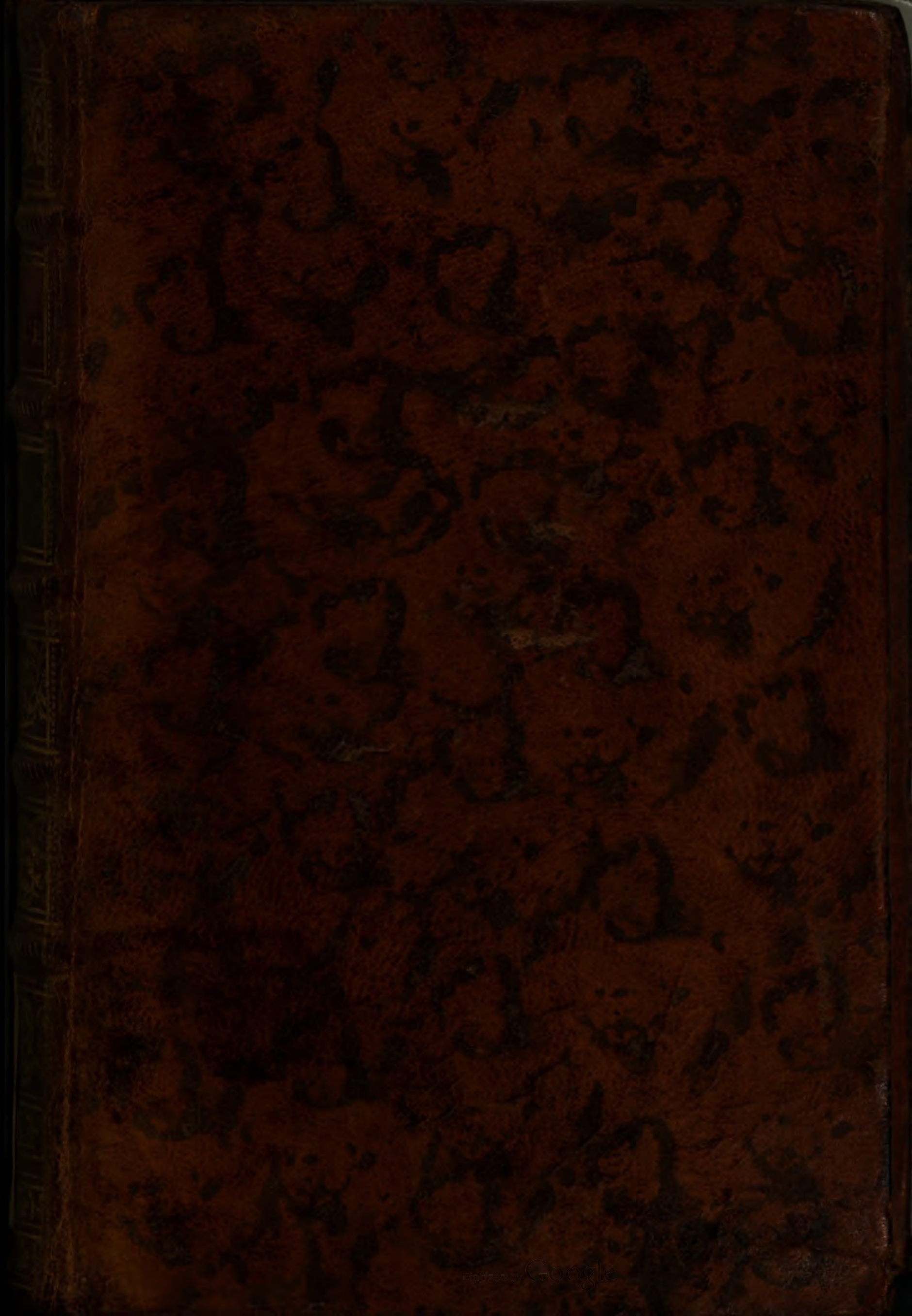
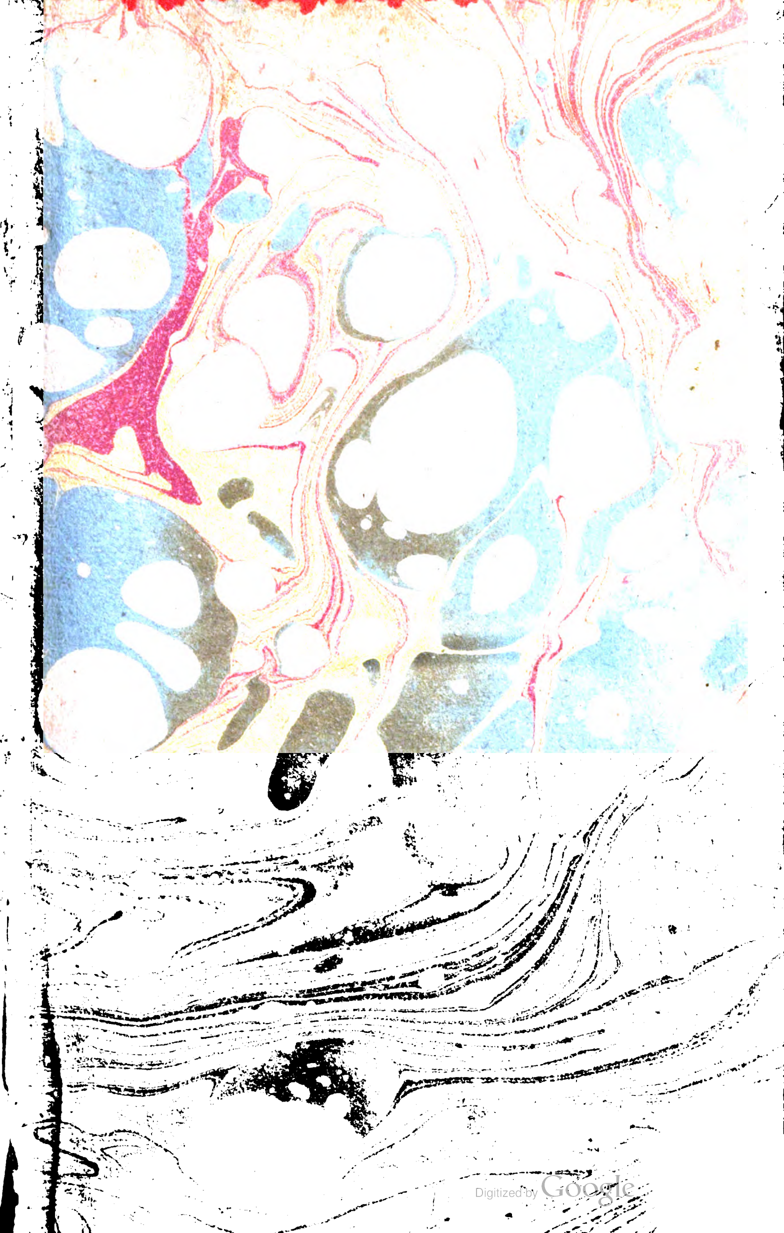






ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,
TOME SECOND.

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

L'Histoire des Eglises d'Orient & d'Occident ; les Conciles généraux & particuliers ; les Auteurs Ecclésiastiques ; les schismes, les hérésies, les Institutions des Ordres monastiques, &c.

TOME SECOND.

Depuis l'année 801, jusqu'à l'année 1400 de l'Ere Chrétienne.

Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée.



A PARIS,
Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



ABR

CHRONO

L'

L'HIS

ECCLÉS

NEUVI

Ann. 801. de



HAR
de
voi
ch
se
la
Q
envoyé à ce Prin
pour le prier de
tend que c'eſt le


Penitence de Louis le Débonnaire.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

NEUVIEME SIÈCLE.

Ann. 801. de l'Ere Chrétienne vulgaire.


HARLEMAGNE reçoit à Pise des Ambassadeurs de la part du Calife Aaron qui lui envoie l'étendart & les clefs du saint Sépulchre, pour marque qu'il lui cédoit la possession de ce saint lieu, qui est encore sous la protection spéciale des Rois de France. Quatre ans auparavant, Charlemagne avoit envoyé à ce Prince Persan, deux Ambassadeurs François pour le prier de lui faire présent d'un Eléphant; on prétend que c'est le premier qu'on ait vu en France. Cet Elé-

phant étoit nommé *Abulabaz*, & les anciens Historiens marquent l'année de sa mort, comme un événement fort intéressant.

Alcuin rétablit les études en France.

Tremblement de terre qui cause de grands dommages dans l'Italie, sur-tout à l'Eglise de S. Paul de Rome. Il se fit même sentir en France & jusques dans l'Allemagne, & fut suivi de maladies contagieuses. Ce fut à l'occasion de ces calamités, que le Pape Léon institua à Rome les Rogations, trois jours avant l'Ascension, selon l'usage établi plusieurs siécles auparavant dans l'Eglise de France.

802.

Le Patrice Nicephore s'empare de l'Empire, & relegue l'Impératrice Irene dans l'isle de Lesbos.

Charlemagne, de retour à Aix-la-Chapelle, prend la résolution d'envoyer dans les diverses Provinces de ses Etats des Commissaires Royaux pour informer des malversations, rendre une justice exacte à l'Eglise, aux veuves & aux pauvres qui pouvoient avoir été lésés. Il nomma des Archevêques, des Evêques, des Ducs & des Comtes, dont l'équité étoit connue & que leur opulence devoit mettre à couvert de tout soupçon. (Ces Commissaires étoient nommés *Missi Dominici*; ils avoient pleins pouvoirs pour réformer les jugemens des Comtes particuliers, & faire réparer les torts qu'ils reconnoissoient avoir été faits.) L'Empereur leur donna une instruction sur ce qu'ils avoient à faire dans l'exercice de leur commission: voici ce qu'elle contenoit touchant les affaires Ecclésiastiques.

Il faut s'informer si les Evêques & les autres personnes engagées dans les ordres sacrés, vivent selon les Canons, & s'ils les entendent.

Si les Abbés vivent selon la régle, s'ils l'entendent ainsi que les Canons.

Si les monasteres d'hommes sont bien réglés.

Si l'on garde la clôture dans ceux de filles.

Si tous paient la dixme aux Eglises.

Si les Evêques, les Abbés ou les Abbesses ont des différends avec les Officiers du Roi. (Il y a dans le texte *Vassi Dominici*. Ce terme, dont nous avons déja parlé, reçoit plusieurs

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Léon III. mort le 12 Juin 816.

Etienne IV.
22 Juin 816.
22 Janvier 817.

Pascal,
25 Janvier 817.
11 Mai 824.

Eugene II.
5 Juin 824.
27 Août 827.

Valentin.
1 Septembre 827.
10 Octobre 827.

Grégoire IV.
5 Janvier 828.
11 Janvier 844.

Sergius II.
27 Janvier 844.
27 Janvier 847.

Léon IV.
12 Avril 847.
17 Juillet 855.

Benoît III.
1 Septembre 855.
10 Mars 858.

Nicolas I.
25 Mars 858.
13 Novembre 867.

Adrien II.
14 Décembre 867.
25 Novembre 871.

Jean VIII.
14 Décembre 872.
15 Décembre 882.

Marin ou Martin II.
23 Décembre 882.
23 Février 884.

Adrien III.
1 Mars 884.
8 Juillet 885.

Estienne V.
25 Juillet 885.
7 Août 891.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Zizime, 824.

Anastase, 855.

Sergius, 891.

HERETIQUES.

Claude - Clément, 828.

Thiote fausse prophéteſſe, 847.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS *d'Orient.*

Irène, 802.
Nicephore & Staurace, 811.
Michel Curopalate, 813.
Léon l'Arménien, 820.
Michel le Begue, 829.
Théophile, 842.
Michel III. 867.
Basile Macédonien, 886.
Léon le philosophe,

EMPEREURS *d'Occident.*

L'Empire d'Occident fut rétabli l'an 800 en faveur de Charlemagne, Roi de France.

Charlemagne, 814.
Louis le Débonnaire, 840.
Lothaire I. 855.
Louis II. 875.
Charles II. 877.
Louis III. 878.
Charles III. 888.
Arnoul, 899.
Louis IV.

Rois d'Espagne.

Alphonse le Catholique, 844.
Ramire, 851.
Ordonnio, 862.
Alphonse III.

Rois de France.

Charlemagne, 814.
Louis le Débonnaire, 840.
Charles le Chauve, 877.

SAVANS & Illustres.

Alcuin Diacre d'Yorc, 804.
Il a laiſſé pluſieurs Commentaires sur l'Ecriture ſainte, un traité de la Trinité contre Félix d'Urgel, & un Sacramentaire.

S. Paulin d'Aquilée, 804.
Nous avons ſes traités contre Elipand de Tolède & Félix d'Urgel.

L'Abbé Théophane, 818.
Auteur d'une chronique qui commence où finit celle de Syncelle, & va juſqu'au régne de Michel Curopalate.

S. Benoît d'Aniane, 821.
Il a laiſſé un recueil des Régles des Moines d'Orient & d'Occident, avec une concorde pour montrer la convenance de la Régle de S. Benoît avec les autres régles de la vie monaſtique : nous avons auſſi de lui un recueil d'Homélies & un Pénitentiel.

Théodulphe Evêque d'Orléans, 821.
Outre ſon Capitulaire qui contient des inſtructions pour les Prêtres de ſon Diocèſe, nous avons de lui un traité du baptême & un aſſez grand nombre de poëſies.

S. Théodore Studite, 826.

Interprétations. Il peut signifier ici ceux qui tenoient des Fiefs du Roi, ou ceux qui percevoient les droits du fisc.)

Enfin les Commissaires que nous envoyons, dit l'Empereur, doivent s'appliquer à rendre justice aux Eglises, aux veuves, aux orphelins & aux autres personnes. Et s'ils trouvent quelques abus auxquels ils ne puissent remédier, qu'ils nous en fassent le rapport.

L'Empereur joignit à cette instruction un Capitulaire de trente-sept articles que les Commissaires devoient faire publier & exécuter dans leurs départemens Ce qu'on y remarque de particulier, c'est que Charlemagne y ordonne que tous ses sujets, tant Ecclésiastiques que Laïques, qui lui avoient prêté serment de fidélité comme à leur Roi, lui en prêtent un nouveau comme à leur Empereur, sans que personne en soit exempt, excepté les enfans qui n'auroient point atteint l'âge de douze ans.

Nous avons la formule de ce serment conçue en ces termes. [Je promets sincérement & sans artifice que je serai fidéle au très-pieux Empereur, Charles fils du Roi Pepin, & de la Reine Berthe, pour la gloire de son regne ; ainsi que par le droit un homme est obligé d'être fidéle à son Seigneur. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide, & les reliques des Saints qui sont en ce lieu.]

Dans le même Capitulaire, l'Empereur recommande aux Evêques & aux Comtes de vivre bien ensemble & d'agir de concert, afin que la justice soit mieux administrée ; aux Abbés d'être soumis aux Evêques, de ne laisser sortir aucun de leurs Religieux du Monastere, sans une nécessité dont jugera l'Evêque Diocésain. Il fait aussi des réglemens pour la clôture des Religieuses ; & défend qu'on y reçoive une fille sans le consentement de l'Evêque qui doit examiner sa vocation. Il ordonne à tous ses sujets, pauvres ou riches, d'exercer l'hospitalité ; c'est à-dire, comme il l'explique, de donner au moins le couvert, le feu & l'eau aux voyageurs. Comme il n'y avoit point alors d'hôtelleries, on portoit de quoi se nourrir dans les voyages ; & il n'y avoit que les riches qui eussent des tentes pour camper.

Paulin, Archevêque d'Aquilée, assemble à Altino un Concile contre Jean Duc de Venise, qui avoit fait tuer Jean Patriarche de Grade.

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Herétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
PAPES. Formose, 19 Septembre 891. 4 Avril 896. Etienne VI. 2 Mai 896. Août 897. Romain, 17 Septembre 897. 8 Févrıer 898. Théodore II. 12 Février 898. 3 Mars 898. Jean IX. 11 Mars 898. 26 Mars 900. PATRIARCHES. *Melquites d'Alexandrie.* Politien, 804. Eustathe, 808. Christofle, 836. Sophrone, 847. Michel, 872. Christodule. PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.* Marc, 826. Jacob, 837. Siméon, 838. Joseph, 856. Chail ou Michel, 858. Cosme II, 866. Sanut, 877. Michel. PATRIARCHES *d'Antioche.* Job, 844. Nicolas, 867. *Le siége vaque.* Théodose, 892. Siméon.		*Rois de France.* Louis le Begue, 879. Louis III. } 882. Carloman, } 884. Charles le Gros, 888. Eudes, 898. Charles le Simple. *Angleterre.* Ecbert, Roi d'Ouessex, qui avoit réuni en la personne les sept Royaumes, meurt l'an 837. Eteluof, 857. Etelbald, 860. Etelbert, 866. Etelrede, 872. Alfrede le Grand, 899. Edouard, *Rois d'Ecosse.* Achanis, 809. Congal III. 814. Dungal II. 820. Alpin, 823. Kennet II, 854. Donal V. 858. Constantin II. 874. Ethe, 875. Grégoire, 893. Constantin III. *Rois de Suéde.* Le commencement de cette Monarchie est peu connu. Biorn III. 824. Brantamond, 827.	Il a laissé plusieurs Sermons & lettres. S. Nicephore de Constantinople, 828. Il a fait un abrégé d'histoire, quelques traités contre les Iconoclastes, & autres ouvrages. Halitgar, 830. Auteur d'un Pénitentiel. L'Abbé Ansegise, 834. Il a recueilli les Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. L'Abbé Smaragde, vers 835. Il a composé un traité des devoirs des Princes, un commentaire sur la régle de S. Benoît, des sermons pour toute l'année, & autres ouvrages. Agobard de Lyon, 840. Il a composé des traités contre les Juifs, contre Félix d'Urgel, & autres ouvrages dogmatiques. Papire Masson a donné la premiere édition de ses ouvrages sur un Manuscrit qu'il trouva par hazard à Lyon dans la boutique d'un Relieur, & qu'il acheta de cet Artisan qui alloit s'en servir à couvrir des livres. Ratramne Abbé d'Orbais, vivoit en 840. Il a fait un traité célébre du corps & du sang de J. C.; il

803.

L'Impératrice Irene meurt dans son exil, le 9 Août. Nicephore associe à l'Empire Stauracе son fils.

Additions faites par Charlemagne aux loix des François. La loi Salique n'ordonnoit pour les homicides qu'une certaine amende qui étoit assez modique, l'Empereur l'augmenta. Il fut reglé qu'on paieroit pour le meurtre d'un Soudiacre, trois cens sols; pour celui d'un Diacre, quatre cens; pour celui d'un Prêtre, six cens; pour celui d'un Evêque, huit cens; & pour celui d'un Moine, quatre cens. [Childebert II avoit ordonné que si les parens du mort ne vouloient pas se contenter d'une amende, on fit mourir l'homicide.] Il est dit que le parvis de l'Eglise sera un lieu d'asyle; on n'y fera aucune violence à celui qui s'y refugie; mais des gens de biens iront y prendre le coupable pour le conduire aux Juges. (Ainsi les Eglises ne servoient plus d'asyle que contre la violence des particuliers, & non contre la justice des Magistrats.)

On rapporte à cette année l'assemblée de Wormes. On y fit un autre Capitulaire qui ne traite que d'affaires Ecclésiastiques. On y ordonna que les Cor-Evêques ne pourroient faire aucune fonction épiscopale. Mais malgré ce réglement, ils subsisterent encore long tems dans l'Eglise de France. L'ignorance & la négligence de plusieurs Evêques, qui se déchargeoient sur eux du Gouvernement, les leur fit juger nécessaires. L'abus étoit que ces Cor-Evêques qui n'avoient communément que l'Ordre de prêtrise, s'arrogeoient quelquefois toutes les fonctions épiscopales. C'est la raison pour laquelle on déclara nulles les ordinations qu'ils faisoient.

Les Seigneurs laïques présentent à Charlemagne une Requête pour le prier de dispenser les Evêques du service de la guerre, & d'y envoyer seulement leurs Vassaux. On y défend aux Laïques de posséder aucun bien de l'Eglise, qu'à titre de *Précaire*; sorte de contrat d'aliénation pour un certain tems.

On voit dans la Requête des Seigneurs laïques, la Formule employée quand on donnoit des biens à l'Eglise. Celui qui les donnoit, faisoit un écrit & le mettoit sur l'Autel, ou le tenant en main, il disoit aux Prêtres & aux Supérieurs de ce lieu : *J'offre & consacre à Dieu les biens marqués en*

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *de Jérusalem.*

Georges, 811.
Thomas, 821.
Basile, 839.
Jean quitte en 842.
Sergius, 858.
Salomon, 863.
Théodose, 879.
Elie.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Taraise, 806.
S. Nicephore mort en exil.
Théodote, 821.
Antoine de Sylée, 832.
Jean VII. surnommé l'Economante, déposé, 842.
S. Methodius, 847.
S. Ignace exilé en 858.
Photius intrus, chassé en 867.
S. Ignace rétabli meurt. 878.
Photius rétabli, chassé en 886.
Etienne, 893.
Antoine II. surnommé Caulée, 895.
Nicolas.

ANTIPAPES *& Hérétiques.*

PRINCES *Contemporains.*

Rois de Suéde.

Sivaft, 842.
Heroth, 856.
Charles VI. 868.
Biorn IV. 883.
Ingelde, 891.
Olaüs.

SAVANS *& Illustres.*

a aussi écrit sur la prédestination, sur la nativité de J. C. & contre les Grecs.

Amalarius, Diacre de Metz, vers 840.
Son principal ouvrage est son traité des Offices Ecclésiastiques. On lui attribue un autre ouvrage contenant des régles pour les Chanoines & les Religieuses.

Jonas d'Orléans, 841.
Nous avons son traité de l'institution du laïque : il a écrit aussi contre Claude de Turin.

Hilduin, Abbé de S. Denys, vers 842.
Auteur des *Aréopagitiques.* On croit que c'est lui qui a le premier confondu S. Denys l'Aréopagite avec S. Denys de Paris.

Eginhard, vers 844.
A écrit la vie de Charlemagne, les annales de France depuis 741, jusqu'à 829. & autres ouvrages.

Valafrid Strabon, 849.
A laissé une glose sur l'Ecriture sainte, quelques vies des Saints, & un traité des divins Offices.

Florus, Diacre de Lyon, vivoit en 852.
Il a laissé un traité de la predestination contre Jean Scot, un Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, une collection des

cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes ancêtres, & de mes enfans, & pour être employés au service de Dieu, à la célébration de l'Office divin, à l'entretien du luminaire, à la nourriture des Pauvres & des Clercs. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, enleve ces biens, il sera coupable d'un sacrilége dont il rendra un compte rigoureux au tribunal de Dieu.

M. Fleury, tom. 10. pag. 47, dit d'après M. Baluze, que cette assemblée de Wormes se tint sur la fin de l'an 803, & il cite les Annales de Metz; mais ces Annales disent seulement que Charlemagne passa par Wormes en retournant à Aix-la-Chapelle, & elles marquent les deux assemblées de cette année à Mayence & à Ratisbonne.

Les Evêques, dans une assemblée particuliére, dresserent un Capitulaire pour la conduite des Prêtres confiés à leurs soins; c'est pour cela qu'il est nommé *Capitulare Episcoporum*.

Dans d'autres Capitulaires de la même année, Charlemagne défend aux Evêques d'ordonner des Prêtres sans les avoir bien examinés, d'excommunier fréquemment, & sans de bonnes raisons.

804.

Le Pape vint passer les fêtes de Noël à Quierci avec Charlemagne: mais on n'a point su le sujet de ce voyage.

Commencemens de S. Ludger, Apôtre de Saxe.

Mort d'Alcuin.

Les Moines de S. Martin de Tours, embrassent la vie canoniale. Quelque tems après les Moines d'Agaune se firent aussi Chanoines. On permit à plusieurs Monasteres de suivre le même exemple, parcequ'on crut qu'il étoit plus facile de faire de bons Chanoines des mauvais Religieux qui y étoient, que de les rappeller au premier esprit de leur état.

805.

Capitulaire de Charlemagne à Thionville. Plusieurs articles regardent les Moines, & peuvent avoir été faits à l'occasion de la réforme nouvellement établie parmi eux par saint Benoît, Fondateur & premier Abbé d'Aniane, Diocèse de Montpellier, qui s'appliqua à y faire observer la régle de saint

Papes. & Patriarches.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
			loix eccléfiaftiques, & un martyrologe.
			Raban, Archevêque de Mayence, 856. Auteur de plufieurs ouvrages fur l'Ecriture fainte, fur la doctrine & fur la difcipline.
			S. Euloge de Cordoue, 859.
			S. Prudence, Evêque de Troyes, 861.
			Loup, Abbé de Ferriéres, 862. Nous avons un recueil de cent trente de fes lettres, fes écris fur la grace, & plufieurs autres de fes ouvrages.

Théodore Aboucara vivoit en 865.
Eft auteur de plufieurs traités contre les Juifs, les Mahométans, les hérétiques, & fur d'autre fujets.

Pafcafe Ratbert, 865.
Auteur de plufieurs traités de doctrine, dont le plus célébre eft celui de l'Euchariftie.

Anaftafe, Bibliothécaire de l'Eglife Romaine, vivoit en 872.
Il a écrit les vies des Papes, & a fait un recueil de piéces contre les Monothélites, & autres ouvrages.

Saint Aldric, Evêque du Mans, 876.
Nous avons fon recueil des décrets des faints Peres, qui contient auffi tous les Canons des Conciles fynodaux & nationaux, touchant la police eccléfiaftique.

Adon de Vienne, 880.
Auteur d'une chronique & d'un martyrologe.

Hincmar de Reims, 882.
Jean Scot, vers 884.
Photius, vers 892.
Ufuard, auteur d'un Martyrologe.
Alfrede le Grand, Roi d'Angleterre, 899.
Ifidore Mercator, auteur des fauffes décrétales.

Benoît dans toute ſon exactitude. On tiroit de ce monaſtere des ſujets convenables pour réformer les autres. Benoît étoit Goth de Nation, fils d'un Comte de Maguelone, & avoit été Echanſon du Roi Pepin.

806.

Aſſemblée de Thionville, où Charlemagne fait confirmer par les Seigneurs François ſon teſtament, dans lequel il partageoit ſes Etats entre ſes trois fils, Charles, Pepin & Louis. Ce teſtament fut enſuite envoyé au Pape, afin qu'il y ſouſcrivît.

Charlemagne publia en même tems deux Capitulaires, datés de Thionville. Il y entre dans un détail édifiant de tout ce qui peut contribuer à la décence du ſervice divin. Le premier de ces Capitulaires, contient ſeize articles dont voici les principales diſpoſitions. Premier : il faut avoir ſoin qu'on liſe diſtinctement les leçons dans l'Egliſe. Deuxiéme : que tous apprennent le chant Romain. Troiſiéme : que les Copiſtes tranſcrivent exactement les livres. Quatriéme : les Evêques, les Abbés & les Comtes doivent avoir chacun un Notaire, c'eſt-à-dire un Sécrétaire pour écrire. Cinquiéme : tous doivent ſavoir le comput, & on doit appliquer un certain nombre de jeunes gens à l'étude de la Médecine. Sixiéme : qu'on ait ſoin que les Egliſes ne demeurent pas ſans luminaire, qu'on y faſſe exactement l'Office & qu'il n'y ait pas trop d'Autels.

L'autre Capitulaire de Thionville, contient vingt-deux articles. L'Empereur y ordonne que, s'il arrive une famine ou quelqu'autre calamité publique, on n'attende pas les ordres pour faire des priéres publiques. Il défend aux perſonnes de condition de ſe faire Moines ſans ſa permiſſion. (Quelques-uns entroient dans un monaſtere, moins par dévotion que pour éviter le ſervice de la guerre, & les autres ſervices qu'ils devoient au Roi : d'autres étoient ſéduits & portés à embraſſer cet état, par ceux qui vouloient avoir leurs biens.)

Charlemagne donna encore pendant cette année pluſieurs autres Capitulaires. Dans celui qui eſt daté de Nimegue, proche de Treves, il ordonne de nouveau que les Commiſſaires Royaux envoyés dans les Provinces, viſiteront les Mo-

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

802. D'*Altino*, par S. Paulin, Evêque d'Aquilée. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— D'*Aix-la-Chapelle*, sur le serment qu'on doit faire à l'Empereur, *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV. *Baluz in Capitular.* manque *in Regia.*
803. De *Ratisbonne*, sur les Cor-Evêques. *Reg.* tom. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Clovesbow*, sur l'Eglise de Cantorberi. *Ibid. Angl.* t. I.
806.* De *Constantinople*: On y rétablit le Prêtre Joseph, justement interdit par le Patriarche Taraise. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* t. IV.
— De *Saltsbourg*, sur les decim. *Ibid.*
— De *France*, où Charlemagne partage son Royaume. *Ibid.*
808.* De *Constantinople*, où l'on confirme le mariage de Constantin avec Théodora sa concubine. *Ibid.*
809. D'*Aix-la-Chapelle*, sur la Procession du Saint-Esprit. *Ibid.*
— *Conférence de Rome*, sur la Particule *Filioque. Ibid.*
811. De *Mercie*, pour la consécration d'une Eglise. *Angl.* tom. I.
813. D'*Arles*, sur la discipline. *Reg.* tom. XX. *Lab.* VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Châlon* sur Saone, pour la discipline. *Ibid.*
— De *Mayence*, sur la discipline. *Reg.* t. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV.
— De *Reims*, sur la discipline *Ibid.*
— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin in Conciliis Norman.*
814. De *Constantinople*, pour les saintes images. *Reg.* t. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV.
— * De *Constantinople*, par les Iconoclastes, où l'on dépose le Patriarche S. Nicephore. *Ibid.* & *in Synodico veteri Fabricii.*
— De *Thionville*, en faveur des Prêtres maltraités. *Ibid.*
— De *Noyon* & de *Troyes*. *Ibid.*
— De *Lyon*, où Agobard est élu Archevêque. *Hard.* tom. II.
816. De *Celchith* en Angleterre, sur les mœurs. *Anglic.* tom. I.
— D'*Aix-la-Chapelle*, sur les Chanoines & Religieux. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
817. D'*Aix-la-Chapelle*, sur la Régle de S. Benoît. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— D'*Ingelheim*, contre les Usurpateurs des biens d'Eglise. *Ibid.*
818. De *Vannes*, sur la fondation de l'Abbaye de Redon. *Ibid.*
820. D'*Angleterre.*
821. De *Thionville*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* IV.
— Assemblée de *Nimegue. Chifflet* seul. *In quatuor opusc. S. P.* 1679.
— D'*Ostavesblen* en Angleterre. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV. *Anglic.* tome I.
822. D'*Attigni*, où Louis le Débonnaire se répent d'avoir maltraité Bernard, & d'avoir mal régi ses Etats. *Ibid.*
— De *Clovesbow*, sur les mœurs & sur Wilfrid. *Ibid. Angl.* tom. I.
823. De *Compiegne*, sur le mauvais usage des choses saintes. *Ibid.*
— De *Portes*, près de Nîmes. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 735.
824. De *Clovesbow*, sur les mœurs & sur Wilfrid. *Ibid. Angl.* tom. I.
825. * De PARIS, touchant les Images, contraire au septiéme Concile général. *Goldaste, in decretis imperialibus de Imaginibus, in-8°. Francofurt.* manque dans les trois collections des Conciles.
— D'*Aix-la-Chapelle*, sur le corps de S. Aubert. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 833.
826. D'*Ingelheim.* *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Mantoue*, sur les Patriarches d'Aquilée & de Grade. *Ibid.*
828. De *Lyon*, *Gall. Christ.* tom. II. pag. 21.
— De *Toulouse*. *Ibid.*
— Ou 829. De *Mayence*, *Gall. Christ.* tom. III. pag. 637.
— D'*Aix-la-Chapelle*, *Reg.* t. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
829. de *Paris*, sur la discipline. *Ibid.* en 828 *Gall. Christ.* tom. III. pag. 637.
— De *Wormes*, contre le divorce. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.

nafteres d'hommes & de filles, pour voir fi on y obferve la Régle & les Ordonnances du Roi, touchant le chant & les leçons des Offices divins. Il veut que chacun nourriffe les pauvres de fon territoire, & qu'on ne fouffre pas les Mendians qui courent le pays. Voilà en effet le feul moyen d'empêcher la mendicité ; il faut ouvrir des hofpices où les pauvres valides trouvent du travail & la fubfiftance qui en doit être la récompenfe, & où ceux qui font hors d'état de travailler foient nourris fur les fonds que la charité publique a donnés à cette intention.

Nicephore, Patriarche de Conftantinople, rétablit dans un Concile le Prêtre Jofeph, dépofé par Taraife fon prédéceffeur, pour avoir marié Conftantin avec Théodecte fa concubine. Saint Platon, & faint Théodore alors Abbé de Stude fe féparent de la communion du Patriarche.

Guillaume, Duc d'Aquitaine, fe fait Moine au monaftere de Gellon, Diocèfe de Lodéve, qu'il avoit fondé en 804 dans un lieu défert peu éloigné de celui d'Aniane, d'où il fit venir des Moines : ce Monaftere a pris depuis le nom de fon fondateur, & s'appelle aujourd'hui faint Guillem du défert. On voit par l'Auteur Contemporain de fa vie, que les Laïques portoient encore alors la barbe longue, & que les Moines étoient rafés comme les Clercs ; mais quand on eut admis des Freres Convers dans les Monafteres, on les obligea, pour les diftinguer des Religieux Clercs, de porter la barbe longue. (Les Freres Convers étoient fouvent appellés fimplement *les Barbus* : c'étoit un fynonyme dn nom de *Frere Lai*, parceque la barbe étoit la diftinction de cet état.)

Orderic Vital, dit que S. Guillaume s'étoit rendu fi célébre par fes exploits, que les Jongleurs de ce tems-là *Joculatores*, avoient compofé une chanfon pour célébrer fa gloire. M. Ducâtel a trouvé un vieux Roman à la gloire de S. Guillaume, divifé en quatre parties : *Les Enfances de Guillaume, le Couronnement de Louis, le Charroi de Nîmes & le Moinage de Guillaume.*

807.

Les Ambaffadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Aaron, apportent en France les reliques de faint Cy-

CONCILES.
DU NEUVIEME SIECLE.

— De *Lyon*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 57.

— De *Toulouse*. *Ibid.* tom. VI. p. 16.

830. De *Langres*, sur la fondation d'une Abbaye (Bezvencis). *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia*.

831. De *Noyon*, contre Jessé, Evêque d'Amiens. *Ibid.* manque *in Reg.*

832. * De *Constantinople*, contre les saintes images. *Apud Fabric.*

— De *Paris*, sur les Moines de saint Denys. *Lab.* tom. VII.

833 De *Vormes*, sur l'Abbaye de S. Remy de Sens. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom IV. manque *in Reg.*

— De *Londres* en Angleterre, sur les déprédations des Danois, & sur l'Abbaye de Croyland. *Reg.* t. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* IV. *Anglic.* tom. I.

— De *Compiegne*, où l'Empereur Louis fut déposé. *Ibid.*

— De *Sens*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 399.

834. Assemblée de S. Denys, où Louis le Débonnaire est admis à la Communion de l'Eglise & rétabli dans ses Etats. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.

— De *Mets*, où l'Empereur excommunié par Ebbon, Archevêque de Reims, est absous. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. seuls.

— D'*Attigni*, sur Louis le Débonnaire. *Lab.* seul, tom. VII.

835. De *Mets*, indiqué par *Hard.* tom. II.

— De *Mantoue*, sur le Patriarche de Grade. *Le Cointe*, *Ann.* tom. VIII.

— De *Thionville*, ou Ebbon est dépouillé de l'Archevêché de Reims, pour conspiration contre Louis le Débonnaire. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* tom. IV.

836. D'*Aix-la-Chapelle*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Straminiac*, près de Lyon, sur les différends des Eglises de Lyon & de Vienne. *Ibid.*

837. De *Chiersi* (Carisiacum) *Ibid.* en 838. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 17 & 299.

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

838. D'*Aix-la-Chapelle*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 531.

— De *Kinston* en Angleterre, sur les biens d'Eglise. *Ibid.* *Anglic.* tom. I.

839. De *Châlon* sur Saône, sur quelques matiéres ecclésiastiques & sur Louis le Débonnaire. *Ibid.*

840. De *Kenet* en Ecosse. *Ibid.* & *Anglic* tom. I.

841. D'*Aix-la-Chapelle*, contre Lothaire. *Ibid.*

— D'*Auxerre*, où l'on prescrit un jeûne de trois jours pour les affaires présentes de l'Etat. *Ibid.*

842. De *Constantinople*, en faveur des Images. *Ibid.*

— De *Germigny* dans le territoire d'Orléans, sur les besoins de l'Eglise & de l'Etat. *Ibid.*

— De *Bourges*, où l'on approuve la déposition d'Ebbon. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia*.

843. De *Germigny*, *Mabil. saecul.* IV. Benedict. tom. II.

— De *Coulaine* en France, *Coloniense*.

844. De *Thionville*, les enfans de Louis le Débonnaire s'y trouvent. *Ibid.*

— De *Verneuil*, Palais des Rois, sur la discipline. *Ibid.*

845. De *Beauvais*, Hincmar est élu Archevêque de Reims. *Ibid.*

— De *Meaux*, sur la discipline. On y trouve les Canons des Conciles de Cologne, Launac, Thionville & Beauvais. *Ibid.*

846. De *Paris*, où le Concile de Meaux fut achevé & publié. *Ibid.*

— De *Lyon*. *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 60.

— De Vannes, par Noménoé, Prince des Bretons. *Reg.* tom. XXI. *Lab* VII.

847. De *Paris*, on y confirme Hincmar dans son Archevêché de Reims, & sur l'exemption de l'Abbaye de Corbie en France. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* VII. *Hard.* tom. IV.

— De *Mayence*. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 638.

848. De *Vannes*, indiqué par *Hard.* tom. II.

— De *Mayence*, contre Gottescalq.

prien, Evêque de Carthage, & de quelques autres martyrs: on les déposa à Arles, d'où elles furent ensuite transférées à Lyon, & mises dans l'Eglise Cathédrale, derriere l'Autel.

808.

L'Empereur Nicephore, dont le Prêtre Joseph s'étoit attiré la protection, fait tenir à Constantinople un Concile, dans lequel on déclare que le mariage de Constantin avec Théodecte a été légitime par dispense. Saint Platon, saint Théodore Studite, & Joseph son frere Archevêque de Thessalonique, sont envoyés en exil.

809.

Concile d'Aix-la-Chapelle au mois de Novembre, sur l'addition *Filioque* faite au Symbole de Constantinople. Charlemagne envoie à Rome Bernard, Evêque de Wormes, & Adelard, Abbé de Corbie, qui ont sur cette question une conférence avec le Pape Léon: elle fut sans effet, on continua en France de chanter le Symbole avec le mot *Filioque*: à Rome on continua de le chanter suivant l'usage que le Pape en avoit introduit, mais sans l'addition.

810.

L'Empereur Nicephore charge de tributs les Eglises & les monasteres, & se rend odieux par son avarice & par son impiété.

Conférence des envoyés de France avec le Pape sur l'addition *Filioque*, faite au Symbole. Alcuin avoit désaprouvé cette addition admise en quelques Eglises. Le Pape Léon qui vouloit ménager les Grecs & donner des preuves éclatantes qu'il n'approuvoit pas l'addition, fit faire deux grands écussons d'argent en forme de boucliers, du poids de quatre-vingt-quatorze livres & dix onces, y fit écrire le Symbole sans l'addition, sur l'un en Grec, & sur l'autre en Latin. Il les fit placer à droit & à gauche de la confession de S. Pierre, comme des monumens publics du soin avec lequel l'Eglise de Rome conservoit le Symbole tel qu'elle l'avoit reçu. Il ne paroit pas qu'on ait suivi en France l'avis & l'exemple du Pape. Au contraire, l'usage de l'Eglise de France pour le chant du Symbole & l'addition *Filioque*, ont enfin prévalu. L'Eglise d'Espagne avoit fait cette addition long-tems auparavant,

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

Ibid. & *Gall. Christ.* tom. II. pag. 26.
—— De *Lyon*, où l'on ablout le Prêtre Godelcaire. *Ibid.*
—— De *Limoges*, où les Chanoines de S. Martial demandent à être mis en régle. *Ibid.*
849. De *Tours*, contre Noménoé, ennemi de l'Eglise. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
—— De *Chartres*, où l'on donne la tonsure à Charles, frere cadet de Pepin Roi d'Aquitaine. *Ibid.*
—— De *Chiersy*, aujourd'hui *Quiersy* (Carisiacum), Maison Royale sur l'Oise, Diocése de Soissons, contre Gottescalq, rélaps. *Ibid.*
850. De *Pavie* (Regia-Ticina), pour la réformation des mœurs. *Ibid.*
—— De *Murrie*, dans le Diocése de Sens. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* V. seuls.
—— De *Benningbon* en Angleterre. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V. *Angl.* tom. I.
851. De *Kingsburi*, sur l'exemption de l'Abbaye de Croyland. *Ibid. Angl.* tom. I.
—— De *Soissons*, où Pepin le Jeune, Roi d'Aquitaine, est dépouillé & enfermé au Monastere de S. Medard. *Ibid.*
852. De *Cordoue*, contre les Martyrs volontaires & leur culte. *Ibid.*
—— De *Mayence*, sur la discipline. *Ibid.*
853. De *Sens*, sur l'exemption de l'Abbaye de S. Remi de Sens. *Ibid.*
—— De *Sens*, sur l'ordination de l'Evêque de Chartres. *Ibid.*
—— De *Paris*, sur la discipline. *Ibid.*
—— * De *Soissons* : on y rejette les ordinations faites par Ebbon. *Ibid.*
—— De *Chiersy*, contre Gottescalq. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. V. seuls.
—— De *Verberie*, sur la discipline. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
—— De *Rome* : on y dépose Anastase, Cardinal de S. Marcel. *Ibid.*
854. De *Constantinople* : on dépose Grégoire Evêque de Syracuse. *Ibid.*
855. De *Bonnœuil* sur la Marne, trois lieues au-dessus de Paris, sur la discipline. *Martene*, tome IV. *Thesauri*, pag. 59.
—— De *Valence* en Dauphiné, contre les hérétiques Ecossois, & sur la discipline. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
—— De *Pavie*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Winchester*, sur l'Abbaye de Westminster. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
856. De *Chiersy* (Carisiacum) sur la discipline. *Ibid.*
857. De *Mayence*, pour les droits de l'Eglise. *Reg.* XXII. *Lab.* tom. VII. seuls.
858. * De *Constantinople*, Photius est installé Patriarche par le schismatique Grégoire. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
—— De *Soissons*, par Louis, Roi de Germanie. *Ibid.*
—— De *Chiersy*, voyez les Capitulaires & *Pagi*, *ad hunc annum.*
—— De *Tours*, sur l'Archevêque Hérard. *Lab.* VIII.
—— De *Mayence*, *Gall. Christ.* t. III. pag. 638. peut-être celui de 857.
859. De *Toul* ou *Savoniere*, contre Venillon Evêque de Sens. *Reg.* tom. XXII, &c.
—— De *Mets*, pour reconcilier Louis de Germanie & Charles le Chauve. *Ibid.*
—— De *Langres*, sur la discipline *Ibid.*
—— De *Sisterce* (Sistercienſe), sur le privilége d'une Abbaye. *Mabillon sæculo.* IV. *Benedict.* part. XI. page 500.
860. Deux Conciles d'*Aix-la-Chapelle*, dans la cause de Thietberge, femme de Lothaire. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tome V.
—— De *Toussi*, prés de Toul en Lorraine, sur la discipline. *Sirmundus*, tom. III. *Concil. Galliæ. Mabillon in Analectis.*
—— De *Coblents*, la paix y fut concluë entre Louis de Germanie, Lothaire, & les fils de Charles le Chauve. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
—— De *Verberie. Gall. Christ.* tom. IV. pag. 534.
861. * De *Constantinople*, Photius excommunie le Pape. *Reg.* t. XXII, &c.
—— De *Rome*, contre Jean, Evêque

comme on le voit par le Symbole inséré dans le troisiéme Concile de Tolède.

811.

Testament de Charlemagne, par lequel il donne les deux tiers de ses trésors & de ses meubles aux Métropoles de ses Etats; savoir, Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Tréves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarantaise, Embrun, Bordeaux, Tours & Bourges : on n'y trouve point les noms des Métropoles d'Ausch, de Narbonne, & d'Aix; parcequ'elles étoient alors soumises à d'autres Eglises, quoique sans perdre le titre de Métropole, savoir Aix à Arles, Narbonne à Bourges, & Ausch à Bordeaux, depuis qu'elles avoient été ruinées par les Sarrasins en 732.

L'Empereur Nicephore est défait & tué le 13 Juillet par les Bulgares; Michel Curopalate son gendre est élu pour lui succéder. Cette victoire des Bulgares procura la gloire du martyre à plusieurs prisonniers Chrétiens, qui périrent dans les tourmens plutôt que de renoncer à la foi.

812.

Le schisme cesse dans l'Eglise de Constantinople par l'expulsion du Prêtre Joseph. L'Empereur Michel décerne la peine de mort contre les Manichéens, & fait couper la tête à plusieurs d'entr'eux. On les appelloit alors *Pauliciens*, du nom d'un certain *Paul* qui avoit établi en Cappadoce une réforme parmi ceux de cette secte.

Un grand nombre de Chrétiens de Syrie & de Palestine prennent la fuite à cause des vexations des Musulmans, qui étoient dans une espéce d'Anarchie depuis la mort du Calife Aaron arrivée en 809.

Amalarius, Archevêque de Tréves, Odibert de Milan, Leidrade de Lyon; Jessé, Evêque d'Amiens & Theodulphe d'Orléans font des traités sur le baptême, pour répondre à une lettre circulaire adressée aux Evêques par l'Empereur Charlemagne, dans laquelle il les prioit d'expliquer cette matiére.

813.

L'Empereur Michel est défait par les Bulgares le 25 Mai : Conciles

CONCILES DU NEUVIEME SIECLE.

de Ravenne, qui maltraitoit ses Diocésains *Ibid.*

— De *Pistes* (Pistense) en Normandie, près le Pont de l'Arche, sur les maux de l'Eglise & de l'Etat. *Bessin in concil. Norman.*

— * De *Soissons*, Rothard est déposé, indiqué par *Hard.* tom. II.

— De *Senlis*, *Gall. Christ.* tom. III. pag. 834.

862. * D'*Aix-la-Chapelle*, qui favorise le mariage de Lothaire & de Valdrade. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V. & IX.

— De *Sens*, où l'on dépose Herman, Evêque de Nevers. *Ibid.*

— De *Savonieres*, près de Toul, où la paix est conclue entre Louis, Charles & Lothaire en présence des Evêques. *Ibid.*

— De *Soissons*, contre Baudouin, Comte de Flandre, ravisseur de Judith, fille de Charles le Chauve. *Ibid.*

— * Autre de *Soissons*, où l'on excommunie Rothard. *Ibid.*

863. * De *Metz*, où les Légats du Pape confirment le mariage de Lothaire avec Valdrade sa concubine. *Ibid.*

— De *Rome* : on y dépose les Archevêques Gontaire & Theudgaud, qui avoient reconnu le mariage de Lothaire & de Valdrade. *Ibid.*

— De *Rome*, où Zacharie, Légat du S. Siége, est excommunié comme prévaricateur, Photius condamné & saint Ignace rétabli sur le Siége de Constantinople. *Ibid.*

— De *Schirwan* en Arménie, où l'on condamne Nestorius, Eutychès, Dioscore & d'autres hérétiques. *Hard.* seul tom. V.

— D'*Aquitaine*, contre Etienne, Comte d'Auvergne. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII.

— De *Verberie*, sur un différend de l'Evêque du Mans. *Ibid.*

— * De *Senlis* : Hincmar dépose Rothard, Evêque de Soissons. *Ibid.*

— De *Rome* : Rothard y est rétabli dans son Siége. *Ibid.*

864. De *Pistes*, pour les affaires l'Eglise & de l'Etat. *Bessin.*

— De *Rome*, où l'on confirme la déposition de Gontaire, Evêque de Cologne. *Pagi, ad hunc annum.*

865. De *Rome*, où Rothard est rétabli une seconde fois. *Reg.* &c.

866. De *Soissons*, dans l'affaire de Vulfrad, Evêque de Bourges & sur les ordinations faites par Ebbon, Evêque déposé. *Ibid.*

— De *Toul* ou *Tousi*. *Gall. Christ.* t. II. pag. 797.

— Ou 869. De *Verberie*. *Ibid.* tom. II. pag. 30. tom. III. pag. 13.

867. * De *Constantinople*, où Photius a la témérité d'excommunier le Pape Nicolas. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII.

— Autre de *Constantinople*, où Photius est déposé & S. Ignace rétabli sur le Siége Patriarcal. *Pagi, ad hunc annum.*

— De *Troyes* en Champagne, sur Wulfrad & Ebbon. *Reg.* &c.

868. De *Rome*, contre Photius. *Ibid.*

— De *Chiersy* ou *Quiersy* (Carisiacum) pour l'examen de Willebert, pour l'Evêché de Châlons. *Ibid.*

De *Wormes*, sur la discipline, ecclésiastique. *Ibid.*

869. De CONSTANTINOPLE, huitiéme Concile général, convoqué sous le Pape Adrien II. & l'Empereur Basile, contre le schismatique Photius, qui fut déposé & envoyé en exil, & S. Ignace rétabli dans le siége Patriarcal de Constantinople. *Ibid.*

— De *Pistes*, sur la discipline. *Ibid.* & *Bessin.*

— * De *Metz* : on y défére la couronne à Charles au préjudice de Louis II. *Ibid.*

870. * De *Verberie*, Hincmar, Evêque de Laon, déposé. *Ibid.*

— * D'*Attigny*, Hincmar a les yeux crevés. *Ibid.*

— De *Cologne*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Vienne* en Dauphiné, sur les priviléges monastiques. *Ibid.* & *Mabillon* seul, tom. IV. *Benedict.* part. II. pag. 296.

871. * De *Douzi*, Hincmar est de nouveau déclaré déposé. *Ibid.*

872. De *Rome*, dans l'affaire de l'Em-

il abdique l'Empire, se fait raser, & embrasse la vie monastique avec sa femme & ses enfans. Léon surnommé l'Arménien, est couronné à sa place le 11 Juillet.

Il se tint cette année cinq Conciles par ordre de Charlemagne. Le premier à Arles le 10 Mai, qui fit vingt-six Canons. Le dix-septiéme porte, Que chaque Evêque visitera son Diocèse tous les ans, & prendra la protection des pauvres opprimés. Le second Concile fut tenu à Reims à la mi-Mai; on y fit quarante-quatre Canons. Le XXXI. ordonne de distinguer ceux qui doivent faire une pénitence publique ou secrette. Le troisiéme Concile se tint à Maïence, & fut composé de trente Evêques & plusieurs Abbés; il y assista aussi plusieurs Comtes & Juges laïques. On y si fit cinquante-cinq Canons. Le vingt-cinquiéme porte, Que si l'Evêque est absent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher les Dimanches & les Fêtes selon la portée du peuple: le trente-cinquiéme, Qu'on observera le jeûne des Quatre-tems: le trente-sixiéme marque les Fêtes suivantes; le jour de Pâque avec toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte comme Pâque, S. Pierre & S. Paul, S. Jean-Baptiste, l'Assomption de la sainte Vierge, S. Michel, S. Remi, S. Martin, S. André; à Noël quatre jours, l'octave de Noël, c'est-à-dire, la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification de la sainte Vierge, les fêtes des Martyrs & des Confesseurs dont les reliques sont en chaque Diocèse, & la dédicace de l'Eglise. Il est dit dans le quarante-quatriéme, Qu'aucun Prêtre ne pourra dire la Messe seul; car comment dira-t-il, *Le Seigneur soit avec vous*, & le reste qui marque des assistans? Le quarante-sixiéme ordonne qu'on observera la grande Litanie pendant trois jours, c'est-à-dire, les Rogations, & qu'on y marchera nuds pieds sous la cendre & le cilice.

Le quatriéme Concile se tint à Châlons sur Saône; on y fit soixante-six Canons. Le treiziéme défend aux Evêques de faire jurer aux Ordinands, qu'ils sont dignes, qu'ils ne feront rien contre les Canons, & qu'ils obéiront à l'Evêque qui les ordonne; parceque ce serment est dangereux. Le dix-septiéme leur défend de faire payer un cens annuel par les Prêtres, ou des amendes par les incestueux, par ceux qui ne payent point les dixmes, ou par les Prêtres négligens, comme quelques-uns faisoient de concert avec les Comtes. Le vingt-cinquiéme

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

pereur Louis, contre Aldegise, Duc de Benevent. *Pagi, ad annum* 873.

873. D'*Oviedo* en Espagne (Ovetense) *Ibid.* & d'*Aguirre*, *in concil. Hispan.*

— Ou 883. De *Toulouse*, au sujet des plaintes des Juifs contre les Chrétiens. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Châlons* sur Saône, touchant l'Eglise de S. Marcel. *Reg.* t. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Cologne*, sur la discipline ecclésiastique. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Senlis*, où Carloman, fils du Roi Charles, & qui étoit Diacre, fut réduit à la Communion laïque. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

874. De *Douzi*, contre les mariages incestueux, & les déprédations des biens de l'Eglise. *Ibid.*

— De *Reims*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Ravenne*, sur les contestations du Patriarche de Grade & du Doge de Venise. *Ibid.*

875. De *Châlons* sur Saône, touchant les biens de l'Abbaye de Tournus. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

876. De *Pavie*; Charles, fils de Louis le Débonnaire y est proclamé Empereur, & on y publie quelques Capitulaires de ce Prince. *Ibid.*

— De *Pontyon*, Diocése de Châlons sur Marne, où l'élection de Charles le Chauve est confirmée. *Ibid.*

877. De *Rome*, où Charles le Chauve est reconnu Empereur. *Ibid.*

— De *Ravenne*, par le Pape Jean VIII, sur la discipline, ecclésiastique. *Ibid.*

— De *Pavie*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 367.

— De *Compiegne*, contre les Idolâtres. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

878. De *Neustrie* ou Normandie, contre Hugues, fils naturel de Lothaire. *Ibid.*

— De *Troyes* en Champagne; le Pape qui s'y trouva, excommunia les ennemis du S. Siége, & rétablit Hincmar Evêque de Laon. *Ibid.*

— De *Rouen*, sur la discipline. *Hard.* seul tom. VI.

879. De *Rome*, pour l'élection d'un Empereur aprés la mort de Louis le Begue, élection qui n'eut point lieu alors. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— Autre de *Rome*, d'où l'on envoye Pierre pour absoudre Photius, Patriarche de Constantinople. *Ibid.*

—*De *Constantinople*, nommé faussement huitiéme Concile général. Photius y est rétabli sur le siége de Constantinople aprés la mort de S. Ignace. On y condamna la Particule *Filioque* du Symbole. *Ibid.* mais plus exactement dans *Hard.* tom. VI.

— De *Mentala*, Diocése de Vienne, où l'on accorde à Boson le titre de Roi. *Ibid.*

— De *Reims*, *Lab.* tom. IX.

— De *Toulouse*, *Gall. Christ.* t. VI. p. 20.

880. De *Châlons* sur Saône. *Ibid.* tom. VI. pag. 66.

881. De *Macra* ou de Fîmes, Diocése de Reims, sur l'autorité des Princes & des Evêques. *Lab.* IX.

— De *Rome*, où l'on excommunie Athanase, Evêque de Naples, qui avoit fait alliance avec les Sarrasins, indiqué par *Hard.* tom. VI.

883. De *Toulouse*, contre les plaintes des Juifs; ci-dessus 873.

886. D'*Italie*, au sujet des biens de l'Eglise de S. Martin de Tours. *Martene in Thesauro*, tom. IV.

— De *Châlons* sur Saône, pour l'exemption de l'Abbaye de Charlieu. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Nîmes*, ou de Portes, contre Selva Espagnol, qui insultoit l'Archevêque de Narbonne. *Ibid.*

887. De *Cologne*, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, & les mariages incestueux. *Ibid.*

— De *Châlons* sur Saône, touchant les biens & les immunités de l'Eglise. *Martène in Thesauro*, tom. IV.

— De *Landoff*, où l'on excommunie Teudur. *Anglic.* tom. I.

— Autres Conciles de la même année. *Anglic.* tom. I.

porte, Que l'usage de la pénitence suivant les anciens Canons étant aboli en la plûpart des lieux, il faut implorer le secours de l'Empereur, afin que les pécheurs publics fassent une pénitence publique, & qu'ils soient excommuniés & reconciliés selon les Canons. Le trente-neuviéme, Qu'en toutes les Messes on fera des priéres pour les morts suivant l'ancienne coutume de l'Eglise & l'autorité de S. Augustin. Le quarante-huitiéme, Qu'on ne doit pas mépriser l'onction des malades, qui est un reméde pour l'ame & pour le corps.

Le cinquiéme Concile s'assembla à Tours, & fit cinquante-un Canons. Le dix-septiéme ordonne que chaque Evêque aura des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, & qu'il prendra soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en langue Tudesque, afin que tout le monde puisse les entendre. [Ce qu'on nommoit la langue Romaine rustique, ou le *Roman*, étoit un Latin corrompu; d'où s'est formé insensiblement la langue Françoise.] Le dix-huitiéme Canon porte, Qu'on avertira les Evêques de ne pas donner indifféremment après la Messe le corps de notre Seigneur aux enfans & aux personnes qui se rencontrent, de peur qu'il n'y en ait de chargés de quelques crimes.

Charlemagne tint au mois de Septembre à Aix-la-Chapelle une assemblée générale de la nation, où il fit examiner & comparer les Canons de ces cinq Conciles, & publia un capitulaire qui contenoit ceux dont l'exécution avoit besoin du concours de la puissance temporelle. Dans cette même assemblée ce Prince associa à l'Empire Louis, qui restoit seul de ses trois fils: la cérémonie s'en fit un Dimanche dans l'Eglise d'Aix-la-Chapelle. L'Empereur avoit fait placer une couronne sur l'autel, où Louis son fils alla la prendre, & se la mit lui-même sur la tête par ordre de son pere, pour faire connoître qu'il ne tenoit l'Empire que de Dieu.

814.

Mort de l'Empereur Charlemagne le 28 Janvier. Ce Prince joignoit à une piété solide toutes les qualités qui forment un grand Roi. De la tête des armées, où il étoit la terreur des ennemis, on le voyoit passer à la tête des assemblées d'Evêques & de Seigneurs, où il se faisoit admirer par sa douceur, sa prudence & son éloquence. Ami des savans, & savant lui-

CONCILES.
DU NEUVIEME SIECLE.

888. De *Mayence*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Mets*, sur la discipline. *Ibid.*

— D'*Agaune* ou S. Maurice, dans lequel Rodolphe est élu & couronné Roi de Bourgogne. *Lab.* t. IX. *Hard.* tom. VI.

890. De *Valence*, où l'on reçoit Louis fils de Boson pour Roi d'Arles. *Reg.* XXIV. *Lab.* IX. *Hard.* VI.

890. De *Wormes*, sur la contestation de l'Archevêque de Cologne & de l'Evêque d'Hambourg, au sujet de l'Evêché de Brême, dont la supériorité étoit prétendue par ces deux Métropolitains. *Ibid.*

— De *Forcheim* en Allemagne. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 643. & *Mabill. Annal.* tom. III. pag. 276.

891. De *Cantorberi*, sur la discipline, mais douteux. *R. L. H. ut supra.*

— De *Meun* sur Loire, pour l'élection d'un Abbé de S. Pierre de Sens. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

892. De *Vienne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Reims*, en faveur de Charles le Simple, fils de Louis le Begue que l'on déclare Roi de France. *Ibid.*

893. De *Rome*, sous le Pape Formose. *Flodoard*, liv. IV.

894. De *Reims*. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 14.

— De *Châlon* sur Saône, où le Moine Gerfroi se purge de l'accusation d'assassinat.

— De *Jonquieres*, Diocése de Montpellier.

895. De *Nantes*, sur la discipline ecclésiastique. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— Ou 897. De *Tribur*, près de Mayence, sur la discipline. *Ibid.*

897. De *Portes*, près de Nîmes, au sujet de la Paroisse de S. Jean. *Baluz. in conciliis Gall. Narbon. Hard.* t. VI.

— * De *Rome*, où le Pape Etienne condamne injustement la mémoire du Pape Formose. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tome IX. *Hard.* tom. VI.

898. De *Rome*, où l'on casse tout ce qui a été fait dans le Concile de l'année précédente. *Pagi, ad hunc annum.*

— De *Ravenne*, sur le même sujet. *Ibid.*

899. De *Constantinople*, contre les quatriémes nôces. *Lab.* tom. IX.

— De *Soissons*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 531.

900. De *Reims*, où l'on excommunie les assassins de l'Archevêque. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI. manque *in Regia.*

— De *Compostelle* en Espagne, pour l'Election de l'Evêque de Tarragone. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Normandie*, dont le lieu & le tems sont incertains, mais que l'on croit du neuviéme au dixiéme siécle, sur la discipline. *Bessin in conciliis Normaniæ.*

même, il n'eut rien plus à cœur que de rétablir l'étude des lettres & des sciences, totalement déchues depuis les incursions des Barbares. Il fut aussi le restaurateur de la discipline ecclésiastique, qui de son côté avoit reçu de terribles atteintes. Ses priéres étoient continuelles & soutenues par des aumônes abondantes, qui ne se bornoient pas à l'étendue de son Empire, quoiqu'immense; il envoyoit des secours d'argent par-tout où les Chrétiens en avoient besoin; en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage. Il s'occupa les dernieres années de sa vie à rendre corrects les textes des quatre Evangiles, & se fit aider dans ce travail par des Grecs & des Syriens.

Il fut enterré le même jour de sa mort. On embauma son corps; on le revêtit sur la chair du cilice qu'il avoit coutume de porter, & par dessus, de ses habits impériaux. On l'assit dans son tombeau sur un siége d'or; on ceignit son épée d'or à son côté; on placa sur sa tête une couronne où il y avoit du bois de la vraie croix; on lui mit entre les mains & sur les genoux un livre des Evangiles couvert d'or, & on suspendit devant lui son sceptre & son bouclier béni par le Pape Léon III. On remplit ensuite le caveau de divers aromates, & on le ferma. On érigea sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue avec une inscription.

Sa taille étoit d'une grandeur plus qu'ordinaire. Eginard nous apprend que la hauteur de Charlemagne étoit sept fois la longueur de son pied. On ne servoit sur sa table que quatre plats, outre celui du roti qu'il aimoit fort : il étoit rare qu'il bût plus de trois coups. Toutes les nations, peu de tems après sa mort, se sont accordées à lui donner le surnom de Grand, *Carolus Magnus*, d'où on a formé le nom de *Charlemagne*. [Il est le troisiéme à qui on ait donné le surnom de *Grand* pour ses exploits militaires. Avant lui on ne l'avoit encore donné qu'à Alexandre & à Pompée.] On n'est pas également convenu de lui rendre après sa mort un culte religieux. Il est honoré comme Saint dans plusieurs Eglises, entr'autres dans celles de Rouen & de Rheims. Cependant dans quelques autres, comme dans celle de Metz, on fait encore tous les ans un service solemnel le jour de sa mort pour le repos de son ame. Fréderic Barberousse le fit canoniser

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
801	4 Avril.
802	27 Mars.
803	16 Avril.
804	31 Mars.
805	20 Avril.
806	12 Avril.
807	28 Mars.
808	16 Avril.
809	8 Avril.
810	31 Mars.
811	13 Avril.
812	4 Avril.
813	27 Mars.
814	16 Avril.
815	1 Avril.
816	20 Avril.
817	12 Avril.
818	28 Mars.
819	17 Avril.
820	8 Avril.
821	24 Mars.
822	13 Avril.
823	5 Avril.
824	24 Avril.
825	9 Avril.
826	1 Avril.
827	21 Avril.
828	5 Avril.
829	28 Mars.
830	17 Avril.
831	2 Avril.
832	24 Mars.
833	13 Avril.
834	5 Avril.
835	18 Avril.
836	9 Avril.
837	1 Avril
838	14 Avril.
839	6 Avril.
840	28 Mars.
841	17 Avril.
842	2 Avril.
843	22 Avril.
844	13 Avril.
845	29 Mars.
846	18 Avril.
847	10 Avril.
848	25 Mars.
849	14 Avril.
850	6 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
851	22 Mars.
852	10 Avril.
853	2 Avril.
854	22 Avril.
855	7 Avril.
856	29 Mars.
857	18 Avril.
858	3 Avril.
859	26 Mars.
860	14 Avril.
861	6 Avril.
862	19 Avril.
863	11 Avril.
864	2 Avril.
865	22 Avril.
866	7 Avril.
867	30 Mars.
868	18 Avril.
869	3 Avril.
870	26 Mars.
871	15 Avril.
872	30 Mars.
873	19 Avril.
874	11 Avril.
875	27 Mars.
876	15 Avril.
877	7 Avril.
878	23 Mars.
879	12 Avril.
880	3 Avril.
881	23 Avril.
882	8 Avril.
883	31 Mars.
884	19 Avril.
885	11 Avril.
886	27 Mars.
887	16 Avril.
888	7 Avril.
889	23 Mars.
890	12 Avril.
891	4 Avril.
892	23 Avril.
893	8 Avril.
894	31 Mars.
895	20 Avril.
896	4 Avril.
897	27 Mars.
898	16 Avril.
899	1 Avril.
900	20 Avril.

par l'Antipape Paſchal III. Et comme les Papes légitimes n'ont point reclamé contre cette canoniſation, pluſieurs ont pris leur ſilence pour une approbation. Quoiqu'on ait retranché ſa fête du Bréviaire & du Miſſel de Paris, on la célebre encore au Collége de Navarre. Dans deux anciens Miſſels de Paris, dont l'un eſt de 1497, on trouve la Meſſe *Os Juſti*, pour Charlemagne, avec une Oraiſon propre.

Il aſſiſtoit à preſque toutes les heures de l'office divin, puiſqu'il ſe trouvoit la nuit à Matines & à Laudes; le matin à Prime & à la Meſſe, & le ſoir à Vêpres. Un jour qu'il avoit donné un Evêché vacant à un Clerc de ſa Chapelle, celui-ci alla s'en réjouir avec ſes amis, & leur donna un grand repas; (c'étoit la veille de S. Martin) & comme le repas fut long, l'Evêque nommé manqua de ſe trouver à Matines où il devoit chanter un répons : ſon abſence troubla un peu l'office. Charlemagne qui y aſſiſtoit, en fut ſi indigné qu'il révoqua ſa nomination, & donna l'Evêché à un pauvre Clerc qui avoit ſuppléé pour chanter le répons.

En apprenant la mort d'un Evêque, il demanda à ceux qui lui en apportoient la nouvelle, combien il avoit légué aux pauvres en mourant. On lui répondit qu'il n'avoit donné que deux livres d'argent. Un jeune Clerc qui étoit préſent, s'écria : *C'eſt un trop petit viatique pour un ſi grand voyage.* Charlemagne fut ſi ſatisfait de cette réponſe, qu'il donna l'Evêché à celui qui l'avoit faite, en lui recommandant de ne jamais oublier ce qu'il venoit de dire.

En Orient l'Empereur Léon commence à ſe déclarer ennemi du culte des images, il mande à Conſtantinople la plûpart des Evêques de ſon obéiſſance, & fait mettre en priſon ceux qui paroiſſoient contraires à ſes deſſeins. Léon étoit excité à cette perſécution par un prétendu magicien, qui lui avoit promis un long régne s'il aboliſſoit les images.

Concile de Noyon, pour terminer un différend touchant les limites des Diocèſes de Noyon & de Soiſſons.

815.

Les Evêques Iconoclaſtes ainſi appuyés de la protection de l'Empereur, s'aſſemblent dans le palais de Conſtantinople, & font faire une citation au Patriarche Nicéphore. Ce ſaint

Evêque n'alla point au Concile ; il prit le parti de quitter son siége, & quelque tems après il fut envoyé en exil. Ces mêmes Evêques tinrent après Pâques dans l'Eglise de sainte Sophie un Concile qui eut trois sessions. Dans la premiére on confirma la définition du faux Concile de Constantinople contre les images : dans la seconde on fit amener plusieurs Evêques catholiques, qui ayant refusé de changer de sentiment, furent terrassés & foulés aux pieds par les assistans ; puis on les fit relever, & sortir à reculons, crachant sur eux, & les frappant à coups de poing sur le visage : dans la troisiéme session, la définition fut souscrite par les Evêques & par Constantin fils de l'Empereur, que son pere avoit chargé d'assister au Concile. La persécution fut grande contre les Catholiques après ce Concile ; un grand nombre d'Evêques & de saints Abbés, & même des laïques furent exilés, après avoir souffert toute sorte de mauvais traitemens : leur mémoire est honorée par l'Eglise.

Le Pape Léon fait condamner à mort plusieurs des principaux citoyens de Rome, qui avoient conspiré contre lui. L'Empereur Louis en fait faire des plaintes par Bernard son neveu, Roi d'Italie. Le Pape envoie des Légats pour se justifier auprès de l'Empereur.

816.

Mort du Pape Léon III. le 12 Juin ; Estienne IV. lui succede le 22, fait prêter le serment de fidélité à l'Empereur Louis, & va le trouver en France. Quelques Historiens disent que le Pape entreprit ce voyage pour faire confirmer son élection par le Roi.

Concile de Celchyt en Angleterre, le 27 Juillet. Valfrede Archevêque de Cantorberi présida à ce Concile, qui fut composé de treize Evêques. Quenulfe Roi de Mercie y étoit présent. On y fit onze Canons. Le second porte, Qu'il y aura quelque peinture dans les Eglises, pour montrer à quel Saint est dédiée l'Eglise ou l'Autel. Le sixiéme, Que tout jugement ou autre acte confirmé par le signe de la croix, sera inviolablement observé. On voit dans ce tems-là le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions :

il étoit regardé comme une espece de serment. L'Empereur Louis fit aussi assembler au mois de Septembre un Concile à Aix-la-Chapelle, où l'on dressa une régle pour les Chanoines & les Chanoinesses. Celle des Chanoines contient 145 articles : il y est ordonné aux Chanoines de demeurer dans des cloîtres exactement fermés, où il y ait des dortoirs, des réfectoires, & les autres lieux réguliers : on leur défend de porter la cuculle, qui étoit une espece de manteau particulier aux Moines.

La nourriture sera la même pour toute la Communauté, sans distinction de personnes. Les Chanoines auront chacun par jour quatre ou même cinq livres de vin, selon la richesse de l'Eglise. S'il y a peu de vin dans le pays, ils auront trois livres de vin & trois livres de biére. S'il n'y en a pas du tout, ils n'auront qu'une livre de vin & cinq livres de biére. On diminuera la quantité de vin à proportion de la pauvreté des Eglises. Les jours de Fêtes, les Supérieurs régaleront la Communauté le mieux qu'il sera possible. [On marque que la livre de vin est de douze onces; ainsi quatre livres de vin sont environ trois chopines, mesure de Paris.] Si quelqu'un par négligence manque aux heures de l'office ; s'il entre immodestement dans le choeur ; s'il n'assiste pas à la Conférence ; s'il vient tard à table ; s'il sort sans permission, il sera d'abord averti en secret trois ou quatre fois : s'il ne se rend pas docile à ces avis, il sera réprimandé publiquement ; après quoi, s'il ne se corrige point, il sera réduit au pain & à l'eau, séparé de la table & du choeur. Toutes ces pénitences étant inutiles, on le condamnera à être fouetté, si l'âge & la qualité du coupable le permettent. S'il demeure incorrigible, on l'enfermera en une prison qui sera construite dans le cloître. On avertit les Supérieurs de se souvenir en punissant les fautes, *que l'Eglise est comparée à une colombe, parcequ'elle ne déchire pas de ses ongles, mais qu'elle frappe doucement de ses aîles*. Belle maxime que les Supérieurs ecclésiastiques & réguliers ne devroient jamais oublier. On prendra un soin particulier de l'éducation des enfans qui sont élevés dans la Communauté, & ils seront élevés dans une chambre séparée sous la discipline d'un sage vieillard. [On recevoit de jeunes gens pour être Chanoines, comme on en recevoit dans les

monasteres pour être Moines. On ne recevoit pas plus de Chanoines que l'Eglise n'en pouvoit nourrir. Le nombre des Chanoines de chaque Eglise n'étoit point encore fixé.] On recommande à tous d'assister modestement à toutes les Heures canoniales. Ils doivent se tenir debout en psalmodiant; & on ne permet qu'aux infirmes de porter des bâtons au choeur pour s'appuyer. Défenses de manger ou de parler après Complies; mais tous se rendront alors en silence au dortoir, où ils coucheront dans des lits séparés; & il y aura toujours une lampe allumée pendant la nuit.

Les Evêques doivent établir un hôpital, pour l'entretien duquel ils assigneront des biens ecclésiastiques, outre les dixmes de toutes les terres de l'Eglise: de plus, les Chanoines donneront pour cela la dixme de tous les fruits & de toutes les offrandes qu'ils recevront. Cet hôpital, autant qu'il se pourra, doit être proche de la Communauté des Chanoines, afin qu'ils puissent aller commodément servir les pauvres & leur laver les pieds, du moins en Carême. Quoiqu'il soit permis aux Chanoines d'avoir des maisons en propre, il faut qu'il y ait dans l'enceinte du cloître une maison particuliere destinée pour les Chanoines infirmes qui n'ont pas de maison à eux, où ils puissent se retirer: on doit les y traiter avec beaucoup de charité.

Le Portier sera choisi d'entre les Chanoines. Après Complies il portera les clefs au Supérieur. Il ne laissera point entrer les femmes, même dans le cloître; & les Chanoines ne leur parleront qu'en présence de témoins.

On reconnoît aisément que la Régle que S. Chrodegang avoit dressée pour les Chanoines a fourni le fond de celle-ci, qui a servi long-tems de modele aux Chanoines de l'Eglise de France. Cependant comme elle leur permet de posséder des biens en propre & d'en disposer, saint Pierre Damien en a parlé en termes fort durs & pleins de mépris; comme s'il n'y avoit pas différentes routes pour aller à la sainteté, & qu'un Ecclésiastique qui n'a pas fait voeu de pauvreté ne pût arriver à la perfection de son état en gardant la propriété de ses biens.

A cette Régle des Chanoines, le Concile d'Aix-la-Chapelle en joignit une pour les Chanoinesses, qu'il nomme *Sanctimoniales*, pour les distinguer des filles consacrées à Dieu,

qui étoient proprement Religieuſes, & qu'on appelloit *Moniales*. Elle contient 48 chapitres. On leur permet de garder leurs biens, mais à la charge de paſſer procuration à un parent ou à un ami pour l'adminiſtrer & défendre leurs droits en juſtice. Ces Chanoineſſes étoient engagées par vœu de chaſteté, couchoient dans un dortoir commun, & gardoient exactement la clôture : elles étoient voilées & vêtues de noir.

L'Empereur envoya un exemplaire de ces deux Régles aux Métropolitains, avec une lettre circulaire & ordre d'aſſembler les Evêques ; de faire lire ces Régles dans cette aſſemblée, & d'en donner des copies exactes à chaque Communauté de Chanoines & de Chanoineſſes.

Les cloîtres, dont on voit encore des veſtiges dans la plûpart des Cathédrales & des Collégiales, ne ſervent plus qu'à faire voir que l'Empereur fut obéi, & que la vie commune a été long tems en uſage parmi les Chanoines.

En conſéquence du Concile d'Aix-la-Chapelle, & ſur la repréſentation des Evêques, l'Empereur publia la même année un capitulaire de 29 articles, pleins de Réglemens avantageux pour la Religion. Il y rend à l'Egliſe la liberté des élections, & y confirme la Régle des Chanoines.

On vit alors dans le Clergé, & ſur-tout parmi les Chanoines, d'heureux fruits du zéle de l'Empereur pour la réforme des erreurs. *Ce fut alors*, dit l'Auteur contemporain de ſa vie, *que les Clercs & les Evêques commencerent à quitter leurs baudriers d'or, & leurs ceintures chargées de coutelas garnis de pierreries, auſſi bien que leurs habits précieux & les éperons qu'ils portoient aux talons : & ſi quelque Eccléſiaſtique affectoit encore des parures propres des Laïques, il étoit regardé comme un monſtre.* (Aſtron. vita Lud.) On voit par ces traits à quels excès le Clergé même avoit porté le luxe, & combien la réforme y étoit néceſſaire.

817.

Mort du Pape Eſtienne IV. le 22 Janvier : Paſcal I. lui ſuccede le 25, & envoie des Légats à l'Empereur Louis pour lui faire part de ſon ordination. Louis envoie au Pape la confirmation des donations faites à l'Egliſe Romaine par Pepin & par Charlemagne, & y ajoûte la Ville & le Duché de

Rome, avec les Isles de Corse & de Sardaigne. Quoique la Sicile se trouve nommée dans cette donation, on doute qu'elle y fût comprise, parceque les François n'y avoient jamais eu aucun droit jusqu'alors. L'Empereur joignit à la donation des Duchés cette clause remarquable : *Sauve sur ces Duchés notre domination en tout, & leur sujétion.*

Louis tient une assemblée à Aix-la-Chapelle, où il donne le titre d'Empereur à Lothaire son fils aîné, & envoie au Pape l'acte pour le confirmer. Pour réussir dans le dessein où il étoit de réformer l'état monastique, il jugea qu'il falloit commencer par établir l'uniformité dans tous les monasteres qui suivoient encore des usages différens. Ce fut dans cette vûe qu'il assembla à Aix-la-Chapelle un grand nombre d'Abbés & de Moines, afin qu'après avoir concerté ensemble, ils convinssent d'une Régle commune & d'une maniere de vie uniforme. Ce qu'ils firent en rendant commune, en partie, la Régle de S. Benoît. On convint de dresser une explication & une espéce de supplément de cette Régle : il contient 80 articles. Voici ce qu'on y remarque de particulier.

Les Moines laveront eux-mêmes leurs habits. Ils ne se feront raser en Carême que le Samedi-saint. Pendant le reste de l'année ils seront rasés tous les quinze jours. Le Prieur pourra leur permettre l'usage du bain. Il n'y aura pas de tems réglé pour les saigner, mais le besoin en décidera ; & alors on donnera le soir l'*extraordinaire* à celui qui aura été saigné. [Cependant dans la suite on marqua dans les calendriers des Bréviaires monastiques un jour chaque mois pour saigner les Moines ; & ce jour y est appellé *dies æger* ou *dies minutionis* ; c'est-à-dire, *le jour malade* ou *le jour de la saignée.* Il y a dans le texte, *specialis consolatio.* On nommoit *consolation*, le petit repas ou la collation qu'on accordoit quelquefois le soir aux Moines ; & c'est ce que désigne ici l'*extraordinaire.*]

Lorsqu'il sera nécessaire à cause du travail, & lorsqu'on dit l'office des morts, on donnera à boire aux Moines, même en Carême, après le repas du soir, & avant la leçon des Complies. [C'est l'origine de la *collation* des jours de jeûne ; encore ne parle-t-on pas de manger, mais seulement de boire.] Quelque faute qu'aient commise les Moines, ils ne seront pas fouettés nuds en présence des autres. On ne les

enverra pas en voyage ſans leur donner un compagnon. On leur défend d'être parreins, & de donner le baiſer aux femmes en les ſaluant.

La meſure de la cuculle (C'eſt le ſcapulaire.) ſera de deux coudées. L'Abbé aura ſoin que chaque Moine ait deux chemiſes, (de ſerge) deux tuniques, deux cuculles, deux chappes, ou même trois, deux paires de ſouliers, deux calleçons, un *roc*; (c'étoit une ſorte de vêtement extérieur. Quelques-uns ont cru que le mot de *froc* a été formé de celui de *roc*, *roccus*; mais il eſt plus naturel de le dériver de *floccus* ou *froccus*, qui étoit un habit des Moines & des Payſans.) deux *pellices*, c'eſt-à-dire, deux robes fourées, pendantes juſqu'aux talons; des gants en été & des mouffles de mouton en hyver; deux paires de chauſſures pour le jour, deux paires de pantoufles pour la nuit en été, & des *ſocs* pour l'hyver; c'eſt-à-dire, des galoches ou des ſabots. On leur donnera double meſure de biére, s'il n'y a pas de quoi leur donner du vin.

Ils ſe laveront les pieds les uns aux autres en Carême. Le Jeudi-ſaint, l'Abbé lavera & baiſera les pieds de ſes Religieux, & enſuite il leur ſervira à boire. [C'eſt encore l'uſage en beaucoup d'Egliſes de donner à boire, le Jeudi-ſaint, à ceux dont on a lavé les pieds.]

Les Moines qui ſeront enfermés pour crimes, auront une chambre à feu, & quelqu'endroit proche où ils pourront travailler à ce qu'on leur ordonnera. [La priſon des Moines devint dans la ſuite infiniment plus dure; c'étoit un horrible cachot d'où ceux qui y étoient mis n'avoient plus aucune eſpérance de ſortir : c'eſt pourquoi cette priſon s'appelloit *Vade in pace*. Etienne Archevêque de Toulouſe, s'en plaignit en 1350 au Roi Jean, qui ordonna que tous les Supérieurs des monaſteres viſiteroient deux fois le mois leurs Religieux priſonniers, & leur accorderoient tous les quinze jours la permiſſion de s'entretenir avec quelqu'un de leurs confreres.] Les Abbés pourront avoir des *celles*, c'eſt-à-dire, de petits monaſteres de Moines ou de Chanoines, pourvû qu'il n'y ait pas moins de ſix Religieux ou de ſix Chanoines qui vivent enſemble dans ces celles. [C'eſt-là l'origine des Prieurés dépendans des monaſteres.] On diſtribuera aux pauvres la dixme de tout ce qui a été donné tant à l'Egliſe qu'aux Moines. On

nommera les Supérieurs *Nonnes*. [C'est un terme de respect qui étoit venu des Moines d'Egypte.] La livre de pain pesera avant que d'être cuite, trente sols (c'est-à-dire une livre & demie; car vingt sols, à douze deniers par sol, pesoient une livre : un denier ne pesoit que la vingtiéme partie d'une once; ainsi il falloit soixante deniers pour faire trois onces pesant, ou cinq sols, & il falloit vingt sols pour faire une livre.) A la Messe on sera debout au *Sanctus*, & à genoux au *Pater*. [Il n'y avoit encore alors d'autre élévation à la Messe, que celle de l'hostie avec le calice immédiatement avant le *Pater*.] On ne recevra personne dans le monastere pour de l'argent. On permet aux Moines l'usage de la graisse tous les jours, excepté le Vendredi & vingt jours avant Noël. [On voit par-là qu'on faisoit encore usage de graisse les Samedis pour les sausses dans les pays où l'huile étoit rare.]

L'Empereur chargea S. Benoît d'Aniane, & Arnoux Abbé de Noirmoutier, de faire la visite de tous les monasteres de son Empire, & d'en régler la discipline suivant ces nouveaux statuts. Mais le seul nom de réforme est odieux, sur-tout à ceux qui en ont le plus de besoin. Il y eut à ce sujet du trouble dans plusieurs monasteres; & dans quelques communautés les Moines aimerent mieux changer d'état & recevoir la Régle des Chanoines, que d'embrasser la nouvelle réforme.

On rapporte à la même assemblée un réglement de l'Empereur touchant les redevances auxquelles les monasteres sont obligés. On distingue ces monasteres en trois classes : la premiére est de ceux qui doivent des présens & le service de guerre; la seconde, de ceux qui doivent seulement des présens; & la troisiéme, de ceux qui ne doivent ni présens ni service de guerre, mais seulement des prieres pour l'Empereur & la famille Impériale.

818.

En Orient, l'Empereur Léon l'Arménien continue à persécuter les Catholiques, & à faire abattre les images. Plusieurs Abbés se laissent surprendre, & communiquent avec Théodore, que Léon avoit mis à la place du Patriarche S. Nicéphore. Le Pape Pascal envoie des lettres & des Légats à Constantinople, pour soutenir la cause des Catholiques.

Procès fait en France aux Evêques qui avoient eu part à

la révolte de Bernard Roi d'Italie. (Il étoit neveu de Louis le Débonnaire.) Théodulfe Evêque d'Orléans, accusé d'avoir trempé dans la conspiration, est déposé & envoyé prisonnier à Angers. Il trouva dans son talent pour la poésie de quoi adoucir l'ennui de sa prison ; il y composa l'hymne *Gloria, laus & honor Deo*, pour être chantée par les enfans à la procession du Dimanche des Rameaux. Cet Evêque protesta toujours qu'il étoit innocent.

Louis le Débonnaire oblige les Moines Bretons à se conformer aux usages des Moines François.

819.

Assemblée d'Aix-la-Chapelle, où l'Empereur Louis fait de nouvelles loix, dont plusieurs regardent la Religion. Celui qui aura tué un homme faisant pénitence publique, est condamné à payer triple amende au Roi, outre la composition aux parens : celui qui aura coupé les cheveux à un enfant, ou donné le voile à une fille malgré ses parens, paiera la composition au triple, & l'enfant demeurera libre.

On voit par la liste des Commissaires envoyés dans les provinces, & insérée dans ce capitulaire, qu'un Archevêque étoit communément à la tête de chaque commission. Ces Prélats marchoient avec un grand train, puisqu'il est marqué qu'on devoit leur fournir pour leur subsistance quarante pains, trois porcs, un cochon de lait, trois poulets & quinze œufs. Il y a dans le texte, *tres friscingas* : il paroît signifier des porcs d'environ un an.

820.

L'Empereur Léon est tué dans son palais à Constantinople, pendant qu'il entendoit les Matines de la nuit de Noël : Michel surnommé le Begue, qui étoit retenu en prison pour avoir conspiré contre ce Prince, est couronné à sa place le jour de Noël.

Les Sarrasins entrent en Sicile, & prennent Palerme.

821.

Michel rappelle les exilés, mais sans rétablir le culte des images : au contraire il commence à persécuter les Catholiques

ſiques, & ſur-tout les Moines, ſous prétexte qu'ils excitoient du trouble par leurs prédications ſur le culte des images.

Aſſemblée de Thionville : on y ſoumet à la pénitence & à l'amende ceux qui attentent à la vie des Eccléſiaſtiques. Il aſſiſta trente-deux Evêques à ce Concile de Thionville.

On lit dans les actes de cette Aſſemblée, que celui qui aura bleſſé un Soudiacre, fera pénitence pendant cinq Carêmes, & payera trois cens ſols avec la compoſition & une amende à l'Evêque. [Il y a dans le texte, *cum bannis Epiſcopalibus*. *Bannus* ſignifie ſouvent une amende. Celles qu'on payoit pour les violences contre le Clergé & pour d'autres ſacriléges, étoient cenſées appartenir à l'Evêque; c'eſt pourquoi on les nommoit *banni Epiſcopales*. On nommoit *compoſition*, la ſomme taxée par les loix pour la réparation de quelque crime.]

Quand on eut fait la lecture des Réglemens, Aſtulfe de Maïence dit : *Prions les Princes & les Seigneurs de les approuver;* ce que les deux Empereurs, Louis & Lothaire ſon fils, & tous les Seigneurs laïques firent volontiers.

Invention des reliques de ſainte Cécile à Rome.

822.

Aſſemblée d'Attigny, où l'Empereur Louis confirme le réglement de Thionville quant aux amendes, & ſe ſoumet à la pénitence publique, ſe repentant d'avoir maltraité ſon neveu Bernard Roi d'Italie, auquel il avoit fait crever les ieux pour le punir de s'être révolté contre lui. On rapporte à ce Concile d'Attigny un capitulaire de l'Empereur Louis, qui contient vingt-neuf articles, dont le ſecond rétablit la liberté des élections en ces termes : « N'ignorant pas les ſacrés Ca-„ nons, & voulant que l'Egliſe jouiſſe de ſa liberté, nous „ avons accordé que les Evêques ſoient élus par le Clergé & „ le Peuple, & pris dans le Dioceſe même, en conſidération „ de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & ſans „ acception de perſonnes » Le ſixiéme article porte, Que les ſerfs ne pourront être ordonnés qu'ils n'aient été affranchis par les Seigneurs. Le vingt-ſeptiéme défend de chercher la vérité par l'épreuve de la croix.

Fondation de l'Abbaye de Corbie, ou Corvey, en Saxe.

823.

Lothaire fils aîné de Louis vient à Rome, où il est couronné Empereur le jour de Pâque par le Pape Pascal.

Ebbon Archevêque de Reims va prêcher la foi aux Danois.

Concile ou Parlement à Compiégne, on y traita encore de l'usurpation des biens ecclésiastiques.

824.

Le Pape Pascal accusé d'avoir eu part au meurtre de Théodore Primicier de l'Eglise Romaine, se purge par serment en présence des Envoyés de l'Empereur Louis & du peuple Romain. Il meurt le 11 Mai. Eugene II. lui succede le 5 Juin. Zizime qui vouloit lui disputer le saint Siége, fut obligé de se désister, ayant appris que l'Empereur Louis avoit envoyé en Italie son fils Lothaire, qui vint rendre la justice à Rome, & fit prêter par les Romains un serment qui portoit en substance : « Je promets d'être fidele aux Empereurs Louis &
„ Lothaire, sauve la foi que j'ai promise au Pape; & de ne
„ point consentir qu'on élise de Pape, sinon canoniquement;
„ ni que le Pape élu soit consacré avant qu'il fasse en présence
„ des Commissaires de l'Empereur, un serment pareil à celui
„ que le Pape Eugene a fait par écrit. »

L'Empereur Louis reçoit à Rouen des Ambassadeurs de l'Empereur Michel, qui apporterent en France les écrits attribués à S. Denys l'Aréopagite, & prierent le Roi de faire assembler un Concile sur la question des images.

825.

Assemblée d'Aix-la-Chapelle au mois de Mai. Louis y fit un capitulaire de vingt-huit articles, dont plusieurs regardent les Commissaires qu'il envoyoit dans les provinces, nommés alors *Missi dominici*. Il y en avoit deux en chaque province, un Evêque & un Comte. Le devoir de ces Commissaires étoit de véiller sur la conduite des Evêques, des Comtes & des moindres Officiers; d'écouter les plaintes, terminer sur les lieux toutes les affaires autant qu'il étoit possible, & faire le rapport des autres à l'Empereur.

Concile de Paris assemblé au mois de Novembre par ordre de l'Empereur Louis, sur la question des images. Elle y fut

traitée par forme d'examen, & non de décision. Le résultat fut que Louis enverroit des Evêques au Pape, pour le prier de faire entrer les Grecs dans le sentiment de l'Eglise de France, qui étoit de ne rendre aucun culte aux images, excepté à celle de la croix; ce qui étoit contraire à la décision du dernier Concile de Nicée, approuvée par le Pape. Néanmoins il est certain que les Evêques de France furent toujours en communion avec le saint Siége. Le P. Sirmond & le Pere Labbe rapportent ce Concile à l'an 824; mais il est évident qu'il ne s'est tenu que l'an 825. L'Empereur Louis ne reçut l'ambassade des Grecs que sur la fin de l'automne 824; ensuite il envoya à Rome demander l'agrément du Pape, pour tenir cette assemblée. Elle ne fut convoquée qu'après le retour des Envoyés, & parconséquent vers le premier de Novembre 824. Les Evêques envoyerent les actes à l'Empereur Louis, avec une lettre de leur part. Cette lettre commence ainsi: *Nous étant assemblés par vos ordres à Paris, le premier de Novembre, au sujet des images, &c.* Ils y rejettent le second Concile de Nicée.

826.

Heriold Roi de Danemarck embrasse la religion chrétienne, & reçoit le baptême avec son épouse à Saint-Alban de Maïence. Saint Anscaire, Moine de Corbie, le suit pour aller prêcher la foi aux Danois.

Concile de soixante-deux Evêques à Rome, le 15 Novembre: on y fit trente-huit Canons, dont la plûpart regardent la réformation du Clergé. Le quatriéme porte, Que les Prêtres ignorans seront avertis par l'Evêque, & suspendus, pour leur donner le tems de s'instruire; & s'ils n'en profitent, ils pourront être déposés. Le vingt-septiéme ordonne que les Abbés seront Prêtres, pour avoir plus d'autorité. Le trente-quatriéme, qu'on établira des cloîtres près l'Eglise cathédrale, où les Clercs vivront en commun sous la conduite de supérieurs capables & dépendans de l'Evêque; on défend aux Prêtres de s'occuper à la chasse ou au travail de la campagne, & de paroître hors de leurs maisons sans l'habit sacerdotal. Cette défense du travail à la campagne ne se trouve point dans la bonne antiquité: il y a lieu de penser que la domina-

tion des Barbares avoit déja avili ce travail dans l'opinion des hommes.

Rodoin Prévôt de S. Médard de Soissons, obtient du Pape Eugene une partie du corps de S. Sébastien, qu'il dépose dans l'Eglise de son monastere; il s'y fait un grand nombre de miracles.

827.

Mort du Pape Eugene II, le 27 Août; Valentin lui succede le premier Septembre, & meurt le 10 Octobre suivant. Le saint Siége vaque le reste de l'année.

828.

Grégoire IV. monte sur le saint Siége le 5 Janvier. Ce fut lui qui entreprit de rebâtir la ville d'Ostie, pour défendre l'embouchure du Tibre contre les incursions des Musulmans, qui s'étoient emparés de toute la Sicile: il la nomma de son nom *Gregoriopolis*.

L'Empereur Louis tient une assemblée vers la fin de l'année à Aix-la-Chapelle, où il ordonne pour l'année suivante la convocation de quatre Conciles pour la réforme des abus; ces Conciles devoient s'assembler à Maïence, à Paris, à Lyon & à Toulouse. Il indique dans l'étendue de son Royaume un Jeûne de trois jours pour le Lundi d'après l'octave de la Pentecôte, pour exhorter le peuple à fléchir la colere de Dieu: la lettre qui contenoit cette indication étoit adressée à tout le peuple François, & devoit être lûe publiquement.

Dungal Moine de S. Denys en France écrit pour les images, contre *Claude-Clément* Evêque de Turin, qui attaquoit leur culte, même celui de la croix.

829.

On célébra cette année les quatre Conciles que Louis avoit indiqués. Nous n'avons les actes que de celui de Paris, qui s'assembla le 6 Juin. Il fut composé de vingt-cinq Evêques des quatre provinces de Reims, de Sens, de Tours & de Rouen. Les actes de ce Concile sont divisés en trois livres, dont le premier contient cinquante-quatre articles ou Canons. Le vingtiéme défend aux Evêques de coucher en particulier sans avoir des témoins de la pureté de leur conduite. Le vingt-

troisiéme leur défend, hors le cas de néceſſité, d'impoſer les mains pour donner le S. Eſprit, s'ils ne ſont à jeun : ils ne doivent non plus conférer le Sacrement de la Confirmation qu'à Pâque & à la Pentecôte. [C'eſt la premiére fois qu'on remarque un tems fixé pour l'adminiſtration de ce Sacrement.] Quelques-uns de nous, diſent les Evêques dans le quarante-cinquiéme, ont appris de perſonnes dignes de foi ; quelques-uns ont vû eux-mêmes que dans certaines provinces les femmes, contre la loi divine & les Canons, approchent de l'autel, touchent effrontément les vaſes ſacrés, préſentent aux Prêtres les habits ſacerdotaux ; & ce qui eſt beaucoup plus indécent & contre toute raiſon, diſtribuent au peuple le corps du Seigneur, & font d'autres choſes qu'il ſeroit honteux de dire. On ordonne à tous les Evêques de tenir la main à ce que de pareils abus ne ſe commettent plus dans leurs Diocèſes. [Ces abus ſont d'une eſpece ſi ſinguliere, qu'il ne faut pas moins que les actes d'un Concile pour les rendre croyables.] Le quarante-ſixiéme fait défenſes aux Chanoines & aux Moines de rendre viſite aux Religieuſes ſans l'agrément de l'Evêque. Les Religieuſes ne ſe confeſſeront que dans l'Egliſe, en préſence de témoins qui ſeront à quelque diſtance. Si quelque infirmité les empêche de ſe confeſſer à l'Egliſe, il y aura auſſi des témoins dans la chambre pendant qu'elles ſe confeſſeront. Il ne convient nullement qu'un Moine quitte ſon monaſtere pour aller confeſſer les Religieuſes, ni que les Clercs & les Laïques, déclinant le jugement des Evêques & des Prêtres-Chanoines, aillent ſe confeſſer aux Moines qui ſont Prêtres. Car il eſt ſeulement permis aux Moines de confeſſer ceux de leur Communauté. Le quarante-ſeptiéme contient des défenſes aux Prêtres de dire la Meſſe dans des maiſons particuliéres ou dans des jardins, comme faiſoient pluſieurs. Le cinquante-uniéme fait défenſes d'avoir des boiſſeaux ou des ſeptiers de différentes meſures ; de grands pour recevoir, & de petits pour donner ou pour vendre. Dans le cinquante-deuxiéme, on condamne l'iniquité & l'avarice des Comtes & des Evêques des provinces occidentales de la France, qui défendoient à leurs vaſſaux de vendre pendant la moiſſon ou la vendange le froment & le vin à plus haut prix que celui qu'ils avoient taxé ; enſorte qu'ils ſe faiſoient donner pour quatre deniers un boiſſeau de froment,

qui pouvoit en valoir douze. Le cinquante-quatriéme défend de recevoir pour parreins, soit au Baptême soit à la Confirmation, ceux qui font pénitence publique. Le second livre contient treize articles *des devoirs du Roi*. Le troisiéme renferme une lettre des Evêques, où ils demandent aux Empereurs Louis & Lothaire l'exécution des décrets du Concile ; ils insistent sur l'article des entreprises des deux Puissances. *Le plus grand obstacle au bon ordre*, disent-ils, *est que depuis long-tems les Princes s'ingerent dans les affaires ecclésiastiques ; & que les Evêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devroient des affaires temporelles.* En ce même Concile on rétablit à S. Denys la discipline monastique, qui étoit déchue jusqu'au point que la plûpart des Moines ne portoient que l'habit de Chanoine. Ce fut Hincmar Moine de cette Abbaye, depuis Archevêque de Reims, qui de concert avec l'Abbé employa son crédit auprès de l'Empereur pour obtenir cette réforme, qu'il embrassa lui-même.

Les actes de ce Concile & ceux des trois autres que nous n'avons plus, ayant été portés à l'Empereur, le Prince tint une assemblée à Wormes pour confirmer par l'autorité impériale ce qui parut de plus utile dans ces réglemens. Il publia à cet effet un capitulaire où on remarque les articles suivans.

I. Ceux qui établissent des Prêtres dans leurs Eglises, ou qui les chassent sans le consentement de l'Evêque, paieront le ban de l'Empereur ou une autre amende plus considérable. [Il y a dans le texte, *harmiscara*. Il paroît par plusieurs autres endroits où ce texte est employé, qu'il signifie *une grosse amende pécuniaire*, & quelquefois *une amende honorable* qu'on faisoit faire, sur-tout pour les grands crimes, en obligeant les coupables de marcher tête nue, pieds & jambes nuds à la suite d'une procession, en portant une selle ou un chien sur leurs épaules. Il y a lieu de croire que les mots *hacheria* & *hachée*, dont les François se sont servi ensuite pour signifier une amende, ont été formés par corruption d'*harmiscara*. V. Ordre, sous peine d'amende, de payer la dixme ; & à ceux qui tiennent des fiefs de l'Eglise, de payer le neuviéme outre la dixme, sous peine de perdre le fief. VIII. On ne pourra troubler l'Eglise dans la possession d'un bien qu'elle possede paisiblement depuis trente ans.

Dans d'autres capitulaires qu'on rapporte à la même année, Louis le Débonnaire fait défenses d'employer dans la suite le jugement de l'eau froide. Il veut qu'on examine par l'épreuve de l'eau chaude un esclave qui auroit tué son maître.

Ambassade des Suédois à l'Empereur Louis, pour lui demander des Missionnaires. Louis y envoie le Moine Vitmar & S. Anscaire, pour lequel il venoit d'établir un siége archiépiscopal à Hambourg. Ebbon Archevêque de Reims, chargé de la légation du saint Siége pour les pays septentrionaux, fait ordonner Evêque un de ses parens nommé Gausbert, & l'envoie en Suéde comme son Vicaire.

Michel le Begue meurt le premier Octobre; son fils Théophile lui succede.

830.

Les enfans de l'Empereur Louis choqués de la tyrannie de Bernard Comte de Barcelone, qui gouvernoit absolument leur pere, & étoit accusé d'avoir un mauvais commerce avec l'Impératrice Judith, se révoltent contre lui, le font enfermer à S. Médard de Soissons, & Judith à Sainte Croix de Poitiers. Il est rétabli au mois d'Octobre dans l'assemblée des Seigneurs à Nimegue.

En Orient, l'Empereur Théophile commence à persécuter violemment les Catholiques défenseurs des images, & surtout les Moines, dont il fait mourir plusieurs sous les coups de fouet.

831.

L'Impératrice Judith, seconde femme de Louis, se purge par serment dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle au mois de Février, du mauvais commerce dont elle étoit accusée avec Bernard. Ceux qui avoient trempé dans la révolte des fils du Roi, sont condamnés à mort. Louis leur accorde la vie, & se contente de les exiler. Jessé Evêque d'Amiens est déposé dans le Concile de Noyon, comme criminel de lèze-majesté.

Pascase Ratbert composa cette année son *Traité de l'Eucharistie*, où il parle de la transsubstantiation & de la présence réelle, comme d'une vérité *que toute la terre croit & confesse.* Ratram Moine de Corbie écrivit depuis pour combattre les expressions dont Pascase s'étoit servi, quoiqu'elles ne fussent

susceptibles d'aucun mauvais sens. De-là naquit entre les Théologiens une dispute assez vive ; mais elle fut terminée sans Concile, parcequ'il ne s'agissoit point du fonds de la doctrine. Cependant les Calvinistes en ont pris prétexte d'avancer que Pascase Ratbert a été l'auteur & l'inventeur de la doctrine de la Transsubstantiation. Ils se sont aveuglés jusqu'au point de ne pas voir qu'elle a toujours été invinciblement établie par l'usage constant & uniforme de toutes les Eglises, comme le prouvent assez les plus anciennes Liturgies, & par la tradition des Peres. D'ailleurs comment les Grecs n'auroient-ils pas réclamé, au moins lors des disputes qu'ils eurent dans ce même siécle avec les Latins, qu'ils accuserent même d'hérésie ?

Cet ouvrage de Ratbert ne devint public que quelques années après, lorsque l'auteur étant déja Abbé, l'envoya au Roi Charles pour présent, comme c'étoit la coutume d'en faire aux grandes Fêtes. [Les Evêques, les Abbés, les Abbesses & les Seigneurs laïques étoient obligés de faire des présens au Roi en certains tems de l'année. Ces présens consistoient communément en argent ou en chevaux. Il fut ordonné par les capitulaires que chacun marqueroit son nom sur les chevaux qu'il donneroit au Roi. Il paroît que les présens les plus ordinaires des Abbesses étoient des habits qu'elles faisoient faire par leurs Religieuses ; car il fut également ordonné qu'elles mettroient leur nom sur les habits qu'elles donneroient au Roi.]

832.

La haine de l'Empereur Théophile contre les images augmente à tel point, qu'il chasse tous les Peintres de ses Etats.

833.

Les troubles recommencerent cette année en France entre Louis & ses enfans. Ils étoient irrités de ce que leur pere avoit changé le partage fait entr'eux, & qu'il se laissoit toujours gouverner par Judith leur belle-mere. La plûpart des Evêques avoient abandonné le parti de Louis. Le Pape Grégoire IV. qui étoit de ce nombre, vint en France à la priere de Lothaire. Le bruit couroit qu'il vouloit excommunier ceux d'entre les Evêques qui étoient encore fideles à l'Empereur

Louis ; mais ils lui firent dire, *qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier contre les Canons*. Dès le mois de Juin Lothaire se vit à la tête d'une puissante armée, qui fut bientôt augmentée par la défection presque totale des troupes de Louis. Ce Prince se voyant abandonné, prit le parti de passer dans le camp de ses enfans, où de l'avis du Pape & des Seigneurs on le déclara déchu de la dignité Impériale, qui fut déférée à Lothaire ; puis on partagea de nouveau l'Empire entre les trois freres Lothaire, Pepin & Louis. A l'égard de Charles, depuis surnommé le Chauve, que l'Empereur Louis avoit eu de Judith sa seconde femme, il fut enfermé dans le monastere de Prom : l'Empereur fut enfermé dans celui de S. Médard de Soissons, & l'Impératrice fut menée à Tortone en Lombardie.

Louis n'étoit pas à la fin de ses malheurs ; on tint dans le mois d'Octobre une assemblée générale à Compiégne, où ce Prince se laissa persuader de se soumettre à la pénitence publique, comme s'avouant coupable de tous les maux qui affligeoient l'Etat. On ne se rappelle qu'avec horreur les excès où se porta cette assemblée ; la Religion y fut jouée, la majesté des Rois oubliée ; toutes les loix de la nature ouvertement violées. Lambert & Mafride, deux esprits également factieux, étoient à la tête des laïques. L'Archevêque de Reims Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les Ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne discipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence publique étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le Pape S. Léon l'avoit conseillé ; ses successeurs en firent une loi : le douziéme Concile de Toléde l'ordonna par un décret authentique. L'audacieux Ebbon s'oublia au point d'y condamner pour toujours son maître & son bienfaiteur. Cette condamnation fut l'acte de la déposition de l'infortuné Monarque. Ce bon Prince fut amené dans l'Eglise de S. Médard, où les Evêques & les Abbés étoient assemblés pour lui notifier l'arrêt de sa condamnation : car il est remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accusation dont on devoit le charger. Là, prosterné sur un cilice, tenant en main un papier où ses prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuser en présence d'un peuple nombreux, d'avoir mal usé du gouver-

nement que Dieu lui avoit confié ; d'avoir fait marcher ses troupes en Carême ; d'avoir scandalisé l'Eglise par son indocilité aux monitions des Evêques ; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres & de tous les maux qui désoloient l'Empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles : on lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier ; on le revêtit d'un habit de pénitent : il fut ensuite chassé de l'Eglise, & enfermé dans une petite cellule du monastere pour y vivre en pénitent le reste de ses jours.

834.

Louis & Pepin arment contre Lothaire, pour l'obliger à délivrer leur pere. Ce Prince est rétabli le 1 Mars à S. Denys en France, & admis à la communion de l'Eglise.

Le Pape accorde le pallium à S. Anscaire, premier Archevêque de Hambourg, & le déclare son Légat chez les nations du Nord, conjointement avec Ebbon de Reims.

Assemblée d'Attigni, pour corriger les désordres qui s'étoient glissés dans l'Eglise & dans l'Etat à la faveur des derniers troubles.

835.

La réhabilitation de Louis est confirmée dans l'assemblée de Thionville. Ce Prince est reconcilié solemnellement dans l'Eglise cathédrale de Metz. Ebbon Archevêque de Reims, qui avoit présidé à l'assemblée de Compiégne comme Métropolitain de la province, est déposé de l'Episcopat.

Institution de la fête de tous les Saints par le Pape Grégoire IV.

Comme la Chrétienté étoit affligée par les ravages des Normands & des Sarrasins, dans l'hymne qui fut composée pour cette solemnité, & que l'Eglise chante encore aujourd'hui, on prie les Saints d'éloigner ces Barbares de la terre des Chrétiens. Ces deux vers,

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus,

regardent l'une ou l'autre de ces deux nations, ou peut-être l'une & l'autre.

836.

Louis ordonne que la fête de tous les Saints sera célébrée le premier novembre dans toute la Gaule & la Germanie.

Concile d'Aix-la-Chapelle au mois de Février : on y traita la matiére de la distinction des deux Puissances. Les Evêques avouerent qu'ils avoient beaucoup excédés, & que la révolte des enfans de l'Empereur avoit fait voir un crime inoui à tous les siécles : *C'est pourquoi*, ajouterent-ils adressant la parole à l'Empereur, *nous estimons que le seul moyen de rétablir les choses, est que laissant jouir les Evêques de toute la puissance que Jesus-Christ leur a donnée, vous usiez de toute celle que vous avez comme pere & comme Empereur.* Il y fut aussi question de la restitution des biens ecclésiastiques usurpés par Pepin Roi d'Aquitaine & par les Seigneurs de son Royaume : l'Empereur Louis joignit ses ordres à la priére des Evêques, & les biens furent restitués.

837.

Lothaire ayant souffert que ses gens fissent quelque violence à ceux de l'Eglise Romaine, l'Empereur son pere lui envoie des députés pour lui en faire de vives réprimandes.

Martyre de S. Frédéric d'Utrecht.

838.

Concile de Kingston en Angleterre, sur les biens de l'Eglise.

840.

L'Empereur Louis meurt le 20 Juin comme il marchoit contre Louis son fils Roi de Baviere, révolté à l'occasion d'un nouveau partage que l'Empereur son pere venoit de faire, & par lequel la France & la Bourgogne avoient été données à Charles. La piété de l'Empereur Louis & son extrême facilité à pardonner, lui ont fait donner les surnoms de *Pieux* & de *Débonnaire*. Il fut un des meilleurs & un des plus malheureux Rois de la France.

841.

Concile d'Auxerre, où l'on prescrit un jeûne de trois jours

après la bataille de Fontenai, où Lothaire fut défait par les Rois Louis & Charles ses freres.

Les Normands profitant de la division des fils de Louis le Débonnaire, font une descente sur les côtes de l'Océan, remontent la Seine jusqu'à Rouen, où ils brûlent le monastere de S. Oüen, & ensuite celui de Jumiége, & pillent plusieurs Eglises. On donnoit en France le nom de Normands aux Danois, aux Norvégiens, & aux autres peuples du Nord. Ces Normands étoient encore païens.

842.

Théophile Empereur d'Orient meurt le 30 Janvier : c'est le dernier Empereur qui ait soutenu l'hérésie des Iconoclastes. Michel son fils, surnommé Porphyrogenete, lui succéda sous la régence de l'Impératrice Théodora sa mere, qui fit tenir à Constantinople un Concile dans lequel on confirma le second Concile de Nicée. Jean Leconomante Patriarche de cette ville, un des principaux chefs des Iconoclastes, y fut déposé. Saint Méthodius qui avoit beaucoup souffert pour la défense des images, fut mis à sa place. Après le Concile, les images furent rétablies solemnellement le second Dimanche de Carême, jour auquel les Grecs font encore la mémoire de cette fête : elle fut nommée *la Fête de l'Orthodoxie*.

La paix si nécessaire à l'Empire François, paroissoit plus éloignée que jamais après la bataille de Fontenai. Lothaire vouloit effacer dans un autre combat la honte de sa défaite. Louis & Charles de leur côté ne songerent qu'à poursuivre leur victoire : ils étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat que personne ne leur disputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'espérance de pouvoir le défendre. Ils consulterent les Evêques. On s'imaginoit alors que le caractere épiscopal donnoit des lumieres supérieures & le droit de prononcer sur la politique & la guerre, comme sur les matieres ecclésiastiques. De-là cette énorme autorité des Prélats, qui en décidant de tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les Princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande ; & pour obtenir des couronnes, ils les en faisoient sans peine les dispensateurs. Ceux qui suivoient la Cour s'assemblerent à Aix-la-Chapelle pour prononcer sur le sort de

Lothaire ; tous d'un commun accord le déclarerent déchu de son droit, & ses sujets déliés du serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner?* dirent-ils aux deux Princes Charles & Louis. *Nous le promettons*, répondirent les deux Rois. *Et nous*, dit l'Evêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere, pour gouverner son Royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce n'est pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison. On partagea en vertu de cette décision les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

843.

Les Normands font une seconde descente par l'embouchure de la Loire, prennent & pillent la ville de Nantes. Guihard Evêque de cette ville, qui fut tué dans l'Eglise avec plusieurs Moines & une partie de son peuple, est honoré comme martyr.

Siconulfe, Duc de Bénévent, pille le trésor du monastere du Mont-Cassin, d'où il enleve des richesses immenses qui y avoient été données par les Rois de France.

Assemblée d'Evêques & de Seigneurs à Coulaines, proche le Mans.

Concile de Loiré, dans l'Anjou.

844.

Mort du Pape Grégoire IV. le 11 Janvier. Jean Diacre de l'Eglise Romaine, s'empare du palais patriarchal de Latran, & est aussi-tôt abandonné. Le peuple avoit formé le dessein d'élire l'Archiprêtre Sergius, qui fut consacré le 27 Janvier sans attendre le consentement de l'Empereur Lothaire. Ce Prince en fut irrité, & envoya Louis son fils en Italie à la tête d'une armée. Louis fut reçu à Rome avec les plus grands honneurs : il fit examiner l'élection de Sergius, & la fit confirmer en sa présence dans une assemblée d'Evêques, où les Romains prêterent serment de fidélité à l'Empereur Lothaire.

Le Pape couronna ensuite le jeune Louis, & le proclama Roi des Lombards le 15 Juin dans l'Eglise de S. Pierre.

Capitulaire de Toulouse. Les Curés de la Septimanie étoient venus implorer la protection du Roi contre les vexations de leurs Evêques, qui exigeoient d'eux des droits excessifs. Ce fut pour modérer ces droits que le Roi Charles dressa ce capitulaire dont voici les principaux articles : Les Evêques recevront tous les ans de chaque Prêtre un boisseau de froment, un boisseau d'orge, & un muid de vin : de plus, un jeune cochon en espece ou en valeur, qui sera estimé six deniers. Ils pourront s'ils le veulent, pour toutes ces redevances, recevoir deux sols en deniers. [On ne peut rien déterminer sur la capacité de ces mesures. *Modius* qui est dans le texte, est une mesure qui servoit à mesurer le grain & les liquides; elle a varié selon les tems & les lieux; on voit par les statuts de S. Adelard, que ce qui est appellé *modius vini*, contenoit seize septiers de vin. Dans le Concile de Francfort, *modius frumenti* n'est estimé que quatre deniers.] Les Prêtres qui ne seront éloignés de la ville que de cinq milles, y feront porter ces redevances. Pour ceux qui seront plus éloignés, les Evêques indiqueront un lieu dans chaque doyenné où on les paiera. [C'est la premiére fois qu'on remarque le mot *doyenné*, pour un certain district de paroisses de la campagne.]

Dans les visites que les Evêques font de leurs Dioceses, il faut avoir soin qu'ils ne soient pas trop à charge aux Curés. C'est pourquoi quand l'Evêque sera arrivé dans une paroisse, les quatre Curés les plus voisins s'y rendront avec leurs paroissiens, & chacun des Curés donnera à l'Evêque dix pains, un demi-muid de vin, un jeune cochon de quatre deniers, deux poulets, dix œufs, & un boisseau de grain pour les chevaux. Le Curé chez qui loge l'Evêque donnera la même chose, & on n'exigera de lui rien de plus, si ce n'est le bois & les ustensiles nécessaires pour préparer à manger. [On voit par ce détail que la suite de l'Evêque devoit être bien nombreuse, comme nous l'avons déja observé plus haut, puisqu'il falloit tant de provisions, & que ce n'étoit point à tort que les Curés se plaignoient. On lit dans le texte, *frischingam de quatuor denariis*. Nous avons dit que *frischinga* étoit un jeune cochon de six mois ou d'un an. On trouve que

frischinga est distingué de *porcellus*, qui étoit un cochon de lait.] Si les Evêques font par an plusieurs visites des paroisses, ils n'exigeront qu'une fois ces redevances; & quand ils ne feront pas de visite, ils ne les exigeront pas. Ils n'établiront pas de nouvelles paroisses sans nécessité, pour multiplier les redevances. Quand on fera deux paroisses de ce qui n'en faisoit qu'une, les deux Curés ne paieront ensemble à l'Evêque que ce qui lui étoit payé quand il n'y en avoit qu'une.

Il y eut deux Conciles cette année: l'un à Thionville au mois d'Octobre, où l'on dressa six articles sur les désordres occasionnés par les guerres civiles: l'autre à Verneuil sur Oise au mois de Décembre, où l'on fit douze Canons de discipline. En ce même Concile Drogon Evêque de Metz, qui avoit reçu du Pape Sergius II. des lettres par lesquelles il l'établissoit Vicaire apostolique dans toutes les provinces audeçà des Alpes, voulut se faire reconnoître en cette qualité par les Evêques du Royaume de Charles, à l'égard desquels il étoit Evêque Etranger; mais ayant trouvé quelque opposition, il jugea à propos de ne point s'opiniâtrer à faire valoir son vicariat.

Theutbalde Evêque de Langres, ayant appris qu'il y avoit dans plusieurs Eglises de la ville de Dijon, un grand concours de peuple à l'occasion de certains prétendus miracles, consulte sur cette affaire Amolon Archevêque de Lyon son Métropolitain. Theutbalde exposoit dans sa lettre, que des femmes tomboient tout d'un coup dans l'Eglise, & y étoient tourmentées, sans que l'on vît sur elles aucune marque des coups qu'elles disoient avoir reçus: il s'étoit amassé jusqu'à trois ou quatre cens personnes, qui ayant été ainsi abattues ne vouloient plus sortir de l'Eglise, disant que si elles retournoient chez elles, elles seroient frappées de nouveau, & contraintes de retourner à la même Eglise. Amolon lui fit une réponse assez étendue, dans laquelle il disoit entr'autres choses: « A-t-on jamais oui parler dans les Eglises & aux „ tombeaux des Martyrs, de ces sortes de miracles qui ne „ guérissent point les malades, mais font perdre à ceux qui „ se portent bien la santé & la raison?.... Qui ne voit que „ ce sont des illusions des hommes trompeurs & des dé„ mons?.... Je n'en parlerois pas ainsi, si je n'en avois été „ témoin moi-même dans ce Diocèse du tems de mon pré-

„ déceſſeur : car j'ai vu quelquefois devant lui des hommes „ qui ſe diſoient poſſédés ; mais en leur donnant bien des „ coups, ils avoüoient leur impoſture, & confeſſoient que „ la pauvreté les y avoit engagés. Nous ſavons auſſi qu'à „ Usès, au ſépulchre de S. Fimin, on avoit commencé à „ voir des chûtes & des briſures ſemblables ; mais Barthe- „ lemi Evêque de Narbonne ordonna d'employer au profit „ des pauvres les offrandes qu'on y apportoit ; après quoi on „ n'entendit plus parler de cette illuſion, ni dans cet endroit „ ni dans les autres lieux où elle avoit commencé. C'eſt pour- „ quoi je ſuis d'avis que vous armant du zèle & de la ſévérité „ ſacerdotale, vous banniſſiez de l'Egliſe cette profanation „ & cette invention diabolique...... Si quelqu'un tombe „ malade, il a le précepte de l'Apôtre, de faire venir les „ Prêtres pour prier ſur lui avec l'onction de l'huile au nom „ du Seigueur..... S'il y en a de trop opiniâtres, il faut les „ contraindre par punition corporelle à confeſſer la vérité ».

845.

Concile de dix Evêques à Beauvais au mois d'Avril, où Hincmar eſt élu Archevêque de Reims. Les Evêques y dreſſerent huit articles pour demander au Roi Charles la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, ſa protection contre ceux qui pilloient leurs Egliſes, & la confirmation de leurs chartes ; le Roi l'accorda & la confirma par ſerment.

Concile de Meaux le 17 Juin : il fut compoſé des Evêques des provinces de Sens, de Reims & de Bourges, qui recueillirent les Canons de quelques Conciles précédens, demeurés juſqu'alors ſans exécution ; ils en ajouterent 56 nouveaux ; ce qui fait 80 en tout. Le vingt-ſixiéme porte, Qu'il faut déclarer au Roi que quand il paſſe par une ville, il doit loger à l'Evêché ; mais n'y pas faire loger de femmes avec lui, & n'y pas ſéjourner long-tems. Le trente-ſeptiéme défend aux Clercs de porter les armes, ſous peine de dépoſition. Le trente-huitiéme défend aux Evêques de jurer ſur les choſes ſaintes. [Les Evêques & les Prêtres ne juroient pas ſur les choſes ſaintes, c'eſt-à-dire, ſur la croix & les reliques ; ce qu'on appelloit, *jurare ſuper ſacra ;* mais ils juroient ſeulement en préſence des choſes ſaintes, *inſpectis ſacris*. C'eſt pourquoi ils n'étoient pas obligés de lever la main en prêtant ſerment

ferment comme faisoient les laïques pour toucher la croix & les reliques qui étoient sur l'autel.] Le *cinquante-deuxiéme* porte, Qu'on n'ordonnera personne à moins qu'il n'ait auparavant passé un an dans une communauté de Clercs, qui puissent rendre témoignage de sa conduite; & qu'on ne doit l'ordonner que pour un titre particulier. *Cinquante-quatre:* Les *titres cardinaux* qui sont dans les villes & les fauxbourgs, c'est-à-dire les paroisses, seront entierement à la disposition de l'Evêque. *Cinquante-six:* Un Evêque ne doit excommunier personne sans une raison certaine & manifeste; pour l'anathême, il ne le portera que du consentement du Métropolitain & de ses Comprovinciaux. *Cinquante-neuf:* On ne pourra chasser un Moine de son monastere qu'après avoir consulté l'Evêque, qui prescrira au Moine chassé comment il doit vivre dans la suite. *Soixante-onze:* Il est à propos que le Roi donne aux Evêques un ordre scellé de son sceau, que les Evêques puissent montrer dans le besoin aux Ministres & aux Magistrats, pour les obliger à leur prêter main-forte. *Soixante-douze:* On n'enterrera dans les Eglises que ceux que l'Evêque ou le Curé jugeront dignes de cet honneur, sans que personne puisse y prétendre droit de sépulture comme par héritage. On pourra recevoir ce que les parens du mort offriront en aumône pour sa sépulture; mais on ne pourra rien exiger, afin qu'on ne s'imagine pas que les Ecclésiastiques se réjouissent de la multitude des enterremens. *Soixante-dix sept:* On chommera pendant huit jours la solemnité de Pâques, & on s'abstiendra pendant ce tems non-seulement des œuvres serviles, mais encore de la chasse & du commerce.

Le Roi Charles signa ces réglemens, pour leur donner plus d'autorité; on les confirma, & on y mit la derniére main avant que de les publier dans un Concile plus nombreux tenu à Paris en 846.

Les Normands recommencent leurs courses, remontent la Seine jusqu'à Paris, pillant & brûlant les Eglises & les Monasteres. Le Roi Charles est obligé de leur donner une grosse somme pour les engager à se retirer. D'un autre coté ils entrerent dans l'Elbe avec six cens bâtimens, descendirent à Hambourg; & ayant surpris cette ville, ils employerent un jour & deux nuits à la piller. L'Eglise & le Monastere que

l'Archevêque S. Anscaire y avoit fait bâtir, furent brûlés, de même qu'une belle collection de livres qu'il avoit formée avec grand soin. Après ce ravage des Normands, on unit à Hambourg l'Eglise de Brême.

En Orient, le Calife Vatec fait couper la tête le 6 Mars à quarante-deux Officiers Romains qui refusoient constamment de renoncer à la Foi; ils étoient en prison depuis la prise de la ville d'Amorina, arrivée sept ans auparavant.

L'Impératrice Théodora avoit formé le dessein de détruire les Pauliciens ou Manichéens d'Arménie; elle envoya pour cet effet trois Officiers, qui en firent périr environ cent mille : mais les Pauliciens ayant imploré la protection des Musulmans, ceux-ci les mirent en état de fonder plusieurs villes, où leur nombre s'accrut considérablement.

846.

Concile de Paris le 14 Février : les Evêques mettent la derniére main aux Canons du Concile de Meaux, & les publient. Comme ces Canons regardoient la réformation de l'Eglise & de l'Etat, les Evêques presserent le Roi pour en obtenir la confirmation. Charles tint à ce sujet une assemblée à Epernai au mois de Juin; mais les Evêques en furent exclus par la faction des Seigneurs, qui firent réduire à dix-neuf les quatre-vingts articles de Meaux : ils choisirent ceux qui regardoient principalement les Ecclésiastiques, & retrancherent tout ce qui tendoit à les corriger eux-mêmes.

Les Maures ou Sarrasins d'Afrique entrent en Italie par le Tibre, & s'avancent jusqu'aux portes de Rome, où ils pillent les richesses des Eglises de S. Pierre & S. Paul qui étoient hors la ville.

847.

Mort du Pape Sergius II. le 27 Janvier; Léon IV. du nom, Prêtre du titre des Quatre-couronnés, lui succede le 12 d'Avril. Il fut consacré, quoique le consentement de l'Empereur Lothaire ne fût pas encore venu : la crainte des Sarrasins obligea d'en user ainsi; mais avec protestation qu'on ne prétendoit point déroger à la fidélité qui étoit dûe à l'Empereur après Dieu. Aussi-tôt que les Sarrasins furent partis, le nouveau Pape s'appliqua à faire réparer les ornemens de

l'Église de S. Pierre ; il y en mit de nouveaux en or & en argent, dont le poids montoit à trois mille huit cens soixante-une livres d'argent & deux cens seize livres d'or. Il faut entendre la livre Romaine, qui étoit de douze onces.

Concile de treize Evêques à Maïence vers le commencement d'Octobre. On y fit trente-un Canons. Le sixiéme prononce excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Le vingt-sixiéme porte, Que les Prêtres feront confesser les malades, & leur déclareront la pénitence qu'ils devroient faire, sans la leur imposer ; leurs amis y suppléeront par leurs priéres & aumônes ; mais si le malade guérit, il accomplira sa pénitence. Quelques-uns de nos freres, disent les Evêques, nous ont demandé au sujet des malfaiteurs, qui après s'être confessés à Dieu, ont été attachés au gibet, si on devoit porter leurs corps à l'Eglise, & dire des Messes pour eux ? Nous leur repondons, Puisque les Canons ordonnent d'accorder la communion à ceux qui confessent sincérement leurs péchés, & qui en font une digne pénitence, pourquoi la refuseroit-on à ceux qui souffrent le dernier supplice pour leurs crimes ? Refuser la pénitence à l'heure de la mort, c'est vouloir faire périr celui qui la demande & désespérer de la bonté de Dieu. [On ne permettoit pas toujours aux criminels condamnés à mort, de se confesser aux Prêtres : c'est peut-être la raison pourquoi on ne parle ici que de ceux qui s'étoient *confessés à Dieu*.] Le vingt-septiéme, Que ceux qui sont exécutés à mort pour leurs crimes, ne seront privés ni des priéres de l'Eglise après leur mort, ni de la communion de leur vivant, s'ils sont vraiment pénitens. On amena à ce Concile une femme nommée *Theote*, qui avoit séduit beaucoup de monde dans le Diocèse de Constance, même des Ecclésiastiques : elle se prétendoit inspirée de Dieu, & en conséquence elle avoit prédit la fin du monde pour cette même année. Elle avoua son imposture en présence des Evêques, & convint qu'elle n'avoit d'autre motif que l'espérance de tirer quelque argent des gens crédules. Sur cette confession, elle fut condamnée par le Concile, & fouettée publiquement par ordre des Evêques.

848.

Nomenoé Prince des Bretons, qui vouloit se soustraire à

l'obéissance des François, assemble un Concile où il sépare la Bretagne de la province de Tours dont elle étoit dépendante; il érige trois nouveaux Evêchés, à Dol, à Saint-Brieux & à Treguier, qui étoient des monasteres; il déclare l'Evêque de Dol Métropolitain, & se fait couronner Roi. Dol a joui du droit attaché aux Siéges métropolitains pendant trois cens ans environ.

Raban Archevêque de Maïence assemble au mois d'Octobre un Concile pour la condamnation de *Gotescalc* Moine d'Orbais, que Nothingue Evêque de Vérone lui avoit déféré, comme ayant sur la grace & sur la prédestination une doctrine contraire à celle de l'Eglise. Raban crut qu'effectivement Gotescalc enseignoit que Dieu impose nécessité à tous les hommes. En conséquence il le fit condamner dans le Concile, & il écrivit contre lui à Hincmar Archevêque de Reims, dans le Diocèse duquel Gotescalc avoit été ordonné Prêtre.

849.

Gotescalc est condamné de nouveau dans un Concile de treize Evêques, tenu à Quiercy sur Oise, auquel Hincmar présidoit; il fut dégradé de la prêtrise, & on le condamna à être fouetté publiquement; ce qui fut exécuté avec rigueur en présence du Roi Charles : il fut ensuite enfermé dans l'Abbaye de Hautvilliers. Cette punition ne l'empêcha point d'écrire dans sa prison deux confessions de foi, où il persistoit à soutenir sa doctrine, offrant d'en faire l'épreuve en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau, d'huile ou de poix bouillante, ou même par un grand feu.

Saint Prudence Evêque de Troyes, Loup Abbé de Ferrieres, & plusieurs grands hommes se déclarerent contre Hincmar. Saint Prudence expliqua la croyance de l'Eglise sur la prédestination. Ratram Moine de Corbie écrivit sur le même sujet par ordre du Roi Charles le Chauve, & démontra que la doctrine de S. Augustin sur la grace & la prédestination, est celle de l'Eglise Catholique. Jean Scot Erigene écrivit pour Hincmar; mais il donna dans l'excès, & sa doctrine conforme au semi-Pélagianisme révolta tout le monde. Saint Prudence, l'Eglise de Lyon, &c. le refuterent. S. Remi Evêque de Lyon prit hautement la défense de Gotescalc, jusqu'à

dire *que ce que ce Religieux avoit soutenu étoit véritable & ne pouvoit être rejetté, si on vouloit passer pour Catholique.* Ces illustres Evêques étoient convaincus que Hincmar & ses partisans entendoient mal les sentimens de Gotescalc, & qu'ils en tiroient de fausses conséquences, parce qu'ils étoient eux-mêmes peu instruits de la vraie doctrine, & qu'ils retomboient dans celle que S. Augustin avoit si puissamment combattue. Gotescalc mourut dans l'Abbaye où il avoit été enfermé, & fut privé des Sacremens & de la sépulture ecclésiastique.

Concile de Paris contre le Prince Nomenoé : il fut composé de vingt-deux Evêques assemblés des provinces de Tours, Sens, Reims & Rouen.

Le Pape Léon IV. fortifie Rome, & jette les fondemens d'un nouveau quartier autour de l'Eglise de S. Pierre, pour la mettre à couvert des insultes des Sarrasins.

850.

Les Sarrasins établis en Espagne commencent à persécuter les Chrétiens à Cordoue, dont ils avoient fait leur ville capitale. Saint Parfait Prêtre eut la tête tranchée le 21 Avril, & un Marchand nommé Jean fut condamné à la prison, après avoir reçu cinq cens coups de fouet.

On tint vers la fin de cette année un Concile à Pavie, auquel présida Angilbert Archevêque de Milan. Ce Concile fit vingt-cinq Canons. Le dix-huitiéme porte, Qu'on ne doit point souffrir les Clercs *acéphales*, c'est-à-dire sans chef, & vagabonds ; c'est pourquoi il faut apprendre aux séculiers, que s'ils veulent que l'on célebre continuellement les divins mysteres dans leurs maisons, ce qui est très louable, ils n'y doivent employer que ceux qui auront été examinés par les Evêques, & qui porteront dans les voyages des lettres de recommandation de ceux qui les auront ordonnés.

851.

La persécution continua à Cordoue cette année & les suivantes. Plusieurs Chrétiens excités par l'exemple de S. Parfait, allerent se présenter au Cadi ou Gouverneur, auquel ils déclarerent qu'ils tenoient Jesus-Christ pour Dieu, & Mahomet pour un imposteur. Le Cadi irrité en condamna un grand nombre à avoir la tête tranchée.

852.

Plusieurs Chrétiens remportent la couronne du martyre à Cordoue, entr'autres Aurelius & Felix, avec leurs femmes nommées Sabigothe & Liliose. On tient un Concile pour défendre à l'avenir de s'offrir au martyre.

Le Pape Léon IV. fait la dédicace solemnelle du nouveau quartier qu'il avoit fait bâtir, & lui donne le nom de *Cité Léonine*. L'on fit autour des murailles une procession, où le Pape & le Clergé marchoient nuds pieds & la cendre sur la tête.

Concile de Maïence. On n'en a plus les Canons.

853.

Concile de vingt-six Evêques à Soissons, le 26 Avril: on y déclara nulles les ordinations faites par Ebbon de Reims depuis sa déposition. On y examina aussi l'ordination d'Hincmar son successeur: il représenta le décret de postulation du Clergé & du peuple de Reims, adressé à Erchanrad Evêque de Paris, du Diocèse duquel il avoit été tiré; les lettres du même Erchanrad par lesquelles il accordoit Hincmar au Clergé & au peuple de Reims; & enfin les lettres qu'il avoit reçues de ses ordinateurs suivant les Canons, datées du jour & de l'année. Sur le vû de ces pieces les Evêques déclarerent que Hincmar avoit été ordonné canoniquement. Le Roi Charles qui assistoit à ce Concile, y fit un capitulaire portant entr'autres réglemens; Que le Comte & les Officiers publics doivent accompagner l'Evêque en sa ville, & lui prêter main-forte pour obliger à la pénitence & à la satisfaction ceux qu'il ne peut y réduire par l'excommunication.

Il y a dans les actes de ce Concile de Soissons, *actio prima*, *actio secunda*, &c. On entend ce mot par celui de session, parceque communément *action* ou *session* dans les Conciles se prennent pour la même chose, sur-tout dans l'Occident. Il faut cependant avertir qu'on doit quelquefois les distinguer. *Action* signifie proprement, une *cause*, une *procédure*. C'est pourquoi quand on avoit terminé plusieurs causes dans une même session, on comptoit quelquefois plusieurs *actions*. Ainsi on trouve dans le Concile de Chalcédoine plus d'*actions* que de *sessions*.

La question des deux prédestinations avoit produit plusieurs écrits. Saint Remy Archevêque de Lyon s'étoit déclaré contre le mauvais traitement qu'on avoit fait à Gotescalc ; *au lieu* (disoit-il) *que tous les hérétiques passés ont été convaincus par des paroles & par des raisons.* Hincmar de Reims de son côté composa quatre articles contre la doctrine de Gotescalc, qui furent souscrits à Quiercy par le Roi Charles, plusieurs Evêques & plusieurs Abbés. Le P. Sirmond n'a pas distingué deux Conciles de Quiercy au sujet de Gotescalc, & il a attribué au premier les articles arrêtés dans le second. Mais les annales de S. Bertin distinguent exactement ces deux Conciles, placent le premier en 849, & le second, où furent dressés les quatre articles, en 853. Le Concile de Valence condamna en 855, ces quatre articles. S. Remy à la tête de l'Eglise de Lyon condamna aussi les quatre capitules ou articles d'Hincmar, & fit un écrit intitulé, *De tenendâ veritate Scripturæ*, pour les réfuter ; enfin S. Prudence Evêque de Troyes ne consentit à l'ordination d'Enée Evêque de Paris, qu'à condition qu'il condamneroit ces capitules. Hincmar qui les avoit fort à cœur, composa deux ouvrages pleins de bévûes pour leur défense. C'est dans le second que cet Evêque donne l'histoire de l'hérésie des Prédestinatiens, qu'il prétend s'être élevée dès le tems de S. Augustin. Quelques Auteurs ont voulu réaliser la prétendue *hérésie des Prédestinatiens* ; mais de très-habiles critiques ont soutenu que l'*hérésie des Prédestinatiens* n'a point été réelle, & que ce n'est qu'un phantôme dont se sont servi plusieurs fois les adversaires de S. Augustin pour décrier sa doctrine. MM. de Tillemont & Fleuri pensent ainsi ; & le dernier remarque *que plusieurs savans Théologiens soutiennent qu'il n'y eut jamais d'hérétiques Prédestinatiens, & qu'il est certain qu'Hincmar s'est trompé en plusieurs faits sur cette matiere.* Liv. IV. n. 50.

Concile de Verberie au mois d'Août : on y approuve les articles que le Roi Charles avoit publiés en celui de Soissons.

Le Pape dépose dans un Concile de soixante-sept Evêques le 8 Décembre, Anastase Prêtre Cardinal du titre de saint Marcel, pour avoir quitté Rome depuis cinq ans, sans vouloir revenir à son titre, nonobstant les citations qui lui avoient été faites jusqu'à quatre fois. On publia dans ce Concile quarante-deux Canons, dont les quatre derniers seulement

étoient nouveaux. Le quarantiéme porte, Que tous les Prêtres de la ville & de la campagne viendront au synode de leur Evêque.

Mahomet Roi des Sarrasins d'Espagne, impose un nouveau tribut aux Chrétiens, & fait abattre toutes les Eglises bâties depuis l'établissement des Arabes en Espagne. Le Cadi de Cordoue fait trancher la tête à plusieurs Moines & Religieuses, pour avoir donné des malédictions à Mahomet.

Hincmar, après avoir achevé son Eglise cathédrale de Reims, fait une nouvelle translation du corps de S. Remi. Ce sacré dépôt étoit encore entier & sans aucune corruption depuis plus de trois cens ans qu'il étoit inhumé. En 1646 ce saint corps fut encore trouvé entier.

Ce fut alors qu'Hincmar de Reims publia des statuts synodaux ou, comme on parloit alors, un *capitulaire* de vingt-sept articles. Il est fort instructif pour la connoissance de la discipline de ce siécle : en voici les principales dispositions.

Chaque Prêtre doit savoir exactement l'exposition du Symbole & de l'Oraison Dominicale...... Savoir par cœur la Préface & le Canon : il doit même apprendre par cœur les Pseaumes avec les Hymnes ordinaires. Il doit aussi savoir par cœur tout l'ordre du baptême, la formule & les prieres pour la réconciliation des pécheurs, pour l'onction des malades, pour les obseques des morts, & pour la bénédiction de l'eau & du sel. Chaque Prêtre doit lire & entendre les quarante homélies de S. Grégoire, & savoir par cœur celle de ce saint Docteur sur les septante Disciples, sur le modele desquels les Prêtres sont promus au ministere ecclésiastique.

Après Matines (c'est-à-dire après Laudes; car ce que nous appellons aujourd'hui Matines s'appelloit alors Nocturnes, comme nous l'avons vû plus haut.) le Prêtre dira en particulier Prime, Tierce, Sexte & None; de sorte cependant qu'il les chantera ou les fera chanter ensuite publiquement dans l'Eglise aux heures compétentes. Après quoi ayant célébré la Messe & visité les malades de sa paroisse, il ira à son travail de la campagne ou à ce qui lui convient, & demeurera à jeun jusqu'à l'heure marquée pour le repas selon le tems. [Ce réglement fait voir qu'on chantoit l'office entier même dans les paroisses de la campagne, & que les Prêtres s'occupoient au travail des mains dans les heures que leurs fonctions leur

laissoient libres.] Il s'étoit introduit de grands abus dans les repas qui se donnoient après le service de l'anniversaire d'un mort, ou après celui du septiéme & du trentiéme jour de la sépulture. On défend aux Prêtres qui s'y trouveront, de s'y enivrer, de boire pour l'amour des Saints ou de l'ame du défunt; de souffrir qu'on y représente des spectacles bouffons avec un ours, avec des danseuses & des figures de démons, nommées *Talamasques*, d'où le nom de *Masque* nous est resté. [L'abus dont on parle ici étoit ancien. Saint Césaire, dans une homélie contre l'ivrognerie, parle de ceux qui à la fin des repas buvoient plusieurs coups en l'honneur des Anges & des Saints. On appelloit *Talamasques*, des représentations de démons ou d'autres figures propres à effrayer. *Talamiscæ litteræ* sont des caracteres magiques. *Masca* signifie quelquefois une sorciere.] De plus on ordonne que quand plusieurs Prêtres se trouvent à un repas, le plus ancien fasse d'abord la bénédiction de la table, & que les autres ensuite, chacun à son tour, bénissent la boisson & les viandes. [Plusieurs autres exemples font voir qu'outre la premiere bénédiction de la table, on bénissoit en particulier chaque mets à mesure qu'on les servoit.]

Dans les assemblées que les Prêtres font aux *Calendes*, c'est-à-dire au premier jour de chaque mois, il n'y aura pas de repas après la Messe & la Conférence; mais ils prendront seulement du pain & du vin dans la maison de leur confrere, & ils ne boiront pas plus de trois coups. [C'est la premiere fois que je trouve ces assemblées des Prêtres fixées au prémier jour du mois pour tenir des Conférences.]

Il y avoit dès-lors des *Doyens* qui avoient inspection sur les Prêtres des Paroisses, c'est-à-dire sur les Curés. Hincmar leur ordonne de s'informer dans l'étendue de leur district de certains articles, & de lui en faire leur rapport. Il défend de démolir les sépulchres des morts pour en faire des cheminées, comme il arrivoit souvent, parceque ces tombeaux étoient de pierre ou de brique. Pour dire la Messe dans des Eglises qui ne sont pas encore dédiées, ou dans des Chapelles qu'on ne destine point à l'être, il déclare qu'il suffit de faire consacrer par l'Evêque une table de marbre, ou de pierre noire, ou d'ardoise, qui soit propre. [Il y a dans le texte, *de marmore, vel nigrâ petrâ, aut litio. Litium* vient du Grec

λάας, qui signifie *pierre*. Du Cange croit qu'il signifie ici *pierre d'ardoise*, parcequ'il paroît mis pour synonyme à ce qui est appellé *pierre noire*. L'étymologie que quelques Savans apportent du mot *ardoise*, qu'ils dérivent du verbe Latin *ardere*, ne paroit pas naturelle. Cette pierre se trouve plus communément en Anjou, d'où on l'aura peut-être nommée *petra andensis*, *pierre andoise*, & par corruption *ardoise*.]

854.

Progrès du Christianisme en Suéde & en Danemarck, par les soins de S. Anscaire.

855.

L'Empereur Lothaire fait assembler le 8 Janvier un Concile à Valence, pour y juger l'Evêque de cette ville accusé de plusieurs crimes. Il y assista quatorze Evêques des provinces de Lyon, de Vienne & d'Arles, qui furent présidés par leurs Métropolitains. Après que l'affaire de l'Evêque de Valence eut été jugée, on dressa vingt-trois Canons, dont les six premiers sont de doctrine, & regardent la matiére de la grace & des deux prédestinations. « Nous évitons, disent les Evêques dans le premier Canon, les nouveautés de paroles & les disputes présomptueuses qui ne causent que du scandale, pour nous attacher fermement à l'Ecriture sainte, & à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jerôme, Augustin, & autres Docteurs catholiques. Dans le troisiéme Canon, ils disent : Nous confessons hardiment la prédestination des élus à la vie, & la prédestination des méchans à la mort : mais dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précede leur mérite ; & dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précede le juste jugement de Dieu. Touchant la grace par laquelle sont sauvés ceux qui croient, sans laquelle aucune créature raisonnable n'a jamais bien vécu ; & touchant le libre arbitre affoibli dans le premier homme, & guéri par la grace de Jesus-Christ, nous croyons ce qu'ont enseigné les Peres par l'autorité de l'Ecriture ; ce que le Concile d'Afrique & le Concile d'Orange ont déclaré, & ce que les Papes ont tenu. » On voit au quatriéme Canon ces paroles : « Nous rejettons comme inutiles, nuisibles & contraires à la vérité les quatre articles qui ont été reçus

„ avec peu de précaution par nos freres. (Ce sont les articles de
„ Quiercy.) Nous rejettons aussi dix-neuf autres articles, qui
„ sont des conclusions de syllogismes impertinens, & qui
„ contiennent des articles du diable plutôt que des proposi-
„ tions de foi „. Ces dix-neuf articles avoient été composés par *Jean Scot*, surnommé Erigène. Les autres Canons regardent la discipline. Le douziéme porte, Qu'on ne souffrira point de duels, quoiqu'autorisés par la coutume : celui qui aura tué en duel, sera soumis à la pénitence de l'homicide ; celui qui aura été tué, sera privé des priéres & de la sépulture ecclésiastique ; & l'Empereur sera supplié d'abolir ces abus par ses ordonnances.

Mort du Pape Léon IV. le 17 Juillet. On élut aussi-tôt pour son successeur le Prêtre Benoît ; mais Arsene Evêque d'Eugubio ayant formé un parti en faveur du Prêtre Anastase déposé dix-huit mois auparavant dans le Concile de Rome, il eut l'adresse d'y faire entrer les députés du Roi Louis, que l'Empereur Lothaire son pere avoit associé à l'Empire. Lorsque les députés furent arrivés à Rome, Anastase entra à main armée dans le palais de Latran, & en chassa Benoît, qu'il fit dépouiller des habits pontificaux, & charger d'injures & de coups. Les contestations durerent long-tems entre les François & les Romains ; enfin les députés ayant reconnu la justice de la cause de Benoît, consentirent à sa consécration, qui se fit solemnellement dans l'Eglise de S. Pierre le premier Septembre. C'est entre Léon IV. & Benoît III. que quelques Auteurs mettent la fable de la Papesse Jeanne, tant de fois & si solidement refutée par les Savans, même par les Protestans.

L'Empereur Lothaire mourut cette même année. Quelque tems avant sa mort il s'étoit retiré dans le monastere de Prom, & après avoir partagé ses Etats à ses enfans, il y prit l'habit monastique plutôt pour mourir que pour vivre en Moine ; car il étoit fort malade, & mourut six jours après. Ceux qui prenoient ainsi l'habit monastique dans la derniere maladie, étoient nommés *Monachi ad succurrendum*.

Concile national d'Angleterre à Vinchestre, où l'on ordonne qu'à l'avenir la dixiéme partie de toutes les terres appartiendra à l'Eglise, franche de toutes charges, pour l'indemniser des pillages des Barbares. Borrede Roi de Mer-

cie, Edmond Roi d'Estangle, & Ethelulfe Roi d'Oüessex, assisterent à ce Concile avec grand nombre de Seigneurs.

Translation des reliques de S. Vincent, qui furent apportées d'Espagne en France.

856.

Les Barbares dont parle le Concile de Vinchestre étoient les Normands, qui avoient étendu leurs ravages jusqu'en Angleterre. Cette année ils entrerent en France par la Loire & la Seine, pillerent les monasteres & les villages, & vinrent jusqu'à Paris, où ils brûlerent plusieurs Eglises. La Cathédrale, S. Germain des Prés & S. Denys furent rachetés par de grandes sommes.

Lettre de Loup de Ferrieres, écrite au nom de Venillon par ordre du Roi, sur la possession où étoient alors les Rois de France de nommer aux Evêchés. (*Inter Lup. Epist. 81.*)

857.

Le Roi Charles le Chauve fait tenir à Quiercy le 25 Février une assemblée, où il fut résolu que les Evêques dans leurs Diocèses, les Comtes & les Envoyés du Prince, chacun dans leur département, tiendroient des assemblées pour tâcher de réprimer les brigandages qui se multiplioient de jour en jour.

858.

Le Pape Benoît III. meurt le 10 Mars; Nicolas premier du nom lui succede le 25. Il fut consacré & inthronisé en présence de l'Empereur Louis, qui étoit alors à Rome; il confirma l'union de l'Evêché de Brême faite à celui de Hambourg. Quelques jours après sa consécration, le Pape alla rendre visite à l'Empereur, qui le reçut avec respect, & lui fit l'honneur de lui servir d'Ecuyer; il tint la bride de son cheval l'espace d'un trait d'arc.

Les Evêques assemblés à Quiercy écrivent à Louis Roi de Germanie, qui vouloit envahir les Etats de son frere Charles le Chauve. Dans cette même lettre ils le prioient de conserver les biens des Eglises & de leurs vassaux. « Car depuis » que les richesses des Eglises sont accrues, disoient-ils, les » Evêques ont jugé à propos de donner des terres à des » hommes libres, pour augmenter la milice du Royaume,

& assurer aux Eglises des défenseurs „. C'est l'origine des fiefs dépendans des Eglises. C'est encore dans cette lettre que les Prélats débitent une fable sur la damnation de Charles Martel : fable inventée pour détourner les Princes de l'usurpation des biens ecclésiastiques.

Le César Bardas s'étoit rendu maître des affaires à la Cour de Constantinople ; il gouvernoit sous le nom du jeune Empereur Michel, qui ne songeoit qu'à se livrer à la débauche. Ce Prince étoit si impie, qu'un de ses plaisirs ordinaires étoit d'imiter par bouffonnerie le saint sacrifice & les cérémonies de l'Eglise. Bardas étoit aussi de mauvaises mœurs, & avoit conçu une violente haine contre S. Ignace Patriarche de Constantinople, qui lui avoit refusé la communion le jour de l'Epiphanie, à cause du mauvais commerce qu'il entretenoit avec sa bru. Il trouva moyen de rendre le Patriarche suspect à la Cour, & le fit chasser de Constantinople. Plusieurs Evêques réclamerent contre cette violence ; mais Bardas les gagna tous, & les fit consentir à la déposition d'Ignace, en leur promettant à chacun en particulier de leur faire donner le siége de Constantinople, à condition cependant que lorsque l'Empereur le leur offriroit, ils refuseroient d'abord comme par modestie. Mais ils furent pris au mot, & le siége de Constantinople fut donné à l'eunuque Photius, distingué par sa science, sa naissance & par ses charges considérables à la Cour. Il étoit simple laïc, & engagé dans un schisme formé par Grégoire de Syracuse, qui avoit été déposé par S. Ignace. Photius fut fait Evêque en six jours : le premier jour on le fit Moine ; le second, Lecteur ; le troisiéme, Soudiacre ; le quatriéme, Diacre ; le cinquiéme, Prêtre ; le sixiéme, qui étoit le jour de Noël, il fut ordonné Patriarche par les mains de Grégoire de Syracuse.

859.

On apporta cette année à Paris les reliques de plusieurs des Martyrs qui avoient souffert à Cordoue. La persécution y duroit toujours. Saint Euloge qui en a écrit l'histoire, souffrit lui-même le martyre au mois de Mars, avec une fille nommée Léocritie ; ils eurent la tête tranchée. Saint Euloge a écrit aussi pour la défense des Martyrs de Cordoue, que plusieurs ne vouloient point reconnoître pour Martyrs, parce-

qu'ils s'étoient offerts d'eux-mêmes, contre l'ancienne discipline de l'Eglise, & avoient attiré la persécution. Depuis les écrits de S. Euloge, il nous reste peu de monumens de l'Eglise d'Espagne sous les Musulmans.

On confirma dans un Concile tenu le 19 Avril dans l'Abbaye des Saints-Jumeaux près Langres, les six articles du Concile de Valence sur la matiere de la prédestination; mais en même tems on retrancha du quatriéme Canon de Valence, ce qui regardoit les quatre articles du Concile de Quiercy.

Concile de Metz le 28 Mai. Les Evêques de la dépendance de Charles le Chauve font une députation à Louis de Germanie, pour lui offrir à certaines conditions l'absolution de l'excommunication qu'il avoit encourue pour les excès commis dans le Royaume de son frere, & pour avoir communiqué avec les sujets rebelles de Charles le Chauve, excommuniés. Louis refusa d'entrer en matiére, & les députés se retirerent sans lui avoir donné l'absolution.

Un Etat est bien près de sa chûte lorsque le Prince qui le gouverne permet qu'on annonce ainsi d'orgueilleuses prétentions. Il est à remarquer que l'entreprise de ces Prélats est d'autant plus extraordinaire, qu'ils n'avoient sur Louis aucune jurisdiction ni temporelle ni spirituelle: nouvelle preuve que le Clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des Princes, de donner ou d'ôter les couronnes. Cet attentat marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvernement peut quelquefois réduire la majesté du trône. Aussi vit-on dans cette affaire les Evêques s'obliger au Concile de Savonnieres, à demeurer très-étroitement unis entr'eux, *pour corriger les Rois, les grands Seigneurs du Royaume, & le peuple dont ils étoient chargés*. Ce sont les propres termes du décret. (*Annal. S. Bertin.*)

Au mois de Juin suivant on tint un grand Concile à Savonnieres près de Toul, où se trouverent des Evêques de douze provinces des trois Royaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles ses neveux: ces trois princes y assisterent eux-mêmes. On y fit treize Canons, dont la plûpart regardent des affaires particulieres; après quoi le Roi Charles le Chauve présenta au Concile une requête contre Venilon Archevêque de Sens, qui avoit embrassé le parti de Louis de Germanie. « Lorsque je partageai le Royaume avec mes

„ freres, disoit le Roi, il promit comme les autres Evêques „ avec serment l'observation du partage ; depuis il m'a sacré „ Roi dans l'Eglise de sainte Croix d'Orléans, qui est sa pro„ vince, avec promesse de ne point me déposer de la dignité „ royale, au moins sans les Evêques qui m'avoient sacré avec „ lui, & au jugement desquels je me soumis, comme je m'y „ soumets encore. » M. Fleury remarque qu'on n'avoit point vû jusqu'alors de Roi de France qui parlât ainsi. Charles terminoit sa requête en disant que Venilon, au mépris de ses sermens, avoit mené ses forces à son frere contre lui. Sur cette requête le Concile ordonna que Venilon seroit cité à certain terme devant quatre Evêques qu'on lui nomma pour juges; mais Venilon se réconcilia avec Charles, sans être jugé par les Evêques. En ce même Concile on relut les articles de Valence & ceux de Quiercy, & on prononça que les articles contestés seroient examinés au premier Concile après la paix rétablie.

Hincmar publie un traité sur la prédestination, pour la défense des quatre articles de Quiercy : il releve à la fin de ce traité plusieurs erreurs de Jean Scot Erigène, qui enseignoit que le Sacrement de l'Autel n'est pas le vrai corps & le vrai sang du Seigneur, mais seulement la mémoire du vrai corps & du vrai sang ; que les Anges sont corporels ; que l'ame n'est pas dans le corps ; que la seule peine de l'enfer est le souvenir des péchés & le tourment de la conscience : mais Hincmar garde le silence sur les erreurs du même auteur touchant la grace & la prédestination ; parcequ'il avoit écrit pour soutenir ses quatre fameux capitules. Ratram Moine de Corbie écrivit contre les erreurs de ce même Jean Scot sur l'Eucharistie.

Les Normands prennent la ville de Noyon, & massacrent l'Evêque Immon & plusieurs habitans. Ermenfrid Evêque de Beauvais, & Blatfrid Evêque de Baïeux, eurent le même sort.

A Constantinople, Photius voulant tirer du Patriarche S. Ignace un acte de renonciation par lequel il parût avoir quitté son siége volontairement, employa les voies les plus violentes & les plus criminelles pour y parvenir ; mais n'ayant pu réussir, il assembla un Concile dans lequel il prononça contre lui, quoiqu'absent, une sentence de déposition &

d'anathème. Les Evêques qui prirent sa défense furent déposés & bannis : Blaise, Garde-chartes eut la langue coupée pour avoir parlé trop librement; enfin S. Ignace lui-même fut exilé à Mytilène.

860.

L'Empereur Michel fait maltraiter à coups de fouet Basile Archevêque de Thessalonique, pour avoir osé lui reprocher ses jeux impies. Photius qui étoit assiduement à la Cour, tenoit une conduite bien différente, & mangeoit à la table de l'Empereur avec les compagnons de ses impiétés. Ce Prince en railloit lui-même, & disoit : *Théophile est mon Patriarche* (c'étoit le chef de ces jeunes débauchés;) *Photius est celui du César, & Ignace celui des Chrétiens.*

Assemblée d'Aix-la-Chapelle le 9 Janvier, où Thietberge femme de Lothaire Roi de Lorraine se confesse coupable d'avoir commis avant son mariage un inceste avec son frere le Clerc Hubert. Sur cette confession, les Evêques prononcerent qu'elle devoit faire une pénitence publique, & elle fut renfermée dans un monastere; mais elle en sortit la même année, & envoya des députés au Pape Nicolas pour se plaindre de ce jugement, & réclamer contre cette confession, disant ne l'avoir faite que pour éviter les mauvais traitemens du Roi. C'étoit la seconde fois que Lothaire quittoit Thietberge : il s'étoit déja separé d'elle sur le prétexte de cet inceste : mais s'étant justifiée par l'épreuve de l'eau bouillante, qu'un homme fit pour elle par ordre des Seigneurs, le Roi l'avoit reprise en 858.

Concile de cinquante-sept Evêques à Tousi près de Toul le 22 Novembre. On y fit cinq Canons contre les pillages, les parjures & les autres crimes qui régnoient alors. Les Religieuses qui se sont abandonnées en secret ou mariées publiquement, & les veuves qui vivent chez elles dans la débauche, ou qui prostituent leurs filles, sont condamnées à être enfermées dans des prisons pour y faire pénitence toute leur vie; & les hommes qui en auront abusé, doivent être contraints à faire pénitence par les censures ecclésiastiques, soutenues par l'autorité des Princes & des Juges, quand ils en seront requis par l'Evêque. Les Peres de ce Concile s'abstinrent de parler nommément des articles du

Concile

Concile de Quiercy, & des Canons du Concile de Valence; mais ils s'expliquent dans la lettre synodale sur les quatre questions qui étoient agitées depuis long-tems. Ils y reconnoissent la prédestination des élus; le libre arbitre dans l'homme depuis le péché, mais devant être corrigé & aidé par la grace pour faire le bien; la volonté en Dieu de sauver tous les hommes; la mort de Jesus-Christ pour tous: *Pro omnibus debitoribus mortis.* (Tiré des Conciles du P. Labbe.)

Le Pape envoie des Légats à Constantinople, à la priére de l'Empereur Michel & de Photius, pour prendre connoissance de l'affaire du Patriarche Ignace. Photius les tient enfermés pendant trois mois, & les fait menacer d'exil, s'ils ne se soumettent à la volonté de l'Empereur, qui étoit de déposer S. Ignace.

861.

Les Légats se rendirent enfin après huit mois de résistance; & Photius assembla à Constantinople un Concile de plus de trois cens Evêques, où l'Empereur assista accompagné de tous les Magistrats. Saint Ignace fut amené au Concile, & vivement sollicité de donner sa démission; mais il la refusa constamment, & persista à soutenir qu'on devoit le rétablir dans son siége avant que de pouvoir le juger. Photius désespérant de pouvoir vaincre la fermeté du Patriarche, fit paroître soixante-douze témoins subornés, qui jurerent qu'Ignace avoit été ordonné sans aucun décret d'élection. Après plusieurs disputes le Concile prononça contre lui la sentence de déposition, & on le dépouilla du pallium & des autres habits sacrés; ensorte qu'il demeura couvert de haillons dont on l'avoit exprès revêtu par-dessous. On traita ensuite du culte des saintes images: c'étoit le principal sujet que l'Empereur avoit proposé au Pape pour lui demander des Légats, quoiqu'il ne restât presque plus d'Iconoclastes. Le Concile en finissant fit dix-sept Canons, dont la plus grande partie regarde les Moines & les monasteres; mais les deux derniers sont remarquables. Le seiziéme défend d'ordonner un Evêque dans une Eglise dont l'Evêque est vivant, à moins qu'il n'ait renoncé ou abandonné le siége pendant six mois. Le dix-septiéme défend d'ordonner Evêque à l'avenir un laïque avant qu'il ait été éprouvé dans tous les dégrés ecclésiastiques, ni de

tirer des conséquences de ce qui est arrivé rarement pour le bien de l'Eglise en des personnes d'un mérite distingué. Le premier de ces Canons mettoit Photius dans l'obligation d'avoir la renonciation de S. Ignace ; aussi recommença-t-il à le persécuter avec plus de fureur qu'auparavant : il le fit enfermer dans le sépulchre de Constantin Copronyme, où on lui fit souffrir pendant quinze jours la faim, la soif, & plusieurs sortes de tourmens, mais inutilement : enfin, on lui prit la main de force, & on lui fit marquer une croix sur un papier qu'il tenoit. Au-dessus de cette prétendue souscription, Photius ajouta ces mots : « Ignace indigne Patriarche „ de Constantinople, je confesse que je suis entré sans décret „ d'élection, & que j'ai gouverné tyranniquement. » Le Patriarche ayant été mis ensuite en liberté, adressa une requête au Pape, qui fut portée secrettement à Rome par le Moine Théognoste. Le Pape voyant la prévarication de ses Légats, assembla un Concile dans lequel, en présence de Léon Ambassadeur de l'Empereur, il désavoua ce qu'ils avoient fait à Constantinople, & déclara qu'il ne consentiroit jamais à la déposition d'Ignace ni à la promotion de Photius. Il écrivit en conformité à l'Empereur, aux Fideles d'Orient, & à Photius lui-même.

Peu de tems après on assembla un autre Concile à Rome contre Jean Archevêque de Ravenne, accusé de plusieurs crimes, & d'avoir méprisé la jurisdiction du saint Siége. Jean méprisa d'abord les citations & les censures, parcequ'il se flattoit d'obtenir la protection de l'Empereur Louis ; mais se voyant abandonné, il se soumit.

Les Russes font des incursions à l'entrée du Pont-Euxin, & s'avancent jusqu'aux isles les plus voisines de Constantinople : ils pillent les monasteres de S. Ignace, & mettent en pieces à coups de haches vingt-deux de ses plus fideles domestiques.

Mort de S. Prudence Evêque de Troyes. On sait par une lettre du fameux Hincmar que S. Prudence est auteur des Annales de nos Rois, connues à présent sous le nom de saint Bertin, à cause du monastere où elles ont été trouvées.

862.

Concile de Soissons, présidé par Hincmar, où Rothade

Evêque de cette ville est déposé ; quoiqu'il eût appellé à Rome des procédures faites contre lui dès l'année précédente.

Lothaire assemble à Aix-la-Chapelle, le 28 Avril, un Concile de huit Evêques, où il obtient un jugement qui portoit, que ce Prince ne pouvoit demeurer avec sa femme Thietberge, & lui permettoit de contracter un nouveau mariage. En conséquence il épousa solemnellement Valdrade, qu'il entretenoit depuis long-tems à titre de concubine, & la fit couronner Reine.

Fondation du monastere de Vabres, par Raimond Comte de Toulouse : c'est aujourd'hui un Evêché.

863.

Photius, & Grégoire de Syracuse qui l'avoit ordonné, sont déposés par le Pape dans un Concile assemblé à Rome, & S. Ignace est rétabli dans la dignité patriarchale. Ce saint Evêque, pour éviter de nouvelles insultes & de nouveaux tourmens que le cruel Photius lui préparoit, avoit été obligé de se retirer dans les isles de la Propontide en habit d'esclave ; mais l'Empereur & Bardas effrayés d'un violent tremblement de terre qui dura quarante jours, l'avoient rappellé, & le tremblement de terre avoit cessé aussi-tôt. Zacharie, l'un des Légats du saint Siége à Constantinople, fut déposé & excommunié dans le Concile de Rome ; & le jugement de l'autre Légat, nommé Rodoalde, fut remis à un autre tems, parcequ'il venoit d'être envoyé en France avec Jean Evêque de Ficocle, aujourd'hui Cervia, pour juger l'affaire de Lothaire avec Tietberge. Pour cet effet, on tint à Metz dans le mois de Juin un Concile où se trouverent tous les Evêques du Royaume de Lothaire, à l'exception de celui d'Utrecht, retenu par la maladie. La décision fut favorable au Roi, qui avoit séduit les Légats par présens : seulement ils lui conseillerent d'envoyer à Rome Gonthier de Cologne & Theutgaud de Tréves, qui avoient présidé au Concile, pour demander la confirmation du Pape. On avoit donné dans le Concile de Metz un nouveau tour à cette affaire : on vouloit faire entendre que Valdrade avoit reçu la foi de Lothaire avant Thietberge, & qu'il avoit épousé cette derniére malgré lui.

864.

Lorſque Gonthier & Theutgaud furent arrivés à Rome, le Pape aſſembla un Concile au palais de Latran, où après avoir examiné ce qui s'étoit paſſé à Metz, il les dépoſa de l'épiſcopat avec les Evêques leurs complices, mais à condition que ces derniers ſeroient rétablis en reconnoiſſant leur faute. Jean de Ravenne, qui avoit recommencé ſes entrepriſes, fut dépoſé de même; mais il mépriſa la ſentence du Pape. Gonthier & Theutgaud de leur côté envoyerent en France une proteſtation conçue en termes fort injurieux, où ils accuſoient Nicolas de ſe dire Apôtre entre les Apôtres, & de ſe faire Empereur de tout le monde; ajoutant qu'ils ne recevoient point ſa maudite ſentence, & le rejettoient lui-même de leur communion. L'Empereur Louis épouſa leur querelle, & vint à Rome, où ſes gens ſe jetterent ſur le peuple qui faiſoit une proceſſion ordonnée par le Pape, pour obtenir de Dieu qu'il inſpirât à l'Empereur des ſentimens plus doux. Dans ce tumulte une croix qui avoit été offerte à S. Pierre par ſainte Helene, & qui renfermoit du bois de la vraie croix, fut briſée & jettée dans la boue; mais celui qui l'avoit briſée étant mort peu de tems après, & l'Empereur ſe voyant lui-même attaqué de la fiévre, ce Prince envoya prier le Pape de venir conférer avec lui, & donna ordre aux deux Archevêques dégradés de retourner en France. Les autres Evêques du Concile de Metz envoyerent des députés à Rome, confeſſant que dans cette affaire ils s'étoient écartés de l'Ecriture & des Canons.

Rothade Evêque de Soiſſons eſt rétabli dans un Concile célébré à Rome vers la fin de cette année.

Les reliques de ſainte Reine Vierge & Martyre ſont apportées au monaſtere de Flavigny.

865.

Arſene envoyé en France avec la qualité de Légat, aſſemble un Concile, où il oblige le Roi Lothaire à reprendre ſa femme Thietberge. Peu après il remit Rothade en poſſeſſion de ſon Evêché de Soiſſons. Valdrade, qui avoit promis de ſuivre le Légat à Rome, ſe ſépare de lui ſur la route, & revient en France.

Bogoris Roi des Bulgares embrasse la Religion chrétienne, & y attire la plus grande partie de son peuple. Ce Prince fut baptisé par un Evêque envoyé de Constantinople, qui lui donna au baptême le nom de Michel que portoit l'Empereur.

866.

Le Pape excommunie Valdrade, & écrit en France pour ordonner la convocation d'un Concile au sujet des Clercs ordonnés par Ebbon de Reims. En conséquence les Evêques s'assemblerent à Soissons le 18 Août, au nombre de trente-cinq, & y rétablirent Vulfrade & les autres Clercs ordonnés par Ebbon, mais par indulgence seulement, & sans infirmer la sentence du Concile de 853.

Le Roi des Bulgares envoie son fils à Rome avec plusieurs Seigneurs, chargés de demander des Evêques & des Prêtres, & de consulter le Pape sur plusieurs questions de religion. Le Pape y envoie Paul Evêque de Populonie & Formose Evêque de Porto, avec une ample réponse à la consultation. Nicolas envoyoit en même tems trois Légats à Constantinople : mais ayant été arrêtés & maltraités sur la frontiére de l'Empire, ils revinrent sur leurs pas. Les affaires venoient de changer de face à la Cour de Constantinople ; l'Empereur Michel avoit fait assassiner le César Bardas son oncle, & avoit associé à l'Empire Basile surnommé Macédonien.

Plusieurs Evêques s'étoient retirés de la communion de Photius depuis la sentence prononcée contre lui par le Pape Nicolas; ce qui l'irrita tellement, qu'il prit la résolution de rendre le change au Pape, & de le déposer lui-même. Pour cet effet il supposa un Concile œcuménique, où il faisoit assister les deux Empereurs Michel & Basile avec des Légats des trois grands siéges d'Orient, tout le Sénat & tous les Evêques de la dépendance de Constantinople : il y paroissoit des accusateurs qui chargeoient le Pape de mille crimes, pour lesquels Photius prononçoit contre lui une sentence de déposition & d'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec lui. Les actes de ce prétendu Concile furent souscrits par vingt-un Evêques ; mais Photius y ajouta tant de fausses souscriptions, qu'il y en avoit environ mille. Il en envoya une copie en Italie à l'Empereur Louis & à l'Impératrice son épouse ; il espéroit les engager dans ses intérêts,

parcequ'en ce Concile il faisoit reconnoître Louis pour Empereur, lui donnant le titre de *Basileus*, contre la coutume des Orientaux, qui le réservoient pour les Empereurs d'Orient, & ne donnoient que celui de *Rex* à l'Empereur François; il donnoit aussi à l'Impératrice le titre d'*Augusta*, & la nommoit la nouvelle Pulchérie. Photius écrivit ensuite à tous les Evêques d'Orient, se plaignant que le Pape & les Latins soutenoient des erreurs qu'ils vouloient introduire chez les Bulgares nouvellement convertis : il leur reprochoit le jeûne du Samedi, traitoit de Manichéisme leur discipline contre le mariage des Prêtres, & nommoit le comble de l'impiété l'addition faite au symbole à l'article de la procession du Saint-Esprit. Il finissoit en disant : *Nous avons condamnés dans un Concile ces ministres de l'Antechrist, ces corrupteurs publics*, & prioit les Evêques de venir à un Concile œcuménique qui commençoit, disoit-il, à s'assembler. Il est à propos de remarquer que dans la lettre que Photius avoit écrite au Pape pour faire approuver son ordination, il convenoit que chaque Eglise devoit garder ses usages, & que même il en donnoit pour exemple le jeûne des Samedis & le célibat des Prêtres. L'addition au symbole & les autres choses qu'il prétendoit condamner, n'étoient pas nouvelles non plus. Ainsi ses reproches portoient évidemment le caractere d'une récrimination dictée par la passion & par l'esprit de vengeance. Au reste cette lettre circulaire de Photius est la premiere piéce qui soit sortie de l'Eglise Grecque, pour accuser ouvertement d'erreur toute l'Eglise Latine.

Vers ce tems les Sclaves embrasserent la Religion chrétienne, & eurent pour Apôtres S. Cyrille, connu aussi sous le nom de Constantin le Philosophe, & S. Methodius son frere.

867.

L'Empereur Basile ayant découvert que Michel vouloit le faire assassiner, le prévient, & le fait tuer par ses propres gardes le 24 Septembre. Dès le lendemain Basile fit chasser Photius, & le relégua dans le monastere de Scepé : en même tems il envoya tirer le Patriarche Ignace de l'isle où il étoit relegué, & le fit ramener à Constantinople dans la galere impériale : avec lui on rappella tous ceux que Photius avoit

fait exiler ou emprisonner. Saint Ignace rentra solemnellement dans son Eglise le Dimanche 23 Novembre : il pria l'Empereur d'indiquer un Concile œcuménique ; Basile y consentit, & envoya à Rome & aux Siéges patriarchaux d'Orient pour obtenir des Légats.

Concile de Troies le 25 Octobre, sur l'affaire de Vulfrade. Il y assista vingt Evêques des deux Royaumes de Charles le Chauve & de Lothaire son neveu, qui écrivirent au Pape une lettre synodale, dans laquelle ils le prioient de ne point souffrir qu'à l'avenir aucun Evêque fût déposé sans la participation du saint Siége, suivant les décrétales des Papes. „ Ainsi, dit M. Fleury, les Evêques de France se soumet- „ toient au droit nouveau des fausses décrétales. »

Le Pape écrit aux Evêques de France le 23 Octobre, pour avoir leur avis sur les reproches que les Grecs faisoient à l'Eglise Latine. Il se plaignoit dans cette lettre d'une autre prétention des Grecs, qui soutenoient que quand les Empereurs avoient passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Eglise Romaine & ses privileges avoient aussi passé à l'Eglise de Constantinople. Cette prétention est le fondement de leur schisme. Le Pape écrivit dans le même tems plusieurs lettres en France touchant l'affaire du Roi Lothaire qu'il avoit excommunié, parcequ'il maltraitoit de nouveau la Reine Thietberge, & entretenoit des liaisons avec Valdrade.

Mort du Pape Nicolas I. le 13 Novembre. On choisit pour lui succéder Adrien II. qui fut consacré le Dimanche 14 Décembre, après que l'Empereur Louis eut approuvé son élection. Ce Pape étoit âgé de soixante-seize ans quand il fut élu ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il accepta le souverain Pontificat, & il s'y fit respecter par sa grande charité envers les pauvres. Il étoit marié ; sa femme Stephane vivoit encore, & il avoit une fille.

868.

Adrien donne l'absolution à Valdrade qui paroissoit se repentir, & permet à Lothaire de venir s'expliquer à Rome ; ce que son prédécesseur avoit toujours refusé à ce Prince.

Les reliques de saint Maur sont transférées par ordre du Roi Charles, du monastere de Glanfeuil à celui de saint

Pierre des Fossés sur Marne. Cette translation se fit le 7 Avril avec beaucoup de solemnité. Enée, Evêque de Paris, reçut le corps du Saint à l'entrée du monastere, & le porta sur ses épaules jusques dans l'Eglise de S. Pierre, où il le mit dans un coffre de fer préparé exprès.

Les lettres que le Pape Nicolas avoit envoyées en France, produisirent beaucoup d'écrits contre les reproches des Grecs, dont il ne nous reste que ceux d'Enée de Paris & de Ratramne, Moine de Corbie. Les Evêques de Germanie écrivirent sur le même sujet, & leurs réponses furent approuvées dans un Concile tenu à Wormes le 16 Mai en présence du Roi Louis; mais ces réponses n'eurent point alors d'autres suites, attendu que le schisme cessa par l'expulsion de Photius, dont la nouvelle vint à Rome par les envoyés de l'Empereur Basile & du Patriarche Ignace : ils apportoient en même tems les actes du prétendu Concile œcuménique de Photius, pour les faire condamner par le Pape. Jean, Métropolitain de Sylée ou Pergé en Pamphylie, apocrisiaire d'Ignace, présenta le livre, & le jetta à terre en disant: „ Tu as été maudit à Constantinople, sois encore maudit „ à Rome »; & le spataire Basile, envoyé de l'Empereur, frappant ce livre du pied & de l'épée, ajouta: » Je crois que „ le diable habite dans cet ouvrage, pour dire par la bouche „ de Photius ce qu'il ne peut dire lui-même » : il détailla ensuite toutes les fourberies de Photius; il dit qu'il avoit fait souscrire l'Empereur Michel pendant la nuit comme il étoit ivre, & qu'il avoit contrefait la signature de l'Empereur Basile & celles de plusieurs Evêques absens : il ajoutoit que ce prétendu Concile n'avoit jamais été assemblé, mais que Photius avoit pris prétexte de ce qu'il y avoit toujours à Constantinople plusieurs Evêques de la Province comme à Rome. Le Pape convoqua quelques jours après un Concile à S. Pierre, dans lequel, en présence des envoyés de Constantinople, il prononça que le conciliabule tenu depuis peu par Photius à Constantinople seroit supprimé, brûlé & chargé d'anathême perpétuel : il confirma aussi la condamnation de Photius, & celle de Grégoire de Syracuse. Quant à ceux qui avoient consenti ou souscrit au conciliabule, on ordonna que s'ils suivoient les décrets du Pape Nicolas, s'ils revenoient à la communion du Patriarche Ignace, & s'ils

anathématisoient le conciliabule, ils seroient admis à la communion de l'Eglise. Cette sentence fut souscrite par le Pape, le Légat Jean, vingt-huit autres Evêques, & ensuite par les Prêtres & les Diacres Cardinaux. Le Concile étant fini, on mit à la porte, sur les degrés, le livre apporté de Constantinople, qui contenoit les actes du conciliabule de Photius ; on le foula aux pieds, & on le jetta au feu.

869.

Charles le Chauve fait assembler à Verberie, le 24 Avril, un Concile de vingt-neuf Evêques, contre Hincmar de Laon, devenu odieux au Clergé & au peuple de son Diocèse par ses injustices & par ses violences, & accusé d'avoir ôté des *Bénéfices*, c'est-à-dire des fiefs, à quelques-uns de ses vassaux. Hincmar y comparut ; & se voyant pressé, il appella au Pape, & demanda la permission d'aller à Rome ; elle lui fut refusée, mais on suspendit la procédure.

Lothaire va à Rome, où le Pape Adrien lui donne la communion, après avoir reçu sa protestation, qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Valdrade depuis que le Pape Nicolas l'avoit excommuniée. Le Pape se proposoit de juger l'affaire du mariage de Lothaire dans un Concile indiqué à Rome pour le premier jour de Mars de l'année suivante ; mais ce Prince mourut à Plaisance le 8 Août suivant. L'Empereur Louis son frere appréhendant que Charles son oncle ne s'emparât du Royaume de Lothaire, obtint d'Adrien des lettres adressées aux Seigneurs de ce Royaume, & à ceux du Royaume de Charles. Le Pape y disoit : » Si quelqu'un » s'oppose aux justes prétentions de l'Empereur, qu'il sache » que le saint Siége est pour ce Prince, & que les armes que » Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense. » Ces lettres menaçantes arriverent trop tard ; Charles s'étoit fait couronner Roi de Lorraine à Metz le 9 Septembre par sept Evêques, à la tête desquels étoit Hincmar de Reims, qui fit la cérémonie du sacre. Hincmar écrivit au Pape, & répondit avec fermeté à sa lettre.

M. Fleury, tom. XI. pag. 224, dit que le Pape donna à Lothaire *une Lionne*. Mais *Leena* ou *Læna* signifie aussi une robe extérieure, un manteau ; & la suite détermine ici le sens à cette signification ; car l'ancien Annaliste ajoute ;

Quæ munera ita interpretati sunt, quasi per leenam de Valdrada revestiretur.

Les Légats que le Pape avoit envoyés à Constantinople pour assister au Concile général, firent leur entrée en cette ville le Dimanche 25 Septembre, accompagnés de toutes les écoles ou compagnies des Officiers du Palais, qui allerent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville avec tout le Clergé en chasubles : ils étoient suivis de tout le peuple, qui portoit des cierges & des flambeaux. L'Empereur Basile leur donna audience deux jours après. Ce Prince se leva lorsqu'ils entrerent, prit de sa main les lettres du Pape & les baisa. Le Concile s'assembla ensuite dans une galerie de l'Eglise de sainte Sophie. La premiere action ou session se tint le 5 Octobre ; les trois Légats du Pape tenoient la premiére place, ensuite étoit le Patriarche Ignace, puis les Légats des Patriarches d'Orient : onze des principaux Officiers de la Cour étoient présens par ordre de l'Empereur. On fit entrer les Evêques qui avoient été persécutés par Photius, ils prirent séance suivant leur rang ; après quoi on fit lecture d'un discours de l'Empereur adressé au Concile, puis des pouvoirs des Légats du Pape & des Patriarches d'Orient, & de la formule de réunion apportée de Rome. Le tout fut approuvé par le Concile. Il faut remarquer que le Patriarche de Jérusalem dans sa lettre adressée à Ignace, lui donnoit le titre de *Patriarche universel* : dans la formule de réunion le Pape Adrien se trouvoit aussi nommé *souverain Pontife & Pape universel.* Seconde session le 7. Plusieurs Evêques, Prêtres & autres Ecclésiastiques tombés sous Photius, présentent au Concile leurs libelles de pénitence : ces libelles contenoient le détail des violences que cet indigne Patriarche avoit exercées contr'eux pour les obliger à se joindre à lui, & finissoient par l'aveu de leur faute. Après cette confession les Légats lurent le libelle envoyé de Rome ; les Pénitens l'approuverent & souscrivirent : alors le Patriarche Ignace donna un pallium à chacun de ces Evêques, & ils prirent séance au Concile : il rendit de même l'étole aux Prêtres & aux Diacres ; les Soudiacres reçurent aussi les marques de leur ordre, qui ne sont point exprimées. Le Patriarche fit lire ensuite la pénitence qu'il leur imposoit à tous : elle consistoit en certaines abstinences & priéres. Troisiéme session

le 11. Le Concile fait citer les Evêques qui refusoient de souscrire le libelle envoyé de Rome : on lit la lettre de l'Empereur Basile, & celle du Patriarche Ignace au Pape Nicolas, avec la réponse du Pape Adrien. Quatriéme session le 13. On fait entrer au Concile deux Evêques nommés Théophile & Zacharie, qui prétendoient faussement que le Pape Nicolas les avoit reçus à sa communion comme envoyés de Photius : le Concile les fait chasser, après les avoir interrogés; les Légats d'Orient témoignent au Concile, que leurs Patriarches n'avoient jamais reconnu Photius.

La cinquiéme session fut tenue le 19. Paul, Garde-chartes, ayant averti le Concile que l'Empereur avoit envoyé Photius; le Senat, de l'avis des Légats, lui députa trois Officiers de l'Empereur & trois autres Laïques pour le citer de venir au Concile : Photius ayant refusé, on lui fit faire une seconde monition, avec ordre de l'amener malgré lui, & on le fit entrer dans le Concile. Alors les Légats du Pape dirent au Sénat : » Quel est cet homme qui se tient debout à la derniere „ place du Concile? « Les Sénateurs répondirent : „ C'est „ Photius. Est-ce là, reprirent les Légats, ce Photius qui „ a tant donné de peine à l'Eglise Romaine depuis sept ans? „ qui a renversé de fond en comble l'Eglise de Constantino„ ple & fatigué jusqu'à présent les Eglises même d'Orient? « Les Sénateurs dirent : C'est lui. On lui fit plusieurs questions, tant de la part des Sénateurs que de celle des Légats; il ne répondit autre chose, sinon : » Dieu entend ma voix sans que „ je parle. « Sur ce qu'on lui représenta que le silence ne le délivreroit pas de la condamnation, il dit : » Jesus même „ ne l'évita point par son silence. « Il ne fut pas possible après cela de tirer de lui une seule parole; ce qui engagea les Vicaires d'Orient à demander la permission de parler. Elie, syncelle du Patriarche de Jerusalem, monta sur la tribune; & ayant expliqué l'affaire, dit que leur avis étoit que Photius fût reçu dans l'Eglise comme un simple fidéle, s'il reconnoissoit son péché, & s'en repentoit sincérement. On lut ensuite l'avis des Légats du Pape, dans lequel ils exposoient qu'ils ne prononçoient point un jugement nouveau, mais celui qui avoit été porté par le Pape Adrien : cet avis fut approuvé. Les Légats admonêterent encore Photius de se soumettre au Concile; mais comme il demeura obstiné dans

son silence, les Evêques dirent : » Qu'il s'en aille, & qu'il „ examine ce qui lui convient. « Photius sortit, & l'on finit la session.

L'Empereur Basile assista à la sixiéme, qui se tint le 25. Plusieurs Evêques du parti de Photius se soumirent, & obtinrent pardon ; mais d'autres firent différentes objections, auxquelles les Peres du Concile & l'Empereur répondirent. On finit par la lecture d'un discours dans lequel l'Empereur employoit les expressions les plus vives & les plus pressantes pour exhorter les schismatiques à se réunir ; il ajouta lui-même, qu'il leur donnoit sept jours de délai, après lesquels, s'ils ne se soumettoient, ils seroient jugés par le Concile.

La septiéme session se tint le 29, l'Empereur présent. Par son ordre & celui des Légats on fit venir Photius, qui entra s'appuyant sur un bâton, accompagné de Grégoire de Syracuse. Le Diacre Marin, l'un des Légats du Pape, dit : „Otez „ de sa main le bâton qui est une marque de la dignité pastorale ; il ne doit pas l'avoir : c'est un loup & non un pasteur.“ On le lui ôta, & on lui demanda par ordre des Légats s'il avoit pensé à lui, & vouloit faire le libelle d'abjuration : il répondit qu'il rendroit compte à l'Empereur, & non aux Légats ; & comme on le pressoit, il ajouta qu'il n'avoit rien à répondre à des calomnies. On fit entrer les Evêques de son parti, qui ne rendirent pas des réponses plus satisfaisantes : enfin après avoir lu les lettres que les Papes Nicolas & Adrien avoient écrites sur cette affaire, on prononça plusieurs anathêmes contre Photius, Grégoire de Syracuse & ses autres sectateurs. Dans la huitiéme session tenue le 5 Novembre, on brûla par ordre de l'Empereur les promesses que Photius avoit exigées, de même que les livres fabriqués contre le Pape Nicolas, & les actes des Conciles contre Ignace. On interrogea ensuite ceux dont Photius avoit mis les noms dans les actes de son prétendu Concile œcuménique, comme se disant Légats des Siéges patriarchaux ; mais ils dirent anathême à ce livre & à ses auteurs. A la fin de la session, l'Empereur fit amener quatre hérétiques Iconoclastes ; Théodore Crithin leur chef demanda du tems, mais les trois autres abjurerent. L'Empereur charmé de leur conversion, les appella l'un après l'autre, les embrassa & les félicita sur leur retour à l'Eglise ; puis on lut un anathême solemnel contre

les Iconoclastes, contre leur conciliabule & contre leurs chefs. Le Concile fut ensuite interrompu pendant trois mois.

Hincmar de Laon, jette l'interdit sur tout son Diocèse; l'Archevêque de Reims le déclare nul; on obéit au Métropolitain: celui-ci répondit par un ouvrage divisé en cinquante-cinq Chapitres aux mémoires que l'Evêque de Laon avoit répandus contre lui. On voit dans ce grand ouvrage quels étoient alors les droits de Métropolitain.

870.

Suite du Concile général de Constantinople. Neuviéme session le 12 Février: on impose pénitence à ceux qui avoient porté faux témoignage contre le Patriarche Ignace, & à ceux qui avoient participé aux jeux sacriléges de l'Empereur Michel. On fit venir une seconde fois au Concile les prétendus Légats qui avoient été interrogés dans la huitiéme session, & on les examina de nouveau en présence de Joseph, Archidiacre d'Alexandrie, arrivé à Constantinople pendant l'interruption du Concile, en qualité de Légat du Patriarche Michel: on fit lecture de ses pouvoirs, après quoi il confirma au nom de son Patriarche tout ce qui s'étoit passé dans les huit premiéres sessions. La dixiéme & derniére fut tenue le 28 en présence de l'Empereur Basile, de son fils Constantin, & de vingt Patrices, après lesquels sont nommés les trois Ambassadeurs de Louis, Empereur d'Italie & de France, ensuite ceux de Michel Roi de Bulgarie, & enfin les Evêques au nombre de cent. On y lut les Canons du Concile au nombre de vingt-sept. La plupart regardent l'affaire de Photius: dans le XI. on anathématise quiconque soutient qu'il y a deux ames dans l'homme; erreur attribuée à Photius. Le XVII. est conçu en ces termes: „ Nous rejettons „ avec horreur ce que disent quelques ignorans, qu'on ne „ peut tenir de Concile sans la présence du Prince. « Le XXI. défend d'écrire contre le Pape, sous prétexte de quelques prétendues accusations, comme avoit fait récemment Photius, & autrefois Dioscore: si dans un Concile général on propose quelque difficulté contre l'Eglise Romaine, on l'examinera avec respect. Après les Canons on publia la définition du Concile, qui contient un ample confession de foi avec anathême contre les hérétiques. Le Concile approuve les sept Conciles généraux, auxquels il joint celui-ci comme le hui-

tiéme, & confirme la condamnation prononcée contre Photius. L'Empereur ayant demandé enſuite ſi tous les Evêques approuvoient cette définition, le Concile témoigna ſon conſentement par pluſieurs acclamations. Enfin on lut un diſcours de l'Empereur, où après avoir rendu graces aux Evêques, il les exhortoit à remplir avec exactitude les devoirs de leur miniſtere. Les Légats du Pape inviterent l'Empereur à ſouſcrire le premier; comme il le refuſa, ils ſouſcrivirent eux-mêmes avec cette clauſe, *Juſqu'à la volonté du Pape.* Ignace & les Légats d'Orient ſouſcrivirent après, & enſuite l'Empereur & ſon fils Conſtantin; puis tous les Evêques, au nombre de cent deux. Nicetas, auteur du tems, témoigne avoir appris que les Evêques tremperent dans le précieux ſang de Jeſus-Chriſt le roſeau dont ils ſe ſervirent pour la ſouſcription; les actes n'en diſent rien. On écrivit au nom du Concile deux lettres ſynodiques; l'une circulaire, adreſſée à tous les fidéles; l'autre adreſſée au Pape Adrien, dans laquelle on le prioit de confirmer le Concile, & de le faire recevoir dans toutes les Egliſes. On envoya la même lettre à tous les Patriarches.

Avant que les Légats du Pape quittaſſent Conſtantinople, les Ambaſſadeurs envoyés par Michel Prince des Bulgares, demanderent à quel ſiége leur Egliſe devoit être ſoumiſe. L'Empereur Baſile aſſembla à ce ſujet les Légats du Pape & ceux d'Orient avec la Patriarche Ignace. Après bien des conteſtations, les Légats d'Orient prétendirent juger comme médiateurs entre le Pape & Ignace, & prononcerent que l'Egliſe de Bulgarie devoit être ſoumiſe à celle de Conſtantinople; mais les Légats de Rome réclamerent hautement contre cette déciſion : ce qui n'empêcha point les Bulgares de recevoir un Archevêque Grec, & de ſe ſoumettre au Siége de Conſtantinople.

Partage du Royaume de Lothaire. Le Pape Adrien met inutilement tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. En vain il écrivit aux deux Princes, menaçant de les ſéparer de l'Egliſe; en vain il défendit, ſous peine d'excommunication, aux Evêques & aux Seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. : on mépriſa ſes remontrances & ſes menaces. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, lui repréſente qu'inutilement voudroit-il

étendre la puissance de lier & de délier jusques sur les couronnes; que les Royaumes ne dépendent que de Dieu; qu'excommunier un Roi de France, seroit une chose nouvelle, inouie, monstrueuse, & qui n'est jamais tombée dans la pensée d'aucun de ses prédécesseurs, qui jusqu'à Nicolas I. ont toujours écrit aux Princes François avec tout le respect qui convient. Il lui fait sentir qu'on est peu disposé en France à recevoir des maîtres de sa main; que le Roi est fortement résolu à soutenir ses prétentions, persuadé que des anathêmes lancés contre toute raison, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle; que toute la Nation est dans les mêmes sentimens; toujours prête à lui rendre pour le spirituel l'obéissance qui lui est dûe, toujours attentive à résister à ses entreprises lorsqu'il voudra être Pape & Roi tout ensemble.

Charles le Chauve fait assembler au mois de Mai un Concile de trente Evêques à Attigny, pour y juger Carloman son fils, qui ayant été ordonné Diacre contre son inclination, avoit levé des troupes, & pilloit les Eglises. Il fut trouvé coupable d'infidélité & de conjuration contre le Roi, qui lui ôta ses Abbayes, & le mit en prison à Senlis. En ce même Concile Hincmar de Laon souscrivit un écrit, par lequel il promettoit d'obéir désormais au Roi Charles, & à Hincmar de Reims son oncle, qui étoit son Métropolitain.

Les Normands firent cette année de terribles ravages en Angleterre, où ils détruisirent les monasteres de Lindisfarne, de Tyremouth, de Jarou, de Viremouth, & ceux de Streneshal & d'Eli, dont ils tuerent toutes les Religieuses. Ebba Abbesse de Collinham, ayant appris que ces barbares approchoient, prit une résolution bien étrange & bien courageuse. Elle dit à ses Religieuses qu'elle savoit un moyen de se mettre à couvert de leur insolence; elles promirent de l'exécuter. Aussi-tôt elle leur montra l'exemple, en se coupant le nez & la lévre supérieure: toutes les Religieuses en firent autant. Les Normands arriverent le lendemain; & voyant ces filles si hideuses, ils se retirerent aussi-tôt; mais ils mirent le feu au monastere,& les firent toutes périr dans les flammes. A Croyland, l'Abbé Théodore fut égorgé sur l'autel. Edmond Roi d'Estangle eut le malheur de tomber entre les mains de ces furieux, qui l'attacherent à un arbre où ils le percerent à

coups de fléches, & ensuite le décapiterent le 20 Novembre, jour auquel l'Eglise l'honore comme martyr.

871.

Les remontrances d'Hincmar, dont on a parlé sous l'année précédente, ne firent aucune impression sur l'esprit d'Adrien; il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils qui, quoique Diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le pays d'entre la Meuse & la Seine. Le Roi n'ayant pu le réduire, s'adressa aux Evêques, qui l'excommunierent. Le Pape, plein de ressentiment de n'avoir point été écouté sur la succession du Royaume de Lothaire, écrit au Roi & le traite d'injuste, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême: odieuses épithetes que la charité n'employa jamais, & que la passion seule pouvoit dicter. Hincmar, Evêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman; ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce Prince rébelle: il avoit d'ailleurs excommunié un Seigneur qui possédoit quelques terres de son Eglise, que le Roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui ci eut recours au Métropolitain, qui annulla la sentence. C'étoit Hincmar Archevêque de Reims, oncle du fougueux Prélat. Quel autre nom donner à un Evêque qui poussa l'emportement jusqu'à lancer l'excommunication sur le Roi même? L'opiniâtre neveu en appella au Pape, qui reçut son appel. *C'étoit*, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux saints décrets de l'Eglise Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du Royaume où elles ont été commencées.* Le Concile assemblé à Douzi déclare l'appellation *non-recevable, ni valable*; l'Evêque de Laon y fut jugé, condamné & déposé. Adrien s'imaginant qu'on ménageoit peu son autorité, s'en plaignit amerement au Roi, *lui enjoignant par sa puissance apostolique* d'envoyer les parties à Rome pour y être jugées. Charles lui répondit en lui déclarant que les Rois de France, souverains sur leurs terres, ne s'aviliroient jamais jusqu'à se regarder comme les Lieutenans des Papes, l'exhortant pour conclusion, *qu'il*

eût

eût à l'avenir à se départir de lettres de telle substance envers lui & ses Prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire. Il est à remarquer que tous les Evêques du Concile de Douzi souscrivirent en ces termes : *Judicans subscripsi, j'ai jugé & souscrit ;* excepté Remi de Lyon, qui mit seulement : *J'ai relu, j'ai consenti, & j'ai souscrit :* ce qui peut faire croire qu'il n'étoit pas au Concile quand la sentence fut portée. Les autres qui ne sont pas Evêques, mirent seulement : *J'ai souscrit ;* parcequ'en effet ils n'étoient pas juges.

Les Evêques du Concile de Douzi se rassemblent au même lieu, pour concerter une réponse à la lettre du Pape. Elle fut ferme & réfléchie. Le Roi Charles le Chauve avoit écrit par l'Evêque Actard, à Adrien, pour se plaindre des termes durs dont ce Pape s'étoit servi dans les lettres précédentes qu'il lui avoit écrites au sujet d'Hincmar de Laon. Le Pape mit encore de l'aigreur dans sa réponse : *Tant que nous vivrons, nous ne consentirons pas à sa déposition* (d'Hincmar de Laon) *à moins qu'il ne vienne à Rome, & que sa cause ne soit examinée en notre présence.*

Cette lettre loin d'appaiser le Roi, l'irrita encore plus ; il écrivit au Pape une seconde fois, pour se plaindre des deux dernieres lettres qu'il avoit reçues de Rome.

» Nous avons cru, dit-il, que la premiére lettre n'étoit pas de vous, mais la seconde nous persuade le contraire. Dans la premiére vous nous traitez de parjure, de tyran, d'usurpateur des biens ecclésiastiques, sans nous avoir convaincu de ces crimes ; & dans la seconde, vous nous traitez de murmurateur, & vous nous accusez de faire des plaintes ameres & injurieuses.... Après de pareils complimens, vous nous conseillez de recevoir gaiement & avec soumission tout ce qui nous est écrit de la part du saint Siége. Or, on nous a écrit en votre nom que nous étions parjure, tyran, perfide, & dissipateur des biens de l'Eglise ; voulez-vous que je reçoive avec joie & avec reconnoissance de pareils éloges ? garder le silence sur de semblables accusations, ce seroit en reconnoître la vérité.... Ecrivez-nous d'un style qui convienne à votre ministere & à notre dignité, comme vos prédécesseurs ont écrit aux Rois nos prédécesseurs & à nous-mêmes, & nous recevrons alors ce que vous écrirez, avec reconnois-

ſance. . . . . . . Où, celui qui a dicté la lettre qu'Actard m'a apportée de votre part, a-t-il trouvé qu'un Roi ſoit obligé de faire conduire à Rome un homme condamné pour ſes crimes ſelon toutes les loix, & qui avant ſa dépoſition a été convaincu dans trois Conciles d'être le perturbateur du repos public? . . . . Vous ajoutez que vous confiez à notre garde tous les biens de l'Egliſe de Laon juſqu'à ce qu'Hincmar ſoit de retour chez lui; ſur quoi nous ſommes obligé de vous répéter ce que nous vous avons déja mandé: les Rois de France ne ſont pas les Vidames des Evêques, mais les maîtres de l'Etat, ainſi qu'on nous a regardé juſqu'ici. . . . . Ne permettez pas qu'on nous envoie déſormais de votre part des ordres & des menaces d'excommunication contraires à l'Ecriture, à la Tradition & aux Canons: car vous ſavez, & nous ſavons, que tout ce qui eſt oppoſé à ces régles eſt ſans force. . . . . . Saint Léon dit: *Le privilége de Pierre ſubſiſte, quand on porte un jugement ſelon l'équité.* Il s'enſuit donc que le privilége de Pierre ne ſubſiſte point, quand on ne juge point ſelon la juſtice..... Nous vous prions au nom de Dieu & des ſaints Apôtres, de ne plus nous envoyer, ni à nous ni à nos Evêques, des lettres dans le ſtyle de celles que vous nous avez écrites juſqu'à préſent, de peur que vous ne nous forciez de ne recevoir qu'avec mépris & vos lettres & vos envoyés. »

Tel eſt le précis de cette lettre. Ce fut Hincmar de Reims qui la compoſa pour le Roi: elle eut l'effet qu'on s'en promettoit; le Pape changea ſon ſtyle, prit le ton de la douceur; il chercha à appaiſer le Roi, parcequ'il comprit qu'il avoit affaire à un Prince qui n'ignoroit pas l'étendue de ſon autorité, ni de celle du S. Siége. Enfin le Pape en 876, confirma la dépoſition d'Hincmar de Laon.

872.

Mort du Pape Adrien II. le 25 Novembre; Jean VIII lui ſuccede le 14 Décembre.

On met vers ce tems la converſion des Ruſſes, qui reçurent un Archevêque Grec ordonné par S. Ignace de Conſtantinople.

873.

Concile de Senlis, où ſur la plainte du Roi Charles contre

son fils Carloman, ce jeune Prince est déposé du Diaconat & de tout dégré ecclésiastique. Charles le fit juger ensuite pour les crimes dont les Evêques n'avoient pu prendre connoissance, & il fut condamné à mort; mais le Roi commua cette peine, & se contenta de lui faire crever les yeux.

874.

Concile de Douzi contre les mariages incestueux & les dépradations des biens d'Eglise. On y instruisit l'affaire d'une Religieuse nommée Dude, qui s'étoit abandonnée à un Prêtre nommé Humbert : il fut ordonné qu'on informeroit de ce crime sur les lieux; & que s'il étoit prouvé, Dude seroit fouettée sur le dos en présence de l'Abbesse & de ses Sœurs, & soumise à différens dégrés de pénitence pendant sept ans; Humbert seroit déposé, & envoyé en exil perpétuel par les Commissaires du Roi, pour y être enfermé dans un monastere.

Nouveaux capitulaires ou statuts synodaux d'Hincmar de Reims. Entr'autres choses, il recommande aux Archidiacres de ne point souffrir que personne ait chez soi de chapelle domestique sans la permission de l'Evêque; & que chaque Archidiacre dans son district ait une liste de ces chapelles, & veille à ce que les Prêtres observent les statuts synodaux à ce sujet.

875.

L'Empereur Louis II. meurt au mois d'Août: Charles le Chauve son oncle va à Rome, où le Pape le couronne Empereur le 25 Décembre. Le Pape profitant de la circonstance, donna l'Empire en souverain, & Charles le reçut en vassal. *Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial*, dit le Pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puissance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'Auguste.* Telle est la véritable époque de l'autorité que les Pontifes Romains se sont ensuite attribuée dans l'élection des Empereurs; cette prétention jusques-là étoit sans exemple. Lorsque Charlemagne associa son fils à l'Empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême sur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front; preuve non équivoque qu'il ne croyoit ne le tenir que de Dieu. Charles donna cette année l'Abbaye de S. Valérien, bâtie sur son tom-

beau, avec le château de Trenorque & la ville de Tournus, aux Moines de S. Philbert, qui s'y établirent par l'autorité d'un Concile tenu à Châlons : c'est ce qui fait aujourd'hui l'Abbaye de Tournus. (*Tillemont, tom.* 3.)

876.

Charles va à Pavie, où il reçoit la couronne de Roi de Lombardie par les mains de l'Archevêque Ansper. Dix-sept Evêques assisterent à cette assemblée de Pavie, qui est comptée entre les Conciles, & ils y firent dix-sept Canons de discipline. Nous avons aussi un acte qui y fut dressé au nom des Evêques & des autres Seigneurs du Royaume d'Italie, dans lequel ils disent à Charles : « Puisque la bonté divine par l'intercession de S. Pierre & de S. Paul, & par le ministere du „ Pape Jean leur Vicaire, vous a appellé pour l'utilité de „ l'Eglise & de nous tous, & vous a élevé à la dignité Impériale ; nous vous élisons unanimement pour notre Protecteur & notre Seigneur, auquel nous nous soumettons avec „ joie, & nous promettons d'observer tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Eglise & notre salut. « L'élection de Charles fut confirmée en France, dans un Concile assemblé par son ordre à Pontion le 21 Juin : deux Légats du Pape y assisterent avec cinquante Evêques François ; l'Empereur y parut vêtu & couronné à la Grecque ; il portoit une dalmatique longue & une ceinture qui pendoit jusqu'aux pieds, un voile de soie sur la tête, & une couronne par-dessus. On lut en ce Concile une lettre du Pape par laquelle il établissoit Ansegise Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, comme son Vicaire en ces provinces, soit pour la convocation des Conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques ; ordonnant qu'il notifieroit aux Evêques les décrets du saint Siége, lui feroit rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le consulteroit sur les causes majeures. Les Evêques s'opposerent fortement à cette entreprise comme contraire aux anciens Canons, & répondirent qu'ils obéiroient aux ordres du Pape sans préjudice des Métropolitains, & suivant les Canons & les décrets du saint Siége conformes aux Canons. Ansegise ne put obtenir rien de plus, nonobstant les plaintes de l'Empereur & des Légats. L'Archevêque de Sens depuis ce tems-là prend le titre de Primat des Gaules &

de Germanie. Il y eut aussi plusieurs contestations touchant quelques Prêtres de divers Diocèses, qui prétendoient s'adresser aux Légats du Pape, & réclamer la jurisdiction du saint Siége.

Fondation de l'Abbaye de sainte Marie de Compiégne, nommée depuis S. Corneille.

Concile de Pontion, en Champagne. On défend dans ce Concile, de piller les biens de l'Evêque après sa mort; on ordonne qu'ils seront mis en réserve par l'Econome de l'Eglise, pour le successeur, ou appliqués à quelque pieux usage pour le repos de l'ame du défunt. C'est de cet abus de piller les meubles de l'Evêque après sa mort, que nous est venu le proverbe, *Disputer de la chappe à l'Evêque*, pour signifier que deux personnes se disputent une chose qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre.

877.

Les Danois font une irruption en Angleterre. Saint Alfrede Roi d'Oüessex, après avoir été obligé de se tenir caché dans un bois pendant six mois, rassemble ses troupes, défait ces barbares, & traite avec eux, à condition que leur Roi Guthrum se feroit baptiser; que ceux qui voudroient l'imiter demeureroient dans le pays, & que les autres en sortiroient. Guthrum s'étant fait baptiser, Alfrede donne aux Danois convertis les Royaumes d'Estangle & de Northumbre, qui étoient presque déserts.

L'élection de Charles le Chauve est confirmée dans un Concile assemblé à Rome par le Pape Jean VIII. avec anathême contre ceux qui voudroient s'y opposer.

Concile de Ravenne le 22 Juillet, sur les contestations du Patriarche de Grade & du Duc de Venise. Ce Concile fut composé de cinquante Evêques, en y comprenant le Pape: on y fit dix neuf Canons de discipline. Il est ordonné que le Métropolitain enverra à Rome dans les trois mois de sa consécration, pour exposer sa foi & demander le pallium; & jusques-là il n'exercera aucune fonction. L'Evêque élu sera consacré dans trois mois sous peine d'excommunication: après cinq mois il ne pourra plus être consacré, ni pour la même Eglise, ni pour une autre.

Charles le Chauve passe en Italie pour secourir le Papa

contre les Sarrasins, & meurt le 6 Octobre. Jean VIII. est obligé de traiter avec les infideles, & de se soumettre à leur payer un tribut de vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année.

L'Evêque Athanase fait crever les ieux à Sergius son frere, Duc de Naples, qui entretenoit une alliance avec les Sarrasins, quoique le Pape l'eût excommunié pour ce sujet. Athanase se fit reconnoître Duc de Naples à la place de son frere, & en donna avis au Pape, qui approuva son procédé, le louant d'avoir aimé Dieu plus que son frere, & d'avoir arraché, suivant le précepte de l'Evangile, son œil qui le scandalisoit. Quelle application de l'Ecriture, & quel éloge!

Lambert Duc de Spolete s'empare de la ville de Rome, & y commet de grandes violences, sous prêtexte de faire prêter serment au Roi Carloman. Le Pape excommunie Lambert & ses complices, met l'Eglise de saint Pierre en interdit, & prend la résolution de passer en France, dans le dessein d'y assembler un Concile universel pour remédier aux maux de l'Eglise.

Assemblée & capitulaire de Quiercy.

878.

Avant de que sortir de Rome, Jean envoya à l'Empereur Basile, Paul Evêque d'Ancône & Eugene d'Ostie, avec la qualité de Légats. Il fit tenir en même tems au Patriarche Ignace une lettre, dans laquelle il le menaçoit d'excommunication, & même de déposition, si dans un tems qu'il lui marquoit, il ne retiroit de Bulgarie les Evêques & les Prêtres qu'il y avoit envoyés : il écrivoit dans le même sens aux Evêques Grecs & aux autres Clercs qui étoient en Bulgarie, les déclarant excommuniés, & les menaçant de déposition, si dans un mois ils ne sortoient du pays.

Lorsque le Pape fut arrivé en France, il convoqua un Concile à Troies, du consentement du Roi Louis le Begue, qui y assista, & y fut couronné. Il ne vint à ce Concile que vingt-six Evêques François ; ensorte qu'il y en eut trente en tout, en y comprenant le Pape & trois Evêques Italiens qu'il avoit amenés avec lui. L'ouverture se fit le 11 Août dans l'Eglise cathédrale de Troies. On y lut un discours du Pape adressé à tous les Princes & à tous les Prélats de la terre,

qu'il exhortoit à compatir à l'injure que l'Eglise Romaine avoit soufferte de la part de Lambert & ses complices. A la seconde session, Rostaing Archevêque d'Arles, forma sa plainte contre les Evêques & les Prêtres qui passoient d'une Eglise à l'autre, & les maris qui abandonnoient leurs femmes pour en épouser d'autres de leur vivant. Tous les Evêques présenterent à la troisiéme un acte par lequel ils donnoient leur consentement à ce qui s'étoit passé à Rome contre le Duc Lambert. Hincmar de Laon, qui avoit été exilé & aveuglé depuis sa déposition, s'adressa au Pape pour obtenir son rétablissement. La quatriéme session fut employée à lire sept Canons dressés par le Pape, & qui furent confirmés par le Concile. Le premier porte, Que les Evêques seront traités avec toute sorte de respect par les Puissances séculieres; & personne ne sera assez hardi pour s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent. Dans la cinquiéme session on fit un décret pour défendre aux laïques de quitter leurs femmes, & aux Evêques de quitter un moindre siége pour un plus grand. Dans la sixiéme le Pape prononça qu'Hedenulfe, ordonné à la place d'Hincmar, garderoit le siége de Laon; & que ce dernier pourroit, s'il vouloit, célébrer la Messe, & auroit pour sa subsistance une partie des revenus de l'Evêché : à quoi le Roi consentit. Formose Evêque de Porto, que le Pape avoit condamné & déposé dans un Concile tenu à Rome en 876, pour avoir quitté son Diocèse & désapprouvé l'élection de Charles le Chauve à l'Empire, fut condamné de nouveau dans ce Concile. En finissant, le Pape pria les Evêques de venir avec lui pour la défense de l'Eglise Romaine, avec tous leurs vassaux armés en guerre : il s'adressa de même au Roi, pour en obtenir du secours; mais il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui le suivit en Italie.

En Orient, Photius deposé & exilé depuis huit ans, rentra dans les bonnes graces de l'Empereur Basile. Ce Prince étoit de basse naissance. Photius composa un ouvrage où il lui supposoit les plus illustres ancêtres. Basile donna dans cette flatterie. Photius rappellé à la Cour, reprit plus de crédit qu'il n'en avoit avant sa disgrace; & dès-lors il recommença à faire les fonctions épiscopales. La mort du Patriarche saint Ignace, qui arriva le 24 Octobre, lui donna la facilité de se remettre en possession du siége de Constantinople. Cepen-

dant pour faire rentrer dans sa communion ceux qui lui reprochoient de n'avoir pas été rétabli par le Pape, il séduisit à force de présens les Légats envoyés de Rome pour l'affaire de la Bulgarie, & les engagea à dire qu'ils étoient venus pour le déclarer Patriarche ; en même tems il députa un apocrisiaire à Rome, chargé d'une lettre, où il disoit qu'on lui avoit fait violence pour rentrer dans le siége patriarchal. Cette lettre qu'il fit souscrire aux Métropolitains par surprise, fut accompagnée d'une autre de l'Empereur en sa faveur.

879.

Le Pape Jean ayant reçu ces lettres, résolut de reconnoître Photius pour Patriarche légitime : en conséquence il assembla un Concile, qui députa à Constantinople Pierre, Prêtre Cardinal, chargé d'absoudre Photius, à condition toutefois qu'il demanderoit pardon dans un Concile, rendroit au saint Siége la jurisdiction sur la Bulgarie, & qu'à l'avenir on observeroit les Canons touchant l'ordination des Néophytes. Le Pape vouloit ménager l'Empereur Basile, dont il espéroit du secours contre les Sarrasins qui ravageoient l'Italie. Lorsque le Cardinal Pierre fut arrivé, Photius assembla au mois de Novembre un Concile de trois cens quatre-vingt-trois Evêques, dont la premiére session se trouve sans date. Pierre Protonotaire de Constantinople ayant déclaré que les Légats apportoient au Concile des lettres du Pape, on les fit entrer par ordre de Photius, qui les embrassa en disant : « Que le ,, Seigneur ait agréable la peine que vous avez prise; qu'il ,, bénisse & sanctifie vos ames & vos corps; qu'il ait agréa- ,, bles les soins de notre très-saint frere, collegue & pere spi- ,, rituel le bienheureux Pape Jean. » Je ferai remarquer en passant que c'étoit la coutume de Photius de donner un grand air de piété à tout ce qu'il disoit. Après d'autres complimens Zacharie de Calcédoine expliqua le sujet de la convocation du Concile, en donnant des louanges outrées à Photius ; les Légats présenterent les présens du Pape, & la session finit par les acclamations ordinaires, où Photius se trouve nommé avant le Pape Jean. Seconde session le 17 Novembre. On lit les lettres du Pape & des Patriarches orientaux. Celles du Pape avoient été altérées & tronquées en plusieurs endroits, sur-tout en ce qui concernoit la plainte du Pape sur ce que

Photius avoit repris les fonctions épiscopales sans consulter le saint Siége ; l'ordre qu'il donnoit à Photius de demander pardon en plein Concile ; l'absolution qu'il lui accordoit, & la condition de la restitution de la Bulgarie : les lettres des autres Patriarches contenoient leur consentement au rétablissement de Photius. Troisiéme session le 19. Le Légat Pierre fait lire la lettre du Pape aux Patriarches & aux Evêques dépendans de Constantinople, & l'instruction que les Légats avoient apportée de Rome. On a lieu de soupçonner que cette instruction, qui contient une abrogation expresse des Conciles tenus contre Photius, avoit été altérée & falsifiée de même que les lettres. La session finit par la lecture des souscriptions faites par les Evêques au bas de l'instruction. Quatriéme session le 24. Après qu'on eut lû une lettre envoyée au Concile par Elie nouveau Patriarche de Jérusalem, & une autre du Patriarche d'Antioche à Photius, les Légats du Pape demanderent si le Concile étoit d'accord de tous les articles contenus dans la lettre du Pape à l'Empereur, qu'ils réduisoient à cinq. Sur le premier concernant la restitution de la Bulgarie, les Evêques éluderent, en disant que cette question ne regardant que des limites, elle demandoit un tems plus convenable. Le second & le troisiéme articles contenoient la défense d'ordonner des Néophytes, & de tirer d'une autre Eglise le Patriarche de Constantinople : le Concile refusa de les approuver, se fondant sur ce que chaque siége avoit ses anciennes coutumes. Le quatriéme & le cinquiéme articles, qui regardoient la condamnation des Conciles tenus contre Photius, & l'excommunication de ceux qui ne vouloient point le reconnoître, passerent tout d'une voix. Le Légat Pierre proposa aux Evêques, en finissant, d'aller célébrer l'office divin avec Photius : à quoi le Concile consentit. La cinquiéme session ne fut tenue que l'année suivante.

880.

Suite du Concile de Constantinople : cinquiéme session le 26 Janvier. Sur la proposition qui en fut faite par Photius, on commença par dire anathême à ceux qui ne reconnoissoient pas le second Concile de Nicée pour le septiéme oecuménique. On fit citer ensuite Métrophane de Smyrne, qui refusoit de reconnoître Photius : il répondit qu'une maladie

l'empêchoit d'aller au Concile ; sur cette réponse on le déclara séparé de toute communion ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il revînt à son Pasteur ; & on fit un Canon portant que tous ceux qui avoient été déposés ou anathématisés par le Pape Jean, seroient traités par Photius comme soumis à la même censure, & que de même le Pape Jean regarderoit comme frappés de censures ceux que Photius auroit déposés & anathématisés. Photius fit faire deux autres Canons, dont l'un porte que si un Evêque embrasse la vie monastique, il ne pourra plus reprendre l'Episcopat ; l'autre prononce anathême contre tout laïque qui frapperoit ou emprisonneroit un Evêque. Après ces Canons on fit souscrire les actes du Concile. La sixiéme session se tint le 8 Mars dans le Palais de l'Empereur, qui y assista & y souscrivit les actes avec ses trois fils. Il proposa aux Evêques de publier la profession de foi de Nicée : Photius toujours plein d'artifices la fit lire telle qu'elle avoit été réformée à Constantinople, après quoi le Concile s'écria : *Anathême à ceux qui ne confessent pas le symbole commun de la foi.* Ceci se faisoit contre l'Eglise Latine, afin d'avoir occasion de condamner l'addition *Filioque*, sous prétexte d'autoriser le symbole de Nicée. Dans la septiéme & derniére session on publia de nouveau la même profession de foi, & on répéta l'anathême contre quiconque oseroit en rien ôter ni ajouter. Procope de Césarée fit ensuite un discours où les louanges ne furent pas épargnées à Photius, jusqu'à le comparer à Jesus-Christ, & lui appliquer ces paroles de S. Paul : *Nous avons un Pontife qui a penétré le Ciel.* Tels sont les actes de ce Concile, si on peut y ajouter foi, sachant combien Photius étoit un habile & hardi faussaire.

On trouve à la fin de ces actes une lettre du Pape Jean à Photius, dans laquelle il blâme avec les plus fortes expressions ceux qui avoient introduit l'addition *Filioque*, mais sans toucher au fond de la doctrine touchant la procession du Saint-Esprit. „ Ce qui n'a pas empêché les Grecs schismatiques, „ dit M. Fleury, de prendre avantage de cette lettre, & de „ tout ce qui fut fait sur ce sujet au Concile de Photius, „ qu'ils tiennent pour vrai huitiéme Concile œcuménique, „ ne comptant pour rien celui de l'an 869. «

Le Pape écrivit à l'Empereur Basile pour le remercier de

quelques secours qu'il en avoit reçus ; il dit à la fin de sa lettre : „ Nous recevons ce que le Concile de Constantinople a accordé par grace pour le retablissement du Patriarche Photius ; mais si nos Légats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il ait aucun effet. « Il écrivit à Photius avec la même restriction, & ayant su depuis ce qui s'étoit passé, il le condamna, & envoya pour ce sujet à Constantinople le Diacre Martin, l'un de ses Légats au huitiéme Concile. L'Empereur retint ce Légat en prison pendant un mois, & ensuite il le renvoya à Rome, où il fut élu pour succéder à Jean VIII. peu après son retour.

Méthodius, Archevêque des Moraves, vient à Rome ; le Pape lui permet l'usage de la langue Sclavone dans les Offices divins. Méthodius eut quelque persécution à souffrir lorsqu'il fut de retour chez les Sclaves ; il en triompha par la ferveur de son zéle, & étendit ses conquêtes spirituelles par la conversion de Borivoï, Duc de Bohême.

Charles le Gros est couronné Empereur à Rome le jour de Noël, par le Pape Jean.

881.

Athanase de Naples, après avoir si cruellement maltraité son frere sous prétexte de l'alliance qu'il avoit faite avec les Sarrasins, étoit tombé dans la même faute, & partageoit le butin avec eux ; ce qui engagea le Pape à assembler un Concile au mois d'Avril, dans lequel il l'excommunia. Athanase demeura plus d'un an dans cet état ; mais enfin il envoya prier le Pape de lui donner l'absolution de cette censure, offrant de renoncer à l'alliance des Sarrasins : ce qui lui fut accordé.

On tint dans le même mois d'Avril un Concile à Fimes, Diocése de Reims, auquel l'Archevêque Hincmar présida. Il nous en reste huit articles ou Canons, dont le premier regarde la distinction des deux Puissances, les autres tendent à réprimer les pillages, & à rétablir l'ordre dans les Monasteres.

Les Normans firent de grands ravages cette année & la suivante dans tout l'Empire François, & brûlerent plusieurs monasteres, entr'autres ceux de Corbie, d'Inde, de Mal-

medy & de Stavelo. L'Italie n'étoit pas moins désolée par les Sarrasins, qui brûlerent le monastere de S. Vincent de Volturne, après avoir pillé le trésor & tué les Moines.

882.

Jean VIII meurt le 15 Décembre; Marin ou Martin, deuxiéme du nom, monte sur le saint Siége le 23 du même mois. Nous avons du Pape Jean VIII trois cens vingt lettres, où l'on voit qu'il prodiguoit tellement les excommunications, qu'elles passoient en formules. Il faisoit aussi modérer les pénitences en faveur des voyages de Rome.

Hincmar, Archevêque de Reims, meurt le 21 Décembre dans une grande vieillesse, à Epernay où il s'étoit réfugié aux approches des Normans, ayant emporté avec lui le corps de S. Remi, & le trésor de l'Eglise. Il fut un des plus célébres Evêques de France, très-versé dans la science de l'Ecriture & des Peres, & très-zélé pour la discipline de l'Eglise qu'il défendit avec vigueur contre les Papes mêmes. Il a laissé un grand nombre d'écrits sur des matiéres de doctrine, de discipline & de morale: on lui reproche d'avoir été plus habile Canoniste que grand Théologien, & d'avoir donné des preuves de cruauté en faisant arracher les yeux à son neveu Hincmar Evêque de Laon, après l'avoir déposé dans le Concile de Douzi.

883.

Le Pape Marin condamne Photius, & rétablit Formose Evêque de Porto, déposé par son prédécesseur.

884.

Mort du Pape Marin II, le 23 Février; Adrien III lui succéde le 1 Mars.

Les Sarrasins détruisent le monastere du Mont-Cassin, tuent plusieurs Moines & l'Abbé Berthaire, qui est honoré comme martyr.

Capitulaire de Carloman.

885.

Adrien III meurt le 8 Juillet; Etienne V lui succéde le 25. Adrien s'étoit déclaré contre Photius comme son prédécesseur.

886.

Les Normans qui continuoïent toujours leurs conquêtes & leurs ravages en France, viennent assiéger Paris. N'ayant pu prendre cette ville, ils firent traîner leurs barques par terre jusqu'au dessus de la ville; & les ayant remises à l'eau, ils continuerent à remonter la riviére de Seine, entrerent dans celle d'Yonne, pillerent & brûlerent une grande partie de la Bourgogne.

L'Empereur Basile Macédonien meurt au mois de Mars; Léon son fils, surnommé le Philosophe, lui succéde, & fait aussi-tôt chasser Photius, qui est renfermé dans le monastere des Arméniens. Etienne Syncelle, frere de l'Empereur, est mis sur le Siége de Constantinople.

Fondation de l'Abbaye de Casaure, *Casa aurea*, dans la Pouille, par l'Empereur Louis.

887.

Le corps de S. Martin, qui étoit en dépôt depuis plus de trente ans à Auxerre où on l'avoit transféré par la crainte des Normans, est rapporté à Tours avec grande solemnité. Il s'étoit fait beaucoup de miracles à Auxerre pendant le séjour de ces reliques; ce qui engagea les habitans à refuser de rendre le dépôt lorsqu'il leur fut demandé. Les Citoyens de Tours eurent recours à Ingelger Comte d'Angers, qui assembla des troupes & marcha à Auxerre, tandis qu'à Tours l'Archevêque Adalaude ordonna un jeûne d'une semaine entiére avec des priéres publiques pour le succès de l'entreprise. Ingelger fit sommer l'Evêque d'Auxerre de rendre le dépôt; à quoi il acquiesça, après avoir consulté les Evêques d'Autun & de Troies.

888.

On tint cette année deux Conciles sur la discipline ecclésiastique; l'un à Mayence, qui fit vingt-six Canons tirés la plupart des Conciles précédens. On défend aux Prêtres de loger avec quelque femme que ce soit, parcequ'il s'en étoit trouvé qui avoient eu des enfans de leurs propres sœurs. L'autre Concile fut tenu à Metz, & fit treize Canons. Le quatriéme porte qu'on ne doit rien prendre pour la sépulture.

889. 890.

Vers ce tems Alfrede, Roi d'Ouessex en Angleterre, fit venir de France deux Moines célébres par leur science & leur vertu, nommés Grimbald & Jean. Le dessein de ce grand Roi étoit de relever l'étude des lettres, totalement tombée en Angleterre depuis les incursions des Normans. Il établit des écoles en divers lieux, & voulut contribuer par ses propres travaux à l'instruction de ses sujets. Il traduisit du Latin le Pastoral de S. Grégoire, l'histoire d'Orose & celle de Bede, dont il envoya des exemplaires à tous les Siéges épiscopaux. Il étoit aussi fort zélé pour le rétablissement de la discipline monastique, & il fonda deux monasteres, celui d'Altenei pour des hommes, & celui de Schafburi pour des filles.

891.

Mort du Pape Etienne V, le 7 Août, Formose Evêque de Porto lui succéde le 19 Septembre. Le Prêtre Sergius s'opposa à cette élection, & se fit élire lui même ; mais il fut chassé de Rome, & se retira en Toscane. Formose est le premier Evêque transféré d'un autre siége à celui de Rome. Comme il étoit déja Evêque, il ne fut point ordonné, & ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fut seulement intronisé. Etienne son prédécesseur avoit été consulté sur l'affaire de Photius par Stylien, Evêque de Néocesarée ; Formose reçut une députation de Constantinople touchant cette affaire, avec une lettre du même Stylien adressée au Pape Etienne, à laquelle Formose répondit que la condamnation de Photius devoit demeurer perpétuelle & irrévocable, & que ceux qu'il avoit ordonnés devoient être reçus à la communion des fidéles comme laïques, s'ils reconnoissoient leur faute. On ne trouve plus rien depuis concernant Photius ; ce qui fait juger qu'il mourut peu après. M. Fleury trace en deux mots le portrait de ce fameux schismatique : *C'étoit*, dit il, *le plus grand esprit & le plus savant homme de son siécle ; c'étoit un parfait hypocrite, agissant en scélerat & parlant en saint.* Il nous reste de lui plusieurs ouvrages considérables, dont les principaux sont sa Bibliotheque & son Nomocanon. La Bibliotheque con-

tient deux cens quatre-vingts extraits, tant d'Historiens ecclésiastiques que de Théologiens, la plupart perdus, ce qui rend cet ouvrage précieux.

Le Nomocanon est un recueil des Canons reçus dans l'Eglise Grecque depuis ceux des Apôtres jusqu'au septiéme Concile œcuménique, auxquels Photius n'a pas manqué de joindre ses Conciles. Nous avons aussi plusieurs de ses lettres, & un grand ouvrage qui contient la résolution de plusieurs difficultés sur l'Ecriture sainte.

892.

Pascal & Jean, Légats du Pape en France, assemblent un Concile à Vienne par son ordre : on y fit plusieurs Canons contre les usurpations des biens de l'Eglise, les outrages faits aux Clercs, les fraudes contre les legs pieux, la disposition des Eglises par les séculiers, & les droits d'entrée qu'ils exigeoient des Prêtres.

893.

On peut rapporter à ce tems la fondation de l'Abbaye d'Aurillac par S. Geraud, Comte de ce lieu. Il y fit venir des Moines de Vabres

894.

Concile de Châlon sur Saône, le 1 Mai. Aurelien Archevêque de Lyon y présida : il y est qualifié Primat de toute la Gaule. Gerfroy, Moine de Flavigny, soupçonné d'avoir empoisonné Adalgaire, Evêque d'Autun, se présenta au Concile, & sa cause y fut examinée : comme il ne se présentoit point d'accusateur, il fut ordonné que Gerfroy se purgeroit en recevant la sainte communion pour témoignage de son innocence ; ce qu'il fit effectivement.

895.

Concile de vingt-deux Evêques à Tribur près de Mayence, au mois de Mai. Le Roi Arnoul y assista avec tous les grands de son Royaume ; il s'y trouva aussi plusieurs Abbés. Ce Concile fit cinquante-huit Canons : le dix-neuviéme défend de consacrer le vin sans eau ; mais on ordonne de mettre dans le Calice deux tiers de vin & un tiers d'eau. La plupart des autres Canons tendent principalement à réprimer les

violences, & l'impunité des crimes. En ce même Concile on cassa tous les priviléges des Papes & des Rois pour l'érection de Hambourg en métropole, & pour son union avec Brême, qui fut réduit à un simple Evêché soumis à Cologne, du consentement du Pape Formose & du Roi Arnoul.

896.

Arnoul marche en Italie contre Guy, Duc de Spolete, couronné Empereur par le Pape en 892. Guy prend la fuite, Arnoul est couronné Empereur par Formose, qui meurt le 4 Avril suivant On ordonna à sa place Boniface, qui avoit été déposé du soudiaconat & ensuite de la prêtrise. Comme il fut élu par une faction populaire, il est regardé comme Antipape : il ne tint le Siége que quinze jours, & mourut le 25 du même mois d'Avril. Etienne VI lui succéda le 2 Mai.

897.

Le Pape Etienne assemble un Concile à Rome pour la condamnation de Formose. Il fit déterrer son corps, & le fit apporter au milieu de l'assemblée; on le mit dans le siége Pontifical revêtu de ses ornemens, & on lui donna un Avocat pour répondre en son nom. Alors Etienne parlant à ce cadavre comme s'il eût été vivant : *Pourquoi*, lui dit-il, *Evêque de Porto, as-tu porté ton ambition jusqu'à usurper le siége de Rome ?* L'ayant condamné, on le dépouilla des habits sacrés; on lui coupa trois doigts, & ensuite la tête, puis on le jetta dans le Tibre. Etienne déposa tous ceux que Formose avoit ordonnés & les ordonna de nouveau. Dieu permit qu'Etienne fût puni de ses violences; il fut chassé lui-même, & mis dans une prison où on l'étrangla au mois d'Août. Romain lui succéda le 17 Septembre.

898.

Romain meurt le 8 Février. Théodore II lui succéde le 12, & meurt le 3 Mars, après avoir rétabli les Clercs ordonnés par Formose, & avoir fait reporter solemnellement dans la sépulture des Pontifes, le corps de ce Pape qui avoit été trouvé par des pêcheurs. Théodore eut pour successeur Jean IX qui monta sur le saint Siége le 12 Mars, & assembla

à

à Rome un Concile, dans lequel on publia un décret en douze articles contre le Concile tenu sous Etienne VI. pour la condamnation de la mémoire du Pape Formose, & contre ceux qui y avoient assisté & avoient violé sa sépulture. L'article huit porte, Que Formose ayant été transféré de l'Eglise de Porto au S. Siége apostolique par nécessité & pour son mérite, il est défendu à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu principalement que les Canons le défendent, jusqu'à refuser aux contrevenans la communion laïque, même à la mort. Par l'article dix, il est ordonné que le Pape soit élu désormais dans l'assemblée des Evêques & de tout le Clergé, sur la demande du Sénat & du peuple, & ensuite consacré solemnellement en présence des Commissaires de l'Empereur; & que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des sermens nouvellement inventés : le tout afin que l'Eglise ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'Empereur diminuée. L'article onze porte :
„ Il s'est aussi introduit une détestable coutume, qu'à la
„ mort du Pape on pille le Palais patriarchal, & le pillage
„ s'étend par toute la ville de Rome & ses fauxbourgs, on
„ traite de même toutes les maisons épiscopales à la mort de
„ l'Evêque ; c'est pourquoi nous le défendons à l'avenir,
„ sous peine non-seulement des censures ecclésiastiques,
„ mais encore de l'indignation de l'Empereur. «

899.

Mort de S. Alfrede, Roi d'Angleterre. Il laissoit un grand nombre d'écrits, dont six étoient de sa composition, entr'autres des recueils de loix, des sentences, des paraboles, un traité contre les mauvais Juges, & un autre intitulé *les différentes fortunes des Rois*. Il avoit aussi traduit plusieurs ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé plus haut, savoir, les dialogues de saint Grégoire, la consolation de Boëce, & les Pseaumes de David.

Le Concile de Rome pour le Pape Formose est confirmé dans un Concile tenu à Ravenne en présence du Pape. Ce Concile fit dix articles ou Canons, dont le premier porte :
„ Si quelqu'un méprise les Canons, & les Capitulaires des
„ Empereurs Charlemagne, Louis, Lothaire & son fils
„ Louis, touchant les décimes, il sera excommunié. «

900.

:ur Arnoul, les Seigneurs & les
our Roi Louis son fils : les Evê-
le prier de confirmer cette élec-
l'ils l'avoient faite sans sa per-
ns coupoient le chemin d'Italie.
ois, nouveaux Barbares venus
avoient commencé à paroitre
iis l'an 889. L'Empereur Arnoul
ours pour soumettre le Duc de
nt ensuite leurs armes contre la
n Italie, où ils défirent les Chré-
ûlerent le Monastere de Nonan-
tard, Evêque de Verceil, qui
nt pris & tué.
: 21 Mars; Benoît IV monte sur

nse III ayant fait rebâtir à neuf
postelle, il s'y assembla le 6 Mai
ques pour en faire solemnelle-
embre suivant, on célébra dans
huit Evêques, où Césaire Abbé
de Tarragone : l'Archevêque de
les Evêques d'Espagne qui le re-
litain. Césaire appella au Pape.
chevêque de Reims. On excom-

nversion des Normans.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le neuviéme Siécle.

L'EMPIRE des Grecs se trouvoit réduit à des bornes fort étroites, d'un côté par les conquêtes des Musulmans, de l'autre par celles des Scythes, entr'autres des Bulgares & des Russes. Ces deux derniers peuples se firent Chrétiens, mais leur domination produisit à peu-près les mêmes effets en Orient, que celle des autres Barbares Septentrionaux avoit produits en Occident. A l'égard des Musulmans, loin de se convertir, ils vouloient étendre leurs conquêtes pour établir leur Religion. La Syrie étoit pleine de Nestoriens, & l'Egypte d'Eutychéens. Les uns & les autres étoient ennemis des Patriarches de Constantinople & des Empereurs qu'ils regardoient comme leurs persécuteurs. Les Musulmans profiterent de cette division, protégerent les hérétiques, & abaisserent les Catholiques, qui leur étoient suspects à cause de leur attachement à l'Empereur de Constantinople. C'est ce qui fait que ces hérésies si anciennes subsistent encore, & que les Chrétiens d'Orient ont des Evêques & des Patriarches de ces différentes sectes, Nestoriens, Eutychéens, & Melquites ou Impériaux.

Par ces divers moyens les Musulmans, sans détruire entiérement le Christianisme, diminuerent extrêmement le nombre des vrais Chrétiens, & les réduisirent à une grande ignorance par la servitude & l'oppression, qui leur ôtoient le courage & les facilités d'étudier. Le changement de langue y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle l'est encore. Le Grec ne fut conservé que chez les Melquites. Les Nestoriens faisoient l'Office en Syriaque, & les Eutychéens en Egyptien. Ainsi comme tous les livres étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études beaucoup plus difficiles. La persécution des Iconoclastes les avoit presque abolies, même dans l'Empire Grec; elles se renouvellerent sous l'Empereur Basile par les soins de Photius;

mais les Ecrivains de ce tems-là sont fort au-dessous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage est assez pur ; mais leur style est affecté : ce ne sont que des lieux communs, de vaines déclamations, des reflexions inutiles. On voit chez eux pour le moins autant de goût pour les fables & les superstitions, que chez les Latins.

On voit dans le cours du neuviéme siécle, plusieurs Empereurs d'Orient causer à l'Eglise des maux infinis. Le jeune Constantin scandalisa tout l'Empire par son mariage adultere, & les désordres de ce Prince eurent par-tout des imitateurs. Le zéle, ou plutôt la fureur avec laquelle l'Empereur Nicephore entreprit de faire approuver ce mariage scandaleux, est un nouveau mal qui fut suivi de beaucoup d'autres. La plupart des Evêques eurent la lâcheté de se prêter à tout. On traita la matiére des dispenses dans des Conciles ; & ces Conciles au lieu de fortifier la régle, & d'employer leur autorité à l'affermir, s'épuiserent en subtilités pour apprendre aux Grands jusqu'à quel degré il étoit permis de s'en écarter. Léon l'Arménien forme le dessein de faire revivre l'erreur des Iconoclastes, & il parvient à subjuguer presque tous les Evêques. On voit l'Empereur Michel se promener avec les compagnons de ses débauches, revêtus des habits sacrés, & contrefaire même le redoutable Sacrifice. On ne peut retenir son étonnement & son indignation. Cependant le savant Photius, alors Patriarche de Constantinople, le voyoit & le souffroit, comme on le lui reprocha au huitiéme Concile. Il étoit donc encore plus impie que l'Empereur. Car ce Prince étoit un jeune fou, souvent ivre, & toujours emporté par ses passions. Mais Photius agissoit de sang-froid & par de profondes réflexions. C'étoit sans contredit le plus grand esprit & le plus savant homme du neuviéme siécle ; mais c'étoit aussi le plus criminel. Il parloit en saint, & agissoit en scélérat. Il s'est encore distingué par une autre espéce d'impiété, dont il n'y avoit point eu avant lui d'exemple dans l'Eglise : c'est d'avoir poussé la flatterie jusqu'à canoniser des Princes qui n'avoient rien fait pour le mériter ; jusqu'à leur bâtir des Eglises, leur consacrer des Fêtes, comme il fit à Constantin, fils aîné de l'Empereur Basile, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie.

Une ambition démesurée lui fit désirer le Siége de Constantinople. Par une suite d'intrigues & de violences, il fit chasser le saint Patriarche Ignace, & usurpa sa place. Voulant séparer l'Eglise Grecque de l'Eglise Latine, il s'appliqua à chercher tout ce qui pouvoit contribuer à élever le mur de division. Il s'attacha principalement à l'addition qui avoit été faite au Symbole. Il ne se contenta pas de blâmer l'addition, il attaqua même la doctrine qu'elle exprime. Il chercha ensuite dans la diversité des usages des deux Eglises, de nouveaux prétextes pour les diviser. Il alléguoit les motifs les plus frivoles; pour autoriser le schisme qu'il vouloit établir. Il osoit même reprocher à l'Eglise Latine le célibat des Prêtres, lui faisant un crime de ce qui faisoit sa gloire. L'extrême hypocrisie de ce séducteur empêcha les Evêques d'Orient de le connoître pour ce qu'il étoit. Cependant il se trahissoit par bien des endroits; & un cœur véritablement droit, n'auroit point eu de peine à le connoître.

Pouvoit-on se dissimuler sa cruauté, lorsqu'on voyoit de quelle maniere il avoit fait traiter S. Ignace & ses amis? On ne sauroit en entendre le récit sans être saisi d'horreur. Son ambition paroissoit dans le soin qu'il avoit de se faire des créatures dans tous les Ordres de l'Empire. Il écoutoit avec un sang-froid qui étonne, les louanges excessives & impies, que ses partisans lui donnerent dans le faux huitiéme Concile. Sa fourberie fut manifestée aux yeux de l'univers, & il falloit vouloir s'aveugler pour ne la pas reconnoître. Sans Photius, l'on ignoreroit jusqu'où l'homme peut pousser l'imposture, & allier avec quelques qualités estimables, les plus grandes noirceurs. Il avoit toute l'habileté & la hardiesse d'un parfait faussaire, & nous avons vu l'usage qu'il en fit dans son faux Concile. L'ignorance qui regnoit alors, le peu de commerce qu'il y avoit entre les différentes Eglises, la diversité des langues, l'état violent où étoient les Patriarches Orientaux sous les Musulmans, tout cela contribuoit à empêcher de découvrir les fourberies de Photius. Mais il avoit donné tant de justes sujets de soupçons contre sa droiture, qu'il est inconcevable qu'aucun Evêque ne s'en soit défié. De trois cens Evêques qu'il avoit ordonnés & qu'il s'étoit attachés, il n'y en eut pas un qui le quittât, même dans le tems de sa disgrace. Il ne faut pas s'étonner après cela, que

le schisme se soit étendu & se soit affermi, ni que les Pasteurs & les peuples se soient laissés entraîner. Ce qui avoit échappé à l'Arianisme, au Nestorianisme, à l'Eutychéisme, au Monothélisme, à l'hérésie des Iconoclastes & aux fureurs des Mahométans, a été submergé par le schisme.

Les biens des monasteres passerent entre les mains des Clercs & des Laïques dans l'Empire Grec comme en Occident; mais ce fut par une autre cause. On peut se souvenir combien les Iconoclastes étoient ennemis de la profession monastique & des efforts qu'ils firent pour l'anéantir, & pour détruire les monasteres : c'est ce qui porta les Empereurs & les Patriarches de Constantinople à en confier le soin à des Evêques ou à des Laïques puissans, chargés de conserver les reveuus, retirer les biens aliénés, réparer les bâtimens, rassembler les Moines. On donna à ces Administrateurs le nom de *Charisticaires*. „ Mais de Protecteurs „ charitables, ils devinrent bien-tôt, dit M. Fleury, des „ maîtres intéressés qui traitoient les Moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, & transportant „ même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monasteres. «

L'Occident fut de même affligé de divers maux intérieurs & extérieurs. Aux incursions des Sarrasins qui avoient désolé la France dans le huitiéme siécle, succéderent dans le neuviéme celles des Normands ou Barbares du Nord, qui firent des ravages affreux dans l'Empire François. Le grand mal des Chrétiens étoit leur attachement aux biens temporels. L'avarice des Laïques avoit gagné dans le Clergé & dans les monasteres. Bien loin de regarder les richesses comme un obstacle à la piété, & de s'estimer heureux d'en être privé, on ne travailloit qu'à en acquérir; & l'on perdoit insensiblement de vue la fin & le but du Christianisme, qui consiste à dégager le cœur de tout autre amour, que de celui des biens invisibles & éternels. Dieu envoya des Barbares, pour dépouiller les Chrétiens de ces richesses dont ils abusoient, & pour les rappeller par ce châtiment à l'esprit primitif de leur Religion.

Les Normands n'entreprirent point de pervertir les Chrétiens, ni d'enlever leur Foi. Ils n'en vouloient qu'à leurs biens temporels, & travaillerent principalement à s'enrichir

de leurs dépouilles. Les trésors des Eglises & des Monasteres furent l'appas qui attira ces Barbares ; ensorte que, par un juste jugement de Dieu, ce qui avoit été l'occasion de l'affoiblissement des Chrétiens, devint celle de leur punition.

En Angleterre, les Chrétiens tomberent dans un étrange relâchement pendant les soixante premiéres années du neuviéme siécle. Dieu voulant les reveiller de leur assoupissement, & les punir de leurs désordres, envoya ces mêmes Barbares qui les accablerent de toute sorte de maux temporels. Et tandis que les Normands punissoient ainsi les péchés des Chrétiens de la France & de l'Angleterre, les Sarrasins étoient l'instrument dont Dieu se servoit pour punir ceux des Chrétiens d'Italie. Ces Infideles, dans toutes leurs courses, pilloient les Eglises, brûloient les Monasteres, faisoient une infinité de captifs. Mais ce qu'il y avoit de plus affligeant pour les vrais enfans de Dieu, c'étoit de voir les maux intérieurs qui affligeoient les diverses parties de l'Eglise d'Occident.

En France, sous les deux premiéres Races de nos Rois, & encore long-tems après, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées & soudoyées, mais par ceux à qui les Princes & les Seigneurs avoient donné des terres ; à la charge de servir sous eux. Chacun savoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes, & il étoit obligé de les mener à la guerre quand le Roi le commandoit. Or comme les Eglises possédoient dès-lors de grandes terres, les Evêques se crurent engagés à se mettre à la tête de leurs vassaux, comme les autres Seigneurs. Tous les biens ecclésiastiques de chaque Diocèse, étoient encore administrés en commun sous leur autorité ; on n'en avoit distrait que les biens des Monasteres. Ces portions attribuées à chaque Clerc, que nous appellons *Bénéfices*, n'étoient pas encore distinguées. Quoique Charlemagne trouvât établie la coutume de faire marcher les Evêques à la tête de leurs vassaux, il voulut bien cependant ne la plus suivre. Il dispensa les Evêques, à la priére des Fidéles, de servir en personne, pourvu qu'ils envoyassent leurs vassaux. Mais ce réglement fut mal observé ; & nous voyons après comme auparavant des Evêques armés, combattans, pris & tués à le guerre.

Indépendamment de la guerre, les Seigneuries temporelles

devinrent aux Evêques une grande source de distractions. Les Seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'Etat, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des Princes; & les Evêques y étoient plus utiles que les autres Seigneurs, parcequ'ils avoient plus d'étude & de lumieres. Il falloit donc être presque toujours en voyage. Car la Cour du Prince & les assemblées ou Parlemens n'avoient point alors de lieu fixe. Charlemagne étoit tantôt en deça, tantôt en delà du Rhin, tantôt en Italie, tantôt en Saxe; aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toujours avec lui grand nombre d'Evêques suivis de leurs vassaux & de leurs domestiques. Quelle perte de tems! quelle dissipation! Quand pouvoient-ils trouver le tems nécessaire pour prêcher, pour étudier, pour examiner les besoins spirituels de leur troupeau? Les Parlemens ou assemblées générales étoient en même tems des Conciles; mais ce n'étoit plus ces Conciles établis si sagement par les Canons en chaque Province entre les Evêques voisins: c'étoit des Conciles nationaux de tout l'Empire François, où l'on voyoit les Evêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les Réglemens en étoient plus uniformes; mais le peu de résidence des Evêques nuisoit fort à leur exécution. Ces assemblées étoient essentiellement Parlemens, & Conciles seulement par occasion, c'est-à-dire, que l'on profitoit de la rencontre d'un nombre d'Evêques pour traiter d'affaires Ecclésiastiques. De-là est venu ce mélange du temporel avec le spirituel, mélange qui a été si pernicieux à la Religion.

Jesus-Christ a séparé les deux Puissances. Les Princes souverains n'ont point part au sacerdoce de la Loi nouvelle; & les Evêques n'ont reçu aucun pouvoir sur les choses temporelles. Ils sont entiérement soumis aux Princes à cet égard; comme pour le spirituel les Princes sont entiérement soumis aux Evêques. Voilà les maximes de la sainte antiquité. Elles étoient encore alléguées dans le neuviéme siécle, comme nous l'avons vu, par le Pape Nicolas I, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son Siége.

Mais depuis que les Evêques se virent Seigneurs & admis dans le Conseil d'Etat, ils crurent avoir comme Evêques, ce qu'ils n'avoient que comme Seigneurs. Ils prétendirent juger les Rois, non-seulement dans le tribunal de la péni-

ſence, mais même dans les Conciles ; & les Rois peu inſtruits de leurs droits, n'en diſconvenoient pas. La cérémonie du ſacre introduite depuis le milieu du huitiéme ſiécle, faiſoit croire aux Evêques, qu'en mettant la couronne ſur la tête du Roi, ils lui donnoient le Royaume de la part de Dieu. La pénitence de Louis le Débonnaire, après laquelle les Evêques qui la lui imposerent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reprendre la dignité Royale, eſt un attentat qui a dû nous remplir d'étonnement. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſéquences de la pénitence de Théodoſe. Dira-t-on que ce grand Saint manquoit de courage pour ſoutenir l'autorité de l'Egliſe, ou qu'il étoit moins éclairé que les Evêques François du neuviéme ſiécle ? Saint Auguſtin refuſoit de décider, ſi une guerre étoit légitime ou non. Il déclaroit nettement, qu'il ne vouloit point toucher cette matiére. C'eſt qu'il connoiſſoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos Evêques, bien plus hardis, ſe déclarerent contre Louis le Débonnaire pour ſes enfans, & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'Empire François. Les prétextes ſpécieux ne leur manquoient pas. Louis étoit un Prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme ; tout l'Empire étoit en déſordre. Mais il falloit prévoir les conſéquences, & ne pas prétendre mettre en Penitence un Souverain comme un ſimple Moine.

Les Papes croyant avoir autant d'autorité que les Evêques ſur le temporel, entreprirent bien-tôt de régler les différends entre les Souverains, non par voie de médiation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité ; ce qui eſt réellement diſpoſer des Couronnes. C'eſt ainſi qu'Adrien II défendit à Charles le Chauve de s'emparer du Royaume de Lothaire ſon neveu, & trouva fort mauvais qu'il s'en fût mis en poſſeſſion malgré cette défenſe. Mais les Seigneurs François répondirent fortement aux reproches du Pape par la plume d'Hincmar. La conquête des Royaumes de ce monde, dirent-ils, ſe fait par la guerre & par les victoires, & non par l'excommunication du Pape & des Evêques. Le Pape ne peut être tout enſemble Roi & Evêque ; & il ne nous perſuadera pas, que nous ne puiſſions arriver au Royaume du Ciel, qu'en recevant le Roi qu'il voudra nous donner ſur la terre.

On croyoit dans les tems moins éclairés dont nous parlons, qu'être Evêque & Seigneur, valoit mieux qu'être Evêque simplement : mais on ne considéroit pas que le Seigneur nuit à l'Evêque, comme nous ne le voyons que trop encore à présent en Allemagne & en Pologne. Dans cette confusion des deux Puissances, les séculiers empiéterent de leur côté sur l'autorité ecclésiastique. Souvent les Seigneurs, sans la participation des Evêques, mettoient des Prêtres dans les Eglises qui dépendoient de leurs terres, & les Rois s'imaginoient quelquefois pouvoir disposer des Evêchés ; quoiqu'en même-tems on recommandât dans les Conciles la liberté des élections, dont la forme s'observoit toujours.

Ce que nous avons dit des Evêques, doit s'entendre aussi des Abbés. Quoiqu'ils fussent tutulaires & par conséquent Moines ; car les commendes n'ont été introduites que dans les derniers siécles ; ils se trouverent Seigneurs, à cause des terres que possédoient les Monasteres. Ils avoient beaucoup de vassaux ; ils étoient souvent à la Cour, & étoient appellés au Conseil des Rois & aux Parlemens. On peut juger si dans une vie aussi dissipée, ces Abbés & les Moines qui les accompagnoient, pouvoient aisément observer leur régle. Combien leur absence devoit-elle causer de relâchement au Monastere, & leur retour de distraction ? Ces Abbés Seigneurs avoient besoin de richesses pour fournir à tant de voyages & de dépenses ; & ils se servoient de leur crédit pour se faire donner plusieurs Abbayes qu'ils gardoient sans le moindre scrupule. C'est dans le neuviéme siécle que cet abus a commencé à devenir commun.

Tel fut l'effet des richesses des Eglises. C'étoit un bien qu'il y eût des fonds destinés à la subsistance des Clercs qui servoient l'Eglise, à l'entretien des bâtimens, & sur-tout au soulagement des pauvres. Mais il eût été fort à souhaiter que les Evêques eussent toujours regardé ces biens comme un fardeau embarrassant, selon l'idée qu'en avoit saint Chrysostôme, & qu'ils eussent été aussi réservés que saint Augustin, à en acquérir de nouveaux. Les Evêques du neuviéme siécle n'étoient pas si désintéressés. Du tems de Charlemagne, on se plaignoit qu'ils s'efforçoient de persuader aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'Eglise profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes.

Les hommes les plus éclairés du neuviéme siécle se sentoient du malheur de leur tems. Voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissoient aucune, & ne savoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus, étoit la critique pour distinguer les piéces fausses d'avec les véritables. Quand on n'avoit pas les actes d'un Martyr pour lire au jour de sa Fête, quelquefois on en composoit les plus vraisemblables, ou les plus merveilleux que l'on pouvoit; & par-là on s'imaginoit entretenir la piété des peuples. Ces fausses légendes furent principalement fabriquées à l'occasion des Translations de Reliques, si fréquentes dans le neuviéme siécle.

Ce fut alors qu'on commença d'avoir une dévotion excessive pour les Reliques. On travailloit avec passion à s'en procurer. On n'y épargnoit ni soins, ni fatigues, ni dépenses; & les personnes les plus éclairées s'en faisoient une affaire capitale. Ce zéle étoit poussé si loin, que l'on usoit de divers artifices pour se les dérober les uns aux autres. Les Romains abusoient quelquefois de la simplicité des François, en leur donnant d'autres corps que ceux qu'ils demandoient, & pour lesquels ils avoient offert de riches présens.

On faisoit aussi des titres, soit à la place des véritables qu'on avoit perdus, soit entiérement supposés, comme la fameuse donation de Constantin, dont on ne doutoit pas en France au neuviéme siécle. Mais de toutes ces piéces fausses, les plus pernicieuses furent les décrétales, attribuées aux Papes des quatre premiers siécles. Hincmar, tout canoniste qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fausseté. Il savoit bien que ces décrétales étoient inconnues aux siécles précédens, & c'est lui qui nous apprend quand elles commencerent à paroître : mais il n'avoit pas assez de critique pour y voir les preuves de supposition qu'elles renferment, quoiqu'elles soient très-sensibles. Il les alléguoit même, quand elles lui étoient favorables.

L'usage d'appeller à Rome, sans avoir recours aux Métropolitains & aux Conciles provinciaux, étoit déja très-fréquent. Jusqu'au neuviéme siécle on voit peu d'exemples de ces appellations, en vertu du canon du Concile de Sardique, si ce n'est de la part des Evêques des grands siéges qui n'avoient point d'autre supérieur que le Pape. Mais depuis que

les *fausses décrétales* furent connues, les appellations se multipliérent dans toute l'Eglise Latine, en conséquence de la maxime répandue en plusieurs endroits de cet ouvrage, que non-seulement tout Evêque, mais tout Prêtre, & en général toute personne qui se croit vexée, peut en toute occasion appeller directement au Pape. La collection où elles se trouvent, & dont nous venons de parler, porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroit avoir été Espagnol; elle fut répandue en France par Riculfe, Archevêque de Mayence. On y trouve plusieurs lettres décrétales attribuées aux Papes Clément, Anaclet, Evariste, & aux autres jusqu'à S. Sylvestre; mais elles contiennent plusieurs caractéres visibles de fausseté, & sont remplies de maximes inconnues à toute l'antiquité. Cependant elles passerent pour vraies, à la faveur de l'ignorance & du défaut de critique: l'imposture étoit grossiére, mais on trompoit des hommes grossiers.

Il paroit qu'on ne doutoit point non plus de la prétendue donation de Constantin, si bien convaincue de faux dans les derniers siécles. Elle se trouve alléguée dans l'écrit d'Enée de Paris contre les Grecs, qui s'exprime ainsi: „ Après que „ l'Empereur Constantin se fut fait Chrétien, il quitta Rome, „ disant qu'il n'étoit pas convenable que deux Empereurs, „ l'un Prince de la terre, l'autre de l'Eglise, gouvernassent „ dans une même ville. C'est pourquoi il établit sa résidence „ à Constantinople, & soumit Rome & une grande partie „ de diverses Provinces au siége apostolique: il laissa au „ Pontife Romain l'autorité royale, & en fit écrire l'acte „ authentique, qui fut dès-lors répandu par-tout le monde." Les Grecs donnerent dans la même erreur sur ce sujet, & prétendirent se servir de cette piéce supposée pour y fonder les prérogatives du siége de Constantinople.

L'abus de donner des Abbayes à des Laïques regnoit publiquement; les Rois eux-mêmes les prenoient souvent pour eux: les Seigneurs se mettoient en possession des biens des Monasteres sans autre formalité que la concession du Prince, & ne laissoient qu'une petite partie du revenu à quelques Moines qu'ils y souffroient pour la forme, & qui se relâchoient de plus en plus. C'est une des causes qui rendirent les réformes nécessaires en plusieurs lieux.

Un des effets de l'ignorance, est de rendre les hommes

crédules & superstitieux, faute d'avoir des principes certains de créance ; & une connoissance exacte des devoirs de la Religion. Les Auteurs du neuviéme siécle rapportent une infinité de miracles. Il paroît que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit sur celui du vrai, & il pouvoit y avoir des motifs d'intérêt dans quelques-uns.

Les pélerinages furent une suite de la vénération des Reliques & des Lieux saints. Ils devinrent une dévotion universelle des peuples & des Rois, des Evêques & des Moines. C'étoit préférer un petit accessoire à l'essentiel de la Religion. Quand un Evêque quittoit son Diocèse pour aller de la France ou de l'Angleterre à Rome ou à Jerusalem ; quand des Abbés ou des Moines quittoient leurs retraites ; quand des femmes, & même des Religieuses, s'exposoient à tous les périls de ces grands voyages, il y avoit infiniment plus à perdre qu'à gagner, & ces pélerinages devinrent une des sources de la ruine de la discipline ; aussi s'en plaignoit-on au commencement du neuviéme siécle.

L'abus dans la vénération des Reliques dégénera en superstition, & conduisit aux épreuves qui devinrent si communes, & que le peuple ignorant appelloit *le jugement de Dieu.* Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces pratiques superstitieuses, il est étonnant qu'on n'ait pas compris que c'étoit tenter Dieu, que de vouloir l'obliger d'intervenir par un miracle aux tombeaux des Saints pour découvrir ce qui étoit caché.

Les Docteurs du neuviéme siécle n'avoient point la réserve & la discrétion des anciens Peres. Ils agitoient toutes les questions qui leur venoient à l'esprit, & en proposoient souvent de très-indécentes. Ils ne connoissoient point cette noble simplicité de la Foi, qui réprime la curiosité inquiéte de l'esprit humain ; qui ne veut savoir des mysteres que ce que l'écriture nous en apprend, & qui s'arrête, dès qu'elle n'a plus pour guide la révélation.

On ne sauroit assez remarquer la maniere dont Arnon, Archevêque de Salsbourg, excitoit les Huns & les Sclaves, qui avoient été subjugués par Charlemagne, à embrasser la Religion Chrétienne. Il se faisoit obéir des Seigneurs, & avoit autant d'autorité sur eux, que le maître le plus absolu en a sur ses esclaves. Il faisoit manger à sa table, & traitoit ho-

urs maîtres,
ester dehors
comme si la
lans sa con-
ii l'embras-
ous sommes

ces inouies
aité le Pape
t pas moins
l'Empereur
que le Pape

nances des
d'abus dans
s, les Evê-
, les Reli-
es jeux de
k faire des
res états.
ibles. Dès
à la main,
ils retour-
nisme, on
i les faisant
marquer le
Christ, qui
gion s'éta-
oyer.
ddition du
être une
l ne se ren-
qui recon-
: par cette
Symbole,
t de se sé-
de voir les
oncile gé-
ir ce Con-
; connois-

sance qu'ils avoient de ce qui se passoit en Orient, l'ignorance de certains termes qu'ils prenoient dans un autre sens, tout cela les arrêtoit & les empêchoit de se rendre aux sollicitations du Pape, qui avoit confirmé ce Concile, lequel a depuis été reconnu par les François même comme vraiment œcuménique. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet événement, c'est qu'on n'a jamais été tenté de regarder les François, comme hérétiques ni comme séparés de l'Eglise, quoiqu'ils refusassent de recevoir un Concile général confirmé par le Pape. C'est que ce n'étoit de leur part qu'une erreur de fait, & qu'ils ne se séparoient pas. Il ne peut y avoir d'hérétiques sans hérésie; & l'on ne sauroit être retranché de l'Eglise pour cause de doctrine, tant qu'on ne rompt pas l'unité, & qu'on n'enseigne aucune erreur formellement condamnée par l'Eglise.

Les guerres & les divisions qui affligerent l'Empire François pendant le neuviéme siécle, donnerent lieu à toutes sortes de désordres, aux pillages, aux violences, au libertinage. Dieu avoit toujours le bras levé sur son peuple, & néanmoins on se contentoit de former de bonnes résolutions sans les effectuer. La discipline s'affoiblissoit, les abus se multiplioient, le Clergé tomboit dans l'ignorance. On n'apportoit aux maux que des remédes disproportionnés. On se plaignoit dans les Conciles, que les Evêques se plaisoient à converser avec des laïques, & à manger avec eux plutôt qu'avec des Clercs. Leur exemple étoit suivi par les Abbés & les Abbesses, dont la conduite devenoit toute mondaine. Les Evêques s'absentoient de leurs Diocèses; & négligeoient l'essentiel, qui consistoit à former un bon Clergé, à instruire solidement, & à faire observer les saints Canons.

Les Papes n'étoient presque occupés que du temporel, & continuoient de s'attribuer une autorité sans bornes. Nous en avons vu quelques-uns faire des fautes très-graves. Il employoient si souvent les censures & les excommunications, qu'elles passoient en formule. Jean VIII alla jusqu'à excommunier ceux qui lui avoient dérobé une écuelle. Ce Pape étoit un homme singulier, qui donnoit dans des excès de plus d'une espéce. La maniere dont Etienne VI traita le Pape Formose après sa mort, paroît incompréhensible. Jusqu'ici nous n'avions rien vu qui en approchât. Formose étoit le

premier Pape qui fût passé d'un autre Siége sur celui de Rome. Etienne punit une faute qui pouvoit être pardonnable, par un crime qui fait horreur.

On obligea Carloman, fils de Charles le Chauve, d'entrer dans le Clergé malgré lui. On lui donna de riches bénéfices, dont il employa les revenus à exercer par-tout des violences, & à causer de grands désordres, avec une troupe de libertins qu'il s'étoit associés. Le Roi fut obligé de le faire déposer, & ensuite il lui fit crever les yeux. C'est à quoi se termina cette entrée forcée dans le Clergé.

Dieu permit qu'il s'élevât dans le neuviéme siécle quelques disputes sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination, afin de manifester les dispositions de la plupart des Chrétiens. Il paroît qu'on s'occupoit peu de ces vérités saintes, qui sont le trésor des Chrétiens & l'ame de la Religion.

La plupart des Docteurs du neuviéme siécle n'avoient point un assez bon goût pour s'attacher à étudier saint Augustin, & à prendre en tout pour guide un si grand maître. Ils s'imaginoient qu'il étoit beaucoup plus beau, de se jetter dans les matiéres d'érudition, où ils réussissoient encore assez mal. Quand on examine les ouvrages des Savans du neuviéme siécle, on n'est point surpris qu'avec un pareil goût, ils aient négligé des ouvrages aussi profonds & aussi solides que ceux de saint Augustin. Gothescalc, qui en avoit fait une étude sérieuse, parut annoncer des nouveautés, quand il parla de la prédestination & de la Grace, d'une maniere opposée à à l'orgueil de l'homme, & aux préjugés de la nature corrompue. Des hommes qui ne jugeoient de ces sublimes vérités que sur ce qui leur paroissoit plus ou moins raisonnable, condamnerent la doctrine de ce Religieux sans beaucoup d'examen. Rien ne prouve mieux ce que nous disons ici, que que les excès dans lesquels donna Raban, Archevêque de Mayence, qui combattit le premier Gothescalc. Hincmar qui fut ensuite le grand agent dans cette affaire, favorisa le Semipélagianisme, en voulant refuter la doctrine de Gothescalc.

La cruauté avec laquelle Gothescalc fut traité est inconcevable. S'il employoit quelques expressions trop dures, ou s'il parloit avec trop peu de respect des personnes qui lui étoient

étoient opposées, il falloit l'in
pas le faire déchirer de coup
assemblée d'Evêques. Comm
qui ait fait sentir combien ce
Gothescalc avoit appellé au
étrange que ses propres pa
Qu'oppose-t-on à une déma
fait. On arrête celui qui éto
l'on met Gothescalc en priso
sonne qui ait pris avec zél
primé.

S. Prudence de Troyes rend
en recueillant un grand nomb
Peres, pour rétablir la bonn
destination. Loup, Abbé de
S. Evêque: mais l'Eglise de
d'éclat dans cette affaire. S
eut la générosité de se plain
laquelle on avoit traité G
doctrine que ce Religieux
destination étoit véritable
grand Irenée, de se mett
sainte cause. Il convenoit
cienne Eglise de France, c
arrosée, se distinguât dan
droits dont Dieu est le pl

Le grand avantage que
fut d'avoir donné lieu d'
torité de saint Augustin
la Prédestination. Elle eu
le monde convint, que
falloit s'en tenir sur ces
celle de toute l'Eglise, &
en suivant un autre guid
leçon pour les siécles qu
qui n'en ont pas profité

Tels sont les maux qu
viéme siécle. il est tems
très-différent.

Au commencement d

les dans tout l'Empire François. Alcuin & Théodulphe avoient du zèle pour bannir l'ignorance. Ces établissemens furent une source de biens dont l'Eglise de France se ressentit long-tems. On ne se contenta pas de fonder de grandes écoles pour les Clercs dans les Eglises Cathédrales & dans les Monasteres ; on en établit aussi de petites pour les enfans dans toutes les paroisses. On ne pouvoit gueres employer de meilleurs moyens pour procurer une véritable réforme, & pour remédier aux maux dont l'Eglise gémissoit. En donnant aux Ecclésiastiques & aux jeunes gens, tous les secours nécessaires pour se former & pour s'instruire, on posoit les fondemens d'un bien solide & durable. Pendant qu'on rétablissoit cette partie si importante de la discipline, saint Benoit d'Aniane travailloit à réformer les monasteres. Cette œuvre s'étendit considérablement, & fit changer de face à l'Eglise d'Occident. Les monasteres, ainsi réformés, devinrent des asiles sûrs, où se retiroient ceux qui vouloient s'occuper sérieusement de leur salut.

Charlemagne favorisoit tout bien, animoit les Evêques à remplir dignement tous leurs devoirs, réprimoit les méchans arrêtoit les scandales, publioit des Edits pour faire respecter la Religion & honorer la vertu. Nous avons vu tous les biens que ce grand Prince fit à l'Eglise, & combien il se servit de son autorité pour rétablir la discipline. Le Lecteur se rappelle combien il employoit de pieuses industries, pour engager les Evêques à étudier & à approfondir les vérités de la Religion. C'étoit le but qu'il se proposoit en leur demandant des éclaircissemens sur les matiéres les plus difficiles. Avec quelle bonté répondit-il à la requête par laquelle le peuple le pria de dispenser les Evêques & les Prêtres d'aller à la guerre, afin qu'ils ne fussent occupés que du sacré ministere ! Le zèle du peuple dans cette occasion est aussi digne d'admiration, que la piété de l'Empereur. C'étoit un étrange abus de voir les Evêques & les Prêtres porter les armes & aller à la guerre. Il est inconcevable qu'ils n'en sentissent pas les horribles inconvéniens. Mais plus on s'étoit accoutumé à un tel abus, plus il étoit beau de voir les simples Fidéles en être touchés, & prendre des mesures efficaces pour le faire cesser. Ils ont le courage de présenter une requête à Charlemagne, non pour obtenir la diminution des

impôts ou quelque faveur temporelle, mais pour délivrer le Clergé d'une servitude, à laquelle les Evêques étoient eux-mêmes insensibles.

Louis le Débonnaire marcha sur les traces d'un pere si vertueux. A son exemple, il fit venir de tous côtés les maîtres les plus habiles qu'il put découvrir, pour répandre la lumiere dans ses Etats, & y enseigner les lettres divines & humaines. Il convoqua plusieurs Conciles, dans lesquels on s'efforça de remédier aux maux & de déraciner les abus. On ne les dissimuloit point : au contraire on en parloit avec force, & l'on prenoit des moyens pour les détruire. On déclaroit publiquement que c'étoit en punition des péchés des Chrétiens, que Dieu avoit permis les ravages des Normands. Les Evêques renouvelloient les anciens Canons, & se reconnoissoient les premiers coupables. Ceux qui vouloient faire le bien, loin de trouver de l'opposition & d'en être traversés, étoient soutenus & appuyés de la Puissance séculiere & ecclésiastique. L'Empereur Louis publia des capitulaires, qui prouvent combien il désiroit de mettre la piété en honneur dans son Royaume. Il envoyoit des commissaires dans toutes les Provinces, pour s'informer de la maniere dont les Evêques & les Magistrats remplissoient leurs fonctions, & s'acquittoient de leurs devoirs à l'égard de ses Sujets.

L'Eglise Gallicane possédoit dans le neuviéme siécle de grands Evêques, qui signalerent leur zèle dans la défense des vérités de la Grace & de la Prédestination. On y tint plusieurs Conciles particuliers où l'on foudroya le Sémipélagianisme, que des Ecrivains téméraires s'efforçoient de faire reparoître sous une nouvelle forme. Saint Prudence de Troyes, saint Remi de Lyon, Loup, Abbé de Ferrieres, repousserent l'erreur qui employoit mille artifices pour s'insinuer dans l'Eglise, & firent des Ecrits solides pour inspirer aux Pasteurs & aux Fidéles une juste horreur de ces profanes nouveautés. Les ennemis de la Grace vouloient affoiblir l'autorité de saint Augustin, parceque ses ouvrages suffisent pour mettre en poudre toutes leurs vaines subtilités : mais cette criminelle entreprise servit à les démasquer, & ne fit qu'accélérer leur condamnation. Les Evêques mêmes qui s'étoient laissés affoiblir, & qui avoient peu étudié les admirables ouvrages de cette grande lumiére de l'Eglise, con-

vinrent qu'ils étoient la régle dont il n'étoit pas permis de s'écarter ; & que pour connoître les sentimens de l'Eglise, il suffisoit de savoir ce qu'avoit enseigné saint Augustin. Le zèle de saint Prudence alloit jusqu'à lui faire dire , en parlant de Scot Erigene , qu'il devroit avoir la langue coupée, pour avoir parlé de saint Augustin avec trop peu de respect.

L'Eglise avoit encore dans le neuviéme siécle le précieux avantage de la fecondité. Saint Ludger fonda de nouvelles Eglises dans la Saxe & dans la Westphalie. Il bâtit dans cette derniere Province un monastere de Chanoines, qui eut dans le siécle suivant le nom de Munster. De-là le saint Missionnaire instruisoit avec soin les Saxons, déracinoit l'idolâtrie, & convertissoit les peuples. Ayant été forcé de recevoir l'Ordination Episcopale , il continua de gouverner les cinq Cantons de Frise qu'il avoit convertis , & qui demeurerent unis à son Diocèse de Munster. Il avoit le don des miracles & celui de prophétie , & faisoit paroître dans sa conduite un zèle vraiment Apostolique. Heriold , Roi de Danemarck, se soumit à la Foi avec une multitude de Danois. Saint Anscaire fut l'Apôtre de ce Royaume , & y forma une école qui devint nombreuse en peu de tems. La lumiere de l'Evangile commença d'éclairer aussi les Peuples de la Suede , à qui l'heureuse nouvelle du salut n'avoit point encore été annoncée.

En Angleterre, saint Neot , proche parent du Roi , fit fleurir la vie monastique , forma un grand nombre de disciples & fit de très-grands biens. Le Roi Alfrede renouvella tout son Royaume , & entreprit de dissiper l'ignorance , de corriger les désordres , de répandre par-tout la lumiére & d'établir une solide réforme. Ce saint Roi brûloit de zèle pour le salut de ses Sujets , qu'il édifioit également par ses sages réglemens & par sa vie exemplaire. Affligé de voir l'Etat déplorable auquel étoit réduite l'Eglise d'Angleterre , il envoya de tous côtés chercher des hommes capables de l'aider à en réparer les ruines. Il étudioit lui-même , pour animer les autres par son exemple. Il fit traduire les livres les plus utiles , le Pastoral de saint Grégoire pour les Evêques & les Prêtres , l'histoire des premiers Chrétiens Anglois , pour rappeller ses sujets à la piété de leurs peres. Il composa lui-même des Cantiques pleins d'instructions solides. Sa sollicitude s'é-

tendoit sur toutes les Eglises de son Royaume. Après tous ses travaux pour le bien de son peuple, son délassement consistoit à faire de saintes lectures, & à demander à Dieu, dans la priére, la force & la lumiére dont il avoit besoin pour remplir tous ses devoirs.

On voit en Espagne des biens d'un autre genre. La grace du martyre fut accordée à un grand nombre de Chrétiens de tout âge, de tout sexe & de toute condition. Les Fidéles de Cordoue se trouverent réduits au même état, où étoient tous les Chrétiens dans les premiers siécles. La persécution qu'ils éprouvoient de la part des Musulmans, les tenoit en haleine, & les obligeoit de se disposer à la mort par le détachement de toutes les choses de la terre, & par la pratique des bonnes œuvres. Plusieurs montrerent une foi & un courage admirable. Saint Euloge, qui a écrit leur histoire, & qui les animoit à souffrir & à mourir pour Jesus-Christ, eut aussi la gloire de remporter la couronne du martyre. Il falloit que l'Eglise eût encore beaucoup de force pour enfanter tant de Confesseurs & de Martyrs. Mais en remarquant les heureux effets de la grace, la sincérité nous oblige d'avouer qu'il auroit été à souhaiter que plusieurs de ces saints Martyrs eussent eu un peu plus de réserve & de discrétion. L'Eglise a toujours désiré que l'on ne se présentât pas de soi-même aux persécuteurs : & dans les premiers siécles, on auroit promptement remédié à ce défaut, que l'on remarque dans la plupart des Martyrs d'Espagne.

La sœur du Roi des Bulgares, captive à Constantinople, s'étoit fait instruire de la Religion Chrétienne. A son retour elle travailla à la conversion de son frere, & jetta des semences qui fructifierent. Le Roi se fit baptiser, & appaisa la révolte que sa conversion avoit excitée. Il demanda un Evêque au Pape, qui ayant trop temporisé, fut cause que le Roi s'adressa aux Grecs. Ils envoyerent aussi-tôt des Evêques dans la Bulgarie, qui demeura soumise au Patriarche de Constantinople. Les Papes s'apperçurent de leur faute, mais lorsqu'il n'étoit plus tems d'y remédier. Les Bulgares qui reçurent ainsi le Rit Grec, étoient une espéce de Scythes chez qui la foi n'avoit point encore pu pénétrer. Les Russes, autre espéce de Scythes, reçurent aussi la Foi dans le neuviéme siécle par le moyen des Sclaves leurs voisins, qui avoient

peu embrassé le Christianisme. On traduisit même
ure sainte en langue Sclavone, afin de répandre plus
nt la lumiere parmi ces peuples. Ils se soumirent com-
Bulgares aux Patriarches de Constantinople. L'Eglise
ssie, qui est devenue depuis si considérable, & qui
me depuis si long-tems le pays immense des Mosco-
a été enveloppée dans le schisme de l'Orient. Quel
e jugement de Dieu sur ces nations converties à la Foi
e cours du neuviéme siécle ! Aucune n'a conservé le
uguste d'épouse de Jesus-Christ. Aussi faut-il avouer
s conversions étoient fort différentes de celles qui
oient dans les beaux jours de l'Eglise.

glise d'Orient possédoit des hommes d'une éminente
é, qui lui rendirent les plus importans services, & dont
ffrances attiroient sur elles une grande bénédiction,
endirent les effets terribles de la colere de Dieu. Saint
, saint Théodore Studite, saint Théodore Grapt, &
Théophane son frere, saint Méthodius, saint Ignace
nstantinople, étoient des Saints du premier ordre &
des siécles Apostoliques. Ils s'opposoient aux abus
n grand courage, défendoient la vérité aux dépens
repos & de leur liberté, résistoient vigoureusement
olontés injustes des Empereurs, souffroient les plus
supplices, plutôt que d'accorder à l'erreur un pouce
rein. Le démon fut contraint de céder.

résie des Iconoclastes, qui avoit déja été réprimée
siécle précédent par l'Impératrice Irene, mere &
du jeune Constantin, fils de Léon Chazare, avoit
mencé ses ravages dans ce siécle sous Léon l'Arménien,
lichel le Bégue & sous Théophile ; elle fut proscrite
veau par l'Impératrice Théodora, mere & tutrice de
l, fils de Théophile. Alors la vérité triompha avec
enseurs.

nt à la discipline de ce tems, voici ce qu'on trouve de
marquable dans ce siécle. Jonas d'Orléans, dans son
le l'*Institution des Laïques*, exhorte à ne point diffé-
Confirmation ; ce qui prouve que dès-lors on la sépa-
dinairement du Baptême. Il dit que, suivant la cou-
le l'Eglise, on confesse aux Prêtres les péchés les plus
rables, pour être reconcilié à Dieu par leur ministere,

& que l'on confesse à toutes sortes de personnes les péchés légers & journaliers; c'est-à-dire, qu'outre la confession sacramentelle nécessaire pour les péchés mortels, on confessoit aussi les fautes légeres à d'autres qu'à des Prêtres, pour s'humilier; ce qui n'étoit guères en usage que chez les Moines. Il est dit dans le Pénitentiel d'Halitgar, que dans le cas de nécessité & d'absence du Prêtre, un Diacre peut recevoir le pénitent à la sainte Communion.

Amalarius nous a laissé un abrégé de l'office de la Messe suivant l'ordre Romain, où il marque que le Jeudi-saint on ne chante plus *Gloria Patri*, & on ne sonne plus les cloches; ce qui dure les deux jours suivans. On consacre les saintes Huiles de trois sortes, le saint Crême, l'huile des Catéchuménes & celle des malades : on réserve le corps de notre Seigneur pour le lendemain : on fait un repas commun en mémoire de la Cène : on lave les pieds des Freres & le pavé de l'Eglise, & on dépouille les autels : enfin, les pénitens reçoivent l'absolution. Le Vendredi-saint, il marque l'adoration de la croix, & dit avoir appris de l'Archidiacre de Rome, que dans l'Eglise où le Pape adoroit la croix, personne ne communioit. (Cet usage est devenu universel aujourd'hui.) Le Samedi-saint on ne disoit point de Messe, parcequ'elle étoit réservée à la nuit suivante : le même jour l'Archidiacre de Rome faisoit les *Agnus Dei* de cire & d'huile, que le Pape bénissoit, & que l'on distribuoit au peuple à l'octave de Pâque après la communion, pour les brûler & en parfumer les maisons. On voit ici l'antiquité de toutes ces cérémonies de l'Eglise; car on les regardoit dès-lors comme très-anciennes.

Dans le *Traité des Offices divins*, par Valafrid Strabon, il est fait mention de l'usage de faire bénir un agneau près de l'autel, pour en manger le jour de Pâque avant toute autre viande : l'auteur le condamne comme un reste de superstition judaïque. Cette bénédiction se trouve encore à la fin du missel Romain. Il remarque que du tems de S. Grégoire on ne jeûnoit point les Jeudis de Carême, mais que la coutume s'étoit introduite depuis de les jeûner. Il dit que l'usage étoit différent entre les Prêtres, touchant la quantité des Messes : les uns n'en disoient qu'une par jour; d'autres la disoient

deux ou trois fois, ou autant qu'ils jugeoient à propos : il rapporte l'exemple du Pape S. Léon, qui disoit souvent jusqu'à neuf Messes en un jour : il ne blâme point ceux qui communioient plusieurs fois chaque jour, assistant à plusieurs Messes, & ajoute que la Messe légitime est celle où il y a le prêtre, le répondant, l'offrant & le communiant. En cas de nécessité toute personne peut baptiser, même une femme; & on peut baptiser par infusion. En Espagne, on faisoit les Rogations après la Pentecôte, pour ne pas jeûner dans le tems Pascal.

Nous avons une instruction en dix-sept articles donnée par Hincmar de Reims à ses Prêtres, dans laquelle il est dit qu'après l'office du matin le Prêtre s'acquittera du service qu'il doit, en chantant Prime, Tierce, Sexte & None, à la charge cependant de les dire ensuite publiquement aux heures convenables, par lui-même s'il est possible, ou de les faire dire par d'autres Clercs. Ceci prouve que dès-lors la récitation des Heures canoniales étoit comptée pour une obligation des Prêtres; mais qu'ils pouvoient prévenir les heures, en les disant en particulier.

La discipline du jeûne étoit alors dans une grande vigueur. Quoique le jeune incommodât Charlemagne, il gardoit exactement ceux qui étoient prescrits par l'Eglise : seulement en considération des Officiers qui mangeoient après lui, il avançoit un peu son repas en ces jours, & le prenoit incontinent après Vêpres, à la huitiéme heure, c'est-à-dire, sur les deux heures après midi; au lieu que l'usage étoit encore d'attendre jusqu'à la neuviéme heure, c'est-à-dire, jusqu'à trois heures. Un Evêque étant venu à la Cour pendant le Carême, fut scandalisé de ce que l'Empereur mangeoit trop tôt les jours de jeûne, & lui en fit des reproches. L'Empereur l'écouta tranquillement, & lui dit : Votre avis est bon; mais je vous ordonne de ne rien prendre avant que mes Officiers aient pris leur réfection. Or il y avoit cinq tables consécutives : car les Princes & les Ducs servoient l'Empereur, & ne mangeoient qu'après lui : les Comtes servoient les Ducs; après la table des Comtes étoit celle des Officiers de guerre, & enfin celle des petits officiers du palais; ensorte qu'il étoit bien avant dans la nuit quand la derniere table étoit finie.

L'Evêque, qui fut obligé pendant quelques jours de ne manger qu'après tous les autres, reconnut bientôt que l'Empereur avoit raiſon de prendre ſon repas les jours de jeûne ſur les deux heures, & qu'il en uſoit ainſi par attention pour ſes Officiers.

Nous avons rapporté dans le cours de l'abrégé de ce ſiécle beaucoup d'autres points importans de la diſcipline eccléſiaſtique cléricale & monaſtique.




Excommunication à l'extinction des Cierges.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DIXIEME SIÈCLE.

Ann. 901. de l'Ere Chrétienne vulgaire.


ONCILE d'Oviédo en Espagne au mois d'Avril, pour l'érection de cette ville en métropole. Le Roi Alphonse qui avoit obtenu pour cette érection une lettre du Pape Jean IX, assista à ce Concile avec les mêmes dix-sept Evêques qui s'étoient assemblés à Compostelle l'année précédente.

Léon, Empereur d'Orient, ayant passé à de quatriémes noces, qui étoient défendues chez les Grecs, Nicolas, Patriarche de Constantinople, s'oppose à ce mariage, & est exilé

902.

Fondation de l'Abbaye de ſaint Trutpert en Briſgau, par Lutfrid Comte de Habsbourg.

903.

L'Egliſe de ſaint Martin de Tours eſt brûlée par les Normans, qui continuoient leurs ravages en France.

Concile d'Angleterre pour l'érection de pluſieurs nouveaux Evêchés. Ce Concile, auquel le Roi Edouard aſſiſta, eut pour Préſident l'Archevêque Plegmond, qui emporta le décret à Rome pour le faire approuver par le Pape. A ſon retour il ordonna à Cantorberi ſept Evêques pour autant d'Egliſes; ſavoir Vincheſtre, Cornouaille, Shirburn, Vels, Cridie en Devonshire, Merc & Dorceſtre.

Les horribles ſcandales que donnerent en ce tems au monde Chrétien quelques ſucceſſeurs de S. Pierre, déſolerent encore plus l'Egliſe que ne pouvoient faire les ravages des nations barbares. Le Pape Benoît III meurt le 20 Octobre, & laiſſe le S. Siége en proie aux violences de l'ambition & aux intrigues de paſſions encore plus ſcandaleuſes. Trois Dames Romaines, Théodora & ſes deux filles, Marozie & Théodora, toutes trois fameuſes par leur beauté & par l'abus qu'elles en firent, s'étoient rendues comme maîtreſſes de Rome par le malheureux empire qu'elles avoient ſur les cœurs; elles diſpoſoient à leur gré du S. Siége en faveur de leurs amans. Scandaſe inoui! mais que la Providence ſemble n'avoir permis que pour faire mieux ſentir combien le reſpect pour la chaire de S. Pierre eſt profondément gravé dans le cœur des vrais Fidéles, puiſque ces excès n'en effacerent pas les traces. A la place de Benoît III, on élit Léon V. Deux mois après Chriſtophle envahit le S. Siége, en faiſant empriſonner Léon V, qui mourut peu de tems après.

904.

Chriſtophle eſt chaſſé au bout de ſept mois par un uſurpateur qui fut Sergius III, plus ſcandaleux encore que ſon prédéceſſeur.

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Benoit IV.
20 Octobre 903.

Léon V.
28 Octobre 903.
6 Décembre 903.

Sergius III.
9 Juin 905.
6 Décembre 911.

Anastase III.
6 Décembre 911.
6 Juin 913.

Landon,
4 Décembre 913.
25 Avril 914.

Jean X.
30 Avril 914.
2 Juillet 928.

Leon VI.
6 Juillet 928.
20 Janvier 929.

Etienne VII.
1 Février 929.
12 Mars 931.

Jean XI.
20 Mars 931.
5 Février 936.

Léon VII.
14 Février 936.
23 Août 939.

Etienne VIII.
1 Septembre 939.
15 Janvier 943.

Marin ou Martin III.
22 Janvier 943.
4 Août 946.

Agapit II.
9 Août 946.
18 Mars 956.

Jean XII.
23 Mars 956.
14 Mai 964.

Benoît V.
19 Mai 964.
chassé au mois de Juin. 964.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Christofle, 904.

Francon, dit Boniface VII. 973.

Philagathe, dit Jean XVI. 997.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Léon le philosophe, 911.
Alexandre, 912.
Constantin IX. * } 960.
Romain Lecapene } 948.

* seul jusqu'en 919 qu'il associa à l'Empire Romain Lecapene son beau-pere.

Romain II. 963.
Nicephore Phocas, 969.
Jean Zimiscés, 975.
Basile III. } Constantin X. }

EMPEREURS d'Occident.

Louis IV, 912.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.
Othon I. 973.
Othon II. 983.
Othon III.

Rois d'Espagne.

Alphonse III. ou le Grand, 910.
Garcias, 913.
Ordonio II. 923.
Froïla II. 924.
Alphonse IV. 931.
Ramire II. 950.
Ordonio III. 955.
Sanche le Gros, 967.
Ramire III. 982.
Veremond II. 999.
Alphonse V.

SAVANS & Illustres.

L'Empereur Léon le philosophe, 911. Outre ses discours dont nous avons parlé, il a laissé un traité de Tactique, c'est-à-dire, des ordres de bataille, où l'on voit que tous les jours soir & matin toute l'armée chantoit le *Trisagion*; & que la veille du combat un Prêtre jettoit de l'eau bénite sur toutes les troupes.

Notker, Moine de Saint-Gal, 912. Il a composé plusieurs hymnes & *Sequences* ou *Proses* pour la Messe, & un martyrologe.

Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine, fondateur de Cluni, 927.

Eutychius Patriarche d'Alexandrie, 940. Auteur d'un abrégé de l'histoire universelle depuis la création du monde: on y trouve la suite des Patriarches Melquites d'Alexandrie jusqu'à lui.

Saint Odon, Abbé de Cluni, 942. Il a écrit l'histoire de la Translation des Reliques de S. Martin, de Bourgogne à Tours, la vie de saint Geraud d'Aurillac, & autres ouvrages.

Siméon Métaphraste vivoit en 942. Il est fameux par

905.

Sergius III est ordonné Pape. Il approuva la procédure faite contre la mémoire de Formose par Etienne VI. Quelques auteurs ajoûtent qu'il fit déterrer son corps, contre lequel il commit beaucoup d'inhumanités.

906.

Les Normans s'établissent dans la Neustrie, & s'emparent de la Picardie & de la Champagne.

907.

L'Empereur Léon fait assembler à Constantinople un Concile, auquel présiderent les Legats du Pape Sergius : ceux des Patriarches d'Orient y assistoient aussi avec plusieurs Evêques de la dépendance de Constantinople, dont la plupart étoient gagnés par présens on par promesses. Le mariage de l'Empereur fut autorisé par dispense, le Patriarche Nicolas déposé, & Euthymius mis à sa place.

Le Prêtre Auxilius publie ses écrits contre le Pape Sergius, pour soutenir la validité des ordinations faites par le Pape Formose.

908.

Le Pape Sergius fait rétablir de fond en comble l'Eglise de saint Jean de Latran, qui avoit été ruinée sous le Pape Etienne.

909.

Mort de sainte Richarde, Impératrice, épouse de Charles le Gros, & fondatrice des Chanoinesses d'Andelau, en Alsace.

Sinuaire, Comte d'Urgel, avoit été excommunié plusieurs fois, pour avoir soutenu à main armée, un nommé Selva qui s'étoit emparé de l'Evêché d'Urgel, alors dépendant de la Métropole de Narbonne. Mais l'usurpateur fut enfin chassé, & le Comte envoya prier les Prélats de la Province assemblés à Jonqueres au Diocèse de Maguelone (Montpellier) de lever l'excommunication portée à ce sujet contre sa personne. Les Peres du Concile permirent à Ar-

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Léon VIII.
24 Juin 964.
Avril 965.
Benoît V.
derechef en Mai,
5. Juillet 965.
Jean XIII.
1. Octobre 965.
6 Septembre 972.
Benoit VI.
22 Septembre 972.
Mars 974.
Donus II.
5 Avril 974.
Octobre 975.
Benoît VII.
19 Décembre 975.
10 Juillet 984.
Jean XIV.
19 Octobre 984.
20 Août 985.
Jean XV.
25 Avril 986.
30 Avril 996.
Grégoire V.
19 Mai 996.
20 Février 999.
Sylvestre II.
19 Février 999.

PATRIARCHES *Melquites d'Alexandrie.*

Christodule, 933.
Eutychius, 940.

On ne trouve plus la suite des Patriarches Melquites d'Alexandrie.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Michel, 902.

Le siége vaq. 14 ans.

Gabriel, 938.
Cosme, vers 940.
Macaire, vers 960.
Theophane, 962.

ANTIPAPES & Herétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de France.

Charles le Simple, 929.
Raoul *usurpe.*
Louis d'Outremer, 954.
Lothaire, 986.
Louis le Fainéant, 987.

Troisiéme Race.

Hugues Capet, 996.
Robert.

Rois d'Angleterre.

Edouard, 925.
Adelstan, 940.
Edrede, 955.
Eduin, 957.
Edgar, 975.
S. Edouard, 977.
Etelrede II.

Rois d'Ecosse.

Constantin III. 943.
Malcome, 958.
Indulphe, 967.
Duphe, 972.
Culne, 976.
Kenet III. 984.
Crime, 993.
Malcome II.

Rois de Suéde.

Ingelde II. 907.
Eric VI. 926.
Eric VII. 940.
Eric VIII. 980.
Olaüs II.

Rois de Danemarc.

Herold VI, dont les prédécesseurs sont peu connus, 980.
Suenon.

SAVANS & Illustres.

son recueil des vies des Saints, qu'il a cependant gâtées en voulant en ramener le style au goût de son siécle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux.

Atton de Verceil vivoit en 956. Il a laissé des lettres sur divers points de discipline, un Capitulaire, & un Traité des souffrances de l'Eglise.

S. Gerard réformateur de l'Ordre de S. Benoît dans les Pays-Bas. 959.

Constantin Porphyrogenete, Empereur d'Orient. 960.

S. Odon, Archevêque de Cantorberi, 961. Il a laissé des constitutions ecclésiastiques.

Flodoard, Chanoine de Reims, 966. Auteur d'une histoire de l'Eglise de Reims, & d'une chronique.

Luitprand, Evêque de Cremone, vivoit en 968. Il a écrit l'histoire de son tems, & des ambassades qu'il a faites en Orient.

Notger, Evêque de Liége, vivoit en 972. Il est auteur d'une histoire des Evêques de cette ville.

nuste, Archevêque de Narbonne, Président, de lever la censure, & de l'absoudre lui & sa famille au nom du Concile, selon la formule suivante qu'ils lui prescrivirent. Sa singularité doit lui donner place dans cet Abrégé. » Que toutes les bénédictions de l'ancien & du nouveau Testament, se répandent sur vous, & que les malédictions que nous avons lancées contre vous, s'en éloignent. Soyez beni à la ville, & à la campagne ; benis soient vos enfans, les fruits de vos terres & de vos vignes. Que le Seigneur répande sa bénédiction sur vos greniers, sur vos celliers, & sur tous les ouvrages de vos mains. Qu'il ouvre pour vous ses trésors, & qu'il vous donne de la pluie à propos ; qu'il vous place toujours à la tête & jamais à la queue, afin que vous ayez le dessus & non le dessous. Bâtissez des maisons & habitez-les long-tems ; plantez des vignes & goûtez-en les fruits ; semez peu & recueillez beaucoup. Que la nielle ne consume ni vos moissons, ni les fruits de vos arbres. Enfin qu'étant parvenu à une heureuse vieillesse, vous méritiez, par la grace de Dieu, d'arriver à la porte du Paradis, conduit par l'Archange S. Michel. »

Hervée, Archevêque de Reims, tient un Concile de sa Province à Troli, au Diocèse de Soissons. Il en fit l'ouverture par un discours très-pathétique & qui mérite d'être lu. On dressa quinze Canons fort diffus. Le onziéme porte : „ Puisque nous rendrons compte à Dieu de la conduite des Rois, c'est à votre Excellence, Seigneur Roi, que nous adressons ce discours ; en quoi nous usons de l'autorité Episcopale, sans oublier que la puissance Royale a été aussi établie de Dieu. . . . En effet, comme la puissance Royale se soumet par Religion à l'autorité sacerdotale, les devoirs de la piété obligent aussi l'autorité sacerdotale de se soumettre à la puissance Royale. » Ici les Peres citent les paroles du Pape Gélase à l'Empereur Anastase. Il est dit dans le troisiéme, pour ce qui concerne l'état ou plutôt la chûte des Monasteres, « Nous ne savons presque qu'y faire ni qu'en dire. . . Toutes les Communautés, tant celles des Chanoines que celles des Moines & Religieuses vivent sans régle. L'indigence des maisons, le libertinage des personnes qui y demeurent, sont la source de ces désordres. La pauvreté oblige les Moines à sortir de leur cloître, pour vaquer malgré eux aux affaires

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Menas, 980.
Ephrem, 982.
Philothée.

PATRIARCHES *d'Antioche.*

Siméon, 904.
Elie, vers 932.
Le siége vaq. 3 ans.
Théodose, autrement Etienne,
Christofle.
Agapius.

PATRIARCHES *de Jérusalem.*

Comme le Siége ne fut pas toujours rempli sous les Sarrasins, on connoit seulement le nom de quelques Patriarches.

Elie.
Christofle.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Nicolas le Mystiq. chassé en 906.
Euthymius, chassé en 911.
Nicolas rétabli en 925.
Etienne II. 928.
Tryphon, chassé en 931.
Le siége vaque un an & demi.
Theophylacte, 956
Polyeucte, 970.
Basile, déposé 974.
Antoine Studite, abdique en 979.
Le siége vaque 4 ans.
Nicolas Chrysoberge, 995.
Sisinnius II. 998.
Sergius II.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES *Contemporains.*

Pologne.

Les commencemens de cette monarchie sont aussi très-peu connus.

Micislas, Duc, premier Chrétien, 999.
Boleslas, premier Roi.

SAVANS *& Illustres.*

S. Ulric ou Udalric, Evêque d'Ausbourg, 973.
Il a laissé quelques sermons, & une lettre sur le célibat des Prêtres.

Rathier de Verone, 974.
Auteur de plusieurs ouvrages que nous avons, entr'autres un traité sur les Canons, & une lettre *du corps & du sang du Seigneur.*

Edgar, Roi d'Angleterre, 975.
Il a fait plusieurs constitutions ecclésiastiques.

Severe, Egyptien, vivoit en 977.
Il a écrit une histoire des Sarrasins, & de l'Eglise d'Alexandrie.

S. Dunstan, Archevêque de Cantorberi, 988.
Il est auteur d'une concorde des régles.

Sisinnius de Constantinople, 998.
Il a composé un traité du mariage entre cousins.

Suidas Grammairien.
Auteur d'un Lexicon ou Dictionnaire; dans lequel on trouve beaucoup de fragmens sur les matiéres ecclésiastiques: on croit qu'il vivoit vers ce dixiéme siécle, ou même plutôt.

séculiéres, & nous pouvons dire que les pierres du sanctuaire sont dispersées dans toutes les rues.

910.

Fondation de Cluni par Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne : il y mit pour premier Abbé saint Bernon qui avoit fondé de ses biens le monastere de Gigni, Diocèse de Lyon. Après son décès les Moines devoient avoir le pouvoir d'élire, suivant la règle de S. Benoît, celui qui leur plairoit dans la même observance. On voit par la charte de cette fondation que nous avons encore, qu'elle fut faite à condition qu'on bâtiroit à Cluni un Monastere en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul sous la régle de S. Benoît, & que les Moines exerceroient tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers & les pélerins. Le Duc Guillaume ajoutoit : „ De ce „ jour ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parens, ni „ au Roi, ni à aucune puissance de la terre. « Et il prononçoit de grandes malédictions contre ceux qui voudroient empêcher l'effet de cette donation, y ajoutant dans le temporel une amende de cent livres d'or. C'étoit une précaution contre les désordres du tems. Cette donation fut passée à Bourges le 11 Septembre.

Mort d'Alphonse le Grand Roi d'Espagne.

911.

Léon le Philosophe, Empereur d'Orient, meurt le 11 Mai. Ce Prince a laissé plusieurs écrits, entr'autres des sermons pour différentes Fêtes. Ces discours ne sont que des déclamations de Sophiste, qui montrent plus de vanité que de piété : aussi le surnom de Philosophe ne lui fut-il pas donné à cause de sa sagesse, car ses mœurs n'étoient pas édifiantes ; mais parcequ'il se faisoit gloire d'aimer les lettres & la philosophie. Il avoit fort avancé les *Basiliques*, qui sont un abrégé du Corps de Droit de Justinien & des Novelles, le tout mis dans un nouvel ordre, & rédigé en Grec. Il eut pour successeur son frere Alexandre, qui rappella aussi-tôt le Patriarche Nicolas, & fit chasser Euthymius. Ce Prince mourut le 7 Juin 912, après avoir donné pendant un régne si court des marques de beaucoup d'impiété. On dit qu'un jour il fit sacrifier aux

CO

DU DI

901. D'*Ovié*
tropole. *Pagi*
teux.
902. De *Na*
Quarante. *Ma*
—— D'*Attilli*.
pag. 192.
904. De *Rom*
tom. XXIV.
tom. VI.
—— D'*Anglete*
Evêchés. *Pagi*
—— De *Raven*
moire de For
905. D'*Angl*
douard. *Angli*
906. Jugem
de S. Vincent
nes de S. Oy
tom. VI. man
—— De *Barce*
de l'Archevêq
tom. IX. man
coll. nova, to
—— De *Scoan*
pline. *Anglic.*
—— De *Narbo*
que Arnoul. *I*
—— De *Rome*,
que de Langr
907. De *Vie*
Martène, *coll.*
—— De *Saint-*
vêque de Na
Hard. tom. VI.
—— De *Vienne*
tre Abbés. *Ha*
—— De *Cesser*
Gall. Christ. to
909. De *Soiss*
Reg. tom. XX
tom. VI.
—— De *Magu*
Archevêque d
IX. & *Baluz*.
—— De *Trosley*
Reg. tom. XX
tom. VI.
—— De *Jonchi*
pag. 531.
911. De *Na*
vêque Arnoul
—— *Fontis* -

idoles qui servoient d'ornement dans l'Hypodrome, en disant: *Hélas! quand les Romains adoroient ces dieux, ils étoient invincibles.* Constantin Porphyrogenete, fils de Léon, qui l'avoit associé à l'Empire dès l'année 910, continua à régner seul.

Mort du Pape Sergius III. le 6 Décembre; Anastase III. lui succéde.

912.

Les efforts qu'on avoit faits en France pour chasser les Normands ayant toujours été inutiles, le Roi Charles le Simple fit proposer à Rollon leur chef de lui abandonner les pays dont il s'étoit emparé en Neustrie, à condition qu'il embrasseroit le Christianisme. Rollon accepta la proposition, & fut baptisé cette année par Francon Archevêque de Rouen: ses Comtes, ses Chevaliers, & toute son armée reçurent aussi le baptême. Il épousa, suivant une autre condition du traité, la Princesse Gisle fille de Charles. Rollon tenoit en plein fief de la couronne le pays nommé depuis ce tems *Normandie*, & la Bretagne en arriere-fief. Quelques Auteurs prétendent qu'il est le fondateur de la cathédrale de Rouen; mais ils ne font point attention que l'Eglise de Notre Dame de Rouen est comptée entre celles auxquelles il donna une de ses terres dans le cours de sept jours après son baptême.

Rollon, avant son baptême, avoit fait hommage au Roi Charles pour la Normandie, qui lui étoit cédée. On lui représenta dans cette cérémonie, qu'il devoit se prosterner aux pieds de sa Majesté, & les lui baiser. Il répondit fierement qu'il ne baiseroit jamais les pieds de qui que ce fût. Pour ne pas rompre le traité, on consentit qu'un de ses Officiers s'en acquittât pour lui; mais cet homme en prenant le pied du Roi pour le baiser, le leva si haut qu'il fit tomber ce Prince à la renverse. D'anciens Auteurs rapportent que Rollon, en protestant qu'il ne baiseroit pas les pieds du Roi, jura en sa langue *Nesebigoth*, c'est-à-dire, *non, per Deum;* & que les François n'entendant pas ce langage, nommerent les Normands *Bigoths*, parcequ'il leur entendoient souvent dire ce mot, qui signifie *per Deum.* On croit que c'est de-là que le nom de *Bigot* nous est venu.

Rollon parut après sa conversion un Prince aussi aimable,

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

Reg. tom. XXIV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. Anglic. tom. I.

— De Tournus (Trenorchianum), en faveur de cette Abbaye. Ibid.

— De * Constantinople, contre Tryphon, véritable Patriarche. Ibid.

— D'Elne, sur les Evêques de Gironne & d'Urgel. Aguire, tome III.

947. De Fontanis, Diocèse d'Elne, sur la discipline. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.

— De Verdun, au sujet de l'Eglise de Reims. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom VI.

— De Narbonne, Gall. Christ. tom. VI. pag. 303.

— D'Astorga en Espagne, dont les actes sont perdus.

948. De Mouson, sur la discipline. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.

— D'Ingelheim, pour Artaud, Archevêque de Reims. Ibid.

— Assemblée de S. Vincent de Laon, contre le Comte Hugues. Ibid.

— De Treves, contre le Comte Hugues qu'on excommunie. Ibid.

— De Londres, sur la discipline. Ibid. & Anglic. tom. I.

948 ou 949. De Tournus. Gall. Christ. tom. IV. pag. 374.

949. De Rome, où l'on confirme les Conciles D'Ingelheim & de Treves.

950. De Landaff, sur les biens de l'Eglise. Ibid. & Anglic. tom. I.

952. D'Ausbourg, sur la discipline. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.

953. De Reims, sur les biens de l'Eglise. Ibid.

954. De Ravenne, sur les biens de l'Eglise. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. seuls.

955. De Landaff, sur un homicide. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. Anglic. tom. I.

— De Bourgogne, sur les biens de l'Eglise. Ibid.

959. De Brandford en Angleterre, sur les biens d'Eglise. Angl. tom. I.

962. De Meaux, sur l'Eglise de Reims. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

963. * De Rome, pour l'Antipape Léon. Ibid.

— De Constantinople, sur le mariage de Nicephore Phocas, avec Théophane, veuve de Romain, Empereur d'Orient. Ibid.

964 De Rome, contre l'Antipape Léon. Ibid.

— De Brandeford en Angleterre, contre Eduin, frere d'Edgar. Ibid.

965. * De Rome, par l'Antipape Léon, contre le Pape Benoît V. Ibid.

— De Cologne, en faveur du Chapitre de S. Martin de Liége. Martène collectio nova, tom. VII.

967. De Ravenne, sur la discipline. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.

968. D'Angleterre, contre l'incontinence des Prêtres. Ibid. Anglic. t. I.

— De Rome, l'Evêché de Benévent est érigé en Archevêché. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. manque in Regia.

971. De Londres, sur les priviléges de l'Abbaye de Glaston. Reg. t. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. Anglic. tom. I.

— De Compostelle en Espagne: Voyez Pagi, ad annum 900.

972. Du Mont-Sainte-Marie, Diocèse de Reims, sur la réformation de l'Abbaye de Mouson. Ibid.

— D'Ingelheim, dont on ne trouve pas les actes. Ibid.

973. De Marzaille, sur les différends de plusieurs Evêques d'Italie. Ibid.

— De Bath en Angleterre: on y couronne Edgar. Anglic. tom. I.

— De Modene, sur des différends d'Evêques. Reg. tom. XXV. Lab. IX. Hard. tom. VI.

975. De Reims, contre l'usurpateur de l'Evêché d'Amiens. Ibid.

— De Constantinople, contre le faux Patriarche Basile. Reg. t. XXV. Lab. tom. IX.

— De Winchester, en faveur des Moines. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. Anglic. tom. I.

977. De Kitzington, pour les pélerinages de dévotion. Ibid. Anglic. t. I.

— De Ripoll en Catalogne, Aguirre. tom. III.

aussi religieux qu'il avoit jusqu'alors paru terrible. Il s'appliqua à policer son nouvel Etat ; & comme les Normands ses sujets avoient été jusqu'alors accoutumés au pillage, il publia des loix très-sévères contre le vol. Elles furent si exactement observées, qu'on n'osoit même ramasser ce qu'on trouvoit, dans la crainte de passer pour l'avoir volé. En effet le Duc ayant un jour suspendu un de ses bracelets aux branches d'un chêne sous lequel il s'étoit reposé pendant une partie de la chasse ; & l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, sans que personne osât l'enlever, tant on étoit persuadé que rien ne pouvoit échapper aux recherches & à la sévérité de Rollon. Son nom seul inspiroit tant de terreur, qu'il suffisoit de le reclamer quand on souffroit quelque violence, pour obliger ceux qui l'entendoient de courir sur un malfaiteur.

913. 914.

Le Pape Anastase III. meurt le 6 Juin 913. Landon lui succéde le 4 Décembre, & meurt le 25 Avril 914. Après lui Jean X. qui étoit Archevêque de Ravenne, fut élu Pape par le crédit de Théodora sœur de Marozie.

Concile où le Roi Charles fait excommunier ceux qui lui manquoient de fidélité. Il s'y trouva seize Métropolitains : les actes en sont perdus. *Epist. Caroli ad Episc.*

915.

Hilduin protégé par Gilbert, que le Roi Charles avoit établi Duc de Lorraine, s'empare de l'Evêché de Tongres, c'est-à-dire de Liége, après la mort de l'Evêque Etienne ; ensuite il se fait ordonner par Hériman de Cologne, sans demander l'agrément du Roi Charles. Le Pape Jean X. écrit une lettre à Hériman, où il lui parle ainsi : . . . . . . » Je suis obligé d'avertir votre fraternité de la faute qu'elle a faite en ordonnant Hilduin, qui n'avoit point été élu par le Clergé, ni approuvé par les laïques. Vous l'avez fait par la crainte du Duc Gilbert ; mais ignoriez vous que selon l'ancienne coutume, il n'appartient qu'au Roi, qui tient de Dieu sa couronne, de donner des Evêchés ? . . . . . Nous déclarons par avance que nous ne voulons en rien préjudicier aux droits de Charles, & que nous nous faisons au contraire un plaisir

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

978. De *Caln*, contre les Moines en faveur des Prêtres séculiers. *Anglic.* tom. I.

— D'*Ambresbir*, dans le Diocèse de Winchester. *Ibid.* *Angl.* tom. I.

978 De *Sens*, sur les biens de saint Pierre le Vif. *Regia*, &c.

— D'*Ingelheim* en Allemagne. *Mabill. annal.* tom. VI. pag. 662. & *Gall. Christ.* tom. III. pag. 511.

982. De *Landaff*, sur les moeurs. *Anglic. coll.* tom. I.

983. De *Rome*, contre les Simoniaques. *Reg.* XXV. *Lab.* IX. *Hard.* VI.

— De *Charrov.* *Gall. Christ.* tom. II.

986. De *Sens*, sur la discipline. Voyez la *Chronique de S. Pierre le Vif.*

988. De *Landaff*, où l'on excommunie le Roi Arthmail. *Lab.* tom. IX.

989. De *Rome*, en faveur de S. Adelbert, Evêque de Pragues. *Ibid.*

— De *Carofé*, Diocèse de Poitiers en faveur de ce Monastere. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI. manque *in Regia.*

— De *Reims*: on élit Archevêque Arnoul, fils de Lothaire. *Ibid.*

990. De *Narbonne*, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.

— De *Senlis*, pour Arnoul, Archevêque de Reims. *Ibid.*

— D'*Anse* sur la Saône, entre Lyon & Mâcon, sur les biens de l'Abbaye de Cluny. *Martène in Thesauro*, t. IV.

— Du *Puy*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 638.

991. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tom. I.

992. * De *Reims*, dans l'Abbaye de S. Basle: on dépose Arnoul, & l'on élit Gerbert. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

993. De *Rome*, canonisation de S. Ulric d'Ausbourg. *Ibid.*

994. De *Narbonne*, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.

— De *Limoges.*

— D'*Anse* sur la discipline. *Martène in Thes.* tom IV.

— Du *Puy*, *Gall. Christ.* t. VI. p. 618.

995. De *Mouson*, contre Gerbert, Archevêque de Reims. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

— De *Reims*, contre Gerbert de Reims. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De S. *Denys*, sur les dixmes.

996. De *Rome*, sur les affaires de l'Eglise. *Ibid.*

— Autre de *Rome*, sur les Electeurs de l'Empire. *Ibid.* douteux.

997. De *Ravenne*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Pavie*, contre Crescentius, ennemi du Pape. *Ibid.*

— De *S. Denys*, sur les dixmes. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.

— De *S. Paul de Cormery*, sur la discipline. *Mabill. Annal.* tom. IV. p. 108.

998. De *Rome*, sur Robert, Roi de France. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. IV.

— Autre de *Rome*, sur la discipline. *Baluz.* tom. VII. *Miscellan.*

999. De *Rome*, contre Giffet, Evêque de Mersbourg. *Regia*, &c.

1000. De *Poitiers*, sur la discipline. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.

de maintenir l'éclat de sa couronne, & de confirmer l'usage où il est de nommer des Evêques dans toute l'étendue de ses Etats, comme ont fait les Rois ses prédécesseurs par l'autorité des Papes qui nous ont précédés. » Le Pape écrivit en conformité au Roi Charles, une lettre où il dit : [Quant à ce qu'a osé le Duc Gilbert contre votre autorité, nous en avons été sensiblement affligés, parceque l'ancienne coutume est qu'aucun Evêque ne soit ordonné qu'en vertu d'un ordre du Roi, & que la noblesse du Royaume l'a ainsi jugé.] *Epist. Joan. X. T. III. Conc. Gallic. pag 575.*

Assassinat d'Arnulfe Archevêque de Narbonne. Ce Prélat qui avoit du zèle, étant en chemin pour se rendre à un Concile, fut attaqué par ses ennemis, qui lui créverent les yeux, lui couperent la langue, le mutilerent honteusement, & le laisserent ainsi couvert de son sang.

916. 917.

Les Hongrois, après avoir désolé la Franconie, la Turinge & la Saxe, vinrent cette année jusqu'à l'Abbaye de Fulde. En 917 ils pénétrerent par l'Allemagne & la Saxe jusqu'en Lorraine : à Brême ils massacrerent plusieurs Prêtres aux pieds des autels, & emmenerent les autres en captivité avec une partie du peuple.

Mort de S. Ratbod Evêque d'Utrecht.

918.

Vers ce tems l'Abbé Jean, après avoir réparé les bâtimens du Mont-Cassin, assembla à Capoue une Communauté de plus de cinquante Moines dans un monastere qu'il bâtit en l'honneur de S. Benoît.

919.

Constantin Empereur d'Orient, associe à l'Empire, Romain Lecapène son beau-pere.

920.

Romain fait assembler à Constantinople, dans le mois de Juillet, un Concile pour la réunion des Métropolitains & des Clercs divisés au sujet des Patriarches Nicolas & Euthymius. On y fit un décret par lequel les quatriémes noces sont absolument défendues ; les troisiémes sont assujéties à différens

PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
901	12 Avril
902	28 Mars.
903	17 Avril.
904	8 Avril.
905	31 Mars.
906	13 Avril.
907	5 Avril.
908	27 Mars.
909	16 Avril.
910	1 Avril.
911	21 Avril
912	12 Avril.
913	28 Mars.
914	17 Avril.
915	9 Avril.
916	24 Mars.
917	13 Avril.
918	5 Avril.
919	25 Avril.
920	9 Avril.
921	1 Avril.
922	21 Avril.
923	6 Avril.
924	28 Mars.
925	17 Avril.
926	2 Avril.
927	25 Mars.
928	13 Avril.
929	5 Avril.
930	18 Avril.
931	10 Avril.
932	1 Avril.
933	14 Avril.
934	6 Avril.
935	29 Mars.
936	17 Avril.
937	2 Avril.
938	22 Avril.
939	14 Avril.
940	29 Mars.
941	18 Avril.
942	10 Avril.
943	26 Mars.
944	14 Avril,
945	6 Avril.
946	22 Mars.
947	11 Avril.
948	2 Avril.
949	22 Avril.
950	7 Avril.

PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
951	30 Mars.
952	18 Avril.
953	3 Avril.
954	26 Mars.
955	15 Avril.
956	6 Avril.
957	19 Avril.
958	11 Avril.
959	3 Avril.
960	22 Avril.
961	7 Avril.
962	30 Mars.
963	19 Avril.
964	3 Avril.
965	26 Mars.
966	15 Avril.
967	31 Mars.
968	19 Avril.
969	11 Avril.
970	27 Mars.
971	16 Avril.
972	7 Avril.
973	23 Mars.
974	12 Avril.
975	4 Avril.
976	23 Avril.
977	8 Avril.
978	31 Mars.
979	20 Avril.
980	11 Avril.
981	27 Mars.
982	16 Avril.
983	8 Avril.
984	23 Mars.
985	12 Avril.
986	4 Avril.
987	24 Avril.
988	8 Avril.
989	31 Mars.
990	20 Avril.
991	5 Avril.
992	27 Mars.
993	16 Avril.
994	1 Avril.
995	21 Avril.
996	12 Avril.
997	28 Mars
998	17 Avril.
999	9 Avril.
1000	31 Mars.

dégrés de pénitence, ſuivant l'âge de celui qui ſe remarie: on doit avoir auſſi égard s'il a des enfans, ou non: les ſecondes & même les premiéres noces ſont déclarées ſujettes à pénitence, ſi elles ont eu une mauvaiſe cauſe, comme de rapt ou de débauche précédente.

921.

Quelques Auteurs mettent ſous cette année la converſion des Bohémiens.

Hervé Archevêque de Reims tient un Concile dans lequel, à la priére du Roi Charles, il donne l'abſolution à un Seigneur nommé Erlebaud, mort dans l'excommunication.

922.

Concile de huit Evêques à Coblentz, aſſemblé par ordre des Rois Charles de France & Henri de Germanie. Il nous en reſte pluſieurs Canons, dont le ſixiéme porte que les Moines, avec les Egliſes qui leur appartiennent, ſeront en tout ſoumis aux Evêques diocéſains.

923.

Mort de Vaultier de Sens, dont il nous reſte des réglemens qui paroiſſent avoir été faits dans un Concile de ſa province, & qui tendent particulierement à la réforme des Religieuſes. Voici ce qu'on y remarque. 1°. Les Abbés & les *Prieurs* conventuels qui ne viendront pas au Concile, & qui ne s'excuſeront pas, ſeront huit jours interdits de l'entrée de l'Egliſe. (C'eſt la premiére fois qu'on remarque dans un acte le nom de *Prieur conventuel*. On nommoit ainſi les ſupérieurs des petits monaſteres, nommés alors *Celles*, & depuis *Prieurés*.) 2°. Pour éviter les ſcandales que donnent les Religieuſes, on leur défend de recevoir chez elles des dépôts, & ſurtout les coffres des Clercs & des Laïques. [Il y a dans le texte, *de Monialibus nigris*, des Religieuſes qui portoient l'habit noir; ce qui montre qu'il y avoit alors des Religieuſes qui portoient l'habit d'une autre couleur. VIII. Les Chapitres ſéculiers, ſurtout des cathédrales, ſeront avertis de s'aſſembler pour prendre enſemble des meſures afin que l'office divin ſe faſſe d'une maniere convenable par eux & par leurs Clercs, ſelon les facultés des Egliſes. [On voit ici que

les Chanoines avoient des Clercs pour faire l'office avec eux, & quelquefois pour eux.] XIII. Les Clercs débauchés, & qui font le métier de bouffons, seront tondus par les Evêques, ou bien par les Archidiacres, ou les Officiaux, ou par les Doyens de chrétienté; ou même ils seront entiérement rasés, afin qu'il ne paroisse plus de vestige de tonsure cléricale. (C'est la premiére fois qu'on remarque le terme de *Doyens de chrétienté*, *Decani christianitatis*. Il y a dans le texte : *Clerici ribaldi, maximè qui vulgò dicuntur de familia goliæ*. *Ribaldus* signifie un débauché, un homme qui fréquente des femmes de mauvaise vie. Le Prevôt de l'Hôtel, qui étoit chargé de rechercher & de faire punir ces sortes de personnes, étoit nommé pour ce sujet *Rex Ribaldorum*. Mais que signifie ce qu'on ajoute ici : *qui dicuntur de familia goliæ ?* Vaultier parle des Clercs qui se faisoient bouffons & jongleurs : car dans d'autres Conciles on appelle ces Clercs *goliardos*, c'est-à-dire, comme on le trouve expliqué ailleurs, des bouffons & des jongleurs : il paroît même que c'est de *goliardus* que le mot *gaillard* nous est venu. *Golia* pouvoit être un fameux chef de bouffons.) XIV. Enfin Vaultier renouvelle un ancien statut d'un Concile de la province de Sens, par lequel il est ordonné que quand une terre a été mise en interdit pour le crime des Seigneurs & des Baillifs, on ne doit pas le lever jusqu'à ce qu'il ait été satisfait pour tous les dommages causés aux Prêtres des paroisses à l'occasion de l'interdit. [On dédommageoit les Curés des pertes qu'ils avoient faites par la cessation de leurs fonctions durant l'interdit.]

924. 925.

Concile de Reims, composé des Evêques de cette province, où l'on ordonne que ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soissons donnée l'année précédente entre Charles le Simple & Robert fils de Robert le Fort, feroient pénitence pendant trois Carêmes, & jeûneroient pendant ces Carêmes, le Lundi, le Mercredi, le Vendredi au pain & à l'eau. On leur permet seulement de manger du sel avec leur pain. Comme on pouvoit racheter ces jeûnes rigoureux par quelques aumônes assez légères, il n'y avoit que les plus pauvres qui étoient contraints de les observer. M. Fleuri remarque que

ceci a beaucoup de rapport à ce qui fut ordonné en 841, après la bataille de Fontenai, donnée comme celle-ci entre François de part & d'autre.

Les Hongrois que Bérenger Roi d'Italie avoit appellés à son secours contre Raoul Duc de Bourgogne, ravagent la Lombardie, & entr'autres Pavie, où ils brûlent quarante-trois Eglises avec l'Evêque de la ville, & celui de Verceil, le 12 Mars 924. L'année suivante ils passerent en Baviére, & allerent jusqu'à l'Abbaye de S. Gal; mais les Moines avertis de ce qui devoit arriver, par une sainte recluse nommée Viborade qui en avoit eu révélation, s'étoient refugiés dans un château fort avec le trésor du monastere. Les Hongrois vinrent brûler ensuite l'Eglise du monastere de saint Magne, près de laquelle étoit la cellule de Viborade: ils trouverent cette sainte fille occupée à la priére, & la tuerent à coups de hache.

Hebert Comte de Vermandois fait élire Archevêque de Reims Hugues son fils, qui n'avoit pas encore cinq ans; le Pape Jean X. approuve cette élection, & commet Abbon Evêque de Soissons pour exercer les fonctions épiscopales dans l'Archevêché de Reims. Il faut se souvenir que c'étoit Jean X. qui occupoit le saint Siége. Le caractere de ce Pape intrus dans la chaire de S. Pierre par le crédit & l'amour d'une femme impudique, en augmentant le scandale, diminue la surprise.

926.

Bernon, premier Abbé de Cluni, donne sa démission en présence des Evêques voisins, & partage ses Abbayes entre Guy & Odon ses disciples, du consentement des Moines: il les fit élire tous deux & ordonner Abbés, pour en faire les fonctions après sa mort. On voit par ce partage, que Bernon ne pensoit point encore à former un corps de congrégation; & c'est Odon son successeur qui a proprement commencé celle qui depuis a pris le nom de Cluni.

927.

Concile de Duysbourg, où l'on excommunie les auteurs de l'attentat commis sur la personne de Bennon Evêque de Metz, auquel on avoit arraché les yeux & fait d'autres mau-

vais traitemens, pour le mettre hors d'état d'exercer ses fonctions. Bennon renonça volontairement à son siége, & on lui donna une Abbaye pour subsister.

928. 929. 930.

Fondation du monastere de Brogne par S. Gerard, qui avoit été Moine à Saint Denys.

Guy Marquis de Toscane dominoit à Rome avec Marozie qu'il avoit épousée, quoique de son pere Adalbert elle eût eu un fils nommé Alberic. Marozie devenue jalouse du pouvoir que le Pape Jean accordoit à Pierre son frere, engage Guy son époux à venir au palais de Latran, où il fait assassiner Pierre aux yeux du Pape, qui est pris lui-même & mis dans une prison, où on l'étouffa le 2 Juillet, en lui mettant un oreiller sur la bouche. Son successeur fut Léon VI. qui mourut le 20 Janvier 929. Estienne VII. lui succéda.

Violente persécution en Bohême, excitée par Drahomire veuve de Vratislas, fils de Borivoi, premier Chrétien entre les Ducs de Bohême. Ludmille veuve de ce Prince & Vinceslas son petit-fils, qui furent les victimes de la haine que Drahomire portoit aux Chrétiens, sont honorés comme martyrs.

931.

Mort du Pape Estienne VII. le 12 Mars. Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Guy son époux, pour faire élire Pape son fils Jean qu'elle avoit eu de Sergius III. & qui outre le vice de sa naissance, n'étoit âgé que d'environ vingt-cinq ans.

A Reims le Comte Hebert s'étoit emparé de tout le temporel de cette Eglise par l'autorité de Raoul Roi de Bourgogne, & logeoit même dans l'Evêché avec sa femme. Le Roi recevant de tous côtés des plaintes sur les malversations continuelles de ce Comte, vient assiéger Reims, qui se rend après trois semaines de siége. Il fait ordonner pour ce siége Artaud Moine de S. Remi, qui est intronisé par les Evêques de la province avec le consentement du Clergé & du peuple.

932.

Henri fait assembler à Erford en Allemagne un Concile de

treize Evêques. On y fit cinq Canons, dont le dernier défend de s'imposer un jeûne sans la permission de l'Evêque, parceque c'étoit alors une superstition pour deviner.

933.

Ramire II. Roi d'Espagne fait crever les ieux à son frere Astolphe, qui vouloit reprendre la couronne qu'il avoit abdiquée en sa faveur, après avoir pris l'habit monastique.

Alberic fils de Marozie, se souleve contre Hugues son beau-pere, Roi de Lombardie, qui avoit épousé Marozie depuis la mort de Guy, dont il étoit frere utérin. Hugues prend la fuite. Alberic fait enfermer sa mere & le Pape Jean XI. son frere dans le château Saint-Ange. On dit que tandis qu'il le tenoit ainsi captif, il l'obligea d'accorder le *pallium* à Théophylacte Patriarche de Constantinople, & à ses successeurs à perpétuité. Théophylacte étoit fils de l'Empereur Romain Lecapène, & avoit succédé au Moine Tryphon, lequel avoit été ordonné en 928, mais pour un tems seulement, & jusqu'à ce que Théophylacte fût en âge de recevoir la dignité patriarchale qui lui étoit destinée. Tryphon fut déposé lorsque son tems fut expiré. (C'est le premier exemple remarquable de cet abus, nommé depuis *confidence*.

934.

Diminution de la puissance des Califes : division chez les Musulmans.

935.

Concile de Fîmes près Reims, sur la discipline.

936.

Léon VII. succede le 14 Février au Pape Jean XI. mort le 5 du même mois. Léon fit ce qu'il put pour éviter le pontificat, & y fut élevé malgré lui. Il continua étant Pape sa maniere de vivre : il étoit appliqué à la priere & à la méditation des choses célestes ; affable, sage, agréable dans ses discours : il fut entierement occupé de ses devoirs.

Unni Archevêque de Brême meurt à Birca en Suéde, où il étoit allé pour rétablir la Religion chrétienne, totalement

oubliée pendant les révolutions qui avoient troublé ce Royaume depuis la mission de S. Anscaire. Unni avoit fait une autre mission chez les Danois, & avoit converti Herold fils de leur Roi nommé Gourm. Pendant que l'Archevèque Unni étoit occupé en Suéde, Adaluard Evêque de Verdun prêchoit chez les Sclaves.

Des Sarrasins venus d'Afrique surprennent la ville de Gènes, & emportent sur leurs vaisseaux les trésors des Eglises & les richesses de la ville, après en avoir tué tous les habitans, excepté les femmes & les enfans.

Fondation du monastere de S. Pons en Languedoc, qui a donné naissance à la ville de ce nom.

937.

Othon Roi de Germanie, voulant établir la Religion chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe, qu'il avoit vaincus, fortifie la ville de Magdebourg, & y fonde un monastere dédié à S. Pierre, à S. Maurice & à S. Innocent : le premier Abbé fut Annon, depuis Evêque de Vormes.

938.

Gerard Archevêque de Lorch, est fait Vicaire du Pape en Allemagne.

939.

Le Pape Léon VII. meurt le 23 Août ; Estienne VIII. lui succede le premier Septembre. Comme il étoit Allemand de naissance, les Romains le prirent en aversion, & lui défigurerent tellement le visage, qu'il n'osoit paroître en public.

940.

Hebert Comte de Vermandois, Hugues le Grand Comte de Paris, & Guillaume Duc de Normandie viennent assiéger Reims, & obligent l'Archevêque Artaud à renoncer à l'administration de son Eglise.

941.

Hebert & Hugues font assembler à Soissons les Evêques de la province de Reims, pour régler le gouvernement de cet Archevêché. Artaud, sommé de venir à ce Concile, déclara

qu'il défendoit aux Evêques ſous peine d'excommunication, d'ordonner un Archevêque de Reims de ſon vivant; ajoutant que s'ils le faiſoient, il appelloit au ſaint Siége. Le Concile paſſa outre nonobſtant cette proteſtation, & jugea qu'on devoit ordonner pour le ſiége de Reims Hugues fils du Comte Hebert, qui y avoit été deſtiné dès ſa jeuneſſe. En conſéquence les Evêques ſe tranſporterent à Reims, où ils firent l'ordination. Hugues avoit été ordonné Prêtre par Guy Evêque de Soiſſons, & n'avoit que vingt ans lorſqu'il fut fait Archevêque. Il envoya demander le *pallium* au Pape Eſtienne VIII. qui le lui accorda. Ses députés revinrent avec un Evêque nommé Damaſe, que le Pape envoyoit en France en qualité de Légat: il étoit chargé de lettres pour les Seigneurs de France & de Bourgogne, par leſquelles le Pape les menaçoit d'excommunication s'ils continuoient de faire la guerre au Roi Louis.

Saint Gerard réforme le monaſtere de S. Pierre de Gand, occupé depuis plus de cent ans par des Clercs ſéculiers, qu'il chaſſa à cauſe de leurs déréglemens. Saint Gerard réforma de même pluſieurs autres monaſteres de l'ordre de S. Benoît tant dans les Pays-Bas que dans la Picardie & ſur le bas Rhin.

942.

Mort de S. Odon, ſecond Abbé de Cluni. Entre les monaſteres qu'il a réformés, on compte celui de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle dans le Limoſin, depuis érigés en Evêchés; S. Pierre-le-vif à Sens, S. Julien à Tours, Romans Mouſtier au diocèſe de Lauſane, Charlieu au diocèſe de Mâcon, & Fleuri ſur Loire, dont il fut mis en poſſeſſion par ordre du Roi Raoul, nonobſtant la réſiſtance des anciens Moines, qui ſe défendirent à main armée. Odon étoit reconnu Abbé de toutes ces maiſons, mais il mettoit en chacune un Abbé particulier, qui étoit comme ſon Vicaire. En Italie, où il avoit été mandé pluſieurs fois par les Papes, pour accommoder les différends d'Alberic avec Hugues ſon beau-pere, il réforma le monaſtere de S. Paul de Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, & de S. Auguſtin à Pavie, établiſſant par-tout la même obſervance qui ſe pratiquoit à Cluni. De ſon tems ce monaſtere reçut des donations ſi conſidérables,

Saint Odon eut pour successeur Aimard, qui fut aussi très-zélé pour l'observance, & augmenta beaucoup le temporel, comme on voit dans les archives de Cluni par deux cens soixante-dix-huit chartes de son tems.

943.

Louis d'Outremer Roi de France, défait dans une bataille Tourmond Normand apostat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, & avoit conspiré contre Louis avec un Roi païen nommé Setric. Tourmond fut tué dans ce combat.

Le Pape Estienne VIII. meurt le 15 Janvier; Marin ou Martin III. lui succede le 22.

944.

Cette année Romain Lecapene, l'un des Empereurs d'Orient, fit apporter à Constantinople l'image miraculeuse d'Edesse. L'histoire de cette translation se trouve dans un discours attribué à l'Empereur Constantin Porphyrogenete, où l'on voit deux traditions sur cette image : la premiére consistoit à dire qu'un nommé Ananias Officier d'Abgar Roi d'Edesse, ayant été témoin des miracles de Jesus-Christ dans un voyage qu'il fit en Palestine, en rendit compte à son maître à son retour. Abgar qui étoit affligé de lépre, écrivit à Jesus-Christ pour l'engager à venir demeurer à Edesse, espérant qu'il le guériroit. Ananias retourna en Judée chargé de cette lettre. Jesus-Christ fit réponse, promettant à Abgar de lui envoyer un de ses disciples pour le guérir, & donna en même tems à Ananias un linge sur lequel il avoit imprimé son image, en s'en servant pour s'essuyer le visage. L'autre tradition porte, que lorsque Jesus Christ sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui donna ce linge, dont il s'essuya, & y imprima son image, ensuite le donna à garder à S. Thomas, de qui S. Thaddée le reçut & le porta à Edesse : le Roi Abgar mit cette image sur sa tête, sur ses lévres, sur ses yeux & sur tout son corps, & se trouva parfaitement guéri. L'Empereur Constantin ajoute plusieurs autres circonstances qui paroissent fabuleuses, & raconte un grand nombre de miracles arrivés à l'occasion de cette translation. L'Eglise Grec-

bles, qu'il en reste jusqu'à cent quatre-vingt-dix-huit chartes.

que en fait la fête au 16 Août, jour auquel l'image fut portée solemnellement à l'Eglise de sainte Sophie.

Estienne, l'un des fils de l'Empereur Romain Lecapene, le fait enlever & conduire dans l'isle Proté, où on l'oblige à prendre l'habit monastique après lui avoir coupé les cheveux. Romain mourut dans cette isle en 948, après avoir fait une confession publique & une pénitence édifiante.

945.

Constantin Porphyrogenete ayant découvert une conspiration formée contre lui par Estienne & Constantin fils de Romain, les fait arrêter le 15 Janvier, leur fait couper les cheveux comme à des Clercs, & les envoie en exil.

946.

Mort du Pape Marin ou Martin III. le 4 Août; Agapit second du nom lui succede le 9.

947.

Saint Odon est fait Archevêque de Cantorberi en Angleterre. Avant de prendre possession du siége, Odon embrassa la profession monastique, & envoya pour cet effet au monastere de Fleuri ou saint Benoit sur Loire, alors en grande réputation pour la régularité de l'observance, au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre : l'Abbé de Fleuri vint lui-même apporter l'habit monastique à Odon, qui commença aussi-tôt à s'appliquer à la réforme de l'ordre ecclésiastique. L'Angleterre commençoit aussi à recueillir les fruits des travaux de S. Dunstan, Abbé & fondateur du monastere de Glastemburi. Dunstan y rassembla un grand nombre de Moines, qui se distinguerent tellement par leur piété & par leur doctrine, sous la conduite de ce saint Abbé, qu'on tira ensuite de cette communauté un grand nombre d'Evêques & d'Abbés, qui contribuerent beaucoup au rétablissement de la Religion en Angleterre.

Concile de Verdun sur les prétendans à l'Eglise de Reims : cet Archevêché étoit toujours disputé par Hugues & par Artaud. L'Archevêque Hugues cité à ce Concile par deux Evêques, refusa d'y venir; on confirma à Artaud la possession

du siége de Reims, & on indiqua un autre Concile pour le 23 Janvier.

948.

Ce Concile fut célébré à S. Pierre près de Mouson, par Robert Archevêque de Tréves, avec les Evêques de sa province, & quelques-uns de celle de Reims. On jugea que Hugues ayant été appellé à deux Conciles auxquels il avoit refusé de venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'Eglise de Reims, jusqu'à ce qu'il vînt se justifier devant un Concile général.

Marin Evêque de Bomarzo en Toscane, Légat du Pape, assemble un Concile général à Ingelheim le 7 Juin, en présence de Louis & d'Othon. Le Légat y présidoit comme chargé de toute l'autorité du Pape; & il y avoit trente-deux Evêques, lui compris, avec un grand nombre d'Abbés, de Chanoines & de Moines. Louis d'Outremer se leva, & du consentement d'Othon, dans les états duquel il étoit, proposa sa plainte au Concile contre Hugues Comte de Paris, qui s'étoit révolté, & l'avoit chassé d'une partie de ses états. Louis ajouta que si on l'accusoit de quelque crime qui méritât un tel traitement, il étoit prêt à s'en purger, au jugement du Concile, & suivant l'ordre du Roi Othon, ou par le combat singulier. On entendit ensuite les plaintes d'Artaud contre l'intrusion de Hugues. Sigebolde Diacre de Reims entra au Concile avec des lettres apportées de Rome, & déja présentées au Concile de Mouson. Comme elles contenoient plusieurs faussetés, le Légat demanda qu'il fût jugé canoniquement; & le Concile prononça que comme calomniateur il devoit être déposé du diaconat, & envoyé en exil. Le second jour du Concile, Hugues fut excommunié comme usurpateur du siége de Reims. On traita de la discipline pendant les jours suivans, & on dressa dix articles ou canons, qui ont rapport la plûpart aux affaires jugées dans ce Concile. Le sixiéme article porte, Qu'on jeûnera la grande Litanie, c'est-à-dire le jour de S. Marc, comme les Rogations: ce qui prouve qu'on les jeûnoit encore.

Concile de Tréves le 6 Septembre. Il y fut question des Evêques qui avoient eu part à l'ordination de Hugues. Guy de Soissons se prosterna devant le Légat Marin & l'Archevê-

que Artaud, se déclarant coupable; & il fut absous : mais on excommunia Tetbaud d'Amiens & Yves de Senlis ordonnés par Hugues. On excommunia aussi le Comte Hugues son oncle, jusqu'à ce qu'il vint à résipiscence.

Othon ayant soumis les Danois, accorde la paix à leur Roi Herold, à condition qu'ils embrasseroient la Religion chrétienne. Le Jutland ou Danemarck de deçà la mer fut divisé en trois Evêchés soumis à l'Archevêché de Hambourg; savoir, Slesvic, Ripen & Arhus. L'Archevêque Adaldagne qui avoit obtenu du Pape Agapit la confirmation des priviléges de l'Eglise de Hambourg, avec le pouvoir d'ordonner des Evêques tant pour le Danemarck que pour le reste du Nord, en ordonna trois cette année pour ces nouveaux Evêchés.

949.

Le Pape assemble un Concile à Rome dans l'Eglise de saint Pierre, où il confirme la condamnation de l'Archevêque Hugues & l'excommunication du Comte de Paris son oncle, prononcées au Concile d'Ingelheim & à celui de Tréves.

950. 951.

Othon soumet Boleslas Duc de Bohême, après une guerre de quatorze ans. Les Sclaves promirent de payer tribut, & de se faire Chrétiens. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la réserve de trois. On bâtit chez eux plusieurs nouvelles Eglises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes.

952.

Concile d'Ausbourg le 7 Août. Il s'assembla par ordre de l'Empereur Othon, & fut composé de vingt-quatre Evêques tant de Germanie que du Royaume de Lombardie, dont Othon s'étoit rendu maître l'année précédente. On y fit onze Canons de discipline. Le premier défend à tous les Clercs, depuis l'Evêque jusqu'au Soudiacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les Clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites. Le quatriéme permet à l'Evêque de faire fustiger & tondre ces femmes suspectes. Le onziéme veut que tous les Clercs étant

venus en âge de maturité, soient contraints, même malgré eux, à garder la continence. Ce Concile étoit en même tems un Parlement; les Seigneurs de tous les Etats d'Othon y assisterent.

Fondation de l'Abbaye de S. Vannes de Verdun, qui est devenue chef de la Congrégation de ce nom.

953.

Le bienheureux Brunon frere de l'Empereur Othon est élu Archevêque de Cologne : ce saint Evêque étoit encore plus recommandable par sa vertu & sa doctrine, que par son illustre naissance. L'Empereur son frere, qui le respectoit beaucoup, lui ayant donné en même tems le gouvernement de la Lorraine, ses premiers soins furent de rétablir le bon ordre dans toutes les communautés & dans tous les lieux de sa dépendance.

954.

On met sous cette année un Concile de Ravenne pour les biens d'Eglise.

955.

Les Hongrois inondent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagent la Baviére. La ville d'Ausbourg qui n'avoit que de foibles fortifications, est sauvée par la valeur de ses habitans qui firent une vigoureuse sortie pendant le siége, ayant à leur tête S. Udalric leur Evêque, qui n'avoit point d'autres armes que son étole. Les progrès des Hongrois sont arrêtés par une victoire signalée que l'Empereur Othon remporte sur eux le 10 Août : ce Prince fit vœu avant la bataille, de fonder un Evêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire, & se prépara au combat en recevant la communion de la main de S. Udalric son confesseur.

95 .

Mort du Pape Agapit II. le 18 Mars : Octavien fils du Patrice Alberic, qui quoique Clerc avoit succédé à son pere en sa dignité & son autorité à Rome, fut élu Pape le 23 du même mois de Mars, & prit le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé de nom : Il n'avoit que dix-huit ans au plus lorsqu'il fut élu.

En Angleterre, Eduin ſucceſſeur du Roi Edrede ſon oncle, mort en 955, envoya en exil le ſaint Abbé Dunſtan, qui avoit eſſayé pluſieurs fois de le corriger de ſes déportemens. Dunſtan pouſſa un jour la fermeté juſqu'à entrer dans une chambre où le Roi s'étoit enfermé avec une des femmes qu'il entretenoit, & le tira par force d'entre ſes bras : le Roi excité par cette femme, qui vouloit tirer vengeance d'un ſi cruel affront, fit un édit pour ôter les biens à tous les monaſteres, & envoya enlever S. Dunſtan, qui paſſa en Flandre.

Helene Reine de Ruſſie envoie des Ambaſſadeurs à Othon, pour lui demander un Evêque & des Prêtres.

957.

L'exil de S. Dunſtan fut de peu de durée ; car Eduin s'étant rendu inſupportable par ſa mauvaiſe conduite, fut chaſſé cette année, & ſon frere Edgar qui fut reconnu à ſa place, rappella auſſi-tôt le ſaint Abbé, & l'obligea d'accepter l'Evêché de Vorcheſtre & en même tems celui de Londres ; ſe fondant ſur ce que S. Jean avoit gouverné ſept Egliſes, & S. Paul avoit eu le ſoin de toutes. Le peu de lumieres qui régnoit alors, ne permettoit pas d'appercevoir que la miſſion extraordinaire des Apôtres ne peut être tirée à conſéquence pour la conduite ordinaire de l'Egliſe.

960.

L'Empereur Conſtantin Porphyrogenete meurt le 9 Novembre, & a pour ſucceſſeur Romain ſon fils, qu'il avoit aſſocié à l'Empire en 949, après la mort de Romain Lecapene ſon beau-pere, arrivée en 948.

961.

Le Pape Jean XII. excédé de la tyrannie de Bérenger, qui s'étoit fait couronner Roi d'Italie avec ſon fils Adalbert en 949, envoie deux Légats en Allemagne pour demander du ſecours à l'Empereur Othon, qui paſſe en Italie, & y eſt reçu ſans réſiſtance.

Libutius Moine de S. Alban de Maïence, ordonné en 949 Evêque des Ruſſiens, meurt avant d'avoir pû partir pour ſa miſſion. Adalbert Moine de S. Maximin de Tréves, eſt or-

donné à sa place, & passe en Russie, d'où il est obligé de revenir l'année suivante sans avoir fait aucun fruit dans cette mission.

Mort de S. Odon de Cantorberi : S. Dunstan lui succede.

962.

La mort d'Artaud de Reims, arrivée l'année précédente, avoit relevé les espérances de Hugues son compétiteur, qui comptoit rentrer dans ce siége par la protection du Roi Lothaire successeur de Louis d'Outremer. On tint sur ce sujet un Concile à Meaux, auquel assisterent treize Evêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'Archevêque y présida. Il fut décidé qu'on consulteroit le Pape, qui déclara que Hugues avoit été excommunié tant par lui que par tout le Concile de Rome, & par un autre Concile tenu à Pavie : en conséquence on élut pour le siége de Reims Odalric, qui fut ordonné du consentement du Roi.

Othon vient à Rome, où le Pape le couronne Empereur, & lui prête serment de ne jamais renonçer à son obéissance, & de ne donner aucun secours à Berenger ni à son fils Adalbert. Othon confirme les donations de Pepin & de Charlemagne, & y ajoute Rieti, Amiterne, & cinq autres villes de Lombardie. On trouve à la fin de cette donation la clause : *sauf en tout notre puissance, & celle de notre fils & de nos descendans*. Le même acte contient plusieurs réglemens touchant l'élection du Pape. Il y est dit que tout le Clergé & la Noblesse de Rome s'obligeront à la faire canoniquement, & que personne n'en troublera la liberté, sous peine d'exil. On ajoute qu'il y aura toujours des commissaires du Pape & de l'Empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les Ducs & les Juges rendent la justice : ils porteront premiérement au Pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira ou d'y faire remédier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remédié par les commissaires de l'Empereur. Cet acte, dont l'original écrit en lettres d'or est gardé à Rome dans le château Saint Ange, a pour date le 13 Février 962. Dans le même tems l'Empereur obtint du Pape une bulle par laquelle il érigeoit Magdebourg en métropole, & le monastere de Mersbourg en siége épiscopal, en exécution du vœu de l'Empereur, mais cette bulle n'eut son exécution que six ans après.

963.

XII. ne fut pas long-tems fidèle au ferment qu'il avoit
impereur : il envoya folliciter fecrettement Adalbert
à Rome, lui promettant avec ferment de l'aider dans
treprife. L'Empereur l'ayant appris, revient à Rome
de Novembre. Le Pape s'enfuit auffi-tôt, emportant
la plus grande partie du tréfor de l'Eglife Romaine.
jours après l'arrivée de l'Empereur, on tint un grand
dans l'Eglife de S. Pierre, auquel il affifta avec en-
uarante Evêques : il y avoit auffi treize Cardinaux
, trois Cardinaux Diacres, plufieurs autres Clercs
s de l'Eglife Romaine, & quelques Seigneurs laïques,
ite la milice des Romains. Dans la premiére feffion
6 Novembre, Benoît Cardinal Diacre lut au nom
les Prêtres & des Diacres un écrit, dans lequel le
an étoit accufé de plufieurs crimes, & d'avoir paru
u côté portant un cafque & la cuiraffe. L'Empereur
Pape, pour le prier de venir fe juftifier fur tous ces
On rapporte une réponfe adreffée aux Evêques, par
Jean les déclaroit excommuniés s'ils entreprenoient
un autre Pape. Elle fut lue dans la feconde feffion le
ème mois de Novembre, où l'on donna commiffion
dinaux Adrien & Benoît de porter une fecondre lettre
au nom des Evêques du Concile; mais ils ne purent
re où il étoit. Le Concile s'étant affemblé une troi-
ois, l'Empereur approuve la propofition de mettre à
de Jean un homme capable de donner bon exemple:
ques élifent Léon Protofcriniaire de l'Eglife Romaine,
ordonné au mois de Décembre, du confentement de
eur.
iin le jeune Empereur d'Orient, meurt le 15 Mars;
ore Phocas lui fuccede, & époufe Théophanie veuve
rince. Polyeucte Patriarche de Conftantinople, re-
trée du fanctuaire au nouvel Empereur, jufqu'à ce
reçu la pénitence qu'on impofoit en Orient à ceux
ractoient de fecondes noces.

964.

XII. rentre à Rome, fait mutiler Jean Cardinal

Diacre & Azon Protoſcriniaire, & aſſemble le 26 Février un Concile dans lequel il dépoſe Léon & ſes ordinateurs, & ceux qui avoient reçu de lui l'ordination. Jean mourut peu après ce Concile : ſon pontificat avoit duré plus de huit ans, qui ſe paſſerent dans des troubles continuels. Les Auteurs contemporains ont accuſé ce Pape d'avoir vécu dans le plus honteux déréglement. Il mourut le 14 de Mai. Les Romains élurent le 19, Benoît V. du nom, Cardinal Diacre de l'Egliſe Romaine, auquel ils firent ſerment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'Empereur. Othon en fut ſi irrité, qu'il vint aſſiéger Rome, n'en laiſſant ſortir perſonne ſans le mutiler de quelque membre : la ville fut ſerrée de ſi près, que la famine contraignit les Romains à ſe rendre le 23 Juin : ils abandonnerent Benoît à l'Empereur, & reçurent pour Pape Léon VIII. que Jean avoit dépoſé. Quelques-uns le comptent pour Antipape.

965.

Léon VIII. aſſemble dans l'Egliſe de Latran un Concile où il dépoſe Benoît V. du pontificat & de la prêtriſe, lui permettant ſeulement de garder l'ordre de Diacre, à la charge d'aller en exil. L'Empereur Othon aſſiſta à ce Concile avec les Evêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le Clergé & le peuple de Rome. Il nous en reſte un décret, par lequel le Pape Léon avec tout le Clergé & le peuple de Rome accorde & confirme à Othon & à ſes ſucceſſeurs la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le Royaume d'Italie, d'établir le Pape, & de donner l'inveſtiture aux Evêques; enſorte qu'on ne pourra élire ni Patrice, ni Pape, ni Evêque ſans ſon conſentement, le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpétuel, ou même de mort. Le même décret porte, que c'eſt à l'exemple du Pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de Patrice l'ordination du ſaint Siége & l'inveſtiture des Evêques. Mais M. Fleury obſerve qu'il n'en eſt point fait mention dans les Auteurs de ce tems-là, quoiqu'il ſoit certain que depuis Charlemagne comme devant, le conſentement des Empereurs étoit néceſſaire pour l'ordination du Pape.

Léon VIII. meurt vers le commencement d'Avril, & Benoît V. le 5. Juillet ſuivant. Jean XIII. du nom, Evêque de

Narni, est élu le premier Octobre en présence des députés de l'Empereur.

On rapporte à cette année la conversion de Micislas Duc de Pologne. Un grand nombre de ses sujets embrasserent le Christianisme à son exemple. Leur premier Evêque, nommé Jourdain, travailla beaucoup à l'établissement de la Religion dans ce pays.

Nouveaux ravages des Normands. Les Evêques de France cherchant un reméde à des maux si pressans, s'assemblerent en Concile à Laon ; & par une commune délibération, ils chargerent l'Evêque de Chartres de traiter avec Richard Duc de Normandie. L'Evêque envoya un Moine à ce Prince pour lui faire savoir qu'il desiroit avoir une conférence avec lui, mais qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un de ses Officiers, pour le conduire en sûreté à Rouen; *de peur*, lui disoit-il, *que vos diables & vos loups ne me mangent*. Cette expression fit rire le Duc, qui envoya un sauf-conduit à l'Evêque. Richard craignant d'avoir sur les bras toutes les forces de la France & de la Germanie, avoit appellé à son secours les Normands du Nord. Fléchi par l'Evêque, il s'appliqua à gagner les chefs au Christianisme; un grand nombre de ces barbares embrasserent la Foi.

966.

Othon vient en Italie, & fait rentrer à Rome le Pape Jean XIII. chassé par la faction de Pierre Préfet de la ville. Othon fit pendre douze des principaux auteurs de la sédition, & livra Pierre au Pape, qui le fit fouetter & promener par la ville assis à rebours sur un âne, & l'envoya en exil.

Richard Duc de Normandie chasse les Chanoines qui desservoient l'Eglise du Mont-Saint-Michel, parcequ'ils scandalisoient les peuples par leurs déréglemens, & il mit en leur place des Moines pour y servir Dieu selon la régle de saint Benoît.

Geoffroi surnommé *Grise-Gonelle*, Comte d'Angers, chassa aussi les Chanoines de S. Aubin de cette ville, & y mit des Moines. *Grisea gonnella* signifie une tunique grise. *Guna* ou *gonella* signifie une jupe, une tunique longue : c'est pourquoi dans les anciens Romans les habits des Chanoines & des Moines sont souvent appellés des *gonnelles*.

967.

L'Empereur va à Ravenne, où le Pape assemble un Concile au mois d'Avril : il nous en reste deux actes. Le premier confirme la déposition de Hérolde Archevêque de Salzbourg, auquel on avoit fait perdre la vûe en punition de ses crimes ; cet acte est souscrit par le Pape & par cinquante-six Evêques. Le second acte confirme l'érection de Magdebourg en métropole.

968.

Le premier Archevêque de Magdebourg fut S. Adalbert, qui avoit été ordonné Evêque des Russiens. Il alla à Rome cette année pour recevoir le pallium, & obtint en même tems du Pape Jean XIII. plusieurs priviléges : le Pape le déclaroit le premier des Archevêques de Germanie, l'égalant à ceux des Gaules, c'est à-dire de Cologne, de Maïence & de Tréves ; il lui donnoit rang entre les Evêques Cardinaux de Rome, avec pouvoir d'ordonner douze Prêtres, sept Diacres & vingt-quatre Cardinaux, suivant l'usage de l'Eglise Romaine ; enfin il l'établissoit Métropolitain de toute la nation des Sclaves au-delà des fleuves Elbe & Sala. Il ordonna en même tems que l'on fonderoit des Evêchés dans les villes de Cizi, Misni, Mersbourg, Brandebourg, Havelberg & Potznam, dont les Evêques seroient suffragans du nouvel Archevêque.

Vers ce même tems Boleslas le Bon, Duc de Bohême, envoya prier le Pape d'ériger un Evêché à Prague ; ce qui lui fut accordé, à condition que les Bohémiens suivroient le rit Latin, comme ils l'ont suivi en effet. Le premier Evêque de Prague fut Ditmar Moine de Saxe, qui fut ordonné par l'Archevêque de Maïence.

Mort de sainte Mathille mere de l'Empereur Othon, fondatrice des monasteres de Northruse, Quedlimbourg & Polden.

969.

Jean Zimiscés, appellé par l'Impératrice Théophanie, vient à Constantinople, & fait tuer Nicéphore pendant qu'il dormoit. Zimiscés fut reconnu Empereur ; mais le Patriarche Polyeucte l'obligea d'exiler Théophanie, & de punir les

meurtriers de Nicéphore. Zimiscés rappella un grand nombre d'Evêques que son prédécesseur avoit éxilés pour avoir résisté au dessein qu'il avoit de faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre : il en avoit fait une pour défendre aux Eglises d'accroitre leurs immeubles : par une autre loi il avoit défendu qu'aucun Evêque fût élu ni ordonné sans son ordre ; enfin il avoit retranché entiérement les pensions que les Empereurs avoient données aux Eglises & aux maisons de piété. Toutes ces loix jointes à diverses autres causes l'avoient rendu extrêmement odieux.

Concile de Rome où le Pape érige le siége de Bénevent en Archevêché, à la priere de Pandolfe Seigneur de cette ville & Prince de celle de Capoue, qu'il avoit aussi fait ériger en Archevêché l'année précédente. La bulle de l'érection de Bénevent est datée du 26 Mai, & fut souscrite par le Pape, l'Empereur Othon & vingt-trois Evêques. Pendant qu'Othon étoit à Rome, un des Seigneurs de sa suite fut saisi du démon : on eut recours à la chaine de saint Pierre, qu'on lui mit autour du col, & il fut guéri. Ce miracle fit naître une contestation. Thierri Evêque de Metz, témoin du miracle, se saisit aussi-tôt de la chaine, protestant qu'il ne la quitteroit point si on ne lui coupoit la main. L'Empereur, pour appaiser le différend, obtint du Pape qu'on détacheroit un chainon pour le donner à Thierri.

En Angleterre, S. Dunstan qui, comme nous l'avons vû, étoit monté sur le siége de Cantorberi en 961, convoque par l'autorité du Pape un Concile général de tout le Royaume. Le Roi Edgar qui y assistoit, adressa aux Evêques un discours touchant le déréglement du Clergé : il se plaignoit surtout de ce que les Clercs s'abandonnoient aux débauches à tel point qu'on regardoit leurs maisons comme des lieux infâmes, & des rendez-vous de farceurs. Le Roi adressa ensuite la parole à S. Dunstan, & le chargea conjointement avec Ethelvolde de Vinchestre, & Oswald de Vorchestre, de chasser des Eglises les Prêtres qui les deshonoroient par leur vie honteuse, & d'en mettre à leur place de bien réglés, leur donnant à cet effet toute son autorité royale. On en fit un décret solemnel dans le Concile, & S. Dunstan chargea de l'exécution les deux Evêques que le Roi lui avoit marqués. Tous ces soins d'Edgar pour réformer les abus dont l'Eglise

d'Angleterre gémissoit, étoient l'effet de la promesse solemnelle qu'il en avoit faite à S. Dunstan, qui lui avoit imposé une pénitence de sept ans, en expiation d'un crime d'impureté. Le Roi la fit exactement, & l'on dut admirer également le zèle du saint Prélat, & l'humilité du Roi pénitent.

970. 971.

Réformation générale du Clergé d'Angleterre par saint Ethelvolde & saint Oswald. On met en plusieurs lieux des Moines à la place des Prêtres & des Chanoines : ces Moines étoient tirés, la plupart, des monasteres de Glastemburi & d'Abbendon, les seuls où la régularité fût parfaite en Angleterre.

972.

Concile d'Ingelheim contre Adalberon neveu de S. Udalric d'Ausbourg, qui s'ingéroit de porter le bâton pastoral du vivant de son oncle, sous prétexte que l'Empereur lui avoit promis de lui donner cet Evêché après sa mort. On prononça qu'Adalberon devoit être exclus pour toujours de l'épiscopat, à moins qu'il ne se soumît à jurer dans le Concile qu'il ne savoit point que ce fût une hérésie d'usurper la puissance de l'épiscopat en prenant le bâton. Le terme d'hérésie paroît devoir être entendu ici du mépris formel des Canons.

Mort du Pape Jean XIII. le 6 Septembre ; Benoît VI. lui succede le 22.

973.

Crescentius fils de la fameuse Théodora & du Pape Jean X. se saisit de la personne du Pape, l'enferme dans le château Saint-Ange, & fait élire un nommé Françon Diacre de l'Eglise Romaine, qui prend le nom de Boniface VII.

974. 975.

Mort de Rathier à Namur en 974. De Moine de Lobbe, il devint Evêque de Verone, ensuite de Liége, dont il fut dépossedé deux ans après. C'étoit un esprit inquiet ; il ne pouvoit se maintenir dans aucune place : la dureté de son caractere & la rigueur avec laquelle il exigeoit l'observance des régles canoniques, le rendirent odieux au Clergé & au

peuple qui le chasserent du siége de Liége. Il se défendit par les Canons, qu'il savoit mieux qu'il ne les observoit : il publia un manifeste où il prétendoit par quarante raisons qu'il ne devoit pas quitter l'Evêché de Liége. Les titres insolites qu'il donna à la plûpart de ses ouvrages, font connoitre la tournure singuliere & bizarre de son génie. Il composa un ouvrage sur le mépris des Canons, intitulé : *Volume des perpendiculaires, ou vision d'un certain pendu avec plusieurs autres à la potence d'un voleur.* Il fait dans cet écrit un portrait bien hideux du Clergé d'Italie, & surtout de celui de Vérone [*Tome II. Spicil.*] Dans un autre ouvrage qui a pour titre : *Conjectures sur la qualité ou le caractere d'un Quidam*, il fait profession de rapporter ingénuement tout ce que ses ennemis lui reprochoient pour colorer leurs violences. On s'apperçoit aisément que l'exposition de ces prétendus reproches, est une fine apologie que Rathier fait par là de sa propre conduite. Il publia contre Baudri, un écrit intitulé, *Phrénésie ;* parcequ'il y déclamoit contre cet Evêque avec la fureur d'un Phrénétique. Nous avons encore de lui une lettre synodique fort instructive, adressée aux Prêtres de son Diocèse ; plusieurs sermons sur les principales Fêtes. On en remarque un fort long sur l'observation du Carême, qu'il intitule : *Babil inutile, garritus inefficax.* Il s'y moque de la simplicité de ceux qui prétendoient que tous les Lundis S. Michel officioit dans le ciel & y célébroit la Messe. On a aussi une lettre où il se justifie de ce qu'il disoit rarement la Messe : on ne peut y établir plus clairement qu'il fait, le dogme de la présence réelle. » Peut-être, dit-il à celui à qui il écrit, prenez-vous dans un sens figuré les paroles que vous dites en donnant la communion : *Que le corps de notre Seigneur Jesus Christ vous soit propice pour la vie éternelle.* Si cela est, il convient plutôt de pleurer votre égarement que d'en railler. . . . . Croyez, mon Frere, que de même qu'aux noces de Cana, l'eau qui fut changée en vin fut un vin véritable & non figuratif, de même le vin par la bénédiction de Dieu devient du sang véritable & non un sang figuratif, & le pain devient de la vraie chair. Il rapporte ensuite le texte de l'Evangile & celui de S. Paul sur l'Eucharistie : sur quoi on remarque qu'il cite comme de S. Paul ces paroles de la consécration dans le canon de la Messe, *Mysterium*

fidei. Il ajoute ensuite : Ne m'en demandez pas davantage, puisque vous voyez que c'est un mystere, & un mystere de foi. Car si c'est un mystere, on ne peut le comprendre ; si c'est un mystere de la foi, il faut le croire & non l'examiner.“ On ne peut souhaiter un témoignage plus clair de la tradition du dixiéme siécle sur le dogme de l'Eucharistie.

Rathier publia aussi un Traité contre l'hérésie des Antropomorphites qui se répandoient en quelques lieux d'Italie. Il composa même une grammaire, qu'il intitula : *Serva dorsum*, pour faire entendre que les enfans qui suivroient les régles qu'il y prescrit, éviteroient le fouet. Rathier s'est peint au naturel dans tous ses ouvrages : on y trouve de l'esprit, du feu, du zèle ; mais un esprit chagrin & satyrique ; un feu trop ardent, plus propre à consumer qu'à échauffer ; un zèle trop âcre, & que la bile plutôt que la charité paroissoit enflammer. La conduite de ce Prélat démentoit même quelquefois les leçons qu'il faisoit aux autres ; & après avoir si souvent déclamé contre les trangresseurs des Canons, il n'eut pas de honte d'acheter une Abbaye qui lui parut être à sa bienséance. Il pria qu'on gravât ce vers sur son tombeau :

Conculcate, pedes hominum, sal infatuum.

Benoît VI est étranglé dans sa prison au mois de Mars ; l'Antipape Boniface est chassé de Rome ; Donus second du nom est élu le 5 Avril, & meurt au mois d'Octobre de l'année suivante 975. Benoît VII lui succéde le 19 Décembre. On croit que ce fut après la mort de Donus que l'Empereur Othon II & l'Impératrice Adélaïde sa mere presserent saint Mayeul, quatriéme Abbé de Cluni, d'accepter le saint Siége de Rome. Mayeul paroissoit digne de cette place par sa capacité & par sa vertu, & même Dieu lui avoit accordé le don des miracles ; mais son humilité la lui fit refuser. L'Empereur & sa mere ne se rebuterent point, & insisterent si fortement, que Mayeul parut ébranlé & demanda du tems pour y penser : il se mit en priéres, & se trouvant ensuite fortifié dans sa résolution, il demeura ferme dans son refus.

Concile de Vinchestre en Angleterre contre les Clercs chassés des Cathédrales, qui faisoient de grands efforts pour

y rentrer ; ſaint Dunſtan, auteur de la réforme, préſida à ce Concile.

Zimiſcés, Empereur d'Orient, meurt empoiſonné le 4 Décembre, & a pour ſucceſſeur Baſile & Conſtantin, fils de Romain le jeune. Zimiſcés avoit fait frapper une monnoie ſur laquelle on voyoit l'image du Sauveur avec cette inſcription : *Jeſus-Chriſt Roi des Rois ;* on trouve encore quelques piéces de cette monnoie.

976.

Les Moines ſont perſécutés en Angleterre ; Alfier, Seigneur très-puiſſant, qui ſoutenoit les Clercs mécontens, renverſe les monaſteres établis par ſaint Ethelvolde, Evêque de Vincheſtre.

977.

Edouard II, Roi d'Angleterre, eſt aſſaſſiné par ordre de la Reine Elfride ſa belle-mere, qui vouloit faire regner ſon fils Ethelrede : il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau d'Edouard, qui eſt honoré comme Martyr le jour de ſa mort 18 Mars.

979.

Fondation de l'Abbaye de ſaint Magloire près le Palais à Paris, par Hugues Capet, Duc de France & Comte de Paris, fils de Hugues le Grand.

980.

Suenon, fils d'Herold, Roi de Danemarck, engage les Danois à retourner à l'idolâtrie, & à ſe révolter contre ſon pere. Herold livre bataille aux révoltés, & reçoit une bleſſure dont il meurt quelque tems après. La cauſe de ſa mort le fait honorer comme martyr.

Saint Nil, Abbé Grec & fameux ſolitaire de Calabre, quitte ce pays à cauſe des courſes continuelles des Sarraſins, & vient au Mont-Caſſin avec ſes diſciples : l'Abbé Aligerne lui donna le monaſtere de S. Michel par ordre de Pandolfe, Prince de Capoue. Mais les richeſſes y ayant introduit le relâchement, ſaint Nil ſe retira dans une ſolitude proche de Freſcati, avec quelques-uns de ſes plus fidéles diſciples. Ils y bâtirent un Monaſtere qui ſubſiſte encore ſous le nom de *Grotta*

Grotta Ferrata. On y obſerve la régle de ſaint Baſile, & la Meſſe s'y dit en Grec, mais ſelon le rit des Latins.

981.

L'Evêché de Mersbourg eſt ſupprimé, & réuni à celui de Halberſtat.

982.

Conſécration & dédicace de l'Abbaye de Cluni.

Martyre des habitans de la ville de Simanca en Eſpagne, priſe par les Sarraſins deux ans auparavant.

983.

On leve publiquement le corps de ſaint Burchard, premier Evêque de Virsbourg : c'étoit alors la forme de la canoniſation.

984. 985. 986.

Mort du Pape Benoît VII, le 10 Juillet; Pierre, Evêque de Pavie lui ſuccéde le 19 Octobre, & prend le nom de Jean XIV. On croit qu'il quitta le ſien par reſpect pour ſaint Pierre. Sur la nouvelle de la mort de Benoît VII, l'Antipape Boniface qui s'étoit retiré à Conſtantinople, revint en Italie, entra à Rome à main arméee, fit dépoſer le Pape Jean VII, & ſe fit reconnoître lui-même. Le Pape fut enfermé dans le château S. Ange, où il mourut de faim & de miſere le 20 Août 985. Boniface, auteur de cette violence, mourut ſubitement dans le mois de Décembre ſuivant : on le haiſſoit tellement, que ſon cadavre fut traîné nud dans la place publique, après avoir été percé à coups de lance; mais le lendemain matin quelques Clercs recueillirent ce corps, & l'enſevelirent. On élut enſuite Jean, Romain de naiſſance, qui tint le ſaint Siége quatre mois; mais il n'eſt pas compté, parcequ'il mourut avant d'avoir été ſacré : enfin, on élut Jean XV, fils de Léon, Prêtre, qui fut ſacré le 25 Avril 986.

987. 988.

Mort de Louis V. Il eſt connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Louis le Fainéant; *Ludovicus nihil fecit*. Mais il paroît

que la briéveté de ſon regne a plus contribué que ſon indolence, à lui faire donner ce ſurnom injurieux. Hugues Capet monte ſur le trône de France. En lui commence la troiſiéme race de nos Rois. Il avoit été élu Roi par les Seigneurs du Royaume à Noyon, & il fut ſacré à Reims par l'Archevêque Adalberon.

Les Chrétiens perſécutés en Danemarck par le Roi Suenon reçurent vers ce tems beaucoup de conſolation, par la venue de pluſieurs ſaints Miſſionnaires. Poppon, Evêque de Sleſvic, y convertit par ſes miracles un grand nombre de Païens : Odincar l'ancien qui prêcha en Finlande, en Zelande & en d'autres Provinces, y fit auſſi de grands fruits. Odincar le jeune ſon neveu fut ordonné Evêque pour ce pays par Libentius, ſucceſſeur d'Adaldagne de Brême, & mit ſon ſiége à Ripen qu'il avoit fondé de ſon patrimoine : d'autres ſaints perſonnages allerent juſqu'en Norvege, & y firent pluſieurs Chrétiens.

Fondation de la ville & du Monaſtere de Salſe ou Schlen dans le Diocèſe de Strasbourg, par l'Impératrice Adélaïde.

989.

On rapporte à cette année la converſion d'Ulodomir, Prince des Ruſſes. Ce n'eſt que depuis ſon regne qu'on compte la converſion entiére de cette nation; avant ce tems la Religion y étoit aſſez mal affermie, & même les Chrétiens y ſouffrirent pluſieurs perſécutions.

Les Ruſſes, qu'on nomme auſſi Moſcovites, ont toujours gardé le rit Grec qu'ils avoient reçu de Conſtantinople dans le ſiécle précédent ; ils comptent Ulodomir entre leurs Saints, & le regardent comme l'Apôtre de leur nation.

Concile tenu dans le monaſtere de Charroux. On y fit trois Canons pour anathématiſer ceux qui pilloient les Egliſes, les biens des pauvres, & maltraitoient les Clercs.

990.

Saint Adelbert, Evêque de Prague, ſe fait Moine à Rome avec le conſentement du Pape, après avoir renoncé à ſon ſiége, à cauſe de l'indocilité de ſon peuple, & de la vie ſcandaleuſe des Clercs.

Les Evêques de la Province de Reims s'aſſemblent à Sen-

lis, mettent en interdit les Eglises Cathédrales des villes de Reims & de Laon qui avoient été pillées, & prononcent anathême contre les auteurs & les complices de ce pillage. La ville de Reims avoit été prise par le Duc Charles, oncle de Louis le Fainéant, & son successeur légitime au trône. Arnoul, Archevêque de cette ville, fils naturel de Lothaire pere de Louis, se voyant soupçonné d'avoir fait livrer sa ville au Duc Charles, avoit publié de son côté un anathême semblable à celui prononcé par le Concile de Senlis; ce qui n'empêcha point le Roi Hugues Capet d'entreprendre de le faire juger canoniquement dans un Concile, comme criminel de lese-majesté.

991.

Ce Concile s'assembla le 27 Juillet de cette année dans l'Eglise du monastere de S. Basle, à quatre lieues de Reims: il s'y trouva treize Evêques & plusieurs Abbés; la présidence fut donnée à Seguin, Archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnoul, Evêque d'Orléans, comme le plus savant & le plus éloquent Evêque des Gaules, fut chargé de conduire la procédure du Concile, & de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur. Adalger, Prêtre de Reims, qui avoit ouvert les portes au Duc Charles par ordre de l'Archevêque déclara tout; offrant, si on ne l'en croyoit, de faire faire l'épreuve par le feu, l'eau bouillante, où le fer chaud. Rainier, confident d'Arnoul, le chargea aussi: offrant de même de donner un homme qui marcheroit sur des fers rouges, pour preuve de la vérité de ce qu'il avançoit. Sur ces dépositions on fit entrer l'Archevêque Arnoul; & comme on lui eut permis de se retirer & de consulter qui il lui plairoit, il prit avec lui Seguin de Sens, Arnoul d'Orléans, Brunon de Langres, & Gotesman d'Amiens; & les ayant conduits dans une Chapelle, il s'avoua coupable du crime dont on l'accusoit; déclarant qu'il vouloit renoncer à l'Episcopat, comme l'ayant exercé indignement. Les quatre Evêques firent leur rapport, & le Concile prononça la déposition. Le lendemain le Roi Hugues étant venu au Concile, on y laissa entrer tout le peuple, & Arnoul lut au milieu de l'assemblée l'acte de sa renonciation. L'histoire de ce Concile a été écrite par Ger-

bert pour lors Abbé de Bobio, qui fut le successeur d'Arnoul dans le siége de Reims : quelques autres auteurs la rapportent différemment.

992.

Des gens mal intentionnés profitant de la profonde ignorance qui regnoit alors, avoient publié que lorsque la fête de l'Annonciation se rencontreroit avec le Vendredi Saint, la fin du monde arriveroit infailliblement. Cette rencontre arriva cette année : mais heureusement quelques hommes éclairés avoient travaillé à prévenir les peuples contre les mauvais effets de ces prédictions superstitieuses ; comme nous le voyons dans les écrits d'Abbon, Abbé de Fleuri, qui fut des premiers à combattre cette absurdité. Le même auteur nous apprend qu'il avoit entendu prêcher publiquement à Paris, qu'aussi-tôt après l'an 1000 l'Antechrist viendroit.

993.

Canonisation de saint Udalric d'Ausbourg, par le Pape Jean XV, dans un Concile qu'il tint à Rome le dernier Janvier. Lieutolfe, Evêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit : » On lira, s'il vous plaît, devant vous „ l'écrit que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles „ d'Udalric, jadis Evêque d'Ausbourg, afin que vous or„ donniez ce qu'il vous plaira. « Après que cet écrit eut été lu, le Concile ordonna que la mémoire d'Udalric seroit honorée ; déclarant que le culte qu'on rend aux Saints & à leurs reliques retourne au Seigneur, & qu'il a pour but que nous soyons aidés par leurs priéres & par leurs mérites. La bulle qui en fut expédiée, est souscrite du Pape Jean, de cinq autres Evêques des environs de Rome, de neuf Prêtres Cardinaux & de trois Diacres : c'est le premier acte authentique qui nous reste de *Canonisation* faite par le Pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom. On croit que ce fut dans ce même Concile, que le Pape cassa la déposition d'Arnoul de Reims & l'ordination de Gerbert, & qu'il interdit tous les Evêques qui y avoient eu part. Nous voyons par les lettres de Gerbert, que le Pape se plaignoit de ce qu'on n'avoit point entendu son jugement sur cette affaire. Gerbert ne se soumit point, & écrivit au contraire aux Evêques interdits,

pour les exhorter à continuer d'exercer leurs fonctions.

Concile de Saint-Denys en France, où l'on parle d'ôter les dimes aux Laïques & aux Moines qui les possédoient, pour les rendre aux Evêques. Cette proposition offense si fort les Moines, qu'ils se soulevent avec leurs serfs, & obligent les Evêques à s'enfuir sans avoir rien fait. Seguin, Archevêque de Sens fuyant comme les autres, reçut un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à se sauver, tout couvert de boue. Abbon, Evêque de Fleuri, accusé d'avoir excité les Moines à cette violence, écrivit, pour s'en justifier, une apologie adressée au Roi. Les soupçons contre Abbon étoient fondés sur ce qu'il avoit donné occasion à un autre différend entre les Evêques & les Moines. Arnoul d'Orléans vouloit l'obliger à lui prêter serment, comme son vassal à cause de son Abbaye de Fleuri; Abbon soutenoit au contraire que son monastere ne dépendoit que du Roi pour le temporel : cette querelle devint générale entre les Evêques & les Abbés, & fut même suivie de quelques voies de fait.

Nous plaçons ici ce Concile. Quoiqu'on ne convienne pas de l'année, il faut certainement le mettre sous le regne de Hugues Capet qui mourut l'an 996. Rivesius s'est donc trompé, & le Pere Labbe qui le met en 997 se trompe aussi; car Gerbert de Reims n'étoit pas encore déposé; lorsqu'après ce Concile il prenoit la défense d'Arnoul, Evêque d'Orléans. Il paroît même que cet Archevêque qui ne craignoit pas de résister aux volontés du Roi Hugues, n'étoit pas encore inquiété dans son Siége. C'est ce qui doit déterminer à rapporter ce Concile environ à l'an 993.

994.

Saint Mayeul, quatriéme Abbé de Cluni, meurt le 11 Mai. Le Roi Hugues assista à ses funerailles, & fit de grands présens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles: depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. Saint Mayeul avoit réformé plusieurs monasteres, dont les plus connus sont ceux de Saint-Apollinaire, & du Ciel-d'or en Italie, & ceux de Marmoutier, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Benigne de Dijon, Fécamp, & Saint-Maur des Fossés en France. La réputation de ses vertus étoit telle, qu'on avoit voulu le

lacer sur le siége Archiépiscopal de Besançon, & même nsuite sur le S. Siége comme nous l'avons dit : mais il ésista avec persévérance aux vives instances qu'on lui fit à e sujet. Il venoit par ordre du Roi Hugues pour réformer : monastere de S. Denys, lorsqu'il fut prévenu par la mort. a même année mourut saint Volfang de Ratisbonne, qui voit fait revivre l'observance réguliere chez tous les Chaoines, les Moines & les Religieuses de son Diocèse.

995.

Le Pape envoie Légat en France Léon, Abbé de saint lexis, chargé d'y tenir un Concile pour terminer l'affaire 'Arnoul de Reims. Il se tint à Mouson le 8 Juin ; il ne s'y ouva que quatre Evêques. Gerbert qui y défendit sa cause ar un discours plus éloquent que solide, obtint qu'on reiît la décision à un autre Concile indiqué à Reims pour le remier Juillet. Le Concile de Mouson sembloit fini, quand es Evêques vinrent dire à Gerbert de la part du Légat, u'il eût à s'abstenir de l'Office divin jusqu'au Concile de eims. Il fit d'abord difficulté d'obéir, mais il céda aux émontrances de Lieutolfe de Tréves. Le Concile de Reims e se tint pas si-tôt. Tant que le Roi Hugues vécut, Gerert demeura Archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier Orléans.

Reforme de beaucoup de Monasteres.

996.

Alberic, Evêque des Marses, qui vouloit s'emparer de Abbaye du Mont-Cassin, fait arracher les yeux à Manson, bbé de ce monastere. Alberic ne jouit pas de son crime ; ir ceux qui lui apportoient les yeux de Manson, apprirent ie cet Evêque étoit mort à la même heure que l'on arraioit les yeux à l'Abbé.

Le Pape Jean XV étant mort le 3 Avril, Othon III, Roi : Germanie qui se trouvoit alors en Italie, fait élire le 19 lai Brunon son neveu, âgé de vingt-quatre ans, qui prend nom de Grégoire V, & couronne Othon Empereur le jour : l'Ascension.

997.

Après le départ de l'Empereur, le Senateur Crescentius chasse le Pape Grégoire V, & fait élire Philagathe, Evêque de Plaisance, Grec de Nation; qui prend le nom de Jean XVI. A ces nouvelles l'Empereur repasse promptement en Italie pour châtier Crescentius, qui s'enferme dans le chateau S. Ange. Philagathe prit la fuite; mais il fut pris par les gens de l'Empereur, qui lui couperent la langue & le nez, & lui arracherent les yeux. En cet état, on le mit dans une prison, d'où il fut tiré par ordre du Pape, qui le fit promener par la ville de Rome assis à rebours sur un âne, dont il tenoit la queue entre ses mains. Le Pape tint ensuite un grand Concile à Pavie, où il excommunia Crescentius.

Martyre de S. Aldebert de Prague, le 23 Avril. Ce Prélat avoit été obligé de retourner en Bohême en 994 par ordre du Pape Jean XV, & à l'instante priére du Duc Boleslas. Il commença aussi-tôt à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Bohême; il y envoya des Missionnaires, y alla lui-même, & baptisa le fils de leur Duc, auquel il donna le nom d'Etienne: mais il quitta son Eglise une seconde fois, voyant qu'il n'y faisoit pas plus de fruit que par le passé. Enfin son zèle ne lui permettant pas de demeurer oisif, il passa en Prusse pour travailler à la conversion des idolâtres: à peine y fut-il arrivé, qu'il fut massacré par quelques habitans, qui le percerent à coups de dards.

998.

L'Empereur Othon III appréhendant de ne pouvoir se rendre maître du Château S. Ange où Crescentius s'étoit enfermé, lui fait promettre sûreté. Crescentius sortit, mais l'Empereur viola sa promesse, & lui fit couper la tête. Othon, pour expier ce crime, fit nuds pieds le pélerinage de Rome au Mont-Gargan, & passa le Carême de l'année suivante dans les exercices de la pénitence, portant le cilice, & couchant sur une natte de jonc.

Robert, successeur du Roi Hugues Capet son pere, mort en 996, céde aux instances du Pape, qui menaçoit de jetter

un anathême sur tout le Royaume de France, si on ne rétablissoit Arnoul dans le siége de Reims. Gerbert, ainsi dépouillé, obtient de l'Empereur Othon l'Archevêché de Ravenne, où il assemble le 1 Mai un Concile de neuf Evêques ses suffragans. On y fit trois Canons, dont le premier condamne une mauvaise coutume introduite à la consécration des Evêques : un Soudiacre leur vendoit le corps de notre Seigneur, c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette cérémonie.

Le Pape assemble un Concile de vingt-huit Evêques, où l'on ordonne que le Roi Robert quittera Berthe sa parente qu'il avoit épousée sans dispense, & qu'il fera sept ans de pénitence suivant les degrés prescrits par l'Eglise : le tout sous peine d'anathême. Archambaud de Tours qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, & tous les Evêques qui y avoient assisté, sont suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au S. Siége. Le Concile dépose Etienne, Evêque du Puy en Vellay, qui avoit été élu par Guy son oncle & son prédécesseur, sans le consentement du Clergé & du peuple, & avoit été ordonné par deux Evêques seulement, qui n'étoient pas de la même Province. Dans ce Concile on ordonna le rétablissement de l'Evêché de Mersbourg.

Le Roi Robert ne satisfit à l'ordonnance du Concile que vers l'an 1000, ainsi il demeura excommunié. Pierre Damien, qui écrivoit soixante ans après, dit que la censure ecclésiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec le Roi, excepté deux serviteurs pour les choses nécessaires à la vie ; encore jettoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire ou pour manger.

999.

Gregoire V meurt le 18 Février ; Othon fait élire Pape Gerbert de Ravenne, qui prend le nom de Sylvestre II. Comme les trois Siéges que Gerbert posséda successivement, commencent tous trois par la lettre *R*, il fit ce vers Latin qui contient en abrégé l'histoire de sa vie :

Transit ab R Gerbertus in R, post Papa viget R.

Gerbert est le premier François qui soit monté sur la chaire de S. Pierre. A sa priére l'Empereur donna le 7 Mai suivant, à l'Eglise de Verceil, la ville même de Verceil, son Comté & le Comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique.

Othon érige en Archevêché la ville de Gnesne, alors capitale de Pologne, où reposoient les reliques de saint Adelbert de Prague : Il y met pour premier Archevêque Gaudence frere de ce saint Martyr, lui donnant pour suffragans les Evêques de Sals-Colberch, de Cracovie, & de Vrotisla ou Breslau en Silesie. Cette érection est marquée comme irréguliére par les auteurs du tems, attendu qu'elle fut faite sans le consentement de l'Evêque Diocésain & du Métropolitain.

Concile de Poitiers.

1000.

Saint Etienne, Duc de Hongrie, travailloit depuis plusieurs années à établir solidement le Christianisme dans ses Etats : ce ne fut qu'avec des peines & des soins infinis qu'il y réussit; il essuya même une révolte presque générale de ses sujets. Ayant surmonté tous ces obstacles, il divisa ses Etats en dix Evêchés, dont il voulut que Strigonie fût la Métropole, & il y mit pour Archevêque Sebastien, Moine de grande vertu, tiré du monastere de S. Martin fondé par ce Prince en un lieu nommé le Mont-Sacré, où l'on croyoit que S. Martin alloit faire ses priéres lorsqu'il étoit en Pannonie. Le Duc Etienne envoya cette année à Rome pour obtenir la confirmation de ces nouveaux Evêchés. Le Pape y consentit, & lui accorda la couronne royale, y ajoutant une croix qui devoit être portée devant lui en signe de son Apostolat : *Car*, disoit le saint Pere, *je suis l'Apostolique; mais il merite le nom d'Apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jesus Christ.* Depuis plusieurs siécles, on donnoit au Pape le titre d'*Apostolique.*

Othon III bâtit dans l'isle du Tibre un monastere en l'honneur de S. Adelbert de Prague : il a pris depuis le nom de saint Barthelemi. Othon leva le corps de Charlemagne qui reposoit dans l'Eglise d'Aix-la Chapelle. Comme cette Eglise avoit été pillée par les Normands, il n'y avoit plus sur le

tombeau de ce Prince aucune marque extérieure, qui pût le faire reconnoître. Après trois jours de jeûnes, on creusa la terre, à l'endroit qui avoit été désigné en songe à l'Empereur. On trouva dans un caveau fait exprès le corps de Charlemagne entier & sans corruption, & dans l'état que nous avons déja décrit. On le leva pour le montrer au peuple, & il parut d'une grandeur extraordinaire. Un Chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui étoit fort grand & fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il en prit la couronne & se la mit sur la tête; mais sa tête parut trop petite. Il mesura ensuite sa cuisse, avec celle de Charlemagne, laquelle se trouva plus grande que la sienne. L'Empereur fit placer ce corps dans l'aile droite de l'Eglise. Il se fit, dit-on, plusieurs miracles à ce nouveau tombeau.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le dixiéme Siécle.

IL n'y eut dans ce ſiécle ni aucune héréſie nouvelle, ni aucun nouveau ſchiſme, ni même aucune diſpute éclatante : mais divers autres maux continuerent d'affliger l'Egliſe d'Orient & l'Egliſe d'Occident. Dès le ſeptiéme ſiécle, immédiatement après les conquêtes des Muſulmans dans l'Orient, commencerent à s'obſcurcir ces anciennes Egliſes de Paleſtine & de Syrie, autrefois ſi floriſſantes : le dixiéme ſiécle acheve de nous faire perdre de vue l'Egliſe même d'Egypte encore plus célébre. Depuis Eutychius Patriarche Melquite d'Alexandrie qui vivoit dans ce tems, il ne s'eſt plus trouvé d'Ecrivains qui nous ait marqué la ſucceſſion des Evêques de ce grand Siége. L'hiſtoire que ce Patriarche nous a laiſſée, eſt une preuve ſenſible de la décadence des études : elle fait voir l'ignorance & le mauvais goût qui regnoient dans ce tems-là. On y trouve beaucoup de fables & fort peu d'exactitude, même dans les faits de ce ſiécle, où il écrivoit. Les études s'affoiblirent auſſi chez les Grecs, quoique l'Empereur Léon le Philoſophe & ſes ſucceſſeurs favoriſaſſent les ſciences. Les Ecrivains Grecs du dixiéme ſiécle ſont pleins de lieux communs & de vaines déclamations. L'exemple le plus frappant de ce mauvais goût, eſt celui de Métaphraſte, qui nous a tant gaté de Vies des Saints, ſous prétexte de les rendre plus agréables, ſelon le témoignage de Pſellus ſon admirateur. On voit combien l'amour des fables étoit dominant dans tout l'Empire Grec, par l'extrême vénération que l'on avoit pour l'image miraculeuſe d'Edeſſe, dont l'Empereur Conſtantin Porphyrogenete a fait lui même une hiſtoire ſi étendue. On trouve à chaque page dans l'hiſtoire Bizantine, des preuves du goût que les Grecs avoient alors pour les ſuperſtitions. Il n'y a point d'Empereur qui monte ſur le trône, ou qui en deſcende, ſans quelque prédiction ; il y a toujours quelque reclus dans une iſle, fameux par l'auſtérité de ſa vie, qui promet l'Empire à un

grand Capitaine, & le nouvel Empereur le fait Evêque d'un Siége considérable : mais ces prétendus Prophetes étoient souvent des imposteurs.

La corruption des mœurs n'étoit pas moins étendue que l'ignorance. L'Empereur Léon le Philosophe scandalisa toute l'Eglise, par un mariage contraire aux régles, & par d'autres désordres qui trouverent chez les Grands plusieurs imitateurs. Cet Empereur qui se glorifioit du nom de *Sage*, ne montroit rien dans sa conduite, qui ne l'en rendit fort indigne. Il ne vouloit point être repris dans ses déréglemens. Il combloit d'honneurs les Evêques lâches & courtisans qui le flattoient, tandis qu'il faisoit sentir tout le poids de son indignation à ceux qui avoient le courage de lui montrer la Loi de Dieu. Alexandre son successeur rendit justice au Patriarche Nicolas injustement exilé ; mais en même tems il déshonoroit la Religion & affligeoit l'Eglise par ses débauches, dont les excès le conduisirent au tombeau.

La vie de Romain Lecapene ne fut gueres moins scandaleuse. Le crime de confidence qu'il fit commettre à un Moine ignorant, pour assurer le siége de Constantinople à son fils Théophylacte, est un mal d'un nouveau genre dont Dieu se vengea d'une maniére terrible, en abandonnant ce jeune Patriarche à la fureur de toutes ses passions. Quelle affliction pour les gens de bien, de voir sur le premier siége d'Orient un jeune homme qui vivoit dans le luxe & dans la mollesse, qui fouloit aux pieds les loix les plus sacrées, qui vendoit les Evêchés au plus offrant, & qui couvroit l'Eglise d'ignominie par ses mœurs dissolues !

Romain le jeune empoisonna son pere Constantin, traita indignement sa mere & ses sœurs, & mourut fort jeune d'excès d'intempérance. Nicéphore s'empara des biens de l'Eglise, & usurpa le droit de nommer les Evêques. Combien de maux devoient causer à l'Eglise des Empereurs tels que ceux dont nous venons de parler !

On voit dans l'ambassade de l'Evêque Luitprand à Constantinople, combien les Grecs méprisoient les Romains. Le grand Constantin en se retirant à Constantinople, disoient-ils, y a amené toute la Noblesse de Rome, & n'a laissé dans Rome que la lie du peuple.

L'Empereur Nicéphore défendit de célébrer en latin les

ſaints Myſteres dans la Pouille & dans la Calabre, & y érigea de nouveaux Archevêchés, afin d'avoir moins de liaiſon avec Rome. C'eſt ainſi qu'on fomentoit le ſchiſme dont le malheureux Photius avoit levé l'étendard. Quoiqu'on n'en vînt point à une rupture ouverte, néanmoins les Grecs nourriſſoient dans leurs cœurs un fond d'inimitié qui devoit naturellement éclater à la premiere occaſion.

C'eſt dans ce ſiécle pour la premiére fois que nous voyons des Papes mener une vie ſcandaleuſe & infâme. Nous aurions voulu pouvoir diſſimuler l'opprobre dont le ſaint Siége fut couvert alors. Mais Dieu en permettant que les Papes tombaſſent dans une ſi profonde humiliation, a voulu inſtruire tous les ſiécles ſuivans, & leur inſpirer une ſalutaire frayeur. Il a voulu nous apprendre qu'on peut réunir l'autorité la plus reſpectable & l'état le plus ſacré, avec le cœur le plus corrompu & la vie la plus criminelle. Que l'on ſe rappelle avec quelle ardeur pluſieurs des prédéceſſeurs de ces Papes dont nous parlons ont travaillé à acquérir une puiſſance ſéculiere & des richeſſes temporelles; combien ils ont employé d'artifices & de fineſſes pour parvenir à joindre la qualité de grands Seigneurs à celle de Pontifes; & l'on ſera moins ſurpris de l'humiliation que nous déplorons ici. Il n'y a perſonne qui n'ait eu horreur des vices groſſiers & charnels auxquels furent livrés pluſieurs Papes du dixiéme ſiécle. Les plus grands adulateurs de la Cour de Rome n'en parlent pas moins fortement que nous : ils en concluent que des hommes ſi déréglés n'étoient point de véritables Papes, mais ſeulement d'indignes uſurpateurs. Cette conſéquence eſt fauſſe, elle a ſa ſource dans l'erreur des Donatiſtes.

La brigue & la ſimonie ont ſouvent tenu lieu de vocation aux dignités eccléſiaſtiques : on a vu pluſieurs Paſteurs qui après une entrée irréguliére dans l'épiſcopat, ont donné des ſcandales de tout genre. Mais quelque grands qu'aient été ces ſcandales, quelques injuſtices que l'on puiſſe reprocher à ces indignes miniſtres, il faut toujours en revenir à ce grand principe, qui doit nous raſſurer contre les maux que nous voyons pendant le dixiéme ſiécle, principalement à Rome : le Fils de Dieu promettant d'aſſiſter ſon Egliſe juſqu'à la fin du monde, n'a point promis d'en fermer l'entrée aux méchans; au contraire il a prédit qu'elle ſeroit toujours mêlée

de bons & de méchans jusqu'à la derniére séparation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les Pasteurs de son Eglise, non pas même à leur chef : il a seulement promis des pouvoirs surnaturels à tous ceux qui entreroient dans le ministere sacré selon les formes qu'il a prescrites. Ainsi, comme de tout tems il s'est trouvé des méchans, qui sans la conversion du cœur & les autres dispositions nécessaires ont reçu le Baptême & l'Eucharistie, il s'en est trouvé aussi qui ont reçu sans vocation l'imposition des mains, & n'en ont pas moins été Prêtres ou Evêques, quoiqu'ils l'aient été pour leur perte, & souvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Dieu ne s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacriléges non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour Papes légitimes ni Sergius III ni Jean X & les autres dont la vie scandaleuse a deshonoré le saint Siége, pourvu qu'ils aient été ordonnés dans les formes par des Evêques. Mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'Eglise d'être toujours pauvre, que d'être exposée à de tels scandales : car c'étoit la puissance & les richesses temporelles qui servoient d'appas aux méchans, & qui les portoient à s'emparer des dignités de l'Eglise.

L'indignité des Pasteurs n'a point interrompu la tradition des vérités dont le dépôt a été confié à l'Eglise. Dieu a permis que pendant le dixiéme siécle le siége de Rome fût rempli de sujets indignes par l'infamie de leur naissance ou par leurs vices personnels ; mais il n'a pas permis que l'indignité des personnes nuisît à l'autorité du Siége. Ces tems d'ailleurs si malheureux n'ont point eu de schisme ; & ces Papes si méprisables en eux-mêmes, ont été reconnus pour chefs de toute l'Eglise, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du Nord les plus reculées. Les Archevêques leur demandoient le pallium, & l'on s'adressoit à eux comme à leurs prédécesseurs pour les translations d'Evêques, les érections de nouvelles Eglises, les concessions des priviléges. « Sous ces indignes Papes, dit M. Fleuri, Rome ne laissoit „ pas d'être le centre de l'unité Catholique ».

Il n'y a point de tems où la simonie ait régné si ouvertement dans l'Eglise, que dans le dixiéme siécle. Les Princes qui depuis long-tems s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient les Evêchés & les Abbayes à ceux qui leur en of-

froient davantage, & les Evêques se récompensoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné. Ils ordonnoient des Prêtres pour de l'argent, & se faisoient payer les consécrations d'Eglises & les autres fonctions.

L'incontinence du Clergé fut aussi très-commune dans l'Eglise d'Occident pendant le dixiéme siécle. Les Clercs avoient oublié la dignité de leur profession, & les puissantes raisons de cette discipline de la continence. Ils ne savoient pas que dès l'origine du Christianisme cette vertu angélique en avoit fait la gloire, & que les apologistes de la Religion chrétienne la montroient aux Païens comme une des preuves les plus sensibles de son excellence. L'Eglise ayant donc toujours un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe qui se consacroient à Dieu par la continence parfaite; rien n'étoit plus raisonnable que de choisir ses principaux ministres dans cette portion la plus pure du troupeau. L'Eglise étoit mieux servie par des hommes qui, dégagés des soins d'une famille, n'étoient point partagés, & ne pensoient, comme dit S. Paul, qu'à plaire à Dieu, s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, à l'instruction, aux œuvres de charité. Aussi avons-nous vû que cette sainte discipline du célibat des Clercs supérieurs s'est toujours observée dans l'Eglise: mais les Ecclésiastiques ignorans du dixieme siécle regardoient cette loi comme un joug intolérable. Leurs fonctions étoient presque réduites à chanter des Pseaumes qu'ils n'entendoient pas, & à pratiquer des cérémonies extérieures dont ils ne connoissoient point l'esprit; vivant d'ailleurs comme le peuple, ils se persuaderent aisément qu'ils devoient aussi avoir des femmes; & la multitude des mauvais exemples leur fit regarder le célibat comme impossible, & par conséquent la loi qui l'imposoit, comme une tyrannie insupportable.

L'ignorance étoit si grande pendant le dixiéme siécle, qu'un homme un peu instruit passoit pour un prodige. C'étoit cette profonde ignorance qui produisoit la corruption des mœurs, & qui étoit la mere de tous les vices qui inondoient l'Eglise. Nous avons entendu les plaintes que faisoit l'Eglise par la bouche de ceux qui étoient animés de son esprit, contre les pillages, les violences & les désordres qui étoient si communs. On commença à donner des Evêchés à des enfans, & à confier plusieurs Eglises à une même personne. Les Evêques

& les Eccléſiaſtiques continuerent d'aller à la guerre & à la chaſſe. Il n'y avoit plus de diſcipline dans les monaſteres. Les Chanoines, les Moines, les Religieuſes vivoient, comme les laïques, dans le déſordre, & ne s'occupoient que d'affaires temporelles. On ne voyoit preſque plus de traces de Chriſtianiſme dans les Egliſes du Nord; ce qui montre ce que l'on doit penſer des converſions de ce moyen âge. Elles n'étoient pas plus ſolides que celle des Normands, qui dans le dixiéme ſiécle reçurent le Baptême pour exécuter un traité de paix que l'on avoit fait avec eux à cette condition.

A peine les Normands eurent-ils ceſſé de châtier les Chrétiens, que Dieu envoya d'autres barbares pour réveiller ſon peuple par des châtimens temporels de toute eſpece : les Hongrois parcoururent un grand nombre de provinces, & firent par-tout des maux ſans nombre. Les Chrétiens furent ſi étonnés de ce fléau, qu'ils s'imaginerent que la fin du monde approchoit, & que ces hommes qui leur paroiſſoient des monſtres, étoient le Gog & le Magog prédits dans l'Apocalypſe. Les tréſors temporels des Chrétiens leur furent enlevés, les Egliſes brûlées, & les Monaſteres ruinés. Les Sarraſins firent la même choſe en Italie. Combien de châtimens ſi terribles auroient-ils dû porter les Chrétiens à rentrer en eux-mêmes & à remonter à la ſource des maux dont l'Egliſe gémiſſoit !

Le tranſport des Manichéens en Occident, eſt un mal qui aura des ſuites épouvantables. Cette ſecte impie, après avoir ravagé l'Orient, ſe répandit dans tout l'Occident, où elle ſéduiſit une infinité de perſonnes. On eſt ſurpris qu'une héréſie ſi infâme & ſi ridicule ait fait de ſi étonnans progrès : mais il faut ſe rappeller ce que nous avons dit, que les Manichéens étoient pleins d'artifice, & qu'ils avoient un talent ſingulier pour engager dans leurs filets ceux qui avoient la témérité d'entrer en diſpute avec eux. D'ailleurs une œuvre de ténébres comme celle-là ne pouvoit manquer de proſpérer dans un ſiécle d'ignorance tel qu'étoit celui-ci.

Luitprand Evêque de Crémone, qui fut choiſi pour aller en ambaſſade à Conſtantinople, étoit, pour ne rien dire de plus, d'un mérite fort médiocre. Avant ſon épiſcopat il étoit Diacre de l'Egliſe de Pavie, & il ne prend que cette qualité dans l'hiſtoire qu'il écrivit à la priere de l'Evêque d'Eliberis

beris en Eſpagne. Son ſtyle montre qu'il avoit plus d'eſprit que de jugement. Il affecte d'une maniere puérile de montrer qu'il ſavoit le grec. Il mêle ſouvent des vers à ſa proſe : il eſt par-tout extrêmement paſſionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges & de flatteries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur, juſqu'à faire rougir ceux à qui il en reſte quelques ſentimens. C'eſt néanmoins un Diacre qui parle dans une hiſtoire qu'il dédie à un Evêque. Ce trait peut ſervir à faire connoître le goût du tems dont nous parlons.

Hugues Archevêque de Rouen, dont la vie fut ſi ſcandaleuſe, occupa paiſiblement pendant cinquante ans un auſſi grand ſiége, ſans que l'on prît aucune meſure pour le dépoſer & pour délivrer l'Egliſe d'un pareil opprobre. Hebert Evêque d'Auxerre vivoit en grand Seigneur, ne s'occupoit que de la chaſſe & de toutes ſortes de plaiſirs. Il éleva dans les terres de ſon Egliſe deux fortereſſes qui firent dans la ſuite beaucoup de mal au pays.

Gerbert qui étoit un des plus ſavans hommes du dixiéme ſiécle, avoit beaucoup d'ambition, & paſſa ſucceſſivement de l'Abbaye de Bobio au ſiége de Reims, à celui de Ravenne, & enfin à celui de Rome. En général on ſe faiſoit un jeu des tranſlations. Nous avons entendu les Evêques faire leur confeſſion publique dans le Concile de Troſlé, & expoſer, auſſi-bien que Rathérius dans ſes écrits, les maux dont l'Egliſe étoit accablée.

Les Moines les plus parfaits du dixiéme ſiécle l'étoient beaucoup moins que ceux qui vivoient dans les beaux jours de l'Egliſe. M. Fleuri en trouve deux cauſes, les richeſſes & les études. Les anciens Moines n'étoient pas ſeulement pauvres en particulier, ils l'étoient encore en commun. Ils habitoient, non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des déſerts de ſables arides, où ils bâtiſſoient eux-mêmes de pauvres cabanes, & vivoient du travail de leurs mains. Ainſi ils avoient trouvé le ſecret d'éviter les inconvéniens de l'abondance & de la mendicité, & de ne dépendre de perſonne. Nos Moines de Cluni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient comme tous les Moines depuis pluſieurs ſiécles, non-ſeulement des terres & des beſtiaux, mais des vaſſaux & des ſerfs ; le prétexte du bien de la com-

munauté est une des plus subtiles illusions de l'amour propre. Si S. Odon & S. Maïeul & les autres premiers Abbés de Cluni eussent refusé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'Eglise en eût été plus édifiée, & leurs successeurs en eussent gardé plus long-tems la régularité. Saint Nil de Calabre est de tous les saints Moines du dixiéme siécle, celui qui paroît avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monastique.

En effet les grands revenus causent de grands embarras, & attirent des différends avec les voisins. Ils obligent à solliciter des Juges & à chercher la protection des Puissances, souvent jusqu'à user de complaisance & de flatterie. Les supérieurs & les procureurs qui travaillent sous leurs ordres, sont plus chargés d'affaires que de simples peres de familles. Il faut faire part à la Communauté, au moins de celles qui sont plus importantes : ainsi plusieurs rentrent dans les sollicitudes du siécle auxquelles ils avoient renoncé; surtout les supérieurs, qui devroient être des hommes tout spirituels & tout intérieurs : d'ailleurs les grandes richesses attirent la tentation des grandes dépenses. Il faut bâtir une Eglise magnifique, l'orner & la meubler richement; Dieu, dit-on, en sera plus honoré : il faut faire des bâtimens spacieux & solides pour une Communauté nombreuse & perpétuelle, & donner aux Moines toutes les commodités qui peuvent favoriser l'observance exacte de la régle. Cependant l'humilité en souffre; il est naturel que tout cet extérieur grossisse l'idée que chaque Moine se forme de lui-même; & un jeune homme qui se voit tout d'un coup superbement logé, qui sait qu'il a part à un revenu immense, & qui voit au-dessous de lui plusieurs autres hommes, est bien tenté de se croire plus grand que quand il étoit dans le monde simple particulier, & peut-être de basse naissance.

Les études firent encore une grande différence entre les anciens Moines & les modernes. Les anciens n'étudioient que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'Ecriture sainte & par la pratique de toutes les vertus. C'étoient de simples laïques qui travailloient de leurs mains, & qui évitoient avec soin tout ce qui pouvoit les tirer de l'obscurité qu'ils aimoient, & les manifester au monde, dont l'oubli leur paroissoit avantageux. Nos Moines d'Occident

étoient Clercs pour la plupart dès le septiéme siécle. Ils embrassoient toutes sortes d'études, & s'attachoient même à celles qui étoient les moins conformes à leur état. Nous en avons vu un exemple dans l'Abbé Gerbert, qui depuis fut Pape. Les premiers Abbés de Cluni furent des plus savans hommes de leur tems, & leur science les faisoit rechercher par les Evêques & les Papes, & même par les Princes. Tout le monde les consultoit, & ils ne pouvoient se dispenser de prendre part aux plus grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat; L'Ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monasteres se multiplioient : mais la régularité en souffroit; & des Abbés si occupés au-dehors, ne pouvoient avoir la même application pour le dedans que S. Antoine & S. Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires, & qui ne quittoient jamais leurs solitudes.

Réunissons maintenant sous un seul point de vûe les sujets de consolation que l'Eglise avoit au milieu des maux dont elle étoit affligée.

L'Angleterre eut dans le cours du dixiéme siécle plusieurs Rois pleins de zèle pour la gloire de Dieu & le salut de leurs sujets. Edouard le vieux, Aldestan, Edmond, Edred travailloient à procurer aux Eglises de bons Evêques, & à arrêter le cours des désordres. Ils donnoient leur confiance à ceux qui en étoient les plus dignes, & se servoient des conseils des gens de bien pour l'avantage de la Religion. Le Roi Edui, tout corrompu qu'il étoit, supportoit en plusieurs occasions les remontrances les plus fortes que lui faisoient de saints Evêques. Edgar qui lui succéda, crut que Dieu ne l'avoit élevé sur le trône que pour réparer les maux que son frere Edui avoit faits, rappeller les gens de bien qu'il avoit exilés, & faire changer de face à l'Eglise d'Angleterre, dont il prenoit avec zèle les intérêts. Ce pieux Roi s'informoit avec soin des maux qui pouvoient attirer la colere de Dieu sur son peuple, afin d'y remédier. Il étoit sur-tout attentif à la conduite que tenoient les Moines & les Ecclésiastiques. Toutes les graces & les faveurs étoient pour les Clercs pieux & éclairés; au lieu qu'il faisoit sentir son indignation à ceux qui deshonoroient la sainteté de leur état par une vie mondaine. Il donna à ses Sujets un grand scandale; mais à l'exemple de David il en fit une rigoureuse pénitence, & consola par son sincere

repentir l'Eglise qu'il avoit contristée par son incontinence. Le reste de sa vie fut employé à satisfaire la justice de Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres. La Reine Elfride pleura jusqu'à sa mort le crime qu'elle avoit commis en faisant assassiner le jeune Edouard. L'Eglise honore plusieurs Princesses qui vécurent dans la plus grande piété. L'Angleterre se ressentit pendant le dixiéme siécle de tout le bien qu'Alfride y avoit fait à la fin du neuviéme. On vit plusieurs Seigneurs se mettre sous la conduite de S. Odon, & seconder le zèle des Rois vertueux, qui s'appliquoient à humilier le vice & à mettre en honneur la vertu. Ces Seigneurs pratiquoient fidelement tout le bien qu'ils connoissoient.

Turquetul neveu du Roi Edouard le vieux, se distingua entre tous les autres. Il n'omit aucune des bonnes œuvres que sa charge de Chancelier le mettoit en état de faire. Après avoir édifié toute l'Angleterre par sa justice & par sa charité, il l'édifia par sa retraite & par sa vie pénitente. Le Roi touché de sa grande piété, vouloit qu'il fût chargé du soin d'une Eglise; mais cet illustre Solitaire refusa persévéramment le redoutable fardeau de l'épiscopat. On admiroit comment un homme qui avoit été élevé & avoit long tems vécu très-délicatement, pouvoit mener une vie si austere & si mortifiée. Avant que de sortir de Londres, il fit crier par toutes les rues, que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le répareroit en donnant trois fois davantage. Il fit présent au Roi de soixante Terres dont il étoit Seigneur, & n'en réserva que six qu'il donna au monastere de Croisland qu'il rétablit. Nous avons cru devoir faire attention à la retraite de Turquetul, parcequ'elle eut des suites très avantageuses pour l'Eglise d'Angleterre.

Quels biens ne firent point S. Odon Archevêque de Cantorberi, & S. Dunstan son successeur! Dunstan fut le restaurateur de l'état monastique dans ce Royaume: il fit refleurir le célébre monastere de Glastemburi; il en fonda d'autres qui furent une pépiniere de Saints, dont il se servit pour faire en Angleterre une espece de renouvellement. Ses soins s'étendoient à tout, & sa sollicitude étoit aussi universelle que les besoins. Rien ne fut capable de lui faire adoucir les salutaires rigueurs de la pénitence. On se rappelle avec quelle intrépidité il répondit aux lettres du Pape qu'un Seigneur excommunié avoit

obtenues par argent, & par lesquelles le Pape ordonnoit à l'Archevêque de lever la censure. Aucun homme mortel, dit-il, ne m'empêchera jamais d'observer la loi de Dieu. Saint Ethelvolde Evêque de Vinchestre, & S. Oswald Evêque de Vorchestre, s'associerent à S. Dunstan pour travailler à rétablir la discipline.

L'Eglise d'Allemagne paroît avoir été la plus favorisée de Dieu dans le dixiéme siécle. Nous y avons vû des biens de toute espece. Henri l'Oiseleur avoit une sincere piété ; & ce fut à sa vertu que l'on attribua les grands avantages qu'il eut sur les Hongrois. Il étoit zélé pour la conversion des infidéles, & ne négligeoit rien pour inspirer à ses Sujets la crainte de Dieu & l'amour de sa loi. Il admiroit les vertus de sainte Mathilde son épouse, concouroit à tout le bien que cette pieuse Reine faisoit, & s'estimoit heureux de trouver en elle un modele de vertu auquel il avouoit humblement qu'il ne pouvoit atteindre. L'Empereur Othon le Grand, dont le régne fut si long & si glorieux, non-seulement marcha sur les traces du Roi Henri son pere, mais rendit encore à l'Eglise de plus importans services. Il ne se réjouissoit des victoires que Dieu lui fit remporter sur les Sclaves & sur les Danois, que parcequ'elles le mettoient en état d'étendre le régne de Jesus-Christ. La vie scandaleuse de plusieurs Papes l'affligeoit, mais ne diminuoit pas le respect qu'il avoit pour le sacerdoce dont ils étoient revêtus. Il alla au secours de l'Eglise d'Italie, dont les maux paroissoient montés à leur comble, & fit ce que les Papes auroient dû faire eux-mêmes, en prenant les mesures les plus efficaces pour arrêter le cours des désordres & corriger les abus les plus crians. L'Impératrice Edithe édifioit l'Eglise & l'Empire par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Sainte Adelaïde, qu'Othon épousa après la mort de sainte Edithe, est encore plus célébre. On ne peut dire combien cette pieuse Princesse fut utile à l'Eglise, & avec quel zèle elle travailla pour ses intérêts.

Il y avoit en Allemagne un si grand nombre de personnes recommandables par leurs talens & par leurs vertus, que l'on y alloit de tous côtés pour recevoir la lumiere. Saint Brunon Archevêque de Cologne ne se servit de l'autorité que l'Empereur son frere lui donna, que pour former de bons établissemens, protéger les foibles, secourir les pauvres, inti-

der les méchans, combler d'honneur les gens de bien. Saint
rnouard s'acquitta de tous les devoirs de précepteur d'un
ince, & mérita de devenir le modele de ceux qui dans la
te devoient être chargés d'un si important emploi. Saint
albert premier Archevêque de Magdebourg, fut le plus
ebre Apôtre des Sclaves. Il n'eut pas la consolation d'être
noin du fruit de ses travaux; mais d'autres recueillirent
ntôt ce qu'il avoit semé. Ayant été mis sur le siége de Mag-
oourg, il fut le pere de son peuple & le modele de son
ergé. Quand il cessoit d'instruire son troupeau, il élevoit
mains vers le ciel pour en attirer la bénédiction, qu'il sa-
it pouvoir seule rendre ses instructions efficaces. La ville
Prague devint toute chrétienne, & on y érigea un siége
scopal. Saint Adalbert y travailla avec le zèle d'un Apôtre.
travaux furent couronnés par le martyre. Saint Udalric
usbourg, S. Ratbod d'Utrecht, S. Volfang de Ratisbonne
ent aussi des Pasteurs dignes des premiers siécles. Ce fut
le zèle des Evêques d'Allemagne & des Empereurs, que
vangile pénétra dans les pays du Nord & dans la Russie.
nte Viborade, cette Vierge si admirable, joignoit à la
la plus pure, la pénitence la plus rigoureuse. Elle avoit
lon de prophétie, & elle reçut la grace du martyre.

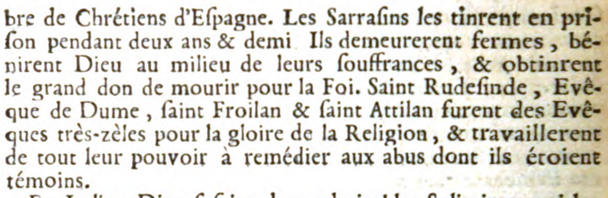
En France, saint Geraud rétablit la discipline monasti-
e. Il réforma dix-huit monasteres, entr'autres, saint Pierre
saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, saint
ast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer &
nt Amand. Il mit aussi la régularité dans ceux de saint
mi de Reims & de Mouson, & s'attira la haine des Clercs
uliers qui s'étoient emparés de ces monasteres, & qui ne
ivoient souffrir que ce saint homme les troublât dans
rs désordres.

La fondation de Cluni est un bien qui aura de grandes
es. Saint Odon fut principalement suscité de Dieu pour
iblir la piété en France. Saint Mayeul continua l'œuvre
saint Odon avoit commencée. Les Evêques & les Grands,
loin de traverser ces saints réformateurs, les seconde-
t de tout leur pouvoir. On pouvoit faire le bien non-
ement sans péril, mais même avec gloire de la part des
sances. Saint Odon réforma le monastere d'Aurillac en
ergne, formé depuis peu par S. Gérauld, ceux de Fleury

ſur Loire, de Sarlat en Périgord & de Tulle en Limoſin, depuis peu érigés en Evêchés, ceux de S. Pierre-le-Vif à Sens, de ſaint Julien à Tours, & pluſieurs autres. Son zèle s'étendit même juſqu'en Italie, où il forma auſſi pluſieurs Communautés. Saint Mayeul fit refleurir la diſcipline dans un plus grand nombre encore que ſaint Odon. Ce fut afin d'être en état de faire de plus grands biens, qu'il ménagea l'amitié des Princes & des Seigneurs. En Italie, en France, en Allemagne, par-tout ce ſaint Abbé laiſſa des fruits durables de ſon zèle & de ſes travaux. Il rétablit l'obſervance réguliére à Marmoutier, à ſaint Germain d'Auxerre, à ſaint Bénigne de Dijon, à Feſcam, à ſaint Maur des Foſſés près de Paris. Ce fut Bouchard, Comte de Paris, qui procura la réforme de ce dernier monaſtere, qui depuis a été longtems un Chapitre de Chanoines, juſqu'à ce que, de nos jours, ce Chapitre a été réuni à celui de ſaint Louis du Louvre.

Les Evêques de France aſſemblés à Troſlé, firent une peinture véritable des maux de l'Egliſe. Ils n'en diſſimulerent aucun, & commencerent par faire une confeſſion publique de leurs propres péchés. Ils apporterent les remédes les plus proportionnés à ces maux, rappellerent les anciens Canons, & firent paroître beaucoup de piété & un grand zéle pour le rétabliſſement de la diſcipline.

L'Eſpagne nous préſente auſſi des objets conſolans. Un Roi de Navarre fonda un monaſtere où regna la régularité : Dulquite y gouverna près de deux cens Moines, & les conduiſit à la perfection. Après lui l'Abbé Salvius continua le même bien. Saint Gennade, Evêque d'Aſtorga, rétablit pluſieurs monaſteres que les Sarraſins avoient ruinés, & y fit fleurir la Régle de S. Benoît. L'extrême rareté des livres dans un tems où l'on n'avoit point l'invention de l'imprimerie, & où il falloit prendre la peine de copier ſoi-même ou faire tranſcrire à grands frais, cette rareté, dis-je, n'empêchoit pas qu'on ne s'appliquât à la lecture des bons Ouvrages. On les faiſoit paſſer d'un monaſtere dans un autre, & l'on faiſoit uſage des ſecours que l'on avoit ; au lieu que nous verrons dans les ſiécles poſtérieurs les ſecours ſe multiplier, ſans que les Chrétiens ſe mettent en peine d'en profiter. La grace du martyre fut accordée à un grand nom-



bre de Chrétiens d'Espagne. Les Sarrasins les tinrent en prison pendant deux ans & demi Ils demeurerent fermes, bénirent Dieu au milieu de leurs souffrances, & obtinrent le grand don de mourir pour la Foi. Saint Rudesinde, Evêque de Dume, saint Froilan & saint Attilan furent des Evêques très-zèles pour la gloire de la Religion, & travaillerent de tout leur pouvoir à remédier aux abus dont ils étoient témoins.

En Italie, Dieu suscita deux admirables Solitaires qui leverent l'étendart de la pénitence; saint Romuald en Lombardie & saint Nil en Calabre. Ces deux hommes merveilleux prêcherent la pénitence plus encore par leurs exemples que par leurs discours. La réputation de leur sainteté se répandit dans toute l'Eglise, & beaucoup de personnes s'empresserent d'entrer dans la voie qu'ouvroient ces hommes extraordinaires. Ils firent de grands miracles & opérerent des conversions éclatantes. Nous parlerons ailleurs de saint Romuald qui appartient encore plus au onziéme siécle qu'au dixiéme.

Enfin on voit en Orient différens biens auxquels nous devons être attentifs. Plusieurs Patriarches de Constantinople étoient zélés pour la discipline. Nicolas le Mystique sacrifia tout à son devoir. Polyeucte avoit de la science, de la piété & du courage. Saint Nicon, Moine d'Arménie, travailla à rétablir la Religion dans l'isle de Crète, que les Empereurs d'Orient reprirent sur les Musulmans. Ce saint homme exhortoit sans cesse les hommes à se convertir, à faire de dignes fruits de pénitence, & il réveilla les Chrétiens de leur assoupissement par l'éclat de sa vertu & par la multitude de ses miracles. Saint Paul de Latre fut aussi destiné de Dieu pour la même œuvre dans l'Orient. Il forma un grand nombre de disciples qui profiterent de ses instructions & de son exemple; sa réputation s'étendoit jusqu'en Occident. Il fit des miracles très éclatans, qui avertissoient les Crétiens d'écouter un homme que Dieu mettoit en spectacle dans son Eglise. Saint Luc le jeune en fit aussi plusieurs pendant sa vie & après sa mort.

On tint dans les différentes parties de l'Eglise, des Conciles où l'on parloit fortement contre les maux & les abus, & où l'on s'appliquoit à prendre des moyens pour rétablir la

discipline. Celle de la pénitence étoit toujours en vigueur. On trouvoit encore de grandes facilités, soit pour sortir de l'état du péché, soit pour s'affermir & s'avancer dans la justice. Ceux à qui le commerce du monde étoit trop dangereux, trouvoient de saints asiles où ils pouvoient se réfugier, & se mettre à l'abri de la corruption du siécle. Concluons, que si l'Eglise a éprouvé dans le dixiéme siécle des malheurs dont il n'y avoit point eu d'exemple dans ceux qui avoient précédé, elle jouissoit aussi de plusieurs sortes de biens d'un prix inestimable dont elle a eu la douleur de se voir privée dans les siécles qui l'ont suivi.

De tout ce que l'on a vu dans ces quatre siécles qui ont succédé aux six premiers, il résulte, selon la remarque de M. Fleury, que ces siécles, que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit, & ne se trouvent dépourvus ni de science, ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la Religion où elle étoit en chaque tems, & ne pas s'effrayer de voir le vice & l'ignorance même dans les plus grands Siéges.

Dans le septiéme & le huitiéme siécles, la Religion s'affoiblit en France & en Italie; mais elle se fortifie en Angleterre : dans le neuviéme, elle refleurit en France; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes sous la domination des Musulmans en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait en récompense de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suéde, en Hongrie, en Pologne. Quoique ces missions ne soient pas aussi parfaites ni aussi florissantes que celles des premiers siécles, on y voit néanmoins reparoître les merveilles des premiers tems; ces peuples ont eu leurs Docteurs & leurs Martyrs, & les Eglises affligées d'Espagne & d'Orient, ont eu aussi les mêmes sujets de consolation.

Voici ce qu'on peut remarquer touchant la discipline. Il semble qu'on rendit les excommunications trop fréquentes, & qu'on les employoit quelquefois pour des sujets qui ne paroissoient pas mériter une peine si considérable. On voulut même les rendre plus terribles en ajoutant de nouvelles formules aux anciennes, & en y employant les noms de *Coré*, *Dathan* & *Abiron*, & celui de *Judas*, avec toutes les ma-

lédictions du Pseaume 108, qu'on accompagnoit de l'extinction des chandelles, & du son des cloches. Ce fut dans les dixiéme & onziéme siécles, que l'usage des peines ecclésiastiques devint plus commun.

Le Pape Léon VII, dans une lettre où il répond aux consultations de Gerard, Archevêque de Lorc, dit en parlant des Cor-Evêques, qu'ils ne doivent ni consacrer les Eglises, ni ordonner des Prêtres, ni donner la Confirmation. Ceci prouve qu'il y avoit encore alors des Cor-Evêques; mais il n'en est plus fait aucune mention ni en Orient, ni en Occident, depuis ce dixiéme siécle. On peut le regarder aussi comme l'époque de l'anéantissement des fonctions des moindres Ordres; & on en trouve la raison dans le traité de Rathier de Verone sur les Canons, où il se plaint de ce que les Clercs partageoient entr'eux, suivant leur volonté, les revenus de l'Eglise, dont la distribution appartenoit originairement à l'Evêque. Les Prêtres & les autres Clercs supérieurs s'emparoient de tout le revenu, & réduisoient les moindres Clercs à n'avoir pas de quoi vivre ni servir l'Eglise; de sorte que ceux-ci se voyant privés de la part qui leur appartenoit, abandonnoient leurs fonctions, & n'en exerçoient plus jusqu'à ce qu'ils fussent élevés aux Ordres supérieurs.

Les Moines héritoient encore de leurs parens; mais il n'en étoit pas de même des laïques, qui n'héritoient point de leurs parens Moines.





ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

ONZIEME SIÈCLE.

Ann. 1001. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



ERS ce tems il parut dans le Diocèse de Châlons un fanatique nommé *Leutard*, qui soutenoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce que les Prophetes ont dit, & qu'il étoit inutile de donner les dîmes. Il fut confondu par Gebouin Evêque de Châlons, & de désespoir il se précipita dans un puits. On vit en même tems à Ravenne un autre fanatique nommé *Vilgar*, Grammairien de profession, qui débitoit plusieurs dogmes contraires à la foi, & soutenoit qu'il falloit croire

tout ce qui avoit été dit par les Poëtes. Il fut condamné comme hérétique par l'Archevêque de Ravenne ; & ceux qu'il avoit infectés de son erreur en Italie, périrent par le fer & par le feu. Une partie des Chrétiens d'Espagne furent corrompus de même par des hérétiques sortis de l'isle de Sardaigne ; mais ils furent tous exterminés par les Catholiques. Ce débordement d'erreurs parut à quelques-uns être l'accomplissement de la prophétie de S. Jean, qui a dit dans son Apocalypse, que Satan seroit lâché après mille ans.

Conciles de Rome, de Polden, de Francfort & de Todi, contre Villigise, Archevêque de Mayence, qui s'attribuoit la jurisdiction sur un Monastere dépendant de l'Evêché de Hildesheim. Le Légat Frideric, Cardinal Prêtre de l'Eglise Romaine, présida au Concile de Polden. Ce Prélat arriva en Allemagne revêtu des ornemens du Pape avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représentoit.

Richard, Duc de Normandie, chasse de l'Abbaye de Fécan les Chanoines séculiers qui s'en étoient emparés, & donne ce Monastere à Guillaume, Abbé de saint Benigne de Dijon, qui y met des Moines de la congrégation de Cluni.

1002.

Concile de Rome le 3 Décembre : l'Evêque Conon renonce au monastere de S. Pierre de Perouse en faveur du Pape, suivant le jugement du Concile.

Mort de l'Empereur Othon III. Saint Henri lui succéde.

On tint vers l'an 1002 divers Concile, tant en Italie qu'en France, pour rétablir l'uniformité de discipline. Il fut réglé touchant les jeûnes, qu'on n'en indiqueroit aucun entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté celui de la vigile de la Pentecôte. Cependant la veille de la Pentecôte n'est point encore un jour de jeûne dans plusieurs Eglises de France. On voulut aussi obliger les Moines à renoncer à l'usage où ils étoient de chanter le *Te Deum* en Avent & en Carême, contre la pratique de l'Eglise Romaine. Les Abbés répondirent qu'ils suivroient l'Ordre & la Régle de S. Benoît, approuvée par S. Grégoire le Grand, & les Evêques parurent satisfaits de cette réponse. On agita encore dans ces Conciles, si on ne pourroit pas trouver un jour plus convenable que le 25 de Mars, pour célébrer l'Annonciation de la

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Sylvestre II.
12 Mai 1003.

Jean XVII.
6 Juin 1003.
31 Octobre 1003.

Jean XVIII.
19 Mars 1004.
18 Juillet 1009.

Sergius IV.
11 Octobre 1009.
13 Juillet 1012.

Benoît VIII.
20 Juillet 1012.
10 Juillet 1024.

Jean XIX.
19 Juillet 1024.
6 Novembre 1033.

Benoît IX.
9 Décembre 1033.
abdique en 1044.

Grégoire VI.
28 Avril 1045.
abdique le 17 Décembre 1046.

Clément II.
25 Décemb. 1046.
9 Octobre 1047.

Benoît IX.
derechef en 1047.
abdique, ou est chassé le 17 Juillet 1048.

Damase II.
17 Juillet 1048.
8 Août 1048.

S. Léon IX.
12 Février 1049.
19 Avril 1054.

Victor II.
13 Avril 1055.
28 Juillet 1057.

Etienne IX.
2 Août 1057.
19 Mars 1058.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Grégoire, 1012.

Jean dit Sylvestre III. 1044.

Jean, Evêque de Veletri, qui prit le nom de Benoît, 1058.

Cadalous dit Honorius II. 1061.

Guibert dit Clément III. 1080.

Albert, 1100.

Théodoric, 1100.

Maginulfe, 1100.

HERETIQUES.

Leutard & Vilgar fanatiques, vers 1001.

Gandulfe, 1025.

Berenger, 1050.

Héréfie des Incestueux, 1065.

Roscelin, 1092.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Basile III. } 1025.
Constantin X. } 1028.

Romain Argyre, 1034.

Michel IV. 1041.

Michel Calafate, 1042.

Constantin XI. 1054.

Théodora, 1056.

Michel VI. 1057.

Isaac Comnene, 1059.

Constantin Ducas, 1067.

Romain Diogene, 1071.

Michel VII. 1078.

Nicephore Botaniate, 1081.

Alexis Comnene.

EMPEREURS d'Occident.

Othon III. 1002.

S. Henri, 1024.

Conrad II. 1039.

Henri III. 1056.

Henri IV.

Rois d'Espagne.

Alphonse V. 1027.

Veremond III. 1037.

Ferdinand le Grand, 1065.

Sanche II. 1073.

Alphonse VI.

Rois de France.

Robert, 1031

Henri I. 1060.

Philippe I.

SAVANS & Illustres.

Gerbert, Archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin Pape Sylvestre II. 1003. Il a laissé plusieurs lettres & discours; on croit que c'est lui qui a introduit l'usage du chiffre Arabe en France.

S. Abbon, Abbé de Fleuri, 1004. Il a dédié aux Rois Hugues Capet & Robert son fils, un recueil des Canons, contenant les devoirs des Rois & ceux des sujets pour affermir la nouvelle domination de ces Princes.

Aimoin, Moine de Fleuri, vivoit 1005. Son principal ouvrage est une histoire de France qu'on a attribuée à un autre Aimoin, Moine de S. Germain des Prês.

Heriger, Abbé de Lobbes, 1007. Auteur d'un traité du corps & du sang du Seigneur, & d'une histoire des Evêques de Liége.

Gui d'Areze, Moine, vivoit en 1009. Il est inventeur de la gamme, & des six notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*: ces syllabes sont tirées des trois premiers vers de l'hymne *Ut queant laxis*. Guy écrivit une lettre sur sa nouvelle méthode, dans laquelle il dit: *J'espere*

Vierge, parceque cette fête tomboit communément en Carême, & assez souvent dans la semaine Sainte, ou dans l'octave de Pâque. On proposa de suivre l'usage des Espagnols, qui la célébroient le 18 de Décembre. Mais tout bien pésé, on convint de s'en tenir à l'ancienne coutume. *Glab. Rodulf. liv. 3. chap. 3.*

On commence dans presque toute la France à réparer avec une sainte émulation, les anciennes Eglises, ou même à les abattre, pour en construire de plus magnifiques. En effet, on remarque que les Eglises Cathédrales & celles des principaux monasteres, furent la plupart rebâties au commencement de ce siécle. Ponce, Archevêque d'Arles, accorde des Indulgences à ceux qui contribuoient à la construction de l'Eglise de l'Abbaye de Montmayour, proche d'Arles. C'est ici un des plus anciens exemples des indulgences ou rémissions des peines canoniques accordées à ceux qui visiteront quelques Eglises, & qui y feront quelques aumônes.

1003.

Mort du Pape Sylvestre II, le 12 Mai : il fut enterré à S. Jean de Latran, où son corps fut trouvé en 1648, comme on rebâtissoit cette Eglise : il étoit dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agréable ; mais si-tôt qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres, & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Jean XVII, autrement nommé Sicco, lui succéda le 6 Juin, & mourut le 31 Octobre.

1004.

Jean XVIII, autrement nommé Fasan, monte sur le saint Siége le 19 Mars.

Rétablissement de l'Evêché de Mersbourg par l'Empereur saint Henri.

Abbon, Abbé de Fleuri, réforme le monastere de la Réole en Gascogne. Il s'excite à cette occasion une sédition des Gascons contre les François de la suite d'Abbon, qui reçut un coup de lance dont il mourut le même jour. Il est honoré comme martyr.

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Herétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
PAPES. Nicolas II. 9 Décembre 1058. 24 Juin 1061. Alexandre II. 30 Septemb. 1061. 20 Avril 1073. Grégoire VII. 22 Avril 1073. 25 Mai 1085. Victor III. 24 Mai 1086. 16 Septemb. 1087. Urbain II. 12 Mars 1088. 29 Juillet 1099. Pascal II. 13 Août 1099. **PATRIARCHES** *Jacobites d'Alexandrie.* Philothée, 1003. Zacharie, 1032. Sanut, 1047. Christodule, 1078. Cirille, 1092. Michel. **PATRIARCHES** *d'Antioche.* On ne connoît que quelques Patriarches. Emilien vers 1080. Etienne. Pierre, 1090. Jean, quitte vers l'année 1100 deux ans après la prise de cette ville par les croisés: les Latins éllsent Bernard.		*Rois d'Angleterre.* Etelrede II. 1016. Edmond, 1017. Canut le Grand, Roi de Danemarck, 1036. Haralde, 1040. Harde-Canut, 1042. Alfrede, 1043. S. Edouard III. 1066. Eralde, 1066. Guillaume le Conquerant, 1087. Guillaume le Roux, 1100. *Rois d'Ecosse.* Malcome II. 1023. Duncan I. 1030. Maccabet, 1047. Malcome, III. 1084. Duncan II. 1084. Edgar, 1095. Alexandre. *Rois de Suéde.* Olaüs II. 1019. Amund, 1035. Emundflamme, 1041. Hakon, 1059. Stenchil, 1061. Ingelde III. 1064. Hasten, 1080. Philippe. *Rois de Danemarck.* Suenon. 1014. Canut le Grand, Roi d'Angleterre, 1036. Haralde, 1040. Harde-Canut, 1042.	*que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour la rémission de nos péchés; puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquérir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an, ou tout au plus en deux.* Effectivement, il est aisé de concevoir combien l'étude du chant devoit être difficile, avant qu'on eût l'usage de la gamme. S. Brunon, Apôtre de la Prusse, 1009. Ditmar, Evêque de Mesbourg, 1019. Il a écrit une histoire de son tems. Bouchard, Evêque de Vormes, 1026. Il a fait un grand recueil de canons, tiré des recueils précédens, dont il a copié les fautes. S. Romuald, fondadeur des Camaldules, 1027. S. Olaf, Roi de Norvege, 1028. Fulbert, Evêque de Chartres, 1028. Il a laissé des lettres & des sermons. Ademar ou Aimar, Moine de S. Cybar d'Angoulême, vers 1030. Auteur d'une chronique qui commence à l'année 829, & finit en 1029.

1005. 1006.

On célébra cette année un Concile en un lieu nommé *Trotmani*, où entr'autres choses il fut ordonné qu'on jeûneroit au pain, à l'eau & au sel, les veilles de S. Jean Baptiste, de S. Pierre & de S. Laurent, le vendredi des quatre-temps avant Noël; & qu'on jeuneroit comme en Carême, la veille de l'Assomption, celles des Apôtres, & les quatre-temps. On voit par les réglemens de ce Concile avec quelle rigueur on gardoit les jeûnes ordinaires ordonnés par l'Eglise.

On n'observoit pas avec moins de sévérité les jeûnes extraordinaires qui étoient quelquefois indiqués en des cas particuliers. Nous avons sur ce sujet dans les formules Alsaciennes, le Mandement d'un Evêque, pour ordonner trois jours de jeûne suivant l'intention du Prince. Il veut que pendant ces trois jours, le peuple revêtu de cilices & couvert de cendres, se rende à l'Eglise en procession; que tous entendent la Messe pieds nuds; qu'on jeûne au pain sec, ou du moins qu'on ne mange avec son pain que des légumes cruds & des fruits, sans boire de vin, mais on permet un peu de biére: *Inter formul. Alsat. form. 18. append. ad cod.*

La contagion nommée le *Feu Sacré* s'étant communiquée dans le Limosin, & dans le reste de l'Aquitaine, Alduin, Evêque de Limoges, crut devoir employer le même remede, c'est-à-dire, trois jours de jeûne public. Ce Prélat, touché de l'extrême misére des habitans d'une bourgade de son Diocèse, nommée Evau, leur permit de manger de la chair pendant le Carême. Mais quand l'abondance fut revenue, il les exhorta à faire un autre Carême, au lieu de celui où ils n'avoient point été en état d'observer l'abstinence prescrite.

1007.

Concile de trente-cinq Evêques à Francfort le 1 Novembre, pour l'érection de l'Evêché de Bamberg faite par le Pape à la priére de l'Empereur Henri. Ce Prince bâtit en même tems deux monasteres dans cette ville; l'un de Chanoines, dédié à S. Etienne; l'autre de Moines, dédié à saint Michel & à saint Benoît.

PAPES

PAPES. & PATRIARCHES.

PATRIARCHES de Jerusalem.

Orestés.
Siméon.
Daimbert, premier Patriarche Latin après la prise de Jerusalem par les croisés, en 1099.

PATRIARCHES de Constantinople.

Sergius II. 1019
Eustache, 1025.
Alexis, 1043.
Michel Cerularius Chassé en 1058.
Constantin Lichudes, 1064.
Jean Xiphilin, 1077.
Cosme, 1082.
Eustrate Caridas, déposé vers 1084.
Nicolas le Grammairien.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de Danemarck.

Magnus, 1048.
Suenon II. 1074.
Herolde VII. 1085.
S. Canut, 1085.
Olaüs, 1086.
Eric II.

Rois de Pologne.

Boleslas I. Roi, 1025.
Micislas II. 1034.

Interrègne.

Casimir, 1058.
Boleslas II. 1079.
Ladislas.

Rois de Jerusalem.

Godefroi de Bouillon élu par les Seigneurs croisés en 1099. meurt en 1100.

Baudoin I.

SAVANS & Illustres.

Oderan, Moine de S. Pierre-le-Vif à Sens, vers 1033. Auteur d'une chronique qui finit en 1032.

S. Etienne, premier Roi & Apôtre de Hongrie, 1038.

Alexis, Patriarche de Constantinople, 1043. Il a fait plusieurs décrets sur les matiéres ecclésiastiques.

Glabert, Moine de Cluni, vivoit 1045. Il est auteur d'une histoire depuis l'an 980 jusqu'à son tems.

Herman surnommé *Contract*, Moine de Richenon en Suabe, 1054. Outre sa chronique des six âges du monde qui finit l'an 1054. on lui attribue divers autres livres d'histoire & de piété, avec le *Salve Regina*; l'*Alma redemptoris mater*; la prose *Veni, sancte Spiritus*, &c.

Alfane, Archevêque de Florence, vivoit en 1057. Il a laissé des poésies sur divers sujets de piété.

Michel Cerularius, Patriarche de Constantinople, 1058. Nous avons ses lettres & ses traités contre l'Eglise Romaine.

Saint Pierre Damien, Cardinal, 1072.

Hervé, Tréforier de S. Martin de Tours, fonde l'Abbaye de Beaumont : Foulques, Comte d'Anjou, fonde celle de Beaulieu, & le Marquis Teudald celle de *Polirone* ou San-Benedetto, près Mantoue.

Réforme des Monafteres, par Richard de Verdun.

1008.

Robert, Roi de France, affemble en fon Palais de Chelles un Concile de treize Evêques, dont il nous refte une charte en faveur de l'Abbaye de S. Denis. Robert écrivit vers le même tems une lettre menaçante à Leutheric, Archevêque de Sens, qui étoit tombé dans une erreur touchant le corps de notre Seigneur, & s'en fervoit quelquefois pour éprouver les coupables, fuivant l'abus qui avoit cours en ce tems là. On voit par la lettre du Roi, qu'on ufoit alors de paroles différentes des nôtres en adminiftrant l'Euchariftie; & qu'au lieu que nous difons : *Que le corps de notre Seigneur Jefus-Chrift conferve votre ame pour la vie éternelle* ; on difoit, *Que le corps de notre Seigneur Jefus-Chrift foit pour vous le falut de l'ame & du corps.*

1009.

Concile d'Enham en Angleterre : tous les Evêques & tous les Seigneurs Anglois y furent appellés par ordre du Roi Ethelrede, & on y fit trente-deux Canons de difcipline. Par le deuxiéme, le Concile ordonne aux Prêtres de quitter leurs femmes ; & on promet que ceux qui garderont fidélement la continence, feront traités comme des nobles. L'incontinence étoit telle parmi les Prêtres Anglois, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus ; & ce défordre avoit paffé en coutume.

Saint Brunon, autrement nommé Boniface, ordonné Archevêque pour la Pruffe, fouffre le martyre fur les confins de la Ruffie, où il étoit allé faire une miffion : il eut la tête coupée, & dix-huit des fiens avec lui, le 14 Février.

Mort du Pape Jean XVIII, le 18 Juillet. De fon tems l'Eglife de Conftantinople étoit unie à l'Eglife Romaine, & on récitoit à la Meffe le nom de ce Pape avec ceux des autres Patriarches : il eut pour fucceffeur Pierre, Evêque d'Albane, qui prit le nom de Sergius IV.

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			Il a laissé un très-grand nombre de lettres, & plus de soixante opuscules sur des matiéres de religion & de piété. Theophylacte, Archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit en 1070. Il est auteur d'un Commentaire sur le nouveau Testament, & sur quatre des petits Prophetes. Jean Xiphilin de Constantinople, 1077. Auteur de plusieurs décrets & de quelques homélies. S. Anselme de Luques, 1086. Il a écrit contre l'Antipape Guibert, a fait une collection de Canons, une explication des lamentations de Jérémie, & une des pseaumes. Lanfranc de Cantorberi, 1086. Il a laissé plusieurs lettres, un Commentaire sur saint Paul, & un traité contre Berenger. Pierre Ignée, Cardinal Evêque d'Albane, 1089.

1010.

Glaber, Moine de Cluni, raconte qu'on apprit cette année que le Prince de Babylone avoit fait abattre l'Eglise du saint Sépulchre à Jerusalem, à l'instigation des Juifs : ils lui avoient envoyé par un nommé Robert, qui couroit le monde en habit de pélerin, une lettre par laquelle ils menaçoient ce Prince de le dépouiller de son Royaume, s'il ne détruisoit cette Eglise. La nouvelle s'en étant répandue en peu de tems, la haine publique éclata avec violence contre les Juifs chez tous les peuples Chrétiens, qui les chasserent de leurs terres, & en firent périr un grand nombre par le fer & par le feu. Plusieurs se tuérent de désespoir; d'autres feignirent d'embrasser la foi Chrétienne. Robert qui avoit été porteur de la lettre, fut condamné au feu à Orléans, où il avoit été pris à son retour. Glaber ajoute que cinq ans après, les Juifs recommencerent à paroître, & se rétablirent comme auparavant. La même année la mere du Prince de Babylone, qui étoit Chrétienne, commença à rétablir l'Eglise du saint Sépulchre. Une multitude incroyable de gens de tous pays allerent à Jerusalem, & donnerent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment.

1011.

Les Pirates Danois qui attaquoient l'Angleterre depuis quelques années, pillent & saccagent la ville de Cantorberi. Tout ce qui s'y trouva d'habitans fut passé au fil de l'épée, même les femmes & les enfans, tout le Clergé & tous les Moines; mais ils emmenerent Elfege, Archevêque de cette ville, esperant l'obliger par les tourmens à leur payer une grosse somme pour sa rançon. Le saint Prélat résista courageusement, & demeura inébranlable; enfin ils le tuérent le 19 Avril de l'année suivante. Il est honoré comme martyr.

1012.

Le Pape Sergius IV, meurt le 13 Juillet : Jean, Evêque de Porto lui succéde le 20, & prend le nom de Benoît VIII. Le saint Siége lui fut disputé par un nommé Grégoire, qui avoit été élu par une partie du peuple : Benoît fut obligé de

CONCILES.
DU ONZIEME SIECLE.

1001. De *Rome*, sur les plaintes de l'Evêque d'Hildesheim. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1001. De *Tudert*, sur le même sujet, dont on n'a ni les actes, ni les Canons. *Hardouin* seul tom. VI.

1002. De *Rome*, sur l'exemption de l'Abbaye de Perouse. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. IV.

—— Divers Conciles de *France*, sur les jeûnes de la Pentecôte, sur l'Hymne *Te Deum*, & autres matieres ecclésiastiques. *Ibid.*

1005. De *Dortmont*, ou *Trotmont*, sur la discipline, mais sans aucuns actes. *Hard.* tom. VI.

—— De *Toulouse*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 31.

100. De *Francfort*, pour ériger l'Eglise de Bamberg en siége épiscopal. *Reg.* t. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI.

1008. Du *Palais de Chelles (Kalence)*, en présence du Roi Robert, en faveur de l'Abbaye de S. Denys. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI. manque *in Regia*.

100. De *Barcelone*, sur les donations faites à cette Eglise. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

—— D'*Enham* en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid. Anglic.* tom. I.

1010 *ou* 1011. De *Poitiers*, *Gall. Christ.* tom. II. pag. 513.

1011. De *Bamberg*, sur les différends de quelques Evêques. *Reg.* &c.

1012. De *Léon* en Espagne, sur la discipline, sous le Roi Alphonse V. *Ibid.*

—— De *Pavie*, sur la continence des Clercs. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

—— *Abamense* en Angleterre, sur la discipline. *Lab.* tom. IX.

—— De *Coblentz*. au sujet de l'Evêché de Metz. *Mabill. Ann.* tom. IV. p. 230.

1014. De *Ravenne*, contre ce qui s'étoit passé sous l'Archevêque Adelbert. *Lab.* tom. IX.

1015. De *Rome*, sur les immunités d'une Abbaye. *Ibid.*

—— De *Reims*, sur les biens de l'Eglise, en faveur de l'Abbaye de Mouson. *Martène in Thesauro*, tom. IV.

1017. D'*Orléans*, contre deux hérétiques Manichéens, brûlés par ordre du Roi Robert. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

1020. D'*Airac*, Diocése d'Auxerre, en présence du Roi Robert. On y apporte des Reliques des Saints de divers endroits. *Ibid.*

—— De *Pavie*, sur la discipline. *Lab.* tom. IX.

—— De *Dijon*, de *Beaune* & de *Lyon*. Ces Conciles sont cités dans l'histoire des Evêques d'Auxerre.

—— Assemblée de *Toulouse*, contre quelques Enchanteurs.

1021. D'*Aix-la-Chapelle*, sur le Monastere de Borcet, *Gall. Christ.* t. III. pag. 656.

—— De *Winchester*, pour confirmer l'exemption de l'Abbaye de S. Edmond. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI *Anglic* tom. I.

1022. De *Leligenstad*, ou *Mayence*, sur la discipline. *Ibid.*

—— De *Rodès*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 672.

—— D'*Orléans*, contre quelques hérétiques. *Ibid.* tom. II. pag. 39.

—— De *Leyra* en Navarre, sur les priviléges de l'Abbaye de S. Sauveur. *Aguirre*, tom. III.

1023. D'*Aix-la-Chapelle*, sur le différend de l'Archevêque de Cologne & de l'Evêque de Liége. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

—— De *Mayence*, dans la cause du Comte Hanistein. *Ibid.*

—— De *Poitiers*, au sujet de S. Martial. *Pagi*, *ad hunc annum.*

1024. De *Paris*, sur le même sujet. *Pagi*, *ad hunc annum*

1025. Du *Puy*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 618.

—— D'*Anse*, sur l'ordination des Moines de Cluny. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.

—— D'*Arras*, sur la discipline. *Hard.* seul tom. VI.

1027. De *Francfort*, où l'on donne la tonsure cléricale à Godhard, frere de l'Empereur Conrard. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.

1027. D'*Elne*, en Roussillon, sur la discipline. *Hard.* tom. VI.

ſortir de Rome, & paſſa en Allemagne pour implorer le ſecours de l'Empereur ſaint Henri.

En Eſpagne, le Roi Alphonſe V fait aſſembler un Concile national le 25 Juillet, dans la ville de Léon, capitale de ſon Royaume. Il nous en reſte ſept canons, qui regardent la plupart la conſervation du temporel des Egliſes, & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne comme ailleurs.

1013.

Vers ce tems les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider renoncerent au Chriſtianiſme, & à l'obéiſſance des Saxons qui les traitoient avec la derniere cruauté. Ces peuples pouſſés au déſeſpoir, prirent la réſolution de faire périr les Prêtres & les autres Miniſtres des autels; ils brûlerent toutes les Egliſes, & ne laiſſerent au-delà de l'Elbe aucune trace du Chriſtianiſme. Une multitude innombrable de Martyrs ſouffrirent en cette occaſion. On remarque entr'autres ſoixante Prêtres de la ville d'Aldinbourg, auxquels les Sclaves ouvrirent le crane en forme de croix, enſorte que leur cervelle étoit à découvert : en cet état ils les promenerent par leurs villes les mains liées derriére le dos, les frapant & les tourmentant juſqu'à la mort.

1014.

Le Pape Benoît VIII étoit rentré à Rome : le 22 Février de cette année il y donna la couronne impériale au Roi ſaint Henri & à ſainte Cunégonde ſon épouſe. Le Moine Glaber rapporte que le Pape donna en même tems à l'Empereur une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croiſés, avec une croix d'or plantée deſſus. La figure de la pomme étoit en uſage depuis long-tems pour repréſenter le monde; la croix qu'on y avoit ajoutée, figuroit la Religion dont l'Empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. Glaber dit au même endroit : » Il paroît très-raiſonnable & très-bien établi, afin „ de maintenir la paix, qu'aucun Prince ne prenne le titre „ d'Empereur, ſinon celui que le Pape aura choiſi pour ſon „ mérite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité." C'eſt un témoignage de l'opinion du tems. Pendant que l'Empereur Henri étoit en Italie; il fonda un Evêché à Bobio,

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

—— *Ausonense*, *Aguirre*, tom. III.

1028. De *Mayence*, sur l'assassinat du Comte Sigefroy. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

—— De *Carrofé*, sur la Foi Catholique. *Ibid.*

1029. De *Limoges*, sur l'Apostolat de S. Martial. *Ibid.*

—— Assemblée d'*Orléans*, pour la Dédicace de l'Eglise de saint Aignan. *Ibid.*

—— De *Palithi*, où se fait la réconciliation de l'Evêque de Mayence avec l'Evêque de Hildeshein. *Ibid.*

1030. De *Poitiers*, sur les biens ecclésiastiques. *Martene*, *Thesauri*, tom. IV.

1031. De *Limoges*, sur l'Apostolat de S. Martial & sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tome VI.

—— De *Narbonne*, en faveur de l'Abbaye de S. Martin du Mont-Canigou en Roussillon. *Martène collectio nova*, tom. VII.

—— De *Bourges*, sur l'Apostolat de S. Martial & sur la discipline. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

—— De *Beaulieu*. près Limoges, dont on n'a pas les actes. *Ibid.*

—— De *Tribur*, près Mayence, sur le jeûne du Carême. *Ibid.*

—— De *France*. Il se tint divers Conciles sur divers sujets. *Ibid.*

—— De *Compostelle*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1032. De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 307.

—— De *Poitiers*, sur la Foi Catholique, & sur la conservation des biens ecclésiastiques. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI. manque *in Regia*.

—— De *Pampelune*, sur le rétablissement du siége de cette Eglise. *Ibid.*

—— Assemblée des Evêques à *Ripol* en Catalogne, pour la Dédicace de cette Eglise. *Ibid.*

1034. De S. Jean de Pena en Espagne. *Mabillon Annal. S. Bened.* t. IV. pag. 296. *ex Aguirrio.*

—— De *Landaff*, où l'on excommunie le Roi Mourie. *Anglic.* tom. I.

1035. De *Tribur*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

—— De *Tremaigues*. (Inter-ambas-aquas) en Roussillon, sur l'Abbaye de S. Michel de Cuxa. *Mabil. Ann.* tom. IV. pag. 730 & 731.

1036. De *Poitiers*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1037. De *Rome*, sur l'exemption d'une Abbaye. *Ibid.*

1038. Assemblée des Evêques de la *Gaule Narbonnoise*, pour la Dédicace de l'Eglise de Gironne. *Ibid.*

1040 De *Venise*, sur la discipline. *Hard.* tome VI.

—— Assemblée des Evêques pour la dédicace de l'Eglise d'Urgel. *Ibid.*

—— Assemblée des Evêques pour la dédicace de l'Eglise de la Trinité de Vendôme. *Ibid.*

—— De *Bourges*, pour l'Abbaye de S. Sulpice. *Gall. Christ.* tom. II. p. 41.

—— De *Vannes*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1041. De *Cesene* en Italie, pour l'établissement d'une Communauté de Clercs. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Ughellus*, tom. II.

—— Divers Conciles des Gaules sur la paix du Royaume. *Ibid.*

—— De *Tulugès* en Roussillon, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 34.

1042. De *S. Gilles*. *Ibid.* tom. VI, pag. 34.

1043. De *Narbonne*, sur les biens de l'Abbaye de S. Michel de Cuxa en Roussillon *Ibid.* & *Martène in Thesauro*, tom. IV. manque *in Regia*.

—— Autre de *Narbonne*, de la même année, sur une donation faite à l'Eglise de Carcassone. *Martène in Thes.* tom. IV. Voyez le Pere Bouges, histoire de Carcassone, 1741, page 525.

1044. De *Constance*, pour établir la paix. *Lab.* IX. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia*.

1045. De *Narbonne*, sur les priviléges de l'Abbaye de Saint Michel de Cuxa. *Hard.* tom. VI.

1046. De *Sutry*, près de Rome, où Grégoire VI abdiqua le Pontificat &

& engagea le Pape à faire chanter le Symbole à la Messe solemnelle comme on le pratiquoit dans les autres Eglises d'Occident.

Concile de Ravenne le dernier Avril, pour remédier à plusieurs désordres commis dans cette Province pendant la vacance du siége. Ce même Concile fit défense aux Archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la Confirmation par le saint Chrême ; fonctions réservées aux seuls Evêques.

1015.

Saint Henri réforme le monastere de Corbie en Saxe, tombé dans un grand relâchement. L'Abbé fut déposé, & on mit en prison seize des Moines les plus rebelles.

1016.

Des Sarrasins venus par mer en Italie s'étoient emparés de la Toscane, & menaçoient de pousser leurs conquêtes plus loin. Le Pape Benoît VIII l'ayant appris, assemble tous les Evêques & les défenseurs des Eglises ; & s'étant mis à leur tête attaque les ennemis, qui sont obligés de prendre la fuite. Le Pape avoit eu la précaution d'envoyer une grande multitude de barques, qui leur couperent le chemin à leur retour ; & ils furent tous tués jusqu'au dernier.

1017.

Canut le Grand, Roi de Danemarck, demeure seul maître de l'Angleterre, après la mort d'Edmont, fils d'Ethelrede II.

1018. 1019.

On peut rapporter à ce tems la fondation du monastere de S. Benoît à Paderborn par S. Meinverc Evêque de cette ville : il y mit le corps d'un saint Felix qui lui avoit été donné par le Patriarche d'Aquilée. Pour s'assurer de la vérité de cette relique, S. Meinverc la fit mettre dans un grand feu, & le corps saint soutint cette épreuve jusqu'à trois fois sans être endommagé. On trouve dans les histoires de ce tems plusieurs autres exemples de cette épreuve des reliques par le feu.

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

Clément II fut élu. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
—— Assemblée des Evêques en l'Abbaye d'*Arles* en Roussillon, pour la dédicace de son Eglise. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.
—— De *Pavie*, dont on n'a point les actes. *Ibid.*
—— De *Rome*, sur le rang des Evêques de Ravenne, de Milan & d'Aquilée. *Ibid.*
1047. De *Rome*, contre les Simoniaques, *Reg.* tom. XXV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.
1048. De *Sens*, pour confirmer la fondation de l'Abbaye de Provins. *Ib.*
—— De *Mersbourg* en Saxe.
—— De *Senlis*, en faveur de S. Médard de Soissons. *Martène in nova coll.* tom. VII.
1049. De *Rome*, contre les Simoniaques. *Reg.* XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tome VI.
—— De *Reims*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.
—— De *Mayence*, contre la Simonie. *Ibid.*
—— De *Pavie*, sur la discipline. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin in conciliis Norman.*
—— De *Rome*, mais l'année incertaine, *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
1050. D'*Avignon.* *Gall. Christ.* t. VI. pag. 483.
—— De *Saint-Tiberi.* *Ibid.* tom. VI. pag. 35.
—— De *Rome*, pour la canonisation de S. Gerard de Toul. *Mabill. Annal.* tom. IV. pag. 738.
—— De *Narbonne*, pour les biens de l'Abbaye d'Arles en Roussillon.
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI. seuls.
—— De *Rome*, contre l'hérésie de Beranger. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* VI.
—— De *Brionne* en Normandie, contre Berenger. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— De *Verceil* en Italie, contre Berenger & Jean Erigene, dit Scot. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI.

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

—— De *Paris*, contre Berenger. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom VI. manque *in Regia.*
De *Coyace* dans le Diocèse d'Oviedo en Espagne, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
—— De *Siponto* (Sipontinum), contre deux Archevêques Simoniaques. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1051. De *Rome*, contre Grégoire de Verceil, adultere, & contre les Simoniaques. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
1052. De *Limoges*, sur l'ordination d'un Evêque. *Lab.* tom. IX.
—— De *Mantoue*, interrompu par des Evêques réfractaires. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1053. De *Rome*, contre Berenger, & pour la canonisation de S. Gerard, Evêque de Toul. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
—— Assemblée de *S. Denys*, pour reconnoître les Reliques de ce Saint. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1054. De *Narbonne*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Barcelonne*, pour les biens de cette Eglise. *Ibid.*
De * *Constantinople*, contre l'Eglise Romaine. *Hard.* seul tom. VI.
1055. De *Mayence*, où l'on élit le Pape Victor II. *Ibid.*
—— D'*Autun*, sur Robert, Duc de Bourgogne. *Mabil. Annal.* tom. IV. pag. 551.
—— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 35.
—— De *Florence*, contre Beranger & contre les aliénations des biens de l'Eglise. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* tom. VI.
—— De *Lyon*, pour déposer plusieurs Evêques. *Ibid.*
—— De *Tours*, contre Berenger. *Ibid.*
—— De *Cologne*, pour la réconciliation du Comte de Flandre avec Henri Roi de France. *Ibid.*
—— D'*Angers*, contre Berenger. *Pagi*, *ad hunc annum.*

1020.

Concile de Pavie le 1 Août : on y fit contre l'incontinence des Clercs un décret qui fut souscrit par sept Evêques, en y comprenant le Pape Benoit qui y avoit présidé. Ce décret fut confirmé par l'Empereur S. Henri, qui, à la priére du Pape, ajouta les peines temporelles aux défenses du Concile. Benoit étoit venu en Allemagne prier l'Empereur de lui accorder son secours contre les Grecs, qui avoient subjugué une partie de la Province de Benevent, pour en exiger le tribut qu'ils prétendoient être dû aux Empereurs d'Orient. Saint Henri confirma à sa priére les donations de ses prédécesseurs.

1022.

L'Empereur S. Henri passe en Italie à la tête d'une puissante armée, & reprend sur les Grecs la ville de Benevent & toutes les autres dont ils s'étoient emparés. Aribon, Archevêque de Maïence, tint avec Vernehaire de Strasbourg & ses autres suffragans, un Concile à Selingstad, le 12 Août dont les Réglemens sont au nombre de vingt : en voici les dispositions les plus importantes. I. Tous les Chrétiens feront abstinence de chair & de sang, quatorze jours avant la Nativité de S. Jean, & quinze jours avant Noël, aussi-bien que les veilles de l'Epiphanie, de toutes les fêtes d'Apôtre, de l'Assomption, de S. Laurent ; & la veille de ces fêtes ils ne feront qu'un repas. [L'abstinence & le jeûne de la veille de l'Epiphanie sont remarquables.] II. On prescrit le tems où l'on doit célébrer les jeûnes des Quatre-Temps. III. On ne se mariera point depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, ni depuis la Septuagésime, jusqu'à l'octave de Pâques ; non plus que les quatorze jours avant la S. Jean, & les jours de jeûne ou les veilles des fêtes solemnelles. IV. Un Prêtre qui a bu en Eté pendant la nuit, après le chant du coq, ne célébrera point la Messe le lendemain. Si c'est en Hyver qu'il ait bu après le chant du coq, il s'abstiendra aussi de dire la Messe le jour suivant, à moins qu'il n'y ait nécessité. [Comme il n'y avoit point encore alors d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposoit

CONCILES DU ONZIEME SIECLE.

— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin in conciliis Norman.*

— De *Lizieux*, contre Malgerius, Archevêque de Rouen. *Ibid.*

1056. De *Toulouse*, contre la Simonie de l'Archevêque de Narbonne. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. & *Baluz. in Concil. Gall. Narb.*

— De *S. Gilles*, en Languedoc, sur la paix & la tréve. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Landaff* en Angleterre, où l'on excommunie la famille Royale, pour avoir insulté un Médecin, neveu de l'Evêque de Landaff. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Compostelle* en Espagne, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Toulouse*, en faveur de l'Abbaye de Clugny. *Martène in Thesauro*, t. IV.

— De *Châlons* sur Saône, pour les Chanoines de Romans. *Ibid.*

1057. De *Rome*, sur l'Evêché de Marsi en Italie, Evêché qui ne subsiste plus. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

1058. Assemblée de la Province de Narbonne, à *Elne* en Roussillon, pour la Dédicace de son Eglise. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI. seuls.

Autre à *Barcelonne*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Sarragoce*, sur une ligue contre les Maures. *Aguir.* tom. III.

1059. De *Sutri*, où on dépose l'Antipape Benoît. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Rome*, Berenger y abjure son hérésie pour la troisiéme fois, & sur la discipline. *Ibid.* & *Martene in Collect.* tom. VII.

— D'*Amalfi*, dans la Pouille, l'Evêché de Terni est déposé. *Ibid.*

— De *Landaff*, où l'on excommunie la famille Royale. *Anglic.* tom. I.

— De *Reims*, pour le Couronnement de Philippe I, Roi de France. *Ibid.* Il est mal qualifié Concile de *Paris*, par Binius.

— D'*Arles*. *Gall. Christ.* t. VI. page 32 & 36.

— De *Benevent*, en faveur de l'Abbaye de S. Vincent. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

1060. De *Tours*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Vienne* en Dauphiné, contre les Simoniaques. *Ibid.* & *Martene*, *Thesauri* tom. IV.

— De *Jacca* en Espagne, où l'on abroge le rit Ecclésiastique des Goths, pour adopter celui de Rome & pour transférer le Siége de Huesca à Jacca. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— D'*Avignon*, sur l'Eglise de Sisteron. *Bouche*, *Histoire de Provence.*

1061. De *Benevent*, pour les droits de quelques Abbayes. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— * De *Basle* en Suisse, qui prétendoit que le Pape devoit être Lombard. *Ibid.*

— De *Caen* en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

— De *Rome*, sur la discipline. *Pagi*, *ad hunc annum.*

— D'*Autun*, sur la discipline. *Pagi*, *ad hunc annum.*

1062. De *Benevent*, en faveur de l'Abbaye de S. Vincent. *Reg.* t. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* VI.

— D'*Osbori* en Allemagne, sur l'élection du Pape, si le consentement de l'Empereur y étoit nécessaire. *Ibid.*

— * De *S. Jean de la Rocca* en Arragon, qui prétend que les Evêques d'Arragon soient tirés de ce monastere. *Ibid.*

— De *Pavie* & de *Florence*, contre l'Antipape Cadalous.

1063. De *Rome*, contre Pierre Evêque de Florence, accusé d'hérésie & de Simonie. *Ibid.*

— De *Châlons* sur Saône, en faveur de l'Abbaye de Clugni. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Rouen*, contre Berenger & sur la discipline. Dans *Hardouin* seul tom. VI. & *Bessin in Concil. Norman.*

— Assemblée des Evêques, pour la consécration de l'Eglise de *Moyssac*, dans le Quercy. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

que le chant du coq en Eté, marquoit minuit. Ainsi un Prêtre qui avoit bu après ce tems-là, ne pouvoit dire la Messe le lendemain. Mais en hyver que les nuits sont plus longues, on estimoit que le chant du coq ne marquoit pas toujours le milieu de la nuit. Cependant, par respect pour le sacrifice, on jugeoit que dans le doute, celui qui avoit bu après le chant du coq, ne devoit pas dire la Messe le lendemain sans nécessité.] V. Défenses à un Prêtre de dire plus de trois Messes par jour. [Il y avoit alors des Prêtres qui par dévotion célébroient jusqu'à cinq ou six Messes par jour; & il y avoit aussi des Laïques qui croyoient devoir communier à toutes les Messes qu'ils entendoient.] VII. On se plaignit au Concile de quelques Prêtres qui, pour arrêter un incendie, jettoient dans le feu un corporal, le Concile défend cet abus sous peine d'anathême. [On tenoit toujours à Cluni un corporal dans un endroit marqué, afin, qu'on pût le trouver aisément en cas d'incendie.] VIII. Défenses à toutes personnes de porter l'épée dans l'Eglise, si ce n'est l'Epée royale. X. Il y avoit des Laïques, particuliérement des femmes, qui tous les jours faisoient réciter sur eux l'Evangile, *In principio erat Verbum*, & qui faisoient dire tous les jours des Messes particuliéres, comme celle de la Trinité, de S. Michel, &c. le Concile défend ces pratiques où il se mêloit des superstitions. [Il n'est peut-être pas inutile d'avertir qu'on ne disoit point alors l'Evangile *in principio* à la fin de la Messe.] XI. Dans les degrés de parenté, on ne doit pas compter le frere & la sœur pour le premier degré, ainsi que font quelques-uns. C'est le neveu & la niéce, c'est-à-dire le fils ou la fille du frere ou de la sœur, qui doivent être comptés les premiers, comme l'ont ordonné les anciens Peres. [L'usage contraire a cependant prévalu.]

XV. Dans les jeûnes solemnels qui sont indiqués, si quelqu'un veut racheter une des huit choses dont l'usage est alors défendu, il doit nourrir ce jour-là un pauvre. [On n'explique pas quelles sont les huit choses dont l'usage étoit interdit dans ces jeûnes solemnels; c'étoit apparemment de manger de la chair, des œufs, des laitages, de boire du vin, de porter du linge, d'aller à cheval, de porter des armes, & de prendre certains divertissemens.]

CONCILES DU ONZIEME SIECLE.

—— De *Jacca* en Espagne, où l'on reconnoit le Pape Alexandre II.
—— De *Bari*, sur Arnoul Vicaire du Pape Alexandre II.
—— De *Châlons* sur Saône, *Gall. Chr.* tom. IV. pag. 443.
—— De *Cambrai*, *Ibid.* tom. III. p. 92.
—— De *Mantoue*, contre l'Antipape Cadalous & en faveur du Pape Alexandre II. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
—— De *Barcelonne*, où l'on quitte les rits & cérémonies des Chrétiens Goths, pour prendre celles de Rome. *Ibid.* & *Pagi*.
- De *Bari*, sous l'Archevêque André. *Anonym. Barrens.*
1065. De *Rome*, 1 & 2. contre les Inceftueux, c'est-à-dire contre les Jurisconsultes, qui vouloient compter les degrés de consanguinité par le Droit Civil & non par le Droit Canonique. *Ibid.*
—— D'*Autun*, pour la réconciliation de l'Evêque de cette ville, avec le Duc de Bourgogne. *Lab.* t. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.
—— D'*Elne* en Roussillon, pour la confirmation de la paix. *Ibid.*
1066. De *Westminster*, près Londres, pour les priviléges de cette Abbaye. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.
—— De *Lillebonne* en Normandie, avant l'expédition de Guillaume le Bâtard en Angleterre. *Bessin in Conciliis Norman.*
1068. D'*Ausch*, pour les Dixmes des Eglises Cathédrales de la Gascogne. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI. manque *in Reg.*
—— D'*Ausch*, autre que le précédent. *Mabill. Annal.* tom. V. pag. 13 & 14.
—— De *Toulouse*, pour rétablir l'Evêché de Lectoure. *Labbe*, &c.
—— Divers Conciles tenus en *Espagne*, pour abréger les cérémonies ecclésiastiques des Chrétiens Goths. *Ibid.*
—— De *Gironne* en Espagne, sur la discipline. *Hard.* seul. tom. VI.
—— De *Bourdeaux*, en faveur de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme. *Martene in Thesauro* tom. IV.
1069. De *Mayence*, sur la répudiation que l'Empereur Henri IV vouloit faire de Berthe. *Hard.* tom. VI.
—— De *Rouen*, pour l'Election d'un Archevêque de cette ville. *Bessin conciliis Norman.*
1070. De *Leyra* en Espagne, sur les priviléges de cette Abbaye. *Mabill. Annal.* tom. V. pag. 31.
—— De *Winchester*, contre Stigand, usurpateur du siége de Cantorbery. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tom. I.
—— De *Rome*, sur l'Abbaye de Vissegrad. *Pagi*, *ad hunc annum*.
—— D'*Anse*, sur une donation faite à l'Abbaye de l'Isle-Barbe. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.
—— De *Windsor* en Angleterre, sur la dégradation de quelques Prélats. *Ibid.*
—— De *Normandie*, sur la consécration de Lanfranc, nommé Archevêque de Cantorbery. *Bessin in Conciliis Norman.*
—— De *Londres*, sous Lanfranc, pour rétablir dans les villes les Siéges Episcopaux. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.
1071. De *Pededran* en Angleterre, pour la nomination de quelques Evêques. *Ibid.* & *Angl.* tom. I.
—— D'*Autun*. *Gall. Christ.* t. IV. p. 1062.
—— De *Mayence*, contre Charles Evêque de Constance, accusé de Simonie & de Sacrilége. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
1072. D'*Angleterre*, où l'Archevêque de Cantorberi est déclaré Primat de celui d'York. *Ibid.*
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Ibid.* & *Bessin in Concil. Norman.*
—— De *Châlons* sur Saône, en faveur des Chanoines de Romans. *Martene in Thesauro*, tom IV.
—— De *Rome*, sur l'Eglise de Milan. *Pagi*, *ad hunc annum*.
1073. De la *Guyenne*, (Novem populania) sur diverses plaintes portées vers le Pape. *Ibid.* (Peut-être le même que le suivant.)
—— D'*Orrea* dans le Bigorre, pour l'Abbaye de Simorra. *Mabill. Annal.* tom. V. pag. 71.
—— De *Châlons* sur Saône. *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 885.

XVI. Défenses d'aller à Rome sans la permission de l'Evêque ou de son Vicaire. XVII. Défenses aux Prêtres, sous peine d'anathême, de partager aux pénitens leur *carinne*, c'est-à-dire leur quarantaine. [C'étoit un jeûne de quarante jours au pain & à l'eau, qu'on imposoit aux pénitens; on défend aux Prêtres de le partager en plusieurs intervalles pour le rendre moins pénible.] Le Dix-huitiéme Canon est remarquable: comme quelques-uns, y dit le Concile, sont tellement aveuglés par leur folie, que lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, ils refusent de recevoir la pénitence de leurs Prêtres, dans la confiance qu'ils ont que le Pape remet tous les péchés à ceux qui vont à Rome, le saint Concile a jugé que cette indulgence ne doit leur servir de rien; qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence que leurs Prêtres leur ont imposée, & alors s'ils veulent aller à Rome, ils en recevront la permission de leur Evêque, qui leur donnera des lettres pour le Pape.

On trouve à la fin de ce Concile, les priéres qu'on doit faire au commencement & à la fin de chaque session d'un synode.

Il se tint la même année un Concile à Aix-la-Chapelle, en présence de l'Empereur Henri, pour accommoder un différend entre Pilgrin, Archevêque de Cologne, & Durant Evêque de Liége, touchant le monastere de Burcirho que l'un & l'autre prétendoit être de son Diocèse. Durant avoit succédé à S. Vulbode, qui est honoré le 21 Avril. Ce dernier étoit un saint Evêque d'une taille & d'une grosseur presque gigantesques, ce qui l'obligeoit de manger beaucoup; mais en mangeant plus que les autres, il ne laissoit pas de se mortifier par l'abstinence.

Mort de S. Bernouard, Evêque d'Hildesheim.

1023.

Une femme venue d'Italie dans Orléans, y répandoit depuis 1021 les plus monstrueuses erreurs des Manichéens & des Gnostiques. Cette femme artificieuse s'attacha d'abord les principaux du Clergé par une apparence de piété, & affecta de les prendre pour ses Directeurs; mais quand elle eut gagné leur confiance, elle commença elle-même à les

CONCILES.
DU ONZIEME SIECLE.

1074. De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin*.
— De *S. Genès*, près Lucques, contre les Chanoines de Lucques. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
— De *Rome*, pour la discipline, contre la Simonie & l'incontinence des Clercs. *Ibid.*
— * D'*Angleterre*, où l'on dépose injustement S. Ulstan. *Ibid.*
1074. ou 71. De *S. Maixant*, où Berenger se rétracte. *Gall. Christ.* t. II. pag. 804. *Labbe*, &c. le mettent en 1075.
1075. De *Rome*, sur la réformation des mœurs. *Regia*, &c.
— De *Mayence*, pour y publier le Concile de Rome de l'an 1074. *Ibid.* (En 1074. *Mab. Annal.* t. V. p. 72.)
— De *Benevent*, en faveur de l'Abbaye de sainte Sophie. *Ibid.*
— D'*Angleterre*, sur les femmes & les Vierges, à qui la crainte avoit fait prendre le voile de la Religion. *Ibid. Angl.* tom. I.
— De *Londres*, sur les mœurs du Clergé. *Ibid. Anglic.* tom. I.
— De *Poitiers*, contre Berenger. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. Le *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1165. le marque en 1073.
1076 De *Winchester*, contre l'incontinence des Chanoines. *Ibid. Anglic.* tom. I.
— De *Burgos*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 44.
— De *Cologne*. *Ibid.* t. III. p. 669.
— De *Winchester*, *Anglicana. collect.* tom. I.
— * De *Wormes*, de *Mayence* & de *Mastreicht*, contre le Pape Grégoire VII. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Tribur*, (Oppenheim) où l'on prétend qu'il fut question de la déposition de l'Empereur Henri VI. *Ib.*
— De *Rome*, où Grégoire VII excommunie Henri IV. *Ibid.*
— * De *Pavie*, où l'on excommunie Grégoire VII. *Ibid.*
1077. D'*Anse*, près Lyon, sur la discipline *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI. seuls. *Baluz.* tom. VI. *Miscellaneorum.*

CONCILES.
DU ONZIEME SIECLE.

— D'*Autun*, sur la discipline. *Hard.* tom. VI. & *Pagi.*
— D'*Auvergne*, ou de *Clermont*, sur la discipline. *Baluz. Ibid.*
— De *Westminster*, sur cette Abbaye. *Anglic.* tom. I.
1078. De *Poitiers*, sur la discipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.
— De *Rome*. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
— Autre de *Rome*, contre les Simoniaques. *Ibid.*
— De *Rome*, où Berenger abjure. *Mab. in Anal.*
— De *Bourdeaux*, sur la discipline. *Hard.* seul, tom. VI.
— De *Londres*, où l'on établit des Evêques en plusieurs villes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— De *Gironne* en Espagne. *Hard.* seul tom. VI.
— De *Poitiers*, contre la Simonie.
1079. De *Rome*, où Berenger abjure son hérésie pour la quatriéme fois. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Martene in Thesauro*, t. IV.
— De la *Bretagne* Armorique en France, contre les dehors d'une fausse pénitence. *Ibid.*
— De *Bourdeaux*, où Berenger s'explique sur sa créance. *Ibid.*
1080. De *Rome*, où l'on excommunie les Partisans de Henri IV. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
— De *Wertsbourg*, où l'Empereur Henri IV est reçu à la Communion de l'Eglise. *Ibid.*
— * De *Mayence*, en faveur de l'Empereur. *Ibid.*
— * De *Bressanon* ou *Brixen*: on élit l'Antipape Guibert. *Ibid.* & *Pagi.*
— De *Lyon*, contre Manassés intrus dans l'Eglise de Reims. *Ibid.*
— De *Sens*, dont on n'a plus es actes. *Ibid.*
— De *Meaux*, où Arnoul est fait Evêque de Soissons. *Ibid.*
— D'*Avignon*, où Hugues est fait Evêque de Grenoble. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.* (En 1079. *Mab. Ann.* tom. V. pag. 189.)

diriger, s'appliquant à corrompre les cœurs pour séduire les esprits; & elle ne réussit que trop. Quand la passion se met de la partie, elle a bien tôt persuadé les erreurs les plus absurdes. Cette Italienne forma donc à Orléans une secte infame, dont le secret fit quelque tems la sureté. Les principaux du Clergé étoient déja infectés de cette contagion, & rien ne paroissoit au-dehors, lorsque la Providence permit que ces mysteres d'iniquité fussent dévoilés de la maniére suivante. Un Seigneur Normand, nommé Aréfaste, avoit chez lui un Clerc, appellé Hebert, qui étoit allé achever ses études à Orléans, où il se laissa corrompre. De retour en Normandie, il tâcha de gagner son maître au nouveau parti. Celui-ci, plein de Religion, pria le Duc Richard II, de faire savoir au Roi Robert qu'il se formoit une secte pernicieuse dans son Royaume. Le Roi chargea Aréfaste de découvrir les hérétiques d'Orléans. Ce Seigneur s'étant rendu dans cette ville, il fut admis aux assemblées secretes des hérétiques, qui, croyant s'être bien assurés de la sincérité du Prosélite, lui découvrirent les mysteres les plus cachés de la secte. Il y avoit autant de corruption dans leurs mœurs que d'impiété dans leur doctrine. Ils s'assembloient à certains jours pendant la nuit, dans quelque maison écartée. Là, tenant tous des lampes à la main, ils récitoient en formes de Litanies, les noms des démons, jusqu'à ce que, par quelques prestiges ou quelque supercherie, on vît paroître au milieu d'eux le démon sous la forme de quelque animal. Alors on éteignoit toutes les lumieres, & chacun prenant la premiere femme qu'il trouvoit sous sa main dans les ténébres, se livroit à la brutalité de sa passion, sans s'embarrasser si c'étoit sa mere ou sa sœur. Ils joignoient, dit-on, la cruauté à l'infâmie. Ils prenoient un enfant né du commerce affreux qu'ils avoient ensemble, & le brûloient dans une de leurs assemblées. Ensuite ils en recueilloient les cendres avec respect, & en composoient une poudre dont ils faisoient prendre à leurs disciples pour les initier. Ils donnoient même de cette poudre en viatique à ceux qui étoient en danger de mort; c'est ce qu'ils nommoient le pain ou la nourriture céleste.

Aréfaste, bien instruit de ces iniquités, en informe le Roi qui se rendit à Orléans, fit prendre tous ces sectaires

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

— De *Langres*, contre les Investitures des Laïques. *Ibid.*
— De *Burgos*, où l'on abroge les Cérémonies Gothiques. *Ibid.*
— De *Saintes*, en faveur de l'Abbaye de Fleuri. *Ibid. Martene in Thesauro.* tom. IV.
— De *Lillebonne*, sur la discipline & la politique. *Ibid.* & *Martene in Thes.* tom. IV. & *Bessin in conciliis Norman.*
— De *Bourdeaux. Gall. Christ.* tom. II. pag. 805.
1081. De *Rome*, contre l'Empereur Henri *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Martene in collect.* tom. VII.
— D'*Issoudun*, (Exoldunense) près Bourges. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
1082 De *Carroffé* au Diocése de Poitiers, contre Boson, Evêque de Saintes, que l'on dépose. *Ibid.*
— De *Meaux*, pour l'ordination de l'Evêque Robert. *Ibid.*
— D'*Oissel* (Oxella) près de Rouen, sur le différend de l'Archevêque de Rouen & de l'Abbé de Fontenelle. *Bessin.*
1083. De *Rome*, contre l'Empereur Henri & l'Antipape Guibert. *Reg.* &c.
— Autre de *Rome*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Saintes*, pour ordonner un Evêque de cette ville; en la place de Boson. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1084. De *Rome*, contre l'Antipape Guibert & Henri IV. *Reg.* &c.
1085. De *Quedlinbourg*, contre Henri & ses Partisans. *Ibid.*
— * De *Mayence*, pour l'Antipape Guibert. *Ibid.*
— De *Compiegne*, en faveur des Abbayes de S. Corneille de cette ville & de S. Acheul d'amiens. *Lab.* X. *Hard.* tom. VI. manque *in Reg.*
— De *Glocester*, en Angleterre, pour l'Election d'un Evêque. *Angl.* tom. I.
— Divers Conciles tenus par Lanfranc. *Anglic.* tom. I.
1086. De *Ravenne*, en faveur de cette Eglise, par l'Antipape Guibert. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

1087. De *Capoue*, pour rétablir Victor III. Pape. *Ibid.*
— De *Benevent*, où l'on excommunie l'Antipape Guibert. *Ibid.*
1088. De *Bourdeaux* à *Saintes*, en faveur de l'Abbaye de S. Maixant. *Gal. Christ.* tom. II. pag. 806.
1089. De *Rome*, où l'on confirme ce qui avoit été fait contre l'Antipape Guibert & l'Empereur Henri. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
— De *Troye*, dans la Pouille, sur les divers dégrés de Parenté. *Ibid.*
— D'*Amalfi* ou *Melfe* dans la Pouille; sur la discipline. *Ibid.*
— De *Saintes*, pour donner un Archevêque à Bordeaux. *Lab.* tom. X. *Hard.* VI. manque *in Regia.*
1090. De *Narbonne*, en faveur de l'Abbaye de Grasse & contre la Simonie. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Baluz. in conciliis Gall. Narbon.* Le *Gall. Christ.* le marque en 1091. tom. VI. pag. 41.
— De *Toulouse. Gall. Christ.* tom. VI. pag. 41.
— De *Tolede*, mal qualifié Toulouse en quelques Collections, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X.
— De *Beziers*, sur les biens de l'Eglise. *Martene in Thes.* tom. IV.
1091. De *Leon* en Espagne, pour suivre dans les Cérémonies le Rit de S. Isidore de Seville. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
De *Rouen*, pour l'Election d'un Evêque de Séez. *Bessin.*
— De *Benevent*, sur la discipline; & contre l'Antipape Guibert. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
1092. De *Soissons*, contre le Tritheisme de Roscelin de Compiégne. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— De *Reims*; contre Robert Comte de Flandre, qui s'emparoit du bien de tous les Ecclésiastiques qui décédoient. *Ibid.*
— D'*Estampes*; contre l'Ordination d'Yves de Chartres. *Ibid.*
De *Paris*, sur l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne. *Ibid.*
— De *Vorchester*, sur le privilége de

dans le lieu même de leurs assemblées, & les fit comparoître en sa présence & en celle des Evêques dans l'Eglise de Sainte-Croix. Comme on vit qu'ils demeuroient opiniâtres, on fit revêtir des habits sacerdotaux ceux d'entr'eux qui étoient dans les Ordres sacrés, & les Evêques, par ordre du Roi, les dégraderent. On condamna tous ces malheureux au nombre de quinze à être brûlés vifs. Il n'y eut qu'un Clerc & une Religieuse qui se convertirent, & qui éviterent la mort. On fit ensuite sortir les coupables pour les conduire au supplice. La Reine Constance étoit à la porte de l'Eglise pour contenir le peuple, & l'empêcher de mettre en piéces ces hérétiques. La Reine en les voyant passer, fut si indignée contre Etienne qui avoit été son Confesseur, qu'elle lui creva un œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main. On les conduisit hors de la ville, & on alluma un grand feu dans une chaumiere qu'on leur montra de loin toute embrasée pour les intimider. Mais à cette vue, ils ne témoignoient que plus d'ardeur, & ils s'arrachoient des mains de ceux qui les conduisoient pour s'y jetter d'eux-mêmes. On les enferma dans cette cabane au nombre de treize ; ils y entrerent avec joie, persuadés qu'ils en sortiroient sains & saufs. Mais quand ils sentirent les atteintes du feu, ils s'écrierent que le démon les avoit trompés. On eut compassion d'eux, & on courut ouvrir la porte pour les délivrer, mais il étoit trop tard ; ils avoient été suffoqués en un instant. Parmi ces treize hérétiques qui furent brûlés, il y avoit dix Chanoines de Sainte-Croix. Le Pere Labbe rapporte ce Concile d'Orléans à l'an 1017, sur la foi de Glaber Rodulfe, qui en marque l'époque en disant : *Anno tertio de vigesimo infra dictum millesimum ;* mais, 1°. cet Historien n'est point exact dans les dates. 2°. Il faut certainement lire *supra millesimum*, & il paroît qu'il faut lire aussi *tertio & vigesimo*. 3°. Ce Concile s'est tenu sous Oldaric, qui ne succéda à S. Thierri dans l'épiscopat, qu'au commencement de 1022.

Concile général d'Allemagne à Mayence : S. Henri corrige plusieurs désordres par le conseil des Evêques.

On peut mettre sous cette année la fondation de *Camaldoli*, ou *Camaldule*, par S. Romuald. Ce monastere a pris son nom du lieu de sa situation nommé alors *Campo-Mal-*

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

l'Eglise de sainte Helene. *Angl.* t. I.
1093. De *Rome*, *Gall. Christ.* t. III. pag. 168. *in instrumentis.*
—— De *Bourdeaux*. *Ibid.* tom. II. pag. 807.
—— Assemblée des Evêques d'*Angleterre*, pour ordonner S. Anselme Archevêque de Cantorberi. *Anglic.* t. I.
1094. De *Reims*, sur la discipline. *Hard.* tom. VI.
—— De *Brives*, sur l'Abbaye de Marmoutiers près Tours. *Ibid.*
—— De *Dol*, sur le même sujet. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Poitiers*. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1064.
—— D'*Autun*, sur la discipline. *Baluz.* tom. VI. *Miscellaneorum & Reg.* XXVI. *Lab.* X.
—— De *Roquingham* en Angleterre, où l'on décide qu'Anselme, Archevêque de Cantorberi, ne sauroit sans le consentement du Roi demander le *Pallium* au Pape Urbain III. que le Roi n'avoit pas encore reconnu. *Regia*, tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tome I.
—— De *Constance*, sur la discipline. *Ib.*
1095. De *Plaisance*, en Italie, contre Henri IV. pour donner du secours à l'Empereur d'Orient, &c. *Ibid.*
—— De *Clermont* en Auvergne, sur la discipline, contre le Roi Philippe; la Croisade y est résolue. *Ibid.* En 1094. *Gall. Christ.* tom. II. p. 354.
——* D'*Angleterre*, où l'on renvoie Anselme, Archevêque de Cantorberi, pour avoir soutenu le parti du Pape.
—— De *Limoges*, pour la Croisade. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— D'*Auvergne*, pour établir une trêve dans le Royaume. *Martene Thes.* tom. VI. En 1097. *Gall. Christ.* t. III. pag. 495.
1096. De *Tours*, le Roi Philippe y est absous, & la Croisade résolue. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Bessin in conciliis Norman.* manque *in Regia.*

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE

—— De *Saintes*, sur les jeûnes de veille des Fêtes des Apôtres, &c. I
En 1097. *Gall. Christ.* tom. II. p. 80
—— De *Nimes*, sur une donation fai à l'Abbaye de Cluni, & sur la disc pline. *Ibid.* & *Baluz.* t. VII. *Misce*
—— De *Clermont*, sur la disciplii monastique. *Baluz*, tom. VII. *Misce.*
1097. De *Bari*, sur la réunion d Grecs. *Reg*, tom. XXVI. *Lab.* t. *Hard.* tom. VI.
—— D'*Irlande*: on demande qu'A selme de Cantorberi, ordonne l'Ev que de Waterford. *Lab.* tom. X. *Ha* tom. VI. manque in *Regia. Angl.* t.
—— De *Gironne*, pour la liberté Eccl siastique. *Ibid.*
1098. De *Rome*, sur une trêve da la cause de S. Anselme. *Reg.* t. XXV *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— Autre de *Rome*, contre l'Antipa Guibert. *Ibid.* Pagi prétend qu'il n eut qu'un Concile à Rome cette a née.
De *Bourdeaux*, dont on n'a poi d'actes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI
—— De *Lyon* à *Pierre-Encise*. *Gall. Ch* tom. IV. pag. 107 & 888.
1099. De *Rome*, contre les Sim niaques & contre l'Antipape Guibe *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* X. tom. *Ha* tom. VI.
—— De *Jérusalem*, où l'on établit P triarche de cette ville Théobert, e la place d'Arnoul, usurpateur. *Ibid.*
—— De *S. Omer*, pour la conserv tion de la paix. *Lab.* tom. X. *Ha* tom. VI.
—— D'*Estampes*, sur la discipline. *Ha* tom. VI. *Ex Yvone Carnot.*
1100. De *Valence*, contre Nérigat Evêque d'Autun & Hugues Abbé Flavigny, Simoniaques. *Ibid.*
—— De *Poitiers*, sur la discipline contre Philippe, Roi de France qui avoit repris Bertrade. *Ibid.*
—— D'*Anse*. *Gall. Christ.* tom. I pag. 388.

agnes de l'Apennin
aine agréable, ar-
y bâtit une Eglise
›ur autant d'Ermi-
érable Pierre. Ro-
illustre famille des
l'impureté dans sa
:u, & se retira au
i'il quitta trois ans
us la conduite d'un
reté & rempli de
qu'il lui donnoit
e du côté gauche,
ne Romuald, après
›n maître, frappez
je n'entends pres-
ra sa patience, &
omuald donna lui-
bien singulier de
n pere, qui s'étoit
:tourner au siécle,
lui ayant mis les
:-fers, & le frappa
: à sa premiere ré-
voyage qu'il fit en
aye de Classe, où

›n vit tomber une
n. Le Roi Robert
:re naturel, Arche-
de Chartres. On
ıl doute alors, que
:olere du ciel.

:t; il eut pour suc-
ui étoit laïque. On
gent comptant. Le
:e même Pape trai-
e pour lui vendre

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1001	13 Avril.
1002	5 Avril.
1003	28 Mars.
1004	16 Avril.
1005	1 Avril.
1006	21 Avril.
1007	6 Avril.
1008	28 Mars.
1009	17 Avril.
1010	9 Avril.
1011	25 Mars.
1012	13 Avril.
1013	5 Avril.
1014	25 Avril.
1015	10 Avril.
1016	1 Avril.
1017	21 Avril.
1018	6 Avril.
1019	29 Mars.
1020	17 Avril.
1021	2 Avril.
1022	25 Mars.
1023	14 Avril.
1024	5 Avril.
1025	18 Avril.
1026	10 Avril.
1027	26 Mars.
1028	14 Avril.
1029	6 Avril.
1030	29 Mars.
1031	11 Avril.
1032	2 Avril.
1033	22 Avril.
1034	14 Avril.
1035	30 Mars.
1036	18 Avril.
1037	10 Avril.
1038	26 Mars.
1039	15 Avril,
1040	6 Avril.
1041	22 Mars.
1042	11 Avril.
1043	3 Avril.
1044	22 Avril.
1045	7 Avril.
1046	30 Mars.
1047	19 Avril.
1048	3 Avril.
1049	26 Mars.
1050	15 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1051	31 Mars.
1052	19 Avril.
1053	11 Avril.
1054	3 Avril.
1055	16 Avril.
1056	7 Avril.
1057	30 Mars.
1058	19 Avril.
1059	4 Avril.
1060	26 Mars
1061	15 Avril.
1062	31 Mars.
1063	20 Avril.
1064	11 Avril.
1065	27 Mars.
1066	16 Avril.
1067	8 Avril.
1068	23 Mars.
1069	12 Avril.
1070	4 Avril.
1071	24 Avril.
1072	8 Avril.
1073	31 Mars.
1074	20 Avril.
1075	5 Avril.
1076	27 Mars.
1077	16 Avril.
1078	8 Avril.
1079	24 Mars.
1080	12 Avril.
1081	4 Avril.
1082	24 Avril.
1083	9 Avril.
1084	31 Mars.
1085	20 Avril.
1086	5 Avril.
1087	28 Mars.
1088	16 Avril.
1089	1 Avril.
1090	21 Avril.
1091	13 Avril.
1092	28 Mars.
1093	17 Avril.
1094	9 Avril.
1095	25 Mars.
1096	13 Avril.
1097	5 Avril.
1098	28 Mars.
1099	10 Avril.
1100	1 Avril.

le titre d'*œcuménique* ou d'*universel*; qualité que les Patriarches de Constantinople avoient souvent ambitionnée, & que les Papes leur avoient constamment refusée. Pour y réussir, il envoya de concert avec l'Empereur, des Députés chargés de grands présens, esperant par ce moyen emporter ce qu'il souhaitoit. Les Grecs proposerent le sujet de leur voyage; & le bruit s'en étant répandu jusqu'en France, cette nouveauté excita de grands murmures. Les Députés qui avoient cru faire réussir secrétement cette affaire, furent obligés de retourner à Constantinople, sans avoir pu rien obtenir.

L'Empereur S. Henri mourut le 14 Juillet de cette même année. Ce Prince avoit toujours eu un grand penchant pour la vie monastique. En 1014, il se fit aggréger à la Communauté de Cluni. Enfin, comme il entroit un jour dans le cloître de l'Abbaye de S. Vannes à Verdun, accompagné de Richard, Abbé de ce monastere, qu'il aimoit tendrement, il dit ces paroles du Psalmiste: *C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie.* Richard, qui désiroit le contenter sans priver l'Empire d'un si bon Prince, le fit venir au milieu de la Communauté; & après lui avoir fait promettre obéissance suivant la régle, il lui déclara qu'il le recevoit pour Moine, & lui ordonna comme son supérieur de reprendre le gouvernement de l'Empire, à quoi le Prince se soumit. Il avoit toujours gardé la continence, de concert avec l'Impératrice sainte Cunégonde son épouse, qui néanmoins fut accusée d'un mauvais commerce, dont elle se justifia, suivant la coutume barbare de ce tems-là, en passant sur des coutres de charrues rougis au feu.

1025.

Contestation en France sur l'Apostolat de S. Martial; elle donna lieu à plusieurs Conciles. Les Moines de Limoges, vouloient placer son nom dans les Litanies au rang de ceux des Apôtres, & l'Evêque vouloit qu'il ne fût qu'au rang des Confesseurs. Le Roi fit tenir dans son Palais, l'année suivante, une conférence à ce sujet.

Translation des Reliques de S. Savinien & de S. Potentien, Apôtres de Sens & Martyrs. Ces Reliques étoient demeurées cachées depuis l'année 940 dans des cavernes où on

les avoit mises de peur des Païens; elles furent retrouvées en 1015. Le Roi Robert qui donnoit en toute occasion des marques de sa piété, les fit mettre dans une chasse ornée de pierreries, qu'il rapporta lui-même sur ses épaules avec le Prince Robert son fils. Cette translation se fit le 25 Août de cette année : un aveugle nommé Meinard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vue.

Synode d'Arras, où Gerard Evêque de cette ville & de celle de Cambrai fait faire abjuration à plusieurs hérétiques qui avoient pour chef un nommé *Gandulfe* Italien. Ils faisoient profession d'une certaine justice par laquelle seule ils prétendoient qu'on étoit purifié : ils ne reconnoissoient dans l'Eglise aucun Sacrement utile au salut, & rejettoient tout culte extérieur.

Les Actes de ce Synode n'ont point été insérés dans les diverses éditions des Conciles, parcequ'on ne les avoit point encore donnés au public quand ces éditions ont été faites, excepté la derniere où Hardouin les a omis, quoiqu'il en fasse mention dans l'*index* qui est à la tête du VI Tome.

Concile de douze Evêques à Anse près Lyon : Gauslin, Evêque de Mâcon, y forme sa plainte contre Bouchard, Archevêque de Vienne, qui sans sa participation, & contre les Canons, avoit ordonné des Moines dans le monastere de Cluni, situé dans le Diocèse de Mâcon. Bouchard s'appuyoit sur un privilége accordé par l'Eglise Romaine au monastere de Cluni, qui fut même représenté au Concile par l'Abbé Odilon : mais les Evêques ayant fait lire les Canons, qui ordonnent que les Abbés & les Moines seront soumis à leur propre Evêque, jugerent que ce privilége y contrevenoit formellement, & le déclarerent nul.

Basile, l'un des Empereurs d'Orient, meurt au mois de Décembre.

1027.

Conrad, successeur de S. Henri, est couronné Empereur à Rome le 26 Mars, par le Pape Jean XIX. Deux Rois assisterent à ce couronnement; savoir, Rodolphe Roi de Bourgogne, & Canut Roi d'Angleterre & de Danemarck qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au Pape de ce qu'on exigeoit des sommes immenses des Ar-

chevêques de ses Etats, lorsqu'ils venoient chercher le *pallium*; il fut résolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir.

Synode d'Elne en Roussillon, le 16 Mai : on ordonne que dans tout le comté du Roussillon personne n'attaquera son ennemi depuis l'heure de None du Samedi jusqu'au Lundi à l'heure de Prime, pour rendre au Dimanche l'honneur convenable. On y fit plusieurs autres réglemens contre les hostilités & les guerres particuliéres; le tout sous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois seroit convertie en anathême.

Mort de S. Romuald le 19 Juin. Depuis qu'il avoit embrassé le vie érémitique, il fut souvent obligé de changer de demeure, parcequ'aussi-tôt qu'il s'étoit établi en quelque lieu, il s'y assembloit en peu de tems une grande Communauté à laquelle il donnoit un Abbé, & il passoit ailleurs pour en former une autre. Dieu lui donna dans les derniéres années de sa vie le don des larmes qu'il avoit long-tems demandé, & celui de prévoir l'avenir. Ses vertus lui avoient acquis une telle autorité, que sa seule présence intimidoit les pécheurs les plus endurcis : il s'en servoit sur-tout pour réprimer la simonie : elle regnoit alors si généralement, qu'il sembloit que la plupart des Clercs ignorassent que ce fût un crime.

A Constantinople, le Patriarche Alexis & les Evêques qui se trouvoient à la Cour, tiennent un Concile, nommé *Synodus Endemousa:* Ils y font une constitution, par laquelle ils reglent divers points de discipline. Cette constitution réprime entr'autres abus celui de donner des monasteres même à des personnes mariées : il étoit porté si loin, qu'on donnoit à des hommes des monasteres de femmes, & à des femmes des monasteres d'hommes.

1028.

Saint Olaf, Roi de Norvege, meurt le 29 Juillet. Il s'appliquoit à purger ses Etats des Magiciens & des Enchanteurs, & n'y vouloit souffrir personne qui refusât de se faire Chrétien : il y réussit en grande partie; mais quelques Magiciens le firent mourir secrétement. Il est honoré comme martyr. Olaf avoit épousé la fille d'Olaüs II, Roi de Suéde, qui avoit aussi embrassé le Christianisme. Ce Prince établit

à Scaren un Siége épiſcopal ; le premier qui l'occupa fut Turgot, ordonné par Unuan, Archevêque de Brême.

Conſtantin, Empereur d'Orient, meurt le 12 Novembre ; il eut pour ſucceſſeur Romain Argyre ſon gendre.

Concile tenu au monaſtere de Charroux contre de nouveaux Manichéens. Vers le même tems le Roi Robert fit aſſembler quelques autres Conciles pour établir la paix entre les Seigneurs particuliers. Il en convoqua un en un lieu nommé Verdun du territoire de Châlons ſur Saône, & il y fit porter un grand nombre de reliques des villes voiſines. Cette coutume de porter les reliques aux Conciles, commençoit alors à s'établir. On eſpéroit par-là rendre ces aſſemblées plus célébres, & y attirer le concours des peuples en excitant leur dévotion. Les Canons de ces deux Conciles ſont perdus.

Mort de S. Fulbert, Evêque de Chartres. Fleuri, Tome XII. pag. 486, dit que Fulbert mourut l'an 1029. Baillet a fait la même faute. Il mourut la veille du Jeudi ſaint, le 10 Avril, & par conſéquent il n'eſt pas mort en 1029 ; car Pâque étoit cette année le 6 Avril, au lieu qu'il étoit le 14 Avril en 1028.

1029.

Aſſemblée d'Orléans, pour la dédicace de l'Egliſe de Saint Agnan bâtie par le Roi Robert.

Concile de Limoges au ſujet de l'Apoſtolat de S. Martial. Jean XIX, qu'on avoit conſulté, s'appuyant ſur des actes apocryphes, déclara qu'on pouvoit le nommer Apôtre, & en faire l'office comme d'un Apôtre. Ce qui fut adopté par ce Concile.

1030.

Une des plus cruelles famines dont l'hiſtoire faſſe mention, déſoloit alors le Royaume de France. Elle commença l'an 1030, & dura trois ans. Les pluies preſque continuelles, empêcherent les grains & les autres fruits de la terre, de venir à maturité. Les ſaiſons paroiſſoient tellement dérangées, qu'on croyoit que le monde alloit rentrer dans le cahos. La rage de la faim fit commettre les plus horribles attentats,

Un auteur, témoin de ces horreurs, a eu ſoin de nous en inſtruire. Après avoir cherché envain quelque ſupplément à la nourriture ordinaire dans l'herbe des prairies, dans les racines des arbres, on en vint juſqu'à déterrer les cadavres humains pour s'en nourrir. Les hommes alloient, pour ainſi dire, à la chaſſe des hommes. Ils s'attaquoient les uns les autres, non pour ſe voler, mais pour ſe manger. Les hôtelleries étoient moins ſures encore que les grands chemins; on y trouvoit la mort en cherchant un aſyle. Les Voyageurs qui s'y retiroient dans l'eſpérance de trouver quelque nourriture pour de l'argent, y étoient aſſaſſinés pour ſervir de nourriture aux autres. On prit près de Mâcon un homme qui, faiſant profeſſion de loger les paſſans, en avoit tué & mangé quarante-huit, dont on trouva les oſſemens dans ſa maiſon. Il fut brûlé vif à Mâcon, par ordre d'Otton, Comte de la Ville. Un autre porta encore plus loin l'audace; il expoſa publiquement en vente de la chair humaine dans le marché de Tournus; & il fut auſſi condamné au feu. On fit enterrer la chair humaine qu'il vendoit, mais un homme affamé alla la deterrer pour s'en nourrir. Il fut ſurpris & puni du même ſupplice. L'Egliſe rendit alors volontiers aux pauvres, ce qu'elle avoit reçu autrefois des riches. On dépouilla les autels, on vendit les vaſes ſacrés. Comme malgré ces largeſſes, le nombre & les beſoins des pauvres croiſſoient, & qu'il étoit impoſſible de pourvoir à tant de miſérables, les Prélats crurent devoir préférer les Laboureurs, ils s'appliquerent à leur fournir quelque nourriture, de crainte que la terre ne demeurât ſans culture.

La famine cauſa bien-tôt une ſi grande mortalité, que les vivans ſuffiſoient à peine pour enterrer les morts. On en laiſſoit les corps à la campagne ou ſur les grands chemins dans les endroits où ils étoient tombés de défaillance. Comme les Loups, dont ils devinrent la pâture, prirent goût à la chair humaine: ces cruels animaux vinrent enſuite aſſaillir les hommes que la mort avoit épargnés, & qui ſouvent n'avoient point la force de ſe défendre. Le Seigneur eut compaſſion de ſon peuple, & après ces trois ans de ſtérilité, la moiſſon fut ſi abondante qu'elle ſurpaſſa la récolte de cinq années entiéres. *Glaber, Liv. III. & Hug. Flavin. Chron. Vird.*

1031.

Concile de Bourges. On y reconnut l'Apostolat de saint Martial, & on y fit vingt-cinq Canons. Voici les principaux. II. On renouvellera le corps du Seigneur tous les huit jours dans les Eglises Paroissiales. III. Les Evêques & leurs Officiers ne recevront rien pour les Ordres, pas même pour l'inscription des Ordinands, ainsi que les Sécrétaires ont coutume de faire. VI. Celui qui sera ordonné Soudiacre, promettra de n'avoir ni femme ni concubine. VII. Les Archidiacres, les Abbés, les Prevôts, les Chanoines, les Portiers, & tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, porteront la tonsure, c'est à-dire, ajoute le Concile, qu'ils auront la barbe rasée & une couronne à la tête. XVI. Ceux qui répudient leurs femmes pour d'autres causes que pour l'adultère, n'en épouseront pas d'autre du vivant de celle qu'ils ont répudiée; mais ils se reconcilieront ensemble. (Ce Canon dont on rapporte les propres termes, semble encore supposer que ceux qui répudient leurs femmes pour adultère, peuvent du vivant de ces femmes en épouser d'autres; ce qui seroit contraire à la doctrine & à la pratique de l'Eglise; mais on peut l'interpréter benignement. XIX. Défense à quiconque de marier sa fille à un Prêtre, à un Diacre, à un Soudiacre, ou à leur fils. XXIV. Les Moines apostats demeureront excommuniés jusqu'à ce qu'ils soit venus à résipiscence. Si les Abbés & les Moines ne veulent point les recevoir, ils pourront demeurer avec les Clercs, ou en quelque Eglise, en gardant l'habit & l'abstinence monastiques.

Environ quinze jours après ce Concile, il s'en tint un à Limoges le jour de la Dédicace de l'Eglise de S. Sauveur. On y confirma encore l'Apostolat de S. Martial, & on en fit un décret. Ensuite l'Archevêque de Bourges célébra la Messe. Après l'Evangile Jourdain de Limoges prêcha contre les pillages & les violences: il invita tous les Seigneurs à se trouver au Concile le lendemain & le troisiéme jour pour y traiter de la paix: il les exhorta de la garder en venant au Concile, pendant le séjour, & après le retour sept jours durant. Ensuite le Diacre qui avoit récité l'Evangile, lut une excommunicatiou contre les Chevaliers du Diocèse

de Limoges, qui refusoient de promettre à leur Evêque, par serment, la paix & la justice, comme il l'exigeoit : cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & en même tems les Evêques jetterent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écriérent : *Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice.* Le lendemain 19 on lut les Canons du Concile de Bourges, qui furent accceptés par l'Evêque de Limoges, à l'exception du second qui ordonnoit de renouveller l'Eucharistie tous les Dimanches : il apportoit pour raison que plusieurs Prêtres ne pouvant se rendre à leur Eglise tous les huit jours, il falloit modérer cet article, & ordonner seulement de la renouveller douze fois l'année, aux principales Fêtes Il fut décidé que les Moines pouvoient quitter un monastere relâché, pour passer à un plus régulier ; & qu'on pouvoit prêcher non-seulement à la Cathédrale, mais dans toutes les Eglises, pourvu que le Prédicateur Clerc ou Moine eût au moins l'ordre de Lecteur. Enfin on prononça, que si un Evêque envoie son Diocésain au Pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir la pénitence, comme on fait souvent pour les grands crimes, il est permis à ce pécheur de la recevoir ; mais il n'est loisible à personne de recevoir du Pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son Evêque. Nous n'avons pas le reste des actes de ce Concile. On y voit plus de vigueur épiscopale, que de connoissances de l'Histoire ; car beaucoup de décisions y sont appuyées de plusieurs faits apocryphes.

Mort du Roi Robert.

1032.

Assemblée des Evêques à Ripol en Catalogne, pour la dédicace de cette Eglise.

1033.

L'Empereur Conrad passe en Italie pour soumettre les Romains, qui avoient chassé le Pape Jean XIX. il fut rétabli, mais il mourut le 6 Novembre suivant. On ordonna à sa place Theophylacte son neveu, âgé d'environ douze ans, qui prit le nom de Benoît IX. Il fut élu à force d'argent, & déshonora le S. Siége par sa vie infâme.

Concile d'Aquitaine & des Provinces d'Arles & de Lyon, & ensuite du reste de la France. Le Pere Cossart rapporte ces Conciles à l'an 1031; mais puisqu'ils ne se tinrent qu'après la fin de la famine, il faut les rapporter à l'an 1033. Les Eveques profiterent de la conjoncture du malheur des tems pour corriger les désordres, & sur-tout pour empêcher les guerres presque continuelles entre les Seigneurs particuliers. Ce qu'on fit de plus considérable dans ces Conciles, c'est que pour appaiser la colere de Dieu, & en prévenir les fléaux, on s'accorda unanimement pour toujours, à s'abstenir de vin le Vendredi & de chair le Samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande Fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. On dressa à ce sujet une ordonnance qui devoit être observée à perpétuité, & on régla que ceux qui ne pourroient pas l'observer, nourriroient ces jours-là trois pauvres. C'étoit un usage assez commun alors que ceux qui avoient des raisons légitimes de ne pas observer le jeûne ou l'abstinence, n'en étoient dispensés qu'à condition de nourrir plusieurs pauvres, autant de jours qu'ils auroient manqué au jeûne ou à l'abstinence. Si cette discipline étoit encore observée, que de pauvres profiteroient des infirmités ou de la délicatesse des riches!

1034.

Romain Argyre, Empereur de Constantinople, est étouffé le 11 Avril par les Emissaires d'un nommé Michel, changeur de son métier, dont l'Impératrice Zoé étoit devenue amoureuse: elle l'épousa, & le fit couronner Empereur. Michel avoit trois freres: l'un d'entr'eux nommé Jean s'empara de toute l'autorité, & poussa son ambition jusqu'à vouloir faire déposer le Patriarche Alexis pour se faire élire à sa place; mais le Patriarche sut parer ce coup.

1035.

L'Empereur Michel tombe en démence: on traita cette maladie de possession du démon, & on l'attribua à la vengeance divine; aussi-bien qu'une grêle épouvantable & d'autres prétendus prodiges qui arriverent en même tems: car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande sécheresse, pour laquelle les freres de l'Empereur firent une

proceſſion. Jean portoit la ſainte image d'Edeſſe ; le grand Domeſtique portoit la lettre de Jeſus-Chriſt à Abgare ; le Protoveſtiaire les langes ſacrés. Le Patriarche Alexis fit auſſi une proceſſion avec ſon Clergé ; mais ſes priéres ne furent point exaucées.

1036. 1037.

Conrad fait un ſecond voyage en Italie pour appaiſer une révolte génerale des Vaſſaux contre leurs Seigneurs. Il tint un Parlement à Pavie, où il fit juſtice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. On en fit de ſi grandes contre Héribert, Archevêque de Milan, que l'Empereur le fit arrêter comme auteur de toute cette conjuration d'Italie. Heribert trompa ſes gardes, & revint à Milan ; il s'y fortifia, & fit une nouvelle conjuration contre l'Empereur lui-même, avec les trois Evêques de Verceil, de Cremone, & de Plaiſance. Conrad en fut averti, fit arrêter les trois Evêques, & les envoya en priſon au-delà des Alpes. Vippon, Auteur Contemporain, remarque que pluſieurs trouverent mauvais qu'on eût condamné ces Evêques ſans qu'ils euſſent été jugés canoniquement. A l'égard d'Héribert, le Pape, du conſentement de tous les Evêques, le frappa d'anathême, & l'Empereur donna l'Archevêché de Milan à un nommé Ambroiſe ; mais il ne put le mettre en poſſeſſion : Héribert, aidé des Milanois, s'y maintint juſqu'à la mort.

1038.

En Orient, l'Empereur Michel étant à Theſſalonique, reçut des plaintes des Eccléſiaſtiques contre le Métropolitain Theophane, qui ne leur payoit pas la penſion. Ce Prince envoya ouvrir le tréſor de l'Archevêque, dans lequel on trouva trente-trois centaines d'or, c'eſt-à-dire mille trois cens livres peſant. L'Empereur prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû aux Clercs de cette Egliſe, depuis la premiére année du Pontificat de Theophane, & les fit payer : il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'Archevêque de ſon ſiége, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. *On voit par-là*, dit M. Fleury, *que l'Empereur Michel avoit de bons intervalles.*

Mort de S. Etienne, premier Roi de Hongrie, & l'Apôtre

de ſon Royaume. Il l'avoit mis ſous la protection de la ſainte Vierge, en l'honneur de laquelle il fit bâtir à Albe-Royale une magnifique Egliſe qui ne devoit être ſoumiſe à aucun Evêque : on n'avoit point encore vu d'exemption ſemblable, & c'eſt une preuve que ce religieux Prince n'étoit pas aſſez inſtruit de la diſcipline eccléſiaſtique. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, ſa mort fut ſuivie des plus étranges révolutions.

Ferdinand I réunit le Royaume de Caſtille à celui de Navarre.

1039.

Fondation de la Congrégation de Vallombreuſe, Ordre de S. Benoît, par S. Jean Gualbert. Outre les Moines, il reçut des Laïques qui menoient la même vie que les Moines, & n'en différoient que par l'habit : c'eſt le premier exemple que l'on trouve de *Freres-lais* ou *Convers*, diſtingués par état de *Moines du Chœur*, qui dès-lors étoient Clercs la plupart, ou propres à le devenir.

La Pologne étoit tombée dans l'anarchie depuis la mort du Roi Miciſlas, arrivée en 1034. Bretiſlas, Duc de Bohême, profitant de ces troubles, entra dans le pays, & prit les meilleures Villes, entr'autres celle de Gneſne dont il pilla l'Egliſe qui étoit extrêmement riche. Les Evêques de Pologne en firent faire des plaintes à Rome par les députés qu'ils y envoyerent cette année. Le Pape ayant fait citer les accuſés, ils promirent que ce qui avoit été pris ſeroit rendu : mais depuis ayant gagné les Cardinaux par préſens, ils obtinrent l'abſolution, ſans faire aucune reſtitution.

Mort de l'Empereur Conrad. Henri III ſon fils eſt élu en ſa place.

1040.

Les Polonois font une ſeconde députation à Rome, pour repréſenter au Pape le triſte état de leur pays, & le beſoin qu'ils avoient du Prince Caſimir, fils de Miciſlas, pour être leur Roi. Ce Prince s'étoit retiré à Cluni, où il s'étoit fait Moine, & avoit reçu le Diaconat. Le cas étoit nouveau, & la demande extraordinaire : cependant, après avoir bien conſulté, le Pape crut devoir l'accorder. Il diſ-

non-seulement
, à condition
es ans au saint
ne trouve rien
, ni dans la vie
s anciens mo-
ons que par les
ns après.

en France, au
si long-tems.
pour l'établir,
d'y ordonner
ercredi au soir
ccomplis pen-
réve de Dieu;
grand nombre
ent violée: les
ent frappés de
ir dévoroit les

o Décembre,
ce des crimes
Lorsqu'il se vit
eveux, & prit
de Michel Pa-
un autre Mi-
parceque son
ronner Empe-
serment, qu'il

el étant entré
dans l'Isle du
uit à s'enfer-
d l'habit mo-
les ieux, &
ouloit regner
seule,

ſeule, mais on l'obligea d'aſſocier à l'Empire ſa ſœur Théodora, qui avoit été enfermée dans un monaſtere. Ce nouvel arrangement ne dura pas long-tems; Zoé chaſſa ſa ſœur au bout de trois mois, & épouſa Conſtantin Monomaque, qu'elle fit couronner le 12 Juin.

On place vers ce tems la fondation de l'Abbaye du Bec.

1044.

Concile de Conſtance. Henri III, ſucceſſeur de Conrad, y fait un réglement pour établir une paix ſolide entre tous ſes ſujets d'Allemagne.

En Italie, le Pape Benoît IX, devenu inſupportable au peuple Romain par ſes excès, eſt chaſſé de Rome vers le mois de Mai: on met à ſa place Jean, Evêque de Sabine, ſous le nom de Sylveſtre III. Il eſt regardé comme Antipape. Benoît rentra à Rome, mais déſeſpérant de s'y maintenir, il convint de ſe retirer moyennant une certaine ſomme.

1045. 1046.

Jean Gratien, Archiprêtre de l'Egliſe Romaine, eſt ordonné Pape le 28 Avril, & prend le nom de Grégoire VI. Ce Pape trouvant le temporel de ſon Egliſe tellement diminué qu'il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance, prononce une excommunication contre ceux qui l'avoient uſurpé: elle ne fait qu'irriter les coupables, qui viennent en armes juſqu'à Rome. Le Pape ſe voyant obligé d'employer la force, leve des troupes; & s'étant ſaiſi de l'Egliſe de S. Pierre, il fait chaſſer ceux qui voloient les offrandes qu'on y apportoit ſur les tombeaux des Apôtres. Il retire pluſieurs terres de l'Egliſe, & rétablit la ſureté des chemins, qui étoient ſi remplis de voleurs, que les pélerins étoient obligés de s'aſſembler en grandes troupes pour être les plus forts. Cette conduite déplut aux Romains accoutumés au pillage; & on étoit menacé d'une nouvelle ſédition, lorſque le Roi d'Allemagne Henri III arriva en Italie. Il fit célébrer un Concile à la fin de l'année 1046 à Sutri près de Rome, où le Pape Grégoire VI abdiqua le Pontificat. A ſa place on

élut Suidger, Evêque de Bamberg en Allemagne; parcequ'il ne se trouvoit personne dans l'Eglise Romaine digne d'en remplir la premiére place. Le nouveau Pape prit le nom de Clément II, & fut sacré le jour de Noël. Le même jour on couronna Empereur le Roi Henri, & Agnès son épouse Impératrice.

1047.

Concile de Rome, où l'on condamne celui qui aura été ordonné par un Simoniaque, sachant qu'il l'étoit, à faire quarante jours de pénitence avant que de pouvoir exercer ses fonctions.

Mort du Pape Clément II le 9 Octobre; Benoît IX rentre dans le saint Siége.

Gerard, Beztrit & Buldi Evêques d'Hongrie, sont martyrisés le 24 Septembre par les Hongrois qui vouloient rétablir le Paganisme. Le Duc André reconnu Roi cette même année, établit enfin solidement la Religion dans ce pays, en décernant la peine de mort contre ceux qui refuseroient de quitter le paganisme.

1048.

Benoit IX abdique ou est chassé le 17 Juillet. Ce Prince mourut Pénitent dans l'Abbaye de la Grotteferée où il se retira, & où on a trouvé son tombeau depuis peu. Le jour même de son abdication on couronna Pape Poppon Evêque de Brixen, que l'Empereur avoit choisi en Allemagne & envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damase II, mais il ne posséda le saint Siége que vingt-trois jours, & mourut le 8 Août. L'Empereur tint une diette à Wormes l'automne suivant, où on élut Pape tout d'une voix Brunon Evêque de Toul, qui étoit présent. Il demanda trois jours pour délibérer; & les ayant passés en jeûne & en priéres, il déclara en présence des députés de Rome, qu'il n'acceptoit le Pontificat qu'à condition d'avoir le consentement du Clergé & du peuple Romain. Il arriva à Rome en habit de Pélerin; & ayant exposé au peuple, qu'il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime; on ne ré-

pondit à ce discours que par des acclamations de joie, qu
le déterminerent à accepter la Tiare.

1049.

Saint Odilon Abbé de Cluni, successeur de S. Mayeul meurt le 1 Janvier. Ce saint Abbé s'est rendu non-seulement célebre par son éminente piété, & par les autres vertu qu'il a pratiquées, mais encore par l'institution de la *commémoration générale des Trépassés.* Cette dévotion passa bientôt à d'autres Eglises, & devint enfin commune à tout l'Eglise Catholique. On raconte diversement la révélatio que l'on dit y avoir donné occasion. Saint Odilon disoit pour justifier sa douceur à pardonner les fautes de ses Religieux : *Que s'il avoit à être condamné, il aimoit mieu l'être pour trop de bonté, que pour trop de sévérité.*

Brunon est inthronisé solemnellement à Rome le 12 Février, & prend le nom de Léon IX. Le 26 Mars suivar il y tint un Concile, auquel il appella les Evêques d'Itali & de la Gaule. On y déclara nulles les ordinations des Simoniaques ; ce qui causa un grand tumulte : enfin, sur les représentations des Evêques & des Prêtres, le Pape ordonn qu'on s'en tiendroit au décret du Concile de 1047. Léon I passa ensuite en Allemagne, & de-là en France, où il f le 2 Octobre la dédicace de l'Eglise de S. Remi à Reims Le lendemain, il y célébra un Concile avec vingt Evêques près de cinquante Abbés & plusieurs autres Ecclésiastiques La châsse de S. Remi étoit placée sur l'Autel pour inspire plus de respect aux assistans. Pierre, Diacre & Chancelie de l'Eglise Romaine, fit l'ouverture de la session, en proposant par ordre du Pape le sujet du Concile : savoir, l simonie, les usurpations & exactions des Laïques ; les mariages incestueux & adulterins ; l'apostasie des Moines & des Clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession le port d'armes par les Clercs ; les pillages & les détention injustes des pauvres ; la sodomie, & quelques héréfies qu s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition, il avertit les Evêques, que sous peine d'anathême ils eussent à déclarer si quelqu'un d'eux se sentoit coupable de simonie. Tou se purgerent, à l'exception de l'Archevêque de Reims & d quatre Evêques ; & on remit l'examen de leur cause. Pierr

ıême admonition aux Abbés, plusieurs
re. L'Abbé de Poitiers, contre lequel
Langres forma de grandes plaintes,
, fut déposé de sa dignité.
é lui-même à la seconde session par le
ısa de plusieurs crimes. L'Evêque con-
ıu les saints Ordres, & extorqué une
de mauvaises voies : il prit la fuite le
excommunié à la troisiéme session. Pu-
lantes, y fut aussi privé des fonctions
ıuse de simonie. Joffroi de Coutances
, déclarerent que leurs parens avoient
our obtenir ces Evêchés, mais à leur
faire serment, & on jugea qu'ils n'é-
les. En cette même session l'Archevê-
clara qu'ayant voulu prendre la parole
'Evêque de Langres, il en avoit perdu
ıent par miracle. Le Pape à ce recit
armes, & s'écria : *S. Remi vit encore.*
ordre tous les assistans se leverent, &
nter l'antienne de S. Remi, prosternés
. A la fin de la session on excommunia
oient pas voulu venir au Concile, &
a venue du Pape, avoient engagé le
à la guerre avec lui, & on fit douze
mnation des abus dont le Promoteur s'é-
du Concile, après quoi le Pape congé-
i les priéres qu'on fit pour l'ouverture de
n chanta *Veni Creator.* C'est la premiere
: mention de cette hymne. L'Auteur de
assure que ce fut cet Abbé qui ordonna
ıantât à Tierce, le jour de la Pentecôte.
Octobre le Pape ayant assemblé ce qui
e rendit à l'Eglise, & fit célébrer la
rendre le corps de S. Remi sur l'autel,
paules, le remit à sa place. Il ordonna,
ette nouvelle translation, qu'on célé-
emi le premier jour d'Octobre, comme
aujourd'hui.
assé en Allemagne, y tient un Con-

cile de quarante Evêques, dans lequel on défend de no veau la simonie & les mariages des Prêtres; abus qu' avoit une peine infinie à extirper. Adalbert Archevêque Hambourg, pour faire mieux observer ce réglement, e communie les concubines des Prêtres, & les chasse de Ville.

1050.

Concile de Rome au mois d'Avril, où le Pape condam pour la premiere fois l'hérésie de *Berenger*, Archidia d'Angers, qui renouvelloit les erreurs de Jean Scot Eriger prétendant que le Sacrement de l'Eucharistie n'étoit qu'u figure du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'il avoit pas de changement dans la substance du pain & vin. Cet hérétique est regardé comme le chef des *Sac mentaires*; il combattoit aussi les mariages légitimes, & baptême des enfans. Comme son hérésie commençoit à répandre, & que même Brunon Evêque d'Angers s'étoit la séduire, le Pape la condamna de nouveau dans un Con assemblé à Verceil au mois de Septembre: il y vint Evêques de divers pays; mais Berenger n'y parut poi quoiqu'il y eût été appellé. On y lut le livre de Jean S touchant l'Eucharistie, qui fut condamné & brûlé.

En France, on fut si scandalisé des blasphêmes de Ber ger, que le Roi Henri I fit assembler à Paris le 16 Octo un Concile, où il assista lui-même avec un grand nom d'Evêques, de Clercs, & de nobles Laïques. Berenge avoit été mandé, mais il n'y vint point. On le condan donc tout d'une voix, & on déclara que s'il ne se rétrac avec ses sectateurs, toute l'armée de France ayant le Cle à la tête en habit ecclésiastique, iroit les chercher quel part qu'ils fussent, pour les obliger de se soumettre à la Catholique, ou les punir de mort. Comme le Roi ét Abbé de S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à renger le revenu qu'il tiroit en qualité de Chanoine de ce Eglise. Berenger avoit alors un puissant adversaire en la p sonne de Lanfranc, savant Moine de l'Abbaye du Bec Normandie: comme ils avoient été en commerce de lettr Lanfranc fut d'abord soupçonné d'avoir adopté la nouv hérésie; mais il s'en justifia dans le Concile de Rome.

monaſtere du Bec avoit été fondé depuis quelques années par un Gentilhomme nommé Hellouin, qui en fut le premier Abbé.

Le Roi Ferdinand fait célébrer un Concile de neuf Evêques, à Coyac, Diocèſe d'Oviédo en Eſpagne : il nous en reſte treize Canons, dont le ſixiéme porte défenſe aux Chrétiens de loger ou de manger avec les Juifs.

Concile de Rouen, où l'on défend de briguer l'Epiſcopat par des préſens, de paſſer d'un petit Evêché à un plus grand, &c.

1051.

On rapporte à un Concile tenu à Rome après les Fêtes de Pâque, un décret du Pape Léon IX, portant que les femmes qui, dans l'enceinte des murs de Rome, ſe ſeroient proſtituées à des Prêtres, ſeroient à l'avenir adjugées au Palais de Latran comme eſclaves ; ce qui fut depuis étendu aux autres Egliſes. Vers le même tems, le Pape choiſit Udon Primicier, pour être ſon ſucceſſeur dans le ſiége de Toul qu'il avoit gardé juſqu'alors.

Saint Pierre Damien, Abbé de Font-Avellane, écrit contre l'erreur de ceux qui croyoient qu'il falloit réordonner les Clercs que les Simoniaques avoient ordonnés gratuitement. Pierre Damien étoit un rigide cenſeur des mœurs de ſon ſiécle ; il étoit depuis long tems en poſſeſſion de dire les plus dures vérités aux Eccléſiaſtiques relâchés ou corrompus. Son livre fut reçu comme un oracle : on le nomma *Gratiſſimus*, c'eſt-à-dire *très-agréable*, à cauſe du plaiſir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient révoquées en doute.

1052.

Le Pape & le Roi autoriſent la fondation de l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu en Auvergne. Le fondateur & le premier Abbé fut Robert, né dans le même pays, & fils d'un Geraud qu'on croit être de la famille de ſaint Geraud d'Aurillac. La Chaiſe-Dieu devint dans la ſuite chef d'un Ordre ou grande congrégation de pluſieurs monaſteres, ſous la Régle de ſaint Benoît.

Léon IX fait un voyage en Allemagne pour obtenir le ſecours de l'Empereur contre les Normans, qui depuis quel-

que tems s'étoient établis en Italie, où ils commettoient de grands désordres, particuliérement contre les Eglises. Le Pape & l'Empereur célébrerent la fête de Noël à Wormes; le Pape dit la Messe solemnelle le jour de la Fête, & le lendemain il fit officier Liupold, Archevêque de Mayence, parceque c'étoit dans sa Province. Après la premiére oraison de la Messe, un de ses Diacres chanta une Leçon. Comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, le Pape lui envoya défendre de continuer: le Diacre refusa d'obéir, & n'en chanta pas moins haut. Le Pape le fit appeller, & le dégrada sur le champ. Vers le tems du sacrifice, l'Archevêque s'assit dans son siége, & protesta que ni lui, ni aucun autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son Diacre. Le Pape céda, le lui renvoya aussi-tôt revêtu de ses ornemens, & l'Archevêque continua de célébrer.

1053.

En retournant en Italie, le Pape voulut tenir un Concile à Mantoue; mais il en fut empêché par une violente sédition, excitée par la faction de quelques Evêques qui craignoient sa juste sévérité. Il arriva à Rome pendant le Carême, & tint un Concile après Pâque, dont il ne nous reste qu'une lettre en faveur de Dominique, Patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée, portant qu'elle sera reconnue Métropole des deux Provinces d'Istrie & de Venetie, & que l'Evêché de Frioul sera renfermé dans la Lombardie. Cette contestation duroit depuis long-tems.

Le Pape marche contre les Normands, qui remportent sur lui une victoire complette le 18 Juin. Il attendoit l'événement du combat dans une petite ville voisine, où les Normands l'assiégerent: ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de se rendre lui-même. Ils le menerent avec respect à Benevent, d'où il écrivit pour réfuter les nouveaux reproches des Grecs, contenus dans une lettre récemment écrite par Michel Cerulaire, Patriarche de Constantinople, & par Léon Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie. Ils prétendoient montrer que Jesus-Christ, après avoir célébré l'ancienne Pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils soutenoient être le seul vrai pain: ils

reprochoient aussi aux Latins d'observer le Sabbat en Carême, parcequ'ils jeûnoient le Samedi, de manger du sang, & de ne point chanter *Alleluia* en Carême.

Le Pape écrivit dans le même tems aux cinq Evêques qui restoient en Afrique sous la domination des Musulmans : ils lui avoient demandé quel Métropolitain ils devoient reconnoître, attendu que Carthage avoit cessé d'être la Capitale & qu'elle étoit tombée en ruine depuis long-tems. Il décida que l'Evêque de Carthage devoit toujours être regardé comme le Métropolitain de toute l'Afrique.

1054.

Léon IX meurt à Rome le 19 Avril ; il y étoit arrivé depuis peu en litiére, accompagné d'une escorte considérable de Normands. Il avoit passé tout le tems de sa captivité dans les pratiques de la plus rigoureuse pénitence. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Quelque tems avant, il avoit envoyé trois Légats à Constantinople. Ils furent reçus avec honneur par l'Empereur Constantin Monomaque qui les avoit demandés au Pape, témoignant un grand desir de rétablir l'union entre l'Eglise Grecque & la Latine. Pendant leur sejour, le Cardinal Humbert, l'un d'entr'eux, composa une ample réponse à la lettre du Patriarche Michel Cerulaire. Sur les azymes, il fait voir que le mot Grec *artos* sur lequel il s'appuyoit, signifie également toute sorte de pain, azyme ou levé. Sur le reproche de manger du sang & des viandes suffoquées, il dit que les Latins imposoient une rude pénitence à quiconque en mangeoit, hors un péril extrême de mourir de faim. Il purge les Latins des reproches de judaïser à cause du jeûne du Samedi, en disant qu'ils travaillent ce jour-là, comme les cinq autres jours. Enfin, sur l'*Alleluia*, il dit que les Latins le chantent toute l'année, excepté pendant les neuf semaines de pénitence.

Humbert répondit aussi à un autre écrit, composé par Nicetas Moine de Stude, qui soutenoit que les Latins rompoient le jeûne en célébrant la Messe à l'heure de Tierce pendant le Carême ; au lieu que les Grecs les jours de jeûne ne célébroient que la Messe appellée *des présanctifiés*, sans consacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Humbert dans sa réponse traite Nicetas de *Stercoraniste*,

nom qu'on donnoit à ceux qui croyoient que l'Euchariſtie eſt ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites comme les alimens ; ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tiroit cette conſéquence, de ce qu'il diſoit que la communion rompt le jeûne. Nicetas ſoutenoit auſſi le mariage des Prêtres ; mais Humbert prouva que les Canons du Concile de Trulle ſur leſquels il s'appuyoit, n'avoient jamais été reçus par l'Egliſe Romaine. Nicetas ſe rétracta.

Le Patriarche Michel refuſant opiniâtrement de parler aux Légats, & même de les voir, ils vont à Sainte-Sophie le Samedi matin 16 Juillet, & mettent ſur le grand autel un acte d'excommunication en préſence du Clergé & du peuple : étant ſortis auſſi-tôt, ils ſecouérent la pouſſiére de leurs pieds, ſuivant l'Evangile, pour leur ſervir de témoignage, en criant : *Que Dieu le voie, & qu'il juge.* L'excommunication contenoit un parallele des erreurs des Grecs avec celles des principaux hérétiques qu'on les accuſoit d'avoir ſuivis : elle finiſſoit par ces mots : *Michel Patriarche abuſif, néophyte revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des hommes, & diffamé pour pluſieurs crimes, & avec lui Léon dit Evêque d'Acride, & Conſtantin ſacellaire de Michel qui a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins : qu'eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes, avec les Simoniaques, les hérétiques qui ont été nommés, & tous les autres, & avec le Diable & ſes Anges, s'ils ne ſe convertiſſent. Amen, amen, amen.* Ces héréſies imputées aux Grecs par les Légats, n'étoient la plupart que des conſéquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite ; mais ils ne les avouoient pas.

Les Légats prirent congé de l'Empereur peu de tems après, & partirent chargés de préſens : mais ils revinrent au bout de quelques jours, par ſon ordre & à la ſollicitation de Michel, qui diſoit vouloir tenir un Concile avec eux. Son deſſein étoit de les faire aſſommer par le peuple. L'Empereur l'ayant appris, défendit qu'on tînt de Concile qu'il n'y fût préſent ; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument, il fit auſſi-tôt partir les Légats. Michel irrité d'avoir manqué ſon coup, excite contre l'Empereur une grande ſédition, & publie contre les Légats une excommunication remplie d'invectives.

Concile de Narbonne le 25 Août, pour la confirmation de la tréve de Dieu : il s'y trouva dix Evêques, & un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de nobles Laïques. On y fit dix-neuf Canons, dont le huitiéme porte, que les débiteurs qui refusent de payer, seront excommuniés, & leurs Eglises seront interdites, jusqu'à ce qu'ils satisfassent.

Constantin Monomaque, Empereur de Constantinople, meurt le 30 Novembre. Theodora sa belle-sœur fut reconnue Impératrice : Zoé étoit morte avant son époux.

1055.

Gebehard, Evêque d'Eichstet, est élu Pape dans une assemblée des Evêques tenue à Mayence en présence d'Hildebrand Soudiacre de l'Eglise Romaine, chargé des pouvoirs du Clergé & du peuple de Rome. Il est inthronisé le Jeudi-saint 13 Avril, sous le nom de Victor II & tient à la Pentecôte un grand Concile à Florence, pour la correction de plusieurs abus. Il envoie en France le Soudiacre Hildebrand, qui assemble à Lyon un Concile, où sept Evêques furent déposés pour divers crimes. Le même Hildebrand & un Cardinal nommé Gerard, aussi Légat du S. Siége, tinrent un autre Concile à Tours, où Berenger & Lanfranc se trouverent. On donna à Berenger la liberté de défendre son opinion; mais il fit son abjuration qu'il souscrivit : & les Légats le croyant converti, le reçurent à la communion.

Gervais Evêque du Mans, est transféré à l'Archevêché de Reims. Il aimoit passionnément la chasse, mais il ne trouva ni forêts, ni bêtes fauves dans les plaines de Reims. Pour s'en consoler, il fit faire en bronze la figure d'un Cerf, qu'il plaça dans son Palais avec cette inscription :

Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat :
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

C'est-à-dire, quand Gervais chassoit dans les forêts du Maine, il trouvoit suffisamment des cerfs. Et c'est pour se rappeller le souvenir de sa patrie, qu'il a fait foundre en bronze celui-ci.

En Normandie, le Duc Guillaume fait célébrer un Concile à Lisieux, où Manger Archevêque de Rouen, oncle de ce Prince, est déposé pour sa vie scandaleuse, & la dissipation des biens de son Eglise.

1056.

Raimbaud Archevêque d'Arles, & Ponce Archevêque d'Aix, Légats du S. Siége, assemblent à Toulouse, le 13 Septembre, un Concile où se trouvent dix huit Evêques. On y fit treize Canons, la plupart contre la simonie, pour être observés dans les Provinces de Gaule & d'Espagne, où s'étendoit le pouvoir des Evêques de ce Concile.

L'impératrice Theodora meurt le 22 Août, après avoir déclaré Empereur le Patrice Michel Strationique.

1057.

Les affaires changerent bientôt de face à Constantinople. Le nouvel Empereur étant incapable de gouverner, il s'éleve plusieurs révoltes contre lui. Isaac Comnene est déclaré Empereur le 10 Juin. Ce Prince s'appliqua à réparer l'épuisement des Finances; & pour cet effet il retrancha les revenus de quelques monasteres. Après avoir fait calculer ce qui suffiroit aux Moines, pour vivre suivant la pauvreté qu'ils avoient vouée, il leur ôta le surplus; & l'appliqua au profit de l'Etat. Michel Cerulaire avoit beaucoup contribué à l'élection de ce Prince; & il en devint si insolent, qu'il faisoit continuellement des demandes excessives, & usoit de menaces: il entreprit même de porter la chaussure d'écarlate, qui étoit une des marques de la dignité impériale, disant qu'il n'y avoit que peu ou point de différence entre l'Empire & le Sacerdoce. L'Empereur irrité l'exila dans l'isle de Proconese, où il mourut.

Mort du Pape Victor II le 28 Juillet: il avoit gardé son Evêché d'Eichstet. Il eut pour successeur le Chancelier Frideric, qui fut élu le 2 Août, sous le nom d'Etienne IX. Ce Pape tint aussi-tôt plusieurs Conciles, pour empêcher principalement les mariages des Prêtres & des Clercs, & les mariages incestueux entre les parens.

Saint Pierre Damien est fait Evêque d'Ostie, & premier des Cardinaux.

1058.

Etienne IX meurt le 29 Mars : il avoit ordonné avant que de mourir, qu'on ne fit point d'élection sans avoir pris le conseil d'Hildebrand qui étoit allé en ambassade en Allemagne; mais Jean Evêque de Veletri s'empara du S. Siége, & prit le nom de Benoit. Il fut chassé dans le mois de Décembre. Les Romains s'en étant rapportés au Soudiacre Hildebrand pour le choix d'un Pontife, il élut Pape Gerard Evêque de Florence, dont l'élection fut confirmée par Henri IV, Roi d'Allemagne.

1059.

Le Pape élu assemble à Sutri les Evêques de Toscane & de Lombardie, & de leur avis dépose l'Antipape Benoît. Il alla ensuite à Rome, où il fut mis dans le S. Siége par les Cardinaux, suivant la coutume, le 13 Janvier, & fut nommé Nicolas II.

Il assemble à Rome, au mois d'Avril, un Concile composé de cent treize Evêques. On y fit deux décrets & treize Canons. Le premier décret porte en substance, que le Pape venant à mourir, les Evêques Cardinaux traiteront ensemble les premiers de l'élection; qu'ils y appelleront ensuite les Clercs Cardinaux, & enfin que le reste du Clergé & du peuple y donnera son consentement: » On choisira (ajoute le „ décret) dans le sein de l'Eglise même, s'il s'y trouve un „ sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honneur dû à „ notre cher fils Henri, qui est maintenant Roi, & qui sera, „ s'il plaît à Dieu, Empereur, comme nous lui avons déjà „ accordé; & on rendra le même honneur à ses successeurs, „ à qui le S. Siége aura personnellement accordé le même „ droit. » Le second décret permet à ceux qui ont été ordonnés gratuitement par des Simoniaques, de demeurer dans les Ordres qu'ils ont reçus; mais il est dit que c'est par indulgence seulement, attendu le grand nombre de ceux qui ont été ainsi ordonnés, qui ne permet pas d'observer à leur égard la rigueur des Canons. Le troisiéme Canon défend d'entendre la Messe d'un Prêtre que l'on sait certainement avoir une concubine. Le quatriéme porte, que les Clercs qui ont gardé la continence, mangeront & coucheront dans

un même lieu près des Eglises pour lesquelles ils ont été ordonnés, & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apostolique; c'est-à dire, qu'ils vivront en Chanoines réguliers. En ce même Concile Berenger souscrivit une nouvelle abjuration, & une profession de foi, rédigée par le Cardinal Humbert; mais si-tôt qu'il fut hors du Concile, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'injures le Cardinal qui l'avoit dressée.

Le Pape passe dans la Pouille, où il reçoit les soumissions des Normands, qui lui restituent les domaines qu'ils avoient enlevés à l'Eglise Romaine. Il leur donne l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encourue, & fait un traité avec eux. Richard, l'un de leurs chefs, fut confirmé dans la Principauté de Capoue qu'il avoit conquise sur les Lombards: Robert Guischard, autre chef, fut confirmé dans le Duché de Pouille & de Calabre dont il étoit aussi en possession, & dans ses prétentions sur la Sicile qu'il avoit commencé de conquérir sur les Sarrasins. Robert promit au Pape une redevance annuelle, & se rendit son vassal: c'est l'origine du Royaume de Naples. Les Normands travaillerent aussi-tôt à délivrer Rome des Seigneurs qui avoient des forteresses aux environs, & qui tyrannisoient cette ville depuis long-tems.

Légation de saint Pierre Damien, & d'Anselme Evêque de Luques, à Milan. C'étoit une régle inviolable dans cette Eglise, que pour tous les ordres, même pour l'Episcopat, il falloit, avant que de les recevoir, payer une certaine somme. Les Légats étoient chargés de réformer cet abus, aussi-bien que l'incontinence des Clercs, qui n'y regnoit pas moins. Il s'éleva contr'eux une sédition; on vint en armes au Palais Episcopal, on sonna les cloches, & on fit entendre le son d'une grande trompe qui retentissoit par toute la ville, pour donner le signal de la révolte. Pour l'appaiser, Pierre monta au jubé; & ayant avec peine obtenu silence, il eut le bonheur de calmer les esprits; on convint même d'exécuter tout ce qu'il proposeroit. Il obligea l'Archevêque Guy Vavaseur, & le Clergé de Milan, à promettre par écrit & avec serment, d'abolir l'abus simoniaque dont il a été parlé. Il imposa à Guy cent ans de pénitence, dont il lui taxa le

nt, qu'il devoit payer chaque
soumis aussi à différentes pé-
nt plus ou moins coupables.
renonce à l'Empire, & prend
ioisi pour son successeur Cons-
capable de rétablir les affaires.
ait couronner Philippe son fils
ôte 23 Mai, par les mains de
ville. La formule du serment
oit qu'il conserveroit aux Evê-
lroits selon les Canons; qu'il
devoir d'un Roi, & rendroit
. Ayant lu ce serment, il le re-
vêque, qui du consentement
i le Prince son fils. Après lui
envoyés en France, donnerent
t accordé par honneur; car
oit point nécessaire, comme
ce couronnement. Ensuite les
es Abbés donnerent leur voix;
; simples Chevaliers, & tout
s: *Nous l'approuvons, nous*
acre des Rois de la troisiéme
authentique.

60.

tte année deux Conciles dans
ine, Prêtre Cardinal: l'un à
l'autre à Tours, le premier
ces deux Conciles, est mot
qui fait juger que les Canons
nt pas formés par délibération
it les apportoit de Rome tout
ombre de dix, dont nous n'a-
ls regardent la simonie & l'in-
font que renouveller ce qui
sur ce sujet.
en Espagne, à Yacca en Arra-
ent avec le Roi & les Grands,

On ordonna de suivre le rit Romain dans les priéres ecclésiastiques, au lieu du rit Gothique.

1061.

Mort du Pape Nicolas II, le 25 Juin; il avoit gardé le Siége de Florence pendant tout son Pontificat. Les Romains envoyerent en Allemagne, au jeune Roi Henri, un député, qui revint sans avoir pu avoir audience: enfin, après trois mois de vacance, Hildebrand qui étoit devenu Archidiacre de l'Eglise Romaine, tint conseil avec les Cardinaux, & fit élire Pape Anselme Evêque de Luques, qui fut nommé Alexandre II. Cette élection fut désagréable à la Cour d'Allemagne & aux Evêques de Lombardie, qui étant la plupart Simoniaques & Concubinaires, vouloient un homme qui eût de la condescendance pour leurs foiblesses. Ils passerent en Allemagne, où l'on tint une diette générale à Basle. Le jeune Roi y fut couronné de nouveau; & nommé Patrice des Romains: ensuite ils firent élire Cadalous Evêque de Parme, sous le nom de Honorius II. Cadalous étoit lui-même concubinaire & simoniaque, comme on le voit par les reproches que lui en fit S. Pierre Damien dans une longue lettre, qui finit par une menace en vers Latins, dont le dernier peut être ainsi rendu: *Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année.* Mais l'événement ne confirma point cette prophétie.

1062.

L'Antipape Cadalous ayant amassé des troupes, vient se présenter devant Rome, à l'improviste, le 14 Avril. Il eut l'avantage dans un premier combat, où quantité de Romains furent tués; mais Godefroi Duc de Toscane étant arrivé peu de tems après, Cadalous se trouva tellement pressé, qu'il ne put se sauver qu'à force de priéres & de présens. On voit dans les écrits de Pierre Damien, que Cadalous fut condamné, & déposé le 27 Octobre suivant, par tous les Evêques d'Allemagne & d'Italie en présence du Roi. Par-là, Pierre prétendit sauver la prédiction qu'il avoit faite si hardiment, que Cadalous mourroit dans l'an, disant qu'il étoit mort à sa dignité & à son honneur.

Le 14 Octobre de cette année, mourut S. Dominique

surnommé *le cuirassé*, à cause d'une chemise de mailles de fer qu'il portoit continuellement, ne l'ôtant que pour se donner la discipline. Ce n'étoit pas seulement pour lui-même que Dominique se mortifioit ainsi ; c'étoit encore pour acquiter les pénitences des autres. Cet illustre Martyr de la pénitence sembloit vouloir, à l'exemple du Sauveur, se charger de toutes les iniquités du peuple. On croyoit alors que cent ans de pénitence pouvoient se racheter par vingt Pseautiers accompagnés de discipline : trois mille coups valoient un ans de pénitence ; & les vingt Pseautiers faisoient trois cens mille coups à raison de mille coups pendant dix Pseaumes. Dominique accomplissoit facilement en six jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainsi les pécheurs. Cette cruelle pénitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillesse, mais elle lui avoit rendu la peau aussi noire que celle d'un négre.

Vers ce tems S. Gothescalc, Prince des Sclaves d'au delà de l'Elbe, ramena sa nation au Christianisme. Il fut aidé dans cette entreprise par Adalbert Archevêque de Hambourg, qui ordonna des Evêques à Aldinbourg, à Meckelbourg, à Raizebourg & ailleurs. La Religion recevoit aussi un nouvel affermissement en Angleterre, par les soins du saint Roi Edouard. Harold, Roi de Norvége, exerçoit au contraire une cruelle tyrannie dans ses Etats ; il abattit plusieurs Eglises, & fit mourir dans les supplices un grand nombre de Chrétiens.

En Allemagne, saint Annon, Archevêque de Cologne, se chargea du ministere à la priére des Seigneurs, après la mort d'Adalbert de Brême ; il procura aussi-tôt des biens infinis : mais voyant qu'il s'opposoit en vain aux déréglemens du jeune Roi Henri IV, il demanda peu de tems après à se retirer, & il l'obtint sans peine.

1063.

Le Pape célebre à Rome un Concile, composé de plus de cent Evêques. Les Moines de Valombreuse y dénoncent Pierre de Pavie, Evêque de Florence, comme hérétique, simoniaque, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver. Le Pape ne voulut ni déposer l'Evêque, ni accorder aux Moines l'épreuve du feu. On fit en ce Concile

cile douze Canons qui regardent principalement la Simoni Le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'instit tion des Chanoines réguliers, ordonne que les Prêtres les Diacres continens embrasseront la vie commune, comr doivent faire des *Clercs Religieux.*

Légation de saint Pierre Damien en France : il fit ter à Châlons sur Saône, un Concile, où le monastere de Clu fut déclaré n'être point sujet à la jurisdiction de l'Evêque Mâcon.

Il arriva aux Fêtes de la Pentecôte de cette année grand scandale à Goslar en Saxe, à l'occasion d'une disp pour la préséance entre l'Evêque de Hildesheim & l'Abbé Fulde. L'Evêque avoit placé dans l'Eglise, des Gentilsho mes bien armés, qui se jetterent sur les domestiques l'Abbé, lorsqu'ils vinrent préparer son siége. Cette querc dégénera à un combat furieux : plusieurs personnes fure massacrées jusques sur l'autel, sans que la présence ni cris du jeune Roi Henri pussent arrêter les combattans ; eut peine à se sauver lui-même, & fut obligé de percer foule pour se retirer dans son Palais.

1064.

Concile de Mantoue, où le Pape Alexandre II se pur par serment de la simonie dont il étoit accusé, & se réco cilie avec les Evêques de Lombardie. Cadalous qui avoit mandé à ce Concile, n'y parut point, & fut condamné to d'une voix comme simoniaque. Il revint néanmoins secré ment à Rome ; Cencius fils du Préfet le reçut dans le Chât S. Ange, où il demeura deux ans assiégé par les serviteurs Pape Alexandre. Enfin, il en sortit pauvre & dénué de to ayant été obligé de se racheter de Cencius, en lui donn trois cens livres d'argent : mais il ne cessa point jusqu'à mort de se porter pour Pape légitime.

1065.

La dévotion des pélerinages augmentoit tous les jou une troupe de sept mille Pélerins partis d'Allemagne l'an précédente pour le voyage de Jerusalem, sous la cond de Sigefroi, Archevêque de Mayence, & de trois au Evêques, fut attaquée le jour du Vendredi saint 25 Mar

cette année, par un parti de douze mille Arabes. Ils se défendirent vaillamment contre ces brigands; & ayant gagné un village, ils s'y maintinrent jusqu'au matin du jour de Pâque: ils étoient sur le point de se rendre, lorsqu'il leur vint un secours imprévu, de la part des Turcs établis depuis quelques tems dans ces contrées. On les fit conduire sous escorte à Jerusalem où ils furent reçus par le Patriarche Sophrone, auquel ils donnerent une grande partie des richesses qu'ils avoient apportées, pour faire rebâtir les Eglises que le Calife Haquem avoit ruinées.

Révolte des Sclaves païens contre leur Prince, saint Gothescalc; il fut tué le 7 Juin. On fit mourir avec lui le Prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel: le Moine Ansecer & plusieurs autres furent lapidés le 15 Juillet. Jean, Evêque Ecossois, qui étoit venu prêcher en ce pays, eut la tête tranchée le 10 Novembre, après plusieurs tourmens. Enfin, les Sclaves, par une conspiration générale, retournerent au paganisme, & tuerent tous ceux qui demeurerent Chrétiens. C'est la troisiéme apostasie de cette nation; car elle fut convertie à la foi, premiérement par Charlemagne, ensuite par Othon, & la troisiéme fois par Gothescalc.

Le Pape assemble deux Conciles à Rome, contre l'hérésie des *Incestueux*. On donna ce nom à ceux qui vouloient compter les degrés de parenté par le droit civil, suivant lequel chaque personne fait un degré; au lieu que suivant le droit canonique il en faut deux: ensorte que les freres qui selon les loix sont au second degré, ne sont qu'au premier selon les Canons.

Dédicace du monastere de Wesminster rebâti par saint Edouard: elle se fit le 28 Décembre. Saint Edouard étant mort l'année suivante, Harold son beau-frere se fit couronner; mais il fut détrôné par Guillaume Duc de Normandie, qu'Edouard avoit institué son héritier. Guillaume porta en Angleterre les mœurs & la langue Françoises, & fit bâtir en mémoire de ses succès un monastere de S. Martin connu sous le nom de S. Martin *le bel*, en Latin *de bello*. En 1064, ce Prince avoit fondé à Caën deux monasteres: l'un d'hommes dédié à S. Etienne, dont le célèbre Lanfranc fut le premier Abbé: l'autre de femmes, dédié à la sainte Trinité. La cause de cette fondation fut que Guillaume avoit épousé Mathilde,

fille du Comte de Flandre, quoiqu'elle fût sa parente. Le Pape accorda dispense pour la validité de ce mariage, à condition que le Duc & la Duchesse fonderoient chacun un monastere. Ces deux Abbayes subsistent encore aujourd'hui.

1066.

Saint Arialde, Diacre de l'Eglise de Milan, est martyrisé le 17 Juin. Guy, Archevêque de cette ville, ayant oublié les promesses qu'il avoit faites à S. Pierre Damien en 1059, étoit tombé dans les mêmes crimes; & ne pouvant souffrir les reproches qu'Arialde lui faisoit, il le fit prendre en trahison, & conduire dans des déserts inaccessibles au-delà du lac Majeur. La niéce de l'Archevêque craignant que ceux qui l'avoient pris, ne lui sauvassent la vie, envoya deux Clercs pour le tuer : ils lui arracherent la langue & les ieux, lui couperent le nez & les oreilles, & tous les membres l'un après l'autre.

1067.

Le Pape envoie deux Légats à Milan, pour y publier un nouveau décret contre la simonie & l'incontinence des Clercs. Il portoit entr'autres choses : » Quant aux Clercs & „ aux Laïques qui ont juré de s'employer de bonne foi à „ réprimer les désordres des Simoniaques & des Clercs in- „ continens, & sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu „ du sang, & commis plusieurs violences, nous leur défen- „ dons absolument d'en user ainsi à l'avenir; mais qu'ils se „ contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à „ l'Archevêque, aux Chanoines de cette Eglise, & aux Evê- „ ques suffragans. « Ceci fait voir qu'on avoit porté jusquà l'indiscrétion le zéle contre les Simoniaques & les Clercs scandaleux.

Le schisme continuoit à Florence contre l'Evêque Pierre; une grande partie du Clergé & du peuple s'étoit séparé de sa communion, & les Moines de Vallombreuse persistoient à vouloir faire l'épreuve du feu pour prouver qu'il étoit Simoniaque. Le Pape étant venu en cette ville, vit le bois que les Moines avoient préparé pour cette épreuve; mais il ne voulut pas alors recevoir cet examen, & se retira, laissant le Clergé & le peuple dans la même division. Enfin,

ils prirent la résolution d'aller au monastere de Septime, pour y faire l'épreuve que les Moines demandoient. Le peuple dressa deux buchers, l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre & demi: entre les deux étoit un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. On choisit un Moine nommé Pierre pour entrer dans le feu ; & par ordre de l'Abbé, il alla à l'autel pour célébrer la Messe, qui fut chantée avec grande dévotion & avec effusion de larmes, tant de la part des Moines que des Clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre Moines s'avancerent pour allumer les buchers : l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisiéme douze cierges bénis & allumés, & le quatriéme l'encensoir plein d'encens. Le Moine Pierre ayant communié & achevé la Messe, ôta sa chasuble, gardant ses autres ornemens; & après qu'on eut lu les conditions auxquelles se faisoit l'épreuve, il s'approcha des buchers déja réduits en charbons pour la plus grande partie; le chemin d'entre-deux en étoit couvert. Alors, par ordre de l'Abbé, il prononça cette oraison, qui tira les larmes de tous les assistans : *Seigneur Jesus-Christ, je vous supplie que si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, & me préserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfans dans la fournaise.* Après que tous les assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses freres ; & on demanda au peuple combien il vouloit qu'il demeurât de tems dans le feu : le peuple répondit qu'il suffiroit qu'il y passât gravement. Pierre faisant le signe de la croix, & portant un crucifif sur lequel il arrêtoit sa vue sans regarder le feu, il y entra gravement, nuds pieds avec un visage gai. On le perdit de vue tant qu'il fut entre les deux buchers; mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté sain & sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui. Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soulevoit son aube, & faisoit flotter son étole & son manipule : mais rien ne brûla, pas même le poil de ses jambes. Quand il fut sorti du feu, il voulut y rentrer ; mais le peuple l'arrêta, s'empressant tellement autour de lui pour baiser ses pieds & ses habits, que les Clercs eurent de la peine à le retirer.

Ce récit que j'ai abrégé, est tiré de la lettre que le peu-

ple & le Clergé de Florence écrivirent aussi-tôt au Pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des Simoniaques. Le Pape y eut égard, & déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement, & se rendit Moine dans le même monastere de Septime. Le Moine Pierre qui s'exposa au feu avec tant de foi, étoit Florentin, de la famille des Aldobrandins : il fut fait par la suite Cardinal Evêque d'Albane; & le nom de Pierre *Ignée* ou *du feu*, en Latin *Igneus*, lui demeura.

Mort de Constantin Ducas, Empereur d'Orient.

1068.

Romain Diogene monte sur le trône de Constantinople, le premier Janvier.

Conciles de Leire & de Gironne en Espagne. On traita dans le premier de l'introduction du rit Romain au lieu du Gothique, ce qui ne put encore être exécuté. Dans le second on confirma par l'autorité du Pape la tréve de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs. Hugues le Blanc, Prêtre Cardinal, Légat du Pape Alexandre, assista à ces Conciles, & vint ensuite en Aquitaine, où il en assembla deux autres, l'un à Ausch, l'autre à Toulouse. Entre les réglemens faits à Ausch, on ordonna que toutes les Eglises du pays paieroient à la Cathédrale le quart de leurs dîmes; mais on accorda exemption à plusieurs Eglises. Au Concile de Toulouse, composé d'onze Evêques, on traita de toutes les affaires des Eglises; & par les jugemens qui furent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la simonie.

1069.

Concile de Mayence, où Henri Roi d'Allemagne veut faire casser son mariage avec Berthe, sous prétexte qu'il n'avoit pu le consommer. Pierre Damien, envoié à ce Concile par le Pape Alexandre II, s'opposa vigoureusement à cette entreprise : tous les Seigneurs firent aussi de vives représentations. Henri se voyant ainsi pressé, rappella la Reine, & résolut cependant de vivre avec elle comme si elle n'eût point été sa femme.

1070.

Le Pape envoie en Angleterre trois Légats, qui y couronnent de nouveau le Roi Guillaume, le 4 Avril. Ces Légats préfiderent à un Concile célebré à Vincheftre par ordre du Roi & en fa préfence Stigand Archevêque de Cantorberi y fut dépofé, comme convaincu d'avoir gardé l'Evêché de Vincheftre avec cet Archevêché, d'avoir ufurpé le fiége de Cantorberi du vivant de l'Archevêque Robert, & d'avoir reçu le *pallium* de la part de l'Antipape Benoît. On dépofa auffi quelques-uns de fes Suffragans comme indignes, & quelques Abbés. A la Pentecôte, le Roi étant à Windfor, fit tenir un autre Concile, auquel un des Légats préfida. Algeric Evêque de Suffex & plufieurs Abbés y furent dépofés. Le Roi Guillaume donna la plupart de ces prélatures à des eccléfiaftiques Normands. Lanfranc obtient le fiége de Cantorberi, la premiere place de l'Eglife d'Angleterre. Il avoit commencé à écrire contre Berenger dès l'année 1066.

1071.

Concile de douze Evêques à Mayence, le 15 Août. Charles nommé à l'Evêché de Conftance, y fut accufé de fimonie par les Clercs de cette Eglife, qui par cette raifon s'oppofoient à ce qu'il fût facré. Charles défendit d'abord fa caufe avec chaleur; mais enfuite il remit l'anneau & le bâton paftoral entre les mains du Roi, difant qu'il ne vouloit point être Evêque de ceux qui ne vouloient point de lui.

Dédicace folemnelle de la nouvelle Eglife du Mont-Caffin par le Pape Alexandre II, le 1 Octobre. Prefque tous les Princes & les Prélats d'Italie y affifterent, avec une infinité d'Abbés, de Moines & de Clercs. Le Pape avoit promis indulgence de tous les péchés confeffés, à tous ceux qui affifteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle Eglife pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, que non-feulement le monaftere & la ville, mais toute la campagne des environs en étoit remplie. L'Eglife du Mont-Caffin avoit été magnifiquement rebâtie par l'Abbé Didier, fous lequel le nombre des Moines de cette Communauté s'augmenta jufqu'à près de deux cens.

Romain Diogene, Empereur de Conftantinople, eft dé-

fait & pris par les Turcs Seljouquides, qui faisoient tous les jours de nouvelles conquêtes sur les Grecs. Le César Jean Ducas fait déclarer Empereur Michel son neveu, fils aîné de Constantin Ducas. Romain ayant conclu un traité avec le Sultan des Turcs, revint à Constantinople, où il fut arrêté; & on lui arracha les ieux avec tant de violence, que sa tête enfla, les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, bénissant Dieu, & souffrant ses maux avec une grande patience. Le Pape envoie un Légat au nouvel Empereur.

1072.

Concile de quinze Evêques à Vinchestre. Hubert Légat du Pape y présida : on y prit connoissance du différend entre Lanfranc de Cantorberi & Thomas, Archevêque d'Yorc. Ce dernier prétendoit que son Eglise n'étoit point soumise à celle de Cantorberi; mais le Concile prononça qu'il avoit été prouvé que l'Eglise d'Yorc devoit être soumise à celle de Cantorberi, & obéir à son Archevêque comme Primat de toute la grande Bretagne. Cette affaire ne fut terminée qu'à la Pentecôte, à Windsor où on rédigea le décret du Concile.

Jean Archevêque de Rouen tint un Concile avec ses Suffragans. On y fit vingt-quatre Canons. Le quatorziéme porte, que les mariages ne se feront ni en secret ni après dîner; mais l'époux & l'épouse étant à jeun, recevront à l'Eglise la bénédiction du Prêtre aussi à jeun : le vingt-uniéme, qu'on ne dînera point en Carême avant que l'heure de None soit passée, & que celle de Vêpres commence : le vingt deuxiéme; qu'on ne commencera point l'Office avant None le Samedi saint, parcequ'il regarde la nuit de la résurrection. Ces réglemens font croire qu'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & parconséquent l'Office.

1073.

Concile d'Erford en Allemagne, le 10 Mars. On y oblige les Thuringiens à payer les dîmes à Adalbert Archevêque de Hambourg. Les Thuringiens s'étoient flattés que les Abbés de Fulde & de Herfeld feroient échouer cette entre-

prise ; parcequ'ils avoient quantité d'Eglises levant dîmes, & une infinité de terres dans la Thuringe. Mais le Roi qui avoit pris cette affaire fort à cœur, leur fit de si terribles menaces, qu'ils furent obligés de se soumettre aux conditions qu'on voulut leur imposer.

Mort du Pape Alexandre II, le 12 Avril. Il avoit gardé jusqu'à sa mort l'Evêché de Luques en Toscane. Nous avons quarante-cinq lettres de ce Pape, dans la plupart desquelles on voit encore plusieurs exemples de pénitences canoniques. Il eut pour successeur l'Archidiacre Hildebrand, qui depuis long-tems avoit la principale autorité dans l'Eglise Romaine : il ne fut sacré que deux mois après son élection, parcequ'il attendit le consentement du Roi Henri. Il prit le nom de Grégoire VII.

Saint Etienne de Thiers obtient du Pape une bulle où privilége pour la fondation d'un nouvel ordre monastique, suivant la regle de S. Benoît. Etienne se retira sur la montagne de Muret en Limousin, & vécut cinquante ans dans ce désert, appliqué au jeûne & à la priére. Pendant ce tems il lui vint plusieurs disciples ; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont.

1074.

Grégoire VII étoit extrêmement zélé pour la discipline, & avoit formé de vastes projets pour la réformation de toute l'Eglise. Pour en commencer l'exécution, il tint un Concile à Rome pendant la premiére semaine de Carême. Il y défend de donner le nom de *Pape* aux Evêques, pour se l'attribuer à lui seul. Avant ce tems, ce nom qui signifie *Pere*, se donnoit communément aux Evêques. Il fit un décret contre les Clercs Simoniaques & Concubinaires : il régla plusieurs affaires particuliéres de France, & fit promettre par écrit aux Evêques Espagnols qui se trouverent à ce Concile, de recevoir l'Office Romain au lieu du Mosarabique. Le décret du Concile de Rome fut porté en Allemagne par des Légats, qui demanderent la liberté de tenir un Concile ; mais les Allemands s'y opposerent, déclarant qu'ils n'accorderoient jamais la prérogative de se laisser présider en Concile qu'au Pape en personne, Le Roi Henri qui avoit été accusé à Rome, & excommunié pour avoir vendu

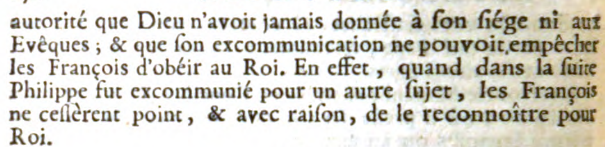
les dignités ecclésiastiques, se confesse coupable dans une lettre écrite au Pape, se soumet à la pénitence, & reçoit l'absolution des Légats.

Sigefroi de Mayence assemble un Concile à Erford au mois d'Octobre, où il presse ses Clercs de renoncer sur le champ à leurs femmes ou au service de l'autel, suivant le décret du Pape. Cette proposition fut si mal reçue, que les Clercs sortirent du Concile avec la résolution de n'y plus entrer; quelques-uns même crioient en tumulte, qu'il falloit mettre l'Archevêque en piéces avant qu'il prononcât cette détestable Sentence. Le lendemain, le Concile se rassembla, mais il fut dissipé par les Thuringiens, qui y entrerent les armes à la main, apprenant que l'Archevêque renouvelloit ses prétentions sur les décimes de leur Province. Altman, Evêque de Passau, assembla aussi son Clergé, & fit lire les lettres qui lui étoient adressées par le Pape. La proposition fut aussi mal reçue qu'à Mayence; & peut-être le Prélat auroit été mis en piéces sur le champ, si les Seigneurs qui étoient présens, n'eussent arrêté l'emportement de la multitude. Tel fut le succès des Légats du Pape en Allemagne.

Nous voyons par les lettres de Grégoire VII, qu'il avoit pris dès cette année la resolution d'aller en Orient, à la priére de l'Empereur Michel, qui lui demandoit son secours pour les Chrétiens orientaux, contre les fréquentes insultes des Sarrasins. Le Pape écrivit sur ce sujet au Roi Henri, & à Guillaume Comte de Bourgogne, pour les exhorter à se joindre avec lui dans cette entreprise: il écrivit deux lettres semblables, adressées à tous les fidéles. On voit ici le projet de la *croisade*, qui ne s'exécuta que vingt ans après.

Concile de Rouen, où l'on condamne la rébellion des Moines de Saint-Ouen contre l'Archevêque. Ce Concile fit quatorze Canons de discipline.

Grégoire VII écrit aux Evêques de France une lettre fulminante contre le Roi Philippe I, qui ne vouloit pas permettre que Landri fût ordonné Evêque de Mâcon; & sur ce qu'on l'accusoit de vendre les dignités ecclésiastiques. Le Pape écrivit aussi au Comte de Poitiers, menaçant le Roi de déposition: mais ces lettres ne produisirent aucun effet en France. On y étoit instruit des vrais principes, & par conséquent que le Pape, par ses menaces, usurpoit une


autorité que Dieu n'avoit jamais donnée à son siége ni aux Evêques ; & que son excommunication ne pouvoit empêcher les François d'obéir au Roi. En effet, quand dans la suite Philippe fut excommunié pour un autre sujet, les François ne cessèrent point, & avec raison, de le reconnoître pour Roi.

1075.

Gerauld, Cardinal, Evêque d'Ostie, Légat du Pape, célebre le 15 Janvier, à Poitiers, un Concile où l'on agite la matiére de l'Eucharistie. Berenger qui y étoit présent, pensa être tué.

Le Pape avoit indiqué un Concile à Rome pour la premiére semaine de Carême : il y vint des Evêques de Lombardie, de France & d'Allemagne, avec un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Laïques. Entr'autres décrets qui y furent faits, le Pape excommunia cinq domestiques du Roi Henri, par le conseil desquels il vendoit les Eglises. Le Roi de France Philippe fut aussi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit assurance de sa correction aux Nonces du Pape qui devoient aller en France. Liemar, Archevêque de Brême, qui s'étoit le plus opposé au Concile que les Légats avoient voulu assembler en Allemagne l'année précédente, est suspendu. On confirme l'excommunication prononcée par le Pape contre Robert Guischard Duc de Pouille, qui avoit envahi quelques terres de l'Eglise Romaine.

Au commencement d'Octobre, Sigefroi de Mayence tint un Concile, ou se trouva un Légat, chargé de faire exécuter le décret de 1074 ; mais les Clercs s'emporterent tellement contre l'Archêveque, qu'il craignit plusieurs fois d'être tué dans ce Concile : enfin, il résolut de ne plus se mêler de cette réforme, & de laisser au Pape le soin de l'exécuter par lui-même, dans le tems & de la maniere qu'il lui plairoit.

Henri se brouille de nouveau avec le Pape, qui lui fait intimer par ses Légats un ordre de se rendre à Rome à un jour qu'il lui marquoit ; autrement, qu'il seroit excommunié ce jour même. Ce Prince, extrêmement offensé de cette dénonciation, chasse les Légats, & indique une assemblée des Evêques & des Abbés de ses Etats à Wormes pour le

23 Janvier suivant. Son dessein étoit de chercher avec eu le moyen de déposer le Pape, qui s'étoit attiré un gran nombre d'autres ennemis par une conduite si sévére. O avoit formé à Rome une conspiration, qui éclata la nui de Noël. Le Pape étant à dire la Messe à sainte Marie-ma jeure, fut enlevé & blessé par une troupe de gens armés conduits par Cencius fils du Préfet de Rome, qui le ren ferma dans une tour, comptant l'envoyer en Allemagne Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, o cessa l'Office par toutes les Eglises, & on dépouilla les au tels; on sonna les cloches & les trompettes pour assemble le peuple, qui alla escalader la tour, d'où on retira le Pape & on le ramena à sainte Marie, où il acheva la Messe.

Concile national d'Angleterre à Londres; Lanfranc y pré sida. Comme l'usage des Conciles avoit été long-tems inter rompu dans ce Royaume, on y renouvella les anciens Ca nons.

1076.

Hugues de Château-Thierry fonde à Soissons une Com munauté considérable de Chanoines réguliers. Elle est con nue sous le nom de l'Abbaye de saint Jean des Vignes: c dernier nom lui vient d'un enclos de vignes que le fonda teur lui donna dans le voisinage du monastere, peu de tem après son établissement.

L'Empereur Henri ne manqua pas de se trouver à Wor mes au jour qu'il avoit marqué: les Evêques & les Abbé s'y rendirent aussi en très-grand nombre, de même que l Cardinal Hugues qui venoit d'être déposé à cause de se mœurs déréglées: il apportoit avec lui une histoire fabu leuse de la vie du Pape, dans laquelle on le chargeoit d crimes inouis & incroyables. Sur le vû de cette piéce, le Prélats de l'assemblée déclarerent que Hildebrand ne pou voit être Pape, & souscrivirent tous à sa condamnation Ce décret fut porté en Italie par Roland Clerc de Parme qui eut l'audace d'entrer au Concile que le Pape tenoit à Rome la premiere semaine de Carême, suivant la coutume & lui présenta la lettre du Roi & du Concile de Wormes le traitant en même tems d'usurpateur & de loup ravissant Roland alloit payer cette témérité bien cher, si le Pape n

ſe fût mis au-devant des coups qu'on vouloit lui porter, & ne lui eût ſauvé la vie en le couvrant de ſon corps. Le lendemain il fit lire dans le Concile ces lettres du Roi ; & de l'avis des Evêques, il prononça contre lui l'excommunication & la dépoſition, en ces termes : *Saint Pierre Prince des Apôtres, écoutez votre ſerviteur. Vous m'êtes témoin, vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul votre frere & tous les Saints, que l'Egliſe de Rome m'a obligé malgré moi à la gouverner. De la part de Dieu tout-puiſſant, Pere, Fils & Saint Eſprit, & par autorité, je défends à Henri fils de l'Empereur Henri, de gouverner le Royaume Teutonique & l'Italie. J'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont prêté ou lui prêteront ; & je défends à toute perſonne de le ſervir comme Roi. Je charge Henri d'anathême en votre nom, afin que les peuples ſachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que ſur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié ſon Egliſe, & que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle.* C'eſt la premiére fois qu'une telle ſentence a été prononcée contre un Souverain. Otton, Evêque de Frinſingue, Hiſtorien très-Catholique, & très-attaché aux Papes, qui écrivoit dans le ſiécle ſuivant, en parle ainſi : *L'Empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avoit vu de pareille ſentence publiée contre un Empereur Romain* Le Pape prononça dans ce Concile pluſieurs autres excommunications, contre les Evêques auteurs ou fauteurs de ce ſchiſme, & contre pluſieurs Laïques & Prélats de deçà les Monts, accuſés de divers autres crimes.

Henri s'apperçut bientôt des malheurs que ſon imprudence alloit lui attirer. Un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques ſcandaliſés depuis long-tems de ſa mauvaiſe conduite & de ſes injuſtices, s'aſſemblerent à Tribur le 16 Octobre, réſolus de profiter d'une ſi belle occaſion de ſe donner un autre Roi plus digne de les gouverner. Il envoya pluſieurs fois à cette aſſemblée pour faire en ſorte de les ramener à ſon obéiſſance ; mais il eut pour réponſe définitive, qu'ils s'en rapporteroient au jugement du Pape, & que ſi par ſa faute il n'obtenoit pas ſon abſolution avant l'an & jour de ſon excommunication, il ſeroit à jamais déchu de la royauté. Comme l'année de ſon excommunication étoit prête à ex-

pirer, il prit la résolution d'aller trouver le Pape en Itali

1077.

Henri essuya de rudes fatigues dans son voyage ; à cau de la rigueur excessive de l'hyver. Lorsqu'il fut arrivé Canosse où le Pape s'étoit retiré, il laissa toute sa suite, entra dans la forteresse qui avoit trois enceintes de muraille on le fit demeurer dans la seconde sans aucune marque de dignité ; au contraire, il étoit nuds pieds, vêtu de lai sur la chair. Il passa tout le jour sans manger jusqu'au soi attendant l'ordre du Pape ; il passa de même le second & troisiéme jour : enfin le quatriéme jour le Pape permit qu vînt en sa présence ; & après s'être expliqué avec lui, il co vint de lui donner l'absolution à certaines conditions, do les principales étoient, qu'il se présenteroit à la diette d Seigneurs Allemands pour y répondre à leurs accusations, être jugé par le Pape ; qu'il ne prendroit jusqu'à ce te aucune marque de la dignité royale ; & qu'il éloigneroit po toujours les Evêques dont les conseils lui avoient été pré diciables. Henri se soumit à toutes ces conditions ; & Pape l'ayant absous, il célébra la Messe en sa présence. Ap la consécration il le fit approcher de l'autel ; & tenant à main le corps de notre Seigneur, il rappella les crimes do ce Prince l'avoit accusé dans ses lettres, & ajouta : *Po ôter toute ombre de scandale, je veux que le corps de no Seigneur que je vais prendre, soit aujourd'hui une preu de mon innocence, & que Dieu me fasse mourir subiteme si je suis coupable.* Ayant ainsi parlé, il prit une partie l'hostie, & la consacra. Il dit ensuite au Roi : *Faites, s vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire... pre cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de vo innocence ferme la bouche à vos ennemis.* Le Roi ne s'attendoit point à une telle proposition, demeura su pris & embarrassé ; & s'étant retiré, il délibera avec confidens, & revint dire au Pape, qu'il le prioit de remet l'affaire en son entier à un Concile général. Le Pape n'insi point, & ne laissa pas de lui donner le corps de notre S gneur.

Les Lombards indignés des conditions honteuses auxqu les Henri s'étoit soumis, prennent la résolution de recom

tre pour Roi son fils encore enfant. Cette conspiration le force à rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape. En Allemagne, les Seigneurs & les Evêques assemblés à Forchains le 17 Mars, élisent pour Roi Rodolphe, Duc de Suabe.

Mathilde, Comtesse de Toscane, fait donation à l'Eglise Romaine de tous ses Etats qui comprenoient la Toscane, & une grande partie de la Lombardie, s'en réservant l'usufruit pendant sa vie. Cette Princesse avoit beaucoup d'affection pour le Pape Grégoire ; elle étoit presque toujours auprès de lui, & employoit toutes ses troupes pour le secourir. Ce fut un prétexte aux Clercs dont le Pape condamnoit les mariages sacriléges, pour oser entreprendre de ternir la réputation de Grégoire : mais il vivoit d'une maniére si irréprochable, que ces accusations ne trouverent aucune créance.

Concile d'Autun assemblé par Hugues, Evêque de Die, Légat du Pape : il s'y trouva plusieurs Evêques & plusieurs Abbés de France & de Bourgogne. On y jugea quelques Prélats accusés de simonie, ou d'avoir reçu l'investiture de la main du Roi.

1078.

Le même Légat assemble un Concile à Poitiers le 15 Janvier. On attribue à ce Concile dix Canons, dont le premier défend de recevoir les investitures des Laïques sous peine d'excommunication & d'interdit des Eglises ; le second, d'avoir deux prélatures ou deux prébendes, c'est-à-dire, comme nous parlons aujourd'hui, deux bénéfices.

Grégoire VII célébra cette année deux Conciles à Rome. Le premier, pendant le Carême : il y assista environ cent Evêques. Il y fut résolu d'envoyer des Legats en Allemagne pour tenir une assemblée générale, & y rétablir la paix. Le décret du Concile ajoute une menace d'excommunication contre ceux qui s'opposeroient à cette commission des Légats ; on y voit ces paroles remarquables : *Nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, & lui ôtons toute la prospérité de cette vie, & la victoire à ses armes.* Le Pape excommunia tous les Normands qui pilloient les terres de saint Pierre,

& fit un décret où il déclare qu'usant d'indulgence, il excepte de l'excommunication les femmes, les enfans, & les serviteurs des excommuniés & ceux qui communiquent avec eux par ignorance ou nécessité, ou avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniés. Cette indulgence étoit nécessaire; car les excommunications s'étendoient à l'infini, & devenoient impraticables à la rigueur.

L'autre Concile de Rome fut célébré au mois de Novembre. L'hérétique Berenger qui étoit présent, donna une courte profession de foi, & obtint délai. On excommunia l'Empereur de Constantinople, Nicephore Botoniate, regardé en Italie comme usurpateur : il avoit fait déposer Michel Ducas, & s'étoit fait proclamer le 25 Mars. Michel embrassa la vie monastique; & fut ordonné ensuite Métropolitain d'Ephése; mais il revint à la vie monastique. On fit aussi quelques réglemens de discipline dans ce Concile de Rome, qui est compté pour le cinquiéme du Pontificat de Grégoire VII. Le plus remarquable est celui qui défend à tout Clerc de prendre l'investiture d'un Evêché ou d'une autre Eglise, de la main d'un Prince ou d'un autre Laïque.

Vers la fin de cette année, Hugues Duc de Bourgogne se rend Moine à Cluni.

1079.

Concile de Rome, sixiéme du pontificat de Grégoire, où Berenger abjure de nouveau son erreur. Cette abjuration ne fut pas plus sincére que les précédentes. Ce Concile se tint pendant le Carême, & fut composé de cent cinquante Evêques.

Martyre de S. Stanislas, Evêque de Cracovie en Pologne: il fut tué le 8 Mai par le Roi Boleslas II, surnommé le Cruel, qu'il avoit excommunié à cause de sa cruauté & de son impudicité.

Hubert, Soudiacre de l'Eglise Romaine, est envoyé Légat en Angleterre, avec ordre de demander au Roi Guillaume le Conquérant, qu'il prêtât serment de fidélité au Pape & à ses successeurs : il étoit encore chargé de l'exhorter à être plus soigneux d'envoyer à Rome le denier S. Pierre. Le Roi répondit au Pape, qu'il avoit accordé l'un, & refusé l'autre; *Quant au serment de fidélité*, dit ce Prince, *je n'ai voulu*

romis, & je
aux vôtres.

tête le nou-
ɔu dans une
:que Rodol-
mais irrité
levoit se te-
s un septié-
Rodolphe.
: prononcée
it d'être as-
déposa sans

assemblent à
urs lettres,
lie & d'Alle-
Hildebrand,
ne, excom-
assa en Italie
: le nom de

inglante ba-
ié. Le Pape
u'il préten-
èter comme
mands.
:oit l'Office

an Concile,
ze Canons:
: cinquiéme
l'amende à
étexte pour

xcommunié
e de Rome.
qu'il n'y peut
faire

faire recevoir. Il est obligé de retourner en Lombardie, après avoir fait le dégat aux environs de cette ville.

En Orient, l'Empereur Nicephore Botoniate est chassé par Alexis Comnene, qui entre à Constantinople le 1 Avril. Cette ville fut pillée pendant tout le jour, & Nicephore se retira dans un monastere, où il prit l'habit. Alexis eut de si grands remords de ces violences, qu'il en fit une rigoureuse pénitence pendant quarante jours, avec tous ceux qui avoient eu part à la révolte.

Cosme, Patriarche de Constantinople, mal satisfait du gouvernement, quitte son Eglise le 8 Mai, & se retire dans un monastere.

En France, le Légat Hugues de Die tint à Meaux un Concile, dans lequel Ursion intrus dans le siége de Soissons fut déposé, & S. Arnoul réclus fut élu à sa place. Hugues avoit assemblé l'année précédente un Concile à Avignon, où Achard, usurpateur du siége d'Arles, avoit aussi été déposé, & Gibelin élu à sa place.

Concile d'Issoudun. Amat excommunia dans ce Concile les Chanoines de S. Martin de Tours, parcequ'ils avoient refusé de le recevoir en procession à son arrivée en cette ville.

Les Saxons & les autres Allemands de leur parti élisent pour Roi Herman, Seigneur de Luxembourg.

1082.

Henri rentre en Italie, & assiége Rome pendant tout l'été, sans pouvoir y entrer.

Bulle d'or de l'empereur Alexis, par laquelle il s'engage, lui & ses successeurs, à ne pouvoir toucher à l'avenir aux choses sacrées, sous quelque prétexte que ce soit. Alexis fit cette constitution pour appaiser le méecontentement général de ses sujets, indignés de ce qu'il avoit fait fondre l'argenterie de toutes les Eglises de l'Empire pour payer ses troupes. La nécessité étoit pressante, car les Finances se trouvoient épuisées; & Robert Guischard ayant passé la mer avec une grande flotte, venoit de prendre Duras en Epire, & de mettre en fuite, avec quinze mille hommes, Alexis, qui en avoit cent soixante & dix mille.

1083.

Concile de Rome, neuviéme du pontificat de Grégoire, au mois de Novembre. La question du Royaume d'Allemagne devoit être décidée dans ce Concile, & Henri avoit promis sureté à ceux que le Pape y avoit mandés ; mais contre sa parole il fit arrêter les Députés d'Allemagne, ce qui empêcha le succès de cette assemblée.

Les Romains, à l'insçu du Pape, avoient juré à Henri, l'été précédent, d'obliger le Pape à le couronner : le terme étant échu, ils crurent avoir trouvé un expédient en mandant à ce Prince de venir prendre la couronne, soit qu'il voulût satisfaire le Pape, ou non ; dans ce dernier cas, le Pontife devoit lui descendre la couronne au bout d'une corde du haut du Château S. Ange. Henri refusa l'un & l'autre, comme on devoit bien s'y attendre ; & les Romains se prétendirent quittes de leur serment.

1084.

Henri gagne par argent le peuple de Rome, & entre dans le Palais de Latran avec l'Antipape Guibert, qu'il fait inthroniser. Le jour de Pâque, dernier de Mars, l'Antipape donne à Henri la couronne impériale. Le Pape s'étoit retiré dans le Château S. Ange, où il demeura assiégé jusqu'au mois de Mai qu'il fut délivré par Robert Guischard, Duc de Pouille. Après le départ de l'Empereur, les Evêques & les Marquis de Lombardie livrent bataille aux vassaux de Mathilde. L'avantage demeure à ces derniers, qui font un horrible carnage des Lombards. Cette victoire affoiblit considérablement le parti des Schismatiques.

Vers la S. Jean de cette année, saint Bruno & ses Compagnons commencerent à habiter la Chartreuse, lieu désert entouré de montagnes affreuses & de difficile accès, dans le voisinage de Grenoble, qui leur avoit été indiqué par Hugues, Evêque de cette ville. Par une charte du mois suivant, Hugues défendit aux femmes de passer par la terre des freres de la Chartreuse, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chasser, ou d'y mener paître des bestiaux. Saint Bruno étoit né à Cologne, où il fut Chanoine de S. Cunibert ; il alla ensuite à Reims, où il fut fait Chancelier & Maître des

grandes Etudes : mais il quitta cette ville du tems de l'A
chevêque Manassés, dont il ne pouvoit souffrir les dérégl
mens. Saint Bruno & ses Compagnons pratiquoient la v
érémitique ; ses disciples furent nommés Chartreux,
nom de leur premiére demeure.

1085.

Othon, Légat du S. Siége, tient un Concile à Quedlin
bourg après les Fêtes de Pâque, avec les Evêques & l
Abbés qui reconnoissoient le Pape Grégoire. On y produi
les décrets des Peres, touchant la primauté du saint Siég
Ils en inférerent que le jugement du Pape n'est point suje
revision, & que personne ne peut juger après lui ; ce q
tout le Concile approuva & confirma. On ordonna que q
conque auroit été excommunié, même injustement, par
Evêque non déposé ni excommunié, ne pourroit être re
à la communion sans absolution ecclésiastique. A la fin
Concile, on prononça anathême avec les Chandelles arde
tes, contre l'Antipape Guibert, les Cardinaux & les E
ques ses adhérens. Le Roi Herman qui assista à ce Conci
prit dans sa souscription le titre de Roi des Romains.

Trois semaines après, les Schismatiques en assembler
un à Mayence par ordre de Henri, qui y assista avec
Légats de l'Antipape Clément. On confirma la dépositi
de Grégoire ; & on prononça excommunication contre
& contre ceux qui le reconnoissoient.

Grégoire VII meurt le 21 Mai, à Salerne, où il s'ét
retiré. Ce Pape, né avec un grand courage, & élevé d
la discipline monastique la plus réguliére, avoit un z
ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infect
Il auroit souhaité les détruire entiérement, & faire regi
à leur place les vertus éminentes qu'il pratiquoit lui-mên
il fit les plus grands efforts pour y réussir ; & on ne peut
donner des éloges à un dessein si digne d'un chef de l'Egl
S'il n'eût pas confondu la puissance spirituelle avec la te
porelle, & s'il eût su distinguer l'une & l'autre, comme e
le sont en effet, il n'eût pas entrepris de déposer des S
verains dont la couronne ne reléve que de Dieu seul ;
par-là il eût épargné à l'Europe le spectacle sanglant
tant de guerres qui ne faisoient qu'augmenter le mal

vouloit guérir, & il se fût épargné à lui-même une infinité de déplaisirs & d'embarras : mais il tint à cet égard une conduite, que le peu de lumiére du siécle où il vivoit, ne peut même excuser. Le fameux *Dictatus* qu'on lui a attribué, est une piéce démontrée fausse par plusieurs sçavans, entr'autres par le P. Pagi, & par le P. Alexandre. Plusieurs Auteurs du tems rapportent qu'il se fit grand nombre de miracles au tombeau de Grégoire VII. En 1584 son nom a été inseré au martyrologe Romain, corrigé par ordre de Grégoire XIII. Enfin, sous le Pontificat de Benoît XIII, on a inseré dans le breviaire Romain, pour la fête de Grégoire VII, un Office où l'on ose canoniser toute sa conduite à l'égard de l'Empereur Henri IV; mais cette légende a été supprimée par les Parlemens, & la récitation en a été défendue, avec raison, par les Evêques de France.

Odon, Evêque de Bayeux, avoit envoyé de riches présens aux Sénateurs Romains, s'étoit fait meubler un Palais à Rome, & se disposoit à partir pour l'Italie avec des troupes qu'il avoit gagnées. Son ambition étoit d'être Pape. Guillaume le Conquérant, dont il étoit frere utérin, possédoit en Angleterre le Comté de Kent, & lorsque le Roi étoit dans son Duché de Normandie, il nommoit Odon Régent du Royaume. Ce Prélat y amassa par ses exactions des sommes immenses, dans le dessein d'acheter la Papauté. Guillaume, Roi d'Angleterre, qui étoit alors en Normandie, étant informé de ses préparatifs, repassa en diligence en Angleterre, & ayant assemblé son Conseil, à le tête duquel étoit l'Evêque de Bayeux, il parla ainsi : » Ecoutez avec attention ce que j'ai à vous dire, & donnez moi un conseil salutaire. J'avois laissé le Gouvernement de l'Angleterre à mon frere Odon, avant mon départ pour la Normandie.... pendant ce tems mon frere a dépouillé les Eglises de leurs biens, & débauché mes troupes : voilà le sujet de mon chagrin. Les Rois mes Prédécesseurs ont aimé, honoré & enrichi l'Eglise de Dieu, & mon frere l'a pillée ; il a opprimé les pauvres & séduit mes troupes par de frivoles espérances, pour les conduire au-delà des Alpes. Dites-moi ce que je dois faire.“

Personne n'osant opiner, parcequ'on craignoit la puissance d'Odon, le Roi dit : *Qu'on le prenne & qu'on le mette en prison.* Mais comme aucun Seigneur n'osoit se saisir d'Odon,

le Roi mit la main sur lui & l'arrêta. Le Prélat cria : *Je suis Clerc & Ministre du Seigneur. Je ne peux être condamné sans l'autorité du Pape.* Le Roi répondit : *Je ne condamne ni le Clerc ni l'Evêque : je fais prisonnier mon Comte, & je lui demande raison de son administration.* Il le fit conduire dans le Château de Rouen, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de ce Prince. Ainsi la prison fut le triste terme où aboutit l'ambition de ce Prélat.

1086.

Didier, Cardinal, Abbé du Mont-Cassin, est élu Pape le 24 Mai sous le nom de Victor III. Il refuse de consentir à son élection, & se retire à son monastere.

1087.

L'Abbé Didier, ayant enfin accepté le Pontificat, est sacré dans l'Eglise de S. Pierre, le 9 Mai. Le même jour les Reliques de S. Nicolas, Evêque de Myre en Lycie, & Confesseur, arriverent à Bari, ville maritime de la Pouille : ces Reliques avoient été enlevées par des Marchands de Bari, dans un voyage qu'ils firent à Antioche. Les miracles qui s'opérerent à Bari, rendirent ce lieu un des plus célebres pélerinages de la Chrétienté, & l'on fixa dès-lors au neuviéme de Mai la fête de cette translation.

Victor III assemble, au mois d'Août, un Concile des Evêques de la Pouille & de Calabre à Benevent : il prononce la déposition & l'anathême contre l'Antipape Guibert qui vouloit toujours se maintenir à Rome, & renouvelle le décret contre les investitures. Il meurt le 16 Septembre.

En Orient, l'Empereur Alexis fait tenir pendant le mois de Mai un Concile, où l'on fait une constitution, portant qu'il est permis à l'Empereur d'ériger en Métropoles les Evêchés & les Archevêchés, & de régler suivant sa volonté ce qui regarde l'élection & la disposition de ces Eglises, sans préjudice des anciens droits du Métropolitain sur l'Eglise élevée à une nouvelle dignité.

On rapporte à cette année le martyre de saint Canut, Roi de Danemarck, qui périt dans une sédition excitée à l'occasion des dîmes qu'il vouloit obliger ses sujets de payer au Clergé. On le compte pour Martyr, parceque le zèle de

la Religion fut la cause de sa mort. Ce Prince avoit un neveu du même nom que lui, qui est aussi honoré comme Martyr.

1088.

Victor III étant mort le 16 Septembre 1087, Othon est élu, & prend le nom d'Urbain II. Il étoit François & natif de Châtillon sur Marne. Il avoit été Chanoine de Reims & Moine de Cluni, avant que d'être Evêque d'Ostie. Il fut nommé par les députés de l'Eglise Romaine & par les Evêques assemblés à Terracine, parceque l'Antipape étoit toujours maitre de Rome.

Bulle du 15 Octobre, par laquelle le Pape accorde la primatie dans tous les Royaumes des Espagnes, à Bernard, Archevêque de Tolède. Cette ville venoit d'être reconquise sur les Maures par le Roi Alphonse VI. Les paroles de la Bulle font voir que le Pape supposoit que la primatie de Tolède subsistoit avant l'invasion des Sarrasins; mais on n'en trouve rien dans l'histoire. Le Pape, pour appuyer le droit de Bernard, le fit son Légat en Espagne.

Berenger, si fameux par ses erreurs, mourut cette année. Il étoit enfin rentré dans la communion de l'Eglise: il avoit renoncé de bonne foi à ses erreurs, dans un Concile célébré à Bourdeaux l'an 1080, & avoit pratiqué la pénitence pendant les huit dernières années de sa vie.

Le Roi Herman mourut aussi, après avoir été abandonné des Saxons. Le schisme s'affoiblissoit alors en Allemagne, par la réunion de plusieurs des principaux schismatiques.

1089.

Décrétale du 18 Avril, par laquelle le Pape permet à Gebehard de Constance d'user d'indulgence à l'égard des Schismatiques, mais sans donner atteinte à l'ancienne discipline, qui ne réhabilitoit jamais les Clercs criminels, quelque pénitence qu'ils eussent faite.

Les Romains ayant chassé Guibert, le Pape entre à Rome, & y assemble un Concile de cent quinze Evêques. On croit qu'on y confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques.

Berenger, Evêque d'Ausone en Catalogne, obtient une

Bulle datée du premier Juillet, pour le rétablissement de la ville de Terragone, tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son Evêché avoit été uni à celui d'Ausone, & la Province soumise à la Métropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Cette affaire eut des suites; & Berenger devint, comme il prétendoit, Archevêque de Terragone. C'est ce que l'on voit dans une bulle du 1 Juillet 1091.

Le Pape assemble, le 10 Septembre, un Concile de soixante-dix Evêques à Melfe dans la Pouille : on y publie seize Canons, qui ne font la plupart que confirmer ceux des Conciles précédens contre les investitures.

Une peste qu'on nommoit *le feu sacré*, se répand dans plusieurs Provinces de France. C'étoit comme un feu dévorant qui brûloit & consumoit avec de vives douleurs, les membres qui en étoient atteints. On invoqua S. Antoine pour cette contagion. Plusieurs personnes se consacrerent au service des malades pendant cette calamité, & telle fut l'origine de l'Ordre de S. Antoine.

1090.

Saint Bruno quitte la Cour de Rome; où il avoit été appellé par le Pape Urbain II qui vouloit prendre ses conseils; il se retire au Diocèse de Squillace en Calabre, où le Comte Roger lui donne à lui & à ses disciples une forêt avec une lieue d'étendue. S. Bruno vécut onze ans dans ce nouveau monastere, & y finit ses jours.

Henri entre en Lombardie, où il ravage les terres du Duc Guelfe, qui avoit épousé la Comtesse Mathilde.

Les Evêques de diverses Provinces s'assemblent en Concile à Toulouse, vers la Pentecôte, pour la correction de plusieurs abus : les Légats du S. Siége présiderent à ce Concile.

1091.

Concile de Benevent le 28 Mars, où le Pape réitere l'Anathême contre Guibert & ses conplices : on y fit quatre Canons. Le premier & le second portent, qu'on n'élira point d'Evêque qu'il ne soit dans les ordres sacrés, c'est-à-dire, la Prêtrise & le Diaconat : les Soudiacres ne seront élus Evêques que très-rarement, & par permission du Pape & du Métropolitain. Le quatriéme ordonne qu'aucun Laïque ne

mangera de la chair depuis le jour des Cendres : & ce jour-là tous Clercs, Laïques, hommes & femmes, recevront des cendres sur la tête : défense de contracter mariage depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie.

L'Empereur Henri prend Mantoue; Guibert rentre à Rome.

En Espagne, on tint dans la ville de Léon un Concile, auquel Reinier, nouveau Légat du Pape, présida. On y résolut que les Offices ecclésiastiques seroient célebrés suivant la Régle de S. Isidore. On avoit déja établi l'Office Romain à la place du Mosarabe, par ordre du Roi Alphonse; ce qui donna lieu à une grande contestation. Comme le Clergé & le peuple s'opposoient à ce changement, on convint de décider le différend par le duel. Le champion de l'Office de Tolède vainquit le Champion du Roi. Ce Prince demanda un second jugement; & on convint de l'épreuve du feu, qui fut encore favorable à l'Office de Tolède, dont le livre s'éleva au-dessus des flammes, tandis que l'autre fut consumé. Mais le Roi ne se rendit pas, & ordonna que l'Office Gallican, qui étoit Romain, seroit reçu par-tout. C'est ce que rapporte Rodrigue, Archevêque de Tolède, qui vivoit cent cinquante ans après.

Ives, Chanoine régulier & Prévôt de l'Abbaye de saint Quentin, près Beauvais, est élu Evêque de Chartres après la déposition de Geoffroy par le Pape Urbain II. Ives fut sacré à Rome par ce Souverain Pontife. Il a été une des lumiéres de l'Eglise de France; il s'est rendu recommandable par son érudition, sa piété & son zèle pour la discipline. Nous avons de lui un recueil de Canons, connu sous le nom de décret d'Ives de Chartres, & un grand nombre de lettres.

Naissance de S. Bernard.

Concile d'Estampes au sujet de l'Ordination d'Ives. On lui fit un crime d'avoir reçu l'Ordination du Pape, & on vouloit procéder à sa déposition; il en appella au Pape, à qui il écrivit. Dans cette lettre (*Epist. 12.*) il lui conseille de nommer pour la France un Légat qui ne cherche que les intérêts de Jesus-Christ. » Je vois, dit-il, bien des choses qui se font contre l'ordre, surtout en ce qu'on souffre que

des personnes qui ne servent pas l'Autel, vivent cependant de l'Autel. Quand je tâche par mes avis, par mes reproches de leur donner horreur de ce sacrilége, ils veulent racheter de moi les Autels, en nommant une personne pour les desservir, ainsi que par une mauvaise coutume, ils les rachetoient de mes prédécesseurs. «

Pour entendre ce que dit Ives de Chartres, il faut expliquer en peu de mots en quoi consistoit l'abus dont il se plaignoit, & qu'on nommoit *rachat des Eglises* ou *des Autels*. Il paroît qu'on appelloit *Eglises*, les terres & les autres revenus fixes des Eglises; & qu'on nommoit *Autels* les offrandes des Fidéles, & c'est en ce sens qu'on distinguoit quelquefois le rachat *des Eglises* du rachat *des Autels*. Saint Abbon, dans une lettre, se plaignit des Evêques qui vouloient faire cette distinction, prétendant que tous les Autels leur appartenoient, c'est-à-dire toutes les offrandes. Quand les Seigneurs Laïques, qui, dans les tems de trouble, avoient usurpé les Eglises, c'est-à-dire les dixmes, les terres & autres revenus des Eglises, voulurent les restituer, pour décharger leur conscience, la plupart les donnerent à divers monasteres. Mais comme tous ces biens avoient originairement appartenu à l'Evêque qui étoit l'Œconome général des biens ecclésiastiques de son diocèse, & que d'ailleurs les Moines, par leur état, ne pouvoient desservir ces Eglises, surtout les paroisses, ils les racheterent des Evêques, en leur donnant une certaine somme, & en mettant à leur place un Vicaire ou Desservant: c'est ce qu'on nommoit *une personne*. D'où il arrivoit que l'un avoit les charges du bénéfice, & l'autre les revenus. Toutes les fois qu'on changeoit le Desservant ou *la personne*, il falloit racheter de nouveau l'Eglise en donnant une nouvelle somme à l'Evêque, à-peu-près comme dans les fiefs où l'on doit au Seigneur, dont ils relevent une nouvelle redevance toute les fois que le fief change de possesseur. Ce rachat des Eglises & des Autels, fut proscrit comme Simoniaque par Urbain II au Concile de Clermont.

1092.

Concile de Compiegne, où fut condamnée l'erreur de *Roscelin* Dialecticien fameux, qui disoit que les trois Per-

ſonnes divines étoient trois choſes ſéparées, c'eſt-à-dire, trois Dieux. Roſcelin comparut au Concile, & fut obligé d'abjurer; mais il ne laiſſa pas d'enſeigner enſuite ſes erreurs.

L'Egliſe de Piſe eſt érigée en Archevêché, par une Bulle du 22 Avril.

1093.

La Pape aſſemble le 11 Mars, à Troye dans la Pouille, un Concile de ſoixante-quinze Evêques. On y régla touchant les mariages contractés entre parens, que les Evêques feroient citer les parties juſqu'à trois fois: ſi deux ou trois hommes affirment par ſerment la parenté, ou ſi les parties en conviennent, on ordonnera la diſſolution du mariage; s'il n'y a point de preuves, l'Evêque prendra les parties à ſerment. Ceci peut faire croire que les traités de mariage ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été préſens, & qu'on n'étoit point dans l'uſage de les rédiger par écrit.

Saint Anſelme, Abbé du Bec, élu Archevêque de Cantorberi le 6 Mars, prend poſſeſſion de cette Egliſe le 25 Septembre, après en avoir fait hommage au Roi, ſuivant la coutume, & l'exemple de Lanfranc ſon prédéceſſeur. Ce Prélat étoit mort dès l'année 1089. Mais Guillaume le Roux, fils & ſucceſſeur de Guillaume le Conquérant, avoit laiſſé cette Egliſe vacante pour profiter de ſes grands revenus. Il en uſoit de même à l'égard de toutes les autres Egliſes & des monaſteres. Enfin une griéve maladie dont il fut attaqué cette année, lui fit prendre la réſolution de remplir le ſiége de Cantorberi.

Sainte Marguerite, Reine d'Ecoſſe, meurt le 16 Novembre. Elle eſt principalement célébre par les Conciles que Malcome ſon époux fit aſſembler à ſa priére, pour abolir les reſtes de barbarie dans ſes Etats. L'Ecrivain de ſa vie, qui avoit été ſon Confeſſeur, dit que cette Princeſſe harangua ſouvent dans les Conciles, & qu'elle y fit ordonner entr'autres choſes, que le jeûne du Carême commenceroit le Mercredi des cendres, & non le Lundi ſuivant.

Alexis, Empereur de Conſtantinople, fait une conſtitution pour permettre à ceux qui ſeroient élus pour les Evê-

chés d'Orient, de garder leurs Abbayes, ou leurs autres bénéfices. C'est que ces Evêchés étoient occupés, ou dépouillés de leurs revenus par les infidéles.

La plupart des Evêchés de Sicile furent rétablis cette année par le Comte Roger, qui avoit conquis presque toute cette isle sur les Sarrasins. Le Pape Urbain II sacra des Evêques pour ces Eglises. Outre les Evêchés, le Comte Roger rétablit plusieurs Monasteres, & en fonda de nouveaux, suivant les conseils du Pape Urbain, qui fut regardé comme le Restaurateur des Eglises de Sicile.

1094.

Lambert est sacré Evêque d'Arras par le Pape Urbain, le 19 Mars. Il y avoit près de cinq cens ans que l'Eglise de Cambrai & celle d'Arras n'avoient qu'un Evêque; c'est-à-dire depuis S. Vast que S Remi fit Evêque d'Arras, & qui le devint aussi de Cambrai, après que Clovis eut soumis cette ville à son obéissance.

Bulle du 5 Avril, qui ordonne à l'Evêque de Dol & aux autres Evêques Bretons de reconnoître à l'avenir l'Eglise de Tours pour leur Métropole.

Concile de Constance, où l'on ordonne que le jeûne des Quatre-Tems du mois de Mars se fera toujours la premiére semaine de Carême, & celui de Juin la semaine de la Pentecôte, comme nous l'observons encore. Jusques-là le tems de ces jeûnes n'étoit pas réglé.

En France, le Roi Philippe avoit épousé Bertrade du vivant de la Reine Berthe son épouse; sur la réponse du Pape, qui portoit qu'il ne pouvoit consentir à ce mariage, à moins qu'on n'eût examiné si ce Prince avoit eu des raisons légitimes de répudier Berthe, Philippe fit assembler un Concile qui se tint à Reims, & qui parut assez favorable à son divorce. Le Pape qui s'y étoit attendu, avoit donné ordre à son Légat d'en tenir un à Autun, ville du Duché de Bourgogne, & par conséquent où les Evêques devoient avoir plus de liberté. Ce Concile s'assembla le 16 d'Octobre. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur Henri & contre l'Antipape Guibert, & on excommunia Philippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe sa femme légitime. Ce Prince envoie des députés à Rome,

& obtient un délai, pendant lequel le Pape levoit la censure, & lui permettoit d'user de la couronne à son ordinaire. Pour entendre ce qui est dit ici d'user de la couronne, il faut savoir qu'en ce tems-là les Rois paroissoient aux jours de Fêtes solemnelles en habit royal avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un Evêque.

Il y eut cette année une grande mortalité en Allemagne, principalement en Baviére : cette contagion procura la conversion d'un grand nombre de schismatiques, qui demeurerent tous très-fidéles au Pape.

1095.

Le Pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il célébra cette année un Concile général à Plaisance au milieu de la Lombardie & des schismatiques. Il s'y trouva deux cens Evêques d'Italie, de France, d'Allemagne, & d'autres Provinces, avec près de quatre mille Clercs, & plus de trente mille Laïques; ensorte qu'il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Ce Concile commença le 1 Mars, & dura sept jours. L'Impératrice Praxede, épouse de Henri, s'y plaignit des outrages & des infamies que ce Prince lui avoit fait souffrir en sa personne ; & les ayant confessés publiquement, le Pape la dispensa de la pénitence, attendu qu'elle n'y avoit point consenti. L'hérésie de Berenger fut condamnée de nouveau, de même que celle des *Nicolaïtes* : on donnoit alors ce nom aux Prêtres & autres Clercs majeurs, qui pretendoient n'être pas obligés à la continence. Il vint à ce Concile des Ambassadeurs d'Alexis, Empereur de Constantinople, pour y demander le secours des Chrétiens contre les Infideles : le Pape l'ayant accordé, plusieurs s'engagerent dès-lors par serment à faire ce voyage.

Le Roi Guillaume le Roux ordonne de reconnoître Urbain pour Pape légitime. Il se flattoit qu'il engageroit par-là le Légat Gautier, Evêque d'Albane, qui venoit d'arriver en Angleterre, à déposer S. Anselme qui lui étoit devenu odieux ; mais il fut trompé dans ses espérances. Gautier étoit chargé d'un pallium pour Anselme. Ce Prélat ayant refusé de le recevoir de la main du Roi, le Légat l'apporta solemnellement à l'Eglise Métropolitaine, le 10 Juin, & le déposa sur l'autel, où Anselme le prit.

Le Pape passe en France, où il tint un Concile à Cl
mont en Auvergne le 18 Novembre. Il s'y trouva do
Archevêques, & plus de quatre-vingt-dix Abbés, sans comp
plusieurs Théologiens & Canonistes; c'est le Pape qui nc
l'apprend. Nous n'avons que des sommaires de la plupart
Canons de ce Concile; & de-là vient qu'ils sont rappor
diversement. Le XXVIII. défend de communier sans pr
dre séparément le corps & le sang, à moins qu'on ne
fasse par nécessité, ou par précaution (apparemment
crainte de répandre quelques gouttes du sang de Jesu
Christ.) Ce Canon proscrit l'usage de donner le corps
Seigneur, trempé dans le sang, comme on faisoit dans l'
glise Grecque, & au monastere de Cluni. L'usage de l'
glise de Jérusalem étoit de ne donner la communion que s
l'espéce du pain; & après la conquête de Jérusalem,
usage s'établit insensiblement dans les Eglises d'Occident.
XXIX. porte que si quelqu'un poursuivi par les ennemis,
réfugie auprès de quelque croix sur les chemins, il doi
trouver un asile comme dans une Eglise. (C'étoit pour m
nager de ces asiles aux Voyageurs, qu'on avoit érigé d'esp
en espace des croix sur les grands chemins.) On proscri
dans ce Concile ce qu'on appelloit le *rachat des Autel*
nous avons expliqué en quoi il consistoit. On ordonna q
les Eglises qui avoient été possédées pendant trente ann
par les monasteres, ne pussent plus leur être ôtées & dem
rassent libres de toutes redevances; que dans les Eglises p
roissiales qui appartiennent aux Monasteres, il y eût un Ch
pellain nommé par l'Evêque sur la présentation des Moin
pour gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être Curé;
que son institution & sa déposition fussent entiérement à
disposition de l'Evêque Diocésain. L'Evêque de Limo
étendit cette Ordonnance du Concile aux Chanoines rég
liers: il leur défendit de prendre le soin des ames & d'ent
dre les confessions.

La Primatie de Lyon fut une des principales affaires do
on traita au Concile de Clermont. Richer, Archevêque
Sens, refusoit de la reconnoître sous prétexte que le mê
droit avoit été autrefois accordé à son Eglise. L'Arche
que de Lyon fit des plaintes au Concile de sa résistance, &
Pape somma Richer de se tenir prêt à répondre le lendema

Il ne put apporter aucune bonne raison ; cependant il persista dans le refus qu'il faisoit de se soumettre : on voulut bien lui accorder un délai de trois jours, au bout desquels il ne comparut point. Ses Suffragans obtinrent encore un délai d'un jour, promettant de se soumettre, s'ils ne pouvoient engager le Métropolitain à le faire. Enfin le sixiéme jour du Concile, comme l'Archevêque de Sens demandoit encore du tems, le Pape, avec l'approbation du Concile, déclara que l'Archevêque de Sens devoit obéissance à celui de Lyon comme à son Primat. Les Suffragans de Sens la lui promirent, chacun en son Particulier. On ne parla point de l'Archevêque de Tours, parcequ'il avoit depuis long-tems reconnu la Primatie de Lyon : celui de Rouen étoit absent. Hugues de Lyon, envoya les Evêques d'Autun & d'Arras sommer Richer de Sens de se soumettre à la décision du Concile ; il le refusa encore. C'est pourquoi le Pape lui interdit l'usage du *pallium*, & lui ôta toute autorité sur ses Suffragans, jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Il porta la même Sentence contre l'Archevêque de Rouen, si dans trois mois il ne se soumettoit. Le Pape Urbain confirma ainsi la primatie accordée à l'Eglise de Lyon par Grégoire VII. L'acte de confirmation, est daté du Concile de Clermont, le premier de Décembre, l'an 1095.

De tous les autres actes du Concile de Clermont, le plus fameux est la publication de la Croisade. Le Pape fit un sermon pour exhorter les Fidéles à passer en Orient au secours des Chrétiens, opprimés par les Sarrasins qui étoient en possession de la Terre-sainte. Les assistans furent si touchés de ce discours du Pape, qu'ils s'écriérent tous : *Dieu le veut, Dieu le veut.* Sur quoi le Pape ordonna que tous ceux qui entreprendroient ce voyage, porteroient sur eux la figure de la croix : de-là leur est venu le nom de *Croisés.* Pour y encourager davantage, le Pape déclara que tous ceux qui auroient pris la croix étant pénitens, seroient dès-lors absous de tous leurs péchés, & dispensés des jeûnes & autres œuvres pénales. Adhemar, Evêque du Puy, fut choisi par le Concile pour conduire les Pélerins, avec les pouvoirs de Légat. La Croisade eut aussi un chef séculier ; savoir, Raimond, comte de Toulouse, qui prit la Croix avec plusieurs de ses Chevaliers.

Commencemens de Robert d'Arbriſſelles.

1096.

Le Pape continue à voyager en France, prêchant la Croiſade dans tous les lieux où il ſéjournoit. A Angers il confirme le 11 Février la fondation de l'Abbaye de Notre-Dame de la Roue près de Craon, pour des Chanoines réguliers, dont le premier Abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles, qui en étoit le fondateur. Robert avoit été Archidiacre de Rennes, & Ecolâtre à Angers; il étoit célébre par ſa ſcience & par l'auſterité de ſa vie. A Tours le Pape tint un Concile dans le mois de Mars, où furent confirmés les décrets de celui de Clermont. Ce Concile finit le quatriéme Dimanche de Carême par une proceſſion ſolemnelle, où le Pape ſe couronna de palmes, ſuivant l'uſage de Rome, & donna au Comte d'Anjou la roſe d'or que les Papes béniſſoient ce jour-là. Enſuite il indiqua un autre Concile à Arles; mais il fut célébré à Nîmes au commencement de Juillet. Le Roi Philippe y fit ſatisfaction au Pape, & fut abſous de l'excommunication. Nous avons un décret de ce Concile, qui maintient les Moines dans le droit d'exercer les fonctions ſacerdotales, quoique demeurans dans leurs monaſteres, même à l'égard des ſéculiers. M. Fleuri obſerve que ceci paroiſſoit contraire aux anciennes maximes, ſuivant leſquelles les Moines devoient quitter leurs ſolitudes, lorſqu'ils étoient admis dans le Clergé. Le XIII. Canon de ce Concile défend de marier les filles avant l'âge de douze ans. Le Pape rentre en Italie vers la fin de l'année, & célébre la fête de Noël à Rome. Cette Ville lui fut preſque entiérement ſoumiſe par les Croiſés. Henri eſt chaſſé d'Italie par les troupes de la Comteſſe Mathilde.

Concile de Rouen qui indique les jours où on obſervera ce qu'on appelloit la *tréve de Dieu*.

Le nombre des Croiſés étoit déja ſi grand, qu'il en partit cette année plus de deux cens ſoixante mille de France & d'Allemagne. La premiére troupe marchoit ſous la conduite de Gautier, qui fut ſuivi de près par Pierre l'Hermite dont nous parlerons plus bas: il conduiſoit une troupe d'environ quarante mille hommes. Une troiſiéme de quinze mille, conduite par Godeſcalc, Prêtre Allemand, commit tant de

désordres dans la Hongrie, que les peuples se réunirent entr'eux, & les taillerent en piéces. Enfin, il partit une quatriéme troupe d'environ deux cens mille Croisés; mais comme ils étoient sans chef & sans discipline, on vit bientôt de tristes effets de la licence qui régnoit parmi eux: ils se jetterent sur les Juifs qu'ils trouverent dans les villes de leur passage, & les massacrerent tous, principalement à Cologne & à Mayence. Les Juifs de Wormes se tuérent eux-mêmes pour éviter de tomber entre les mains des Croisés. A Tréves, quelques uns de ces malheureux percerent leurs enfans à coups de couteau, disant qu'ils vouloient les envoyer dans le sein d'Abraham, plutôt que de les exposer aux insultes des Chrétiens; plusieurs de leurs femmes se précipiterent dans la riviére: les autres se firent baptiser pour éviter la mort, mais ils apostasiérent l'année suivante.

Les principaux Croisés étoient Hugues, frere du Roi de France; Robert Duc de Normandie, frere du Roi d'Angleterre; Etienne, Comte de Blois; Raimond, Comte de Toulouse; Godefroi, Duc de Lorraine, avec ses freres Baudoin & Eustache: il y avoit aussi un grand nombre de moindres Seigneurs, avec une infinité d'autre noblesse, & quelques Evêques.

Voici ce qui détermina le Pape à cette entreprise. Un saint Prêtre du Diocèse d'Amiens, nommé Pierre, & surnommé l'Hermite, parcequ'il menoit une vie solitaire, ayant eu la dévotion de faire le pélerinage de Jérusalem, fut sensiblement affligé de voir les saints lieux, profanés par les infidéles. Il en confera avec Siméon, Patriarche de Jerusalem, qui écrivit une lettre au Pape. Pierre s'engagea de la porter, & de parcourir ensuite toutes les cours des Princes Chrétiens pour les exciter à cette expédition. Il remit la lettre au Pape, qui fut si touché de l'état déplorable de la Chrétienté en Orient, qu'il résolut de faire ce qui dépendroit de lui pour y apporter quelque remede. C'est à cette époque qu'il faut placer l'établissement du petit Office de la Vierge. Le Pape, pour implorer sa protection, ordonna que les Clercs réciteroient ce petit Office qui étoit en usage parmi les Hermites, institués par Pierre Damien. Le zéle de Pierre l'Hermite, son désintéressement, ses mortifications, lui donnoient l'air & l'autorité d'un Prophete. C'étoit un petit homme d'une

d'une phisionomie peu avantageuse, mais d'une éloquence vive & d'un courage héroïque. L'autorité de sa vie, donnoit un nouveau poids à ses discours, & il n'avoit qu'à parler pour persuader. Il marchoit nuds pieds, vêtu d'une tunique de laine avec une cuculle. Il distribuoit aux pauvres les aumônes qu'on lui faisoit; ne mangeoit que du pain, ne buvoit que de l'eau, mais sans affectation; car il mangeoit quelquefois du poisson par complaisance. On le suivoit en foule dans tous les lieux, & on arrachoit des poils de son mulet pour les conserver comme des reliques.

1097.

Les Croisés mettent le siége devant la ville de Nicée en Bithynie le 14 Mai, & la prennent par composition le 20 Juin. Ils étoient alors au nombre de cent mille Cavaliers, & de six cens mille gens de pied, en y comprenant les femmes qui avoient suivi les Croisés.

Par les traités que les Princes Croisés avoient faits avec Alexis, Empereur de Constantinople, il devoit leur fournir des troupes & des vivres, à condition qu'ils lui remettroient les places de l'Empire qu'ils prendroient sur les infidéles. Mais Alexis, craignant pour ses propres Etats, & mécontent d'ailleurs de ce que les Croisés avoient pillé les environs de Constantinople, ne tint rien de ce qu'il leur avoit promis: ainsi ils se crurent quittes de leurs engagemens; & continuant leur route après la prise de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des Gouverneurs en leur nom.

Baudoin, frere du Duc Godefroi, se sépare de la grande armée, & s'avance jusqu'à l'Euphrate: il est reconnu Prince d'Edesse, & y fonde un puissant Etat. La grande armée pénetre en Syrie, où elle forme le siége d'Antioche.

Le bienheureux Hildebert, est placé sur le siége du Mans.

1098.

Fondation de Cîteaux par S. Robert, premier Abbé du monastere de Molesme, fondé en 1075, dans le Diocèse de Langres. Robert, poussé du desir d'observer plus exactement la Régle de S. Benoît, se retira cette année avec vingt-un des Moines les plus zélés, au lieu nommé en Latin *Cistercium*,

en François Cîteaux, dans le Diocèse de Châlons. L'Evêque de cette ville lui donna le bâton pastoral en qualité d'Abbé, & fit renouveller aux Moines leur vœu de stabilité pour le nouveau monastere.

La ville d'Antioche est prise par intelligence le 3 Juin. Les Turcs tenoient encore le Château : trois jours après il arriva une armée immense, qui assiégea les Croisés qui s'étoient renfermés dans la ville. Comme ils étoient sans provisions, ils se virent réduits à manger les chevaux & les chameaux. Dans cette extrémité, ils furent délivrés par la découverte de la sainte Lance qui fut trouvée dans l'Eglise de saint Pierre, suivant l'indication donnée par Pierre Barthelemi, Clerc Provençal, qui prétendoit avoir eu une révélation. Cet événement rendit un tel courage aux Croisés, qu'ils repousserent les Turcs, sur lequel ils remporterent une grande victoire le 28 Juin. L'Evêque du Pui s'appliqua aussitôt à rétablir le Christianisme à Antioche. Le Patriarche Jean fut remis dans son siége avec honneur, & on établit des Evêques dans les villes voisines qui avoient des Cathédrales. Quant à la seigneurie temporelle, elle demeura à Boëmont, fils de Robert Guischard, avec le titre de Prince.

Bulle du 5 Juillet, par laquelle le Pape accorde au Comte Roger la légation héréditaire sur toute la Sicile. C'est en vertu de cette Bulle, que les Siciliens prétendent que leur Roi est Légat né du S. Siége, & en exerce l'autorité dans ce qu'ils appellent le tribunal de *la Monarchie de Sicile*. Mais ce droit leur est contesté par la Cour de Rome, qui soutient que si cette Bulle est vraie, elle a été révoquée dans la suite.

Le Pape assemble à Bari un Concile de cent quatre-vingt-trois Evêques dans le mois d'Octobre. Saint Anselme de Cantorberi assistoit à ce Concile ; & par ordre du Pape, il y prouva contre les Grecs que le Saint-Esprit procéde du Fils comme du Pere. Anselme étoit venu à Rome consulter le Pape sur le dessein où il étoit de quitter son siége, à cause des vexations que le Roi Guillaume le Roux exerçoit contre les Eglises d'Angleterre. Les Schismatiques avoient aussi tenu un Concile à Rome le 7 Août précédent, d'où il écrivirent une lettre synodale pour ranimer leur parti mourant ; mais elle fut sans effet.

Le Légat Adémare, Evêque du Pui, meurt à Antioche peu de tems après le gain de la derniere bataille par les Croisés. Il avoit une tendre dévotion à la sainte Vierge, & on croit qu'il composa en son honneur le *Salve Regina*, que les anciens Auteurs nomment quelquefois l'*Antienne du Pui*, *Antiphona de Podio*. (Les Historiens ne s'accordent pas sur l'Auteur de cette Antienne. Albéric dit que ce fut Ademare, Evêque du Pui, & qu'il supplia les Moines de Cluni de l'admettre dans leur Office. Durand l'attribue à Pierre, Evêque de Compostelle. D'autres en font honneur à Herman Contract.)

1099.

Pierre Barthelemi voyant qu'on révoquoit en doute la vérité de la sainte Lance, & de la révélation qu'il en avoit eue, demande à se justifier par l'épreuve du feu. Cette épreuve se fit le Samedi-saint 8 Avril : on alluma un bucher terrible, à travers lequel Pierre Barthelemi passa en présence de tout le peuple, tenant la sainte Lance à sa main ; mais il mourut quelques jours après, quoiqu'il se portât très-bien auparavant. Ainsi il demeura toujours incertain si la Lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de Jesus-Christ avoit été percé.

Le Pape tient à Rome un Concile, où cent cinquante Evêques assistent : on y renouvelle ce qui avoit été fait dans les précédens contre les Simoniaques, les Schismatiques & les investitures. Nous avons dix-huit Canons de ce Concile, qui fut célébré la troisiéme semaine après Pâque.

La ville de Jerusalem est prise par les Croisés après cinq semaines de siége, le Vendredi 15 Juillet, à trois heures après midi. Ceci fut remarqué, comme étant le jour & l'heure de la mort de Jesus-Christ. On fit main-basse sur les infidéles dont la ville étoit pleine, & le massacre fut horrible ; tout nageoit dans le sang, & les vainqueurs fatigués du carnage en avoient horreur eux-mêmes. Mais ce fut un spectacle touchant de voir avec quelle dévotion les Croisés visiterent les saints lieux : ils marchoient nuds pieds, & baisoient les vestiges des souffrances du Sauveur ; les larmes que la joie leur faisoit répandre, se mêloient avec celles des Chrétiens délivrés, qui vinrent au-devant d'eux avec les Croix

& les Reliques, & les conduisirent dans l'Eglise du Sépulcre, en chantant des hymnes & des cantiques spirituels.

Huit jours après cette conquête les Seigneurs s'assemblerent, & élurent pour Roi de la ville & du pays, Godefroi de Bouillon, Duc de la basse-Lorraine, recommandable par sa valeur & sa piété. Ce Prince ne voulut jamais porter une couronne d'or dans cette ville où Jesus-Christ avoit été couronné d'épines. Dès les premiers jours de son regne il prit soin d'établir le service divin; il fonda un Chapitre de Chanoines dans l'Eglise du S. Sépulcre, & un autre dans l'Eglise du Temple : cette Eglise étoit là grande mosquée des Musulmans qui avoit été magnifiquement bâtie par Omar à la place de l'ancien temple des Juifs.

Mort du Pape Urbain II le 29 Juillet : le Cardinal Rainier fut élu pour lui succéder, sous le nom de Pascal II le 13 Août suivant. Aussi-tôt on le revêtit de la chape d'écarlate, qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car les Cardinaux ne portoient encore que le violet : on lui mit la tiare sur la tête; il monta à cheval, & fut conduit en chantant, & avec une nombreuse suite, au Palais de Latran. Etant descendu de cheval à la porte méridionale de la basilique du Sauveur, il fut mis dans le siége qui y étoit; puis il monta au Palais, & vint à l'endroit où étoient deux siéges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs & sept sceaux, signifiant les sept dons du Saint-Esprit, suivant lesquels le Pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre siége, & on lui mit en main une ferule ou bâton pastoral. Ces particularités sont rapportées par Pierre Pisan, auteur du tems. Le lendemain le Pape fut sacré à S. Pierre.

Concile de Jerusalem contre Arnoul, intrus dans ce siége par la protection du Duc de Normandie. Daimbert, Archevêque de Pise, nouveau Légat pour la Croisade, est élu Patriarche, & se fait donner par Godefroi la ville & la forteresse de Jerusalem avec la ville de Joppé, prétendant que ce Prince avoit promis de les donner à Dieu. Le Comte Garnier qui y commandoit, refuse de reconnoître le Patriarche pour Seigneur.

Fondation de Citeaux. Robert en prend possession le 21 de Mars.

Commencemens du célébre monastere de Fontevraud.

Election scandaleuse de Jean, pour l'Evêché d'Orléans. C'étoit un jeune Clerc efféminé, qu'on accusoit publiquement de servir d'instrument à la passion des autres. Ses débauches étoient si publiques, qu'on l'appelloit *Flora*, du nom d'une fameuse courtisane; on avoit composé sur lui des chansons lascives, qu'il chantoit lui-même avec ses compagnons de débauche. Il fut élu Evêque par ordre du Roi, le jour des Innocens, ce qui donna occasion à quelqu'un de faire le distique suivant:

Eligimus puerum, puerorum festa colentes,
Non nostrum morem, sed Regis jussa sequentes.

1100.

Saint Anselme est rappellé en Angleterre par le Roi Henri, successeur de Guillaume le Roux, qui avoit été tué à la chasse. Ce Prélat refuse de faire hommage au Roi, comme ses prédécesseurs, & de recevoir de lui l'investiture de l'Archevêché.

L'Antipape Guibert meurt vers le commencement d'Octobre. Cette mort n'éteignit pas le schisme; son parti lui substitua Albert, qui fut pris par les Catholiques le jour même de son élection. A sa place les schismatiques élurent Théodoric, qui fut aussi pris au bout de trois mois & demi. Enfin ils élurent Maginulfe, qui fut chassé de Rome, & mourut en exil.

Concile de quatre-vingt Prélats à Poitiers le 18 Novembre, où Norgand, Evêque d'Autun, est déposé pour simonie par les Légats du saint Siége. On y fit seize Canons, dont le premier porte, qu'il n'y aura que les Evêques qui donneront la tonsure aux Clercs, & les Abbés aux Moines: le quatriéme, que l'Evêque seul bénira les ornemens sacerdotaux & les vases sacrés. Par le onze & le douze il est permis aux Chanoines réguliers de baptiser, prêcher, donner la pénitence ou la sépulture; mais ces fonctions sont défendues aux Moines. Le Roi de France Philippe & Bertrade furent encore excommuniés dans ce Concile de Poitiers: mais il s'éleva tant de tumulte à ce sujet, qu'un Clerc

eût la tête caſſée d'un coup de pierre. Les Légats néanmoins demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toute parts. Cette fermeté déſarma les mécontens; & l'excommunication fit une telle impreſſion, que Philippe & Bertrade étant venus à Sens quelque tems après, on tint toutes les Egliſes fermées pendant leur ſéjour en cette ville, & on ne les y admit à aucun acte de Religion.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le onziéme Siécle.

LES efforts que Photius avoit faits pour séparer l'Egli
Grecque d'avec l'Eglise Latine ne furent point sans effet. C
séducteur avoit persuadé à un grand nombre d'Evêques q
les Latins avoient des torts considérables, & qu'ils erroie
sur le dogme & sur la discipline : il avoit travaillé à fo
mer des hommes capables d'inspirer à d'autres le venin qu
leur avoit communiqué. Après sa mort on tâcha d'éteind
le feu qu'il avoit allumé, & de remédier au mal qu'il av
fait : mais c'étoit un feu caché sous la cendre, & qui d
voit, lorsqu'on s'y attendroit le moins, causer le plus f
neste embrasement : c'étoit un levain empoisonné qui fe
mentoit, & qui après un certain tems, devoit aigrir & co
rompre toute la masse. On avoit peu étudié en Orient la m
tiere de l'unité de l'Eglise, même dans les plus beaux siécl
C'est ce qui donna une ouverture au démon, pour s'effo
cer, non pas seulement de détacher quelques Eglises pa
ticuliéres, mais de faire une rupture entiere entre les Gre
& les Latins. Les lettres de Photius, qui paroissent si bel
& si touchantes à ceux qui ne connoissent point le perso
nage, étoient répandues par-tout : c'étoit un piége que
démon tendoit. En admirant l'éloquence de ce Patriarche
la science profonde qui paroît dans ses Ouvrages, plusie
prenoient insensiblement son goût & son esprit. Michel C
rulaire fut de ce nombre : il travailla à perfectionner l'œ
vre que Photius avoit commencée, & renouvella au mili
du onziéme siécle, l'entreprise formée deux cens ans au
ravant par celui qu'il regardoit comme un de ses plus illust
prédécesseurs. Il est très-important de considérer avec atte
tion toutes les circonstances & les suites de ce grand & tri
événement.

Depuis Photius jusqu'à Michel Cérulaire, les deux Egli
étoient unies de communion ; mais on peut comparer p
dant ces deux siécles, l'Eglise Grecque à un homme,

voulant rompre avec un ancien ami, attend l'occasion de le faire avec bienséance, & cependant remplit certains devoirs extérieurs que la politesse prescrit, sans rien conserver de la cordialité & de l'affection qui l'attachoit à son ami. Nous ne prétendons pas attribuer cette disposition à tous les Evêques & encore moins à tous les particuliers de l'Eglise Grecque : mais il est certain que c'étoit la disposition d'un très-grand nombre. Depuis long-tems les Patriarches de Constantinople prenoient le titre d'Evêque universel. Les Papes s'élevoient contre cette prétention ; mais pour reprimer cet orgueil, la plupart ne pouvoient avec vérité faire les mêmes déclarations que S. Grégoire, ni dire qu'eux-mêmes étoient fort éloignés de se donner ce titre. La mauvaise conduite de plusieurs Papes, & les désordres qui regnoient depuis long-tems en Italie, n'avoient pas peu contribué à augmenter le mépris que les Grecs avoient pour les Latins. Ainsi il falloit peu de chose pour renouveller les anciennes querelles, & pour en faire naître de nouvelles. Vers le milieu du onziéme siécle, Léon IX qui étoit prisonnier des Normands, reçut une lettre du Patriarche d'Antioche, qui reconnoissoit la primauté du Pape, lui envoyoit sa profession de foi, & lui demandoit sa communion. Le Pape lui répondit avec amitié, & comme un frere, mais en même-tems il l'exhorta à conserver le rang du siége d'Antioche contre les Patriarches de Constantinople. Il semble que ceux-ci ayant depuis tant de siécles le premier rang en Orient, la prudence devoit empêcher de leur contester cette prérogative, sur-tout dans les circonstances où l'on se trouvoit. De tems en tems on se disoit de part & d'autre des choses désagréables, qui altéroient la charité & qui causoient beaucoup de réfroidissement.

Quoique cette disposition fût réciproque, on étoit néanmoins fort éloigné en Occident de vouloir se diviser, & l'on ne pensoit à rien moins qu'à inquiéter les Grecs, lorsque Michel Cérulaire, de concert avec le Métropolitain de Bulgarie, livra la premiere attaque. Le crédit étonnant qu'avoient les Patriarches de Constantinople, faisoit que toutes leurs démarches étoient de grande conséquence. Il paroît que le plan de Michel étoit tout formé, lorsqu'il écrivit à l'Evêque de Trani cette fameuse lettre, qui ne respire que le schisme & la division, & qui fut la source malheureuse de tous les

maux. Il commence par dire que la charité l'oblige de l'écrire. Quel artifice de la part de l'esprit de mensonge, d'attribuer à un motif aussi pur, un écrit dont le but étoit de détruire la charité, & qui n'étoit dicté que par la haine, l'orgueil & l'envie ! Il déclare que sa lettre est pour les Evêques & les Prêtres Latins, pour les Moines, les peuples & le Pape même. L'attaque est donc générale. Les abus & les erreurs qu'il veut reprendre, regardent toute l'Eglise d'Occident. Comment n'est-il point effrayé à la vue de l'éclat que fera ce pernicieux écrit ? Encore s'il s'agissoit de quelques points fondamentaux, de quelques articles essentiels, peut-être que Michel Cérulaire pourroit dire que le fond doit emporter la forme; & l'importance de la matiére contribueroit à diminuer la témérité de son entreprise. Mais toutes ses accusations se réduisent à reprocher aux Latins, de sacrifier avec du pain azyme, de manger du sang, de ne point chanter *Alleluia* en Carême, de jeûner le Samedi pendant ce saint tems. De telles accusations montrent dans ceux qui les intentent, plus de desir de faire schisme, que de zéle pour procurer le salut de leurs freres. Comment satisfaire jamais des personnes qui paroissent disposées à chercher de nouveaux prétextes de division, à mesure qu'on leur ôtera ceux qu'ils avoient d'abord employés ? Qu'on ne s'imagine pas que les Grecs seront contens, quand on aura fait tout ce qu'ils ont l'injustice de demander ici. La fin de la lettre de Michel Cérulaire ôte toute espérance de pouvoir se concilier; car il déclare que quand les Latins se seront réformés sur tous ces points, il leur enverra un écrit qui contiendra des vérités plus importantes. Ces dernieres paroles sont effroyables, & font voir un dessein déterminé de rompre l'unité, quelque chose que l'on puisse faire pour éviter un si grand malheur. Il est important de remarquer de quel côté est venue la séparation, & ce funeste cri, *Dividatur.* C'est le moyen de se convaincre que c'est l'Eglise Grecque qui est coupable du crime du schisme, qui est si grand, selon les Saints Peres, que le martyre même ne sauroit l'effacer.

Que l'Eglise eût été heureuse, si dans des circonstances si fâcheuses, elle eût encore possédé un Cyprien, un Augustin, & ces illustres Evêques d'Afrique, qui tendirent la main aux Donatistes, qui n'avoient que des pensées de paix avec

ceux qui en étoient les plus grands ennemis ; & dont la charité fut assez ardente, pour rallumer dans le cœur de leurs freres ce feu sacré, dont on n'appercevoit presque plus en eux la moindre étincelle ! Mais les tems étoient changés. Les maux étoient devenus plus grands & plus communs, & les remédes plus foibles & plus rares. Le Cardinal Humbert, qui étoit à Trani, lut la lettre de Michel Cérulaire, la traduisit en Latin, & la porta au Pape Léon IX. Ce Pape avoit de la piété ; mais il manqua de lumiere en cette occasion, & il employa un reméde beaucoup plus propre à irriter le mal qu'à le guérir. La conduite des Grecs demandoit une extrême douceur, une patience invincible, une bonté compatissante, une charité sans bornes. Il falloit se mettre au fait de la disposition où étoient les esprits en Orient, & diriger en conséquence ses actions & ses paroles. Mais le Pape répondit aux Grecs par une lettre très-longue, qui commence par une véhémente déclamation contre ceux qui troubloient la paix. Il fait une énumération de tous les maux qui ont accablé l'Eglise Grecque, & de toutes les prévarications des Patriarches de Constantinople. Etoit-il bien prudent de rappeller des malheurs qui demandoient plutôt des larmes que des reproches ? Et d'ailleurs ne donnoit-on point lieu aux Grecs d'user de récrimination, comme il l'ont effectivement fait, en exposant aux yeux de toute la terre avec beaucoup de chaleur & d'exagération, les maux de l'Eglise Latine, & les excès de différens genres dans lesquels plusieurs Papes avoient donné ? Ce n'est pas tout. Léon IX auroit peut-être dû, par condescendance, paroître oublier ses droits les plus légitimes, pour ramener des furieux qui ne cherchoient que des prétextes pour se séparer. Mais bien loin d'être distrait, à l'égard de ses vrais droits, il s'en attribua de chimériques, & releva la fameuse donation de Constantin, que tout le monde sait être une fable, prétendant en conséquence avoir la dignité & la puissance impériale. Soutenir des prétentions si exorbitantes & si peu raisonnables, étoit-ce le moyen de convaincre les Grecs des vraies prérogatives du saint Siége, dont ils étoient ennemis ? Il accuse les Grecs d'avoir mis une femme sur le Siége de Constantinople : il avoue ensuite, qu'il ne le croit pas ; il étoit donc au moins fort inutile d'en parler. Au reste, si la lettre

de Léon IX est défectueuse par plusieurs endroits, elle contient aussi des choses admirables, qui suffisent seules pour démontrer le tort & l'injustice des Grecs. Nous n'empêchons pas à Rome, dit le Pape, que les Grecs ne suivent les traditions de leurs Peres. Au contraire nous les y exhortons, parceque nous savons que la différence des coutumes selon les lieux & les tems, ne nuit point au salut, pourvu que l'on soit uni par la foi & par la charité. Ces paroles de Léon IX sont dignes de saint Cyprien & de saint Augustin, & mettent tout homme équitable en état de décider, lequel du Pape ou du Patriarche de Constantinople est schismatique.

Dieu fit naître peu de tems après une occasion très-favorable, pour arrêter les progrès du mal en Orient. L'Empereur Constantin Monomaque écrivit au Pape, & obligea le Patriarche Michel Cérulaire d'écrire de son côté, pour demander à rétablir la paix entre les deux Eglises. Pouvoit-on désirer rien de plus avantageux ? Avec quel empressement saint Augustin auroit-il profité d'un moment si précieux ? Le Pape, dans sa réponse à l'Empereur, paroit fort occupé des Normands qui le tenoient prisonnier; il forme des projets de guerre; & demande la restitution des patrimoines que saint Pierre posséde en Orient. Il envoya ensuite à Constantinople des Légats que l'Empereur reçut avec honneur, Ils furent à portée de connoître par eux-mêmes, combien l'esprit de schisme avoit gagné par-tout. Convenoit-il d'irriter les Grecs de plus en plus, en ne donnant au Patriarche Michel que le titre d'*Archevêque*, & en se conduisant à son égard avec une extrême rigueur ? Mais le comble de l'imprudence, fut l'excommunication que les Légats mirent sur l'autel, se retirant ensuite en secouant la poussière de leurs pieds. Une telle action dans de pareilles circonstances, est une faute qui paroît incompréhensible. Après ce procédé si étrange des Légats, les Grecs ne garderent plus ni régle ni mesure. Il s'abandonnerent au schisme avec une ardeur incroyable, & s'aiderent les uns les autres à s'enfoncer dans cet abîme. Ils crurent que l'action si téméraire des Légats du Pape, autorisoit tous leurs excès; & ils eurent assez peu d'équité, pour imputer à toute l'Eglise d'Occident, les fautes de quelques particuliers, qu'elle n'autorisoit point dans ce qu'ils faisoient de contraire aux régles de la prudence, de la justice & de la charité.

Depuis cette malheureuse époque, le schisme ne fit plus que s'étendre & s'affermir. Les Pasteurs & les peuples y entrerent. Les Villes, les Provinces, les Diocèses, les Patriarchats entiers furent entraînés; & l'on vit après un certain tems les Chrétiens d'Orient, avoir plus d'éloignement pour ceux d'Occident, que pour des Païens, & témoigner la même opposition à s'unir à eux dans le culte de Dieu, qu'à s'unir aux Mahométans. Voilà le terme funeste auquel vint aboutir cette longue suite de prévarications que nous avons vues en Orient. Le Patriarche de Constantinople qui avoit usurpé le titre d'*Evêque universel*, mérita de dévenir le séducteur universel. Le schisme qu'il alluma par-tout fut comme une horrible tempête, qui abbattit une infinité de branches, & ôta à l'olivier qui, malgré une si grande perte, devoit toujours subsister, une partie considérable de sa beauté & de sa dignité. Peu de personnes en Occident sentirent combien ce malheureux schisme étoit accablant pour l'Eglise, à qui il arrachoit une partie de ses entrailles. On y fut encore plus insensible en Orient. Le Patriarche d'Antioche en gémit; mais il éleva bien foiblement sa voix, & il ne consentoit qu'on laissât aux Occidentaux leurs usages, qu'à condition qu'ils abandonneroient leur doctrine sur la procession du Saint-Esprit. Combien le jugement si terrible que Dieu exerçoit sur les Grecs, auroit-il dû inspirer aux Latins une salutaire frayeur! Avec quel tremblement auroient-ils dû envisager un retranchement, que les Peres des beaux jours de l'Eglise, auroient presque regardé comme impossible, & que l'événement seul pouvoit rendre vraisemblable! Les saints Evêques d'Afrique du cinquéme siécle auroient pleuré ce malheur avec des larmes de sang; mais les Evêques du onziéme pensoient à tout autre chose. Ils étoient spectateurs tranquilles d'un embrassement auquels ils prenoient peu d'intérêt. Grégoire VII formoit à Rome le projet de tirer de la domination des Musulmans, Jerusalem & les terres qui l'environnoient, tandis qu'on ne se donnoit pas le moindre mouvement pour éteindre le feu qui consumoit en Orient les Villes, les Provinces. L'acquisition de quelques Seigneuries temporelles faisoit tout entreprendre, tandis que l'on étoit insensible à la perte d'une infinité d'ames.

Il y aura dans la suite diverses négociations pour la réu-

nion des Grecs avec les Latins : mais nous verrons qu'on ne put jamais parvenir à en assurer le succès : elles ne servirent au contraire qu'à donner lieu à de nouvelles ruptures. La réunion qui se fera au Concile de Lyon sous Grégoire X par les soins de l'Empereur Michel Paléologue dans le treiziéme siécle, sera rompue dans le même siécle par l'Empereur Andronic son fils. Celle qui sera faite de nouveau au Concile de Florence dans le quinziéme siécle par l'Empereur Jean Paleologue & par les Députés qui se trouveront à ce Concile, sera presqu'aussi-tôt désavouée par le corps de la nation : en sorte que le schisme des Grecs présente quatre époques principales : la premiére, sous Photius ; la seconde, sous Michel Cérulaire ; la troisiéme, après le Concile de Lyon ; & la quatriéme, après le Concile de Florence : c'est immédiatement après cette quatriéme & derniére rupture, que le Seigneur fera tomber sur les Grecs le grand coup de ses vengeances, en achevant d'éteindre l'Empire d'Orient, & soumettant à la puissance des Turcs toute l'étendue de cet Empire. Souvenons-nous de cette parole d'Amos : *Après les crimes qu'Israël a commis trois & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui, dit le Seigneur.* C'est ainsi que le Seigneur a traité les Orientaux ; c'est-à-dire, d'abord les trois grands Patriarchats de Jerusalem, d'Antioche & d'Alexandrie : à peine le Monothélisme qui étoit la quatriéme hérésie de l'Orient, avoit-il commencé de pervertir ces régions, lorsque Dieu y fit éclater sa colére en les soumettant aux Sarrasins. Il traitera de même les Grecs : à peine leur quatriéme rupture aura-t-elle mis le comble à leur schisme, qu'il fera éclater sur eux sa justice en les soumettant aux Turcs. Comprenons donc quelle est l'énormité du crime que les Grecs commettent dans ce siécle, puisqu'après avoir eu des suites si terribles, il sera puni d'une maniére si éclatante : comprenons-le, & que leur exemple nous instruise.

L'Orient est subjugué : le démon va désormais tourner tous ses efforts contre l'Occident ; & le Pontificat de Grégoire VII devient dans ce siécle l'époque d'un nouveau scandale, qui sera bientôt suivi de plusieurs autres. Dans les dix premiers siécles, le démon a attaqué le corps de l'Eglise, en s'efforçant de lui enlever ses membres par les persécutions

des Païens, par la séduction des hérétiques & par la rebellion des schismatiques. Dans les siécles suivans, il va attaquer l'esprit de l'Eglise, en s'efforçant d'altérer sa discipline par l'exécution des fausses décrétales ; les mœurs de ses enfans, par la cessation des pénitences canoniques ; & s'il étoit possible, son enseignement même par la chûte des études ecclésiastiques. L'esprit de domination répandu dans le Clergé, & spécialement dans la Cour de Rome depuis Gregoire VII ; l'esprit de pénitence oublié par les Fidéles, & par leurs guides mêmes ; les subtilités de la dialectique introduites dans les études Théologiques, sont trois nouvelles plaies qui vont causer les plus grands maux, tandis que l'hérésie & le schisme continueront leurs ravages. Mais Dieu sera avec son Eglise jusqu'à la consommation des siécles, & les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Demeurons dans la vérité ; conservons l'unité ; opposons à toutes les attaques de l'ennemi le bouclier de la foi qui nous apprend à respecter le ministére évangelique, sans approuver les écarts de ceux qui en sont revêtus ; à marcher par la voie étroite de l'Evangile, lors même que ceux qui devroient nous y conduire, nous ouvrent la voie large du siécle ; à puiser la connoissance de la vérité dans les sources pures de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les vaines subtilités d'une dialectique séduisante & trompeuse ; & nous *triompherons* ainsi de tous les scandales du monde *par la foi.*

Pendant que Michel Cérulaire s'efforçoit de faire tomber l'Eglise d'Orient dans le schisme, Berenger travailloit à corrompre celle d'Occident par l'hérésie. Ce séducteur recueillit avec soin ce que Jean Scot Erigéne avoit semé deux cens ans auparavant. Il le loua comme un homme dont on n'avoit point assez connu le mérite, & profita des travaux de ce misérable auteur, pour répandre de nouveaux nuages sur un dogme capital que Scot avoit déja obscurci. Il est bon de remarquer que quand le démon jette dans l'Eglise quelque méchant ouvrage, il ne le fait point au hazard, & sans un dessein formé de s'en servir quand il trouvera un moment favorable. Qui n'auroit cru que les livres de Scot étoient sans conséquence, sur-tout lorsqu'on vit que près de deux siécles s'étoient écoulés, sans que personne en fît usage ? Mais tout d'un coup il s'éleve un homme adroit & artificieux, qui en-

treprend de faire revivre ces livres, en les faisant valoir comme les Ouvrages d'un Pere de l'Eglise. Il profite pour cela du mauvais état des études, & de l'oubli où étoit tombé ce qui s'étoit passé deux siécles auparavant.

Fulbert de Chartres s'étoit apperçu que les routes communes n'étoient point du goût de Berenger; que cet homme donnoit dans différens excès, & embrassoit des opinions singuliéres. Il lui recommanda avec larmes, de ne jamais s'écarter du chemin battu dans lequel avoient marché les Peres, & de puiser toujours dans le grand canal de la Tradition. Mais ces sages avis furent inutiles, & Berenger fit bientôt paroître son penchant pour de profanes & dangereuses nouveautés. Il avouoit souvent sans détour, qu'il envisageoit le Sacrement de l'Autel avec d'autres yeux que le commun des Chrétiens. Hugues, Evêque de Langres lui reprocha d'avoir dit devant lui ces étonnantes paroles. Elles suffisoient seules pour le convaincre d'impiété; car le plus habile Docteur ne doit point avoir d'autre foi que le plus simple d'entre les Fideles. Il connoît mieux les preuves sur lesquelles chaque dogme est appuyé: mais sa foi doit être la même; & sa science, quand elle véritable, ne doit servir qu'à le rendre plus soumis.

Scot a préparé les voyes à Berenger; & celui-ci les prépare aux Calvinistes, qui viendront à leur tour recueillir ce que Berenger aura semé. Les Calvinistes iront beaucoup plus loin que Berenger; mais il trouveront dans ses Ecrits le germe de toutes leurs hérésies, & ils ne feront que le développer. Berenger regardoit comme une petite difficulté, la profession claire & précise que l'Eglise universelle faisoit de croire le changement de la substance du pain en la substance du corps de Jesus-Christ. Il s'élevoit au-dessus d'une autorité qu'aucun hérétique n'avoit jamais osé mépriser. On voit par ses Ecrits qu'il avoit dans l'esprit le principe pernicieux que les Sociniens ont établi depuis, qu'il ne faut rien croire que ce qui nous paroît raisonnable. Il ne cessoit d'opposer des raisonnemens à un mystere, qui est par excellence un *Mystere de Foi*, & devant lequel toute raison humaine doit se taire & se confondre. S'il resta dans l'Eglise, c'est qu'il ne put former un parti assez nombreux pour s'en séparer. Ce qu'il n'a pu faire, les Calvinistes l'on fait depuis.

Il eſt étonnant qu'à l'égard d'un hérétique ſi dangereux, on ait uſé d'une condeſcendance ſi exceſſive. Sans ceſſe on lui faiſoit faire de nouvelles abjurations, après leſquelles il retournoit toujours à ſon erreur, & trouvoit le moyen de la répandre de nouveau. Si l'on eût été ſévére, & qu'on l'eût abſolument retranché après ſon premier parjure, on l'eût mis hors d'état de nuire & d'infecter les Fidéles.

L'un des principaux avantages que l'Egliſe ait tirés des diſputes contre Berenger, c'eſt que ces diſputes ont donné lieu d'expoſer clairement & ſans la moindre équivoque un dogme que des Ecrivains téméraires s'étoient efforcés d'obſcurcir, & que de dangereux hérétiques devoient combattre quelques ſiécles après, en employant mille ſubtilités inconnues à Berenger. Ce ne furent plus ſeulement des témoins particuliers qui déclarerent quelle étoit leur foi & quelle étoit celle de l'Egliſe; ce fut l'Egliſe elle-même qui parla dans des Conciles, & qui preſcrivit ce que l'on devoit croire pour être Catholique. Berenger nioit que la chair de Jeſus-Chriſt fût réelle & véritable dans l'Euchariſtie; & par une ſuite néceſſaire, il nioit que ce fût celle qui eſt née de la ſainte Vierge. L'Egliſe oppoſa à ces deux erreurs deux vérités conſtantes : l'une, que la vraie chair de Jeſus-Chriſt eſt réellement dans l'Euchariſtie; l'autre, que cette chair eſt celle qu'il a priſe dans le ſein de la ſainte Vierge. La profeſſion de Foi qui fut preſcrite à Berenger, devint celle de tous les Catholiques. L'Egliſe étoit en poſſeſſion de cette Foi avant Scot & avant Berenger. La date de leur innovation eſt connue. Les Calviniſtes qui viendront après, ne pourront pas remonter plus haut. Il ſuffira pour les confondre de rappeller la profeſſion de Foi que l'Egliſe exigea de Berenger, lorſqu'il manifeſta ſon impiété.

L'eſprit d'erreur fut alors réprimé, & la vérité triompha: mais l'eſprit de domination ſe répandoit de toute part, & commença de faire de grands ravages. Nous ne pouvons rien faire de mieux, que de profiter des réflexions ſolides que fait M. Fleuri ſur l'abus des cenſures & ſur l'entrepriſe de Grégoire VII. On ne s'éloigna jamais plus, dit ce judicieux auteur, de l'ancienne modération dans l'uſage des cenſures, que dans le onziéme ſiécle. Les Evêques ne conſidéroient point l'effet des cenſures, mais ſeulement leur pouvoir & la

la rigueur du droit. Ils ne voyoient pas que ces foudres ſpirituelles, bien loin de coriger les pécheurs qui n'en ſont pas intimidés, ne font que les endurcir, & leur donner occaſion de commettre de nouveaux crimes ; qu'on attire le plus grand de tous les maux, qui eſt le ſchiſme, & qu'on déſarme l'Egliſe à force de prodiguer ſes armes. Les Papes pouſſerent encore plus loin que les autres l'uſage des cenſures, à cauſe de l'autorité de leur Siége, très-grande en elle-même, & étendue au-delà des anciennes bornes par les fauſſes décrétales. Mais Grégoire VII ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs. On eſt effrayé quand on voit dans les lettres de ce Pape les cenſures pleuvoir, pour ainſi dire, de tous côtés ſur une multitude d'Evêques dépoſés par tout, en Lombardie, en France, en Allemagne. Le plus grand mal, c'eſt qu'il voulut ſoutenir les peines ſpirituelles par les temporelles qui n'étoient pas de ſa compétence. Les Papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant de vouloir régler par autorité les droits des Couronnes. Grégoire VII ſuivit ces nouvelles maximes, & prétendit même que comme Pape, il étoit en droit de dépoſer les Souverains rebelles à l'Egliſe. Il fonda cette étonnante prétention ſur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, & n'avoir aucun commerce avec eux ; donc un Prince excommunié doit être abandonné de tout le monde, & on ne doit plus lui obéir.

Grégoire VII mit cette maxime en pratique, & en tira toutes les conſéquences. Il apprend que Henri IV, Roi d'Allemagne, commet toutes ſortes de crimes : il le cite à Rome pour rendre compte de ſa conduite. Ce Prince ne comparoît pas ; après pluſieurs monitions, le Pape l'excommunie. Le Roi mépriſe la cenſure. Le Pape, en conſéquence, le déclare déchu de la Royauté, abſout ſes Sujets du ferment de fidélité, leur défend de lui obéir, & leur ordonne d'élire un autre Roi. Qu'en arrivera-t-il ? des ſéditions & des guerres civiles dans l'Etat, des ſchiſmes dans l'Egliſe. D'ailleurs, ſelon Grégoire VII, un Roi dépoſé n'eſt plus un Roi : s'il continue donc de ſe dire Roi, c'eſt un tyran, c'eſt-à-dire un ennemi public, que chacun peut attaquer. Qu'il ſe trouve un fanatique, qui ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux, que de délivrer ſa patrie ; la vie de ce prétendu tyran ſera expoſée au caprice de ce furieux, qui croira faire une action héroïque,

& gagner la couronne du martyre. Ce n'eſt point-là une crainte chimérique, & il n'y en a eu malheureuſement que trop d'exemples dans les derniers ſiécles. Dieu a permis ces ſuites affreuſes des fauſſes opinions ſur l'excommunication, pour en faire ſentir le danger.

Revenons donc aux maximes de la ſage antiquité. Un Souverain peut être excommunié comme un particulier : mais la prudence ne permet preſque jamais d'uſer de ce droit. Supposé le cas, qui doit être très-rare, ce droit appartiendroit à l'Evêque auſſi bien qu'au Pape, & les effets n'en ſeroient que ſpirituels. C'eſt-à-dire, qu'il ne ſeroit plus permis au Prince excommunié de participer aux Sacremens, d'entrer dans l'Egliſe, de prier avec les Fidéles, ni aux Fidéles d'exercer avec lui aucun acte de Religion : mais ſes ſujets ne ſeroient pas moins obligés de lui obéir en tout ce qui ne ſeroit pas contraire à la loi de Dieu. Jeſus-Chriſt eſt venu réformer le monde en convertiſſant les cœurs, ſans rien changer dans l'ordre extérieur des choſes humaines. Ses Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ſuivi le même plan, & ont toujours recommandé aux particuliers d'obéir aux Magiſtrats & aux Princes ; & aux eſclaves, d'être ſoumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou infidéles. Ce n'eſt qu'après plus de mille ans, qu'on s'eſt aviſé de former un nouveau ſyſtême, & d'ériger le Pape en Monarque ſouverain, ſupérieur à tous les Souverains même par rapport au temporel. Car enfin s'il a le pouvoir de les établir & de les dépoſer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce ſoit, par puiſſance directe ou indirecte ; il faut le dire ſans détour, il eſt ſeul véritablement Souverain ; & pendant mille ans, l'Egliſe a ignoré ou négligé ſes droits.

Le Pape Grégoire VII ſe laiſſa encore entraîner à l'opinion où pluſieurs étoient que Dieu devoit faire éclater ſa juſtice en cette vie. De-là vient que dans ſes lettres, il promet à ceux qui ſeront fidéles à S. Pierre la proſpérité temporelle, en attendant la vie éternelle ; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. Dans la ſeconde ſentence d'excommunication contre le Roi Henri, il prie ſaint Pierre d'ôter à ce Prince la force des armes & la victoire ; & témoigne de ne pas douter que l'événement ne ſoit contraire à ce Roi. Il s'imaginoit que Dieu exauceroit ſa priére ;

mais il semble que Dieu ait voulu confondre la témérité de cette prophétie. Quelques mois après, il se donna une sanglante bataille où Rodolphe fut tué, & le Roi Henri, tout excommunié qu'il étoit, survécut au Prince que le Pape soutenoit. Ainsi la maxime que Grégoire supposoit vraie, se tournoit contre lui-même; à juger par les événemens, comme il paroissoit consentir qu'on le fit, on devoit en conclure que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Bien loin de corriger le Roi Henri, il ne fit que lui donner occasion de commettre de nouveaux crimes; il excita des guerres cruelles qui mirent en feu l'Allemagne & l'Italie; il attira un schisme funeste dans l'Eglise; il fut lui-même assiégé dans Rome, obligé ensuite d'en sortir & d'aller enfin mourir en exil à Salerne. Ne pouvoit-on pas lui dire; si vous disposez des prospérités temporelles, que ne vous les donnez-vous à vous-même? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres? Choisissez entre le personnage d'Apôtre ou de Conquérant. Le premier a une grandeur & une puissance toute intérieure & toute spirituelle: il est au-dehors tout environné de foiblesses, & se trouve souvent au milieu des souffrances. Le second a besoin de tout ce qui frappe les sens, d'armées, de trésors pour les entretenir, & de tout l'éclat extérieur, capable d'inspirer à ses sujets la crainte & le respect. Vous ne pouvez allier deux états si opposés, ni vous faire honneur des souffrances que vous attirent des entreprises injustes & mal concertées.

Grégoire VII ne doutoit pas que toutes ses entreprises ne fussent très-agréables à Dieu, & par conséquent fondées sur la justice & sur la vérité. Néanmoins les maximes qui lui servoient de régles & qui le dirigeoient dans ces sortes d'affaires, sont également contraires à l'Ecriture & à la Tradition. Ces faux principes que Grégoire VII regardoit comme des vérités certaines, sont d'autant plus pernicieux, qu'ils combattent directement le plan que Jesus-Christ a formé en établissant son Eglise, qui est un Royaume tout spirituel; qu'ils tendent à jetter le trouble & la confusion dans les Royaumes; qu'ils rendent la Religion Chrétienne odieuse aux Souverains, & qu'ils mettent un obstacle presqu'invincible à la conversion des nations infidéles, ou séparées de

l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme. Nous devons remarquer avec une extrême attention les entreprises de Grégoire VII, dont les effets ont été si étendus. La véritable doctrine de l'Eglise sur la Hiérarchie & sur la distinction des deux Puissances avoit été insensiblement obscurcie : & les fausses décrétales y avoient donné une mortelle atteinte. Grégoire VII profita de cet obscurcissement pour mettre en pratique les étonnantes maximes auxquelles il étoit si fortement attaché. L'erreur n'a fait ensuite que s'étendre ; elle a pénétré dans les différentes portions de l'Eglise ; & ce n'est guere qu'en France que l'on a vu des réclamations autentiques & perpétuelles en faveur de la vérité sur ce point. Non-seulement les Papes n'ont pas abandonné les erreurs de Grégoire VII, mais au contraire ils s'en sont déclarés les ardens défenseurs ; & nous avons vu que la Cour de Rome a voulu canoniser de notre tems cette fausse doctrine, en décernant un culte public à Grégoire VII, & en lui faisant un mérite de ses plus intolérables excès. Dieu a permis ce malheur, pour rendre les Fidéles attentifs à l'étrange obscurcissement, que peuvent éprouver dans l'Eglise des vérités trés-précieuses.

La discipline de l'Eglise alloit toujours en dépérissant, & les mœurs se corrompoient de plus en plus. Les Nobles cantonnés dans leurs châteaux, ne venoient plus aux assemblées publiques recevoir les instructions des Evêques, & se contentoient d'assister à des Messes particuliéres qui se disoient dans des Chapelles domestiques. Ils prétendoient établir & destituer à leur gré les Curés de leurs vassaux, & souvent ils s'attribuoient les dîxmes & les autres revenus des Eglises. Les Evêques ne pouvoient corriger ces Prêtres protegés par les Seigneurs eux-mêmes, ni visiter leurs Diocèses, ni s'assembler pour tenir des Conciles : & quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes, pour défendre contre les Seigneurs les terres de leurs Eglises. Rien ne montre mieux combien les hostilités étoient universelles, que la nécessité où l'on se trouva d'employer un reméde aussi extraordinaire que la Tréve de Dieu. La politique suffisoit pour empêcher les particuliers de se faire justice à eux-mêmes, & de prendre les armes contre leurs propres concitoyens. Dans quel

Etat bien policé accorde-t-on certains jours, où il ſoit libre aux particuliers de ſe venger ? N'eſt-il pas étonnant qu'il ait fallu tant de Conciles, & tant d'ordonnances des Souverains pour procurer un remede ſi ſingulier, & qui ſuppoſoit les Chrétiens abandonnés à des excès qui deshonorent l'humanité ? Rien ne montre mieux juſqu'où la violence étoit portée, que l'horrible ſcandale arrivé dans l'Egliſe de Goſlar.

Le Clergé & les Moines continuent de porter les armes. Que pouvons-nous penſer des autres, lorſque nous voyons un Pape auſſi pieux que Léon IX marcher contre les Normands à la tête d'une armée, refuſer des propoſitions de paix que lui font les ennemis, & recevoir pour groſſir ſes troupes tous les ſcélérats des autres Royaumes ? Avant Léon IX, Benoît VIII avoit aſſemblé tous les Evêques & les défenſeurs des Egliſes, & leur avoit ordonné de venir avec lui attaquer les Sarraſins. Il en fit un carnage horrible ; il eut la cruauté de faire trancher la tête à leur Reine, & de ſe réſerver l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit ſur ſa tête. Une telle conduite étoit-elle propre à faire reſpecter le Chriſtianiſme, & s'accordoit-elle avec l'eſprit de l'Evangile ? Ce même Pape appella les Normands pour l'aider à chaſſer les Grecs d'Italie. Rien n'étoit plus capable d'augmenter les diſpoſitions ſchiſmatiques des Grecs. Un Pape plus ſaint & plus éclairé auroit ſans doute ſacrifié tous les intérêts temporels, plutôt que d'attirer tous les maux ſpirituels qui furent la ſuite du ſchiſme.

L'Egliſe de Rome étoit dans l'état le plus déplorable. On y exerçoit impunément les plus grandes violences. Le ſaint Siége étoit donné au plus offrant. Jean IX, élu à force d'argent, fut chaſſé & enſuite rétabli. On fit Pape, après ſa mort, un enfant de douze ans, qui quelques années après ſcandaliſa toute l'Egliſe par ſes meurtres & ſes rapines. Pour relever cette Egliſe, la premiere de toutes, on fut obligé d'y appeller des Allemands, mieux inſtruits que les Romains, dont l'ignorance étoit extrême.

L'incontinence du Clergé & les actions les plus abominables étoient ſi communes, & le nombre des coupables ſi grand, qu'il n'étoit plus poſſible de les traiter à la rigueur. On ſe ſouvient comment furent reçus les Décrets du Concile de

T 3

Rome, qui enjoignoient aux Evêques d'empêcher absolument l'habitation des Prêtres avec les femmes. Tout le Clergé d'Allemagne murmura, & s'éleva contre ces réglemens si sages & si nécessaires, osant même dire que c'étoit une hérésie manifeste & une doctrine insensée. Il falloit que la simonie fût un mal bien répandu, puisque saint Pierre Damien, réfutant ceux qui disoient que l'Ordination des Simoniaques étoit nulle, ne craignoit pas d'avancer que si cette opinion avoit lieu, il n'y avoit plus depuis long-tems de Christianisme en Italie. L'ignorance étoit si grande, qu'il n'étoit pas extraordinaire de trouver des Evêques & des Prêtres qui sussent à peine lire. Pierre Damien consentoit à recevoir l'Antipape Benoît, supposé qu'il fût capable d'expliquer quelques versets des Pseaumes. Ce qu'il y avoit de plus triste, c'est que l'ignorance régnoit si paisiblement, que personne ne s'en plaignoit, & ne proposoit aucun moyen de faire revivre les études.

L'Empereur Henri IV scandalisa toute l'Eglise par sa vie déréglée & dissolue. Il remplissoit l'Allemagne d'indignes Evêques, mettant en place ceux qui lui donnoient plus d'argent. Philippe, Roi de France, faisoit aussi cet indigne trafic. Grégoire VII vouloit le priver de sa couronne; mais il ne trouva pas les Evêques de France disposés à entrer dans son projet. Ce Pape fait une triste peinture des désordres qui régnoient en France. Peut-être les exagere-t-il. Mais quand on en retrancheroit la moitié, il en resteroit assez pour faire juger combien l'état de ce Royaume étoit déplorable. L'excès auquel se porta le Roi de Pologne, qui tua de sa main l'Evêque de Cracovie qui l'avoit excommunié, fait voir avec quelle réserve on doit employer le reméde de l'excommunication à l'égard des Rois. Il semble qu'on ne connoissoit plus que ce reméde, tandis qu'il n'y avoit jamais eu aucun tems auquel on dût en faire moins d'usage, puisqu'on n'avoit point encore vu un si grand nombre de prévaricateurs.

Dans le dénombrement que l'on faisoit des Loix sur lesquelles l'Eglise a formé sa discipline, on ne manquoit pas de compter les fausses décrétales. Le Concile de Nicée, disoit-on, défend les translations des Evêques ; mais les saints Papes Evariste, Calliste & Anteros, qui vivoient avant

le Concile de Nicée, ont enseigné que les Evêques pouvoient changer de siége, pourvu qu'ils ne le fissent point par ambition. Ce discours montroit la plaie irréparable que les fausses décrétales avoient faite à la discipline de l'Eglise, en détruisant ses régles les plus saintes, par des autorités que l'on croyoit plus anciennes.

Les Moines furent utiles à l'Allemagne, même pour le le temporel, par le travail de leurs mains. Ils commencerent à défricher les vastes forêts qui couvroient tout le pays. Par leur industrie & leur sage économie, les terres ont été cultivées, les serfs qui les habitoient se sont multipliés, les Monasteres ont produit des villes considérables, & leurs dépendances sont dévenues des Provinces. Mais, comme le remarque fort judicieusement M. Fleuri, ce soin du temporel n'a pas été avantageux au spirituel dans ces Eglises naissantes. On s'est trop pressé de les enrichir, sur-tout par l'exaction des dîmes. Ce fut le sujet de la révolte de la Turinge contre l'Archevêque de Maïence, de celle de Pologne, de celle de Danemarck, qui fut cause du martyre du Roi saint Canut. On devoit avoir plus d'égard à la foiblesse de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la Religion odieuse. On devoit craindre sur-tout de trop enrichir les monasteres ; & les Moines devoient être effrayés à la vue des revenus immenses dont ils jouissoient. On se souvient de la dépense prodigieuse que fit l'Abbé Didier à la Dédicace de son Eglise du Mont-Cassin. Quand je me représente, dit M. Fleuri, l'Abbé Didier occupé pendant plusieurs années à bâtir magnifiquement l'Eglise de son Monastere, faisant venir pour l'orner des colonnes & des marbres de Rome & des Ouvriers de Constantinople ; & que d'un autre côté je me représente S. Pacôme sous ses cabanes de roseaux, tout appliqué à prier & à former l'intérieur de ses Moines, il me semble que ce dernier alloit bien plus droit au but, & que Dieu étoit beaucoup plus honoré chez lui.

Autrefois dans les Offices de Eglise on se servoit de la langue la plus usitée dans chaque pays, c'est-à-dire du Latin dans tout l'Occident, du Grec dans tout l'Orient, excepté les Provinces les plus reculées, comme la Thébaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque. Les Arméniens ont toujours été en possession de faire l'Offic

divin en leur langue. Si les Nations étoient mêlées, il y avoit dans les Eglises des interprétes pour expliquer les lectures. Ce fut Grégoire VII qui commença le premier à défendre de célébrer l'Office divin en langue vulgaire. Grégoire ignoroit apparemment, dit M. Fleuri, ce qui s'étoit passé sous Jean VIII deux cens ans auparavant; & que ce Pape, après avoir fait la même défense à l'égard de la langue Sclavone, la leva avec connoissance de cause. Nous avons vu d'ailleurs, ajoute le même Auteur, que dans la plus saine Antiquité & les siécles les plus éclairés, on lisoit l'Ecriture & on célébroit les divins Offices dans la langue la plus usitée en chaque pays. On peut donc marquer sous Grégoire VII le commencement de ces sortes de défenses. Vratislas, Roi de Bohême lui avoit demandé la permission de faire célébrer l'Office divin en langue Sclavone; mais le Pape la refusa absolument. Nous défendons, ajouta-il, par l'autorité de S. Pierre, ce que vos Sujets demandent imprudemment, & nous vous ordonnons de résister de toutes vos forces à cette vaine témérité. Malgré cette défense de Grégoire VII, l'usage en est resté en quelques lieux, & les Sclavons font encore à Rome publiquement l'Office en leur langue dans leur Eglise de saint Jérôme.

Les épreuves superstitieuses, qui sont si contraires au commandement qui nous défend de tenter Dieu, étoient un ancien mal que l'ignorance entretenoit, & qui devint très-commun pendant l'onziéme siécle. Si Dieu faisoit souvent des miracles, ce n'étoit point pour justifier les épreuves, mais pour manifester l'innocence de ceux qui étoient injustement accusés, comme il fit à l'égard de sainte Cunégonde, ou pour montrer la juste horreur que l'on devoit avoir de certains désordres que la coutume paroissoit autoriser. Nous en avons rapporté un exemple éclatant, qui est celui de Pierre Ignée. Le miracle que Dieu fit en faveur de ce Moine, n'autorisoit ni le schisme avec l'Evêque de Florence, ni l'épreuve que l'Eglise a depuis condamnée. On ne sauroit trop le répéter; il n'autorisoit que la juste horreur que les Fidéles avoient de la simonie, qui étoit un mal si commun. On avoit tort de tenter Dieu, & on n'auroit certainement pas dû le faire. Nous ne pouvons en douter, depuis le jugement que l'Eglise a porté de toutes ces épreuves. Mais Dieu avoit égard à la

pureté des intentions & à la simplicité du peuple, au zéle & à la foi des Moines. Il leur accorda cette faveur & cette consolation, afin d'apprendre à tout le monde, que la simonie est un crime si détestable, que Dieu se déclaroit par des miracles pour ceux qui la combattoient, lors même que par un zéle peu éclairé, ils employoient pour défendre une si bonne cause, des moyens illégitimes. On auroit eu tort de tirer d'autres conséquences de ces miracles.

Au reste, lorsque l'Eglise a condamné les épreuves, elle n'a pas fait dépendre sa décision de la discussion de toutes les merveilles qui s'y opéroient, quel que fût l'agent qui en étoit l'auteur; il suffisoit que ces pratiques fussent contraires à la loi qui défend de tenter Dieu. Par cette conduite, l'Eglise nous apprend que nous ne devons jamais entreprendre de justifier des actions qui seroient contraires aux saintes régles de la morale Chrétienne, sous prétexte que des miracles que l'on feroit valoir comme très-grands, paroîtroient autoriser ces sortes d'actions.

L'abus des pélerinages continua pendant le onziéme siécle, qui en présente un des plus fameux qui ait jamais été fait. On vit se mettre en marche sept mille personnes, dont plusieurs étoient d'un rang distingué, & qui avoient à leur tête quelques-uns des principaux Evêques d'Allemagne. Ils formerent le projet singulier d'aller en procession à Jérusalem, & d'y porter tout ce qu'ils pouvoient avoir de plus riche & de plus magnifique, s'imaginant que ce pompeux & ridicule étalage, feroit admirer l'Eglise dans tous les pays par où devoit passer cette procession bizarre. Quel fruit réel ces Evêques retirerent-ils de ce pélerinage? N'est-il pas étonnant qu'ils se soient exposés eux & tant de personnes qui les accompagnoient à la dissipation d'un si long voyage, à des accidens de toute espéce, sans être arrêtés par l'obligation de veiller sur leurs troupeaux, & de remplir tous les devoirs de leur ministere? Un événement tel que celui que nous venons de rappeller, est très-propre à faire connoître quel étoit le goût des tems dont nous parlons, & à fournir au Lecteur la matiere de bien des réflexions.

Nous avons vu que les trois désordres que les Saints de l'onziéme siécle combattirent avec plus de zéle, furent la simonie, les violences des Seigneurs & l'incontinence des

Clercs. L'ignorance de l'ancienne discipline fit que l'on se méprit dans l'application des remédes. Les pénitences Canoniques conservoient encore quelque vigueur à la fin du onziéme siécle ; & loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit de certaines nouvelles regles sans autorité, qui en avoient fort diminué la salutaire rigueur. Mais on s'étoit imaginé que chaque péché de même espéce méritoit sa pénitence ; que si un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides, ce qui rendoit les pénitences impossibles & les Canons ridicules. Aussi n'étoit-ce pas ainsi que l'entendoient les Anciens. Le nombre des péchés de même espéce influoit sur la rigueur de la pénitence, qui étoit toujours soumise à la discrétion des Evêques : mais enfin elle se mesuroit à proportion de la vie des hommes, & l'on n'obligeoit même à faire pénitence jusqu'à la mort, que pour les crimes les plus énormes.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impossibles à force de les multiplier, il fallut venir à des compensations & à des estimations, telles qu'on les voit dans le décret de Burchard & dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des Pseaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pélerinages, toutes actions que l'on peut faire sans se convertir. Ainsi celui qui en récitant un grand nombre de Pseaumes & en se flagellant, croyoit racheter en peu de jours plusieurs années de pénitence, n'en retiroit point le fruit que produisoient les pénitences Canoniques, qui étoit d'exciter & de fortifier les sentimens de componction par de longues & fréquentes réflexions, & de détruire les mauvaises habitudes, en demeurant long-tems éloigné des occasions, & pratiquant long-tems les vertus contraires. C'est ce que ne faisoient pas des génuflexions ou des priéres vocales. Les pénitences acquitées par d'autres, le faisoient encore beaucoup moins ; & les disciplines qu'un bon Moine se donnoit pour un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des pénitences médecinales. Le péché n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur, & en quelque monnoie que ce soit ; c'est une maladie dangereuse, qu'il faut guérir en la personne même du malade.

Nous ne trouvons point d'exemples de flagellations vo-

lontaires avant le onziéme siécle. Saint Pierre Damien fut celui qui les recommandoit davantage; & S. Dominique *le Cuirassé* poussa ce nouveau genre de pénitence à un excès qui paroîtroit incroyable, si nous n'avions pour garant Pierre Damien son directeur & son ami, qui a cru devoir en laisser le détail à la postérité, dans une lettre qu'il adressa au Pape Alexandre II. Il ne se passoit guere de jours, dit Pierre Damien, que Dominique ne récitât deux fois le Pseautier tout entier, & cette récitation étoit accompagnée de la flagellation. En Carême & dans le tems de *la pénitence de cent ans*, il disoit trois Pseautiers, & se flagelloit à proportion. Voici ce que c'étoit que la pénitence de cent ans. Trois mille coups faisoient un an de pénitence. On se donnoit mille coups pendant le chant de dix Pseaumes. Le Pseautier qui est composé de cent cinquante Pseaumes, & pendant lequel on se donnoit quinze mille coups, faisoit cinq années de pénitence. Il falloit donc vingt Pseautiers, & trois cens mille coups, pour faire la pénitence de cent ans. Dominique l'accomplissoit ordinairement en moins de six jours; & ce qui lui étoit particulier, c'est qu'il savoit agir également des deux mains tout à la fois, sans néanmoins compter ce double coup pour deux. Il y eut un Carême pendant lequel il fit une pénitence de mille ans avec la permission de son Supérieur, qui se croyoit obligé d'accorder ces excès à son zèle & à ses instances. A l'exemple de ce pénitent si extraordinaire, l'usage de la discipline s'établit tellement dans le pays où il étoit, que non-seulement les hommes, mais les femmes nobles vouloient se la donner. Au lieu d'inventer de nouveaux moyens de se mortifier, qui pouvoient être sujets à de grands inconvéniens; que n'employoit-on ceux dont on s'étoit servi dans les beaux siécles de l'Eglise, & que ne marchoit-on sur les traces des Anciens, qui savoient allier le plus grand zéle pour les intérêts de Dieu offensé par le péché, avec la plus parfaite discrétion?

L'origine des Croisades furent les pélerinages à la Terre-sainte, devenus fréquens depuis le regne de Constantin, après que la vraie Croix fut trouvée & les Lieux saints rétablis. On y venoit des Provinces les plus reculées de l'Empire Romain. Cette liberté continua pendant trois cens ans, malgré la chûte de l'Empire d'Occident: parceque les Royaumes qui

se formerent de ses débris, demeurerent Chrétiens & peuples de Romains, quoiqu'assujettis à des Barbares. Le grand changement n'arriva qu'au septiéme siécle par la conquête des Arabes Musulmans, séparés de nous par le langage, par les mœurs & par la Religion. Ils permettoient néanmoins le pélerinage de Jérusalem, qu'ils faisoient eux-mêmes. Les Pélerins Chrétiens, voyant la servitude sous laquelle gémissoient les Chrétiens d'Orient, en faisoient à leur retour de tristes peintures, relevant l'indignité qu'il y avoit, que les Lieux saints fussent au pouvoir des ennemis du Christianisme. Plusieurs siécles néanmoins se passerent, avant que l'on fit aucune entreprise pour s'en rendre maître. Ce ne fut que dans le onziéme siécle, que les Chré iens d'Occident s'unirent pour cela. Grégoire VII, homme de courage & capable de former de vastes projets, en conçut le premier dessein. Il excita les Princes à s'armer contre les Turcs qui venoient de s'établir en Asie; & il étoit déja sûr de cinquante mille hommes, à la tête desquels il pretendoit marcher. Mais des affaires plus pressantes l'empêcherent d'exécuter ce projet, qui le fut peu après par Urbain II. Il y avoit eu peu de tems auparavant des préludes à ces entreprises. Nous en avons montré un exemple dans cette fameuse procession d'Allemands, qui firent voir de quoi ils étoient capables.

M. Fleuri pense qu'outre les principaux motifs, d'ouvrir les chemins aux pélerinages & de secourir les Chrétiens d'Orient, les Papes Grégoire & Urbain avoient en vue de mettre pour toujours l'Italie à couvert des insultes des Sarrasins, & de les affoiblir en Espagne, où leur puissance en effet a toujours diminué depuis les Croisades. Enfin Urbain II fit entrevoir dans un de ses sermons, un autre motif important: c'étoit d'éteindre les guerres particuliéres qui régnoient en Occident depuis plus de deux cens ans, & qui tenoient les Seigneurs continuellement armés les uns contre les autres. La Croisade fut plus utile pour cet effet, que la Tréve de Dieu. Elle tourna contre les Infidéles les forces que les Chrétiens employoient à se détruire eux-mêmes. Elle affoiblit la Noblesse, en l'engageant à des dépenses immenses; & les Souverains cependant prirent le dessus, & rétablirent peu à peu leur autorité. Il ne paroît pas que

l'on ait mis alors en question, si cette guerre étoit juste. Tous les Chrétiens d'Orient & d'Occident le supposoient. Urbain, quoique très-touché des lettres que lui apporta Pierre l'Ermite à son retour de Jérusalem, ne se chargea pas seul de la résolution de la Croisade. Il voulut qu'elle fût ordonnée dans un Concile très-nombreux. On y demeura si persuadé de la volonté de Dieu, que l'on en fit le cri de guerre : *Deus lo volt*, (*Dieu le veut.*)

Pour en venir à l'exécution, & mettre les peuples en mouvement, le grand ressort fut l'indulgence pleniere ; & ce fut alors qu'elle commença. Les armées s'étant assemblées & mises en marche, l'exécution ne répondit pas aux intentions du Pape Urbain & du Concile de Clermont. Il y avoit alors peu de discipline dans nos armées ; mais il y en eut encore infiniment moins dans celles des Croisés, composées de volontaires de diverses nations, & conduites par des chefs indépendans les uns des autres, sans qu'aucun eût le commandement général, excepté le Légat du Pape, chef très-peu capable de contenir de pareilles troupes. Aussi les Croisés n'attendirent pas pour exercer les actes d'hostilité, qu'ils fussent sur les terres des infidéles. Pierre l'Ermite partit avec quinze mille hommes si mal disciplinés, qu'ils ne passerent pas la Hongrie, & y furent taillés en piéces. Une troupe de deux cens mille marchoit sans ordre & sans chef, & se donnoit toutes sortes de licence. Il s'y trouvoit des femmes habillées en hommes, & les plus grandes abominations s'y commettoient impunément. Ils s'aviserent de se jetter sur les Juifs qu'ils rencontrerent, dans toutes les villes où ils passoient, & d'en faire un massacre effroyable. Le sang de ces malheureux couloit à Cologne, à Maïence, à Spire, à Vormes. Quand on vit les Croisés approcher de Tréves, les Juifs prirent leurs enfans & les égorgerent eux-mêmes, disant qu'ils aimoient mieux les envoyer dans le sein d'Abraham, que de les exposer aux insultes des Chrétiens. Les femmes se précipitoient dans la riviere, pour éviter la fureur de ces Croisés, qui se disposoient à la guerre sainte par toutes ces horreurs. Trente ans auparavant, plusieurs Chrétiens avoient eu aussi l'étrange dévotion de faire périr les Juifs ; mais le Pape Alexandre II écrivit aux Evêques de France, pour les féliciter de ce qu'ils avoient protégé les Juifs,

disant que c'étoit une impiété, de vouloir exterminer un peuple sur lequel Dieu avoit des vues de miséricorde, & qu'il vouloit laisser vivre dispersé par toute la terre.

Les autres Croisés ne se conduisoient pas mieux que ceux dont nous venons de parler. Ils pilloient par-tout sur leur passage, portoient la désolation chez les Hongrois, chez les Bulgares, chez les Grecs, quoique tous ces peuples fussent Chrétiens. Ils massacroient tous ceux qui vouloient s'opposer à leurs violences. Il périssoit un grand nombre de Croisés en ces occasions; & leur nombre se trouva considérablement diminué, quand ils arriverent en Asie. Ils s'affoiblirent encore en partageant leurs troupes pour conserver diverses conquêtes, Nicée, Antioche, Edesse, au lieu de réserver tout pour celle de Jérusalem, qui étoit le but de leur entreprise. Ils y arriverent enfin, l'assiégerent & la prirent par un succès qui tient du miracle; car il n'étoit pas naturel que malgré tant d'obstacles, une entreprise si mal conduite eût une si heureuse fin. Peut-être Dieu l'accorda-t-il à quelques vertueux Chevaliers, qui n'avoient que de bonnes intentions, & qui n'exécutoient cette entreprise que par un esprit de Religion, comme Godefroi de Bouillon; de même à peu près que Dieu accordoit des miracles au milieu des épreuves. Mais les Chrétiens gâterent cette victoire par la maniere dont ils en userent, passant tous les Musulmans au fil de l'épée, & remplissant Jérusalem de sang & de carnage. Espéroient-ils donc les exterminer, & abolir cette Religion avec ce grand Empire qui s'étendoit depuis l'Espagne jusqu'aux Indes? Et quelle idée vouloient-ils que les infidéles pussent concevoir de la Religion Chrétienne? Saladin, quand il reprit Jérusalem, en usa bien plus humainement, & sut bien reprocher aux Chrétiens la barbarie de leurs peres. Mais encore, quel fut le fruit de cette entreprise, qui avoit ébranlé & épuisé toute l'Europe? Il se réduisit à former le le Royaume de Jérusalem que l'on défera au bon Godefroi, sur le refus des plus grands Seigneurs de la Croisade, qui ayant accompli leur voeu, se presserent de retourner chacun chez eux. Or on ne trouvera guere dans l'histoire un plus petit Royaume, soit pour l'étendue du pays, soit pour la durée; car il ne dura que quatre-vingt-dix ans, & ne comprenoit que Jerusalem & quelques villages d'alentour;

& encore étoient ils habités de Musulmans ou de Chrétiens du pays, peu affectionnés aux Francs. Ainsi le nouveau Roi ne pouvoit compter pour sujets que le peu qui lui restoit de croisés, c'est-à-dire trois cens Cavaliers & deux mille hommes d'infanterie ; c'est à quoi se réduisit cette conquête tant vantée par les Historiens & par les Poëtes : & il est étonnant qu'on ait persévéré deux cens ans dans le dessein de la conserver ou de la rétablir. A ces réflexions si judicieuses de M. Fleuri sur les Croisades, nous en ajouterons d'autres dans le douziéme siécle. Nous terminerons les réflexions sur le onziéme par la considération des biens qui étoient alors dans les différentes portions de l'Eglise.

Nous avons vu des Princes d'une piété admirable, l'Empereur saint Henri en Allemagne, le Roi Robert en France, saint Etienne en Hongrie, saint Edouard en Angleterre, saint Olaf en Norvege, S. Canut en Danemarck, & Guillaume le Grand en Aquitaine. Ces Souverains avoient une vertu solide & un zèle très-pur pour les intérêts de Dieu & la sanctification de leur Sujets. L'Empereur saint Henri garda dans le mariage la continence parfaite, & Dieu voulut manifester une si sublime vertu par une multitude de miracles. Ce Prince si vertueux employa son autorité à donner à l'Allemagne des Evêques d'un mérite distingué, étant persuadé qu'il ne pouvoit rendre à l'Eglise de plus importans services, qu'en lui procurant des Pasteurs capables d'édifier & d'instruire. Saint Etienne étoit plutôt l'Apôtre que le Roi de Hongrie. Quel agréable spectacle de voir un Prince encore fort jeune travailler infatigablement pour adoucir la férocité de son peuple, & à en faire des hommes, dans la vue d'en faire ensuite de véritables Chrétiens ! Il savoit conserver la noble dignité d'un Souverain, & montrer en même tems la tendre sollicitude d'un Pasteur. Il dirigeoit toutes ses démarches vers Dieu : c'étoit à lui seul qu'il vouloit plaire ; & son unique ambition étoit de faire regner sa loi dans tous les cœurs. Il attiroit de tous côtés des Missionnaires pleins de zéle & de lumiére, qu'il animoit par ses exhortations, & qu'il soutenoit de son autorité : il s'appliquoit à rendre leurs instructions efficaces par ses jeûnes, par ses larmes & par ses prieres. Souvent on le voyoit prosterné sur le pavé de l'Eglise, implorant pour lui & pour ses Sujets la divine misé-

ricorde. Dieu voulut éprouver ce Prince si accompli par les épreuves les plus terribles, auxquelles il n'opposa jamais que la patience & la soumission. Quel bonheur, pour un siécle, d'ailleurs si malheureux, de nous présenter de si beaux objets! L'Impératrice sainte Cunégonde, & Gisele Reine de Hongrie, contribuoient de tout leur pouvoir aux grands biens que faisoient les Princes leurs époux.

Ainsi l'esprit de Dieu qui s'étoit retiré d'un si grand nombre de Pasteurs, & qui avoit abandonné plusieurs Papes aux plus honteux déréglemens, prenoit plaisir de répandre ses faveurs sur ceux qui paroissoient les plus éloignés de la justice Chrétienne, & dont l'état sembloit presque être incompatible avec la sainteté de l'Evangile. Cet Esprit tout-puissant pouvoit-il donner une preuve plus éclatante de la souveraine liberté avec laquelle il souffle où il veut, qu'en allant chercher jusques sur le trône les cœurs qu'il vouloit soumettre au joug de Jesus-Christ? Quelle consolation pour l'Eglise, plongée alors dans l'amertume, de voir naître tant de Saints au milieu du faste des grandeurs humaines! Quel spectacle que celui de ces Justes uniquement touchés des beautés invisibles, malgré l'éclat si séduisant du Diadême! N'étoit-ce pas un grand miracle de la grace, d'élever ainsi à une éminente piété, des hommes environnés des plus grands périls, & de changer pour eux les obstacles mêmes en puissans moyens de salut?

L'Eglise possédoit en la personne de Léon IX un Pape qui avoit de grandes qualités. Il fit des fautes; mais il fit aussi beaucoup de bien. Il travailloit sans cesse à la réforme du Clergé, il assembloit des Conciles, condamnoit la simonie, & déposoit ceux qui en étoient coupables. Dans ses divers voyages, il s'appliquoit à rétablir par-tout la discipline, & à remédier aux abus. Sa conduite particuliére répondoit à son zéle contre les désordres. Il étoit le pere des pauvres, menoit une vie très-pénitente, s'appliquoit à la priére & à toutes sortes de bonnes œuvres. Grégoire VII avoit aussi d'excellentes qualités que ses défauts ne doivent pas nous empêcher de reconnoître. Ses mœurs étoient pures & son zéle très-ardent. C'eût été un Pape du premier mérite, s'il eût eu plus de lumiére & de prudence, & s'il n'eût point porté au-delà de toutes bornes les droits de son Siége. Nous n'a-

vons

vons pas dissimulé les fautes si considérables qu'il a faites : mais l'équité veut que l'on remarque aussi ce qu'il avoit de bon & d'estimable.

Le Comte Roger, après s'être rendu maître de la Sicile, ne s'occupa que des moyens de témoigner à Dieu sa reconnoissance, de la protection qu'il lui avoit accordée dans cette entreprise. Il commença donc à rendre la justice, à secourir les pauvres, à réparer les Eglises, & à remédier aux maux qu'avoit produits la domination des infidéles, qui avoient été maîtres de ce pays pendant plus de deux cens ans. Il s'appliqua sur-tout à rétablir les Evêchés. Il fonda aussi des monasteres, & fit de bons réglemens par les conseils du Pape Urbain, qui le seconda avec tant de zéle, qu'il fut regardé comme le Restaurateur de l'Eglise de Sicile.

Il y avoit de grands Evêques dans les différentes parties de l'Eglise. Saint Héribert de Cologne, saint Aufrid d'Utrecht, saint Elfege de Cantorberi, saint Meinverc de Paderborn. Ce dernier étoit très-riche avant d'être fait Evêque, & ce fut lui qui enrichit son Eglise. Il visitoit souvent son Diocèse; & quelquefois il alloit seul par les villages déguisé en Marchand pour mieux connoître l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse, & laissa après lui dans son Eglise une école très-florissante. Bouchard, Evêque de Vormes, joignoit à la science beaucoup de piété, de même que Fulbert Evêque de Chartres. En Hongrie, saint Gerard trouvoit le moyen d'allier la vie solitaire avec la vie Episcopale. En Saxe, Eid réunissoit en sa personne toutes les vertus d'un véritable Pasteur. Il n'accepta l'Evêché de Messein, que pour gagner des ames à Dieu. Quoiqu'il fût noble & riche, il donna un illustre exemple de la pauvreté évangélique. Il menoit une vie très-austere, & étoit continuellement occupé à prêcher, & administrer les Sacremens. Les Historiens remarquent qu'il consacra plusieurs Eglises souvent sans dire la Messe ; & qu'une profonde humilité & une sainte frayeur le portoient à la célébrer rarement. L'idée qu'il avoit du Sacerdoce, l'empêchoit d'imposer légérement les mains, & faisoit qu'il ordonnoit peu de Clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vue. Il mena pendant vingt-trois ans une vie très-laborieuse, qui n'étoit pas ap-

prouvée des autres Evêques, comme de son côté il n'approuvoit pas celle de ces Prélats.

Saint Annon, Archevêque de Cologne, édifioit toute l'Allemagne par ses vertus, & se consacroit tout entier au bien de l'Eglise & de l'Etat. Saint Pierre Damien n'a cessé pendant toute sa vie de travailler pour l'Eglise. Dans ses différentes légations il donna des preuves de son zéle pour le rétablissement de la discipline, & pour la réformation des mœurs. Saint Anselme, Evêque de Luques, avoit le même zéle pour la discipline. Il corrigeoit les abus, & il remédioit aux maux qu'il pouvoit guérir. Saint Anselme, Evêque de Cantorberi, avoit les plus grandes vertus, sans avoir aucun des défauts si communs aux hommes du onziéme siécle. Il travailla infatigablement à faire fleurir la Religion en Angleterre, & eut le courage de reprendre le Roi Guillaume le Roux de ses désordres & de ses injustices. Etant tombé dans sa disgrace, il sut garder le sage tempérament de demeurer fidéle au Pape & au Roi, ce qui étoit alors l'effet d'une rare sagesse. Il fut lâchement abandonné par les Evêques, qui ne pouvoient rien refuser au Roi : mais les Seigneurs laïques montrerent plus de droiture & de générosité, & témoignerent librement le respect qu'ils avoient pour Anselme. Pendant le séjour que ce saint Evêque fit en France & en Italie, il édifia tout le monde, & se conduisit en tout comme un digne ministre de Jesus-Christ.

Saint Arnoul renonça au siécle dans le tems que tout sembloit devoir l'y attacher. L'éclat de sa naissance & la gloire qu'il s'étoit acquise dans les armes, lui promettoient la plus brillante fortune. Tout d'un coup la grace lui fit sentir le néant de tous les biens visibles, & lui inspira la noble ambition de rechercher ceux qui sont solides & durables. Il embrassa la vie monastique à Soissons, & y vécut dans une ferveur extraordinaire. Ayant été forcé de gouverner ses freres, il s'appliqua à les conduire à la perfection, plus encore par ses exemples que par ses instructions. Il aima mieux quitter sa dignité, que d'autoriser la mauvaise coutume de la plupart des Abbés qui alloient à l'armée avec leurs vassaux, quand le Roi le leur ordonnoit. Retiré dans une cellule, il s'y abandonna à toute l'ardeur qu'il avoit pour la pénitence. Il en fut ensuite tiré par le Clergé & le peuple de Soissons, qui

voulut l'avoir pour Evêque. Sa vie étoit un modéle pour tot les Pasteurs : mais après quelques années, succombant à l douleur qu'il ressentoit à la vue des maux de l'Eglise, & pé nétré d'affliction du peu de zéle & de courage des autr Evêques, qui n'osoient s'opposer aux désordres publics, retourna dans sa retraite, & mourut sur la cendre & cou vert d'un cilice.

Un autre saint Evêque de même nom, éclairoit & éd fioit l'Eglise de France dans le même siécle. Elevé malgr lui sur le Siége de Gap, Arnoul avoit eu dès l'enfance maturité & la sagesse d'un vieillard, & n'avoit montré d'au tre passion que celle de chercher la compagnie des gens d bien. Son Episcopat fut plein de toutes sortes de bonnes œu vres. Il s'opposa comme un mur d'airain à l'injustice & a violement des saintes loix de l'Eglise. Sa fermeté lui coût un bras qu'un malheureux lui coupa, étant irrité de ce qu ce saint Evêque l'avoit excommunié.

On tint pendant le cours du onziéme siécle dans tout les parties de l'Eglise, un très grand nombre de Conciles pour apporter de salutaires remédes aux maux dont l'Egli gémissoit. On y rappella les anciens Canons ; & les gens d bien eurent, comme auparavant, la liberté & le courag de s'élever hautement contre tous les abus. La Puissance s culiére s'unissoit à la spirituelle pour arrêter le cours des d sordres. Au milieu de cette inondation de maux dont l'Egli se plaignoit dans tant de Conciles, la foi étoit pure. Nou avons vu avec quelle promptitude on condamna Bereng & les Manichéens. Le célébre Lanfranc défendit le dogm de l'Eucharistie avec beaucoup de zéle & de lumiere.

On réforma plusieurs monasteres, & l'on en fonda d nouveaux, dans lesquels on établit une exacte discipline : l Bec, Fécamp & plusieurs autres. Saint Romuald travaill avec fruit à la conversion des pécheurs, & reveilla le Chrétiens de leur assoupissement par sa pénitence extraordi naire. Il établit diverses maisons, où l'on vit refleurir l piété & la ferveur des beaux siécles de l'Eglise. La Franc produisit de saints Abbés, que l'on peut regarder comm les restaurateurs de la discipline monastique : Saint Odilo de Cluni, Guillaume de saint Benigne de Dijon, Richar de Verdun, Enguerran de saint Riquier. Guillaume de Dijc

gouverna environ quarante monasteres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens Moines qu'il conduisit à la perfection religieuse. Il eut un très-grand nombre de disciples. Plusieurs Abbés & plusieurs Evêques d'Italie vinrent se mettre sous sa conduite. La réputation de l'Abbé Richard s'étendit par-tout, & l'Empereur même voulut plusieurs fois s'entretenir avec lui. Il réforma l'Abbaye de Lobes, & celle de S. Laurent de Liége, celles de Corbie, de S. Amand, de S. Pierre de Gand, de S. Riquier, de S. Josse. On en comptoit plus de vingt, dont il avoit pris la conduite à la priére des Evêques & des Princes.

Saint Robert, Fondateur de l'Abbaye de la Chaise-Dieu, travailloit à convertir les pécheurs, & à inspirer aux Chrétiens l'esprit de pénitence dont il étoit animé. Les miracles qu'il fit lui attirerent des disciples, qui l'obligerent de bâtir un monastere. Il en fut le premier Abbé, & y gouverna jusqu'à trois cens Moines. La Chaise-Dieu devint dans la suite le chef-lieu d'un grande Congrégation de plusieurs monasteres sous la régle de S. Benoît, d'où sortirent plusieurs personnages illustres.

Guillaume, Abbé d'Hirsauge, rétablit la discipline monastique en Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monasteres, & forma plusieurs disciples qui furent ensuite de grands Evêques. Altman, Evêque de Passau, soutint la Religion en Allemagne avec un grand zéle, & souffrit de violentes persécutions. Il fonda trois Communautés de Chanoines réguliers. Plusieurs Laïques dans ce même Royaume embrasserent la vie commune, renoncerent au monde, & se donnerent, eux & leurs biens, au service des Communautés réguliéres de Clercs & de Moines, pour vivre sous leur conduite. Ils furent blâmés par ceux qui trouvoient dans la vie austere de ces bons Laïques, une censure de leur vie licencieuse. Mais le Pape Urbain prit leur défense, & dit que leur vie étoit une image de la primitive Eglise.

Outre une multitude innombrable de Laïques, qui se donnerent ainsi au service des Moines & des Clercs, il y eut par-tout un très-grand nombre de personnes qui s'efforcerent de pratiquer l'Evangile, & de participer à l'esprit de grace que Dieu répandoit sur les monasteres qui embrassoient une sérieuse réforme.

Saint Thibaut de Provins fut un exemple illustre de ce que peut la grace sur un cœur que Dieu veut se soumettre. Qu'il étoit consolant pour l'Eglise au milieu de son affliction, de voir un jeune Seigneur renoncer tout d'un coup à toutes les grandeurs & les délices du siécle, pour porter le joug de Jesus-Christ, & se consacrer à la retraite & à la pénitence ! L'éminente sainteté de cet admirable Solitaire fit impression sur ses parens, & sur beaucoup de personnes distinguées par leur naissance, qui voulurent imiter un si beau modéle. Dieu accorda à Thibaut le don des miracles pendant sa vie & après sa mort. Ce même don fut accordé à S. Ariald, Diacre de l'Eglise de Milan, qui étoit d'une noblesse distinguée, & frere d'un Marquis, dignité rare en ce tems-là. Ce saint Diacre combattit dix ans contre les Simoniaques & les Clercs incontinens, particuliérement contre l'Archevêque Gui, qui le fit arrêter. Deux Clercs se saisirent de lui, lui couperent les deux oreilles, ensuite le nez avec la levre d'en haut, & lui arracherent les yeux. Ils le mutilerent encore d'une maniere plus honteuse, & enfin lui arracherent la langue par dessous le menton. On ne lui entendit proférer que ces paroles : Je vous rends graces, ô Jesus-Christ, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos Martyrs. Brunon, qui prit le nom de Boniface, alla prêcher en Prusse, & ensuite en Russie, où il souffrit le martyre avec dix-huit compagnons. Ce saint Evêque s'étoit préparé à sa mission par une vie très-pure, & par la pratique de toutes les vertus.

La Religion s'etendit en Hongrie, en Pologne & en Noverge. Les Rois, bien loin de s'y opposer, appelloient de tous côtés de saints Missionnaires. Le Roi Guillaume le Conquérant, fit revivre les Lettres en Angleterre, & refleurir la Religion. Pour procurer ce grand bien à son Royaume, il se servit du célébre Lanfranc, qui entra avec zéle dans ses pieux desseins. Hugues, fils du Roi Robert & premier Duc de Bourgogne de la maison de France, touché du desir de son salut, quitta le monde & se retira à Cluni, excité par l'exemple de Simon, Comte de Crespi en Valois, un des plus puissans Seigneurs de France, qui, la veille de ses noces, avoit persuadé à sa future épouse de se consacrer à Dieu. Pendant les trois ans que Hugues avoit gouverné ses Etats,

ſon amour pour la juſtice l'avoit rendu les délices des gens de bien & la terreur des méchans. Depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut par ſon humilité l'admiration de tout le monde. Il perſévéra pendant quinze ans dans la vie d'un parfait Solitaire. Gui, Comte de Maçon, ſe donna auſſi à Cluni avec ſes enfans, & ce Comté fut réuni au Duché de Bourgogne.

L'Impératrice Agnès renonça au monde, ſe mit ſous la conduite de Pierre Damien, & mena une vie humble & auſtere. Ses jeûnes & ſes veilles ſembloient excéder les forces ordinaires de la nature. Ses habits étoient pauvres, ſes aumônes immenſes, & ſes priéres continuelles. Sainte Marguerite, Reine d'Ecoſſe, fit honorer Dieu dans ſes Etats. Le Roi Malcolme ſon époux rétablit par ſes conſeils la diſcipline eccléſiaſtique, & fit tenir des Conciles où l'on abolit des abus très-anciens. La priére & les bonnes œuvres rempliſſoient toute la vie de cette Reine vraiment Chrétienne. En Eſpagne, Alfonſe VI rendit à l'Egliſe des ſervices conſidérables. Dans le deſſein qu'il avoit de fonder des monaſteres, il fit venir des Moines de celui de Cluni, qui continuoit de poſſéder de grands hommes & de fournir à l'Egliſe d'excellens ſujets. Ives de Chartres dont nous parlerons dans le douziéme ſiécle, s'étoit déja acquis, dès la fin du onziéme, une grande réputation, par ſa ſcience & par ſon zéle vraiment Epiſcopal.

Saint Jean Gualbert contribua à faire ſortir du déſordre un grand nombre de perſonnes. Il établit un ordre de Religieux, qui ſervirent Dieu avec beaucoup de régularité & de ferveur, & édifierent l'Egliſe par la vie pénitente qu'ils embraſſerent. Ce ſaint homme s'éleva avec force contre les deux plus grands maux de ſon tems, la ſimonie & l'incontinence des Clercs. Il avoit le don des miracles, & étoit animé de l'eſprit des anciens Moines, comme on le voit par l'indignation dont il fut rempli, lorſqu'il vit les bâtimens d'un de ſes monaſteres, qui étoient trop ſpacieux & trop beaux.

Saint Nicolas Peregrin paroît avoir été ſuſcité de Dieu pour être un ſigne extraordinaire, par lequel les Chrétiens, & ſpécialement les Grecs étoient invités à faire pénitence.

Il exhortoit infatigablement tout le monde à appaiser la colere de Dieu, faisoit une pénitence étonnante, & avoit toujours à la bouche ces paroles : *Kyrie, eleison ;* Seigneur, ayez pitié de nous. Il se fit à son tombeau un très-grand nombre de miracles.

Enfin, pendant le onziéme siécle, qui d'ailleurs produisit tant de maux, l'Eglise eut la force d'enfanter un nouveau peuple de Saints par le ministere de l'illustre saint Bruno. La naissance de l'Ordre des Chartreux fut pour l'Eglise un bien qui eut les plus heureuses suites. Ces Solitaires étoient plutôt des Anges que des hommes, selon l'expression de S. Pierre de Blois. On vit reparoître dans leurs affreux déserts, les merveilles que l'on avoit autrefois admirées dans les solitudes de Scété & de la Thébaïde. Il sembloit que la vraie piété combattue & affoiblie par le déluge de maux dont nous avons fait une si triste peinture, se fût refugiée dans ces saintes retraites, comme dans un port assuré & un sanctuaire inaccessible aux méchans. On admiroit dans les exercices pénibles & laborieux de cette troupe de pénitens, l'excellence de la Religion Chrétienne, & la toute-puissance de la grace de Jesus-Christ, qui formoit des hommes si intérieurs & si parfaits. Ils s'ensevelissoient tout vivans dans les lieux les plus désagréables à la nature, & ils choisissoient les déserts où ils pouvoient vivre plus pauvres & plus inconnus aux hommes. Ils n'avoient d'autre ambition que de s'immoler sous les ieux de Dieu par un martyre aussi long que leur vie, & de brûler en sa présence par le feu d'une ardente charité. Séparés de toute la corruption du siécle, ils s'entretenoient seuls avec Dieu, & se purifioient sans cesse par la priére & par la pénitence. Nous aurons soin de faire connoître dans la suite ce saint Ordre des Chartreux, qui a conservé plus long-tems qu'aucun autre son esprit primitif, & qui a compris, qu'afin de ne pas perdre son trésor, il devoit le cacher & en confier la garde à l'humilité.

La célebre maison de Cîteaux fut fondée à la fin du onziéme siécle. Mais nous croyons devoir renvoyer au douziéme, le commencement & le progrès de cette œuvre de bénédiction qui produisit dans l'Eglise une espéce de renouvellement par les travaux de S. Bernard.

Plusieurs dévotions nouvelles prirent naissance en ce tems-ci. On ne trouve point de siécle où la longue psalmodie ait été plus en regne : comme on le voit par l'usage des Chartreux & des autres Ordres de ce tems-là. Les Moines de Cluni rendirent fréquent l'Office des Morts, & le petit Office de la sainte Vierge. Le Dimanche de l'octave de la Pentecôte, on faisoit aussi à Cluni l'Office de la sainte Trinité, qui n'étoit encore alors qu'une dévotion particuliére, & qui devint dans la suite celle de toute l'Eglise. A proportion des Offices, on multiplia les Messes & les autels. Les Chapelles domestiques étoient sans nombre ; chaque Seigneur vouloit avoir la sienne dans l'enclos de son château, pour n'être pas privé des Offices & de la Messe, quand la guerre ne lui permettoit pas de sortir. Cette multitude des Offices diminuoit le tems de l'étude & du travail dans les monasteres : & le nombre considérable d'Eglises & de Chapelles qu'on bâtissoit, fit qu'on s'écarta de l'ancien usage d'éloigner les Eglises des bâtimens profanes & du bruit des lieux fréquentés.

On trouve dans les écrits de Pierre Damien un détail de plusieurs autres dévotions qui furent établies dans ce siécle; comme le Samedi consacré en l'honneur de la sainte Vierge, le Vendredi à la Croix, & le Lundi aux Anges. Il rend raison de leur institution, & les loue toutes en particulier : mais celle pour laquelle il paroît le plus zélé, est l'usage des flagellations volontaires, dont on ne trouve point d'exemples avant ce tems. Les premiéres qu'on rapporte sont de S. Gui, Abbé de Pomposie, mort en 1046, & de S. Poppon Abbé de Stavelles, mort en 1048. Les Moines du Mont-Cassin avoient embrassé cette pratique avec le jeûne du Vendredi, à la persuasion de Pierre Damien ; & à leur exemple cette dévotion s'étendit non-seulement aux monasteres de leur observance, mais encore aux villes & aux villages. Cependant quelques-uns, au Mont-Cassin, s'éleverent en plein Chapitre contre la pratique des flagellations. Celui qui s'y opposa le plus, fut le Cardinal Etienne qui avoit été Moine du Mont-Cassin, & il défendit d'y pratiquer davantage cette pénitence. Pierre Damien écrivit sur ce sujet à la Communauté, pour soutenir l'usage des flagellations volontaires, qui dure encore dans beaucoup d'Ordres religieux.

On travailla efficacement à réformer les monasteres, principalement en France, où l'on établit tant de nouveaux instituts, dont plusieurs n'étoient que des réformes des Anciens.

Le rétablissement des lieux consacrés à Dieu, étoit la dévotion dominante des premieres années de ce siécle, principalement en France & en Italie. On éleva un grand nombre de temples magnifiques, & l'on renouvella presque toutes les Eglises Cathédrales. On rebâtit les monasteres & les oratoires des campagnes; on chercha par-tout des Reliques avec grand soin, & l'on employa, pour les orner, les joyaux les plus précieux, comme nous voyons encore dans les trésors des anciennes Eglises. Enfin, on fit de grandes fondations; mais plusieurs n'étoient que des restitutions de dixmes, ou d'autres biens d'Eglise usurpés pendant les désordres.

On peut recueillir des lettres de Fulbert, Evêque de Chartres, quelques traits de l'ancienne discipline. Un Seigneur nommé Einard, consulta Fulbert sur l'usage établi en plusieurs Eglises, de donner à un Prêtre à son Ordination, une hostie consacrée qu'il devoit consumer pendant quarante jours, en prenant chaque jour une particule. Fulbert qui croyoit cet usage général dans toutes les Eglises, parcequ'il l'étoit dans la Province où il avoit pris naissance, fut surpris de la question d'Einard. Il raconte qu'un Prêtre ayant reçu à son Ordination, l'hostie de la main de l'Evêque, l'enveloppa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la Messe, & en prenoit une particule; qu'un jour, après avoir dit la Messe, il oublia, en pliant les ornemens & le corporal, le parchemin où étoit l'hostie; & que le lendemain à l'heure de la Messe, il ne le trouva plus, quelque recherche qu'il en fit. Il fut extrêmement affligé, & l'Evêque informé de l'événement ordonna à tous les Freres de faire pénitence pour ce Prêtre, & il lui en imposa une sévére pour expier sa négligence. Fulbert en prit occasion de demander à cet Evêque, s'il ne seroit pas mieux de consumer l'hostie, le premier ou le second jour, vu le péril de la garder si long-tems, & qu'il y a peu de Prêtres capables d'en prendre un si grand soin. Il répondit qu'on les obligeoit à prendre de cette hostie pendant quarante jours, afin de les faire souvenir des quarante jours durant lesquels Jesus-

›les, pour fortifier leur foi encore
s, repliqua Fulbert à cet Evêque,
le pain que le Prêtre consacre tous
, mon fils, lui répondit le Prélat,
eurs Eglises répandues par toute la
: font qu'une seule Eglise Catho-
qu'une même Foi ; de même plu-
plusieurs fidéles, ne font qu'un
mité du corps de Jesus-Christ. Il
é par l'Evêque, & le pain consacré
és en un seul & même corps de
sécréte de la même puissance qui
on peut dire en quelque sorte que
: de la Vierge & attaché à la Croix,
esus-Christ résuscité ; de même le
'Ordination & réservé par les Prê-
oir une signification particuliére,
consacré tous les Jours. Le pre-
Corps du Seigneur résuscité, &
onséquemment ne meurt plus ; le
meurt & résuscite pour nous, se
e en nourriture. (Dans un Ponti-
in, il est marqué que l'Evêque qui
e hostie, dont il doit garder pour
arante jours après son Ordination.
tifical, on prescrit aux Prêtres de
ils ont reçue de l'Evêque, pendant
vent leur ordination, en mémoire
esus-Christ a conversé avec ses

u'on dit la Messe, sans qu'il y eût
in que le Prêtre pût dire avec vé-
& les paroles du Canon où il est
frent avec le Prêtre. Il conseilla à
rader un Prêtre convaincu d'avoir
:evoir la prêtrise, & de le mettre
s, après quoi, s'il le trouvoit vé-
e rétablir sans le réordonner. Vous
érens Ordres avec les vêtemens &

ornemens qui lui sont propres, en disant : Je vous rends le degré de Portier, &c. ensuite vous lui donnerez la bénédiction par cette Formule : Que la bénédiction de Dieu le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit descende sur vous, afin que vous soyez confirmé dans l'Ordre sacerdotal, & que vous offriez le sacrifice pour les péchés du peuple.




De Seve inv. S.t Bernard prêchant la Croisade. F.A. Aveline Sc.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DOUZIEME SIÈCLE.

Ann. 1101. de l'Ere Chrétienne vulgaire.


RANDE contestation entre Henri, Roi d'Angleterre & S. Anselme de Cantorberi, sur les Investitures. On envoie à ce sujet des Députés au Pape : ils étoient chargés de l'engager à se relâcher sur cet article, & de lui représenter que, s'il y persistoit, il étoit à craindre que S. Anselme ne fût obligé de quitter l'Angleterre, & que le Royaume ne se retirât de l'obéissance du S. Siége.

1102.

Concile de Rome au mois de Mars, où l'on dresse une formule de serment contre les schismatiques. Le Pape Pascal renouvelle l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri par Grégoire VII & Urbain II. Les Députés d'Angleterre apporterent des lettres du Pape au Roi, qui refusa de les laisser voir : saint Anselme montra celles que le Pape lui écrivoit. Elles étoient contraires aux Investitures que le Roi vouloit maintenir. Le retour des Députés ayant occasionné une assemblée des Evêques & des Seigneurs, le saint Prélat en profita pour tenir un Concile national à Londres, auquel il présida. On y fit plusieurs réglemens, dont il ne nous reste que les sommaires, en vingt-neuf articles. Le dix-septiéme porte défense aux Abbés de faire des Chevaliers, c'est-à-dire, de leur donner la bénédiction solemnelle comme les Evêques. Dans le vingt-troisiéme, on défend même aux Laïques de laisser croître leurs cheveux, à cause des débauches infâmes des jeunes gens, contre lesquelles on prononce anathême.

Thiemon, Archevêque de Salsbourb, est pris par les Musulmans, & souffre le martyre le 28 Septembre.

La Comtesse Mathilde renouvelle la donation qu'elle avoit faite à l'Eglise Romaine.

1103.

Lunden, alors capitale du Danemarck, est érigée en Archevêché par le Pape Pascal II, & donnée pour Métropole aux trois Royaumes de Danemarck, de Suéde, & de Norvége.

Henri, Roi d'Angleterre, envoie de nouveaux Députés à Rome pour tâcher de fléchir le Pape, qui étoit demeuré ferme sur l'article des investitures, nonobstant les menaces des Anglois. Saint Anselme y alla aussi à la sollicitation du Roi; mais il eut la précaution de déclarer qu'il ne demanderoit rien au Pape, qui pût nuire à la liberté des Eglises. Les Députés n'eurent point une réponse favorable; & saint Anselme jugea à propos de rester en France pour éviter l'indignation du Roi.

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Pascal II.
18 Janvier 1118.

Gelase II.
25 Janvier 1118.
29 Janvier 1119.

Calixte II.
1 Février 1119.
12 Décemb. 1124.

Honorius II.
21 Décembre 1124.
14 Février 1130.

Innocent II.
17 Février 1130.
24 Septemb. 1143.

Celestin II.
26 Septemb. 1143.
9 Mars 1144.

Lucius II.
10 Mars 1144.
25 Février 1145.

Eugene III.
27 Février 1145.
8 Juillet 1153.

Anastase IV.
9 Juillet 1153.
2 Décembre 1154.

Adrien IV.
3 Décembre 1154.
5 Septemb. 1159.

Alexandre III.
7 Septembre 1159.
30 Août 1181.

Lucius III.
1 Septembre 1181.
24 Novemb. 1185.

Urbain III.
25 Novemb. 1185.
19 Octobre 1187.

Gregoire VIII.
20 Octobre 1187.
15 Decemb. 1187.

Clement III.
19 Décemb. 1187.
25 Mars 1191.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Manrice Bourdin, dit Gregoire VIII. 1118.

Pierre de Léon dit Anaclet, 1130.

Grégoire, dit Victor, 1138.

Octavien, dit Victor II. 1159.

Gui de Crême, dit Pascal III. 1164.

Jean, Abbé de Strum, dit Calixte III. 1168.

Lando Sitino, dit Innocent III. 1178.

HERETIQUES.

Tanquelin *ou* Tanquelme, 1105.

Manassès, 1105.

Pierre de Bruis, 1105.

Henri, 1105.

Basile chef des Bogomiles, 1110.

Arnaud de Bresse, 1139.

Abélard, 1140.

Les Albigeois, 1147.

Eon, 1148.

Gilbert de la Porée, 1148.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS *d'Orient.*

Alexis Comnene, 1118.

Jean Comnene, 1143.

Manuel Comnene, 1180.

Alexis Comnene II. 1183.

Andronic, 1185.

Isaac Lange, dethrôné en 1195.

Alexis Lange.

EMPEREURS *d'Occident.*

Henri IV. 1106.
Henri V. 1125.
Lothaire II. 1138.
Conrad III. 1152.
Fréderic I. 1190.
Henri VI. 1198.
Philippe.

Rois d'Espagne.

Alphonse VI. 1109.

Alphonse VII. 1137.

Alphonse VIII. 1157.

Sanche III. 1158.

Ferdinand II. 1175.

Alphonse IX.

Rois de France.

Philippe I. 1108.
Louis VI, dit le Gros, 1137.
Louis VII, dit le Jeune, 1180.
Philippe II, dit Auguste.

SAVANS & Illustres.

S. Bruno, fondateur des Chartreux, 1101.

S. Anselme, Archevêque de Cantorberi, 1109.

S. Robert, Abbé de Molesme, fondateur de Citeaux, 1110.

Sigebert de Gemblours, 1113. Auteur d'une Chronique.

Odon *ou* Oudard, Abbé de S. Martin de Tournai, puis Evêque de Cambrai, 1113. Auteur d'une exposition des Canons de la Messe. Il étoit Dialecticien fameux, & suivoit la doctrine de Boëce, soutenant que l'objet de cet art sont les choses, & non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui se vantoient de suivre Porphyre & Aristote. Ces deux sectes porterent depuis les noms de *Réalistes* & de *Nominaux*.

Ives de Chartres, 1115.

S. Godefroi, Evêque d'Amiens, 1115.

Léon de Marsique, Cardinal, Evêque d'Ostie, 1115. Il a écrit la Chronique du Mont-Cassin.

Robert d'Arbrisselles, fondateur de Fontevraud, 1116.

1104.

Concile de Baugenci.

Concile de dix Evêques à Paris le 2 Décembre, où Philippe & Bertrade sont absous par Lambert d'Arras, délégué du saint Siége, après avoir fait serment de renoncer à tout commerce criminel, & de ne se trouver ensemble qu'en présence de témoins non suspects. Le Roi vint à ce Concile nuds pieds, avec de grandes démonstrations d'humilité. On avoit tenu sur cette affaire deux autres Conciles convoqués cette année par Richard, Légat du S. Siége : mais on ne put y convenir des conditions de l'absolution. Philippe reprit encore Bertrade, & l'on croit que le Pape approuva enfin ce mariage.

Henri, fils de l'Empereur Henri IV, se révolte contre son pere. Il est reconnu Roi des Saxons, sous le nom de Henri V.

Concile à Troyes, dont les actes ne sont pas venus jusqu'à nous. Hubert, Evêque de Senlis, s'y justifie du crime de Simonie. Les Députés de l'Eglise d'Amiens viennent y exposer qu'on avoit élu d'un consentement unanime, Godefroi, Abbé de Nogent, pour Evêque de la ville. Le Siége d'Amiens étoit vacant par l'abdication de Gervin qui, pour faire pénitence de ses péchés, se retira à Marmoutier. Il avoit longtems gardé l'Abbaye de saint Riquier avec l'Evêché d'Amiens, & il ne fut ni bon Abbé, ni bon Evêque.

1105.

Concile de Northus en Turinge le 19 Mai, où l'on ordonne la déposition de ceux qui avoient été ordonnés par les schismatiques, & l'exhumation de ceux qui étoient morts dans le schisme. Le nouveau Roi Henri V avoit indiqué ce Concile par le Conseil de Rothard, Archevêque de Mayence

Assemblée de Mayence, où l'Empereur Henri est forcé de renoncer au Royaume & à l'Empire en faveur de son fils, qui l'avoit fait arrêter à Binghen. Richard, Evêque d'Albane, & Gebehard de Constance, Légat du Pape, confirment l'élection de Henri V par l'imposition des mains. *Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous ne décidons pas*, dit Otton de Frisingue.

PAPES

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Celestin III.
28 Mars 1191.
8 Janvier 1198.
Innocent III.
8 Janvier 1198.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Michel, 1102.
Maire, 1129.
Gabriel, 1146.
Michel, 1146.
Jean, 1167.
Marc, 1189.
Jean.

PATRIARCHES *d'Antioche.*

Bernard, premier Patriarche Latin, 1135.
Raoul, déposé en 1140.
Aimeri, 1187.
Raoul II.
Theodore Balsamon.

PATRIARCHES *de Jerusalem.*

Daimbert, premier Patriarche Latin, 1107.
Gibelin, 1112.
Arnoul, 1118.
Gormand, 1128.
Etienne, 1130.
Guillaume, 1144.
Foucher, 1157.
Amauri, 1180.
Heraclius, 1191.
Albert l'hermite.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Nicolas le Grammairien. 1111

ANTIPAPES & Heretiques.

HERETIQUES.

Demetrius, 1166.
Les Poblicains ou Publicains, 1167.
Les Cathares, ou Patarins, 1184.
Pierre Valdo, chef des Vaudois, 1184.

PRINCES Contemporains.

Rois d'Angleterre.

Henri I. 1135.
Etienne, 1154.
Henri II. 1189.
Richard I. 1199.
Jean, dit Sans-terre.

Rois d'Ecosse.

Alexandre I. 1114.
David I. 1143.
Malcome IV. 1165.
Guillaume.

Rois de Suéde.

Philippe, 1110.
Ingelde IV. 1129.
Ragnald, 1140.
Suercher, 1160.
S. Eric, 1161.
Charles VII. 1168.
Canut, 1192.
Suercher II.

Rois de Danemarck.

Eric III. 1102.
Nicolas, 1135.
Eric IV. 1138.
Eric V. 1147.
Suenon & Canut, 1155.
Valdemar I. 1182.
Canut VI.

Rois de Pologne.

Ladislas, 1102.
Boleslas III. 1139.
Ladislas II. 1146.
Boleslas IV. 1173.
Micislas, 1178.
Casimir II. 1195.
Lescus.

SAVANS & Illustres.

S. Etienne de Thiers fondateur de l'ordre de Grandmont, 1124.

Guibert, Abbé de Nogent, 1124. Ses œuvres ont été publiées en 1651 par Dom Luc d'Acheri. On y trouve, 1°. un excellent traité de la prédication ; 2°. plusieurs autres traités utiles & curieux ; 3°. une histoire des premiéres Croisades : *Gesta Dei per Francos.* 4°. Un traité singulier *des Reliques des Saints*, à l'occasion d'une dent de Jesus-Christ, que les Moines de S. Medard de Soissons prétendoient avoir. On trouvera ce que dit Guibert sur la guérison des écrouelles, en 1124, tems de sa mort. Cet article y sera un peu au long, & mieux placé qu'ici.

Alger, Moine de Cluni, 1131. Il s'est rendu célebre par un traité de l'Eucharistie contre les diverses erreurs introduites jusqu'alors sur cet auguste Sacrement, & qu'on a renouvellées depuis.

Hildebert, Archevêque de Tours, 1133. Nous avons de lui cent trente lettres, cent quarante sermons, grand nombre de poësies, & quelques autres ouvrages. Il est le pre-

On exhume les corps des Evêques schismatiques, & on les jette hors des Eglises, entr'autres celui de l'Antipape Guibert.

Un Laïque nommé *Tanquelin* ou *Tanquelme*, prêcha dans la Belgique les erreurs les plus monstrueuses. Il enseignoit que les Sacremens étoient des abominations; que les Prêtres, les Evêques, le Pape même n'étoient rien, & n'avoient rien de plus que les Laïques; que l'Eglise n'étoit renfermée que dans ses disciples, & qu'il ne falloit pas payer la dixme. Il s'appliquoit à gagner les femmes pour séduire ensuite les maris. Le libertinage le plus honteux étoit le fruit & souvent l'amorce de la séduction; les femmes se croyoient honorées d'être les victimes de la passion de ce faux Prophete. Il abusoit des filles en présence de leurs meres, & des femmes en présence de leurs maris, sans que les unes & les autres parussent le trouver mauvais. Après avoir prêché en secret, il parut en public escorté de trois mille hommes armés qui le suivoient par-tout. Quand il prêchoit, il leur faisoit porter un étendart, & ses Gardes avoient l'épée nue. Il se donnoit pour un Dieu, prétendant avoir reçu la plénitude de l'Esprit Saint. Il donnoit aux malades de l'eau dans laquelle il s'étoit baigné. Les peuples séduits donnoient de grandes sommes à cet imposteur. Pour les augmenter, il eut recours à un stratagême aussi impie qu'insensé. Prêchant un jour à une grande foule de peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la sainte Vierge; & mettant sa main sur celle de la sainte Vierge, il eut l'impudence de dire à la Mere de Dieu : *Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse*; & se tournant ensuite vers le peuple : *Voilà*, dit-il, *que j'ai épousé la sainte Vierge; c'est à vous à fournir aux frais des fiançailles & des noces.* En même tems ayant fait placer à côté de l'image, deux troncs, l'un à droite & l'autre à gauche : *Que les hommes*, dit-il, *mettent dans l'un ce qu'ils veulent me donner, & les femmes dans l'autre. Je connoîtrai par-là lequel des deux sexes à plus d'amitié pour moi & pour mon épouse.* Les femmes furent plus libérales que les hommes, elles s'arrachoient leurs colliers & leurs pendans d'oreilles, pour les mettre dans le tronc.

Cet imposteur fit de grands ravages dans la Zélande, à Utrecht & à Anvers.

Un Serrurier, nommé *Manassés*, disciple de Tanquelin,

Papes, & Patriarches.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
Patriarches de *Constantinople*.		***Rois de Jérusalem.***	mier qui ait employé le terme de *Transsubstantiation.*
Jean de Calcédoine, 1134.		Baudoin I. 1118.	S. Norbert, Archevêque de Magdebourg, fondateur de l'ordre de Prémontré, 1134.
Leon Stypiote, 1143.		Baudoin II. 1131.	Rupert *ou* Robert, Abbé de Duits, 1135. Son premier ouvrage fut celui des divins Offices écrits en 1111. Il fit ensuite des commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois personnes de la sainte Trinité.
Michel Oxite abdique en 1146.		Foulques, 1141.	Guigues le vénérable, Prieur des Chartreux, 1136.
Cosme II, déposé en 1147.		Baudoin III. 1162.	Saint Otton de Bamberg, Apôtre de la Pomeranie, 1139.
Nicolas Muzalon se retire en 1151.		Amauri, 1173.	Pierre Abélard, Moine de S. Denys, & ensuite de Cluni, 1142.
Theodore.		Baudoin IV. 1185.	Hugues, Prieur de S. Victor, 1142. C'étoit un des plus grands Théologiens de son tems; & quelques-uns l'ont nommé *la langue de S. Augustin*, parce qu'il avoit particuliérement étudié les écrits de ce Pere. Ses écrits sont des traités de piété & des sermons; un abrégé de géographie, un d'histoire universelle, & un d'histoire naturelle; son principal ouvrage est le traité des Sacremens.
Neophyte.		Baudoin V. 1186.	
Constantin Cliarene, 1155.		Gui de Lusignan.	
Luc Chrysoberge, 1167.		Jerusalem fut reprise par les infidéles, en 1187.	
Michel Anchiole, 1175.		***Rois de Portugal.***	
Chariton, 1177.		Alphonse I. proclamé Roi de Portugal, 1139. meurt en 1185.	
Theodore se retire en 1183.		Sanche I.	
Basile Camatere, déposé en 1186.			
Nicetas Muntanés, chassé en 1190.			
Leonce, chassé en 1191.			
Dosithée, déposé en 1194.			
George Xiphilin, 1198.			
Jean Camatere.			

voulut aussi devenir chef de parti. Il s'associa douze compagnons qu'il nomma ses Apôtres, & il leur donna une femme avec eux, qu'il appella Marie. Tanquelin osa aller à Rome, après s'être revêtu d'un habit de Moine. A son retour, il fut pris par l'Archevêque de Cologne, & enfermé dans les prisons avec Manassés. Le premier s'échappa de la prison, mais il fut tué peu de tems après par un Prêtre.

On découvrit à Ivois, au Diocèse de Trèves, d'autres hérétiques qui enseignoient presque les mêmes erreurs dans des conventicules secrets. Un autre hérétique nommé *Pierre de Bruis* infectoit la Provence de diverses erreurs. Il portoit plusieurs personnes à se faire rebaptiser : il vouloit qu'on ôtât les croix des Temples ; il enseignoit qu'on ne devoit pas dire la Messe.

Un imposteur nommé *Henri*, profita de l'absence d'Hildebert, Evêque du Mans, pour pervertir son Diocèse. Par un extérieur de piété, il avoit séduit l'Evêque qui lui avoit donné la permission de prêcher. Henri & ses disciples portoient à la main de grands bâtons terminés par une croix de fer, & marchoient nuds pieds, même dans l'hyver. Henri, sous les dehors spécieux d'une vie pénitente, cachoit les plus honteux désordres. Il étoit jeune, bien fait ; & joignoit à une grande éloquence une voix de tonnerre. Il prêchoit entr'autres choses, que les femmes qui n'avoient pas vécu chastement, devoient, pour expier leurs péchés, se dépouiller toutes nues dans l'Eglise, & brûler ensuite leurs habits avec leurs cheveux. Alors Henri les revêtoit de nouveaux habits qu'il achetoit de l'argent qu'on lui apportoit de toutes parts. Ces femmes croyoient que par cette cérémonie & ce changement extérieur, tous leurs péchés étoient effacés. Un autre point de sa morale, étoit qu'on ne devoit ni donner ni recevoir de dot pour se marier, & qu'il falloit peu se soucier si la femme qu'on vouloit épouser, avoit été chaste ou non. Cette doctrine lui attacha toutes les femmes débauchées, & toutes les filles qui n'ayant point de dot, vouloient cependant se marier ; il leur trouva des maris, & fit en peu de tems un grand nombre de ces alliances. Pour célébrer publiquement ces mariages, il vouloit que l'époux & l'épouse fussent entiérement nuds ; & après la cérémonie, il leur donnoit quelques vils habits.

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			S. Malachie d'Irlande, 1148. Suger, Abbé de saint Denis, & Ministre d'Etat, 1151. Nous avons ses lettres & son histoire.

Saint Bernard, 1153.

Pierre le vénérable, Abbé de Cluni, 1156.

Othon, Evêque de Frisingue, 1158. Auteur d'une Chronique qui va jusqu'en 1146. Elle a été continuée par Othon de S. Blaise jusqu'à 1190.

Gratien, Moine Bénédictin de S. Félix de Boulogne. 1160. Auteur d'une célebre collection des décrets des Papes & des Conciles, qui fait la premiére partie du corps du Droit canonique; il intitula cet ouvrage : *La concorde des Canons discordans*, parcequ'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier.

Pierre Lombard, Evêque de Paris, 1164. Il est connu sous le nom de *Maître des sentences*, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous ce titre. C'est un recueil de passages des Peres, dont il concilie les contradictions apparentes, à-peu-près comme Gratien dans son décret.

S. Godric, fameux hermite Anglois, 1170.

Lambert le Begue, fondateur des Beguines, 1177.

Sainte Hildegarde, 1180.

Jean de Sarisberi, Evêque de Chartres, 1180. Auteur d'un ouvrage intitulé *Policratique*, dans lequel il blâme les amusemens des Grands, qui se livroient alors aux bouffons, aux magiciens, aux devins & aux Astrologues. Son *Métalogique* est une apologie de la bonne Dialectique. Il a laissé trois cent lettres.

Pierre Comestor, ou le Mangeur, 1198. Son histoire scholastique contient la suite de l'histoire sainte, depuis le commencement de la Genése, jusqu'à la fin des actes des Apôtres, tirée des textes de l'Ecriture & des gloses, avec quelques incidens de l'histoire profane.

1106.

Bulle du 25 Avril pour la confirmation de la fondation de Fontevraud, faite par Robert d'Arbriſſelles.

Concile de Poitiers le 26 Mai, où le Légat Brunon, Evêque de Segni, prêche la croiſade. Bohemond, Prince d'Antioche, qui étoit venu ſolliciter du ſecours contre les infidéles, aſſiſtoit à ce Concile.

L'Empereur Henri IV meurt le 7 Août. Cette mort éteignit le ſchiſme, & fit changer de deſſein au Pape, qui s'étoit mis en chemin pour l'Allemagne. Pendant ce voyage il tint un Concile à Florence, où l'on diſputa beaucoup contre l'Evêque du lieu, qui diſoit que l'Antechriſt étoit né. Mais la nouveauté du ſujet attira une ſi grande foule de peuple, que le tumulte empêcha qu'on ne pût ni décider la queſtion, ni terminer le Concile. Le Pape célébra auſſi un Concile à Guaſtalla le 22 Octobre : il y fut ordonné que la Province entiére d'Emilie ne ſeroit plus ſoumiſe à la Métropole de Ravenne.

Le Pape paſſe en France. » Le ſujet de ce voyage étoit „ pour conſulter le Prince Louis déſigné Roi (c'eſt Louis „ le Gros) & l'Egliſe Gallicane, ſur quelques difficultés „ touchant l'Inveſtiture eccléſiaſtique, qui lui étoient faites „ par le Roi Henri, Prince inhumain, qui avoit cruelle„ ment perſécuté l'Empereur Henri ſon pere, & le tenant „ en priſon l'avoit forcé, à ce que l'on diſoit, à lui céder „ le Royaume, & les ornemens impériaux. « Ce ſont les paroles de l'Abbé Suger, auteur du tems.

Saint Anſelme retourne en Angleterre, après avoir eu une entrevue au Bec avec le Roi d'Angleterre qui fit cette année la conquête de la Normandie. Ce Prince déchargea les Egliſes du cens que Guillaume le Roux leur avoit impoſé : il abolit une taxe qu'il avoit miſe lui-même ſur les Cures, & promit la reſtitution des biens de l'Egliſe de Cantorberi. Avant l'entrevue, Anſelme avoit reçu des lettres du Pape, par leſquelles il lui donnoit pouvoir d'abſoudre ceux qui avoient reçu les inveſtitures, ou ordonné ceux qui les avoient reçues, & fait hommage au Roi : il lui permet auſſi d'ordonner ceux qui recevroient les prélatures ſans inveſtiture, quoiqu'ils fiſſent hommage au Roi.

CONCILES.
DU DOUZIEME SIECLE.

1101. De *Milan*, contre l'Archevêque de Milan, Simoniaque. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Windsor*, sur l'Eglise de Norwich. *Angl.* tom. I.
1102. De *Latran*, ou de *Rome*, contre l'Empereur Henri IV. *Ibid.*
— De *Londres* I. sur la discipline. *Ibid.*
— De *Londres* II. pour réformer la discipline. *Ibid.*
1103. De *Rome*, où l'on maintient l'Archevêque de Milan dans son siége, quoique réputé Simoniaque. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.
— De *Marseille*, au sujet de Cluni: *Martène in Thesauro*, tom. IV.
— De *Londres*, sur les Investitures. *Anglic.* tom. I.
1104. De *Troyes*; l'Evêque de Senlis s'y justifie du crime de Simonie. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
— De *Latran* ou de *Rome*, dans lequel on excommunie les fauteurs des Investitures laïques. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— De *Beaugenci*, sur la Loire, dans la cause de Philippe Roi de France & de Bertrade. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. manque *in Hard.*
— De *Fussel* en Espagne, sur les limites des Diocèses de Burgos & d'Osma. Dans *Hard.* seul, tom. VI.
1105. De *Rome*, contre les Investitures. *Eadmer*, liv. IV. *Hist.*
— De *Florence*, contre l'Evêque de cette ville, qui prétendoit que l'Antechrist étoit déja né. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Quedlimbourg*, pour la réformation des mœurs. *Ibid.*
— Assemblée de *Mayence*, où Henri IV se démet de l'Empire qu'il remet à son fils Henri V. *Ibid.*
— De *Reims*, pour donner un Evêque à Cambrai; *Mab. Annal.* tom. V. pag. 480, & *Gall. Christ.* tom. III. pag. 273.
— De *Paris*, où l'on absout Philippe Roi de France & Bertrade. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1106. De *Poitiers*, pour envoyer du secours en Palestine. *Ibid.*
— De *Guastella*, contre les Investitures. *Ibid.* & *Martene*, *Thes.* tom. IV.
— De *Lizieux*, pour la paix de Normandie. *Ibid.* & *Bessim.*
1107. De *Jérusalem*, pour le Patriarche Daibert *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Londres*, contre les Investitures des Laïques. *Ibid. Anglic.* tom. I.
— De *Troyes*, sur la discipline & contre les Simoniaques. *Ibid. Martène collectio nova*, tom. VII. *Pagi ad hunc annum.*
— Assemblée des Evêques à l'*Abbaye de Fleury*, sur la Loire, pour y recevoir le Corps de S. Benoît. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1108. De *Londres*, contre l'incontinence des Clercs. *Ibid. Anglic.* t. I.
— De *Rouen*, sur les nécessités de l'Eglise. *Hard.* tom. VI.
— De *Benevent*, contre les Investitures des Laïques. *Reg.* tom. XXVI. *Lab* tom. X. *Hard.* VI.
1109. De *Londres*, sur l'Archevêque d'Yorch. *Ibid. Anglic.* tom. I.
— De *Reims*, dans la cause de Godefroi, Evêque d'Amiens. *Ibid.*
— De *Loudun*, pour l'Eglise de Tornus. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
— De *Poitiers*, où Robert d'Arbrissel soumet à l'Evêque de Poitiers les nouveaux monasteres de son nouvel Ordre. *Jean de la Mainferme*, *Clypeus Fontebraldi*, in-8°. tom. I. pag. 128-129.
1110. De *Rome* ou de *Latran*, en faveur de l'autorité Episcopale. *L.* &c.
— De *Clermont*, pour l'Eglise de Mauriac. *Ibid.*
— De *Fleury*, sur le même sujet. *Ib.*
— De *Toulouse*, dont les Actes sont perdus. *Ibid.*
1111. De *Jérusalem*, contre les Investitures & contre l'Empereur Henri. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Latran* ou de *Rome* sur le même sujet. *Ibid.*
1112. De *Vienne*, en Dauphiné, sur le même sujet. *Ibid.* & *Mart. in collect.* t. VII. *Mab. Ann.* t. V. pag. 569.
— D'*Anse* contre les Investitures.

1107.

Conférence de Châlons entre le Pape & les Ambaſſadeurs de Henri V touchant les Inveſtitures. Les Ambaſſadeurs ſoutenoient que l'Empereur étoit en droit de donner par la croſſe & l'anneau, l'inveſtiture des *régales*, c'eſt-à-dire des biens temporels & des droits que l'Egliſe poſſéde par conceſſion des Souverains. La diſpute fut ſi vive, qu'au rapport de Suger, les Allemands s'emporterent juſqu'à dire : *Ce ne ſera pas ici, mais à Rome, que cette queſtion ſe décidera, & à coups d'épée.* Ainſi finit la conférence. Le Pape vint à Troyes, où il célebra un Concile vers l'Aſcenſion. Sa principale intention étoit d'exciter au voyage de la Terre-ſainte, & d'affermir la tréve de Dieu. Ce Concile rétablit la liberté des élections, & confirma la condamnation des Inveſtitures.

Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs à Londres, au mois d'Août, où l'on convient de ſe conformer à ce que le Pape avoit réglé, en accordant que les Evêques nouvellement conſacrés, rendiſſent au Roi les hommages, & défendant ſeulement qu'ils reçuſſent l'inveſtiture par la croſſe & l'anneau. Le Roi ſe ſoumit à cette déciſion en préſence d'Anſelme ; & par ſon Conſeil & celui des Seigneurs, il donna des Paſteurs aux Egliſes d'Angleterre, qui preſque toutes en étoient privées depuis long-tems.

Concile de Jéruſalem, où l'on dépoſe du Patriarchat Ebremar intrus par la protection du Roi Beaudoin, ſucceſſeur de Godefroi de Bouillon. Le Légat Gibelin, Archevêque d'Arles, eſt élu Patriarche, après la mort de Daimbert.

1108.

Concile de Londres, le 24 Mai. On y fit dix Canons qui portent entr'autres choſes, que les Prêtres qui ne voudront point garder la continence, ſeront interdits de toutes fonctions, privés de leurs bénéfices, & déclarés infâmes ; & que ceux qui auront quitté leurs femmes, ſeront interdits pendant quarante jours pour faire pénitence.

Louis le Gros eſt ſacré à Sens le 2 Août, par l'Archevêque Daimbert. La cérémonie étoit à peine achevée, qu'il arriva des députés de l'Egliſe de Reims avec des lettres por-

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

Lab. tom. X. *Hard.* tome VI. seuls.
—— D'*Aix* en Provence, sur la discipline *Martene Thesauro*, tom. IV.
—— D'*Usneach* en Irlande, sur les moeurs. *Anglic.* tom. I.
1113. De *Benevent*, en faveur de l'Abbaye du Mont-Cassin. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
1114. De *Beauvais*, contre l'Empereur Henri V. *Ibid.*
—— De *Ceperano*, dans la Campagne de Rome (Ciperanum) pour casser les voeux monastiques faits par violence. *Ibid.*
—— De *Windsor* en Angleterre, pour l'Election de Raoul, Archevêque de Cantorberi. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— De *Dalone* en Limosin. *Mab. Ann.* tom. V. pag. 595.
—— De *Palentia* en Espagne, où l'on choisit un Evêque pour le siége de Lugo. *Hard.* seul tom. VI.
—— De *Compostelle*, sur la Jurisdiction. *Hard.* seul, tom. VI.
—— D'*Elne* en Roussillon, sur le différend qui étoit entre les Abbayes de S. Michel de Cuxa & d'Arles. *Mart. in Thesauro*, tom. IV.
1115. De *Syrie* ou de *Palestine*, pour la déposition d'Arnoul, Patriarche de Jérusalem. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Troyes*, dans la Pouille, pour la paix & la trève. *Ibid.*
—— De *Reims*, contre Henri V. Empereur & pour obliger Godefroi Evêque d'Amiens à rentrer dans son Diocèse. *Ibid.*
—— De *S. Gilles*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 187.
—— De *Soissons*, sur le même sujet. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
—— De *Cologne*, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Châlons* sur Marne, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Tornus*, (Trenorciense) sur les différends des Eglises de S. Jean & de S. Etienne de Besançon. *Ibid.*
—— De *Dijon*, sur le même sujet. *Pagi ad hunc annum.*
—— *D'Oviedo*, en Espagne, sur la discipline. *Hard.* seul t. tom. VI.

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

1116. De *Cologne* : Henri V est excommunié. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Cologne*, sur l'Archevêque de Mayence. *Usperg. in Chron.*
—— De *Latran*, où l'on confirme celui de l'an 1111. *Ibid.*
—— De *Rome*, qui permet à l'Abbé du Mont-Cassin de se nommer l'Abbé des Abbés. *Ibid.*
—— De *Salisbery* en Angleterre. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
—— De *Londres*, sur diverses matiéres Ecclésiastiques. *Ibid.*
1117. De *Tornus*, en faveur de l'Eglise de S. Etienne de Dijon *Ibid.*
—— De *Dijon*; *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 681.
—— De *Milan*. *Pagi*, *ad hunc annum.*
—— De *Benevent*, contre l'Antipape Burdin. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
1118. De *Capoue*. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Cologne*, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Fritslar*, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Rouen*, pour la discipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI. *Bessin* seuls.
—— De *Toulouse*, pour une Croisade en Espagne, &c. *Ibid.*
—— D'*Angoulême*, pour la Confirmation de quelques Evêques. *Ibid.*
1119. De *Vienne*, dont il ne reste point d'Actes. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
—— De *Toulouse*, Pierre de Bruis livré au bras séculier & brûlé, & sur la discipline. *Ibid.* mais les Canons manquent *in Regia.*
—— De *Reims*, contre les Investitures, la Simonie & l'Empereur Henri V. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— De *Rome*, *Ibid.*
—— De *Rouen*, contre l'incontinence des Prêtres. *Ibid.*
—— De *Benevent*, contre les voleurs. *Ibid.*
—— De *Beauvais*, sur la discipline. *Ibid.*
1120. De *Napoli*, en Samarie, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

tant opposition au sacre. Ils disoient que le droit de couronner le Roi pour la premiére fois appartenoit à l'Eglise de Reims, à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis, quand S. Remi le baptisa. Mais étant venus trop tard, ils furent contraints de s'en retourner sans avoir obtenu ce qu'ils demandoient.

1109.

Robert, Comte de Flandres, étant allé célébrer la fête de Noël à saint Omer, il s'y rendit un grand nombre de Seigneurs & de Prélats. Godefroi, Evêque d'Amiens, fut de ce nombre, & le Comte le pria de dire la Messe de minuit. Il le fit: mais quand les Seigneurs vinrent à l'offrande; il ne voulut pas recevoir les offrandes de tous ceux qui portoient des cheveux longs. Ces Courtisans murmurerent de l'affront qu'on leur faisoit, & demanderent quel étoit cet Evêque qui agissoit avec tant d'autorité dans un Diocèse étranger. Quand ils surent que c'étoit Godefroi, Evêque d'Amiens, ils ne voulurent pas se priver de la bénédiction d'un si saint Evêque. Ils se mirent sur le champ à couper leurs cheveux.

Pour entendre ceci, il faut se souvenir, qu'on regardoit alors comme un luxe efféminé, dans les Laïques, de porter les cheveux longs. Le Concile de Rouen en 1096, avoit ordonné que personne ne portât les cheveux longs. S. Anselme fit le même réglement dans un Concile de Londres, & il ordonna que tous les Laïques portassent les cheveux si courts, qu'une partie de l'oreille fût découverte. Saint Anselme marque dans une lettre, qu'il étoit défendu à ceux qui portoient les cheveux longs, d'entrer dans l'Eglise; mais que s'il y entroient, il n'étoit pas ordonné aux Prêtres de cesser l'Office. Serlon, Evêque de Seez, étant allé trouver à Carentan, Henri, Roi d'Angleterre, lorsque ce Prince se préparoit à la conquête de la Normandie, fut scandalisé de voir la plupart des Seigneurs Anglois porter de longs cheveux comme des femmes. Il fit un sermon pathétique contre ce luxe, & finit en exhortant le Roi à donner l'exemple à ses sujets. L'Evêque, aussi-tôt, tira de sa manche une paire de ciseaux & alla lui couper les cheveux, & ensuite aux Courtisans. Ainsi le zéle de S. Godefroi, contre ceux qui portoient de cheveux longs, étoit autorisé par la discipline

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

— De *Soissons*, contre Abailard. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom VI.

— De *Nantes*, sur l'Abbaye de Marmoutiers, *Mabill. Annal.* t. VI. p. 52.

1121. De *Quedlinbourg*, sur l'état de l'Empire & les Investitures. *Reg.* &c.

1122. De *Worms*, sur les Investitures. *Ibid.*

— De *Rome*, en faveur du Mont-Cassin. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI.

— De LATRAN, neuviéme Concile Général, sous le Pape Calixte II, pour le recouvrement de la Terre Sainte & sur la discipline. *Ibid.* & *Martene in Collectione*, tom. VII.

— De *Glocester*, pour faire un Archevêque de Cantorberi, *Anglic* t. I.

1123. De *Rome*, le Pape & l'Empereur se reconcilient.

— De *Bourges*, *Simeon de Dunelm de gest. Angl.* tom. I.

1124. De *Toulouse*, sur les Sacremens. *Hard.* l'indique tom. XI.

— Divers Conciles, de *Chartres*, *Clermont*, *Beauvais*. En 1123. *Mabil. Annal.* tom. VI. p. 99 & 646, & *Gall. Christ.* tom. III. pag. 261.

— De *Vienne* en Dauphiné, *Martene Thesauri*, tom. IV.

1125. De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 619.

1126. De *Londres* ou *Westminster*, sur la réformation des mœurs. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.

— De *Rocheborough* en Ecosse, pour la paix de l'Eglise. *Angl.* tom. I.

1127. De *Nantes*, sur la discipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.

— De *Londres*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.

— D'*Orleans*, sur la discipline, *Pagi*, *ad annum.* pag. 1126.

— De *Nantes*, sur le mariage entre parens.

1128. De *Troyes*: on donne l'habit blanc aux Templiers. *Ibid.*

— De *Ravenne*, Archevêque de Venise & d'Aquilée déposés. *Ibid.*

— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin in Conciliis Normaniæ.*

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

— De *Dol* en Bretagne. *Baluz.* t. I. *Miscellan.*

— De *Bordeaux*, *Baluz.* tom. I. *Miscellan.*

1129. De *Paris*, sur le Prieuré d'Argenteuil. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— D'*Orléans*: on en ignore le sujet. *Ibid.*

— De *Toulouse*, contre les Hérétiques. *Ibid.*

— De *Londres*, *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tom. I.

— De *Placentia*, Merida donnée à l'Eglise de Compostelle.

— De *Châlons*, contre Henri, Evêque de Verdun. *Pagi*, *ad hunc annum.*

— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tome VI. pag. 48.

— De *Reims*, douteux. *Ibid.* t. III. pag. 86.

1130. De *Wirtzbourg*, contre l'Antipape Anaclet. *Pagi*, *ad hunc annum.*

— De *Clermont*, sur la discipline, *Baluz.* tom. VII. *Misc.* Le *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 48. le met en 1129.

— Du *Puy* & d'*Etampes*, contre l'Antipape Anaclet *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

1131. De *Reims*, contre l'Antipape Anaclet. *Ibid.* mais manquent *in Regia* les Canons sur la discipline.

— De *Liege*, en faveur d'Otton, Evêque d'Halberstadt, & contre l'Antipape Anaclet. *Ibid.*

De *Mayence*, contre Brunon, Evêque de Strasbourg. *Ibid.*

1132. De *Cressi*, près Narbonne. *Lab.* tom. IX. *App.*

De *Placentia*, contre l'Antipape Anaclet *Ibid.*

— De *Reims*, en faveur de Marmoutier. *Mart. Thesauri*, tom IV.

— De *Thionville*, en faveur du Chapitre de S. Dié en Lorraine. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Londres*, pour la paix de l'Eglise. *Anglic.* tom. I.

1133. De *Jouarre*. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Pagi*, *ad ann.* 1135.

— De *Northampton* en Angleterre. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

de ce tems. Cet uſage qu'on croyoit plus conforme à la modeſtie chrétienne, dura long-tems, & on voit encore d'ancienne tapiſſeries, repréſentant les Laïques avec des cheveux tondus en rond. Il n'y avoit autrefois en France que les Princes de la famille Royale, qui euſſent le droit de porter les cheveux longs; il paroit cependant qu'ils n'uſerent pas toujours de cette diſtinction, car S. Louis les portoit très-courts.

Saint Anſelme meurt le 21 Avril. Quelque tems avant il avoit écrit à Thomas, élu Archevêque d'Yorc, qui refuſoit de lui promettre obéiſſance comme ſes prédéceſſeurs, pour lui déclarer qu'il l'interdiſoit de toutes fonctions de Prêtre, juſqu'à ce qu'il le ſatisfit. Le Roi tenant ſa cour pleniére à Londres, le 13 Juin ſuivant, fit juger cette affaire par les Evêques; Thomas fut obligé de ſe ſoumettre. Saint Anſelme a laiſſé plus de quatre cens lettres & pluſieurs ouvrages dogmatiques & moraux, dont les principaux ſont le livre *de la conception virginale & du péché originel*, les traités de la proceſſion du Saint-Eſprit, de la vérité, du libre arbitre, de la chute du Diable, & celui de la concorde de la préſcience de Dieu avec la prédeſtination & le libre arbitre.

Cette même année mourut S. Hugues qui gouvernoit l'Ordre de Cluni depuis ſoixante ans. Cet Ordre fut de ſon tems au plus haut point de ſa ſplendeur, dont il commença à décheoir depuis ſa mort. Il avoit fait bâtir par les libéralités d'Alphonſe VI, Roi de Caſtille, l'Egliſe qui ſubſiſte encore à Cluni.

1110.

Concile de Latran le 7 Mars, où Paſcal II renouvelle les décrets contre les Inveſtitures.

Vers ce tems, Alexis, Empereur de Conſtantinople, fait brûler *Baſile*, Médecin, chef des *Bogomiles*. C'étoit des hérétiques Bulgares, qui vantoient extrêmement la priére comme les anciens Maſſaliens, dont ils tenoient pluſieurs erreurs: mais au fond ils étoient Manichéens. Baſile enſeignoit cette héréſie depuis cinquante-deux ans, & elle s'étoit beaucoup répandue. Avec lui on prit un grand nombre de ſes ſectateurs, dont pluſieurs moururent en priſon, ſans vouloir renoncer à leur impiété.

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

— De *Redon* en Espagne : il n'en reste aucun acte.

1134. De *Pise*, contre l'Antipape Anaclet. *Ibid.*

— De *Narbonne*, sur les courses des Sarrasins en Roussillon. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Montpellier. Gall. Christ.* t. IV. pag. 49.

1135. De *Nantes*, en faveur de quelques monasteres.

— De *Latran*, dans le *Gall. Christ.* tome I. pag. 9.

1136. D'*Antioche*, contre Radulphe. *Labbe*, &c.

— De *Jerusalem*, sur les Arméniens. *Ibid.*

— De *Burgos* en Espagne, *Hard.* seul, tom. VI.

— De *Westminster*, pour élire un Evêque de Londres. *Anglic.* tom. I.

1137. D'*Herford* en Angleterre. *Angl.* tom. I.

— De *Valladolid* en Espagne. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI.

— De *Bourdeaux*, sur la discipline. *Martène in coll.* tom. VII.

1138. De *Londres*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. mais *in Regia* manquent les Canons. *Angl.* tom. I.

— De *Westminster*, sur la discipline. *Angl.* tome I.

— De *Northampton*, sur la discipline. *Ibid.* mais d'autres le rapportent à l'an 1333. *Angl.* tome I.

— De *Karlel* en Ecosse. *Angl.* tom. I.

— Autre de *Westminster*, sur le Canonisation de S. Edward. *Angl.* tom. I.

1139. De LATRAN. dixiéme Concile Général assemblé par Innocent II. contre l'Antipape Anaclet & pour la conservation des biens Ecclésiastiques. *Reg.* tom. XXVII. &c. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Winchester*, pour l'immunité des Eglises. *Ibid.*

— D'*Uzès. Gall. Christ.* tom. VI. pag. 440.

1140. De *Sens*, contre Pierre Abailard. *Reg.* XXVII. &c.

— De *Narbonne. Gall. Christ.* tom. VI. page 316.

— De *Constantinople*, contre quelques hérétiques. *Allatius de Consensione Eccles. Græc. & Lat.* Lib. II. cap. II.

— De *Veroli*, Campagne de Rome (Verulense), sur l'obéissance ecclésiastique. *Hard.* seul, tom. VI. *Mabill. in Diar. Italico*, tom. I.

1141. De *Londres. Anglic.* tom. I.

1142. De *Winchester*, pour la liberté du Roi Etienne. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— De *Westminster*, sur les plaintes du Roi Henri. *Angl.* tome I.

— D'*Antioche*, contre le Patriarche Radulphe. *Ibid.*

— De *Lagni*, sur les différends de l'Evêque d'Arras & de l'Abbaye de Marchienne. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Westminster*, où le Roi Etienne se plaint des vexations de son peuple. *Ibid.*

1143. De *Jérusalem*, contre les Arméniens. *Hard.* seul, tom. VI.

— De *Constantinople*, où l'on dépose deux Evêques ordonnés contre les Canons, & contre les Bogomiles. *Ib.*

— De *Londres*, *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.

— De *Winchester*, sur l'Eglise de Cantorberi, *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI. manque *in Regia. Angl.* tome I.

1145. Assemblée de *Bourges* : on indique le Concile de Vezelay. *Ibid.*

1146. De *Vezelay*, en Bourgogne, pour la Croisade contre les Turcs. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— Assemblée en *Baviere*, pour le même sujet.

— De *Laon* en Picardie, pour le même sujet.

— De *Chartres*, pour le même sujet. *Ibid.*

— De *Tarragone*, dont nous n'avons pas les Actes. *Lab.* X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

1147. De *Reims*, sur Gilbert de la Porrée. *Gall. Christ.* tom. II. p. 1467.

— D'*Estampes*, sur la Croisade. *Lab.* tom. X. *Hard.* VI.

— De *Paris*, contre Gilbert Porretan ou Porrée, Evêque de Poitiers,

L'Eglise de Bethléem est érigée en Evêché, à la sollicitation de Beaudoin, Roi de Jerusalem.

1111.

Henri V passe en Italie pour s'y faire couronner Empereur, & fait régler les conditions de son couronnement par son traité du 5 Février, dont les principales clauses étoient, qu'il renonceroit aux Investitures, & que le Pape renonceroit aux Régales.

L'Empereur est reçu à Rome, le 22 Février. Le Diacre Pierre, dans la chronique du Mont-Cassin, dit que le Pape envoya au-devant de l'Empereur des Acolythes avec des chandeliers, des croix, des personnes portant des aigles, des lions, des loups, des dragons : *Cereostatos, staurophoros, aquiliferos, leoniferos, lupiferos & draconarios.* Les Romains avoient pour étendarts, dans leurs armes, la figure de ces animaux, sur-tout de l'aigle, du dragon & du loup. Dans les processions solemnelles, on portoit communément à la suite de la croix, la figure d'un dragon, ou de quelqu'autre monstre, symbole du Démon, dont la croix a triomphé. On voit par les anciennes coutumes du monastere de Fleuri, qu'on allumoit du feu dans la gueule du dragon, lorsqu'on le portoit en procession ; car on y marque qu'on doit porter une chandelle allumée dans une lanterne : *Ut præsto sit ignis, si extinguatur, qui in ore draconis portatur.* Cet usage subsistoit au commencement de ce siécle à Amiens. Dans les processions générales de la Cathédrale, on portoit au bout de deux longs bâtons, deux têtes de Dragons. Le peuple les appelloit *Papoires*, parceque ceux qui les portoient, au moyen d'une ficelle, faisoient remuer sans cesse la machoire inférieure de ces têtes. Cet usage, qui donnoit lieu à la dissipation & aux scandales, fut aboli avec beaucoup de peine par M. Sabbatier, Evêque.

A cette réception de l'Empereur dans Rome, il y avoit encore cent Religieuses portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux, & des fleurs. Le Roi se prosterna & baisa les pieds du Pape, puis ils s'embrasserent trois fois ; & étant entrés dans l'Eglise de saint Pierre, le Pape demanda que le Roi renonçât aux Investitures, suivant sa promesse : mais ce Prince étoit si

CONCILES.
DU DOUZIEME SIECLE.

Reg. tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Constantinople*, contre les Bogomiles. *Hard.* seul, tom. VI.
1148. De *Reims*, contre Gilbert de la Porrée, & sur la discipline. *Ibid.* & *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Tréves*, où le Pape permet à sainte Hildegarde de mettre par écrit ses révélations. *Reg.* tom. XXVII. tom. X. *Hard.* tom. IV.
— De *Lincoping* en Suéde, pour l'établissement de l'Evêché de Lunden en Archevêché. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia.*
1149. De *Bourdeaux*, *Gall. Christ.* tom. II. page 911.
— D'*Erford*, sur la discipline. *Mabil. Ann.* tom. VI. page 466.
1151. De *Beaugenci*, où l'on casse le mariage de Louis le Jeune, Roi de France, & d'Eleonor. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Gall. Christ.* t. II. page 813. le met en 1154.
— De *Londres*, sur la discipline. *Baluz.* tom. VII. *Miscellaneorum* & *Lab.* t. X. *Hard.* t. VI. manque *in Regia. Anglic.* tom. I.
— D'*Hibernie*, où l'on établit quatre Métropolitains pour l'Irlande. *Lab.* tom. X. manque *in Regia. Angl.* t. I.
— De *Reims*, *Gall. Christ.* tom. III. page 675.
1152. De *Tréves*, en faveur du Chapitre de Remiremont en Lorraine. *Martène in Collectione*, tom. VII.
— De *Milfort* en Irlande. *Pagi, ad hunc annum.*
1154. De *Londres*, où l'on confirme diverses Loix d'Angleterre, tant Ecclésiastiques que Politiques. *Lab.* t. X. *Hard.* seuls. *Angl.* tom. I.
— De *Soissons*, sur la paix de l'Etat. *Ibid.*
— De *Constantinople*, contre quelques Prêtres d'Antioche, qui étoient dans l'erreur. *Hard.* seul, tom. VI.
1155. De *Valladolid*, Provincial. *Pagi, ad hunc annum.*
1157. De *Northampton*, *Angl.* t. I.
— De *Chester*, sur l'exécution de quelques Abbayes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

— De *Reims*, sur la discipline. *Martene Collect. nova*, tom. VII.
1158. De *Waterford* en Irlande, sur l'arrivée des Anglois dans cette Isle. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*, *in Angl.* tome I.
— De *Roscoman* en Irlande, sur la discipline. *Ibid. Angl.* tome I.
De *Reims*, sur un différend de l'Evêque de Laon. *Ibid.*
1159. D'*Ambrun*. *Gall. Christ.* t. III. page 1073.
— De *Pavie*. *Ibid.* tom III. p. 678, peut-être le suivant.
1160. * De *Pavie*, de l'Antipape Victor. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Nazareth* en Palestine, où les Orientaux reconnoissent la Primatie du Siége Apostolique de Rome. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
1161. * De *Lodi* en Italie, pour l'Antipape Victor. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— D'*Oxfort*, contre les erreurs des Vaudois. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI. manque *in Reg.* & *in Angl.*
— De *Toulouse*, pour le Pape Alexandre III. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls. Le *Gall. Christ.* tome VI. page 752, le met en 1160.
— De *New-Market* en Angleterre, contre l'Antipape Victor. *Reg.* tome XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.
— De *Beauvais*, contre le même *Ibid.*
— De *Toulouse*, contre l'Antipape Victor. *Lab.* tome X.
1162. De *Londres*; Thomas Becquet est élu Archevêque de Cant. *Ibid.*
— De *Montpellier*, contre l'Antipape Victor. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
1163. De *Tours*, même sujet. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* VI. & *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Clermont*, contre l'Antipape.
1164. De *Clarendon*, où l'on établit des maximes conformes au droit d'Angleterre, qui sont désaprouvées par le Pape. *Angl.* tom. VI.
— De * *Northampton*, contre saint Thomas de Cantorberi, que l'on con-

peu disposé à l'exécuter, qu'après avoir employé la meilleure partie du jour à chicaner, il fit arrêter le Pape. Cette violence irrita tellement les Romains, que dès le même jour ils firent main-basse sur tout ce qui se trouva d'Allemands à Rome. Il y eut le lendemain un long combat, dans lequel les Romains eurent l'avantage; Henri fut obligé de quitter l'Eglise de S. Pierre pendant la nuit, emmenant le Pape avec lui. Le prétexte de sa détention, fut qu'il n'accomplissoit pas sa promesse d'obliger les Evêques à céder au Roi les Régales, promesse contre laquelle les Evêques avoient réclamé.

Le Pape est mis en liberté le 13 Avril, après avoir été forcé de couronner l'Empereur, & de lui accorder une bulle pour la concession des Investitures. Cette concession est blâmée par les Cardinaux & plusieurs autres Prélats, qui s'assemblent à Rome, & font un décret contre le Pape & sa bulle.

1112.

Pour prévenir le schisme dont l'Eglise étoit menacée, le Pape assemble dans l'Eglise de Latran, le 18 Mars, un Concile de cent Evêques. Le Pape ayant dit qu'il laissoit au jugement de l'assemblée la correction de l'écrit qu'il avoit fait par contrainte, le Concile le déclara nul. Dans un autre Concile célébré à Vienne le 16 Septembre suivant, le même écrit fut aussi déclaré nul, & on excommunia l'Empereur Henri qui l'avoit extorqué. On y fit un décret qui porte entr'autres choses: *Nous jugeons, suivant l'autorité de l'Eglise Romaine, que l'investiture des Evêchés, des Abbayes, &c. reçues de la main laïque, est une hérésie*. Ives de Chartres écrivit contre ce sentiment.

Gaudri, Evêque de Laon, est massacré le 25 Avril par les Bourgeois de cette ville, dont il vouloit abolir *la Commune*. On appelloit Communes les nouvelles sociétés que formoient entr'eux les Bourgeois des villes, par la concessions de leurs Seigneurs, pour se défendre contre les violences des Nobles: c'est l'origine des Corps de Villes. Ces Communes étoient odieuses aux Ecclésiastiques, à qui les Bourgeois, devenus plus forts, refusoient de payer les anciennes redevances qu'ils prétendoient mal fondées. La Commune de Laon est une des premiéres dont il soit fait mention;

CONCILES

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

damne, parcequ'il n'observoit pas ce qu'il avoit signé au Concile de Clarendon. *Ibid. Anglic.* tome I.

— De *Reims*, pour sécourir la Palestine. *Pagi*, *ad hunc annum.*

1165. De *Lombez*. *Gall. Christ.* t. VI. page 54.

1166. * De *Wirtsbourg* en Allemagne, pour l'Antipape Paschal. *Pagi.*

— De *Constantinople*, sur des calomnies avancées par quelques Théologiens. *Hardouin* seul, tome VI.

— D'*Oxford*, contre les Vaudois. *Angl.* tom. I.

1167. * Assemblée de *Chinon* en France, sur le différend d'Henri II, Roi d'Angleterre, & de S. Thomas de Cantorberi. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Pagi.*

— D'*Angleterre*, où les Evêques veulent poursuivre S. Thomas de Cantorberi devant le Pape. *Ibid. Pagi.*

— De *S. Felix* en Lauragais, assemblé par Niquinta, prétendu Pape des Albigeois. *Le P. Bourges*, *Histoire de Carcassonne*, page 541.

— De *Latran*, où l'Empereur Fréderic est excommunié. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— De *Pelicience* ou *S. Felix de Carman*, Diocèse de Toulouse. *Gal. Christ.* tom. VI. pag. 876.

1168. De *Lavaur*. *Ibid.* tom. I. pag. 1269.

— * De *Constantinople*, où le Schisme des Grecs est entiérement formé. *Hard.* seul, tom. VI.

1170. De *Paris*, contre une proposition de Pierre Lombard. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.

— Assemblée des Evêques, pour la dédicace de l'Eglise de S. Amant de *Bresse*. *Ibid.*

— D'*Angoulême*, sur une donation faite à cette Eglise. *Ibid.*

— De *Londres*. *Angl.* tome I.

1171. D'*Armach* en Irlande, sur la discipline. *Ibid. Angl.* tome I.

1172. De *Cassel* en Irlandes, pour la discipline. *Ibid. Angl.* tome I.

— D'*Avranches*, où Henri II, Roi d'Angleterre, est absous de l'assassinat de S. Thomas de Cantorberi. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Bessin in Concil. Norman.*

1173. De *Westminster*, pour un Archevêque à Cantorberi. *Angl.* tom. I.

— De *Caen*, sur Henri II, Roi d'Angleterre. *Bessin.*

1175. De *Londres* ou *Westminster*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.

— De *Windsor* en Angleterre, où le Roi d'Irlande se soumet au Roi d'Angleterre. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Angl.* tome I.

1176. De *Dublin* en Irlande. *Anglic.* tome I.

— De *Northampton*, où l'Eglise d'Ecosse se sépare de celle d'Angleterre. *Ibid. Angl.* tome I.

— De *Westminster*, où l'on termine le différend des Archevêques de Cantorberi & d'Yorck. *Ibid. Angl.* tom. I.

— De *Lombez*, contre les Albigeois. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— D'*Albi*. *Gall. Christ.* tom. II, pag. 1180.

1177. De *Northampton*, sur la discipline & la Jurisdiction Ecclésiastique. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Angl.* tome I.

— De *Londres* ou *Westminster*, sur la guerre des Rois de Castille & de Navarre. *Ibid. Anglic.* tome I.

— D'*Edimbourg* ou *d'Ecosse*, on suspend un Evêque. *Ibid. Angl.* tom. I.

— De *Venise*, pour régler l'accommodement du Pape Alexandre III & de l'Empereur Fréderic. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

1178. De *Toulouse*, contre les Albigeois.

— De *Hohenaw* en Allemagne, sans actes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.

1179. De LATRAN, onziéme Concile Général, assemblé par le Pape Alexandre III contre les Vaudois & Albigeois, & contre les Schismatiques ordonnés par l'Antipape Victor III. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Martene in collect.* tom. VII.

1182. De *Caen*, pour maintenir la

elle avoit été accordée par le Roi, le 18 Avril de cette année.

Saint Vital fonde le Monastere de Savigny en Normandie, depuis chef de Congrégation. Vital donna à la nouvelle Communauté la régle de S. Benoit avec quelques constitutions particuliéres, & ils prirent l'habit gris.

1113.

Fondation de l'Abbaye de Tiron au Perche, par Bernard, auparavant Abbé de S. Cyprien de Poitiers, Ordre de saint Benoît. Ce monastere devint aussi chef d'une grande Congrégation.

Secte de Manichéens, découverte à Soissons.

Saint Bernard, âgé de vingt-deux ans, se fait Moine à Cîteaux avec trente de ses compagnons: de ce nombre, étoient ses six freres, & Gaudri son oncle, Seigneur de Touillon. Bernard avoit le don de la parole; & ses discours avoient une telle énergie, que le seul moyen d'éviter de se laisser persuader, étoit d'éviter de l'entendre. Pour soulager la maison de Cîteaux dont la Communauté devenoit trop nombreuse; Savari, Comte de Châlons, fonde l'Abbaye de la Ferté, premiére fille de Cîteaux.

Dans le même tems commença l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux Docteur de ce tems. Cette fondation fut confirmée par le Pape l'année suivante.

Le Pape Pascal II, érige l'Ordre militaire de S. Jean de Jerusalem.

L'Ordre de Valombreuse, établi en France.

1114.

Concile de Ceperan au mois d'Octobre, où l'on dépose Landulfe, Archevêque de Benevent, qui avoit excité une sédition contre le Connétable, que le Pape avoit mis en cette ville. En ce même Concile, on permet à l'Archevêque de Cosence de quitter l'habit monastique, qu'il avoit pris malgré lui.

L'Empereur Henri est excommunié dans un Concile assemblé à Beauvais le 6 Décembre, par Conon, Légat du S. Siége. On y fit de grandes plaintes contre Thomas, Seigneur de

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

paix en Angleterre & en Normandie. *Bessin*, *in conciliis Norman.*
— De *Marleberg*. *Angl.* tome I.
— De *Seign*, où l'on canonise l'Evêque S. Bruno. *Pagi*, *ad annum.* 1125.
1183. D'*Angleterre* & de *Dublin*, en Irlande. *Anglic.* tome I.
1184. De *Windsor*. *Anglic.* tome I.
— De *Verone* en Italie, pour reconcilier ceux qui avoient été ordonnés par les Antipapes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— D'*Aquilee*, contre les Incendiaires & les Sacriléges. *Ibid.*
1185. De *Londres*. Voyez *Pagi*, *ad hunc annum.*
1186. De *Paris*, pour la Croisade. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Charrou*, sur la discipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI. manque *in Reg.*
— D'*Egenesham*. *Angl*, tom. I.
— D'*Irlande* ou *Dublin*. sur la discipline. *Ibid.*
— De *Mouson*, sur le Schisme de Trêves. *Pagi*, *ad hunc annum.*
1187. De *Parme*, contre les violences des Laïques, faites à des Ecclésiastiques. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* X. tom. *Hard.* tom. VI.
1188. Assemblée de *Gisors*, pour la réconciliation des Rois de France & d'Angleterre, & les faire croiser. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. IV. seuls.
— Assemblée du *Mans*, où les Evêques & les Seigneurs d'Angleterre décident de donner du secours pour la Terre-Sainte. *Ibid.*
— De *Lanciski* en Pologne, Décime pour la guerre Sainte. *Ibid.*
— D'*Angleterre*, à *Guntington*, dans le Northampton, pour les levées nécessaires à la terre Sainte. *Ibid.* *Angl.* tome I.
— De *Paris*, pour le même sujet. *Reg.* tom XXVIII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
1189. De *Rouen*, sur la discipline. *Hard.* seul, tom. VI. & *Bessin.*
— De *Pipewel* en Angleterre, sur quelques différends entre les Evêques. *Reg*, tom. XXVIII. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tome I.

CONCILES
DU DOUZIÈME SIECLE.

— De *Cracovie* en Pologne, pour la guerre Sainte. *Ibid.*
De *Cantorberi*, *Angl.* tom. I.
1190. De *Westminster*, & de *Glocester*. *Anglic.* tom. I.
— De *Rouen*, pour la Croisade. *Pagi*, *ad hunc annum.*
1191. De *Londres*, pour un Archevêque à Cantorberi. *Reg.* &c.
1193. De *Cantorberi*. *Ibid.*
1195. D'*Yorck* en Angleterre, sur la réformation. *Ibid.* *Angl.* tom. I.
— De *Montpellier*, sur la discipline, & pour déterminer la guerre contre les Sarrasins. *Lab.* t. X. *Hard.* t. VI. manque *in Regia.*
1196. De *Paris*, sur le mariage de Philippe Auguste. *Ibid*
1197. De *Lanciski*, sur l'incontinence des Clercs & les mariages. *Ibid.*
1198. De *Sens*, contre les Publicains, espéce d'Albigeois. *Ibid.*
1199. De *Westminster*. *Angl.* tom. I.
— Assemblée pour la paix en France. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Dioclée* en Dalmatie, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Dijon* & de *Vienne*, sur le mariage de Philippe Auguste. *Martene Thesauri*, tom. IV.
1200. De *Londres*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. V. *Angl.* tom. I.
— De *Nivelle*, sur l'Interdit de France. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. V. seuls.
— De *Dijon*. *Gall.* *Christ.* tom. IV. pag. 684. peut-être le même que celui de 1199.

Marle, qui déſoloit pluſieurs Diocèſes par ſes pillages, & exerçoit des cruautés inouies. Le Légat l'excommunia, quoiqu'abſent, le déclarant infâme, déchu de l'ordre de Chevalerie & de toute dignité.

Fondation de l'Abbaye de Pontigny, Diocèſe d'Auxerre, ſeconde Fille de Citeaux. Thibaut, Comte de Champagne, eſt regardé comme le premier Fondateur de cette Abbaye.

1115

Cette année furent fondées les deux autres Filles de Citeaux; ſavoir, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le Diocèſe de Langres. Saint Bernard fut le premier Abbé de Clairvaux, dont la pauvreté étoit ſi grande dans ces commencemens, que les Moines étoient ſouvent réduits à faire leur potage avec des feuilles de hêtre, & de mêler dans leur pain de l'orge, du millet & de la veſce. Un Religieux étranger, à qui on avoit ſervi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché juſqu'aux larmes, & l'emporta ſecrétement pour le montrer aux autres Religieux.

Aſſemblée d'Oueſtminſter le 17 Septembre, où le Légat Anſelme fait lire une lettre du Pape, par laquelle il menaçoit les Anglois d'excommunication, parce qu'ils n'envoyoient point les Evêques à Rome pour faire confirmer leur élection, & terminoient leurs affaires, quoique le jugement définitif en fût réſervé au Saint Siége; ſur quoi il cite deux fauſſes décrétales. Il s'y plaignoit auſſi de ce qu'ils célébroient des Conciles ſans ſa participation, & faiſoient des tranſlations d'Evêques ſans ſon autorité. Le Roi envoie des Députés à Rome, pour s'expliquer ſur tous ces chefs.

Mort de Saint Godefroi, Evêque d'Amiens. Il étoit parti de cette ville pour aller conférer de quelques affaires avec l'Evêque de Reims. Il tomba malade en chemin, fut tranſporté au Monaſtere de Saint Crêpin, près Soiſſons, où il fut inhumé dans le Chapitre. Joſcelin, Evêque de Soiſſons, le transféra vingt-trois ans aprés dans l'Egliſe de Saint Crépin. On n'a point encore découvert ſon tombeau, quoique les Moines de Saint Crêpin ayent fait des recherches pour le trouver.

Fondation de la Chartreuſe des Portes, Diocèſe de Lyon.

Ives, Evêque de Chartres, mourut à la fin de cette année,

PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.		PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.	
ANN.	PAQ.	ANN.	PAQ.
1101	21 Avril.	1151	8 Avril.
1102	6 Avril.	1152	30 Mars.
1103	29 Mars.	1153	19 Avril.
1104	17 Avril.	1154	4 Avril.
1105	9 Avril.	1155	27 Mars.
1106	25 Mars.	1156	15 Avril.
1107	14 Avril.	1157	31 Mars.
1108	5 Avril.	1158	20 Avril.
1109	25 Avril.	1159	12 Avril.
1110	10 Avril.	1160	27 Mars.
1111	2 Avril.	1161	16 Avril.
1112	21 Avril.	1162	8 Avril.
1113	6 Avril.	1163	24 Mars.
1114	29 Mars.	1164	12 Avril.
1115	18 Avril.	1165	4 Avril.
1116	2 Avril.	1166	24 Avril.
1117	25 Mars.	1167	9 Avril.
1118	14 Avril.	1168	31 Mars.
1119	30 Mars.	1169	20 Avril.
1120	18 Avril.	1170	5 Avril.
1121	10 Avril.	1171	28 Mars.
1122	26 Mars.	1172	16 Avril.
1123	15 Avril.	1173	8 Avril.
1124	6 Avril.	1174	24 Mars.
1125	29 Mars.	1175	13 Avril.
1126	11 Avril.	1176	14 Avril.
1127	3 Avril.	1177	24 Avril.
1128	22 Avril.	1178	9 Avril.
1129	14 Avril.	1179	1 Avril.
1130	30 Mars.	1180	20 Avril.
1131	19 Avril.	1181	5 Avril.
1132	10 Avril.	1182	28 Mars.
1133	26 Mars.	1183	17 Avril.
1134	15 Avril.	1184	1 Avril.
1135	7 Avril.	1185	21 Avril.
1136	22 Mars.	1186	13 Avril.
1137	11 Avril.	1187	29 Mars.
1138	3 Avril.	1188	17 Avril.
1139	23 Avril.	1189	9 Avril.
1140	7 Avril.	1190	25 Mars.
1141	30 Mars.	1191	14 Avril.
1142	19 Avril.	1192	5 Avril.
1143	4 Avril.	1193	28 Mars.
1144	26 Mars.	1194	10 Avril.
1145	15 Avril.	1195	2 Avril
1146	31 Mars.	1196	21 Avril.
1147	20 Avril.	1197	6 Avril.
1148	11 Avril.	1198	29 Mars.
1149	3 Avril.	1199	18 Avril.
1150	16 Avril.	1200	9 Avril.

Avant son Episcopat, il avoit été Supérieur des Chanoines Réguliers de Saint Quentin de Beauvais, parmi lesquels ils renouvella la pratique des Régles données aux Chanoines plusieurs siècles auparavant, ensorte qu'il fut regardé comme le restaurateur de la vie canoniale en France. Son zèle éclata aussi contre le mariage scandaleux du Roi Philippe avec Bertrade, & lui attira bien des disgraces & des persécutions. Ives étoit savant ; outre son grand recueil de Canons, connu sous le nom de Décrets, on lui attribue un autre recueil nommé *Panormie*, dont on n'est pas si certain qu'il soit l'Auteur. Nous avons aussi de lui vingt-quatre Sermons : ses lettres sont précieuses par les faits & les décisions qu'elles contiennent.

1116

Robert d'Arbrisselles meurt le 25 Fevrier, en odeur de sainteté. Sentant sa fin approcher, il assembla les Freres, & leur dit : *Mes enfans, je vous demande si vous voulez persévérer dans votre résolution, & obéir aux Servantes de Jesus-Christ, puisque vous savez que je leur ai soumis toutes les maisons que j'ai bâties.* Ils lui promirent tous de suivre ce réglement, quoique nouveau & singulier ; & de concert avec eux, il choisit pour premiere Abbesse de Fontevraud une veuve noble, nommée Pétronille de Craon de Chemillé. Avant que de la nommer, il consulta les Evêques, pour savoir s'il pouvoit en établir une qui eût été mariée avant son entrée en religion : (Pétronille étoit dans ce cas). *Je sai*, leur dit-il, *que, d'un côté, il paroîtroit plus convenable de choisir une Vierge pour cette dignité ; mais une Vierge qui a toujours été élevée dans le cloître, & qui ne sait que les pseaumes, pourra-t-elle vaquer aux affaires du dehors ? C'est pourquoi je crois qu'il faut laisser Marie s'adonner à la contemplation des choses célestes, & choisir Marthe pour prendre soin des affaires & du temporel.* Son dessein fut approuvé de l'Assemblée, & un Archiprêtre d'Angers y dit, qu'étant à Rome, il avoit vu le Pape Urbain II choisir pour Abbesse d'un Monastere, une Dame qui avoit été mariée quatre fois. Robert avoit assemblé dans ce Monastere jusqu'à trois mille personnes de l'un & de l'autre sexe. Peu après mourut Bernard, Abbé de Tiron. Geoffroi le Gros, son Disciple, dit

qu'avant qu'il écrivit sa vie, il y avoit déja cent maisons de cette Congrégation.

L'intention de Robert, en soumettant les hommes aux filles par son institut, étoit de le distinguer des autres. Il voulut que les Religieux de Fontevraud fussent soumis aux Religieuses, les regardassent comme leurs meres, & se dévouassent à leur service, à l'exemple de Saint Jean qui reçut ordre de Jesus-Christ de regarder la Sainte Vierge comme sa mere. Mais la Mere de Dieu devoit être le modele des Religieuses de Fontevraud, & S. Jean celui des Religieux. Dans cette vue, Robert voulut que toutes les Eglises de son Ordre fussent dédiées à la Sainte Vierge, avec un oratoire en l'honneur de Saint Jean.

Concile de Latran le 6 Mars, où le Pape confirme celui de l'année 1111, & infirme la translation de Pierre Grossolan de l'Evêché de Savone à l'Archevêché de Milan. Ce Prélat avoit été accusé de simonie par Liprand, Prêtre de Milan, un de ceux qui avoient soutenu avec le plus de zèle le parti du Martyr Saint Arialde contre les Simoniaques & les Clercs concubinaires, qui pour ce sujet lui avoient coupé le nez & les oreilles. Pour prouver la simonie de Grossolan, Liprand fit l'épreuve du feu, en passant entre deux buchers allumés, comme Pierre Ignée avoit fait à Florence, & en sortit de même sain & sauf : mais le Pape désapprouva cette action, lorsqu'elle vint à sa connoissance.

1117.

L'Empereur Henri V vient à Rome, & marie sa fille Berthe avec Ptolomée, Chef d'un parti qui s'étoit formé contre le Pape. Henri étoit dès l'année précédente en Italie, où il étoit venu recueillir la succession de la Comtesse Mathilde. Il ne paroît pas qu'on eût égard alors aux donations faites par cette Princesse, ni que le Pape Pascal eût fait aucune diligence à ce sujet.

Concile de Benevent au mois d'Avril, où le Pape excommunie Bourdin, Archevêque de Brague, par lequel Henri s'étoit fait couronner solemnellement en l'absence du Pape.

Dalone, Abbaye, est fondée au Diocèse de Limoges par Geraud de la Salle, saint personnage qui prêchoit alors la pénitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs autres Monas-

teres. Dalone devint Chef d'une Congrégation ; mais dans la ſuite cette Abbaye avec ſes Filles embraſſa l'obſervance de Cîteaux.

S. Bernard commence à devenir célébre par ſes miracles. Commencemens d'Abailard.

1118.

Paſcal II meurt le 18 Janvier. Jean de Gaëte, Cardinal, Chancelier de l'Egliſe Romaine, eſt élu le 25, & prend le nom de Gelaſe II. Sur cette nouvelle, l'Empereur Henri marche vers Rome dans le deſſein de faire élire un autre Pape, ſi Gelaſe ne confirmoit le traité extorqué de *Paſcal* ſon prédéceſſeur. Gelaſe prend la fuite, & ſe retire à Gaëte ſa patrie, où il eſt ſacré vers la fin de Février. L'Empereur choiſit Bourdin, Archevêque de Brague, & le fait élire le 24 Mars, ſous le nom de Grégoire VIII. Ils ſont excommuniés l'un & l'autre dans un Concile aſſemblé à Capoue par le Pape.

Concile de Toulouſe, où l'on conclut le voyage d'Eſpagne pour le ſecours d'Alphonſe, Roi d'Arragon, contre les Mores ; le Pape accorde indulgence à ceux qui, après avoir reçu la pénitence, mourroient dans cette entrepriſe.

En Orient, l'Empereur Alexis meurt le 25 Août. Ce Prince s'appliqua vers la fin de ſon regne à convertir les Pauliciens que l'Empereur Jean Zimiſquès avoit tranſportés d'Aſie en Thrace, aux environs de Philippopolis. Alexis fit paſſer ceux qui ſe convertirent, dans une Ville qu'il fonda de nouveau : il eut pour ſucceſſeur ſon fils Jean Comnène.

Concile de Rouen, dans lequel on traita de quelques affaires concernant les Egliſes d'Angleterre & de Normandie.

Concile d'Angoulême, pour confirmer l'Election de l'Archevêque de Tours.

1119.

Gelaſe II meurt le 29 Janvier à Cluni, & y eſt enterré. Il eut pour ſucceſſeur Gui, Archevêque de Vienne, qui fut élu le premier Février : il prit le nom de Calixte II, & fut couronné ſolemnellement à Vienne le Dimanche 9 du même mois, par Lambert, Evêque d'Oſtie, & par pluſieurs au-

tres Prélats. En attendant la célébration d'un grand Concile indiqué à Reims pour procurer la paix entre l'Eglise & l'Empire, le Pape en assembla un à Toulouse le 13 Juin. On y fit dix Canons, dont le plus remarquable est le troisiéme, conçu en ces termes : „ Quant à ceux qui, feignant une „ apparence de religion, condamnent le Sacrement du Corps „ & du Sang de notre Seigneur, le Baptême des enfans, le „ Sacerdoce, les autres Ordres ecclésiastiques, & les ma„ riages légitimes, nous les chassons de l'Eglise comme héré„ tiques, & ordonnons qu'ils soient réprimés par les Puis„ sances séculieres ". Ces hérétiques étoient des Manichéens, Sectateurs de *Pierre de Bruis*, qui prêchoit alors en Dauphiné, d'où il passa ensuite en Provence, & dans la Province de Narbonne : on les nomme *Petrobrussiens* du nom de leur chef.

Le Concile de Reims commença le 10 Octobre ; il y vint quinze Archevêques & plus de deux cents Evêques d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre, & des autres Isles de l'Océan. Il fut interrompu par un voyage que le Pape fit à Mouson, où il eut une conférence avec l'Empereur ; mais ce Prince ne voulut rien terminer. A la derniere séance tenue le 30 Octobre, on apporta quatre-vingt-sept cierges allumés, qui furent distribués aux Evêques & aux Abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs personnes que le Pape s'étoit proposé d'excommunier solemnellement, dont les deux premieres étoient l'Empereur Henri & l'Antipape Bourdin. Ensuite le Pape donna sa bénédiction ; chacun se retira, & ainsi finit ce Concile, dont il nous reste cinq décrets. Le premier est contre la simonie, le second contre les investitures des Evêchés & des Abbayes, le troisiéme contre les usurpateurs des biens d'Eglise : le quatriéme défend de laisser les Bénéfices comme par droit héréditaire, & de rien exiger pour le Baptême, les saintes Huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades : le cinquiéme est pour la continence des Clercs. On y fit aussi un décret pour l'observation de la tréve de Dieu.

Entrevue du Pape & du Roi d'Angleterre à Gisors. Le Roi pressé par le Pape qui vouloit l'obliger à restituer la Normandie, dont il avoit dépouillé Robert son frere aîné, s'en

excuse, prétendant avoir fait cette entreprise pour le bien de la Religion, qui étoit négligée dans cette Province pendant le gouvernement de son frere. En cette conférence il obtint du Pape la confirmation de toutes les coutumes que le Roi son pere avoit établies en Angleterre & en Normandie, & principalement de ne lui point envoyer de Légat, s'il ne le demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les Evêques de son Royaume. Le Pape de son côté demandoit le rétablissement de l'Archevêque d'Yorc, offrant d'absoudre le Roi du serment qu'il avoit fait de ne jamais rétablir ce Prélat. Mais ce Prince, après avoir pris conseil, envoya porter au Pape cette réponse : *Il ne convient point à ma dignité que je reçoive l'absolution que vous m'offrez. Quelle foi ajoutera-t-on aux sermens, si l'on voit par mon exemple, qu'ils puissent être si facilement anéantis par une absolution ?*

Bulle du 23 Décembre, par laquelle le Pape confirme les réglemens de Citeaux ; on croit que ce sont ceux de la constitution nommée *la Carte de charité*, qui fut faite cette année. Elle défend les priviléges contraires à l'institut, & ordonne que tous les Abbés viendront au Chapitre général qui se tiendra tous les ans. L'Ordre de Citeaux est le premier qui ait établi ces Chapitres généraux, ils ont depuis servi de modele à tous les autres.

Synode de Rome contre les Prêtres concubinaires. Geoffroi, Archevêque de Rouen, de retour du Concile de Reims, tint ce Synode, pour y notifier les Canons de ce Concile, & nommément celui qui défendoit aux Prêtres d'avoir des concubines. Quand le Prélat eut déclaré à ses Prêtres, qu'il leur interdisoit tout commerce avec leurs femmes, sous peine d'anathême, il s'éleva un grand murmure, & les Prêtres se plaignirent de la pesanteur du joug qu'on leur imposoit. L'Archevêque, qui étoit Breton, n'aimoit pas les Normands, & n'en étoit pas aimé. C'étoit un Prélat brusque, & qui ne vouloit point être contredit. Un jeune Prêtre, nommé Anselme, ayant osé lui répliquer, il le fit enlever du Synode & traîner en prison. Comme les autres en murmuroient, il sortit comme un furieux de l'Eglise où se tenoit le Synode, appella ses domestiques & ses satellites, qui, armés de bâtons & d'épées, frapperent tous les Prêtres, & dissiperent le Synode.

Les Curés se sauverent comme ils purent. Après cette expédition, l'Archevêque alla réconcilier l'Eglise polluée par le sang des Prêtres qu'il avoit fait verser. On se plaignit au Roi Henri de cette violence ; mais les affaires qui l'occupoient alors, l'empêcherent d'en faire justice. Ce procédé de l'Archevêque, tout irrégulier qu'il étoit, fut plus efficace que les Canons pour intimider les Prêtres concubinaires.

1120.

Bulle du 26 Février, par laquelle le Pape accorde à l'Eglise de Vienne la primatie sur les sept Provinces de Vienne, Bourges, Bordeaux, Ausch, Narbonne, Aix & Embrun, & sur l'Archevêché de Tarantaise. Comme l'Archevêque de Bourges & celui de Narbonne avoient déja le titre de Primat, l'Archevêque de Vienne en prit occasion de se qualifier *Primat des Primats*, comme il fait encore : mais sa primatie est demeurée un simple titre sans effet.

Fondation de l'Ordre de Prémontré au Diocèse de Laon, par Saint Norbert, Seigneur Allemand, Chanoine de Santen, & depuis Archevêque de Magdebourg. Il donna à ses Disciples la régle de Saint Augustin, & l'habit blanc qui étoit celui des Clercs, mais tout de laine & sans linge : ils gardoient un silence perpétuel, & jeûnoient en tout tems, ne faisant qu'un repas par jour.

Conon de Prénefte, Légat du Saint Siége, assemble à Beauvais un Concile de douze Evêques le 18 Octobre. Nous ne savons de ce Concile, que ce qui regarde la canonisation de Saint Arnoul de Soissons. On tint aussi cette année un Concile à Naplouse, ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne Samarie, à l'occasion de la famine qui affligeoit le Royaume de Jerusalem : on y fit vingt-cinq Canons, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

1121.

Concile de Soissons. Le Docteur *Abélard*, après qu'on eut refusé de l'entendre, & de lui montrer ses erreurs, comme il s'en plaignit dans ce Concile, fut condamné à brûler son Livre de la *Trinité*. Ensuite on lui fit lire le Symbole de Saint Athanase par forme de profession de foi ; ce qui lui parut si humiliant, qu'il accompagna cette lecture de beaucoup de

larmes, de soupirs & de sanglots. Enfin il fut livré à l'Abbé de Saint Médard de Soissons, pour être enfermé dans ce Monastere.

Le Pape forme le siége de Sutri, où l'Antipape Bourdin s'étoit retiré. Les habitans le livrent aux Soldats du Pape, qui l'amenent à Rome monté à rebours sur un chameau, & couvert d'une peau de mouton toute sanglante : ils vouloient imiter par dérision l'entrée du Pape, dans laquelle il étoit ordinairement monté sur un grand cheval, & portoit la chape d'écarlate. Bourdin fut mis en prison, où il mourut.

1122.

Assemblée de Vormes au mois de Septembre, où l'on conclut la paix entre l'Eglise & l'Empire. L'Empereur renonce à donner les investitures par l'anneau & la crosse : le Pape lui accorde de donner l'investiture des Régales par le sceptre. Les deux écrits qui contenoient ce traité, furent lus & échangés dans une plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée. L'Evêque d'Ostie, l'un des Légats que le Pape avoit envoyés à Vormes, célébra la Messe, où il reçut l'Empereur au baiser de paix, & lui donna la communion : les Légats donnerent aussi l'absolution à toute l'armée de l'Empereur, qui de son côté envoya aussi une ambassade & des présens au Pape.

Godefroi, Comte de Capenberg en Vestphalie, se fait Chanoine régulier suivant le nouvel institut de Prémontré, & en fonde une maison à Capenberg.

1123.

Le Pape assemble pendant le Carême un Concile général à Rome, dans l'Eglise de Latran. On le compte pour le neuviéme Concile œcuménique, premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cents Evêques & plus de six cents Abbés. Il ne nous en reste que les Canons au nombre de vingt-deux. Le dernier défend aux Abbés & aux Moines d'administrer la pénitence publiquement, de visiter les malades, faire les onctions, & chanter des Messes publiques.

1124.

Saint Norbert est appellé à Anvers, où il met des Cha-

moines de son institut dans l'Eglise de Saint Michel. Cette ville étoit alors infectée d'une hérésie publiée par un Laïque nommé *Tanquelin* ou *Tanquelme*, dont nous avons parlé plus haut,

Mort de Saint Estienne de Thiers, fils du Vicomte de cette ville en Auvergne. Dès l'âge de trente ans, il s'étoit retiré à Muret dans le Limosin; & plusieurs années après, la réputation de sa vertu lui avoit attiré des Disciples qui formerent un nouvel Ordre sous sa conduite. Après sa mort, se voyant inquiété par les Moines d'Ambazar, qui prétendoient que Muret leur appartenoit, ils emporterent le corps de leur saint Fondateur, qui étoit leur seul bien, & se transporterent à un lieu nommé Grandmont, dont l'Ordre a pris le nom.

Calixte II meurt le 12 Décembre. Ce Pape avoit érigé Compostelle en Archevêché en l'honneur de Saint Jacques; il y transféra le siége & la dignité de Lerida, ruinée par les Mores depuis quatre cents ans. Il accorda aux Religieux du Monastere de Tournus le privilége de dire à la Messe, le jour de l'Annonciation, le *Gloria in excelsis*. Apparemment que, pendant le Carême, on ne le chantoit pas, même les jours de Fêtes. Il eut pour successeur Lambert, Evêque d'Ostie, élu le 21 Décembre sous le nom d'Honorius II.

Mort de Guibert, Abbé de Nogent. Il est le plus ancien Auteur qu'on trouve avoir fait mention du don de guérir les écrouelles, accordé aux Rois de France. Voici comme il en parle: *Que dirai-je du miracle journalier que nous voyons opérer au Roi Louis notre maître* (Louis le Gros)? *J'ai vu ceux qui ont les écrouelles à la gorge ou ailleurs, venir par troupes pour se faire toucher de lui. Je voulus les empêcher: mais par sa bonté naturelle, il leur tendoit la main, & faisoit sur eux le signe de la croix avec beaucoup d'humilité. Son pere Philippe* (premier) *a fait pendant quelque tems le même miracle, mais il a perdu ce don par je ne sais quel accident.... Je sais bien que le Roi d'Angleterre n'a rien fait de semblable.* Les Rois d'Angleterre ne touchoient point alors les malades. Ils n'ont cru avoir ce droit que depuis qu'ils ont entrepris de se porter pour Rois de France. On prétend que le Roi de France, en touchant, dit ces paroles: *Le Roi te touche, Dieu te guérisse.* On lit le passage que nous venons de citer, dans l'histoire de la premiére croi-

ſade, en trois Livres intitulés : *Geſta Dei per Francos.*

Guibert entreprit ſon Traité des Reliques, à l'occaſion d'une dent de notre Seigneur, que les Moines de S. Médard de Soiſſons ſe vantoient de poſſéder. Il croit que c'eſt une fauſſe Relique. Il parle avec liberté de toutes les ſupercheries faites à l'occaſion des Reliques, & même pour accréditer de prétendus Saints dont on avoit intérêt d'établir le culte. Il dit qu'il a vu avec horreur que, dans la vie de Saint Samſon de Dol, on parle d'un Abbé à qui on donne dans cette vie le nom de Saint Pyron, & que cependant on y marque que ce prétendu Saint, s'étant enivré, tomba dans un puits, & s'y noya. Il faut, dit-il, reſpecter les vrais miracles, il faut déteſter les miracles contrefaits, & punir ſévérement les auteurs de ces fourberies. J'ai vu, continue-t-il, & j'ai honte de le rapporter, qu'un jeune homme étant mort un Vendredi ſaint, dans un Village près Beauvais, appartenant à un Abbé célébre, on commença à révérer ce mort comme un Saint, à raiſon de la ſaintetê du jour dans lequel il étoit mort. Les Payſans des environs vinrent en foule à ſon tombeau apporter leurs offrandes, & faire brûler des cierges. On y venoit même en pélerinage du fond de la Bretagne. L'Abbé charmé ainſi que ſes Moines de la multitude des offrandes, ſouffrit qu'on ſuppoſât des miracles, & qu'on en contrefit pour de l'argent. On vit des ſurdités feintes, des folies affectées, des doigts recourbés exprès dans la paume de la main, des pieds crochus & attachés aux cuiſſes, &c. & on donnoit tout cela pour de vrais miracles.

1125.

Saint Othon, Evêque de Bamberg, va prêcher la foi en Poméranie, dont il convertit tous les habitans, & leur donne le Baptême par immerſion. Othon fit cette ſainte entrepriſe à la priere de Boleſlas, Duc de Pologne, qui venoit de ſubjuguer la Poméranie. Ce Prince établit un ſiége épiſcopal à Vollin.

Le Cardinal Jean de Crême, envoyé en Angleterre par le Pape Honorius, aſſemble un Concile de vingt-deux Evêques à Londres le 9 Septembre. On y fit dix-ſept Canons, qui ne font que confirmer les anciens. Ce Légat avoit été retenu long-tems en Normandie par le Roi Henri ; mais il lui per-

mit enfin de paſſer en Angleterre, où il fut reçu avec honneur.

Le Pape excommunie & dépoſe Pons, uſurpateur de l'Abbaye de Cluni ; ce qui met fin à un ſchiſme ſcandaleux qui avoit duré pendant toute l'année. Pons avoit eu autrefois l'Abbaye de Cluni, qu'il quitta enſuite par caprice. Voulant y rentrer cette année pendant l'abſence de l'Abbé Pierre, qui avoit été élu à ſa place, il leva des troupes, ravagea les Châteaux & les Fermes du Monaſtere, & obligea les Moines à lui prêter ſerment de fidélité ; mais ils l'abandonnerent tous après le jugement du Pape. Il en mourut de chagrin.

Il s'éleva cette année une diſpute entre les Chanoines réguliers & les Moines ſur la perfection de leur état. Un Chanoine régulier de Saint Jean de Sens s'étant fait Moine au Prieuré de la Charité ſur Loire, ſes Supérieurs le redemanderent aux Moines, qui refuſerent de le rendre, & accompagnerent leur refus de termes durs dont les Chanoines furent offenſés. Un Anonyme écrivit à ce ſujet la Lettre ſuivante au Prieur de la Charité. Cette Lettre fort ſage mérite d'être ici rapportée. *Epiſt. canon. ap. Mabill. in Append. T. 5, annal, p. 677.*

[On m'a dit que vous aviez reçu un des Freres de l'Egliſe de Saint Jean de Sens, que vous lui aviez donné la Cuculle, & que l'Abbé ayant redemandé ſa brebis, vous lui aviez répondu en termes fort durs & peu convenables à des Serviteurs de Jeſus-Chriſt. Si vous, ou plutôt ceux qui ſont avec vous, dites que votre vie eſt plus parfaite, & par conſéquent qu'il eſt permis à tout homme de choiſir le meilleur, ſouvenez-vous de ce que Jeſus-Chriſt a répondu à ſes Apôtres, qui diſputoient entre eux quel étoit le plus grand. Nous diſputons comme eux. L'un dit : Je ſuis le meilleur. Non, répond l'autre, vous ne l'êtes pas ; c'eſt moi qui le ſuis. Vous vous glorifiez de votre habit noir, & vous mépriſez mon habit blanc. Le noir, dites-vous, eſt le ſymbole de l'humilité ; & moi je dis que le blanc eſt le ſymbole de la pureté. Vous vous glorifiez de votre humilité, & plût à Dieu que vous vous en glorifiaſſiez dans le Seigneur : votre humilité ne ſeroit pas pour vous un motif d'orgueil..... Les Moines diſent : Nous ſommes les meilleurs... Non, diſent les Chanoines ; c'eſt nous... Et moi je vous dis : Ce n'eſt ni vous,

ni nous; car nous sommes tous mauvais... Honorons-nous les uns les autres, & n'exaltons pas notre état, pour mépriser celui des autres. Pour moi, quand on me demande ce que j'en pense; si je suis Chanoine, je dis que les Moines valent mieux: si je suis Moine, je dis que les Chanoines sont meilleurs. Telle est la régle de la charité chrétienne].

Il seroit à souhaiter quelle eût été mieux observée non-seulement entre les Chanoines & les Moines, mais encore entre les divers Ordres religieux, & même entre les Chanoines réguliers.

1126.

Contestation entre l'Ordre de Cluni & celui de Citeaux, touchant l'observation de la régle de Saint Benoît, dont ces deux Ordres font profession. Saint Bernard, Abbé de Clairvaux, & Pierre, Abbé de Cluni, écrivent chacun une apologie pour leur Ordre.

Bulle du 16 Février pour la confirmation de l'institut de Saint Norbert & des huit Abbayes qui étoient déja fondées, outre Prémontré. C'est la premiere Bulle en faveur de l'Ordre de Prémontré, quoiqu'il eût déja été approuvé par les Papes Gelase & Calixte.

1127.

Le Pape envoie au Mont-Cassin le Cardinal Matthieu, qui fait élire Seignoret à la place de l'Abbé Oderise déposé par le Pape. Les Moines avoient d'abord élu le Doyen Nicolas, que le Pape déposa aussi, pour avoir dépouillé l'Eglise du Monastère, pour se soutenir contre Oderise qui l'attaquoit à main armée. Les Moines se soumirent, & élurent Seignoret, suivant l'intention du Pape, qui vint lui donner la bénédiction abbatiale au Mont-Cassin; mais ils l'empêcherent de prêter le serment que le Pape vouloit exiger contre la coutume de ce Monastere.

En Orient, on établit un Archevêque Latin à Tyr, que les Chrétiens avoient conquis le 29 Juin 1124.

1128.

Concile de Rouen. On y fit quelques Canons contre les déréglemens des Ecclésiastiques, & sur les dixmes. Il est étonnant

étonnant que ce Concile dont Orderic Vital nous a conservé les actes, ait été omis dans les collections générales des Conciles

Concile de treize Evêques à Troyes le 13 Janvier : le Cardinal Matthieu, Légat, y présida. On y donne une régle par écrit à l'Ordre des Templiers. Il avoit commencé à Jerusalem en 1118. Quelques Chevaliers se dévouerent au service de la Religion entre les mains du Patriarche, promettant de vivre perpétuellemement dans la chasteté, l'obéissance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni Eglise ni habitation certaine, le Roi de Jerusalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près le Temple : de-là leur vint le nom de Templiers. Le premier devoir qui leur fut imposé par les Evêques, étoit de garder les chemins contre les voleurs, pour la sûreté des Pélerins. Ils n'étoient encore que neuf, lorsque deux d'entre eux furent envoyés en Occident, pour exciter les peuples à venir au secours de la Terre-sainte. A leur tête étoit Hugues, maître de cette nouvelle milice, qui assista au Concile de Troyes, où il fut décidé que leur régle seroit rédigée par écrit sous l'autorité du Pape & du Patriache de Jerusalem ; on en donna la commission à Saint Bernard, qui étoit présent au Concile. Nous avons cette régle divisée en soixante-douze articles, mais dont plusieurs ont été ajoutés depuis l'accroissement de l'Ordre. Elle enjoint aux Chevaliers d'entendre l'Office tout entier, du jour & de la nuit ; leur permettant néanmoins d'y suppléer en récitant un certain nombre de *Pater*, lorsque le service militaire les empêchera d'y assister : elle leur ordonne de faire abstinence les Lundis & Mercredis, outre les Vendredis & les Samedis, & leur défend la chasse ; mais on leur ordonne de tuer les lions, lorsqu'ils en trouvent.

On leur recommande d'avoir les cheveux courts, de ne point porter la barbe & les moustaches trop longues. Il y a dans le texte : *In barba & in grennioribus*. Quelques Auteurs pensent que *grenniores* signifient *moustaches grenons*.

M. Fleuri dit que l'*Ordre des Templiers est le premier de tous les Ordres militaires*. Il se trompe, puisque Paschal II avoit approuvé quinze ans auparavant l'Ordre militaire des Chevaliers de l'Hôpital de Saint Jean de Jerusalem, dits aujourd'hui Chevaliers de Malthe, & qu'avant la Bulle de ce

Pape, ces Chevaliers possédoient déja en France plusieurs Commanderies ou Maisons.

1129.

Réunion du Monastere d'Argenteuil à celui de S. Denis. Cette Maison étoit alors une Abbaye de filles, qui étoient en petit nombre, & ne menoient pas une vie fort régulière : il fut ordonné dans un Concile auquel présida le Cardinal Matthieu, qu'on mettroit des Moines à leur place ; ce qui fut exécuté ; & on la donna aux Bénédictins, à la poursuite de l'Abbé Suger, qui prouva que l'Abbaye d'Argenteuil *avoit été* originairement donnée au Monastère de Saint-Denis. Les Réligieuses qui furent renvoyées, avoient pour Prieure la fameuse Héloïse, femme d'Abélard ; elle se retira avec quelques-unes de ses compagnes à un Oratoire qu'il venoit de fonder sous le nom de Paraclet, daus le Diocèse de Troyes. Elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté ; mais Héloïse sut attirer les bienfaits des Prélats & des Seigneurs du voisinage par son esprit & sa douceur : le Paraclet devint en peu de tems une Abbaye de Filles considérable, comme elle l'est encore.

Concile de Châlons sur Marne, pour examiner les plaintes du peuple de Verdun contre l'Evêque de cette ville.

1130.

Le Pape Honorius II meurt le 14 Février. Les Cardinaux se divisent ; les uns élisent le Cardinal Grégoire sous le nom d'Innocent II ; les autres le Cardinal Pierre de Léon, très-puissant à Rome par son crédit & par ses richesses, qui prend le nom d'Anaclet, & oblige Innocent II à sortir de Rome. Roger, Comte de Sicile, embrasse le parti d'Anaclet, qui, en reconnoissance, lui donne le titre de Roi de cette Isle.

En France, le Roi Louis le Gros fait célébrer un Concile à Estampes, pour examiner lequel des deux prétendus Papes étoit élu le plus canoniquement ; & l'on convient de s'en rapporter à l'avis de Saint Bernard. Le saint Abbé accepta cette commission en tremblant ; & ayant soigneusement examiné l'affaire, il déclara qu'Innocent II ayant été élu le premier par le plus grand nombre & la plus saine partie des Cardinaux, il devoit être reconnu Pape ; toute l'assemblée

y applaudit. L'Allemagne & l'Angleterre reconnoissent Innocent.

Innocent II est reçu en France par le Roi, qui va au-devant de lui avec la Reine & les Princes ses enfans.

1131.

Concile de Liége le 23 Mars, où le Pape rétablit Otton de Halberstat déposé par Honorius. Lothaire, Roi des Romains, successeur de Henri V, avoit déja reconnu Innocent pour Pape ; il le reçut à Liége avec respect, & lui servit d'écuyer quand il descendit de cheval. Lothaire voulant profiter de l'occasion, renouvella la demande des investitures. Les Romains furent fâchés de cette proposition ; mais l'autorité de Saint Bernard, qui prit la parole pour les Romains, en imposa au Roi.

Le Pape revenu en France, célébra la Fête de Pâque à S. Denis. Il y fit un festin avec ceux de sa suite, dans lequel on leur servit d'abord un agneau, qu'ils mangerent étant couchés comme les anciens ; le reste du repas se passa suivant l'usage du tems.

Baudoin de Bourg, Roi de Jérusalem, prend l'habit monastique.

Concile de Reims au mois d'Octobre, où l'élection d'Innocent est solemnellement approuvée, & l'Antipape Anaclet excommunié. Ce Concile, qui dura environ quinze jours, fut composé de treize Archevêques, deux cents soixante-trois Evêques, avec un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines François, Allemands, Anglois & Espagnols. On y publia dix-sept Canons. Le sixiéme défend aux Moines & aux Chanoines réguliers de se faire Avocats ou Médecins. On doit remarquer que les Clercs séculiers ne sont pas nommément compris dans cette défense. Le douziéme défend les joûtes & les tournois, attendu qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames. Cette défense fut souvent réitérée dans la suite, mais on n'en voit aucun effet ; l'usage des tournois continua d'être fréquent durant quatre cents ans.

Pendant la tenue du Concile de Reims, Louis le Gros fit sacrer & couronner le Prince Louis son fils. Cette cérémonie se fit le 25 Octobre dans l'Eglise métropolitaine. *Le Pape le sacra avec l'huile dont Saint Remi avoit oint le Roi*

Clovis à son baptême, & qu'il avoit reçue de la main d'un Ange. C'est ainsi qu'en parle l'Auteur du tems.

Concile de Mayence. Brunon, Evêque de Strasbourg, est contraint de renoncer à son Evêché.

Vers cette année, il régnoit à Paris une maladie contagieuse & mortelle, que les Médecins nommoient *feu sacré.* Pour faire cesser ce fléau, il fut arrêté, à la priere d'Estienne I, Evêque de cette ville, que la châsse où reposoient les reliques de Sainte Genevieve, seroit transportée solemnellement en l'Eglise de Notre-Dame. En effet, pendant la procession tous les malades furent guéris à la réserve de trois. En mémoire de cet événement, on éleva près de Notre-Dame une Eglise, sous l'invocation de *Sainte Genevieve des Ardens ;* & le Pape ordonna qu'on en célébreroit la Fête tous les ans le 26 Novembre. Cette Eglise a été détruite tout récemment.

Le Pape Innocent II, étant à Reims, confirma à un Hermite nommé Aibert la permission d'entendre les confessions de ceux qui venoient le visiter. Ce bon homme passa vingt-deux ans sans manger de pain, & vingt-deux ans sans boire. Il ne mangea pendant tout ce tems que des herbes cuites à l'eau, qui lui servoient de boisson & de nourriture. Il disoit tous les jours deux Messes, l'une pour les vivans, l'autre pour les morts. Il récitoit aussi tous les jours cent cinquante *Ave Maria.* C'est un des premiers exemples qu'on trouve de l'usage de multiplier cette priere pour honorer la Sainte Vierge. Outre cela, il chantoit les Vigiles des Morts à neuf leçons, & disoit à chaque Nocturne cinquante pseaumes. Ainsi il récitoit tout le pseautier dans les trois Nocturnes.

1132.

Le Pape quitte la France, après avoir imposé une collecte d'argent pour les frais de son voyage. En passant à Cluni, il confirma les priviléges de ce Monastere ; mais en même tems il accorda à Saint Bernard, tant pour sa Maison de Clairvaux, que pour tout l'Ordre de Cîteaux, un autre privilége portant exemption des dixmes pour toutes les terres qu'ils faisoient valoir : ce qui causa de grands différends entre les Moines de Cîteaux & les autres, particulierement ceux de Cluni.

La ville de Gênes est érigée en Archevêché. Saint Bernard venoit de refuser cet Evêché, qui lui avoit été offert par les Genois en reconnoissance d'un accommodement qu'il avoit procuré entre eux & les Pisans.

1133.

Lothaire est couronné Empereur à Rome par le Pape, le 4 Juin. Cette cérémonie fut faite dans l'Eglise du Sauveur à Latran, parce que l'Antipape Anaclet étoit maître de celle de Saint Pierre. Le dessein de l'Empereur étoit de le soumettre; mais son armée ne se trouvant pas assez forte pour prendre le Château Saint-Ange, & attaquer le Roi Roger qui le soutenoit, il se vit obligé de retourner en Allemagne. Le Pape fut réduit à sortir de Rome une seconde fois, & se retira à Pise.

Assassinat de Thomas, Prieur de Saint Victor de Paris, par les neveux de Thibauld Nothier, Archidiacre de Paris. Concile de Jouarre, convoqué au sujet de cet assassinat.

1134.

Mort de Saint Norbert.

Concile de Pise, où l'on excommunie de nouveau l'Antipape & ses fauteurs, & on dépose Alexandre, usurpateur de l'Evêché de Liége. Une partie des Prélats qui avoient assisté à ce Concile, furent attaqués à leur retour en passant par le Diocèse de Lune en Toscane; plusieurs furent blessés, d'autres furent pris & enfermés dans les Châteaux voisins.

Saint Bernard est envoyé à Milan avec deux Cardinaux, pour réconcilier cette Eglise qui demandoit à se réunir après avoir suivi le schisme de l'Antipape Anaclet. Saint Bernard fit un si grand nombre de miracles, pendant son séjour à Milan, que le peuple s'estimoit heureux d'arracher des poils de ses habits pour servir de remede aux malades : ils apportoient du pain & de l'eau, qu'ils lui faisoient bénir, & les gardoient comme des choses sacrées : la foule étoit si grande à sa porte depuis le matin jusqu'au soir, que la foiblesse de son corps ne pouvant y résister, il se mettoit aux fenêtres pour se montrer, & donner sa bénédiction. Les Milanois, voulant le garder chez eux, le presserent d'accepter l'Archevêché de Milan; mais il résista à leurs plus vives instances,

de même qu'à celles des habitans de Langres, de Châlons, & de Reims, qui désiroient ardemment de l'avoir pour Pasteur. De Milan, il passa par ordre du Pape à Pavie & à Crémone, pour pacifier la Lombardie.

1135.

Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, qui étoit le seul appui du schisme en-deçà des Alpes, se convertit par les exhortations de S. Bernard. Guillaume avoit été entraîné dans le schisme par Gérard, Evêque d'Angoulême, qui mourut impénitent peu après la conversion du Prince. On le trouva mort dans son lit, le corps excessivement enflé : ce qui fut regardé comme une punition de Dieu. Ses neveux l'enterrerent dans une Eglise, d'où l'Evêque de Chartres le fit tirer, & jetter ailleurs.

1136.

Fondation de l'Abbaye de Salvanès, Ordre de Cîteaux, au Diocèse de Lavaur.

Mort de Guigues le Vénérable, Prieur des Chartreux, & Auteur du recueil des usages de ce saint Ordre.

1137.

L'Empereur, qui étoit passé en Italie avec une armée considérable pour soumettre les rébelles & les schismatiques, prend plusieurs villes sur le Roi Roger. Différend entre ce Prince & le Pape au sujet de la ville de Salerne & du Duché de Pouille : ils conviennent de donner ensemble l'étendard de ce Duché au Comte Rainulfe, choisi par le Pape du consentement de l'Empereur.

Schisme au Mont-Cassin, qui finit par la déposition de l'Abbé Rainald, qui avoit suivi le parti de Roger. L'Empereur fait élire à sa place Guibald, Abbé de Stavelo, auquel il donne l'investiture par le sceptre, & lui fait prêter serment de fidélité par Rainulfe, Duc de Pouille, Robert, Prince de Capoue, & les autres Seigneurs d'alentour.

1138.

Mort de l'Antipape Anaclet le 7 Janvier. Les Cardinaux de son parti élurent au mois de Mars suivant, Grégoire, Prêtre

Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Leur intention n'étoit pas de perpétuer le schisme, mais de gagner du tems, afin de se réconcilier plus avantageusement avec le Pape Innocent. En effet, le prétendu Pape Victor se soumit le 13 Mai, après quoi Innocent rentra à Rome

Concile de dix-huit Evêques à Londres, le 33 Décembre. Alberic, Légat du Saint Siége pour l'Angleterre & l'Ecosse, y présida : on y fit dix-sept Canons, dont la plupart sont tirés des derniers Conciles précédens.

1139.

Le Pape, dans le dessein de pacifier les troubles causés par le schisme, avoit indiqué à Rome un Concile général, qui s'assembla dans le Palais de Latran le 8 Avril de cette année, & fut composé d'environ mille Evêques. On le compte pour le dixiéme Concile général. On y fit trente Canons. Le vingt-huitiéme défend aux Chanoines, sous peine d'anathême, d'exclure de l'élection de l'Evêque *les hommes religieux*. On vouloit par ce Canon réprimer l'entreprise des Chanoines des Eglises cathédrales, qui s'attribuoient à eux seuls l'élection des Evêques, à l'exclusion non-seulement des Laïques, mais des Curés & de tout le Clergé seculier & régulier. On condamna en ce Concile les erreurs d'*Arnaud de Bresse*, simple Lecteur, & autrefois Disciple d'Abélard. Il déclamoit contre le Clergé, soutenant qu'il n'y avoit point de salut pour les Ecclésiastiques qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui possédoient des immeubles ; & que le Clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du peuple. Un Auteur contemporain rapportant la harangue que le Pape prononça à l'ouverture de ce Concile, lui fait dire entre autres choses : *Vous savez que Rome est la capitale du monde ; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du Pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission.* On n'avoit point encore vu cette comparaison des dignités ecclésiastiques avec les fiefs. On voit ici le germe d'une opinion qu'on voudra donner par la suite comme une vérité : que tous les Evêques ne sont que les Subdélégués du Pape. Opinion condamnée par l'institution de Jesus-Christ, par la Tradition, par l'Eglise

qui dit publiquement dans la Préface de la Messe des Apôtres, en parlant de leur institution : *Quos operis tui Vicarios eidem* (*gregi tuo*) *contulisti præesse Pastores*. Or, les Evêques sont leurs successeurs, & par conséquent sur la terre les Vicaires de Jesus-Christ, parmi lesquels le Pape est le premier & le chef ministériel de l'Eglise.

Après le Concile, le Pape marcha contre le Roi Roger, qui soutenoit encore le schisme, & venoit de subjuguer la meilleure partie de la Pouille. Le Pape fut pris le 10 Juillet, & amené au Roi. Ce Prince, pour gagner l'amitié du Pontife, lui demanda aussi-tôt la paix dans les termes les plus soumis. Ils firent un traité le 25, dont les principaux articles étoient que le Pape accordoit à Roger le Royaume de Sicile, à un de ses fils le Duché de Pouille, & à l'autre la principauté de Capoue, à la charge de l'hommage lige & d'un cens annuel, comme on le voit par la Bulle que le Pape fit expédier. C'est ainsi que Roger se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Antipape Anaclet. C'est le premier titre du Royaume de Sicile, qui depuis a pris son nom de la ville de Naples.

Concile de Vinchestre en Angleterre le 29 Août, où l'on traite de la détention de plusieurs Prélats que le Roi avoit fait emprisonner, sans les avoir fait juger canoniquement. Presque tous les Evêques d'Angleterre assisterent à ce Concile.

Saint Malachie, Evêque de Doune en Irlande, vient à Rome, où le Pape le charge de la légation pour ce Royaume. Malachie y étoit regardé comme un Apôtre, à cause des soins qu'il s'étoit donnés pour le rétablissement de la Religion presque tombée dans l'oubli. Il vainquit la dureté de ce peuple, & rétablit la discipline, la fréquentation des Eglises, l'usage des Sacremens, les mariages légitimes. C'est Saint Bernard, avec lequel il avoit fait amitié en passant en France, qui nous apprend toutes ces particularités ; il raconte en détail un grand nombre de ses miracles.

1140.

Concile de Sens le 3 Juin, où l'on condamne les erreurs d'Abélard. Ce Docteur avoit fait une espece de défi à Saint Bernard, & l'avoit fait inviter à venir au Concile de Sens, où il prétendoit défendre plusieurs propositions hasardées,

que le Saint Abbé blâmoit comme hérétiques. L'assemblée fut auguste ; le Roi de France Louis le Jeune y assista avec les Comte de Champagne & de Nevers, & un grand nombre de Prélats. On s'attendoit qu'Abélard soutiendroit sa cause avec ce feu & cette subtilité d'esprit qui lui avoient acquis tant de réputation ; mais aussi-tôt que le Promoteur eut commencé à lire les propositions que Saint Bernard avoit déférées au Concile, Abélard déclara qu'il appelloit au Saint Siége, & se retira, au grand étonnement de tout le monde. Nonobstant cet appel, le Concile condamna les propositions, mais sans condamner la personne d'Abélard, par respect pour le Saint Siége auquel il avoit appellé.

On rapporte à ce tems la fameuse Lettre de Saint Bernard aux Chanoines de Lyon, touchant la Fête de la Conception de la Sainte Vierge nouvellement introduite chez eux. Il paroît blâmer cette dévotion comme une nouveauté sans fondement ; mais il déclare en même tems que sur cette question, & sur toutes les autres de pareille nature, il soumet son sentiment au jugement de l'Eglise Romaine

On rapporte aussi à cette année deux Conciles célèbres en Orient. Le premier, qui s'assembla au mois de Mai à Constantinople, condamna les écrits d'un nommé *Constantin Chrysomale*, comme contenant plusieurs hérésies manifestes. Le second, convoqué par Albéric, Evêque d'Ostie, Légat du S. Siége, s'assembla à Antioche le dernier Novembre. Raoul, Patriarche Latin de cette ville, accusé d'être entré irrégulierement dans ce siége, & d'être simoniaque & incontinent, y fut déposé, & ensuite emprisonné par ordre du Prince d'Antioche.

1141.

Grand trouble en France, à l'occasion du siége de Bourges. Le Roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Chastre, que le Pape avoit fait élire à la place de l'Archevêque Alberic mort l'année précédente, le Pape met toute la France en interdit. Thibault, Comte de Champagne, prend la protection de l'Archevêque Pierre, & s'attire l'indignation du Roi, qui porte la guerre en Champagne : la ville de Vitri est brûlée avec une grande multitude de peuple de tout sexe & de tout âge.

1142.

Abélard étoit parti pour Rome après le Concile de Sens, dans le dessein d'y soutenir son appel; mais ayant appris en chemin que le Pape l'avoit condamné, il se retira à Cluni sous la conduite de l'Abbé Pierre le Vénérable, & y mourut cette année, après avoir édifié cette Communauté par son humilité & sa pénitence. Nous avons une apologie qu'il écrivit pendant cette retraite, où il désavoue tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais, & donne une confession de foi catholique sur tous les articles condamnés dans ses écrits.

Abélard fut un des plus savans hommes de son siècle. *Plus* malheureux que coupable, ses talens supérieurs l'exposerent aux traits de l'envie; & il eut quelquefois à combattre contre des rivaux trop puissans pour n'en être point accablé. Trop livré à la dialectique, il ne fut pas toujours en garde contre la vivacité de son imagination. On ne peut nier qu'il n'ait avancé quelques erreurs. Avec moins d'éclat & plus de douceur, on l'eût fait convenir plutôt de ses écarts. Il les désavoua, & sa mort fut précieuse aux yeux de Dieu, selon le rapport de Pierre le Vénérable.

Mort de Hugues de Saint Victor de Paris.

1143.

Jean Comnène, Empereur d'Orient, meurt le 8 Avril, après avoir nommé pour son successeur, Manuel, le second de ses deux fils. Plusieurs années avant sa mort, cet Empereur avoit remporté sur les Perses une victoire, à l'occasion de laquelle il fit à Constantinople une entrée triomphante, suivant la coutume des anciens Romains. Mais il ne monta point dans le char triomphal; il y plaça une image de la Sainte Vierge à laquelle il croyoit devoir sa victoire, & il marchoit humblement à pied portant une croix devant le char. Il nous reste une constitution de ce Prince contre ceux qui pilloient les Eglises après la mort des Evêques : on voit par-là que cet abus régnoit en Orient comme en Occident.

Mort du Pape Innocent II le 24 Septembre : le Cardinal Guy de Castel lui succede le 26 sous le nom de Célestin II. On rapporte un serment qu'Innocent II faisoit prêter aux Avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des

Juges & des Avocats gagés par le Pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement.

1144.

Céleſtin II ne tint le Saint Siége que cinq mois, & mourut le 9 Mars de cette année. Dès le lendemain on élut le Cardinal Gerard, qui prit le nom de Lucius II.

Bulle du 15 Mai, par laquelle le Pape, en confirmant celle d'Urbain II, ordonne que l'Evêque de Dol & tous les autres Prélats de Bretagne ſeront déſormais ſoumis à l'Egliſe de Tours comme à leur métropole. Ainſi fut terminé ce grand différend qui duroit depuis ſi long-tems.

Le Saint Siége avoit alors un dangereux ennemi en la perſonne d'Arnaud de Breſſe, dont la doctrine n'alloit pas à moins qu'à faire détrôner les Papes, qu'il traitoit d'uſurpateurs. Quoique cet hérétique eût été chaſſé d'Italie après le Concile de Latran, il entretenoit toujours un parti ſi puiſſant à Rome, qu'on y vit éclater une ſédition dès la fin du pontificat d'Innocent II. Les Romains prétendant réduire le Pape à ſe contenter, pour ſa ſubſiſtance, des dîmes & des oblations, s'aſſemblerent au Capitole, & rétablirent le Sénat aboli depuis long-tems. Cette année ils ajouterent un Patrice à ces Sénateurs, & donnerent cette dignité à Jourdain, fils de Pierre de Léon, ſe ſoumettant à lui comme à leur Prince.

1145.

Cette révolte s'augmenta après la mort du Pape Lucius II, arrivée le 25 Février de cette année. On élut le 27 Bernard de Piſe, Abbé de Saint Anaſtaſe, qui fut nommé Eugène III. Mais les Romains voulant l'obliger de confirmer l'établiſſement du nouveau Sénat, il prit le parti de ſortir de Rome. Arnaud de Breſſe y vint pendant ſon abſence, & excita ſi bien les ſéditieux par ſes diſcours, qu'ils abolirent la dignité de Préfet de Rome; & après avoir obligé les principaux citoyens à ſe ſoumettre au Patrice, ils abattirent & pillerent les maiſons des Cardinaux & des autres Eccléſiaſtiques.

Le Pape rentre à Rome au mois de Décembre, après avoir ſoumis les rebelles par le ſecours des Tiburtins, anciens ennemis des Romains.

1146.

Anselme, Abbé de Saint Vincent de Laon, est sacré Evêque de Tournai, à Rome le 10 Mars, par le Pape Eugene III. Les Tournaisiens sollicitoient les Papes depuis cinquante ans pour obtenir un Evêque. Anselme fut reçu sans opposition : & depuis ce tems l'Evêché de Tournai est demeuré séparé de celui de Noyon, après lui avoir été joint pendant six cents ans, depuis le tems de Saint Médard.

Publication de la seconde Croisade. Voici quelle en fut l'occasion. Le Pape avoit reçu l'année précédente des *Députés* des Evêques d'Arménie, qui venoient le consulter sur leurs différends avec les Grecs, & en même tems lui demander du secours contre les infidelles qui en 1144 s'étoient emparés de la ville d'Edesse, dont ils avoient massacré les habitans qui étoient tous Chrétiens. Le Pape manda ces tristes nouvelles au Roi Louis le Jeune, qui prit aussi-tôt la résolution de se croiser, & de mener une armée au secours des Chrétiens d'Orient. Pour cet effet, il assembla le 21 Mars de cette année un grand Parlement à Vezelai en Bourgogne. Saint Bernard y fut chargé par le Roi de prêcher la Croisade, & le Pape lui avoit écrit sur le même sujet. Comme il ne se trouvoit point à Vezelai de lieu assez grand pour cette assemblée, on dressa en pleine campagne un échafaud, sur lequel le saint Abbé monta avec le Roi. Il prêcha fortement ; le Roi parla aussi sur le même sujet. On lut la Lettre du Pape ; & de tous côtés on s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un bon nombre, qui fut bientôt distribué ; & comme il ne suffisoit pas, Bernard y suppléa en mettant son habit en piéces. Avec le Roi, se croiserent la Reine Aliénore ou Eléonore son épouse, & grand nombre de Seigneurs. En un mot, le succès des prédications de Saint Bernard fut si grand, qu'il écrivit au Pape Eugène : *Vous avez commandé, j'ai obëi, & votre autorité a rendu mon obéissance féconde : les Villes & les Châteaux deviennent déserts, & l'on voit par-tout des veuves dont les maris sont vivans.* On vouloit charger le saint Abbé d'être le chef de la Croisade, mais il refusa absolument..

Saint Bernard alla aussi prêcher en Allemagne : le Roi Conrad, plusieurs Princes de sa Cour, & une grande mul-

titude de peuple prirent la croix par ses exhortations. La plupart des Allemands n'entendoient pas la langue de Saint Bernard, mais il leur parloit d'une maniere bien efficace, par les miracles qui accompagnoient toujours ses prédications en ce pays. Nous en avons une relation exacte, écrite par Philippe, Archidiacre de Liége, qui suivit le Saint dans ce voyage, & se rendit ensuite Moine à Clairvaux.

1147.

Concile de Constantinople le 26 Février, où Cosme, Patriarche de cette ville, est déposé à cause de son opiniâtreté à soutenir un Moine nommé Niphon, condamné & enfermé deux ans auparavant, par Sentence synodale, comme hérétique Bogomile.

Le Pape Eugène, fatigué par les séditions des Romains, vient en France : il réforme le Chapitre séculier de Sainte Genevieve à Paris, & met des Chanoines réguliers tirés de Saint Victor, à la place des anciens Chanoines. Suger, Abbé de Saint Denis, & Régent du Royaume, vint les prendre au nombre de douze avec Odon, qui devoit en être Abbé, & les conduisit processionnellement de Saint Victor à Sainte Genevieve, le 24 d'Août.

Alberic d'Ostie est envoyé en qualité de Légat en Périgord & en Languedoc, contre les *Albigeois* & les *Henriciens*, hérétiques qui infectoient ces Provinces de leurs erreurs. Les Albigeois prirent leur nom de la ville d'Albi, où ils étoient en plus grand nombre. Le fond de leur doctrine étoit le Manichéisme mêlé de quelques autres erreurs. Les Henriciens étoient Sectateurs d'un Moine apostat nommé *Henri*, dont nous avons parlé sous l'année 1105. Il avoit ajouté quelques nouvelles erreurs à celles de Pierre de Bruis dont il avoit été disciple. Ce Pierre de Bruis fut condamné au feu cette année à Saint-Gilles par les Catholiques, pour avoir brûlé des croix. Le Légat Alberic étoit accompagné en ce voyage par Geoffroi de Chartres & par Saint Bernard, qui convertit un grand nombre de ces hérétiques.

Voici ce qui se passa à l'égard de la Croisade. Le Roi Conrad partit le 29 Mai à la tête de soixante-dix mille hommes d'armes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, & prit sa route par la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace. Les

autres Allemands croisés, qui avoient été destinés pour l'Espagne, étoient partis dès le 27 Avril : ils mirent le siége le 28 Juin devant la ville de Lisbonne, alors occupée par les Mores, & la prirent par composition le 21 Octobre. Ce fut tout le fruit de cette partie de la Croisade. Louis le Jeune de son côté partit le 29 Juin à la tête de quatre-vingt mille hommes, après avoir été, suivant la coutume, à Saint Denis, prier les saints Martyrs, & recevoir le bourdon de pélerin & l'oriflamme.

Ces armées immenses d'Allemands & de François donnerent une terrible alarme à l'Empereur Manuel, & aux Grecs naturellement soupçonneux. *Il n'y avoit malice que ce Prince ne fît aux Croisés, & n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendans, & les détourner de venir sur les terres de l'Empire Grec.* C'est ce qu'en dit Nicetas, Auteur Grec lui-même. L'armée Allemande fut la premiere victime des inquiétudes de Manuel. Conrad ayant résolu d'aller assiéger Icone, se fit conduire par des Grecs que ce Prince lui avoit donnés pour guides ; mais sous prétexte de prendre le plus court chemin, ils le menerent par des routes détournées, & ayant engagé son armée dans des lieux stériles & impraticables, ils prirent la fuite pendant la nuit. Le Sultan d'Icone, averti par l'Empereur Manuel, vint fondre sur les Allemands pesamment armés, & affamés ainsi que leurs chevaux ? il en fit un si grand carnage, qu'il resta à peine la dixiéme partie de cette grande armée.

1148.

Les Croisés n'eurent pas un meilleur succès cette année : les deux Rois, après avoir été visiter les saints lieux à Jerusalem, vinrent former le siége de Damas, qu'ils furent obligés de lever, parce que les vivres leur manquerent. Rebutés de ces contre-tems, Conrad reprit aussi-tôt le chemin de l'Allemagne ; Louis resta en Syrie le reste de l'année, & fit à Jerusalem la Pâque de l'année suivante 1149, après quoi il revint en France.

Il y avoit encore une autre branche de la Croisade : les Saxons s'étoient croisés contre les Païens du Nord. Cette entreprise fut commencée avec chaleur ; on attaqua les Païens en divers endroits, principalement les Sclaves : on

porta la terreur par-tout, on fit le dégât & on brûla plusieurs villes ; mais les Princes Allemands les plus voisins ayant fait réflexion, qu'en ruinant ce pays ils perdroient les tributs qu'ils avoient coutume d'en tirer, ils se réfroidirent tout-à-coup, & firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la Religion chrétienne, & relâcheroient les Danois qu'ils avoient pris dans leurs courses. Les Sclaves firent autant de promesses qu'on voulut en exiger, & n'en tinrent aucune.

En France, le Pape Eugène assemble à Reims un grand Concile, qui commença le 22 Mars. On compte jusqu'à onze cents Prélats qui y assisterent, entre lesquels étoient Thibaut de Cantorberi, Primat d'Angleterre, & Raimond de Tolede, Primat d'Espagne, qui s'y plaignit, de la part du Roi de Castille son maître, de ce que le Pape Eugène avoit accordé le titre de Roi à Alphonse Henriquès, Duc de Portugal, au préjudice de la Couronne de Castille : mais le Pape écrivit au Roi, & accommoda cette affaire. Au Concile fut amené un Gentilhomme Breton nommé *Eon*, homme sans lettres, qui se disoit le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts, sur l'allusion grossiere de son nom avec le mot *Eum* dans cette conclusion des exorcismes, *Per eum qui judicaturus est.* On ne sera pas étonné qu'un insensé ait pu s'abuser lui-même jusqu'à ce point ; mais ce qui paroîtra sans doute surprenant, c'est que cet insensé ait trouvé un grand nombre de sectateurs, dont plusieurs furent livrés au bras séculier, & se laisserent brûler plutôt que de renoncer à cette extravagance. A l'égard d'Eon, Suger, Abbé de Saint Denis, qui avoit été chargé de la Régence pendant l'absence du Roi, le fit enfermer, suivant le jugement du Concile, dans une étroite prison, où ce malheureux mourut peu de tems après.

Le Concile fit plusieurs Canons, répétés la plupart des Conciles précédens, & qui sont rapportés diversement dans les exemplaires que nous en avons. Voici ce qu'on y trouve de plus remarquable. On ordonne aux Evêques & aux Clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures & les ornemens superflus. Saint Bernard avoit fait de grandes plaintes contre cet abus. Défenses aux Laïques de posséder les dixmes ecclésiastiques, soit qu'ils les ayent re-

ques des Evêques, des Rois, ou de quelque personne que ce soit. Les avoués des Eglises ne prendront rien sur elles, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits. On ne mettra point dans les Eglises des Prêtres mercenaires, par commission; mais chacune aura son Prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'Evêque ou de l'Archidiacre; & on lui assignera sa subsistance convenable sur les biens de l'Eglise. On voit qu'il s'agit ici des *Curés titulaires*.

Après la publication des Canons, le Pape termina la cause de *Gilbert de la Porée*, Evêque de Poitiers, qu'il avoit déja examinée dans un Concile assemblé à Paris le 20 *Avril* de l'année précédente. Gilbert avoit avancé plusieurs propositions erronées sur la Trinité. Il disoit que l'essence divine n'est pas Dieu; que les propriétés des Personnes divines ne sont pas les personnes mêmes; que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition; enfin, que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du Fils. Après qu'on eut disputé sur tous ces articles, sur lesquels S. Bernard pressa vivement l'Evêque de Poitiers, il survint une contestation entre les Prélats François & les Cardinaux, parceque ces derniers prétendoient juger seuls; mais Gilbert renonça à ses erreurs en présence de tout le Concile.

Au même Concile de Reims se trouva Serlon, quatriéme Abbé de Savigni, pour demander l'union de sa Congrégation à celle de Citeaux. La Congrégation de Savigni étoit composée alors, outre les Maisons de filles, de trente-trois Abbayes, parmi lesquelles on compte celle de la Maison-Dieu de la Trappe, fondée au Diocèse de Seès en 1140, & qui est devenue si célèbre par sa réforme dans le dernier siècle, & par les exemples de piété & de pénitence qu'elle ne cesse de donner. Le Pape confirma cette union par une Bulle fulminée à Reims le 11 Avril.

Le Pape va à Treves, où il célèbre un Concile, & permet à Sainte Hildegarde, Religieuse, d'écrire ses révélations. Ce fut sur le témoignage de Henri, Archevêque de Mayence, & de Saint Bernard, que le Pape lui accorda cette permission. De retour en France, le Pape vint à Clairvaux, où il avoit été autrefois Moine sous Saint Bernard; il édifia toute cette Communauté par son humilité & par sa régularité. Enfin, il

reprit

reprit le chemin d'Italie, & arriva heureusement à Rome.

La ville de Drontheim en Norvege est érigée en métropole par le Cardinal Nicolas, Evêque d'Albane, Légat du Saint Siége. Jusqu'alors la Norvege avoit été soumise à la métropole de Lunden en Danemarck.

1149.

Henri, Moine de Clairvaux, frere du Roi Louis le Jeune, est fait Evêque de Beauvais.

Réforme du Chapitre séculier de Saint Corneille de Compiègne; on y substitue des Religieux Bénédictins.

1150.

Apologie de Saint Bernard pour la Croisade, dont on lui imputoit les mauvais succès; parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée. Il inséra cette apologie au commencement du second Livre de son Traité de la Considération, qu'il écrivit cette année.

1151.

Vers ce tems, Saint Henri, Evêque d'Upsal, fut tué en Finlande, où il travailloit à l'établissement du Christianisme par ordre d'Eric, Roi de Suède, qui avoit fait la conquête de ce pays. Il est honoré comme martyr.

Suger meurt le 13 Janvier. Il étoit dans la soixante-dixiéme année de son âge, la soixantiéme de son entrée en religion, & la vingt-neuviéme depuis qu'il avoit été élevé à l'Abbaye de Saint Denis. Le Roi honora de ses larmes ses funérailles auxquelles il assista. Suger méritoit cet honneur; il fut un des plus grands Ministres qu'ait eu la monarchie Françoise.

1152.

Concile de Beaugenci le 18 Mars, où le mariage de Louis le Jeune avec Eléonore est déclaré nul du consentement des Parties, pour cause de parenté.

En Irlande, Jean Paperon, Cardinal-Legat, assemble un Concile vers la fin de Septembre, dans le nouveau Monastere de Millefond, Ordre de Cîteaux, fondé par Saint Malachie. Les Evêques, les Abbés & tous les Ordres de l'Etat

assisterent à ce Concile, & de leur consentement on établit quatre Archevêques, à Armach, à Dublin, à Cassel & à Touran, & on leur assigna des Suffragans.

1153.

Le Pape Eugene III meurt le 8 Juillet : Conrad, Evêque de Sabine est élu le lendemain sous le nom d'Anastase IV. Saint Bernard suivit de près le Pape Eugene son disciple. Il mourut le 20 Août au retour d'un voyage qu'il venoit de faire à Metz, où il s'étoit rendu quoique malade, pour appaiser un grand différend survenu entre les habitans de cette ville & les Seigneurs voisins. Il y réussit à son ordinaire. Peu d'hommes ont joui d'une aussi grande considération que ce saint Abbé ; il étoit l'oracle de son siècle. Le tems n'a rien diminué de la haute estime qu'on avoit conçue pour lui pendant sa vie : la doctrine, le zèle & la piété qui brillent dans ses écrits, le font regarder comme le dernier des Peres de l'Eglise. Nous avons de lui des Sermons, des traités de doctrine & de spiritualité, & un grand nombre de Lettres. Il avoit fondé ou aggrégé à son Ordre soixante-douze Monasteres, en France, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Irlande, en Savoye, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Hongrie, en Dannemarc : mais en comprenant les fondations faites par les Abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compte jusqu'à cent soixante, & plus.

1154.

Bulle du 31 Octobre, pour la conservation des privilèges de l'Ordre des Freres hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, connus aujourd'hui sous le nom de Chevaliers de Malthe. Cet Ordre avoit commencé dès le tems où la ville de Jerusalem étoit encore en la puissance des infidelles. Des Marchands d'Amalfi en Italie obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis l'Eglise du saint Sépulchre un Monastere où les Pélerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Les Moines y joignirent ensuite un hôpital pour les pauvres & les malades, lequel fut dédié à S. Jean l'aumônier, & étoit sous la direction de l'Abbé. Après la conquête des François, ces hospitaliers commencerent par se soustraire à la jurisdiction de l'Abbé, & ensuite ils obtinrent du Pape d'être exempts même

de la jurisdiction du Patriarche, & de ne point payer de dixmes. Ce sont ces priviléges qu'Anastase IV confirme par sa Bulle, dans laquelle il permet aussi aux Freres de recevoir des Clercs pour faire l'Office divin & administrer les Sacremens, & des Laïques de condition libre pour le service des pauvres. Telles sont les trois sortes de personnes qui composent l'Ordre de S. Jean de Jérusalem; les freres Chevaliers, les Clercs, & les freres Servans.

Mort d'Anastase IV, le 2 Décembre; Nicolas, Evêque d'Albane, lui succéde le lendemain, & prend le nom d'Adrien IV.

1155.

Le Cardinal Gerard est attaqué & blessé à Rome par quelques séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui se maintenoit toujours dans cette ville sous la protection des nouveaux Sénateurs. Le Pape met la ville en interdit, & oblige les Sénateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs. Ce séditieux tombe entre les mains de Fréderic Barberousse, Roi des Romains, qui étoit venu en Italie pour se faire couronner Empereur. Ce Prince le remet aux envoyés du Pape, qui l'amenent à Rome, où le Préfet le fait brûler publiquement, & fait jetter ses cendres dans le Tibre.

Entrevue du Pape & du Roi Fréderic, où l'on traite des conditions du couronnement. Il y eut contestation sur le cérémonial : le Pape refusoit de recevoir Fréderic au baiser de paix, parcequ'il n'étoit point venu lui tenir l'étrier, selon la coutume de ses prédécesseurs qui avoient toujours rendu cet honneur aux Papes par respect pour les saints Apôtres. Deux jours se passerent en diverses conférences sur ce sujet : enfin le Roi ayant consulté les vieux Seigneurs qui avoient accompagné l'Empereur Lothaire à l'entrevue du Pape Innocent II. il fut résolu qu'il feroit fonction d'Ecuyer auprès du Pape; ce qui fut exécuté le lendemain, à la vue de toute l'armée. Il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre : le Pape le reçut au baiser de paix, & lui donna ensuite la couronne Impériale dans l'Eglise de saint Pierre, le 18 Juin.

1156.

Le Pape donne l'Irlande au Roi d'Angleterre, qui la lui

avoit fait demander à condition d'y rétablir le Christianisme dans sa pureté, & de payer à S. Pierre un denier par an de chaque maison. Cette demande & cette concession si surprenantes étoient fondées sur le droit que l'Eglise de Rome prétendoit avoir sur toutes les Isles; comme il paroît par la bulle de cette concession, où le Pape Adrien dit: *Il n'est pas douteux que l'Irlande & toutes les Isles qui ont reçu la foi Chrétienne n'appartiennent à l'Eglise de Rome.*

» Cette année la Robbe de notre Sauveur fut trouvée au „ monastere d'Argenteuil près de Paris: elle étoit sans cou„ ture & de couleur roussâtre. Les lettres qui furent trou„ vées avec cet habit, marquoient que la glorieuse mere de „ Jesus-Christ le lui avoit fait comme il étoit encore en„ fant. « Ce sont les paroles de Robert, Abbé du Mont S. Michel, auteur du tems. Le monastere d'Argenteuil conserve précieusement cette relique. Dans le même tems on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoit de sainte Ursule, Vierge & martyre, & de ses compagnes.

Mort de Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, Auteur de plusieurs traités dogmatiques, entr'autres contre les Juifs & contre l'Alcoran. Il a laissé aussi des lettres fort intéressantes. Ce fut le dernier homme célèbre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obscurité. Du tems de l'Abbé Pierre, cet Ordre étoit composé de plus de trois cens maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient.

1157.

Différend entre le Pape & l'Empereur Fréderic, à l'occasion d'une lettre où le Pape disoit, parlant à ce Prince: „ Vous devez vous remettre devant les yeux combien la „ sainte Eglise Romaine votre mere vous reçut agréablement „ l'autre année, & comme *elle vous conféra* de bon cœur „ *la couronne Impériale.* Ce n'est pas que nous nous repen„ tions d'avoir en tout rempli vos desirs; au contraire, si „ vous aviez reçu de notre main de plus grands *bénéfices*, nous „ nous en réjouirions, &c. « Le Pape appaisa l'Empereur par une autre lettre, où il lui expliquoit qu'il avoit employé le terme bénéfice, *beneficium*, pour signifier un bienfait,

suivant l'usage commun de la langue Latine, & non pour signifier un fief, suivant l'usage particulier de ce tems-là, & qu'il n'avoit point voulu dire que l'Empereur fût son Vassal. Il expliquoit de même cette expression : Nous vous avons conféré la couronne, *contulimus*; déclarant qu'il n'avoit voulu dire autre chose, sinon, *Nous vous l'avons imposée*.

1158.

Assemblée de Roncailles, où Fréderic fait examiner quels étoient les droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme Empereur. Après cet examen tous les Evêques & les Seigneurs de Lombardie renoncerent publiquement à ces droits entre les mains de l'Empereur; mais il en confirma la possession à tous ceux qui purent en montrer des titres valables. Il s'en trouva d'usurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel. En cette même assemblée l'Empereur fit une loi en faveur de l'école de Bologne, qui étoit déja célébre. C'est la premiere loi qu'on trouve en ces derniers siécles pour établir les priviléges des Etudians.

Cette année on établit en Espagne un nouvel Ordre militaire. Le bruit s'étoit répandu qu'une grande armée d'Arabes venoit attaquer la petite ville de Calatrave en Castille, & le Roi Sanche II se trouvoit embarrassé comment on pourroit pourvoir à sa défense. Raimond, Abbé de Fitere, Ordre de Cîteaux, qui se trouvoit alors auprès de ce Prince, fut conseillé de demander cette ville, & il l'obtint. Cette démarche étonna bien des gens; mais la suite en fut heureuse. Jean, Archevêque de Tolède, ayant fait prêcher que ceux qui iroient au secours de Calatrave, obtiendroient le pardon de tous leurs péchés, Raimond fut bientôt en état de la défendre : mais les Arabes ne l'attaquerent point; & ceux qui étoient venus au secours, se rangerent sous l'Ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & se mirent à faire des courses sur les Arabes. Tels furent les commencemens de l'Ordre de Calatrave, qui fut confirmé en 1164 par le Pape Alexandre III. L'indulgence pleniére accordée en cette occasion par l'Archevêque de Tolède, est regardée comme la premiére qui ait été donnée par un autre Evêque que le Pape.

1159.

L'affaire des régales de Lombardie, jointe à quelques autres sujets de mécontentement de part & d'autre, avoit fait naître une nouvelle querelle entre Adrien IV & Fréderic ; & on travailloit à une négociation, lorsque ce Pape mourut le 1 Septembre de cette année. Sa mort fut suivie d'un schisme. La plus grande partie des Cardinaux élurent le Cardinal Roland Chancelier, sous le nom d'Alexandre III, les autres élurent le Cardinal Octavien qu'ils nommerent Victor III..

Lettres-Patentes par lesquelles le Roi Louis le Jeune donne aux Religieuses d'Hiéres la Chévecerie de l'Eglise de Paris, pour en jouir toutes les fois que le siége seroit vacant. C'est le premier titre où il soit fait mention expresse de la régale du Roi de France.

Mort de S. Etienne, fondateur du monastere d'Obazine, Diocèse de Limoges. Ce monastere en produisit plusieurs autres, qui furent tous unis à l'Ordre de Citeaux, du vivant de S. Etienne.

1160.

Concile de Pavie le 5 Février, où le Pape Alexandre est condamné par contumace, & l'élection de Victor confirmée. Ce Concile s'étoit assemblé par ordre de Fréderic, qui avoit fait citer les deux contendans ; mais Alexandre avoit un juste sujet de n'y point aller, parceque l'Empereur s'étoit manifestement déclaré contre lui avant cette assemblée. En France au contraire, de même qu'en Angleterre & en Palestine, on se déclara pour lui.

1161.

Alexandre fut encore plus solemnellement reconnu dans un Concile de cent Prélats tant Evêques qu'Abbés, assemblé cette année à Toulouse par ordre des Rois de France & d'Angleterre qui y assisterent. Il y avoit aussi des envoyés de l'Empereur & du Roi d'Espagne, avec des Légats des deux Prétendans à la papauté. L'Antipape Victor, de son côté, en assembla un à Lodi, où l'Empereur assista, & fit confirmer de nouveau son élection.

Saint Eric, Roi de Suéde, qui avoit procuré la conversion

des Finlandois, est tué le 18 Mai : l'Eglise l'honore comme Martyr.

1162.

L'Empereur prend la ville de Milan le 1 Mars, la ruine, & fait abattre les Eglises. Il y en avoit une dédiée à saint Eustorge, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois Mages qui vinrent à Bethléem adorer Jesus-Christ enfant, & que l'on croyoit dès-lors avoir été des Rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte. Quoi qu'il en soit, l'Empereur les donna à Reinold son Chancelier, Archevêque de Cologne, qui les fit transferer en cette ville. On célebre à Cologne cette translation des trois Rois le 12 Juillet.

Le Pape passe en France, où par la sollicitation du Comte de Champagne, qui s'étoit laissé gagner par l'Empereur, le Roi veut l'engager à venir à une conférence avec l'Anti-pape. Le Pape refusa d'y aller ; mais le Roi se rendit à saint Jean de Laune où la conférence avoit été indiquée ; & n'y ayant point trouvé l'Empereur qui devoit s'y rendre aussi-tôt, il s'en retourna charmé d'avoir trouvé cette occasion de dégager sa parole. Quelque tems après, le Roi de France & le Roi d'Angleterre se trouverent ensemble à Couci sur la Loire, & y reçurent le Pape avec l'honneur convenable : ils le conduisirent même à sa tente marchant à côté de lui, & tenant à droite & à gauche la bride de son cheval.

1163.

Concile de Tours, le 19 Mai : il s'y trouva avec le Pape dix-sept Cardinaux, cent vingt-quatre Evêques, & quatre cens quatorze Abbés. On y fit dix Canons, dont le quatriéme est contre les nouveaux Manichéens ou Albigeois : cette secte s'étoit étendue jusqu'en Angleterre, où on en prit plusieurs en 1160, qui furent condamnés dans un Concile, & fouettés & marqués au front par ordre du Roi. Le sixiéme Canon défend de rien exiger pour l'entrée en Religion. Le huitiéme, ne défend pas absolument aux Religieux d'étudier la Médecine & le Droit civil : ce qu'il leur interdit, c'est de s'y

appliquer aux dépens de la régularité claustrale, & de sortir ou de s'absenter pour cela de leurs monasteres.

Arnauld, Evêque de Lisieux, prononça à l'ouverture de ce Concile, un discours très pathétique sur les devoirs des Evêques; il mérite d'être lû.

1164.

Mort de Pierre Lombard, Evêque de Paris, appellé *le Maître des Sentences*. Maurice de Sulli lui succéde dans l'Evêché de Paris. Celui-ci fut ainsi nommé de la ville où il étoit né, au Diocèse d'Orléans. Il se fit une route à son élevation du sein de la pauvreté la plus abjecte, où *il s'étoit* trouvé par sa naissance. Archidiacre dans l'Eglise de Paris *il* s'y acquit une si haute estime qu'il fut un des trois, ou plutôt le premier des trois à qui le Clergé se remit de la nomination d'un Evêque, dont la contradiction des suffrages ne permettoit pas de convenir après la mort de Pierre Lombard. Maurice s'étant assuré que ses deux collegues ne le démentiroient pas sur celui qu'il nommeroit: *Je ne connois*, dit-il, *ni les consciences ni les intentions des autres; mais je crois me connoître moi-même, & pouvoir me répondre, que si je prends le gouvernement de ce Diocèse, je ne chercherai & ne travaillerai, avec la grace du Seigneur, qu'à le gouverner avec sagesse. Je me donne ma voix, l'élection est faite.* Maurice répara bien l'irrégularité de la forme de cette élection par son gouvernement. Une de ses plus belles entreprises, fut la construction de sa Cathédrale, dont Alexandre III posa la premiére pierre. Il est vrai que le dessein même passe pour plus ancien d'environ trois siécles, mais il ne seroit pas moins glorieux pour lui de l'avoir ressuscité, & d'avoir osé exécuter ce qui avoit effrayé ou arrêté ses prédécesseurs, sous plus de quinze Rois de France. Les monumens portent qu'il la bâtit depuis les fondemens. Il lui fallut sans doute des sommes immenses pour cet édifice; son habileté & sa prudence les lui firent trouver. On prétend qu'un Usurier très-riche étant venu le trouver pour le consulter sur l'usage qu'il devoit faire de ses biens, l'Evêque, plus occupé de son bâtiment que des principes de la bonne morale qu'il oublioit pour le moment, lui conseilla d'employer l'argent qu'il avoit, à contribuer aux dépenses de la nouvelle

Eglise. L'Usurier se méfia d'un conseil qu'il crut intéressé, & consulta Pierre le Chantre : *Non*, lui dit Pierre, *l'Evêque pour cette fois ne vous a point donné un bon avis. Cherchez plutôt un Crieur public : faites annoncer par la ville que vous êtes disposé à satisfaire quiconque aura été lésé par vos exactions, & restituez tous les intérêts que vous en avez tirés au-delà de l'argent prêté.* L'Usurier obéit, restitua ce qu'il devoit, & revint en rendre compte à Pierre le Chantre qui lui dit : *Allez, maintenant, vous êtes en sureté de conscience, & vos aumônes seront bien placées.*

Assemblée de Clarendon en Angleterre au mois de Janvier, où le Roi Henri II veut faire approuver par le Clergé les coutumes royales d'Angleterre. Saint Thomas, Archevêque de Cantorberi, refuse d'approuver ces coutumes, qu'il s'imaginoit être contraires aux immunités du Clergé, & s'attire par ce refus l'indignation du Roi, dont il étoit auparavant le plus cher favori. Les fausses décrétales avoient bien changé les idées du Clergé. Thomas Bequet étoit Chancelier d'Angleterre, lorsque le Roi lui donna l'Archevêché de Cantorberi en 1162.

Mort de l'Antipape Victor, le 22 Avril : les schismatiques élisent à sa place le Cardinal Guy de Crême, sous le nom de Pascal III.

Concile de Northampton le 8 Octobre, assemblé par ordre du Roi d'Angleterre, qui veut y faire juger l'Archevêque de Cantorberi comme coupable de trahison & de parjure. Cette accusation étoit fondée sur ce que Thomas avoit effectivement promis d'approuver les coutumes ; mais il s'en étoit répenti ensuite, croyant la cause de l'Eglise intéressée en cette affaire. Ce Prélat se voyant abandonné par presque tous les Evêques, & sachant d'ailleurs qu'on en vouloit à sa vie, en appelle au Pape, & se retire en France, où il est bien reçu par le Souverain Pontife & par le Roi Louis le Jeune, qui avoit alors des intérêts contraires à ceux de Henri. Ce Prince écrit au Roi d'Angleterre une lettre où il dit : *Je ne veux point perdre l'ancien droit de ma couronne ; la France a de tout tems été en possession de protéger les innocens opprimés, & de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.*

Concile de Reims, où l'on resout de secourir la Terre

ſainte. En exécution de ce que le Pape avoit ordonné lors de ce Concile, on fit une collecte de deniers pendant cinq ans en Angleterre & en France. C'eſt le premier exemple de ces levées pour la Terre-ſainte.

1165.

Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle pour la canoniſation de Charlemagne. L'Empereur Fréderic qui avoit convoqué cette aſſemblée, fit exhumer le corps, comme cela ſe pratiquoit alors pour les canoniſations, & il en fit expédier une bulle d'or. On prétend même qu'il mit le corps de Charlemagne dans une châſſe d'or ornée de pierreries, & qu'on commença dès-lors à en célébrer la fête à Aix-la-Chapelle, avec le conſentement de l'Archevêque de Cologne. Quoique cette eſpéce de canoniſation eût été faite ſous l'autorité d'un Antipape, les Papes légitimes ne s'y ſont point oppoſés; ils l'ont tolerée, mais ils ne l'ont jamais établie dans l'Egliſe univerſelle. Par un Edit du Roi Louis XI, il étoit ordonné *de célébrer tous les ans la Fête de ſaint Charlemagne, ſous peine de la vie.* Cela n'a point empêché d'ôter ſon nom des derniéres éditions du Breviaire de Paris. Une choſe aſſez ſinguliére, c'eſt que tous les ans, à Mets, on célébre un ſervice ſolemnel pour le repos de ſon ame, pendant que dans quelques Egliſes on en fait l'office comme d'un Saint.

L'Empereur Fréderic faiſoit toujours les plus grands efforts pour ſoutenir le ſchiſme: dans le deſſein de l'affermir davantage, il exigea des Evêques de ſes Etats un ſerment de ne jamais reconnoître d'autres Papes que le prétendu Paſcal III & ſes ſucceſſeurs.

Le Pape retourne à Rome, où il étoit deſiré depuis la mort de l'Antipape Victor. Il donne la légation d'Angleterre à ſaint Thomas de Cantorberi: cette novelle jette l'alarme dans ce Royaume.

1166.

Conférence de Chinon, où le Roi d'Angleterre prend la réſolution d'appeller au Pape pour ſuſpendre les cenſures dont ſaint Thomas le menaçoit. Ce Prélat condamne publiquement les coutumes d'Angleterre, dans l'Egliſe de Vezelai, le jour de la Pentecôte 12 Juin, & excommunie ceux qui

mettoient la main ſur les biens de l'Egliſe de Cantorberi. Concile de Londres, où les Evêques aſſemblés par ordre du Roi interjettent appel à ſon exemple.

En Italie, le Pape ſe voyoit menacé d'un nouvel orage: l'Empereur Fréderic, après avoir pris pluſieurs villes, paroiſſoit diſpoſé à venir attaquer Rome, où il prétendoit établir l'Antipape Paſcal. Dans ces circonſtances, le Pape reçut un envoyé de Manuel, Empereur de Conſtantinople, qui offroit de lui donner du ſecours contre Fréderic, & même de procurer la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine, pourvu que le Pape lui rendit la couronne impériale, qui lui appartenoit de droit, diſoit-il, plutôt qu'à Fréderic Allemand. Quoique ces promeſſes paruſſent de difficile exécution, le Pape, de l'avis des Cardinaux, fit paſſer en Orient l'Evêque d'Oſtie & un Cardinal, avec le Sebaſte Jourdain, envoyé de l'Empereur Manuel. Ce Prince avoit publié au mois de Mars précédent une conſtitution touchant les fêtes auxquelles les tribunaux de Juſtice devoient ceſſer: parmi ces fêtes on en voit que l'Egliſe Latine ne célébroit pas encore, & qu'elle a reçues depuis: ſavoir, la Préſentation de la Vierge, ſa Conception, ſainte Anne, & la transfiguration de notre Seigneur. Mais, comme l'obſerve M. Fleuri, de ce que les Grecs célébroient dès-lors la fête de la Conception de la ſainte Vierge, il n'en faut pas conclure qu'ils croyoient la Conception immaculée, puiſqu'ils célébroient auſſi la Conception de S. Jean-Baptiſte le 23 Septembre.

Le même Empereur fit tenir cette année un grand Concile à Conſtantinople, où fut condamnée l'erreur d'un nommé *Demetrius*, qui ſoutenoit qu'on ne peut dire que le Fils de Dieu eſt moindre que ſon Pere, contre cette parole expreſſe de Jeſus-Chriſt: *Le Pere eſt plus grand que moi*; laquelle, ſelon les interprétations des ſaints Peres, doit être entendue de ſon humanité, dans laquelle il a ſouffert.

1167.

Fréderic, après avoir remporté une grande victoire ſur les Romains, vient aſſiéger Rome, & prend l'Egliſe de ſaint Pierre, dont il met l'Antipape Paſcal en poſſeſſion le 30 Juillet. Le Pape, appréhendant une révolte des Romains qui commençoient à écouter les prépoſitions de l'Empereur, ſe retire

à Benevent. La mortalité se met dans l'armée de Fréderic, & l'oblige de s'éloigner de Rome. Cet événement fut regardé par quelques-uns comme une punition de Dieu; car Fréderic étoit depuis long-tems excommunié par le Pape, qui même avoit délié ses sujets du serment de fidélité.

Guillaume de Pavie & Otton, Cardinaux, viennent en Normandie avec la qualité de Légats, pour accommoder le différend du Roi d'Angleterre avec l'Archevêque de Cantorberi. Conférences de Gisors & d'Argentan, où l'on ne termine rien. Gilbert, Evêque de Londres, propose une appellation au nom du Royaume & du Clergé; les Légats ordonnent à l'Archevêque de déférer à cet appel, lui défendant de la part du Pape de jetter en Angleterre aucun interdit ou excommunication. Ce Prélat écrit au Pape & aux Cardinaux, pour se plaindre de la conduite des Légats.

On découvre un grand nombre de Manichéens en Flandre: le Peuple les nommoit *Poplicains* ou *Publicains*, nom qu'on croit être venu de celui de *Pauliciens*. On en trouva dans le même tems à Vezelai en Bourgogne; où sept d'entr'eux furent brûlés, pour n'avoir pas voulu renoncer à cette hérésie.

1168.

Fréderic voyant les villes de Lombardie révoltées contre lui, & ne sachant comment se tirer d'Italie, feint de vouloir quitter le schisme. Il change presqu'aussi tôt de résolution, ayant obtenu un passage par les Etats du Comte de Maurienne. Après son départ les Lombards fondent la ville d'Alexandrie à l'entrée de leur pays, pour s'opposer au retour des Allemands: ce nom lui fut donné en l'honneur du Pape Alexandre, auquel même il la donnerent en propriété l'année suivante. Les Impériaux la nommerent par mépris Alexandrie de la Paille, quoiqu'elle eut, dès la premiére année, quinze mille hommes portant les armes. C'est aujourd'hui une ville considérable dans le Duché de Milan.

L'Antipape Pascal meurt à Rome le 20 Septembre; son parti élit à sa place Jean, Abbé de Strum, sous le nom de Calixte III.

Vers ce tems le Pape reçoit une seconde ambassade de l'Empereur Manuel, qui le pressoit d'acquiescer à sa demande

touchant l'Empire, lui offrant même de grandes sommes d'argent. Le Pape, par le conseil des Cardinaux, renvoie l'Ambassadeur avec tout l'argent qu'il avoit apporté.

Bulle du 4 Novembre, par laquelle le Pape soumet à l'Evêque de Roschild, l'isle de Rugen nouvellement conquise par Valdemar, Roi de Danemarck, qui avoit obligé les habitans à embrasser le Christianisme. L'isle de Rugen faisoit partie de l'Etat des Sclaves.

1169.

Saint Thomas emploie les censures ecclésiastiques, & envoie des lettres de tous côtés, par lesquelles il suspend & excommunie tous ceux qui agissoient contre les prétendus droits de l'Eglise, qu'il défendoit. Le Pape envoie deux Nonces pour traiter de la paix : on tient plusieurs conférences aussi infructueuses que les premiéres. Ordonnance du Roi d'Angleterre, portant que si on trouve en ce Royaume quelqu'un chargé des lettres du Pape ou de l'Archevêque, portant interdit, il sera puni comme traître : défense d'appeller au Pape ou à l'Archevêque, & de payer le denier saint Pierre. Thomas renouvelle les censures. Il fait écrire au Pape, & à son Nonce, par ses co-exilés, qui, dans l'une & dans l'autre lettre, maltraitent fort la cour de Rome & la comparent *à la caverne du Lion, autour de laquelle on ne voit que les pas des animaux qui y vont, mais aucun de ceux qui en reviennent. Lib. 5. Epist.* 22, 23. Thomas, dans une autre lettre écrite par lui-même au Cardinal Albert, se plaignoit en ces termes : *Je ne sai comment la cause de Dieu se traite tous les jours dans la cour de Rome, de maniére que Barabbas y soit renvoyé absous, & Jesus-Christ crucifié ; car c'est par l'autorité de cette Cour, que la persécution de l'Eglise a déja duré plus de six ans. Lib. 5. Epist.* 2. Si ces expressions paroissent dures, il faut se souvenir, que c'est un Saint qui parle, & qui, plein de respect pour le S. Siége, croyoit pouvoir se plaindre de la Cour de Rome.

1170.

Le Roi d'Angleterre ayant appris que l'Archevêque de Rouen & l'Evêque de Nevers avoient reçu pouvoir & ordre du Pape de mettre ses Etats en interdit, s'il ne s'accordoit

dans quarante jours avec l'Archevêque, prend la résolution de se réconcilier avec ce Prélat, ce qui s'exécute le 22 Juillet. Les Conditions étoient que le Roi restitueroit à l'Archevêque l'Eglise de Cantorberi, & les terres de sa dépendance, & qu'il répareroit l'entreprise du sacre du Roi son fils. C'est que le Roi avoit fait faire cette cérémonie par l'Archevêque d'Yorc, contre la défense du Pape, & au préjudice de l'Eglise de Cantorberi. Le Prélat avoit pris cette affaire si fort à cœur, qu'en s'embarquant pour l'Angleterre, il y envoya les lettres du Pape portant suspense contre l'Archevêque d'Yorc, & contre tous les Evêques qui avoient assisté au sacre du jeune Roi. Mais cette action ralluma toute l'animosité du Roi : il entra à cette nouvelle dans un si furieux emportement, que quatre Chevaliers de sa chambre croyant lui rendre un grand service s'ils le délivroient de l'Archevêque, formerent aussi-tôt le dessein de l'assassiner. Ils se rendirent secrétement à Cantorberi, où ils massacrerent le Prélat dans son Eglise, le Mardi 29 Décembre. Il est honoré comme martyr.

Ordre de saint Julien du Poirier en Espagne, institué par Gomés-Fernand, approuvé par le Pape Alexandre III l'an 1177, sous la régle de S. Benoît.

1171.

Le Roi d'Angleterre envoie au Pape, pour se justifier des soupçons qu'on avoit pu prendre contre lui à l'occasion de ce qui s'étoit passé à Cantorberi. Le Pape prononce excommunication contre les meurtriers du saint Archevêque, & envoie deux Légats pour s'assurer de la soumission du Roi.

Conciles de Cassel & d'Armach en Irlande, sur la discipline. Le sixiéme Canon du Concile de Cassel porte, Que tous les fidéles étant malades feront testament en présence de leur Confesseur & des voisins, & diviseront leurs biens en trois parties ; une pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, & la troisiéme pour leurs funerailles. L'Evêque de Lismor présida à ce Concile en qualité de Légat.

En Orient, Saladin, Sultan d'Egypte, ordonne qu'à l'avenir les Chrétiens & les Juifs seroient incapables des emplois publics. Ce réglement fut regardé comme une rude persécution ; plusieurs Chrétiens aimerent mieux renoncer à leur

Religion, qu'à leurs emplois. Saladin obligea aussi les Chrétiens à se distinguer par leur habit; le portant plus court que les Musulmans, avec une ceinture par-dessus, & quelque différence au turban.

1172.

Les Légats donnent l'absolution au Roi d'Angleterre dans l'Abbaye de Souvigni près Avranches, le 22 Mai. On étoit convenu que ce Prince déclareroit avec serment qu'il n'avoit ni su ni commandé la mort de l'Archevêque de Cantorberi; qu'il s'obligeroit à casser les coutumes illicites qu'il avoit introduites dans ses Etats; qu'il permettroit les appellations au S. Siége, & rendroit les biens de l'Eglise de Cantorberi. Il se soumit à tout, & en fit serment sur les saints Evangiles. Les Légats le menerent en suite, de son bon gré, hors de la porte de l'Eglise, où il reçut l'absolution à genoux. Le jeune Roi Henri son fils qui étoit présent, fit le même serment.

Ces deux Princes assisterent à un Concile général de Normandie, qui s'assembla à Avranches le 27 Septembre, & auquel les Légats présiderent. On y publia douze Canons. Le sixiéme porte, Qu'on obligera les Curés des Paroisses d'avoir un Vicaire, lorsque la Paroisse sera en état de fournir à son entretien: le dixiéme, Que les Clercs n'auront point de charges dans les jurisdictions séculières, sous peine d'être exclus des bénéfices: le douziéme, Que le mari ou la femme ne pourra entrer en Religion, l'autre demeurant dans le siécle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On vouloit défendre aux Prêtres de rien recevoir pour les mariages & les baptêmes, & pour l'absolution des excommunications, mais les Evêques de Normandie ne voulurent jamais recevoir ce décret.

1173.

Le Prince des Assassins envoie un Ambassadeur au Roi de Jérusalem Amauri; promettant de se faire baptiser, si les Templiers vouloient remettre le tribut que ses sujets leur payoient. L'envoyé fut bien reçu du Roi, mais à son retour il fut tué par les Templiers. Ces Religieux, aussi-bien que les Hospitaliers, avoient tellement dégéneré depuis environ

soixante ans qu'ils étoient institués, que les écrivains Chrétiens & Mahométans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les Chrétiens que les infidéles, avec lesquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Les Assassins dont il est ici parlé, étoient des Musulmans d'une secte particuliére. Le Juif Benjamin, dans la relation de ses voyages, les place proche du Mont-Liban, & dit qu'ils s'étoient rendus terribles en tous lieux, parcequ'ils tuoient les Rois en trahison. Comme ils n'avoient ordinairement d'autres armes qu'un poignard, on les nomma en Arabe *Hassassins*, d'où nous avons fait le nom d'*Assassins*. Les historiens ont nommé leur chef, *le Vieux de la montagne*, traduisant littéralement le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

Saint Thomas de Cantorberi est canonisé.

1174.

Pénitence du Roi d'Angleterre Henri II. Ce Prince voyoit ses enfans révoltés contre lui, & étoit menacé de perdre ses Etats de deça la mer. On regardoit ces malheurs comme une punition divine de la persécution qu'il avoit faite à saint Thomas de Cantorberi. Pour expier cette faute, Henri résolut d'aller à Cantorberi faire satisfaction au saint Martyr. Il y arriva le Vendredi 12 Juillet, marchant nuds pieds, & revêtu d'une mauvaise tunique de laine. Lorsqu'il fut près du tombeau, il s'y tint prosterné, recevant des coups de verges de la main de tous les Evêques & Abbés qui étoient présens, & de tous les Moines de la Communauté l'un après l'autre: il demeura ainsi prosterné pendant tout le jour & la nuit suivante, priant avec ferveur & sans prendre aucune nourriture. Une semblable humiliation, exigée d'un Souverain, n'est certainement point selon l'esprit de la Religion, & ne fera jamais honneur à ses Ministres. Saint Ambroise auroit commencé par examiner jusqu'à quel point le Roi étoit coupable; il lui auroit imposé une satisfaction, mais certainement il ne l'auroit pas fait fouetter. Les Evêques Anglois firent, à l'égard de Henri, ce que les Evêques François avoient déja fait à Louis le Débonnaire. Les uns & les autres s'oublierent beaucoup. Il est à croire que ces deux exemples seront

seront les seuls dans la suite des siécles. Le lendemain au point du jour, Henri entendit la Messe en l'honneur du même saint Thomas. Cette pénitence si humble eut sa récompense; le Roi d'Angleterre vit cette même année la paix rétablie dans tous ses Etats.

Vers ce tems, Lambert le Begue, Prêtre de Liége, rassembla en communauté des femmes & des filles à qui il avoit persuadé de vivre en continence: elles furent nommées *Beguines*, du surnom de Lambert. Cette institution subsiste encore dans les Pays-Bas, où l'on voit plusieurs Communautés de personnes du sexe, qui sans engagement de vœu perpétuel, vivent ensemble, s'appliquant à la priére & au travail.

Saint Bernard est canonisé par le Pape Alexandre, vingt ans après sa mort.

1175.

L'Archevêque Richard, successeur de S. Thomas dans le siége de Cantorberi, assemble un Concile de ses Suffragans le 19 Mai, où l'on fait dix-neuf Canons. Le quinziéme porte, Qu'on n'ajoutera point d'autre préface à la Messe, outre les dix qui sont en usage dans l'Eglise; ce sont les mêmes que nous disons encore. Le seiziéme défend de donner l'Eucharistie trempée, sous prétexte de rendre la communion plus complette: ceci paroît prouver que c'étoit dès-lors l'usage le plus commun de ne prendre que l'espéce du pain.

Le Pape érige la nouvelle ville d'Alexandrie en Evêché.

Bulle du 15 Juillet pour la confirmation du nouvel Ordre militaire de S. Jacques en Espagne, composé de Clercs & de Chevaliers. Parmi ces derniers les uns gardoient le célibat, les autres étoient mariés, & leurs femmes étoient comptées pour sœurs de l'Ordre. Le but de ces nouveaux Chevaliers étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne.

1176.

Concile de Londres le 14 Mars, assemblé par le Cardinal Hugues, Légat, où les Archevêques de Cantorberi & d'Yorc conviennent de s'en rapporter à l'arbitrage de l'Archevêque

de Rouen & des Evêques de France sur leurs différends.

Concile de Lembez près Albi, pour la condamnation de plusieurs Manichéens, qui se faisoient nommer les Bons hommes.

L'Empereur Fréderic est battu par les Milanois : cette défaite qui assuroit la liberté des villes de Lombardie, & ruinoit sa puissance en Italie, le détermine à faire la paix avec le Pape.

Pierre Comestor publia cette année son histoire scholastique, qui contient la suite de l'histoire sainte depuis le commencement de la Genése jusqu'à la fin des actes des Apôtres. Cet ouvrage est mêlé de gloses & d'incidens de l'histoire profane : il a été regardé pendant trois cens ans comme le corps de la Théologie positive. Pierre Comestor, après avoir été Chancelier de l'Eglise de Paris, se retira à l'Abbaye de S. Victor, où il mourut en 1179, après avoir legué ses biens aux Eglises & aux pauvres.

1177.

Le Pape & l'Empereur se rendent à Venise, où la paix est jurée solemnellement le 1 Août. L'Empereur abandonne l'Antipape, & reçoit l'absolution des censures, de même que les Evêques & les Seigneurs Allemands qui avoient suivi le schisme. Le Pape eut soin de faire comprendre dans ce traité le Roi de Sicile & les Lombards, dont le secours lui avoit été très-utile pour se soutenir contre l'Empereur. Pendant que le Pape étoit à Venise, il écrivit à un Roi des Indes qui professoit le Christianisme, & témoignoit vouloir ne suivre d'autre foi que celle du S. Siége. La lettre est datée du 28 Septembre ; & le Roi auquel elle est adressée, est nommé *le Prête-Jean*, suivant les historiens Anglois qui la rapportent.

Concile général d'Irlande à Dublin, assemblé par le Cardinal Vivien, Légat.

1178.

Le Cardinal Pierre, Légat en France, & plusieurs autres Prélats accompagnés de quelques Seigneurs, visitent le Comté de Toulouse & le Diocèse d'Albi, qui étoient infectés de l'hérésie des nouveaux Manichéens. Pierre Moran, chef des

hérétiques de Toulouse, abjure publiquement, & se soumet à la pénitence : Bernard & Raimond, chefs de ceux qui étoient dans le Diocèse d'Albi, ayant refusé d'abjurer, sont excommuniés & chassés du pays.

Le Pape Alexandre rentre à Rome le 12 Mars, après avoir fait jurer aux Romains qu'ils restitueroient les droits régaliens dont ils s'étoient emparés, & que les Sénateurs à leurs élections rendroient foi & hommage au Pape. Le 29 Août suivant, l'Antipape Calixte abjura aussi le schisme, qui paroissoit ainsi totalement fini, lorsque quelques Schismatiques élurent encore pour Antipape Lando Sitino de la famille des Frangipanes, qu'ils nommerent Innocent III. Le Pape indique un Concile général à Rome pour le premier Dimanche de Carême de l'année suivante.

1179.

Le Concile s'assemble dans l'Eglise de Latran : la premiére session se tient le 5 Mars ; la seconde le 14, & la troisiéme le 19 du même mois. Ce Concile n'eut que ces trois sessions. Il s'y trouva trois cens deux Evêques, entre lesquels étoient plusieurs Prélats Latins d'Orient. Nectaire, Abbé des Casules y assista pour les Grecs. On y fit 27 Canons, dont le premier porte, Que si dans l'élection du Pape les Cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement, celui qui aura les deux tiers des voix, sera reconnu pour Pape. Le troisiéme, Que personne ne sera élu Evêque, qu'il n'ait trente ans accomplis ; & qu'on ne pourra être pourvu des autres bénéfices à charge d'ames, qu'on n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Le cinquiéme, Que si un Evêque ordonne un Prêtre ou Diacre sans lui assigner un *titre* certain dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique, à moins que le Clerc ne puisse subsister de son patrimoine ; c'est le premier Canon qui parle de patrimoine au lieu de titre ecclésiastique. Le huitiéme ordonne que les bénéfices vacans seront conférés dans six mois ; autrement le Chapitre suppléera à la négligence de l'Evêque, l'Evêque à celle du Chapitre, & le Métropolitain à celle de l'un & de l'autre. Le dixiéme défend à un Religieux d'avoir un pécule, si ce n'est pour l'exercice de son obédience. Le treiziéme est contre la plu-

ralité des bénéfices. Le quatorziéme fait défenses aux Laïques de transférer à d'autres Laïques les dixmes qu'ils possédent, au péril de leurs ames. (C'est sur ce fondement que l'on conserve aux Laïques les dixmes dont on juge qu'ils étoient en possession dès le tems de ce Concile, & que l'on nomme, *dixmes inféodées.*) Le Concile ordonne dans le vingt-cinquiéme Canon, que par-tout où les lépreux seront en assez grand nombre vivant en commun, pour avoir une Eglise, un cimetiére & un Prêtre particulier, on ne fasse point difficulté de le leur permettre ; & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins, & des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la premiére constitution touchant les léproseries. Ce Concile est compté pour le dixiéme Concile général, troisiéme de Latran.

1180.

L'Antipape Lando est pris par le Pape, & se soumet ; ce qui met fin au schisme.

Manuel Comnène, Empereur de Constantinople, meurt le 24 Septembre. Quelque tems avant sa mort il avoit obligé les Evêques à ôter du catéchisme des Grecs un article portant *anathême au Dieu de Mahomet, qui n'engendre point & qui n'est point engendré* ; les Prélats convinrent qu'ont mettroit seulement : *Anathême à Mahomet, à toute sa doctrine, & à sa secte*, pour satisfaire l'Empereur qui croyoit que les Musulmans qui voudroient se convertir, seroient scandalisés de voir une malédiction prononcée contre Dieu, de quelque maniére que ce fût. Ce Prince fut en relation avec plusieurs Papes, & il se regardoit comme étant dans la communion de l'Eglise de Rome ; ainsi. comme l'observe M. Fleuri, on ne peut pas dire que de son tems le schisme des Grecs fut entiérement consommé. Manuel eut pour successeur son fils Alexis Comnène.

1181.

Le Cardinal Henri, Légat en Bourgogne, marche à la tête d'une grande armée contre les Albigeois ; il prend le Château de Lavaur, & oblige Roger de Beziers & plusieurs autres Seigneurs à abjurer l'hérésie.

Mort du Pape Alexandre III, le 30 Août. Ce Pape étoit

très-savant dans l'Ecriture-sainte, les Canons & les Loix Romaines : ce fut lui qui réserva au Pape seul la canonisation des Saints, & depuis les Evêques n'ont plus fait usage de leur ancien droit à cet égard. Hubaut, Evêque d'Ostie, est élu pour lui succéder le 1 Septembre, sous le nom de Lucius III. A cette élection on commença à exécuter le décret du Concile de Latran, qui demande les deux tiers des suffrages : les Cardinaux commencerent aussi à réduire à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du Clergé & du peuple.

1182.

L'Eglise Cathédrale de Paris bâtie par les soins de Maurice de Sulli, Evêque de cette ville, fut achevée cette année, pour la plus grande partie. Ce superbe édifice avoit été commencé plusieurs années auparavant, sous le regne de Louis le Jeune, & sous le Pontificat d'Alexandre III, qui en posa la premiere pierre.

Philippe Auguste, Roi de France, chasse tous les Juifs de ses Etats. Ils s'étoient rendus odieux par les usures sans bornes qu'ils exerçoient à l'égard des Chrétiens ; il couroit aussi un bruit qu'ils étoient dans l'usage de crucifier un enfant tous les ans au tems de Pâque, par mépris des Chrétiens. On trouve dans les Auteurs du tems grand nombre d'histoires de ces enfans crucifiés, en différents Royaumes ; mais plusieurs Historiens ont justifié les Juifs d'une partie de ces imputations. L'année suivante le Roi fit dédier leurs Synagogues, pour les changer en Eglises.

Etrange révolution à Constantinople. Andronic, Gouverneur du Pont, appellé par le peuple qui desiroit le voir à la tête des affaires pendant le bas âge de l'Empereur Alexis, vient camper près de cette ville, & y fait entrer une partie de ses troupes avec ordre de faire main-basse sur tous les Latins. Comme ils avoient été avertis du mauvais dessein des Grecs, une partie prit la fuite & s'embarqua : ceux qui ne purent s'enfuir, furent tués & brûlés dans leurs maisons & dans les Eglises, ou vendus pour l'esclavage : on remarqua à la honte des Prêtres Grecs & des Moines, qu'ils étoient les plus ardens à exciter le massacre. Les Latins qui s'étoient échapés, ravagent par représailles toutes les côtes & les villes maritimes, faisant le tour de l'Hellespont, depuis l'embou-

chure de la mer Noire, jusqu'à celle de la Méditerranée.

Vers ce tems Aimeri, troisiéme Patriarche Latin d'Antioche, réunit les Maronites à l'Eglise Romaine. Cette nation qui habitoit sur le Mont-Liban & aux environs, étoit dans l'hérésie des Monothélites, condamnée au sixiéme Concile général en 681.

1183.

Bulle du 5 Février, par laquelle le Pape érige en Archevêché la ville de Montreal en Sicile. Cette ville avoit pris naissance en 1174 par la fondation d'un monastere de Bénédictins. Guillaume, second Abbé, en fut le premier Archevêque.

On découvre à Arras plusieurs Manichéens, qui sont condamnés au feu par Guillaume, Archevêque de Reims, & par Philippe, Comte de Flandre.

En Orient, Andronic oblige l'Empereur Alexis de l'associer à l'Empire, & le fait étrangler ensuite.

1184.

La Pape Lucius, fatigué de plusieurs révoltes des Romains, se retire à Verone, où il assemble un grand Concile le 1 Août. L'Empereur Fréderic; qui se trouvoit en Italie, y assista; & de concert avec ce Prince, le Pape fit contre les nouvelles hérésies une longue constitution, où l'on voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. On y entrevoit aussi l'origine de *l'Inquisition contre les hérétiques*, en ce que cette constitution ordonne aux Evêque de s'informer par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée & les dénonciations particuliéres : elle distingue les dégrés de *suspects*, *convaincus*, *pénitens* & *relaps*, suivant lesquels les peines sont différentes : enfin, on y voit qu'après que l'Eglise a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer contr'eux les peines temporelles.

Les principaux hérétiques dont parle cette constitution, sont les *Cathares* ou *Patarins*, qui sont les mêmes que les nouveaux Manichéens; & les *Humiliès* ou *Pauvres de Lyon*, plus connus sous le nom de *Vaudois* : leur secte commença

en 1160, à cette occasion. Plusieurs notables Bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence : *Pierre Valdo*, qui étoit de cette compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussi-tôt aux pauvres une grande somme d'argent ; ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire, à l'imitation de Jesus-Christ & des Apôtres ; & comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du nouveau Testament en langue vulgaire. Les Ecclésiastiques l'accuserent de témérité, & voulurent l'empêcher d'instruire : mais il méprisa leurs réprimandes, & continua d'enseigner. Ses sectateurs furent nommés Vaudois, du nom de leur maître ; on les nomma aussi *Leonistes*, à cause de la ville de Lyon, ou *Sabatés* & *Insabatés*, à cause d'une chaussure singuliére qu'ils portoient. On ne voit pas qu'ils eussent d'autre erreur dans ces commencemens, que l'estime de la pauvreté oisive, & le mépris de l'autorité du Clergé. Il avoit paru en Lombardie des *Humiliés* dont le Pape avoit approuvé l'association, leur permettant même de prêcher avec le consentement des Evêques. Ce n'est pas de ceux-là qu'il faut entendre le décret du Pape Lucius.

1185.

Héraclius, Patriarche de Jérusalem, Arnaud, Maître des Templiers, & Roger, Maître des Hospitaliers, viennent en Europe solliciter du secours pour le Royaume de Jérusalem, menacé de sa ruine par les progrès de Saladin. Ce conquérant après avoir éteint en Egypte les Califes Fatimites, se rendit maître de l'Arabie, de la Syrie, & de la Mésopotamie, ensorte que les places qui restoient aux Chrétiens se trouvoient enfermées dans ses Etats.

Guillaume, Roi de Sicile, prend, sur les Grecs, Duras & Thessalonique. Ces villes sont reprises peu de tems après par Isaac l'Ange, qui est proclamé Empereur à Constantinople, & abandonne Andronic à la fureur du peuple irrité par ses cruautés. Ce malheureux usurpateur périt après avoir souffert pendant plusieurs jours toutes sortes d'outrages & & de tourmens.

Mort du Pape Lucius III, le 24 Novembre. Hubert Criveli, Cardinal & Archevêque de Milan, lui succéde le

lendemain, & prend le nom d'Urbain III. Il garda l'Archevêché de Milan jusqu'à sa mort.

1186.

Contestation entre le Pape & l'Empereur Fréderic, touchant les terres données à l'Eglise Romaine par la Comtesse Mathilde, & la dépouille des Evêques après leur mort, que l'Empereur prétendoit lui appartenir.

Meinard, Chanoine de Sigebert, ordonné Evêque pour la Livonie où il étoit allé travailler à la conversion des Idolâtres, établit son siége à Riga, capitale du pays.

1187.

Saladin, irrité de l'infraction d'une tréve que les Princes Latins avoient faite avec lui, entre dans le Royaume de Jerusalem à la tête de cinquante mille hommes, & remporte une sanglante victoire sur les Chrétiens : Guy de Lusignan, Roi de Jerusalem, est fait prisonnier, & la vraie Croix est prise par les Infidéles. Saladin, profitant de sa victoire, se saisit d'un grand nombre de places, & vient enfin assiéger Jerusalem, qui se rend par capitulation le 2 Octobre, après quatorze jours de siége. C'est ainsi que Jerusalem retomba sous la puissance des Infidéles, après avoir été sous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent; les Chrétiens Syriens, Géorgiens, Arméniens & Grecs y resterent. Saladin fit changer toutes les Eglises en mosquées, excepté celle du S. Sépulcre, & permit comme auparavant, de visiter les saints lieux, pourvu que l'on y vint sans armes, & qu'on payât certains droits.

Ces tristes nouvelles furent bientôt répandues en Italie : le Pape Urbain III en mourut de chagrin le 19 du même mois d'Octobre : il eut pour successeur le Cardinal Albert, qui fut nommé Grégoire VIII, & mourut le 15 Décembre suivant, après avoir écrit une lettre circulaire pour animer les Fidéles au recouvrement de la Terre-sainte, & ordonné à ce sujet des jeûnes & des abstinences certains jours de la semaine pendant cinq années. Paul Cardinal, Evêque de Palestrine, lui succéde sous le nom de Clement III.

1188.

Les Rois de France & d'Angleterre se croisent pour le recouvrement de la Terre-sainte, & levent un impôt pour subvenir aux frais de ce voyage. On donna à cette taxe le nom de *Dîme-Saladine*, parcequ'elle étoit du dixiéme du revenu de chaque particulier. Les Ecclésiastiques la payerent comme les Laïques; les seuls croisés & quelques Ordres religieux en furent exemps. L'Empereur Frederic & le Duc de Suabe son fils prennent aussi la croix.

1189.

Sédition contre les Juifs à Londres, & en plusieurs autres villes d'Angleterre; ceux d'Yorc se tuent eux-mêmes par la crainte des Chrétiens. Concile de Pipevel à la mi Septembre, assemblé par le Roi Richard I pour remplir les Eglises vacantes. Ce Prince avoit succédé à Henri II son pere, mort le 6 Juillet précédent, d'une maladie causée par le chagrin de voir ses enfans révoltés contre lui : il leur donna sa malédiction avant de mourir, & ne voulut jamais la révoquer, quelqu'instance que lui en pussent faire les Evêques & les autres personnes pieuses.

Joachim, Abbé de Curace, Ordre de Cîteaux, fonde le monastere de Flore dans la Calabre, au Royaume de Naples. Il y mit une observance plus réguliére que celle de Cîteaux, & cette maison devint chef d'une Congrégation particuliére. L'Abbé Joachim étoit célebre par sa vertu & ses écrits, & passoit pour avoir le don de prophétie.

Gauthier, Archevêque de Rouen, assemble un Concile l'onziéme de Février 1189; l'année alors ne commençoit qu'après Pâques. On y fit 32 Canons, dont voici les plus remarquables. I. On ordonne que les Eglises suffragantes, suivront dans les Leçons & la Psalmodie, l'usage de la Métropole. III. On ne doit point porter de jour ou de nuit, le corps du Seigneur sans luminaire, sans croix & sans eau-bénite, ni sans la présence d'un Prêtre, à moins que les Prêtres ne soient nécessairement détenus ailleurs. IV. Il est défendu à un Clerc, de quelque Ordre qu'il soit dans le Clergé, d'avoir chez lui une servante. V. Les Prêtres & les Clercs doivent avoir de larges couronnes, & les cheveux

coupés décemment en long; sous peine pour ceux qui ont des bénéfices, d'être déclarés suspens; & pour ceux qui n'en n'ont pas, d'être déchus du privilége des Clercs. XII. Les Archidiacres, dans leurs visites, n'auront point avec eux plus de six ou sept chevaux; ils ne seront point à charge à leurs hôtes; & quand ils seront obligés de manger chez de pauvres Ecclésiastiques, ils feront partager la dépense à cinq ou six Bénéficiers voisins. XIV. On n'empêchera point par censures la liberté de se défendre en Justice, quand la citation est légitime. XV. Les testamens des Ecclésiastiques seront inviolablement observés; & les biens de ceux qui meurent sans avoir testé, seront employés par l'Evêque à des œuvres pies. XVI. Permis aux Clercs qui meurent après Pâque, de disposer aussi dans leurs testamens des fruits de leurs bénéfices qu'ils auroient perçus en Automne. XIX. Défenses aux Clercs & aux Moines de donner les dixmes & d'autres bénéfices à ferme à des Laïques.

1190.

L'Empereur Frederic qui étoit parti pour la troisiéme Croisade dès l'année précédente, prend d'assaut la ville de Cogni, capitale du Sultan d'Icone, après avoir battu deux fois les Turcs. Il passa ensuite sur les frontiéres d'Arménie pour se rendre à la Terre-sainte; mais il eut le malheur de se noyer dans une petite riviére où la chaleur l'avoit invité à se baigner. Son fils Fréderic, Duc de Suabe, prend la conduite de l'armée, & meurt devant Acre six mois après son pere.

Philippe Auguste & Richard I s'embarquent pour la troisiéme Croisade. Gautier, Archevêque de Rouen, qui devoit accompagner le Roi Richard en ce voyage, assembla son Concile provincial avant de partir, le 11 Février. Le Roi Philippe laissa le gouvernement du Royaume à la Reine sa mere, & à son oncle l'Archevêque de Reims, & fit une ordonnance qui porte entr'autres choses: » Si une prébende „ ou autre bénéfice vient à vaquer pendant que la Régale „ sera en notre main, la Reine & l'Archevêque les conféreront à des hommes vertueux & lettrés. « C'est le premier témoignage exprès du droit de conférer les bénéfices en régale. Il est marqué aussi dans cette ordonnance, que les Egli-

ſes avoient coutume de donner au Roi des ſecours d'argent en certaines occaſions.

1191.

Mort du Pape Clément III, le 25 Mars ; le Cardinal Hiacynte lui ſuccéde, ſous le nom de Céleſtin III.

Henri VI, fils de Fréderic, vient ſe faire couronner Empereur à Rome, le 15 Avril. Roger d'Hoveden, Auteur Anglois, contemporain, rapportant la cérémonie de ce couronnement, dit que le Pape étant aſſis dans ſa chaire pontificale, pouſſa du pied la couronne impériale qu'il avoit miſe ſur les dégrés de ſon ſiége, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le droit de dépoſer l'Empereur s'il le méritoit ; & que les Cardinaux la prirent enſuite, & la mirent ſur la tête de l'Empereur.

La ville d'Acre ſe rend aux Croiſés le 13 Juillet. Cette ville, qui eſt l'ancienne Ptolemaïs, fut depuis la plus importante place des Latins en Paleſtine. Les principales conditions de la capitulation étoient la reſtitution de la vraie Croix priſe à la journée de Tiberiade, & la délivrance des captifs Chrétiens. Le Roi de France ſe contenta de cet exploit ; ſe trouvant malade, & d'ailleurs mal ſatisfait du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit eu pluſieurs différends, il ſe rembarqua. Richard reſté ſeul, eſt attaqué par Saladin, il défait le Sultan, quoique l'armée de ce Prince fût beaucoup plus forte que celle des Anglois.

1192.

Bulle du 3 Février pour la confirmation du nouvel Ordre militaire des Chevaliers Teutoniques, inſtitué par les Allemands pendant le ſiége d'Acre, à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de S. Jean.

Saint Albert, Evêque de Liége, eſt aſſaſſiné le 24 Novembre. Comme il y avoit eu partage lors de ſon élection, l'Empereur Henri VI, qui prétendoit qu'en pareil cas l'élection étoit caduque & lui appartenoit, avoit donné l'inveſtiture à un autre, & ne ceſſoit de perſécuter Albert ; il parut même approuver le meurtre du S. Evêque, qui fut regardé comme martyr de la liberté de l'Egliſe.

Le Roi Richard, inſtruit des troubles excités en Angle-

terre à l'occasion de son absence, quitte l'Orient après avoir fait une tréve de trois ans avec Saladin : il est pris à son retour par Léopold, Duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siége d'Acre.

1193.

Religieux du Val des Choux en Bourgogne, institués par Viard, frere Convers de la Chartreuse de Louvigni au Diocèse de Langres.

Concile de Compiégne, où Philippe Auguste fait déclarer nul son mariage avec Ingerburge, sous prétexte de parenté. Les Juges n'y prirent avis que de l'inclination du Prince; *l'air seul de Paris en fit des chiens muets, qui n'osérent pas même abboyer.* C'est l'expression peu délicate d'un Historien contemporain.

1194.

Le Pape dénonce le Duc Léopold excommunié, s'il ne restituoit la rançon qu'il avoit exigée du Roi Richard. Léopold n'en voulut rien faire, & demeura excommunié; à quoi on attribua tous les malheurs qui lui arriverent cette année : son Duché fut ravagé par les incendies, les inondations & la contagion; enfin s'étant griévement blessé en tombant de cheval, il se soumit & mourut, après avoir reçu l'absolution des censures.

1195.

Isaac l'Ange, Empereur de Constantinople, est chassé le 10 Avril par son frere Alexis, qui lui fait arracher les yeux, & prend le surnom de Comnène.

Concile d'Yorc, le 14 Juin. Hubert de Cantorberi y présidoit en qualité de Légat. On y publia douze Canons, dont le second porte, Que le Prêtre n'imposera point pour pénitence de faire dire des Messes, & se contentera pour rétribution de ce qui lui sera offert à la Messe, sans faire aucune convention. Le quatriéme porte, Qu'un Diacre ne baptisera, ne donnera le corps de Jesus-Christ, ou n'imposera la pénitence qu'en cas d'extrême nécessité. Le Docteur Michel, chargé de la légation d'Espagne, célébra aussi un

Concile en passant à Montpellier, au mois de Décembre. Comme il y avoit des Albigeois en plusieurs endroits de la Province ; le Concile, entr'autres réglemens, laisse à la discrétion des Evêques d'user des interdits comme ils le jugeront à propos, de peur que les interdits généraux & de longue durée ne donnent occasion à ces hérétiques de séduire les simples.

Le VIIIe décret de ce Concile, cite une constitution du Pape Nicolas, prononçant anathême contre ceux qui maltraiteront les pelérins, & ceux qu'il nomme *Orateurs d'un Saint*, tant Clercs que Moines. Ce sont apparemment les Quêteurs envoyés de côté & d'autre avec des Reliques. Le XIVe recommande aux Ecclésiastiques de porter la tonsure, d'avoir des habits modestes & fermés, sans galons d'or ou d'argent ; de ne point jouer aux jeux de hazard. Le XVIe revient aux habits fermés, qu'il prescrit indifféremment aux Clercs & aux Laïques, contre une sorte d'ouverture dont il dit : *Incisas vestes, sive linguatas ab inferiori parte non habeant.* Les modes pour s'habiller étoient alors plus fantasques que jamais. Hommes & femmes se plaisoient à porter des étoffes ajustées avec je ne sai quels plis, & chargées de certaines figures qui donnoient la forme d'un monstre ou d'un diable. Les femmes avoient des robes d'une longueur demesurée, & les laissoient trainer en queue de serpent. Soit que les bonnes mœurs en souffrissent, soit que ce fût vanité, le Concile invective contre ces usages bizares. Le XVIIe retranche la superfluité & le luxe des tables. On y marque que soit chair, soit poisson, il faut que les Ecclésiastiques, sur-tout, se contentent de deux mets ; si ce n'est qu'en gibier ou autres présens, ils aient reçu quelque chose qu'ils puissent y ajouter.

Le Pape ayant appris la mort de Saladin & la division qui s'étoit élevée entre ses enfans & son frere, fait prêcher une nouvelle Croisade.

1196.

Il casse la sentence du Concile de Compiégne, & fait défendre à Philippe de contracter un autre mariage. Ce Prince épouse Agnès de Meranie, fille du Duc de Dalmatie ; nonobstant la défense du Pape.

1197.

Les Croisés Allemands gagnent une bataille près de Sidon, & reprennent plusieurs villes : la nouvelle des divisions survenues en Allemagne après la mort de l'Empereur Henri VI, les rappelle dans leur pays.

1198.

Mort du Pape Céleſtin III, le 8 Janvier ; le Cardinal Lothaire lui ſuccéde le même jour, ſous le nom d'Innocent III. Pour réprimer la vénalité qui regnoit dans la Cour de Rome, il défend à tous les Officiers de rien exiger, excepté les Scripteurs & les Scelleurs, dont il fixe les ſalaires.

Manichéens découverts en Nivernois : Terric leur chef eſt brûlé. Commiſſaires renvoyés par le Pape en Gaſcogne pour la recherche des hérétiques, avec ordre aux Princes & aux Seigneurs de leur prêter main-forte, ſous peine d'excommunication. Ces Commiſſaires envoyés contre les hérétiques, étoient ce qu'on a nommés depuis *Inquiſiteurs*.

Rainiers, Moine de Cîteaux, envoyé par le Pape pour rompre le mariage d'Alphonſe, Roi de Leon, qui avoit épouſé la fille d'Alphoſe, Roi de Caſtille, ſon couſin-germain, prononce excommunication contre ce Prince, & met ſon Royaume en interdit.

Bulle du 27 Décembre, portant confirmation de l'Ordre de la ſainte Trinité pour la rédemption des Captifs, nouvellement inſtitué par S. Jean de Matha, Prêtre Provençal, par un ſaint Hermite nommé Felix de Valois. La premiére Régle de cet Ordre fut dreſſée par l'Evêque de Paris, & par l'Abbé de S. Victor, commis par Innocent III, qui l'approuva. Elle étoit très-auſtere ; elle ne leur permettoit jamais l'uſage du poiſſon ; ils ne pouvoient manger de la viande que les Dimanches, encore falloit-il qu'elle leur fût donnée par aumône. Ils ne pouvoient auſſi ſe ſervir que d'ânes dans leurs voyages, d'où vient qu'on les appella *les Freres aux ânes*. Ils obtinrent d'Urbain IV que leur Régle fût revue ; on en ôta tout ce qu'il y avoit d'extraordinaire : ce qui fut approuvé par Clement IV. Selon cette Régle, on ne doit rien exiger pour la réception des Novices qu'on ne peut ad-

mettre qu'à l'âge de vingt ans; s'ils offrent cependant quelque chose d'eux-mêmes, on peut l'accepter. Leurs habits seront de laine blanche, & chacun d'eux pourra avoir une pellice & des hauts-de-chausses qu'ils ne quitteront point pendant la nuit. Ils coucheront dans des draps de laine, n'auront point de lit de plumes tandis qu'ils se porteront bien. Ils pourront cependant avoir un oreillier. Quand on leur donnera quelques sommes d'argent pour quelque usage particulier, on en séparera toujours la troisiéme partie du consentement du donateur, & on l'appliquera au rachat des Captifs, sans quoi on ne recevra rien. On réservera à la même fin, la troisiéme partie de tous les biens. La célébration de l'Office divin sera conforme aux usages de S. Victor, si ce n'est qu'en chantant on ne fera pas les pauses si longues. Les Freres Lais ne se raseront point. L'Ordre des Trinitaires fit en peu de tems de grands progrès en France, en Lombardie, en Espagne, & même au-delà de la mer: le Moine Alberic qui écrivoit quarante ans après, dit qu'ils avoient déjà jusqu'à six cens maisons, entre lesquelles étoit celle de saint Mathurin, nommée auparavant l'Aumônerie de saint Benoît, qui leur fut donnée par le Chapitre de l'Eglise de Paris. C'est de cette maison que leur est venu en France le nom de *Mathurins*.

Le Pape donne la croix aux Cardinaux Soffrid & Pierre de Capouë, & les envoie prêcher la Croisade.

Vers ce tems, Foulques, Curé de Neuilli sur Marne, à trois lieues de Paris, reçoit mission du Pape pour prêcher la Croisade.

Le Cardinal Soffrid va à Venise & en Lombardie. Le Duc de Venise & le Marquis de Monferrat se croisent avec une grande multitude de peuple.

1199.

En France, Thibaut V, Comte de Champagne, Louis, Comte de Blois, & plusieurs Seigneurs prennent la croix par les exhortations du Cardinal de Capouë. Le Pape Innocent III désiroit si ardemment de procurer du secours à la Terre-sainte, qu'il avoit équipé un vaisseau à ses frais pour l'envoyer en Orient: il avoit ordonné aussi que le Clergé payeroit le quarantiéme de tous ses revenus ecclésiastiques, & il

s'étoit taxé lui-même, ainsi que les Cardinaux, à en payer le dixiéme.

Il s'étoit introduit dans l'Eglise de Paris, comme dans plusieurs autres, un usage que les gens vertueux ne toleroient qu'avec peine. On l'appelloit *la Fête des Foux* : divertissement burlesque & impie qu'on avoit attaché au jour de la Circoncision. On ne conçoit pas que des Chrétiens aient choisi l'Eglise & l'Autel pour un spectacle aussi indécent, & que des Ecclésiastiques en fussent les principaux personnages. Les Clercs choisissoient un d'entr'eux, qu'ils revêtoient d'habits pontificaux, & qu'ils nommoient *l'Evêque des Foux*, ou plus honnêtement *le Seigneur de la Fête*. Après l'avoir fait officier, & lui avoir servi dans l'Eglise un grand repas, mêlé de chants & de danses, tous les Clercs déguisés & masqués, le conduisoient par la ville, monté sur un chariot, & amusoient le peuple par des farces, souvent fort licencieuses. Eudes de Sulli, Evêque de Paris, engagea le Légat du Pape de porter un Mandement qui étoit addressé à lui & aux principaux Dignitaires du Chapitre, & qui fut ensuite publié sous l'autorité de l'Eveque avec défense, sous peine d'anathême, de célébrer la fête des Foux. Eudes de Sulli, en publiant le Mandement, y joignit sa propre ordonnance sur la maniere de célébrer dorénavant la fête de la Circoncision. Il défendit qu'on allât chercher hors de l'Eglise, en procession & avec chant, l'Officiant principal. Il prescrivit de ne pas répéter plus de cinq fois, au *Magnificat*, le Verset *Deposuit potentes de sede*. C'est qu'à la fête des Foux, on faisoit asseoir le bas Clergé dans les hautes Stalles, & que par une ridicule allusion, on excitoit alors un effroyable vacarme, pendant que ceux qui étoient dans les hautes Stalles, descendoient dans les basses. La manie de la fête des Foux, ne fut point dissipée pour toujours. Il est certain qu'en 1444, elle s'étoit rétablie, & qu'elle étoit devenue presque générale.

Légats envoyés en Dalmatie : ils célébrent un Concile à Diocléu, pour établir en ce pays les usages de l'Eglise Romaine.

Pierre de Parenzo, Gouverneur d'Orviéte, est tué le 21 Mai par les nouveaux Manichéens qui étoient alors en très-grand nombre dans cette ville. Comme elle passoit pour imprenable, ils avoient formé le dessein d'en faire leur forteresse

resse contre les Catholiques. Pierre s'attira la haine de ces hérétiques, par le zéle avec lequel il les recherchoit pour les punir : il est honoré comme martyr par l'Eglise d'Orviéte.

Le Pape ordonne, par une sentence rendue en plein consistoire le 21 Juin, que l'Eglise de Dol sera toujours soumise à celle de Tours, sans que l'Evêque de Dol puisse aspirer à l'usage du *Pallium*. Lucius II avoit jugé cette affaire en 1144, mais il avoit permis à l'Evêque de Dol de conserver le *Pallium* ; ce qui donna lieu ensuite à de nouvelles contestations. Depuis la sentence d'Innocent III, l'Eglise de Dol a toujours été soumise à celle de Tours, avec tous les autres Evêchés de Bretagne. Le Pape casse plusieurs translations d'Evêques faites sans avoir obtenu sa dispense.

1200.

Pierre de Capouë étoit encore chargé d'une affaire importante ; c'étoit d'obliger le Roi Philippe à quitter Agnès, & à reprendre Ingerburge : il y avoit travaillé infructueusement toute l'année précédente, & avoit tenu deux Conciles à ce sujet, l'un à Dijon, l'autre à Vienne en Dauphiné. Enfin, à la mi-Janvier de cette année, il publia la sentence d'interdit sur le Royaume, prononcée par le Pape. Le Roi en fut si irrité, qu'il chassa les Evêques & les autres Clercs de leurs demeures, & confisqua leurs biens. L'interdit étoit observé avec une extrême rigueur, les Eglises étoient fermées, & les corps morts demeuroient sans sépulture : Le Roi, mariant son fils Louis, fut obligé de faire célébrer ce mariage sur les terres du Roi d'Angleterre entre Vernon & Andeli. Les choses demeurerent en cet état pendant huit mois, au bout desquels le Roi, après avoir pris l'avis des Seigneurs & des Prélats, consentit à reprendre Ingerburge, & éloigna Agnès. Le Cardinal Octavien, envoyé à la place de Pierre de Capoue, léve l'interdit le 28 Septembre.

Querelle entre le Prévôt de Paris & les Ecoliers de cette ville, à l'occasion de laquelle le Roi fait une ordonnance, qui portoit entr'autres dispositions : » Notre Prévôt ni nos „ autres Juges n'arrêteront point un écolier pour crime ; ou „ s'ils l'arrêtent, ils le rendront à la Justice ecclésiastique : „ si le cas est grave, notre Justice prendra connoissance de „ ce que deviendra l'écolier ; mais elle ne mettra la main

» pour aucun crime ſur le Chef de l'école de Paris. » C'eſt celui qu'on a depuis appellé *Recteur*. Cette ordonnance fut faite à Bétiſi; c'eſt la plus ancienne qui ſe trouve pour exempter les écoliers, comme Clercs, de la Juſtice ſéculiére.

Concile général d'Angleterre à Londres : on y publie quatorze articles ou Canons, dont le ſecond défend à un Prêtre de célébrer deux fois la Meſſe en un jour, ſinon en cas de néceſſité ; & alors il ne fera point l'ablution du calice, & réſervera celle des doigts pour la prendre après la ſeconde Meſſe. On place ici l'inſtitution de l'Ordre du Val des Ecoliers, qui fut approuvé en 1218.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le douziéme Siécle.

APRÈS que l'esprit de ténébres eut ravagé l'Orient par les grandes héréfies qu'il y avoit fait naître dans l'intervalle des dix premiers fiécles, il entreprit de ravager de même l'Occident par les différentes erreurs qu'il y a femées fucceffivement depuis le dixiéme fiécle jufqu'à nos jours. Mais l'héréfie va prendre maintenant une nouvelle forme. Les erreurs qui ont ravagé l'Orient, attaquoient la perfonne même de Jefus-Chrift, mais ne bleffoient communément à chaque fois qu'un feul Dogme. Ainfi l'on vit Jefus-Chrift attaqué d'abord dans fa Divinité par les Ariens; & enfuite dans fon Humanité, fucceffivement, par les Neftoriens qui diftinguoient en lui deux perfonnes; par les Eutychéens, qui confondoient fes deux natures; par les Monothélites, qui méconnoiffoient la diftinction de fes volontés & de fes opérations; par les Iconoclaftes même, qui brifoient & effaçoient les pieufes repréfentations de fa perfonne & de fes myfteres. Maintenant ce n'eft plus contre un feul dogme, mais toujours contre plufieurs; ce n'eft plus directement contre Jefus-Chrift; mais plutôt contre l'Eglife, que le démon va diriger fes attaques par les erreurs qu'il va fufciter; foit contre fa Hiérarchie, & contre fa difcipline; foit contre fes Sacremens, & contre fes pratiques; foit contre fes Dogmes, fur la Foi, fur la Grace, fur la Juftification; foit enfin contre fa Morale, c'eft-à-dire fur les régles des Mœurs, fur le mérite des Œuvres, fur l'étendue du précepte de la Charité. Les héréfies qui ont ravagé l'Orient, caufoient toujours des ébranlemens qui s'étendoient dans toute cette vafte région, & dont on reffentit même quelques fecouffes dans l'Occident. Les erreurs qui depuis ont ravagé l'Occident, ne l'ont jamais ébranlé en entier; mais elles fecouent & bouleverfent fucceffivement toutes fes différentes parties. C'eft un feu qui confume tantôt une région & tantôt une autre.

L'incendie commença par quelques étincelles du Mani-

chéïsme. Il y avoit long-tems que ce feu couvoit dans l'Orient. Manès, premier auteur de cette Secte, avoit paru dès le troisiéme siécle de l'Eglise. Cette hérésie qui avoit pris naissance au milieu des Orientaux, se répandit parmi eux, & si perpétua sourdement jusqu'au dixiéme siécle. Alors l'Empereur Jean Zimiscès voyant que les Manichéens continuoient d'infecter l'Orient, résolut de les transférer dans l'Occident, & les relégua en Thrace près de Philippolis. De-là leur doctrine se répandit en Allemagne, en Italie, en Flandre, en Angleterre, mais particuliérement en France. Dès l'an 1022 on découvrit à Orléans quelques hérétiques dont la doctrine étoit au fond le Manichéïsme : & dès-lors on en trouva quelques autres à Toulouse. Cent ans après, c'est-à-dire, dans le douziéme siécle, le Pape Callixte II tint à Toulouse un Concile où fut fait un Canon exprès contre ces nouveaux Manichéens, qui continuoient de se répandre en France, & qui condamnoient spécialement le Sacerdoce & les autres Ordres Ecclésiastiques. Ce Canon fut confirmé par le second Concile général de Latran sous Innocent II. Eugene III envoya à Toulouse le Légat Alberic pour s'opposer à l'hérétique Henri, chef de ces nouveaux Sectaires : saint Bernard accompagna le Légat : la ville la plus infectée des nouveaux Dogmes étoit Albi, d'où vint ensuite à ces hérétiques le nom d'*Albigeois*. Leur condamnation fut renouvellée par le troisiéme Concile de Latran. Le Pape Lucius tint à Verone un Concile où il condamna les Pauvres de Lyon, qui furent depuis connus sous le nom de *Vaudois*, du nom de leur chef Pierre Valdo : leur erreur fut d'abord l'estime de la pauvreté oisive & le mépris de l'autorité du Clergé. Il est bien remarquable que cet esprit d'indépendance se perpétua dans les Sectes suivantes, c'est-à-dire, dans les Viclefites & les Hussites, les Luthériens & les Calvinistes, & les autres prétendus réformateurs des derniers siécles, tous également ennemis de la Hierarchie Ecclésiastique, à cause des abus qui s'y étoient glissés. La puissance arbitraire de la part des Empereurs avoit été la principale cause des ravages que l'hérésie avoit causés dans l'Orient : l'esprit de domination de la part du Clergé devint la premiére cause de presque tous les ravages que l'erreur causa ensuite dans l'Occident.

Cet esprit de domination accrédita de plus en plus les fausses

décrétales, dont on vit les suites funestes s'étendre & se multiplier dans ce siécle. Une des plus grandes plaies qu'elles aient faites à l'Eglise, c'est d'avoir étendu à l'infini les appels au Pape. On n'entendoit parler que d'appellations dans toute l'Eglise Latine. Saint Bernard qui ignoroit la fausseté de ces décrétales & de la donation de Constantin, ne laissoit pas d'être effrayé à la vue des maux que produisoient tous ces appels sans régle & sans mesure. La description qu'il fait des Romains de son tems est affreuse. Ce qu'il dit aussi de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau Droit avoit été préjudiciable au saint Siége, en paroissant étendre son autorité. Ce grand homme, si ennemi de l'exagération, nous représente le Consistoire des Cardinaux, comme un Parlement ou un Tribunal souverain, occupé à juger des procès depuis le matin jusqu'au soir; & le Pape qui y présidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour respirer. La Cour de Rome étoit pleine d'Avocats, de Solliciteurs, de plaideurs passionnés, artificieux, intéressés, cherchant à se surprendre l'un l'autre, & à s'enrichir au dépens d'autrui. Comment un Pape chargé de tant d'affaires, pouvoit-il trouver du tems pour la priére, pour l'étude des saintes Ecritures, pour la prédication & les autres devoirs essentiels de l'Episcopat? On s'imaginoit sans doute lui procurer un grand avantage & faire valoir sa primauté. Mais il falloit donc qu'on eût entiérement perdu de vue l'histoire de l'Eglise, la conduite des plus grands Papes, & les régles observées pendant les six premiers siécles.

Ces régles défendoient que les Evêques, & sur-tout leur Chef, fussent détournés de leurs fonctions spirituelles & essentielles; & elles prescrivoient que chacun demeurât fixe dans l'Eglise où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à instruire & à sanctifier son troupeau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens si solides, le triste avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tout côtés les Evêques & les Clercs, soit par la crainte des censures, soit par l'espérance des graces? Il est vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richesses, & que son peuple s'engraissoit aux dépens de tous les autres; mais il seroit honteux de parler d'un tel avantage.

quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir, ou pour la sanctifier ? Ces Papes qui enrichissoient Rome, ne la sanctifioient pas. Il semble même qu'ils désespéroient de pouvoir jamais le faire, suivant l'effroyable peinture que saint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir du Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

Le Décret de Gratien acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fausses décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-tems on ne puisa plus la connoissance des Canons que dans ce Recueil. Gratien avoit même enchéri sur les fausses décrétales, en soutenant que le Pape n'étoit point soumis aux Canons. Ainsi il se forma dans l'Eglise une idée confuse, que la puissance du Pape étoit sans bornes. Les maux que produisit le Décret de Gratien, font voir sensiblement l'importance de la critique, que la plûpart des Scolastiques méprisoient comme un amusement vain & frivole. La paresse détournoit d'une étude longue & pénible. Mais cette étude est nécessaire pour s'assurer de la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le seul raisonnement ; & cependant de ces faits dépend souvent toute la conduite de la vie. On est tombé dans des inconvéniens terribles, pour avoir ajouté foi à des piéces fausses. D'ailleurs on s'est accoutumé à recevoir sans discernement toutes sortes d'histoires ; & de-là sont venues tant de Légendes fabuleuses, tant de faux miracles, tant de visions ridicules & de prétendues révélations.

De tous les changemens arrivés dans la discipline, il n'y en a aucun qui ait plus décrié l'Eglise parmi ses ennemis, que la rigueur exercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter, dit saint Augustin, & le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail plus onéreux qu'utile, d'y contraindre au lieu d'instruire. Les Evêques des beaux siécles de l'Eglise ont réglé leur conduite sur cette maxime si sage. Mais on n'y faisoit plus attention dans le douziéme siécle. On eut raison de condamner Arnaud de Bresse, qui révoltoit les Romains contre le Pape, soutenant en général qu'il n'étoit pas permis au Clergé de posséder ni Seigneuries ni terres, & qu'il ne devoit subsister que d'aumônes & d'offrandes vo-

lontaires. Mais ne pouvoit-on pas le punir autrement qu'en le faisant brûler vif? Il ne paroît pas même qu'on se soit donné la peine de l'instruire. Nous ne voyons pas dans les Auteurs du douziéme siécle, ni même dans saint Bernard, qui écrivit deux lettres à cet sujet, les raisons par lesquelles on réfutoit ses erreurs; on alléguoit toujours la fameuse donation de Constantin. La peine ordinaire des hérétiques Manichéens, nommés *Cathares*, *Patarins*, *Albigeois*, étoit le feu. Ils faisoient sans cesse de nouveaux progrès; & après avoir été chassés d'une Province, ils se répandoient dans une autre. La rigueur dont on usoit à leur égard, n'étoit pas propre à les ramener. Il falloit de l'instruction & de la lumiére, pour guérir un mal qui avoit sa source dans l'ignorance & la grossiéreté. Mais on trouvoit qu'il étoit plus court de brûler un homme, que de le convaincre & de l'instruire. Les abominations dont plusieurs de ces hérétiques étoient coupables, méritoient sans doute l'attention & la sévérité des Magistrats : mais ce n'étoit pas aux Ecclésiastiques à poursuivre leur mort. On avoit également oublié en Orient l'ancienne douceur de l'Eglise. Les Manichéens que l'Empereur Alexis Comnène découvrit à Constantinople, furent condamnés au feu par le Patriarche & par le Clergé.

Un autre grand abus du douziéme siécle, est l'affoiblissement de la discipline de la pénitence. On imposa des amendes pécuniaires, que l'on exigeoit avant de donner l'absolution, & pourvu qu'elles fussent payées, on étoit fort indulgent sur tout le reste. On voit avec quelle force saint Hugues de Lincolne s'éleva contre cet abus. On ne sentoit plus, comme autrefois, de quelle importance il étoit de s'assurer par de longues épreuves de la conversion du cœur, qui étoit le but des pénitences Canoniques. D'ailleurs les œuvres satisfactoires s'éloignoient de plus en plus de la salutaire sévérité des anciens Canons, que l'on ne proposoit plus aux Confesseurs que comme des exemples propres à les diriger, & non comme des régles qu'ils étoient indispensablement obligés d'observer. On supposoit faussement que la nature étoit affoiblie, & que les corps n'avoient plus la même force pour supporter les jeûnes & les autres austérités.

L'ignorance des Princes Latins, qui savoient à peine lire, les portoit à croire tout ce que leur disoient les Clercs dans

ils prenoient conseil, & qui puisoient tous dans la même source, c'est-à-dire dans le Décret de Gratien. Aussi on ne vit aucun Prince se plaindre de l'usage que l'on faisoit de la fameuse allégorie des deux glaives Les nouvelles maximes de Grégoire VII faisoient d'étranges progrès, comme on le voit, non-seulement par le décret de Gratien; mais aussi par les écrits de Jean de Sarisberi. Une preuve que ce grand mal avoit sa source dans l'ignorance, c'est que chez les Grecs, où chacun étudioit l'Ecriture, les Peres, les anciens Canons, on conservoit l'ancienne doctrine sur la distinction des deux Puissances. On n'y connoissoit point les fausses décrétales fabriquées en Occident, & écrites en latin. On voyoit en Orient des maux & des abus de différens genres; mais on n'y trouvoit point l'abus dont nous parlons: on y observoit l'ancienne discipline, & l'on y suivoit les Canons compris dans l'ancien Code de l'Eglise Grecque. Les Orientaux étoient même fort scandalisés de voir les Evêques d'Occident posséder des Seigneuries; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne; & porter les armes.

On ne sauroit croire combien cette fausse maxime de la puissance de l'Eglise sur le temporel, fut pernicieuse dans ses conséquences, ni combien elle eut des suites funestes. Un Prince est occupé de prévenir des séditions contre sa personne & son Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occasions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amasser des trésors pour fournir à tant de dépenses. Il faut avoir des correspondances avec les Princes voisins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un Politique trouve ces occupations grandes & sérieuses: les fonctions ecclésiastiques lui paroissent en comparaison de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une Eglise, pratiquer des cérémonies, faire un catéchisme, lui semblent des occupations dont le premier venu est capable. L'important, selon lui, & le solide est de maintenir sa puissance & d'affoiblir ses ennemis. Il regarde la priére, la lecture & la méditation de l'Ecriture sainte comme plus propres à occuper un Moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de tems à y donner. Nous avons vu combien S. Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de

faire les réflexions nécessaires sur ses devoirs & sur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurcissement.

Peut-être croirons-nous qu'un Evêque Prince se réservera les fonctions spirituelles, & se déchargera sur quelque laïque du gouvernement de son Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que ce laïque ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plutôt à d'autres le spirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque suffragant. Il leur laissera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le soin des ames, dont il se fera tout au plus rendre un compte général. Nous savons comment sont gouvernés les Diocèses de ces Prélats si puissans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les anciens étoient sages, & combien l'union de la puissance temporelle avec la spirituelle, étoit nuisible à la Religion, & l'Etat. Pour la Religion qui est l'objet dans lequel nous nous renfermons, il est évident qu'elle étoit mieux soutenue par des Evêques purement Evêques & uniquement occupés du spirituel, comme S. Ambroise & S. Augustin. La Théologie étoit traitée plus sérieusement & plus noblement par ces Pasteurs si occupés, que par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, & à rencherir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

Les Peres n'écrivoient sur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit possible, dans le détail de l'instruction des Catéchumenes, de la conversion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les personnes divisées. C'étoit à eux que demandoient conseil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voyons dans leurs lettres. Il est vrai qu'il n'y avoit que des biens spirituels à attendre de ces saints Evêques, & qu'ils ne faisoient la fortune de personne : mais c'étoit encore un grand avantage pour la Religion.

La puissance spirituelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs. De-là vinrent les Légations, qui commencerent dans le douziéme siécle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs siéges ; & ceux qui ve-

noient de Rome, se nommoient Légats *à latere*, pour marquer que le Pape les envoyoit d'auprès de sa personne. Le Pape avoit plus de confiance dans ceux qu'il avoit eu longtems auprès de lui : mais ceux qui avoient toujours été sur les lieux, étoient plus en état de juger & de terminer les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre, non plus qu'en France, qui n'eussent été demandés par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à se voir présider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats *à latere* plus odieux, c'étoit le faste, le luxe, l'avarice. Par-tout où ils passoient, ils se faisoient défrayer magnifiquement, & ruinoient les Eglises & les monasteres. Ce n'est pas tout : il falloit encore leur faire de riches présens ; saint Bernard parle avec admiration d'un Légat désintéressé. Il paroît certain que ce sont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang si distingué aux Cardinaux de l'Eglise de Rome : car chaque Eglise avoit les siens, c'est-à-dire les Prêtres & les Diacres attachés à certains titres. Mais comme on voyoit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient, le rang au-dessus même des Patriarches, on s'accoutuma à joindre au titre même de *Cardinal Romain*, l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux, confirmoit cette pensée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voyage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape, & c'étoit pour le mieux représenter que les Légats la portoient.

C'est à ces Légations si fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'ait souffert la discipline de l'Eglise, c'est-à-dire, la cessation des Conciles Provinciaux, & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre si sagement établi dès la naissance de l'Eglise, & si utilement pratiqué pendant tant de siécles, devoit-il donc être renversé sans délibération, sans examen, sans connoissance de cause ? Mais quelle raison auroit-on pu en alléguer ? Des Légats étrangers, qui ne connoissoient ni les moeurs ni la langue des pays, & qui n'y étoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les Pasteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline ? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils recherchoient avec empressement les pouvoirs de Légats. Il sembloit qu'ils

ne pouvoient plus rien par eux-mêmes, si l'autorité du Pape ne les soutenoit. Il en est de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voyons encore que trop, dit M. Fleuri, les suites funestes de ces anciens désordres. Les hérésies qui déchirent l'Eglise depuis plus de deux cens ans, l'ignorance & la superstition qui regnent dans plusieurs pays Catholiques, la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en sont des effets trop sensibles. Il est utile de connoître la source d'où sont venus de si grands maux.

L'Eglise fut divisée dans le douziéme siécle par des schismes qui eurent de terribles suites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux; & ce ne fut qu'après plusieurs années que le Pape Innocent II fut reconnu universellement. Que de maux pendant tout ce tems-là! Le schisme de l'Antipape Victor ne fit pas moins gémir l'Eglise. Son parti fut si considérable, qu'il fut reconnu par le Concile de Pavie, qui étoit très-nombreux. Il est fort remarquable que ces schismes ne sont devenus si fréquens à Rome, que depuis le prodigieux accroissement de la puissance du Pape. On ne peut dire combien ces grands schismes, qui déchiroient toute l'Eglise, occasionnoient de crimes, & combien ils donnoient de mortelles atteintes à la discipline.

Les Papes furent souvent obligés de quitter Rome depuis le onziéme siécle, soit à cause des révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Seigneurs, soit par les schismes des Antipapes. Ils résidoient dans les villes voisines, & toute leur Cour les y suivoit. Nous ne voyons pas qu'avant ce tems-là on parlât de *Cour*, pour signifier la suite du Pape ou d'un autre Evêque: ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie; & alors ils se refugioient en France, comme firent dans le douziéme siécle Innocent II & Alexandre III; car jamais les Papes persécutés n'ont trouvé d'asile plus assuré. Et comme dans cette espéce d'exil ils ne jouissoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés de subsister par la libéralité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé. Ainsi prirent naissance les subsides d'argent, que les Papes demanderent souvent ensuite

aux Princes & aux Eglises, soit pour soutenir leurs guerres, soit pour d'autres causes ; & qui, ayant commencé par des secours charitables, dégénérerent en exactions forcées. Quelle différence entre cette conduite & celle de saint Grégoire le Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces ; du Pape saint Denis, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les Eglises affligées ; & pour remonter encore plus haut, du Pape saint Soter, à qui saint Denis de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les Eglises de la Grece ! On avoit bien oublié dans le douziéme siécle, la noble indépendance de la pauvreté Chrétienne, & cette maxime du Sauveur : *Qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.*

Outre les schismes qui partageoient toute l'Eglise, il y en eut de particuliers à Cluni & au Mont-Cassin ; & les richesses temporelles en furent l'occasion. On ne peut s'empêcher de remarquer beaucoup d'imprudence dans le zéle de quelques-uns des hommes célébres du douziéme siécle. Convenoit-il, par exemple, que Robert d'Arbrisselles menât dans les lieux écartés une troupe d'hommes & de femmes sous prétexte de pénitence ? Comment personne ne fit-il sentir combien étoit singulier le plan du gouvernement de l'Ordre de Fontevraud ?

Nous pouvons bien placer parmi les maux de l'Eglise les désordres des Templiers, nouvelle espéce de Religieux, inconnus à l'antiquité. Jusqu'ici on s'étoit contenté de croire la profession des armes permise aux Chrétiens, & compatible avec le salut ; mais on n'avoit point encore eu la pensée d'en faire un état de perfection, & d'y joindre les trois vœux essentiels à la vie religieuse. En effet, l'observation de ces vœux demande de grandes précautions, la retraite, le recueillement, la priére, la méditation des vérités éternelles. Comment allier l'exercice continuel de ces saintes pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on est continuellement exposé aux tentations les plus dangereuses ? Aussi la ferveur de ces Chevaliers ne dura pas long-tems. Cinquante ans après leur institution, ils passoient parmi les Chrétiens & les Mahométans pour les plus méchans de tous les hommes. Quelle honte pour des Chrétiens, de voir un Sultan leur reprocher leur perfidie &

leur cruauté, & leur dire que la Religion de Mahomet inspire plus d'humanité & de modération à ceux qui la professent! Les Hospitaliers de Jerusalem se conduisirent si mal dès leurs commencemens, que le Patriarche alla trouver le Pape, pour se plaindre d'eux, & de l'abus énorme qu'ils faisoient des étranges privileges qu'ils avoient reçus de Rome. Mais il ne fut pas écouté, parceque les Hospitaliers avoient pris les devans, & avoient gagné leur cause d'avance par les grands & riches présens qu'ils avoient faits.

Rien n'égale la cruauté que les Grecs exercerent à l'égard des Latins qui demeuroient à Constantinople. L'esprit de schisme dont ils étoient depuis si long-tems animés, méritoit que Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont les infidéles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû opposer que la patience à la barbarie des Grecs : mais ils leur rendirent peu à près la pareille, & les traiterent avec la même inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens pussent prendre ainsi plaisir à s'égorger les uns les autres? Dans les premiers siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens attiroient dans son sein les infidéles : dans le douziéme, leur violence & leur corruption éloignoient du Christianisme ceux que l'on invitoit à l'embrasser. Un Prince infidéle dit à saint Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Religion, dont des scélérats font profession. Le Payen qui parloit ainsi, ne savoit pas que l'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de Justes & de Saints; qu'elle condamnoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter; & que ces méchans étoient l'objet de sa douleur, de ses gémissemens & de ses larmes.

L'ignorance contribuoit beaucoup à ces excès : & c'est aussi l'ignorance & le mauvais goût, qui donnerent quelque cours aux subtilités d'Abailard & de Gilbert de la Porrée; & à quelques opinions dangereuses, qui se répandirent dans ce même tems & qui ont fait depuis du progrès. La peinture que saint Bernard fait dans ses écrts des mœurs du Clergé, & les vœux ardens qu'il adressoit à Dieu pour la réformation de l'Eglise, peuvent nous donner une idée des maux dont elle étoit affligée. Ce grand homme, ce Saint si merveilleux, ce Docteur si éclairé & si rempli de l'Esprit de Dieu, y déplore des maux dont il étoit témoin. Personne ne

sera peut-être assez téméraire, pour accuser son zéle d'indiscretion & d'amertume.

C'est dans le douziéme siécle, qu'on a commencé d'employer dans l'étude de la Théologie une nouvelle méthode, qui est celle des Scholastiques, laquelle nous est venue des Arabes ou Musulmans. Il y a des personnes qui soutiennent que cette nouvelle méthode est préférable à celle des Peres. Mais il est difficile de se persuader que jusqu'au douziéme siécle, on ait ignoré dans l'Eglise la meilleure méthode d'enseigner la doctrine Chrétienne. Il est vrai que la plupart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de saint Victor, *Hildebert* de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laissé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier des vérités de la Religion; comme saint Augustin, qui dans son Enchiridion ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire; & dans le livre de la Doctrine Chrétienne, la maniére de l'enseigner. Nous voyons encore l'abrégé de toute la doctrine Chrétienne, dans les expositions du Symbole, & les Catécheses; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus sensible de la méthode des Scholastiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, est d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en repos dans les grandes Bibliothéques, parcequ'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils se sont proposés pour modéle la méthode des Géométres: ils devoient donc établir des principes aussi incontestables que les axiomes de la Géométrie, c'est-à-dire en matiére Théologique, des passages formels de l'Ecriture, ou des propositions évidentes par la lumiere naturelle. Mais la plupart des Scholastiques ont souvent posé pour principes des axiomes d'une mauvaise Philosophie, ou des autorités peu respectables. Ils ont aussi voulu imiter le style sec & uniforme des Géométres. Il est vrai que le style dogmatique doit être simple, & qu'on doit sur-tout y chercher la clarté & la précision; mais cette simplicité ne doit point être dépourvue de grace & de noblesse; le bas & le rampant ne sont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douziéme siécle ont-ils pu s'imaginer que

leur méthode devoit être préférée à celle des saints Peres, qui s'expliquoient naturellement, comme on fait en conversation, & qui employoient les figures propres à persuader & à toucher ceux qui les écoutoient ? Comment n'ont-ils pas compris que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles; & que souvent par un mot bien placé, on prévient ou on détourne une objection, qui occuperoit long-tems ? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inséparables d'un style sec, décharné & toujours sur un même ton ? Est-il essentiel aux études sérieuses, d'être pénibles & désagréables ? Et ne devoit-on pas sentir que le point de la perfection, étoit de mêler, en instruisant, l'agréable à l'utile ? C'est cette dureté du style Scholastique, qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuse pour toute leur vie, après qu'ils ont passé quelques années à écouter ce langage, & à disputer sur des questions abstraites dont ils ne voyoient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Eglise la Scholastique, & les Saints Peres, qui à la solidité des pensées joignoient la délicatesse des tours, & l'agrément des expressions; qui ne proposoient jamais des questions frivoles & puériles, mais les plus fortes objections des hérétiques de leur tems; qui ne repaissoient point leurs disciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines; qui savoient mettre de l'onction jusques dans les matieres les plus abstraites ! Qu'il est triste qu'une méthode si admirable & si digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scholastiques ! L'époque d'un changement si remarquable est fixée au douziéme siécle.

Les Croisades font une partie considérable de l'histoire de l'Eglise pendant le douziéme siécle, & sont une des principales sources du changement de la discipline. On en a vu le commencement dans le onziéme siécle; il faut maintenant en considérer le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croisade, ne cessoient de la représenter à la Noblesse & aux peuples comme le meilleur moyen d'assurer leur salut. Il faut, disoit-on, venger la cause de Jesus-Christ, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette terre qui est son héritage, acquis au prix de son sang, & qu'il a promis à son peuple. Il a donné sa vie pour vous; n'est-il

pas juste que vous donniez la vôtre pour lui ? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maisons, tandis que ses ennemis blasphêment son saint Nom, profanent son Temple & les lieux qu'il a honorés de sa présence visible, par le culte abominable de Mahomet, & insultent aux Fidéles qui n'ont pas le courage de les en chasser ? Que repondrez vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à sa gloire, vos plaisirs & votre commodité particuliére, & d'avoir négligé un moyen si facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre ? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, représentoient avec les expressions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les esprits ne sont plus échauffés sur cette matiere, & que nous la considérons de sang froid, nous ne trouvons dans ces discours ni solidité, ni justesse de raisonnement. On vouloit venger la cause de Jesus-Christ ; mais ce qui le déshonore véritablement, c'est la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plupart des Croisés, beaucoup plus que la profanation des créatures insensibles, des bâtimens consacrés en son nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a souffert pour nous. Quelque respect qui soit dû à ces saints Lieux, la Religion n'y est pas attachée : il nous l'a déclaré lui-même, en disant : *Que le tems étoit venu, où Dieu ne seroit plus adoré ni à Jerusalem, ni à Samarie, mais* par toute la terre, *en esprit & en vérite.* C'est une équivoque d'appeller la Palestine, *l'héritage du Seigneur & la Terre promise à son peuple :* ces expressions ne convenoient qu'à l'ancien Testament dans le sens littéral, & ne peuvent être appliquées au Nouveau que dans le sens figuré. L'héritage que Jesus-Christ s'est acquis par son sang, est son Eglise, rassemblée de toutes les Nations ; & la terre qu'il lui a promise, est la Patrie céleste. Nous devons être disposés à donner notre vie pour lui : mais c'est en souffrant toutes sortes de persécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenser & de perdre sa grace. Il ne nous a pas commandé d'exposer notre vie, en attaquant les infidéles les armes à la main.

Ces réflexions nous conduisent à l'examen de la grande

question

question que l'on a coutume de proposer au sujet des Croisades. Ces entreprises étoient-elles légitimes, ou illégitimes? Etoient-elles conformes ou contraires à la loi de Dieu? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidéles, étoit-elle juste ou injuste? Nous n'avons ni les lumieres, ni l'autorité nécessaire pour décider une question si délicate, & sur laquelle les Sçavans sont partagés. Il suffira d'exposer les raisons des uns & des autres, sans oser même trop insister sur celui des deux sentimens qui nous paroît le mieux fondé.

Ceux qui soutiennent que l'entreprise des Croisés étoit injuste, raisonnent ainsi: Il s'étoit passé plus de cinq cens ans, depuis que les Musulmans avoient conquis la Palestine, jusqu'à la premiére Croisade. Quelle horrible confusion verra-t-on dans le monde, s'il est permis de contester à un Souverain un pays dont il est depuis si long-temps en possession? Les Musulmans avoient d'abord été des usurpateurs: mais si cinq siécles ne suffisoient pas pour les rendre légitimes possesseurs, quel Prince pourra se promettre qu'on le laissera tranquille sur le Trône? Est-il permis de remonter aux premiers tems où un peuple s'est rendu maître d'un pays, où une famille s'est emparée d'une Couronne? Si une longue possession est un titre insuffisant pour faire regarder comme injustes les entreprises que l'on forme contr'eux, il faut s'attendre à voir des troubles & des séditions s'élever dans tous les Royaumes; ou du moins chaque Souverain se croira en droit d'attaquer son voisin, sous prétexte de la différence de Religion, ou d'une ancienne usurpation faite par ses ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Musulmans, parcequ'ils avoient autrefois usurpé la Palestine: comment ne voyoient ils pas qu'on auroit pu leur opposer les mêmes raisons; & qu'en contestant aux infidéles un pays dont ils étoient maîtres depuis plusieurs siécles, ils ébranloient eux-mêmes leur propre autorité.

Si l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Musulmans, parceque c'étoit des infidéles, & qu'ils étoient ennemis déclarés du Christianisme, il est aisé de répondre, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que la différence de Religion n'est pas une raison suffisante pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient sous la domination des Musulmans, ne

pouvoient s'accoutumer à leur obéir ; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidéles de tyrans exécrables. Mais comment reconnoitre en cela le premier esprit du Christianisme, & cette soumission parfaite aux Empereurs Païens pendant trois cens ans de persécution ? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faisoient aucun tort, & qui ne leur avoient donné aucun sujet de leur déclarer la guerre.

Les Croisés ne pouvoient marcher contre les Musulmans, que comme alliés des Empereurs de Constantinople : mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Musulmans ? & examina-t-on sérieusement en Occident, si les plaintes des Grecs contre les Musulmans étoient fondées ? d'ailleurs les Empereurs de Constantinople, qui avoient d'abord demandé du secours aux Latins, n'en vouloient plus ensuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faisoient beaucoup de tort, & dont ils prévoyoient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatriéme Croisade, ne justifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Grecs, & doit mettre en état de juger, si l'on peut soutenir la justice de l'entreprise des Croisés par leur union avec les Grecs, & par le desir qu'ils avoient de les secourir. Enfin, disent encore ceux qui regardent les Croisades comme illicites, y a-t-il rien qui soit plus contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne, que les entreprises des Croisés ? Les Fidéles des beaux siécles de l'Eglise n'en auroient-ils pas eu horreur ? Faut-il autre chose que la lecture de l'Evangile, pour condamner sévérement des guerres qui lui paroissent si contraires ? Les Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion par le meutre, ne se rapprochoient-ils pas de la conduite de Mahomet, qui avoit fait embrasser la sienne par le même moyen ? N'enlevoient-ils pas au Christianisme une des preuves les plus claires de sa divinité, & un de ses titres les plus glorieux, qui est de s'étendre & de se perpétuer par les armes spirituelles qui ont servi à l'établir ? Au reste, ajoute-t-on, Dieu en abandonnant la plupart des Croisés à la fureur de leurs passions, en les laissant donner dans les excès les plus crians, & en permettant que les Croisades

eussent un si malheureux succès, & des suites si funestes par rapport à la discipline, semble avoir assez clairement décidé la question, & avoir appris à tous les siécles suivans ce qu'il faut penser de ces entreprises.

D'autres personnes, aussi fort éclairées, ne croient pas devoir absolument condamner les Croisades, ni les regarder comme étant en elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu. Comment en effet, disent ces personnes, n'être point arrêté par l'autorité de S. Bernard qui a cru ces guerres légitimes, & sur-tout par les miracles si éclatans qu'il a faits pour prouver que c'étoit par l'Esprit de Dieu qu'il exhortoit les Chrétiens à se croiser? Il ne paroît pas croyable que Dieu eût autorisé la prédication de ce grand homme par tant de guérisons miraculeuses, si l'objet de cette prédication avoit été une chose injuste en elle-même. Ce seroit affoiblir la preuve des miracles, & s'exposer à tomber dans de terribles inconvéniens. Il n'est pas aisé, ajoute-t-on, de donner une réponse satisfaisante à cette difficulté tirée des miracles de S. Bernard, en regardant les Croisades comme injustes; & au contraire ces miracles s'accordent fort bien avec le sentiment de ceux qui croient que les Croisades étoient légitimes, en les considerant en elles-mêmes, & en les séparant de tous les vices que les hommes y mêlerent. Saint Thomas qui écrivoit dans le treiziéme siécle, lorsque les Croisades étoient encore fréquentes, dit qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embrasser la Foi, mais seulement que les Fidéles doivent, quand ils le peuvent, employer la force pour les empêcher de nuire à la Religion. C'est pour cela, continue ce saint Docteur, que les Chrétiens font souvent la guerre aux infidéles, non pour les contraindre à croire, mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obstacle à la Foi. Sur ce fondement, les Princes Chrétiens se sont toujours cru en droit de protéger les Chrétiens étrangers, opprimés par leurs Souverains.

Il paroît que ce fut-là l'objet de la premiére Croisade. Mais, pour nous borner à une raison qui convient également à la seconde, peut-on regarder comme une chose injuste en soi & illégitime, que des Rois Chrétiens s'unissent pour tirer des mains des infidéles, un pays sanctifié par la présence visible du Sauveur? Peut-on dire que le désir de possé-

der cette terre pour la consacrer à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes ? Il est vrai que la Palestine ne devoit point être regardée, comme remplissant les grandes promesses de l'Ecriture, touchant l'héritage acquis par Jesus-Christ. Il est vrai encore qu'une terre temporelle n'est pas dans un sens propre le véritable héritage des Chrétiens. Mais il n'en est pas moins certain, que la piété Chrétienne porte à regarder avec respect, une terre sanctifiée par la présence de Jesus-Christ, & dans laquelle il a opéré ses plus grands Mysteres. Un cœur fidéle ne sauroit se dépouiller des sentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces saints Lieux. *Etoit-il* donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette terre si privilégiée ? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette espéce ? Peut-on se le persuader, quand on voit une foule de miracles autoriser saint Bernard dans la prédication des Croisades ?

Si le droit des Princes Chrétiens sur la Terre-sainte a quelque chose de douteux, ce doute ne doit-il pas se lever par l'autorité des miracles ? Au contraire, en autorisant les Croisades, (quant au fond, & non par rapport a tous les abus qu'on y joignit), il semble, que Dieu ait voulu accorder aux Princes Chrétiens, la permission de retirer la Judée des mains des infidéles ; faire cesser par-là les cruelles guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres ; tourner leurs armes vers un objet tout différent, & en faveur duquel la piété même mettoit une exception particuliére. Car la conquête de la Terre-sainte ne doit pas tirer à conséquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir les Etats les uns des autres. On ne peut douter que la longue possession d'une couronne & d'un certain pays, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entreprises des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Providence a établis. Mais encore une fois, le desir de reprendre sur les infidéles la Terre-sainte, est un cas singulier, & où l'autorité des miracles jointes au zéle d'un des plus grands Docteurs de l'Eglise, nous porte à juger de l'entreprise par des vues différentes. On voit par les actes qui nous restent de ces tems-là, que c'étoit par le titre particulier de terre sanctifiée par Jesus-Christ & arrosée de son sang, que l'on vou-

soit rentrer en possession de la Judée. C'est cette vue, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que Dieu n'a point condamnée, & qu'il a même approuvée. Le mauvais succès des Croisades a seulement fait voir que les Chrétiens n'étoient pas dignes de chasser des saints Lieux les Musulmans; & que les Lieux les plus sacrés, comme le Calvaire, le tombeau de Jesus-Christ, & les autres, sont moins profanés par des hommes étrangers à la Religion, que par les Chrétiens mêmes qui déshonorent cette Religion par leurs crimes.

Quelque jugement que l'on porte, & quelque sentiment que l'on ait sur les Croisades, on ne peut s'empêcher d'adorer la profondeur des jugemens de Dieu dans un événement si surprenant. Qui ne se seroit attendu que la Croisade prêchée par saint Bernard, auroit eu un heureux succès, en voyant que Dieu paroissoit l'autoriser par des miracles éclatans? Combien saint Bernard même, qui étoit si éclairé & dans un commerce si intime avec Dieu, fut-il étonné & affligé, lorsqu'il apprit le malheureux succès d'une guerre, dans laquelle la gloire de Jesus-Christ paroissoit intéressée? Plus on étudiera ce grand événement, plus on aura lieu d'admirer combien les voies de Dieu sont élevées au-dessus de nos pensées, & combien ses vues sont impénétrables & ses desseins incompréhensibles.

L'affaire des investitures fut encore une des principales sources des maux qui affligerent l'Eglise dans ce siécle. Il est étonnant que cette affaire ait causé tant de troubles dans l'Eglise. Il paroît que pendant toute cette dispute, si longue & si vive, on ne s'entendoit pas assez, & que la plupart de tous les raisonnemens rouloient sur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raison de soutenir la liberté des élections. Mais les Princes, en donnant la crosse à l'Evêque ou à l'Abbé, supposoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre; mais ils vouloient seulement le mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur couronne. On auroit épargné à l'Eglise une infinité de maux, si l'on eût évité les équivoques, & si cette affaire eût été mise dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit

alors, la confusion des droits des deux Puissances, qui étoit un mal déja ancien, empêchoit qu'on ne fixât assez nettement ce qui appartenoit à l'une & à l'autre. Il paroit que la plus forte raison qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux investitures, étoit la crainte que la puissance Ecclésiastique déja si redoutable, qui s'étoit attribué tant de droits qui paroissent n'appartenir qu'à la puissance séculiére, ne voulût enfin soustraire à l'autorité Royale le temporel des Eglises. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des investitures, parcequ'ils appréhendoient, avec raison, qu'insensiblement les Princes ne se rendissent maîtres des élections, & n'abusassent, pour mettre l'Eglise en servitude, d'une cérémonie qui dans son origine avoit un objet fort différent. Ce qui est arrivé dans les siécles suivans, n'a que trop justifié les allarmes des Papes & des Evêques.

L'Eglise d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuse affaire dont nous venons de parler. Cette dispute empêcha saint Anselme de faire ce qui étoit nécessaire pour remédier aux maux dont les gens de bien gémissoient. Ces maux étoient si invétérés, qu'il ne fût pas possible de les guérir, lors même que saint Anselme se fut reconcilié avec le Roi Henri, & que ce saint Evêque se vit appuyé de l'autorité Royale, dans les moyens qu'il prenoit pour arrêter le cours des désordres. La mort de ce grand homme replongea cette Eglise dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri laissa le siége de Cantorberi vacant pendant plusieurs années, afin de profiter de ses revenus. Quand cette Eglise eut un Pasteur, son état ne fut pas plus heureux. La jalousie qui divisa les Archevêques d'Yorc & de Cantorberi, causa des troubles qui firent un grand tort à la discipline.

La persécution qu'Henri II fit souffrir à saint Thomas, eut des suites encore beaucoup plus funestes. Que ne devoit-on point attendre d'un Prélat si saint & si zélé pour les intérêts de l'Eglise? les gens de bien pouvoient espérer que l'Eglise d'Angleterre changeroit de face sous l'épiscopat d'un homme qui étoit au-dessus de toutes les craintes & de toutes les espérances humaines. Mais le demon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce saint Pasteur, en lui suscitant toutes

les traverses qui l'obligerent de se retirer en France.

Nous ne prétendons point justifier l'attachement que saint Thomas avoit pour tous les priviléges de l'Eglise d'Angleterre. La cause pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point aussi glorieuse que celle pour laquelle les saints défenseurs de la foi ont versé leur sang: cette remarque doit avoir lieu dans l'article des maux de l'Eglise. Mais ce défaut de lumieres, qui n'étoit point particulier à ce saint Evêque, devoit il lui attirer une si cruelle persécution, sur-tout de la part d'un Prince qui se dégrada lui-même depuis par les basses soumissions qu'il fit à la Cour de Rome. Henri, contre lequel il s'est élevé, n'exigeoit rien de lui qui fût contraire à la Religion; il ne contestoit aucune des vérités qu'elle propose, & n'étoit engagé dans aucune des erreurs qu'elle condamne; mais se croyant avec raison établi de Dieu pour gouverner ses Etats, il vouloit assurer la paix & la tranquillité parmi ses Sujets, à quoi il ne pouvoit réussir, s'il n'empêchoit ceux qui dépendoient de lui, de sortir de ses Etats sans sa permission, s'il ne veilloit à ce qu'ils n'eussent à son insçu aucune communication avec une Puissance étrangere, & s'il ne réprimoit les excès contraires au repos public, auxquels les Clercs ne se laissoient que trop souvent aller. Le corps de Thomas fut mis dans une châsse exposée à la vénération des Fidéles, cinquante ans après sa mort; & on disputoit encore alors de son salut dans les Ecoles de l'Université de Paris. On auroit pu se borner à disputer sur sa qualité de martyr. Ce n'est pas ce qu'a souffert un homme, dit S. Augustin, qui lui fait mériter le titre de Martyr, mais la cause pour laquelle il a souffert: *Martyrem facit non pœna, sed causa. La vie fait un saint dans l'Ordre des Confesseurs; la cause de la mort en fait un dans l'Ordre des Martyrs*, dit Pierre de Blois, *dans le Canon Episcopal*. Sur ce principe, on peut dire, à proprement parler, qu'il n'est pas mort pour la justice, *pro justitia*.

La guerre civile qui s'alluma ensuite entre le Roi & ses enfans, fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas. Le Roi voyant que les Ecossois prenoient contre lui le parti de ses enfans, s'adressa au Pape Alexandre III, & souffrit que Pierre de Blois qui lui servoit de Sécrétaire, déclarât en son nom que le Royaume

d'Angleterre étoit de la jurisdiction du Pape. Est-il étonnant que S. Thomas de Cantorberi n'ait point assez connu l'étendue de la puissance temporelle, puisqu'Henri II lui-même en certaines occasions soumettoit au saint Siége sa Couronne, & donnoit lieu à plusieurs de douter de son indépendance? Dans la guerre civile dont nous parlons, on vit des horreurs qui paroissent sans exemple. Les Ecossois & les peuples du pays de Galles exercerent en Angleterre des cruautés inouies. Ils massacroient les Prêtres jusques sur les Autels, ouvroient les femmes enceintes, & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, poursuivit jusqu'à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça plusieurs fois de surprendre le Roi son pere, fit contre lui la guerre dans le Limosin, & tomba malade de chagrin de n'avoir pu réussir dans ses mauvais desseins. Le Pere donna à ses enfans sa malédiction, qu'il ne fut pas possible de lui faire révoquer. Ces Princes paroissoient mourir avec de grands sentimens de pénitence; ce qui montre qu'au milieu des désordres qui regnoient alors, la Religion se faisoit encore respecter des méchans, & que les Chrétiens étoient très-éloignés de cette extinction de Foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siécles postérieurs.

Le regne de Richard présente des objets aussi tristes & aussi affligeans que ceux dont nous venons de parler. Le jour même de son sacre, on vit Londres remplie du sang des Juifs que les Anglois massacrerent. Le feu qui brûla leurs maisons, servit de réjouissance aux Chrétiens, qui réduisirent les Juifs à un affreux désespoir. Ils se vengerent des usures & des rapines de ce malheureux peuple, en exerçant contre lui un honteux brigandage, & en commettant les plus horribles injustices. Les Anglois se préparoient ainsi à la Croisade, & leur Roi Richard s'y disposoit de son côté, en faisant des dignités ecclésiastiques un commerce indigne qui lui procura des sommes immenses. Ce Prince ne péchoit point par ignorance; car il sut bien faire aux Romains des reproches très-vifs, & qui n'étoient que trop fondés, sur leur insatiable avarice.

Le Christianisme étoit en Irlande dans l'état le plus déplorable. Le peuple étoit féroce & barbare. L'ignorance &

les superstitions y regnoient paisiblement. On n'y voyoit presque plus aucune trace de Religion. Le siége d'Armach, Capitale du pays, étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des Laïques s'en emparoient jusqu'à ce qu'il y eût des Clercs de cette race. On multiplioit ou l'on abolissoit les Evêchés sans régle & sans raison. La discipline y étoit entiérement inconnue, & les pratiques extérieures de la Religion, les plus essentielles, étoient négligées.

En Italie les Papes n'étoient presque occupés que d'affaires temporelles. La Comtesse Mathilde renouvella la donation qu'elle leur avoit faite de tous ses biens. Quand on fait attention aux suites qu'ont eues les richesses temporelles de l'Eglise, on ne peut que s'affliger de les voir augmenter. Nous avons vu à quoi aboutirent les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri IV. Le Pape Pascal II favorisa & anima le fils de ce Prince, dans l'entreprise criminelle qu'il forma de détrôner son pere, & le Légat obligea l'Empereur à se confesser indigne de la couronne Impériale. Combien cette manœuvre est-elle étonnante & contraire à toutes les loix! On ne pouvoit presque élire un Pape sans qu'il y eût des factions & des séditions, qui souvent produisoient un schisme. L'Empereur Alexis envoyoit de tems en tems à Rome: il paroît même qu'il étoit Catholique. Comment ne profita-t-on pas d'une occasion si favorable, pour tâcher de ramener les Grecs! Mais le soin & l'application des Papes & des Evêques étoient comme absorbés par les affaires temporelles, & on les voyoit fort peu occupés des vrais intérêts de l'Eglise.

Un horrible scandale éclata dans l'Eglise de Laon, où l'Evêque Gaudri fut accusé d'être l'auteur d'un assassinat commis par son frere dans l'Eglise Cathédrale, & où le peuple se souleva ensuite contre cet Evêque, & le massacra. Cette émeute fut portée à un tel excès, que l'Eglise Cathédrale fut brûlée & la ville exposée au pillage. C'est dans ce siécle que commencerent entre la France & l'Angleterre ces guerres qui ont continué jusqu'au quinziéme siécle. La France se vit aussi attaquée par l'Empereur Henri V. Les Ecclésiastiques mêmes prirent part à cette guerre, & l'Abbé Suger s'y trouva. Le meurtre de l'Evêque d'Orléans, & l'assassinat du bienheureux Thomas, Prieur de S. Victor, sont encore

des scandales très-affligeans. Dieu fit éclater sa colere sur la Capitale de ce Royaume par la maladie des Ardens. Le siége de Bourges devint l'occasion d'un démêlé entre Louis VII & le Pape Innocent II, qui lança un interdit sur le Royaume, en sorte que la France étoit menacée d'un schisme. Philippe Auguste répudia Ingelburge, & prit une autre épouse : ce qui attira sur son Royaume un nouvel interdit qui eut les suites les plus fâcheuses.

L'Empereur Henri IV soutint opiniâtrement les Schismatiques, & voulut faire élire un successeur à l'Antipape Clément III. Il en fut puni par la révolte de son fils Henri ; cette révolte causa de grands troubles dans l'Allemagne. Le Clergé de Liége fut obligé de s'opposer aux entreprises séditieuses du Pape Pascal II contre l'Empereur. Ce Prince se vit forcé de renoncer à la Couronne, que la Cour de Rome lui enlevoit pour la donner à son fils. Après sa mort, son fils Henri V, voulant s'assurer le droit des investitures, se souleva contre le Pape, & le fit arrêter : ce fut un nouveau sujet de troubles & de divisions dans l'Allemagne & dans l'Italie : enfin la maison de Franconie qui regnoit depuis cent ans en Allemagne, fut éteinte dans la personne de ce Prince. Il s'éleva de nouveaux démêlés entre l'Empereur Frideric Barberousse & les Romains : Frideric prit le parti de l'Antipape Victor ; mais la défaite de son armée l'obligea de se réconcilier avec Alexandre III. Henri VI exerça de grandes cruautés, & sa mort fut suivie d'une double élection qui occasionna de grands malheurs.

La mort d'Alfonse IV, Roi de Castille, fut aussi l'occasion des troubles qui s'éleverent dans l'Espagne, où Alfonse d'Arragon prit le titre de Roi de Castille sous le nom d'Alfonse VII pendant le bas âge d'Alphonse VIII, héritier légitime. Celui-ci se plaignit de ce que le Pape Eugène III avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alphonse Henriquès au préjudice de la Couronne de Castille. Dans l'Espagne, commencerent en ce siécle deux ordres militaires, celui de Calatrave & celui de saint Jacques.

Mais après avoir exposé cette longue suite de maux qui affligerent l'Eglise dans ce siécle, & dont la vue portoit saint Bernard à former des vœux si ardens pour la réformation, il est tems de tourner l'attention du Lecteur vers un specta-

cle plus consolant, en mettant sous ses yeux les biens dont l'Eglise jouissoit encore alors.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, saint Thomas de Cantorberi, saint Guillaume d'Yorc, & saint Hugues de Lincoln. Saint Thomas réunissoit en sa personne toutes les vertus Episcopales dans le plus éminent degré. Il étoit plein de zèle pour la gloire de Dieu : il travailloit à rétablir la discipline & à réformer tous les états, après avoir commencé la réformation par sa propre maison. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable à une piété tendre & à une admirable simplicité. Il possédoit toutes les qualités d'un défenseur de la Foi, & il sacrifia tout au moindre de ses devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cause plus importante, puisqu'il aima mieux tout souffrir, que de céder la moindre chose aux Puissances du siécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la Foi? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Eglise, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des siécles plus éclairés, avec quelle intrépidité auroit-il combattu pour conserver à l'Eglise sa doctrine & sa Foi? Quelle leçon pour ceux qui doivent dans la suite défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en sont l'ame!

Saint Hugues de Lincoln avoit une piété plus éclairée que la plupart des bons Evêques de son tems. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire imposer aux pécheurs des pénitences vraiment médecinales & satisfactoires. Ce saint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'opposoit à toute injustice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple est une preuve de ce que peut un Evêque dont la sainteté est connue. Si tous les Prélats, disoit le Roi Richard, à ses Courtisans, ressembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit si absolu!

Il y avoit dans l'Eglise de France plus de biens que dans aucune autre pendant le douziéme siécle. Louis VI & Louis VII étoient pleins de zèle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs Sujets par leur piété, & employoient leur autorité à soutenir les intérêts de la Religion & à protéger les gens de

bien. Ces Rois véritablement Chrétiens favorisoient tous les saints établissemens, qui produisirent alors en France une espéce de renouvellement.

L'Ordre de Citeaux fut pour l'Eglise une source de bénédictions. On ne peut lire sans être rempli d'admiration, l'histoire des premiers habitans de ce désert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que son bras n'étoit pas racourci, & qu'il étoit assez puissant pour opérer dans un tems si malheureux, des merveilles aussi éclatantes que celles des plus beaux siécles. Quelle consolation pour l'Eglise au milieu de ses maux, de voir se former une Maison, qui devoit être le berceau de tant de saints Monastéres! Quels hommes que saint Robert, saint Etienne, & les autres Fondateurs de ce saint Ordre! Ceux qui ont une piété tendre & solide, ne peuvent se rappeller quel fut l'esprit de Citeaux dans son premier âge, sans s'affliger de ce qu'un si beau spectacle a duré si peu.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinieres de saints pénitens. Chacun s'empressoit d'embrasser la vie pauvre & austere, à laquelle exhortoient les Fondateurs de ces établissemens. Il y eut dans la seule Maison de Fontevraud, jusqu'à trois mille personnes, que le seul desir de se sanctifier y avoit attirées. Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ses commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des présens considérables. Bernard de Tiron se voyant injustement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Pascal II & son Conseil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardiesse, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refusa. Ce trait est fort honorable pour ce Pape, & montre que la vérité & la justice pouvoient encore se faire écouter à Rome. Bernard vit dans sa Communauté de Tiron jusqu'à cinq cens Moines, trois ans après sa fondation. En peu de tems cette maison devint chef d'une très-nombreuse Congrégation. Les Moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en silence, & pratiquoient les plus grandes austérités. L'Angleterre & l'Ecosse voulurent posséder quelques-uns de ces Moines dont la vie étoit si pénitente. Les Rois les honoroient, & les combloient de biens. Louis le Gros voulut que les Abbés de Tiron fussent parains de ses fils. Dès

le milieu du douziéme ſiécle on comptoit plus de deux cens maiſons de cette Congrégation. Saint Vital, Inſtituteur de Savigni, travailloit avec ſuccès à la converſion des pécheurs. Il fit par-tout beaucoup de fruit. Il fonda près de trente Abbayes par les libéralités des Seigneurs, qui ſecondoient ſes ſaintes entrepriſes. Il fit de grands miracles, & parut dans toute ſa conduite animé de l'eſprit de Dieu.

Norbert édifia l'Allemagne & la France par ſa converſion éclatante, par le zèle avec lequel il prêcha par-tout la pénitence, par la fondation de l'Ordre de Prémontré, & par ſa fidélité à remplir tous les devoirs de l'Epiſcopat, lorſqu'il y eut été élevé malgré lui. Cet homme merveilleux fut ſuſcité de Dieu pour reveiller les Chrétiens de leur profond aſſoupiſſement : il leva l'étendart de la pénitence, ſous lequel une multitude d'Eccléſiaſtiques & de Laïques ſe rangerent. La ſolitude de Prémontré devint un jardin délicieux, qui produiſoit en abondance toutes ſortes de fruits ſpirituels. La Juſtice & la piété s'y étoient réfugiées ; & ceux qui vouloient ſincérement travailler à leur ſalut, y trouvoient un azile aſſuré.

On admiroit à Grandmont les mêmes effets de la Grace. Saint Etienne, Inſtituteur de cet Ordre, vécut cinquante ans dans l'affreux déſert de Muret, ſervant Dieu nuit & jour dans les priéres, les jeûnes & les auſtérités. Etant enſuite paſſé à Grandmont, il y forma un grand nombre de Juſtes, qu'il conduiſit à la plus haute perfection. La pauvreté étoit leur tréſor, & la plus profonde retraite leurs délices. On connoît l'eſprit qui animoit ces pieux Solitaires, par la frayeur que leur cauſerent les miracles par leſquels Dieu manifeſtoit la ſainteté de leur illuſtre Fondateur, & par la priére ſi extraordinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ſes miracles le tréſor de la vie pauvre & retirée, dont il leur avoit inſpiré l'amour.

Mais la grande merveille du douziéme ſiécle, c'eſt ſaint Bernard. Cet illuſtre Saint a été un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne de tems en tems à ſon Egliſe, ſoit pour la défendre contre les hérétiques, & les ſchiſmatiques, ſoit pour inſtruire les Fidéles par leurs diſcours & par leurs écrits, ſoit pour les édifier par la ſainteté de leurs actions. Tout cela ſe trouve dans ſaint Bernard. Il ſemble

en effet que Dieu ait voulu renfermer dans ce grand homme les divers dons de sa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célébres Peres de l'Eglise. On le regarde comme le dernier d'entr'eux par rapport au tems où il a vécu ; mais il a paru animé de l'esprit des anciens ; afin que la sublimité de son génie, la solidité de sa doctrine, la sainteté de sa conduite & la discrétion de son zéle, étant plus proches des derniers siécles, fussent opposées aux fausses lumiéres, aux dévotions peu réglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Eglise dans ses combats contre les hérétiques ; il a éteint les schismes ; il a été plein de zèle pour soutenir les droits de la Grace de Jesus-Christ. Lorsque les Evêques ont eu à soutenir la liberté de l'Eglise, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes ; & de son tems il n'y a point eu de grandes affaires, dans laquelle on ne l'ait choisi ou désiré pour conseil ou pour arbitre. Dieu voulant employer saint Bernard dans les plus importantes entreprises, & lui donner du crédit & de l'autorité sur les Puissances Ecclésiastiques & séculiéres, lui accorda le don de miracles dans un degré fort éminent.

Rien n'est plus capable de nous donner une idée de la sublime vertu de saint Bernard, que la perfection à laquelle il avoit conduit les Religieux de Clairvaux. Cette sainte vallée étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la peuploient, tenoient beaucoup plus au ciel qu'à la terre, & faisoient reparoître les anciens prodiges de grace, qu'avoient présentés au monde les siécles les plus heureux. Quel bonheur pour l'Eglise de France, d'avoir enfanté tant de Saints, dans un tems où la piété devenoit de jour en jour plus rare ; & d'avoir ouvert tant de sûrs aziles, à ceux qui s'occupoient sérieusement de leur salut, & qui vouloient se mettre à l'abri de la corruption du siécle!

On voit par les Ecrits du vénérable Guigues, en quel état étoit l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté, leur désintéressement, leurs mortifications, leur attention à ne point introduire chez eux de sujets foibles, leur humilité, leur amour pour la solitude ; les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les au-

tres pestes des Monasteres ne pénétrassent dans ceux qu'ils habitoient.

Saint Gilbert de Sempringam forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Royaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Cîteaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de Chef ou Fondateur d'Ordre. Saint Etienne d'Obasine donna le même exemple d'humilité. On ignore le pays & les commencemens de la vie d'un autre illustre Solitaire, qui est saint Guillaume de Malaval. Il étoit Ermite en Toscane, & se fixa auprès de Sienne, dans un lieu nommé depuis *Malaval* à cause de sa stérilité. Peu après sa mort, il s'y forma une Congrégation de Moines sous la régle de saint Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut de même utile à l'Eglise; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai zéle pour soulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidéles.

Boleslas, Duc de Pologne, s'étant rendu maître de la Poméranie, qui est au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les Prêtres voisins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant son repos aux fatigues d'une mission qui paroissoit si périlleuse, il trouva saint Otton, Evêque de Bamberg, disposé à entrer dans ses pieux desseins. Cet Evêque si accompli, devint l'Apôtre de la Poméranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Danemarck attaqua l'isle de Rugen, aussi dans le dessein d'y établir le Christianisme. Il y avoit long-tems que dans les missions, on joignoit les armes matérielles aux spirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême dès qu'il fut instruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ses Sujets à suivre son exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener par la raison ou par les menaces à embrasser le Christianisme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étoient demeurés jusques alors dans les ténébres de l'idolâtrie; leur habitation dans une Isle étant d'un accès difficile, & ayant effrayé ceux qui auroient pu y porter l'Evangile. Les Maronites dispersés sur le Mont-Liban & aux environs, se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncerent au Monothélisme. Ces conquêtes que fit l'Eglise dans le douziéme siécle, la dédommageoient en quelque sorte, des pertes que les schismes & les hérésies lui causerent.

Il y avoit dans les différentes parties de l'Eglise, de saints Evêques qui s'appliquoient à réformer les abus, à corriger les désordres, & à instruire solidement les peuples. Saint Norbert de Magdebourg, saint Hugues de Grenoble, saint Malachie d'Irlande, saint Anthelme de Bellai, saint Pierre de Tarantaise, saint Godefroi d'Amiens, saint Laurent de Dublin, saint Gardin de Milan, saint Ives de Chartres. Ces dignes Pasteurs menoient une vie plus capable encore que leurs discours, de faire impression sur les peuples. Dieu augmenta leur autorité par le don des miracles qu'il communiquoit à plusieurs d'entr'eux. Ce don fut aussi accordé à sainte Hildegarde, à saint Homobon de Cremone, & à d'autres Saints, qui faisoient la consolation de l'Eglise dans le douziéme siécle. Saint Godric, Ermite en Angleterre, avoit le don de Prophétie, & pratiquoit des mortifications étonnantes. Il guérissoit aussi les malades, & découvroit les plus secrétes pensées des cœurs.

Il se tint un très grand nombre de Conciles dans le douziéme siécle. On s'efforçoit de rétablir la discipline: on faisoit un humble aveu des maux de l'Eglise, & l'on étoit infiniment éloigné de désaprouver ceux qui en faisoient connoître la grandeur & l'étendue. Il y eut trois Conciles généraux, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran. On n'y dissimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les saintes régles.

Dieu opéra des conversions éclatantes qui firent admirer la toute-puissance de sa Grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtisan que Religieux, & qui avoit scandalisé l'Eglise par son faste & sa conduite séculiére, se convertit & réforma son Abbaye de saint Denis. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & consola autant l'Eglise par sa conversion & la sainteté de sa vie, qu'il l'avoit affligée par ses désordres. Guillaume, Duc d'Aquitaine, céda aux menaces de saint Bernard, & suivit en tout ses conseils. Le Pape Eugène III mit à sainte Geneviéve des Chanoines de S. Victor, pour réformer cette Abbaye qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les saints Ecclésiastiques étoient respectés, & on les recherchoit pour les élever aux premiéres places; les établissemens les plus utiles

se

se faisoient sans contradiction. Les Princes & les Seigneurs favorisoient le bien, & secondoient les serviteurs de Dieu qui entreprenoient quelque œuvre avantageuse à la Religion. Ceux qui vouloient se sanctifier, trouvoient de grandes facilités & de puissans moyens de salut. L'état monastique, bien loin de déshonorer l'Eglise, faisoit sa ressource & sa consolation.

Terminons ces remarques par le détail de quelques usages particuliers à ce siécle. Nous pouvons nous en instruire dans un Traité des usages & coutumes de Cluni, composé sous le gouvernement de saint Hugues par un de ses Religieux, nommé Uldaric. La psalmodie étoit fort longue & presque continuelle. La longueur des Leçons de l'Ecriture, n'étoit pas déterminée. Celui qui chantoit une Leçon, la terminoit quand il le jugeoit à propos. Cependant quand il la faisoit trop courte, il en étoit repris au Chapitre. Depuis la Messe du Jeudi saint, jusqu'à celle du Samedi saint, on ne sonnoit pas les cloches, mais on frappoit sur une planche pour donner le signal. Le Vendredi saint, on assistoit à l'Office, nuds pieds. Uldaric remarque que dans l'*Exultet* du Samedi Saint, l'Abbé avoit fait effacer ces mots : *O! Felix culpa*, parceque selon lui ils donnoient à entendre que le péché d'Adam étoit nécessaire. Le Dimanche de l'Octave de la Pentecôte, y étoit déja spécialement consacré en l'honneur de la sainte Trinité. A la Purification, on bénissoit dès-lors les cierges. On bénissoit aussi dans la saison les premiers raisins mûrs : on les présentoit pour ce sujet au Prêtre pendant le Canon de la Messe, à ces paroles : *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas.* (Nous observerons ici que c'étoit la coutume de présenter dans ce moment, les fruits, les grains, le raisin, &c. qu'on vouloit faire bénir, & c'est à ces choses présentées pour bénir, que se rapportoit dans l'origine, le pronom *hæc*, qui devroit se trouver aujourd'hui en lettres rouges & entre deux crochets, dans nos Missels, pour marquer qu'on ne devroit le prononcer qu'en pareil cas.) On cessoit à la Septuagésime de chanter *Alleluia*. Dans les tems où le silence étoit commandé dans les Monasteres, on suppléoit à la parole par plusieurs signes afin de se faire entendre, & l'Auteur les explique en détail. Quand un Religieux avoit scandalisé les Séculiers par quel-

que faute, on obligeoit celui qui l'avoit commise à demeurer à la porte de l'Eglise en dehors, avec un Domestique qui avertissoit ceux qui entroient dans l'Eglise, du sujet pour lequel ce Religieux avoit été mis en pénitence. Pour empêcher les Moines de s'endormir à l'Office de la nuit, un Moine faisoit le tour des formes avec une lanterne; & quand il voyoit quelqu'un qui paroissoit dormir, il lui présentoit la lumiére de la lanterne devant les yeux, & s'il ne s'éveilloit pas, il la laissoit devant lui. Alors on l'éveilloit, & celui-ci étoit obligé de porter la lanterne à son tour, jusqu'à ce qu'il trouvât aussi quelqu'un endormi devant qui il laissât la lanterne.

Il y avoit à Cluni deux cuisines, sans parler de celle des Infirmeries. Dans la premiére, on ne préparoit jamais que des féves & des légumes, dont l'assaisonnement le plus délicat, étoit un coulis de graisse de lard. Et comme il ne falloit pas beaucoup d'habileté pour cela, les Moines en semaine en étoient les Cuisiniers. Dans l'autre cuisine, on préparoit le poisson quand on en servoit à la Communauté, & on avoit des serviteurs pour Cuisiniers. On accordoit le bain aux Moines deux fois l'an.

On lavoit tous les jours les Calices & les burettes avant que de s'en servir. On tenoit toujours un corporal au coin de l'Autel, afin qu'en cas d'incendie, on pût aisément le trouver, & s'en servir pour arrêter le feu. Car, dit Uldaric, plusieurs sont persuadés qu'un corporal qu'on tient étendu contre le feu, a beaucoup de pouvoir pour l'éteindre. (On a vu cependant que le Concile de Selingstat défendit de jetter un corporal dans le feu pour arrêter un incendie.)

A la Messe solemnelle il y avoit un Ministre près du Célébrant avec un éventail pour écarter les mouches du sacrifice & du Prêtre. On consacroit les Dimanches, cinq hosties sur l'Autel. Le Prêtre prenoit celle du milieu pour lui & pour le Diacre. Les autres hosties étoient divisées pour en communier les Moines. Les jours ouvriers on portoit au refectoire des hosties offertes & non consacrées qu'on donnoit à ceux qui n'avoient pas communié, comme un supplément de la communion.

On faisoit à Cluni beaucoup d'aumônes. Uldaric marque que l'année qu'il écrivoit son Traité, on avoit fait l'aumône

à dix-ſept mille pauvres, & qu'on avoit diſtribué deux cens cinquante jambons. Tout ce qui reſtoit du repas des Moines, étoit donné aux pauvres; on ne donnoit le reſte du vin que les jours de jeûnes. Quand un Moine étoit mort, on donnoit pendant trente jours aux pauvres ſa portion, & on faiſoit la même choſe tous les ans, le jour de ſon anniverſaire. On donnoit aux pauvres la dîme de tous les préſens qui étoient faits à l'Egliſe.

Rien n'eſt plus remarquable que le ſoin avec lequel on faiſoit les hoſties. Le tems deſtiné pour cela étoit avant Noël ou avant Pâques. On prenoit le meilleur froment, & quelque pur qu'il fût, on le choiſiſſoit grain à grain; on le lavoit, & enſuite on le mettoit dans un ſac propre, & deſtiné uniquement à cet uſage. On en chargeoit un ſerviteur, homme de bien, qui alloit le faire moudre : il commençoit par laver les meules & les entourer de courtines; il ſe revêtoit enſuite d'une aube, & ſe couvroit la tête d'un amict. Après avoir lavé le ſac, il y paſſoit pluſieurs fois la farine. Trois Prêtres ou Diacres, avec un Convers, étoient enſuite chargés de faire les hoſties. Après s'être lavé le viſage & les mains, ils ſe revêtoient d'aubes, & ſe couvroient la tête avec des amicts deſtinés à cet uſage. L'un d'eux faiſoit la pâte ſur une table fort nette; & ne ſe ſervoit que d'eau froide, afin que les hoſties fuſſent plus blanches. Les deux autres formoient les hoſties ſur le feu, & le feu étoit fait de bois ſec, choiſi & préparé pour cet uſage : pendant ce travail, quatre Moines chantoient les Heures Canoniales, ou le petit Office de la ſainte Vierge. Ils mangeoient ce jour-là à la ſeconde table, & on leur donnoit une portion extraordinaire, & du vin de liqueur.

Les Prêtres ou les Diacres pouvoient ſeuls laver les corporaux. Ils les lavoient d'abord pluſieurs fois dans des vaſes d'airain, qui ne ſervoient qu'à cela. Enſuite on leur donnoit une leſſive légére, & on les plongeoit dans de l'eau où on avoit détrempé une farine très-fine. On les ſuſpendoit à une corde qui avoit été lavée, & qu'on conſervoit dans une bourſe pour cet uſage. Pendant qu'ils ſéchoient, on les gardoit avec ſoin pour empêcher les mouches de s'y arrêter. Ce détail montre bien quel reſpect on avoit pour tout ce qui touchoit le Corps de Notre Seigneur. Quelle pureté d'ame

doit-on supposer dans ces Religieux qui étoient si scrupuleux sur cette pureté extérieure ! Cet exposé si édifiant doit être une leçon toujours subsistante pour les Ministres des Autels.

L'usage d'adorer & d'élever l'Hostie avant la consécration du Calice, paroît s'être établi vers ce tems ; & on peut croire qu'il a été introduit pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir de la conversion du pain au Corps de notre Seigneur avant celle du vin, contre l'opinion de quelques Docteurs qui croyoient que la consécration des deux espéces étoit indivisible, & que le pain n'étoit changé au Corps de Jesus-Christ qu'après la consécration du vin. Avant ce tems on ne montroit l'Hostie au peuple, qu'en l'élevant sur le Calice, à ces mots *Omnis honor & gloria*, avant le *Pater*. D'où vient encore l'usage qui s'est perpétué d'avertir alors les assistans par le son d'une clochette ; & celui de se tourner debout, à ce moment vers l'Autel pour adorer ; ce que pratiquent encore aujourd'hui les Chanoines de S. Benoît de Paris. Le Cardinal Gui Paré, Légat en Allemagne, ordonna pendant son séjour à Cologne en 1201, que quand on leveroit l'Hostie à la Messe, tout le peuple se prosterneroit dans l'Eglise au son de la clochette (*pour demander miséricorde*) jusqu'à la consécration du Calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le saint Sacrement aux malades, le sonneur ou un écolier marcheroit devant le Prêtre, & sonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jesus Christ dans les rues & dans les maisons. De-là sont venues ces deux pieuses coutumes.

C'étoit une dévotion du tems, de s'adresser au Confesseur ou au Supérieur Ecclésiastique du lieu où une personne étoit décédée, à l'effet d'en obtenir une absolution pour le defunt. Elle consistoit dans une protestation par écrit, où le Supérieur déclaroit qu'il avoit absous & qu'il absolvoit encore un tel de ses péchés. On attachoit cet écrit au tombeau du défunt. Nous avons celle d'Abélard envoyée à Héloïse par Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, conçue en ces termes : » Moi
„ Pierre, Abbé de Cluni, qui ai reçu Pierre Abélard au
„ nombre de mes Religieux.... je déclare que par l'autorité
„ de Dieu tout puissant, & de tous les Saints, je l'absous
„ de tous ses péchés, en vertu du droit que me donne ma
„ charge. *Requiescat in pace*. «

Nous avons une lettre du Pape Pascal II à l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner les deux espèces de la Communion séparément, & non le pain trempé dans le vin comme on faisoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les enfans.

Ce siécle a vu naître les premiers *Rabins* fameux. Depuis les paraphrases Chaldaïques composées vers le tems de Jesus-Christ, & le Thalmud achevé environ cinq cens ans après, les Juifs n'ont que cinq ou six livres écrits avant l'an mil de Jesus-Christ. C'est depuis ce tems que les études se sont renouvellées chez eux, & qu'ils ont composé tous ces livres qui forment leurs Bibliothéques. Un de leurs premiers auteurs est Rabbi Nathan, qui mourut à Rome l'an 1106. Il est auteur du livre *Arouç*, qui est un Dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Ensuite vint Abraham Aben Ezra, Espagnol, qui s'appliqua à interprêter l'Ecriture selon le sens littéral & grammatical; il mourut à Rhodes en 1174. Du même tems vivoit en France Salomon Jarchi, qui commenta toute la Bible & presque tout le Thalmud: ses notes, avec celles d'Aben Ezra, remplissent les marges des Bibles Rabiniques. Mais le plus fameux de tous les Rabins est Rambam, natif de Cordoue, qui fut disciple du célèbre Averroës. Il appliqua la Philosophie d'Aristote à l'explication de l'Ecriture; ce qui lui attira grand nombre d'adversaires, dont le plus animé étoit Rabi Salomon de Montpellier: mais il fut soutenu par d'autres sçavans Juifs, particuliérement à Narbonne; ce qui produisit une espéce de guerre civile entre les Synagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce schisme dura quarante ans. Entre un grand nombre de livres que Rambam a composés, il y en a deux fort célèbres: le premier intitulé *Jadhazâca*, comprend toute la doctrine du Thalmud, c'est-à dire la Jurisprudence civile & canonique des Juifs, distribuée par ordre, & expliquée clairement en pur Hébreu. L'autre ouvrage intitulé *Moré Nevochim*, est une clef pour entendre les passages difficiles de l'Ecriture, par la distinction des divers sens.



Susception de la Ste Couronne d'Epine.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

TREIZIEME SIÈCLE.

Ann. 1201. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



'ALLEMAGNE étoit divisée depuis la mort de Henri VI entre deux Princes qui prétendoient à l'Empire ; Philippe de Suabe & Othon de Saxe. Le Pape Innocent III, qui n'avoit point encore pris de parti, se déclara cette année en faveur d'Othon. Entre les lettres qu'il écrivit sur ce sujet, les plus remarquables sont deux réponses données en plein consistoire, où l'on voit qu'il se déclara pour Othon à cause de l'attachement que lui & ses ancêtres avoient témoigné pour

le saint Siége : on y voit aussi qu'Innocent prétendoit que la décision de cette affaire appartenoit principalement & finalement au saint Siége ; *principalement*, disoit-il, *parcequ'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident ; finalement, parcequ'il donne la Couronne Impériale*. Cette prétention trouva bien des contradicteurs en Allemagne.

Concile de Soissons sur l'affaire du mariage du Roi Philippe avec Ingerburge. Ce Concile se tint pendant le Carême : le Roi, s'appuyant toujours sur le prétexte de parenté, espéroit y faire casser son mariage ; mais étant averti que le Cardinal Jean de S. Paul, que le Pape avoit associé à Octavien pour la décision de cette affaire, étoit résolu de prononcer en faveur du mariage, il partit de grand matin emmenant Ingerburge avec lui, & fit dire aux Prélats qu'il la tenoit pour sa femme, & ne vouloit point en être séparé : ainsi finit le Concile. Le Roi ayant par ce moyen éludé le jugement, enferma Ingerburge au Château d'Estampes.

Un Chevalier nommé Evraud est brûlé à Nevers, comme convaincu de tenir l'hérésie des *Bulgares*. On donnoit ce nom aux nouveaux Manichéens.

Bulle du 2 Novembre, par laquelle le Pape, à la priére du Roi Philippe I, légitime des enfans que ce Prince avoit eus d'Agnès Le Pape, dans cette Bulle, apporte pour motif la bonne foi dans laquelle ce mariage paroissoit avoir été contracté, attendu la Sentence du Concile de Reims ; il reconnoit que le Roi auroit pu lui-même, comme souverain, légitimer ses enfans, & que c'est volontairement qu'il s'est soumis sur cet article à la jurisdiction du saint Siége : il finit en marquant nettement la distinction des deux Puissances.

Commencement de l'Ordre du Val des Ecoliers.

1202.

Quatriéme Croisade. Le peuple y fut principalement excité par les prédications de Foulques, Curé de Neulli sur Marne, homme presque sans lettres, mais dont l'éloquence naturelle faisoit plus d'impression que les discours étudiés de ce tems-là, qui étoient pleins de divisions, de soudivisions, de lieux communs & d'allégories. Foulques avoit converti par ses exhortations un grand nombre de femmes

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
PAPES. Innocent III. 16 Juillet 1216. Honorius III. 18 Juillet 1216. 18 Mars 1227. Gregoire IX. 18 Mars 1227. 21 Août 1241. Celestin IV. Octobre 1241. Novemb. 1241. Innocent IV. 24 Juin 1243. 7 Décemb. 1254. Alexandre IV. 25 Decemb. 1254. 25 Mai 1261. Urbain IV. 29 Août 1261. 2 Octobre 1264. Clement IV. 5 Février 1265. 29 Novemb. 1268. Gregoire X. 1 Septembre 1271. 10 Janvier 1276. Innocent V. 21 Janvier 1276. 22 Juin 1276. Adrien V. 4 Juillet 1276. 18 Août 1276. Jean XX. ou XXI. 13 Septemb. 1276. 16 Mai 1277. Nicolas III. 25 Novemb. 1277. 22 Août 1280. Martin IV. 22 Février 1281. 28 Mars 1285. Honorius IV. 2 Avril 1285. 3 Avril 1287. Nicolas IV. 15 Février 1288. 4 Avril 1292.	**ANTIPAPES.** Amauri, 1210. Les Stadings, 1232. Jacob, chef des Pastoureaux, 1241. Les Flagellans, 1259. Les Apostoliques, 1287. Les Bizoques, ou Fratricelles, 1296. Segarelle, chef des Apostoliques, 1300.	**EMPEREURS d'Orient.** Alexis Lange, chassé en 1203. Alexis IV. détrôné en 1204. Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, chassé par les Latins en 1204. **EMPEREURS Latins d'Orient, résidens à Constantinople.** Baudouin, 1205. Henri, 1216. Pierre de Courtenai, 1220. Robert de Courtenai, 1229. Baudouin II. 1261. **EMPEREURS Grecs d'Orient résidens à Nicée.** Théodore Lascaris, 1222. Jean Ducas, 1255. Théodore Lascaris second du nom, 1259. Jean Lascaris, 1259. Michel Paleologue reprend Constantinople en 1261, & met fin à l'Empire des Latins, meurt en 1282. Andronic, II.	L'Abbé Joachim, fondateur de la Congrégation de Flores, 1202. Il a laissé grand nombre d'écrits dont ceux-ci sont imprimés: la concorde de l'ancien & du nouveau Testament; un Traité intitulé *le Pseautier a dix cordes*, & des Commentaires sur les Prophetes & sur l'Apocalipse, dans lesquels il a mêlé plusieurs prédictions touchant les Empereurs & les Rois de Sicile, dont quelques-unes sont assez conformes aux événemens. Saint Jean de Matha, fondateur de l'Ordre de la Trinité, 1213. Théodore Balsamon, Patriarche d'Antioche, 1214. Il a fait l'exposition du Nomocanon de Photius, & a commenté toutes les parties du droit canonique des Grecs. Il a laissé aussi une réponse à une consultation sur les Patriarches, où il dit que le Pape de l'ancienne Rome a été retranché des Eglises; ce qui paroît être la premiére preuve de l'entiére consommation du schisme des Grecs. Le Pape Innocent III. 1216. Etienne de Langton, Chancelier de l'Eglise de Paris, 1228. Auteur de plusieurs

débauchées ; & pour leur assurer une retraite, il procura la fondation de l'Abbaye Saint-Antoine à Paris, sous la régle de Citeaux. Pour exciter davantage à la Croisade, il avoit commencé par se croiser lui-même ; mais il mourut avant le départ. La flotte des Croisés François & Venitiens part de Venise, le 8 Octobre : au lieu de passer en Syrie, ils vont prendre la ville de Zara en Esclavonie, qui avoit été enlevée aux Véniciens par le Roi de Hongrie. Le Pape ayant été informé de ce projet, avoit défendu de l'exécuter : les François lui firent satisfaction ; mais on ne put persuader pour lors aux Vénitiens de demander l'absolution, ils ne la demanderent qu'en 1204, & l'obtinrent du Légat Pierre de Capouë, mais sans avoir fait aucune satisfaction. Pendant que les Croisés étoient encore à Zara, ils firent un traité avec le jeune Alexis Lange, fils d'Isaac Lange, détrôné par son frere en 1195, & s'engagerent de le mettre sur le trône de Constantinople. Le Pape fit encore des efforts pour empêcher cette nouvelle entreprise ; mais les Croisés passerent outre, nonobstant sa défense : Ils paroissoient avoir oublié la Terre-sainte & leurs sermens ; la Croisade n'étoit presque plus qu'un prétexte pour chercher des avantures.

1203.

Les Croisés prennent Constantinople d'assaut le 18 Juillet, après six jours de siége. L'Empereur Alexis s'enfuit ; son frere Isaac est tiré de prison, & le jeune Alexis couronné Empereur. Ce Prince écrit au Pape, & lui promet de réduire l'Eglise orientale sous l'obéissance du S. Siége : les Croisés avoient exigé de lui beaucoup d'autres promesses, qu'il ne tint pas mieux que celle-ci.

Le Pape envoie Jean son Chapelain en Bulgarie, avec la qualité de Légat, à la priére du Roi Joannice, qui témoignoit vouloir se soumettre au S. Siége, & recevoir de lui la couronne. Le dessein de ce Prince étoit d'affermir sa puissance contre les Grecs. Les Bulgares, après avoir été soumis aux Grecs pendant plus de cent cinquante ans, s'étoient révoltés sous le regne d'Isaac Lange.

Différend entre le Pape & le Roi Philippe-Auguste. Le Pape vouloit se rendre arbitre de la paix entre ce Prince & Jean, Roi d'Anglèterre. Il écrivit l'année suivante une lettre

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Celestin V. 7 Juillet 1294. abdique le 13 Décembre suivant, le 19 Mai 1296.

Boniface VIII. 24 Décemb. 1294.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Jean, 1206.

Le siége vaq. 20 ans.

Cyrille monte sur le siége en 1235. meurt au bout de 7 mois.

Le siége vaque 8 ans.

Athanase, 1262.

Gabriel chassé, 1262.

Jean, 1293.

Théodose, 1300.

Jean.

PATRIARCHES *d'Antioche.*

Théodore Balsamon, 1214.

Rainier, 1229.

Albert, 1234.

Élie, 1242.

Chrétien, 1268.

Depuis la perte de la Terre-sainte ce patriarchat, de même que ceux de Jerusalem, d'Alexandrie & de Constantinople, ne furent plus pour les Latins qu'un titre que les Papes ont conféré de tems à autre; mais chaque nation Chrétienne prétend faire son Patriarche: de sorte que dans une même ville

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES *Contemporains.*

EMPEREURS *d'Occident.*

Philippe, 1208.

Othon IV. 1218.

Frederic II. 1250.

Troubles & interregne.

Rodolphe d'Hasbourg tige de la maison d'Autriche, 1291.

Adolphe de Nassau, 1298.

Albert I.

Rois d'Espagne.

Alphonse IX. 1214.

Henri I. 1217.

Ferdinand III *Saint.* 1252.

Alphonse X. 1284.

Sanche IV. 1295.

Ferdinand IV.

Rois de France.

Philippe II. dit Auguste, 1223.

Louis VIII. 1226.

Louis IX, dit S. Louis, 1270.

Philippe III, dit le Hardi, 1285.

Philippe IV, dit le Bel.

Rois d'Angleterre.

Jean dit Sans-terre, 1216.

Henri III. 1273.

Edouard I.

Rois d'Ecosse.

Guillaume, 1214.

Alexandre II. 1249.

SAVANS *& Illustres.*

Commentaires sur l'Ecriture sainte, & de quelques constitutions synodales.

S. Antoine de Pade, ou Padoue, 1231. Il a laissé des Sermons, des Commentaires sur l'Ecriture, & une Concordance morale. Ses prédications étoient tellement goutées de son tems, qu'il étoit souvent obligé de prêcher en pleine campagne.

Jacques de Vitri, Cardinal, 1240. Ses principaux ouvrages sont l'Histoire orientale depuis Mahomet jusqu'en 1229. & l'Histoire occidentale, où il depeint l'état de l'Eglise Latine de son tems.

Alexandre de Halès, de l'Ordre des Freres Mineurs, 1245. Sa somme de Théologie est le plus grand corps d'ouvrage qui eût encore paru sur cette matiére. Il a fait des commentaires sur toute l'Ecriture sainte & sur le Maîtres des sentences.

Vincent de Beauvais, Dominicain, 1256. Il a fait un ample extrait de tous les Auteurs sacrés & profanes qu'il avoit lus; pour faciliter les études, en rassemblant dans un seul corps tout ce qui lui paroissoit le plus utile. Il appella cet ouvrage

aux Evêques de France, dans laquelle on voit qu'il se fondoit sur le péché qui pouvoit accompagner la guerre faite injustement : c'est la fameuse Décrétale *Novit*.

L'Abbé de Casemaire, Légat, ayant travaillé inutilement un an entier à faire la paix entre les deux Rois, assemble un Concile à Meaux. Les Evêques de France prennent la résolution de consulter le Pape même, auquel ils appellent, de peur que l'Abbé de Casemaire ne procédât cependant en sa qualité de Légat.

Fondation du monastere de Trebnits près de Breslau, par Henri, Duc de Silésie & de Pologne. Il fit cette fondation à la persuasion de sainte Hedvige son épouse. Quelques années après ils embrasserent de concert la continence, par vœu, avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque. Ils vécurent en Religieux, sans en avoir fait profession ; & le Duc laissa croître sa barbe, comme les Freres Convers des monasteres ; c'est ce qui l'a fait nommer *Henri le barbu*.

1204.

Matthieu de Montmorenci fonde l'Abbaye de Port-Royal près de Chevreuse, à six lieues de Paris.

Les affaires avoient bien changé de face en peu de tems à Constantinople : les Croisés, ennuyés des remises & de la mauvaise foi du jeune Alexis, lui avoient déclaré la guerre. Les nouveaux désordres qu'elle attira, irriterent les Grecs qui se révolterent sous la conduite d'Alexis Ducas, surnommé Murzuphle : le jeune Alexis fut pris & étranglé, & Murzuphle couronné. Sur cet événement les Croisés s'assemblent avec les Evêques, le Clergé de l'armée, & ceux qui avoient les ordres du Pape : on décide que la guerre est juste, si on l'entreprend dans le dessein de remettre le pays sous l'obéissance du saint Siége. On assiége Constantinople, qui est prise par escalade le 12 Avril de cette année : la ville fut pillée sans résistance. Le soldat, devenu insolent par la victoire, n'épargna rien, pas même les Eglises : les saintes images, les Reliques, & ce qu'il y a de plus auguste dans la Religion fut profané, si on en croit Nicetas, auteur Grec, témoin oculaire : cependant il est certain que le Légat Pierre de Capouë, & les Evêques firent recueillir avec soin la plus grande partie des Reliques prises en ce pillage ; elles furent

PAPES. & PATRIARCHES.

patriarchale il y a encore aujourd'hui plusieurs Patriarches, dont l'un est Grec, l'autre Arménien, l'autre Copte, & l'autre Nestorien.

PATRIARCHES *de Jerusalem.*

Albert l'hermite, 1214.
Raoul, 1215.
Lothaire.
Gerold, 1239.
Robert, 1255.
Jacques Pantaleon élu Pape en 1261. sous le nom d'Urbain IV.
Guillaume, 1272.
Thomas de Lentin, 1278.
Elie, 1288.
Nicolas des Anapes, 1291.
Ce fut le dernier Patriarche Latin de Jerusalem qui résida en Palestine.

Raoul de Granville, déposé par le Pape Boniface VIII, qui donna ce patriarchat à Landulfe.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Jean Camatere, se retire en 1205. après la prise de Constantinople.
Michel Autorien, Patriarche Grec résident à Nicée, meurt en 1215.
Théodore Irenique, 1221.
Maxime II. 1226.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois d'Ecosse.

Alexandre III. 1286.

Interrégne.

Jean Bailleul.

Rois de Suéde.

Suercher II. 1211.
Eric X. 1218.
Jean I. 1223.
Eric XI. 1250.
Valdemar, 1276.
Magnus, 1290.
Birger.

Rois de Danemarck.

Canut VI. 1202.
Valdemar II. 1241.
Eric VI. 1250.
Abel, 1252.
Christophe, 1259.
Eric VII. 1286.
Eric VIII.

Rois de Pologne.

Lescus V. 1203.
Ladislas III. 1226.
Boleslas V. 1279.
Lescus VI. 1289.
Primislas, 1296.
Ladislas IV, déposé en 1300.
Vinceslas, Roi de Bohême.

Rois de Portugal.

Sanche I. 1212.
Alphonse II. 1223.

SAVANS & Illustres.

le grand miroir. Il y mit au nombre des histoires sérieuses, au même rang de César & de Suetone, l'histoire de Charlemagne sous le nom de l'*Archevêque Turpin*, fabriquée dans le siécle précédent.

S. Pierre Nolasque, fondateur de l'Ordre de la Merci, 1256.

Matthieu Paris, Benédictin Anglais, 1259.
Auteur d'une histoire depuis le commencement du monde jusqu'en 1259. Quelques-uns croient qu'il n'est auteur que de la seconde partie qui commence au régne de Guillaume le Conquerant.

Hugues de S. Cher, Cardinal, 1263.
Auteur d'une Concordance de tous les mots de la Bible.

Henri de Suze, Cardinal, Evêque d'Ostie, 1271.
Il est auteur d'une somme du Droit canonique & civil, qu'on appelle communément *la somme dorée*; il a fait aussi un commentaire sur les décrétales, par ordre du Pape Alexandre IV. Ses ouvrages sont fort estimés par les Canonistes.

Robert Sorbon, ou de Sorbonne, vers 1271.

partagées entre les Croisés, & se répandirent depuis en différentes Eglises d'Occident. L'Abbaye de S. Denis eut une partie considérable de la vraie Croix : & l'Eglise d'Amiens le chef de saint Jean-Baptiste, qui consiste dans les os de la face depuis le haut du front jusqu'à la bouche. Après la prise de Constantinople, les Croisés y mirent pour Empereur Baudouin, Comte de Flandres, qui fut couronné solemnellement à sainte Sophie le 17 Mai. Ainsi commença en Orient l'Empire des Latins. Le Pape approuva cette conquête par une lettre circulaire adressée aux Evêques de France, où il dit : *Dieu voulant consoler son Eglise par la réunion des schismatiques, a fait passer l'Empire des Grecs, superbes, superstitieux & désobéissans, aux Latins humbles, pieux, catholiques & soumis.*

Il accorda cette année la couronne royale à trois Princes qui la lui avoient demandée. Joannice, Roi des Bulgares & des Valaques, la reçut de la main du Cardinal Léon, Légat, qui établit le rit Romain en ce pays. Primislas, trentiéme Duc de Bohême, la reçut de la main d'Othon, Empereur élu. Pierre II, Roi d'Arragon voulut la recevoir du Pape lui-même à Rome, où il vint exprès. Les anciens Roi d'Arragon ne se faisoient point couronner; mais quand ils se marioient, ou qu'ils avoient atteint l'âge de vingt-cinq ans, on les faisoit Chevaliers, & alors ils prenoient le titre de Roi. Pierre II fut le premier qui se fit sacrer; il rendit en même tems son Royaume tributaire du saint Siége, ce qui excita de grands murmures de la part de ses sujets.

Le Pape Innocent fonde à Rome à ses dépens un Hôpital pour les malades & pour les pauvres; il y met pour le servir des Religieux de la même observance que ceux de l'Hôpital du Saint-Esprit, établi depuis peu à Montpellier par le Comte Gui, qui en fut le premier maître, & auquel le Pape avoit déja accordé la confirmation de son Ordre.

1205.

Albert, Evêque de Riga en Livonie, institue un Ordre militaire de Christ, pour la défense des nouveaux Chrétiens contre les Payens, qui étoient encore en grand nombre dans ce pays. Ces nouveaux Chevaliers portoient une croix sur

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES *de Constantinople.*

Manuel Charitopule, 1227.
Germain Nauplius, 1239.
Methodius, 1239.
Manuel, 1254.
Arsene, donne sa démission en 1260.
Nicephore d'Ephese, 1261.
Arsene rétabli, puis déposé & exilé en 1264.
Germain III. renonce en 1266.
Joseph, deposé en 1275.
Jean Veccus, donne sa démission en 1283. meurt en 1298.
Joseph rétabli, meurt en 1283.
Grégoire de Chypre, donne sa démission 1289.
Anastase, donne sa démission en 1293.
Jean XII.

PATRIARCHES *Latins de C. P.*

Thomas Morosini, 1211.

Le siége vaque 4 ans.

Gervais, 1226.
Simon, 1232.
Nicolas de Plaisance, 1253.
Pantaleon Justinien.

Constantinople est reprise par les Grecs, en 1261.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES *Contemporains.*

Rois de Portugal.

Sanche II. 1246.
Alphonse III. 1279.
Denis.

SAVANS *& Illustres.*

Il a laissé trois écrits. Le premier intitulé, *de la conscience*, roule sur une comparaison perpétuelle de l'examen des Etudians avec le Jugement de Dieu. La comparaison est si bien suivie, qu'on y peut voir qu'elle étoit alors la maniére dont le Chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés; le second est un traité de la Confession; le troisiéme est intitulé, *le chemin du Paradis.*

Guillaume de Saint-Amour, 1272. Ses ouvrages intitulés de *Publicano & Pharisæo*, & *Collectiones sacræ Scripturæ*, tendent comme son livre des Périls des derniers tems, à décrier les Religieux mendians.

S. Thomas d'Aquin, 1274.

S. Bonaventure, 1274.

Saint Raimond de Pegnafort, Dominicain, 1275.
Frere Martin Polonois, Archevêque de Gnesne, Dominicain, 1278. Auteur d'une Chronique depuis Jesus-Christ jusqu'à l'an 1271, connue sous le nom de *Chronique Martinienne.*
Albert le Grand, Evêque de Ratisbonne, Dominicain, 1280. Ses ouvrages sont en si grand

leurs manteaux, & une épée. Peu après cet Ordre fut uni aux Chevaliers Teutoniques.

Le Pape approuve solemnellement la prise de Constantinople, après avoir murement délibéré de cette affaire avec les Cardinaux & les Evêques, & promet l'indulgence de la Croisade à ceux qui iroient fortifier l'Empire de Constantinople pour faciliter le recouvrement de la Terre-sainte.

En Angleterre, Hubert, Archevêque de Cantorberi, étant mort, les Moines de la Cathédrale, qui prétendoient avoir droit d'élire seuls l'Archevêque de cette ville, font une double élection. Cette affaire eut de longues & facheuses suites. On voit dans le recit de cette élection, qu'on observoit à Cantorberi la cérémonie de mettre d'abord sur l'autel l'Evêque élu, comme on le pratique encore à Rome. Hubert, étant déja Archevêque & *Grand Justicier*, avoit été fait Chancelier d'Angleterre; & comme il s'applaudissoit avec ses amis de cette nouvelle dignité, qui lui paroissoit un grand avantage, un Gentilhomme lui dit: *Seigneur, si vous considériez bien votre ministere, vous ne devriez point vous imposer une telle servitude; nous avons bien vu un Chancelier devenir Archevêque, mais nous n'avons jamais oui dire qu'un Archevêque soit devenu Chancelier.*

1206.

Concordat passé le 17 Mars entre Thomas Morosini, premier Patriarche Latin de Constantinople, & le Prince Henri, qui avoit été nommé Régent de l'Empire pendant la détention de l'Empereur Baudouin son frere, pris l'année précédente par les Bulgares. Par ce concordat qui fut confirmé par le Pape, on accorde aux Eglises la quinziéme partie de tous les domaines hors des murs de Constantinople, pour les récompenser de ceux qu'elles possédoient sous la domination des Grecs. Le Pape écrit au Patriarche de Constantinople, qui l'avoit consulté sur divers articles, une lettre dans laquelle il permet de conférer plusieurs Evêchés à une même personne, à cause du trop grand nombre d'Evêchés qu'il y avoit en ces quartiers. Tel fut le commencement des unions personnelles de bénéfices pour la vie du titulaire. Le Patriarche Grec de Constantinople résidoit alors à Nicée, où s'établit cette année un nouvel Empereur Grec. Ce fut

PAPES

PAPES & PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			nombre, que le recueil est de 21 volumes *in-folio*.
			Henri de Gand, Docteur de Paris, 1292. On l'a surnommé *le Docteur solemnel*. Il reste de lui plusieurs écrits, dont le plus fameux est le Catalogue des Ecrivains ecclésiastiques.
			Guillaume Duranti, Evêque de Mende, 1296. Il a fait le Rational des Offices divins, & le *Speculum Juris*; ce qui lui a fait donner le surnom de *Speculator*.
			Pierre-Jean d'Olive, Cordelier, 1297. Auteur d'un Commentaire sur l'Apocalyse, où l'on a trouvé quelques erreurs.
			Jean Veccus, Patriarche Grec de Constantinople, 1298. Il a laissé grand nombre d'écrits, la plupart sur la procession du Saint-Esprit & l'union des Eglises.
			Jacques de Voragine, Archevêque de Gênes, Dominicain, 1298. Son recueil des vies des Saints a été si estimé dans son tems, qu'on le nommoit *la Légende dorée*; mais il est tombé depuis dans un grand mépris, à cause de la grande quantité de fables qu'il contient. Nous avons aussi de lui une Chronique de Gênes & de ses Evêques.

Théodore Lascaris, qui avoit épousé Anne, fille de l'Empereur Alexis Lange, & qui par-là prétendoit à l'Empire.

Conférences de Montreal & de Pamiers en Languedoc, contre les hérétiques Vaudois & Albigeois. Le Pape avoit envoyé ses Légats pour travailler à la conversion des hérétiques dont cette Province étoit infectée. Dégoûtés du peu de succès de leurs travaux, ils étoient sur le point de renoncer à leur légation, lorsqu'il leur vint un secours inopiné. Diego de Azebez, Evêque d'Osma en Castille, passant par Montpellier, se joignit à eux, & les engagea par son exemple à renvoyer leurs valets, leurs chevaux, & le reste de leurs équipages, que les hérétiques ne cessoient de *leur* reprocher. Cette mission prit dès-lors une nouvelle face, & on en vit les premiers fruits à la conférence de Pamiers, où le chef des Vaudois abjura entre les mains de l'Evêque d'Osma. A cette conférence, assistoit Domingue ou Dominique, Chanoine régulier & Souprieur de la Cathédrale d'Osma, qui fut dans la suite chef de cette mission, & Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

1207.

Assemblée de Viterbe, le 24 Septembre, où le Pape ordonne que tout hérétique Patarin, qui sera trouvé dans le patrimoine de S. Pierre, sera aussi-tôt pris & livré à la Cour séculiére pour être puni selon les loix.

1208.

Le bienheureux Pierre de Castelnau, l'un des Légats pour la mission de Languedoc, est tué par ordre de Raimond, Comte de Toulouse, excommunié depuis long-tems à cause de la protection qu'il donnoit aux hérétiques dans sa Province. Le Pape renouvelle l'excommunication contre ce Prince, & fait publier la Croisade contre les hérétiques de Languedoc.

En Angleterre, le Roi Jean, irrité de ce que le Pape après avoir cassé la double élection des Moines de Cantorberi, avoit sacré Etienne de Langton pour ce siége sans son consentement, fait chasser les Moines de Cantorberi, & s'empare des biens de l'Archevêché. Le Pape l'ayant appris, met toute l'Angleterre en interdit.

CONCILES.
DU TREIZIEME SIECLE.

1201. De *Soissons*, sur le mariage de Philippe, Roi de France. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— De *Paris*, contre Elgaud, Vaudois. *Ibid.*
—— De *Perth*, en Ecosse sur la réformation du Clergé. *Ibid. Anglic.* t. I.
1202. De *Londres*, sur la discipline. *Ibid.*
1203. D'*Ecosse*, sur la célébration du Dimanche. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI.
1204. De *Meaux*, sur la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1205. D'*Arles*, sur la discipline. *Gall. Christ.* tom. I. pag. 565.
—— D'*Antioche*, contre le Roi d'Arménie. *Raynaldi ad an.* 1210.
1206. De *Perth. Anglic.* tom. I.
—— De *Lambeth* & de *S. Albans. Ibid.*
—— De *Rading* en Angleterre, sans actes. *Anglic.* tom. I.
1207. De *Narbonne. Gall. Christ.* tom. VI. pag. 61.
—— De *Londres* & d'*Oxfort. Angl.* t. I.
1208. De la *Prov. de Narbonne*, sur les Albigeois. *Labbe*, &c. *ut supr.*
1209. De *Montil*, (Montilliense) dans la Province de Narbonne, où l'on impose une Pénitence au Comte de Toulouse, Protecteur des Albigeois. *Ibid.*
—— D'*Avignon*, sur la foi & la discipline. *Ibid.*
—— De *Paris*, contre les erreurs d'Amauri. *Ibid.*
1210. D'*Avignon*, contre les Albigeois. *Ibid.*
—— De *S. Gilles*, contre Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tom. XI.
—— De *Londres. Angl. collect.* tom. I.
—— D'*Arles*, sur les propositions faites inutilement à Raymond, Comte de Toulouse, pour son absolution. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI.
—— Assemblée de *Narbonne*, dans la cause des Comtes de Toulouse & de Foix. *Ibid.*
—— De *Rome*, l'Empereur Othon déposé. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI.

CONCILES.
DU TREIZIEME SIECLE.

1211. De *Northampton*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.
—— De *Perth*, en Ecosse. *Angl.* t. I.
1212. De *Paris*, sur la discipline, pour les différens ordres de l'Eglise. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VI. *Mart. collect.* tom. VII. manque *in Reg.*
—— Assemblée de *Pamiers*, où les Evêques & les Grands se soumettent à Simon, Comte de Montfort. *Ibid.*
—— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* t. VI. pag. 62.
—— De *Lavaur. Ibid.* tom. VI. page 444.
1213. *Albanense*, S. Albans. *Angl.* tom. I.
—— De *Londres*, de *Westminster* & de *Rading. Angl.* tom. I.
—— De *Lavaur*, dans la cause de Pierre, Roi d'Arragon, Protecteur de Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI.
—— De *Muret* en Languedoc, où l'on prend les moyens d'appaiser Pierre, Roi d'Arragon. *Ibid.*
1214. De *Dunstable* en Angleterre, où l'on appelle du Légat au Pape. *Ibid. Angl.* tom. I.
—— De *Londres*, le Roi Jean absous. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.
—— De *Montpellier*, sur la discipline. *Baluz. Conc. Gall. Narbon.*
—— De *Rouen*, sur la discipline ecclésiastique. *Bessin.*
1215. De *Bourdeaux. Gall. Chr.* t. II. pag. 862.
—— De *Montpellier*, Simon, Comte de Montfort y est déclaré Comte Souverain des Terres dont il avoit chassé les Albigeois. *Baluz.*
—— D'*Espagne*, sur la discipline. *Martène Thesauri*, tom. IV.
—— De LATRAN : douziéme Concile Général, sous le Pape Innocent III & l'Empereur Frédéric II, contre les erreurs des Albigeois & de l'Abbé Joachim. C'est le premier Concile où l'on trouve le terme de Transubstantiation, quoiqu'il soit en des Auteurs cent ans avant ce Concile. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

1209.

Les François croisés s'assemblant de toutes parts pour marcher en Languedoc, le Comte de Toulouse se voit obligé de demander l'absolution aux Légats : il la reçoit à Saint-Gilles le 18 Juin, nud en chemise devant la porte de l'Eglise, & donne sept places pour sureté de ses promesses. Le Comte craignoit si fort les Croisés, que pour se mieux garantir il prit la croix lui-même avec deux de ses Chevaliers : les nouveaux Croisés la portoient sur la poitrine, afin de se distinguer des Croisés pour la Terre-sainte, qui la portoient sur l'épaule. La ville de Beziers est prise & brûlee le 22 Juillet; sept mille personnes sont tuées dans l'Eglise, où elles s'étoient réfugiées. Les habitans de Carcassonne sont reçus à composition, à la charge de tout abandonner & de sortir nuds en chemise, ce qui est exécuté le 15 Août. Les Croisés donnent la Seigneurie de leurs conquêtes à Simon, Comte de Montfort, qui devient leur chef. Il condamne au feu deux hérétiques, dont l'un témoignoit vouloir se convertir : *S'il parle sincérement*, disoit le Comte, *ce feu lui servira pour l'expiation de ses péchés ; s'il ment, il souffrira la peine de son imposture*

Concile de vingt-quatre Evêques à Avignon, le 6 Septembre. On y fit vingt-un Canons, qui regardent les nouveaux hérétiques.

Othon étant demeuré sans compétiteurs, depuis la mort de Philippe de Suabe, arrivée l'année précédente, est couronné Empereur par le Pape le 27 Septembre dans l'Eglise de saint Pierre de Rome. Une des conditions de ce couronnement étoit, que l'Empereur rendroit au saint Siége les terres de la Comtesse Mathilde. Le Prince refusant d'exécuter cette promesse, les affaires s'aigrirent à tel point, que le Pape l'excommunia l'année suivante, & délia ses sujets du serment de fidélité. Le Roi d'Angleterre avoit été excommunié dès le commencement de cette année.

Vers cette année, Albert, Patriarche Latin de Jerusalem, donna une régle aux Carmes ; Religieux qui font remonter leur origine jusqu'au Prophête Elie, qu'ils regardent comme l'auteur de leur institut. Jean Phocas, Moine Grec, de l'Isle de Pathmos, qui visita les saints lieux en 1185, dit à la fin

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

1216. De *Bristol*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.

1217. De *Melun*, sur la discipline. *Reg* tom. XXVIII. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VI.

1219. De *Toulouse*, sur la discipline. *Martène Collectionis*, tom. VII.

1220. De *Cantorberi*, Translation du Corps de S. Thomas. *Angl.* I.

—— De *Durham*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.

—— De *Maguelone*. *Gall. Christ.* t. VI, page 763.

1221. De *Perth*, en Ecosse. *Anglic.* tom. I.

1222. De *Cantorberi* & d'*Oxfort*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.

—— De *Salisbery*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.

—— Du *Puy*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 130.

1223. De *Rouen*: on reçoit le Concile Général de Latran. *Hard.* seul, tom. VII. *Martene Thesauri* tom. IV. *Bessin*.

—— De *Toulon*. *Gall. Christ.* tom. I. page 746.

—— De *Paris*, contre les Albigeois. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

1224. De *Paris*, dans la cause de Raymond, Comte de Toulouse, Protecteur des Albigeois. *Ibid.* & *Baluz. Concil. Gall. Narbon.*

—— De *Montpellier*, sur le même sujet, *Ibid.* & *Baluz. in Conc.*

—— & 1225. Trois Conciles de *Paris*, sur les Albigeois & sur les différends de la France avec l'Angleterre. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

1225. De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 407.

—— De *Mayence*. *Ibid.* t. III. p. 690.

—— De *Melun*, sur la Jurisdiction Ecclésiastique. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.

—— De *Bourges*, où l'on rend à Raymond, Chef des Albigeois, le Comté de Toulouse. *Ibid.*

—— D'*Allemagne*, contre la Simonie. *Ibid.*

—— De *S. Quentin*, sur les Reliques de ce Saint. *Rayn. ad hunc annum*.

—— De *Londres* & de *Westminster*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.

—— D'*Ecosse*. *Angl.* tome I.

1226. Deux Conciles de *Paris*, contre les Albigeois. *Lab.* tome X. *Hard.* tom. VII.

—— De *Cremone*, sur l'extirpation des héréfies en Italie & sur les Croisades de la Terre-Sainte. *Ibid.*

De *Liege*, contre les freres de l'Empereur Fréderic, qui avoient tué l'Archevêque de Cologne. *Ibid.*

—— De *Foix*, où l'on absout d'héréfie Bernard, Comte de Foix, qui feint de faire pénitence. *Ibid.*

—— De *Westminster*: le Pape y fait demander le revenu de deux prébendes dans chaque Cathédrale, & de deux places Monachales dans chaque Abbaye. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. *Angl.* t. I.

—— De *Narbonne*. *Gall. Christ.* t. VI. page 543.

1227. De *Narbonne*, contre Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tome XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia*.

—— De *Trèves*, sur la discipline. *Martene in Collectione*, tom. VII.

1228. De *Rome*, contre l'Empereur Fréderic II. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. seuls.

—— De l'Assemblée de *Bassege*, continuée à *Meaux*, terminée à *Paris*, où Raymond, Comte de Toulouse, est admis à la Communion & rentre en grace avec S. Louis, Roi de France. *Ibid.*

—— De *Bourges*, où l'Archevêque de cette ville est suspendu de sa Jurisdiction de Métropolitain. *Ibid.*

1229. De *Toulouse*, contre les Hérétiques & sur la discipline. *Ibid.*

—— D'*Orange*, pour admettre à la pénitence les Albigeois, où ceux qui sont suspects d'héréfie. *Ibid.*

— De *Lerida*. *Aguirre*, tome III.

—— De *Tarrazona*, en Arragone, sur le mariage de Jean, Roi d'Arragon & de Léonore de Castille. *Ibid.*

—— De *Westminster*. *Angl.* tom. I.

—— De *Terragone*, où il se tint plusieurs Conciles dans ces tems. *Hard.* seul, tom. VII.

1230. De *France*, sur les guerres du

de sa relation : » Sur le Mont-Carmel est la caverne d'Elie „ où étoit autrefois un grand Monastere, comme on voit „ par les restes des bâtimens ; mais il a été ruiné par le tems, „ & par les incursions des ennemis. Il y a quelques années „ qu'un Moine Prêtre & portant des cheveux blancs, vint „ de Calabre & s'établit en ce lieu par une révélation du „ Prophête Elie : il fit une petite clôture dans les ruines du „ monastere, y bâtit une tour & une petite Eglise, & assem- „ bla environ dix freres, avec lesquels il habite maintenant „ ce saint lieu. « Gunther, dans la relation du voyage de Martin, Abbé de Parphis près Basle, en rend un semblable témoignage. La régle qu'Albert donna à ces Ermites, contient seize articles, où l'on voit qu'ils ne mangeoient *jamais* de viande, & qu'ils jeûnoient depuis l'Exaltation de sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particuliérement le travail continuel, & le silence. Les Carmes se répandirent depuis dans toute l'Eglise Latine : leur régle fut approuvée en 1226 par le Pape Honorius III.

Mort de S. Guillaume, Archevêque de Bourges. Il étoit de la famille de Nevers, & avoit été Abbé de Chailli, ordre de Cîteaux. Il trouva dans son Eglise deux mauvaises coutumes ; l'une d'exiger une amende des excommuniés lorsqu'on leur donnoit l'absolution ; l'autre, de poursuivre par les armes ceux sur lesquels la crainte des censures ne faisoit pas assez d'impression. Le saint Archevêque eut recours à des moyens plus conformes à la douceur vraiment pastorale. Quand il donnoit l'absolution aux excommuniés, il leur faisoit donner caution de payer l'amende ; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit souvent de l'exiger, mais il ne l'exigeoit jamais. A l'égard des pécheurs endurcis, il les exhortoit, jeûnoit & prioit pour eux. Il fut canonisé en 1218.

1210.

Le Pape approuve de vive voix la régle de saint François. Ce Saint étoit né à Assise en Ombrie l'an 1182, il fut nommé Jean au baptême ; mais depuis on lui donna le surnom de François à cause de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue Françoise, nécessaire alors aux Italiens pour le commerce auquel son pere le destinoit. Son attrait pour la

CONCILES DU TREIZIEME SIECLE.

Royaume. *Raynardi ad hunc annum.*

1231. De *Reims*, tenu à *S. Quentin*, sur la discipline & dans la cause de Milon, Evêque de Beauvais. *Hard.* seul, tom. VII.

— De *Albanense*, S. Albans en Angleterre, *Angl.* t. I.

— De *Rouen*, sur la discipline. *Hard.* seul. tom. VII. *Martene Thesauri*, tom. IV. *Bessin in Conciliis Norman.*

— De *Château-Gontier*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

— De *S. Quentin*, de *Laon* & de *Noyon*, en faveur de Milon, Evêque de Beauvais. *Ibid.*

— De *Tours*, sur la discipline.

1232. De *Melun*, contre Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

1233. De *Beziers*, contre les hérétiques Albigeois. *Ibid.*

— * De *Nymphée*, en Bythinie, pour la réunion des Grecs & des Latins. *Ibid.* Mais sans succès.

— De *Mayence*, contre une sorte de Manichéens ou Albigeois, nommés Stadings de la ville de Stade en Allemagne. *Ibid.*

— De *Terragone*, sur la discipline. *Mart. Collect. nova*, tom. VII.

1234. De *Rome* ou de *Spolette*, pour l'expédition de la Terre-sainte. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— D'*Arles*, en Provence, sur la discipline, & l'on y reçoit le Concile Général de Latran de 1215. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

— * De *Mayence*, où l'on donne l'absolution aux Stadings sans aucune conversion. *Ibid.*

1235. De *Narbonne*, où l'on prend des mesures pour détruire l'hérésie des Albigeois. *Ibid.*

— De *Scherung*, en Danemarck, sur la discipline. *Olaus Mag. Hist. Got. l.* 19.

— De *Reims*, à *S. Quentin*, en Vermandois, sur la liberté des Eglises; ce qui occasiona une Assemblée à Melun. *Ibid.*

— De *Reims* à *Compiegne*, pour des remontrances au Roi. *Ibid.*

— De *Reims*, à *Senlis*. *Ibid.*

1236. D'*Arles*, sur la discipline. *Gall. Christ.* tom. I. page 568.

— De *Reims*, à *S. Quentin*, pour les immunités. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII.

— De *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*

1237. De *Londres*, pour la réformation des mœurs. *Ibid. Angl.* t. I.

1238. De *Londres*. *Angl.* tom. I.

— De *Cognac*, en Angoumois, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tome VII.

— De *Trêves*, sur la discipline. *Mart. Collectionis*, tom. VII. *Thes.* tom. VI.

1239. De *Sens*, sur la discipline. *Martene Collectionis*, tom. VII.

— De *Londres*. *Anglic.* tom. I.

— De *Tours*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

— De *Reims*, à *S. Quentin*, pour les immunités de l'Eglise. *Ibid.*

— D'*Edimbourg*. *Anglic.* tom. I.

— De *Terragone*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. III.

1240. De *Rome*. *Gall. Christ.* tome IV. page 995.

— De *Terragone*, sur l'Archevêque de Tolède. *Aguirre*, tome III.

— Assemblée de *Paris*: on y condamne des propositions erronées.

— De *Vorcester*, en Angleterre. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Metz*, contre l'Empereur Frédéric.

— De *Senlis*, pour accorder au Pape des secours d'argent. *Ibid.*

— De *Rading* & de *Northampton*. *Anglic.* tom. I.

— De *Valence*, en Espagne, sur la discipline. *Martene Thes.* tom. IV.

1241. D'*Oxfort*. *Anglic.* tom. I.

1242. De *Perth* en Ecosse. *Ibid.*

— De *Terragone*, contre les Vaudois. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Laval* au Maine, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

1243. De *Beziers*. *Christ. Gall.* tome VI. page 234.

1244. De *Terragone*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. III. *Mart. Thes.* tom. IV.

piété lui fit quitter la maison paternelle pour se retirer à l'Eglise de S. Damien, voisine d'Assise : il la répara à ses dépens, ayant vendu pour cet effet le peu qu'il possédoit. Cette conduite lui attira de rudes traitemens de la part de son pere ; mais il n'en fut que plus excité à suivre ses pieux desseins. Ayant entendu un jour lire à la Messe l'endroit de l'Evangile où notre Seigneur dit à ses Apôtres : *Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnoie dans votre bourse, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni scandales, ni bâtons*, il exécuta sur le champ ce qu'il venoit d'entendre : il quitta ses souliers, son bâton & sa besace ; & ne gardant qu'une tunique, il ôta sa ceinture de cuir pour s'en faire une de corde. François, ainsi dénué de tout, trouva des imitateurs ; son exemple toucha plusieurs de ceux qui le connoissoient ; & il avoit déja grand nombre de disciples, lorsqu'Innocent III approuva sa régle.

Le Comte de Toulouse est excommunié de nouveau, pour avoir manqué à l'exécution des promesses qu'il avoit faites de chasser de ses Etats les hérétiques & les brigands. Simon de Montfort prend Minerbe au Diocèse de Carcassone ; ce lieu étoit templi d'hérétiques qu'on essaya de convertir : mais comme ils demeuroient obstinés, le Comte de Montfort fit prendre cent quarante de ceux qu'ils appelloient *parfaits* : on prépara un grand feu où ces malheureux allerent se précipiter d'eux-mêmes ; tous les autres abjurerent l'hérésie. On brûla en même tems à Paris d'autres hérétiques qui soutenoient que le regne du Pere & du Fils étoit passé, & qu'en ce tems commençoit le regne du Saint-Esprit, qui pouvoit sauver par l'infusion intérieure de sa grace sans aucun acte extérieur ; & qu'ainsi la Confession, le Baptême, l'Eucharistie & les autres Sacremens ne devoient plus avoir lieu : ils traitoient le Pape d'Antechrist, & les Prélats de membres de l'Antechrist. On découvrit qu'un Clerc nommé *Amauri*, qui avoit enseigné à Paris la logique & les autres arts libéraux, avoit été l'auteur de cette secte ; sa mémoire fut condamnée. On reconnut en même tems que les ouvrages de métaphysique d'Aristote, apportés depuis peu de Constantinople & traduits du Grec en Latin, avoient donné occasion à cette hérésie ; ainsi le Concile qui se tenoit alors à Paris, ordonna de les brûler tous, & défendit sous peine

CONCILES DU TREIZIEME SIECLE.

—— De Rochester & de Londres sur la discipline, &c. Anglic. tom. I.
—— De Narbonne, Gall. Christ. tom. VI. page 70.
1245. Othomense, en Danemarck, contre les Usurpateurs des biens de l'Eglise. Hard. seul, tom. VII.
—— De LYON, treiziéme Concile Général, sous Innocent IV. pour l'expédition de la Terre-sainte : on y veut déposer l'Empereur Fréderic, & l'on y accorde le Chapeau rouge aux Cardinaux. Reg. tom. XVIII. Lab. tom. XI. Hard. tom. VII.
1246. De Lanciski en Pologne, contre Conrad, Duc de Mazovie, Usurpateur des biens de l'Eglise. Lab. tom. XI. Hard. tome VII seuls.
—— D'Arles, sur la discipline. Ibid. Hard. l'indique, tom. XI.
—— De Beziers, pour l'extirpation de l'hérésie. Ibid.
—— De Londres. Anglic. tom. I.
—— De Lerida, en Espagne, où l'on absout le Roi d'Arragon, excommunié pour avoir fait couper la langue à l'Evêque de Gironne. Hard. seul, tom. VII. Aguirre, tom. III. Marca Hisp.
—— De Terragone. Aguirre, tom. III.
1247. De Terragone, sur la discipline. Martene Thesauri, tom. IV.
1248. De Terragone, sur la discipline. Martene. Ibid.
—— De Paris, sur la discipline. Mart. Collect. tom. VII.
—— De Scheningea, en Suede, contre le mariage des Prêtres. Lab. tom. XI. Hard. tom. VII. manque in Reg.
—— De Valence en Dauphiné, sur la Foi & les Immunités. Ibid.
—— De Breslau en Siléfie, où l'on accorde au Pape la cinquiéme partie des revenus Ecclésiastiques de Pologne. Ibid.
—— D'Embrun. Gall. Christ. tome III. page 1079.
1250. D'Oxford, sur la liberté des Chapelles Royales. Angl. tom. I.
1251. De Lille, Province d'Arles. Reg. tome XXVIII. Lab. tome XI. Hard. tome VII.
—— De Provins, sur l'excommunication. Martene Collectionis tome VII.
—— De Reims.
—— De Narbonne, Gall. Christ. tom. VI. pag. 685.
1252. De Sens, pour obliger le Comte Thibault de Champagne à restituer les biens de l'Eglise. Lab. tom. XI. Hard. tom. VII. seuls.
—— De Londres. Anglic. tom. I.
Yorck, sur la discipline. Lab. tome XI.
1253. De Ravenne, pour les Immunités des Eglises. Ibid.
—— De Paris, sur le Chapitre de Chartres. Martene Collectionis, t. VII.
—— De Saumur, sur la discipline. Reg. tom. XXVIII. Lab. tom. XI. Hard. tom. VII.
—— De Châteaugontier, sur la Discipline. Reg. XXVIII. Lab. tom. XI. Hard. tom. VII.
—— De Terragone, sur la discipline. Aguirre, tome III.
1254. D'Albi, sur l'extirpation de l'hérésie. Reg. &c.
—— De Coignac, sur la discipline. Lab. tom. XI.
1255. De Paris, sur l'assassinat du Chantre de l'Eglise de Chartres. Ibid. & Martene Collectionis, tom. VII.
—— De Bourdeaux, sur la discipline. Reg. tome XXVIII. Lab. tome XI. Hard. tom. VII.
—— De Beziers, pour l'extirpation de l'hérésie des Albigeois & sur la réformation des mœurs. Ibid. & Baluz. in Conciliis Gal. Narbonensis. Le Gall. Christ. t. VI. p. 888, le met en 1256.
—— De Norwic & de Londres, sur le revenu des Eglises, &c. Angl. tom. I.
1256. De Compiegne, Gall. Christ. tome III, page 89, in instrumentis.
—— De S. Quentin. Ibid, tome III, page 332.
—— De Westminster, Angl. tom. I.
—— De Durham, sur la discipline. Lab. tome XI.
—— De Sens, sur l'homicide d'un Ecclésiastique. Mart. Collect. tom. VII.
1257. De Lerida, pour les Priviléges des Evêques. Aguirre, tome III.
—— De Ponteaudemer, en Normandie, sur la discipline. Bessin.

d'excommunication de les transcrire, de les lire, ou de les retenir. Il condamna de même au feu les livres d'un docteur nommé David, & les livres François de Théologie.

1211.

La guerre contre les Albigeois s'allume de plus en plus; on prend la ville de Lavaur & le Château de Casser : un grand nombre d'hérétiques opiniâtres sont tués ou blessés par les Pélerins croisés. Après ces expéditions, Simon de Montfort reçut un renfort considérable, par l'arrivée du Comte de Bar en Lorraine suivi d'un grand nombre de noblesse Allemande : avec ce secours il tenta de prendre Toulouse, mais inutilement.

Saint François obtient des Bénédictins l'Eglise de Notre-Dame de la Portioncule près Assise, qu'il avoit autrefois réparée. Ce fut la premiére maison & la source de l'Ordre des Freres Mineurs. Il va prêcher : il fonde plusieurs Couvens, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise & de Boulogne.

Le Pape dépose l'Empereur Othon & le Roi d'Angleterre.

1212.

Othon ayant appris que les Allemands révoltés contre lui avoient élu pour Empereur Fréderic, Roi de Sicile, auquel il faisoit la guerre en Italie, repasse en Allemagne : Fréderic le suit, l'oblige de se retirer en Saxe, & se fait prêter le serment de fidélité par les Seigneurs.

Le Pape publie la Croisade pour déposseder le Roi d'Angleterre; il écrit en particulier au Roi Philippe-Auguste, auquel il donne le Royaume d'Angleterre pour lui & ses successeurs, afin de l'engager à cette entreprise.

Robert de Courçon ou Corceon, Cardinal Légat, assemble un Concile à Paris; on y publia plusieurs constitutions, dont voici les plus remarquables. I. Défense aux Clercs séculiers de s'entretenir dans l'Eglise hors du Chœur, pendant l'Office, & de sortir de la Messe après l'Evangile. II. On retranche la mauvaise coutume établie dans certaines Eglises, de donner la rétribution ordinaire à ceux qui assistoient au commencement & à la fin de l'Office, & qui alloient se promener dans l'intervalle. IV. Tous les Ecclésiastiques qui sont

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— De *Reims* à *Compiegne*. *Gal. Chr.* tom. III. page 332.
— De *Danemarck*, pour les Evêques du Royaume. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Londres*, & de *Cantorberi*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.
— De *Lanciski*, contre Boleslas, Duc de Silésie, qui tenoit prisonnier l'Evêque de Breslau. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1258. De *Montpellier*, sur la liberté de l'Eglise. *Lab.* tom. XI.
— De *Merton*, en Angleterre, pour révoquer les dixmes accordées au pape. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
— De *Ruffec*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Ravenne*, sur les Ordres de S. Dominique & S. François. *Ibid.*
— D'*Oxford*. *Anglic.* tom. I.
1259. D'*Ecosse*. *Ibid.*
1260. De *Cologne*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
— De *Coignac* (Copriniocum) sur la discipline. *Ibid.*
— De *Paris*, pour s'opposer aux Tartares. *Lab.* tom. XI.
— D'*Arles*, contre l'Abbé Joachim & sur la discipline. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Cypre*. *Hard.* seul, tom. VII.
— De *Bordeaux*, pour s'opposer aux Tartares. *Mart. Coll.* tom. VII.
1261. De *Lambeth*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. *Angl.* tom. I.
— De *Londres*, *Anglic.* tom. I.
— *Pontanum*. *Ibid.*
— On tint plusieurs Conciles, pour s'opposer aux courses des Tartares, savoir à *Londres*, à *Beverlac*, à *Mayence* & ailleurs.
— De *Mayence*.
— * De *Constantinople*: on y dépose injustement le patriarche Arsenius, *Pachimer*. Lib. III.
1262. De *Coignac*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1263. De *Bourges*, *Gall. Christ.* tom. II, pag. 70, douteux.
— De *Clermont*. *Ibid.* tom. II. p. 340.
— De *Paris*, pour secourir la Terre-Sainte, *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— De *Viterbe*, le Pape Urbain accorde le Royaume de Sicile à Charles d'Anjou, frere de S. Louis. *S. Antonin*, Hist. 3e. part. tit. 19.
— De *Bourdeaux*, sur les Rits Ecclésiastiques. *Lab.* tom. XI.
1264. De *Nantes*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Paris*, contre les juremens & les blasphêmes. *Ibid.*
— De *Boulogne* sur mer, pour Henri, Roi d'Angleterre. *Ibid.*
1265. De *Londres*, où l'on excommunie les ennemis du Roi. *Ibid.*
— De *Northampton*. *Angl.* tom. I.
1266. De *Cologne*, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*
— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Collect.* tom. VII.
— De *Monluçon*. *Gall. Christ.* tome II. page 71.
1267. De *Seden* (Sedenense) Province d'Arles. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Seines* en Dauphiné, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Pontaudemer* en Normandie, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. & *Bessin in Conciliis Norman.* manque *in Regia*.
— De *Northampton*, où l'on excommunie les ennemis du Roi d'Angleterre Henri III. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia*.
— De *Breslau*, en Silésie, pour accorder quelques secours aux Chrétiens de la Terre-Sainte. *Ibid.*
— De *Vienne* en Autriche, sur la réformation. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. Lambecius en donne quelques corrections.
1268. De *Château-Gontier*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Perth*, en Ecosse. *Angl.* t. I.
1269. De *Cantorberi*. *Ibid.*
— D'*Angers*, sur la correction des mœurs. *Regia*, &c. *ut suprà*.
— De *Sens*. *Ibid.*
— De *Belleville*, *Gall. Christ.* t. IV, page 611,
— De *Montpellier*. *Gall. Christ.* t. VI. page 391.
1270. De *Ravenne*, contre les Usur-

dans les Ordres sacrés, ne pourront avoir de servantes, sous peine d'excommunication qu'ils encourront, s'ils en ont quelqu'une, sans se montrer fidéles à la renvoyer dans quarante jours après en avoir été avertis. On prescrit la même chose aux Bénéficiers, sous peine d'être suspendus de leurs bénéfices. V. Chaque Clerc obéira à son Evêque, & ne se confessera point à d'autres sans sa permission. VII & IX. On défend de recevoir, sans lettres de l'Evêque, les Prédicateurs qui viennent faire la quête; & de mettre la prédication à ferme dans un certain district. X. On ne donnera point la sépulture ou l'Eucharistie à un Laïque, Paroissien d'un autre, sur-tout à Pâque. XI. Défense aux Prélats d'obliger les Laïques à leur léguer de l'argent pour dire des anniversaires de Messes, ou de s'engager à en dire un si grand nombre, qu'ils soient contraints pour les acquitter de louer d'autres Prêtres, ou d'en trafiquer. On défend aussi de dire des Messes séches pour les morts. XII. Aucun Prêtre ne confessera dans la Paroisse sans ordre du Curé, ou de son Supérieur, excepté en cas de nécessité. Ici le Curé est nommé, *le propre Prêtre*. XIV. Défenses de vendre les doyennés ruraux. XV. Les Archidiacres n'obligeront point à racheter le droit de visites où ils en doivent faire.

La seconde partie des Statuts du Concile, regarde les Religieux. II. Défense de recevoir personne en Religion, avant l'âge de dix-huit ans. III. Les Evêques doivent veiller à ce qu'il n'y ait dans les cloitres aucune issue secrette qui puisse y favoriser les mauvais desseins. VI. Dès qu'un sujet est digne, on n'alléguera point pour l'exclure, la raison ou le prétexte qu'il est étranger, ou d'un pays peu agréable au commun des Freres. XI. On veut que les Religieux, dans leurs voyages, soient tellement pourvus du nécessaire, qu'ils ne soient point contraints de mendier à la honte du Seigneur & à celle de leur Ordre. XXI. Chaque Religieux aura son lit séparé. XXIII. Loin d'autoriser les sermens qu'on faisoit dans quelques Monasteres de ne point prêter des livres, on ordonne qu'il y en ait toujours à l'usage des gens de dehors, qui en auroient besoin. XXVI. On ne donnera point de Prieuré à vie. XXVII. On n'exigera rien de ceux qui entrent dans la Communauté, à titre de nourriture & de vêtement.

CONCILES DU TREIZIEME SIECLE.

pateurs de l'Evêché de Cesenne.
—— De *Compiegne*, contre les Usurpateurs des biens de l'Eglise. *Ibid.*
—— D'*Avignon*, sur la discipline. *Ibidem.*
1271. De S. *Quentin*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VIII.
—— De *Noyon*, sur la discipline.
—— De *Beziers*, *Gall. Christ.* t. VI. pag. 338.
1272. De *Cantorberi*, & de *Norwick*. *Angl.* tome I.
—— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* t. VI. page 408.
1273. De *Rennes*, sur la discipline, *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1274. DE LYON : XIVe. Concile général, sous Grégoire X, contre les erreurs des Grecs, pour la réunion & pour la Terre-Sainte. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII. *Martène coll.* tom. VII.
—— De *Saltzbourg*, où l'on reçoit le Concile de Lyon. *Ibid.*
—— De *Narbonne*, & de *Beziers*. t. VI. page 80.
1275. d'*Arles*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Perth*, en Ecosse, sur la discipline. *Angl.* tom. I.
1276. De *Durham*, sur les Immunités Ecclésiastiques. *Ibid.*
—— De *Saumur*, sur l'Abbé de S. Florent.
—— De *Saumur*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Bourges*, sur la discipline Ecclésiastique. *Ibid.*
—— De *Tribur*, sur la discipline. *Lambert d'Aschaffenburg.*
1277. De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 447.
—— De *Narbonne*. *Ibid.* t. VI. p. 195.
—— De *Compiègne*, sur les Chantres des Cathédrales. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Constantinople*, pour l'extinction du Schisme. *Ibid.*
—— * De *Constantinople*, par les Schismatiques. *Pachimer*, lib. V.
—— De *Constantinople*, où l'on excommunie ceux qui rejetteront l'union de l'Eglise Grecque avec la Romaine. *Ibid.*
1278. De *Langeais*, sur la discipline. *Ibidem.*
—— D'*Aurillac*, contre les exemptions. *Martene Thesauri*, tom. IV.
—— De *Windesort*, en Angleterre, sur la discipline. *Anglic.* tom. I.
1279. De *Beziers*, pour la tenue d'un Parlement. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. *Baluz. Conc. Gall. Narbon.*
—— De *Londres*. *Angl.* tom. I.
—— D'*Ausch*, sur les droits de l'Eglise de Bazas. *Ibid.*
De *Pontaudemer*, sur la discipline. *Ibidem* & *Bessin.*
—— D'*Avignon*, sur la Croisade & les Priviléges des Religieux. *Ibid.*
—— De *Reding*, sur la discipline & les Etudes d'Oxfort. *Ibid. Angl.* t. I.
—— De *Bude*, sur la discipline, & qui fut interrompu par Ladislas, Roi de Hongrie. *Ibid.*
—— D'*Angers*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Terragone*, pour canoniser S. Raymond de Pegnafort. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII.
1280. De *Narbonne*. *Gall. Christ.* tome VI, pag. 630.
—— De *Cologne*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Lambeth*, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
—— De *Beziers*, sur la Métropole de Narbonne. *Ibid.* & *Baluz. Conc. Gall. Narbon.* En 1281. *Gal. Christ.* tom. VI. page 148.
—— De *Constantinople*, sur la Procession du Saint-Esprit. *Ibid.*
—— De *Ravennes*, dont on n'a point les actes. *Ibid.*
—— De *Saintes*, sur diverses matiéres ecclésiastiques. *Ibid.*
—— De *Poitiers*, sur la discipline. *Ib.*
—— De *Noyon*, sur la discipline. *Hard.* seul, tom. VII.
—— De *Sens*, sur quelques violences faites dans une Eglise du Diocèse de Chartres. *Martene Coll. Tom.* VII.
—— De *Perth*. *Angl.* tom. I.
1281. De *Saltzbourg*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

La troisiéme partie est pour la réforme des Religieuses. On condamne l'abus de donner à chacune sa petite pension en argent pour le vivre & le vêtement, & on enjoint aux Evêques de réduire le nombre des Religieuses suivant les facultés du monastere. Comme elles n'étoient pas dans la clôture exacte, on ordonne que si elles sortent pour visiter leurs parens, elles seront bien accompagnées & reviendront promptement. Point de danses entr'elles, ni au cloître ni ailleurs.

La quatriéme partie concerne les Archevêques & les Evêques. I. Ils veilleront sur leur extérieur, sur leur air, leurs démarches, leurs paroles. II. Tant qu'ils seront en santé, ils n'entendront pas Matines dans leur lit. III. Ils officieront aux grandes solemnités, & prêcheront ou feront prêcher. IV. On leur défend la chasse, les fourures précieuses, les jeux de hazard. V. On fera à leur table quelque sainte lecture, du moins au commencement & à la fin. VII. Ils résideront fréquemment dans leurs Siéges, sur-tout aux grandes Fêtes & pendant le Carême. VIII. On leur lira deux fois l'année, publiquement, la profession de foi qu'ils ont faite à leur sacre, une fois dans leur synode, & une fois en Chapitre. XI Que leurs Officiers soient désintéressés & modestes : le Concile nomme parmi ceux-ci un Camérier, un Bouteiller, un Panetier, un Cuisinier, un Maréchal, un Portier, un Sénéchal ; à quoi il ajoute des Officiaux qui administrent fidélement & gratuitement la Justice.

Dans ce Concile le Cardinal de Corceon fit un réglement pour les Ecoles de Paris. Il est daté du mois d'Août ; on y voit qu'il étoit défendu d'enseigner les arts à Paris avant l'âge de vingt un ans, & la Théologie avant trente-cinq ans. On ordonne d'expliquer ordinairement dans les Ecoles la dialectique d'Aristote ; mais on défend d'y lire sa métaphysique & sa physique.

Sainte Claire reçoit l'habit de pénitence de la main de saint François, à Notre-Dame de la Portioncule. Elle se retira ensuite à l'Eglise de S. Damien, près Assise, où elle demeura enfermée quarante-deux ans, & y assembla plusieurs compagnes. Ainsi commença l'Ordre des pauvres femmes, en Italien *d'elle povere done*, que nous nommons l'Ordre de sainte Claire, & qui suit la régle de S. François. Le respect qu'on avoit conçu pour lui étoit déja si grand, que

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— De *Lambeth*, sur la discipline & la liberté des Eglises. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia. Anglic.* tome I.

1282. D'*Avignon*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Saintes*, sur la discipline. *Ib.*

— De *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV. & *Coll.* tom. VII.

— De *Bourges*. *Gall. Christ.* tom. II. page 73.

1284. De *Paris*, sur la discipline, dont il ne reste aucun acte. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Reg.*

— De *Nimes*, sur les Sacremens & la discipline. *Ibid.*

— De *Poitiers*, sur la discipline. *Ibid.*

— * De *Constantinople*, par les Schismatiques. *Rayn. ad hunc annum.*

— De *Melfe*, sur la particule *Filioque*. *Martene Coll. nov.* tom. VII.

1285. De *Lanciski*, sur les Immunités de l'Eglise. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

— De *Macon*. Le *Gall. Christ.* tom. IV. page 613, le marque en 1286.

— De *Constantinople*, *Hard.* seul, tom. VII.

— De *Riez* en Provence, sur la discipline. *Mart. Thesauri*, tom. IV.

1286. De *Ravenne*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Bourges*, contre les exemptions. *Martene Thes.* tom. IV.

1287. D'*Oxfort*, sur la discipline, les usages & les fêtes de l'Eglise. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia. Angl.* tom. I.

— De *Reims*, en faveur des Dominicains & Franciscains. *Ibid.*

— De *Wirsbourg*: on refuse au Pape & à l'Empereur les contributions qu'ils demandent. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Milan*, sur la discipline. *Ibid.* & tome VIII. *Muratori.*

— De *Reims*. *Martene Thes.* tom. IV.

1288. De *Lille*, de la Province d'Arles, sur la discipline. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. manque *in Regia.*

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

1289. De *Chester* (Cistrense) sur la discipline. *Ibid.*

— De *Vienne* en Dauphiné, sur la discipline. *Ibid.*

1290. De *Nougario*, Diocése d'Ausch, contre les Usurpateurs des biens Ecclésiastiques. *Ibid.*

— De *Paris*, sur la discipline, dont on n'a point les actes. *Ibid.*

— D'*Ambrun* en Dauphiné, sur la discipline. *Martene Thes.* tom. IV. En 1289. *Gall. Christ.* tom. III, pag. 1163.

De S. *Léonard le Noblat* (Nobiliacum), Diocése de Limoges, sur les revenus Ecclésiastiques. *Mart. Thes.* tome IV.

1291. De *Terragone*, sur la discipline. *Martene in collect. nov.* tom. VII.

— De *Lyon*, *Gall. Christ.* tom. III, page 222.

— De *Saltzbourg*, pour réunir les Templiers & les Chevaliers Teutoniques. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Londres*, pour chasser les Juifs d'Angleterre. *Ibid. Anglic.* tome I.

— De *Milan*, pour secourir les Chrétiens de la Terre-Sainte. *Ibid.*

1292. D'*Aschaffenbourg*, en Allemagne, pour la discipline. *Ibid.*

— De *Lyon*, pour la discipline.

— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Chester*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

1294. De *Saumur*, sur la discipline. *Ibid.*

— D'*Aurillac*; même sujet. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 83.

— De *Pont*, près *Saintes*, pour accorder une Décime à Philippe le Bel. *Ibid.* tome II. page 1076.

1295. De *Clermont* en Auvergne. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 83.

1296. De *Paris*. *Ibid.* t. II. p. 284.

1297. De *Londres*, contre les Usurpateurs des biens Ecclésiastiques. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia. Angl.* tome I.

lorsqu'il entroit dans quelque ville où il étoit connu, on sonnoit les cloches, le Clergé & le peuple venoient au-devant de lui, chantant des cantiques & jettant des rameaux sur son passage.

Les Chrétiens remportent une victoire mémorable sur les Mores d'Espagne le 16 Juillet, dans la plaine nommé *Las Navas de Tolosa*. On prétend qu'il resta cent mille infidéles sur la place, & qu'on en fit environ deux cens mille prisonniers. Le Pape Innocent III avoit publié une Croisade, qui fut d'un grand secours aux Chrétiens d'Espagne. On vit à cette bataille le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Tolède qui faisoit porter sa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & plusieurs autres Prélats, avec un grand nombre de Clercs, qui chanterent le *Te Deum*, en action de graces, sur le champ de bataille.

1213.

Bulle du 19 Avril pour la convocation d'un Concile universel indiqué au mois de Novembre 1215. Autre Bulle du mois de Juin pour la publication d'une nouvelle Croisade.

En Angleterre, le Roi Jean, apprenant que Philippe-Auguste armoit puissamment contre lui en conséquence du don du Pape, se fait absoudre de l'excommunication, & rend ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande tributaires & feudataires du S. Siége. Le Pape ayant reçu les lettres par lesquelles le Roi l'informoit de cette soumission, lui fit une réponse, où il disoit: *Vous possédez maintenant votre Royaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puisqu'il est devenu un Royaume sacerdotal, suivant les paroles de de l'Ecriture*. On prétend qu'en même tems que ce Prince traitoit avec le Pape, il rechercha secrétement l'alliance du Roi de Maroc, & lui envoya même des députés chargés d'une lettre par laquelle il lui offroit de se rendre son vassal & d'embrasser sa Religion. Mais cette honteuse démarche lui réussit mal. Lorsque les députés furent admis à l'audience du Roi de Maroc, ils le trouverent occupé à lire. Ce Prince s'étant fait expliquer la lettre, leur dit après quelques momens de réflexion: *Je lisois un livre grec d'un sage Chrétien nommé Paul, dont les actions & les paroles me plaisent fort; mais ce qui m'en déplaît, c'est qu'il quitta la Religion*

CONCILES

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— De *Lyon*, contre les Princes qui mettent des impofitions fur le Clergé. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI.

1298. De *Saintes*, fur la difcipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. feuls.

1299. De *Rouen*, fur la difcipline. *Ibid.*

— De *Beziers*, fur la difcipline. *Ibid.* *Baluz. Mart.* tom. VII.

— De *Lyon* & d'*Anfé*. *Gall. Chrift.* tom. IV. pages 408 & 267.

— De *Macon*. *Ibid.* tom. IV. p. 408.

— De *Toulon*, fur la fin du fiécle. *Ibid.* tom. I. page 748.

1300. De *Melun*, fur les mœurs. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. feuls.

— De *Merton*, en Angleterre, fur la difcipline. *Ibid.* *Angl.* tom. I.

— De *Cologne*, fur la difcipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. feuls.

— De *Bayeux* & d'*Aufch*, fur la difcipline. *Ibid.*

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

dans laquelle il étoit né: j'en dis autant du Roi vôtre maître, qui veut quitter la loi chrétienne si sainte & si pure; Dieu sait, lui qui n'ignore rien, que si j'étois sans Religion, je la choisirois préférablement à toute autre. Ayant ainsi parlé il renvoya les députés avec mépris. L'Historien Matthieu Paris qui rapporte ceci, dit l'avoir appris d'un Clerc de Londres nommé Robert, l'un des députés du Roi Jean.

Bataille de Muret le 12 Septembre où les Albigeois sont battus par les Croisés: Pierre, Roi d'Arragon, qui étoit venu au secours du Comte de Toulouse son beau-frére, y fut tué.

1214.

Concile de Dunestaple assemblé par Etienne de Langton, Archevêque de Cantorberi: on y appelle au Pape de l'entreprise du Légat Nicolas, Evêque de Tusculum, qui prétendoit disposer des Eglises vacantes au préjudice de l'Archevêque. A Constantinople, les Grecs obligent l'Empereur à faire rouvrir leurs Eglises, que le Cardinal Pélage, Légat, avoit fait fermer pour les contraindre à se soumettre à l'autorité de l'Eglise Romaine.

Fondation de l'Abbaye de la Victoire, près Senlis, par Philippe Auguste, en mémoire des avantages qu'il remporta cette année sur l'Empereur Othon & sur le Roi d'Angleterre.

Concile de Londres le 29 Juin, où le Légat Nicolas léve l'interdit jetté sur l'Angleterre, après avoir reglé les sommes que le Roi devoit payer à l'Archevêque de Cantorberi & aux autres Prélats, pour les dommages qu'ils avoient soufferts: c'étoit la discussion de cette affaire qui avoit retardé la levée de l'interdit depuis l'absolution du Roi. Ce Prince voyoit diminuer son autorité de jour en jour. Les Seigneurs s'étant révoltés, l'année suivante, il prit la croix de pélerin, croyant se mettre en sureté par le privilége de la Croisade; mais de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, ils se choisirent un chef, qu'ils nommerent *Maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte Eglise.* Ils s'emparerent de Londres, & enfin le Roi presqu'entiérement abandonné rétablit les libertés accordées autrefois par S. Edouard & par le Roi Henri premier: il appella au Pape qui cassa la concession, & excommunia les Seigneurs rebelles; mais

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1201	25 Mars.
1202	14 Avril.
1203	6 Avril.
1204	25 Avril.
1205	10 Avril.
1206	2 Avril.
1207	22 Avril.
1208	6 Avril.
1209	25 Mars.
1210	18 Avril.
1211	3 Avril.
1212	25 Mars.
1213	14 Avril.
1214	30 Mars.
1215	19 Avril.
1216	10 Avril.
1217	26 Mars.
1218	15 Avril.
1219	7 Avril.
1220	29 Mars.
1221	11 Avril.
1222	3 Avril.
1223	23 Avril.
1224	14 Avril.
1225	30 Mars.
1226	19 Avril.
1227	11 Avril.
1228	26 Avril.
1229	15 Avril.
1230	7 Avril.
1231	23 Mars.
1232	11 Avril.
1233	3 Avril.
1234	23 Avril.
1235	8 Avril.
1236	30 Mars.
1237	19 Avril.
1238	4 Avril.
1239	27 Mars.
1240	15 Avril.
1241	31 Mars.
1242	20 Avril.
1243	12 Avril.
1244	3 Avril.
1245	16 Avril.
1246	8 Avril.
1247	31 Mars.
1248	19 Avril.
1249	4 Avril.
1250	27 Mars.

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1251	16 Avril.
1252	31 Mars.
1253	20 Avril.
1254	12 Avril.
1255	28 Mars.
1256	16 Avril.
1257	8 Avril.
1258	24 Mars.
1259	13 Avril.
1260	4 Avril.
1261	24 Avril.
1262	9 Avril.
1263	1 Avril.
1264	20 Avril.
1265	5 Avril.
1266	28 Mars.
1267	17 Avril.
1268	8 Avril.
1269	24 Mars.
1270	13 Avril.
1271	5 Avril.
1272	24 Avril.
1273	9 Avril.
1274	1 Avril.
1275	14 Avril.
1276	5 Avril.
1277	28 Mars.
1278	17 Avril.
1279	2 Avril.
1280	12 Avril.
1281	13 Avril.
1282	28 Mars.
1283	18 Avril.
1284	9 Avril.
1285	25 Mars.
1286	14 Avril.
1287	6 Avril.
1288	28 Mars.
1289	10 Avril.
1290	2 Avril.
1291	22 Avril.
1292	6 Avril.
1293	29 Mars.
1294	18 Avril.
1295	3 Avril.
1296	25 Mars.
1297	14 Avril.
1298	6 Avril.
1299	19 Avril.
1300	10 Avril.

ce procédé ne fit que les aigrir. Louis, fils de Philippe Auguste, fut appellé en Angleterre, & se fit couronner à Londres; mais il fut obligé de s'en retourner après avoir vu mourir de douleur le malheureux Roi Jean. Les Anglois ont toujours fait valoir depuis, comme loix fondamentales de l'Etat, ces libertés tant contestées. Le Roi Jean avoit donné une charte particuliére pour l'article qui regardoit la liberté des élections, tant dans les Eglises Cathédrales que dans les conventuelles, elle fut confirmée par une Bulle du Pape.

Le Comte Baudoin est pendu par ordre de Raimond, Comte de Toulouse son frere. Ce fut le Comte de Foix qui fit l'exécution, aidé de son fils & d'un autre Chevalier.

1215.

Le Comte de Montfort avoit continué ses conquêtes depuis la bataille de Muret: pour lui en assurer la possession, le Légat Pierre de Benevent assembla à Montpellier, au commencement de cette année, un Concile de trente-trois Evêques, auquel assisterent les Barons du pays; on y fit quarante-six Canons, dont plusieurs sont pour réprimer le luxe des Ecclésiastiques & des Religieux. Les sept premiers concernent les Evêques, les Bénéficiers & les autres membres du Clergé, à qui le Concile prescrit une forme d'habits simples & modestes. On y recommande aux Evêques l'habit long & le rochet. On y interdit aux Bénéficiers, les mors de cheval & les éperons dorés, les étoffes d'une couleur trop vive, comme le rouge & le verd, les robes ouvertes ou à manches pendantes; l'anneau & quelques autres ornemens qui ressentoient la molesse du siécle; & s'ils vont quelquefois à la chasse, on leur défend d'avoir chez eux des oiseaux de proie, ou d'en porter à la main. Le huitiéme défend aux Chapitres de recevoir des laïques pour Chanoines ou Confreres, & de leur donner *la Prébende*, ou distribution canonicale du pain & du vin. Nous voyons un reste de cet usage en quelques Eglises, qui comptent entre leurs Chanoines des Rois ou des Seigneurs.

On y ordonne aux Chanoines réguliers de porter de *grandes* couronnes, & aux Moines de *très-grandes*: ensorte que pour ceux-ci le cercle des cheveux ait la largeur de deux ou de trois doigts. Leur chaussure doit être haute & fermée.

Les Chanoines réguliers ne paroîtront jamais sans surplis. Quand les Prieurés fourniront suffisamment à la subsistance de trois Religieux, on en formera une Communauté; quand ils n'y fourniront pas, on fera une union de plusieurs Prieurés. On proscrit les associations & les confrairies qui s'établissoient sans la permission du Seigneur du lieu ou de l'Evêque.

Le Concile général indiqué pour cette année par le Pape Innocent III, s'assembla dans l'Eglise patriarchale de Latran le 11 Novembre, & dura tout le reste du mois. Il s'y trouva quatre cens douze Evêques, & plus de huit cens, tant Abbés que Prieurs: il y avoit aussi des Ambassadeurs des principaux Princes de l'Europe. Ce qui nous reste d'authentique de ce Concile, sont ses décrets compris en soixante-dix Chapitres ou Canons. On y trouve le terme de *Transsubstantiation*, que l'Eglise a consacré depuis dans le Concile de Trente, pour signifier le changement qui s'opére de la substance du pain & du vin en la substance du corps & du sang de Jesus-Christ, à la Messe, en vertu des paroles de la consécration; comme le mot de consubstantiel a été employé par le Concile de Nicée, pour exprimer l'unité & l'identité de substance du Fils de Dieu avec le Pere Eternel. Dans le second, on condamne un traité de l'Abbé Joachim, sur la Trinité; on y condamne aussi la doctrine d'Amauri. Le Troisiéme porte que ceux qui auront été convaincus d'hérésie, seront abandonnés aux puissances séculiéres pour recevoir la punition convenable. Le quatriéme ordonne en faveur des Chrétiens Grecs & Latins qui habitent dans les mêmes lieux, que les Evêques établiront des hommes capables pour célébrer à chaque nation l'Office Divin, lui administrer les Sacremens, & l'instruire chacune selon son rit & en sa langue: le Concile déclare le rang & les prérogatives des quatre Patriarches, mettant celui de Constantinople le premier; ce que le Pape faisoit volontiers, puisque Constantinople étoit au pouvoir des Latins. Le huitiéme régle la maniére dont le Supérieur doit procéder pour la punition des crimes: ce Canon est très-fameux, & a depuis servi de fondement à toute la procédure criminelle même des tribunaux séculiers. Dans le dixiéme & le onziéme on voit l'origine du *Pénitencier* & du *Théologal* dans les Eglises Métropolitaines. Le Concile

ordonne dans le douziéme Canon, que dans chaque Royaume ou Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Dans le treiziéme, on défend d'établir de nouveaux Ordres Religieux, de peur que leur trop grande diversité n'apporte de la confusion dans l'Eglise : il y est dit que quiconque voudra entrer en Religion, embrassera une de celles qui sont approuvées. La suite fera voir que ce réglement fut mal observé. Le dix-huitiéme défend aux Prêtres, aux Diacres & aux Soudiacres de faire les opérations de chirurgie (c'est que la médecine n'étoit exercée que par des Clercs) : il porte aussi défense de faire aucune *bénédiction* sur l'eau & sur le fer chaud pour les épreuves superstitieuses : ce qui prouve qu'elles n'étoient pas encore entiérement abolies. Le vingt & uniéme ordonne que chaque fidéle, étant arrivé à l'âge de discrétion, confessera seul à son propre Prêtre (c'est-à-dire à son Curé) tous ses péchés au moins une fois l'an, & recevra aussi au moins à Pâque le Sacrement de l'Eucharistie ; c'est le premier Canon qui ait ordonné généralement la confession sacramentelle ; & il y en avoit une raison particuliére à cause des erreurs des Vaudois & des Albigeois touchant le Sacrement de Pénitence. Le vingt deuxiéme ordonne aux Médecins, sous peine d'être exclus de l'entrée de l'Eglise, d'exhorter les malades à appeller un Confesseur avant que de leur ordonner aucun remède. Le vingt-quatriéme déclare nulle toute autre forme d'élection que celle par scrutin ou par compromis, si ce n'est que tous s'accordassent à nommer un sujet comme par inspiration. Dans le cinquantiéme, le Concile restreint la parenté au quatriéme degré pour être un empêchement au mariage : on comptoit auparavant la parenté jusqu'au septiéme degré. Le même Canon restreint l'empêchement pour cause d'affinité, seulement à celle qui se contracte entre le mari & les parens de sa femme, & réciproquement. Dans le Canon suivant, on ordonne que les mariages avant d'être contractés seront annoncés publiquement par les Prêtres dans les Eglises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empêchemens légitimes : c'est la *publication des bans*. Le soixante & deuxiéme restreint les indulgences que quelques Prélats accordoient sans choix, & qui faisoient mépriser les clefs de l'Eglise.

Ce Concile est compté pour le douziéme œcuménique, quatriéme de Latran, ses décrets sont fameux chez les Canonistes, & ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Comme le Pape y présidoit, tous les décrets sont en son nom ; mais en quelques-uns on ajoute la clause, *avec l'approbation du saint Concile*. Après les Canons suit un décret particulier touchant la Croisade que le Pape ne perdoit pas de vue : le rendez-vous est marqué au premier Juin 1217 & on ordonne une paix ou tréve pour quatre ans entre tous ceux qui sont en guerre.

On traita aussi en ce Concile de l'affaire des Albigeois : Raimond, Comte de Toulouse, y vint demander la restitution de ses Etats, dont il avoit été dépouillé par les Croisés. Mais le Pape, avec l'approbation de la plus grande partie du Concile, donna sa sentence par laquelle il ordonnoit que le Comte Raimond, sous lequel la foi & la paix n'avoient jamais pu être gardées dans le pays, en seroit exclus pour toujours, & demeureroit en quelqu'autre lieu convenable pour faire pénitence, avec une pension de quatre cens marcs d'argent.

On ne sait quelle ferveur saisit une multitude d'enfans pour courir tumultuairement à la Terre-Sainte. François & Allemands, ils s'étoient répandus & ameutés de tous côtés. Ils étourdissoient tout le monde du chant d'un cantique dont le refrain étoit : *Seigneur Jesus, rendez-nous votre Croix*. Ils partirent résolument au nombre de vingt mille, sans qu'on pût les retenir. Comme ils marchoient sans chef, sans provisions, sans connoissance, leur témérité eut l'issue qu'elle devoit avoir. La plupart périrent de faim sur les grands chemins & dans les forêts. Il y en eut qui s'embarquerent & firent naufrage ; d'autres furent vendus, par des Chrétiens mêmes aux Sarrasins, & quelques-uns de ceux-là verserent leur sang pour la foi. Les moins maltraités en furent quittes pour bien des dangers avec l'humiliant, aveu qu'ils firent à leur retour, d'avoir pris pour vocation divine, l'envi de voir le pays, & le petit feu d'une dévotion puérile.

Innocent III soutient Jean Sans-terre, plus brouillé que jamais avec ses Sujets. Les Anglois, au désespoir par les violences du Roi Jean, avoient choisi pour le remplacer le Prince Louis, fils de Philippe Auguste. Les Officiers du

Pape avoient déja excommunié quelques Seigneurs François qui étoient débarqués à Londres. La qualité de *Vassal du Pape*, que le Pape & son Légat affectoient d'employer en parlant du Roi d'Angleterre, choqua extrêmement, & avec raison, tous les François. Le Pape se plaignit amérement de Louis & de Philippe. Etant allé à Pérouse, il apprit le passage du Prince Louis en Angleterre. Plein de colere à cette nouvelle, il fit un discours au Clergé & au peuple où sur ce texte d'Ezéchiel, *Glaive, glaive, sors du foureau, & aiguise-toi pour tuer & pour éclater*, il parla contre Louis avec une sorte de fureur qui altéra sa santé, & il lança l'excommunication contre le Roi & son Royaume. Il faut avouer qu'Innocent n'avoit point dans ce moment l'esprit du Chef, dont il étoit le premier Vicaire. Tel étoit l'effet du systême si contraire à l'Ecriture & à la Tradition, & cependant adopté dès-lors par la Cour de Rome, que tous les Rois sont ses vassaux, & qu'elle peut disposer de toutes les couronnes.

1216.

Saint François envoie un grand nombre de ses compagnons prêcher en divers Royaumes. La mission d'Allemagne n'eut point de succès, parceque ses Freres venant d'Italie, on les soupçonnoit d'être du nombre des hérétiques qu'on contraignoit alors d'en sortir.

Mort d'Innocent III le 16 Juillet. Les Contemporains ont parlé de lui fort diversement, comme cela arrive souvent à l'égard des hommes célèbres qui ont également mérité la louange & le blâme; on ne voit que leurs défauts ou leurs vertus suivant les divers intérêts dont on est dominé soi-même. Quelques Ecrivains ont accusé ce Pape d'avoit été ambitieux & insatiable d'argent; mais cette accusation est démentie par les larmes qu'il versa lorsqu'il fut forcé d'accepter le Pontificat, & par le zéle avec lequel il réprima la vénalité qui rendoit la Cour de Rome odieuse depuis long-tems. Dès sa jeunesse il s'étoit fait admirer par ses talens; & aussi-tôt qu'il fut Pape, il les employa à rétablir le bon ordre & à faire regner la justice. Il la rendoit toujours par lui-même dans des consistoires publics, dont il rétablit l'usage, & qui attirerent alors à Rome bien des causes cé-

lébres. Il eſt certain qu'Innocent III avoit les mêmes vertus que Grégoire VII. Il eſt fâcheux qu'on ſoit obligé de lui reprocher les mêmes défauts. Outre ſes lettres, qui ſont en très grand nombre, il nous reſte de lui des ſermons, des traités de piété & d'autres écrits, dont quelques-uns ne ſont pas encore imprimés. Il eſt auteur de la belle proſe *Veni, Sancte Spiritus.* On lui attribue encore *Stabat Mater dolorosa*, &c.

Le Cardinal Concio Savelli lui ſuccéde le 18 ſous le nom d'Honorius III, il approuve l'Ordre des Freres Prêcheurs, par deux Bulles du 22 Décembre. Saint Dominique, de concert avec ſes compagnons, avoit embraſſé la régle de ſaint Auguſtin, pour ſe conformer au décret du Concile de Latran; mais il y ajouta quelques pratiques plus auſteres. On voit par une des Bulles dont nous venons de parler, que les Freres Prêcheurs, dans leur premiére inſtitution, n'étoient ni mendians, ni exempts de la Juriſdiction des Ordinaires, mais Chanoines réguliers; ainſi le Pape en approuvant leur inſtitut, ne faiſoit en effet rien de contraire au décret du Concile de Latran. Foulques, Evêque de Toulouſe, leur donna cette année la premiére Egliſe fondée en l'honneur de ſaint Romain dans la ville de Toulouſe; l'année ſuivante ils obtinrent de l'Univerſité de Paris l'Egliſe S. Jacques, d'où leur eſt venu le nom de Jacobins par toute la France: on les nomme auſſi Dominicains, du nom de leur Inſtituteur.

1217.

André, Roi de Hongrie, fut le ſeul Roi qui paſſa en Paleſtine cette année, qui avoit été marquée pour le départ des Croiſés; encore n'y demeura-t-il que trois mois, au bout deſquels il ſe crut libre de retourner en ſon Royaume, ayant accompli ſon vœu. Quelques Croiſés Allemands conduits par Guillaume, Comte de Hollande, prennent le Château d'Alcaçar en Portugal, ſur les Sarraſins.

1218.

Progrès de l'Ordre des Dominicains ou Freres Prêcheurs. Saint Dominique fonde des monaſteres à Bologne, à Madrid & à Segovie.

Mort de l'Empereur Othon IV.

1219.

L'Ordre des Freres Mineurs se multiplioit alors si rapidement, qu'il s'en trouva plus de cinq mille au premier Chapitre général que S. François tint cette année près d'Assise. Les monasteres de filles de son institut se multiplioient de même. Peu après ce Chapitre, S. François obtint du Pape Honorius III une Bulle en faveur de son Ordre; elle est datée du 11 Juin. Plusieurs Freres le prioient d'obtenir un privilége en vertu duquel ils pussent prêcher par-tout où il leur plairoit, même sans la permission des Evêques. Mais il leur répondit: *Dieu veut que nous gagnions les Supérieurs par l'humilité & le respect, & les peuples par la parole & par les bons exemples; votre privilége singulier doit être de n'avoir point de priviléges.* Le saint homme refusa aussi de gouverner les Couvens de filles qu'on avoit fondés sous sa régle, sans sa participation; parcequ'il appréhendoit que la réputation & la vertu de ses Freres n'en reçussent quelque atteinte. *Je crains*, disoit-il, *qu'en même tems que Dieu nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait procuré des sœurs.*

Les Croisés prennent Damiete en Egypte le 5 Novembre, après neuf mois de siége. Saint François étoit venu au camp des Croisés dans le dessein d'aller chez les Sarrasins pour leur prêcher l'Evangile, comme il le fit effectivement. Mais le Sultan Meledin, auquel il s'adressa, le congédia avec honneur, après l'avoir gardé quelque jours auprès de lui: les Croisés furent obligés de rendre Damiete en 1221.

Saint Dominique reçoit le don des miracles: il ressuscite plusieurs morts, & délivre une possédée.

1220.

Berard de Corbe, Pierre de saint Geminien, Adjut, Accurse & Othon, Freres Mineurs envoyés par S. François, souffrent le martyre à Maroc le 16 Janvier. Ce fut le Roi de Maroc qui leur trancha la tête de sa main, irrité de ce qu'ils avoient osé revenir prêcher devant lui, quoiqu'il les eût fait congédier plusieurs fois.

Premier Chapitre général des Freres Prêcheurs à Bologne le 17 Mai, où l'on donne à saint Dominique la qualité de Maître général de l'Ordre. Il fut résolu dans ce Chapitre, que les Freres Prêcheurs embrasseroient la pauvreté parfaite, au lieu qu'auparavant ils avoient des revenus, mais sans avoir de bien fonds. On arrêta aussi qu'à l'avenir on établiroit des Définiteurs, qui, pendant le Chapitre, auroient tout pouvoir même sur le Général.

Fréderic, Roi de Sicile, reçoit la couronne impériale à Rome le 22 Novembre; il prit en même tems la croix pour le voyage de la Terre-Sainte, & publia une constitution pour la conservation de la liberté de l'Eglise. Elle porte entr'autres dispositions, que quiconque poursuivra une personne ecclésiastique devant un juge séculier, soit au civil, soit au criminel, perdra son droit, & le juge sa jurisdiction. Fréderic avoit été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle en 1215. Othon, son compétiteur pour l'Empire, étoit mort en 1218.

1221.

Commencement du tiers-ordre de S. François. Ce Saint fut obligé de l'instituer, pour satisfaire la ferveur d'une multitude de peuple qui s'attachoit à lui dans les villes où il prêchoit. Saint François voulut par cette institution leur procurer le moyen de mener une vie semblable à celle des Religieux, sans en pratiquer cependant toute l'austérité, & sans quitter leurs maisons. On ne trouve plus les constitutions de ce tiers-ordre, telles que S. François les écrivit lui-même, mais telles que le Pape Nicolas IV les fit rédiger soixante-huit ans après.

Mort de S. Dominique à Bologne le 6 Août; il se fait plusieurs miracles à son tombeau. Il avoit fait élire au Chapitre général tenu cette année huit Provinciaux, pour gouverner les Freres déja répandus en autant de Provinces: savoir, l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie & l'Angleterre.

Daniel, Ministre des Freres Mineurs ou Franciscains en Calabre, & six autres Freres, sont condamnés à avoir la tête tranchée à Ceuta en Afrique, où ils étoient allés prêcher la foi.

Naissance de saint Bonaventure.

1222.

Le bienheureux Jourdain est élu Maître général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, pour remplacer saint Dominique. On rapporte de lui plusieurs paroles remarquables. Comme on lui demandoit un jour pourquoi il entroit dans son Ordre moins de Théologiens que d'autres sçavans, il répondit: *C'est que les Théologiens ayant toujours la parole de Dieu sous les yeux, en sont ordinairement moins touchés que les autres ; ils ressemblent à un Sacristain si accoutumé à passer devant l'autel, qu'il ne le salue plus.*

Concile général d'Angleterre à Oxford, le 11 Juin: on y fit quarante-neuf Canons conformes à ceux du dernier Concile de Latran, avec quelques autres réglemens. On fait dans le huitiéme le dénombrement des Fêtes qui doivent être chomées, entr'autres toutes celles de la Vierge, excepté la Conception que l'on n'oblige point de célébrer : ensuite vient le dénombrement des jeûnes, où l'on marque que l'on jeûnera la derniére semaine avant Noël toute entiére. Peu de jours avant ce Concile, on prit un homme qui portoit sur son corps les cinq plaies de notre Seigneur : ayant été convaincu d'imposture, en présence du Concile, par sa propre confession, il fut puni.

Mort de Theodore Lascaris, Empereur Grec : Jean Ducas Vatace son gendre lui succéde.

Le Pape accorde l'indulgence de la Terre-Sainte aux Saxons qui prendroient les armes contre les Païens de Livonie.

1223.

Concile de Paris contre les Albigeois : il fut convoqué par le Cardinal Conrad, Légat en France, qui marque dans sa lettre circulaire que les Albigeois s'étoient fait un Pape qui demeuroit aux confins de la Bulgarie, de la Croatie & de la Dalmatie. Il se nommoit Barthelemi, & envoyoit par tout des lettres avec ce titre : *Barthelemi serviteur des serviteurs de la sainte foi. . . . salut.* Cet Antipape des hérétiques mourut peu de tems après. Les Evêques assemblés à Paris pour le Concile dont nous venons de parler, assisterent tous aux funérailles du Roi Philippe Auguste qui étoit

mort à Mantes le 14 Juillet. Son corps fut apporté à Paris, & ensuite à S Denis, où le Légat du Pape & l'Archevêque de Reims célébrerent ensemble la Messe des funerailles à deux autels, les autres Evêques, le Clergé & les Moines leur répondoient comme à un seul Officiant ; ce que l'on remarque comme une chose singuliére. Philippe Auguste avoit enfin repris Ingerburge en 1213, & par son testament il lui avoit laissé dix mille livres Parisis, la traitant de sa chere épouse.

Bulle du 29 Novembre, pour la confirmation de la Régle des Freres Mineurs. Saint François voyant la grande étendue de son Ordre, crut devoir faire autoriser plus solemnellement par Honorius, sa Régle, qu'Innocent n'avoit approuvée que de vive voix. Voici les dispositions les plus remarquables de cette Régle : Les Freres n'auront rien en propre, ni maison, ni terres, ni autre chose : se regardant comme étrangers en ce monde, ils iront avec confiance demander l'aumône ; mais ils ne recevront point d'argent ni par eux mêmes, ni par personne interposée. Les Clercs feront l'Office divin selon l'usage de l'Eglise Romaine ; quant aux Laïques, on marque un certain nombre de *Pater* qu'ils doivent dire pour chacune des heures canoniales. Tous les Freres jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël ; le reste du tems, excepté les jours prescrits par l'Eglise, ils ne seront obligés à jeûner que le Vendredi. Ils seront tenus d'obéir au Ministre général, & après sa mort, l'élection du successeur se fera par les Ministres Provinciaux & les Gardiens, au Chapitre de la Pentecôte. A l'égard de leur habillement, on leur donnera pendant l'année de probation deux tuniques sans capuce, une ceinture & des caleçons avec un chaperon descendant jusqu'à la ceinture : après l'année de probation ils porteront une tunique avec capuce, & s'ils veulent, une autre sans capuce ; en cas de nécessité ils pourront même porter des souliers. Tous seront vêtus pauvrement, & pourront rapiécer leurs habits en bénissant Dieu. Telle est la Régle de S. François, qui respire en tout l'humilité & l'entier renoncement au monde.

Cette année, commença en Espagne l'Ordre de la Merci pour la rédemption des Captifs, dont l'auteur fut Pierre Nolasque, Gentilhomme de Languedoc, qui fit cette entre-

prise après une révélation de la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle l'Ordre fut institué. Les constitutions de cet Ordre furent approuvées en 1235, par le Pape Grégoire IX.

1224.

Constitutions de l'Empereur Fréderic contre les hérétiques. Ces constitutions appliquent aux hérétiques les peines du crime de lèze-majesté, & portent que les Juges seront tenus de prendre ceux qui seront trouvés par les Inquisiteurs que le saint Siége aura députés, & de les garder étroitement, jusqu'à ce qu'ils les fassent mourir après que l'Eglise les aura condamnés.

Vision de S. François le 14 Septembre, pendant laquelle il reçoit l'impression miraculeuse des *Stigmates*. Saint Bonaventure qui rapporte cette vision dans la vie de S. François, dit que le Pape Alexandre IV assura dans un sermon auquel il étoit présent, que pendant la vie du Saint, il avoit vu ces sacrés Stigmates de ses propres yeux. Voici en quoi ils consistoient : ses mains & ses pieds paroissoient percés de clous dans le milieu ; les têtes des clous se voyoient au dedans des mains & au-dessus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair : à son côté droit paroissoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance, & souvent elle jettoit du sang dont ses vêtemens étoient arrosés. Le saint homme, pour éviter qu'on ne vit ces Stigmates, tenoit presque toujours ses mains couvertes, & se mit dans l'usage de se servir de chaussure.

Guillaume, Evêque de Modène, fait une mission en Prusse, en Livonie & en Curlande, pour affermir ces Eglises naissantes : le Pape Honorius lui donne la qualité de Légat en ces pays.

1225.

Le Pape fait abattre les tours que les hérétiques avoient fait élever à Bresse pour se fortifier dans cette ville : ils étoient venus à tel point d'insolence, qu'ils brûloient les Eglises, & excommunierent l'Eglise Romaine à l'extinction des flambeaux.

Grand différend entre le Pape & l'Empereur Fréderic. Ce Prince s'offensa de ce que le Pape avoit nommé à plusieurs

Evêchés de la Pouille sans sa participation. Ferdinand III, qui tenoit alors le trône de Castille, & qui est compté entre les Saints, ne souffroit pas plus que Fréderic que l'on établit dans son Royaume des Evêques malgré lui : l'Evêque de Ségovie ayant été élu sans son consentement au commencement de cette année, il l'obligea de sortir de l'Evêché, & fit saisir ses biens, quoique l'élection eût été confirmée par le Pape.

Concile de Bourges le dernier Novembre. Le Cardinal Romain, Légat, y avoit appellé le Roi (c'est Louis VIII) les Evêques, les Abbés & les Chapitres de toute la France, & Raimond le jeune, fils du Comte de Toulouse de même nom, qui espéroit rentrer dans les Etats dont son pere avoit été privé. Cette affaire avoit été agitée dans plusieurs Conciles, mais sans rien décider; on ne termina rien non plus en celui-ci. Le Légat étoit chargé d'une lettre du Pape, par laquelle il exigeoit deux prébendes dans chaque Eglise Cathédrale, & deux places monacales dans chaque monastere : mais la lecture de cette lettre excita des plaintes qui engagerent le Légat de n'en point presser l'exécution. Il en fut de même du pouvoir que le Pape avoit donné à deux Evêques, de déposer tous les Abbés de France, suivant l'avis de quatre Abbés qu'il avoit envoyés pour visiter les Abbayes de tout le Royaume.

Naissance de S. Thomas d'Aquin.

1226.

L'affaire du Comte de Toulouse fut terminée cette année dans un Concile national assemblé à Paris le 28 Janvier par le Roi Louis VIII & par le Légat Romain, qui de l'autorité du Pape excommunia Raimond, & confirma au Roi le droit sur les terres de ce Comte : en même tems Amauri, fils de Simon de Monfort, & Gui son oncle, céderent au Roi tout le droit qu'ils avoient aux mêmes terres. Le Vendredi suivant, le Roi reçut la Croix de la main du Légat avec presque tous les Evêques & les Barons de son Royaume, pour exterminer les Albigeois. Le Légat avoit accordé au Roi une décime pendant cinq ans sur le Clergé, pour soutenir les frais de cette guerre. Ce Prince, après avoir pris Avignon & soumis presque tout le Languedoc, meurt le 8

Novembre à son retour. Louis IX, son fils aîné, plus connu sous le nom de S. Louis, lui succéde. La Reine Blanche sa mere est Régente pendant le bas-âge du Roi.

Saint François meurt le 4 Octobre à Notre-Dame de la Portioncule. Son corps fut porté à Assise, & Dieu commença dès-lors à faire éclater sa sainteté par plusieurs miracles. Saint François avoit fait un testament conforme à l'esprit de sa Régle ; il y ordonne expressément le travail des mains à ses disciples, & déclare que ceux qui ne savent pas travailler doivent l'apprendre, pour donner le bon exemple, & fuir l'oisiveté : *Si on ne nous paye pas notre travail,* ajoute-t-il, *ayons recours à la table de notre Seigneur, en demandant l'aumône.* On trouve ces mots à la fin : *Je défens expressément à tous mes Freres, Clercs ou Laïques, de mettre des clauses à la Régle ou à ce testament, en disant : On doit les entendre ainsi. Mais comme Dieu m'a fait la grace de les expliquer simplement, entendez-les & pratiquez-les avec la même simplicité.*

Sacre de S. Louis le 29 Novembre, par Jacques de Bazoche, Evêque de Soissons. Guillaume de Joinville, Archevêque de Reims, venoit de mourir à Saint-Flour, en revenant de la guerre contre les Albigeois.

1227.

Mort du Pape Honorius III, le 18 Mars. Le Cardinal Hugolin, Evêque d'Ostie, lui succéde le même jour. Il prend le nom de Grégoire IX. Quelque tems avant sa mort, Honorius avoit envoyé en Angleterre une Bulle par laquelle il demandoit qu'on lui accordât deux prébendes dans toutes les Eglises Cathédrales, & le revenu de deux places dans chaque monastere, & à cette condition il promettoit de faire juger à Rome les affaires des Ecclésiastiques gratuitement. Ce reméde parut pire que le mal, & l'on ne voit point que cette Bulle ait eu de suite. Honorius III a laissé un Ordre ou cérémonial Romain qui est imprimé ; c'est le premier Pape qui ait accordé des indulgences lors de la canonisation des Saints.

Pierre Amelin, Archevêque de Narbonne, assemble son Concile Provincial. On y fit vingt Canons, dont plusieurs regardent les Juifs ; il leur est ordonné de porter sur la poitrine

poitrine une figure de roue pour qu'ils soient aisément reconnus, & de se conformer entiérement à la discipline de l'Eglise. Le sixiéme porte, que les Prêtres entendront les confessions en lieu public. Ce Concile fut célébré pendant le Carême.

L'Empereur Fréderic avoit obtenu depuis son couronnement délais sur délais, de l'accomplissement de son vœu pour le voyage de la Terre-sainte. Enfin il s'étoit soumis à demeurer excommunié s'il ne partoit au mois d'Août de cette année. Il se rendit effectivement à Brindes, où étoit assemblée l'armée des Croisés. Il tomba malade, & ce fut un nouveau sujet de différer : le Pape ne pouvant se persuader que cette maladie fût sérieuse, le déclara excommunié. Ce Pontife étoit d'autant plus irrité, qu'il recevoit tous les jours de tristes nouvelles de l'état de la Terre-sainte.

Conversion des Comains, peuple de Moldavie.

1228.

La guerre contre les Albigeois duroit encore ; c'étoit un titre pour faire continuer le paiement des sommes promises par le Clergé pendant cinq années. Entre ceux qui devoient y contribuer, beaucoup desiroient qu'on demandât leur consentement, & qu'on ne l'exigeât point d'autorité absolue. Le Cardinal Légat se crut dispensé de tout égard, il donna ses ordres pour y contraindre, y procéder avec rigueur, malgré les appels qui en furent interjettés au Pape. Le Chapitre de Paris & plusieurs autres en porterent des plaintes très-amères à Grégoire IX.

Saint Louis fonde l'Abbaye de Royaumont.

L'Empereur Fréderic, après s'être fait prêter serment par les Frangipanes & plusieurs autres nobles Romains, part pour la Palestine nonobstant l'excommunication & la défense du Pape. Rainald, Duc de Spolete, Régent de Sicile pour l'Empereur, attaque le patrimoine de S. Pierre ; le Pape envoie contre lui Jean de Brienne, Roi titulaire de Jerusalem, & le Cardinal Jean Colonne. Comme il s'agissoit de défendre les biens temporels de l'Eglise Romaine, on donna aux troupes qu'ils conduisoient, le nom d'*Armée de l'Eglise*. Ils prétendoient servir la Religion comme les Croisés ; mais au lieu de Croix ils portoient sur leurs ha-

bits des clefs, symbole de la puissance de l'Eglise. Pour fournir aux dépenses de cette guerre, le Pape fit lever en Angleterre une décime sur tous les biens meubles des Ecclésiastiques. Le Nonce, chargé du recouvrement, agissoit avec tant de célérité & de rigueur, qu'on n'auroit jamais pu le satisfaire, sans les avances que firent à gros intérêts les usuriers ultramontains qui l'avoient suivi. Mais deux ans après, les Anglois irrités de ces exactions, firent main-basse sur les magasins de bled que quelques Romains avoient formés en divers endroits du Royaume, ils vendirent ces grains à vil prix, & en firent beaucoup d'argent en fort peu de tems. Comme ces violences avoient été commises par des gens masqués, qui d'ailleurs s'étoient rendu le petit peuple favorable par les distributions gratuites qu'ils avoient faites aux pauvres, on n'en put avoir presque aucune satisfaction.

L'Historien Matthieu Paris, alors Moine de S. Alban en Angleterre, parle d'un Archevêque Arménien qui vint cette année visiter ce monastere. Entr'autres questions qui lui furent faites par les Moines, on lui demanda ce qu'il savoit d'un certain Joseph dont on parloit beaucoup, qui disoit avoir été présent à la passion de notre Seigneur, & étoit encore vivant. Un Chevalier d'Antioche de la suite de l'Archevêque répondit, que son maître connoissoit très-bien ce Joseph, & que même peu de tems avant que de partir pour l'Occident, il l'avoit reçu à sa table en Arménie. Il ajoutoit que cet homme avoit tous les cent ans une maladie mêlée d'extase, au bout de laquelle il se retrouvoit au même âge où il étoit à la passion de Jesus-Christ. Il débitoit quantité d'autres choses merveilleuses, mais aussi peu croyables. *On voit bien*, dit ici M. Fleuri, *que de cette fable est venue celle du Juif errant ; & on ne sait lequel admirer le plus, ou la hardiesse des Arméniens pour la débiter, ou la simplicité des Anglois pour la croire.*

Saint François est canonisé.

1229.

Fréderic, à son arrivée en Palestine, trouva les esprits mal disposés à son égard ; on étoit averti de son excommunication, & qu'il étoit parti malgré la défense du Pape. Pour paroître cependant avoir fait quelque chose, il conclut avec

le Sultan d'Egypte un traité en conséquence duquel la ville de Jerusalem & celle de Bethléem lui furent remises : mais les conditions en étoient si honteuses à la Religion, que le Patriarche de Jerusalem s'y opposa aussi-tôt qu'il en eut connoissance, & défendit de réconcilier les lieux saints à Jerusalem, & d'y célébrer l'Office divin. Fréderic ne resta qu'un seul jour à Jerusalem ; & revint s'embarquer aussi-tôt.

En France, le Roi fait avec Raimond, Comte de Toulouse, un traité par lequel il lui rendoit ses Etats, à condition d'en chasser les hérétiques & les brigands nommés *Routiers*, de restituer aux Eglises leurs biens & leurs droits, & de réparer tous les dommages des guerres passées : le Comte s'obligeoit aussi à se croiser pour faire la guerre aux Musulmans pendant cinq ans, & à donner quatre mille marcs d'argent pour entretenir à Toulouse des Maîtres pour la Théologie, le droit canon, les arts libéraux & la grammaire. C'est l'institution de l'Université de Toulouse. Le Roi étoit en état de faire ce traité, au moyen de la cession qui lui avoit été faite par Amauri, fils de Simon de Montfort, des droits qu'il avoit sur le Comté de Toulouse comme héritier de son pere. Le Cardinal Romain, Légat, satisfait de la soumission du Comte, lui donna l'absolution solemnelle le jour du Vendredi saint, 13 Avril. Le Prince la reçut aux pieds de l'Autel, où il fut conduit nuds pieds, en chemise & en caleçon.

Dans le même tems de ce traité on publia au nom du Roi une ordonnance adressée à tous ses sujets dans les Diocèses de Narbonne, de Cahors, de Rhodès, d'Agen, d'Arles & de Nîmes ; pour établir, dit la préface, *les libertés & les immunités de l'Eglise Gallicane* dans ces Provinces affligées depuis si long-tems par l'héréfie & la guerre. C'est la premiére fois qu'on trouve ce nom *libertés* de l'Eglise Gallicane. L'ordonnance porte, que les hérétiques condamnés par l'Evêque du lieu ou par autre personne Ecclésiastique ayant pouvoir, seront punis sans délai. La peine des receleurs ou fauteurs d'hérétiques, sera l'infamie & la confiscation des biens. Les Seigneurs des lieux & les Baillifs Royaux seront tenus de rechercher exactement les hérétiques, & de les représenter aux Juges Ecclésiastiques. Quiconque aura pris un hérétique recevra deux marcs d'argent pour récom-

pense, après que l'hérétique sera condamné. Celui qui sera demeuré excommunié pendant un an, sera contraint par la saisie de tous ses biens de revenir à l'Eglise. On trouve à-peu-près les mêmes dispositions dans les Canons d'un Concile que le Légat célébra à Toulouse au mois de Septembre : ils sont au nombre de quarante-cinq, & tendent tous à éteindre l'hérésie, & à rétablir la paix & la sureté publique. La quatorziéme défend très-étroitement aux Laïques d'avoir les livres de l'ancien ou du nouveau Testament traduits en langue vulgaire. C'est la premiére fois qu'on trouve cette défense ; elle paroissoit nécessaire alors, pour arrêter les contestations des hérétiques qui abusoient des livres saints.

1230.

Le Pape dépose Frere Elie, Ministre général des Freres Mineurs. Il étoit accusé de plusieurs transgressions contre la Régle, à laquelle il prétendoit qu'on devoit nécessairement apporter quelque tempérament. Elie avoit attiré à ses sentimens le plus grand nombre des Freres ; il s'étoit acquis une telle autorité parmi eux, qu'il n'y en eut que deux qui oserent lui résister, S. Antoine de Pade, & un Anglois nommé Adam du Marais. Malgré les plaintes faites contre frere Elie, nous trouvons une bulle donnée cette année en interprétation de la Régle & du testament de S. François. Elle porte, que nonobstant la défense faite aux Freres Mineurs de recevoir de l'argent par eux ou par d'autres ; s'ils veulent acheter quelque chose nécessaire, ou payer ce qu'ils ont acheté, ils pourront présenter à celui qui veut leur faire cette aumône, une personne qui paiera aussi-tôt, ou qui déposera l'argent entre les mains de quelque ami des Freres, pour l'employer à leurs besoins. Pendant la tenue du Chapitre général assemblé cette année dans la ville d'Assise, on fit la translation solemnelle des Reliques de saint François la veille de la Pentecôte. Le corps fut levé de l'Eglise de saint Georges où on l'avoit d'abord placé, & il fut porté dans la nouvelle du nom de S. François, bâtie magnifiquement par les soins de frere Elie, qui, à cette occasion, avoit exigé de l'argent de toutes les Provinces de l'Ordre.

L'Empereur Fréderic, qui travailloit depuis son retour à faire sa paix avec le Pape, reçoit l'absolution le 28 Août.

Les principales conditions étoient, qu'il n'empêcheroit point que les élections, postulations & confirmations des Eglises & des Monasteres dans le Royaume de Sicile, ne se fissent librement à l'avenir, & donneroit sureté au Pape pour l'affaire de la Terre-sainte. Les deux parties desiroient également la paix; l'Empereur, à cause des suites que son excommunication pouvoit avoir; le Pape, à cause des dépenses & des maux que la guerre entraîne après soi. Il avoit été obligé de lever une décime en Angleterre, & de demander des secours d'argent de tous côtés.

Les Chrétiens de Prusse, fatigués de la guerre & de l'horrible persécution qu'ils souffroient de la part des idolâtres, appellent à leur secours les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, auxquels ils donnent le territoire de Culm, & toutes les terres qu'ils pourroient retirer d'entre les mains des infidéles. Cet établissement des Chevaliers Teutoniques en Prusse, eut de grandes suites. Conversion des Curlandois.

1231.

Bulle du 13 Avril en faveur de l'Université de Paris. Les Ecoles de cette ville étoient désertes depuis deux ans; les maîtres & les écoliers irrités de ce qu'ils n'avoient point obtenu de la Cour la satisfaction qu'ils desiroient, touchant une querelle qu'ils avoient eue avec les bourgeois, s'étoient dispersés dans les Provinces. Plusieurs s'étoient retirés en pays étranger, sur-tout en Angleterre, où le Roi Henri III les invitoit à venir tous, leur offrant telles villes qu'ils voudroient choisir, & toute liberté & sureté : ils avoient la plupart fait serment de ne point revenir, qu'on ne leur eût donné satisfaction. Le Pape Grégoire IX les dispense de ce serment dans sa Bulle, & accorde aux écoliers le privilége de ne pouvoir être emprisonnés pour dettes, & de pouvoir obtenir la levée des censures sans payer d'amende. Il est dit que le Chancelier de l'Eglise de Paris ne pourra rien exiger pour accorder la Licence, & le Pape y rappelle une Régle importante qu'il avoit déja donnée en 1228. *Les maîtres & les écoliers ne se piqueront point d'être Philosophes, & ne traiteront dans les Ecoles que les questions qui peuvent être décidées par les Livres théologiques & par les Ecrits des saints Peres.* Le Pape écrivit en même tems au

Roi & à la Reine sa mere, pour demander le rétablissement de l'Université. Ce fut pendant l'absence des Docteurs, que les Jacobins établirent chez eux une chaire de Théologie. Ils obtinrent facilement le consentement de l'Evêque & du Chancelier de l'Eglise de Paris.

Concile Provincial de Tours à Château-Gonthier en Anjou. Nous en avons trente-sept Canons. Le trente-troisiéme porte, que les Archidiacres, les Archiprêtres & les autres ayant jurisdiction, n'auront point d'Officiaux hors de la Ville Episcopale, mais qu'ils y feront leur charge en personne. On voit ici combien se multiplioient les tribunaux ecclésiastiques. Le trente-quatriéme défend de contracter mariage par paroles de présent, sans avoir auparavant publié les bans dans l'Eglise, suivant la coutume.

On trouve deux Bulles datées du mois d'Août de cette année, en faveur des Freres Mendians. Le grand progrès des nouveaux Ordres des Mineurs & des Prêcheurs excitoit la jalousie de quelques Evêques & autres Supérieurs Ecclésiastiques, qui voulurent se les assujettir entiérement, & profiter de ce qui leur venoit de la dévotion des peuples. Les deux Bulles sont pour réprimer ces vexations.

Mort de sainte Elisabeth, fille d'André, Roi de Hongrie, veuve de Louis Landgrave de Thuringe.

Concile de Rouen. Le X. Canon traite séverement les Clercs débauchés, qu'on nommoit en ce tems-là, *les Clercs ribauds*, sur-tout ceux qu'on appelloit *Gens de la famille de Golliath*, nom dont nous avons parlé plus haut. Il veut qu'on les rase entiérement, & qu'on fasse disparoître la tonsure cléricale, de sorte cependant que ce soit sans scandale & sans péril. Le XIV. Que le Prêtre qui dira une seconde Messe, ne prenne point de vin d'ablution, mais qu'il le donne à celui qui l'assiste, s'il est en bon état. Qu'aucun Diacre, dit le XXXVI, ne donne l'Eucharistie aux malades, ou n'entende les confessions, ou ne baptise qu'en l'absence du Prêtre, ou lorsqu'on ne peut commodément l'attendre, ou lorsqu'il est retenu par quelque maladie griève, ou par quelque autre empêchement qui ne laisse point la liberté de différer. Ce qui est dit ici des confessions entendues par les Diacres, doit être expliqué comme le statut dressé sur la même matiére, vingt-deux ans auparavant par

Eudes de Sully, Evêque de Paris. Ces confessions n'étoient point sacramentelles, mais seulement des préliminaires ou des témoignages de pénitence. C'est dans le même sens que saint Thomas enseigne, qu'en cas de nécessité on peut se confesser à un Laïque. Le S. Docteur ajoute, qu'une confession faite dans ces circonstances, n'est point un sacrement parfait. *28 Suppl. art. 2.* Le XXXXVIII oblige les Avocats à jurer de ne se charger d'aucune cause contre leur conscience.

Concile de Château-Gontier. On y renouvelle le X. Canon du Concile de Rouen, dont nous venons de parler.

Saint Louis engage l'Abbé Eudes Clément, à rebâtir presque toute l'Eglise de S. Denis. Il contribua aux frais de cette entreprise. Il leva le scrupule singulier de l'Abbé qui craignoit de réparer cette Eglise, parcequ'il la croyoit dédiée par Jesus-Christ même. Matthieu de Vendôme acheva ce qu'Eudes avoit commencé.

1232.

Violences exercées contre les Romains en Angleterre. Ceux qui en étoient les auteurs, en attribuoient la cause aux collations que les Légats faisoient des bénéfices en faveur des Ecclésiastiques Romains, au préjudice de ceux du pays. Pour arrêter le cours de ces violences, on informa tant de la part du Roi que de celle du Pape. On trouva parmi les coupables, comme auteurs ou comme complices, un grand nombre de Laïques & d'Ecclésiastiques, même des Evêques. Le Roi en fit arrêter une partie, d'autres s'absenterent.

On découvre en Allemagne un grand nombre d'hérétiques, par les soins du Docteur Conrad de Marpourg, Commissaire du Pape, qui en fait brûler plusieurs. Une lettre que le Pape Grégoire IX écrivit l'année suivante au sujet de ces hérétiques, fait voir qu'ils étoient accusés de plusieurs abominations semblables à celles des Manichéens; ils leur ressembloient aussi en plusieurs points de leur doctrine. On les nommoit *Stadings*, du nom d'un peuple qui habitoit aux confins de Frise & de Saxe, chez lequel cette hérésie avoit pris naissance, après qu'il eut été long-tems excommunié pour avoir refusé de payer les dixmes.

Dès la fin du douziéme siécle, les Grecs avoient fait quelques démarches pour la réunion avec les Latins : mais la prise de Constantinople avoit ensuite aliéné les esprits. Cependant le Patriarche & l'Empereur Grecs écrivirent encore cette année au Pape dans la même vue, & le Pontife dans sa réponse promit de leur envoyer des Nonces pour leur expliquer ses intentions. Il disoit à la fin de sa lettre, qu'aussi-tôt que l'Eglise Grecque s'étoit séparée des Latins, elle avoit perdu sa liberté & étoit devenue esclave de la puissance séculiére. Mais, suivant la remarque de M. Fleuri, le fondement de ce reproche est, que les Evêques, & tout le Clergé, étoient bien plus soumis aux Princes & aux Magistrats, chez les Grecs que chez les Latins, & contenoient mieux dans ses anciennes bornes l'immunité ecclésiastique.

1233.

On poursuivoit encore avec vigueur les hérétiques en Languedoc, quoique la guerre y fût finie ; on le voit par les statuts que le Comte de Toulouse fit publier contre eux à Toulouse le 18 Février, & par ceux du Concile tenu vers le même tems à Beziers par Gautier, Evêque de Tournai, Légat du Pape. Ces statuts sont relatifs à ceux du Concile de 1229.

Le Pape envoie à Nocera en Sicile des Freres Prêcheurs, pour travailler à la conversion des Sarrasins établis en ce pays. L'Empereur favorisa cette mission, & manda ensuite au Pape que plusieurs s'étoient convertis. Le séjour des Musulmans à Nocera fit donner à cette ville le nom de Nocera des Païens, pour la distinguer de Nocera en Ombrie.

Le Royaume de Hongrie avoit été mis en interdit depuis un an par l'Archevêque de Strigonie, auquel le Pape avoit donné commission de réformer plusieurs désordres qui regnoient en ce pays. Pour faire lever cet interdit, le Roi André donna une charte par laquelle il s'engageoit à ne plus souffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarrasins occupassent aucune charge publique en ses Etats, ni qu'ils eussent des esclaves Chrétiens : le Roi promettoit aussi de ne contrevenir en rien au priviléges des Clercs, & de ne lever aucune collecte sur eux ; il promettoit même de consulter le Pape touchant les impositions sur ses autres sujets. L'interdit fut

levé à ces conditions ; mais la charte fut si mal exécutée, que le Pape en fit des plaintes dès l'année suivante.

Translation des Reliques de saint Dominique le 24 Mai. L'Archevêque de Ravenne, Métropolitain de Boulogne, y assista avec ses Suffragans, par ordre du Pape ; & les Boulonois se mirent sous les armes. L'année suivante saint Dominique fut canonisé après les informations ordinaires.

Grégoire IX nomme les Dominicains pour Inquisiteurs. Le Comte de Toulouse en fut allarmé, car ces hommes ne savoient point user de condescendance. Le Comte, par une ordonnance publique, fit interdire aux Dominicains tout commerce dans la ville, jusqu'à mettre des gardes à leurs portes pour empêcher qu'on ne leur vendît ou qu'on ne leur donnât des vivres, *pas même de l'eau de la Goronne*, dit un Auteur. Pour se défaire une bonne fois de ces officiers singuliers, le Comte chassa tout ce qu'il y avoit de Dominicains à Toulouse. Ils en sortirent processionnellement deux à deux, chantant le *Credo* & le *Salve Regina*. Ils eurent presque le même sort à Narbonne, & en quelques autres lieux.

1234.

Il se tint pendant le mois de Janvier de cette année plusieurs conférences à Nicée, entre Germain Nauplius, Patriarche Grec de Constantinople & son Clergé, & les Nonces que le Pape avoit envoyés à la priére de ce Patriarche : c'étoit deux Freres Prêcheurs & deux Freres Mineurs. L'Empereur Grec Jean Varace, qui faisoit sa résidence à Nicée, assista à ces conférences, dont l'objet étoit de procurer la réunion des Grecs que ce Prince paroissoit desirer. Mais son vrai motif étoit de se concilier le Pape, pour détourner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de Brienne, couronné Empereur de Constantinople par les Latins en 1231. On ne parla dans ces conférences que de la procession du Saint-Esprit, les Grecs refusant d'entamer la matiére de la consécration faite avec le pain azyme. Ce dernier article ne fut traité que dans un Concile assemblé à Nymphée le 24 Avril, & qui dura jusqu'au 10 Mai. La derniere séance fut publique ; les Nonces y presserent tellement les Grecs, qu'ils furent obligés de convenir formelle-

le poinct
Christ
rès leur
, a dit
rit pro-
l'on ne
ainsi :
us vous
mblée ;
ites hé-
fut fort
a de re-

s le 24
és pour
e com-
nt l'ab-

publia
qui que
Curé,
aisoient
e statut

trouva
Conf-
d nom-
-lors à
ntage,
e place
rétales
torisée.
nt cha-
r ordre
ections
née de-
e.

régles

ment touchant les pénitences à imposer aux hérétiques & à leurs fauteurs. Les Freres Prêcheurs étoient chargés de l'inquisition en Languedoc & dans les Provinces voisines, avec ordre aux Evêques de les aider de leurs conseils. Ce fut pour répondre à leurs consultations, que les Archevêques de Narbonne, d'Arles & d'Aix assemblerent ce Concile.

Ordonnance de S. Louis, portant que ses vassaux & ceux des Seigneurs ne seront point tenus de répondre aux Ecclésiastiques ni à d'autres au tribunal ecclésiastique (ce qu'il faut entendre en matiére profane.) Que si le juge ecclésiastique les excommunie pour ce sujet, il sera contraint par saisie de son temporel à lever l'excommunication. L'ordonnance ajoute que les Prélats, les autres Ecclésiastiques & leurs vassaux seront obligés en toutes causes civiles de tenir le jugement du Roi & des Seigneurs. On croit que cette ordonnance fut faite dans une assemblée que les Seigneurs François tinrent à S. Denis dans le même mois de Septembre, à l'occasion des différends survenus entre l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Beauvais, & les Bourgeois de ces deux villes, sur la jurisdiction temporelle. Le Pape se plaignit de cette ordonnance, mais le S. Roi ne la révoqua point.

Concile de S. Quentin, le 23 de Juillet.

1236.

Agnès, sœur de Vinceslas I, Roi de Bohême, se consacre à Dieu, sous la Régle de S. François, le jour de la Pentecôte 18 Mai, dans le monastere de saint Sauveur qu'elle venoit de fonder à Prague. Sainte Claire lui avoit envoyé des filles de son Ordre pour la fondation de ce monastere, qui prit ensuite le nom de S. François.

Concile de Tours le 10 Juin. On y publia un réglement contenant quatorze articles, dont le premier défend aux Croisés & aux autres Chrétiens de tuer ou battre les Juifs, leur ôter leurs biens, ou leur faire quelqu'autre tort, puisque l'Eglise les souffre, ne voulant point la mort du pécheur, mais sa conversion. Cette défense fut faite à l'occasion des mauvais traitemens que les Juifs essuyerent cette année en plusieurs lieux, particuliérement en Espagne & en France où les Croisés en firent un grand carnage, & pillerent leurs biens, sous prétexte qu'ils refusoient de recevoir

le Baptême. Les Juifs en porterent leurs plaintes au Pape, qui écrivit au Roi S. Louis pour le prier de réprimer cette fureur des Croisés.

Saint Ferdinand, Roi de Castille, prend Cordoue sur les Mores le 28 Juin : on y rétablit le Siége Episcopal sous la Métropole de Tolède. Les Mores s'affoiblissoient depuis long-tems en Espagne par les fréquentes conquêtes des Chrétiens. Dès l'année 1230, Jacques, Roi d'Arragon, avoit conquis sur eux l'Isle Majorque, & avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. Le Pape l'accorda enfin par une Bulle du 9 Janvier 1137. Dans la suite l'Evêché de Majorque fut soumis à celui de Valence, comme il l'est encore à présent. Vers le même tems il donna un Evêque à la ville de Maroc en Afrique, où le nombre des Chrétiens étoit grand au milieu des infidéles.

1237.

Bulle du 13 Mai pour l'union des Chevaliers de Livonie avec les Chevaliers Teutoniques. Cet Ordre avoit été institué en Livonie vers 1197, pour combattre les infidéles.

Adolphe, Comte de Holsace, embrasse l'institut des Freres Mineurs à Hambourg, le 13 Août.

Otton, Cardinal Légat, convoque un Concile à Londres. Ce Concile s'assembla le 18 Novembre, & dura trois jours. Le Légat ne s'y trouva point le premier jour, parceque les Prélats l'avoient prié de leur donner la liberté d'examiner les décrets qu'il avoit proposés, & d'en délibérer entr'eux, de peur qu'il ne statuât quelque chose à leur préjudice. Ces décrets furent lus le second jour, après le sermon du Légat. Comme la séance étoit déja commencée, il survint des députés, chargés de défendre au Légat, de la part du Roi & du Royaume, de rien statuer contre la dignité de la couronne. La clôture du Concile se fit le troisiéme jour. Les décrets qu'on y publia, sont au nombre de trente-un. Les septiéme, huitiéme, neuviéme & dixiéme sont contre deux sortes de fraudes qu'on avoit inventées pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'ames. Celui qui étoit pourvu d'une Cure comme *personne*, c'est-à-dire Curé en titre, en prenoit encore une comme Vicaire de concert avec la *personne*

à qui il donnoit une modique rétribution ; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle, à vil prix, le revenu de la Cure. Ces abus étoient devenus si communs, qu'on n'osa les condamner absolument ; on se contenta de défendre de donner à ferme les Doyennés, les Archidiaconés ou les autres dignités semblables, ou les revenus de la Jurisdiction spirituelle & de l'administration des sacremens. Quant aux Vicaireries, on défend d'y admettre personne qui ne soit Prêtre, ou en état de l'être aux premiers Quatre-tems. La plupart des autres décrets regardent la jurisdiction ecclésiastique, qui étoit alors très-étendue ; savoir, le choix des Juges, le serment des Avocats, les constitutions de Procureurs, la forme des citations, les sceaux authentiques. On trouve des décrets semblables dans la plupart des Conciles de ce siécle & du suivant. Le Légat vouloit passer en Ecosse, suivant les pouvoirs qu'il avoit reçus du Pape ; mais le Roi d'Ecosse s'y opposa si absolument, qu'il abandonna ce dessein.

1238.

Le Patriarche Grec d'Antioche, soutenu par Germain, Patriarche Grec de Constantinople, excommunie le Pape & toute l'Eglise Romaine. Ce Patriarche prétendoit que son Eglise étoit au-dessus de celle de Rome par l'antiquité & la dignité, se fondant sur ce que S. Pierre a gouverné l'Eglise d'Antioche avant d'établir son siége à Rome.

Concile Provincial de Bordeaux, à Coignac, le 12 Avril. On y publia trente-huit Canons ou articles de réformation : on trouve entre ces Canons plusieurs réglemens pour la réformation de divers abus introduits chez les Moines & les Chanoines réguliers.

En Angleterre, le Légat Otton travailloit aussi à la réforme des Moines : l'un des décrets qu'il publia sur cette matiére, porte qu'on n'admettra désormais personne à la profession avant vingt-ans accomplis, ni au noviciat avant dix-neuf.

Le Roi d'Arragon prend Valence sur les Mores le 28 Septembre. Le Pape érigea l'année suivante l'Eglise de Valence en Cathédrale suffragante de Terragone, au lieu qu'avant l'invasion des Mores elle étoit dépendante de Tolède. La raison de ce changement, c'est que Tolède étoit du Royau-

me de Castille, & Terragone de celui d'Arragon, dont Valence dépendoit par la nouvelle conquête.

Guillaume, Evêque de Paris, fit décider cette année la question de la pluralité des bénéfices. Elle avoit déja été agitée dans une dispute solemnelle, où tous les docteurs en Théologie, excepté deux, déciderent contre la pluralité. En celle-ci, on prononça qu'on ne pouvoit en conscience tenir deux bénéfices, pourvu que l'un des deux valût quinze livres parisis; c'étoit près de deux cens livres de notre monnoie.

Nous avons sur ce sujet un traité du même Guillaume, Evêque de Paris; on y voit que la pluralité ne s'étendoit guères alors qu'aux prébendes & aux dignités des Chapitres: celle des bénéfices à charge d'ames étoit trop odieuse, & il y avoit encore peu de commendes & de bénéfices simples.

Concile de Cognac, ville de l'Angoumois sur la Charente, il est ordonné dans le sixiéme Canon que chaque Curé ou chaque Paroisse, aura son sceau.

1239.

Henri, fils naturel de l'Empereur Fréderic, s'empare de la Sardaigne, & prend le titre de Roi de cette isle, de l'aveu de l'Empereur son pere. Le Pape qui prétendoit que la Sardaigne lui appartenoit, rompit avec l'Empereur, contre lequel il avoit déja plusieurs sujets de mécontentement, & l'excommunia solemnellement à Rome le jour des Rameaux. Il le déclara déchu de la dignité impériale, & transporta sa couronne à Robert, Comte d'Artois, le premier des freres de S. Louis, qui regarda comme une injustice affreuse d'accepter une couronne que le Pape n'avoit ni droit d'ôter, ni d'offrir à un autre. Dans une des lettres qu'il écrivit contre Fréderic, il l'accusoit d'avoir de mauvais sentimens sur la Religion, & d'avoir dit que le monde avoit été trompé par trois imposteurs, Jesus-Christ, Moyse & Mahomet. L'Empereur ne demeura pas sans réponse: il accusa de son côté le Pape de plusieurs crimes, & fit publier dans son Royaume de Sicile une défense d'aller en Cour de Rome sans sa permission. L'ordonnance portoit aussi que les biens & les bénéfices possédés en Sicile par les Clercs étrangers seroient confisqués, & qu'on leveroit un subside sur les Eglises Cathédrales.

Célèbre exécution de Manichéens à Monhemé en Champagne, le 13 Mai. Elle se fit en présence du Roi de Navarre & du Baron du pays, de l'Archevêque de Reims & de dix-sept Evêques. Le Peuple qui vint à ce spectacle, étoit estimé à cent mille ames. On y brûla cent quatre-vingt-trois hérétiques; Frere Robert, Religieux Jacobin, poursuivoit leur condamnation. Le Pape fut obligé dans la suite de lui ôter sa commission d'Inquisiteur, ayant découvert qu'il confondoit les innocens avec les coupables pour se rendre plus formidable. Il fut convaincu de plusieurs autres crimes, & condamné à une prison perpétuelle: peine bien légére, ce semble, pour un prévaricateur de cette espéce.

Saint Louis fait apporter à Paris la sainte Couronne d'épines. Cette précieuse relique lui avoit été donnée par Baudouin de Courtenai, Empereur de Constantinople; mais il fut obligé de l'acheter, car il se trouva qu'elle étoit engagée aux Vénitiens pour une somme considérable. Le Roi alla au-devant de la relique jusqu'auprès de Sens où elle fut portée d'abord le 11 Août, & huit jours après à Paris. On dressa près l'Abbaye S. Antoine un grand échaffaut sur lequel étoient plusieurs Prélats revêtus pontificalement: on montra la châsse au peuple; puis le Roi & Robert, Comte d'Artois son frere aîné, s'étant mis nuds pieds & en chemise, la porterent sur leurs épaules à l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, & de-là à la Chapelle Royale du Palais, qui étoit alors dédiée à S. Nicolas. Quelques années après, le Roi ayant encore reçu de Constantinople une partie considérable de la vraie Croix, fit bâtir la sainte Chapelle que nous voyons, & y fonda un Chapitre pour faire l'Office divin devant les saintes Reliques. L'Eglise de Paris, célébre la fête de cette susception de la sainte Couronne l'onziéme jour d'Août.

Concile de Tours. Le troisiéme décret ordonne aux Prêtres de ne se montrer en public qu'avec des habits fermés, sous peine de cinq sols d'amende, applicables à la fabrique.

1240.

Saint Louis rejette les propositions du Pape, qui lui faisoit offrir l'Empire pour son frere Robert, Comte d'Artois. *Comment*, disoit ce saint Roi, *le Pape a-t-il osé déposer*

uï n'a point été convaincu des crimes *''il avoit mérité d'être deposé*, *il ne* *un Concile genéral*; paroles qui font ioissoit très-bien la supériorité du Con- du Pape, & qu'il ne connoissoit pas ibsolue des couronnes. Le Légat que pour faire cette proposition, assem- ıes de la Province de Reims, & obtint 'enus ecclésiastiques pour le secours :ats étoient attaqués par l'Empereur. Légat Otton, chargé de demander le :rre, essuya de grandes difficultés, des Evêques que dans celle des Curés; ıyen de les diviser, le plus grand nom- :a contribution. Depuis quatre ans que gleterre, il y exerçoit une espéce de ction du Roi Henri III, Prince foible, ouvoir vivre sans un Légat, le soute- gré le murmure général des Ecclésiasti- & du peuple. Saint Edme ou Edmond, ərberi, avoit consenti le premier au ıe dans l'espérance d'obtenir la liberté : Pape lui ayant ordonné peu de tems vêques de Lincoln & de Salisberi, de Romains des premiers bénéfices vacans, plus de remedes aux maux de l'Eglise discipline s'affoiblissoit de jour en jour, :, où il mourut en 1241. Les écrivains əme & les Italiens retiroient alors an- ıme d'Angleterre plus de soixante & dix :, & que rarement les revenus du Roi : cette somme.

Vorchestre en Angleterre, le 6 Juillet. titutions contenant quelques articles re- ıiéme ordonne de baptiser sous condi- :, mais toujours avec les trois immer- :te, que les parreins présenteront leurs our être confirmés dans l'an de leur : d'être suspendus de l'entrée de l'Eglise. l'ancien usage, qui étoit de confirmer

le

le plutôt qu'il se pouvoit après le Baptême. Dans le vingt-sixiéme article, on défend aux Prêtres de célébrer deux Messes en un jour, sinon à Noël, à Pâques, pour un enterrement, ou pour une grande nécessité. On le pouvoit donc encore dans tous ces cas.

Fréderic chasse de son Royaume de Sicile les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs.

Mort de saint Pierre Gonçalés de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Son nom est devenu célebre sur mer, par l'invocation de ceux qui ont réclamé son assistance dans les tempêtes, sous le nom de saint Elme.

1241.

Fréderic fait prendre sur mer les Prélats qui s'étoient embarqués pour se rendre à un Concile que le Pape avoit indiqué à Rome, afin d'y juger les différends d'entre l'Eglise Romaine & l'Empereur. Saint Louis l'oblige à mettre les Prélats François en liberté. Ceux de Hongrie n'avoient pu partir, à cause de l'invasion des Tartares qui ravageoient ce Royaume, & qui détruisirent cette année tout le pays d'au-delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Bohême & de Pologne. Le Roi Bela se sauva en Dalmatie, & n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire, en 1243. Fréderic se pressoit de marcher vers Rome, où il étoit appellé par le Cardinal Jean Colonne qui avoit embrassé son parti, lorsqu'il apprit que le Pape Grégoire IX étoit mort le 21 Août. Ce Pontife avoit témoigné beaucoup d'ardeur pour la réunion des Grecs & la conversion des Mahométans ; il envoya même à plusieurs Princes Musulmans de longues instructions, par lesquelles il les menaçoit, s'ils ne se convertissoient, de soustraire à leur obéissance les Chrétiens qui vivoient sous leur domination. Mais cette menace si peu conforme à la doctrine & à la conduite des Apôtres ne produisit aucun effet. A la mort de Grégoire IX, il y avoit dix Cardinaux à Rome, qui se partagerent & firent deux élections. Elles se trouverent nulles toutes deux, parceque ni l'un ni l'autre élu n'avoit les deux tiers des voix, comme il étoit nécessaire suivant la constitution d'Alexandre III. Enfin le Cardinal Geoffroi fut élu au mois d'Octobre sous

le nom de Céleſtin IV, mais il mourut au bout de ſeize jours, & le S. Siége vaqua vingt mois.

Irruption des Tartares dans l'occident & le nord de l'Europe. L'Evêque de Paris en reçoit des nouvelles, & les communique à la Reine Blanche. » Où êtes-vous, mon fils, „ s'écria-t-elle, en appellant S. Louis ; & elle lui raconta en pleurant ce qu'elle apprenoit des Tartares. » Ah ! mon „ cher fils, ajouta-t-elle, quel parti prendre dans une ex„ trémité ſi funeſte ? Que va devenir l'Egliſe, & qu'allons„ nous devenir nous-mêmes. Quel parti prendre, Madame, „ reprit le Roi avec fermeté ? Point d'autre que de chercher „ au Ciel notre conſolation & notre force. Ces Tartares „ paſſent dans le monde pour être ſortis de l'enfer : nous „ les y renvoyerons, ou bien ils nous mettront tous en pa„ radis. « Ce trait naïf peint le caractere de la mere & du fils. On le recueillit précieuſement chez les Etrangers & en France. On n'y pouvoit reflêchir, dit l'Annaliſte Anglois, qu'une mâle vigueur ne prît la place de la crainte, qui avoit ſaiſi auparavant les eſprits.

1242.

Les Religieux de l'Abbaye de ſainte Géneviéve, ayant amaſſé de groſſes ſommes des aumônes fournies par la piété des fidéles, leur Abbé Robert de la Ferté-Milon, les emploie à la conſtruction d'une nouvelle châſſe pour la Sainte. L'ancienne, quoique déja richement ornée par ſaint Eloi, étoit de bois & renfermoit une ſeconde châſſe, bien fermée de fer. On l'ouvrit, & on y trouva la tête & les oſſemens enveloppés d'étoffes & de linge blanc. On referma cette caſſette qu'on remit dans la nouvelle châſſe. La charte qu'on y a conſervée, fait monter le prix de cette châſſe, qui eſt celle qu'on voit aujourd'hui, à 771 livres pariſis, ſans compter le tabernacle & les ornemens de cuivre qui ſoutiennent la châſſe, & dont le prix paſſoit quarante livres. L'Orfévre en eut deux cens pour la façon & les pierreries. (Cette charte dit : neuf fois vingt marcs d'argent, plus treize & demi, à raiſon de quarante-cinq ſols pariſis le marc ; & ſept marcs & demi d'or, à raiſon de ſeize livres pariſis, le marc.) La ſomme totale étoit très-conſidérable en ce tems-là.

Saint Louis fonde la sainte Chapelle de Paris. Le seul édifice couta quarante mille livres. Blanche, sa mere, fonde l'Abbaye de Maubuisson.

1243.

Le Cardinal Sinibalde de Fiesque est élu Pape le 24 Juin sous le nom d'Innocent IV. Les Cardinaux avoient toujours différé de procéder à l'élection, sous prétexte que l'Empereur refusoit de mettre en liberté les Prélats qu'il tenoit prisonniers. Ainsi ce Prince fut obligé de les délivrer; mais voyant que l'élection n'avançoit pas davantage, il prit le parti de la presser par la terreur de ses armes, & fit le dégât aux environs de Rome. Les François, de leur côté, firent dire aux Cardinaux, que s'ils n'élisoient un Pape au plutôt, on chercheroit les moyens de suppléer à leur négligence, & de faire un Pape au-deça des Monts. Matthieu Paris, qui rapporte ce fait, ajoute que les François faisoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilége accordé par S. Clément à S. Denis, en lui donnant l'apostolat sur les peuples d'Occident. On ne trouve point ailleurs la moindre mention de ce prétendu privilége.

Guillaume, Evêque de Modène, chargé de la légation de Prusse, divise ce pays en quatre Evêchés, par commission du Pape. Les Lettres patentes du Légat sont datées d'Anagni le 4 Juillet. Comme on étoit en grande partie redevable aux Chevaliers Teutoniques des progrès que la Religion avoit faits en Prusse; le Légat, par ces mêmes lettres, leur accorde les deux tiers des terres, réservant l'autre tiers aux Evêques.

Concile de Narbonne en 1243 ou 1244. On y fait des réglemens pour les Inquisiteurs.

Assemblée de Paris, où l'on condamne plusieurs propositions erronées, avancées par les Professeurs en Théologie. Quelques Auteurs mettent cette assemblée en 1240.

Pierre Amelin, Archevêque de Narbonne, Durand, Evêque d'Albi, & le Sénéchal de Carcassone, assiégent & prennent le Château de Montsegur au Diocèse de Toulouse, qui passoit pour imprenable, & étoit le refuge public des hérétiques & des malfaiteurs. On y trouva deux cens *hérétiques*

vêtus, tant hommes que femmes, qui, refusant de se convertir, furent brûlés vifs. On appelloit hérétiques *vêtus* ceux qui étoient notoirement convaincus d'hérésie, pour les distinguer de ceux qu'on nommoit *crediti*, c'est-à-dire, soupçonnés. La prise de ce château fut le dernier exploit de guerre contre les Albigeois.

1244.

On s'étoit flatté que l'élection du Cardinal de Fiesque seroit agréable à l'Empereur, parcequ'il étoit son ami. Mais lorsque Fréderic apprit l'élection de ce Cardinal, il dit qu'il en étoit très-fâché, parcequ'il prévoyoit que d'un Cardinal ami il deviendroit un Pape ennemi. Cependant il y eut entre eux un traité par lequel ce Prince s'engageoit à rendre toutes les terres qui avoient appartenu au Pape avant la guerre, de réparer tous les torts faits aux Prélats qui avoient été pris, & d'obéir en tout au Pape, sans préjudice de l'Empire & de ses Royaumes. Ces articles furent jurés à Rome le 31 Mars. Mais Fréderic se repentit bien-tôt de s'être ainsi soumis au Pape, & il lui fit dire qu'il n'exécuteroit rien de ce dont il étoit convenu, s'il ne recevoit auparavant les lettres de son absolution. Le Pape ne se croyant plus en sureté en Italie au moyen de cette rupture, avoit demandé aux Rois de France, d'Angleterre & d'Arragon, une retraite dans leurs Royaumes. Mais des raisons d'Etat firent qu'il vint à Lyon, ville neutre alors.

Saint Louis étant tombé dangereusement malade à Pontoise, l'allarme se répand aussi-tôt dans tout le Royaume. Eudes, Abbé de saint Denis, fait tirer les corps des saints Martyrs de leur caveau, à la priére du Roi, & les expose à la vénération du peuple qui venoit en foule offrir ses vœux pour la santé d'un Prince qu'il regardoit déja comme son pere. Dès ce jour le Roi commença à se mieux porter, il demanda la Croix, & fit vœu de passer à la Terre-sainte. Les deux Reines, sa mere & sa femme, le prioient de différer jusqu'à ce qu'il fût entiérement rétabli ; mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture qu'on ne lui eût donné la Croix. L'Evêque de Paris vint la lui attacher, fondant en larmes, comme s'il eût prévu les malheurs qui attendoient le Roi dans la Terre-sainte. Elle avoit plus que

jamais besoin de secours, comme il paroît par une lettre écrite d'Acre le 25 Novembre, par Robert, Patriarche de Jerusalem & plusieurs autres Prélats du pays, qui y faisoient la peinture la plus triste des maux que l'irruption des Coresmiens soutenus par le Sultan de Babylone y avoit causés.

1245.

Le Pape enjoint aux Evêques Anglois de sceller la charte par laquelle le Roi Jean avoit rendu son Royaume tributaire du S. Siége ; les Evêques obéissent.

Depuis que le Pape étoit à Lyon, il avoit indiqué en cette ville un Concile général qui devoit s'y tenir à la Saint-Jean de cette année. Les Prélats se trouverent assemblés au jour nommé ; ils étoient au nombre de cent quarante, tant Archevêques, qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & d'Aquilée ou Venise. L'Empereur Fréderic, le Roi d'Angleterre & quelques autres Princes, avoient envoyé leurs Ambassadeurs : l'Empereur de Constantinople & le Comte de Toulouse étoient présens en personne. Le Pape fit tenir une Congrégation préliminaire le 26 Juin, pour préparer la matiére du Concile. On trouve un détail des motifs pour lesquels il avoit été convoqué, dans le sermon que le Pape fit à l'ouverture de la premiére session solemnelle le 28 du même mois. Il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de notre Seigneur. La premiére étoit le déréglement du Clergé & des peuples : la seconde, l'insolence des Sarrasins : la troisiéme, le schisme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la persécution de l'Empereur Fréderic. Il s'étendit beaucoup sur ce dernier article. Après le sermon Thadée de Suesse, Ambassadeur de l'Empereur, se leva au milieu de l'assemblée, & parla fortement pour la justification de son maître ; il finit en priant le Concile de lui accorder quelque délai pour écrire à l'Empereur, & le persuader, s'il pouvoit, de venir en personne au Concile, ou de lui envoyer un pouvoir plus ample. Le Pape qui avoit tant de sujet de se défier de Fréderic, ne voulut pas y consentir. Ainsi se termina la premiére session.

La seconde se tint le 5 Juillet. Thadée continua à défen-

s par quelques Evê
on des Envoyés de
u 17 Juillet pour
ança effectivement
au Concile ; mais
me & derniére ses-
lire avec l'appro-
églemens, dont la
e. Les quatre der-
es : le quatorziéme
ié des revenus de
ésident pas en per-
appliquée pendant
antinople : le Pape
eux qui contribue-
saire ; l'Empire de
ré par les Grecs.
s qui ravageoient
Pape ordonne dans
par des fossés, des
qualité des lieux :
it de ces dépenses,
ous les Chrétiens.
a Terre-sainte ; le
préparer pour se
ems qui leur sera

re de l'Empereur
e Pape alloit pro-
t procéder contre
ir & à un Concile
oir représenté que
faute de Fréderic
rouvoient point,
ix la sentence de
Fréderic à quatre
& félonie. La sen-
ile, le Pape & les
Il faut remarquer
ntre Fréderic, le

Pape disoit seulement qu'il la prononçoit en présence du Concile, mais non pas avec son approbation comme dans les autres décrets. On doit aussi faire attention que les Papes prétendoient avoir un droit particulier sur l'Empire d'Allemagne. Quant au Royaume de Sicile, il est certain, comme on l'a vu, que c'étoit un fief mouvant de l'Eglise Romaine. *Ainsi*, dit M. Fleuri, *la déposition de Fréderic II ne doit point être tirée à conséquence contre les autres Souverains.* On dit que ce fut en ce Concile de Lyon, que le chapeau rouge fut donné aux Cardinaux, *pour les avertir qu'ils doivent toujours être prêts à répandre leur sang pour la défense de la foi*: du moins tel est le sentiment de quelques écrivains. Ce Concile est compté pour le treiziéme œcumeninique, premier de Lyon.

C'est un trait singulier dans l'histoire, que celui qui est rapporté d'un Curé de Paris sur cette excommunication de Fréderic, qu'il avoit reçu ordre de publier avec les cérémonies accoutumées. Il aimoit à plaisanter, & un chagrin qu'il avoit essuyé de la Cour du Pape, l'engagea d'en témoigner son ressentiment par une raillerie. » Mes freres, „ dit-il à ses Paroissiens, voici de la part du Pape une sen„ tence d'excommunication contre l'Empereur qu'on m'or„ donne de vous signifier. Pour quelle sorte de délit est-elle „ portée? Je n'en sai rien. Ce que je sai, c'est qu'il y a en„ tre l'un & l'autre de grandes contestations, & une aliéna„ tion implacable. Je sai aussi que l'un des deux fait injure à „ l'autre. Lequel des deux? Je ne peux le démêler; mais de „ toute ma puissance, aussi loin qu'elle peut s'étendre, j'ex„ communie & dénonce excommunié celui qui a causé une „ injustice si pernicieuse à la chrétienté, & j'absous celui qui „ la souffre. «

Saint Louis n'approuva pas la déposition de Fréderic; il entreprit de le réconcilier avec le Pape, & l'on croit que ce fut le principal sujet de la conférence qu'il eut avec lui à Cluni vers la fin de Novembre. Le Roi avoit encore un autre motif; c'est qu'ayant résolu d'aller à la Croisade, ses troupes, sans cette paix, ne pouvoient passer en sureté ni par mer ni par les terres de l'Empereur. Lorsque le Roi revint à Paris, on approchoit de Noël; & c'étoit encore l'usage alors que les Seigneurs vinssent à la Cour célébrer les princi-

pales fêtes avec le Roi, qui leur donnoit à cette occasion des habits qu'on appelloit *les robes neuves*. Saint Louis fit attacher pendant la nuit des croix sur les habits de ceux qu'il avoit dessein d'emmener avec lui en Orient. Lorsque le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin, & tous se trouverent engagés à la croisade par cet innocent artifice.

Avant que le Pape retournât à Lyon, il accorda à l'Abbé de Cluni la permission de lever une décime sur tout l'Ordre, pendant une année, pour le dédommager des présens qu'il lui avoit faits à son arrivée, & des sommes considérables qu'il avoit dépensées pour le défrayer magnifiquement avec toute sa suite; mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent sur cette décime.

1246.

Concile Provincial de Narbonne à Beziers, le 19 Avril. Les Freres Prêcheurs chargés de l'inquisition dans les Provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun & de Vienne, ayant demandé conseil aux Prélats de ce Concile touchant la conduite qu'ils devoient tenir dans l'exercice de leur commission; le Concile, par ordre du Pape, leur donna un grand réglement de trente-sept articles, qui contient les fondemens de la procédure observée depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Il porte en substance, que les Inquisiteurs, après avoir fait un sermon pour exposer leur commission, & avoir fait lire leurs lettres, ordonneront à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui en connoissent d'autres, de comparoître dans un certain terme pour déclarer la vérité. On appellera ce terme *le tems de grace*; ceux qui satisferont au mandement, éviteront la peine de mort, de prison perpétuelle, d'exil & de confiscation de biens. On citera nommément ceux qui ne se seront pas présentés dans le tems de grace: & après leur avoir accordé la liberté de se défendre, & des délais compétens, si leurs défenses ne sont pas trouvées valables, & qu'ils ne confessent pas leurs fautes, on les condamnera sans miséricorde, quand même ils se soumettroient à la volonté de l'Eglise. On régle ensuite la procédure par contumace contre les absens; puis on ajoute: „ Quant aux hérétiques parfaits ou vêtus, vous les exami-

„ nerez secrétement devant des Catholiques sages, & ferez „ votre possible pour les convertir par la douceur. S'ils de-„ meurent opiniâtres, vous leur ferez confesser publique-„ ment leurs erreurs pour en donner de l'horreur : puis vous „ condamnerez les coupables en présence des puissances sé-„ culiéres, & les abandonnerez à leurs Officiers. « On condamne à la prison perpétuelle les hérétiques retombés après leur condamnation, les fugitifs qui voudront revenir, ceux qui n'auront comparu qu'après le tems de grace, ou qui auront caché la vérité. On soumet à diverses pénitences ceux qui ne seront pas enfermés, & on ordonne la confiscation des biens des hérétiques condamnés ou enfermés, pour servir à payer le salaire de ceux qui les prennent.

Seconde entrevue du Pape & de Saint Louis à Cluni, vers la fin d'Avril. L'Empereur Fréderic, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie depuis sa déposition, avoit donné pouvoir au Roi de traiter de sa paix avec le Pape à certaines conditions. Le Roi les jugeoit raisonnables, mais le Pape ne s'en contenta pas ; & à sa sollicitation Henri Landgrave de Turinge fut élu Roi des Romains à Virsbourg, le jour de l'Ascension 17 Mai, par les Archevêques de Mayence & de Cologne, & quelques Seigneurs Laïques. Aussi-tôt on prêcha la Croisade contre Fréderic.

Concile de Lérida le 19 Octobre, assemblé par les Légats du Pape, pour la réconciliation de Jacques, Roi d'Arragon, excommunié pour avoir fait couper la langue à Berenger, Evêque de Girone, sous prétexte qu'il avoit révelé sa confession. Le Pape lui écrivit : *Vous ne deviez pas croire légérement un crime aussi difficile à prouver ; & quand même l'Evêque en seroit coupable, il ne vous étoit pas permis de vous en venger : il falloit en demander justice à celui qui est son maître & son juge.* Ce Prince répondit d'une maniére très-soumise, il reçut l'absolution, après avoir fait une confession publique de son crime, & promis d'exécuter plusieurs fondations pieuses, qui lui furent indiquées par les Légats. Dans ce même tems le Pape ayant reçu de grandes plaintes de la part des Evêques & des Seigneurs de Portugal, contre le foible gouvernement du Roi Sanche II, il excommunia ce Prince, mit le Royaume en interdit, & ensuite il en

résomp
urut dé-
qu'il en-

:, avoit
avec sa
d'Angle-
, & la
mbla un
ce man-
consen-

r Etien-
cien de
ır avoir
)rdre.

uissante
plaider
assa pas
e, dont
Le saint
lusieurs
e com-
garder
tems à
ıe lettre
ussiens
urs rits
Il espé-
l'unité
noit de
siens,
Prince
la cou-
ura pas
: même
›ites &
: quel-

ques Freres Mineurs, entr'autres Laurent son Pénitencier, auquel il avoit donné la qualité de Légat : on obtint une réponse favorable à cause des circonstances. Ces Orientaux, espérant obtenir du secours des Latins, avoient déja fait plusieurs promesses semblables, qu'ils oublierent lorsqu'ils n'eurent plus d'espérance d'avoir du secours.

Il y avoit déja deux ans que le Pape Innocent IV avoit envoyé des Freres Mineurs en mission chez les Tartares, pour essayer de les adoucir & d'arrêter leurs ravages ; il y envoya encore cette année des Freres Prêcheurs dans la même vue. Le tout fut sans effet, comme on devoit bien s'y attendre.

En Allemagne, Guillaume, frere du Comte de Hollande, est élu Roi des Romains à Nuis par quelques Evêques & quelques Comtes, le 13 Octobre. Le Landgrave de Thuringe étoit mort le Carême précédent, de chagrin d'avoir été défait par Fréderic.

Haquin est couronné Roi de Norvege par le Légat Guillaume de Modène, après avoir obtenu dispense du Pape, parcequ'il n'étoit que fils bâtard du dernier Roi. Haquin, s'étant croisé ensuite, obtint du Pape le tiers des revenus ecclésiastiques de Norvege pour les frais de son voyage. Le Légat de son côté leva cinq cens marcs d'argent sur les Eglises de ce Royaume.

Mort de S. Thibaud, Abbé des Vaux de Cernai La France crut devoir à ses priéres la fécondité de la Reine, épouse de S. Louis. Il étoit de l'illustre famille de Montmorenci.

1248.

Condamnation du *Thalmud* des Juifs, par le Cardinal Eudes de Châteauroux, Légat en France. La Sentence fut prononcée le 15 Mai ; elle porte que ce livre a été condamné comme contenant une infinité d'erreurs, de blasphêmes & d'abominations : elle fut souscrite par Guillaume, Evêque de Paris, & par plus de quarante Docteurs en Théologie ou en Droit Canon. Les Rabbins prétendent que le Thalmud contient une doctrine que Dieu a enseignée à Moyse de vive voix, & qu'elle s'étoit conservée dans leur mémoire jusqu'à ce que quelques-uns de leurs sages l'eussent rédigée par écrit. Ce livre est comme la tradition Rabbinique.

Saint Louis part pour la Croisade, le 12 Juin. Il alla d'abord à S. Denis pour y prendre l'oriflamme & le bourdon, suivant la coutume, & revint ensuite à Paris, d'où les processions l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaye Saint-Antoine; & de-là il partit pour son voyage, accompagné du Légat Eudes de Châteauroux, des Comtes d'Artois & d'Anjou ses freres, de la Reine sa femme, & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques. Deux ans auparavant il avoit envoyé par tout son Royaume des Frêres Prêcheurs & des Mineurs pour s'informer exactement des dommages que les particuliers pouvoient avoir soufferts de sa part, & pour les faire réparer; ce qui fut exécuté: c'étoit l'usage des Croisés. Nous avons l'exemple de Jean Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, qui suivit S. Louis en cette Croisade, & qui dit qu'avant son départ il manda ses vassaux, & dit aux Gentilshommes qui étoient venus le trouver: » Seigneurs, je m'en vais outre „ mer; je ne sais si je reviendrai jamais, ou non: c'est pour„ quoi, s'il y a quelqu'un à qui j'aie fait tort, & qui veuille „ se plaindre de moi, qu'il s'avance; car je veux le réparer „ comme j'ai coutume de faire. « Et il s'en rapporta au jugement des gens du pays. On voit par plusieurs anciennes chartes, que souvent en ces occasions les Nobles restituoient les biens usurpés sur l'Eglise, ou faisoient de nouvelles fondations. En passant par Lyon S. Louis vit encore le Pape, & lui représenta que sa dureté envers Fréderic pourroit attirer de fâcheuses affaires à la France, pendant qu'il seroit en Orient. Mais le Pape répondit: *Tant que je vivrai: je défendrai la France contre le schismatique Frederic, contre le Roi d'Angleterre mon vassal, & contre tous ses autres ennemis.* Le Roi parut assez satisfait de cette réponse, il se confessa au Pape, reçut l'absolution & sa bénédiction, & continua son voyage.

La Croisade que l'on prêchoit contre Fréderic, nuisit beaucoup à celle de la Terre-sainte; parceque le Pape accordoit la même indulgence, pour y exciter davantage. Cette Croisade causa de grands mouvemens en Allemagne; à Ratisbonne le peuple se souleva ouvertement contre l'Evêque, qui exécutant les ordres du Pape les avoit frappés d'excommunication, & la ville d'interdit. A Halle en Souabe, le mépris des censures ecclésiastiques fut poussé jusqu'à l'héré-

fie déclarée ; ceux qui la soutenoient, prêchoient publiquement, appuyés de la protection de Conrad, fils de Fréderic. Ils disoient que le Pape étoit hérétique, les Evêques simoniaques, & les Prêtres sans autorité de lier & de délier à cause de leurs péchés : que tous ces gens-là séduisoient le monde depuis long-tems : Que les Prêtres étant en péché mortel ne pouvoient consacrer : Qu'aucun homme vivant, ni Pape, ni Evêque, ne pouvoit interdire l'Office divin : enfin, que c'étoit eux seuls qui pouvoient prêcher la vérité, & accorder de véritables indulgences. Marcellin, Evêque d'Arezze, Prélat guerrier, à qui le Pape avoit donné le commandement d'une armée contre l'Empereur, est pris dans une action, & pendu trois mois après par ordre de ce Prince, contre lequel il avoit publié une nouvelle excommunication du fond de sa prison. Guillaume prend Aix-la-Chapelle sur les Partisans de Fréderic, & s'y fait couronner le 1 Novembre.

Concile de Breslau en Silésie, où l'on accorde au Pape la cinquiéme partie des revenus ecclésiastiques de Pologne. Le Légat Jacques Pantaleon qui assembla ce Concile, passa ensuite en Prusse, où il fit un grand réglement entre les Néophytes ou nouveaux Chrétiens d'une part, & de l'autre le Maître & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui vouloient tenir ces Néophytes dans une espéce de servitude.

Concile de Valence en Dauphiné, le 5 Décembre. Deux Cardinaux y présiderent par ordre du Pape, & il s'y trouva quatre Archevêques & quinze Evêques. On y publia vingt-trois Canons pour faire exécuter les anciens touchant la conservation de la foi, de la paix & de la liberté ecclésiastique. Le dixiéme défend les conjurations & les confrairies ; ce qui semble regarder une ligue faite l'année précédente par les Barons de France contre le Clergé, mais qui n'eut point de suite.

1249.

Saint Louis prend Damiette le 6 Juin : il avoit résolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans son pays le Sultan qui étoit maître de la Terre-sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant.

Le Pape confirme l'érection d'un nouvel Evêché à Jaen

ndaloufie. Cette ville avoit été prife fur les Mores en
ar Ferdinand, Roi de Caftille, qui fit confacrer la
: mofquée fous l'invocation de la fainte Vierge, pour
'e la Cathédrale. En 1248, Ferdinand prit Seville,
e d'Andaloufie, & y rétablit le fiége Métropolitain
on Chapitre, fes Chanoines & fes Dignités.

rent, de l'Ordre des Freres Mineurs, Pénitencier du
& Légat en Orient, ayant mandé qu'il voyoit ouver-
. la réunion des Grecs, le Pape y envoie Jean de
, Général de l'Ordre, avec les pouvoirs de Légat.
arrivé à Nicée, il s'attira tellement l'eftime & le ref-
les Grecs, & conduifit fi bien fa négociation, que
:reur & le Patriarche envoyerent des apochrifiaires au
nnocent. Plufieurs difficultés rompirent les mefures
avoit prifes pour la réunion.

1250.

François attaquent les Sarrafins dans leur camp, &
t dans Maffoure, où le Comte d'Artois eft tué, s'é-
vancé imprudemment peu accompagné. Les Sarrafins
leur revanche; la famine & la maladie contagieufe
obligé les François à reprendre le chemin de Damiete,
nnent les attaquer pendant la marche; les mettent en
e, & en font un grand carnage. Le Roi qui étoit fort
:, eft pris près de Maffoure avec tous les Seigneurs de
:, & la meilleure partie de l'armée: il paya quatre
nille livres pour leur rançon, rendit Damiete pour la
, & accorda au Sultan une tréve de dix ans. Son def-
oit de repaffer en France; mais ayant appris que les
ns, au lieu de rendre les prifonniers, en avoient fait
in grand nombre dans les tourmens pour les obliger
afier, il changea de réfolution, & fe rendit en Pa-

npereur Fréderic II meurt le 13 Décembre; il laiffe
its à fon fils Conrad: le Pape fait prêcher la croifade
lui, & confirme l'Empire à Guillaume de Hollande;
: parti de ce Prince s'affoibliffoit tous les jours: il
nalheureufement fix ans après, en faifant la guerre aux

lation du Collége de Sorbonne, par Robert Sorbon

ou de Sorbonne, Chapelain de S. Louis, qui lui donna pour cet effet toutes les maisons qu'il avoit devant le Palais des Thermes : c'est le palais de l'Empereur Julien l'Apostat dont on voit encore les restes. Ce Collége fut fondé pour de pauvres Etudians en Théologie, & c'est un des premiers qui aient été destinés à des Clercs séculiers. Plusieurs Evêques en fonderent ensuite pour les Etudians de leurs diocèses ; & telle est l'origine de beaucoup de Colléges, qui portent à Paris les noms de différentes Villes ou Provinces. Il est certain que c'étoit un des meilleurs moyens que les Evêques pussent employer, pour s'acquitter de l'obligation d'instruire & de former leur Clergé ; sur-tout ne pouvant gueres espérer alors de trouver chez eux d'aussi bons maitres que ceux qui enseignoient dans l'Université de Paris.

1251.

Le Pape quitte Lyon le 19 Avril, après y avoir demeuré six ans & quatre mois, & retourne en Italie.

La France étoit alors agitée d'un terrible mouvement. Un Hongrois nommé *Jacob*, qui dans sa jeunesse avoit excité la croisade d'enfans dont j'ai parlé, se mit à faire le prophete sur la nouvelle de la prise de S. Louis, disant que la sainte Vierge lui avoit commandé de prêcher la Croisade aux bergers & aux gens du petit peuple, & qu'elle lui avoit revelé que c'étoit eux qui devoient délivrer le Roi. Il attira d'abord des bergers & des laboureurs, qui le suivoient à grandes troupes, & leur donna à tous la Croix sur l'épaule : on les nommoit *les Pastoureaux*. Mais à ces premiers qui le suivoient par simplicité, se joignirent des vagabons, des voleurs, des bannis, des excommuniés, & tous ceux qu'en langage du tems on nommoit *Ribauds*, en sorte qu'en peu de tems ils composerent une armée de cent mille hommes. La Reine Blanche, chargée de la Régence pendant l'absence du Roi, les toléra pendant quelque tems, dans l'espérance qu'ils pourroient délivrer son fils : mais apprenant qu'ils prêchoient contre le Pape & le Clergé, & même contre la foi, & qu'ils commettoient souvent des meurtres & des pillages, elle prit la résolution de les dissiper. Elle y réussit plutôt qu'on n'auroit osé l'espérer. Le bruit s'étant répandu que les Pastoureaux venoient d'être excommuniés, un boucher s'ap-

procha de Jacob leur chef, comme il prêchoit un jour avec son impudence ordinaire, & le tua d'un coup de coignée. A son exemple on commença à les poursuivre par tout; on les assommoit comme des bêtes dangereuses. Ils furent dispersés aussi promptement qu'ils s'étoient assemblés. Plusieurs d'entr'eux étant désabusés se croiserent dans les régles par pénitence, & passerent à la Terre-sainte au service du Roi S. Louis, qui venoit d'écrire pour demander un prompt secours d'hommes, de vivres, & d'argent. La Reine Régente & les Seigneurs ordonnent la saisie des terres de ceux qui s'étoient croisés contre Conrad; parceque cette Croisade détournoit de celle de la Terre sainte.

1252.

Pour exciter à la Croisade d'outre-mer, le Pape ajouta de nouvelles graces à l'indulgence pleniére: il donna pouvoir à l'Evêque d'Avignon d'absoudre ceux qui avoient frappé des Clercs, ou brûlé des Eglises; de dispenser les Clercs des irrégularités qu'ils avoient encourues; permettre aux bâtards de recevoir les ordres sacrés & des bénéfices; commuer au vœu de la Croisade tous les autres vœux, excepté celui de Religion. Sa lettre est du 13 Février.

Martyre de S. Pierre de Verone, Inquisiteur à Milan: il étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs; il fut tué le 6 Avril à l'instigation des hérétiques qui avoient mis sa tête à prix. Il est connu sous le nom de S. Pierre martyr.

Bulle du 23 Juillet adressée aux Evêques de France, pour abolir la coutume d'obliger les Ecclésiastiques à prouver par le duel le droit qu'ils avoient sur les serfs des Eglises, quand ils vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Cette coutume barbare étoit très-ancienne en France.

Mort de la Reine Blanche, mere de S. Louis, le 1 Décembre. Cette pieuse Princesse voulut avant que de mourir recevoir l'habit monastique de la main de l'Abbesse de Maubuisson, monastere qu'elle avoit fondé en 1242.

1253.

Mort de sainte Claire le 11 Août. Elle gouvernoit depuis quarante-deux ans le monastere de S. Damien, suivant les instructions qu'elle avoit reçues de S. François; & à son imitation

imitation elle fit un testament, où elle recommande surtout à ses sœurs l'amour de la pauvreté, suivant l'esprit de leur Pere. Son corps fut porté à Assise; ce convoi, honoré de la présence du Pape & des Cardinaux, se fit au son des trompettes, & avec toute la solemnité possible.

Le Pape donne commission à l'Archevêque de Livonie d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté suffisamment une Eglise Cathédrale. Ce Roi se nommoit Mindof. Nous avons une lettre que le Pape lui adressa en 1251, par laquelle il le félicite de sa conversion au christianisme, & de ce qu'il avoit soumis sa personne, son Royaume & tous ses biens au saint Siége. Cette prétendue conversion n'avoit rien de solide; Mindof n'avoit fait cette démarche que pour obtenir le titre de Roi. Dès l'année 1255, il tourna ses armes contre les Chrétiens, & ses successeurs demeurerent Païens encore cent trente ans.

Lettre circulaire de l'Université de Paris à tous les Prélats du Royaume, pour les engager à la secourir contre les Freres Prêcheurs. On voit dans cette lettre que l'Université avoit fait deux décrets, l'un pour défendre aux Réguliers d'avoir deux chaires de Docteurs régentant ensemble: l'autre pour exclure de son corps les Freres Prêcheurs, qui avoient refusé de consentir à un statut portant qu'aucun ne seroit admis au doctorat, qu'il n'eût juré auparavant d'observer les constitutions de l'Université.

1254.

Saint Louis quitte la Palestine, le 14 Avril. Il avoit employé tout le tems de son séjour à fortifier & réparer les places appartenant aux Chrétiens, à mettre en liberté tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans, & à travailler à la conversion des Sarrasins: il en emmena plusieurs en France, avec leurs femmes & leurs enfans. En passant par le Languedoc, il ordonna la célébration d'un Concile, qui fut assemblé à Albi par Zoën, Evêque d'Avignon & Légat du S. Siége. On y publia soixante & onze Canons, partie pour l'extirpation de l'hérésie, partie pour la réformation du Clergé. Saint Louis étant arrivé à Paris, alla à S. Denis, & y offrit des étoffes de soie en actions de graces. Mais il demeura croisé, parcequ'il vouloit retourner à la

Terre-sainte, ne croyant pas avoir accompli suffisamment son vœu.

A Rome, le Pape Innocent IV fit une constitution notable touchant les études, adressée à tous les Prélats de France, d'Angleterre, d'Ecosse, de Galles, d'Espagne & de Hongrie. Le Pape s'y plaint de ce que les Clercs abandonnoient l'étude de la Théologie & de la Philosophie pour s'appliquer à celle des loix séculiéres, & de ce que les Prélats donnoient presque tous les bénéfices aux Professeurs de droit & aux Avocats. Pour réprimer cet abus, il ordonne qu'à l'avenir aucun Professeur de loix, ni aucun Avocat, quelque distingué qu'il soit dans sa profession, ne sera promu aux dignités ou aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est instruit des arts libéraux, & recommandable par ses mœurs. Il défend ensuite d'enseigner les loix séculiéres dans ces Royaumes, pourvu que les Rois & les Princes y consentent. Dès l'année 1219, le Pape Honorius III avoit défendu d'enseigner le droit civil à Paris, par la fameuse décrétale *Super specula*, dont celle-ci fait mieux entendre les motifs.

Bulle du 21 Novembre, par laquelle le Pape défend aux Religieux de quelque ordre qu'ils soient, de recevoir dans leurs Eglises les Paroissiens d'autrui les Dimanches & les Fêtes, & de les admettre à la pénitence sans la permission de leur Curé. Le Pape leur défend aussi de faire des sermons dans leurs Eglises à l'heure de la Messe, & d'aller prêcher dans aucune Eglise sans avoir obtenu la permission du Curé. Mais le Pape Innocent IV étant mort le 7 Décembre suivant, Alexandre IV, auparavant Cardinal Raignald, Evêque d'Ostie, qui lui succéda le 25, révoqua cette Bulle aussi-tôt. Ce nouveau Pape étoit neveu de Grégoire IX. Un peu avant sa mort Innocent IV voulut anéantir les priviléges des Dominicains & des Franciscains, les premiers eurent recours aux priéres, & réciterent les Litanies de la sainte Vierge. Un des Religieux crut appercevoir Marie sur l'autel avec l'enfant Jesus, auquel elle disoit, *Mon fils exaucez-les.* En effet, le Pape mourut peu à près. C'est de-là qu'est venu un proverbe autrefois usité dans la Cour de Rome: *Seigneur, préservez-nous des Litanies des Freres Prêcheurs.* (Bzovius *ad annum* 1254. Platus, lib. I. de bono statûs Religiosi. chap. 34.)

1235.

L'Archevêque de Livonie établit son Siége à Riga, qui devient la Métropole de Livonie, d'Estonie & de Prusse; le Pape confirme ce choix par sa Bulle du 20 Février. L'Archevêque de Livonie n'avoit point encore eu de siége fixe jusqu'alors.

La Religion venoit de faire de grands progrès en Prusse par la victoire remportée sur les Payens vers la fin de l'année précédente, par Ottocar, Roi de Bohême, & Otton son neveu, Marquis de Brandebourg, qui y avoient mené une armée de soixante mille croisés. Depuis cette défaite les Païens s'empresserent à recevoir le baptême.

Bulle du 11 Avril, pour la confirmation de l'Ordre des Chevaliers de l'Hôpital de saint Lazare à Jerusalem sous la régle de S. Augustin.

Concile Provincial de Bordeaux le 13 Avril. On y publia une constitution de trente articles. Le vingt-cinquiéme porte, qu'on ne donnera point aux enfans des hosties consacrées pour communier le jour de Pâque, mais seulement du pain béni. Ce qui est dit ici des enfans, semble être un reste de l'ancien usage de leur donner l'Eucharistie dès qu'il étoient baptisés : ce que l'Eglise Grecque a toujours conservé. Dans l'Eglise Latine on observoit dès le commencement du neuviéme siécle, de ne la leur point donner indistinctement : & nous avons vu que le précepte de la communion pascale, au Concile de Latran, n'est que pour ceux qui ont atteint l'âge de discrétion.

Bulle du 25 Avril, pour le rétablissement des Freres Prêcheurs dans l'Université de Paris, & pour annuler le décret qui défendoit aux réguliers d'avoir plus d'une chaire. Le Pape avoit chargé de l'exécution les Evêques d'Orléans & d'Auxerre, qui prononcerent excommunication contre toute l'Université, sur le refus que firent les Docteurs d'obéir à la Bulle. Ceux-ci appellerent au Pape, & lui écrivirent pour se justifier sur ce refus, disant que pour éviter la société des Religieux sans contrevenir à son mandement, ils avoient pris le parti de renoncer aux priviléges de l'Université, & de se séparer d'elle. Le Pape, sans avoir égard à cette remontrance, ni à leur prétendue séparation

du corps de l'Université, écrivit au Chancelier de sainte Geneviéve, de ne point accorder la licence de régenter à Paris en aucune Faculté à ceux qui refuseroient d'observer la Bulle. La lettre est du 25 Novembre : elle fait voir que le Chancelier de sainte Geneviéve donnoit alors les licences dans les quatre Facultés. Peu de tems après, le Pape, à la priére du Roi S. Louis, donna au Provincial des Freres Prêcheurs en France, & au Gardien des Freres Mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le Royaume ; mais il leur ordonnoit de prendre le conseil des Evêques Diocésains, pour juger les hérétiques ou les condamner à une prison perpétuelle. La lettre est datée de Rome le 13 Décembre. Cette inquisition générale en France est remarquable, surtout étant établie à la priére du Roi S. Louis.

Mort de Jean Ducas Vatace, Empereur Grec : Théodore Lascaris son fils lui succéde. Le Pape Alexandre IV lui envoya l'Evêque d'Orviette, chargé de renouer la négociation commencée avec Jean Vatace, pour la réunion des deux Eglises ; mais on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

1256.

Jean de Parme, Ministre général des Freres Mineurs, abdique par ordre du Pape, au Chapitre général tenu à Rome le 2 Février ; S. Bonaventure lui succéde. Jean s'étoit attiré beaucoup d'ennemis par son attachement au testament de S. François, qu'il vouloit qu'on observât comme la régle même. On l'accusoit aussi de déférer trop aux opinions de l'Abbé Joachim.

Sentence arbitrale du premier Mars, pour terminer les contestations de l'Université & des Freres Prêcheurs. Le Pape écrit plusieurs bulles contre cet accommodement, & contre ceux qu'on en croyoit les auteurs. Le Docteur Guillaume de Saint-Amour écrit son livre *des périls des derniers tems* ; où faisant allusion à un passage de S. Paul qu'il entreprend d'expliquer, il désignoit clairement les Religieux Mandians, & leur appliquoit la prédiction de l'Apôtre. Ce livre qui ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université & les Freres Prêcheurs, fut condamné par le Pape, & brûlé en sa présence. Le Pape condamna en même tems *l'Evangile éter-*

nel, livre faussement attribué à Jean de Parme. Il étoit fondé sur la doctrine de l'Abbé Joachim, & contenoit plusieurs erreurs. On y lisoit que l'Evangile de Jesus-Christ devoit finir l'an 1260 pour faire place à l'Evangile éternel, autant supérieur à celui de Jesus-Christ, que le soleil est plus parfait que la lune : que c'est l'Evangile du Saint-Esprit qui prescrira une autre maniére de vivre, & disposera autrement de l'Eglise. Il se trouva long tems entre les Freres Mineurs des particuliers infatués des rêveries de l'Abbé Joachim : quelques Historiens disent que l'Auteur de l'Evangile éternel étoit de leur Ordre ; & il y a lieu de le croire, par ce qui est dit dans ce livre, que *nul homme purement homme n'est capable d'instruire les autres dans les matiéres spirituelles, s'il ne va nuds pieds.*

Bulle du 9 Avril pour l'union des Congrégations d'Ermites de S. Guillaume de Malaval, du Mont-Fabel, de S. Augustin, du bienheureux Jean le Bon & de Brictine. Les deux premiéres Congrégations suivoient la régle de S. Benoit, & les trois autres prétendoient suivre celle de S. Augustin. La Bulle les réunit en un seul Ordre sous le nom d'Ermites de S. Augustin, leur permettant de demeurer dans la pratique du vœu de pauvreté absolue qu'ils avoient fait. Telle fut l'origine des Religieux Augustins mendians. Les Guillelmites retournerent peu de tems après à la régle de S. Benoît, par la permission du Pape.

L'Archevêque de Gnêne met en interdit les Etats de Boleslas le Chauve, Duc de Silésie, qui retenoit en prison l'Evêque de Breslau, après l'avoir dépouillé de ses biens. L'Evêque racheta sa liberté en donnant au Duc deux mille marcs d'argent, & cette affaire n'eut point d'autres suites.

1257.

Apologie des Religieux mendians par S. Thomas d'Aquin. Ce S. Docteur répond en détail, dans cet ouvrage, à toutes les raisons & autorités avancées par Guillaume de Saint-Amour. Il étoit entré dans l'Ordre des Freres Prêcheurs en 1244, après avoir renoncé à tous les avantages temporels que sa naissance lui promettoit. Il étoit fils de Landulphe, Comte d'Aquin, ville de Campanie dans le Royaume de Naples.

Le Pape fait excommunier dans toute l'Angleterre, au son des cloches & à l'extinction des cierges, Seval, Archevêque d'Yorc, qui refusoit de conférer à des Italiens les meilleurs bénéfices de son Eglise.

1258.

Les Tartares prennent Bagdad sur le Calife Mostazem, qui périt dans les tourmens : en lui finit la famille des Abbassides ou descendans d'Abbas, dans laquelle cette dignité étoit demeurée pendant cinq cens neuf ans. Depuis ce tems les Musulmans n'ont point eu de chefs légitimes de leur Religion, puisque c'est un des points fondamentaux de leur créance, qu'il doit être de la famille du Prophete. Les Chrétiens auroient pu profiter de cette décadence des Musulmans, s'ils ne se fussent ruinés eux-mêmes par leurs divisions : mais outre une guerre sanglante que les Vénitiens & les Genois se faisoient depuis long-tems, principalement en Orient ; il y eut alors une furieuse querelle à Acre entre les Hospitaliers & les Templiers. Ils se battirent avec tant d'animosité, que les Templiers furent entiérement défaits, ensorte qu'à peine en resta-t-il un seul ; mais la plupart des Hospitaliers périrent aussi dans ce combat.

En France, on célébra deux Conciles : le premier, assemblé à Ruffec en Poitou le 21 Août, publia un réglement en dix articles, dont le huitiéme porte, que le Prêtre qui absout un excommunié à l'article de la mort, doit l'obliger à satisfaire à sa partie, par lui ou par autre ; autrement le Prêtre lui-même y sera tenu en son nom. C'est que l'on excommunioit souvent faute de payer une dette, ou pour quelqu'autre intéret temporel. L'autre Concile fut tenu à Montpellier le 6 Septembre. On y fit huit articles de statuts, dont le troisiéme porte qu'il sera permis au Sénéchal de Beaucaire d'arrêter les Clercs pris en flagrant délit, pour rapt, homicide, incendie & crimes semblables, à la charge de les remettre à la Cour de l'Evêque. On voit ici le commencement du *cas privilégié*.

Saint Louis rassemble dans son palais un grand nombre de volumes, ayant fait transcrire ce qu'il y avoit, dans les Abbayes, d'exemplaires les plus authentiques de l'Ecriture sainte & des Peres. Il se faisoit un plaisir d'aller souvent

dans cette Bibliotheque. Il en avoit permis l'entrée au public.

1259.

Les Chartreux viennent s'établir à Paris où ils étoient appellés par S. Louis qui leur donna l'hôtel de Vauvert, hors Paris; cette maison passoit parmi le peuple pour être infestée de démons; ce qui fit donner le nom de porte & de rue d'Enfer à ce quartier. Dom Riffet, leur treiziéme Prieur, fait autoriser dans le Chapitre général les statuts de l'Ordre qu'il avoit compilés, corrigés & augmentés. C'est ce qu'ils appellent les Statuts antiques. L'origine des Chapitres généraux y est marquée sous Dom Basile, qui fut le huitiéme Prieur de la grande Chartreuse, & mourut l'an 1173.

On vit cette année un mouvement de dévotion sans exemple jusqu'alors. Des milliers d'hommes de tout âge & de toute condition paroissant tout-à-coup touchés de Dieu, se mirent à pratiquer une pénitence aussi rude que singuliére. Ils marchoient deux à deux en procession, précédés par des Prêtres avec les croix & les banniéres, tenant chacun un fouet de courroies dont ils se frappoient si rudement, qu'ils se mettoient tout en sang; on les appella *Flagellans*: ils étoient nuds depuis la ceinture jusqu'en haut, & marchoient ainsi par le plus dur froid de l'hiver, même pendant la nuit, répandant beaucoup de larmes, & poussant de longs gémissemens; les montagnes & les plaines retentissoient de leurs cris. Les femmes pratiquoient la même pénitence, enfermées dans leurs Chambres. Ce mouvement qui avoit commencé à Pérouse, d'où il avoit passé à Rome, & de-là dans toute l'Italie, s'étendit jusqu'en Allemagne, en Pologne & en plusieurs autres pays. La superstition s'y mêla bientôt: les Flagellans disoient que personne ne pouvoit être absous de tous ses péchés, s'il ne faisoit cette pénitence pendant un mois; ils se confessoient les uns aux autres, & prétendoient donner l'absolution, quoique laïques; ils la donnoient aux morts, même à ceux qu'ils croyoient en enfer ou en paradis. Ces extravagances attirerent l'attention des Supérieurs ecclésiastiques & des Magistrats; on défendit sous de grosses peines de suivre cette secte, qui fut bientôt abandonnée & méprisée.

Mort de Théodore Lascaris, Empereur Grec: il laissa un fils en bas âge, nommé Jean, dont Michel Paleologue se

fit déclarer tuteur, & en même tems Régent de l'Empire. C'étoit dans le dessein de s'acheminer au trône : peu après il se fit proclamer Empereur.

Fondation d'une maison des Mathurins dans le Château de Fontainebleau par S. Louis : il y bâtit la Chapelle, perfectionnée depuis par ses successeurs. Il fait bâtir aussi l'Hôpital des Quinze-Vingts; du moins l'Eglise fut construite cette année.

1260.

L'Université de Paris consent à recevoir les Freres Prêcheurs, à condition qu'ils tiendront le dernier rang lorsqu'ils seront appellés ou admis aux actes publics.

Concile Provincial de Cologne le 12 Mars. On y publia quatorze Canons de discipline pour le Clergé, & dix-huit pour les Moines; qui font voir que le relâchement étoit grand dans les monasteres de cette Province, & le concubinage encore commun parmi les Clercs.

On tint un autre Concile Provincial, sur la discipline, à Cognac, diocèse de Bordeaux, qui fit 19 articles de constitutions, où l'on remarque une défense de veiller dans les Eglises, à cause des actions honteuses ou violentes qui s'y commettoient & qui obligeoient à réconcilier les Eglises : ce qui fait juger que le peuple assistoit encore aux Offices de la nuit.

Isabelle, sœur de S. Louis, fonde l'Abbaye de Longchamp, près Paris. On employa trente mille livres aux bâtimens. Elle s'y renferma elle-même, mais sans faire profession ni prendre l'habit, & mourut saintement le 22 Février 1270. Cette Princesse y est honorée comme bienheureuse, par la permission que Léon X en a donnée en 1521.

Saint Louis fonde l'Hôtel-Dieu de Compiegne, où il porta le premier malade avec le Roi de Navarre son gendre. Le Prince Louis porta le second avec son frere Philippe, suivis des Grands qui porterent les autres malades. Outre les bâtimens de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il avoit poussés jusqu'au petit-pont; il fit une ordonnance pour convertir en obligation la pieuse coutume des Rois, de faire une aumône à l'entrée du Carême en faveur des pauvres des Hô-

rels-Dieu. Cette ordonnance fut mise en dépôt dans celui de Paris.

Il faut encore compter parmi les établissemens faits à Paris par S. Louis, ceux des Jacobins, des Freres Mineurs, ou Cordeliers; ceux des Carmes & des Hermites, aujourd'hui connus sous le nom de grands Augustins: ces derniers s'appelloient, *Freres de la pénitence de Jesus-Christ* ou *Sachets*, & *Freres aux sacs*, à cause de la forme de leur habillement grossier. Les Carmes porterent long-tems le nom de *Freres Barrés*, à cause de leurs habits bigarrés de bandes blanches & noires, ou de couleur tannée.

1261.

Concile d'Arles, où l'on publia dix-sept Canons. Le premier est pour la condamnation des livres de l'Abbé Joachim. Le dix-septiéme est contre un abus qui regnoit en Provence, tant chez les séculiers que chez les réguliers: lorsqu'il y avoit contestation pour un bénéfice, on couroit aux armes, & on s'emparoit des Eglises par violence, au lieu d'aller devant les Juges qui en devoient connoître. Le Concile défend ces voies de fait: mais depuis elles donnerent occasion aux Juges Laïques de prendre connoissance du possessoire des bénéfices.

Les progrès continuels des Tartares allarmoient tous les Princes Chrétiens: ces barbares attaquoient la Terre-sainte, la Hongrie, la Pologne & plusieurs autres pays, d'où ils pouvoient envahir le reste de la Chrétienté. Pour prévenir ces maux, le Pape écrit aux Princes Chrétiens, aux Prélats & aux Communautés: on assemble par son ordre divers Conciles en France, en Allemagne & en Angleterre, où l'on ordonne des jeûnes, des prieres publiques & des processions. Le Pape prétendoit lui-même tenir sur ce sujet un Concile qu'il avoit indiqué pour le commencement de Juillet; mais il mourut le 25 Mai à Viterbe, où il s'étoit retiré à cause des séditions des Romains. Nous avons une belle lettre circulaire de ce Pape contre les désordres des Ecclésiastiques, & principalement contre l'incontinence de ceux qui entretenoient publiquement des concubines au mépris des Canons. Il n'y avoit alors à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trouverent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir d'aucun

fin, le 29 Août ils élurent Jacques Panta-
de Jerusalem, qui se rencontroit à Viterbe
affaire de son Eglise. Il prit le nom d'Ur-

ennent Constantinople par surprise la nuit
ır les François qui l'avoient possédée pen-
ɔt ans. L'Empereur & le Patriarche Latins
L'Empereur Grec Michel Paleologue fait
nelle dans cette capitale le 14 Août, mar-
aisant porter devant lui l'image de la Vierge
uctrice, que l'on prétendoit avoir été peinte

1262.

mié par Arsene, Patriarche Grec de Cons-
avoir fait aveugler le jeune Empereur Jean
fait prêcher la Croisade contre lui.

1263.

ntre le Pape & l'Empereur Michel Paleo-
éunion des Grecs. L'Empereur espéroit par
rner l'orage qui le menaçoit de la part des

ıier Juin pour la confirmation de l'institut
ındés par Pierre de Mouron, depuis Pape
donna à ses disciples la régle de S. Benoît,
ues austérités. Cet Ordre fut confirmé de
4, par le Pape Grégoire X.
Clergé de France à Paris le 18 Novembre, où
centiéme des revenus ecclésiastiques pendant
Ordonnance des Prélats. » Les Prélats, tant
our le Clergé, ont accordé aux besoins de
par pure grace & sans contrainte; non en
e du Pape, mais de bonne volonté, le sub-
s par cent livres, le tout à proportion des
que particulier; à condition qu'aucun ne
r la force séculiére, & que l'Evêque diocé-
Censures Ecclésiastiques pour la levée du
trouvoit des rebelles aux Evêques, le Légat

pourra user de son bref contr'eux. On exempte du paiement les Curés ou aux autres dont le revenu ne passera point douze livres, à moins qu'il n'y ait pluralité de bénéfices. On borne la levée du subside à cinq ans. Elle se fera, moitié à la saint Jean, moitié à Noël. L'estimation de la valeur des terres & des fiefs se fera suivant celle de chaque pays. La bourse commune des Chapitres, paiera pour les Chanoines. « La lettre dont il est fait mention dans cette Ordonnance, avoit été apportée par l'Archevêque de Tyr en qualité de Légat : & le Pape écrivoit en même tems à S. Louis pour l'informer des insultes faites aux Chrétiens par le Sultan de Babylone, qui avoit fait abattre & raser entiérement l'Eglise de Nazareth & celle du Mont-Thabor. Cette destruction des lieux saints est remarquable pour la suite de l'histoire.

On peut rapporter à cette assemblée une remontrance que les Prélats firent à S. Louis, selon le récit du Sire de Joinville qui s'y trouva. Ils vouloient engager le Roi à commander aux Officiers de Justice de contraindre par saisie de leurs biens ceux qui auroient été excommuniés par an & jour, à se faire absoudre, sans que les Juges pussent prendre connoissance de la cause de l'excommunication. Le Roi répondit qu'il donneroit volontiers cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Eglise ou à leur prochain, mais non autrement. *Il seroit contre la raison*, disoit ce saint Roi, *que je contraignisse de se faire absoudre, ceux à qui les Ecclésiastiques eux même feroient tort.*

1264.

Michel Paleologue, irrité de ce que le Patriarche Arsene refusoit de le recevoir à la satisfaction qu'il offroit de donner, le fait déposer dans un Concile assemblé dans son Palais à Constantinople, & l'envoie en exil. Cette déposition cause un schisme entre les Grecs.

Institution de la Fête du saint Sacrement par le Pape Urbain IV. Il fit composer l'Office de cette Fête par S. Thomas d'Aquin ; c'est le même qu'on dit encore dans le Romain. Mais le Pape Urbain étant mort cette même année, la célébration de la Fête du saint Sacrement fut interrompue pendant

plus de quarante ans. Elle avoit été ordonnée dès l'année 1246 par Robert de Torote, Evêque de Liége, à l'occasion d'une révélation qu'une sainte Religieuse Hospitaliére nommée Julienne avoit eue sur ce sujet. En 1257 le Cardinal Hugues de Saint-Cher, alors Légat en Allemagne, renouvella cette ordonnance. Enfin elle fut étendue à toute l'Eglise par le Pape Urbain, qui avoit connu particuliérement la bienheureuse Julienne, pendant qu'il étoit Archidiacre à Liége.

Concile Provincial de Tours, à Nantes, le premier Juillet. On y publia neuf Canons : le second défend de diminuer le nombre des Moines dans les Prieurés, & veut qu'on répare cette diminution dans les lieux où elle auroit été faite, à moins qu'elle ne fût approuvée par l'Evêque. Le cinquiéme défend de servir plus de deux mets aux Prélats dans leurs visites. Le sixiéme ordonne la résidence dans les bénéfices à charge d'ames, & déclare que la réception d'un second bénéfice de cette qualité fait vaquer le premier. Le septiéme défend d'exiger des péages des Ecclésiastiques, pour les choses qui ne sont pas marchandises. Saint Louis fit aussi tenir un Concile à Paris le 26 Août. Le Cardinal Simon de Brie, Légat, y présida. L'assemblée fut composée de Seigneurs & de Prélats ; & de leur avis le Roi fit une nouvelle Ordonnance contre les juremens & les blasphêmes, fort communs en France. Il avoit toujours été d'une grande sévérité sur cet article. On rapporte qu'un bourgeois de Paris ayant basphemé avec des paroles infâmes, le Roi lui fit marquer les lévres d'un fer chaud pour servir d'exemple ; & sachant que plusieurs personnes en murmuroient, il dit ces paroles bien dignes d'un Prince si pieux: *Je voudrois être marqué de même, & porter cette difformité toute ma vie, pourvu que ce vice fût entiérement banni de mon Royaume.* Mais par l'ordonnance dont nous parlons, le Roi, à la priére du Pape, ne prononça qu'une peine pécuniaire contre les blasphémateurs. Ce Prince jouissoit alors d'une si grande réputation, que le Roi d'Angleterre & les Seigneurs le choisirent cette année pour arbitre des differends, qui avoient allumé la guerre entre le Roi & ses sujets.

Urbain IV meurt le 2 Octobre ; le saint Siége vaque quatre mois.

1265.

Gui Fulcodi, Cardinal Evêque de Sabine, monte sur le saint Siége le 5 Février. On eut beaucoup de peine à lui faire accepter le Pontificat : il prit le nom de Clement IV.

Bulle du 26 Février pour la concession du Royaume de Sicile à Charles d'Anjou, frere de S. Louis. Ce Prince passe en Italie à la tête d'une armée composée de Croisés, & soudoyée des décimes du Clergé de France. L'année suivante il défit près Benevent Mainfroi, fils naturel de Fréderic II, qui s'étoit emparé de la Sicile après la mort de son pere : Mainfroi fut tué dans ce combat ; & comme il étoit excommunié depuis long-tems à cause de son usurpation, son corps demeura sans sépulture ecclésiastique.

Ce n'étoit par-tout que Croisades, en Espagne, en France, en Hongrie, en Angleterre : on appliquoit ce remede à tous les grands maux. La croisade d'Espagne étoit contre les Mores d'Afrique, qui étoient venus attaquer la Castille. En France, outre celle contre Mainfroi, on continuoit de prêcher celle de la Terre-sainte, & le Pape redoubloit ses efforts pour y exciter, sur les tristes nouvelles qu'il recevoit des progrès de Bondocdar Sultan d'Egypte, qui après avoir pris & ruiné Césarée en Palestine l'année précédente, prit cette année le château d'Arsouf d'où il emmena mille captifs. En Hongrie, la croisade étoit contre les Tartares, sans préjudice de celle qui se prêchoit pour le secours des Chevaliers Teutoniques, & des autres fidéles de Livonie, de Prusse & de Curlande. La croisade d'Angleterre étoit contre les Seigneurs révoltés contre le Roi Henri, sous la conduite de Simon de Montfort, fils du Comte de même nom, qui avoit fait une si rude guerre aux Albigeois.

Saint Bonaventure refuse l'Archevêché d'Yorc, & saint Thomas celui de Naples. Ce dernier écrivoit alors sa Somme Théologique.

1266.

Concile de Lubec en Danemarck, où le Cardinal Gui, Légat du S. Siége, excommunie le Roi de Danemarck à cause des violences exercées contre plusieurs Evêques.

Bondocdar prend le château de Saphet près Acre le 24

tous les habitans sur leur refus d'em-
e. Ils furent portés à cette généreuse
:res Mineurs, Jacques du Pui & Jéré-
écorcher vifs, & décapiter ensuite,
:s Templiers.

1267.

: un grand Parlement à Paris, pour
sur un second voyage qu'il méditoit
:e. Il se croise avec trois de ses fils. Un
ıeurs & de Prélats se croisent à son
re fut Eudes Rigaut, Archevêque de
année un Concile Provincial à Pon-
Il y fut ordonné aux Clercs, même
nsure & l'habit clérical, & de s'abste-
ous peine d'être privés des priviléges
:ire juger que bien des gens prenoient
:es ordres mineurs, uniquement dans
ıoyen des priviléges du Clergé, alors

n Autriche le 10 Mai, assemblé par
ıt. On y publia une constitution de
semblable à celle d'un synode tenu à
:dente par l'Archevêque Engelbert,
oit bien des désordres en Allemagne
n'y avoit point d'Empereur.

1268.

Gontier, par l'Archevêque de Tours

Mainfroi, le jeune Conradin, petit-
ıit le titre de Roi de Sicile: il passa
appellé par une puissante faction.
ns auxquelles ce Prince n'avoit point
océda enfin contre lui, & l'excom-
: jour du Jeudi-saint 5 Avril de cette
.e fin encore plus malheureuse que
u & pris par Charles d'Anjou, qui
comme criminel de léze-majesté &
:ut la tête tranchée à Naples le 26

Octobre, avec son cousin le Duc d'Autriche, & plusieurs autres prisonniers. Avant l'exécution, on les mena dans une Chapelle où on leur fit entendre une Messe des morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le tems de se confesser. Mais la mort de Conradin fut désapprouvée par le Pape, qui en fit de fortes réprimandes au Roi Charles.

En Angleterre, le Cardinal Ottobon, Légat, célébra un grand Concile à S. Paul de Londres le 23 Avril, en présence de tous les Prélats d'Angleterre, de Galles, d'Ecosse & d'Irlande; on y publia un décret de cinquante-quatre articles, dont plusieurs tendent à réparer les désordres causés par la guerre civile dont ce Royaume étoit agité. Voici ce qu'on trouve de plus remarquable dans les autres articles. Le huitiéme ordonne, que les Religieux devenus Evêques garderont leur habit régulier. Le vingt-sixiéme défend aux Prélats de s'attribuer les fruits des Eglises vacantes, soit pour un an ou pour un autre tems, s'ils ne sont fondés en privilége ou en coutume. On voit ici le commencement du *déport* & de *l'annate*.

L'Eglise de Paris perdit cette année Renaud de Corbeil, son Evêque. On lui doit la ratification de l'arrangement pris par le Chapitre de Paris, pour augmenter les revenus trop modiques de ceux qu'on appelloit *Clercs de Matines*. Cet arrangement consistoit à prendre tous les ans sur l'Eglise de S. Mederic, vingt livres parisis, que devoit payer le Chevecier, & vingt-cinq sur la Cure de S. Nicolas du Chardonnet. L'événement le plus singulier qui arriva sous le Pontificat de Renaud, fut l'interdit dont il frappa la ville de Paris & tout le Diocèse, en 1265; ce fut à l'occasion de certaine monnoie dont le Roi avoit défendu le cours, & du guet que chaque Bourgeois faisoit à son tour durant la nuit, & dont ceux de la jurisdiction de l'Evêque se prétendoient exempts.

Mort du Pape Clement IV, le 29 Novembre. Il étoit habile Prédicateur, sçavant Jurisconsulte, & si humble, même étant assis sur le trône pontifical, qu'il ne consentit au mariage de sa niéce qu'à condition qu'elle épouseroit le fils d'un simple Chevalier; & en faveur de ce mariage il promit trois cens tournois d'argent, c'est-à-dire environ cent cin-

quante livres de notre monnoie. De son tems les Confreres du Confanon, associés à Rome en l'honneur de la sainte Vierge, s'engagerent à se confesser & communier trois fois l'année; ce que le Pape Clément autorisa par une Bulle. On dit que cette Confrérie fut la premiére & le modéle de toutes les autres : elle prit son nom de la banniére qu'elle portoit aux processions. Le saint Siége vaque deux ans & plus de neuf mois.

1269.

Saint Bonaventure écrit son apologie des pauvres, pour les Freres Mendians attaqués de nouveau par un Docteur de Paris, nommé Gerard d'Abbeville.

Concile Provincial de Sens. On y cite & renouvelle le Canon *Omnis utriusque Sexûs* du quatriéme Concile de Latran. Le Concile ajoute, que les propres Prêtres n'admettront personne à la sainte Table qui ne se soit confessé à eux, ou à quelqu'un capable, avec leur permission.

1270.

Jean de Courtenai, Archevêque de Reims, tient avec ses Suffragans un Concile à Compiegne, où il fut uniquement question des ravisseurs des biens ecclésiastiques. Les Evêques dans ce siécle, faisoient des immunités ecclésiastiques, l'objet principal des Conciles; un Evêque de Tournai, en 1260, excommunia son pere même pour ce sujet.

Etienne Tempier, Evêque de Paris, ayant assemblé un conseil de Théologiens, condamna treize propositions que certains Professeurs de Philosophie & de Théologie enseignoient dans leurs écoles. Voici ces propositions. I°. L'intellect est un, & le même dans tous les hommes. II. Il est faux ou impropre de dire que l'homme a la faculté de l'entendement. III. La volonté humaine veut ou choisit par nécessité. IV. Tout ce qui se fait ici-bas, est sujet à l'opération nécessaire des corps célestes. V. Le monde est éternel. VI. Il n'y a jamais eu de premier homme. VII. L'ame, comme forme de l'homme, se corrompt avec le corps. VIII. L'ame séparée du corps, ne peut souffrir par le feu corporel. IX. Le libre arbitre est une puissance passive, non active, & nécessairement mue par l'objet désirable. X. Dieu ne connoît point les choses singuliéres

gulières. XI. Il ne connoît rien que lui. XII. Les actions humaines ne sont point conduites par la Providence divine. XIII. Dieu ne peut donner l'immortalité ou l'incorruptibilité, à ce qui est corruptible ou mortel.

Le Recteur de l'Université, & les Procureurs de la faculté des Arts, furent avertis d'empêcher qu'on traitât dans les écoles de Philosophie, les matiéres appartenantes à la foi, pour ne pas donner aux jeunes gens l'occasion de former des doutes sur nos impénétrables mysteres. En conséquence la faculté des Arts, dès l'année suivante 1271, le premier d'Avril, porta un décret contre ceux qui oseroient agiter des questions sur des matiéres de foi. Les Contrevenans furent exclus du corps, s'ils ne faisoient une rétractation publique, trois jours après la monition. Malgré ces défenses, sept ans après, ces mêmes extravagances furent renouvellées & comme telles condamnées par le même Evêque.

Saint Louis part pour la sixiéme Croisade le 15 Mars. Bien des personnes blâmoient, avec raison, ceux qui avoient conseillé cette croisade au Roi : sa santé étoit déja tellement affoiblie par les jeûnes & les autres mortifications, qu'il ne pouvoit plus porter d'armure, ni même se tenir un certain tems à cheval. Les Ecclésiastiques murmuroient aussi, à cause d'une nouvelle décime accordée par le Pape pour la croisade : ils attribuoient hautement la perte de Jerusalem à la malédiction attachée aux décimes, & le schisme des Grecs aux exactions de la Cour de Rome. Avant de partir S. Louis établit pour Régens du Royaume Matthieu, Abbé de S. Denis, & Simon de Clermont, Comte de Nesle, & fit son testament composé principalement de legs pieux. Il donnoit ses livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs de Paris, à l'Abbaye de Royaumont & aux Freres Prêcheurs de Compiégne. Ce Prince aimoit tellement les Ordres Mendians, qu'il disoit quelquefois que s'il pouvoit se partager en deux, il voudroit qu'une moitié de lui-même fût dans l'Ordre des Mineurs, & l'autre dans celui des Prêcheurs. Dès l'année précédente, voulant pourvoir à la tranquillité du Royaume pendant son absence, il avoit publié une ordonnance fameuse connue sous le nom de *Pragmatique-Sanction.* Elle contient six articles, qui tendent à réprimer la simonie, les entreprises des Papes, des Seigneurs, & des

Juges laïques, sur les droits des Ordinaires pour les élections, les collations des bénéfices & la jurisdiction contentieuse. Quelques exemplaires n'ont point le sixiéme article, qui est contre les exactions de la Cour de Rome.

Saint Louis assiége Tunis en Afrique : il meurt devant cette place le 25 Août, d'une maladie contagieuse qui ravageoit son armée, & qui venoit d'enlever le Comte de Nevers, l'un de ses fils. En mourant il donna à Philippe, son fils aîné, une instruction par écrit, qui peut être regardée comme une excellente leçon pour tous les Rois. Les Croisés repassent en Europe, après avoir conclu une tréve de dix ans avec le Roi de Tunis. Cette tréve fut désapprouvée par Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, & par les Anglois qu'il avoit amenés à la croisade. Ils resterent en Sicile pendant l'hiver ; & étant retournés en Palestine l'année suivante, ils prirent Jaffa, Beaufort, Nazareth & Antioche, où ils firent mourir dix-sept mille personnes, & emmenerent plus de cent mille esclaves. Cette grande ville demeura déserte, & n'a pu se rétablir depuis.

Un Chanoine d'Evreux, & Diacre, dont le nom étoit *Bouteille*, & qui vivoit vers 1270, fonde un *Obit* pour le 28 Avril. Il attacha à cet *Obit* une forte rétribution pour les Chanoines, Hauts-Vicaires, Chapelains, &c. & ce qui est plus singulier, il ordonna qu'on étendra sur le pavé, au milieu du chœur, pendant l'*Obit*, un drap mortuaire, aux quatre coins duquel on mettra quatre bouteilles pleines de vin, & une cinquiéme au milieu, le tout au profit des Chantres qui auront assisté au service. Cette fondation a été acquitée pendant plusieurs siécles.

1271.

Le Roi Philippe le Hardi, qui avoit suivi son pere à la croisade, prit soin de ses funerailles & de celles du Comte de Nevers son frere. Les cercueils furent apportés d'abord à l'Eglise de Notre-Dame à Paris, d'où on les transféra à St. Denis le 22 Mai. Les processions de tous les Religieux de Paris marchoient devant, puis le Roi avec grand nombre de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peuple. Ils étoient tous à pied, & le Roi portoit sur ses épaules le cercueil de son pere. On croit que c'est dans les endroits

où Philippe se reposa, qu'on érigea depuis les croix qui subsistent encore sur le chemin. Ce cercueil ne contenoit que les os ; car suivant l'usage du tems, on avoit démembré le corps pour le faire bouillir dans le vin & l'eau, & en séparer les chairs, qui furent enterrées à Montreal, près de Palerme, par le Roi de Sicile, Charles d'Anjou, qui les avoit demandées, de même que le cœur & les entrailles. Saint Louis avoit fondé en divers lieux du Royaume un grand nombre de monasteres ; comme Royaumont de l'Ordre de Citeaux, plusieurs maisons de Jacobins & de Cordeliers. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoise, de Compiégne & de Vernon. Il retira aux Filles Dieu plusieurs femmes perdues, ou en danger de se perdre. Il est aussi le fondateur de l'Hôpital des Quinze-vingts de Paris pour les aveugles. A ces œuvres, où la charité chrétienne & la magnificence royale paroissent avec tant d'éclat, S. Louis joignoit les pratiques d'une pénitence austére : il aimoit la simplicité dans sa parure ordinaire ; mais dans les cérémonies & les occasions éclatantes, il paroissoit avec plus de grandeur que les Rois ses prédécesseurs. La douceur & l'humilité faisoient le caractere & l'ornement de la vie privée de ce Prince : mais s'agissoit-il de quelque entreprise considérable, ou de représenter suivant sa dignité, il paroissoit alors tout ce qu'il étoit ; on trouvoit en lui le Prince magnifique, l'homme de tête, le brave guerrier, le grand Capitaine : Louis avoit les vertus qui font les Saints, & les qualités qui font les grands Rois. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui furent écrits fidélement par ordre de l'Abbé de S. Denis.

C'est S. Louis principalement qui a établi la pieuse coutume dans l'Eglise, de fléchir le genou, à la Messe, à ces paroles du Symbole : *Et homo factus est.* Il ajouta la génuflection à la simple inclination que l'on faisoit chez les Religieux. Il établit encore leur pratique de se prosterner profondément en priant quelque tems quand on lit à l'Evangile de la Passion, que Jesus-Christ *rendit l'esprit.* Le S. Roi fit passer ces usages de la sainte Chapelle chez les Dominicains, de sorte qu'ils sont devenus universels. Il renouvella l'usage de bénir les images, avant que de les exposer à la vénération publique.

Concile à S. Quentin, tenu par l'Evêque de Soissons, le siége de Reims vacant.

Thibaud, Archidiacre de Liége, est élu Pape le premier Septembre par six Cardinaux, entre les mains desquels les autres avoient fait un compromis. Il étoit en Palestine, où il étoit allé visiter les saints lieux, lorsqu'il apprit son élection, qui donna bien de la joie aux Chrétiens du pays, espérant qu'il leur enverroit un grand secours. Il en fit un serment solemnel avant de partir, employant les paroles du Pseaume 136 : *O Jerusalem, si jamais je t'oublie, que ma langue s'attache à mon palais*, &c. Ce fut effectivement la premiére affaire à laquelle il travailla à son arrivée en Italie. Il prit le nom de Grégoire X.

1272.

Le Pape indique un Concile général pour le 1 Mai 1274. Il en marquoit principalement trois causes dans la lettre de convocation ; le schisme des Grecs, le mauvais état de la Terre-sainte, & les vices & les erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. L'occasion paroissoit favorable pour la réunion des Grecs ; l'Empereur Michel Paleologue la désiroit toujours ardemment, par la crainte des entreprises que les Latins pouvoient faire sur Constantinople : il avoit envoyé bien des fois en Cour de Rome sur ce sujet ; il députa dans la même vue au Pape Grégoire X qui lui avoit fait part de son élection, en l'invitant à profiter du tems de son pontificat, pour travailler à la réunion des deux Eglises.

Mort d'Henri III, Roi d'Angleterre. Les écrivains du tems louent la pureté de ses mœurs, sa patience & sa piété. Ils rapportent qu'il entendoit tous les jours trois Messes hautes, & plusieurs Messes basses ; & que S. Louis lui ayant dit à cette occasion qu'il valoit mieux entendre plus souvent des sermons, il répondit : *J'aime mieux voir souvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en dise.*

1273.

Eric VI, Roi de Danemarck, termine à l'amiable avec l'Archevêque de Lunden, les différends qu'il avoit avec les Evêques de son Royaume.

1274.

Mort de S. Thomas d'Aquin le 7 Mars. Il étoit si sublime Théologien, qu'on lui a donné dans les écoles le surnom de Docteur Angélique, & les souverains Pontifes ont toujours recommandé aux Théologiens de s'attacher à sa doctrine. Sa somme de Théologie est regardée comme l'ouvrage de ce genre le plus parfait, tant pour le fonds de la doctrine que pour la méthode. Il a laissé outre cela des commentaires sur l'Ecriture sainte, sur le Maitre des sentences, sur la plupart des livres d'Aristote, un volume de questions théologiques, & la somme contre les Gentils. On trouve aussi dans le recueil de ses ouvrages divers opuscules au nombre de soixante & treize, mais dont quelques-uns sont supposés. Saint Thomas n'avoit que quarante-neuf ans lorsqu'il mourut en venant au Concile général, auquel le Pape l'avoit invité sur sa réputation. Sa vie paroît courte en comparaison de la multitude de ses écrits. Aussi-tôt après sa mort sa sainteté fut annoncée par la voix éclatante des miracles, qui attirerent un grand concours à l'Abbaye de Fosse-neuve, où il étoit tombé malade, & où il fut enterré.

Le Pape avoit choisi la ville de Lyon pour y célébrer le Concile, comme plus commode aux Princes de deça les monts dont il espéroit le plus pour le secours de la Terre-sainte, qui étoit son principal objet : il avoit invité tous les Rois & les Princes Chrétiens, l'Empereur Grec Michel Paleologue, le Roi d'Armenie, & jusqu'aux Tartares. Le Concile fut très-nombreux : il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante-dix Abbés, & quantité d'autres Prélats, & des Ambassadeurs de presque tous les Princes Chrétiens. On s'y prépara dès le second jour de Mai, par un jeûne de trois jours ; & la premiére session se tint le 7 du même mois : elle fut employée à entendre le sermon du Pape. La seconde fut tenue le 18, on y publia quelques constitutions touchant la foi. Ensuite on congédia tous les Députés des Chapitres, les Abbés & Prieurs non mitrés, excepté ceux qui avoient été appellés nommément au Concile : on congédia aussi tous les autres moindres Prélats mitrés. Dans la troisiéme, tenue le 7 Juin, on publia douze constitutions touchant les élections des Evêques & les ordinations des Clercs. Après qu'elles eu-

rent été lues, le Pape permit aux Prélats de sortir de Lyon, & de s'en éloigner jusqu'à six lieues. Il ne fixa point le jour de la session suivante, à cause de l'incertitude de l'arrivée des Grecs.

Quatriéme session le 6 Juillet, les Ambassadeurs Grecs présens. Ils étoient trois; Germain, ancien Patriarche de Constantinople, Théophane, Métropolitain de Nicée, & le Sénateur George Acropolite, grand Logothete. Ils apportoient deux lettres, l'une de l'Empereur Michel, dans laquelle il donnoit au Pape les titres de premier & de souverain Pontife, de Pape œcuménique, & de Pere commun de tous les Chrétiens: elle contenoit une confession de foi, envoyée à Michel par le Pape Clément en 1267, & qu'on avoit transcrite mot à mot; l'Empereur finissoit en priant le Pape de permettre à l'Eglise Grecque de dire le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, c'est-à-dire, sans l'addition *Filioque*. L'autre lettre étoit écrite au nom de presque tous les Prélats, qui reconnoissoient le Siége de Constantinople: elle tendoit à même fin que celle de l'Empereur, mais ils ne donnoient au Pape que le nom de grand & excellent Pontife du Siége Apostolique. Ils marquoient à la fin, que Joseph, Patriarche de Constantinople, qui avoit refusé de consentir à la réunion, avoit reçu ordre de demeurer en retraite dans un monastere; & qu'ils étoient dans la disposition de le déposer, s'il persistoit dans son refus: ce qui fut exécuté en effet l'année suivante, & occasionna un nouveau schisme dans l'Eglise Grecque. Après la lecture de ces lettres, le grand Logothete fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le schisme, acceptoit la profession de foi de l'Eglise Romaine, & reconnoissoit sa primauté. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura debout & sans mitre, répandant beaucoup de larmes. On descendit ensuite dans la nef de l'Eglise Métropolitaine de S. Jean, où se tenoit le Concile: le Pape commença le Symbole en Latin; & après qu'il fut achevé, le Patriarche Germain le commença en Grec, & on y chanta deux fois l'article, *qui procéde du Pere & du Fils*. A cette cession assistoient des Géorgiens, qui se disoient Ambassadeurs d'Abaga, grand Kan des Tartares; & on y lut les lettres qu'ils apportoient, adressées au Pape & au Con-

cile. Ces Ambassadeurs étoient au nombre de seize : ils ne venoient point pour la foi, mais pour faire alliance avec les Chrétiens contre les Musulmans. Le Pape les fit asseoir vis-à-vis de lui aux pieds des Patriarches.

Cinquiéme session le 16 Juillet : elle commença tard, à cause de la cérémonie de baptême de trois des Ambassadeurs Tartares qui s'étoient convertis. Ils furent baptisés par le Cardinal Pierre de Tarantaise, Evêque d'Ostie. On publia en cette session douze constitutions, dont la plus remarquable est celle du *Conclave*. Elle porte en substance : » Après „ la mort du Pape, les Cardinaux s'assembleront dans le pa- „ lais où il logeoit, se contentant chacun d'un seul servi- „ teur ; & logeront tous dans une même chambre, sans „ aucune séparation de muraille ou de rideau, ni autre issue „ que pour le lieu secret. Cette chambre aura cependant „ une fenêtre par où l'on puisse commodément servir aux „ Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse „ entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, „ trois jours après leur entrée dans le conclave ils n'ont „ point élu de Pape, les cinq jours suivans ils se contente- „ ront d'un seul plat, tant à diner qu'à souper. Mais après „ ces cinq jours on ne leur donnera que du pain, du vin „ & de l'eau. Pendant le conclave ils ne recevront rien de la „ Chambre Apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise „ Romaine. Ils ne se mêleront d'aucune affaire que de l'é- „ lection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évi- „ dentes. Ils ne feront entr'eux aucune convention ni ser- „ ment ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi, „ n'ayant en vue que l'utilité de l'Eglise. On fera par toute „ la chrétienté des priéres publiques pour l'élection du Pape «. Il est aisé de voir que Grégoire X fit cette constitution dans le dessein d'empêcher les longues vacances du saint Siége : il espéroit obliger les Cardinaux à faire une prompte élection, par la contrainte à laquelle il les soumettoit ; & prévenir les mauvais traitemens qu'ils essuyoient quelquefois de la part des Princes en ces occasions. Elle déplut cependant aux Cardinaux, & ce fut le sujet d'une contestation. Une autre constitution défend, sous peine d'excommunication, à toute personne, de quelque dignité que ce soit, d'usurper de nouveau sur les Eglises le droit de régale ou

d'avouerie : quant à ceux qui sont en possession de ces droits par la fondation des Eglises, ou par une ancienne coutume, ils sont exhortés à n'en point abuser, soit en étendant leur jouissance au-delà des fruits, soit en détériorant les fonds qu'ils sont tenus de conserver. C'est la premiére constitution qui ait autorisé, du moins tacitement, le droit de régale.

La sixiéme & derniére session se tint le lendemain 17 Juillet. On y lut deux constitutions, dont la premiére est pour réprimer la multitude des Ordres Religieux, & révoquer tous les Ordres de Mendians inventés depuis le dernier Concile général, & qui n'avoient point été approuvés. Nonobstant ce décret, le Concile confirma l'Ordre des Serviteurs de la Vierge, connus sous le nom de *Servites*, institué à Florence trente-cinq ans auparavant, dont le premier auteur fut un Marchand nommé Bonfilio Monaldi, qui mourut en 1285. Il a été canonisé dans le dernier siécle par le Pape Clément X. L'autre constitution ne se trouve plus. Ce Concile est compté pour le quatorziéme général, second de Lyon.

Saint Bonaventure qui venoit d'être élevé à la dignité de Cardinal, Evêque d'Albane, avoit suivi le Pape au Concile, pendant la tenue duquel il tomba malade des fatigues qu'il s'étoit données pour préparer les matiéres qu'on y devoit traiter, & il mourut le 15 Juillet. Son Oraison funébre fut prononcée par le Cardinal d'Ostie. Il a laissé un grand nombre d'écrits, des traités de Philosophie & de Théologie, des commentaires sur l'Ecriture, des sermons, des ouvrages de piété. C'est en ces derniers qu'il a le plus excellé. On lui a donné le surnom de Docteur Séraphique. Dans une de ses lettres, en date du 23 Avril 1257, trente ans seulement après la mort de saint François, on trouve des plaintes améres contre le relâchement des Freres Mineurs ; & saint Bonaventure y entre dans des détails qui ne justifient que trop ses plaintes.

Après le Concile le Pape donna ses premiers soins à l'affaire de la croisade, pour laquelle il avoit obtenu des Prélats du Concile une décime de six ans. Mais ces préparatifs demeurerent sans effet ; il ne se fit plus aucune entreprise générale pour le secours de la Terre-sainte.

1275.

Bulle du 25 Septembre pour l'union des Evêchés de Valence & de Die en Dauphiné. Ces deux Evêchés ont été séparés de nouveau en 1687.

Entrevue du Pape & de Rodolphe de Hasbourg, Roi des Romains, à Lausane le 6 Octobre. Ce Prince donne un Edit pour la confirmation des droits de l'Eglise Romaine, & se croise avec la Reine sa femme & quant té de noblesse. Après la mort de Guillaume de Hollande, arrivée en 1256, Richard, Comte de Cornouaille, & Alphonse, Roi de Castille, furent élus par différens partis. Richard mourut en 1271, & Alphonse, à la sollicitation du Pape, qui menaçoit même de l'excommunier, renonça à ses droits en 1274 en faveur de Rodolphe élu l'année précédente.

Mort de S. Raimond de Pegnafort. Malgré ses talens, il ne voulut garder que deux ans la place de Général des Freres Prêcheurs, dont il se fit décharger dans le vingtiéme Chapitre tenu à Bologne en 1240. Il mit en ordre les constitutions de cet Ordre, & composa celles de la Merci, ainsi qu'une somme de cas de conscience a l'usage des Confesseurs, qu'on croit être le premier ouvrage de cette nature. On lui attribue l'institution de l'Inquisition d'Arragon, la premiére de toute l'Espagne. Les deux Rois, Alphonse de Castille & Jacques d'Arragon, assisterent à ses funerailles avec plusieurs Prelats.

1276.

Mort du Pape Grégoire X, le 10 Janvier. Les Cardinaux, enfermés en conclave, élisent le 21 du même mois, le Cardinal Pierre de Tarantaise, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui prit le nom d'Innocent V. Il mourut le 22 Juin suivant, & eut pour successeur Ottobon de Fiesque, Cardinal Diacre du titre de S. Adrien, d'où il prit le nom d'Adrien V. Aussitôt après son élection, il suspendit l'exécution de la constitution du conclave, prétendant en ordonner autrement : mais la mort le prévint ; il mourut à Viterbe le 18 Août, après cinq semaines de pontificat, sans avoir été sacré Evêque, ni même ordonné Prêtre. En vertu de cette suspension, les Cardinaux s'assemblerent dans le palais de Viterbe, sans s'enfermer en

rent par ſédi-
Julien fut élu,
le compter que
-uns comptent
lement élu ſans
uvella l'ordon-
éxécution de la

aſſemblé par le
a ſeize articles
à maintenir la
toute l'étendue
ue les ſéculiers

amne pluſieurs
dans la ſentence
es ſoutenoient,
es propoſitions
on ſelon la foi
it y avoir deux
rs.
ape diſoit à ſes
ais il fut écraſé
fait conſtruire
de ſes bleſſures.
as, lui ſuccéde
de Nicolas III.
oit de violentes
nſentir à la réu-
n & Nicephore,
. Le Patriarche
ncile contre les
d'excommuni-
tiennent un de
étiques le Pape,
avoient adhéré

1278.

Concile des Evêques de la Province de Reims tenu à Compiégne le 7 Avril, pour réprimer les entreprises des Chapitres des Cathédrales, qui prétendoient avoir droit de faire cesser l'Office divin, & de mettre leur ville en interdit pour la conservation de leurs libertés. Pierre Barbet, Archevêque de Reims, y présida : il y fut décidé que les Evêques s'aideroient mutuellement dans les différends qu'ils auroient avec leurs Chapitres.

1279.

Bulle du 14 Août, en interprétation de la régle de saint François. Le Pape emploie dans cette constitution la plupart des réponses que S. Bonaventure avoit déja faites dans son apologie pour les pauvres, aux objections de ceux qui attaquoient la régle & la vie des Freres Mineurs, la traitant d'illicite, d'impratiquable & de dangéreuse. Il déclare que la propriété des meubles & ustenciles dont les Freres peuvent avoir l'usufruit, appartient au Pape & à l'Eglise Romaine. A l'égard des lieux qui leur sont donnés pour habitation, ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté : s'il en change, ils les quitteront, sans que l'Eglise Romaine y retienne aucun droit. La constitution explique fort au long l'article de la régle qui défend aux Freres de recevoir de l'argent par eux ou par d'autres ; & dit que le donateur conserve toujours la propriété & la possession de l'argent qu'il leur a destiné, jusqu'à ce que cet argent soit effectivement converti en la chose dont ils ont besoin. Enfin le Pape déclare, comme avoit déja fait Grégoire IX, que les Freres ne sont point obligés à l'observation du testament de S. François, ni à la défense d'ajouter des gloses à sa régle, ou d'obtenir des lettres du Pape en interprétation.

On tint cette année quatre Conciles en France, savoir à Beziers, à Avignon, à Pontaudemer & à Angers. Les décrets qu'on y fit, sont assez semblables entr'eux, & la plupart répétés des derniers Conciles. La matiére est la conservation des biens, des priviléges, de la jurisdiction des Eclé-

siastiques, & la réformation du Clergé & des Moines.

En Angleterre, Jean Peckam, Archevêque de Cantorberi, assembla son Concile Provincial à Reding sur la Tamise, le 30 Juillet. On y renouvella les Constitutions du Concile de Latran de 1215, & de celui de Londres tenu en 1268. On y fit aussi un réglement pour les Religieuses : le Concile leur défend de manger au-dedans de leur clôture avec des personnes de dehors, & de se faire appeller Dames.

En Hongrie, le Roi Ladislas III, à la sollicitation du Légat Philippe, Evêque de Fermo, avoit indiqué une assemblée générale de la Nation, qui se tint à Bude dans le mois de Juillet, & est comptée entre les Conciles. Nous avons les constitutions qui y furent publiées ; elles contiennent les mêmes réglemens que les autres du même tems. L'assemblée de Bude fut interrompue par ordre du Roi, qui s'étoit laissé persuader qu'elle lui faisoit injure. Il fit chasser le Légat, qui passa en Pologne, où il fut reçu avec honneur.

Mort d'Alphonse III, Roi de Portugal. Son Royaume étoit en interdit, & il avoit été lui-même excommunié, à cause de ses différends avec le Clergé. Mais avant de mourir il promit avec serment d'obéir aux ordres de l'Eglise Romaine ; il reçut l'absolution, & fit son testament dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent. Les différends continuerent après sa mort, le Royaume demeura interdit, & le Roi Denis son successeur excommunié.

1280.

Concile de Constantinople sur la procession du Saint-Esprit, contre les schismatiques. Michel Paleologue fait aveugler & mettre à la torture plusieurs personnes considérables opposées à l'union. Nonobstant toutes ses démarches, il est certains que la réunion des Grecs n'étoit qu'une illusion. Aussi l'Empereur Michel fut-il excommunié l'année suivante, comme un perfide qui n'avoit cherché qu'à tromper & à user de violence.

Mort du Pape Nicolas III, le 22 Août. Le saint Siége vaque six mois.

Sifrid de Vesterbourg, Archevêque de Cologne, tint cette

année son synode diocésain, & y publia des statuts, où l'on trouve plusieurs particularités remarquables. On croyoit encore permis en certain cas de dire plusieurs Messes en un jour, principalement pour les morts. On baptisoit par immersion : on ne donnoit plus la confirmation avec le baptême, mais à sept ans ou au-dessus. On accorde dix jours d'indulgence à ceux qui accompagnent le saint Sacrement quand on le porte aux malades.

1281.

Le Cardinal Simon est élu Pape le 22 Février. Il étoit François, & avoit été Chanoine & Trésorier de l'Eglise de saint Martin de Tours, ce qui l'engagea à prendre le nom de Martin IV en l'honneur de ce Saint. Il résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le revêtir de celui de Pape. Le 10 Mars suivant il fut élu Sénateur de Rome, & donna depuis cette dignité à Charles, Roi de Sicile. Il est remarquable que Martin IV ait consenti à cette élection, qui ne lui donnoit qu'une simple magistrature à Rome, attendu que les Papes depuis plus de deux siécles se prétendoient Seigneurs temporels de cette ville.

Concile de Lamberth en Angleterre, sur la discipline. On y fit plusieurs constitutions, dont la premiére ordonne de sonner les cloches à l'élévation de l'Hostie ; afin que ceux qui ne peuvent pas assister tous les jours à la Messe, se mettent à genoux, soit aux champs, soit dans les maisons, pour gagner les indulgences accordées par plusieurs Evêques. Les Prélats, en donnant la communion, avertiront que ce qu'on présente ensuite dans une coupe, n'est que de simple vin, pour faire avaler plus aisément le précieux Corps ; car dans les moindres Eglises il n'est permis qu'au Célébrant de prendre le précieux Sang. On voit ici que la communion sous les deux espéces n'étoit pas encore entiérement hors d'usage. La cinquiéme constitution porte, qu'on n'admettra personne à la communion, qui n'ait été confirmé. La neuviéme, que pour les péchés énormes & scandaleux, on imposera la pénitence solemnelle suivant les Canons. Ces Constitutions sont datées du 10 Octobre.

En France, les Prélats tinrent pendant le mois de Décem-

bre deux assemblées à Paris, où l'Université fut mandée & requise de se joindre aux Prélats contre les Freres Mendians, qui prétendoient pouvoir administrer la Pénitence en vertu de leurs priviléges, sans être tenus de demander la permission des Evêques & des Curés. On trouve en effet une bulle du 10 Janvier suivant, par laquelle le Pape confirme aux Freres Mineurs le pouvoir de prêcher & d'entendre les confessions, mais avec cette clause : « Nous voulons que ceux qui se confesseront à ces Freres, soient tenus de se confesser à leurs Curés au moins une fois l'année, suivant l'ordonnance du Concile ». C'est le décret du quatriéme Concile de Latran.

1282.

Les Siciliens, d'intelligence avec Pierre, Roi d'Arragon, égorgent le jour de Pâque tous les François qui étoient dans leur isle, sans épargner ni les femmes enceintes, ni les enfans à la mammelle. On appella ce massacre les *Vêpres Siciliennes*, parceque le premier coup de Vêpres servit de signal aux conjurés. Pierre d'Arragon prétendoit au Royaume de Sicile, du chef de sa femme qui étoit fille de Mainfroi ; il se fit couronner à Palerme au mois d'Août suivant. Le Pape l'ayant appris, l'excommunie, & met son Royaume en interdit, par une bulle du 18 Novembre. Il renouvelloit en même tems l'excommunication contre Michel Paleologue, comme suspect d'avoir favorisé l'invasion de Sicile. Ce Prince mourut au commencement de Décembre, & eut pour successeur Andronic son fils aîné, qui renonça aussi-tôt à l'union avec les Latins, & rappella le Patriarche Joseph. Jean Veccus qui avoit toujours agi de bonne foi, se retira dans un monastere.

1283.

Le Pape dépose le Roi d'Arragon, par sentence du 21 Mars. Elle fut méprisée non-seulement par le Roi & les Seigneurs, mais par les Ecclésiastiques de tous les Ordres, qui n'observerent point l'interdit. Le Roi, pour se moquer de la défense qui lui avoit été faite de porter le titre de Roi d'Arragon, se qualifioit *Chevalier Arragonois, pere de deux Rois & maître de la mer.* Le Pape en fut d'autant plus ani-

né; il fit prêcher la croisade contre lui, & donna ses Etats à Philippe le Hardi pour l'un de ses fils. Ce Prince se croisa, & obtint du Pape la décime des revenus ecclésiastiques pour faire cette conquête. On est toujours saisi d'étonnement quand on voit les Papes donner ainsi des Royaumes qui ne leur appartenoient pas, & on l'est encore plus en voyant les Princes accepter de pareils dons : n'étoit-ce pas convenir que les Papes avoient le droit de disposer des couronnes, & par conséquent de les déposer eux-mêmes ? Philippe le Hardi, après avoir tenté cette entreprise, sans autre succès que la prise des deux villes, mourut en 1285 d'une contagion qui s'étoit mise dans son armée. Elle fut regardée par les Arragonnois, comme une punition des excès & des profanations des Croisés, qui s'imaginoient qu'il suffisoit de se battre pour gagner l'indulgence. Les historiens rapportent que ceux qui, par hazard, n'avoient point d'autres armes, se servoient de pierres, en disant : *Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.* Ce Prince mourut aussi cette année, & transmit à ses successeurs ses droits sur la Sicile, qu'ils ont toujours conservés depuis.

En Gréce, les schismatiques devenus les maîtres, tinrent deux Conciles à Constantinople. Dans le premier on obligea le Patriarche Jean Veccus à donner sa démission du patriarchat : il fut ensuite exilé. Dans le second on déposa plusieurs Evêques, qui furent honteusement traînés hors de l'assemblée, pieds & mains liées : d'autres furent condamnés par contumace, & y gagnerent que leur déposition ne fût point accompagnée d'insultes & d'outrages. Le fanatisme des schismatiques étoit tel, qu'ils se mirent tous en pénitence, comme si la réunion avec les Latins eût été un crime.

1284.

Le schisme formé entre les Grecs à l'occasion de la déposition du Patriarche Arsene, subsistoit toujours. Enfin les deux partis convinrent de faire l'épreuve du feu, en mettant leurs écrits dans un brasier ardent. Les conditions étoient que celui des deux partis dont l'écrit brûleroit, seroit tenu de se réunir à l'autre : que si les deux écrits brûloient, les deux partis se réuniroient encore, jugeant que le feu auroit consumé le sujet de leur division. L'Empereur qui n'épar-

gnoit rien pour procurer l'union, fit fabriquer exprès un brasier d'argent, & marqua pour le jour de l'épreuve le Samedi-saint 8 Avril. On se prépara à cette action par plusieurs priéres : chaque parti espéroit que Dieu feroit un miracle en sa faveur. Mais le feu fit son effet naturel; les deux volumes brûlerent comme de la paille. Alors les Arsenites témoignerent qu'ils se soumettoient au Patriarche Grégoire, successeur de Joseph, & reçurent la communion de sa main. Mais dès le lendemain ils réclamerent presque tous, croyant avoir été surpris.

Vers l'an 1284, à ce qu'on croit, Bertrand, Evêque de Nîmes, publia un livre synodal pour servir d'instruction-pratique aux Clercs & aux Laïques de son Diocèse. Cet ouvrage consiste en dix-sept articles dont le dernier n'est pas complet. On y remarque un point que l'usage & le consentement des Evêques, autorisoient dans ce tems-là. C'est qu'un simple Clerc, non Prêtre, pouvoit absoudre un excommunié à la mort. Les derniers Editeurs ont traité d'opinion fausse, cet endroit du livre synodal; en quoi ils se trompent eux-mêmes. Ils renvoyoient sur cela à S. Thomas, qui dans l'endroit indiqué, parle de l'absolution des péchés, & non de l'absolution des censures. Il n'est question dans ce livre, que de l'absolution de la censure, qui ne suppose pas nécessairement le caractere sacerdotal, comme l'absolution des péchés. Ainsi c'est sans raison qu'on a cru voir une erreur dans cet article du livre.

1285.

Mort du Pape Martin IV, le 28 Mars. Le Cardinal Jacques Savelli lui succéde, le 2 Avril, sous le nom de Honorius IV.

Concile de Constantinople assemblé par ordre de l'Empereur Andronic, où l'on traite de la procession du Saint-Esprit.

1286.

Concile Provincial de Cantorberi à Londres, le dernier Avril, pour la condamnation de quelques propositions erronées.

Concile de Mâcon. L'Archevêque de Lyon & l'Evêque d'Autun,

d'Autun, qui paroissent à la tête de ce Concile, firent neuf mois après une transaction très-circonstanciée, touchant l'administraction réciproque des deux Eglises, en tems de vacance. Il y est réglé que selon l'ancienne coutume, l'Archevêque de Lyon aura le gouvernement de la ville & du diocèse d'Autun, tant au temporel qu'au spirituel, après la mort de l'Evêque; & qu'il en sera de même de l'Evêque d'Autun, par rapport à la ville & diocèse de Lyon, après la mort de l'Archevêque, sauf le droit des Chapitres & Chanoines, ou autres qui ont jurisdiction dans ces villes & diocèses. Que les sceaux, les maisons, les châteaux & forteresses de l'Archevêque ou de l'Evêque mort, seront remis aussi-tôt à l'Archevêque ou à l'Evêque survivant. Que si l'Archevêque ou l'Evêque meurt après avoir disposé par testament de ses biens meubles, ses derniéres volontés seront accomplies fidélement par les exécuteurs testamentaires, & suivant un inventaire dont ils rendront compte au Chapitre de l'Eglise vacante. Que si l'Archevêque ou l'Evêque meurt sans tester, le Chapitre nommera des Procureurs qui acquitteront les dettes & les obligations du défunt sur le prix de ses meubles, gardant le reste pour son successeur, sur-tout la chapelle, qui, dans le cas de mort sans testament, sera toujours conservée au Prélat futur. Que tous les meubles de la maison & des Offices de l'Archevêque ou de l'Evêque défunt, seront mis en inventaire par l'Archevêque ou l'Evêque administrateur, & conservés sous la garde du Chapitre, au profit du successeur. Que l'Archevêque ou Evêque, pendant la vacance de l'une ou de l'autre Eglise, aura grand soin de défendre tous les droits de l'Archevêché ou de l'Evêché dont l'administration lui est confiée. Qu'il tiendra les maisons & les terres en bon état. Que les fruits, lui appartiendront pendant la vacance, excepté qu'il ne pourra ni couper les bois, ni vuider les étangs, si ce n'est pour ce dernier article, qu'il se trouvât qu'un étang n'a point été pêché depuis trois ans; car alors ce sera un bien dont il pourra disposer. Que s'il arrive que les Eglises de Lyon & d'Autun viennent à vaquer en même tems, les Chapitres de ces Eglises nommeront des Procureurs pour administrer les biens, jusqu'à ce qu'il y ait un Archevêque ou un Evêque nommé. Qu'on prendra soin de faire jurer l'observation de ce régle.

ment à chaque Chanoine qui sera nommé & installé dans l'une ou l'autre de ces Eglises, & qu'on fera les diligences nécessaires pour que l'acte, tel qu'il est, soit confirmé par le S. Siége. On trouve au bas la date, qui est du mois de Mars 1286, c'est-à-dire, selon l'usage d'aujourd'hui, 1287.

Philippe le Hardi meurt à Perpignan ; en rapportant son corps pour être inhumé à S. Denis, on passa par le Berri. L'Archevêque pria le jeune Roi de permettre que le corps de son pere fût apporté à Bourges, pour lui rendre les devoirs funébres avec plus de solemnité. Le Roi alla occuper le Palais de l'Archevêque, qui logea pendant ce tems-là chez le grand Chantre de sa Cathédrale. « Car c'est la coutume, „ dit le Journal d'où nous tirons ceci, que quand la maison „ de l'Archevêque est occupée par un plus grand Seigneur „ que lui, le Chantre de la Cathédrale donne l'hospice au „ Prélat „.

Suger, Evêque de Cadix, s'étoit intéressé pour Blanche de France, veuve de Ferdinand, & fille de S. Louis. Dom Sanche, Roi de Castille, persécuta pour cette raison ce Prélat. Chassé de son Eglise, dépouillé de tous ses biens, Suger se retira en France. Blanche & Philippe le Bel, neveu de cette Princesse, écrivirent au Pape Honorius IV, qui donna ordre au Cardinal Cholet, son Légat, de lui assigner pour trois ans un revenu honnête sur quelques monasteres de France. Ce n'est pas le premier exemple de pensions accordées sur des Communautés Religieuses. Plus de cent ans auparavant, Alexandre III avoit chargé l'Abbé de Pontigni de l'entretien de S. Thomas de Cantorberi ; plus anciennement encore, il avoit été réglé dans l'Eglise Grecque, que quand un Evêque auroit perdu son Siége, le Patriarche de Constantinople pourroit lui assurer sa subsistance sur les revenus de quelque riche monastere.

1287.

Concile de Virsbourg, en Allemagne, le 18 Mars, assemblé par le Légat Jean, Evêque de Tusculum, qui y publia un réglement de quarante-deux articles contre les désordres qui regnoient alors en Allemagne. On abusoit aussi des priviléges que les Papes avoient donnés à certaines personnes, de ne pouvoir être excommuniés ni interdits. C'est pourquoi

le Légat fit lire dans le Concile les constitutions des Papes Alexandre IV & Clément IV, portant révocation de ces priviléges. Ce Concile condamne certains Mendians qui portoient un habit singulier, se disant *Apostoliques*, c'est-à-dire Religieux suivant la régle des Apôtres, & prétendoient que le tems du Saint-Esprit & de la charité étoit enfin arrivé. Le Pape Honorius IV les avoit déja condamnés en 1285; leur condamnation fut renouvellée par Nicolas IV en 1290. Enfin, l'auteur de cette secte, nommé *Gerard Segarelle*, natif de Parme, fut brûlé vif en 1300, ayant été convaincu de plusieurs crimes infâmes. En ce Concile de Virsbourg, le Légat demanda au Clergé la levée d'une décime pendant cinq ans, & le Roi Rodolphe, qui étoit présent, demanda la même contribution à tout le peuple de l'Empire. La proposition fut rejettée avec tant de chaleur, qu'un neveu du Légat & un autre noble Romain furent tués dans le tumulte. Le Légat lui-même ne se sauva qu'avec peine sous la protection du Roi. Il s'en retourna à Rome, sur la nouvelle de la mort du Pape Honorius IV arrivée le 3 Avril. Le saint Siége vaqua plus de dix mois.

En ce même mois d'Avril on rapporte la mort d'un jeune Chrétien nommé Verner, tué par les Juifs à Vesel, au diocèse de Treves. On dit qu'ils lui avoient ouvert toutes les veines, & qu'ils en avoient tiré le sang pour l'employer à des opérations magiques. On peut se souvenir que dès le siécle précédent, on accusoit les Juifs de ces meurtres d'enfans, commis pendant la semaine-sainte. Ces accusations furent encore plus fréquentes pendant ce treizéme siécle; mais on n'en trouve aucune appuyée sur des preuves incontestables.

1288.

Le Cardinal Jerôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, est élu Pape le 15 Février. Il renonça deux fois à son élection; mais enfin il y consentit, & prit le nom de Nicolas IV, par reconnoissance pour Nicolas III qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, en faveur desquels il donna plusieurs bulles cette année. Dès le commencement de son pontificat, le Pape Nicolas reçut une ambassade d'Argon, Kan des Tartares, qui témoignoit vouloir se faire baptiser,

& faire la conquête de Jerusalem pour les Chrétiens. On ne voit aucune suite de ces projets.

1289.

Concordat du 12 Février entre Denys, Roi de Portugal, & le Clergé de son Royaume. Leurs différends duroient depuis long-tems; le Royaume étoit en interdit, & le Roi excommunié depuis le pontificat de Grégoire X.

Grégoire, Patriarche de Constantinople, est obligé de donner sa démission, pour appaiser le scandale occasionné par un écrit qu'il avoit publié sur la procession du Saint-Esprit, & dans lequel il donnoit une explication vicieuse d'un passage de S. Jean Damascène, où ce Pere dit que le Pere produit le Saint-Esprit par le Verbe.

Ordonnance de la République de Venise, pour l'inquisition. C'est la premiere constitution qui se trouve pour l'inquisition de Venise; mais elle suppose que ce tribunal y étoit déja établi. Elle est datée du 4 Août.

Bulle du 26 Octobre pour l'érection de l'Université de Montpellier. Cette Bulle ne permet d'y donner la licence que pour le droit canonique & civil, la médecine & les arts.

1290.

Concile de Nougarot, convoqué par l'Archevêque d'Auch.

Concile d'Embrun.

Concile de Paris assemblé par les Légats du saint Siége, pour statuer sur les plaintes des Prélats contre les Baillifs & les autres Officiers du Roi. Ce Concile se tint dans l'Eglise de sainte Geneviéve; nous n'en avons point les actes.

Cette année arriva à Paris le célèbre miracle de l'Eucharistie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes.* Une pauvre femme qui avoit mis une robe en gage chez un Juif, se laissa séduire par la promesse qu'il lui fit de lui rendre sa robe sans argent, si elle vouloit lui apporter l'Hostie qu'elle recevroit le jour de Pâque. Quand le Juif eut cette Hostie en sa possession, il la mit sur un coffre, & la perça à coup de couteau: mais il fut bien étonné d'en voir sortir du sang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, & elle saigna encore. Il la mit dans le feu, d'où elle sortit entiére, voltigeant par la Chambre: enfin il la jetta dans une chaudiére

d'huile bouillante qui parut teinte de sang ; & l'Hostie s'élevant au dessus, la femme du Juif qu'il avoit appellée, vit à la place Jesus-Christ en croix. La maison où ceci se passoit, étoit dans la rue nommée alors des Jardins, à présent des Billettes, à cause, comme l'on croît, de l'enseigne du Juif. Un bourgeois de Paris nommé Renier Flaminge y fit bâtir quelques années après une Chapelle, qui fut donnée depuis aux Freres Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame : elle appartient aujourd'hui aux Carmes réformés. La sainte Hostie fut conservée dans l'Eglise de S. Jean en Grève où elle est encore aujourd'hui, enfermée dans une boëte d'argent, le tout posé dans un petit soleil fort riche, immédiatement au-dessus du grand soleil où l'on met le saint Sacrement. On dit que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, avoit eu quelque dessein d'ouvrir le Reliquaire dont nous parlons ; mais qu'il s'en abstint par respect. A l'égard des instrumens dont se servit le malheureux Juif ; les Carmes des Billettes les conservent dans leur Sacristie. Ce miracle fut connu dans les pays étrangers : Jean Villani, Auteur du tems, le rapporte dans son histoire de Florence. Le Juif qui avoit commis ce crime, fut convaincu sur sa propre confession ; & ayant refusé de renoncer au judaïsme, il fut condamné au feu : mais sa femme & ses enfans eurent le bonheur de se convertir.

1291. 92. 93.

Calif, Sultan d'Egypte, vient mettre le siége devant Acre le 5 Avril, avec une armée de cent soixante mille fantassins, & soixante mille chevaux, & prend cette ville d'assaut le 18 du même mois. C'étoit la seule place considérable qui restât en Syrie aux Chrétiens Latins, ensorte qu'elle étoit devenue le centre du commerce de l'Orient & de l'Occident. Elle fut pillée par les Musulmans, qui y trouverent des richesses innombrables, & firent main-basse sur la plupart des Chrétiens qui se présenterent devant eux : les autres furent emmenés en captivité. Le jour même de la prise d'Acre, les Chrétiens de Tyr abandonnerent leur ville sans la défendre, & se sauverent par mer. Ceux qui étoient à Barut, se rendirent sans résistance. Enfin les Chrétiens Latins perdirent tout ce qui leur restoit dans ce pays. A ces nouvelles le Pape

Nicolas IV redoubla ses efforts pour exciter les Princes Chrétiens à une nouvelle croisade, qui avoit été indiquée pour l'année 1293. Les Prélats assemblerent par son ordre les Conciles provinciaux, pour y concerter les moyens de subvenir à cette entreprise. Mais tous ces projets furent arrêtés par le décès du Pape & la longue vacance du saint Siége. Ce Pape mourut à Rome le 4 Avril 1292, & le saint Siége vaqua pendant deux ans & trois mois par la division entre les Cardinaux.

1294.

Ce ne fut qu'au mois de Juillet de cette année que les Cardinaux se réunirent pour le choix d'un Pape, & élurent comme par inspiration Pierre de Mouron, fondateur du nouvel institut approuvé en 1274. Il prit le nom de Célestin V, d'où est venu celui de *Célestins* que portent les Religieux de sa congrégation. Il fut sacré à Aquila, où il obligea les Cardinaux de le venir trouver, & de-là il passa à Naples, où il logea dans le Palais de Charles le Boiteux, Roi de Sicile. Les Cardinaux se répentirent bien-tôt de leur choix; Célestin, avec les intentions les plus pures & les plus droites, n'avoit pas les talens nécessaires pour remplir une si grande place. Ayant renoncé a toutes les espérances du siécle dès sa jeunesse, il avoit négligé l'étude; & la solitude où il avoit toujours vécu, le rendoit timide & incertain. Il se méfioit de tout le Clergé séculier & des Cardinaux, qu'il ne consulta jamais; ce qui lui fit faire plusieurs fautes pendant son pontificat, qui fut très-court : car apprenant que plusieurs murmuroient contre lui, il donna sa renonciation en plein consistoire le 13 Décembre. Les Cardinaux ne l'accepterent qu'après l'avoir engagé à faire une constitution, qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, & que le Collége des Cardinaux peut accepter sa résignation. Elle fut depuis insérée au sexte des Décrétales. Après la cession de Célestin, les Cardinaux furent obligés de s'enfermer en conclave pour l'élection d'un autre Pape, attendu que Célestin avoit renouvellé l'ordonnance du conclave; & c'étoit un des sujets de leur mécontentement. Le 24 Décembre ils élurent le Cardinal Benoît Cajetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il commença son pontificat par la révoca-

tion des graces accordées par son prédécesseur, de la simplicité duquel on avoit abusé.

Eric VII, Roi de Danemark, avoit été assassiné en 1286; & par les informations qui suivirent ce malheureux événement, on découvrit cette année que le neveu de l'Archevêque de Lunden avoit été du nombre des Conjurés; il avoua & fut exécuté à mort. L'Archevêque son oncle fut emprisonné en même tems; mais il se sauva l'année suivante, & alla porter ses plaintes au Pape Boniface, qui obligea le Roi Eric VIII à lui envoyer des Ambassadeurs pour l'instruire de cette affaire. Elle fut examinée long-tems à grands frais; enfin le Pape donna sa sentence par laquelle il condamnoit le Roi à payer une somme considérable à l'Archevêque, sous peine de déposition; & pour faire exécuter ses ordres, il envoya un Nonce qui mit le Royaume en interdit: l'affaire étoit encore en cet état en 1300.

Concile de Saumur par l'Archevêque de Tours avec ses Suffragans, pour la réformation des mœurs. Le premier Canon regarde la modestie des habits par rapport aux Religieux. On leur recommande l'ancien usage des robes de couleur noire, d'étoffe commune, & fermées par en-haut. Il s'étoit introduit un grand relâchement sur ces trois articles. Plusieurs Religieux portoient des habits d'étoffes précieuses, de diverses couleurs & plus courts que les Canons ne l'ordonnoient; le Concile les appelle *Honcias & Clocas*. Ces habits en façon de cloche, étoient des espéces de manteaux courts. *Voyez du Cange*.

Concile d'Aurillac. Pour soutenir la guerre avec succès contre le Roi d'Angleterre, Philippe le Bel eut recours aux libéralité de ses Etats. C'est ainsi qu'il appella lui-même les subsides qu'on lui assigna sur les bénéfices. Il fut réglé dans ce Concile qu'on leveroit pendant deux ans, une décime sur tous les bénéfices de la Province.

1295.

Boniface est sacré à Rome le 16 Janvier. En cette cérémonie on lui mit sur la tête la couronne que l'on croyoit alors avoir été donnée à S. Sylvestre par Constantin. Ensuite le Pape marcha en cavalcade à S. Jean de Latran, suivant la coutume: il étoit accompagné de deux Rois à pied; Char-

les, Roi de Sicile, tenoit la bride du cheval du Pape à droite, & son fils Charles Martel, Roi titulaire de Hongrie, la tenoit à gauche. Les mêmes Princes le servirent à table au festin solemnel, la couronne en tête. Ce Pontife, ambitieux & orgueilleux, avoit toutes les qualités qui font le mérite selon le monde; la science de la politique, celle des intrigues, & par conséquent beaucoup de ces vices qu'il plaît au monde d'appeller vertus dans les hommes en place, mais qui ne sont que trop funestes à l'humanité & au bien de la société.

Bulle du 16 Septembre pour l'érection de l'Evêché de Pamiers. Cette Bulle ne fait aucune mention du consentement de l'Evêque de Toulouse, dans le diocèse duquel étoit la ville de Pamiers, ni de l'Archevêque de Narbonne son métropolitain, ni du Roi Philippe le Bel, lors regnant. Ce fut une des causes des grands démêlés que ce Prince eut ensuite avec Boniface VIII. Le Comté de Toulouse avoit été réuni à la Couronne en 1271.

1296.

Mort de Pierre de Mouron, ci-devant Pape sous le nom de Célestin V, le 19 Mai. Il mourut au Château de Fumone en Campanie, où Boniface VIII son successeur l'avoit fait enfermer, & où il étoit gardé jour & nuit par des soldats, qui ne le laissoient voir à personne. Boniface en agissoit ainsi, craignant qu'on n'abusât de sa simplicité pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée; ou qu'on ne le reconnût encore Pape malgré lui, sous prétexte qu'il n'avoit pu renoncer au Pontificat, comme en effet quelques-uns le prétendirent.

Bulle fameuse *Clericis Laicos*, de Boniface VIII, par laquelle il défend aux Ecclésiastiques de payer aucun subside aux Princes sans l'autorité du S. Siége, à peine d'excommunication, dont l'absolution seroit réservée au Pape seul. Philippe le Bel, de son côté, fait deux ordonnances; l'une pour défendre le transport des espéces d'or ou d'argent & des marchandises hors de son Royaume sans sa permission; l'autre pour défendre aux étrangers de demeurer dans son Royaume, ou d'y faire le commerce. Le Pape s'offense de ces ordonnances. Il est certain qu'il affectionnoit moins la France que

l'Angleterre, apparemment parceque dequis plus d'un siécle, l'Angleterre s'étoit déclarée fief de l'Eglise Romaine.

Autre Bulle du premier Août pour la condamnation des *Bizoques* ou *Fratricelles*, c'est-à-dire *petits Freres*. C'étoient des apostats de divers Ordres Religieux, tant hommes que femmes, qui prêchoient publiquement; se vantoient de donner le Saint-Esprit & l'absolution des péchés; condamnoient le travail des mains, & s'élevoient ouvertement contre l'Eglise Romaine.

1297.

Le Pape donne le Royaume de Sardaigne & de Corse à Jacques, Roi d'Arragon, en fief pour lui & pour sa postérité. Jacques en reçut l'investiture par une coupe d'or, & prêta serment de fidélité.

Edouard, Roi d'Angleterre, irrité de ce que le Clergé refusoit de lui accorder un subside par la crainte de tomber dans l'excommunication de la Bulle *Clericis Laicos*, fait saisir tous les biens ecclésiastiques qui se trouvoient sur les fiefs laïques. Cette Bulle excitoit aussi bien des murmures en France. Enfin, à la priére des Prélats, le Pape en donna une autre en explication, datée du dernier Juillet. Il y déclare que la défense ne s'étend point aux dons ou aux prêts volontaires faits par le Clergé au Roi ou aux Seigneurs, mais seulement aux exactions forcées. Il ajoute qu'en cas de nécessité, pour la défense du Royaume, le Roi peut demander un subside au Clergé, & le recevoir, sans même consulter le Pape.

Grands différends du Pape avec la famille des Colonnes. Jacques & Pierre Colonne, Cardinaux, & cinq de leurs plus proches parens sont excommuniés le 18 Novembre comme hérétiques. Les Colonnes avoient fait afficher dans Rome un écrit, dans lequel ils déclaroient qu'ils ne reconnoissoient point Boniface pour Pape légitime, attendu qu'on doutoit si la renonciation de Célestin avoit été canonique, & ils appelloient au saint Siége & au Concile général, des procédures qu'on pourroit faire contr'eux.

Canonisation de S. Louis, Roi de France.

Commencement de l'Ordre des Religieux Hospitaliers ou Chanoines de saint Antoine, sous la régle de saint Augustin, en Dauphiné.

Mort de saint Louis, Evêque de Toulouse. Il étoit fils & présomptif héritier de Charles le Boiteux, Roi de Naples; mais il renonça à ses droits en faveur de Robert son Frere, en entrant dans l'Ordre des Freres Mineurs, & le jour même de sa profession, il fut pourvu de l'Evêché de Toulouse. Quelques uns le nomment S. Louis de Marseille, parcequ'il y fut enterré chez les Freres Mineurs, comme il l'avoit ordonné par son testament.

1298.

Le Pape prend Nepi, l'une des places des Colonnes, après avoir fait prêcher la croisade contre eux; ce qui les oblige à traiter d'accommodement. Le Pape leur pardonna, & leva l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui rendissent la ville de Palestrine, leur principale place; & quand il en fut le maître, il la fit abattre & ruiner entiérement. Ensuite il donna une bulle, par laquelle, pour punir cette ville de sa révolte, il la prive du droit de cité & de communauté, de la dignité d'Evêché & de Cardinalat, & défend de l'habiter à l'avenir. Mais pour conserver l'ancienne institution des six Evêchés de Cardinaux, il déclare qu'il a fait bâtir près du lieu où étoit Palestrine, une ville nouvelle, qu'il veut qu'on appelle *Cité Papale*. Il donna pour Evêque à cette nouvelle ville le Cardinal Thierri Rainier d'Orviéte. La destruction de Palestrine occasionna une nouvelle révolte des Colonnes. A l'égard de la ville papale, elle ne dura que pendant la vie de Boniface.

1299.

Publication du *sexte des Décrétales*. C'est le recueil des constitutions des Papes, publiées depuis la collection de Gregoire IX. Comme elle étoit divisée en cinq livres, ce nouveau recueil fut nommé le *sexte*, c'est-à-dire le sixiéme. Il est divisé de même en cinq livres.

Concile Provincial tenu dans l'Eglise de Bonnes-Nouvelles, alors Notre-Dame du Pré, près de Rouen.

Concile de Beziers pour terminer les différends entre l'Ar-

Evêque de Narbonne, & Amauri, Vicomte de la même ville. On y défend aux Clercs d'exercer des métiers trop vils; par exemple, on ne veut point qu'ils soient Bouchers, Tanneurs, Cordonniers, &c. On déclare qu'il faut observer les constitutions de Boniface VIII, touchant la célébration sous le Rit double, des Fêtes des Apôtres, & des quatre principaux Docteurs. C'est en effet ce Pape qui a ordonné l'Office double pour les fêtes de ces Saints. Sa Bulle est du 20 Septembre 1295. On fit à Beziers un décret divisé en sept articles, dont le premier montre le déréglement du Clergé, qui alloit si loin, que des Curés & d'autres Bénéficiers paroissoient en public avec des habits courts & l'épée au côté. Le Concile ordonne que ceux qui donneront dans ces excès, perdront les fruits de leurs bénéfices pendant une année: s'ils continuent un an sans se corriger, ils perdront les bénéfices mêmes.

1300.

Il s'étoit répandu un bruit à Rome, que cette année tous les Romains qui visiteroient l'Eglise de saint Pierre, gagneroient une indulgence pleniére de tous leurs péchés, & que chaque centiéme année avoit cette vertu. Ce discours étant venu jusqu'au Pape Boniface, il fit chercher dans les anciens livres; mais on n'y trouva rien de clair pour l'autoriser. Le premier jour de Janvier se passa presqu'entier sans qu'on vît rien d'extraordinaire: mais le soir & jusqu'à minuit il se fit à S. Pierre un concours prodigieux de peuple. Le même concours dura pendant près de deux mois. Le Pape qui résidoit à S. Jean de Latran, observoit attentivement cette dévotion du peuple, & la favorisoit. Il fit venir devant lui un vieillard qui disoit avoir cent sept ans, & se souvenir qu'à l'autre centiéme année son pere avoit été à Rome pour gagner l'indulgence. On avoit en France la même opinion, comme témoignoient deux hommes du diocése de Beauvais, âgés de près de cent ans; & plusieurs Italiens parloient de même. Après ces informations le Pape, de l'avis des Cardinaux, donna une Bulle le 22 Février, par laquelle il accorde l'indulgence pleniére à ceux qui ayant un véritable repentir de leurs péchés & les ayant confessés, visiteroient les Eglises des saints Apôtres pendant cette année 1300,

& toutes les centiémes années suivantes. Il n'y est point parlé de Jubilé, ni de l'exemple de l'ancienne Loi.

Cette Bulle fut reçue avec une extrême joie des peuples. On vint à Rome de toute l'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie. Il y venoit des gens de tout sexe, de toute condition & de tout âge; des vieillards & des infirmes portés en litiére. On remarqua entr'autres un Savoyard âgé de plus cent ans, que ses enfans portoient, & qui prétendoit se souvenir d'avoir assisté à la cérémonie de l'autre centiéme année.

Concile Provincial de Cantorberi à Merton. On y publia des constitutions qui regardent principalement les dîmes, & font voir avec quelle rigueur on les exigeoit alors en Angleterre. On faisoit payer non-seulement la dîme réelle de tous les fruits, mais encore la dîme personnelle de l'industrie & du trafic, qui s'étendoit à tous les marchands, les hôtelliers, les artisans & les mercenaires. Le tout sous peine des censures ecclésiastiques, qui ne pouvoient être levées par l'Evêque. Les Curés eux mêmes, s'ils négligoient de demander la dîme, encouroient la suspense, jusqu'à ce qu'ils eussent payé un demi-marc d'argent à l'Archidiacre. Edouard I, qui régnoit alors en Angleterre, venoit de se rendre maître de l'Ecosse. Le Pape regardant cette conquête comme une entreprise sur ses droits, lui en fit des reproches dans une lettre où il disoit : *Nous ne doutons pas que vous ne sachiez que le Royaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'Eglise de Rome.* Le Pape n'apportoit aucune preuve de ce prétendu droit; il se contentoit de dire que personne ne le révoquoit en doute : mais cette année même les Ecossois implorerent son secours, & lui offrirent le Royaume d'Ecosse. Le Pape l'accepta, & écrivit à Edouard pour l'engager à renoncer à ses prétentions : cette affaire n'eut point d'autres suites.

On rapporte à cette année le commencement de la Maison Ottomane, qui regne maintenant à Constantinople. Cette famille vint d'au-delà de l'Euphrate s'établir en Natolie sous la protection d'Alaëdan, Sultan de Coni, de la race des Turcs Seljouquides, qui donna au fameux Otto-

man le titre de Sultan dans les places qu'il avoit conquises sur les Grecs.

Concile de la Province de Sens, tenu à Melun.

Concile Provincial d'Auch. On y accorde sept ans d'études aux Bénéficiers, c'est-à-dire apparemment la jouissance de leurs bénéfices, durant sept années d'étude.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le treiziéme Siécle.

EN lisant l'Histoire Ecclésiastique, on remarque la discipline très-affoiblie dès le dixiéme siécle, mais ce n'étoit gueres que par ignorance & par des transgressions de fait, qu'on condamnoit, dès qu'on ouvroit les yeux pour les reconnoitre. On convenoit toujours qu'il falloit suivre les Canons & l'ancienne Tradition. Ce n'est que depuis le dixiéme * siécle, que l'on a bâti sur de nouveaux fondemens, & suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croyoit-on la suivre lorsqu'on s'en éloignoit. Le mal est venu d'une erreur de fait, & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enseigné dans l'Eglise qu'il falloit s'en tenir à la Tradition des premiers siécles, pour la discipline aussi-bien que pour la doctrine. Les fausses décrétales sont la source du mal. Il y est dit qu'il n'est pas permis de tenir de Concile sans l'ordre, ou du moins sans la permission du Pape. Mais jusqu'au neuviéme siécle, on ne voit rien dans l'histoire, qui ne démontre la fausseté de cette maxime. La tenue des Conciles Provinciaux étoit comptée entre les pratiques ordinaires de la Religion, à proportion comme la célébration du saint Sacrifice tous les Dimanches. On les regardoit comme le moyen le plus efficace de maintenir la discipline. Cependant, en conséquence de cette nouvelle maxime, il ne s'est presque plus tenu de Conciles depuis le douziéme siécle, où n'ayent présidé des Légats du Pape, & insensiblement on a perdu l'usage de tenir des Conciles.

Ce sont encore les fausses décrétales qui ont attribué au

* On lit dans le texte cité de M. Fleuri, *le douziéme*; mais il paroît assez que c'est une faute d'impression, & qu'il faut lire *le dixieme*: 1°. parceque M. Fleuri même vient de dire qu'il y a une grande différence entre la discipline *des dix premiers siecles* & celle des trois suivans: 2°. parceque le changement de discipline a constamment pour époque au onziéme siécle le Pontificat de Grégoire VII, comme M. Fleuri le reconnoît par-tout & dans ce discours même.

Pape seul le droit de transférer les Evêques d'un siége à un autre. Néanmoins le Concile de Sardique & les autres qui ont défendu si sévérement les translations, n'ont fait aucune exception en faveur du Pape; & quand dans des cas très-rares, on a fait quelque translation pour l'utilité évidente de l'Eglise, elle s'est faite par l'autorité du Métropolitain & du Concile de la Province. Mais depuis que l'on a suivi les fausses décrétales, les translations ont été fréquentes en Occident, où elles étoient inconnues; & les Papes ne les ont condamnées que lorsquelles étoient faites sans leur autorité, comme nous voyons dans les lettres d'Innocent III. Il en est de même de l'érection des nouveaux Evêchés. Suivant les fausses décrétales elle appartient au Pape seul; suivant l'ancienne discipline, c'étoit au Concile de la Province, & il y en a un Canon exprès dans les Conciles d'Afrique. Certainement, à ne considérer que les progrès de la Religion & l'utilité des Fidéles, il étoit bien plus raisonnable de s'en rapporter aux Evêques du pays, pour juger des villes qui avoient besoin de nouveaux Evêques, & pour choisir les Sujets propres à cette bonne œuvre, que d'en renvoyer le jugement au Pape, qui étant dans un lieu éloigné, étoit si peu à portée de s'en bien instruire. Nous avons parlé ailleurs de l'abus des appellations. Il continua d'occasionner une infinité de maux dans le treiziéme siécle, comme il avoit fait dans les précédens.

Outre ce qui regarde le Pape, les fausses décrétales contiennent de nouvelles maximes touchant l'immunité des Clercs; & ces maximes sont le fondement de la réponse que le Pape Innocent III fit à l'Empereur de Constantinople au commencement de son Pontificat. Dans cette lettre le Pape donne des explications forcées au passage de saint Pierre, que l'Empereur avoit allégué pour montrer que tous les Chrétiens, sans exception, doivent être soumis à la puissance temporelle. Le Pape, dans sa réponse, rapporte l'allégorie des deux grands luminaires que Dieu a placés dans le ciel, pour signifier, dit-il, les deux grandes dignités, la Pontificale & la Royale: comme si dans une dispute de cette nature, il étoit permis d'avancer pour principe une allégorie aussi arbitraire, & qui pouvant être niée, n'étoit plus propre à être alléguée en preuve. C'est ainsi que l'on éludoit

les autorités de l'Ecriture les plus formelles, pour soutenir les préjugés tirés des fausses décrétales. Le Pape Innocent III ne pouvoit s'adresser plus mal qu'à un Empereur Grec, pour débiter ces maximes inconnues à l'antiquité. Car les Grecs ne connoissoient pas ces décrétales fabriquées par un faussaire, & ils étudioient toujours l'Ecriture, les Peres & les anciens Canons. A l'égard des Princes Latins, ils étoient ignorans pour la plupart, jusqu'à ne savoir pas lire, & ils croyoient sur ces matiéres tout ce que leur disoient les Clercs, dont ils prenoient conseil, & qui leur servoient de sécrétaires; d'où vient qu'on nomme encore Clercs les jeunes Praticiens. A l'égard des Ecclésiastiques, ils s'éloignoient de plus en plus de l'esprit de leur état. Ils ne connoissoient plus le précepte de l'Apôtre, qui leur défend de s'embarrasser dans les affaires temporelles. Non-seulement ils s'en embarrassoient : ils en étoient accablés. Bien loin de rougir de cette dégradation, ils s'en faisoient gloire, & croyoient qu'on vouloit mettre l'Eglise en servitude, dès qu'on parloit de mettre des bornes à leurs entreprises. C'est la matiére la plus ordinaire des Conciles du treiziéme siécle. C'est-là la source de l'animosité qui a duré si long-tems entre les Laïques & le Clergé.

La rigueur exercée contre les hérétiques & les excommuniés, fut encore plus excessive dans le treiziéme siécle que dans le précédent. Le Pape Innocent III décerna les plus grandes peines contre le Comte de Toulouse, que l'on croyoit auteur du meurtre de Pierre de Castelnau. Il ordonna de le dénoncer excommunié; il déclara tous ceux qui lui avoient fait serment, dispensés de l'observer, & permit à tout Catholique de poursuivre sa personne, & de s'emparer de ses terres. Y a-t-il rien de plus éloigné de l'ancienne douceur ecclésiastique qu'une telle conduite? A ce trait d'Innocent III, nous pouvons en joindre un autre dont nous n'avons pas parlé dans le cours de l'histoire, & qui est très-propre à montrer jusqu'où étoit porté l'abus que nous remarquons ici. Un Archevêque de Cologne nommé Henri, voulut venger la mort de saint Engelbert son prédécesseur. Aussi-tôt donc qu'il fut élu Archevêque, il fit serment de poursuivre cette vengeance toute sa vie. Il fit porter avec lui le corps à la Diéte, & le présenta au Roi & aux Seigneurs :

gneurs : il fit mettre au ban de l'Empire le Comte Frideric, auteur du meurtre : il promit mille marcs d'argent à quiconque le lui livreroit ; il le paya au double ; & ayant pris le meurtrier, il le fit mourir cruellement par la main du bourreau, quoiqu'il témoignât tout le repentir possible. L'Eglise est quelquefois obligée, pour réprimer les hérétiques, d'avoir recours aux loix des Princes Chrétiens, mais elle a toujours fait profession de rejetter les exécutions sanglantes, & c'est ce qui a été reconnu dans le troisiéme Concile général de Latran tenu sous Alexandre III.

On s'est bien éloigné de cet esprit dans le tems dont nous parlons. Quand le Pape Innocent III écrivoit au Roi Philippe-Auguste d'employer ses armes contre les Albigeois, & quand il faisoit prêcher en France la Croisade contre eux, étoit-ce rejetter les exécutions sanglantes ? Comment accorder la conduite des Ecclésiastiques du treiziéme siécle avec celle des Saints du quatriéme ? Quand nous voyons des Evêques & les Abbés de Citeaux à la tête de ces armées, qui faisoient un grand carnage des hérétiques, comme à la prise de Beziers ; un Abbé de Minerbe desirer leur mort, quoiqu'il n'osât les y condamner ouvertement, parcequ'il étoit Moine & Prêtre ; & les Croisés brûler ces malheureux avec une joie extrême, comme dit le Moine des Vaux de Cernai en plusieurs endroits de son histoire ; en tout cela nous ne reconnoissons plus l'esprit de l'Eglise. Dans le Diocèse de Châlons, en présence du Roi de Navarre & des Barons du pays, de l'Archevêque de Reims, de dix-sept Evêques, d'un grand nombre d'Abbés, Prieurs & Ecclésiastiques, on brûla près de deux cens Manichéens à la poursuite d'un Jacobin Inquisiteur. Il alloit par-tout pour découvrir les hérétiques, qu'il faisoit brûler sans miséricorde, appuyé de l'autorité de saint Louis, qu'il trompoit par sa vertu apparente.

Il y avoit un extrême relâchement en plusieurs Monastéres, même en ceux qui devoient servir de modele aux autres. Le Pape Innocent III, dès la premiére année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont Cassin, qui étoit Cardinal, & lui témoigna sa douleur de ce que cette maison d'où la régle de saint Benoit s'étoit répandue par-tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un scandale horrible. Il reproche à cet Abbé de négliger le bien spirituel de son Mo-

naſtere, par trop d'empreſſement à en augmenter le temporel, & l'exhorte à le réformer ſérieuſement en commençant par ſe réformer lui-même. Le monaſtere de Sublac près de Rome étoit comme le berceau de l'Ordre de ſaint Benoît. Innocent III y étant allé en 1212, y trouva tant de déſordres, qu'il fut obligé d'y remédier par un grand réglement, où il défend aux Moines de porter du linge, & de manger de la viande hors de l'infirmerie. Il ordonne que le ſilence s'obſerve toujours à l'Egliſe, au refectoire & au dortoir, que l'on choiſiſſe bien les Officiers du monaſtere, & que leurs obédiences ne ſoient pas données à vie. Il défend ſurtout aux Moines la propriété, & déclare que la pauvreté eſt pour eux une obligation ſi étroite, que le Pape même n'a pas le pouvoir de les en diſpenſer. L'Ordre de Cluni, ſi floriſſant deux cens ans auparavant, étoit auſſi dans un état déplorable. Nous en avons un exemple frappant dans la révolte du Prieur de la Charité contre l'Abbé de Cluni. Elle alla juſqu'à une guerre ouverte, environ trois ans avant le quatriéme Concile de Latran. Auſſi le Pape Innocent III écrivoit dès l'an 1213 au Chapitre général de Cluni pour exhorter les Abbés à la réforme de leurs Moines, qui par leur avarice, leur ambition & leur vie licentieuſe, donnoient autant de ſcandale, qu'ils avoient autrefois donné d'édification.

Comme le relâchement étoit encore plus grand dans les monaſteres qui ne tenoient point de chapitres généraux, le Concile de Latran, pour remédier aux déſordres qui devenoient chaque jour plus crians, ordonna que dans chaque Royaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs, qui n'avoient point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendroient tous les trois ans; que dans ces commencemens ils appelleroient deux Abbés de Cîteaux, pour les aider à tirer du fruit de ces Chapitres; qu'on ne s'y occuperoit que de la réforme & de l'obſervance réguliére, & que ce qui y auroit été ſtatué, ſeroit obſervé inviolablement & ſans appel. Le tout ſe fera, dit le Concile, ſans préjudice du droit des Evêques diocèſains. C'eſt qu'il y avoit encore peu de monaſteres exempts de leur juriſdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des perſonnes capables pour viſiter au nom du Pape tous les monaſteres de la Province,

même ceux des Religieuses, & pour y corriger ce qui aura besoin de l'être.

Les ordonnances d'un si grand nombre de Conciles & de synodes qui furent tenus pendant le treiziéme siécle, étoient plutôt de tristes témoignages des désordres qui regnoient, que des moyens efficaces de les réprimer. Le meilleur remede auroit été d'attirer le respect & la vénération des peuples, en travaillant au renouvellement de la piété, à celui des études & des instructions solides, à la recherche & à la pratique des sages maximes de l'antiquité. Au lieu de tendre de toutes ses forces à un but aussi capital, les Pasteurs assemblés dans les Conciles de ce tems-là étoient ordinairement occupés de la conservation des biens, des priviléges & de la jurisdiction des Ecclésiastiques, contre les entreprises des Seigneurs & des Juges laïques; & à l'égard de la réformation des mœurs du Clergé & des Moines, elle demeuroit très-superficielle. On se plaignoit que les Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, & souvent les Prélats mêmes, n'observoient pas, ni ne faisoient observer les censures de l'Eglise. Qu'opposoit-on à ce désordre? On prononçoit de nouvelles excommunications contre ceux qui avoient méprisé les premiéres, sans considérer que les secondes censures ne seroient pas vraisemblablement plus respectées que les précédentes; que l'excommunication ne pouvoit être un remede contre le mépris de l'excommunication. Il auroit donc fallu relever dès les fondemens ce qui sert à donner un grand poids aux jugemens ecclésiastiques, je veux dire l'estime & le respect pour les Ministres de la Religion, la crainte des peines éternelles, la foi vive & animée des récompenses promises.

On doit appliquer au Pape Innocent III tout ce que nous avons dit de Grégoire VII. Ces deux Papes se ressemblent parfaitement. Innocent III se regardoit, à l'exemple de Grégoire VII son modele, comme un Monarque souverain dans toute l'Eglise, & se faisoit un jeu de prononcer des excommunications. On voit dans l'histoire quelques exemples des pénitences singuliéres qu'il imposoit. Honorius III avoit les mêmes défauts qu'Innocent III; mais il ne fit pas de si grandes fautes, parcequ'il avoit moins de talens & de zèle. L'entrée pompeuse de Grégoire IX dans Rome, étoit peu digne

d'un successeur de S. Pierre. Il falloit qu'il eût une bien fausse idée de la véritable grandeur, & qu'il mît la qualité de Pasteur bien au-dessous de celle de Prince temporel. Ses démêlés avec l'Empereur Frideric II, furent la source d'une infinité de maux, plongerent l'Allemagne dans une longue anarchie, & allumerent en Italie un feu dont elle fut long-tems embrasée. Il est inutile de rapporter ici tous ces malheurs. Toute l'Histoire de l'Eglise d'Allemagne n'est, pour ainsi dire, qu'une longue liste de maux. Les successeurs de Grégoire IX suivirent son exemple, & c'est à quoi conduisoient les nouvelles maximes de Grégoire VII, qui avoient fait de si étranges progrès. Nous pouvons dire de l'Eglise d'Italie, ce que nous venons de dire de celle d'Allemagne; tout y étoit en désordre. Les Guerres & les divisions y causoient les plus grands ravages : on ne voyoit par-tout que violences & séditions. De tems en tems le saint Siége vacquoit pendant des années entiéres. Les Princes écrivoient aux Cardinaux des vérités très-humiliantes. Les intérêts de Dieu, leur disoit-on, ne vous touchent point. Chacun de vous desire le Pontificat, & ne suit que sa passion. Vous souhaitez la mort l'un de l'autre, bien loin de le vouloir Pape. Faites cesser les factions; donnez un chef à l'Eglise, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La Constitution du Conclave ne fait pas beaucoup d'honneur aux Cardinaux.

Le Roi saint Louis, quoique plein de douceur & de modération, fut indigné de la conduite d'Innocent IV à l'égard de l'Empereur Frideric. Son entreprise dans le Concile de Lyon est un mal nouveau, & même unique. On n'avoit point encore vu un Pape entreprendre de déposer un Souverain dans un Concile général, & donner lieu à ceux qui n'approfondissent pas les choses, d'imputer à toute l'Eglise une entreprise qui réellement n'étoit que l'ouvrage du Pape Innocent. Un tel attentat de la Puissance spirituelle sur la temporelle, qu'un Concile général paroissoit autoriser, étoit-il propre à attirer dans le sein de l'Eglise les Princes infidéles? Etoit-il fort édifiant de voir le Pape écrire à tous les Souverains, pour les animer contre l'Empereur, & s'adresser même au Sultan d'Egypte pour l'engager à rompre l'alliance qu'il avoit avec ce Prince? La plupart des autres Papes ne furent occupés, comme ceux dont nous venons de parler,

que de guerres & d'intérêts temporels. Le seul Royaume de Sicile leur donna des soins infinis. Quelle dépravation de goût! Les Papes étoient-ils donc à la tête de l'Eglise pour autre chose que pour répandre la lumiére, soutenir la discipline, combattre les erreurs, attirer les fidéles à la Foi, corriger les abus, & s'appliquer à faire regner la charité dans les cœurs? L'Eglise a-t-elle d'autre intérêt que de convertir les pécheurs, de former des justes? Quel sujet de gémissement pour ceux qui étoient animés de son esprit, de voir la plupart des Pasteurs occupés de tout autres objets, que de l'unique qu'ils devroient avoir devant les yeux?

La plus grande affaire de la France pendant le treiziéme siécle, fut la Croisade contre les Albigeois. Nous avons vu jusqu'à quel point on s'y éloigna de l'ancienne douceur de l'Eglise, en voulant exterminer les hérétiques. L'autorité temporelle devoit les réprimer & empêcher qu'ils ne séduisissent les Fidéles; mais devoit-on les traiter avec tant de rigueur, & faire regarder comme une action de Religion, la fureur avec laquelle on répandoit leur sang?

C'est en France que fut d'abord établi le tribunal de l'inquisition. On voit combien il étoit odieux, par la difficulté qu'il y eut de l'établir même en Italie & dans l'Etat ecclésiastique, & par les Inquisiteurs qui furent mis à mort. L'Inquisition n'étoit pas seulement odieuse aux hérétiques, qu'elle recherchoit & poursuivoit; mais aux Catholiques mêmes: aux Evêques & aux Magistrats, dont elle diminuoit la jurisdiction; & aux particuliers, auxquels elle se rendoit terrible par la rigueur de sa procédure. Les Papes furent obligés de publier diverses constitutions pour en modérer l'excessive sévérité. On a depuis senti en France les inconvéniens terribles de ce tribunal. Il y fut aboli; & depuis long-tems, il y est détesté. Plusieurs pays ne l'ont jamais reçu, & la Religion Chrétienne n'en souffre aucun dommage.

La fin pour laquelle on a établi ce Tribunal, est d'empêcher les hérétiques de se multiplier & de se maintenir en se cachant. Mais on a employé pour parvenir à cette fin, des moyens qui conduisent d'une maniére trop prochaine à l'hypocrisie & à l'ignorance. La crainte d'être dénoncé, emprisonné & puni sur un simple soupçon, dont le fondement

sera quelque parole indiscrete, empêche sur ce qui regarde la Religion, de proposer ses doutes si l'on en a, de faire des questions, & de chercher à s'instruire. Le plus court & le plus sûr est de se taire, ou de parler & d'agir comme les autres, soit qu'on pense de même, ou non. Un pécheur d'habitude qui ne veut pas quitter ses désordres, ne laisse pas de faire ses pâques, pour n'être pas déféré à l'Inquisition au bout de l'année, comme suspect d'hérésie. Les pays d'Inquisition sont les plus fertiles en Casuistes relâchés. On n'y trouve point l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Plusieurs bonnes éditions des Peres y sont défendues, parce qu'elles viennent d'auteurs qu'on se plaît à regarder comme suspects. Du moins il est ordonné d'en retrancher une préface, un avertissement, une note; d'effacer à telle & telle page une ligne ou un mot, comme il est spécifié fort au long dans l'*index* de l'Inquisition d'Espagne. Sans ces corrections il est défendu sous de rigoureuses peines, de lire le livre ou de l'exposer en vente. Les Libraires alors aiment mieux ne s'en point charger: ainsi quantité de bons livres n'entrent jamais dans les pays d'Inquisition. Combien les Anciens étoient-ils plus sages! Les Pasteurs dans les premiers siécles de l'Eglise, avoient soin de bien instruire les Chrétiens, chacun selon sa portée: sans prétendre les gouverner par la soumission aveugle, qui est l'effet & la cause de l'ignorance.

Il arriva au milieu du treiziéme siécle un terrible mouvement en France. Un Hongrois nommé Jacob, qui avoit quitté l'Ordre de Citeaux, s'avisa de faire le Prophéte, & de dire que la Vierge lui avoit commandé de prêcher la Croisade, mais seulement à des bergers & au simple peuple, parceque Dieu réservoit aux petits la délivrance de la Terre-Sainte. Il attira tant de monde, qu'en peu de tems il eut une armée de cent mille hommes distribuée par troupes sous différens chefs avec cinq cens enseignes, où étoient représentés la Croix & un agneau, avec les visions que Jacob prétendoit avoir eues. On les nommoit *Pastoureaux*. Ces prétendus disciples de l'agneau portoient des épées, des poignards, des coignées, des massues, & toutes les armes qu'ils pouvoient trouver, & prêchoient par-tout avec une extrême impudence. Ils déclamoient contre les Ecclésiasti-

ques & les Religieux : selon eux, les Freres Prêcheurs & Mineurs étoient des hypocrites & des vagabonds ; les Moines de Cîteaux étoient des avares, qui ne songeoient qu'à augmenter le nombre de leurs terres & de leurs bestiaux ; les Moines noirs étoient pleins d'orgueil & faisoient un Dieu de leur ventre : les Chanoines étoient des demi-laïques, fainéans & gens de bonne chere ; les Evêques, des hommes occupés à amasser de l'argent & plongés dans les délices. A l'égard de la Cour de Rome, ils en disoient des infâmies qu'on n'ose rapporter. Le peuple qui n'avoit déja que trop de mépris pour le Clergé, applaudissoit à ces discours. La Reine Blanche se laissa tromper par ces fanatiques, & elle n'ouvrit les yeux que quand elle vit à quel excès ces espéces de réformateurs se portoient. Les maux qu'ils firent en France furent très-grands.

On voit par les canons des Conciles quels étoient les mœurs du Clergé, & combien il y avoit de désordres, malgré le soin qu'avoit saint Louis de punir les méchans, & d'honorer les gens de bien. Il y avoit en France un ancien abus, qui étoit d'obliger les excommuniés de payer une amende, quand on leur donnoit l'absolution, après même qu'ils avoient subi les peines prescrites par les loix de l'Eglise. Le motif de cette étrange coutume, étoit de les préserver des rechutes, au moins par une raison d'intérêt. Rien n'est plus affreux que ce que nous lisons dans Jacques de Vitri, des mœurs des Etudians ; & nous n'osons rien rapporter. Les Maîtres étoient occupés de mille questions frivoles, & de vaines subtilités. Les démêlés entre l'Université & les Freres Prêcheurs donnerent lieu à différens scandales. Combien de chicanes & de mauvaise foi, dans les procédés des Docteurs, à la tête desquels étoit Guillaume de saint Amour ! Mais d'un autre côté, les Religieux mendians n'auroient-ils pas dû se contenter de travailler à devenir doctes, sans être si jaloux du titre de Docteur, & se moins prévaloir de leur crédit à la Cour de Rome & à celle de France ?

Hubert qui étoit Archevêque de Cantorberi au commencement de ce siécle, faisoit plus de cas de la qualité de Ministre d'Etat, que de celle de Pasteur. Un Seigneur séculier lui reprocha en face un tel aveuglement, sans qu'une

correction si bien méritée fit impression sur ce Prélat. Après sa mort l'Eglise de Cantorberi fut agitée de plusieurs troubles qui occasionnerent de grands désordres. Le Pape Innocent III cassa la double élection qui avoit été faite, l'une par les Moines, & l'autre par les Evêques, & nomma un Archevêque de sa seule autorité. Le Roi Jean s'y étant opposé, le Royaume fut interdit. Comment ne sentoit-on pas que le Pape ne pouvoit avoir le droit d'ôter à tout un Royaume l'exercice de toutes les pratiques extérieures de la Religion? Comment le Pape même n'étoit-il pas effrayé, en réduisant pendant plusieurs années une infinité de fidéles à être privés de tous les avantages du culte extérieur? Il est inconcevable que les Evêques & les Pasteurs du second ordre aient déféré à un ordre si visiblement injuste, sur-tout étant assurés qu'en n'y déférant pas, ils feroient plaisir au Roi, & gagneroient ses faveurs. Le Pape se porta à un excès encore plus intolérable, il déclara tous les sujets du Roi absous de leur serment de fidélité, & les exhorta à se révolter contre lui. Comment Philippe-Auguste fut-il assez imprudent pour accepter la Couronne d'Angleterre qu'Innocent III lui offrit? Comment ne sentoit-il pas que le Pape pourroit également disposer de la Couronne de France, s'il avoit droit de détrôner le Roi d'Angleterre?

Jean Sans-Terre, réduit au désespoir à la vue des maux dont il alloit être accablé, se soumit à tout ce que le Pape voulut: l'indignation & le dépit le porterent même à donner plus qu'on n'auroit osé lui demander. Ce ne fut point par le mouvement d'une prétendue dévotion qu'il offrit son Royaume au saint Siége, & qu'il voulut devenir vassal du Pape. Il se seroit livré bien plus volontiers à tout autre Prince qui auroit voulu le secourir: nous avons vu qu'il s'adressa même au Roi de Maroc, lui déclarant qu'il ne tenoit point au Christianisme, & qu'il étoit tout prêt de l'abandonner. Cela prouve combien les prétentions injustes des Papes sont capables de rendre la Religion Chrétienne odieuse aux Souverains. Innocent III ne connoissoit gueres le Roi d'Angleterre, lorsqu'il le félicitoit d'avoir un *Royaume Sacerdotal* depuis qu'il s'étoit rendu son vassal. Le Roi Jean n'ignoroit pas toutefois l'indépendance de sa Couronne; il vouloit même affranchir l'Eglise d'Angleterre de la servitude à laquelle la

Cour de Rome l'avoit réduite. J'empêcherai mes sujets, disoit-il, d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour repousser mes ennemis. Y ayant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits, je n'irai point davantage consulter des étrangers. Mais voyant que le peuple & les Evêques prenoient contre lui le parti du Pape, & déféroient aux ordres les plus injustes qui venoient de Rome, il résolut de les punir & de se venger de leur infidélité, en les livrant à la tyrannie des Romains. Il eut la triste satisfaction de les voir gémir sous le joug d'un Légat, avant même que l'interdit fût levé. Ce Légat, qui n'avoit que quelques chevaux en entrant en Angleterre, eut bientôt un train magnifique. Malgré l'Archevêque de Cantorberi & tous les Evêques, il mit en place d'indignes Sujets, & suspendit de leurs fonctions ceux qui voulurent s'opposer à ses entreprises.

Les Seigneurs, qui avoient si mal défendu le Roi, lorsque le Pape l'avoit jugé indigne de la Couronne, furent punis à leur tour par la perte de tous leurs priviléges. Le servile dévouement du Roi à la Cour Romaine, fut pour lui un abri qui le mit à couvert de tous les dangers ausquels il pouvoit être exposé. Ces Seigneurs sentirent alors que les prétentions du Pape n'étoient pas légitimes. On disoit publiquement à Londres, qu'il n'appartenoit point au Pape de régler les affaires temporelles. Ces lâches Romains, ajoutoit-on, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Le Roi Jean, témoin de ces murmures, se réjouissoit en secret d'une oppression que ses sujets s'étoient attirée. Il prenoit & ruinoit les Châteaux des Seigneurs, désoloit tout par le fer & par le feu, commettoit des cruautés inouies, pour avoir de l'argent, sans épargner les Eglises, ni les personnes consacrées à Dieu. Telle étoit la conduite de ce *Roi Sacerdotal*. Les Seigneurs dépouillés de tout, maudissoient le Roi; & dans leur désespoir, n'épargnoient pas le Pape qui protégeoit un Prince si injuste. Vous le soutenez, disoient-ils au Pape, parcequ'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le goufre de l'avarice Romaine. La protection qu'Innocent III accorda au Roi Jean, n'empêcha pas les Seigneurs de se révolter contre ce Prince, & d'élire un autre Roi. Ce fut la cause d'une

guerre civile, qui mit en feu l'Angleterre, & causa à cette Eglise des maux infinis.

Le regne d'Henri III qui fut de 56 ans, ne fut pas plus heureux pour les Eglises d'Angleterre, que l'avoit été celui de Jean. Ce nouveau Roi avoit par goût & par une fausse piété un lâche dévouement pour la Cour de Rome. Il favorisoit les plus grandes injustices des Légats, & sembloit ne pouvoir vivre sans en avoir toujours un à ses côtés. Il persécuta les plus saints Evêques de son Royaume, exerça souvent des violences pour en faire élire de mauvais, & s'attira la haine de ses Sujets par la foiblesse de son gouvernement. La Cour de Rome exerça sous ce regne les plus criantes exactions. Le Pape Honorius III voulut qu'on lui fournît de l'argent pour faire la guerre à l'Empereur Fréderic, & envoya un Nonce avec pouvoir d'excommunier les opposans, & d'interdire leurs Eglises. Ce Nonce obligea les Evêques d'emprunter l'argent qu'il demandoit, comprit dans la décime qu'il imposoit la récolte de l'année qui étoit encore en herbe, & réduisit les Evêques à vendre ou engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Il menoit avec lui des usuriers ultramontains, qui prêtoient de l'argent à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de toute sorte d'imprécations.

Il falloit que l'Angleterre fût dans un étrange état, puisque le Prince Richard, frere du Roi Henri III disoit publiquement que quand même il ne seroit pas Croisé, il s'en iroit fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation du Royaume & des maux dont il le voyoit accablé. Les bons Evêques séchoient de douleur, en voyant que le Pape disposoit des meilleurs bénéfices en faveur des Romains qu'il vouloit gratifier. On payoit aux Collecteurs Romains jusqu'au cinquiéme des revenus ecclésiastiques, & l'on espéroit par-là obtenir la liberté des élections : mais plus on se soumettoit au joug, & plus la Cour de Rome le rendoit insupportable. Le Pape, en une seule fois, demanda trois cens bénéfices. On se plaignit au Roi Henri, de ce que le Pape ne laissoit pas respirer le Clergé d'Angleterre ; mais ce Prince eut l'injustice de ne répondre aux sages remontrances qu'on lui fit sur ce sujet, que par des menaces & des violences. Faites de ces misérables tout ce qu'il vous plaira, dit-il, au Légat ; je vous prête un de

mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Quel aveuglement dans ce Prince, de faire ainsi sentir tout le poids de sa puissance à tous ses meilleurs Sujets, tandis qu'il se livroit aux ennemis de ses vrais intérêts & de l'indépendance de sa Couronne ! De tems en tems la lumiére perçoit les ténébres, que les Romains cherchoient à répandre partout, & la vérité faisoit entendre sa voix. La puissance de lier & de délier donnée à S. Pierre, disoient les Curés d'Angleterre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des Eglises sont destinés à nourrir les pauvres, à faire subsister les Ministres, à entretenir les bâtimens : on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Mais les meilleures raisons sont de foibles armes, contre ceux qui ne connoissent que les voies de fait & les violences.

Les conversions qui se firent dans le Nord durant le cours de ce siécle, commencerent par le zéle de quelques Moines de Citeaux, & furent continuées par des Freres Prêcheurs. Mais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui demeuroient païens, & qui étoient le plus grand nombre, maltraitoient souvent les nouveaux Chrétiens. Ceux-ci crurent qu'il leur étoit permis de se défendre à main armée, & de repousser la force par la force ; & ils implorerent à cet effet le secours des Allemands, des Polonois & des autres anciens Chrétiens du voisinage. Le motif de cette guerre parut si légitime, que pour la mieux soutenir on institua les Ordres militaires des Chevaliers de Christ & des Freres de l'Epée, réunis depuis aux Chevaliers Teutoniques. Les Papes étendirent la Croisade à cette guerre de Religion, & y attribuerent la même indulgence qu'à celle de la Terre-Sainte. Ces croisés ne demeurerent pas long-tems sur la simple défensive : ils attaquoient souvent les infidéles ; & quand ils avoient l'avantage, la premiére condition de la paix étoit, que les infidéles recevroient des Prêtres pour les instruire, se feroient baptiser, & bâtiroient des Eglises. S'ils rompoient la paix, comme il arrivoit souvent, on les traitoit de rebelles & d'apostats, & comme tels on croyoit être en droit de les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une fois promis. Voilà de quelle maniére on étendoit la Foi dans ces grandes Provinces. Mais les personnes vraiment éclairées n'approuvoient pas ces entreprises. Saint Thomas, qui est

ſans contredit le meilleur témoin de la doctrine de ce tems-là, établit fort bien, après toute l'antiquité, qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embraſſer la foi, & que quoiqu'on les ait vaincus en guerre & fait priſonniers, on doit les laiſſer libres ſur l'article de la Religion. Il enſeigne, en ſuivant ſaint Auguſtin qu'il cite, que perſonne ne peut croire ſans le vouloir, & qu'on ne contraint point la volonté. D'où il s'enſuit que la profeſſion extérieure du Chriſtianiſme ne ſert de rien, ſans la perſuaſion intérieure. Car Jeſus-Chriſt a dit : *Allez, inſtruiſez & baptiſez ; quiconque croira & ſera baptiſé, ſera ſauvé.* Et ſaint Paul : *On croit de cœur pour être juſtifié, & on confeſſe de bouche pour être ſauvé.* Il n'eſt donc permis de baptiſer des adultes, qu'après les avoir ſuffiſamment inſtruits, & s'être aſſuré, autant qu'on le peut humainement, qu'ils ſont convaincus de la vérité de la Religion Chrétienne, & que leur cœur eſt converti. De-là venoit la ſainte diſcipline de l'antiquité, de préparer au baptême par tant d'inſtructions & de ſi longues épreuves.

Mais comment pouvoit-on inſtruire ou éprouver des Livoniens, des Pruſſiens, des Curlandois, qui le lendemain d'une bataille perdue, venoient en foule demander le baptême pour éviter la mort où l'eſclavage ? Auſſi dès qu'ils pouvoient ſecouer le joug des vainqueurs, ils retournoient à leur vie ordinaire & à leurs anciennes ſuperſtitions ; ils chaſſoient ou tuoient les Prêtres, & abattoient les Egliſes. De tels hommes étoient peu touchés des promeſſes & des ſermens, dont ils ne comprenoient ni la force ni les conſéquences : c'étoit les objets préſens qui les frappoient. Peut-être eſt-ce une des cauſes de la facilité avec laquelle ces peuples ſe ſont laiſſés entraîner dans les derniéres héréſies : la Religion n'avoit jamais eu chez eux de fondemens aſſez ſolides.

Quand on examine tout ce qui ſe paſſa dans les Croiſades du Nord, on ne peut s'empêcher de croire que l'intérêt temporel y avoit plus de part que le zéle de la Religion. Car les Papes donnerent aux Chevaliers Teutoniques le domaine & la ſouveraineté de toutes les terres qu'ils pourroient conquérir ſur les infidéles. Nous n'examinons point ici quel droit y avoit le Pape, ni quel beſoin avoient les Chevaliers qu'il autoriſât leurs conquêtes : nous remarquons ſeulement le fait, & nous diſons qu'il eſt bien à craindre que ces Che-

valiers n'aient plus cherché l'accroissement de leur domination, que la propagation de la Foi. Il paroît que les Religieux qui prêchoient la Croisade du Nord & instruisoient les Néophites, avoient des intentions pures; mais on faisoit de grandes plaintes contre les Chevaliers, de ce qu'ils réduisoient les nouveaux Chrétiens à une espéce de servitude, & par-là détournoient les autres d'embrasser la foi: ensorte que leurs armes nuisoient à la Religion pour laquelle ils les avoient prises. De ces conquêtes sur les Païens sont venus les Duchés de Prusse & de Curlande.

Nous avons vu que le Pape Innocent IV fit aller en Danemarck un simple Frere Mineur, avec pouvoir d'y procéder contre les Evêques. Pouvoit-on rien faire de plus contraire à l'ancienne discipline? Le même Pape envoya en Suéde & en Norvege des Légats, afin de soulever les Rois contre l'Empereur Fréderic, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Ecrivant à Haquin, qui n'étoit pas né de légitime mariage, il lui dit qu'il usoit de la plénitude de sa puissance pour lui accorder dispense, & l'élever à la dignité Royale. Ce Pape reçut pour cela de très-grosses sommes d'argent. Le Roi Haquin se croisa, & obtint du Pape pour son voyage, le tiers des revenus ecclésiastiques de Norvege. Quel tissu de démarches abusives! D'un autre côté l'on paroissoit peu touché de ce qui est le but & la fin essentielle du Christianisme, qui consiste à former de véritables justes, & des hommes sincerement & solidement attachés à Dieu par amour. Le choix & la multiplication des Ministres vraiement dignes de travailler à un aussi grand ouvrage, auroit dû être le continuel & le principal objet de la sollicitude des souverains Pontifes. Mais il semble au contraire que l'on crût avoir tout fait, quand on avoit établi dans les pays nouvellement conquis un extérieur de Religion, & comme un phantôme de Christianisme. Ce que les Papes ne négligeoient pas, c'étoit de tirer le plus d'argent qu'ils pouvoient, & d'étendre leur autorité au-delà de toutes bornes.

Les efforts que faisoient les Papes pour étendre sans bornes leur puissance spirituelle, & pour absorber la puissance même temporelle, causerent pendant le treiziéme siécle des maux innombrables dans tous les Etats Catholiques; & les Croisades qui furent si multipliées, mirent le comble à ces

maux. Ce qui se passa à la prise de Constantinople, montre une effroyable corruption dans tous les Croisés Latins. Cet événement seul suffiroit pour faire connoître l'état & la disposition de la plupart des Chrétiens du treiziéme siécle. La guerre que les Latins firent aux Grecs étoit si injuste, que le Pape Innocent III fit tous ses efforts pour les en détourner, jusqu'à les excommunier pour ce sujet. Mais les Evêques qui accompagnoient les Croisés, déciderent qu'il falloit rétablir le jeune Empereur Alexis, & punir Murzufle de son usurpation, soutenant que ceux qui commettoient de tels crimes, n'avoient aucun droit de posséder des Etats. Les Princes croisés étoient si peu éclairés, qu'ils ne voyoient pas les dangereuses conséquences que l'on pouvoit tirer contre eux-mêmes de cette fausse maxime. Innocent III fut ébloui par le succès; & voyant les Latins maîtres de Constantinople comme par miracle, il crut que Dieu s'étoit déclaré pour eux. Il s'imagina en même tems que la prise de Constantinople faciliteroit la conquête de la Terre-sainte, & procureroit la réunion des Grecs. Mais nous avons vu combien l'on se trompoit dans cette double conjecture. La conquête de Constantinople attira la perte de la Terre-sainte: parce qu'il fallut, pour conserver la Ville Impériale, partager les forces des Croisés, déja insuffisantes pour soutenir la guerre de Syrie. A l'égard du schisme des Grecs, c'étoit un mal déja ancien, que la conquête des Latins ne fit qu'aigrir & rendre tout-à-fait incurable. Comment en effet ces Latins traiterent-ils les Grecs en cette occasion? Dans le pillage qu'ils firent de Constantinople, ils donnerent toutes sortes de preuves de leur fureur, de leur cruauté, de leur avarice & de leur impiété. Nicétas, Auteur Grec, qui étoit alors dans cette Ville, reproche aux Chrétiens Latins d'avoir été plus inhumains & plus sacriléges que les Sarrasins, & d'avoir commis des abominations dont le seul recit fait horreur. Les Grecs qui savoient en général que le Pape étoit le principal mobile des croisades, conçurent pour lui & pour ses successeurs, une aversion qui dure encore aujourd'hui. Les Latins leur parurent des monstres, avec lesquels ils ne devoient jamais se réconcilier, s'imaginant, quoique très-injustement, devoir attribuer à toute l'Eglise Latine les excès ausquels s'étoient livrés les croisés qui avoient à leur tête des

Evêques, qui se glorifioient de suivre en tout l'autorité du Pape.

Ainsi tant de mouvemens & d'agitations extraordinaires des peuples & des Princes croisés, se tournerent en scandales, au lieu de servir à la gloire de l'Eglise & au vrai bien de la Religion. A l'égard même de la simple possession des nouvelles terres que l'on vouloit conquérir, Dieu prit plaisir de confondre encore sur ce point les projets de l'esprit humain. La prise de Constantinople fit perdre de vue la Terre-sainte, pour laquelle on s'étoit croisé. Les Pélerins alloient plus volontiers à cette grande Ville, attirés par la beauté & la bonté du pays : ils y accouroient en foule, & l'on vit bientôt se former de nouveaux Etats, outre celui de l'Empire ; un Royaume de Thessalonique, par exemple, une Principauté d'Achaïe. Mais on y trouva aussi de nouveaux ennemis à combattre outre les Grecs, des Bulgares, des Valaques, des Comains, des Hongrois. Ainsi les Latins établis en Gréce, avoient assez à faire chez eux, sans songer à la Terre-sainte. Ils demandoient continuellement du secours, & attiroient tout ce qu'ils pouvoient de Croisés. Mais malgré tous leurs efforts, la conquête de Constantinople fut encore plus fragile que celle de Jérusalem : les Latins ne la garderent pas soixante ans : & pour comble de malheur, cette conquête & les guerres qu'elle attira, ébranlerent tellement l'Empire Grec, qu'elles donnerent occasion aux Turcs de le renverser entiérement deux cens ans après. Cette suite d'événemens doit nous faire admirer les profonds conseils de Dieu. Les Latins accourent en Orient par des motifs suggérés, ce semble, par la piété ; mais dans la vérité, leur ministere aboutit à punir les péchés des Grecs, en faisant tomber sur eux les fléaux que la guerre a coutume d'enfanter. Les Grecs à leur tour, en secouant le joug des Latins, leur font éprouver les maux les plus terribles. Ce sont des pécheurs qui se châtient les uns les autres. Mais comme le tems des jugemens de Dieu sur les Grecs est proche, ils se relevent foiblement de leurs pertes, & se préparent ainsi à tomber dans le goufre de la puissance Ottomane, où nous les voyons encore plongés.

L'indulgence de la Croisade ayant été étendue à la conservation des conquêtes des Latins sur les Grecs schismatiques,

fut bientôt appliquée à toutes les guerres qui paroissoient importantes à la Religion. Les Papes donnerent la même indulgence aux Espagnols qui combattoient les Musulmans, & aux étrangers qui venoient à leurs secours; & en effet, c'étoit toujours délivrer les Chrétiens de la domination des infidéles, & diminuer la puissance de ces derniers. De-là vinrent les grandes conquêtes de Jacques, Roi d'Arragon, & de saint Ferdinand, Roi de Castille, tellement continuées par leurs successeurs, qu'ils ont enfin chassé les Musulmans de toute l'Espagne. En même-tems on prêchoit la croisade en Allemagne contre les Païens de Prusse, de Livonie, & des pays voisins, tant pour les empêcher d'inquiéter les nouveaux Chrétiens, que pour les engager à se convertir eux-mêmes. Un autre objet de la Croisade étoient les hérétiques, comme les Albigeois en France, les Stadingues en Allemagne, & les autres. Enfin on la prêchoit contre les Princes excommuniés & rébelles à l'Eglise, comme l'Empereur Fréderic II & son fils Mainfroi. Et parceque les Papes traitoient d'ennemis de l'Eglise tous ceux avec lesquels ils avoient quelques différends, même pour des intérêts temporels, ils publioient aussi contr'eux la Croisade, qui étoit leur derniére ressource contre les Puissances qui leur résistoient. Etoit-ce à mettre ainsi le fer en main à une multitude de Nations, que devoient être employées les Clefs spirituelles confiées à l'Eglise? Les Croisades étant en si grand nombre, se nuisoient réciproquement, & les croisés divisés en tant de Corps différens ne pouvoient faire de grands exploits. La diversité des intérêts temporels mettoit aussi des obstacles au concours des peuples dans une nouvelle entreprise. Les Espagnols & les Allemands aimoient mieux gagner l'indulgence, sans sortir de chez eux: les Papes de leur côté avoient plus à cœur la conservation de leur état temporel en Italie, que celle du Royaume de Jérusalem; ils s'intéressoient plus à la destruction de Fréderic & de Mainfroi, qu'à celle des Sultans d'Egypte & de Syrie. Ainsi les secours qu'attendoient les Chrétiens d'Orient, étoient détournés ou retardés; & enfin l'on vit avorter la conquête de la Terre-sainte, entreprise d'abord avec tant de zéle & d'ardeur. Les Croisades si multipliées devinrent méprisables: on ne s'empressoit plus à écouter ceux qui les prêchoient; & pour leur attirer des

Auditeurs,

Auditeurs, il fallut promettre à quiconque assisteroit à leurs Sermons, des indulgences de quelques jours ou de quelques années.

Il arrivoit souvent qu'un Prince, après s'être croisé & avoir fait serment de partir à un certain jour marqué, différoit son voyage, soit qu'il se repentît de son vœu par légereté, soit qu'il lui survint chez lui des affaires plus pressées. Alors il falloit avoir recours au Pape, pour obtenir dispense du serment & prorogation du terme; & si le Pape ne goûtoit pas les raisons du Prince croisé, il ne lui épargnoit pas les Censures ecclésiastiques. Telle fut la source du fameux différend entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur Fréderic II; différend qui mit en feu toute l'Eglise. Dans le tems même que les Princes Latins étoient les plus occupés de l'acquisition de la Terre-sainte, les Seigneurs établis en Orient, comme le Roi de Jerusalem, le Prince d'Antioche, le Comte de Tripoli, donnoient au Pape d'autant plus d'affaires, que leur conduite à l'égard des infidéles, & leurs démêlés entr'eux, regardoient directement la conservation de la Palestine. Si l'on y ajoute les affaires des Evêques Latins établis en ce pays depuis la conquête, on verra que les Croisades seules & leurs suites fournissoient aux Papes plus d'occupations, que n'en ont eu les plus grands Monarques.

Le Clergé Latin d'Orient mérite une attention particuliére. Nous avons vu qu'aussi-tôt après la conquête d'Antioche, de Jérusalem & d'autres Villes, on y établit des Patriarches & des Evêques Latins, & qu'on en usa de même après la prise de Constantinople. La diversité de la langue & du rit faisoit croire aux Latins, qu'il leur étoit permis d'avoir un Clergé particulier; mais étoit-il à propos de se tant presser, & de tant multiplier les Evêques pour les Latins, qui étoient en si petit nombre? Le Patriarche de Jérusalem, par exemple, n'auroit-ils pas aisément gouverné l'Eglise de Bethléem, qui n'en est qu'à deux lieues? Les Croisés étoient venus au secours des anciens Chrétiens du pays, Syriens, Arméniens ou autres, qui avoient tous leurs Evêques établis par une longue succession. Cependant nos histoires parlent peu de ces Eglises désolées, sinon à l'occasion de leurs plaintes contre les Latins: ainsi sous prétexte de les délivrer

des Musulmans, on leur imposoit une nouvelle servitude.

Après la perte de Jérusalem, le Patriarche, aussi-bien que le Roi, se retira dans la ville d'Acre, où il résida jusqu'à la perte entiére de la Terre-sainte; & quoique son Patriarchat ne fût plus que titulaire, il gardoit toujours ce titre, espérant que les Croisés regagneroient Jérusalem. Il en fut de même du Patriarche d'Antioche, de celui de Constantinople, & des autres Evêques Latins de Gréce & d'Orient. Depuis que les Croisades ont cessé, & qu'il n'y a plus eu aucune espérance raisonnable de rétablir ces Prélats dans leurs Eglises, il semble qu'on auroit dû cesser de leur donner des successeurs & de perpétuer ces vains titres : d'autant plus que cet usage éloigne de plus en plus les Grecs & les autres Schismatiques, de se réunir à l'Eglise, voyant la Cour de Rome pleine de ces Evêques *in partibus*, dans des emplois peu convenables à leur dignité.

De toutes les suites des Croisades, la plus importante à la Religion a été la cessation des pénitences canoniques. Nous disons la cessation, & non pas l'abrogation; car elles n'ont jamais été abolies par des Décrets formels : on n'a jamais délibéré sur ce point; jamais on n'a dit : Nous avons examiné soigneusement les raisons de cette ancienne discipline; nous l'avons trouvée trop rigoureuse, & nous avons cru devoir laisser désormais les pénitences à la discrétion des Confesseurs. Nous n'avons rien vu de semblable dans toute la suite de l'histoire. Les pénitences canoniques sont tombées insensiblement par la foiblesse des Evêques & la dureté des pécheurs, par négligence, par ignorance; mais elles ont reçu le coup mortel, pour ainsi dire, par l'indulgence de la Croisade. Les Saints, qui les avoient établies, vouloient punir les pécheurs, & en même tems s'assurer de leur conversion, & les précautionner contre les rechûtes. Pour cela on commençoit par leur prescrire une exacte retraite, qui, en les éloignant des occasions du péché, leur donnoit le moyen de faire de sérieuses réflexions sur l'énormité du péché, la rigueur de la justice de Dieu, les peines éternelles, & les autres vérités terribles, que les Prêtres qui prenoient soin d'eux, ne manquoient pas de leur représenter, pour exciter en eux l'esprit de componction. Ensuite on les consoloit, on les encourageoit & on les affermissoit peu à peu dans la

résolution de renoncer au péché pour toujours, & de mener une vie nouvelle.

Ce ne fut que dans le huitiéme siécle, que l'on introduisit les pélerinages pour tenir lieu de satisfaction : & ils commencerent à ruiner la pénitence par les dissipations & les occasions de rechûtes. Encore ces pélerinages particuliers étoient-ils bien moins dangereux que les Croisades. Un pénitent marchant seul, ou avec un autre pénitent, pouvoit observer une certaine régle; jeûner, ou du moins vivre sobrement; avoir des heures de recueillement & de silence; chanter des Pseaumes; s'occuper de bonnes pensées; avoir des conversations édifiantes : mais toutes ces pratiques de piété ne convenoient plus au tumulte des armes, & à une multitude de soldats assemblés. Les Croisés, du moins pour la plupart, cherchoient à se divertir, & menoient des chiens & des oiseaux pour chasser, comme il paroit par la défense qui en fut faite à la seconde Croisade. C'étoient des pécheurs, qui, sans aucun mouvement de conversion, sans préparation précédente, alloient pour l'expiation de leurs péchés s'exposer aux occasions les plus dangereuses d'en commettre de nouveaux. Des hommes choisis entre les plus vertueux, auroient eu peine à se conserver dans de tels voyages. Il est vrai que quelques-uns s'y préparoient à la mort, en payant leurs dettes, restituant le bien mal acquis, & satisfaisant à tous ceux à qui ils avoient fait quelque tort. Mais il est plus aisé de se déterminer à ces pratiques extérieures, que de corriger le fond du cœur, & d'en mortifier les passions & les penchans dereglés. La Croisade servoit aux uns de prétexte pour éviter la punition de leurs crimes; & aux autres, elle étoit une occasion de continuer plus librement leurs désordres. L'histoire nous apprend qu'il se trouvoit même à la suite de ces armées des femmes déréglées, & quelques-unes étoient déguisées en hommes. Dans l'armée même de S. Louis, on trouvoit des lieux de débauche, & ce saint Roi fut obligé d'en faire une punition exemplaire. Les Croisés qui s'établirent en Orient, loin de se convertir, s'y plongerent de plus en plus dans les égaremens d'une vie licencieuse & criminelle. L'exemple des naturels du pays les portoit au mal, & les y autorisoit. Enfin la beauté & la fertilité de certains cantons, comme la vallée de Damas, qui

eſt ſi délicieuſe, ne ſervoit qu'à les amolir. Leurs enfans dégénererent encore, & formerent une nouvelle nation nommée *les Poulains*, qui n'eſt fameuſe que par ſes vices. Et voilà l'honneur qui revint à Jeſus Chriſt, de ces entrepriſes formées à ſi grands frais.

Enfin, Jéruſalem & la Terre-ſainte ſont retombées au pouvoir des infidéles, & les Croiſades ont ceſſé depuis quatre cents ans; mais les pénitences canoniques n'ont point été rétablies. Tant que les Croiſades durerent, elles tinrent lieu de pénitences, non-ſeulement à ceux qui ſe croiſoient volontairement, mais à tous les grands pécheurs, à qui les Evêques ne donnoient l'abſolution, qu'à la charge de faire en perſonne le ſervice de la Terre ſainte pendant un certain tems, ou d'y entretenir un nombre d'hommes armés. Il ſembloit donc qu'après la fin des Croiſades on dût revenir aux anciennes pénitences; mais l'uſage en étoit interrompu depuis deux cents ans au moins, & les pénitences étoient devenues arbitraires. Les Evêques n'entroient plus gueres dans le détail de l'adminiſtration des Sacremens: les Religieux mendians en étoient les miniſtres les plus ordinaires; & ces miſſionnaires paſſagers ne pouvoient ſuivre pendant un long-tems la conduite d'un pénitent, pour examiner la ſolidité & le progrès de ſa converſion, comme faiſoient autrefois les propres Paſteurs; ces Religieux ſe croyoient obligés d'expédier promptement les pécheurs, pour paſſer à d'autres.

D'ailleurs, on traitoit la morale dans les écoles comme le reſte de la Théologie, par raiſonnement plus que par autorité. On mettoit tout en queſtion, juſqu'aux vérités même les plus claires: d'où ſont venues avec le tems un ſi grand nombre de déciſions des Caſuiſtes, éloignées non ſeulement de la pureté de l'Evangile, mais du bon ſens & de la droite raiſon. Car où ne va-t-on point en ces matiéres, quand on ſe donne toute liberté de raiſonner? Les Caſuiſtes ſe ſont plus appliqués à faire connoître les péchés, qu'à en montrer les remédes. Ils ſe ſont principalement occupés à décider ce qui eſt péché mortel, & à diſtinguer à quelle vertu eſt contraire chaque péché, ſi c'eſt la juſtice, la prudence, ou la tempérance: ils ſe ſont étudiés à mettre, pour ainſi dire, les péchés au rabais, & à juſtifier pluſieurs actions, que

les Anciens, plus judicieux & plus sincéres, jugeoient criminelles. L'ancienne discipline, à force d'être négligée & hors d'usage, est tombée aux yeux de plusieurs dans une espéce de décri ; car tel est le progrès des maux, de passer de l'indifférence pour le bien jusqu'à la témérité qui ose le mépriser.

La derniere Croisade fut celle où mourut saint Louis, & dont nous avons vu le peu de succès ; mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte entiére de la Terre-sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treiziéme siécle, & même dans le quatorziéme, à prêcher la Croisade pour le recouvrement de cette Terre, & on leva des décimes pour ce sujet, ou bien sous ce prétexte ; mais cet argent s'employoit à d'autres usages, suivant la destination des Papes, & le crédit des Princes. Enfin l'on s'est totalement dégoûté des Croisades ; on en est désabusé depuis long-tems. Les gens sensés, instruits par l'expérience du passé, ont bien reconnu qu'en ces entreprises il y avoit plus à perdre qu'à gagner, & pour le temporel & pour le spirituel. A l'égard du spirituel, qui est le seul objet qui intéresse véritablement l'Eglise, pouvoit-on croire que les Croisades fussent propres à augmenter les biens de ce genre ? La vraie Religion doit se conserver & s'étendre par les mêmes moyens qui l'ont établie ; la prédication accompagnée de discrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & sur tout d'une patience sans bornes. Cette discrétion, cette prudence, dont nous parlons, ne paroît pas avoir été le partage de divers Missionnaires du treiziéme siécle. Les Freres Mineurs qui se firent tuer à Maroc, s'imaginoient qu'il n'étoit question que de mépriser la mort, & de se l'attirer sans utilité. Saint Cyprien ne les auroit pas reconnus pour Martyrs. C'est la remarque de M. Fleuri dans son sixiéme Discours, où il traite des Croisades.

Le quatriéme Concile de Latran avoit très sagement défendu d'instituer de nouveaux Ordres Religieux : mais son Décret a été si mal observé, qu'il s'en est beaucoup plus établi depuis, que dans tous les siécles précédens. On s'en plaignit dès le Concile de Lyon, tenu soixante ans après : on y réitéra la défense, & on supprima quelques nouveaux Ordres ; mais la multiplication n'a pas laissé de continuer &

d'augmenter toujours depuis. Sans préjudice de la sainteté de S. François, que nous reconnoissons avoir été très éminente, & sans vouloir diminuer le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand Saint, ne peut-on pas se défier de ses lumiéres & craindre qu'il n'ait pas su tout ce qu'il auroit été à désirer qu'il connût par rapport aux Ordres Religieux? Il croyoit que sa régle n'étoit que la pratique de l'Evangile, & prenoit pour sa devise : *Ne possédez ni or, ni argent.* Ces paroles avoient été dites aux Apôtres par Jesus Christ, lorsqu'il les envoya prêcher, & qu'il leur donna la puissance d'opérer des miracles. Il vouloit les éloigner de l'avarice, & leur ôter toute inquiétude à l'égard du nécessaire de la vie. S'ensuivoit-il de-là que l'on fût obligé de nourrir des hommes simples & souvent ignorans, qui sans faire de miracles, ni donner des marques d'une mission extraordinaire, alloient dans le monde prêcher la pénitence? Les peuples ne pouvoient-ils pas leur dire : Nous sommes assez chargés de la subsistance de nos Pasteurs ordinaires, à qui nous payons des dixmes & d'autres redevances? Il semble qu'il auroit été plus utile à l'Eglise que les Evêques & les Papes se fussent appliqués sérieusement à réformer le Clergé séculier sur le modéle des quatre premiers siécles, sans appeller au secours ces troupes étrangéres : en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des Clercs destinés à l'instruction & à la conduite des Fidéles, & parfaitement soumis aux Evêques, & les Moines entiérement séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & à travailler en silence. Au treiziéme siécle l'idée de cette perfection monastique n'étoit pas assez connue, & l'on étoit touché des désordres que l'on avoit devant les yeux; tels que l'avarice du Clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse, qui avoit aussi pénétré dans les anciens monasteres.

On crut donc qu'il falloit chercher le reméde dans l'extrémité opposée, & renoncer à la possession des biens temporels, non-seulement en particulier selon la régle de S. Benoît, si sévére sur ce point; mais en commun, en sorte que le monastere n'eût aucun revenu fixe. C'étoit, il est vrai, l'état des premiers Moines d'Egypte; car quel revenu auroient-ils pu tirer des sables arides qu'ils habitoient? Mais ils prirent le parti de travailler, plutôt que de sortir de leurs

solitudes pour aller mendier ; au lieu que les Freres Mineurs, & les autres nouveaux Religieux du treiziéme siécle, choisirent le dangereux état d'une mendicité errante & vagabonde. Ils n'étoient pas Moines, mais destinés à converser dans le monde, & à y travailler à la conversion des pécheurs, espérant en même tems y trouver des personnes qui leur fourniroient le nécessaire. D'ailleurs leurs fonctions de missionnaires, & la nécessité de préparer ce qu'ils devoient dire au peuple, ne leur paroissoient pas compatibles avec le travail des mains. Enfin ils trouvoient la mendicité plus humiliante, comme étant le dernier état de la société humaine, au-dessous même des plus vils ouvriers. Elle avoit été jusques-là méprisée de tout le monde, & rejettée par les plus saints Religieux. Nous avons vu que le vénérable Guigues, dans les constitutions des Chartreux, donne le nom d'*odieuse* à la nécessité de quêter ; & le Concile de Paris tenu au commencement du treiziéme siécle, veut que l'on donne aux Religieux qui voyagent de quoi subsister, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur Ordre. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples, ne leur permettant de mendier, que comme la derniére ressouce. *Je veux travailler*, dit-il dans son testament, *& je veux fermement que tous les autres Freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne savent pas travailler, l'apprennent.* Il conclut son testament par une défense expresse de demander au Pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à la régle. Mais l'esprit de chicane & de dispute qui regnoit alors, ne permettroit pas qu'on s'en tînt à des paroles si simples. Il n'y avoit pas quatre ans que le saint homme étoit mort, quand les Freres Mineurs assemblés au Chapitre de 1230, obtinrent du Pape Grégoire IX une Bulle, qui déclare qu'ils ne sont point obligés d'observer son testament, & qui explique la Regle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Ecriture, & si estimé par les anciens Moines, devint odieux ; & la mendicité odieuse auparavant, devint honorable.

Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déja un relâchement considérable dans son Ordre. On se rappelle les paroles de saint Bonaventure, qui ne peut être suspect, & qui connoissoit mieux qu'aucun autre les maux

de son Ordre, dont il étoit si affligé. Frere Elie, second Général, avoit été déposé pour divers excès, & avoit communiqué son esprit à plusieurs de ses Freres. Saint Antoine de Pade se plaignit hautement d'un relâchement qui faisoit des progrès si prompts & si rapides. Une si triste expérience prouve mieux que tous les raisonnemens, combien les anciens Fondateurs d'Ordres étoient plus éclairés que les nouveaux, sur les moyens de rendre leur œuvre véritablement utile à l'Eglise.

On lit la triste peinture que fit des maux de l'Eglise le célèbre Robert de Lincolne. On connoit également celle qu'en a tracée Guillaume d'Auvergne, l'un des plus savans Evêques qu'ait eus l'Eglise de Paris, & auquel le nouveau Bréviaire de Paris donne le titre de Vénérable. Ces maux, quoique très-grands, n'étoient que la préparation de scandales d'un autre genre, que l'on verra paroître dans la suite des siécles. Les maladies qui attaquent le corps de l'Eglise, varient selon les tems; & celles qui sont les plus déclarées au-dehors, ne sont pas toujours les plus dangereuses. Dans le siécle que nous considérons, l'Eglise avoit encore de puissans motifs de consolation, comme on en jugera par les biens qu'elle possédoit, & dont nous allons marquer les plus considérables.

En Angleterre nous voyons briller le zéle & la générosité du célébre Evêque de Lincolne, dont nous avons rapporté les paroles. Il étoit consolant pour ceux qui gémissoient en secret des maux de l'Eglise, de voir un Prélat si distingué, élever hautement sa voix contre les abus & les désordres; remonter à la source des maux; ne dissimuler pas ceux qu'une prudence trop humaine auroit pu porter à couvrir. Plusieurs, il est vrai, accuserent son zéle d'amertume; & mêmes quelques gens de bien qui donnoient le nom de sage réserve à leur excessive timidité, s'imaginoient que cet Evêque avoit trop de vivacité. Mais quand on se rappelle avec quelle force les saints Peres s'élevoient contre les maux de leur tems, sans comparaison moins grands & moins diversifiés, on ne peut que combler de louanges un Prélat, qui vouloit se régler sur ces anciens & admirables modéles. Ce qui ne sauroit être assez remarqué, c'est que ce grand homme ne disoit rien que de vrai. *Ut vera fatea-*

tur, dirent les Cardinaux mêmes au Pape qui paroiſſoit bleſſé, *vera ſunt quæ dicit*. Nous ne ſaurions le condamner; il eſt bon Catholique, & vaut mieux que nous.

Robert de Lincolne n'étoit pas le ſeul digne Evêque que poſſédât l'Egliſe d'Angleterre dans le treiziéme ſiécle. Saint Edmond, Archevêque de Cantorberi, connu en France ſous le nom de *ſaint Edme*, fut un modéle de vertu dans les différens états où il vécut avant ſon Epiſcopat. Lorſqu'il profeſſoit les arts libéraux, il ſe précautionnoit contre les écueils d'un emploi où la plupart prenent un goût tout profane. Il ſe ſoutenoit par une priére aſſidue & par la méditation des vérités éternelles. Lorſqu'il paſſa de cette étude ſi ſeche à celle de la Théologie, il attira la bénédiction de Dieu ſur ſes leçons & ſur ſes prédications par ſes larmes, ſes priéres & ſa pénitence. Auſſi forma-t-il des diſciples, qui ſe mirent dans les monaſteres les plus réglés à l'abri de la corruption du ſiécle. Il n'eſt pas étonnant qu'un tel homme ait réſiſté aux empreſſemens de ceux qui vouloient l'élever à l'Epiſcopat, & qu'il n'ait cédé qu'à la violence. Il s'appliqua infatigablement à remédier aux maux dont l'Egliſe d'Angleterre étoit affligée. Il ſe plaignit ſouvent au Roi de la foibleſſe avec laquelle il ſouffroit les Légats du Pape réduire l'Egliſe d'Angleterre à une honteuſe ſervitude. Ne pouvant ſauver en même tems le ſpirituel & le temporel, il préféra la conſervation du ſpirituel, donnant au Pape tout l'argent qu'il vouloit, pour obtenir la liberté des élections; mais comme il vit que tout alloit en dépériſſant par l'aveugle dévouement du Roi au Légat, la douleur dont il fut accablé, le porta à ſe condamner à un exil volontaire. Cette action étoit ſans doute contre les régles ordinaires, & perſonne n'auroit pu la lui conſeiller; mais peut-être Dieu vouloit-il inſpirer plus d'horreur des abus qui regnoient en Angleterre, en permettant que le premier & le plus ſaint Evêque de ce Royaume ne pût en ſoutenir la vue. Si c'eſt une choſe repréhenſible dans ce digne Paſteur d'avoir quitté ſa place, ce n'étoit qu'un défaut de lumiére, qui lui fut commun avec la plupart des ſaints Evêques des ſiécles où l'iniquité abondoit. Ce défaut a été couvert par une ardente charité, une pénitence rigoureuſe, des gémiſſemens continuels ſur les

maux de l'Eglise : & sa sainteté a été manifestée par un grand nombre de miracles.

Saint Richard ; Evêque de Chichestre, marcha sur les traces de saint Edmond son maître. Il donna dans ses différens emplois des preuves de son humilité & de son désintéressement. Il souffrit avec patience l'injustice du Roi Henri, qui le réduisit à vivre d'aumônes. Le Pape Innocent IV ayant pris la défense de cet Evêque si injustement persécuté, il n'employa ses biens qu'à soulager les pauvres, son tems & ses talens, qu'à nourrir son troupeau. Il ne se servoit que de vaisselle de terre, & fit vendre jusqu'à son cheval, pour secourir les misérables, & approcher davantage de Jesus-Christ, le Chef & le modéle de tous les Pasteurs. Toutes les Puissances ne furent pas capables de le fléchir à l'égard d'un Curé scandaleux. Son Episcopat fut si plein de bonnes œuvres, qu'il mourut épuisé de travaux. Il se fit aussi à son tombeau plusieurs miracles ; & il est bon de le remarquer, afin que cette attestation publique que Dieu rendoit à la vertu de ses serviteurs, nous soit une preuve sensible des richesses que possédoit l'Eglise dans ces tems de disette & de calamité.

Seval, Archevêque d'Yorc, autre disciple de saint Edmond, avoit un mérite très-distingué. Quoiqu'il fût d'un caractere très-modéré, il ne put éviter la surprenante persécution qu'il eut à essuyer de la part du Pape Alexandre IV. Il ne crut pas pouvoir conférer les meilleurs bénéfices de son Diocèse à des Italiens, qui n'avoient d'autre mérite que leur insatiable avarice, & qui ne pouvoient être d'aucune utilité aux ames rachetées du sang de Jesus-Christ. La crainte du ressentiment du Pape ne l'empêcha pas de faire son devoir dans une occasion si importante. Le Pape ne se contenta pas de le menacer ; il en vint à l'exécution. Ce saint Evêque fut donc excommunié dans tout le Royaume au son des cloches & en éteignant les cierges. Mais il supporta avec une foi & une patience admirables un traitement si indigne & si humiliant. Le peuple le combloit de bénédictions en secret, tandis que le premier des Pasteurs l'excommunioit si solemnellement. Le saint Prélat fit au Pape des rémontrances qui ne furent pas même écoutées, & il ne lui resta

d'autre parti que de s'adresser au souverain Juge, dont les arrêts sont dictés par une justice incorruptible, & de citer le Pape à ce suprême tribunal; tous ceux de la terre étant fermés à l'innocence opprimée.

Thomas de Chanteloup, Chancelier d'Angleterre, conserva dans cette place éminente l'innocence qu'il avoit toujours eue. Il employa son crédit & son autorité à faire tout le bien qui dépendoit de lui. Il rendoit la justice avec intégrité, & prenoit dans l'occasion la défense des plus foibles, contre les plus puissans, quand ils avoient tort. Le desir de ne travailler qu'à son salut lui fit quitter la Cour, pour se consacrer à la retraite & à l'étude des Livres saints. Mais l'Eglise d'Herfort le choisit pour Pasteur. Son Episcopat fut court; & l'idée que l'on avoit de sa grande vertu fit qu'on le canonisa peu de tems après sa mort.

La Religion Chrétienne fit dans le cours du treiziéme siécle de grands progrès dans le Nord. Elle s'étendit considérablement dans la Livonie par les travaux d'Albert, troisieme Evêque de Riga; en Prusse, par des Moines de Cîteaux, qui convertirent même quelques grands Seigneurs du pays On y établit des Ecoles pour y former de jeunes gens, qui pussent s'appliquer ensuite à continuer la mission. Cet établissement si important & si utile montroit du bon goût dans ceux qui le procuroient. Les Curlandois furent aussi du nombre de ceux qui se convertirent alors. Nous avons parlé de la nature de ces conversions. Elles se ressentoient de l'état où étoit l'Eglise; cependant ce progrès extérieur de la Religion mérite d'être remarqué, non-seulement parcequ'il est l'effet des promesses; mais encore parcequ'il ouvre la voie à la sanctification des Elus, que Dieu s'est choisis parmi ces peuples nouvellement incorporés à l'Eglise Catholique.

C'est en France que se sont formés la plupart des saints Evêques d'Angleterre dont nous avons parlé. L'Ecole de Paris étoit si célébre, qu'on y venoit des pays les plus éloignés, pour y recevoir la lumiére. L'Eglise de France possédoit en même-tems des Evêques d'une vertu éminente, & d'un grand zéle pour les intérêts de Jesus Christ. Saint Guillaume de Bourges avoit un mérite extraordinaire. Son éducation, sa conduite lorsqu'il étoit Chanoine, sa retraite dans l'Ordre de

Cîteaux, la vie ſainte qu'il y mena, tout en lui étoit digne de vénération. L'hiſtoire de ſon élection fait connoître quelle idée on avoit encore des qualités que doit avoir un Evêque, & de quelle conſéquence il eſt de n'en choiſir que d'une vertu conſommée. Le Clergé de Bourges ſe trouve embarraſſé, & envoye prier Eudes, Evêque de Paris, de venir l'aider à donner un digne Chef à leur Egliſe. Après une mûre & ſérieuſe délibération, on convient de prendre un des plus éclairés & des plus ſaints Abbés de l'Ordre de Cîteaux. L'Evêque de Paris, chargé de choiſir l'un des trois qui lui furent nommés, & dont Guillaume étoit un, paſſa la nuit en priéres, & conjura le Seigneur de ne pas permettre qu'il ſe trompât dans un choix ſi important. Le lendemain il offre le ſaint Sacrifice, met trois billets ſous la nape de l'Autel, & s'étant proſterné avec deux hommes éminens en ſcience & en vertu, il répand beaucoup de larmes, & prie Dieu de faire connoître celui qu'il avoit choiſi. Qu'un tel exemple eſt capable de confondre ceux qui s'imaginent que la naiſſance, ou quelques qualités ſuperficielles ſuffiſent pour être en état de gouverner les ames ! Guillaume, élu d'une maniére ſi canonique, vouloit néanmoins s'enfuir ; mais les Saints n'en avoient point alors la liberté, & on les forçoit ſouvent de devenir les Princes du peuple de Dieu. C'eſt à des ſiécles poſtérieurs qu'étoit réſervé ce caractere funeſte de laiſſer le vrai mérite dans l'obſcurité. Il n'eſt pas étonnant qu'un homme qui apportoit à l'Epiſcopat des diſpoſitions auſſi ſaintes que celles de cet Abbé de Chailli, ait gouverné ſon troupeau avec une vigilance, une charité, une douceur, une humilité, un zéle digne d'un ſucceſſeur des Apôtres.

Le Bienheureux Etienne, Evêque de Tournai, fit auſſi beaucoup d'honneur à l'Egliſe de France. Ayant été formé par des Chanoines vraiment réguliers de la Congrégation de ſaint Victor, il fit de grands biens dans les places où ſa ſcience & ſa vertu l'éleverent. Quand il fut Evêque, ſon mérite parut encore avec plus d'éclat. Ceux qui faiſoient conſiſter la grandeur Epiſcopale dans le luxe de la table & des équipages, dans une nombreuſe ſuite de Domeſtiques, dans le crédit à la Cour, & dans tout ce qui reléve les puiſſans du ſiécle, trouvoient que l'Evêque de Tournai ne

savoit pas soutenir sa dignité. Etienne, forcé de faire son apologie sur ce point, avoue qu'il ne sort pas de son Diocèse ; qu'il assiste, autant qu'il lui est possible, à l'Office avec les autres ; qu'il annonce à ses Diocésains la parole de Dieu ; qu'il travaille à éloigner son troupeau des erreurs qui pourroient l'empoisonner ; qu'il déteste la simonie ; qu'il administre lui-même les Sacremens ; qu'il s'applique à porter les pécheurs à la pénitence ; que dans ses momens de loisir il étudie l'Ecriture-sainte ; qu'il exerçe volontiers l'hospitalité envers les gens de bien ; qu'il évite dans ses repas tout ce qui est inutile & recherché, & qu'il n'emploie point le patrimoine des pauvres à traiter les mondains. Qu'une telle apologie étoit capable de couvrir de confusion ceux qui s'étoient attiré une pareille réponse ! Qu'elle est propre à nous faire sentir en quoi consiste la véritable grandeur d'un Evêque !

Etienne de Châtillon, Evêque de Die, fut encore un Prélat d'une éminente vertu. Il avoit passé sa jeunesse dans l'innocence, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Chartreux à la fleur de son âge. Quel progrès ne devoit point faire dans la piété un Juste qui embrassoit les travaux de la plus rigoureuse pénitence ! Etant Prieur de sa Communauté, il tourna à son avancement spirituel, la nécessité où il se trouva de sortir de son sépulchre pour recevoir les hôtes que la piété de ces saints Solitaires attiroit. Etienne les instruisoit par ses discours pleins de sagesse, & les édifioit par les exemples de toutes les vertus qu'on trouvoit en lui. Que l'on juge du bien qu'a dû faire un homme qui, avec de telles dispositions, monta, ou plutôt fut traîné malgré ses cris & sa résistance, sur le Siége Episcopal !

Que de merveilles nous présente le Diocèse de Liége On y voyoit une multitude de femmes vertueuses & de vierges Chrétiennes, qui joignoient à la vie la plus sainte, la pénitence la plus austere. Elles ne songeoient qu'à plaire à Dieu, & qu'à faire chaque jour de nouveaux progrès dans la pureté & l'humilité. Elles avoient un zéle accompagné de modestie, pour communiquer aux autres le trésor de la piété qu'elles avoient le bonheur de posséder. Dieu leur accorda les dons surnaturels qui étoient si communs dans les beaux siécles de

l'Eglise, & voulut renouveller en leur faveur ses anciens prodiges.

Le Roi Philippe-Auguste avoit de grands défauts, & il scandalisa son Royaume par l'aversion qu'il conçut pour la Reine Ingeburge; mais il écouta les avertissemens charitables que les Papes & les Evêques lui donnerent, & répara enfin le scandale qu'il avoit causé. Il respectoit sincérement la Religion, comme il le montra dans le discours si Chrétien qu'il fit à ses Soldats, lorsqu'il alloit livrer bataille au Comte Ferrand. Ses Troupes lui demanderent sa bénédiction, & des Clercs adresserent à Dieu leurs priéres & leurs larmes, pendant que le Roi combattoit. Ce goût de piété & de Religion fait voir combien on étoit alors éloigné de cette extinction de foi, qui fera dans les siécles suivans des progrès si affligeans. Philippe Auguste voulant laisser un témoignage subsistant de sa reconnoissance envers Dieu après la victoire qu'il lui avoit accordée, fonda un Monastere où il voulut qu'on établit une exacte régularité. Le respect qu'il avoit pour le Bienheureux Etienne, depuis Evêque de Tournai, le porta à le choisir pour un des Parains de Louis VIII, son successeur.

Louis VIII, dont le regne fut si court, croyoit servir l'Eglise en se croisant pour aller combattre les Albigeois. L'humble docilité qu'il avoit pour les conseils du Pape & de ses Légats, est une preuve que ce Prince désiroit de plaire à Dieu. Entre ses vertus on loue sa chasteté conjugale. Il ne connut jamais d'autre femme que la Reine Blanche, qui avoit une vertu très-solide. Cette Princesse édifia toute l'Eglise par sa piété, & employa son autorité à faire honorer Dieu dans le Royaume, dont elle eut la Régence.

Mais nous ne voyons rien de plus merveilleux dans le treiziéme siécle que saint Louis. Plus on étudie le caractere de ce saint Roi, & plus on le trouve admirable. Il avoit éminemment les qualités que l'on releve dans Constantin, dans Théodose, & dans Charlemagne; leur zéle pour la propagation du Christianisme; leur attention à procurer à leurs sujets tous les moyens de se sanctifier; leur respect pour la Religion, & tout ce qui les a rendus si grands & si célèbres. Mais il y a eu dans ces grands Princes des taches que

nous ne voyons pas dans saint Louis. Il avoit toutes les graces extérieures qui peuvent inspirer le respect & la vénération ; un port majestueux, des manieres douces & insinuantes, un air noble, mais qui laissoit entrevoir un fond de bonté qui lui attachoit tous les cœurs. Son esprit étoit solide & judicieux. Si son siécle eût été celui des sciences, quel progrès n'y auroit-il pas fait ! Il possédoit tout ce que l'on pouvoit apprendre de plus utile dans le tems où il vivoit. Sa pénétration & son discernement l'élevoient en plusieurs occasions au-dessus des préjugés de son siécle, comme on le voit dans sa célébre Pragmatique.

Ce qui nous touche davantage dans saint Louis, c'est son cœur & sa piété ; son tendre amour pour Dieu ; son attachement à sa loi ; le desir qu'il avoit de lui plaire & de le faire regner dans ses Etats ; son humilité ; son profond respect pour Jesus-Christ & ses Mysteres ; son attention à pratiquer tous les exercices de la Religion ; son affection pour son peuple ; sa compassion pour les misérables ; son infatigable application à répandre la lumiére dans son Royaume, à poursuivre les méchans, & à donner des marques de sa confiance aux gens de bien, & à ceux qui rendoient à l'Eglise des services essentiels. Qu'il étoit consolant pour l'Eglise, & en particulier pour celle de France, de posséder un Roi si saint & si parfait ! Si le treiziéme siécle est malheureux par tant d'endroits, son bonheur est grand d'avoir produit un Prince si vertueux.

La Reine Marguerite étoit digne d'avoir un époux tel que saint Louis. Elle vouloit être de tous ses exercices de piété, & entrer en participation de ses bonnes œuvres. Elle portoit à la vertu les personnes de son sexe, & ne souffroit pas que personne violât les regles de la plus exacte modestie. La Bienheureuse Isabelle, fille unique de la famille Royale, voulut consacrer à Jesus-Christ sa virginité, & n'avoir que lui pour époux. Toute sa vie ne fut qu'une suite continuelle de priéres, de lectures & de travail. Lorsque le Pape lui écrivit fortement pour la porter à écouter les propositions d'un mariage avec le jeune Conrad, fils de l'Empereur Fréderic, & qu'il lui fit valoir l'avantage de devenir Impératrice, elle répondit que la derniére des vierges consacrées à Dieu étoit au-dessus de la premiére femme de l'univers.

La réconnoissance qu'elle eut de la victoire que Dieu lui avoit fait remporter sur le siécle, la retint toujours dans une profonde humilité. Son Palais étoit une espéce de Monastere, où elle menoit une vie vraiment digne de l'époux qu'elle avoit choisi. Qu'un Royaume est heureux, lorsque la Cour, écueil ordinaire de l'innocence, est pour ceux qui en approchent une école de vertu !

La famille Royale eut encore un autre Saint en la personne de Louis, Evêque de Toulouse. Il méprisa les grandeurs du monde, dès qu'il put les connoître. Il étoit beau de voir un jeune Prince uniquement touché de la loi de Dieu, y trouver des charmes qui la lui faisoient préférer à tous les vains plaisirs des pécheurs. Quand on le pressa d'accepter les offres que son pere lui faisoit de lui céder la Couronne de Naples, il dit ces paroles qui suffiroient pour donner une haute idée de sa vertu : *Jesus Christ est mon Royaume : quand tout le reste me manqueroit, j'aurai tout en le possédant ; au lieu que tout me manquera si je suis privé de lui.* Elevé malgré lui dans un âge encore tendre sur le Siége de Toulouse, il s'acquitta avec zéle de toutes les fonctions Episcopales ; & ayant fait inutilement ses efforts pour obtenir qu'on lui permît de quitter un fardeau si redoutable, il obtint de Dieu ce que les hommes refuserent de lui accorder ; il mourut à l'âge de vingt-trois ans.

La Religion Chrétienne se releva en Espagne pendant le treiziéme siécle. Alphonse IX, Roi de Castille, remporta sur les Musulmans une victoire très-éclatante, qui fut attribuée aux ferventes priéres que l'on fit à Rome pour l'heureux succès des armes de ce Prince. Ferdinand mérita par ses conquêtes le titre de Grand, & par ses vertus celui de Saint. Il passe pour le premier Fondateur de la célébre Université de Salamanque, à laquelle son fils Alphonse X donna de grands revenus. Il rétablit le Christianisme à Cordoue, & consacra toutes ses victoires à la Religion. La prise de Séville est un événement des plus remarquables de l'Eglise d'Espagne : trois cents mille Musulmans en sortirent, sans avoir eu la liberté d'ôter seulement une tuile de la grande Mosquée, qu'ils prévoyoient devoir être consacrée au culte des Chrétiens.

Jacques, Roi d'Arragon, fit aussi refleurir le Christianisme

hisme dans le Royaume de Valence, qu'il enleva aux Musulmans, & dans l'Isle Majorque, où l'on établit un Siége Episcopal. Alphonse de Castille fit traduire l'Ecriture-sainte en Langue vulgaire, & donna un corps de Loix qui est un abrégé de Théologie & de Droit canonique. Saint Pierre Nolasque institua l'Ordre de la Merci pour la rédemption des Captifs; & Jacques, Roi d'Arragon, favorisa ce pieux établissement. L'objet en étoit très-utile. Le charitable Fondateur étoit principalement touché du péril où étoient les Chrétiens d'abandonner la Foi, pour recouvrer la liberté.

Diegue, Evêque d'Osma, illustre par sa naissance, mais infiniment plus encore par son éminente piété, fut l'ornement de l'Eglise d'Espagne. Il s'appliquoit à former de bons Ecclésiastiques, & à en remplir son Chapitre. Il leur proposa d'embrasser la vie réguliére, & réussit dans cette édifiante réforme. Ce S. Evêque attacha à son Eglise S. Dominique, qui étoit encore jeune, mais qui avoit déja une vertu consommée. Nous avons vu quels biens fit dans toute l'Eglise cet homme apostolique. S. Dominique fut suscité de Dieu pour faire une espéce de renouvellement dans tous les pays où son Ordre pénétra. Ce saint Ordre fut dès son origine une pépiniere de grands hommes. Il a procuré à l'Eglise des avantages dont il n'est pas possible de faire le dénombrement. Il a produit des Papes édifians, des Cardinaux zélés pour l'honneur de la Religion, des Evêques d'une grande sainteté, des Missionnaires & des Prédicateurs animés de l'esprit du Christianisme, des Docteurs & des Théologiens savans & éclairés.

Les Freres Prêcheurs n'étoient pas tant d'abord un nouvel Ordre, qu'une nouvelle Congrégation de Chanoines réguliers. Ce ne fut qu'au premier Chapitre général, que saint Dominique & ses confreres embrasserent la pauvreté entiére, renonçant aux fonds de terre, à l'exemple des Freres Mineurs; ce qui les réduisit à être mendians comme eux. Mais ils pratiquerent la pauvreté plus simplement & plus noblement; & l'on ne vit point chez eux de ces disputes frivoles sur la propriété & le simple usage, qui causerent chez les Freres Mineurs de si cruelles divisions. Saint Dominique reçut le don des miracles dans un dégré fort extraordinaire. Il guérit des malades, & ressuscita des morts. Les premiers disciples

qu'il forma, étoient des hommes merveilleux. Nous en avons fait connoître quelques-uns.

Si saint Thomas d'Aquin a mérité le titre de Docteur Angélique par la sublimité de sa doctrine, il ne le mérita pas moins par la pureté de sa vie. Il est glorieux pour l'Ordre de saint Dominique d'avoir enfanté un Docteur qui a marché si fidélement sur les traces de saint Augustin. C'est par l'effet d'une Providence singuliére, & toujours attentive à préparer de loin des ressources aux maux de l'Eglise, que Dieu voulut que les précieuses vérités de la Grace efficace par elle-même, & de la Prédestination gratuite, fussent établies si clairement & si fortement dans les ouvrages de saint Thomas. Dieu voulut encore que l'Ordre de saint Dominique transmît d'âge en âge cette importante doctrine, à laquelle les Papes mêmes devoient un jour rendre témoignage dans les tems les plus malheureux, & lorsque tout pourroit paroître désespéré.

Saint François fut la gloire de l'Italie, comme saint Dominique fut celle de l'Espagne. Ce que nous avons dit des défauts de son Institut, ne préjudicie point à sa grande sainteté. Ses vertus personnelles & celles de ses premiers disciples attirerent la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux. Ils parurent dans un siécle très-corrompu, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité Chrétienne, & pour suppléer au défaut des Pasteurs ordinaires, dont la plupart étoient ignorans & scandaleux. Saint François avoit pris pour objet de son Institut la conversion des pécheurs; & comme pour convertir, il faut commencer par instruire, ses disciples comprirent qu'il étoit absolument nécessaire qu'ils étudiassent. Ils réussirent mieux dans l'étude, que la plupart des Clercs de leur tems, parcequ'ils avoient des intentions plus pures, ne cherchant, du moins plusieurs, que la gloire de Dieu & le salut du prochain; au lieu que les Clercs étudioient souvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités Ecclésiastiques.

Sainte Claire, animée du même zéle que saint François, institua un Ordre de filles, qui pendant long-tems ont édifié l'Eglise par leur amour pour la pénitence. Saint Antoine de Pade se rendit si célébre par ses prédications, qu'on venoit

de tous côtés pour l'entendre, & que ses discours produisoient des fruits abondans, & opéroient des changemens qui tenoient du prodige. Saint Bonaventure fut un si parfait modéle d'innocence, que dès sa jeunesse ses maitres disoient qu'il sembloit que le péché d'Adam n'avoit point passé en lui. Il s'appliqua à arrêter le relâchement qui s'introduisoit dans son Ordre. Il servit l'Eglise par ses travaux & par ses écrits, & conserva dans les premiéres dignités une humilité qui lui faisoit désirer ardemment la derniére place. L'onction que l'on trouve dans plusieurs de ses Ouvrages, étoit le fruit de sa grande piété. Ce saint Docteur connoissoit bien les maux de son tems, & savoit distinguer les différens âges de l'Eglise. Il vouloit que l'on réglât ses communions sur la conformité que l'on a avec la vertu des Chrétiens qui ont paru dans les divers siécles de l'Eglise. Si, disoit-il, quelqu'un se trouve dans l'état de l'Eglise primitive, il est bon qu'il communie tous les jours. S'il se ressent de la foiblesse des chrétiens du siécle, il doit communier rarement. Si l'on tient le milieu entre ces deux extrémités, il faut se régler en conséquence, & s'éloigner quelquefois des saints Mysteres, pour apprendre à les respecter, & s'en approcher quelquefois pour s'enflammer de l'amour divin. Ce trait de la doctrine de saint Bonaventure, montre quelle étoit sa lumiére dans les voies de Dieu. On trouve dans ses Ecrits les grands principes de saint Augustin sur les vérités de la grace & de la morale Chrétienne, développés avec beaucoup d'exactitude.

La Bienheureuse Marguerite de Cortone donna en Italie un exemple illustre de pénitence. Jean le Bon, converti par les priéres de sa mere, fit une pénitence si rude, que les circonstances en paroissent presque incroyables. Il forma des disciples, & ce fut le commencement des Hermites de saint Augustin. Plusieurs Papes avoient de bonnes qualités. Clement IV étoit ennemi des richesses & de l'ambition. Saint Céléstin avoit une piété sincere & un grand attrait pour la pénitence. Grégoire X s'efforça de procurer la réunion des Grecs.

En Allemagne, sainte Elisabeth, Reine de Hongrie, mena une vie très-sainte & très-édifiante. Pendant son mariage, elle pratiquoit les exercices de la plus éminente piété, du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même

très-vertueux. Pendant son veuvage, elle fit de nouveaux progrès dans la piété ; & dans un âge encore tendre, elle avoit la vertu de ceux qui ont vieilli dans la crainte de Dieu. Elle mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Sainte Hedvige donna aussi au monde l'exemple d'une rare vertu. Elle marcha constamment dans les voies pénibles de la pénitence pendant quarante ans, & supporta avec une patience admirable les afflictions par lesquelles Dieu voulut l'éprouver. Agnès, sœur du Roi de Bohême, se consacra a Dieu sous la régle de saint François, & parvint à rompre les mesures que l'on avoit prises pour lui faire épouser ou l'Empereur, ou le Roi d'Angleterre.

Passons en Orient, & considerons le bien qui s'y présente. Jean Veccus, Patriarche Grec de Constantinople, se réunit avec l'Eglise Latine, & travailla, par ses exhortations & par ses écrits, à tirer du schisme ceux qui voulurent l'écouter. La conversion de ce grand homme fut un événement très-consolant pour l'Eglise ; mais elle servit aussi à montrer combien le schisme avoit reçu de profondes racines parmi les Grecs. On auroit pu croire que le changement de gouvernement, & un bon Patriarche, procureroient à l'Eglise Grecque la guérison de ses maux ; l'Empereur entrant beaucoup, & depuis long-tems, dans les affaires de cette Eglise, & le Patriarche de Constantinople ayant de son côté parmi les Orientaux presque autant d'autorité que le Pape en Occident. Mais on se seroit trompé dans ses vues, comme l'événement ne l'a que trop fait voir. Les meilleures intentions du premier Pasteur des Grecs, l'appui de l'autorité d'un Empereur aussi absolu & aussi zélé pour la réunion, que Michel, ne produisirent aucun changement stable dans l'état des affaires : l'union faite dans le second Concile de Lyon, par les soins de Michel, fut rompue après sa mort par Andronic son fils ; & le corps des Eglises d'Orient demeura livré a l'esprit de division & de schisme. Il faut convenir que les Latins, & les Papes à leur tête, ne s'y prenoient pas toujours comme il faut pour guérir les préventions & la haine des Grecs ; & Dieu permettoit que les choses tournassent ainsi, parceque la séparation des Orientaux étoit une de ces plaies qui devoit avoir une longue durée. Mais en mettant à part ce rétablissement général & solide des Grecs, que les efforts hu-

mains ne purent procurer, on peut envisager certains biens que Dieu tira par sa bonté du milieu de ces efforts mêmes.

Enfin on voit encore que dans ce siécle, un grand nombre de Jacobites & de Nestoriens se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncerent à leurs erreurs. Plusieurs zélés Missionnaires porterent l'Evangile chez les infidéles, & souffrirent le martyre. On parloit fortement des maux de l'Eglise, & on témoignoit vouloir y remédier. On ne dissimuloit point ces maux; & l'on n'étouffoit pas la voix de ceux qui en faisoient connoitre la grandeur. Dans les controverses que l'on eut à soutenir pour la réunion, divers points de Doctrine furent éclaircis & traités avec soin. Les gens de bien, & qui avoient de la science, étoient écoutés, & le mérite étoit encore élevé en honneur. On s'assembloit en Concile, tant pour recueillir les débris de l'ancienne discipline, que pour resserrer de plus en plus les liens sacrés de la communion ecclésiastique.

Malgré ce qui a été dit plus haut, de l'oubli presque total où étoient tombées les pénitences canoniques, on voit par les constitutions synodales publiées en 1287 par Pierre Quiril, Evêque d'Excester en Angleterre, qu'il y avoit encore des pénitens publics, dont le Pénitencier recevoit les confessions à l'entrée du Carême. En 1258, Alphonse le Sage, Roi de Castille, fit publier un corps de loix, où il est dit aussi que la pénitence solemnelle doit être imposée par l'Evêque le Mercredi des Cendres.

On trouve des vestiges de l'ancienne discipline sur plusieurs autres points, dans le Rational des Offices divins de Guillaume Durand, Evêque de Mende. Il y est dit qu'on baptisoit encore par immersion; & on regardoit comme une régle, de ne baptiser qu'à Pâque & à la Pentecôte, hors le cas de nécessité: c'est pourquoi, à la bénédiction des fonts, on baptisoit toujours quelques enfans, afin d'en conserver la mémoire. L'Office du Samedi-saint se faisoit encore de nuit en la plupart des lieux; & ceux qui le célébroient de jour, ne le commençoient qu'à la dixiéme heure, c'est-à-dire à quatre heures du soir. On donnoit la confirmation aussi tôt après le baptême, ou sept jours après.

La cérémonie de fléchir le genou à la Messe, à ces paroles

du Symbole, *& homo factus est*, nous vient, comme nous l'avons déja dit, de saint Louis. Ce Prince ayant vu chez quelques Religieux, que le chœur s'inclinoit profondément à ces paroles, cet usage lui plut tellement qu'il l'introduisit dans sa Chapelle, & dans plusieurs autres Eglises, avec la génuflexion au lieu de la simple inclination. Il imita de même ce qui se pratiquoit en quelques monastéres, à la lecture des quatre Passions pendant la Semaine-sainte, de se prosterner & demeurer quelque tems en priére, lorsqu'on dit que *Jesus Christ expira*. Ces pieuses coutumes sont devenues universelles.

Nous terminerons ces remarques par le trait suivant, qui donnera une idée du pouvoir que les Ecclésiastiques s'attribuoient dans ce siécle.

Geoffroi de Milli, Bailli d'Amiens, fit mourir six Clercs, injustement & sans aucune forme de procès. Ce procédé attira au Bailli, de la part de l'Evêque Arnoul, une Sentence par laquelle Geoffroi, atteint & convaincu par sa propre déclaration d'avoir tenu en prison six Clercs, que des gens soumis à ses ordres avoient arrêtés dans le bois d'Etouvi, le Samedi après la Saint-Martin d'été, & de les avoir fait conduire au gibet, sans qu'on eût pu tirer d'eux le moindre aveu du crime dont on les accusoit, ni qu'aucun témoin eût déposé contr'eux, est condamné à être conduit le Samedi après la Saint-André, à une heure de relevée, avant Vêpres, de la Malle-Maison aux fourches patibulaires, où il paroîtra nuds pieds, la corde au col, & les mains liées derriere le dos. Dès qu'il y sera arrivé, après avoir porté un des corps attaché sur ses épaules, jusqu'au cimetiére saint Denis, il portera de même les autres successivement, les jours suivans. Le Bailli en outre fut condamné à paroître dans la même attitude, c'est-à-dire la corde au col, nuds pieds & les mains liées, dans les Cathédrales de Reims & des Villes de cette Métropole; dans celle de Paris, de Rouen, de Sens, d'Orléans, & d'y assister un jour de Dimanche ou de Fête à une procession à laquelle on devoit faire lecture de la Sentence; ensuite de quoi le Bailli devoit jurer de n'exercer jamais aucun office de Judicature. Pour en conserver le souvenir, l'Evêque condamna encore ce Juge à faire fabriquer cinq bassins d'argent du poids de cinq marcs, &



de la valeur de ſoixante-cinq livres ; d'y joindre cinq cierges du poids de trois livres chacun, pour brûler continuellement devant les reliques de la Cathédrale ; de faire le voyage de la Terre-ſainte, avec défenſe de rentrer dans la ville, ſans la permiſſion de l'Evêque & du Chapitre.

Comme les ſix Ecoliers avoient été arrêtés par Firmin Gouvora, Prévôt de la ville, & qu'il les avoit traités avec tant de violence, qu'un d'entr'eux en mourut la nuit même, & que d'ailleurs il conduiſit les autres à la potence, on ſoupçonna que cette injuſtice n'avoit pu ſe commettre ſans la connivence de quelques habitans. Quoique le Corps de Ville eût fait connoître ſon innocence au ſujet de ce procédé inhumain, Matthieu le Maunier, pour lors Maieur, promit une ſatisfaction, au nom des habitans ; en conſéquence de la réſolution priſe dans le Chapitre où ſe trouva l'Evêque, le Corps de Ville fut obligé de fonder ſix Chapelles, de vingt livres pariſis de rente annuelle. Ces Clercs ont leur Obit à la Cathédrale, le 23 Juin. On voit encore dans le Cimetiére de la Ville d'Amiens, où ils repoſent, une pierre taillée en dos d'âne, marquée d'une croix tranſverſale, avec la figure de trois jeunes gens en chemiſe.




Gregoire XI. entre à Rome après avoir quitté Avignon.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

QUATORZIEME SIÉCLE.

Ann. 1301. de l'Ere Chrétienne vulgaire.


ON parloit toujours beaucoup du secours de la Terre-sainte, & le Pape ne cessoit d'exhorter les Princes Chrétiens à cette entreprise ; mais ils avoient des affaires plus pressantes chez eux. On ne voit que les Génois qui, cette année, firent un effort pour le secours de la Terre-sainte : encore y furent-ils excités par la dévotion de quelques femmes notables des premiéres familles de Génes, qui contribuérent de leurs biens pour l'équipement d'une flotte, jus-

qu'à vendre leurs joyaux & leurs pierreries. Cet armement des Génois n'eut aucun succès remarquable.

Commencement des fameux démêlés entre Boniface VIII & Philippe le Bel. Ce Prince avoit fait arrêter l'Evêque de Pamiers, accusé d'avoir semé contre lui des propos extrêmement injurieux : il le mit entre les mains de Gilles Ascelin, Archevêque de Narbonne, son Métropolitain, afin qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & qu'on pût le punir ensuite. Le Pape ayant appris cet emprisonnement, adressa au Roi une lettre datée du 5 Décembre, où il s'en plaignoit comme d'un attentat sur la liberté ecclésiastique : il lui envoya en même tems une Bulle qui commence par ces mots *Ausculta, fili*; où après une exhortation à l'écouter avec docilité, il dit : » Dieu nous a établi sur les Rois & les ,, Royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, ,, édifier & planter en son nom & par sa doctrine. Ne vous ,, laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de su- ,, périeur, & que vous ne soyez pas soumis au chef de la ,, hiérarchie ecclésiastique. « Si Boniface n'eût parlé dans cette Bulle que de la soumission dans l'ordre spirituel, & selon les Canons, que tous les fidéles doivent à l'Eglise & à son chef, il n'y auroit rien avancé qui ne fût généralement reconnu : mais toute la suite de la Bulle fait voir qu'il s'attribuoit le droit de faire rendre compte au Roi du gouvernement de son Etat, & d'être le souverain Juge entre lui & ses sujets ; une prétention si injuste ne pouvoit manquer d'indisposer le Roi & le Royaume contre lui. Par une autre lettre du même jour, le Pape citoit en Cour de Rome, pour le mois de Novembre suivant, les Prélats de France, & les Docteurs en Théologie, en Droit Canon & en Droit civil ; mais il dispensoit de ce voyage les Docteurs en Droit qui proposeroient devant l'Ordinaire des excuses légitimes ; à l'égard des Evêques, il vouloit qu'ils lui proposassent leurs excuses à lui-même.

Emprisonnement de l'Evêque de Pamiers, que le Pape avoit envoyé en France avec la qualité de Nonce. On l'accusa d'avoir dit des choses horribles contre le Roi & l'Etat. Le Pape voulut que l'affaire fût jugée à Rome ou en France par les Commissaires qu'il nommeroit. Le Roi avoit envoyé à Rome Pierre Flotte, Seigneur de Revel, savant Jurisconsulte

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Boniface VIII.
11 Octobre 1303.
Benoît XI.
22 Octobre 1303.
6 Juillet 1304.

Les Papes suivans siégent à Avignon jusqu'à Gregoire XI, qui rentre à Rome le 17 Janvier 1377.

Clement V.
14 Novemb. 1305.
20 Avril 1314.
Jean XXII.
7 Août 1316.
4 Decemb. 1334.
Benoit XII.
20 Décemb. 1334.
25 Avril 1342.
Clément VI.
7 Mai 1342.
6 Décembre 1352.
Innocent VI.
18 Décemb. 1352.
12 Septemb. 1362.
Urbain V.
27 Septemb. 1362.
19 Décemb. 1370.
Gregoire XI.
30 Décemb. 1370.
27 Mars 1378.

Les Papes suivans siégent à Rome, mais d'autres siégent en même tems à Avignon. Voyez leurs noms ci-après.

Urbain VI.
9 Avril 1378.
15 Octobre 1389.
Boniface IX.
2 Novembre 1389.

Papes qui siégent à Avignon, recon-

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Pierre de Corbieres, 1328.

HERETIQUES.

Dulcin, 1308.
Begards & Beguines, 1312.
Arnaud de Villeneuve, 1317.
Henri de Ceva, 1318.
Valter ou Gautier, 1322.
Ange de la Vallée de Spolette, chef des Freres de la vie pauvre, 1331.
Martin Pastre, 1332.
Hesicastres ou Quietistes, 1341.
Jean Mercœur, 1347.
Nouveaux Flagellans, 1349.
Nicolas de Calabre, 1352.
Martin Gonsalve, 1352.
Berthold, 1356.
Jean Dabantonne, chef des Turlupins, 1373.
Raymond Lulle, 1376.
Jean Viclef, 1377.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Andronic II. 1332.
Andronic le jeune, 1341.
Jean Cantacuzene usurpe sous Jean Paleologue, jusqu'en 1355.
Jean Paleologue, 1391.
Manuel II.

EMPEREURS d'Occident.

Albert I. 1308.
Henri VII. 1313.
Louis V. 1347.
Charles IV. 1378.
Venceslas, 1400.
Robert.

Rois d'Espagne.

Ferdinand IV. 1312.
Alphonse XI. 1350.
Pierre le Cruel, 1369.
Henri II. 1379.
Jean I. 1390.
Henri III.

Rois de France.

Philippe IV dit le Bel. 1314.
Louis Hutin, 1316.
Philippe le Long, 1322.
Charles le Bel, 1328.
Philippe de Valois, 1350.
Jean, 1364.
Charles V. 1380.
Charles VI.

SAVANS & Illustres.

Guillaume de Nangis, moine de S. Denis, vers 1305. Il a laissé une chronologie depuis le commencement du monde jusqu'en 1301.

Jean de Duns ou Scot, de l'Ordre de Saint François, 1308. On l'a surnommé le *Docteur subtil*. Il composa, suivant l'usage du tems, quantité de livres philosophiques & scholastiques, dans lesquels il prit une méthode contraire à celle de S. Thomas. Ceux qui l'ont suivie ont eté nommés *Scotistes*.

Le Cardinal Lemoine, 1313. Auteur d'un commentaire sur le sexte des Décrétales.

Raymond Lulle, Cordelier, 1315. Cet Auteur a beaucoup écrit sur la philosophie, la chymie, la doctrine, la morale. Il voulut inventer une nouvelle méthode de raisonner; mais elle étoit si obscure, qu'il eut peu de sectateurs.

Gilles de Rome, Dominicain, Archevêque de Bourges, 1316. Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, de Théologie & du Droit. On l'a surnommé le *Docteur très-fondé*.

Le poëte Dante, 1321.

ſulte. Le Pape, choqué de la préſence de ce Miniſtre étranger qui éclairoit toutes ſes démarches, lui dit un jour d'un ton haut : *Sachez que j'ai la puiſſance temporelle ſur le Roi & ſur le Royaume, auſſi-bien que la ſpirituelle.* Flotte lui répondit : *Saint Pere votre glaive n'eſt qu'en paroles, au lieu que celui du Roi mon Maître, eſt réel.*

Synode Provincial, tenu à Compiégne par l'Archevêque de Reims.

1302.

Le Roi fait brûler à Paris la Bulle *Auſculta, fili*, le Dimanche 11 Février, & fait publier cette exécution à ſon de trompe par toute la ville.

C'eſt à ce tems qu'on peut rapporter la lettre de Philippe le Bel, en réponſe au bref du Pape. La voici telle que les monumens anciens nous l'on tranſmiſe. « Philippe, par la „ grace de Dieu, Roi de France : à Boniface ; ſoit diſant Pa- „ pe, peu ou point de ſalut. Sachez, extravagant que vous „ êtes, que pour le temporel nous ne ſommes ſoumis à per- „ ſonne ; que la collation des bénéfices vacans, nous appar- „ tient par le droit de notre Couronne, & que les fruits de „ ces bénéfices ſont à nous ; que les proviſions que nous „ avons données & que nous donnerons, ſont valides & „ pour le paſſé & pour l'avenir, & que nous ſommes réſolus „ de maintenir en poſſeſſion ceux que nous y avons mis. „ Ceux qui croiront autrement, ſeront réputés fous & in- „ ſenſés „. *A Paris*, &c.

Aſſemblée de Paris, dans l'Egliſe de Notre Dame, le 10 Avril, où le Roi conſulte les Eccléſiaſtiques & les Seigneurs de ſon Royaume, ſur ce qu'il y avoit à faire dans les circonſtances préſentes. Les Eccléſiaſtiques ſuppliérent le Roi de leur permettre d'aller à Rome pour obéir à l'ordre du Pape ; mais le Roi, de l'avis des Seigneurs, demeura ferme à le refuſer. Les Prélats écrivent au Pape, pour le prier de révoquer ſon commandement ; les Seigneurs, de leur côté, écrivent aux Cardinaux pour s'élever contre les entrepriſes du Pape. Ils ſe plaignoient ſur-tout de ce que le Pape prétendoit que le Roi étoit ſon ſujet, quant au temporel, & devoit le tenir de lui : *au lieu que le Roi & tous les François*, ajoutoient-ils, *ont toujours dit que*

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

...us par une partie de l'Eglise.

Clément VII.
20 Septemb. 1378.
16 Septemb. 1394.

Benoit XIII.
28 Septemb. 1394.
Son obédience est suspendue en 1398.

PATRIARCHES *Jacobites d'Alexandrie.*

Jean, 1320.
Jean, 1327.
Benjamin, 1340.
Pierre, 1348.
Marc, 1363.

Le Siége vaque deux ans.

On ne sait que le nom des Patriarches suivans.

Jean.
Gabriel.
Mathieu.

PATRIARCHES *d'Antioche.*

On ne connoît point les Patriarches Grecs qui ont rempli ce siége. On trouve seulement qu'en 1311 le Pape Clement V donna le titre de ce patriarchat à Isnard Tacconi, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

PATRIARCHES *de Jerusalem.*

On ne connoît que quelques Patriarches.

Landulfe,

ANTIPAPES & Herétiques.

HERETIQUES.

Jean Balle *ou* Vallée, 1381.

PRINCES *Contemporains.*

Rois d'Angleterre.

Edouard I. 1307.
Edouard II. 1328.
Edouard III. 1377.
Richard II. 1399.
Henri IV.

Rois d'Ecosse.

Jean Bailleul, 1306.
Robert Brus, 1329.
David II. 1370.
Robert II. 1390.
Robert III.

Rois de Suéde.

Birger, 1326.
Magnus, 1363.
Albert vaincu par Marguerite, Reine de Danemarck, en 1387, meurt en 1396.
Marguerite.

Rois de Danemarck.

Eric VIII. 1321.
Christophe II 1333.
Valdemar III. 1375.
Olaüs, 1387.
Marguerite.

Rois de Pologne.

Vinceslas, 1305.
Ladislas, derechef, 1333.
Casimir III. 1370.
Louis, Roi de Hongrie, 1382.

Interrégne.

Ladislas Jagellon,

SAVANS & *Illustres.*

Ses animosités contre le saint Siége l'ont fait mettre au nombre des auteurs censurés.

Albert de Padoue, Augustin, 1323.
Il est célebre par ses traités de Théologie & ses Sermons.

François Mairon, Cordelier, 1325.
C'est lui qui a introduit par son exemple l'acte de *la Sorbonique*, qui se soutient depuis le matin jusqu'au soir sans interruption dans les écoles de Sorbonne. Il a composé des commentaires sur le maître des sentences, & plusieurs autres ouvrages.

Augustin Trionfe, 1328.
Auteur du *Millelo-quium* de S. Augustin. Son ouvrage le plus considérable est la somme de la puissance ecclésiastique, qui fait voir jusqu'où l'on prétendoit alors étendre la puissance du Pape.

L'Empereur Andronic II. 1332.
Auteur d'un dialogue entre un Juif & un Chrétien, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.

Durand de S. Pourcain *ou* Porcien, Dominicain, Evêque de Meaux, 1333.

pour le temporel, le Royaume ne relève que de Dieu seul. La lettre étoit écrite en François, & portoit les sceaux de trente-un Seigneurs qui y sont nommés. Les premiers sont, Louis, Comte d'Evreux, troisiéme fils du Roi Philippe le Hardi; Robert, Comte d'Artois; Robert, Duc de Bourgogne; Jean, Duc de Bretagne; & Ferri, Duc de Lorraine. La réponse des Cardinaux aux Seigneurs, contient un désaveu formel que le Pape eût jamais écrit au Roi, qu'il dût reconnoître tenir de lui le temporel de son Royaume. Celle du Pape aux Prélats ne fut point telle qu'ils l'espéroient: il y disoit que c'étoit s'efforcer d'établir deux principes, que d'avancer que les choses temporelles ne sont point soumises aux spirituelles; & il continuoit d'exiger d'eux qu'ils se rendissent à Rome. Cependant il vint peu de Prélats François au Concile que le Pape avoit convoqué l'année précédente, & qu'il célébra à Rome le 30 Octobre. Ces Prélats étoient partis malgré les défenses du Roi, qui, par un Edit, ordonna la saisie de leur temporel. On regarde comme l'ouvrage de ce Concile la fameuse Décrétale *Unam sanctam*, dont voici la substance: » Nous croyons & confessons une Eglise sainte, „ catholique & apostolique, hors laquelle il n'y a point de „ salut: nous reconnoissons aussi qu'elle est unique, que „ c'est un seul corps qui n'a qu'un chef, & non pas deux „ comme un monstre. Ce seul chef est Jesus Christ, & saint „ Pierre son Vicaire & le successeur de saint Pierre. Soit „ donc les Grecs, soit d'autres qui disent qu'ils ne sont pas „ soumis à ce successeur, il faut qu'ils avouent qu'ils ne „ sont pas des ouailles de Jesus-Christ; puisqu'il a dit lui-„ même, qu'il n'y a qu'un troupeau & un Pasteur. Nous ap-„ prenons que dans cette Eglise & sous sa puissance sont deux „ glaives, le spirituel & le temporel: mais l'un doit être „ employé par l'Eglise & par la main du Pontife, l'autre „ pour l'Eglise, & par la main des Rois & des guerriers, sui-„ vant l'ordre ou la permission du Pontife. Or il faut qu'un „ glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire la puissance tem-„ porelle à la spirituelle; autrement elles ne seroient point „ ordonnées, & elles doivent l'être selon l'Apôtre. Suivant „ le témoignage de la Vérité, la puissance spirituelle doit „ instituer & juger la temporelle; & ainsi se vérifie à l'égard „ de l'Eglise la prophétie de Jérémie: *Je t'ai établi sur les*

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES de Jerusalem.

Antoine monte sur le siége, en 1306.
Pierre de la Palu, en 1329.
Bertrand de Chanac, en 1382.

PATRIARCHES de Constantinople.

Jean XII donne sa démission en 1302.
Athanase, rétabli en 1303, quitte le siége en 1310.

Vacance de 2 ans:

Niphon, chassé en 1315.

Vacance d'un an.

Jean Glycys, abdique en 1320.
Gerasime, 1321.

Vacance de près de trois ans.

Isaïe, 1333.
Jean d'Apri, déposé par les Palamites, en 1347.
Isidore *Palamite*, 1349.
Caliste *Palamite*, se retire en 1354.
Philothée se retire en 1355.
Caliste, rétabli, meurt en 1362.
Philothée, rétabli, meurt en 1376.
Macaire, 1379.
Nilus, 1380.
Antoine, 1396.
Caliste, 1397.
Matthieu.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de Portugal.

Denis, 1325.
Alphonse IV. 1357.
Pierre le Justicier, 1367.
Ferdinand I. 1383.

Interregne.

Jean I.

Maison Othomane.

Commencement de cette Maison.

Ottoman, 1326.
Orchan, 135 .
Amurat I. 1388.
Bajazet I.

Ducs de Russie.

Daniel Alexandrowitz prend le premier le titre de grand Duc. Il étoit fils de saint Alexandre, mort vers 1300, qui fixa la puissance Moscovite, meurt en 1327.
George Danielowitz, 1330.
Demetrius Michaelowitz, 1330.
Iwan Danielowitz, 1366.
Iwan Iwanovitz, 1366.
Demetrius Iwanowitz, 1381.
Basile Dimitrowitz, 1399.
Basilo Basilowitz, 1399.
Gregoire Dimitrowitz.

SAVANS & Illustres.

On l'a surnommé le *Docteur très-resolutif.*

Guillaume Ockam, Cordelier, 1337.
Auteur d'un traité de la puissance ecclésiastique & séculiére. Il a écrit contre les Papes Boniface VIII & Jean XXII, on le nommoit le *Docteur singulier.*

Nicolas Delire, Cordelier, 1340.
Il a écrit quelques traités de doctrine, entr'autres contre les Juifs. Il a aussi laissé des notes très-savantes sur tous les livres sacrés.

Nicephore Caliste, vers 1340.
Nous avons de cet écrivain une suite des patriarches de Constantinople, & une Histoire Ecclésiastique.

Alvarez Pélage, vers 1340.
Auteur d'un ouvrage intitulé, *de planctu Ecclesiæ.* Il y parle de la puissance du Pape à-peu-près comme Augustin Trionfe; mais il s'éleve avec force contre les vices de la Cour Romaine.

Le pape Benoit XIII. 1342.
Il a laissé deux livres de constitutions ou extravagantes, & a écrit la vie de saint Jean Gualbert.

Pierre Bertrandi, Evêque d'Autun, 1348.

„ *Nations & les Royaumes*, & le reste. Donc si la Puissan-
„ ce terrestre s'égare, elle sera jugée par la spirituelle :
„ si c'est une moindre puissance spirituelle qui manque,
„ elle sera jugée par la supérieure : mais c'est Dieu seul
„ qui juge la souveraine puissance spirituelle, puisque l'Apô-
„ tre dit : *L'homme spirituel juge de tout, & personne ne le*
„ *juge*. Donc quiconque résiste à cette puissance, résiste à
„ l'ordre de Dieu : à moins qu'il n'admette deux principes
„ comme Manés, ce que nous jugeons faux & hérétique.
„ Enfin nous déclarons & définissons, qu'il est de nécessité
„ de salut que toute créature humaine soit soumise au Pape „.
La date est du 18 Novembre.

» En cette Constitution il faut soigneusement distinguer
„ l'exposé & la décision, dit M. Fleuri. Tout l'exposé tend
„ à prouver que la puissance temporelle est soumise à la
„ spirituelle ; & que le Pape a droit d'instituer, de cor-
„ riger & de déposer les Souverains. Cependant Boniface
„ n'en tira pas cette conséquence, qui suivoit naturellement
„ de ces principes, & il se contenta de décider en général
„ que tout homme est soumis au Pape : vérité dont aucun
„ Catholique ne doute, pourvu qu'on restreigne la propo-
„ sition à la puissance spirituelle ». Quant à l'allégorie des deux glaives qu'on met si fort en œuvre dans cette constitution, elle est fondée sur le passage de l'Evangile, où il est dit que les Apôtres dirent à Jesus-Christ : *Voici deux épées*. On fait signifier à ces deux épées, les deux puissances par lesquelles le monde est gouverné, la spirituelle & la temporelle ; & on prétend que ces deux puissances appartiennent à l'Eglise, parceque les deux glaives se trouvent entre les mains des Apôtres. C'étoit le génie du tems, d'aimer les sens figurés & les allégories : on appuyoit beaucoup aussi sur celle des deux luminaires ; suivant laquelle le grand luminaire est le sacerdoce, qui comme le soleil éclaire par sa propre lumiére ; & l'empire est le moindre luminaire, qui comme la lune a une lumiére & une vertu empruntées. Pouvoit-on espérer d'élever de si grands édifices sur de si foibles fondemens ?

On peut rapporter à l'Assemblée dont on vient de parler, les Statuts que Philippe le Bel fit alors pour le bien de l'Eglise & du Royaume. (On peut consulter sur les démêlés de

Papes & Patriarches.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
			On a dans la bibliothéque des peres la harangue qu'il prononça en 1329. Il a aussi composé un traité *de usu & origine jurisdictionum*.
			Le bienheureux Bernard, fondateur de l'Ordre du Mont-Olivet, vers 1350.

Nicephore Gregoras, historien Grec, vers 1360.
Auteur d'une histoire qui commence en 1204, & va jusqu'en 1351.

Saint Jean Colombin, fondateur de l'Ordre des Jesuates, 1367.

Sainte Brigitte de Suéde, 1373.
On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Sienne, 1380.
On attribue à cette Sainte diverses lettres imprimées, & quelques traités de dévotion.

Jean Rusbrock, 1381.
Les ouvrages de ce célebre contemplatif ont été traduits du Flamand en Latin par Denis le Chartreux.

Nicolas Oresme, Evêque de Lizieux. 1384.
Il a traduit la Bible en François par ordre de Charles V. Il a composé un traité de l'Antechrist, un traité des maux de l'Eglise, & autres ouvrages qui ne sont pas imprimés. Le discours qu'il prononça à Avignon devant le consistoire, contient des choses trés-fortes sur l'Etat de l'Eglise.

Nicolas Eymeric, 1399.
Auteur du *directoire des Inquisiteurs*.

de Boniface avec le Roi, ce qu'en ont écrit M. Dupui & M. Baillet. On y trouvera l'exacte vérité qu'on chercheroit envain dans beaucoup d'autres Ecrivains.)

En Espagne, Gonsalve III, Archevêque de Tolède, célébra un Concile avec cinq Evêques ses Suffragans à Pennafiel, dans la vieille Castille, qui commença le 1 Avril, & finit le 13 Mai. On y publia treize articles de réglemens, dont le cinquiéme porte, que le Prêtre qui aura révelé la confession, sera mis en prison perpétuelle, où il ne vivra que de pain & d'eau. Le huitiéme veut que les Prêtres fassent eux-mêmes le pain destiné à être consacré; ou qu'ils le fassent faire en leur présence par d'autres Ministres de l'Eglise. Ce Concile ordonna de payer la dîme de toutes les acquisitions, *pour reconnoître par-là le souverain domaine de Dieu*, & accepta la fameuse Bulle *Clericis Laïcos*, contre laquelle on s'étoit si fort élevé en France, & avec tant de raison.

Concile de Reims.

1303.

Sentence du 30 Mai, par laquelle le Pape donne la Hongrie à Charobert, au préjudice de Vinceslas que les Hongrois avoient élu. Boniface VIII prétendoit que saint Etienne, premier Roi Chrétien de Hongrie, avoit donné ce Royaume à l'Eglise Romaine. Mais sa sentence ne fut point exécutée, & Charobert ne fut reconnu qu'en 1308.

Les affaires s'aigrissoient de plus en plus entre le Pape & Philippe le Bel. Boniface venoit d'excommunier le Roi, & il avoit chargé le Cardinal Jean Lemoine, qu'il envoyoit Légat en France, d'une instruction contenant douze articles de prétentions contraires à celles de ce Prince, & où il le menaçoit de procéder ultérieurement contre lui. La réponse du Roi fut ferme & en même tems respectueuse; mais le Pape n'en fut pas content: il réitera ses menaces, & dés-lors il travailla à se fortifier contre Philippe, en se réconciliant avec le Roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il n'avoit point encore voulu reconnoître en cette qualité. On prétend qu'Albert, pour obtenir cette réconciliation, eut la foiblesse d'écrire à Boniface: *Je reconnois que l'Empire Romain a été transferé par le saint Siége, des Grecs aux Alle-*

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

1301. De *Compiegne*, sur la discipline. *Lab.* XI. *Hard.* VII.
— De *Bergame*, sur la discipline. t. IX. *Collect. Murat.*
1302. De *Paris*, sur le différend de Boniface VIII, & de Philippe-le-Bel. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* VII.
— De *Pennafiel. Ibid.*
— De *Nismes*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 85.
— De *Rome*, contre Philippe-le-Bel. *Reg.* tome XXVIII. *Hard.* tome VII.
1303. De *Nougaro*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— D'*Huesca*, pour réparer les désordres des Sarrasins. *Aguirre*, tom. III.
— De *Montpellier*, assemblé de toute l'Eglise de France. *Gall. Christ.* t. VI. pages 595 & 604.
— D'*Auch. Ibid.* tom. I. pag. 994.
1304. De *Ruffec*, sous Bertrand Got, depuis Pape Clément V. *Lab.* t. XI.
— De *Compiegne*, sur la réformation des mœurs. *Ibidem.*
— De *Pinterville*, en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*
— De *Beziers* & de *Poitiers*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 43. & tom. II. page 1187.
1305. De *Pontaudemer*, sur la Jurisdiction Ecclésiastique. *Bessin. Ibid.*
— De *Londres*, *Angl.* tom. I.
1306. De *Rippon. Ibidem.*
— De *Cologne*, contre les Begards.
1307. De *Sise*, en Arménie, pour la réunion. *Galan. Concil. Armen.*
— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
— D'*Yorck. Angl.* tome I.
— De *Vienne. Gall. Christ.* tom. IV. page 617.
— De *Ravenne*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1308. D'*Auch*, sur la discipline. *Ibid.*
— D'*Ecosse. Angl.* tom. I.
1309. De *Narbonne. Gall. Christ.* t. VI, page 86.
— De *Londres*, Provincial, sur la discipline. *Ibid. Angl.* tom. I.
— De *Presbourg*, approuvé par Clément VI, en 1346. *Lab.* tom. XI.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

1310. De *Saltzbourg* I, sur les dîmes accordées au S. Siége. *Reg.* t. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Saltzbourg* II, pour réformer les mœurs du Clergé. *Ibid.*
— De *Cologne*, sur les immunités. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Ravenne*, 1 & 2. | — De *Salamanque*. | — De *Paris*. } Dans l'affaire des Templiers. *Ibid.*
De *Mayence*, sur le même sujet. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
De *Senlis*, sur le même sujet. *Raynaldi ad hunc an.*
— De *Trèves*, on absout les Templiers. *Serr. Hist. Mogunt*, *Lab.* t. V.
— De *Rouen*, sur les Templiers.
— De *Beziers*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
De *Trèves*, sur les biens d'Eglise. *Martene Thesauri*, tom. VI.
1311. De VIENNE en Dauphiné, XV. Concile général, sous le Pape Clément V, qui en fut le Président. Il y assista plus de trois cents Evêques, aussi-bien que les Rois de France & d'Aragon. On y a abolit l'Ordre des Templiers; on y condamna les Héréfies des Fratricelles, des Dulcinistes & Begards, & l'on institua la Procession solemnelle du S. Sacrement. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Bourges*, *Gall. Christ.* tom. II. page 77.
— De *Cantorberi*, & d'*Yorck*, contre les Templiers. *Angl.* tom. I.
1312. De *Terragone*, en faveur des Templiers. *Hard.* seul. tom. VII.
De *Ravenne*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
De *Salamanque*, pour son Université. *Aguirre*, tom. III.
— De *Bourges*, on reçoit le Concile de Vienne.
De *Nougaro.*
1313. De *Nicosie* en Cypre, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin*, in *Concil. Norman.*
De *Sanlis*, sur la condamnation des Templiers.

Qq 2

mands, en la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné à être Empereur, a été accordé par le saint Siége à certains Princes Ecclésiastiques & séculiers; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du saint Siége la puissance du glaive matériel. Le Pape s'appuya aussi de l'alliance de Fréderic, Roi de Sicile. Boniface étoit apparemment informé de ce qui se tramoit en France contre lui. Dès le 12 Mars, le Roi avoit fait tenir une assemblée à Paris, où le Chevalier Guillaume Nogaret, Professeur des loix, s'étoit porté accusateur contre le Pape, comme simoniaque & hérétique; suppliant le Roi de faire convoquer un Concile général, & de s'assurer cependant de la personne du Pape en le faisant emprisonner. Ces accusations furent réiterées par le Chevalier Guillaume Duplessis, dans une seconde assemblée tenue à Paris le 13 Juin; & le Roi y fit lire son acte d'appel, portant en substance, qu'après avoir entendu ce qui a été proposé par Nogaret & par Duplessis, il est d'avis de convoquer le Concile, où il prétend assister en personne: il offre de le procurer de tout son pouvoir, & prie instamment les Prélats d'y travailler de leur côté: cependant, il appelle au concile de toutes les procédures que pourroit faire Boniface. Les Prélats formerent aussi leur appel portant les mêmes clauses; mais ils y ajouterent, qu'ils étoient contraints par une espéce de nécessité, & qu'ils ne vouloient point se rendre parties. Dans les mois d'Août & de Septembre, le Roi obtint plus de sept cents actes semblables de consentement & d'adhesion des Evêques, des Chapitres de Cathédrales & de Collégiales, des Abbés & des Religieux de divers Ordres, même des Freres Mendians, des Universités, des Seigneurs & des Communautés des Villes.

Le Cardinal Lemoine se retire, voyant le peu de succès de sa légation. Pendant son séjour à Paris, & cette année 1303 il y fonda un Collége pour des étudians en Théologie, au lieu nommé alors le Chardonnet. Ce Collége porte encore le nom de ce Cardinal.

Le Pape étoit à Anagni sa patrie, lorsqu'il apprit ce qui s'étoit passé en France, & que le Roi y avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis. Il publia aussi-tôt plusieurs Bulles contre le Roi, & il en composoit une derniére, qu'il pré-

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

1314. De *Paris*, sur la discipline. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. *Martene Thes.* t. IV. manque *in Regia*.
—— De *Ravenne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1315. De *Saumur*, sur la Jurisdiction. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Nougaro*, en faveur des Ecclésiastiques. *Ibid.*
—— De *Senlis*, dans la cause de Pierre de Latilli, Evêque de Châlons-sur-Marne, soupçonné de la mort de Philippe-le-Bel. *Ibid.*
—— D'*Ausch* & de *Beziers*. *Gall. Chr.* tom. I. pag. 994 & tom. VI. pag. 347.
1316. De *Westmunster*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
—— D'*Adan*, en Arménie, sur la réunion. *Galant. Concil. Armen.*
1317. De *Senlis*.
—— De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 149.
—— De *Ravenne*, assemblé à *Boulogne*, sur la foi & la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Terragone*, contre les Begards, & sur la discipline. *Mart. Coll.* t. VII.
1318. De *Cantorberi*. *Angl.* tom. I.
—— De *Saragoce*, sous Pierre de Lune. *Aguirre* tom. III.
—— De *Terragone*, sous Ximénès de Lune. *Aguirre*.
—— De *Senlis*. *Gall. Christ.* tom. III. page 224.
1319. De *Toulouse*, dont on n'a point les Actes. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1320. De *Sens*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 347.
—— De *Nicosie*, sur la discipline. *Lab.* tome XI.
—— D'*Adan*, en Arménie, pour confirmer le Concile de Sise. *Gal.*
1321. De *Lizieux*, sous Hugues d'Harcourt.
—— De *Cantorberi* & de *Perth* en Ecosse. *Anglic.* tom. II.
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin in Concil. Norman.*
—— De *Monpellier*. *Gall. Christ.* t. VI. page 449.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

—— De *Valladolid*, sur la discipline. *Reg.* t. XXIX. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.
1322. De *Londres*, ou *Cantorberi*, sur l'obéissance dûe aux Loix de l'Etat. *Ibidem & Anglic.* tome II.
—— D'*Yorck*, en Angleterre. *Anglic.* tome II.
—— De *Cologne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tome VII.
1323. De *Paris*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Collect.* tom. VII.
—— De *Tolede*, sur la discipline. *Aguirre*, tome III.
—— De *Cantorberi* & d'*Yorck*. *Anglic.* tome II.
1324. De *Schone*, en Ecosse. *Angl.* tome II.
—— De *Tolede*. *Regia*, &c.
1325. De *Lodeve*, (Leutevense). *Gall. Christ.* tom. VI. page 554.
—— De *Westminster*, près Londres. *Anglic.* tome II.
—— D'*Alcala*, sur les mœurs des Ecclésiastiques. *Aguirre*, tom. III.
1326. De *Tolede*. *Aguirre*, tom. III.
—— De *Lambeth*, près Londres. *Angl.* tom. II.
—— D'*Avignon*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Marsiac*, en Guienne, sur la discipline. *Ibidem.*
—— De *Senlis*, sur la réformation des mœurs. *Ibidem.*
—— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 604.
—— De *Cantorberi*. *Angl.* tom. II.
—— D'*Alcala*, sur les immunités de l'Eglise. *Lab.* tom. XI.
—— De *Ruffec*, en Guienne. *Ibid.* & *Gall. Christ.* tom. II. page 863.
1327. De *Toulouse*, où l'on défend de se faire faire des funérailles avant sa mort. *Hard.* seul. tom. VII.
—— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 173.
—— D'*Avignon*. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1328. De *Londres*, ou *Cantorberi*, sur les Fêtes de l'Eglise. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. manque *in Regia*. *Angl.* t. II.

tendoit faite publier le 8 Septembre ; mais il fut prévenu le 7 par Guillaume Nogaret qui étoit venu fort secrétement en Italie. Il entra à Anagni bien accompagné ; & après quelque résistance : il s'empara du Palais. Pendant ce tumulte Boniface se fit revêtir de ses habits pontificaux, disant qu'il vouloit mourir en Pape. Nogaret, après avoir exposé sa commission, lui donna des gardes : alors Sciarra Colonne le chargea d'injures, & lui donna un coup de son gantelet sur le visage ; il l'auroit même tué, si Nogaret ne l'en eût empêché. Le Pape demeura à la garde des François le reste de ce jour & le suivant ; & Nogaret prétendoit l'emmener à Lyon, où devoit se tenir le concile. Mais le 9 au matin les habitans prirent les armes, & chasserent les François. Boniface étoit si outré d'avoir été pris, qu'il parut peu sensible à sa délivrance : il partit aussi-tôt avec toute sa Cour & alla à Rome, où il mourut de chagrin le 11 Octobre. Le saint Siége ne vaqua que dix jours, c'est-à-dire le moins qu'il étoit possible ; car on observa alors pour la premiére fois le réglement fait par Grégoire X, renouvellé par Céleſtin V & confirmé par Boniface VIII, de n'entrer en conclave pour l'élection du Pape, que neuf jours après la mort du prédécesseur. Le 22 Octobre les Cardinaux élurent tout d'une voix Nicolas de Trevise, Cardinal Evêque d'Ostie, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI. Il rétablit les Colonnes par une Bulle du 23 Décembre.

Mort de S. Yves, Curé dans le Diocèse de Treguier en Bretagne. Il sacrifia à Dieu ses biens & ses talens, qu'il employa sur-tout à l'accommodement des procès, pendant qu'il étoit Official. Il alloit aussi en différentes jurisdictions plaider pour les pauvres ; ce qu'il fit toujours gratuitement, ainsi que les écritures & les sollicitations nécessaires pour leur défense.

A Constantinople, le Patriarche Jean Côme ayant donné en 1302 sa démission pour quelques sujets de mécontentement, l'Empereur Andronic fait rentrer Athanase dans ce siége.

Concile de la Province d'Auch, à Nougaro.

1304.

Concile Provincial de Reims à Compiégne, le 4 Janvier.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

—De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 88.
1329. De *Compiegne*, sur la discipline. *Ibidem.*
— Assemblée de *Paris*, sur la Jurisdiction Ecclésiastique. *Ibid.*
— De *Marsiac*, sur l'assassinat de l'Evêque d'Aire. *Ibid.*
— De *Terragone*, sur divers points de discipline. *Martene Thesauri*, t. IV. *les dérangemens de l'Eglise de Terragone, ont occasionné beaucoup d'autres Conciles, dont les dates sont inconnues.*
— *Vintoniense. Anglic.* tom. II.
1330. De *Lambeth*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1331. D'*Yorck. Anglic.* tom. II.
— De *Benevent*, contre la Simonie. *Synodicon. Benevent.*
1332. De *Magfeld*, sur les Fêtes & autres matiéres. *Ibid. Angl.* tom. II.
1333. D'*Alcala*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. III.
1334. D'*Avignon*, sur les décimes *Gall. Christ.* tom. III. page 1165.
1335. De *Rouen*, en faveur des Mandians, *Ibid. & Bessin.*
— De *Salmanque*, sur la réformation des mœurs. *Hard.* seul. tom. VII.
1336. De *Rouen*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
— De *Bourges. Ibidem & Baluzius in Historia Tutelensi.*
— De *Château-Gontier*, sur les immunités Ecclésiastiques. *Ibid.*
1337. D'*Avignon*, sur la discipline. *Ibid. & Bal. in Conc. Gal. Narb.*
1338. De *Spire*, sur Louis de Baviére. *Raynaldi ad hunc annum.*
1339. De *Montpellier. Gall. Christ.* tome VI. page 784.
— De *Barcelone. Aguirre*, tome III.
— De *Tolede*, sur divers points de réformation. *Ibid.*
1340. De *Nicosie*, dans l'Isle de Cypre, sur la Foi & la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— * De *Constantinople*, pour Grégoire Palamas. *Ibidem*
1341. * De *Constantinople*, en faveur des Palamites. *Rayn. ad an.*
— D'*Angleterre*, ou *Cantorberi*, contre ceux qui briguent les Bénéfices du vivant des possesseurs. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VII. seuls. *Angl.* t. II.
1342. De *Londres*, t. I. & t. II, sur la discipline. *Ibid. Anglic.* tom. II.
— De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 382.
1344. De *Noyon*, pour empêcher qu'on ne publie de nouveaux Miracles sans approbation des Evêques. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Cantorberi*, & d'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tom. II.
1345. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tom. II.
— De *Constantinople*, contre les erreurs de Grégoire de Palamas. *Boivin in notis ad Nicephorum Gregoram*, manque dans les Conciles.
1346. D'*Yorck*, sur la discipline. *Anglic.* tom. II.
— De *Paris*, sur quelques pratiques de piété. *Lab.* tom. XI *Hard.* tome VII. seuls.
1347. De *Tolede*, sur les immunités de l'Eglise. *Reg.* tom. XXIX. *Labbe* tome XI.
— De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tome I.
— * De *Constantinople*, le Patriarche Calecas déposé : on approuve les erreurs de Grégoire de Palamas *Hard.* seul, tom. VII. & *Lambecius*, tom. VI. *Biblioth. Imperialis Vindobon.*
— * Autre de *Constantinople*, en faveur des Palamites : *Cantacuzen.* *Lib.* III. *Histor. & Allatius de Consensione.*
1348. D'*Yorck*, sur la discipline. *Anglic.* tome II.
1349. De *S. Quentin. Gall Christ.* tome III. page 366.
1350. * De *Constantinople*, on approuve les erreurs de Grégoire de Pamalas. *Hard.* seul, tome VII. & XI. & *Combefis in Auctario.*
— De *Padoue*, sur la discipline. *Lab.* tome XI. *Hard.* tome VII. seuls.
1351. De *Beziers*, sur divers points & contestations de discipline. *Ibid.* & *Baluz. in Concil. Gall. Narbon.* & *Martene Thes.* tom. IV.
— De *Constantinople*, contre Gré-

On y fit des ſtatuts compris en cinq articles. Le troiſiéme porte que ceux qui, après avoir été deux ans excommuniés ſeront morts ſans ſatisfaire à l'Egliſe, ſeront privés de la ſépulture eccléſiaſtique, comme ſuſpects d'héréſie. Le cinquiéme, que les Eccléſiaſtiques de cette Province ſe contenteront dans leurs repas de deux mets outre le potage.

Benoît XI meurt le 6 Juillet : le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné par les ordres de quelques Cardinaux mécontens. Le ſaint Siége vaque près de onze mois. Quelques jours avant la mort du Pape, le Roi Philippe fit aſſembler les Prélats & le Clergé dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. On y lut les Bulles du Pontife qui revoquoient toutes les procédures faites par ſon prédéceſſeur contre la perſonne de Philippe ; & par leſquelles, ſans en avoir été requis, il donnoit à ce Prince, à la Reine, aux Princes de la Maiſon Royale, & à tous les François en général, l'abſolution des ſentences d'excommunication & d'interdit ; le tout, par pure précaution, & autant qu'il en ſeroit beſoin.

L'Univerſité de Paris avoit ceſſé ſes leçons, à cauſe de l'injure qu'elle prétendoit avoir reçue de Pierre le Jumeau, Prevôt de Paris, qui avoit fait arrêter & pendre précipitamment un écolier. Sur quoi l'Official publia un mandement le 7 Septembre, portant que le lendemain, jour de la Fête de la Nativité de la Vierge, tous les Curés ſe rendroient proceſſionnellement avec le peuple à la maiſon du Prevôt, contre laquelle ils jetteroient des pierres, en criant : *Retire-toi, maudit ſatan ; reconnois ta méchanceté, rends honneur à notre mere ſainte Egliſe que tu as déshonorée en tant qu'il eſt en toi, & bleſſée en ſes libertés : autrement, que ton partage ſoit avec Datan & Abiron que la terre engloutit vivans.* Ce mandement portoit peine de ſuſpenſe & d'excommunication. Les leçons ceſſerent, juſqu'à ce que le Prevôt de Paris eût fait ſatisfaction à l'Univerſité par ordre du Roi, & qu'il eût été à Rome obtenir ſon abſolution. Pour réparation, le Roi donna quarante livres de rente aſſignées ſur ſon tréſor, afin de fonder deux Chapellenies à la diſpoſition de l'Univerſité.

Guillaume d'Aurillac, Evêque de Paris, impoſe ſilence à Jean de Paris, Docteur fameux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui vouloit introduire une nouvelle maniére d'expliquer l'exiſ-

CONCILES DU QUATORZIEME SIECLE.

goire Palamas. *Hard.* seul, tom. VII.
— De *Lambeth*, sur l'exemption des Clercs. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. seuls.
— De *Seville*, en Espagne *Aguirre*, tome III.
— D'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
1355. De *Tolede*, sur les Constitutions Synodales. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI.
1356. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tome III.
1356, 57 & 59. D'*Yorck*, trois. *Anglic.* tome III.
1362. De *Magfeld*, en Angleterre, sur la célébration des Fêtes. *Ibid.*
— De *Lambeth*, sur l'honoraire des Prêtres. *Ibidem.*
1363. De *Reims*, sous l'Archevêque Jean de Craon.
— De *Marseille*. *Gall. Chr.* tom. I. page 358.
1364. De *Nimes*. *Ibidem*, tome VI. page 92.
— D'*Ausch*. *Ibid.* sur la discipline. tome I. page 995.
1365. D'*Angers*, sur la réformation des mœurs. *Regia*, &c. *ut suprà.*
— D'*Apt*, en Provence, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Périgueux*. *Gall. Christ.* t. II. page 837.
1367. De *Poitiers.*
— D'*Yorck*, sur quelques abus. *Lab.* tome XI.
1368. De *Lavaur*, sur la Foi. *Reg.* tome XXIX. *Lab.* tome XI. *Hard.* tom. VII. *Baluz.*
— De *Lambeth*, où l'on condamne trente propositions erronnées.
1369. De *Terragone*, sur la discipline. *Mart. Collect.* tom. VII.
— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tome VI. page 350.
1370. De *Beziers*. *Ibid.* tome VI. page 350.
1371. De *Cantorberi* à *Londres*, & d'*Yorck*. *Anglic.* tom. III.
1374. De *Benevent*, sur la discipline. *Synodicon Beneventan.*
— De *Narbonne*, sur les mœurs. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls. & *Baluz.*

— D'*Aix*, en Provence, sur la discipline.
1375. De *Winwoski*, en Pologne, sur la discipline. *Ibidem.*
De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 352.
1376. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
1377. Deux d'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
— De *Cantorberi*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
1378. De *Glocester*, en Angleterre, sur les mœurs. *Angl.* tom. III.
1379. De *Cantorberi* à *Londres*. *Ibid.*
— Autre de *Cantorberi*, à *Londres*, contre Wiclef. *Angl.* tome III.
— De *Paris*, en faveur d'Urbain VI. *Paul Emil. in Carolo V.*
— D'*Alcala*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III
De *Tolede*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III
— D'*Illescas*, contre l'Antipape Clément. *Aguirre*, tome III.
— De *Burgos*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III.
1380. De *Cantorbéri* & d'*Yorck*. *Angl.* tome III.
— De *Medina del Campo*, contre le Schisme. *Aguirre*, tome III.
1381. * De *Salamanque*, pour l'Antipape Clément. *Aguirre*, tom. III.
* De *Santaren*, en Portugal, sous Pierre de Lune. *Raynaldi*, *ad an.*
1382. D'*Oxfort*, contre Wiclef. *Henri Knyton de Eventib. Angl.*
De *Londres*, contre les erreurs de Wiclef. *Ibidem.*
1383. De *Cambray*, sur le Schisme. *Gall. Christ.* tom. II. page 1193.
1385. D'*Yorck*. *Angl.* tom. III.
1386. De *Saltzbourg*, sur les mœurs. *Reg.* t. XXIX. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.
1387. De *Navarre* & de *Barcelone*, pour l'Antipape *Aguirre*, t. III
— De *Poitiers*. *Regia*, &c. *ut suprà.*
1388. De *Palentia*, sur la discipline. *Ibidem.*
1389. De *S. Tibery*, sur la discipline. *Mart. Thes.* tom. IV.
1391. De *Londres*, contre les Prêtres Mercenaires. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.

rence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, disant qu'il pouvoit y être non-seulement par le changement de la substance du pain au corps de Jesus-Christ, mais qu'il étoit encore possible que Jesus-Christ prît la substance du pain.

Les Religieuses Dominicaines prennent possession du monastere de Poissi. On en avoit jetté les fondemens dès l'an 1297. Dans les Lettres-Patentes que donna Philippe le Bel pour en assurer la fondation, il y dit expressément qu'il établit ce monastere en l'honneur de S. Louis, son aïeul, qui aimoit la ville de Poissi, parceque c'étoit le lieu de son origine, & qu'il y avoit été baptisé. Ces termes doivent suffire pour rendre incontestable l'opinion commune qui fixe la naissance de S. Louis à Poissi. Ce n'est que dans ce siécle qu'on a voulu faire croire qu'il étoit né au Château de Neuville dans le Diocèse de Beauvais. Le témoignage de Philippe le Bel, détruit absolument ce sentiment. Il est réfuté par beaucoup d'autres preuves dont nous ne rapporterons que celle-ci. Le S. Monarque jeûnoit la veille de certaines fêtes d'Apôtre, qui ne portoient point d'obligation de jeûne à Paris; & quand on lui en demandoit la cause, il répondoit que c'étoit jeûne dans le diocèse de Chartres où il étoit né: sans doute c'étoit de Poissi qu'il vouloit parler. Il est vrai que sous Louis XI, & sous Henri IV, les habitans de Neuville en Beauvoisis, demandant exemptions de subsides, apporterent pour motif de leur demande, que S. Louis étoit né parmi eux. Mais en supposant qu'on auroit cru pour lors cette raison véritable, tout ce qu'on pourroit en conclure, c'est que les deux Rois ou leurs ministres qui répondirent favorablement à la requête, n'avoient point assez examiné la chose.

1305.

On reçut cette année des nouvelles de frere Jean de Montcorvin, Italien, de l'ordre des Freres Mineurs, occupé depuis plus de quinze ans aux missions du Levant. Il écrivit au Vicaire général de son Ordre, pour lui rendre compte de ses travaux. Il étoit à Cambalu ou Cambalic, capitale du Catai, qui est la Chine septentrionale dont les Tartares étoient en possession. Il y avoit bâti une Eglise, où il avoit baptisé plus de six mille personnes. Deux ans après, le Pape Clément

CONCILES DU QUATORZIEME SIECLE.

— De *Paris*, pour l'extinction du Schisme. *Ibidem.*
— D'*Utrecht*, contre Jacques de Juliers, Cordelier. *Chron. Belg.*
1394. De *Paris*. *Rayn. ad hunc an.*
1395. De *Paris*, contre l'Antipape Benoît. *Rayn. ad hunc an.*
1396. De *Poitiers*, sous Thierri de Montreuil.
— De *Londres*, contre dix-huit Articles des erreurs de Wiclef. *Ibid.*
1397. De *Rome*, on répond à des Ambassadeurs. *Rayn. ad hunc an.*
1398. De *Paris*, contre l'Antipape. *Rayn. ad hunc an.*
1399. De *Cantorberi*, sur les plaintes du Clergé, opprimé par les envoyés du Pape & les Ministres du Roi. *Ibid.*
1400. D'*Angleterre*, sur une Décime & demie, accordée au Roi. *Ibid.*

CONCILES DU QUATORZIEME SIECLE.

V ayant appris de nouveaux progrès de frere Jean de Montcorvin, le fit Archevêque de Cambalu, & choisit dans son Ordre sept Religieux qu'il consacra Evêques, & il les lui envoya pour être ses Suffragans.

Les Cardinaux qui étoient toujours divisés, quoiqu'assemblés en conclave depuis la mort de Benoît XI, se réunissent pour la plus grande partie en faveur de Bertrand de Got, Gascon, Archevêque de Bordeaux, qui est élu Pape le 5 Juin. Villani, & après lui la plupart des autres Historiens, ont dit que cette élection fut la suite d'un traité passé secrétement entre Bertrand & le Roi Philippe le Bel, & par lequel le Prélat se soumit aveuglément aux volontés de ce Prince; mais on a prouvé solidement le contraire dans un discours imprimé au commencement du treiziéme volume de l'histoire de l'Eglise Gallicane, histoire peu exacte & très-partiale. Le nouveau Pape prit le nom de Clément V, & fut couronné le 14 Novembre à Lyon, où il fit venir les Cardinaux; ce qui fit dire à Matthieu Rosso des Ursins, leur Doyen : *L'Eglise ne reviendra de long-tems en Italie, je connois les Gascons.* L'évenement fit voir qu'il ne se trompoit pas. Le Pape avoit invité tous les Princes de deça les Alpes, d'assister à son couronnement. Lorsqu'on le conduisit à son logis, Philippe le Bel tint pendant quelque tems la bride du cheval du Pape, ensuite les deux freres du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux, avec Jean, Duc de Bretagne, rendirent le même honneur au Pontife. Ce spectacle avoit attiré tant de monde, que le Duc de Bretagne fut écrasé par la chute d'une muraille trop chargée de spectateurs. Le Pape fut renversé sans être blessé.

Bulle du 26 Novembre, par laquelle le Pape affranchit l'Eglise de Bordeaux de la Primatie de Bourges.

1306.

Clement publia deux autres Bulles, le premier Février de cette année. L'une par laquelle il déclare qu'il ne prétend point que la constitution *Unam sanctam* publiée par Boniface VIII, porte aucun préjudice au Roi ni au Royaume de France, ni qu'elle les rende plus sujets à l'Eglise Romaine qu'ils ne l'étoient auparavant : cette Bulle a été de-

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1301	2 Avril.
1302	22 Avril.
1303	7 Avril.
1304	29 Mars.
1305	18 Avril.
1306	3 Avril.
1307	26 Mars.
1308	14 Avril.
1309	30 Mars.
1310	19 Avril.
1311	11 Avril.
1312	26 Mars.
1313	15 Avril.
1314	7 Avril.
1315	23 Mars.
1316	11 Avril.
1317	3 Avril.
1318	23 Avril.
1319	8 Avril.
1320	30 Mars.
1321	19 Avril.
1322	11 Avril.
1323	27 Mars.
1324	15 Avril.
1325	7 Avril.
1326	23 Mars.
1327	12 Avril.
1328	3 Avril.
1329	23 Avril.
1330	8 Avril.
1331	31 Mars.
1332	19 Avril.
1333	4 Avril.
1334	27 Mars.
1335	16 Avril.
1336	31 Mars.
1337	20 Avril.
1338	12 Avril.
1339	28 Mars.
1340	16 Avril.
1341	8 Avril.
1342	31 Mars.
1343	13 Avril.
1344	4 Avril.
1345	27 Mars.
1346	16 Avril.
1347	1 Avril.
1348	20 Avril.
1349	12 Avril.
1350	28 Mars.

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1351	17 Avril.
1352	8 Avril.
1353	24 Mars.
1354	13 Avril.
1355	5 Avril.
1356	24 Avril.
1357	9 Avril.
1358	1 Avril.
1359	21 Avril.
1360	5 Avril.
1361	28 Mars.
1362	17 Avril.
1363	2 Avril.
1364	24 Mars.
1365	13 Avril.
1366	5 Avril.
1367	18 Avril.
1368	9 Avril.
1369	1 Avril.
1370	14 Avril.
1371	6 Avril.
1372	28 Mars.
1373	17 Avril.
1374	2 Avril.
1375	22 Avril.
1376	13 Avril.
1377	29 Mars.
1378	18 Avril.
1379	10 Avril.
1380	25 Mars.
1381	14 Avril.
1382	6 Avril.
1383	22 Mars.
1384	10 Avril.
1385	2 Avril.
1386	22 Avril.
1387	7 Avril.
1388	29 Mars.
1389	18 Avril.
1390	3 Avril.
1391	26 Mars.
1392	14 Avril.
1393	6 Avril.
1394	19 Avril.
1395	11 Avril.
1396	2 Avril.
1397	22 Avril.
1398	7 Avril.
1399	30 Mars.
1400	18 Avril.

puis insérée dans le corps du Droit. L'autre révoque la constitution *Clericis Laicos*, & les déclarations faites en conséquence. Ces Bulles sont datées de Lyon, où le Pape passa l'hiver; ensuite il reprit le chemin de Bordeaux, au lieu qu'on s'attendoit qu'il iroit en Italie. Dans ces voyages le Pape faisoit des dépenses immenses, & il tiroit de grandes sommes des Eglises séculiéres & des monasteres, tant par lui-même que par ceux de sa suite. Quoique le Roi fût fort son ami, il lui envoya au mois de Juillet Milon des Noyers, avec deux autres Chevaliers, pour lui faire des plaintes sur ce sujet.

Le Pape s'approprie les revenus de la premiére année de tous les bénéfices qui vaqueroient en Angleterre pendant les deux années suivantes, Evêchés, Abbayes, Prieurés, Prébendes, Cures, & jusqu'aux moindres bénéfices. Voilà les annates bien établies.

Philippe le Bel, voulant chasser les Juifs de son Royaume, les fait arrêter tous le 22 Juillet, & confisque leurs biens. On ne laissa à chacun d'eux que ce qu'il lui falloit pour le conduire hors du Royaume, avec défense d'y rentrer, sous peine de la vie.

1307.

Bulle du 20 Février pour la révocation des commendes. Le Pape y dit entr'autres choses: "Nous n'avons pû examiner si nous devions accorder de telles & si grandes graces, jusqu'aux tems où Dieu nous a visités par une dangereuse maladie; tant nous étions détournés par la multitude & la difficulté des affaires. Mais alors en étant un peu séparés, nous nous sommes appliqués à cet examen, & nous avons vû clairement que l'on néglige le soin des églises & des monasteres donnés en commende; & leurs biens & leurs droits sont dissipés; & les personnes qui en dépendent, souffrent un grand préjudice au spirituel & au temporel, ensorte que ce que l'on prétendoit leur être avantageux, leur devient nuisible. C'est pourquoi nous révoquons & annullons toutes ces sortes de commissions, à qui que ce soit qu'elles aient été données, même aux Cardinaux". La maladie dont le Pape parle ici fut très-longue; elle le retint dans l'inaction, lui & toute sa cour,

pendant plus d'un an, à Poitiers, où il étoit allé attendre le Roi, avec lequel il devoit avoir une conférence. Dans cet intervalle Henri, comte de Luxembourg, envoya à Poitiers Pierre d'Achſpalt ſon médecin, avec commiſſion de ſolliciter l'Archevêché de Mayence pour Baudouin frere du Comte. Pierre ne réuſſit point dans ſa négociation, mais il réuſſit à guérir le Pape; ce qui lui valut à lui-même l'Archevêché de Mayence, que le ſaint Pere lui donna du conſentement des Cardinaux, & il le renvoya avec les proviſions & le Pallium. Pierre étoit un pieux & ſçavant eccléſiaſtique, fort exercé dans l'étude des ſaintes Ecritures. Il n'y avoit guéres alors de médecins que dans le Clergé.

La conférence ſe tint au mois de Mai. Le Pape y confirma la paix, que le Roi avoit faite avec Robert Comte de Flandre: il y fut auſſi traité de la croiſade pour la Terre-ſainte, que le Pape avoit fort à cœur. Haïton Prince Arménien, qui deux ans auparavant s'étoit fait religieux de l'Ordre de Prémontré, y étoit venu, & donna des inſtructions pour cette entrepriſe. Entre les moyens de favoriſer le recouvrement de la Terre-ſainte, le Pape Clément comptoit l'entrepriſe que Charles de Valois, frere du Roi, méditoit ſur l'empire de Conſtantinople, comme appartenant à Catherine de Courtenai ſon épouſe. Pour la favoriſer, le Pape fait prêcher la Croiſade, & dénonce l'Empereur Andronic Paléologue, excommunié comme fauteur du ſchiſme des Grecs.

La plus grande affaire qui fut traitée à la conférence de Poitiers, & qui en étoit le principal objet, fut celle des Templiers. On avoit révelé au Roi, que les Chevaliers de cet Ordre décrié depuis long-tems, à cauſe de ſa mauvaiſe foi, de ſon indocilité, & de l'abus qu'il faiſoit de ſes privileges, obligeoient les Freres, à leur réception, de renoncer à Jeſus-Chriſt, en crachant ſur le Crucifix; qu'ils idolâtroient dans leurs aſſemblées, en ſe proſternant devant une tête monſtreuſe de bois doré & argenté, & qu'ils permettoient & pratiquoient des crimes affreux. En conſéquence le Roi fit arrêter en un même jour tous ceux qui ſe trouvoient en France: ce fut le Vendredi 13 Octobre. Le maître général de l'Ordre fut arrêté comme les autres, dans la maiſon du Temple à Paris. Auſſi-tôt on procéda dans le

même lieu à l'interrogatoire des prisonniers. La plupart convinrent des impiétés dont l'Ordre étoit accusé, & confesserent même qu'ils commettoient entre eux des impuretés abominables.

M. Dupui date mal les Bulles du Pape sur cette affaire. Celles de 1307, il les rapporte à 1306; celles de 1308, à 1307. Il n'a pas fait attention, que le Pape Clément ne datoit que depuis son couronnement, 14 de Novembre 1305. Quand il y a donc dans les Bulles *Anno 2 Pontif.* & que cela précéde le 14 de Novembre, il faut compter 1307, non 1306 comme M. Dupui : ainsi des autres années. Faute de cette observation, MM. Baluze & Fleuri, s'attachant trop à M. Dupui, ont renversé la chronologie de cet événement.

1308.

Le Pape donne des ordres pour faire arrêter par-tout les Templiers. Il fait prêcher la Croisade contre un nommé *Dulcin* & ses sectateurs, qui depuis deux ans s'assembloient en Lombardie, dans les montagnes voisines de Novare. C'étoit un reste des faux Apostoliques condamnés en 1290, sur les erreurs desquels ceux-ci enchérissoient, soutenant que tout devant être commun entre les Chétiens, il est permis de prendre le bien d'autrui, & que les hommes & les femmes peuvent habiter ensemble indifféremment. L'armée des Croisés fut conduite par L'evêque de Verceil Rainier Advocati, qui serra les hérétiques de si près dans leurs montagnes, qu'on en prit environ cent cinquante; de ce nombre étoit Dulcin leur chef, & Marguerite de Trente sa concubine, qui passoit pour sorciére. Ayant été déclarés hérétiques par le jugement de l'Eglise, ils furent livrés à la Cour séculiére, qui les fit exécuter à mort : tous deux furent démembrés & coupés en piéces, Marguerite la premiére aux yeux de Dulcin : puis on brûla leurs membres & leurs os. On punit de même quelques uns de leurs complices, à proportion de leurs crimes; mais la secte ne fut pas éteinte pour cela.

Le Pape consulte la faculté de Théologie de Paris sur l'affaire des Templiers. Seconde conférence de Poitiers, où l'on convient que le Roi feroit recevoir & conserver tous les revenus des Templiers, jusqu'à ce qu'il eût été décidé

avec

avec le Pape ce qu'il en falloit faire : quant à leurs personnes, que le Roi ne les puniroit que de concert avec le Pape ; qu'il continueroit de les faire garder, & les nourriroit des revenus de l'Ordre, jusqu'à la tenue du Concile général, qui fut alors résolu, attendu l'importance de l'affaire, & ensuite indiqué par le Pape, pour le premier jour d'Octobre 1310, à Vienne en Dauphiné. La Bulle de convocation du Concile, est datée de Poitiers le 12 Août ; elle fut envoyée à tous les Archevêques & à tous les Rois.

Mort de Jean Scot, de l'Ordre de saint François.

1309.

L'année précédente le Pape Clément V avoit résolu & déclaré qu'il vouloit faire son séjour à Avignon. Il y étoit cette année dès la fin de Mars, avec toute la Cour de Rome ; & c'est depuis ce voyage que l'on doit compter le séjour des Papes à Avignon. Ce fut là qu'il publia une Bulle terrible contre les Vénitiens, qui s'étoient emparés de Ferrare, que l'Eglise Romaine prétendoit être de son domaine. Par cette Bulle, le Pape privoit le Doge & la République de tous leurs priviléges ; il délioit leurs sujets du serment de fidélité ; & déclaroit tous les Vénitiens, infâmes & incapables d'aucune fonction civile. Il écrivit en même tems aux Rois de Sicile, d'Espagne, de France & d'Angleterre, de saisir & confisquer les biens & les personnes des Vénitiens qui se trouveroient sur leurs terres. Mais il fut bientôt obligé d'employer des armes plus efficaces ; car les Vénitiens garderent Ferrare, nonobstant l'excommunication & l'interdit. Il fit prêcher la Croisade contre eux, & envoya en Italie le Cardinal de Pelegrue son parent, pour commander l'armée en qualité de Légat : il le fit avec succès, gagna une sanglante bataille à Francolin, près du Pô, & reprit Ferrare le 28 Août.

On armoit en Espagne, pour une Croisade plus considérable, que le Pape y faisoit prêcher contre les Maures, à la sollicitation de Jacques II Roi d'Arragon, & de Ferdinand IV Roi de Castille, qui avoient joint leurs forces, pour attaquer le Royaume de Grenade. Plusieurs Prélats allérent à cette guerre, dont on espéroit beaucoup, à cause

de la division des Maures ; mais le fruit de la campagne se borna à la prise de Ceuta.

Nouvelles informations à Paris contre les Templiers. Jacques de Molay, grand-maître, amené devant les commissaires du Pape, le Mercredi 26 Novembre, reclame contre ce qu'il eût confessé ; prétendant qu'il auroit parlé autrement, s'il eût été en liberté.

Le Cardinal Gentil, Légat en Hongrie, assemble un Concile à Presbourg, où l'on renouvelle quelques constitutions faites par les précédens Légats. Un des articles porte défense à tout Catholique, de marier sa fille ou sa parente à un hérétique, un schismatique, ou un infidéle, à cause du péril de séduction où les femmes sont exposées par ces mariages. Ces decrets furent publiés le 10 Novembre.

1310.

On célébra cette année plusieurs Conciles Provinciaux, à Cologne, à Salsbourg, à Mayence, à Paris, à Sens, à Senlis, principalement pour y traiter de l'affaire des Templiers par ordre du Pape.

Le Concile de Cologne commença le Lundi 9 Mars, & dura le Mardi & le Mercredi suivans. On y publia des statuts en vingt-neuf articles, dont le premier condamne & casse les statuts & les ordonnances faites par les laïcs contre la liberté ecclésiastique ; particuliérement les défenses de donner, vendre ou aliéner de quelqu'autre maniére au profit des ecclésiastiques ou des religieux, des terres & des seigneuries. On condamne aussi ceux qui défendoient sous des peines pécuniaires de donner aux Curés, pour les mariages, les enterremens, & les autres fonctions, plus que ce qui avoit été taxé par les Juges laïcs. Le Concile déclare nuls tous ces réglemens faits par les laïcs, & leur ordonne de les révoquer, sous peine d'excommunication : ils paroissent cependant fort sages. Le onziéme article défend de faire lire l'Epître & l'Evangile, sinon par ceux qui sont dans les ordres sacrés, & revêtus de leurs ornemens.

A Salsbourg, on tint deux Conciles ; le premier pour régler le paiement de la décime que le Pape avoit demandée pour deux ans : le second, pour expliquer quelques statuts des Conciles précédens.

Le Concile de Mayence dura trois jours ; sçavoir, le Lundi 11 Mai, le Mardi & le Mercredi suivans. On y fit un abrégé des statuts des Conciles précédens, & on y traita, par ordre du Pape, de l'affaire des Templiers ; vingt de ces Chevaliers entrerent au Concile sans y être appellés, portant l'habit de l'Ordre. Le Commandeur qui étoit à leur tête, se plaignit beaucoup de ce qu'on les condamnoit sans les entendre & sans les convaincre réguliérement, & déclara qu'ils appelloient au Pape futur & à tout son Clergé. Il ajoûtoit que ceux qu'on avoit déja brûlés, pour les crimes qu'on leur imputoit, avoient nié constamment d'en avoir commis aucun, & l'avoient soûtenu dans les tourmens jusqu'à la mort ; & que Dieu avoit prouvé leur innocence, en ce que leurs manteaux blancs, ni les croix rouges qui étoient dessus, n'avoient pû être brûlés. *Si ce miracle etoit vrai*, dit M. Fleuri, *on pourroit en conclure au contraire, que le feu n'épargnant que l'habit, montroit qu'il étoit saint ; & que ceux qui le portoient en étoient indignes.* L'Archevêque de Mayence reçut leur protestation, & ensuite obtint une commission du Pape, en conséquence de laquelle il les renvoya absous le premier Juillet de l'année suivante.

A Paris, l'Archevêque de Sens, Philippe de Marigny, tint son Concile provincial, depuis le 11 Mai jusqu'au 26. On y examina les causes des Templiers en particulier. Plusieurs furent renvoyés absous, d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle ; quelques-uns comme relaps furent livrés au bras séculier, après avoir été dégradés par l'Evêque. On en brûla cinquante-neuf dans les champs, près l'Abbaye saint Antoine, dont aucun n'avoua les crimes dont on les accusoit : mais tous soûtinrent jusqu'à la fin qu'on les faisoit mourir injustement ; ce qui frappa extrêmement le peuple. Un mois après, l'Archevêque de Reims tint à Senlis son Concile provincial, où neuf Templiers furent de même condamnés, & ensuite brûlés par l'autorité du Juge séculier : mais ils se dédirent à la mort de ce qu'ils avoient confessé auparavant, disant que c'étoit par la crainte des tourmens.

On continuoit en même tems à Paris les procédures touchant les affaires générales de l'Ordre : les prisonniers qui furent interrogés, persisterent tous, hormis un, à soutenir que ceux qui avoient confessé, ne l'avoient fait

que par la crainte des cruels tourmens qu'ils avoient souf-ferts ou vû souffrir à d'autres ; ajoûtant que hors le Royaume de France, on ne trouveroit aucun Templier qui avouât ce dont on les accusoit. En Castille les Templiers furent arrêtés, & on assembla à leur sujet un Concile de dix Evêques à Salamanque : mais après qu'on eut informé, & qu'on eut reçu leurs confessions, ils furent mis en liberté, de l'avis de tous les Prélats, qui renvoyerent au Pape la décision de l'affaire. En Arragon, ils prirent les armes pour se défendre dans leurs châteaux : les troupes du Roi les attaquerent, & se saisirent de leurs personnes & de leurs biens. Le Pape jugeant que cette affaire n'étoit pas encore suffisamment examinée, proroge le terme du Concile général jusqu'au premier Octobre de l'année suivante.

On dit qu'entre les conditions du traité que Philippe-le-Bel avoit fait avec Clément V, avant son élection, il y en avoit une qu'il tint secréte, & qu'il ne déclara que lors du couronnement du Pape : c'étoit de condamner la mémoire de Boniface VIII, comme hérétique, & de faire brûler ses os. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clément pressé par les instances réiterées de ce Prince, fit entamer la procédure, comme il paroît par un commencement d'information que nous avons, en date du 17 Août de cette année. Mais le Roi se désista au commencement de l'année suivante ; & en conséquence le Pape donna une Bulle datée du 27 Avril 1311, où il reconnoît que le Roi a entrepris cette poursuite à bonne intention, & le déclare innocent de la capture de Boniface, & de tout ce qui est arrivé à cette occasion. Par cette Bulle, il révoque tout ce qui s'étoit fait de fâcheux ou d'offensant pour la France, depuis l'an 1300, sans exception. Il casse en général toutes les sentences, constitutions & déclarations, non comprises au Sexte des décretales, entant qu'elles seroient préjudiciables à l'honneur & aux libertés du Royaume : pour les Bulles *Unam Sanctam* & *Rem non novam*, qui sont dans les extravagantes communes ; il s'en tient aux modifications qu'il y avoit faites, en déclarant que leur exécution ne regardoit pas la France, où tout demeuroit dans le même état qu'avant ces décretales. A la vérité, le Pape excepte de la grace générale, Nogaret & quelques Italiens ; mais

Il revient à eux dans deux autres Bulles du même jour ; il avoit déja traité Nogaret avec beaucoup de ménagement dans la Bulle même, où la grace de l'absolution étoit déclarée n'être pas pour lui. Le Pape excusoit ses vues & ses démarches. Dans les Bulles suivantes, il l'absout par provision, lui imposant cependant pour pénitence, le voyage de la Terre-sainte, & d'y servir toujours, si le Pape ne le rappelle.

Les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, prennent l'Isle de Rhodes sur les Turcs, le 15 Août : on les nomma depuis ce tems les Rhodiens.

Marguerite Porette, dont parle un auteur contemporain sous l'an 1310, étoit, selon les apparences, du nombre des Béguines hérétiques, condamnées au Concile de Vienne, avec les Béguards, les Fratricelles & les Bizoques. Elle avançoit dans un ouvrage de sa façon, outre quantité d'erreurs, celle-ci en particulier, qu'une ame anéantie dans l'amour du Créateur, peut & doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle veut. Elle soutint opiniâtrement cette doctrine, & fut brûlée en Grève à Paris, avec un Juif relaps, qui crachoit sur les images de la sainte Vierge, & un certain Guiard de Cressonessard, qui se disoit l'Ange de Philadelphie. Outre les Béguines, évidemment tâchées d'erreur, il se trouvoit d'autres femmes dévotes, à qui l'on donnoit le même nom de Béguines, dont le Concile condamna aussi par un autre décret la maniére de vivre. Elles se disoient Religieuses, mais sans obéissance, sans renoncement à leurs biens, ni profession d'aucune régle approuvée ; ne s'attachant qu'à certains Religieux, selon leurs caprices. Elles faisoient les Théologiennes, & vouloient pénétrer dans la profondeur des articles de la Foi.

Jean de Mehun, choisit sa sépulture dans l'Eglise des Jacobins de Paris, rue saint Jacques, & leur légue par testament un coffre fort, chargeant son exécuteur testamentaire *de ne le remettre aux bons Peres, qu'après qu'ils lui auroient rendu les derniers devoirs.* On lui fit de magnifiques funérailles, & aussi-tôt on ouvrit le coffre fort ; mais il ne renfermoit que des ardoises sur lesquelles on avoit gravé

des figures de géométrie. Les Jacobins mécontens, tirérent le corps de leur prétendu bienfaiteur du tombeau, où ils venoient de le mettre, & il couroit risque de rester sans sépulture, si le Parlement n'eût ordonné qu'on l'enterrât dans le Cloitre.

1311.

Concile de Ravenne, le 17 Juin, sur l'affaire des Templiers. On amena au Concile sept de ces Chevaliers, auxquels on lut les chefs d'accusation envoyés par le Pape, & les dépositions des témoins. Ils répondirent à tous chacun séparément, sans paroître ébranlés ni intimidés, & niérent constamment tous les crimes dont on les chargeoit. Ce Concile étoit aussi pour se préparer au Concile général, qui s'assembla à Vienne au tems marqué. Il s'y trouva plus de trois cents Evêques sans les moindres Prélats, comme les Abbés & les Prieurs : & le Pape en fit l'ouverture le 16 Octobre, par un sermon dans lequel il proposa les trois causes de la convocation du Concile : l'affaire des Templiers, le secours de la Terre-sainte, & la réformation des moeurs & de la discipline de l'Eglise. Il fut parlé dans cette premiére session des exemptions, dont les Evêques demandoient la révocation. L'exemple des Templiers, qui avoient si excessivement abusé de leur exemption & de leurs autres priviléges, fut apparemment l'occasion de traiter cette matiére. Le reste de l'année se passa en conférences sur les matiéres qu'on devoit décider.

1312.

Le Pape tient un consistoire secret le 22 Mars avec les Cardinaux & plusieurs Prélats, où il casse & annule l'Ordre militaire des Templiers, par maniére de provision plutôt que de condamnation; réservant leurs personnes & leurs biens à sa disposition & à celle de l'Eglise.

Seconde session du Concile général le 3 Avril : le Pape publie la suppression de l'Ordre des Templiers. Le Roi Philippe le-Bel assista à cette session, avec Charles de Valois

son frere & ses trois fils. La Bulle de cette suppression ne fut publiée que le 6 Mai, jour de la conclusion du Concile. Le Pape dit dans cette Bulle, qu'il n'a pas supprimé l'Ordre des Templiers par sentence définitive, mais par sentence provisionnelle & par ordonnance Apostolique. Comme les biens des Templiers leur avoient été donnés pour le secours de la Terre-sainte, il fut résolu, après bien des délibérations, qu'ils seroient accordés aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, dévoués comme les Templiers à la défense de la Terre-sainte, & de la foi contre les infideles. Mais on en excepta les biens situés dans les Royaumes de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Majorque; & ils furent appliqués à la défense du Pays contre les Musulmans, qui tenoient encore le Royaume de Grenade. Quant aux personnes des Templiers, le Pape se réserva le jugement de quelques-uns nommément: tous les autres furent laissés au jugement du Concile de chaque province, pour en disposer selon la diversité des sujets.

Les poursuites contre la mémoire de Boniface VIII, furent terminées en ce Concile, où trois Cardinaux parlèrent pour la justification de ce Pape devant le Roi Philippe & son Conseil; & deux Chevaliers Catalans s'offrirent à le justifier par duel. Le Concile déclara que le Pape Boniface avoit été catholique, & n'avoit rien fait qui le rendît coupable d'hérésie: & d'un autre côté il arrêta aussi qu'on ne pourroit jamais reprocher au Roi Philippe-le-Bel, ni à ses successeurs, ce qu'il avoit fait contre Boniface.

Il régnoit depuis long-tems une grande division entre les Freres Mineurs. Les plus zelés pour l'observance avoient été séparés des autres par le Pape Celestin V, en 1294, sous le nom de *pauvres Ermites*, & il leur avoit donné un chef particulier. De-là se formerent deux partis, dont l'un se nommoit *les Spirituels*, l'autre *les Freres de la communauté*. Ces prétendus spirituels, avoient pour chef, lors du Concile de Vienne, Ubertin de Casal, sectateur zelé de Pierre Jean d'Olive, mort quinze ans auparavant, & auquel on attribuoit quelques opinions erronées. On l'accusoit, par exemple, d'avoir soutenu que l'ame raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain; d'où il s'ensuivoit que ce n'étoit pas l'homme, mais l'ame seule qui

pouvoit mériter ou démériter. On disoit aussi qu'il avoit soutenu que les enfans ne reçoivent au Baptême, que la rémission du péché originel, mais non pas la grace & les vertus. C'est la matiére du premier décret du Concile de Vienne, qui décide que quiconque osera soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain, doit être tenu pour hérétique. Le Concile définit aussi que le Baptême confere la grace sanctifiante, & la foi à ceux qui le reçoivent. Il condamne une secte d'hommes nommés vulgairement *Begards*, & femmes nommées *Béguines*, bien différentes de celles dont nous avons rapporté l'institution sous l'année 1174. Ces hérétiques dont nous avons déja parlé, enseignoient entr'autres erreurs, que l'homme peut acquérir en cette vie un tel dégré de perfection, qu'il deviendra entiérement impeccable, & ne pourra plus avancer dans la grace. Ils appelloient, *esprit de liberté*, ce prétendu état de perfection, & croyoient qu'alors la sensualité est tellement soumise à l'esprit & à la raison, qu'on peut librement accorder à son corps tout ce qu'on veut. En conséquence ils s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretés. Ces hérétiques se trouvoient en Allemagne & en Italie.

Le Pape voulut aussi réunir entre eux les Freres Mineurs, & lever les scrupules de ceux qui se plaignoient, que le corps de l'Ordre n'observoit pas fidélement la régle de S. François. Il fit dans cette vue une grande constitution qui fut approuvée en consistoire secret le 5 Mai, & publiée le lendemain; mais elle ne termina point le schisme des Freres Mineurs. Le Concile de Vienne fit plusieurs autres constitutions touchant les Religieux, les Chanoines Réguliers & les Religieuses, qui tendent toutes à réprimer divers abus. Il en fit une pour les Hôpitaux, où l'on voit l'origine des Administrateurs laïcs, auxquels on a confié les biens de ces maisons. Ce qui prouve qu'il étoit aussi rare alors, qu'il étoit facile anciennement, de trouver parmi les Ecclésiastiques des Administrateurs qui fussent sans reproche.

Entre les Constitutions qui regardent le Clergé, on peut remarquer les suivantes.. Il est défendu aux Clercs, même mariés, d'exercer en personne les métiers de Boucher, ou

de Cabaretier, sous peine de perdre le privilége clérical. On peut être ordonné Soudiacre dans la dix-huitiéme année de l'âge, Diacre dans la vingtiéme, Prêtre dans la vingt-cinquiéme. Un Chanoine n'aura point voix au Chapitre, qu'il ne soit au moins Soudiacre, ou qu'il ne se fasse promouvoir dans l'an à l'ordre requis pour son Bénéfice. Quant à l'immunité des Clercs, le Concile révoqua la fameuse Bulle *Clericis Laicos*, avec tout ce qui en avoit été la suite.

Le Concile de Vienne, renouvella la Fête du S. Sacrement, instituée par Urbain IV, mais dont la Bulle n'avoit point eu d'exécution. Le Pape Clément la confirme & la rapporte toute entiére, mais sans faire non plus aucune mention de procession ni d'exposition du S. Sacrement. Il ordonna, pour faciliter la conversion des infideles, qu'on établiroit en Cour de Rome & dans les Universités de Paris, d'Oxford, de Boulogne & de Salamanque, deux maîtres pour les langues Hébraïque, Arabique & Chaldéenne, lesquels seroient entretenus en Cour de Rome par le Pape, à Paris par le Roi de France, & dans les autres villes par les Prélats, les Monasteres & les Chapitres du pays. Cet établissement étoit sollicité depuis très-long-tems par Raymond Lulle, du tiers Ordre de S. François; homme dont on sçait si peu l'histoire, que les uns en ont fait un magicien, les autres un hérétique, & les autres un martyr. Enfin le Concile de Vienne ordonna une Croisade ou passage général, auquel s'engagerent par vœu les Rois de France, d'Angleterre & de Navarre, avec plusieurs autres Seigneurs. Ce Concile est compté pour le quinziéme général.

A Constantinople, l'Empereur Andronic fait assembler les Arsenites, pour tâcher de les réunir à la communion de l'Eglise Grecque. Ils sortirent de leurs retraites tout couverts de haillons, mais si pleins de vanité, qu'ils firent des demandes exhorbitantes. Ils exigerent que tout le Clergé expiât la faute qu'il avoit faite lors de la déposition du Patriarche Arsene, en s'abstenant pendant quarante jours du Service Divin; & que le peuple fit aussi pénitence par les jeûnes & les génuflexions qui lui seroient prescrites. L'Empereur leur accorda tout pour le bien de la paix : mais ceux du parti qui n'obtinrent pas des Evêchés, des Abbayes, ou

d'autres récompenses à leur gré, retournerent bientôt à leur schisme.

1313.

Bulle du 26 Janvier, par laquelle le Pape leve toutes les censures portées contre les Venitiens. Dès l'année 1310, ils avoient envoyé des Ambassadeurs au Pape, sans pouvoir rien obtenir : enfin le Pape se laissa fléchir par la soumission de François Dandole leur envoyé, qui pendant que le Pontife étoit à table, vint se présenter devant lui avec une chaîne au cou & pauvrement vêtu.

Le Pape publie deux constitutions contre la mémoire de Henri VII, Empereur d'Allemagne, mort le 24. Août de cette année. Ce Prince avant son couronnement avoit fait au Pape Clément V, un serment par lequel il promettoit de défendre la Foi Catholique, exterminer les hérétiques, ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'Eglise, protéger le Pape, & conserver les droits de l'Eglise Romaine. Le Pape regardoit cette promesse comme un serment de fidélité ; mais l'Empereur en étant informé, fit une protestation au contraire pardevant des officiers publics : c'étoit le sujet du mécontentement du Pape. Henri VII avoit été couronné à Rome le 29 Juin 1312, par des Cardinaux auxquels le Pape en avoit donné commission, ne pouvant s'y transporter lui-même à cause des affaires qui le retenoient alors deça les Monts.

Canonisation de S. Pierre, Celestin.

Concile de Rouen, dans l'Eglise de Notre-Dame-du-Pré, aujourd'hui de Bonne-Nouvelle : ce n'est qu'une répétition des articles qui avoient été traités dans le Concile célébré au même lieu, en 1299.

1314.

Les Templiers dont le Pape s'étoit réservé le jugement, étoient le Grand-Maître, le Visiteur de France, & les Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Il commit ensuite leur jugement à quelques Prélats, qui les condamnerent à la prison perpétuelle, par sentence rendue le 18 Mars dans le Parvis de Notre-Dame à Paris. Les accusés avoient avoüé publiquement tous les crimes dont on les chargeoit ;

mais après la sentence, le Grand Maitre & le Commandeur de Normandie rétracterent leur confession, soutenant opiniâtrément qu'ils étoient innocens. Le Roi Philippe, qui étoit au Palais, l'ayant appris, les fit brûler tous deux dans une petite isle de la Seine, qui étoit entre le Jardin du Roi (où est maintenant la Place Dauphine) & les Augustins. Ils persisterent dans leur dénégation jusqu'à la fin, & souffrirent le feu avec une fermeté qui étonna tous les assistans. On prétend que les Templiers, en mourant, ajournerent le Pape Clément V & le Roi Philippe-le-Bel, au Tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent tous deux au tems prédit.

Le Pape Clément V meurt le 20 Avril à la Roquemaure, près d'Avignon, comme il se faisoit porter à Bordeaux pour y reprendre son air natal. Les Cardinaux s'assemblent en conclave à Carpentras, dans le Palais Episcopal, d'où ils sortent vers la fin de Juillet, sans avoir rien conclu. Ils furent deux ans sans se rassembler, n'étant pas moins divisés touchant le lieu de l'élection, que sur le choix de la personne. Le Roi Philippe-le-Bel meurt le 29 Novembre à Fontainebleau, lieu de sa naissance.

Concile provincial de Ravenne, le 10 Octobre. On y fit vingt articles. Le quatriéme porte, que les exempts seront exhortés de n'inviter ni admettre aucun Evêque étranger ou inconnu, n'ayant point de peuple soumis deça la mer, à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales dans leurs Eglises. Ces inconnus étoient apparemment des Evêques *in partibus*, dont le nombre s'augmentoit tous les jours. Le sixiéme ordonne, que quand les Evêques passeront dans leurs diocèses, les Curés feront sonner les cloches, afin que le peuple puisse venir recevoir la bénédiction à genoux; sous peine de cinq sols d'amende applicable aux pauvres. Les Chanoines ou les Religieux iront au devant de l'Evêque en chapes, avec l'eau bénite, l'encens & la croix, en chantant jusqu'à la porte de l'Eglise, & recevront sa bénédiction solemnelle prosternés devant l'Autel. Le treiziéme porte, que les Prêtres seront tenus de célébrer leur premiére Messe dans trois mois après leur ordination, & ensuite de la dire au moins une fois l'an. Le dix-neuviéme, défend de prononcer des interdits pour

des causes purement pécuniaires. Par le vingtiéme, le Concile révoque toutes les indulgences que les Evêques avoient permis à certains Religieux d'annoncer en leurs sermons.

Concile célébré à Paris par l'Archevêque de Sens, Philippe de Marigni.

Les Chanoines de Bayeux se levoient la nuit pour matines, ce qui dura jusqu'en la présente année. Alors on fixa les matines à cinq heures du matin pour les grandes Fêtes, & à six pour les jours ordinaires. Quand un de leurs membres demeuroit au lit pendant les matines des grandes Fêtes, les habitués de l'Eglise, après l'office, alloient au logis du Chanoine absent avec la croix, la banniere & le bénitier, & ils faisoient par cette sorte de procession une mercuriale à sa paresse. En 1640, un Chanoine de Bayeux s'étant absenté des matines le jour de Pâques, fut condamné à perdre cinq sols de ses rétributions. Peut-être que l'usage précédent a donné lieu à la coutume proverbiale de dire à quelqu'un qui s'est fait attendre longtems : qu'*on alloit le chercher avec la croix & la banniére*.

1315.

Concile provincial de Reims à Senlis, où l'on absout Pierre de Latilli, Evêque de Châlons, Chancelier de France, soupçonné d'avoir procuré la mort de Philippe-le-Bel & de l'Evêque son prédécesseur. Le Roi Philippe, avoit eu pour successeur Louis son fils aîné, surnommé Hutin, qui mourut le 5 Juin 1316, après avoir engagé les Cardinaux à s'assembler à Lyon, pour procéder à l'élection d'un Pape. Il laissa la Reine sa femme enceinte, & Philippe comte de Poitiers, son frere, fut nommé Régent.

Les Inquisiteurs de l'Ordre de S. Dominique découvrent en Allemagne des hérétiques qui renouvelloient les erreurs des Fratricelles. Ils attaquoient presque tous les Sacremens de l'Eglise, & l'Eglise même, tant dans son chef que dans les autres Pasteurs; ils soutenoient que Lucifer & les autres démons avoient été chassés du ciel injustement, & qu'ils y seroient un jour rétablis. Leur nombre étoit grand : un de leurs chefs, qui fut brûlé à Vienne, confessa à la question qu'ils étoient plus de huit mille, en Bohême, en Autriche, en Thuringe & aux environs, outre ceux du

reste de l'Allemagne & de l'Italie. Les Freres Prêcheurs exerçant l'inquisition, en découvrirent plusieurs qui furent condamnés au feu. Mais ils demeurerent tous dans leur opiniâtreté, & se livrerent au supplice avec joie, sans qu'un seul se répentît. Ces hérétiques frayerent le chemin aux autres sectes qui s'éleverent ensuite en Bohême & en Allemagne.

Concile Provincial de Saumur.

Concile Provincial, tenu à Nougarot, par l'Archevêque d'Ausch.

1316.

En France, le Comte Philippe, Régent, fait enfermer les Cardinaux dans la maison des Freres Prêcheurs à Lyon, & leur donne des gardes, pour les obliger d'élire un Pape. Le Cardinal Jacques d'Euse, Evêque de Porto, né à Cahors de parens pauvres, est élu le 7 Août, & prend le nom de Jean XXII. Il fut couronné à Lyon le 5 Septembre, & se rendit ensuite à Avignon, où il avoit fait publier qu'il tiendroit sa cour.

1317.

Bulle du 25 Juin pour l'érection de Toulouse en Métropole. Le Pape lui donna pour suffragans Pamiers & quatre nouveaux Evêchés qu'il créoit, à Montauban, à S. Papoul, à Rieux, & à Lombés. Montauban & S. Papoul étoient des Monasteres. La Bulle du Pape se trouve datée tantôt du 11 de Juillet, tantôt du 2 d'Août, tantôt du 2 de Novembre. Il est certain qu'elle précéde toutes ces dates, puisque le Pape écrivit le 7 de Juillet aux Consuls de Toulouse, pour leur expliquer les raisons qui l'avoient porté à ériger leur ville en Archevêché. Jean XXII érigea aussi cette année plusieurs autres nouveaux Evêchés en France, savoir, à Alet, à S. Pons, à Castres, à Condom, à Sarlat, à S. Flour, à Maillezais, & à Luçon : c'étoient auparavant des Monasteres. L'Evêché de Maillezais a été transféré à la Rochelle en 1648. Le Pape désiroit pour ces érections d'Evêchés le consentement du Roi : on le voit par deux lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Philippe le Long. (Le Comte Philippe avoit été reconnu Roi après la mort de Jean fils posthume de Louis

Hutin, qui ne vécut que huit jours : il fut surnommé le Long, à cause de sa grande taille.)

Concile Provincial de Ravenne à Boulogne. On y fit vingt-deux articles de réglemens, qui furent publiés à la fin du Concile le 27 Octobre. Le dix-huitiéme déclare excommuniés les Juges séculiers, qui, après avoir pris des Clercs portant des armes, ou coupables de quelqu'autre maniére, les retiennent & refusent de les rendre à l'Evêque en étant requis ; ou qui les renvoient avec scandale, au son des trompettes avec leurs armes pendues au col. La même année le Pape avoit accordé au Roi Philippe le Long, que ses Officiers pussent arrêter les Clercs notoirement coupables, quand il y auroit lieu de craindre qu'ils ne prissent la fuite, à condition de garder, en les arrêtant, toute la modération possible, & de rendre les coupables au Juge d'Eglise. Nous voyons ici la distinction du délit commun & du cas privilégié. La lettre est du 13 Août.

Le Pape réforme l'Ordre de Grandmont. Il publie le recueil des constitutions de Clement V, sous le nom de *Clémentines.* Ce recueil est divisé en cinq livres comme le sexte, & il s'appelloit au commencement *le septiéme des décrétales.*

Concile de Tarragone en Espagne, pour la condamnation des erreurs d'*Arnaud de Villeneuve*, Medécin, qui soutenoit que les Chrétiens n'avoient plus que l'apparence du culte extérieur, & qu'ils iroient tous en enfer. Il ajoûtoit que les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel, dans lequel ni le Prêtre, ni celui qui le fait offrir, n'offrent rien qui leur appartienne.

1318.

Jean XXII continua cette année d'ériger des Evêchés en France ; savoir, à Tulle & à Lavaur, qui étoient des Monasteres. Il érigea de même en Evêché l'Eglise paroissiale de la ville de Mirepoix, qu'il soumit à la Métropole de Toulouse, du Diocése de laquelle étoit cette ville. En Espagne il divisa la province de Tarragone, érigeant en Métropole l'Evêché de Sarragosse : il lui donna cinq suffragans des onze qu'avoit Tarragone. Ce Pape établit de nouveaux Evêchés, jusques chez les Infideles. Franco de Perouse, Do-

minicain, étoit en mission dans la Perse soumise aux Tartares : il y avoit fait grand nombre de conversions, ainsi que dans les pays voisins. Le Pape l'ayant appris, érigea en Cité & en Métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le grand Kan Aliapton, qui y avoit établi sa résidence. Il en fit premier Archevêque frere Franco, & il nomma six autres freres du même Ordre, pour ses Evêques suffragans.

Hugues Geraud, Evêque de Cahors, est déposé par le Pape, comme convaincu de plusieurs crimes, par sentence du 18 Mai. Bernard Guion, Auteur du tems, rapporte que Geraud fut ensuite dégradé selon la forme de droit, puis livré à la cour séculiére, par le jugement de laquelle il fut traîné publiquement, & écorché en quelque partie de son corps, & enfin brûlé au mois de Juillet suivant; parce que, disoit-on, il avoit cherché à faire périr le Pape. Il y avoit en effet depuis long-tems des conjurations contre ce Pontife, & on avoit attenté plusieurs fois à sa vie.

Les Freres Mineurs schismatiques s'étoient établis en Sicile, & s'étoient donné un Général particulier nommé *Henri de Ceva*, qui enseignoit plusieurs erreurs; entr'autres, qu'il y avoit deux Eglises; l'une charnelle comblée de richesses, plongée dans les délices, & noircie de crimes, à laquelle commande le Pape; l'autre Eglise, qui étoit spirituelle, ornée de vertus, frugale & pauvre, ne résidoit, selon lui, que chez les prétendus spirituels & leurs sectateurs. Le Pape les fait chasser de Sicile. Quatre de ces faux Freres sont brûlés à Marseille, après avoir été condamnés par l'Inquisiteur comme hérétiques déclarés. Ils furent honorés comme martyrs par ceux de leur secte.

1319.

Bulle du 14 Mars pour l'érection de l'Ordre militaire de Christ en Portugal. Cet établissement avoit été sollicité par Denys, Roi de Portugal, pour la défense de la foi Chrétienne contre les Sarrasins du pays. Ces nouveaux Chevaliers devoient suivre la régle de Citeaux, selon les constitutions de Calatrava : on leur donna les biens que les Templiers avoient en Portugal.

Ordre du Mont Olivet en Italie, établi sous la régle de

S. Benoît, par le bienheureux Bernard, de la famille des Toloméi de Sienne.

1320.

Nouveaux Pastoureaux en France & en Angleterre, aussitôt dissipés que les premiers. Ce mouvement fut occasionné par un bruit qui s'étoit répandu d'un nouveau passage à la Terre-sainte. Il étoit vrai que les Rois de France & d'Angleterre avoient fait des instances au Pape à ce sujet, mais il les détourna de cette entreprise. Pendant le peu de tems que durerent ces Pastoureaux, ils commirent de grands excès, particuliérement sur les Juifs, qu'ils tuérent dans toutes les villes où ils passoient, excepté ceux qui se faisoient baptiser. Le Pape renouvella à cette occasion les constitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens les nouveaux convertis. C'est que quand un Juif se faisoit Chrétien, ses biens étoient confisqués par le Seigneur de la terre où il demeuroit, pour se dédommager de ce qu'il perdoit la propriété de la personne du Juif; d'où il arrivoit le plus souvent que ces nouveaux convertis étoient obligés de retourner au Judaïsme.

1321.

Le Pape fait prêcher la croisade contre les habitans de Recanati, ville de la Marche d'Ancone. Ils s'étoient révoltés contre lui, & avoient tué ceux qui avoient été envoyés pour pacifier cette ville. Dès l'année précédente le Pape avoit supprimé l'Evêché de Recanati, qu'il transféra à Macerata ville voisine & fidelle à l'Eglise Romaine. Les habitans de Recanati tenoient le parti des *Gibelins*, favorable aux Empereurs, & opposé au parti des *Guelfes*, qui tenoit pour les Papes. Ces deux factions divisoient depuis longtems l'Italie; les villes étoient non-seulement opposées les unes aux autres, mais divisées au dedans : ce n'étoit que petites guerres, pillages, massacres & toutes sortes de crimes. Les Gibelins prenoient le dessus depuis que les Papes ne résidoient plus en Italie.

Frere Catalan Fabri, & frere Pierre Pascal, de l'Ordre des Freres Mineurs, inquisiteurs en Dauphiné, sont tués par les héritiques.

Il

Il y avoit alors en France une grande quantité de lépreux : (maladie inconnue aujourd'hui). Ces malheureux séparés du commerce des hommes, éprouvoient toute la dureté d'une solitude forcée & honteuse ; ils formerent le projet détestable d'empoisonner les fontaines & les puits. On dit qu'ils avoient été sollicités à ce crime par les Juifs, irrités de la persécution qu'ils avoient soufferte de la part des pastoureaux. La conspiration fut exécutée en quelques cantons de la Guienne. On découvrit que les Juifs entroient dans le complot, & les coupables furent punis par le feu. Les lépreux furent renfermés dans des Hôpitaux, & on proscrivit les Juifs, qui depuis ce tems-là n'ont plus été reçus dans le Royaume par autorité publique.

1322.

Dispute entre les Freres Mineurs sur la pauvreté de Jesus-Christ. On décide dans le Chapitre général de l'Ordre, assemblé au mois de Juin, que " ce n'est pas une proposition „ hérétique, mais catholique, de dire que Jesus-Christ „ montrant le chemin de perfection, & les Apôtres y marchant après lui, & voulant y conduire les autres, n'ont „ rien eu par droit de propriété, ni en particulier, ni en „ commun ; vu principalement que l'Eglise, qui n'a jamais „ erré, l'a expressément décidé dans la Bulle *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps de Droit, approuvée de toute „ l'Eglise „ &c. Cette Bulle est de Nicolas III, & non de Nicolas IV ; c'est une faute que M. Fleuri n'a point évitée. Nonobstant ce décret, le Pape, après avoir long-tems déliberé, fit la fameuse constitution *Ad conditorem*, où il traite à fond la question de la pauvreté parfaite, & révoque la décrétale *Exiit* de Nicolas III, qui étoit le grand appui des Fratricelles. Cette constitution est du 8 Décembre.

Le Cardinal Guillaume de Godin, Légat en Castille, assemble un Concile à Valladolid, où il fait publier vingt-sept canons avec l'approbation des Prélats. Le septiéme est contre le concubinage des Clercs, qui étoit très-commun en Espagne, comme le témoigne Alvar Pélage, auteur Espagnol qui écrivoit alors. On décerne dans ce canon des peines plus griéves contre ceux dont les concubines ne sont pas chrétiennes : c'est que l'Espagne avoit encore quantité de Juifs

& de Mahométans. Le neuviéme canon porte, qu'on n'admettra aux ordres sacrés, que ceux qui sçauront au moins parler Latin, & on n'ordonnera de Clercs qu'autant que chaque Eglise en pourra nourrir. Le vingt-sixiéme, défend les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, encore usitées en Espagne.

Valter ou *Gautier*, l'un des chefs des Fratricelles découverts en Allemagne sept ans auparavant, est brûlé à Cologne. Il étoit très-rusé, très-artificieux en ses réponses, & très opiniâtre : ensorte que ni par promesses, ni par menaces, ni par les plus cruels tourmens, on ne put l'obliger à indiquer ses complices, qui cependant étoient nombreux.

Le 19 de Mai 1322, le Pape déclare par une Bulle, que la dispense accordée ci-devant par Clément V, est nulle ; qu'en conséquence, il n'y a point eu de mariage légitime entre Charles de France, & Blanche de Bourgogne, & qu'ainsi ils sont libres l'un & l'autre de se pourvoir ailleurs. L'Evêque de Paris, assisté de celui de Beauvais, & de Geoffroi Duplessis, Notaire du Pape, avoient instruit toute cette affaire. Ce Geoffroi fut le Fondateur du Collége Duplessis, en 1322 : il se fit dans la suite Bénédictin à Marmoutier ; & il fonda aussi à Paris, pour les Moines de cette Abbaye, le Collége du même nom, que les Jésuites avoient sçu réunir au Collége de Louis-le-Grand, possédé aujourd'hui par l'Université.

Le Jugement du Pape éprouva des contradictions. On en fit des plaisanteries dans Paris, à cause de la circonstance singuliére d'un mariage contracté dans le même tems par le Trésorier du Roi, nommé Billevart, malgré une double affinité spirituelle qui étoit entre lui & la personne qu'il venoit d'épouser. Les Satyriques firent un couplet de Chanson, dont le sens étoit, que Billevart avoit eu l'adresse de se marier après avoir obtenu dispense d'une double affinité spirituelle, tandis que pour une seule, le mariage du Roi avoit été cassé par le Pape.

Billevart par l'octroi du S. Pere,
A pris sa double Commere ;
Et du Roi par Comperage,
Le Pape défait le mariage.

1323.

Frere Bonnegrace de Bergame, qui étoit en Cour de Rome chargé de la procuration de l'Ordre des Freres Mineurs, y appelle de la constitution *Ad conditorem* en plein consistoire le 14. Janvier. Le Pape le fait mettre en prison. Il publie le 12. Novembre une nouvelle constitution contre l'opinion des Freres Mineurs, touchant la pauvreté évangélique. C'est la décrétale *Cùm inter nonnullos*, où, conformément à une conclusion de l'Université de Paris, il déclare erronée & hérétique la proposition soutenue opiniâtrément, que Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont rien eu en particulier ni en commun ; attendu que cette proposition contredit expressément l'Ecriture-sainte, qui assure en plusieurs endroits qu'ils ont eu certaines choses. Michel de Cesene, général des Freres Mineurs, persiste à soutenir son décret du Chapitre de Perouse.

Canonisation de S. Thomas d'Aquin.

1324.

Concile provincial de Sens à Paris, le 3 Mars, assemblé par Guillaume Archevêque de cette ville. On y publia un statut de quatre articles, dont le plus remarquable est le premier, qui veut que chaque Evêque, dans son Diocèse, exhorte son peuple à observer l'abstinence de viande & le jeûne, le Mercredi après l'octave de la Pentecôte, veille de la Fête du Saint Sacrement ; & accorde à tous ceux qui l'observeront, quarante jours d'indulgence. Le Concile ajoûte : « Quant à la Procession solemnelle que le Clergé & le peuple font le même Jeudi en portant le Saint Sacrement ; puisqu'elle semble introduite en quelque maniére par inspiration divine, nous n'en ordonnons rien quant à présent, la laissant à la dévotion du Clergé & du peuple. On voit ici, dit M. Fleuri, l'origine de la Procession solemnelle du Saint Sacrement, dont il n'est pas dit un mot dans la Bulle de l'institution de la Fête. Elle s'est introduite par la dévotion des peuples en quelques Eglises particuliéres, d'où elle s'est étendue à toutes les autres. Il n'en a pas été de même du jeûne de la veille ; il ne s'est conservé qu'en quelques Communautés Religieuses ».

Bulle du 23 Mars contre les Viſcontis, chefs du parti Gibelin : le Pape déclare qu'il les a excommuniés pour héréſie, & accorde l'indulgence de la Terre-ſainte à ceux qui prendront les armes contre eux.

Depuis quelques années, le Pape avoit commencé une procédure contre Louis de Baviére Roi des Romains, prétendant que l'élection de ce Prince n'ayant point été encore confirmée par les Papes, il n'avoit aucun droit au gouvernement de l'Empire. Enfin voyant expirer les délais qu'il lui avoit donnés, il rendit ſa ſentence définitive, par laquelle il le dénonce privé de tout le droit qui lui pouvoit appartenir en vertu de ſon élection. La Bulle eſt du 15 Juillet. Louis, loin de s'y ſoumettre, aſſembla au mois d'Octobre une grande Diéte à Saxenhauſen, où il fit lire un écrit très-véhément contre le Pape Jean XXII. La derniére partie ſurtout, qui regarde la religion, eſt pleine d'aigreur : on y ſoutient que le Pape s'eſt déclaré hérétique manifeſte, en faiſant les conſtitutions *Ad conditorem*, & *Cùm inter nonnullos*, où il combat ouvertement les déciſions des ſaints Papes ſes prédéceſſeurs. Ce libelle paroît être l'ouvrage des Fratricelles ou Freres Mineurs révoltés contre le Pape, & qui s'étoient mis ſous la protection de Louis de Baviére. Ceci attira une troiſiéme conſtitution ſur le même ſujet, qui commence, *Quia quorumdam*. Le Pape conclut cette décrétale, en condamnant comme hérétiques ceux qui écriront ou parleront contre les deux précédentes. Il eſt évident que par ces trois conſtitutions, Jean XXII réfute & révoque celle de Nicolas III, *Exiit qui ſeminat*, quoiqu'il le faſſe avec toute la modeſtie & le ménagement poſſible : il y rejette comme injuſte le ſimple uſage de fait que Nicolas admettoit, non-ſeulement comme juſte, mais comme méritoire. Il n'eſt pas moins évident que l'un de ces deux Papes s'eſt trompé dans ſa déciſion, quoi qu'en ait pu dire depuis le Cardinal Bellarmin.

En Eſpagne, Jean ou Juan Archevêque de Tolede, y célébra un Concile qui fut terminé le 21 Novembre. On y publia huit canons, dont le quatriéme porte, que perſonne ne deſſervira un Bénéfice-Cure, ſans collation ou commiſſion particuliére de l'Evêque. Jean étoit troiſiéme fils de Jacques II Roi d'Arragon.

1325.

Bulle du 10 Mai, par laquelle le Pape défend à tous Religieux, de quelque Ordre qu'ils soient, de passer aux pays d'Outremer sans la permission du Supérieur de leur Ordre. Le Pape avoit été informé que plusieurs faux Freres de l'Ordre de S. François passoient la mer, & entroient dans les pays des infideles, où abusant de la simplicité du peu de Chrétiens qu'ils y trouvoient, ils semoient leurs erreurs, & combattoient les décisions de l'Eglise Romaine.

1326.

Ces erreurs étoient une suite de la doctrine de Pierre-Jean d'Olive, dans son commentaire sur l'Apocalypse, que le Pape condamna cette année par sentence rendue en plein consistoire le 9 Février. On trouvoit en cet ouvrage le systême chimérique des Fratricelles, commencé par l'Abbé Joachim, amplifié dans le livre de l'*Evangile éternel*, & soutenu pendant plus d'un siécle. Dans un autre consistoire tenu le 17 Avril, le Pape confirma la condamnation de Gui de Tarlat, Evêque d'Arezzo, Prélat plus guerrier qu'ecclésiastique, qui s'étoit fait le chef des Gibelins en Toscane. Le Pape l'avoit déposé de l'Episcopat en 1322. Ensuite pour diminuer sa puissance, il érigea un nouvel Evêché à Cortone, ville du Diocèse d'Arezzo, par Bulle du 19 Juin 1325. Cet Evêché a toujours subsisté depuis.

On célébra le 18 Juin de cette année un grand Concile au Monastere de S. Ruf, près d'Avignon, auquel les Archevêques d'Arles, d'Aix & d'Embrun, assisterent avec onze de leurs Suffragans : les Evêques absens & les Chapitres y avoient envoyé leurs députés. On y fit un grand réglement de cinquante-neuf articles, dont la plupart ne regardent que les biens temporels de l'Eglise & sa jurisdiction. Les quatre premiers accordent quelques jours d'indulgence à ceux qui pratiqueront certaines dévotions, comme d'assister à la Messe de la sainte Vierge le Samedi, accompagner le Saint Sacrement porté aux malades, prier pour le Pape, s'incliner quand quelqu'un prononce le nom de Jesus. Par le dix-septiéme & le dix-huitiéme, on défend de vendre ou fournir du poison, & on prononce des peines contre

les empoisonneurs, même Clercs : ce qui fait juger que ce crime n'étoit pas rare. Le vingt-deuxiéme article marque les cas réservés à l'Evêque. Dans plusieurs articles on se plaint de divers abus qui procédoient de la haine des Laïques contre le Clergé.

On lit dans ce Concile d'Avignon, un réglement qui mérite attention; nous le rapportons ici : certains Laïques (apparemment du bas peuple) se moquoient des censures, en contrefaisant les Prêtres & les Prélats qui les avoient portées ou publiées contre eux. "Ces enfans de Bélial, dit le Concile, allument des chandelles, des bottes de paille, des tisons ou des charbons, & ensuite ils les éteignent en dérision des cierges qu'on a éteints dans la publication des censures." La peine qu'on prononce contre cette impiété, est l'excommunication pour les personnes, & l'interdit pour les lieux où cela sera fait.

M. Fleuri dit, en rapportant ce statut, que ces excommuniés supposoient que les Prêtres ou les Prélats qui avoient porté les censures, *étoient coupables d'adultére*. C'est une inattention dans cet Historien. Il a pris pour accusation d'adultére contre les Prêtres ou les Prélats, cette expression : *Adulterinum præsbyteri vel prælati confingentes officium*; ce qui veut dire que des Laïques usurpoient la fonction des Prêtres ou des Prélats; qu'ils faisoient les faux Prêtres & les faux Prélats : explication fort éloignée du sens que donne cet Auteur.

Concile provincial d'Ausch à Marciac le 8 Décembre. On y publia cinquante-six canons, dont voici les plus remarquables. Le dix-huitiéme porte que les Recteurs, c'est-à-dire, les Curés, célébrant la Messe dans leurs Eglises, seront servis au moins par un Clerc en surplis : le dix-neuviéme, que tous les Clercs qui sont *in sacris*, ceux qui ont des Bénéfices, principalement à charge d'ames, & tous les Religieux Clercs, sont obligés à dire tous les jours sept heures canoniales. Le vingt-cinquiéme défend les clameurs & les lamentations indécentes aux enterremens, qui troublent les priéres ecclésiastiques : on défend aussi de couper les corps en morceaux, d'en tirer les entrailles ou d'en séparer les ossemens pour les enterrer en différens endroits. On prononce excommunication contre cette action, traitée

sions de barbarie. Boniface VIII l'avoit déja condamnée par une constitution. La délicatesse sur ce point n'est plus la même aujourd'hui. On déclare dans le vingt-huitiéme, que les dîmes sont dues de droit divin. Le Concile défend par le cinquante-cinquiéme, d'imposer à la taille les Clercs, les Religieux, & les lépreux enfermés. La taille se levoit alors au profit des Seigneurs.

La Religion faisoit toujours des progrès dans l'Empire des Tartares : on le voit par une lettre d'André de Perouse, l'un des sept Freres Mineurs que Clement V y avoit envoyés en 1307, après les avoir sacrés Evêques. André de Perouse marque dans sa lettre, qu'il avoit établi son siége à Caëton, ville distante de Cambalu d'environ trois semaines de chemin. Il y subsistoit de la pension nommée *alefa* ou aumône impériale, qui lui étoit payée par ordre du grand Kan. Il dit que les Tartares permettent chez eux l'exercice de toutes les Religions, croyant que chacun se peut sauver dans la sienne. Il marque à la fin de sa lettre le martyre de quatre Freres Mineurs, qui l'avoient souffert à Tanna, dans l'Inde, le premier Avril 1322. Ces quatre Freres se nommoient Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne, & Demetrius ; ce dernier étoit frere laïque.

L'Archevêque de Reims assemble son Concile provincial à Senlis. On régle dans le premier statut, les cérémonies de la célébration des Conciles provinciaux : Messe solemnelle du S. Esprit par l'Archevêque, ou par celui qu'il commettra en sa place : assistance des Evêques ou des autres Prélats, chacun selon leur rang, & avec les ornemens convenables à leur état, les Evêques en chappe avec le bâton pastoral. Après la Messe on fera le Sermon, on accordera les Indulgences ordinaires, on chantera le *Veni Creator*, ensuite on traitera les affaires, & la décision sera conclue par l'Archevêque ou par quelqu'un de sa part. Enfin les statuts (s'il y en a) seront prononcés en présence du Concile, les Evêques étant en mitre & en crosse ; après quoi on donnera la bénédiction : tel est l'ordre de ces saintes assemblées, observé encore aujourd'hui.

1327.

Bulle du 7 Mai, par laquelle Jean XXII accorde une

indulgence de dix jours à ceux qui feroient tous les soirs à genoux la priére de la salutation Angélique. Cette dévotion d'avertir les fideles au son de la cloche pour faire au déclin du jour la priére que nous appellons l'*Angelus*, s'étoit d'abord introduite dans l'Eglise de Saintes.

Le Pape ayant appris que Louis de Baviére étoit entré en Italie, avec dessein d'aller à Rome, publie une bulle le 23 Octobre, par laquelle il le prive de toutes ses dignités & de tout droit à l'empire, comme contumace & convaincu d'hérésie.

Mort de S. Roch. Ce Saint est beaucoup plus connu par la dévotion du peuple, que par l'histoire de sa vie, qui n'a été écrite que plus de cent soixante ans après sa mort. Il fit divers pélérinages, pendant lesquels il s'attacha surtout à porter du secours dans les endroits affligés de la peste. Il en fut attaqué lui-même dans l'hôpital de Plaisance, & après sa guérison il revint à Montpellier, lieu de sa naissance, où il mourut.

1328.

La bulle du Pape n'empêcha point Louis de Baviére d'aller à Rome, où il prétendoit se faire couronner Empereur, comme il le fut en effet le 17 Janvier par les mains de Jacques Albertin, Evêque de Castello, & de Guerard Orlandin, Evêque d'Aleria, l'un & l'autre excommuniés par le Pape Jean XXII. Les Romains étoient indignés de ce que le Pape négligeoit de venir à Rome, malgré les invitations pressantes & réitérées qu'ils lui avoient faites par leurs Ambassadeurs. Louis de Baviére profita habilement de cette circonstance pour se faire couronner Empereur malgré le Pape, qui ne sçavoit rien de tout ce qui se passoit, comme on le voit par une lettre du 21 Janvier, dans laquelle il mande au Cardinal Jean des Ursins, son Légat en Toscane, de publier l'indulgence de la croisade pour ceux qui porteroient pendant un an les armes contre Louis de Baviére, sous les enseignes de l'Eglise. Le Pape prétendoit par-là retarder l'arrivée de Louis a Rome; mais il y étoit depuis trois semaines; & il vouloit rendre le change à Jean XXII, qui l'avoit déposé.

Dans cette vue il tint une assemblée ou Parlement dans la place de saint Pierre le 14 Avril ; & il y fit publier une loi, portant que quiconque seroit trouvé coupable d'hérésie ou de léze Majesté, seroit puni de mort suivant les anciennes loix : que tout Juge compétent le pourroit juger, soit qu'il en fut requis, ou non ; & que cette loi s'étendoit aux crimes déja commis, comme à ceux qui se commettroient à l'avenir. Le Lundi suivant, 18 Avril, il tint un second Parlement au même lieu, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, & la pomme ou globe à la gauche. Il s'assit sur un trône riche & élevé, ensorte que toute le peuple le pouvoit voir, & il étoit environné de Prélats, de Seigneurs & de Noblesse. Quand il fut assis, il fit faire silence ; & un Augustin nommé Nicolas de Fabriano s'avança & cria à haute voix : *Y a-t-il ici quelqu'un qui veuille défendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean ?* ce qu'il cria par trois fois ; & personne n'ayant répondu, un Abbé Allemand s'avança & prêcha en Latin, prenant pour texte ces paroles : *C'est ici un jour de bonne nouvelle.* Ensuite on lut une sentence fort longue, où après bien des invectives contre le Pape, l'Empereur dit : " Trouvant „ Jacques de Cahors convaincu d'hérésie par ses écrits „ contre la parfaite pauvreté de Jesus-Christ, & de léze-„ Majesté par ses injustes procédures faites contre l'Empire „ en notre personne, nous le déposons de l'Evêché de „ Rome, par cette sentence donnée de l'avis unanime & „ à la réquisition du Clergé & du peuple Romain, de nos „ Princes & Prélats Allemands & Italiens, & de plusieurs „ autres fidéles : y étant encore invités par les instantes „ priéres de plusieurs Syndics du Clergé & du peuple Ro-„ main, chargés de commission spéciale & par écrit. En „ conséquence, ledit Jacques étant dépouillé de tout ordre, „ office, bénéfice & privilége ecclésiastique, nous le sou-„ mettons à la puissance séculiére de nos Officiers, pour „ le punir comme hérétique „. Cette sentence étoit scellée en bulle d'or. Louis y allégue l'exemple de la déposition du Pape Jean XII en 963, qui ne lui est pas favorable. Elle fut faite dans un grand Concile, & l'Empereur Othon I

n'y assista pas comme Juge, mais comme partie. " Quel-
„ que ignorance qui régnât au dixiéme siécle, dit M.
„ Fleuri; la tradition de l'ancienne discipline subsistoit,
„ & on se souvenoit encore de la formule de juger les
„ Evêques „.

Action hardie de Jacques Colonne, qui va publier & afficher à Rome une bulle du Pape contre Louis de Baviére, que personne n'avoit encore osé y publier. Le Pape informé de cette action, le fait Evêque. L'Empereur fait élire Pape frere Pierre de Corbiéres, de l'Ordre des Freres Mineurs, qui prend le nom de Nicolas V. Cette élection se fit le 12 Mai, dans la place de Saint Pierre, où tout le peuple s'étoit assemblé. Pierre de Corbiéres s'étoit marié dans sa jeunesse, & ensuite il avoit quitté sa femme malgré elle, pour entrer dans l'Ordre des Freres Mineurs. Il étoit du parti des prétendus Spirituels, qui blâmoient les richesses & les honneurs du Pontife Romain. Mais quand il se vit reconnu Pape, il voulut avoir des chevaux, des gens de livrée, des Gentilshommes & des Pages; & il tenoit une table somptueuse. Pour fournir à cette dépense, l'Anti-Pape fut bientôt réduit à vendre des priviléges, des dignités, & des bénéfices, en cassant les concessions que le Pape Jean en avoit faites.

L'Empereur se fait couronner une seconde fois par l'Anti-Pape le 22 Mai jour de la Pentecôte, pour pouvoir dire que son élection étoit confirmée par un Pape. Le 27 du même mois, l'Anti-Pape publie deux bulles pour confirmer la déposition de Jean XXII. Les affaires de l'Empereur commencent à décliner : il est obligé de sortir de Rome le 4 Août, ne s'y voyant plus en sureté; il se retire à Viterbe avec son Anti-Pape. Michel de Cesene, Général des Freres Mineurs, se retire de l'obéissance du Pape Jean, pour s'attacher à Louis de Baviére & à l'Anti-Pape. Le Pape le dépose du Généralat. Pour obvier aux chicanes que Michel auroit pu employer, les Freres Mineurs le déposerent aussi eux-mêmes dans leur Chapitre général assemblé aux Fêtes de la Pentecôte de l'année suivante. En ce Chapitre ils terminerent la question de la pauvreté de Jesus-Christ, en s'efforçant de concilier la décrétale de Nico-

las III, & la décision du Chapitre de Perouse avec les constitutions de Jean XXII. Ainsi la tranquillité fut rétablie dans l'Ordre des Freres Mineurs.

1329.

L'Anti-Pape va à Pise, où il publie une sentence d'excommunication contre le Pape le 18 Février. Les Pisans traitent de paix avec le parti de l'Eglise. L'Anti-Pape est obligé de se tenir caché dans la ville jusqu'au mois d'Août de l'année suivante. Les Romains avoient déja fait leur paix.

On tint à Paris pendant le mois de Décembre de cette année plusieurs assemblées par ordre du Roi Philippe de Valois, à l'occasion des différends qui arrivoient tous les jours sur la jurisdiction entre les Officiers du Roi & les Ecclésiastiques. La question de la distinction des deux puissances y fut agitée; les Avocats du Clergé y firent beaucoup valoir la doctrine que Jean XXII venoit d'avancer dans la bulle, *Quia vir reprobus*, où il soutenoit que Jesus-Christ, même comme homme, a eu les deux puissances. On ne termina rien; & le Roi accorda aux Prélats le terme d'un an, pour corriger les abus dont il se plaignoit. Ce fut à cette occasion que l'Archevêque de Sens, l'un des principaux Orateurs dans ces conférences, fit ériger une Statue équestre du Roi, à la porte de la Cathédrale de Sens, avec cette inscription:

Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,
Juro rem Cleri libertatemque tueri.

La relation de ce qui se passa en cette affaire, fut écrite par Pierre Bertrandi, Evêque d'Autun, l'un des défenseurs du Clergé, qui reçut de grandes louanges comme ayant bien soutenu les droits de l'Eglise. Pierre de Cugniéres au contraire, qui avoit très-solidement défendu les droits du Roi, devint si odieux au Clergé, qu'on le nomma par dérision, *Maître Pierre du Cognet*, tirant ce nom d'une petite figure ridicule placée en un coin dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & comprise dans une représentation de l'enfer, qui étoit à la clôture du choeur sous le jubé. Il est certain

cependant, par la relation même de Bertrandi, que parmi les moyens qu'on employa pour soutenir les prétentions du Clergé, il en est plusieurs dont on auroit honte de se servir aujourd'hui. On rapporte à cette époque l'introduction de la forme de l'*appel comme d'abus*; mais les principes, ainsi que l'usage, en sont plus anciens que le nom.

Progrès des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs dans les Missions orientales : le Pape érige un nouvel Evêché à Teflis en Georgie. Il condamne plusieurs erreurs qu'avoit enseignées Ecard, Docteur fameux de Cologne, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il avoit avancé, entr'autres choses, que nous sommes totalement transformés en Dieu, comme le pain est changé au corps de Jesus-Christ, dans le Sacrement de l'Eucharistie; que l'homme de bien devant conformer entiérement sa volonté à celle de Dieu, & Dieu voulant en quelque sorte le péché, on doit être content d'avoir péché. Le Pape, en condamnant ces erreurs, eut soin d'avertir qu'Ecard les avoit rétractées à la fin de sa vie. Elles ont beaucoup de rapport avec les mauvais rafinemens des Quiétistes, qui ont paru depuis.

Concile de Compiégne sur les libertés de l'Eglise.

1330.

Pierre de Corbiéres est livré au Pape par Boniface, Comte de Donoratique : il fait une abjuration publique avant que de partir de Pise, & la réitere en plein consistoire à son arrivée à Avignon le 25 Août. Le Pape touché de son repentir lui pardonna, & l'admit au baiser; mais pour s'assurer de sa personne, & éprouver la sincérité de sa conversion, il le fit enfermer dans une prison honnête, *où il étoit traité en ami, & gardé en ennemi.* C'est ce qu'en dit Bernard Guion, Evêque de Lodéve, qui écrivoit alors. Pierre de Corbiéres vécut ainsi trois ans & un mois, mourut pénitent, & fut enterré honorablement à Avignon dans l'Eglise des Freres Mineurs, en habit de Religieux.

Concile de Marciac, par l'Archevêque d'Ausch.

1331.

La condamnation de Michel de Cesene est confirmée dans le Chapitre des Freres Mineurs tenu à Perpignan le 9 Mai.

Le Chapitre déclare en même tems hérétiques & ſchiſmatiques Guillaume Ocam & Bonnegrace de Bergame, & les condamne à la priſon perpétuelle.

Bulle du 21 Juin pour lever les cenſures jettées depuis quatre ans ſur la province de Magdebourg, à cauſe du meurtre de Burchard, Archevêque de cette ville.

On rapporte à cette année le commencement de la queſtion de la viſion béatifique, qui fit tant de bruit ſous le reſte du pontificat de Jean XXII. Le jour de la Touſſaints il fit un ſermon où il dit : " La récompenſe des Saints avant „ la venue de Jeſus-Chriſt étoit le ſein d'Abraham : après „ ſon avenement, ſa Paſſion & ſon Aſcenſion, leur ré- „ compenſe, juſqu'au jour du jugement, eſt d'être ſous l'au- „ tel de Dieu, c'eſt-à-dire, ſous la protection & la conſola- „ tion de l'humanité de Jeſus-Chriſt. Mais après le juge- „ ment, ils ſeront ſur l'autel, c'eſt-à-dire, ſur l'humanité „ de Jeſus Chriſt ; parce qu'alors il verront non-ſeulement „ ſon humanité, mais encore ſa divinité comme elle eſt en „ elle-même : car ils verront le Pere, le Fils & le Saint-Eſ- „ prit „. Le Pape répéta la même doctrine dans deux autres ſermons : il ſe fondoit ſur le paſſage de l'Apocalypſe, où S. Jean dit avoir vu ſous l'autel les ames des Martyrs. Car ſelon la gloſe ordinaire, dont l'autorité étoit grande alors, l'autel eſt Jeſus-Chriſt ; & les ames ſont dites être deſſous, pour marquer qu'elles ſont ſous ſa protection : ce ſont les propres paroles du Pape. Ces ſermons firent grand bruit : & les ennemis de Jean XXII, comme Michel de Ceſene & Guillaume Ocam, s'en prévalurent pour l'accuſer d'héréſie. Ceux qui vouloient l'excuſer, diſoient au contraire qu'il n'avoit jamais avancé cette propoſition comme une vérité certaine. On trouve effectivement que vingt-quatre Docteurs de Paris conſultés, ſur ce ſujet par le Roi Philippe de Valois, certifierent que le Pape n'avoit rien dit touchant le délai de la viſion intuitive, par maniére d'affirmation ni même d'opinion; mais ſimplement en récitant les paſſages qui ſembloient favoriſer ce ſyſtême : *Semper tamen recitando, & nihil determinando, aſſerendo, ſeu etiam opinando.* [D'Argentré, Coll. Jud. Tom. I. part. I.]

Bulle du 5 Décembre, par laquelle le Pape ordonne à tous les Evêques de France de prêcher la Croiſade pour

la Terre-Sainte. Cette bulle fut faite à la priére du Roi, qui témoignoit vouloir partir dans deux ans pour la Terre-Sainte.

1332.

A Constantinople l'Empereur Andronic II meurt le 13 Février. Il eut pour successeur Andronic le Jeune, son petit-fils, qu'il avoit associé à l'Empire. Il se révolta, & s'empara de Constantinople, & de toute l'autorité en 1328. Le vieil Empereur se retira alors entiérement. Il changea son nom en celui d'Antoine, & prit l'habit monastique dans lequel il mourut.

Les Boulonnois se donnent au Pape & à l'Eglise Romaine par acte du 10 Janvier. Ils espéroient attirer chez eux la Cour de Rome, & le Pape leur en fit la promesse en consistoire public, lorsqu'il accepta leur soumission au nom de l'Eglise Romaine : mais ce furent des paroles sans effet.

Le Pape donne commission à Jean de Badis, Frere Mineur, Inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvoient encore en Piémont, où ils tenoient leurs assemblées, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cents. Le chef de ces hérétiques étoit un certain *Martin Pastre*, qui prêchoit contre le mystere de l'Incarnation, & la présence réelle au Saint Sacrement. L'année précédente, le Pape avoit donné une semblable commission à l'Evêque de Melfe contre une autre secte d'hérétiques, qui se trouvoient dans la partie méridionale d'Italie : ils se faisoient nommer *les Freres de la vie pauvre*, & avoient pour chef un nommé *Ange de la Valée de Spolette*, homme du Commun & presque sans lettres. Ils tenoient des assemblées, où ils semoient diverses erreurs, publioient de prétendues indulgences, & entendoient les confessions, quoique laïques.

1333.

Le Roi Philippe de Valois prend la croix, & fixe le passage général au mois d'Août 1336. Le Pape lui accorde les décimes de son Royaume pendant six ans. C'étoit les conquêtes que les Turcs faisoient tous les jours sur les Grecs, qui excitoient à cette Croisade ; mais elle n'eut point d'exécution.

Bulle du 3 Octobre, par laquelle le Pape accorde de grands pouvoirs aux Freres Prêcheurs employés dans les missions orientales & septentrionales.

1334.

Les Boulonnois se révoltent contre le Pape, & chassent le Cardinal Bertrand Poïet, Légat, après avoir pillé ses effets, & tué plusieurs personnes de sa suite. Le Pape fit informer contre les Boulonnois, mais sa mort l'empêcha de pousser plus loin cette procédure. Il mourut à Avignon le 4 Décembre : la veille il convoqua les Cardinaux, & en leur présence il fit lire une bulle mise en grosse, où il disoit : " Nous confessons & nous croyons que les ames séparées „ des corps & purifiées sont au Ciel dans le Paradis avec „ Jesus-Christ, & en la compagnie des Anges, & qu'elles „ voient Dieu & l'essence divine clairement & face à face, „ autant que le comporte l'état d'une ame séparée. Que si „ nous avons prêché, dit, ou écrit quelque chose qui y „ soit contraire, nous le révoquons expressément „. Ce fut Jean XXII qui introduisit la fête de la Sainte Trinité dans l'Eglise Romaine : elle n'avoit point coutume de la célébrer auparavant par un office particulier ; quoique depuis environ quatre cents ans cette Fête fût établie en plusieurs Cathédrales & en quelques Monasteres. Les uns la célébroient le premier Dimanche après la Pentecôte, les autres le dernier : le Pape Jean choisit le premier, & nous l'observons encore. Suivant le témoignage de l'Historien Jean Villani, Jean XXII avoit l'esprit pénétrant & capable des plus grandes affaires. Il étoit sobre, & dépensoit peu pour sa personne. Souvent il se levoit la nuit pour étudier & dire son office. Il célébroit la Messe presque tous les jours, & donnoit volontiers audience. Mais il étoit prompt à se mettre en colere, & il aimoit si fort l'argent, qu'on trouva dans son trésor la valeur de sept millions en vaisselle ou bijoux, & celle de plus de dix-huit millions en especes. Il avoit amassé ces sommes immenses par les réserves, disant qu'il les faisoit pour détruire la simonie. Dailleurs, en vertu de la réserve, il ne confirmoit presque jamais l'élection d'aucun Prélat ; mais il nommoit un Evêque à un Archevêché, & mettoit à sa place l'Evêque

d'un moindre siége ; ensorte que la vacance d'un Archevêché occasionnoit souvent plus de six promotions, qui produisoient de grandes sommes à la Chambre Apostolique. *Le bon homme*, ajoute le même Historien, *ne se souvenoit pas de l'Evangile, où Jesus-Christ dit à ses disciples : Que votre trésor soit dans le Ciel.*

Après la mort & les funérailles de Jean XXII, les Cardinaux furent enfermés en conclave par le Comte de Noailles & par le Sénéchal de Provence. Ils se diviserent d'abord ; mais s'étant réunis lorsqu'on s'y attendoit le moins, ils élurent tout d'une voix le 20 Décembre, Jacques Fournier, natif de Saverdun au Comté de Foix, Docteur de Paris, Cardinal-Prêtre du titre de sainte Prisque, qu'on appelloit *le Cardinal blanc*, parcequ'il avoit été Moine de Cîteaux, & en gardoit l'habit. Comme il étoit d'une naissance obscure, & qu'il passoit pour le moindre d'entre les Cardinaux, ils s'étonnerent tous de ce choix : le nouveau Pape lui-même qui étoit présent, n'en fut pas moins surpris, que tous les autres. *Vous avez élu un âne*, leur dit-il ; mais sans doute qu'il ne parloit ainsi, que parcequ'il se sentoit peu propre aux affaires : car il étoit sçavant Théologien & Jurisconsulte. Il prit le nom de Benoît XII.

Au mois d'Octobre, Philippe de Valois donna une Ordonnance sur la Régale.

1335.

Le Pape donne ordre à tous les Ecclésiastiques qui étoient en Cour de Rome sans cause légitime, de se retirer à leurs Bénéfices. Il révoque toutes les commendes faites par ses prédécesseurs, excepté celles des Cardinaux & des Patriarches, & toutes les expectatives dont Jean XXII avoit chargé les Eglises. Il publie une Bulle pour la réforme de l'Ordre de Cîteaux, dont il avoit été tiré ; portant entr'autres dispositions, que les Abbés ne seront vêtus que de brun & de blanc, & ne meneront point avec eux des *Damoiseaux* : c'est ainsi qu'on appelloit les jeunes gentilshommes que les Abbés, comme les autres Seigneurs, avoient à leur service. Dès cette premiére année de son pontificat, Benoît reçut l'hommage d'Alfonse Roi d'Arragon pour la Sardaigne, & de

de Robert pour le Royaume de Naples : mais Fréderic Roi de Sicile le refusa.

Concile de Rouen. Entre autres points de discipline, on y renouvelle un canon du Concile tenu au Ponteau-de-Mer, en 1279, par lequel les gros Décimateurs sont obligés aux réparations des Eglises, à l'entretien des livres & des ornemens. On y exhorte aussi les Curés & autres Ecclésiastiques de la Province, de se montrer favorables & obligeans aux Freres Prêcheurs & Mineurs, & aux autres Ordres mendians.

1336.

Bulle *Benedictus Deus*, par laquelle le Pape définit que suivant la commune disposition de Dieu, les ames des bienheureux, même avant la réunion à leurs corps & le jugement général, sont dans le ciel & le paradis avec Jesus-Christ & en la compagnie des Anges, & voient l'essence divine d'une vision intuitive & face à face, sans moyen d'aucune créature interposée. On garde à Rome un ouvrage que Benoît XII avoit composé sur cette matiére étant Cardinal. Le Pape donna cette année deux autres Bulles en forme de réglemens, l'une pour la réforme des Moines noirs, c'est-à-dire les Moines de Cluni & tous les autres Bénédictins, l'autre pour la réforme des Freres Mineurs. *Voyez Bullarium magnum*, tom. I, pag. 241.

Le même Pape dressa aussi des statuts pour les Chanoines Réguliers, mais on ne les publia qu'en 1379.

Louis de Baviére envoie des Ambassadeurs en Cour de Rome, pour demander son absolution, offrant de satisfaire à l'Eglise, & de révoquer ce qu'il avoit fait contre Jean XXII. Le Roi Philippe de Valois fait avorter cette négociation, par l'entremise de quelques Cardinaux qui lui étoient dévoués.

Mort de sainte Elisabeth reine de Portugal. Entre toutes les vertus qui la distinguerent, on doit remarquer son grand amour pour la paix. Elle s'appliqua toujours à la faire régner entre les Princes Chrétiens d'Espagne; & pour la faciliter, elle céda quelquefois des terres de son domaine. Quand elle sçavoit que des familles étoient en procès, elle s'employoit pour les accommoder, & fournissoit généreusement ce qu'il falloit pour lever tous les obstacles.

Réforme dans les visites des Prélats, il étoit question d'extirper un abus introduit dans les visites des Archevêques, Evêques, Abbés & Archidiacres. D'un exercice de charité & de zéle, on en avoit fait un trafic honteux, un voile d'avarice & de luxe, du côté des Prélats; un sujet de plaintes & de murmures de la part des inférieurs. Les frais de visite étoient exhorbitans en France, en Navarre, à Majorque en Dauphiné, en Bourgogne, en Savoie, en Provence & autres Pays exprimés dans la Bulle. Le Pape dans son décret, prévoit tous les cas, & fixe le droit de chaque Prélat, à un certain nombre de tournoïs d'argent, plus ou moins considérables selon les lieux plus ou moins aisés, & selon les personnes qui doivent visiter ou être visités, avec ordre de s'en tenir à cette taxe. Les espéces de monnoie, sont tellement évaluées dans cette constitution, que douze florins d'argent, devoient faire un florin d'or pur & de bon alloi.

A l'exemple du Pape, les Evêques s'appliquerent à retrancher les abus, & ils tinrent pour cela plusieurs Conciles: l'Archevêque de Bourges assemble celui de sa Province. Le troisiéme statut veut que les Prêtres chargés du soin des ames, disent la Messe au moins une ou deux fois par mois. Ce Concile supposoit sans doute qu'ils auroient sous eux d'autres Prêtres pour les remplacer dans les jours où l'assistance à la Messe est d'obligation pour les Fidéles: le douziéme est le plus considérable, & il est très-curieux; on y trouve un abrégé de tous les griefs que le Clergé reprochoit à la puissance séculiére. *Voyez la Collection de Hardouin.* tom. VII, pag. 1608.

Concile de Château-Gontier, touchant la Jurisdiction ecclésiastique.

1337.

Louis de Baviére témoignoit toujours vouloir poursuivre la Croisade. Il eut à ce sujet une conférence secrette avec le Pape à Avignon: la guerre que ce Prince avoit avec l'Angleterre, lui servit ensuite de prétexte pour différer; & les décimes furent employées à en acquiter les frais, nonobstant toutes les plaintes du Pape.

Concile au Monastere de Saint-Ruf, près Avigon, le 3 Septembre. Les trois Archevêques d'Arles, d'Embrun & d'Ausch

y assisterent avec dix-sept de leurs suffragans. On y publia un décret de soixante-neuf articles, répétés la plupart du Concile de 1326. Voici ce qu'on trouve de plus remarquable dans les autres. Le quatriéme défend aux Curés de permettre à leurs Paroissiens de communier à Pâques ailleurs qu'à leur Paroisse, si ce n'est à raison d'infirmité. Le cinquiéme enjoint aux Clercs bénéficiers ou constitués dans les Ordres sacrés, de s'abstenir de viande tous les Samedis en l'honneur de la Sainte Vierge, excepté le cas de nécessité, & la Fête de Noël, si elle tombe en ce jour. L'abstinence du Samedi avoit été ordonnée trois cents ans auparavant, à l'occasion de la tréve de Dieu ; & l'on voit ici qu'elle n'étoit pas encore universellement établie, comme il paroit encore d'ailleurs. Quelques Juges Ecclésiastiques voyant que les excommuniés demeuroient long-tems endurcis sans se mettre en peine des censures, faisoient jetter des pierres contre la maison de l'excommunié, comme nous avons vû que l'on fit à Paris, en 1304 : d'autres faisoient venir un Prêtre revêtu de ses ornemens, ou porter une bierre comme pour enterrer l'excommunié. Le Concile défend, dans l'article huitiéme, ces procédés extraordinaires, & ordonne de s'en tenir aux remédes de droit. Le quarante-neuviéme recommande aux Chanoines, & sur-tout aux dignitaires, de résider dans leurs Chapitres, au moins pendant deux mois de l'année. On observe cependant que dans les lieux où les réglemens particuliers des Eglises, ou bien la coutume, obligent à une résidence continuelle, les Chanoines doivent s'y conformer. On voit dans ce Concile jusqu'à quel point étoit alors porté le soulévement universel des Laïcs contre les Ecclésiastiques.

1338.

Au commencement de cette année arriverent à Avignon des envoyés du grand Kan des Tartares, avec une lettre où il se qualifie *Empereur des Empereurs*, & parle ainsi : " Nous „ envoyons notre Nonce André Franc, avec quinze compa- „ gnons, au Pape Seigneur des Chrétiens en France, au-delà „ des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le che- „ min aux Nonces que nous enverrons souvent au Pape, & „ à ceux du Pape vers nous, pour le prier de nous envoyer „ sa bénédiction, & de faire toujours mémoire de nous

„ dans ses saintes priéres ; & qu'il ait pour recommandés les „ Alains Chrétiens, nos serviteurs & ses enfans. Qu'ils nous „ aménent aussi des chevaux & d'autres merveilles „. La date est de Cambalu. Cette lettre étoit accompagnée d'une autre tendante à même fin, écrite par quatre Princes de la nation des Alains. Le Pape reçut ces Ambassadeurs honorablement, & les renvoya avec plusieurs lettres. Quatre mois après, il envoya en Tartarie quatre Freres Mineurs avec la qualité de Nonces.

Louis de Baviére fait une seconde tentative pour obtenir son absolution, mais inutilement. Les Electeurs s'assemblent à Constaïns, au territoire de Mayence, le 15 Juillet, & déclarent que, suivant le droit & l'ancienne coutume de l'Empire, celui qui est élu Roi des Romains par les Electeurs, ou par la plus grande partie même en discorde, n'a pas besoin d'approbation, de confirmation, ni de consentement du saint Siége pour prendre le titre de Roi, ou pour administrer les biens & les droits de l'Empire. Ils s'assemblerent aussi à Rens sur le Rhin, où ils promirent avec serment de maintenir l'Empire & ses droits contre tous sans exception, & d'y obliger tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute dispense ou absolution.

Violences exercées contre les Juifs en plusieurs lieux d'Allemagne, à l'occasion d'une Hostie ensanglantée trouvée devant la maison d'un Juif.

1339.

Bulle du 15 Mai pour la réforme des Chanoines Réguliers. On regarda cette réforme comme trop superficielle, ainsi que celle établie trois ans auparavant chez divers Ordres Religieux.

Dès l'année précédente le Pape avoit envoyé deux Nonces en Pologne, pour informer touchant une plainte à lui adressée par le Roi Casimir, contenant que les Chevaliers de l'Ordre Teutonique avoient envahi à main armée la Poméranie & quelques autres terres du Royaume de Pologne, où ils avoient brûlé & pillé plusieurs Eglises. Les Nonces firent citer le grand Maître & vingt-cinq Commandeurs. Leur fondé de procuration comparut, mais pour la forme seulement ; & après avoir appellé des Nonces au Pape pour des causes frivoles,

il se retira sans leur congé. Les Nonces, après avoir contumacé dans les formes le Maître & les Commandeurs de l'Ordre, les excommunient par sentence du 15 Septembre, & les condamnent à restituer la Pomeranie & les autres terres usurpées, avec les fruits & les dommages & intérêts.

Barlaam, Abbé du Monastere de saint-Sauveur, Ambassadeur d'Andronic le Jeune Empereur de Constantinople, entame avec le Pape une négociation pour la réunion des Grecs. Barlaam proposa la convocation d'un Concile général pour parvenir à cette réunion, & il mit pour condition, que les Latins enverroient du secours aux Grecs contre les Turcs. La Cour de Rome ayant jugé que la convocation d'un Concile général n'étoit point pratiquable pour-lors, cette négociation n'alla pas plus loin. En 1334, le Pape Jean XXII avoit envoyé à Constantinople deux Nonces, qui avoient eu encore moins de succès, parceque le Patriarche Jean d'Apri, connoissant l'extrême ignorance des Evêques Grecs, n'osa les engager dans une conférence. Nicephore Grégoras fut consulté sur cette affaire, quoiqu'il ne fût point du Clergé : il insista sur la nécessité de ne point entrer en dispute avec les Latins; & pour le prouver, il fit un long discours qu'il a eu grand soin d'insérer dans son histoire.

De tout tems on a dit Matines à minuit dans la Cathédrale de Paris. Cet ordre ayant été interrompu quelque temps, à cause des guerres des Anglois, le Conseil du Roi & le Parlement ordonnent au Chapitre de reprendre son ancien usage. On lit dans ses registres de l'an 1359 : *Hodie conclusum est quod matutinæ dicantur mediâ nocte, & quod pulsentur minores & mediocres clochiæ, & sine carillono ; & quod hoc primò fiat die festo sancti Dyonisii, & quod proclametur per urbem, quia ita vult Concilium Regium, &c.*

1340.

Les Boulonois se soumettent au Pape, qui leur accorde la levée des censures & le rétablissement de leur Université qu'il avoit supprimée. Plusieurs villes de Lombardie qui avoient suivi le parti de Louis de Baviére & de l'Antipape, reviennent à l'obéissance du Pape.

Croisade prêchée en Espagne contre les Maures d'Afrique, qui avoient fait une descente dans le Royaume de Grenade,

au nombre de près de cinq cents mille combattans. Cette armée immense étoit le fruit d'une espéce de Croisade prêchée chez les Musulmans par ordre du Roi de Maroc. Ce Prince avoit envoyé par toute l'Afrique, ceux qui étoient regardés comme les plus dévots & les plus zélés Musulmans, afin d'exciter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs ancêtres. Ils sont entiérement défaits le 30 Octobre par les Chrétiens croisés : ayant à leur tête les Rois de Castille & de Portugal.

1341.

L'Abbé Barlaam, à son retour d'Avignon, passa à Thessalonique, où il eut de grandes disputes avec les Moines du mont Athos, qui prétendoient avoir poussé la perfection de l'oraison jusqu'à voir des yeux corporels, une lumiére qui étoit Dieu même, & être arrivés à l'état sublime de *la quiétude*. Lorsqu'il fut arrivé à Constantinople, il les dénonça à l'Empereur & au Patriarche Jean d'Apri ; & à sa sollicitation on assembla un Concile à Sainte-Sophie le 11 Juin. Barlaam y parut comme accusateur, & fut condamné ; ce qui l'engagea à retourner en Italie. Les prétendus *Quiétistes* dont il est ici parlé, suivoient la doctrine de Grégoire Palamas, Archevêque de Thessalonique, qui croyoit que la lumiére vue sur le Thabor par les Apôtres, étoit Dieu même. On les nommoit *Omphalopsyques*, c'est-à-dire, ayant l'ame au nombril, à cause de la posture où ils se mettoient pour prier : on les nommoit encore *Hesicastes*. L'Empereur Andronic le Jeune assista au Concile de Constantinople, quoiqu'il fût déja malade ; & il y harangua avec tant de véhémence, que son mal en étant augmenté, il mourut quatre jours après, le Samedi 15 Juin. Il eut pour successeur Jean Paleologue son fils aîné, âgé de neuf ans. Jean Cantacuzene, grand Domestique, usurpe l'Empire pendant le bas âge de l'Empereur.

Leon Roi d'Armenie, fatigué par les incursions des infideles ses voisins, qui ravageoient continuellement son Royaume, envoie au Pape Benoit XII deux Ambassadeurs chargés de demander du secours. Le Pape, après avoir fait informer de plusieurs erreurs qu'on reprochoit aux Arméniens, rejette la demande des Ambassadeurs.

1342.

Mort du Pape Benoît XII, le 25 Avril : le Cardinal Pierre Roger, Docteur de Paris, né dans la Province de Limoges, est élu Pape le 7 Mai suivant, par les Cardinaux assemblés en conclave. Il prend le nom de Clément VI, & publie une Bulle, par laquelle il promettoit des graces à tous les pauvres Clercs, qui se présenteroient dans deux mois. Cette promesse en attira un si grand nombre à Avignon, qu'on en compta jusqu'à cent mille. Le Pape fit en même tems quantité de réserves de Prélatures & d'Abbayes, comptant pour nulles les élections des Chapitres & des Communautés ; & comme on lui représentoit que ses prédécesseurs n'avoient point fait de telles réserves, on dit qu'il répondit : *Nos prédécesseurs ne sçavoient pas être Papes.*

Robert, Roi de Naples, obtient du Sultan d'Egypte, la permission d'établir dans l'Eglise du Saint-Sépulcre à Jérusalem douze Freres Mineurs, pour y faire l'Office divin. Ces Religieux en sont encore en possession.

Concile provincial de Cantorberi à Londres, le 10 Octobre. On y publia une constitution en douze articles, qui tendent la plupart à réprimer les exactions des Archidiacres & de leurs Officiaux, pour les certificats, les expéditions des lettres, les prises de possession, les insinuations des testamens, les inventaires, les visites des Paroisses. Les Officiaux avoient une foule d'appariteurs à pied & à cheval, qui ne cherchoient qu'à piller. Après avoir fait payer l'amende pour un péché notoire, on en exigeoit une seconde pour la récidive. Tel étoit, dit M. Fleuri, l'exercice de la Jurisdiction ecclésiastique dont le Clergé étoit si jaloux. L'année suivante on célébra encore à Londres un Concile où l'on proscrivit plusieurs abus, entr'autres les assemblées licencieuses qui se formoient la nuit, sous prétexte de veiller auprès des morts en récitant des priéres.

1343.

Bulle du 27 Janvier, par laquelle le Pape accorde pour la cinquantiéme année l'indulgence que Boniface VIII n'avoit établie que pour la centiéme. Le Pape y marque pour motif, l'exemple de la Loi Mosaïque, suivant laquelle la cinquan-

tiéme année étoit le Jubilé & la remise des dettes; il allégue aussi la courte durée de la vie des hommes, dont très-peu parviennent à cent ans. C'est la premiére Bulle qui compare cette indulgence au Jubilé de l'ancienne Loi. Elle fut accordée à la sollicitation des Romains, qui avoient envoyé à ce sujet des Ambassadeurs à Avignon. Les mêmes Ambassadeurs étoient chargés de prier le Pape de venir à Rome. Il répondit que quelque desir qu'il eût d'y aller, il ne le pouvoit alors. Le Pape reprend les procédures commencées contre Louis de Baviére, par Jean XXII. Ce Prince étoit sans doute fort embarrassé pour lors : car il scella une procuration dont le modéle lui fut envoyé par Clément VI, & dont les conditions étoient si dures & si honteuses, que les plus affectionnés serviteurs de Louis ne croyoient pas qu'il y dût consentir, quand même il eût été prisonnier du Pape.

Croisade prêchée contre les Turcs : le Pape se met à la tête de cette entreprise, & fournit un certain nombre de galéres aux dépens de la Chambre Apostolique.

1344.

Diéte de Francfort au mois de Septembre, où les Electeurs prennent la résolution d'envoyer au Pape, pour le prier de se désister des conditions qu'il vouloit exiger de Louis de Baviére pour sa réconciliation. Le Pape se ligue avec la maison de Luxembourg contre l'Empereur. Pour diminuer l'autorité de l'Archevêque de Mayence, Henri Busman, qui tenoit le parti de ce Prince, il érige en Métropole la Ville de Prague, auparavant Evêché suffragant de Mayence. Deux ans après il déposa l'Archevêque, & mit à sa place Gerlac, fils du Comte de Nassau; ce qui occasionna un schisme, dont les suites furent très funestes à l'Eglise de Mayence. Le Pape étoit en même tems en contestation avec Edouard III Roi d'Angleterre, au sujet des réserves des bénéfices de ce Royaume, que ce Prince refusoit d'admettre. L'Archevêque de Cantorberi, Jean de Stretfort, fut regardé comme l'auteur de cette résistance au Pape, qui ne mettoit point de bornes à ses prétentions, comme l'on voit par ses lettres à Edouard, où il dit que c'est l'Eglise Romaine, qui a établi les Eglises Patriarchales, Métropolitaines, Cathédrales, & les dignités qui s'y trouvent; & que c'est au Saint Siége qu'ap-

partient la disposition de toutes les Eglises, personnats, offices & dignités ecclésiastiques. Il étoit facile, dit M. Fleuri, d'avancer une prétention si vaste ; mais il en eût fallu donner des preuves, & c'est ce que personne ne fera jamais.

Concile Provincial de Reims à Noyon, le 26 Juillet. On y fit dix sept canons, dont le douziéme défend aux Prêtres de publier dans leurs Eglises de prétendus miracles sans la permission de l'Ordinaire.

Clément VI donne les Isles Fortunées, à présent nommées *Canaries*, à Louis d'Espagne, Seigneur descendu de Ferdinand, fils aîné d'Alfonse le Sage Roi de Castille, & de Blanche, fille de S. Louis. Les Papes, comme l'on voit, n'avoient point encore oublié leur droit prétendu sur toutes les Isles : mais cette donation n'eut point d'effet ; il s'agissoit de faire la conquête des Isles Fortunées, & c'est ce que Louis d'Espagne ne fit point. Il ne tira d'autre fruit de cette donation, qu'une couronne d'or que le Pape lui mit sur la tête en signe d'investiture.

Les Croisés prennent Smyrne sur les Turcs le 28 Octobre : ils y firent un grand carnage de Turcs & d'Arabes, & conclurent ensuite une tréve avec les Turcs : ce fut tout le succès de cette entreprise.

En Suéde, sainte Brigide, ou Birgitte, fonde à Vastein, au Diocèse de Lincop, un Monastere pour soixante Religieuses & vingt-cinq Freres de l'Ordre de saint Augustin. Elle leur donna quelques constitutions particuliéres.

Concile de Noyon.

1345.

Concile de Constantinople contre les erreurs de Grégoire de Palamas. [*Boivin, in notis ad Nicephorum Gregoram*].

1346.

On vit cette année les effets des mesures que le Pape avoit prises avec les Princes de la maison de Luxembourg ; sçavoir, Jean Roi de Bohême, Charles Duc de Moravie son fils, & leur oncle Beaudouin Archevêque de Tréves. Il termina enfin les procédures commencées depuis si long-tems contre Louis de Baviére, par une grande Bulle publiée le Jeudi-saint 13 Avril. Le Pape y confirme les condamnations prononcées

contre Louis de Baviére par Jean XXII; il défend à qui que ce soit de lui obéir, d'observer les traités faits avec lui, de le recevoir ou demeurer en sa communion; & il le charge de malédictions. Ensuite il enjoint aux Electeurs de l'Empire de procéder à l'élection d'un Roi des Romains; autrement que le Saint Siége y pourvoieroit, comme ayant donné le droit & le pouvoir aux Electeurs.

Diéte de Rensa, près de Coblens, où Charles de Luxembourg, Duc de Moravie, est élû Roi des Romains le 11 Juillet. Tous les Electeurs y avoient été appellés: mais il ne s'y en trouva que cinq; sçavoir, ceux de Tréves, de Cologne, Gerlac de Mayence, le Roi de Bohême, & le Duc de Saxe. Charles fut couronné le 25 Novembre à Bonn, parcequ'on ne voulut pas le recevoir à Aix-la-Chapelle: on le nomma Charles IV. Quelques jours auparavant, Clément VI avoit confirmé son élection par une Bulle, où il dit que *Dieu a donné au Pape l'Empire céleste & terrestre.*

Députation des Arméniens au Pape, pour se justifier sur la foi. Le Pape envoie chez eux en qualité de Légats, Antoine Evêque de Gaëte, & Jean élu Evêque de Coron, chargés du décret & des décrétales, que les Arméniens avoient demandées avec promesse de s'y conformer.

Les Florentins font une Loi, portant qu'aucun Inquisiteur ne pourroit se mêler d'autre chose que de son office, ni condamner aucun particulier à des peines pécuniaires, mais au feu, s'il se trouvoit hérétique. On avoit fait de semblables décrets à Pérouse en Espagne & ailleurs. Celui de Florence fut donné à l'occasion des plaintes portées contre l'Inquisiteur Pierre de l'Aquila, de l'Ordre des Freres Mineurs, qu'on avoit accusé d'avoir exigé de grandes sommes de divers citoyens, sous prétexte d'hérésie.

Concile provincial de Sens à Paris depuis le 9 jusqu'au 14 de Mars 1346, c'est-à-dire 1347 avant Pâques; le treiziéme & dernier canon de ce Concile, prescrit l'observation inviolable du réglement fait par le Pape Jean XXII, touchant la priére établie pour l'heure du couvre-feu. On appelloit ainsi le tems où les Laboureurs se retiroient chez eux, & chacun à leur exemple dans les Villes; ce qui arrivoit vers les sept heures du soir, & alors on sonnoit aux Eglises. La petite priére tant recommandée par le Concile, étoit la Salutation

Angélique répétée trois fois. Il y avoit une indulgence pour ceux qui seroient fideles à cette pieuse coutume. Le Concile de Paris ajoute en faveur de tous ceux qui diroient alors l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique, pour l'Eglise, la Paix, le Roi, la Reine & la Famille Royale, une indulgence particuliére attachée à chaque jour, dans toute l'étendue de la Province de Sens : sçavoir, une indulgence de trente jours, accordée de l'autorité du Métropolitain ; & une indulgence de vingt jours, accordée par chacun des Suffragans. Dans ce Concile on fit de grandes plaintes contre ceux qui empêchoient le cours de la Jurisdiction ecclésiastique, c'est-a dire, qui s'efforçoient de mettre des bornes à l'étendue excessive que les Ecclésiastiques lui avoient donnée, & qui croissoit tous les jours.

1347.

Le nouveau Roi des Romains Charles IV, devenu Roi de Bohême, par la mort du Roi Jean son pere, arrivée l'année précédente, obtint du Pape l'érection d'une Université à Prague, capitale, de ce Royaume. La Bulle est du 26 Janvier. L'Empereur Louis de Baviére meurt le 11 Octobre. Quoiqu'il n'eût pas été absous des excommunications prononcées contre lui par les Papes, il fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame de Munich, avec grande cérémonie, comme Empereur, par les soins de son fils Louis, Marquis de Brandebourg.

A Constantinople, l'Impératrice Anne, mere du jeune Empereur Jean Paleologue, se déclare en faveur des Quiétistes du mont Athos, ennemis du Patriarche Jean d'Apri, à cause de la condamnation de leur Tome ou exposition de leur doctrine. Elle fait déposer le Patriarche dans un Concile assemblé dans son Palais, où il fut condamné, quoiqu'il eût voulu s'y présenter. La sentence de déposition ne portoit d'autre cause, sinon qu'il avoit anathématisé Palamas avec sa doctrine, & cassé le Tome écrit en sa faveur, par des Tomes postérieurs. Isidore, l'un des principaux Sectateurs de Palamas, est mis à la place du Patriarche Jean d'Apri ; ce qui cause un schisme dans l'Eglise de Constantinople.

A Paris, les Docteurs condamnent les erreurs de *Jean Mercœur*, Moine de l'Ordre de Citeaux. Ces erreurs furent

réduites à trente-neuf articles, dont les uns sont qualifiés erronés, les autres suspects dans la foi. Les vaines questions, & l'abus qu'on faisoit alors de la dialectique, étoient la source de toutes ces erreurs.

1348.

Une maladie contagieuse apportée par des Marchands du Levant, ravage l'Italie, d'où elle passe en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord. Pour consoler les fideles dans cette calamité publique, le Pape donna une Bulle le 19 Mai, par laquelle il donnoit à tous les Prêtres la faculté d'absoudre de toutes sortes de péchés, ceux qui étoient attaqués de ce mal, & de leur donner indulgence pléniére. Il accordoit aussi certaines indulgences aux Prêtres qui administreroient les pestiférés, & à tous ceux qui leur rendroient quelque office de charité, ou les enseveliroient après leur mort. Les Juifs se ressentirent plus que les autres de cette calamité; car le peuple s'étant persuadé qu'ils avoient procuré la peste en empoisonnant les fontaines & les puits, se jetta sur eux en plusieurs endroits, & en tua & brûla un grand nombre sans autre examen. Le Pape publia deux Bulles pour empêcher ces massacres, qui ne laissérent pas de continuer encore l'année suivante, principalement en Allemagne. Mais le Pape y tint si sévérement la main à Avignon, qu'il n'y en eut point en cette ville. Il venoit de l'acquérir de la Reine Jeanne de Naples, par contrat du 19 Juin. Clément VI profitant de la nécessité où elle étoit réduite, tira d'elle Avignon, pour la somme de quarante-huit mille livres de France, qui ne furent jamais payées. L'Empereur passa le jour de Noel à Bâle, où il communia à la Messe du point du jour, & lut l'Evangile à haute voix, tenant l'épée nue à la main.

1349.

Les affaires sembloient se bien disposer pour Charles IV, lorsqu'on apprit que les Seigneurs qui lui étoient opposés, avoient fait élire à Francfort, le 2 Février, Gunther Comte

de Schoüarzenbourg en Thuringe. Ce prince y fit un édit le 10 Mars, où il dit : « Notre prédécesseur l'Empereur Louis „ d'heureuse mémoire, a fait une loi portant que celui qui „ est élu Roi des Romains à Francfort par les Electeurs, ou „ la plus grande partie, a la pleine administration de l'Em- „ pire, avant la confirmation du Pape. Nous renouvellons „ & ratifions cette loi par le présent édit, de l'avis de nos „ Princes ecclésiastiques & séculiers : nous déclarons nuls „ tous actes faits au contraire, notamment les décrets des „ Papes, comme répugnans à la doctrine chrétienne & apos- „ tolique, puisque selon toutes les Loix divines & humaines, „ le Pape lui-même doit être soumis à l'Empire ; & l'Empe- „ reur, quant au temporel, n'est soumis ni au Pape, ni à „ aucune personne sur la terre „. Au commencement du mois de Mai, Gunther étant toujours à Francfort tomba malade, & prit une médecine que l'on crut empoisonnée : il devint aussitôt enflé, & perdit l'usage de ses mains, qui se retirerent. Cet accident le détermina à s'accommoder avec l'Empereur Charles, auquel il céda ses prétentions sur l'Empire, & il mourut dans le mois. Le médiateur de ce traité fut Louis de Baviére, fils aîné du défunt Empereur, qui reçut alors de l'Empereur Charles, l'investiture du Marquisat de Brandebourg, que son pere lui avoit donné. Pour l'obtenir, Louis rendit à Charles des reliques que les Empereurs avoient coutume de remettre à leurs successeurs, & qu'il avoit en sa possession ; sçavoir la lance de la Passion, le côté droit de la Croix avec un des clous, la nappe qu'on disoit avoir servi à la Céne de Notre-Seigneur, & l'épée de Charlemagne. Ces reliques étoient estimées trés-précieuses.

Bulle du 8 Juin, adressée au Général des Freres Mineurs, par laquelle le Pape lui donne pouvoir d'absoudre Guillaume Ocam & les autres Freres Mineurs qui avoient suivi le schisme de Louis de Baviére. Le Pape envoyoit en même-tems la formule de l'abjuration qu'ils devoient faire : elle contient une renonciation expresse aux erreurs de Michel de Cezene, qui étoit mort à Munick dès l'an 1343, le 29 Novembre : on dit qu'il mourut pénitent. Autre bulle du 20 Octobre contre une secte de nouveaux *Flagellans*, qui paroissoient en Allemagne à l'occasion de la peste qui ravageoit ce pays. Ceux-ci n'étoient pas moins superstitieux que les

premiers : ils disoient que le sang qu'ils répandoient en se fustigeant, se mêloit avec celui de Jesus-Christ, pour la rémission des péchés ; ils prétendoient s'absoudre les uns les autres, se vantoient de faire des miracles, & de chasser les démons : ils menoient avec eux des femmes qui disoient en avoir été délivrées. A Paris, le Recteur de l'Université & ceux que l'on avoit députés, firent une conclusion contre les Flagellans, qui fut examinée & approuvée par toute l'Université dans une assemblée générale, le mardi 3 Novembre ; & de l'avis des Docteurs en Théologie, le Roi Philippe défendit que les Flagellans vinssent en France, sous peine de la vie.

Humbert, Dauphin de Viennois, embrasse la vie religieuse chez les Freres Prêcheurs de Lyon. Ce Prince avoit vendu le Dauphiné au Roi Philippe de Valois, en 1343 : il ratifia le traité chez les Freres Prêcheurs avant que d'embrasser leur institut ; & de peur qu'il ne revînt contre cette aliénation, le Pape Clement VI, qui étoit à Lyon, lui donna les trois ordres sacrés à la fête de Noël 1350. Il le fit Soudiacre à la Messe de minuit, Diacre à celle du point du jour & Prêtre à la derniere. Charles, petit-fils du Roi Philippe, & depuis Roi, fut mis en possession du Dauphiné. C'est depuis ce tems que le fils aîné du Roi de France, héritier présomptif de la couronne, porte le titre de Dauphin.

1350.

Cette année, qui étoit celle du Jubilé, le concours des Pélerins fut prodigieux à Rome : l'ouverture s'en fit à Noël 1349, où l'on comptoit 1350, car l'année commençoit à Rome par cette Fête. Malgré la rigueur du froid qu'il fit cet hyver, les chemins étoient pleins jour & nuit d'hommes & de femmes de toute condition. Les hôtelleries & les maisons placées sur les routes, ne se trouvant pas suffisantes pour donner retraite à tous ceux qui se présentoient, les Allemands & les Hongrois, plus accoutumés au froid, se tenoient dehors, & passoient la nuit dans la campagne, où ils faisoient de grands feux. On ne crut pas possible de compter le nombre des Pélerins : mais suivant l'estimation des Romains, le jour de Noël, les Fêtes solemnelles qui suivirent, & pendant le Carême jusqu'à Pâque, il y en eut continuelle-

ment à Rome, depuis un million jusqu'à douze cens mille : les rues de Rome étoient ordinairement si pleines, qu'il falloit suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Le concours diminua un peu pendant l'été, à cause des grosses chaleurs & de la récolte, mais il recommença à la fin de l'année ; & dans les derniers jours on dispensa ceux qui se trouverent à Rome de ce qui leur manquoit du tems de leurs stations, afin que tous pussent gagner l'indulgence.

Nouvelle négociation pour la réunion avec les Grecs, & pour la Croisade contre les Turcs. Jean Cantacuzene demandoit à être déclaré chef de cette entreprise, & proposoit au Pape d'assembler un Concile universel dans quelque place maritime, où il se rendroit avec les Evêques d'Occident. L'Empereur de son côté devoit y venir, avec les Patriarches & les Evêques d'Orient. Le Pape agréa ce projet, mais il mourut avant que de pouvoir le mettre à exécution.

Chevaliers de la Jarretiére institués par Edouard III, Roi d'Angleterre.

1351.

Lettres-Patentes du Roi Jean pour modérer la rigueur des prisons monastiques. Ces Lettres furent données sur la plainte portée au Roi par le Vicaire-Général de l'Archevêque de Toulouse, qui lui représenta que les Moines usoient d'une rigueur excessive envers ceux d'entre eux qui commettoient de grandes fautes ; les mettant dans une prison obscure & perpétuelle qu'ils appelloient *Vade in pace*, où ils ne leur donnoient pour nourriture que du pain & de l'eau, & leur ôtoient toute communication avec leurs confreres : ensorte qu'il étoit à craindre que ces malheureux ne mourussent désespérés. Le Roi ordonne par ces Lettres, que les Supérieurs des Monastéres visiteront & consoleront deux fois le mois ces Freres enfermés, & qu'il leur sera permis de demander aussi deux fois par mois la compagnie d'un Moine de la Communauté. Les Freres Mineurs & les Freres Prêcheurs se donnerent de grands mouvemens pour la révocation de cette Ordonnance, & réclamerent l'autorité du Pape : mais le Roi demeura ferme, & voulut qu'ils obéissent, ou qu'ils sortissent de son Royaume. Jean avoit succédé,

en 1350, au Roi Philippe de Valois son pere. Vers ce même tems le Pape Clement VI accorda plusieurs graces à ce Prince, & à la Reine Jeanne, sa seconde femme. Dès l'an 1344, n'étant que Duc de Normandie, il avoit obtenu de Clement VI la permission de toucher les choses saintes, excepté le Corps de Jesus-Christ, & de communier sous les deux espéces. Cette année 1351, le Pape lui adressa 28 bulles, dont 27 datées du 21 d'Avril, & une seule du 29. (Cette bulle du 29 se trouve néanmoins dans le bullaire à la tête de toutes les autres).

La premiere accorde au Roi & à la Reine de faire célébrer, pour eux & pour leur suite, l'Office divin, & même la Messe solemnelle, dans les lieux interdits, pourvu qu'eux-mêmes ne soient pas cause que l'interdit ait été porté.

La seconde leur permet de choisir un Confesseur séculier ou regulier, par qui ils seront absous de tous leurs péchés, & de ceux mêmes pour lesquels il faudroit recourir au Saint Siége.

Les bulles 3, 4, 5, 9, 15, 18, 22 & 24, donnent au Confesseur du Roi & de la Reine les pouvoirs suivans. 1°. De commuer les vœux & les sermens qu'ils auroient faits. Le Pape excepte les vœux de chasteté, de continence, du pélérinage à Rome & à Jérusalem. 2°. De permettre au Roi & à ses troupes, en tems de guerre, de manger de la viande les jours maigres. Mais ce pouvoir est fort limité: car le Pape excepte les vendredis, le carême, les veilles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption, de S. Jean-Baptiste, des Apôtres & de S. Laurent. 3°. De dispenser le Roi & la Reine du jeûne, aux jours qu'il est ordonné, pourvu que les Medécins attestent la nécessité. 4°. D'accorder au Roi & à la Reine, en péril de mort, pleine rémission de tous leurs péchés. 5°. De les absoudre de l'excommunication qu'ils auroient encourue, pour violence faite aux personnes ecclésiastiques: la mort & la mutilation sont exceptées. 6°. De confesser & d'absoudre, en tems de guerre, les gens de l'armée du Roi, de commettre même d'autres Prêtres pour cette fonction: on excepte les cas réservés au Saint Siége. 7°. De confesser & d'absoudre toutes les personnes de la suite du Roi & de la Reine: même exception des cas réservés au Pape. Ces deux derniers pouvoirs sont étendus au compagnon

compagnon du Confesseur du Roi & de la Reine, & au premier Chapelain de la Cour. Ils comprennent aussi le droit d'administrer les autres Sacremens, *sauf pourtant le droit des Eglises paroissiales.* 8°. Le Pape accorde au Religieux qui est ou qui sera le confesseur du Roi & de la Reine, de manger de la viande les jours où cela lui est défendu par sa régle, & de permettre la même chose à son compagnon, & aux autres Religieux de son Ordre, quand ils seront à la Cour. Il est dit aussi qu'il pourra les dispenser de garder le silence à sa table.

La sixieme bulle permet au Roi & à la Reine d'entrer dans tous les Monasteres d'hommes & de filles sans exception. La septieme de faire célébrer, en tems de guerre, sur un autel portatif.

Les bulles 8, 14, 20 & 21, contiennent des indulgences : indulgence d'un an & de 40 jours à tous ceux qui entendront la Messe célébrée pontificalement en présence du Roi & de la Reine. Même indulgence à ceux qui entendront le sermon qui se fait pendant la Messe du Roi & de la Reine. Même indulgence au Roi & à la Reine, & à tous les autres, à cause d'eux, quand ils assisteront à la dédicace ou consécration d'une Eglise. Indulgence de cent jours à quiconque priera pour le Roi & pour la Reine.

Les bulles 10, 12, 16 & 19, énoncent ce qui suit : que le Roi & la Reine ne pourront être excommuniés ni interdits, sans un exprès commandement du Saint Siége. Que les Princes, leurs enfans, jouiront du même privilége, tandis qu'ils seront en puissance de parens. Que les Chapelains & les Clercs de la Cour, ne pourront être punis de l'excommunication majeure, pour avoir communiqué avec les excommuniés. (On excepte l'excommunication dans le fait, *in crimine criminoso*, qui a mérité la censure.) Que personne ne pourra jetter l'interdit sur les terres ni sur les Chapelles du Roi, sans un pouvoir spécial du Saint Siége. (Le Roi Jean, par un acte du 23 de Novembre 1350, avoit déja déclaré que le domaine royal n'étoit pas sujet à l'interdit. Il s'étoit expliqué ainsi à l'occasion des procédures faites par l'Evêque de Clermont, contre la ville de Montferrand).

Les bulles 13 & 23 disent que les Curés des lieux où le Roi & la Reine se trouveront, pourront administrer les Sacre-

mens aux gens de leur suite, & que ces gens de la suite du Roi seront là comme dans leur propre paroisse. On ajoute : *sauf le droit des autres Eglises Paroissiales.* (Le Pape dit dans la derniere de ces bulles, qu'il y avoit eu souvent des démêlés entre les gens de la suite du Roi, & les Curés des lieux par où la Cour passoit, touchant la confession & l'administration des autres Sacremens, & que c'étoit pour empêcher ces différends, qu'il accordoit le présent privilége.

Les bulles 25, 26, 27 & 28, sont en faveur des Clercs & des Chapelains du Roi & de la Reine. Le Pape déclare qu'ils pourront recevoir les Ordres, même sacrés, de quelque Evêque que ce soit, & réciter l'office divin selon l'usage de l'Eglise de Paris ; qu'ils seront réputés présens dans leurs bénéfices, & en percevront les fruits, comme s'ils y résidoient ; les distributions manuelles sont exceptées. Toutes ces concessions sont, ou d'anciennes graces que le Pape confirme, ou de nouvelles qu'il accorde. Elles sont adressées au Roi Jean & à la Reine, mais il en est peu qui ne soient communiquées expressément, & par la teneur même de chaque bulle, à tous les Rois & à toutes les Reines de France à perpétuité. Ce point est remarquable.

Ces bulles parlent souvent du Confesseur, des Chapelains, des Clercs du Roi & de la Reine ; & c'est encore là ce qui fonde en partie les prérogatives de ce qu'on appelle, depuis plusieurs siécles, *la Chapelle du Roi.* Il est aisé de remarquer la préférence que le Pape y donne au Confesseur du Roi sur tous les autres Ecclésiastiques de la Cour. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VIII, le Confesseur du Roi, fut dans le Clergé de la Cour, ce qu'étoit l'Apocrisiaire sous la premiere race des Rois, l'Archi-Chapelain sous la seconde, & ce qu'est aujourd'hui le grand Aumônier de France. Dans les monumens de l'antiquité, on voit que le Confesseur du Roi, est toujours nommé avant l'Aumonier, les Chapelains & les Clercs de la Chapelle Royale. Que le Confesseur connoissoit des bénéfices de collation royale, & des aumônes du Roi, au lieu que l'Aumônier faisoit signer & sceller *les lettres d'aumônes seulement.* Que personne, hors le Confesseur, ne pouvoit parler au Roi, pendant qu'il entendoit la Messe, & que la Messe achevée, avant qu'on sortît de l'Eglise, lui seul aussi pouvoit entretenir le Roi, touchant la collation des bé-

néfices. Qu'une des dépendances de l'office du Confesseur du Roi, étoit de voir les actes de résignations & de permutations de bénéfices, pour sçavoir *s'il n'y avoit simonie ou autre paction illicite* Que quand les Evêques prêtoient le serment de fidélité au Roi, le Confesseur devoit être présent. Que souvent les Lettres-Patentes des Rois, *étoient portées par leurs Confesseurs aux Cours Souveraines*, pour être registrées,& qu'alors on mettoit sur le repli : *de la part du Seigneur Roi, au rapport de son Confesseur.* Qu'enfin depuis le regne de Henri II, jusqu'à celui de Henri IV, le College de Navarre fut soumis à l'autorité du Confesseur du Roi, c'est-à-dire, qu'il en conféroit toutes les places, & même celle de Grand Maître, & qu'on lui rendoit compte de l'administration du temporel.

Ce fut Henri II qui donna le premier la supériorité de ce Coliége à Jean de Guiencourt, Dominicain, son Confesseur. Henri IV sépara cette supériorité de l'emploi du Confesseur du Roi, lorsqu'il donna cette place au Pere Coton. Dans le manuscrit du Pere Sirmond, qui étoit au Coliége de Louis le Grand, & d'où on a tiré plusieurs des précédentes observations, il y a encore une particularité : c'est que le Roi commettoit quelquefois son Confesseur pour tenir sa place, quand il s'agissoit de quelque disposition considérable, en matiére de régale. En 1370, Charles V commit son Confesseur pour recevoir la renonciation d'un Chanoine de Bayeux, qui s'étoit dit, pendant quelque tems, pourvu en régale, & le bénéfice fut donné par le Roi à un autre Ecclésiastique qui se prétendoit déja pourvu en vertu de Lettres Apostoliques qu'il avoit obtenues. Le premier Confesseur du Roi qui ait été Cardinal, fut Nicolas de Freauville, Confesseur de Philippe le Bel; il étoit Dominicain, & c'est dans cet Ordre que les Rois successeurs de Saint Louis, ont choisi leurs Confesseurs, pendant plus de trois siécles.

La préséance du Confesseur sur l'Aumonier du Roi, & sur tous les autres Ecclésiastiques de la Cour, dura longtems ; apparemment que l'humilité de leur état, étant tous Religieux, leur fit céder peu à peu leurs avantages à l'Aumônier du Roi. Sous Charles VIII, Geoffroi de Pompadour eut la qualité de Grand-Aumônier ; bientôt après ce titre fut le premier de la Chapelle du Roi, & le Grand-Aumônier

précéda tout le Clergé de la Cour. Sous François I, on créa un premier Aumônier, & un Maître de l'Oratoire : ces deux Officiers inférieurs au Grand-Aumônier, eurent encore le rang au-dessus du Confesseur du Roi, qui ne se trouva plus que le quatriéme dans l'ordre des Ecclésiastiques de la Chapelle Royale ; & c'est la disposition qui subsiste encore aujourd'hui.

Sur la fin de cette année un Cardinal laissa tomber dans le Consistoire une lettre qui fut portée au Pape, & lue en présence de toute sa Cour. C'étoit une piéce singuliere dans toutes ses parties. Le style en étoit figuré, & l'inscription étoit conçue en ces termes : *Léviathan, Prince des ténebres, au Pape Clement son Vicaire, & aux Cardinaux ses Conseillers & ses bons amis.* Le lieu d'où on la supposoit écrite, étoit ainsi exprimé : *Donné au centre de l'enfer, en présence d'une troupe de Démons.* Le corps de la lettre contenoit en détail tous les crimes, tant particuliers que publics, qu'on pouvoit imaginer, & qu'on y imputoit aux Prélats de la Cour de Rome. Le prétendu Léviathan, leur en faisoit de grands complimens. Il leur disoit que pour mériter de plus en plus ses faveurs, & les places les plus distinguées de son Royaume, il falloit continuer sur le même ton, mépriser la pauvreté & la doctrine des Apôtres, à laquelle jusques ici, en bons & fidéles Lieutenans du Prince de l'enfer, ils avoient paru si opposés ; que cependant il avoit un point à leur reprocher, c'est qu'ils n'enseignoient pas comme ils vivoient. *Corrigez-vous de cette faute*, ajoutoit-il, *si vous voulez être grands dans mes Etats.* Il finissoit ainsi : *Votre mere la Superbe vous salue, avec vos sœurs l'Avarice, l'Impudicité, & les autres qui se vantent d'être sur le bon pied, graces à votre protection.* Jean Visconti, Archevêque de Milan, fut soupçonné d'en être l'Auteur.

Concile des *Palamites* à Constantinople, où les Evêques d'Ephese & de Gano sont déposés & dépouillés des marques de leur dignité. Les Palamites étoient alors en grand crédit auprès de Jean Cantacuzene : ce Prince vouloit s'appuyer de leur parti qui étoit devenu considérable.

A Damas, l'Emir qui gouvernoit pour le Sultan d'Egypte, voulant tirer de l'argent des Chrétiens, fait mettre le feu en deux endroits de la ville, & les accuse de cet incendie. Ceux

qui voulurent se garantir de ce péril, en vinrent a bout à force d'argent : les autres furent mis à la torture, & quelques-uns se confesserent coupables par la violence des tourmens. L'Emir ne laissa a ces derniers qu'une alternative bien cruelle, ou de renoncer à la foi, ou d'être crucifiés. Plusieurs apostasiérent ; mais il y en eut vingt-deux qui demeurerent fermes : on les attacha à des croix, & on les conduisit ainsi par la ville sur des chameaux ; ils vécurent trois jours en ce tourment. Le Sultan ayant appris cette action de son Emir, le mande aussi-tôt, & le fait couper par le milieu du corps.

Constitution du 10 Décembre, par laquelle le Pape modere la rigueur de l'Ordonnance du Conclave faite par Gregoire X au Concile de Lyon. Cette Constitution permet aux Cardinaux d'avoir dans le conclave chacun deux serviteurs Clercs ou Laïcs à leur choix. Tous les jours ils pourront avoir à dîner & à souper un plat de viande ou de poisson avec un potage ; des herbes crues, c'est à-dire, quelque salade ; du fromage, du fruit crud & confit : mais ils ne pourront manger au plat l'un de l'autre. Pour la bienséance, ils pourront avoir entre leurs lits des séparations de simples rideaux.

Par une Bulle du lendemain, c'est à dire du 11 de Décembre, de la même année, Clément VI donna une preuve éclatante de sa foi & de son humilité. Il y parle ainsi : [Quoique le Seigneur par sa miséricorde éclaire les esprits de ceux qui espérent en lui, cependant nous devons toujours craindre, tandis que nous sommes sur la terre, que notre foiblesse & la malice du démon, notre ancien ennemi, ne nous engagent dans quelque erreur. C'est pourquoi nous qui avons vécu pécheur, parmi les pécheurs, déclarons que si dans la médiocrité de notre premiére condition, ou même depuis que nous avons été placé sur le trône Apostolique, il nous est échappé par inconsidération, dans les disputes, dans les leçons, dans les prédications, ou autrement, quelque chose qui soit contraire aux vérités catholiques, ou aux bonnes mœurs, nous le révoquons, & nous le soumettons à la correction du Saint Siége].

La distinction que met ici le Pape Clément entre sa personne & le Saint Siége, est remarquable. Il ne l'est pas moins

qu'il soumette sa doctrine à la correction du Saint Siége, lui qui, deux mois auparavant, portoit si loin l'autorité du Souverain Pontife dans la décision des matiéres de foi. [Croyez vous, disoit il, au Patriarche des Arméniens, en lui proposant les préliminaires de sa réconciliation avec l'Eglise Romaine, que le Souverain Pontife seul peut terminer, par une décision autentique, les disputes qui s'élevent sur la foi, & qu'il faut regarder comme vrai & catholique, comme faux & hérétique, ce qu'il juge tel par la vertu des clefs que Jesus-Christ lui a confiées]. Sans doute que le Pape prétendoit se concilier avec lui même, à la faveur de la distinction qu'il admettoit entre sa personne & le Saint Siége. Quoi qu'il en soit, ce fait prouve qu'au moment de la mort, où toute grandeur humaine commence à s'éclipser, où l'ivresse de l'esprit que les honneurs inspirent, se dissipe, Clément, en avouant qu'il n'est qu'erreur & foiblesse, reconnoit que Dieu seul est grand, immuable & infaillible, & qu'il n'existe qu'un tribunal sur la terre, auquel il a communiqué l'infaillibilité; ce tribunal est l'Eglise.

Concile de Beziers.

Les Abbés, Doyens, Prieurs, &c. furent avertis de s'y trouver, & il fut défendu aux Evêques, d'amener pour eux & pour les gens de leur suite, plus de dix chevaux de selle & deux de charge. Le train des Abbés étoit réduit à la moitié de celui des Evêques. On trouve ici bien du faste dans les uns & dans les autres. I. On y recommande d'incliner la tête en prononçant le Saint Nom de Jesus. Indulgences de dix jours pour chaque fois qu'on l'inclinera avec respect dans la récitation de l'Office divin. II. Les Curés exhorteront les fideles d'accompagner le S. Sacrement, quand on le porte aux malades. Indulgences de dix jours pour ceux qui l'accompagneront de jour ou de nuit; de vingt jours s'ils l'accompagnent avec de la lumiére pendant le jour, & de trente s'ils l'accompagnent avec de la lumiére pendant la nuit. Même Indulgence à ceux qui enverront des flambeaux pour être portés de leur part. III. Indulgences de douze jours à ceux qui prieront à la Messe pour le Pape, pour le Roi, & pour les Prélats de la Province. VI. Défense, sous peine d'excommunication, aux Curés de permettre à leurs Paroissiens de recevoir la communion, ou à qui que ce soit

de l'administrer, au tems de Pâques, ailleurs que dans les Paroisses & dans les lieux où les Curés ont coutume de faire leurs fonctions; on excepte le cas de maladie. Les Prélats sont aussi avertis de n'accorder que pour de bonnes raisons la permission de communier en ce tems, hors de la Paroisse. VII. On exhorte les Clercs bénéficiers & dans les Ordres sacrés, à garder l'abstinence du Samedi. (Dans le second Concile d'Avignon, c'étoit un statut sous peine d'être exclus pendant un mois de l'entrée de l'Eglise. On voit que l'abstinence du Samedi n'étoit point encore passée en loi pour tous les fideles). X. Ordre de faire les testamens en présence du Curé, ou du moins de lui donner connoissance de ce qui y est contenu. XI. Les Bénéficiers qui entreront dans l'Eglise, sans être en habit décent, paieront douze deniers d'amende. Les Chanoines seront privés, pour la même faute, des distributions manuelles de ce jour-là. XII. Les Confesseurs écriront les noms de ceux qu'ils confessent, afin qu'on puisse s'assurer si le précepte de la confession annuelle a été observé. Si quelqu'un se confesse à un autre Prêtre approuvé pour entendre les confessions, on lui enjoint, sous peine d'être privé de la sépulture ecclésiastique, & de l'entrée de l'Eglise pendant sa vie, de certifier une fois l'année à son Curé, qu'il s'est confessé.

Arnaud de Verdale, Evêque de Maguelonne, un des Prélats de ce Concile, étoit un homme instruit. On lit dans un de ses statuts: [Ayant appris que quelques Chanoines de Maguelonne, au péril de leur ame, & au mépris des Canons, se sont appliqués à certaines études de littérature, sans notre consentement, nous déclarons que ces Chanoines ont encouru l'excommunication, & qu'ils doivent être dénoncés comme tels]. Apparemment que les maux causés dans les Provinces, par la trop grande curiosité en matiére de sciences, étoit le motif qui obligeoit les Evêques à régler le genre d'étude, auquel les Ecclésiastiques de leur dépendance, devoient s'appliquer.

Il y a un autre décret de ce Prélat, & qui paroîtroit fort singulier, si l'on ne connoissoit le goût de ce tems-là pour les spectacles de dévotion. L'Evêque y défend aux Ecclésiastiques & aux Séculiers, sous peine d'excommunication, de se servir dans les festins, danses, jeux publics ou particuliers, d'ha-

bits réguliers, c'est-à-dire, ecclésiastiques ou religieux, ni de les donner, louer ou prêter pour de tels usages; à moins, ajoute-t-il, que ces jeux ne se fassent du consentement des Supérieurs pour l'honneur de Dieu & des Saints. On ne peut entendre cela que des représentations établies par une dévotion très-mal entendue, par lesquelles on prétendoit réjouir & édifier le Peuple à certains jours de grande solemnité. Arnaud de Verdale, mourut à Montpellier, le 22 Juin 1352, & non en Décembre 1350, comme l'a cru l'historien de l'Eglise de Maguelonne & de Montpellier.

1352.

Etablissement des Célestins à Paris.

Il parut cette année en Catalogne un nommé *Nicolas*, originaire de Calabre, mais qui avoit long-tems vécu en Espagne. Il soutenoit qu'un certain hérétique Espagnol, nommé *Martin Gonsalve*, étoit fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parut avoir un pere & une mere sur la terre: que ce Gonsalve ne mourroit point: que le Saint-Esprit s'incarneroit un jour, & qu'alors Gonsalve convertiroit tout le monde: qu'au jour du jugement il prieroit pour tous ceux qui seroient morts en péché mortel & damnés, & obtiendroit leur salut. Enfin Nicolas de Calabre distinguoit en l'homme trois parties; l'ame que Dieu le Pere a faite, le corps ouvrage du Fils, l'esprit créé par le Saint-Esprit.

Hérétiques dans la paroisse d'Embrun. On croit que c'étoit un reste de la fausse doctrine des Vaudois.

Edouard III, Roi d'Angleterre, fait saisir tous les revenus des bénéfices de son Royaume, possédés par des Cardinaux, ou par des Officiers de la Cour de Rome, & autres Ecclésiastiques qui n'y faisoient aucune résidence. Le Pape l'oblige à donner main-levée de cette saisie, & à restituer les fruits perçus.

Ordre de la Vierge Marie de l'Etoile, institué en France par le Roi Jean: cet Ordre fut abandonné dans la suite.

Mort du Pape Clement VI, le 6 Décembre. En 1562 les Calvinistes pillerent la Chaise-Dieu, où étoit son tombeau. Ils brûlerent les saintes reliques, & n'épargnerent pas non plus le tombeau de Clement VI. Cependant, dit l'Historien

des Archevêques de Rouen, comme ils ne le croyoient pas Saint, ils laisserent le corps qui est demeuré enseveli dans un cuir de cerf, & ils prirent seulement le crâne, dont le Marquis de Curton, qui commandoit ces furieux, fit une espéce de coupe où il donnoit à boire à ses gens, *afin*, disoit-il, *qu'ils pussent se vanter d'avoir bû dans la tête d'un Pape.*

Les Cardinaux entrent au conclave, où ils font un réglement pour borner la puissance du Pape. Ils jurerent tous de garder ce réglement; mais quelques uns avec cette restriction, *s'il étoit conforme au droit.* Le Roi Jean, ayant appris la mort de Clement VI, se hâtoit d'aller à Avignon pour avoir un Pape à son gré; mais les Cardinaux prévinrent son arrivée; & le 18 du même mois, ils élurent Pape Etienne Aubert, Cardinal, Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il étoit né près de Pompadour, en la Paroisse de Brissac, au Diocèse de Limoges.

Fondation de la Sainte Chapelle de Viviers, Diocèse de Meaux, par le Dauphin, fils aîné du Roi Jean; elle fut réunie en 1694, à la Sainte Chapelle de Vincennes.

1353.

Le nouveau Pape étoit du nombre de ceux qui n'avoient accepté le réglement qu'avec la restriction: aussi le révoqua-t-il comme abusif. Il révoqua aussi toutes les Commendes, & suspendit plusieurs réserves de dignités dans les Cathédrales & d'autres bénéfices, faites par Clement VI en faveur des Cardinaux; il ordonna même aux Prélats & aux autres Bénéficiers qu'il trouva à sa Cour, d'aller résider chacun à son bénéfice; ce qui fut exécuté.

Les Auditeurs de Rote n'étoient entretenus que des émolumens de leur charge; cela lui parut une tentation violente pour la probité. *Quand on a faim*, disoit-il, *on prend le pain d'autrui si l'occasion s'en presente.* Il leur donna des appointemens fixes pour chaque mois.

Le Pape envoye en Italie le Cardinal Gilles Alvarés d'Albornos, avec la qualité de Légat. Les affaires du Pape étoient en mauvais état en ce pays: presque toutes les

villes & les places qui appartenoient à l'Eglise Romaine en Italie, étoient alors occupées par des tyrans & d'autres usurpateurs.

1354.

Charles IV, Roi des Romains, se réconcilie avec les fils de l'Empereur Louis de Baviére, qui lui remettent les reliques qu'on appelloit *les enseignes de l'Empire*; sçavoir, la sainte Lance, les Clous, une partie de la vraie Croix, & quelques autres Reliques. " Cette lance, (dit M. Fleuri) „ devoit être la même que le Roi Henri l'Oiseleur avoit „ retirée des mains de Rodolphe II, Roi de Bourgogne, vers „ l'an 930, & que l'on prétendoit être la lance du grand „ Constantin : mais alors on croyoit que c'étoit celle dont „ le côté du Sauveur avoit été percé „ Charles envoya ces reliques à Prague, & pria en même tems le Pape Innocent d'instituer, pour l'Allemagne & la Bohême, une fête en l'honneur des instrumens de la Passion : ce que le Pape lui accorda par une bulle du 13 Février, où il fixe cette fête au Vendredi d'après l'octave de Pâque.

A Constantinople, Jean Cantacuzene, pour se fortifier, fait reconnoître Empereur Matthieu, son fils aîné. Le Patriarche Calliste refuse de le couronner, quoiqu'il fût de la secte des Palamites, si attachée aux intérêts de son pere. Cantacuzene le fait déposer, & fait couronner son fils par Philothée, Evêque d'Héraclée, qu'il met sur le siége Patriarchal. Cette précaution fut inutile. Le jeune Jean Paleologue, qui avoit l'affection du peuple, trouva moyen de rentrer à Constantinople l'année suivante. Philothée se sauva, & Jean Cantacuzene prit l'habit Monastique. Il écrivit pendant sa retraite l'histoire des Andronic & la sienne.

On brûle à Avignon Jean de Chastillon & François d'Arquate, Freres Mineurs, schismatiques & hérétiques Fratricelles.

1355.

Charles IV est couronné Empereur à Rome, le jour de

Pâque 5 Avril, par deux Cardinaux Légats, députés à cet effet par le Pape.

1356.

Traité entre le Pape & l'Empereur Jean Paleologue pour la réunion des Grecs. Ce traité demeura sans effet, parce que le Pape ne put fournir la quantité de vaisseaux & de troupes dont il étoit convenu avec ce Prince. C'étoit toujours pour se procurer des secours temporels, que les Empereurs Grecs traitoient d'affaires spirituelles avec les Papes.

A Spire, les Inquisiteurs prennent un nommé *Berthold*, qui soutenoit, entr'autres erreurs, que Jesus-Christ en sa Passion se sentit tellement abandonné de son Pere, qu'il douta fortement si son ame devoit être sauvée ou damnée; & que la douleur lui fit maudire la Sainte Vierge sa mere, & la terre qui avoit reçu son sang. Berthold demeura opiniâtre, & fut livré aux Magistrats, qui le condamnerent au feu.

1357. 1358.

Grande dispute en Angleterre entre le Clergé séculier & les Religieux Mendians. Cette contestation fut portée en Cour de Rome; & après qu'elle y eut été pendante près d'un an, le Pape Innocent donna une bulle provisionnelle datée du premier Octobre 1358, par laquelle il défend aux Evêques, pendant le cours de cette instance, de troubler les Freres Mendians dans la possession de confesser, de prêcher, donner la sépulture, & recevoir des aumônes. Le procès ne fut point jugé définitivement: l'Archevêque d'Armach, qui étoit chargé de soutenir les prétentions du Clergé d'Angleterre, fut obligé d'en abandonner la poursuite, ne recevant plus d'Angleterre les secours qu'on lui avoit promis.

Vers ce tems deux grands Princes entrerent dans des Ordres Mendians: sçavoir, Pierre, Infant d'Arragon, & Charles, Comte d'Alençon, de la Maison de France. Pierre entra dans l'Ordre des Freres Mineurs, & Charles dans celui des Freres Prêcheurs.

La guerre civile ayant embrasé toutes les parties de la France, on vit des Ecclésiastiques en armes, commander des corps de troupes, & livrer des combats. L'histoire remarque, entr'autres, les Evêques de Noyon & de Troyes, & un Chanoine nommé *Robersart*. La justice qu'elle leur rend, c'est qu'ils étoient braves & fidéles à leur souverain : deux qualités dont la premiere n'étoit pas de leur état. L'Evêque de Troyes prit bien ses mesures pour la défense de la ville. Il défit entiérement un grand corps d'Anglois & de Navarrois qui vouloient s'en rendre maîtres. Le Chanoine Robersart fut comme le héros des petits combats qui se donnerent en Picardie, & en Champagne : la hache d'armes à la main, il faisoit dans la mêlée des exécutions terribles, & les gens du Roi de Navarre trembloient au seul bruit de son nom. Les Chanoines de Notre Dame de Paris se rassembloient alors quand on sonnoit le couvre feu, pour chanter promptement Matines, qu'ils disoient auparavant à minuit avec plus de solemnité.

1359.

Assemblée de Mayence convoquée par l'Empereur Charles IV, au sujet de la levée du dixiéme des revenus ecclésiastiques en Allemagne, que le Pape venoit d'ordonner au profit de la Chambre Apostolique. Le Nonce, Pierre de Cabassole, y parla, & s'efforça de soutenir la prétention du Pape : mais l'Empereur & les Seigneurs lui dirent pour réponse, que le Clergé ne pouvoit donner un subside si extraordinaire ; que l'Empereur étoit sur tout indigné de ce que le Pape s'adressoit aux Allemands plutôt qu'aux autres nations de l'Europe, pour leur imposer cette charge. Ce Prince ajouta avec émotion, s'adressant au Nonce : *Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au Clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer ? Vous voyez comme ils vivent, quelle est leur hauteur, leur avarice, leur luxe.* L'Empereur parlant ainsi, apperçut dans l'assemblée Conrad de Falquestein, Chanoine de Mayence : il portoit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or & de pierreries ; l'Empereur le mit sur la sienne, & donna au Chanoine son cha-

peron qui n'étoit que d'un ſimple drap : *Que vous en ſemble?* dit il, s'adreſſant aux Seigneurs *Ne ſuis-je pas avec ce chaperon plus ſemblable à un Chevalier qu'à un Chanoine?* Et ayant repris le ſien, il donna ordre à l'Archevêque de Mayence & aux autres Evêques de réformer leur Clergé. Le déréglement du Clergé d'Allemagne étoit une ſuite des guerres civiles, & du ſchiſme que fomenta Louis de Baviére. L'Empereur y pourvut, & le Pape écrivit ſur le même ſujet aux Archevêques de Cologne, de Mayence, de Tréves, de Brême, & de Salsbourg : la lettre eſt du 29 Avril. L'Empereur publia auſſi une conſtitution pour la conſervation des droits de l'Egliſe, & caſſa les ordonnances que quelques Seigneurs & Conſuls des Villes avoient faites contre les Eccléſiaſtiques & leurs droits.

Dans un des ſtatuts de Bernard de Toul, publiés en 1359. il eſt ordonné aux Abbeſſes de ſe trouver au Synode Epiſcopal. Elles doivent y aſſiſter la croſſe à la main ; cette circonſtance eſt marquée dans l'hiſtoire de Lorraine.

1360.

Croiſade publiée contre les *Tard-venus*, qui venoient de prendre la ville du Pont Saint-Eſprit ſur le Rhône ; ce qui donna une chaude alarme au Pape & aux Cardinaux. Ces Tard venus étoient une troupe de gens de guerre réformés. Ils s'étoient aſſemblés ſans autorité après la paix qui venoit d'être conclue entre la France & l'Angleterre, & déſoloient la France par leurs pillages. Ils furent diſſipés deux ans après par Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, & paſſérent enſuite en Italie. On avoit vû en 1357 de ſemblables brigands qu'on appelloit *les blanches compagnies* ; ils s'étoient aſſemblés après la bataille de Poitiers, où le Roi Jean fut pris en 1356.

Après la paix conclue entre la France & l'Angleterre, le Roi Jean revint à Paris, & alla d'abord à l'Egliſe de Notre-Dame, pour y rendre des actions de graces à Dieu. Depuis la bataille de Poitiers, les Pariſiens entretenoient dans cette Cathédrale, une bougie qui brûloit ſans ceſſe devant l'Autel de la Vierge. Elle étoit roulée ſur le contour d'une rouë, & auſſi longue que toute l'enceinte de Paris. Cette offrande

fut continuée jusqu'au tems de la Ligue : interrompue alors pendant quelques années, on en rappella l'usage au commencement du dernier siécle ; mais on substitua à cette longue bougie, une lampe d'argent avec un gros cierge.

1361.

La peste recommence à Avignon avec tant de violence, que depuis Pâques, qui fut le 28 Mars, jusqu'à la S. Jacques 25 Juillet, il y mourut dix-sept mille personnes, entre lesquelles furent cent Evêques & neuf Cardinaux. Pour réparer cette perte, le Pape Innocent fait une promotion de huit Cardinaux le 17 Septembre.

1362.

Mort du Pape Innocent VI, le 12 Septembre. Il fut enterré à Avignon, & ensuite transféré à la Chartreuse prochaine qu'il avoit fondée. On remarque à sa louange qu'il diminua beaucoup la dépense de la maison du Pape, que son prédécesseur avoit portée jusqu'au luxe & à la profusion, ayant toujours vécu d'une maniére plus mondaine qu'ecclésiastique. Il eut comme Clément VI, trop d'empressement à élever ses parens ; mais avec cette différence, qu'il ne choisissoit ordinairement parmi eux que des sujets capables de faire honneur aux dignités auxquelles il les élevoit. Les Cardinaux furent plus d'un mois dans le conclave avant de convenir d'un Pape ; enfin ils se déterminerent à nommer l'Abbé de S. Victor de Marseille, Guillaume Grimaud ou Grimoard, né en Gévaudan, au Diocèse de Mende, qu'ils élurent le 27 Septembre, sous le nom d'Urbain V. Mais comme il étoit en Italie, & qu'on appréhendoit qu'il n'acceptât pas, son élection ne fut publiée qu'un mois après, à son retour. Urbain V voulant éviter le faste séculier, ne fit point la cavalcade ordinaire, quoique tout fût préparé. Il remet en régle l'Eglise d'Avignon, qui n'avoit point eu d'Evêques sous les deux derniers Papes. Ils se l'étoient réservée pour jouir du revenu, & la faisoient gouverner par des Grands-Vicaires.

Simon Islip, Archevêque de Cantorberi, célébra cette année deux Conciles provinciaux ; l'un à Magfeld le 16 Juil-

let, l'autre à Lambeth, le 9 Novémbre. On y fit quelques réglemens touchant la révérence qui doit accompagner la célébration des Fêtes, & l'on taxa les honoraires des Prêtres pour les annuels & les autres offices.

1363.

Le Roi Jean, se croise à Avignon, pour le passage d'Outre-mer: Pierre de Lusignan, Roi de Chypre, & Valdemar III, Roi de Dannemarck, qui se trouvoient dans le même tems à Avignon, se croisent aussi, de même que Talleran de Perigord, Cardinal, & plusieurs Seigneurs. Le Pape prêcha lui-même la Croisade contre les Turcs, après l'Octave de Pâques, le Mercredi 12 Avril, & ordonna un passage général dont il fit chef le Roi Jean; mais ensuite il défendit de prêcher cette Croisade, jusqu'à ce qu'on eût terminé celle qu'il fit publier contre Bernabo ou Barnabé Visconti, tyran de Milan.

1364.

La mort du Roi Jean, & celle du Cardinal de Perigord, Légat pour la Croisade, retardent le départ des croisés. Jean eut pour successeur Charles son fils aîné, Duc de Normandie & Dauphin, depuis surnommé *le Sage*.

Lettre circulaire du 25 Novembre, par laquelle le Pape enjoint aux Archevêques de tenir leurs Conciles provinciaux. Elle porte, que les Papes & les autres Prélats ont été jadis très-soigneux de tenir des Conciles : mais que depuis que leur négligence en a interrompu la continuation, les vices pullulent, l'indévotion du Peuple croît, la liberté de l'Eglise diminue, le Service divin est négligé, le Clergé est maltraité par les Laïcs, & souffre une perte notable en ses biens temporels. C'est pour remédier à ces désordres, que le Pape ordonne aux Archevêques d'assembler le Concile de leur Province.

1365.

Ce fut apparemment en conséquence de cet ordre que Simon Renoul, Archevêque de Tours, tint son Concile à Angers, le 12 Mars de cette année. On y publia trente-qua-

tre articles de réglemens, dont les premiers montrent jusqu'à quels excès les Clercs poussoient la chicane : il y a peu de ces réglemens qui tendent directement à la correction des mœurs. Le X & le XI articles traitent des Archidiacres. On défend à ceux qui examinent les Curés, de rien prendre pour l'expédition du *Visa* ou pour le sceau. On accorde généralement aux Archidiacres, cinquante ou cent sols à la mort de chaque Curé pour le droit de lit : cinquante sols, si la Cure porte cinquante livres de Décimes ; & cent sols si elle porte cent livres. Le XII & le XIII défendent aux Ecclésiastiques de porter des souliers à long bec, (*Polenas*, c'étoient des souliers qui avoient quelquefois deux pieds de long.) des habits ouverts par en haut, ou trop courts. Il est dit que leurs habits doivent descendre au moins jusqu'au genou.

Le XIV & le XV sont des réglemens pour la récitation de l'Office des Morts & de la Sainte Vierge. Défense à tous les Prêtres de dire la Messe des Morts, sans en avoir dit auparavant l'Office. Ordre aux Curés de dire l'Office des Morts tous les jours de Férie, & à tous les Chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter tous les jours l'Office de la Sainte Vierge, excepté les grandes Fêtes, l'Avent & les jours où l'on fait *De Beata*.

Le XVI défend en vertu de la sainte obéissance, & sous la menace du Jugement de Dieu, à toute personne Ecclésiastique, même aux Evêques, de faire servir à table, en quelques tems que ce soit, plus de deux plats. On excepte le cas de la réception d'un Prince, ou de quelqu'autre personne de grande considération.

Le XVII & le XVIII recommandent la résidence aux Curés, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois ; & d'être privés de leurs Bénéfices, s'ils sont absens pendant six mois. Même ordre aux Chanoines, sous peine de perdre les distributions, s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier Pseaume, & à la Messe, depuis la première Oraison, jusqu'à la fin.

Le XIX & le XX ordonnent aux Moines de S. Benoît, de porter des robes longues, larges & fermées, & aux Chanoines Réguliers, d'avoir des surplis à l'Eglise & ailleurs.

Le XXII condamne l'usage du beurre & du lait pendant le

le Carême : le Concile en fait un cas réservé aux Evêques.

Charles IV vient à Avignon, où il a plusieurs conférences avec le Pape. On croit qu'on y traita des moyens d'abattre les tyrans d'Italie, & de la guerre contre les Turcs. Pierre Lusignan, Roi de Chypre, que le Pape avoit fait chef de cette Croisade, depuis la mort du Roi Jean, prend Alexandrie le 3 Octobre. Il est obligé de l'abandonner le 7, n'ayant point assez de troupes, & revient en Chypre.

1366.

Ordre de Saint Jerôme, en Espagne, par Pierre Fernandez, approuvé par Grégoire XI en 1373.

Le Pape envoye à Paris les Cardinaux Jean Blandiac & Gilles de Montagu, pour réformer l'Université : il déclare publiquement le dessein qu'il avoit formé depuis long-tems d'aller à Rome. Le Roi de France s'efforce de l'en détourner, par un long discours prononcé de sa part devant le consistoire. Ce discours étoit une déclamation où l'Auteur (Nicolas Oresme,) employoit de très-mauvaises raisons; par exemple, que le Pape Urbain, devoit résider en France, parceque c'étoit son pays natal, comme Jesus-Christ a résidé dans la Judée. Il étoit très-facile au contraire d'alléguer des motifs péremptoires pour engager le Pape d'aller résider à Rome ; comme fit le fameux Poëte Pétrarque, qui lui écrivit : *Vous avez rendu plusieurs Evêques à leurs Eglises ; Rome n'aura-t-elle pas aussi le sien ?*

1367.

Le Pape part d'Avignon le 30 Avril, & s'embarque à Marseille le 19 Mai. Il avoit une flotte de vingt-trois Galéres, & d'autres Bâtimens que la reine Jeanne de Naples, les Véniciens, les Génois & les Pisans lui avoient magnifiquement fournie. Le Pape alla d'abord à Viterbe, où il demeura quatre mois, & pendant ce séjour, il confirma la Congrégation des Jesuates nouvellement fondée par Saint Jean Colombin, Noble Siennois. Ce nom leur fut donné par le peuple, parcequ'ils avoient toujours à la bouche le nom de Jesus : ils prirent depuis la régle de Saint Augustin. Cettte Congrégation a été supprimée par le Pape Clément XI en 1668. De Viterbe, le Pape se rendit à Rome, où il arriva le 16 Octobre, ac-

compagné de deux mille gens-d'armes : le Clergé & le Peuple vinrent au devant, & le reçurent avec grande solemnité.

Mort du bienheureux Roger le Fort, Archevêque de Bourges, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son tombeau a été illustré par un grand nombre de miracles.

1368.

Le Pape fait tirer de l'Eglise de Saint Jean de Latran, les Chefs de Saint Pierre & de Saint Paul, qui étoient depuis long-tems renfermés dans la Chapelle nommée *Sancta Sanctorum* sous l'Autel. Le Pape prit le Chef de Saint Pierre, & le Cardinal d'Urgel, celui de Saint Paul, & ils les porterent à la loge qui donne sur la Place, d'où le Pape les montra à tout le Peuple, & donna à chacun des assistans, cent années & cent quarantaines d'Indulgence. Les Chefs des Apôtres étoient enchâssés simplement dans de l'argent : mais le Pape Urbain leur fit faire deux nouveaux Reliquaires très-riches, qui se sentent du mauvais goût de ce siécle ; Saint Pierre y est représenté revêtu en Pape, avec la tiare, & donnant la bénédiction. Ces Reliquaires, sont deux bustes d'argent du poids de douze cents marcs, chargés de toute sorte d'ornemens précieux, dont les plus remarquables, sont deux fleurs de Lys de pierreries, que donna le Roi de France Charles V. On remarque que la tiare du buste de Saint Pierre, est chargée de trois couronnes ; institution récente alors, & qu'on attribue même au Pape Urbain V. On voit par les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoît XII & Innocent VI, que la tiare, déja ornée de Couronnes, étoit terminée par un petit cercle.

Concile de Lavaur, assemblé des trois Provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Ausch. On y publia un grand corps de Constitutions divisé en cent trente-trois articles, dont une grande partie est tirée des Conciles d'Avignon, tenus en 1326 & 1337. Le premier est un Catéchisme, ou modéle d'instruction pour montrer aux Curés ce qu'ils doivent principalement enseigner aux Peuples. Le quatre-vingt-troisiéme enjoint aux Clercs de garder l'abstinence du Samedi. Il est ordonné dans le cent-onziéme que chaque Eglise Cathédrale ou Collégiale enverra deux personnes de son corps à l'Université pour étudier en Théologie, ou en Droit Canon, sans

que pour cette absence ils perdent rien que les distributions manuelles. Le cent quinziéme donne indulgence de trente jours à ceux qui réciteront le matin, à genoux, & au son de la cloche, cinq fois le *Pater noster*, & sept fois l'*Ave Maria*.

Le Pape couronne l'Impératrice Anne, épouse de Charles IV, à Rome le jour de la Toussaint. Cette cérémonie se fit dans l'Eglise de Saint Pierre; l'Empereur y assista, & servit le Pape à la Messe comme Diacre, mais il ne fit que présenter le livre & le Corporal; car il n'avoit droit de lire l'Evangile que le jour de Noël.

1369.

Jean Paléologue, Empereur de Constantinople, fait sa profession de foi à Rome, le 18 Octobre, entre les mains de quatre Cardinaux nommés à cet effet par le Pape. Cette profession de foi contient, entr'autres articles, que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils; que l'Eglise Romaine a la primauté sur toute l'Eglise Catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, & que quiconque se sent lézé en matiére ecclésiastique, y peut appeller. L'Empereur donna cette profession en Grec, souscrite de sa main en vermillon, & scellée en or : après qu'il l'eut confirmée par serment, les Cardinaux le reçurent au baiser de paix comme vrai Catholique. Le Dimanche 21 du même mois, le Pape sortit de son Palais du Vatican, & vint s'asseoir dans une chaire au haut des degrés de l'Eglise de Saint Pierre. Il étoit revêtu pontificalement, & accompagné de tous les Cardinaux & des Prélats aussi revêtus de leurs ornemens. L'Empereur Grec vint aussi-tôt; & dès qu'il vit le Pape, il fit trois génuflexions : puis il s'approcha, & lui baisa les pieds, la main & la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main, & commença le *Te Deum*. Ils entrerent ensemble dans l'Eglise, où le Pape chanta la Messe en présence de L'Empereur, & d'une grande quantité de Grecs; & le même jour ce Prince dina avec le Pape & tous les Cardinaux.

1370.

Jean Paléologue, étoit encore à Rome au commencement de cette année, & il y donna une Bulle datée du mois de Janvier, par laquelle expliquant celle du 18 Octobre, il

déclare que par l'Eglise Romaine il entend celle où préside le Pape Urbain V. C'est qu'on craignoit quelque chicane sur le nom de l'Eglise Romaine, parceque les Grecs se disent aussi Romains. Enfin l'Empereur partit pour retourner à Constantinople, paroissant fort content du Pape, qui lui avoit rendu beaucoup d'honneurs, un peu moins cependant que si c'eût été l'Empereur d'Occident. Chacun se flatoit d'avoir ce qu'il souhaitoit: le Pape comptoit avoir ouvert une route à la réunion des Grecs; l'Empereur comptoit s'être assuré le secours des Latins contre les Turcs, & c'étoit le véritable objet de son voyage. Depuis ce tems, les affaires de l'Empire allerent toujours en dépérissant.

Le Pape établit au Mont-Cassin, l'usage du Pseautier Gallican; il est certain que l'Eglise d'Occident a eu dès les premiers tems une version Latine des Pseaumes; elle fut faite non sur l'Hébreu, mais sur le Grec des LXX qui étoit plus célébre que le texte original. Saint Jérôme fit, sur la fin du quatriéme siécle, plusieurs corrections à cette ancienne version Latine. Les Pseaumes corrigés de cette maniére, ont formé le Pseautier Gallican, qui fut ainsi appellé, parceque l'Eglise Romaine le communiqua de bonne heure à l'Eglise Gallicane, qui l'adopta assez uniformement. Ce fut S. Boniface de Mayence, qui communiqua cette édition des Pseaumes aux Eglises des Gaules & de Germanie. Le Concile de Trente l'a consacrée, en la déclarant autentique. A l'égard du Pseautier Romain, c'est l'ancienne édition des Pseaumes, telle qu'on l'avoit à Rome avant Saint Jérôme, ou même depuis la premiére correction qu'il en fit. On continua de l'appeller Pseautier Romain, parcequ'on s'en étoit servi anciennement à Rome. Toutes les Eglises l'ont abandonné, hors celles de Saint Pierre de Rome, de Milan, de Saint Marc de Venise, où l'on s'en sert encore: apparemment pour honorer l'antiquité de cette version, toute imparfaite qu'elle est.

Le Pape ayant appris que la plupart des Missionnaires envoyés en Tartarie, par ses prédécesseurs, étoient morts, y envoie plusieurs Freres Mineurs, dont il déclare chef Guillaume Duprat, Docteur de Paris, qu'il fit Archevêque de Cambalu, & Vicaire-Général de son Ordre dans le Kathai. La Religion Catholique faisoit aussi de grands progrès

en Bulgarie & en Moldavie, par les soins des Freres Mineurs & des Freres Prêcheurs. Le Pape réforme le Monastere du Mont-Cassin, source de l'Ordre de Saint Benoit, extrêmement déchu depuis long tems pour le spirituel & pour le temporel. Sainte Brigide de Suéde obtient la confirmation de sa régle, qu'elle disoit lui avoir été révélée de Dieu. Elle s'oppose au dessein que le Pape avoit formé de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Sainte Brigide, lui fit dire de ne pas entreprendre ce voyage, parcequ'il ne l'acheveroit pas. Il partit cependant, & arriva le 24 Septembre à Avignon, où il fut aussi-tôt attaqué d'une grande maladie qui l'emporta le 19 Décembre. Il fut d'abord enterré dans la grande Eglise d'Avignon, puis transféré à S. Victor de Marseille, où il avoit choisi sa sépulture; on dit qu'il s'y fit alors beaucoup de miracles. Le Pape Urbain V avoit bati plusieurs Eglises, & fondé plusieurs Chapitres de Chanoines : pendant tout son pontificat, il s'appliqua à réprimer la chicane, l'usure, le déréglement des Ecclésiastiques, la simonie, & la pluralité des Bénéfices ; il entretint toujours mille étudians en diverses Universités, & il les fournissoit des livres nécessaires. Il fonda à Montpellier, un Collége pour douze étudians en Médecine. Le Saint Siége ne vaqua que dix jours; les Cardinaux entrés en conclave le 29 Décembre, élurent aussi-tôt, comme par inspiration, le Cardinal de Beaufort, Pierre Roger, Limosin, neveu du Pape Clément VI, qui l'avoit fait Cardinal avant l'âge de dix-huit ans, & lui avoit donné un grand nombre de Bénéfices. On s'efforçoit de justifier cet abus, par la prétendue nécessité où étoient les Cardinaux de soutenir leur dignité. Le nouveau Pape prit le nom de Grégoire XI.

1371.

Il envoie soixante Freres Mineurs en mission dans la Bosnie.

1372.

Il renouvelle les procédures contre Bernabo Visconti & Galeas son frere; & pour les empêcher de contracter de nouvelles alliances avec les Princes & les Grands, il défend de contracter mariage avec eux sous peine de nullité. « Quel-

„ que extraordinaire que fut cette défenfe, dit M. Fleuri,
„ elle porta plufieurs perfonnes à fe retirer de leur alliance,
„ qu'ils auroient volontiers recherchée „.

1373.

Le Roi Charles V fait brûler à Paris *Jean Dabantonne*, chef des hérétiques nommés *Turlupins*, fecte des Begards, qui fe faifoient nommer la *fociété des pauvres*. Ils difoient qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui eft naturel, & par conféquent l'ouvrage de Dieu; & conformément à leurs principes, ils s'abandonnoient à toutes fortes d'impuretés. Cette fecte fut dénoncée au Roi par une lettre du Pape datée du 27 Mars, où il fe plaint de ce que les Officiers du Roi ne permettoient pas aux Inquifiteurs de procéder fans le Juge féculier, & les obligeoient de lui montrer leurs procédures. On voit par-là quelles étoient les reftrictions apportées dès-lors à l'exercice de l'Inquifition en France. On y célébra cette année pour la premiére fois la Fête de la Préfentation de la Vierge, dont l'Office avoit été apporté d'Orient, par un gentilhomme nommé *Philippe de Maizieres*. Le Pape avoit donné la permiffion de célébrer cette Fête.

Sainte Brigide, meurt à Rome, chez les Filles de Sainte Claire, où elle s'étoit retirée au retour d'un voyage qu'elle venoit de faire à la Terre-fainte. L'année fuivante fon corps fut tranfporté en Suéde, & mis dans le Monaftere de S. Sauveur qu'elle avoit fondé.

1374.

La Pologne étoit troublée alors par un Moine de S. Benigne de Dijon, nommé Ladiflas le Blanc, qui prétendoit avoir droit à la couronne, comme plus proche héritier par les mâles du Roi Cafimir III, mort fans enfans en 1370. Il avoit pour lui une faction de quelques Seigneurs qui propofoient l'exemple du Roi Cafimir, lequel étant Moine Profès à Cluni, & ordonné Diacre, fut difpenfé de fes vœux en 1040, par Benoit IX, pour régner & fe marier. S'appuyant fur cet exemple, Ladiflas le Blanc fortit de fon Monaftere, & vint

à Avignon demander au Pape Grégoire une pareille dispense, qu'il ne put obtenir. Il ne laissa pas de passer en Pologne, où il se saisit de quelques Châteaux, & y soutint la guerre pendant quelque tems, mais sans succès. Il fut réduit à se soumettre au Roi Louis de Hongrie, qui étoit alors en possession du trône. Louis fit avec lui un accommodement moyennant dix mille florins, & lui donna de plus une riche Abbaye de l'Ordre de Citeaux en Hongrie, pour y passer le reste de ses jours. Après y avoir demeuré quelques années, Ladislas revint faire pénitence à son Monastere de Saint Benigne de Dijon, où il mourut.

Concile de Narbonne. Par le vingt-septiéme article, on accorde indulgence de dix jours à ceux qui contrits & confessés, diront tous les jours un *Pater* & deux *Ave Maria*, pour le Pape & pour le Roi.

1375.

Le Pape ayant appris que les Vaudois & d'autres hérétiques se fortifioient en Dauphiné & en Savoie, où ils avoient tué deux Inquisiteurs, ordonne une levée de deniers dans les Provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne & de Tarentaise, pour l'employer aux frais de la poursuite de ces hérétiques. Les Inquisiteurs en prirent un si grand nombre en ces Provinces, qu'il fallut bâtir de nouvelles prisons à Embrun, à Vienne & à Avignon. Grégoire XI, pour faire cesser le scandale de la non-résidence, que le long séjour des Papes à Avignon sembloit autoriser, publie le 29 Mai une Constitution, par laquelle il ordonnoit à tous les Evêques, aux Abbés & aux Chefs d'Ordre, de se rendre dans deux mois à leurs Eglises, & d'y faire une exacte résidence. Ce zéle lui attira une réponse aussi naturelle qu'elle étoit hardie de la part d'un Evêque étranger, qui se trouvoit alors à Avignon. *Que faites-vous ici?* lui demanda le Pape, *que n'allez-vous à votre Eglise?* Et vous même, *Saint Pere*, répondit l'Evêque, *Pourquoi n'allez-vous pas voir votre épouse, qui est si riche & si belle?* lui reprochant son éloignement de Rome.

Le Pape presse le Roi de France de donner des Confesseurs aux criminels condamnés à mort. Il paroit que l'abus

d'en refuser ne fut aboli que quelques années après : ce fut en 1397.

1376.

La présence du Pape étoit très-nécessaire en Italie. Les Florentins & la plupart des Villes de l'Etat Ecclésiastique s'étoient révoltés : les Romains vouloient absolument avoir un Pape qui demeurât chez eux, & ils menaçoient d'en faire un, si Grégoire ne se pressoit de venir. On sçut depuis que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont-Cassin, pour le faire Antipape, & qu'il l'avoit accepté. Toutes ces raisons déterminerent Grégoire, & il partit d'Avignon le 13 Septembre, y laissant seulement six Cardinaux. Dès le commencement de cette année, il avoit publié une Bulle contre les erreurs d'un certain *Raymond Lulle*, qu'il ne faut pas confondre avec Raymond Lulle, le Philosophe. Celui-ci étoit un Juif prétendu converti, qui disoit qu'on pouvoit renier Dieu en public, pourvû qu'on l'adorât dans le cœur; & soutenoit que la loi de Mahomet étoit aussi bonne que celle de Jesus-Christ.

Pendant le voyage du Pape, trois Cardinaux qui étoient à Rome firent une capitulation avec les Romains, pour la sûreté du Pape : ils convinrent de lui remetre, aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Ostie, la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain; & que dès-lors on remettroit à un des Cardinaux la disposition des ponts, des portes, des tours & de toute la partie d'au-delà du Tibre. Cette capitulation est du 21 Décembre.

L'Empereur Charles IV, voulant faire élire Roi des Romains Venceslas, son fils aîné, écrit au Pape pour lui en demander la permission. Le Pontife se fit beaucoup prier pour accorder cette grace, & déclara que c'étoit pour cette fois seulement, & sans reconnoître dans les Electeurs d'Allemagne le droit d'élire un Empereur.

1377.

Grégoire XI entre à Rome le 17 Janvier : il traversa toute la Ville à cheval, accompagné des Cardinaux, & vint à S. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flam-

beaux dans la Place, & on avoit allumé toutes les lampes dans l'Eglise, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille. Depuis ce jour la Ville de Rome n'a point été sans Pape.

Bulle du 22 Mai, contre *Jean Viclef*, Docteur en Théologie & Curé de Lutervoth, au Diocèse de Lincoln en Angleterre, qui soutenoit & enseignoit publiquement plusieurs propositions fausses & erronées. Cette Bulle qui fut adressée à l'Archevêque de Cantorberi & à l'Evêque de Londres, étoit accompagnée d'une copie des propositions de Viclef au nombre de dix-neuf. Ces poursuites contre Viclef, furent quelque tems interrompues, tant par la mort du Pape, que par le changement qui arriva dans le gouvernement d'Angleterre. Viclef, fut soutenu par le Duc de Lancastre, Régent du Royaume, pendant le bas âge de Richard II, successeur du Roi Edouard III, son pere, qui mourut le 21 Juin.

Le Pape accorde pour toujours le *Pallium* aux Evêques de Paris. *Sponde. 1377, num. 20.*

1378.

Le Pape Grégoire XI, meurt le 27 Mars, il fut le dernier des Papes que l'Eglise Gallicane donna à l'Eglise Universelle. Tous les Cardinaux qui étoient à Rome, entrent au Conclave le 7 Avril, & le 9 ils élisent Pape l'Archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, Napolitain, qui prend le nom d'Urbain VI. Cette élection fut notifiée aux six Cardinaux qui étoient restés à Avignon, & ils y donnerent leur consentement. Le nouveau Pape étoit un homme sévere; il s'attira bientôt la haine des Cardinaux & des Prélats, par les réprimandes qu'il faisoit publiquement, & à tous sans distinction. Il reconnut, mais trop tard, qu'il eût dû user de ménagement. Les Cardinaux se retirerent à Anagni, & ensuite passerent à Fondi, où le 20 Septembre ils élurent Pape Robert de Genève, l'un d'entre eux, sous le nom de Clément VII. Ceux qui étoient à Avignon consentirent à cette nouvelle élection. Les Cardinaux soutenoient que l'élection d'Urbain étoit nulle, comme ayant été faite par violence, & ils prétendoient n'avoir recouvré leur liberté que depuis qu'ils étoient sortis de Rome. Il étoit vrai qu'il y avoit eu du tumulte à Rome; le Peuple s'étoit assemblé séditieuse-

ment autour du Conclave, menaçant de maltraiter les Cardinaux, s'ils n'élisoient un Pape Italien. Clément VII est reconnu en France, dans une assemblée convoquée à Vincennes, le 13 Novembre, par le Roi Charles V, & dans le Royaume de Naples, par ordre de la Reine Jeanne. L'obédience d'Urbain, comprenoit la plus grande partie de l'Italie, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, l'Angleterre, & la plupart des Pays-Bas : le Roi de Castille demeuroit neutre.

1379.

Le Pape Clément ne se croyant pas en sûreté en Italie, se retire à Avignon, sous la protection du Roi de France. Le Pape Urbain excommunie, & dépose la Reine Jeanne. Le schisme s'échauffoit de plus en plus; chacun traitoit son compétiteur d'Antipape & d'Antechrist : les deux partis se chargeoient réciproquement d'injures & de malédictions. Sainte Catherine de Sienne, célébre par ses révelations, jouoit un grand rôle en cette affaire, & écrivoit de tous côtés en faveur d'Urbain. On attribua à ses priéres deux avantages que le Pape Urbain remporta sur les Clémentins le 30 Avril; sçavoir la prise du Château Saint-Ange sur les François, & la victoire du Comte Alberic de Balbiane, sur les Gascons & les Bretons, qui tenoient la campagne pour le parti de Clément. Cette Sainte mourut l'année suivante. Elle avoit conseillé au Pape Urbain de faire un nouveau Collége de Cardinaux capables de servir l'Eglise en cette occasion si critique. Il en créa vingt-neuf de diverses Nations, espérant se faire de zélés partisans dans la plupart des Cours; mais trois d'entr'eux refuserent.

1380.

Mort de Bertrand du Guesclin, le 13 Juillet. Ce Héros vraiment *Chrétien & Catholique*, (c'est l'expression de l'ancien Ecrivain de sa vie,) honora l'Eglise, protégea les pauvres & les innocens, & il mérite d'avoir place dans les fastes de la Religion. Prêt de rendre le dernier soupir, il repéta à tous les vieux Militaires qui le suivoient depuis tant d'années, ce qu'il leur avoit souvent dit : *En quelque Pays que vous fassiez la guerre, souvenez-vous toujours que les gens*

d'Eglise, les femmes, les enfans & le pauvre peuple, ne sont point vos ennemis.

Urbain appelle en Italie, Charles, Duc de Duras, surnommé *de la Paix*, & lui donne le Royaume de Naples. Jeanne, Reine de Naples, dans la vue de se soutenir contre Charles, adopte pour son fils, Louis Duc d'Anjou, frere du Roi de France. Cette adoption se fit par Lettres Patentes datées du 29 Juin. Il y est dit qu'elle est faite du consentement & de l'autorité du Pape Clément, & qu'après le décès de la Reine Jeanne, Louis lui succédera au Royaume de Naples, au Comté de Provence, & en toutes ses terres, & sa postérité après lui. La mort du Roi de France arrivée le 16 Septembre suivant, retarda la poursuite de cette entreprise. On garde à Rome un monument qui prouve la délicatesse de conscience de ce Prince : c'est un acte public pardevant Notaires, daté du jour même de sa mort, où il dit en substance. « Je me suis déterminé au parti du Pape Clément, sur les écrits des Cardinaux auxquels appartient „ l'élection du Pape, & qui ont témoigné en leur conscience „ qu'ils ont élu celui-ci canoniquement. J'ai suivi aussi l'avis „ de mon Conseil & de plusieurs Prélats, & sçavans hommes de mon Royaume, qui en ont murement délibéré. Mais „ parceque quelqu'un pourroit prétendre que les Cardinaux „ auroient agi par passion & se seroient trompés ; je déclare „ que je n'ai pris le parti du Pape Clément par aucune inclination de parenté ni aucun motif humain, mais croyant bien „ faire, & par les raisons susdites. En cas toutefois qu'on „ prétendit que je me fusse trompé en quelque chose, je „ proteste que je veux m'en tenir à la décision de l'Eglise „ Universelle, soit dans un Concile général ou autrement, „ pour n'avoir rien à me reprocher devant Dieu „. La piété de Charles V, ce Roi si digne des regrets de la France, fut solide & soutenue ; il ne passoit aucune semaine sans confesser ses péchés. Ayant besoin de quelque adoucissement, il demanda au Pape Grégoire XI, de pouvoir user en Carême d'œufs, de lait & de fromage, ce qui lui fut accordé, & à la Reine son épouse, par une Bulle du 23 Janvier 1376, sous la condition que le Confesseur & le Médecin du Roi le jugeroient nécessaire. Le jour du Vendredi Saint, il montroit lui-même au Peuple la vraie-Croix. Il est le Fonda-

teur de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Chaque année il lisoit la Bible en entier. Un jour ayant appris qu'un Seigneur avoit tenu un discours trop libre en présence du Dauphin ; il le chassa en ajoutant ce beau mot : *Il faut inspirer aux enfans des Princes, l'amour de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs, ceux qu'ils doivent surpasser en dignité.*

1381.

Concile de Salamanque le 19 Mai, où Jean Roi de Castille, fait reconnoitre le Pape Clément. En Italie, Charles de la Paix se saisit de la Ville de Naples, dont les portes lui furent ouvertes le 16 Juillet, par le Peuple révolté contre la Reine : elle s'enferma au Château de l'Œuf, & peu après se rendit à composition. Othon, Duc de Brunsvick son mari, est pris dans un combat : Charles demeure maître du Royaume. On trouva dans Naples deux Cardinaux de Clément, sçavoir Jacques de Itro & Léonard de Giffon, avec d'autres Prélats, tant Evêques qu'Abbés du même parti. Ils furent mis dans une prison, où le Cardinal de Itro mourut, & fut regardé comme Martyr par les Clémentins.

Révolte des paysans en Angleterre : ils marchent à Londres au nombre de plus de deux cents mille, & massacrent le Chancelier & l'Archevêque de Cantorberi, Simon de Subduri, qui s'étoient retirés dans la tour avec le Roi. Ce jeune Prince fut obligé de leur promettre tout ce qu'ils voulurent, pour les dissiper : mais ensuite il en fit punir plusieurs, entr'autres le Prêtre *Jean Balle* ou *Vallée*, Franciscain, disciple de Viclef, qui avoit excité cette révolte par ses prédications séditieuses. Depuis plus de vingt ans, il alloit de village en village, assembloit le Peuple les Dimanches après la Messe, & décrioit les Puissances ecclésiastiques & temporelles. *Quand Adam bêchoit, & qu'Eve filoit, qui étoit alors gentilhomme?* C'est le texte qu'il prenoit ordinairement pour ses Sermons. Il fut traité comme coupable de haute trahison, c'est-à-dire traîné, pendu, décapité, éventré, & mis en quartiers.

1382.

Concile de Londres, le 17 Mai, contre Viclef. Ce Concile fut convoqué par le nouvel Archevêque de Cantorberi, Guillaume de Courtenai, & on y condamna plusieurs propositions de Viclef, les unes comme absolument hérétiques, les autres comme erronées & contraires à la décision de l'Eglise. Voici celles qui furent jugées hérétiques. « La subs-„ tance du pain & du vin demeure au Sacrement de l'Autel, „ après la consécration ; & les accidens n'y demeurent point „ sans substance. Jesus-Christ n'est point en ce Sacrement „ vraiment & réellement. Si un Evêque ou un Prêtre est „ en péché mortel, il n'ordonne, ne consacre, ni ne bap-„ tise point. La confession extérieure est inutile à un hom-„ me suffisamment contrit. On ne trouve point dans l'Evan-„ gile que Jesus-Christ ait ordonné la Messe. Dieu doit „ obéir au diable. Si le Pape est un imposteur & un méchant, „ & par conséquent membre du diable, il n'a aucun pou-„ voir sur les fideles, si ce n'est peut-être qu'il l'ait reçu de „ l'Empereur. Après Urbain VI, on ne doit point reconnoî-„ tre de Pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses „ propres Loix. Il est contraire à l'Ecriture-Sainte, que les „ Ecclésiastiques aient des biens temporels „. Quelque tems après ce Concile, le Roi d'Angleterre tint un Parlement, où les Laïcs lui accorderent un quinziéme & demi, à condition que le Clergé lui donneroit un dixiéme & demi. Guillaume de Courtenai, Archevêque de Cantorberi, s'y opposa fortement, & par son avis le Clergé leva sur les biens ecclésiastiques, une décime qu'il offrit au Roi. Ce Prince la reçut avec tant de joie, qu'il dit publiquement : *J'aime mieux cette contribution volontaire, qu'une autre quatre fois plus considérable qui seroit forcée.*

En Italie, Charles de la Paix, fait mourir la Reine Jeanne le 22 Mai. Cette mort déconcerte les partisans du Duc d'Anjou, qui venoit d'arriver en Italie. Le Pape Urbain fait prêcher la Croisade contre lui, & le déclare déposé de toute dignité. Il en avoit agi de même à l'égard de Jean, Roi de Castille, depuis qu'il eut appris qu'il s'étoit déclaré pour le Pape Clément ; & en conséquence le Duc de Lancastre, oncle du Roi d'Angleterre, qui prétendoit au Royaume de

Castille, s'étoit croisé pour en déposséder le Roi Jean : mais cette croisade du Duc de Lancastre ne fut point exécutée, parcequ'il lui survint des affaires plus sérieuses du côté de l'Ecosse.

1383.

Urbain faisoit encore prêcher une autre Croisade en Angleterre contre la France & le Pape Clément : & pour la soutenir, il ordonna la levée d'une décime entiére sur toutes les Eglises d'Angleterre ; sçachant bien que les gens de guerre ne marcheroient pas sans argent. *Car*, dit Froissard Auteur du tems, *les gens d'armes ne vivent pas de pardons, & n'en font pas grand compte, sinon à l'article de la mort*. L'Evêque de Norvic, qui fut chargé du commandement de l'armée de cette Croisade, se mit en marche vers la Fête de la Trinité, avec une partie de ses troupes, & s'étant embarqué il arriva à Calais. Mais au lieu d'entrer en France & d'attaquer les Clémentins, suivant le projet de la Croisade, il se détourna & fit la guerre aux Flamans, quoiqu'ils fussent Urbanistes comme les Anglois. Le Comte de Flandre s'en plaignit : le Roi de France vint à son secours ; l'Evêque de Norvic fut obligé de retirer ses troupes, & de s'en retourner en Angleterre.

Le Pape Urbain va à Naples, où Charles de la Paix le fait arrêter. Ce Prince étoit mécontent de ce qu'Urbain vouloit le contraindre à céder à François Prignano, neveu du Pontife, les Duchés de Capoüe & d'Amalfi, qui faisoient la meilleure partie du Royaume de Naples : les choses s'accommoderent : Charles demanda pardon ; mais cette bonne intelligence ne dura pas long-tems, & fut suivie d'une rupture ouverte.

1384.

Le Duc d'Anjou meurt le 20 Septembre, du chagrin que lui causoit le mauvais état de ses affaires : Louis son fils aîné, lui succéde au titre de Roi de Sicile. Urbain fait une constitution datée du 21 Novembre, pour la restriction des priviléges des Religieux Mendians.

1385.

Il fait arrêter six de ses Cardinaux qui avoient, disoit-on, conspiré de le faire déposer comme hérétique & brûler aussitôt. Il leur fit donner la question avec les cordes suivant l'usage établi en Italie, & ils confesserent le crime. Urbain étoit alors à Nocera ; le 15 Janvier il assembla dans le Château tout le Clergé de sa Cour, avec les Laïcs de la Ville & des villages voisins, & en leur présence, il excommunia à l'extinction des cierges, les six Cardinaux prisonniers, les déclarant privés de leur dignité & de tous autres honneurs & bénéfices. Il excommunia en même tems le Roi Charles de la Paix, la Reine Marguerite sa femme, le Pape Clément avec ses Cardinaux, & l'Abbé du Mont-Cassin, auparavant Cardinal de Rieti, déja déposé pour sa révolte. Il falloit réparer la bréche que faisoient ces dépositions : Urbain voulut y pourvoir par la nomination de neuf Cardinaux qu'il avoit désignés dès le 7 Janvier ; mais six d'entr'eux refuserent cet honneur, quoique le Pape offrît de leur conserver l'administration de leurs Eglises au temporel & au spirituel. (C'est que la promotion à la dignité de Cardinal faisoit vaquer de plein droit tous les bénéfices de l'impétrant).

Le Roi Charles fait investir la Ville de Nocera, qui est prise d'assaut & brûlée le 6 Février. Le Pape se retire dans le Château; Charles met sa tête à prix. La conduite d'Urbain n'étoit guéres propre à lui attirer des amis ; ses plus intimes l'abandonnoient de jour en jour : sa Cour étoit un désert. Il n'en devint que plus dur & plus inflexible : il fit mettre une seconde fois à la torture les Cardinaux prisonniers, & par son ordre on tourmenta très-cruellement sur le chevalet l'Evêque d'Aquila, qui lui étoit devenu suspect. Les troupes du Roi cependant pressoient toujours le Château, & Urbain répondoit à leurs attaques par des excommunications qu'il lançoit contre eux réguliérement trois ou quatre fois par jour; se mettant à une fenêtre, avec une clochette & un flambeau à la main. Le siége avoit duré sept mois entiers, lorsqu'Urbain fut tiré de ce mauvais pas, par l'industrie de Simon de Bauce : il profita de la négligence des assiégeans qui regardoient la prise du Pape comme infaillible. Urbain passe en Sicile, & de-là à Génes, emmenant avec

lui ses prisonniers. Le bruit courut qu'il les avoit fait mourir l'année suivante ; à l'exception du Cardinal Adam Easton, Evêque de Londres, qu'il délivra à la priére du Roi d'Angleterre.

1386.

Charles de la paix est tué par trahison en Hongrie, où il étoit allé se faire couronner Roi ; son corps demeura quelques années sans sépulture dans le cloitre de Saint André à Vissegrade, parcequ'on n'osoit l'enterrer, attendu qu'il avoit été excommunié par le Pape Urbain.

Pilgrin, Archevêque de Salsbourg, assemble son Concile provincial au mois de Janvier : on y fit dix-sept Canons, dont le premier porte, que tous les Clercs, dans la célébration de l'Office divin, se conformeront à l'usage de l'Eglise Cathédrale. Le second défend d'absoudre des cas réservés sous peine de suspense. Le Pape Urbain quitte Génes au mois de Décembre, & passe à Lucques, où il demeura neuf mois.

1387.

Ladislas Jagellon, Roi de Pologne, établit la Religion Chrétienne dans son Duché de Lithuanie, qu'il venoit de réunir à la Couronne de Pologne. Jagellon étoit lui-même nouveau converti : il avoit embrassé le Christianisme l'année précédente, à l'occasion de son mariage avec Hedvige, troisiéme fille de Louis Roi de Hongrie & de Pologne, laquelle avoit succédé à son pere dans le Royaume de Pologne. Les Lithuaniens adoroient un feu prétendu perpétuel, des forêts qu'ils croyoient sacrées, & des serpens dans lesquels ils prétendoient que leurs Dieux étoient cachés. Jagellon fit détruire tous ces objets de leur culte ; les Lithuaniens voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, & désabusés par l'expérience, s'empresserent de recevoir le baptême. Les Nobles le reçurent l'un après l'autre : mais pour le Peuple, comme ç'eût été un travail immense de baptiser chacun en particulier, le Roi les fit séparer en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe, qui reçurent le baptême par aspersion, & on donna à chaque troupe un seul nom de Chrétien. « C'est, dit M. Fleuri, le premier exemple que

„ j'ai trouvé du baptême donné par aspersion à une grande „ multitude; & il y a grande raison de douter qu'il soit valable, puisqu'il est au moins très-dangereux que plusieurs „ dans la foule ne reçoivent point d'eau. Je sçai que Saint „ Thomas dit que l'on peut baptiser par aspersion à cause de „ la multitude, & cite l'exemple des trois mille que Saint „ Pierre convertit le jour de la Pentecôte. Mais l'Ecriture ne „ dit pas qu'ils furent tous baptisés le même jour; on doit „ plutôt croire, suivant l'esprit de l'antiquité, qu'ils furent „ baptisés à loisir, après avoir été soigneusement examinés „. Ne peut-on pas répondre à cette difficulté de M. Fleuri, qu'il a été facile de s'assurer de la validité du baptême donné à cette multitude, par le témoignage même des baptisés, qui ont pû rendre compte s'ils avoient reçu de l'eau, ou non? On doit supposer d'ailleurs qu'on avoit pris des mesures suffisantes, pour que tous reçussent de l'eau, dans une pareille circonstance. Pour affermir la Religion en Lithuanie, le Roi fonda à Vilna une Eglise Cathédrale : elle fut dédiée, par Bodzantha, Archevêque de Gnesne, qui ordonna pour premier Evêque de Vilna, André Vaszilo, noble Polonois, de l'Ordre des Freres Mineurs.

Urbain publie le 29 Août une nouvelle Bulle contre Clément VII. Il promettoit l'indulgence, comme pour le secours de la Terre-sainte, à tous ceux qui se croiseroient, serviroient un an, ou contribueroient aux frais de la guerre contre les Schismatiques. On ne vit aucun effet de cette Bulle : au contraire l'obédience de Clément s'étendit notablement cette année; le Roi d'Arragon & celui de Navarre s'étant déclarés pour lui.

Mouvement des *Viclefites* en Angleterre, occasionné par un nommé Pierre Pareshult, Moine Augustin apostat, soutenu par les gentilshommes que l'on nommoit *Chaperonés*, parcequ'ils n'ôtoient leurs chaperons devant personne, pas même devant le Saint Sacrement : c'étoient les grands défenseurs des Viclefites. Jean Viclef, auteur de tous ces désordres, mourut le dernier jour de cette année, d'une apoplexie dont il étoit attaqué depuis deux ans. Il laissa grand nombre d'écrits tant en Latin qu'en Anglois. Le principal ouvrage Latin est celui qu'il nomma *Trialogue*, suivant l'ignorance du tems; parcequ'il y fait parler trois personnages, la

vérité, le mensonge & la prudence. C'est comme un corps de Théologie, qui contient tout le venin de sa doctrine, dont le fond consiste à admettre une nécessité absolue en toutes choses, même dans les actions de Dieu. Viclef soutient cependant que Dieu est libre; & qu'il eût pû faire autrement, s'il eût voulu : mais il soutient en même tems qu'il est de son essence de ne pouvoir vouloir autrement.

Mort du Bienheureux Pierre de Luxembourg Cardinal. Il n'avoit que dix-huit ans, & il y en avoit déja plus de trois qu'il étoit Evêque de Metz. On pouvoit sans doute accuser d'imprudence ceux qui l'avoient élevé si jeune à cette grande dignité; mais il ne laissa pas d'y donner des exemples aux Prélats plus âgés que lui. On attribua sa mort à ses trop grandes austérités.

1388.

Urbain fait prêcher la Croisade contre les Turcs : il rentra à Rome aux approches de l'hiver; il y fut reçu avec peu d'honneur.

Concile de Palencia en Espagne, assemblé par Pierre de Lune, Cardinal Légat, pour le Pape Clément. On y fit sept Canons de discipline, qui furent publiés le 4 Octobre.

1389.

Jean de Montson, Jacobin, est excommunié par contumace à Avignon, par Sentence du 27 Janvier, pour quelques propositions erronées qu'il avoit avancées : il se retire auprès d'Urbain. C'étoit la ressource ordinaire de tous ceux qui étoient maltraités par l'un des deux Papes, de passer aussi-tôt dans le parti de l'autre. Jean de Montson composa un traité considérable, pour montrer qu'Urbain étoit le Pape légitime, & pour réfuter les raisons des Clémentins. Cette affaire attira en France une grande persécution à tout l'Ordre des Freres Prêcheurs : l'Université les sépara d'elle entierement, ne les admettant ni aux actes de l'Ecole, ni aux honneurs, ni aux dégrés.

Urbain VI meurt à Rome le 15 Octobre. Il avoit fait, le 11 Avril précédent, trois institutions mémorables. La premiére fut de diminuer encore l'intervalle du Jubilé; il le fixa à trente-trois ans, se fondant sur l'opinion que Jesus-

Christ a vécu ce nombre d'années sur la terre ; & il ordonna que le premier Jubilé seroit l'année suivante 1390. La seconde institution fut la Fête de la Visitation de la Sainte Vierge, qu'il fixa au 2 Juillet. Le but de cette Fête étoit d'obtenir la fin des troubles de l'Eglise par l'intercession de la Sainte Vierge. La troisiéme institution fut, qu'à la Fête du S. Sacrement on pourroit célébrer nonobstant l'interdit ; & que ceux qui accompagneroient le Saint Sacrement depuis l'Eglise jusque chez un malade, & de chez le malade à l'Eglise, gagneroient cent jours d'Indulgence. Ces trois institutions furent confirmées par Boniface XI son successeur, élu le 2 Novembre, par les Cardinaux du parti d'Urbain assemblés en conclave ; ce fut Pierre Tomacelli connu sous le nom du Cardinal de Naples. Le nouveau Pape rétablit aussi trois Cardinaux déposés par son prédécesseur : de ce nombre, étoit le Cardinal Pile de Prate, Archevêque de Ravenne, qui après avoir quitté Urbain pour Clément, revint à Boniface, qui le reçut comme Cardinal : ce qui le fit nommer *le Cardinal aux trois chapeaux*. L'élection de Boniface fit évanouir les espérances que la mort d'Urbain avoit fait concevoir en France de la réunion des deux obédiences.

1390.

Il y eut à Rome pendant toute cette année un grand concours de Pélerins, pour gagner l'indulgence du Jubilé ouvert à Noel de l'année précédente, suivant la nouvelle constitution d'Urbain VI ; mais on n'y vint que des Pays de son obédience, principalement d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Bohême & d'Angleterre. Le concours étoit d'autant plus grand, que Boniface avoit fait publier dès le commencement de son pontificat, dans tous les Pays de son obédience, qu'il accorderoit des graces à tous les Clercs qui viendroient à Rome. L'année suivante, Boniface accorda à la Ville de Cologne, une année d'indulgence sous la même forme que celle de Rome, ensorte que les habitans de Cologne, ou ceux qui y viendroient pendant le cours de cette année, gagneroient l'indulgence pléniere en visitant certaines Eglises, & y faisant leurs offrandes ; & tel fut le commencement de la dispense d'aller à Rome, pour gagner le Jubilé. Le Pape Boniface accorda la même grace par la suite à plusieurs Villes d'Allemagne.

Yy 2

Un imposteur qui se disoit Patriarche de Constantinople, vient à la Cour du Pape Clément, & à celle de France, d'où il remporte de grandes sommes. Le faux Patriarche témoignoit une grande dévotion, & visitoit volontiers les Eglises & les Monasteres : il vint entr'autres à celui de Saint Denis, où il proposa à l'Abbé & aux Moines de leur donner des reliques de leur Saint & plusieurs de ses ouvrages, qui n'étoient pas connus en France, s'ils vouloient lui donner deux de leurs Religieux. On les lui donna ; il les mena jusqu'à la mer, où il s'embarqua furtivement avec ses richesses ; & laissa les deux Religieux fort surpris de cette aventure. Deux ans après, on condamna à Utrecht un semblable imposteur, nommé *Jacques Juliers*, qui s'étoit long-tems fait passer pour Evêque. Il fut dégradé publiquement par l'Evêque, & livré aux Juges séculiers, qui le condamnerent à la chaudiere, c'est-à-dire, à être plongé peu-à-peu dans l'eau bouillante. Mais en considération des Ordres sacrés qu'il avoit reçus, & de ce qu'il étoit Frere Mineur, ils le retirerent aussi-tôt de la chaudiere, & lui firent couper la tête.

1391.

Mort de Jean Paléologue, Empereur de Constantinople : il eut pour successeur Manuel son second fils. Il avoit fait aveugler l'aîné, pour avoir conspiré contre sa vie. L'Empire des Grecs étoit à peu près réduit à la seule Ville de Constantinople, par les rapides conquêtes de Bajazet, quatriéme des Sultans Othomans.

Richard II, Roi d'Angleterre, tient un Parlement à Londres le 16 Janvier, où il fut ordonné entr'autres choses, que désormais personne ne passeroit la mer, pour obtenir des provisions de bénéfices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme rebelle au Roi. Le Pape Boniface effrayé de cette nouvelle, envoie un Nonce en Angleterre. On tint un second Parlement le 10 Novembre. Le Roi & le Duc de Lancastre, son oncle, sembloient vouloir déférer au Pape ; mais les Seigneurs tinrent ferme : cependant pour ne paroître pas ne rien accorder, ils consentirent que par la permission du Roi on pût impétrer des bénéfices en Cour de Rome jusqu'au prochain Parlement.

1392.

En France, les priviléges du Clergé, étoient attaqués par les trois personnes qui avoient le plus de crédit auprès du Roi Charles VI; sçavoir, le Connétable Olivier de Clisson, Bureau de la Riviere, & Jean le Mercier, Seigneur de Noviant. Sur-tout, on trouvoit mauvais que les Ecclésiastiques fussent en possession de faire exercer la Justice séculiere, principalement au criminel, au préjudice du Prince, à qui appartient la punition des crimes; & on se plaignoit du privilége de Cléricature que les Evêques accordoient même à des gens sans lettres, dans la vue d'étendre la Jurisdiction ecclésiastique. Pour venir à l'exécution, on commença par la Normandie, où la Cour manda aux Juges séculiers de réprimer les entreprises des Evêques, & de condamner à de grosses amendes ceux qui voudroient les soutenir. Cette affaire n'alla pas plus loin: le Roi ayant appris que les Docteurs de l'Université avoient cessé leurs leçons, leur ordonna de les reprendre, & promit de les satisfaire.

Démarches de Boniface pour la réunion de l'Eglise. Il envoie deux Chartreux au Roi Charles VI, chargés d'une lettre en date du 2 Avril, par laquelle il exhortoit ce Prince à concourir pour faire cesser le schisme. Le Pape marquoit dans sa lettre, qu'il espéroit beaucoup du Roi en cette affaire, tant à cause de sa puissance, que de ses qualités personnelles. Ce Prince venoit d'être attaqué d'une frenésie causée par les grandes chaleurs qu'il essuya dans un voyage: cette maladie eut des intervalles, mais il n'en revint jamais bien. Ses trois oncles, les Ducs de Bourgogne, de Berri, & de Bourbon, reprirent le Gouvernement de l'Etat. Les Chartreux furent bien reçus: on renvoya avec eux deux autres Religieux du même Ordre, pour rendre réponse au Pape; & pour mieux témoigner la bonne volonté du Roi, on expédia des lettres à tous les Princes d'Italie, les invitant à concourir à l'union de l'Eglise.

1393.

Pour rendre graces à Dieu de ce consentement des Princes, auquel on ne s'attendoit pas, l'Université alla en pro-

cession à Saint Martin-des-Champs, le jour de la Conversion de Saint Paul 25 Janvier.

On publie dans l'Université, que chacun seroit bien reçu à donner un mémoire sur les moyens qu'il estimeroit les meilleurs pour parvenir à l'union de l'Eglise. Dans cette vue on fixa un certain tems, & on nomma cinquante-quatre Docteurs, pour examiner les mémoires, & en faire des extraits. Ils trouverent que les moyens proposés se réduisoient à trois; la cession des deux prétendus Papes, le compromis, & le Concile général. Des Commissaires ayant fait leur rapport, il fut résolu tout d'une voix, que ces trois moyens seroient proposés au Roi en forme de lettre. Nicolas de Clémengis, Bachelier en Théologie, fut chargé de la composer. Clément envoie à Paris le Cardinal Pierre de Lune, comme Légat, sous prétexte de l'union, mais en effet pour s'y opposer secrétement.

1394.

La lettre de l'Université au Roi, est envoyée par son ordre au Pape Clément VII, qui en tombe malade de chagrin : il meurt d'apoplexie le 16 Septembre, après avoir fait des exactions énormes dans son obédience, comme Boniface en faisoit dans la sienne, pour soutenir leurs Cardinaux, auxquels ils n'osoient rien refuser.

Les Cardinaux d'Avignon, entrent au conclave le 26 Septembre, & souscrivent un acte portant en substance : « Nous „ promettons & jurons, que nous travaillerons de bonne „ foi à finir le schisme qui régne maintenant dans l'Eglise, „ & donnerons pour cette effet aide & conseil au Pape futur, „ sans faire rien au contraire. Ce que chacun de nous ob- „ servera, quand même il seroit élevé au pontificat; jusqu'à „ céder cette dignité, si les Cardinaux jugent qu'il soit ex- „ pédient pour l'union de l'Eglise „. Le 28, ils élisent tout d'une voix le Cardinal Pierre de Lune, qui prend le nom de Benoît XIII. Les Cardinaux le choisirent comme le plus propre à faire cesser le schisme : ils se tromperent. Pierre de Lune avoit souvent blâmé Clément VII du peu de soin qu'il prenoit de réunir l'Eglise; il en parloit ainsi aux Rois, aux Princes, aux Prélats, au Peuple même, en prêchant publiquement; dans sa légation de France, il faisoit toujours

entendre au Roi, & à l'Université de Paris, que si jamais il succédoit à Clément, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir toute l'Eglise. Ainsi parloit le Cardinal Pierre de Lune, mais le Pape Benoît XIII tint un langage tout différent.

1395.

Concile de Paris sur l'union. Le Roi avoit mandé plus de cent cinquante Prélats à cette assemblée : un grand nombre s'excuserent ; il ne s'y trouva que cinquante-cinq Evêques, neuf Abbés, quelques Doyens & des Docteurs. On y décida que la voie de cession étoit la meilleure. Le Roi envoie à Avignon, les Ducs de Berri & de Bourgogne, ses oncles, & le Duc d'Orléans son frere, qui prennent avec eux quelques membres de l'Université, & font d'inutiles efforts pour faire consentir Benoit. Ce Pape espérant éloigner la décision, prétendoit que le moyen le plus convenable étoit, que lui & Boniface eussent une conférence ensemble, en présence de leurs Cardinaux, pour discuter leurs prétentions réciproques ; & il demandoit que l'avis des Ambassadeurs fût mis par écrit. Mais Gilles des Champs, l'un des députés, lui répondit avec fermeté, qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre par écrit ce qui ne contenoit qu'un mot, *Cession*. A leur retour le Roi envoie sur ce sujet des Ambassadeurs aux Princes Chrétiens ; l'Université envoie aussi les siens aux Universités étrangéres.

1396.

Concile de Londres, contre dix-huit articles des erreurs de Viclef, tirés de son Trialogue. L'année précédente, les Vicléfites prenant occasion de l'absence du Roi, qui étoit en Irlande, avoient affiché publiquement à Londres, aux portes de Saint Paul & de Westminster, des accusations & des propositions abominables contre les Ecclésiastiques & les Sacremens. Ce fut apparemment ce qui donna occasion au Concile de Londres.

Entrevue des Rois de France & d'Angleterre, où Richard II convient de ne plus soutenir le Pape Boniface, mais de l'obliger, aussi-bien que Benoît, à suivre la voie de cession : il écrit aux deux contendans.

A Paris, l'Université voyant que le Pape Benoît étoit inflexible, & que plus on s'efforçoit de lui persuader la cession, plus il s'opiniâtroit à la refuser, crut qu'il en falloit venir à la soustraction d'obéissance, & publia un écrit qui en faisoit voir les raisons. Il commençoit par le récit des diligences inutiles que l'Université avoit faites en divers tems pour l'extinction du schisme : on exposoit ses griefs contre Benoît; & l'on concluoit par un appel au Pape futur, unique & véritable, de toutes les censures faites ou à faire par le Pape Benoît. L'acte lui fut aussi-tôt signifié : il étoit sous le nom de Jacques de Craon, Maître-ès-Arts & Prêtre du Diocèse de Laon, que l'Université avoit constitué son Procureur. Benoît irrité fulmina une Bulle contre cet appel, qu'il traitoit de libelle diffamatoire; mais l'Université assemblée aux Mathurins le réitera, & déclara de nouveau que la voie de cession étoit la meilleure. Dix-sept Cardinaux d'Avignon, écrivirent au Roi Charles VI, qu'ils approuvoient cet expédient.

En Hongrie, le Sultan Bajazet, remporte une victoire signalée sur les Chrétiens le 28 Septembre. Pendant ce mois de Septembre plusieurs envoyés vinrent à Rome de la part de divers Princes de l'obédience du Pape Benoît; sçavoir, des Rois de France, d'Angleterre, de Castille, de Navarre & d'Arragon. Ils priérent Boniface que, pour faire cesser le schisme, il voulut bien renoncer à tout le droit qu'il avoit au pontificat, assurant que Benoît en feroit autant. Boniface répondit qu'il étoit vrai Pape & indubitable, qu'il n'y en avoit point d'autre, & qu'il pretendoit le demeurer toute sa vie : ainsi les envoyés s'en retournerent sans avoir rien obtenu.

1397.

Diéte de Francfort au mois d'Avril sur l'union. Les Princes d'Allemagne y déliberent pendant douze jours avec les Ambassasseurs de plusieurs Rois & les Députés de l'Université de Paris. On envoie une seconde députation au Pape Boniface, mais inutilement.

1398.

Concile de Paris au mois de Juillet, où l'on prend la

résolution d'ôter au Pape Benoit tout exercice de son autorité, par une soustraction entiere d'obéissance. Pour cet effet, le Chancelier Arnaud de Corbie dressa des Lettres-Patentes, où après avoir expliqué l'affaire fort au long, le Roi prononce ainsi : " Nous, assistés des Princes de notre „ Sang & de plusieurs autres, & avec nous l'Eglise de notre „ Royaume, tant le Clergé que le Peuple, nous retirons „ entierement de l'obéissance du Pape Benoît XIII & de „ celle de son adversaire, (c'est-à-dire Boniface IX,) dont „ nous ne faisons point mention, parceque nous ne lui „ avons jamais obéi, ni ne voulons lui obéir. Nous voulons „ que désormais personne ne paye rien au Pape Benoît, à „ ses Collecteurs ou autres Officiers, des revenus ou émolu-„ mens Ecclésiastiques ; & nous défendons étroitement à „ tous nos sujets de lui obéir, ou à ses Officiers, en quelque „ maniere que ce soit. Donné à Paris le 27 Juillet 1398 „.

Le même jour, le Roi donna deux autres Patentes, l'une pour défendre d'avoir égard aux censures ou procédures que pourroient faire les Députés ou Officiers du Pape ; l'autre, pour régler les provisions des bénéfices durant la soustrac-d'obéissance. Le Roi y disoit : « Quand quelque prélature „ ou autre dignité vaquera, les Chapitres, Couvens, & „ autres auxquels l'élection appartient, éliront celui que „ bon leur semblera en conscience ; & quant aux autres „ bénéfices, les Collateurs ordinaires y pourvoiront. A l'é-„ gard des fruits ou émolumens des bénéfices, nous décla-„ rons que rien n'en sera appliqué à notre profit ni d'aucun „ de nos sujets ; & que les Ecclésiastiques en seront quittes „ envers le Pape Benoît, ses Collecteurs ou Receveurs „. Quoique ces lettres soient datées du 27 Juillet, la conclusion de l'assemblée est du lendemain Dimanche : le Chancelier y parla publiquement en François, portes ouvertes, & en présence d'une multitude innombrable, pour rendre publique la soustraction d'obéissance. Elle fut enregistrée au Parlement le Lundi suivant.

Deux Commissaires nommés par le Roi, publient la soustraction d'obéissance à Villeneuve d'Avignon le 1 Septembre. Ils ordonnent en même tems, sous de grosses peines, à tous les Sujets du Roi, tant Clercs que Laïcs, de se retirer du service & de la Cour de Benoît. Ils obéirent ; & plusieurs

de ses Domestiques, Chapelains, Auditeurs & autres Officiers les imiterent. Les Cardinaux en firent de même, & d'un commun accord ils passerent à Villeneuve, où ayant fait venir les Citoyens d'Avignon, & tenu conseil avec eux, ils résolurent d'adhérer à la soustraction du Roi, & se retirerent solemnellement de l'obéissance de Benoît. En Castille on fait la soustraction d'obéissance dans une assemblée des Evêques & des Seigneurs tenue à Alcala de Henarés.

Charles VI envoie à Avignon, Pierre d'Ailli, Evêque de Cambrai, & le Maréchal de Boucicault. L'un étoit chargé de faire de nouveaux efforts auprès du Pape Benoît, pour l'engager à la cession ; l'autre avoit ordre de l'y contraindre par la force des armes. On fut obligé d'en venir à cette derniere voie. Les Cardinaux & les Habitans d'Avignon traitent avec le Maréchal de Boucicault, & le mettent en possession de la Ville. Le Pape demeure assiégé dans son Palais, où il est frappé des éclats d'une pierre sortie d'un canon.

Dans la déclaration que l'assemblée du Clergé de France fit le 18 Août, au sujet de la confirmation des Abbés & autres Supérieurs réguliers, on ne suivit pas la maniere ancienne de dater. Suivant le stile usité jusqu'alors, on auroit dit : *La quatriéme année du pontificat de notre Seigneur le Pape Benoît XIII.* On changea cette formule, & on mit à la place : *La quatriéme année depuis l'élection du Seigneur Benoît XIII.* Ce changement avoit été ordonné par l'assemblée ; le Roi l'approuva, & fit sçavoir dans toutes les Jurisdictions du Royaume, qu'on eût à publier cette nouvelle façon de dater, & à la faire observer exactement.

1399.

Benoît espéroit du secours de la part du Roi d'Arragon ; mais voyant qu'il ne venoit point, il fut obligé de traiter avec les Ambassadeurs du Roi, qui entrerent à Avignon le 4 Avril. Ils proposerent à Benoît de renoncer au pontificat ; & qu'en cas que Boniface cédât, mourût, ou fût déposé, on en éliroit un troisiéme, qui fût vrai Pape. Il y consentit, & aussi-tôt on lui administra des vivres ; & il demeura en liberté dans son Palais, mais sans en pouvoir sortir qu'avec la permission du Roi & des Cardinaux, jusqu'à ce que l'union fût rétablie dans l'Eglise. Le Roi d'Angleterre avoit

promis d'obliger de ſon côté le Pape Boniface à la ceſſion : il conſulta à ce ſujet l'univerſité d'Oxford, pour ſçavoir s'il ne ſeroit pas à propos de l'y contraindre par la ſouſtraction d'obéiſſance, comme on avoit fait en France à l'égard de Benoit. L'Univerſité ne fut point de cet avis ; elle répondit au Roi que la voie du Concile général lui paroiſſoit la ſeule bonne.

Pénitens blancs en Italie. Les mouvemens qu'ils exciterent furent très-vifs ; mais ils ne durerent que deux ou trois mois. Certains impoſteurs venus d'Ecoſſe, avoient publié en Italie, que le monde alloit périr par un tremblement de terre. Bien des eſprits foibles ſe laiſſerent perſuader, enſorte qu'on vit par-tout des proceſſions de gens, qui par pénitence portoient de longs habits de toile, avec des capuces qui leur couvroient le viſage, & avoient ſeulement des ouvertures pour les yeux, comme ſont les ſacs des Pénitens blancs, dans les Provinces méridionales de France. Thierri de Niem, témoin oculaire, dit que preſque tout le Peuple, des Prêtres même, juſqu'à des Cardinaux, ſe laiſſerent entraîner à cette dévotion de porter des habits blancs, & de marcher en proceſſion, chantant de nouveaux Cantiques ; ce qu'ils continuoient pendant treize jours de ſuite, puis ils ſe retiroient chacun chez eux. Entre leurs Cantiques, on remarquoit la Proſe *Stabat Mater doloroſa*, qu'on attribuoit alors à Saint Grégoire.

1400.

Les François & les autres Peuples de l'obédience d'Avignon, ne s'arrêterent point à la réduction de l'intervalle du Jubilé fait par Clément VI, encore moins à celle faite par Urbain VI, qu'ils ne reconnoiſſoient pas pour Pape : ils comptoient au contraire que la grande indulgence devoit ſe gagner à Rome chaque centiéme année, comme Boniface VIII l'avoit déclaré en 1300. Cette perſuaſion en attira cette année un ſi grand nombre à Rome, que le Roi Charles VI craignant les ſuites de ce voyage qui faiſoit paſſer de grandes richeſſes au Pape Boniface, le défendit abſolument, ſous peine aux Eccléſiaſtiques de ſaiſie de leur temporel, & aux autres d'empriſonnement de leur perſonne. Le Roi vouloit empêcher auſſi que Boniface ne ſe perſuadât que les

François, qui alloient à Rome, le reconnoissoient pour Pape. Au reste, ceux qui entreprirent ce voyage malgré les défenses, en furent bien punis par les mauvais traitemens qu'ils reçurent des troupes du Comte de Fondi, qui étoit en guerre avec Boniface. Avant d'arriver, les uns furent pillés, d'autres assassinés, plusieurs femmes de qualité furent déshonorées; & de ceux qui entrerent à Rome, il en mourut une quantité prodigieuse de la peste, qui emportoit alors dans la Ville jusqu'à six cents personnes par jour.

Manuel Paléologue, Empereur de Constantinople, vient solliciter le secours des Princes d'Occident contre Bajazet, qui tenoit Constantinople bloquée depuis long-tems. Il s'en retourne sans rien faire. Bajazet l'année suivante fut obligé de lever ce blocus, pour s'opposer aux progrès du fameux Tamerlan, Empereur des Mogols, qui le vainquit & le fit prisonnier en 1502. Il mourut dans sa prison.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le quatorziéme Siécle.

DIEU permet que l'iniquité s'accroiſſe ; mais en même tems il fait éclater ſa juſtice. Les ſcandales ſe multiplient ; mais leur progrès même attire de vives réclamations : la grandeur des maux excite l'attention, & ranime le zéle : la piété s'afflige des abus ; elle recherche les moyens légitimes d'en arrêter le cours ; elle gémit à la vue des fléaux dont Dieu, juſtement irrité, frappe ſon peuple ; elle s'applique à fléchir ſa colere par les priéres, par les larmes, & par tous les moyens que lui inſpire un zéle prudent & éclairé.

On a vu combien les Papes, depuis Grégoire VII, s'efforcerent d'empiéter ſur la puiſſance ſéculiere, & combien ils exercerent d'actes de Juriſdiction ſur le temporel. Lorſque le monde, dit le grand Boſſuet, *défenſe du Clergé, liv. 3, chap. XXIII*, fut accoutumé à ces ſortes d'attentats, on ne manqua pas de trouver des Rois & des Princes aſſez lâches pour couvrir du nom des Souverains Pontifes leur propre ambition & les entrepriſes qu'ils faiſoient eux-mêmes ſur leurs ſujets. En ſatisfaiſant une cupidité honteuſe, ils étoient bien-aiſes de faire croire aux peuples qu'ils n'agiſſoient que pour obéir au Saint Siége. Cependant, continue cet illuſtre Prélat, comme les décrets des Papes étoient toujours ſuivis de ſéditions & de guerres affreuſes, tous les Souverains redouterent de les avoir pour ennemis ; parceque, ſi par leurs Sentences ils ne pouvoient donner des Royaumes, au moins pouvoient-ils les remplir de troubles & de confuſion. L'hiſtoire ne nous a fourni juſquici que trop de preuves de ces entrepriſes des Papes, & nous aurons la douleur d'en voir encore de nouvelles dans la ſuite.

Boniface VIII, qui occupoit le Saint Siége au commencement du quatorziéme ſiécle, eſt de tous les Papes celui qui depuis Grégoire VII traita les Souverains avec le plus de fierté. Les François, que ce Pape a maltraités en tant de

manieres, ne sont pas les seuls qui nous le représentent comme un homme très-passionné. Les Ecrivains étrangers s'accordent en ce point avec les Auteurs François. Ils rapportent de ce Pape beaucoup d'actions & de paroles qui marquent un caractere plein d'orgueil & d'arrogance. C'est, dit le sçavant Evêque de Meaux, l'idée que la postérité s'est formée de Boniface VIII. Platine, qui est Italien & fort connu par son histoire des Papes, dit que Boniface cherchoit plus à se faire redouter des Rois, des Princes, & des Nations, qu'à leur inspirer des sentimens de piété; qu'il prétendoit, sans suivre d'autres loix que son caprice, pouvoir donner & ôter les Royaumes, abattre les Souverains & ensuite les relever. Que son exemple, ajoûte cet Auteur, apprenne aux Supérieurs séculiers & ecclésiastiques, à ne pas commander avec cet orgueil & cette hauteur que Boniface a fait paroître : qu'ils imitent plutôt la sagesse & la modération de Jesus-Christ, & de ceux qui ont été véritablement ses disciples.

La Bulle *Unam Sanctam* est la plus fameuse de toutes celles que Boniface donna en cette occasion. Quoiqu'elle ait été publiée avec beaucoup d'appareil & de fracas, elle fut regardée comme non-avenue par les successeurs de ce Pape. On a été enfin obligé de s'en tenir à l'ancienne Tradition & aux maximes des Saints Peres. C'étoit précisément, dit le grand Bossuet, ce que demandoient les François, qui étoient bien assurés que la Tradition des Saints Peres, & en particulier la Doctrine toujours uniforme de l'Eglise Gallicane, combattoit les nouvelles prétentions des Pontifes Romains. Au reste rien ne montre mieux le goût du tems dont nous parlons, que la tournure de cette étrange Constitution, qui n'est appuyée que sur des allégories & des passages de l'Ecriture expliqués d'une maniere qui en prouve l'abus; on peut en juger par ce trait : Quiconque, dit le Pape, résiste à la souveraine puissance spirituelle, résiste à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette *deux principes* avec les Manichéens; ce que nous jugeons faux & hérétique, puisque Dieu a créé le ciel & la terre, ainsi que le rapporte Moyse, *par un seul principe* & non par plusieurs : *In principio creavit Deus cœlum & terram.* Le Pape fait remarquer, comme une belle découverte, qu'il n'est pas dit *in princi-*

piis. Boniface est peut-être le seul homme à qui une interprétation si bisarre soit entrée dans l'esprit.

Les prétentions injustes de Boniface VIII, & son attachement à de fausses maximes sur la puissance ecclésiastique, ne sont pas le seul scandale qui ait éclaté dans son démêlé avec Philippe-le-Bel. Nous avons déja dit que les suites de ce démêlé furent terribles, & plongerent l'Eglise dans la douleur la plus amere. Le Roi Philippe voulut se mettre pour toujours à l'abri de l'injustice des Papes; & ne pouvant oublier les maux que Boniface avoit faits à la France, il employa son crédit pour faire mettre un François sur le saint Siége. Aux projets ambitieux de la Cour Romaine, il opposa les funestes entreprises d'une fausse politique, qui en voulant arrêter le mal ne fit que l'augmenter. Ce Prince connoissoit le manége de la Cour de Rome, & il sçut s'attacher un nombre de Cardinaux. Que d'artifices, de la part du Cardinal du Prat, pour tromper la faction opposée, & servir le Roi de France selon son désir? L'élection de Clément V fut le fruit des intrigues les plus criminelles. On n'y eut pas le moindre égard a la Loi de Dieu ni aux régles de l'Eglise. La faction favorable au Roi de France jetta les yeux sur l'Archevêque de Bordeaux, parcequ'elle connoissoit l'ambition de ce Prélat, & qu'elle ne doutoit pas que pour être Pape, il ne promit au Roi tout ce que l'on voudroit. Ainsi on le choisit pour une raison qui seule devoit le faire juger indigne. Est-il étonnant qu'un Pape qui fut élevé sur le saint Siége d'une maniere si irréguliere, ait affligé l'Eglise en tant de manieres différentes? La joie dont il fut transporté en apprenant une nouvelle qui auroit dû le faire trembler; la témérité avec laquelle il promit au Roi les choses les plus injustes; la profanation qu'il fit alors de tout ce que la Religion a de plus sacré, furent le prélude des scandales qui éclaterent sous son Pontificat. Un accident funeste qui arriva à son couronnement, auroit frappé des Chrétiens qui auroient eu de la foi. Dans la circonstance de sa vie où il étoit le plus élevé, ayant la Couronne sur la tête, & voyant à ses pieds le Roi & les Princes François, il fut subitement terrassé. Au sortir du festin qu'il donna après sa premiere Messe Pontificale, un de ses freres fut tué dans une querelle qui s'émut entre ses gens & ceux des Cardi-

naux. Comment ce Pape ne voyoit-il pas que la colere de Dieu le poursuivoit? Mais la justice divine le punit d'une maniere encore beaucoup plus formidable, en l'abandonnant à la dépravation de son cœur. Il extorqua des sommes immenses du Clergé de France, & porta dans toutes les Eglises de ce Royaume le trouble & la désolation. Il fut esclave de ses passions, & couvrit d'opprobre le saint Siége par sa vie licencieuse. Peut-il y avoir de châtiment plus terrible, que l'aveuglement de l'esprit & l'endurcissement du cœur? C'est ordinairement ainsi que Dieu punit l'abus des choses saintes, & les prévarications de ses ministres.

Clément V, qui par complaisance pour Philippe-le-Bel avoit résolu de se fixer à Avignon, laissa à ses successeurs un pernicieux exemple que plusieurs imiterent. Le séjour des Papes à Avignon fut une source de maux dont l'Eglise s'est toujours ressentie. Les troubles, les séditions, les guerres civiles, désolerent l'Italie. Les désordres qui en sont la suite acheverent de défigurer cette Eglise. On ne peut lire sans effroi la peinture qu'en font les Historiens qui avoient sous leurs yeux tant de malheurs. Le même séjour des Papes à Avignon ne fut pas moins funeste à l'Eglise de France. Elle n'a jamais pu se relever des plaies qui furent faites à sa discipline pendant le malheureux tems dont nous parlons. Ce prétendu honneur d'avoir des Papes François & résidens si près de la France, fut acheté bien cher. Au lieu de protéger cette Eglise, ils y exercerent une domination absolue, y disposerent de tout à leur gré, s'y rendirent maîtres des élections, y introduisirent tous les vices & les abus de la Cour de Rome; en un mot ils firent changer de face à une Eglise qui avoit été si long-tems florissante. C'est ainsi que Dieu punit tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans l'élection de Clément V.

Le grand nombre de Cardinaux François que Clément V avoit créés, fut en état de former un parti plus puissant que celui des Italiens. Il en résulta ce que l'on devoit en attendre, des divisions & des brigues. On ne put s'accorder pour donner un successeur à Clément V, & le saint Siége vaqua plusieurs années. Le Roi de France fut obligé d'employer l'artifice & la violence pour obliger les Cardinaux à faire une élection.

élection. On prétend que les voix furent tellement partagées, que Jean XXII, qui fut nommé, eut besoin de la sienne, qu'il se donna. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus propre à constater son indignité. Dès les premiéres années de son pontificat, il fit informer contre ceux qui avoient recours à la magie; il vouloit les faire mourir, supposant que c'étoit un art très-réel. L'Evêque de Cahors, accusé d'avoir attenté à la vie du Pape, fut brûlé. Que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise!

Il n'est pas possible de dire combien de maux produisit le différend de Jean XXII avec l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Jean, qui prétendoit que Dieu lui avoit donné, dans la personne de Saint Pierre, la puissance souveraine sur le spirituel & le temporel, déclara l'Empire vacant & procéda contre l'Empereur. Louis de son côté prit sous sa protection les Visconti ennemis du Pape. C'étoient les chefs des Gibelins opposés aux Guelphes, partisans des Papes. Ces deux factions partagerent long-tems l'Italie : on ignore l'origine de leurs noms. L'Empereur accusa en même-tems Jean XXII d'hérésie, le déposa, mit un Antipape en sa place, & protégea contre lui les Freres Mineurs schismatiques. Tous ces scandales, dont le détail fait frémir, furent la suite des principes de Grégoire VII, adoptés par ses successeurs. Jean XXII, en poussant à bout Louis de Baviere, le réduisit à s'abandonner à toute sorte d'excès. La vue de tant de maux dont l'Allemagne & l'Italie étoient accablées, ne put engager le Pape à entrer dans aucun accommodement avec l'Empereur. Il sacrifia à son ressentiment, la vie d'une multitude de Chrétiens, la tranquillité des Etats, & les plus précieux avantages de l'Eglise.

Tandis que les schismes, les abus, les crimes inondoient toute l'Eglise, le Pape s'amusoit à agiter des questions ou inutiles ou dangereuses. Il entretenoit les Cardinaux de son opinion sur la vision béatifique, & troubloit l'Eglise en s'efforçant d'accréditer sa doctrine erronée. Il prit à cœur ce qui regardoit la forme de l'habit des Freres Mineurs, & la proprieté de leur pain, & fit de cette question frivole & bisarre la matiere de la plupart de ses Bulles. Il travailloit en meme temps à ruiner de plus en plus la discipline, en s'appropriant la nomination des bénéfices,

& l'élection des Evêques. Son insatiable avarice le portoit à multiplier les promotions, & à profiter de la vacance d'un seul Siége considérable, pour faire cinq ou six Translations.

Benoît XII se contentoit de gémir en secret sur des maux qu'il n'auroit pu guérir qu'en s'armant de zéle & de courage. Les fausses démarches de la Cour de Rome se faisoient avec le plus grand éclat & sans la moindre contradiction, tandis que le bien y trouvoit mille obstacles, & qu'un Pape tel que Benoît XII, qui auroit voulu secourir l'Eglise, avoit la foiblesse de n'oser effectuer aucun de ses bons desseins, dans la crainte de déplaire à la Cour de France, qui s'étoit déclarée contre Louis de Baviere.

La lâcheté de Benoît XII mérita que Dieu abandonnât son successeur Clément VI à de plus grands excès encore que ceux auxquels s'étoit porté Jean XXII. Il cassoit toutes les élections des Chapitres & des Communautés, & disoit sans détour à ceux qui lui représentoient qu'aucun Pape n'avoit agi avec tant d'empire : *Nos prédécesseurs ne sçavoient pas être Papes.* Il sçut se faire craindre des peuples, & redouter des Rois. Mais étoit-ce pour cela qu'il étoit élevé sur la Chaire de Saint Pierre ? Il profita de l'état fâcheux où étoient les affaires de la Reine de Naples, pour l'engager à lui vendre la souveraineté qu'elle avoit sur Avignon. Il voulut encore s'illustrer en faisant publier par tous les Evêques sa Bulle *Unigenitus*, qui fixe le Jubilé à chaque cinquantiéme année. Le zéle extraordinaire que les fidéles de tout état témoignerent en cette occasion, fait juger qu'ils se seroient également portés à une réforme solide, si le Pape & les Evêques en eussent tracé un modéle par leurs intructions & par leurs exemples. Mais quelle proportion avoit la dévotion d'un pélerinage & l'indulgence d'un Jubilé, avec les maux dont l'Eglise gémissoit ? L'ignorance dans laquelle les peuples étoient plongés, ne pouvoit se dissiper que par la lumiere de la vérité & de solides Instructions : les désordres qui régnoient par tout demandoient des remédes efficaces. Il falloit travailler à former de véritables justes : c'étoit le moyen de consoler l'Eglise. Mais il auroit fallu commencer par réformer le Clergé & rétablir la discipline. C'est à quoi Clément VI ne pensoit

guére, puisqu'il ne cessoit de la fouler aux pieds, prétendant être comme un Monarque universel dans l'Eglise. La fameuse lettre écrite à ce Pape au nom du diable, & qui fut lue en plein consistoire, étoit un sanglant reproche de ses vices & de ceux des Cardinaux. On dévoiloit leur turpitude, leur orgueil, leur avarice, la dissolution de leurs mœurs. Clément VI surpassa tous ses prédécesseurs par la somptuosité de ses meubles, la délicatesse de sa table, la suite nombreuse de ses Officiers. C'étoit un grand Seigneur plongé dans les délices, & attentif à faire briller sa Cour avec une magnificence Royale. Une vie si indigne d'un successeur de Saint Pierre, fut punie par des vices qui le déshonorerent aux yeux des gens du monde même. Il se livra à la débauche, & s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on ait élevé sur le saint Siége un homme qui pendant qu'il étoit Archevêque de Sens, avoit toujours passé pour un libertin. Dans un siécle moins pervers, on l'auroit mis en pénitence publique; on l'auroit fait descendre à la derniere place, bien loin de l'élever à la premiére. Mais un des caracteres des tristes tems dont nous parlons, c'est que les ambitieux, les ignorans, & les mondains usurpoient les premiers rangs, tandis qu'on laissoit le mérite & la vertu dans l'obscurité.

De toutes les suites funestes qu'eut le séjour des Papes à Avignon, aucune ne nuisit davantage à l'Eglise & n'y causa tant de troubles, que le schisme affreux qui arriva après la mort de Grégoire XI, & qui dura cinquante ans. Ce Pape mourut à Rome où il avoit reporté le saint Siége. Le sacré Collége n'étoit alors composé que de François, & le peuple Romain craignoit, sur toutes choses, que le Pape futur ne retournât en France. Ce fut pour l'empêcher, qu'il fit tant de violence aux Cardinaux. Outre les cris insensés dont toutes les rues de Rome retentissoient, ce peuple en vint jusqu'à menacer de mort les Cardinaux, s'ils n'élisoient pour Pape un citoyen Romain. Il fallut donc se déterminer à choisir un Pape hors du sacré Collége. L'Archevêque de Bari sur qui tomba le choix, & qui prit le nom d'Urbain VI, n'étoit pas Romain; mais on croyoit qu'étant Italien, l'amour de la Patrie le feroit rester à Rome. Ses imprudences indisposerent contre lui tous les Cardinaux, qui s'étant

enfuis de Rome, ne manquerent pas de relever la violence qui leur avoit été faite, & élurent le Cardinal de Genéve, qui prit le nom de Clément VII. Les deux Papes sçavoient soutenir leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire, qui n'avoit point eu d'exemple jusqu'alors, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées & les plus judicieuses. Elle parut si douteuse & si remplie d'obscurité, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples & les Royaumes entiers, les Princes & les Evêques, les hommes les plus célébres par la sainteté de leur vie & par leurs miracles, embrasserent différens partis.

Clément & Urbain employoient l'un contre l'autre les armes matérielles & spirituelles; ils écrivoient chacun des apologies, s'excommunioient, & se chargeoient réciproquement d'injures & de malédictions. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le schisme, & produire une infinité de maux. Les Prélats & les Prêtres attachés à Urbain, étoient traités par les Clémentins avec la derniere cruauté. On ruina plusieurs villes, châteaux & villages dans le Royaume de Naples, & dans les terres de l'Etat Ecclésiastique. On détruisit un grand nombre d'Eglises & de Monasteres. On ne voyoit par-tout que meurtres, pillages & abominations. Les Clémentins n'étoient pas mieux traités de la part d'Urbain. Il les persécuta si cruellement dans leurs personnes & dans leurs biens, qu'ils étoient obligés de recourir à Clément, & de le supplier de pourvoir à leur subsistance. Comme il ne pouvoit fournir à tout, une multitude de ces Clémentins qui avoient été riches & en grande considération, étoient réduits à mourir de misere. Leur exemple en effraya beaucoup d'autres, qui pour se conserver dans leur premier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clément étoit le véritable Pape. D'autres cherchoient à se procurer de part & d'autre des prélatures & des bénéfices, & s'attachoient à celui qui leur donnoit le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin plusieurs vendoient à prix d'argent leur obédience, afin d'obtenir des bénéfices pour eux ou pour leurs parens. Comme ce mal regnoit également dans les deux partis, la plu-

part des dignités de l'Eglise furent possédées par des sujets notoirement indignes. Il arriva même souvent pendant ce déplorable schisme, que dans plusieurs Eglises on vit deux Prélats qui s'en disoient Evêques en même tems. Quelquefois les deux partis en venoient aux mains, & les Papes permettoient de vendre l'argenterie des Eglises pour payer les troupes.

Rien n'est plus propre à nous donner une idée du triste état de l'Eglise pendant le schisme, que la peinture qu'en fait Nicolas de Clemangis, chargé par l'Université de Paris de travailler auprès de Charles VI, pour faire cesser cette malheureuse division. [L'Eglise, dit ce grand homme, est tombée dans la servitude & le mépris : elle est exposée au pillage. On éleve aux prélatures des hommes indignes & corrompus, qui n'ont aucun sentiment de justice & d'honneur, & ne songent qu'à assouvir leurs passions brutales. Ils dépouillent les Eglises & les Monasteres : le sacré & le prophane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils en tirent de l'argent. Ils chargent les pauvres Ministres de l'Eglise d'exactions intolérables : on voit par-tout des Prêtres réduits aux services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les vases sacrés, & l'on voit les Eglises tomber en ruine. Que dirons-nous de la simonie, qui régne presque par-tout ? C'est elle qui procure aux plus mauvais sujets les bénéfices qui sont d'un bon revenu. Les pauvres Ecclésiastiques, quelque mérite qu'ils aient, demeurent dans l'oubli. Plus ils ont de science, plus ils sont haïs des méchans, parcequ'ils condamnent plus librement la simonie, & ne veulent point employer son secours pour obtenir des bénéfices. Ce qui est plus déplorable, c'est qu'on vend jusqu'aux Sacremens. Que dirons nous du service divin si négligé par-tout, & entierement abandonné en plusieurs Eglises ? Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'Eglise des premiers siécles, tellement oubliées, que si les Peres revenoient, à peine pourroient-ils croire que ce fût la même Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée ? Enfin ce malheureux schisme expose notre sainte Religion à la risée des Egyptiens & des autres infidéles, qui croient avoir trouvé l'occasion favorable de nous insulter. Ce schisme rend plus hardis les Hérétiques, qui commencent à lever la tête impunément

& à semer leurs erreurs, du moins en secret; ensorte que la foi est attaquée de toutes parts]. Ainsi parloit Clemangis dans un discours composé pour le Roi de France par ordre de l'Université de Paris.

Depuis plusieurs siécles, dit le grand Bossuet, la face de l'Eglise étoit entierement défigurée, par le relâchement de la discipline & la corruption des mœurs. La Cour de Rome, qui auroit dû remédier à ces maux, étoit elle-même la cause de presque tout ce qu'il y avoit de défectueux dans les autres Eglises: l'avarice & le libertinage avoient gagné jusqu'aux parties nobles; & la plupart des Papes ne s'occupoient guére du soin de faire revivre les mœurs anciennes. Convaincus qu'ils étoient, que pour soutenir leur dignité de Pontifes, il leur suffisoit, à force de dispenses, de réserves, d'indictions, de décimes, d'attirer à leur Tribunal toutes les affaires de la Chrétienté, tout s'achetoit à prix d'argent; &, pour le dire en un mot, l'Eglise entiere étoit au pillage. Depuis Saint Bernard, & sur-tout pendant ce schisme affreux qui ne fut éteint que dans le quinziéme siécle, les choses allerent toujours en empirant. Chaque jour l'Italie voyoit naître de nouveaux tyrans; on étoit menacé de guerre de tous les côtés; chaque Prince, sous le spécieux prétexte de maintenir son Pape, attaquoit à main armée ceux qui ne le reconnoissoient pas, pilloit & saccageoit sans scrupule les terres de ses voisins. La discipline étant anéantie, les hérésies en prenoient occasion de se fortifier. L'Eglise attaquée par Viclef & par d'autres hérétiques, voyoit sa foi dans un péril évident. Ceux qui la méprisoient, profitoient de ce schisme si long & si funeste, pour faire paroître davantage leur audace. C'est ce qui donnoit à Viclef la hardiesse d'avancer cette proposition séditieuse, qu'après Urbain VI on ne devoit plus reconnoître aucun Pape, mais s'en passer, comme faisoient les Grecs.

Comme l'Italie étoit en quelque sorte le centre des maux de l'Eglise dans ce siécle, Dieu la traita avec plus de rigueur que les autres pays. La peste y fit d'effroyables ravages avant de passer chez les autres peuples. Les plus stupides remarquerent la main de Dieu dans ce terrible événement. L'incendie qui consuma la célébre Eglise de Latran fit encore plus remarquer la colere de Dieu; & les Chrétiens en fu-

rent plus touchés qu'ils ne l'avoient été du fléau de la peste. Ils firent quelques efforts pour appaiser Dieu, & confesserent publiquement leurs iniquités : mais leur pénitence fut peu durable, leur conversion peu solide & leur réforme très-superficielle. Plusieurs suivirent tous les mouvemens d'un zéle peu éclairé, & s'abandonnerent à différens excès. On se rappelle l'éclat étonnant que firent ces imposteurs connus sous le nom de la *secte des Blancs*, qui par leurs processions bisarres & ridicules s'imaginoient avoir trouvé le secret de se rendre Dieu favorable.

Le démêlé de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, le séjour des Papes à Avignon, & le grand schisme d'Occident, ne furent pas les seuls maux qui affligerent dans ce siécle l'Eglise de France : on y vit encore s'élever divers autres scandales. L'Ordre de Grammont qui avoit tant édifié cette Eglise dans le douziéme siécle, la déshonoroit dans le quatorziéme. La régularité en étoit bannie ; il étoit plein de troubles & de divisions, & Jean XXII fut obligé d'en corriger les plus crians désordres.

Les suites funestes des Croisades n'avoient encore pu instruire ni les Papes ni les Princes Chrétiens. On fit de nouvelles tentatives pour recommencer des expéditions qui avoient toujours été si malheureuses. Au lieu de se désabuser enfin par l'expérience du passé, on ne cessoit de faire des préparatifs qui trouvoient ordinairement divers obstacles. Le peuple qui avoit plus de zéle que de lumiere, voyant que l'on vantoit toujours les avantages de la Croisade, sans néanmoins en venir à l'éxécution, crut que ce grand ouvrage lui étoit réservé, & que Dieu vouloit se servir pour cela de ce qu'il y avoit de plus foible dans l'Eglise. C'est ce qui donna lieu à ce terrible mouvement des Pastoureaux, qui se porterent à de si horribles excès. Les violences qu'ils exercerent contre les Juifs font frémir. De quoi ne sont pas capables des fanatiques, qui se conduisent sans régle, sans subordination, & qui n'ont d'autre guide qu'un zéle aveugle & une imagination échauffée !

Les plaintes réciproques des Ecclésiastiques & des Laïcs, furent le sujet de la fameuse dispute entre Pierre de Cugnieres & Pierre Bertrandi, devant le Roi Philippe de Valois. La cause de l'Eglise y fut mal attaquée & mal défendue,

parceque de part & d'autre on n'en sçavoit pas assez ; on raisonnoit sur de faux principes faute de connoître les véritables. Pour traiter solidement ces questions, il eût fallu remonter plus haut que le décret de Gratien, & revenir à la pureté des anciens canons, & la discipline des cinq ou six premiers siécles. Mais elle étoit alors tellement inconnue, qu'on ne s'avisoit pas même de la chercher. Ceux qui vouloient restraindre l'autorité du Pape, se jettoient dans le raisonnement, comme Marsile de Padoue, qui par les principes de la politique d'Aristote, prétendoit montrer que l'Empereur avoit droit de borner la Jurisdiction des Evêques & du Pape même. Ces raisonnemens le conduisirent à plusieurs erreurs. Mais entre celles qu'on lui reprocha, on comptoit une proposition très-véritable, & la Faculté de Théologie de Paris donna dans cette méprise. Marsile avoit dit que le Pape ni toute l'Eglise ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il soit, si l'Empereur ne lui en donne le pouvoir. Cette proposition fut condamnée ; & néanmoins il est certain que la puissance que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ est purement spirituelle, & toujours la même ; ensorte que le reste vient de la concession des Princes, & se trouve différent selon les tems & les lieux.

Deux Prélats répondirent à Pierre de Cugnieres. Ils s'arrêterent long-tems à prouver que les deux Jurisdictions ne sont pas incompatibles : mais il s'agissoit de sçavoir si les Evêques ont l'une & l'autre, & à quel titre ; si c'étoit par l'institution de Jesus-Christ, ou par la concession des Princes ; & si les Princes ne pouvoient pas révoquer ces concessions, quand le Clergé en abusoit manifestement. Pour établir le pouvoir des Prêtres sur les choses temporelles, les deux Prélats employerent les exemples de l'ancien Testament. Mais il auroit fallu prouver deux propositions : l'une que les Prêtres de l'ancienne Loi eussent eu pouvoir sur le temporel comme Prêtres ; l'autre que Jesus-Christ eût établi son Eglise sur le même plan que le gouvernement temporel des Israëlites. On ne prouvera jamais ni l'un ni l'autre. Il est évident par toutes les Ecritures du nouveau Testament, & par toute la Tradition des dix premiers siécles, que le Royaume de Jesus-Christ est purement spi-

rituel, & que Jesus Christ n'est venu établir sur la terre que le culte du vrai Dieu & les bonnes mœurs, sans rien changer au gouvernement politique des différens peuples, ni aux loix & aux coutumes qui ne regardent que les intérêts de la vie présente.

Les Prélats qui parlerent pour le Clergé dans cette dispute, ne dissimulerent pas le motif d'intérêt qui les engageoit à soutenir cette cause. Si les Prélats, disoit l'Archevêque de Sens, perdoient ce droit, le Roi & le Royaume perdroient un de leurs plus grands avantages, qui est la splendeur des Evêques. Les Evêques deviendroient plus pauvres que tous les autres, puisqu'une grande partie de leurs revenus consiste dans les émolumens de la Justice. Ce n'étoit pas par ce motif que Saint Augustin & les autres Evêques des beaux siécles de l'Eglise, se donnoient tant de peine pour terminer les différends des fidéles. Aussi ne mettoient-ils pas la gloire de l'Episcopat dans les richesses & la pompe extérieure. La dispute de Pierre de Cugnieres contre les Prélats ne produisit rien, & augmenta plutôt l'animosité des deux partis, qu'elle ne la diminua; ensorte que les entreprises continuerent de part & d'autre. Nous verrons dans la suite de l'histoire quels moyens les Laïcs ont employés, particulierement en France, pour restraindre la Jurisdiction ecclésiastique, & la resserrer dans les bornes où nous la voyons aujourd'hui.

Ce fut dans le quatorziéme siécle que la France essuya des malheurs qu'elle n'avoit point encore éprouvés. Dieu appésantit sur elle son bras vengeur d'une maniere terrible : elle se vit à deux doigts de sa perte. Dieu se servit des Anglois pour exécuter ses jugemens dans ce Royaume : ils se répandirent dans toutes ses Provinces comme un torrent impétueux, & y firent des ravages dont on se ressentit long tems. Autrefois Dieu employoit des Barbares pour exercer sur son peuple ses justes vengeances : mais maintenant les Chrétiens sont devenus plus dignes de ce redoutable ministere que les Barbares mêmes. Dieu n'a pas besoin d'appeller de fort loin les infidéles, pour être en sa main la verge dont il châtie ses enfans : comme la plupart sont des enfans rebelles & indociles, ils méritent tous de servir d'instrument à sa justice, & d'être employés à se punir les

uns les autres, d'une maniere proportionnée à leurs iniquités. L'Eglise de France fut long-tems dans une horrible confusion. On ne voyoit par-tout que troubles & que désordres. Les Anglois se portoient à des excès qui faisoient regretter l'épée des Barbares. Rien n'étoit capable de satisfaire leur fureur. Comme les François ne profiterent point de cette calamité, pour retourner à Dieu par la pénitence, Dieu permit qu'une multitude de paysans acheverent de ravager ce que les Anglois avoient épargné. La Blanche Compagnie parut ensuite : elle étoit composée de tout ce qu'il y avoit de plus méchant en France, & chacun de ces monstres s'appliquoit à surpasser ses compagnons par les noirceurs les plus affreuses & les crimes les plus infâmes. Nous ne sçaurions être trop attentifs à l'observation que font tous les historiens, que quand la France éprouva tant de malheurs, le luxe y étoit porté à son comble.

L'Allemagne fut désolée dans ce siécle par des divisions intestines que les Papes mêmes fomentoient. Boniface VIII s'efforçant de déposer Albert d'Autriche, anima contre ce Prince les Electeurs Ecclésiastiques. Le fruit de cette entreprise du Pape fut une guerre sanglante dans laquelle Albert eut tout l'avantage. Boniface ne se reconcilia avec cet Empereur, qu'afin d'être plus en état d'attaquer le Roi de France; encore fit-il acheter bien cher la paix qu'il accorda, puisqu'il extorqua de la simplicité de l'Empereur, une Patente par laquelle il reconnoissoit que les Rois & les Empereurs tenoient du saint Siége la puissance du glaive matériel. Boniface VIII, beaucoup plus touché de ses avantages temporels que des vrais intérêts de la Religion, sacrifia le salut des ames à ses préventions contre Albert d'Autriche, en mettant sur le Siége de Treves un homme tel que Diether, qui ne se rendit fameux que par ses excès.

La double élection qui fut faite après la mort de l'Empereur Henri VII, fut la source d'un grand nombre de maux. Jean XXII se déclara contre Louis de Baviere, & dégagea ses sujets de leur serment de fidélité. Cette malheureuse division mit en feu l'Allemagne & l'Italie. Comment Jean XXII n'étoit-il point effrayé des suites qu'avoit sa haine contre Louis de Baviere? N'étoit-il donc élevé sur le saint Siége, que pour porter par-tout le flambeau de la

discorde, & pour établir son autorité temporelle aux dépens du repos des peuples & du salut des ames ? Les Evêques d'Allemagne, voulant remédier aux troubles & aux désordres qui régnoient dans tout l'Empire, solliciterent le Pape Benoît XII d'absoudre Louis de Baviere, & de révoquer la Bulle de son prédécesseur. Mais la politique & la timidité de ce Pontife rendirent inutiles ses bonnes intentions.

Clément VI, successeur de Benoît XII, paroissant envier à l'Allemagne la lueur de paix qu'elle commençoit à espérer, renouvella les procédures de Jean XXII contre l'Empereur. Il se fit un jeu de mettre de nouveau tout l'Empire en combustion. Louis de Baviere accusé d'avoir commis de grandes fautes, consentit à être mis en pénitence : mais le Pape vouloit moins sauver l'ame de ce Prince, qu'usurper sa Couronne. Plus l'Empereur s'abaissoit, plus la fierté du Pape & des Cardinaux augmentoit. Rien ne put appaiser la colere implacable de Clément. Louis, malgré toutes ses soumissions, fut déposé, & le Pape eut le triste avantage de réussir dans sa criminelle entreprise. Il sacrifia à ce malheureux succès tout ce que la Religion avoit de plus sacré. On se rappelle, par exemple, l'état affreux auquel fut réduite l'Eglise de Mayence, par le schisme qui la divisa. Un cœur fidéle peut-il s'empêcher d'adorer les Jugemens de Dieu, qui punissoit d'une maniere si terrible l'ambition démesurée des Papes, & l'impénitence des peuples ? Les horribles violences que les Chrétiens d'Allemagne exercerent contre les Juifs, & les moyens iniques que plusieurs employerent pour les rendre odieux, montrent combien il étoit juste que Dieu appesantît son bras sur ces Chrétiens. Les plus insensibles furent touchés de voir tous les fléaux en quelque sorte réunis pour les accabler. Quand ils virent la peste emporter ceux que la guerre avoit épargnés, ils commencerent à se tourner vers Dieu ; ils voulurent appaiser sa colere par la pénitence, & la plupart firent l'aveu de leurs iniquités. Mais au lieu de travailler à une conversion sincere, on s'attacha à un phantôme de pénitence : on en fit un spectacle lugubre : on vit dans tout l'Empire une multitude innombrable de Flagellans, qui faisoient couler le sang de leurs corps, en laissant subsister toute la corruption de leur cœur.

Innocent VI, qui connoissoit les maux dont l'Allemagne étoit inondée, & sur-tout le luxe & les désordres des Ecclésiastiques, songea plutôt à tirer de l'argent du Clergé, qu'à le réformer. L'Empereur Charles IV qui en fut indigné, en fit le reproche humiliant au Nonce de ce Pontife. Ce Prince touché du déréglement du Clergé, voulut y apporter quelque remède. Le Pape, au lieu de louer le zéle de l'Empereur & de le seconder, lui écrivit de prendre garde qu'avec ses bonnes intentions il ne nuisît à la dignité du saint Siége. Les Papes ne voyoient d'autre objet, & ils étoient pour la plupart insensibles à tout, excepté aux intérêts vrais ou faux de leur Siége. Le saint Siége en a-t-il donc d'autres que ceux de l'Eglise ? & l'Eglise s'intéresse-t-elle à autre chose qu'à la gloire de Dieu & à la sanctification des ames ?

L'Empereur Venceslas affligea l'Eglise par sa cruauté & par sa vie scandaleuse. Les Electeurs se crurent obligés de le déposer. Cette déposition occasionna encore de nouveaux troubles. Fridéric qui fut élu pour lui succéder, fut tué lorsqu'il alloit recevoir la Couronne Impériale. Dans le cours du siécle dont nous exposons les maux, l'Allemagne fut presque toujours dans des agitations extérieures, qui désolerent cette Eglise, déja si affoiblie pat les malheurs qui avoient précédé.

Au commencement du quatorziéme siécle, les entreprises injustes de Boniface VIII causerent de grands maux en Hongrie. Ce Pape voulut de sa propre autorité y mettre un Roi. Celui qui avoit été élu par les Seigneurs Hongrois, soutint son droit contre Charobert nommé par le Pape. La guerre civile que ce démêlé causa, fut très-funeste à l'Eglise de Hongrie. On remarque dans toute la suite de l'histoire les fruits amers que produisirent les maximes de Grégoire VII, auxquelles la plupart de ses successeurs furent si attachés. Le Légat envoyé en Hongrie par Boniface, sous prétexte de la pacifier, augmenta le désordre en voulant exécuter les ordres du Pape. Il jetta sur la Ville Capitale un interdit qui mit le comble à tous les maux. Il n'y eut que quelques Prêtres qui ne déférerent point à une sentence si injuste : mais ils donnerent dans un autre excès, en se séparant de la communion du Pape

& des Evêques de Hongrie. Dans les tristes tems dont nous parlons, l'ignorance faisoit qu'il étoit rare de trouver des hommes attentifs à remplir tous les devoirs. En voulant combattre une erreur, on tomboit souvent dans une autre; en s'élevant contre un abus, on s'abandonnoit à un plus grand désordre.

Clément V renouvella les entreprises de Boniface VIII sur la Hongrie, & parvint à mettre Charobert sur le trône, malgré les murmures des Seigneurs & des nobles. Ce Prince fut touché d'un scandale qui pouvoit éloigner les infidéles de la Religion Chrétienne. Le Clergé exigeoit avec rigueur les décimes des nouveaux Convertis; ce qui leur donnoit lieu de croire qu'on ne les avoit exhortés à embrasser la Foi, que pour tirer d'eux de l'argent. Quelle honte pour le Christianisme qu'un pareil reproche! Le Roi se plaignit au Pape de l'avarice du Clergé, & le Clergé à son tour releva les injustices du Roi, & ses entreprises sur les droits de l'Eglise. Les dévotions de Charobert font connoître le goût du quatorzième siécle; & les réglemens que l'on dressa dans plusieurs Conciles de Hongrie, montrent quels étoient les maux de cette Eglise.

Les révolutions qui suivirent la mort de Charobert donnerent lieu à divers scandales. La Reine Elisabeth gouverna très-mal, & eut la cruauté de faire égorger en sa présence & en trahison, Charles de la Paix, qui avoit été solemnellement couronné. Dieu ne laissa pas ce crime impuni. Le Prince de Croatie fut l'instrument dont la divine Justice se servit. Tous ceux qui avoient eu part au meurtre de Charles furent punis de mort, & la Reine Elisabeth elle-même.

Les Chevaliers Teutoniques rendirent le Christianisme odieux aux païens, par les divers excès auxquels ils se livrerent. Ces religieux, bien loin d'attirer à la Foi les infidéles, étoient un grand obstacle à leur conversion. Le Duc des Lithuaniens en fit porter ses plaintes au Pape Jean XXII, témoignant que lui & ses sujets auroient embrassé la Religion Chrétienne, si les Chevaliers Teutoniques ne les en avoient détournés par leurs violences. On est effrayé quand on lit les reproches que ce Prince infidéle fait à ces prétendus religieux. Le Pape s'étant contenté de leur faire

une exhortation, le Duc se fit justice, & ravagea la Masovie & la Livonie, qui étoient remplies de Chrétiens.

Casimir III, Roi de Pologne, affligea l'Eglise par les scandales qu'il donna à ses sujets. Il se livra à ses passions, & fut un monstre d'impureté. Les Evêques eurent le courage de le reprendre de ses désordres, & dans sa Cour même il se trouva des Seigneurs assez généreux pour lui montrer la Loi de Dieu; mais ce Prince aveuglé par sa passion, n'écouta point les remontrances les plus salutaires. Les Evêques & les Seigneurs, touchés des suites funestes que pourroit avoir la vie déréglée du Roi, s'adresserent au Pape, qui ordonna à ce Prince de se contenter de son épouse légitime. L'Evêque de Cracovie le frappa de censures. Mais Casimir, enflé des victoires qu'il avoit remportées sur ses voisins, & animé par quelques indignes courtisans, fit jetter dans la riviere le Vicaire de Cracovie, qui lui signifia les censures. Ce qui est fort remarquable, c'est que tout le monde attribua à la vengeance divine les maux dont la Pologne fut ensuite accablée.

Les événemens les plus capables de faire impression sur les Chrétiens, ne les instruisoient pas. La décadence des Ordres militaires, & le peu de succès qu'avoient eu ces établissemens bisarres, n'empêcherent pas d'en fonder de nouveaux. On continua aussi dans le siécle dont nous exposons les malheurs, d'exhorter à la Croisade & d'en faire les préparatifs; quoiqu'on eût plus de raisons qu'on n'en avoit jamais eu, de renoncer pour toujours à de telles entreprises. On envoyoit bien loin des Missionnaires pour travailler à la conversion des infidéles & des Mahométans, tandis qu'on négligeoit d'instruire ceux dont on étoit environné. Il y avoit en Espagne une multitude de Musulmans: personne ne pensoit à les attirer au Christianisme. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens rendoient leur Religion vénérable aux Païens: mais dans les tems malheureux dont nous parlons, l'Eglise n'avoit plus cette puissante ressource. Elle renfermoit dans son sein des justes, comme elle en renfermera toujours; mais ces justes étoient le petit nombre. Comme ils cherchoient à se cacher, de peur d'être affoiblis par la multitude des scandales dont ils étoient environnés, l'exemple de leurs ver-

tus ne pouvoit attirer les infidéles, qui ne connoissoient point ces justes si attentifs à plaire à Dieu dans le secret, & à ne pas trop découvrir leur trésor, dans la crainte de le perdre.

Denys, Roi de Portugal, qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa tous ses Sujets par son incontinence. La Castille fut souvent déchirée par des cabales, des divisions & des guerres qui produisoient de grands maux. La cruauté avec laquelle les Chrétiens se traitoient les uns les autres, attira sur eux l'épée des Mahométans, qui firent une espéce de Croisade, en prenant les armes dans le dessein de conserver & d'étendre leur Religion. Rien n'étoit plus capable de déshonorer le Christianisme chez les Musulmans, que la conduite de Dom Pedre Roi de Castille. On n'avoit point encore vu un Prince Chrétien se porter à des excès aussi horribles. Toute la durée de son regne ne fut qu'une suite d'actions barbares, qui lui ont fait donner avec justice le nom de cruel. Son prédécesseur Alphonse XI avoit un caractere différent; mais il affligea l'Eglise par un autre défaut qui lui attira une belle Lettre de Benoît XII. Ce Pape exhorta le Roi à combattre ses passions, avant de marcher contre les ennemis de son Royaume; à faire pénitence du scandale qu'il avoit donné à ses Sujets, à appaiser la colere de Dieu en chassant une femme à laquelle il étoit attaché, & à attirer par sa conversion la bénédiction de Dieu sur ses entreprises.

Nous ne voyons presque plus aucun signe de vie dans l'Eglise d'Angleterre. On n'y remarque personne qui brille par l'éclat de ses vertus, ou par la sublimité de sa doctrine. On y trouve au contraire des abus de tout genre, & une multitude étonnante de prévaricateurs. Edouard I souffroit que Boniface VIII fit des exactions dans l'Eglise d'Angleterre; mais c'étoit afin que le Pape lui permît d'en faire à son tour : ensorte que le Pape & le Roi n'étoient unis que pour faire le mal, & pour nuire à la discipline. Edouard prétend avoir sujet de se plaindre de l'Archevêque de Cantorberi : au lieu de l'accuser devant les Evêques de son Royaume, il l'envoie au Pape qui étoit à Bordeaux. Ce Prélat obéit à un pareil ordre : le Pape le suspend sans l'avoir convaincu d'aucun crime; & tous les Evêques d'Angleterre demeurent tranquilles,

tandis qu'ils voient le premier d'entre eux traité d'une maniere si opposée aux regles de l'Eglise & à la dignité épiscopale. Que de coupables dans un seul événement ! Le Roi faisoit sa cour à un Pape aussi ambitieux que l'étoit Clément V, en mettant sous ses pieds un Archevêque de Cantorberi : & le Pape par reconnoissance lui accorda des décimes, & l'absolution d'un serment juste en soi, mais qu'il ne vouloit point garder. Le Pape en faisant au Roi des largesses qui ne l'appauvrissoient point, obtenoit la licence de tout entreprendre : aussi fut-ce alors qu'il commença à introduire le droit des Annates.

Pendant le regne d'Edouard II, Dieu appesantit son bras sur les Anglois, pour les porter à la pénitence. Il les affligea de divers fléaux ; mais les châtimens ne servirent qu'à les endurcir. Après avoir été infideles à Dieu, ils le furent aussi à leur Roi. Dès le commencement de son regne ils se révolterent, & conserverent toujours le même esprit de révolte, qui les porta enfin à déposer ce malheureux Prince. La maniere dont le firent mourir les Chevaliers chargés de le garder, fait horreur : on vit dans un Royaume Chrétien & Catholique, un exemple de barbarie que les nations infidéles ne connoissoient point, & qui étoit capable de les éloigner de plus en plus du Christianisme. Les Papes étoient peu touchés de si grands maux. Les lettres qu'ils écrivoient en Angleterre, & les Légats qu'ils y envoyoient, avoient pour but de tirer beaucoup d'argent de ce Royaume, comme des autres pays du Nord. C'est à quoi se terminoit leur sollicitude pastorale. Qu'on lise, par exemple, les lettres de Jean XXII, l'on y verra de quelles affaires ce Pape y est occupé.

Edouard III traita sa mere d'une maniere étrange. Cette Princesse étoit sans doute très-criminelle pour avoir conspiré contre le Roi son époux. Mais ce n'est point ce crime que son fils punit en elle : il vouloit regner à son gré ; & pour y réussir, il tint sa mere en prison pendant vingt-huit ans. Que de maux produisirent les guerres sanglantes qui diviserent les Chrétiens d'Angleterre & d'Ecosse ! Ce fléau dura presqu'autant que le long regne d'Edouard III. Quand il n'eut plus de démêlés avec les Ecossois, il tourna ses armes contre la France, qu'il mit à deux doigts de sa perte. La Religion

ligion n'étoit plus un lien capable d'unir les Souverains qui la professoient. A la honte du Christianisme, on voyoit s'entr'égorger ceux qui auroient dû donner leur vie les uns pour les autres. L'orgueil qui portoit Edouard III à vouloir étendre sa domination, sans ménager le sang des Chrétiens, ni même celui de ses propres Sujets, fut puni par une passion honteuse dont il fut esclave jusqu'à sa mort. La malheureuse créature à laquelle ce Prince étoit attaché, l'obséda même pendant sa derniere maladie, & empêcha qu'il ne témoignât le moindre repentir du scandale qu'il avoit si longtemps donné à tout son Royaume.

On vit sous le regne de Richard II un mal dont on n'avoit point encore vû d'exemple. Des Prêtres oserent enseigner que tous les hommes étant égaux par leur nature, il étoit contre l'ordre que les uns fussent assujettis aux autres. Cet affreux principe, qui suffiroit seul pour mettre une horrible confusion dans l'univers, auroit trouvé peu de partisans parmi les Païens. Il en trouva une prodigieuse multitude parmi les Chrétiens d'Angleterre. En peu de temps ces furieux furent au nombre de plus de deux cens mille. Ils porterent partout la désolation, sous prétexte de mettre les hommes dans l'ordre, en les mettant dans l'égalité. Ils massacrerent les deux hommes les plus puissans du Royaume, le grand Trésorier & l'Archevêque de Cantorberi, & porterent leurs têtes sur des piques, comme la marque de leur victoire. Quelle espéce de Chrétiens que des hommes capables de se porter à de tels excès !

Ce mépris si général de l'autorité publique de la part du peuple, ne fut pas le seul scandale qui éclata sous le regne de Richard II. Les Grands, à leur tour, donnerent des preuves de l'esprit séditieux dont ils étoient animés. Ils conspirerent contre le Roi, l'enfermerent dans une prison, & l'obligerent de renoncer à la Couronne. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Clergé qui étoit si puissant en Angleterre, ne se soit point hautement élevé contre un tel attentat. Un seul Evêque se plaignit d'une infidélité si criminelle aux yeux de Dieu, & on lui fit un crime de ce qui faisoit sa gloire. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les Chrétiens respectoient l'autorité souveraine, même dans les Païens qui en étoient revêtus. Dans le malheureux temps

dont nous parlons, on la fouloit aux pieds, même dans les Princes Chrétiens qui en étoient dépositaires. Tant il est vrai que les Chrétiens ne sont jamais plus fidéles à leurs Rois que quand ils sont plus éclairés & plus vertueux ; & que les Princes affermissent leur Trône, en répandant la lumiere & en faisant fleurir la piété dans leurs états.

Dans l'Orient, la fureur avec laquelle les Grecs renouvellerent le schisme après la mort de l'Empereur Michel Paléologue, à la fin du treiziéme siécle, mérita que Dieu les abandonnât de plus en plus à l'esprit de discorde dont ils étoient depuis si long-temps animés. Quand ils eurent malheureusement réussi à se séparer entiérement des Latins, ils firent éclater la haine qu'ils avoient les uns contre les autres. L'Empereur Andronic ne put jamais parvenir à réunir les différens partis dans lesquels les Grecs étoient divisés. Le Siége de Constantinople changeoit continuellement de Patriarche. Tantôt on y élevoit un homme éclairé & régulier ; tantôt on choisissoit un Sujet ignorant & dévoué à la Cour ; & malgré toutes les scandaleuses translations que nous avons rapportées, on ne put trouver aucun Patriarche qui réussît à calmer les esprits & à faire mettre fin aux divisions. Athanase paroissoit plus propre qu'aucun autre à ramener la paix. Il avoit toutes les qualités propres à faire impression sur la multitude. Il passoit pour un prodige de vertu, & avoit un zéle ardent pour réformer les abus & rétablir la discipline. Mais son opposition pour les Latins suffisoit pour empêcher que Dieu ne benît ses entreprises. Les avertissemens qu'il adressa au clergé, aux moines & aux laïcs, prouvent que les Grecs n'avoient pas moins besoin de réforme que les Latins. Mais chez les Latins un Pape éclairé & un Pasteur zélé pouvoient élever leur voix comme une trompette sans craindre d'être pour cela seul persécutés : au lieu que chez les Grecs on ne vouloit point entendre parler de réforme, & qu'on déposa le Patriarche Athanase pour avoir voulu entreprendre la réformation du clergé & du peuple.

Dès le commencement du quatorziéme siécle Dieu montra aux Grecs la verge dont il devoit les châtier. Il permit au fameux Ottoman d'attaquer leur Empire, & d'y faire différentes brêches, qui étoient comme le prélude de la vengeance terrible qu'il alloit exercer contre eux. Les Grecs

n'ayant point profité de ces avertissemens, Dieu appesantit sur ces enfans rebelles son bras vengeur. Ils étoient accablés au-dehors par les Turcs, qui venoient jusqu'aux portes de Constantinople; ils s'entredétruisoient au-dedans par une guerre civile, qui achevoit de perdre ce que les Turcs épargnoient. Dans cette guerre civile on vit éclater des scandales de tout genre de la part des différens Ordres de l'Empire. Les Latins qui n'ignoroient pas les maux dont les Grecs étoient accablés, auroient dû leur tendre la main comme à des frères, & s'efforcer de rallumer dans leur cœur l'amour de l'unité en compatissant à leurs malheurs : mais on fut très-éloigné de s'occuper d'un tel objet. Charles de Valois songea à s'emparer de l'Empire Grec, qu'il prétendoit lui appartenir; & les Papes l'exhortant à exécuter ce dessein, sollicitérent en sa faveur le secours de tous les Princes Latins. Clément V excommunia l'Empereur Andronic, & publia une Bulle terrible contre lui. D'un autre côté des religieux mendians d'entre les Latins, au lieu d'exercer l'hospitalité envers le Patriarche d'Alexandrie qui avoit abordé dans le Negrepont, étoient disposés à le brûler vif, & crurent lui faire grace en se contentant de le chasser honteusement.

Tout ce qui se passa dans la plûpart des conciles montre l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. L'extinction de l'Ordre des Templiers suppose un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces Religieux furent accusés sont si étonnans, que la postérité a eu peine à les croire. Quand on retrancheroit la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resteroit assez pour prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir un Ordre si corrompu. Nous n'examinerons pas tous les moyens que l'on employa contre ces Religieux, ni les vues que plusieurs avoient en poursuivant leur punition. Les défauts que l'on a pu y remarquer, sont eux-mêmes partie des maux dont l'Eglise gémissoit. Les Mémoires que quelques Evêques porterent au concile de Vienne, contiennent une triste peinture des abus & des désordres auxquels on auroit dû remédier. Mais on se contenta de faire quelques réglemens qui n'alloient point à la racine du mal : on ne jetta point les fondemens d'une réformation solide, & on laissa la discipline dans le relâchement qui faisoit gémir les vrais enfans de l'Eglise. Dans tous les autres conciles qui

furent tenus en si grand nombre pendant le quatorziéme siécle, on se contentoit de se plaindre du dépérissement de la discipline, de la multitude des maux & des abus; & l'on se bornoit à y appliquer des remédes superficiels, à dresser des canons qui étoient plus propres à constater le mal, qu'à en procurer la guérison.

Le quatorziéme siécle est l'époque de l'affoiblissement le plus remarquable que l'état monastique ait reçu dans sa discipline depuis son institution. Qu'on se rappelle l'idée des anciens Moines, des Moines Egyptiens, par exemple, les plus parfaits de tous, suivant les relations de Cassien, on trouvera qu'ils faisoient consister l'essence de la vie monastique en quatre choses principales, la sollitude, le travail, le jeûne & la priére. Or les Moines dégénererent sur les trois premiers articles: car quant à la priére, on y donna au contraire beaucoup plus de tems, on multiplia extrêmement la psalmodie & les priéres vocales; ce qui ôtoit aux Moines le tems du travail.

La solitude paroissoit être si essentiellement de l'état des Moines, que c'est de-là qu'est venu leur nom: Moine ou solitaire c'est le même nom. Les premiers Moines étoient exacts sur cet article: ils ne se contentoient pas de se sequestrer de la société des hommes; ils s'éloignoient des lieux fréquentés, & habitoient les déserts. Ce ne fut que vers le milieu du cinquiéme siécle, que le concile de Calcédoine défendit de bâtir aucun monastere sans le consentement de l'Evêque; parce que les Moines commençoient à pénétrer jusques dans les villes. Les Moines occidentaux observerent d'abord la même solitude: c'étoit ordinairement dans des terreins incultes & dans les forêts qu'ils formoient leurs établissemens; & ils en tiroient un double avantage, l'éloignement des hommes, & la matiére d'un travail considérable, étant obligés de défricher eux-mêmes les terres.

Le travail des mains étoit le point capital des anciens Moines orientaux; tous se faisoient une loi de pourvoir à leur subsistance par un travail assidu, qu'ils regardoient d'ailleurs comme un excellent préservatif contre l'oisiveté, & contre l'ennui & le dégoût qui en sont inséparables. Saint Benoit qu'on peut regarder comme le fondateur de l'Ordre Monastique en Occident, suivit cet exemple autant qu'il put. Sa

régle preſcrit aux Moines ſept heures de travail manuel chaque jour. La réforme d'Aix-la-Chapelle, faite au commencement du régne de Louis le Débonnaire, recommandoit le travail des mains, dont l'Abbé même n'étoit pas exempt : & long-tems après, ſaint François dans le treiziéme ſiécle ordonnoit encore le travail à ſes Religieux ; c'eſt un des articles de ſon teſtament, d'autant plus remarquable, qu'on s'étoit écarté de cet uſage dans toutes les autres Obſervances. Ceci étoit venu inſenſiblement. L'inſtitution des Chanoines réguliers par ſaint Chrodegand vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, fit paroître une nouvelle eſpece de Religieux, les *Clercs religieux* : ceux-ci différoient beaucoup des Moines, qui juſques-là avoient preſque toujours été des laïcs ; au contraire les Chanoines réguliers étant clercs, ſe trouvoient obligés de vaquer aux fonctions de leur miniſtere ; fonctions qui les éloignoient néceſſairement du travail manuel. La plûpart des Moines les imiterent bientôt ; on négligea le travail depuis que les couvents furent devenus riches : & le prétexte fut d'autant plus plauſible, que les Moines eux-mêmes devinrent enſuite clercs pour la plûpart. Alors ſe forma une nouvelle claſſe de Moines, *les Freres lais* ou *convers*, dont ſaint Jean Gualbert fut le premier inſtituteur en ſon monaſtere de Vallombreuſe, fondé vers l'an 1040. Le travail des mains fut preſque entiérement abandonné à ces derniers Religieux, qui par cette raiſon ſemblent plus rapprochés de l'inſtitution primitive.

On dégénéra de même ſur l'article du jeûne. C'eſt chez les premiers Moines qu'on trouve l'exemple du jeûne le plus rigoureux, & en même-tems le mieux réglé. Ceux d'Egypte jeûnoient toute l'année hors les Dimanches & le tems Paſchal. Et ſoit qu'ils jeûnaſſent, ou non, ils ne ſe nourriſſoient que de pain qu'ils prenoient à la quantité de douze onces par jour ; la moitié à None, c'eſt-à-dire, à trois heures après midi, l'autre moitié le ſoir, avec quelques verres d'eau. La différence des jours qui n'étoient pas jeûnes, n'étoit que d'avancer le premier repas juſqu'à midi, ſans rien ajouter à leur pain ; mais ils vouloient que l'on prît chaque jour de la nourriture. " C'étoit-là, dit M. Fleuri, toute leur auſtérité, qui
„ conſiſtoit dans la perſévérance conſtante en une vie par-
„ faitement uniforme ; ce qui eſt plus dur à la nature, que

„ l'alternative des pénitences les plus rudes avec quelque re- „ lâchement „. Saint Benoît convient qu'il s'écarte de la perfection des siécles précédens, en accordant à ses Moines deux mets outre le pain, sans les obliger à jeûner toute l'année. Saint Bernard témoigne que de son tems, non-seulement les Moines, mais tous les fideles jeûnoient encore le Carême jusqu'au soir. Dans les jeûnes qui n'étoient que de régle, les Moines ne jeûnoient que jusqu'à None, & le soir ils alloient au réfectoire, où ils prenoient un seul verre d'eau; ce qui s'observoit encore au treiziéme siécle : on nommoit ce rafraîchissement *les biberés*. Dans la suite on y ajouta un morceau de pain; mais il falloit chaque jour en demander la permission au supérieur, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Lorsqu'on est arrivé au réfectoire, le Religieux qui sert, vient se mettre à genoux devant le supérieur, & dit tout haut : *Detur, si placet, fratribus tantisper panis, ne noceat potus*. Et le supérieur répond : *Detur*. Les séculiers voyant que les Religieux se permettoient cette légere collation dans les jeûnes de régle, ont usurpé la même indulgence dans les jeûnes d'Eglise; ils ont même ajouté quelque chose au morceau de pain que prenoient les Religieux : & les Religieux ensuite ont imité les séculiers. On dit, pour autoriser ce relâchement, que la nature va en s'affoiblissant de jour en jour; que les corps n'ont plus la même force que dans l'ancien temps : prétexte assez spécieux, mais démenti par les faits; il suffit d'ouvrir l'histoire pour s'en convaincre. On y verra que la vie des hommes étoit communément bornée, il y a quatre mille ans, à soixante-dix ou quatre-vingts ans comme à présent.

Des changemens si considérables dans la discipline des Religieux, en introduisirent d'aussi grands dans leurs mœurs. La fréquentation des villes les porta à négliger l'essentiel de leur profession, pour s'appliquer à des études qui pouvoient leur être lucratives, comme celle des Loix civiles & de la Médecine. De-là vinrent les défenses qui leur furent faites au concile de Reims en 1131, de s'appliquer à ces études. Ces défenses furent réiterées au concile de Latran en 1139, & au concile de Tours en 1163. Depuis l'établissement des Freres convers, destinés à rendre aux Moines des services

qu'ils se rendoient autrefois eux-mêmes, ces derniers prirent le titre de *Dom*, abregé de *Dominus* ou *Domnus*, qui en Italie & en Espagne est encore un titre qu'on accorde à la noblesse. La régle de saint Benoît ne donne ce titre qu'à l'Abbé seul, & on ne le trouve point attribué aux simples Moines avant l'onziéme siécle. Le relâchement des Communautés réguliéres sur le jeûne en attira un plus grand de la part des particuliers qui composoient ces mêmes Communautés. Il est marqué dans le concile de Cognac tenu en 1238, que les Moines & les Chanoines réguliers sortoient souvent sans permission pour aller manger en ville chez les séculiers, même de la viande; ils portoient du linge, couchoient dans des cellules ou chambres particulieres, avoient leur pécule en propre, & se faisoient donner en argent leur nourriture & leur vestiaire : ensorte que les places monacales ou réguliéres étoient devenues comme de petits bénéfices.

Après avoir jetté les yeux sur tant d'objets si affligeans, envisageons-en maintenant quelques autres qui donnoient à l'Eglise, dans l'excès de sa douleur, un peu de joie & de consolation.

Malgré les horribles ravages que causa le schisme d'Occident, pendant lequel, dit le grand Bossuet, Jesus-Christ paroissoit endormi, & la barque de Pierre sur le point d'être submergée, on trouvoit encore des gens de bien & d'une piété solide, qui regardoient toujours le saint Siége comme la pierre fondamentale de l'Eglise Catholique, & le centre de l'Unité. Malgré la corruption effroyable des mœurs, & les autres maux causés par ce malheureux schisme, on se rappelloit le souvenir de tant de saints Pontifes qui avoient autrefois occupé le saint Siége. On se souvenoit encore que l'Eglise de Rome s'étoit long-temps distinguée des autres Eglises, par une discipline plus sévere & une piété plus exacte. On n'ignoroit pas que les troubles des derniers temps ne pouvoient annuller les promesses de Jesus-Christ. On regardoit ces troubles comme une tentation, par laquelle Dieu vouloit éprouver ceux qui demeureroient inviolablement fidéles dans la Foi de ces mêmes promesses, & l'on se tenoit assuré que Dieu viendroit enfin au secours de son Eglise.

Le Pape Benoît XII, quoique très-foible, se déclara néanmoins hautement contre les désordres qui régnoient par-

tout. Il employa même son autorité à les corriger, & à recueillir les débris de l'ancienne discipline. N'étoit-ce pas du moins une consolation pour les gens de bien, de voir sur le saint Siége un homme éclairé, qui avoit toujours mené une vie édifiante, & qui dans les divers états où il avoit vécu, avoit montré du zéle contre les abus. Il étendit sur les Eglises les plus éloignées sa sollicitude Pastorale, & pressa vivement les Evêques de s'appliquer à la correction des mœurs, en commençant la réforme par leur propre maison. Il n'épargna pas la Cour de Rome; il entreprit d'en bannir le vice dominant qui étoit la simonie. Il ne crut pas devoir suivre les engagemens de son prédécesseur Jean XXII, ni soutenir l'opinion erronnée que Jean s'étoit efforcé d'établir; il eut même le courage de la rejetter formellement, & de publier une Bulle par laquelle il s'attachoit à la doctrine qu'enseignoit l'école de Paris avec toute l'Eglise sur la vision béatifique. Il desiroit de rétablir dans les monasteres & dans les Chapitres une exacte régularité. En remarquant le bien que fit Benoît XII, nous ne prétendons pas dire que ce Pape fût sans défaut. Benoît XII avoit des qualités très-estimables; mais il étoit bien différent de S. Grégoire. Aussi ne sommes-nous plus dans ces heureux siécles, où Dieu se plaisoit de temps en temps à mettre en spectacle dans son Eglise des objets parfaits.

Cette réflexion doit aussi avoir lieu à l'égard d'Urbain V, qui paroît même inférieur à Benoît XII. Dans de meilleurs temps, & s'il eût été secondé, il auroit fait beaucoup plus de bien qu'il n'en fit; il auroit rendu à l'Eglise de plus importans services. Les besoins spirituels de l'Eglise auroient été une matiere plus que suffisante pour remplir ses soins & ses sollicitudes. Mais ces défauts ne doivent pas nous rendre distraits à l'égard de ses bonnes qualités. Il étoit ennemi déclaré du déréglement & des désordres. Il exerça son zéle particuliérement contre les vices du Clergé, contre l'usure & la simonie; & il condamnoit hautement la pluralité des bénéfices. Il désiroit de bannir l'ignorance, & tâchoit d'animer les études. Il entretenoit un très-grand nombre d'Etudians en diverses Universités, & fournissoit des livres à ceux qui ne pouvoient en acheter. Il aimoit les pauvres, & leur donnoit des marques d'une tendre affection. Il étoit si

éloigné de se croire infaillible, qu'il déclara en recevant les Sacremens à la mort, que s'il avoit enseigné quelque chose de contraire à la doctrine orthodoxe, il le rétractoit, & se soumettoit à la correction de l'Eglise.

L'Ordre du mont Olivet & la Congrégation des Jésuates, qui se sont formés en Italie dans le quatorziéme siécle, nous ont présenté des objets consolans. On voyoit des hommes occupés sérieusement de leur salut, & qui prenoient toute sorte de moyens pour se garantir des piéges que le démon dressoit par-tout. On cria d'abord à la nouveauté & à la singularité, lorsqu'on vit plusieurs personnes se réunir pour faire pénitence, & mener une vie réguliere. Nous n'avions point encore apperçu ce mal dans l'Eglise. Les méchans commencerent alors à accuser d'hérésie ceux qui vouloient s'éloigner de la corruption du siécle, & observer les régles de l'Evangile. Mais les Papes firent interroger ces Chrétiens édifians sur les vérités enseignées dans l'Eglise; & s'étant convaincus qu'ils n'étoient attachés à aucune erreur, ils prirent hautement leur défense, & fermerent la bouche à leurs calomniateurs, qui les décrioient comme formant une secte dangereuse. L'innocence opprimée pouvoit donc faire entendre sa voix, & obtenir justice de ceux qui par état sont obligés de s'opposer au mal, & de favoriser le bien.

L'Université de Paris rendit à la Religion des services importans pendant le malheureux schisme qui déchiroit l'Eglise. Elle signala son zéle en plusieurs occasions, & employa pour les intérêts de Dieu le crédit qu'elle s'étoit acquise par le grand nombre d'excellens Sujets qu'elle avoit produits. Elle fut l'objet de la haine des Papes, qui ne cherchoient qu'à perpétuer le schisme : mais leurs menaces ni leurs anathêmes ne l'empêcherent pas de continuer de travailler à la paix de l'Eglise. Elle se mit à l'abri des Bulles fulminantes de Benoît XIII, en publiant un acte d'appel, qu'elle soutint par un second, quand on se fut efforcé de donner atteinte au premier. Rien n'étoit capable de ralentir son zéle. Les obstacles qu'elle trouvoit, ne servoient qu'à l'enflammer davantage. Tous les membres qui composoient ce respectable corps, concouroient à l'envi à donner des preuves de leur amour sincere pour l'Eglise, dont les affaires les touchoient plus que tout autre objet.

Le Clergé de France ſeconda les efforts de l'Univerſité, & ſe donna de grands mouvemens pour éteindre le feu du ſchiſme qui cauſoit tant de ravage. Pluſieurs Rois, Princes & Cardinaux furent ſenſibles à l'état de l'Egliſe, & profiterent des avis ſalutaires des hommes ſçavans & animés de l'Eſprit de Dieu. On tint en France des aſſemblées célébres, dans leſquelles on prenoit des meſures pour délivrer l'Egliſe du triſte état où elle étoit. Quelle gloire pour la France d'avoir donné l'exemple aux autres Etats Chrétiens, & d'avoir été la ſource du bien que Dieu oppoſa à tant de maux produits par le ſchiſme !

Ce Royaume eut auſſi la gloire de poſſéder le Prince le plus accompli qui ait vécu dans le quatorziéme ſiécle. Charles V mérita le titre de Sage, parceque la ſageſſe & la prudence étoient ſon véritable caractere. Il réuniſſoit toutes les vertus qui font les grands Rois & les Rois Chrétiens. Dieu récompenſa ſon amour pour la Religion, en béniſſant ſes armes & toutes ſes entrepriſes. Il aimoit la ſcience, & s'appliquoit à la lecture des bons livres. Il avoit une maxime qu'il mettoit en pratique, & qui ſeule ſuffiroit pour donner la plus haute idée de ce Prince. Tant qu'on honorera la ſageſſe en France, diſoit-il ſouvent, l'Etat ſera heureux ; au lieu que tout ira en dépériſſant, quand le mérite demeurera dans l'oubli. La mort de ce Roi ſi ſage fut digne de la vie qu'il avoit menée. On ſe rappelle la précaution qu'il prit de déclarer par un acte autentique, que s'il s'étoit trompé en s'attachant au Pape Clément VII, c'étoit par ignorance, & qu'il proteſtoit vouloir s'en tenir à la déciſion de l'Egliſe univerſelle, pour n'avoir rien à ſe reprocher devant Dieu.

En Allemagne, l'Empereur Charles IV voyant que le Pape Innocent VI n'avoit de zéle que pour tirer de l'argent du Clergé, ſans être touché du déréglement où vivoient les Eccléſiaſtiques, s'appliqua lui-même a arrêter le cours des principaux déſordres. Ce Prince écrivit dans toutes les Provinces pour exhorter les Prélats à ſe réformer & à rétablir la diſcipline.

Les grands Seigneurs de Pologne, bien loin de flatter le Roi Caſimir III dans ſon libertinage, lui donnerent des avis ſalutaires, & lui firent de reſpectueuſes remontrances,

pour l'engager à faire cesser le scandale qui déshonoroit le Christianisme & affligeoit son peuple. Voyant leurs avis sans effet, ils s'adresserent au Pape, & en obtinrent une sentence, qui ordonnoit au Roi de se contenter de sa femme légitime. Le Prince irrité se porta d'abord à quelques excès; mais il fut ensuite touché des fléaux dont Dieu frappoit son Royaume, & il édifia par sa conversion l'Eglise qu'il avoit affligée par son incontinence. Le Roi Jagellon embrassa le Christianisme avec ses freres & plusieurs Seigneurs. Il s'appliqua à instruire ses sujets & à les rendre Chrétiens. Son zéle pour la propagation de la Foi étoit très-ardent; il voulut bien se mettre lui-même à la tête des Missionnaires, & faire usage de son autorité & de ses richesses pour faciliter cette œuvre si importante.

On vit encore en ce siécle même plusieurs Saints d'un mérite extraordinaire. La France posséda en la personne de Saint Ives, un homme digne des plus beaux siécles de l'Eglise. Il fut dans sa jeunesse un modéle parfait pour les jeunes gens qui s'appliquent à l'étude. Il faisoit beaucoup plus de cas de la piété que de la science, & il ne négligeoit rien pour conserver le précieux trésor de l'innocence. La mortification de tous ses sens, une vigilance infatigable sur ses pensées & sur les objets extérieurs, une priére continuelle, un parfait éloignement de toute dissipation, étoient les principaux moyens qu'il employoit contre les ennemis de son salut. Quoiqu'il eût toutes les qualités requises pour les saints Ordres, il fallut lui faire violence pour l'y élever. Dans les différentes fonctions dont il fut chargé, il fit paroitre un zéle & une prudence admirable. Il semble que Dieu ait voulu peindre dans ce saint homme un portrait accompli pour les Pasteurs du second ordre, qui commençoient dès-lors à porter seuls le poids du jour & de la chaleur, à mesure que les Evêques négligeoient d'exercer par eux-mêmes le saint Ministere.

Saint Elzéar & Sainte Delphine peuvent être regardés comme un autre chef d'œuvre de la grace. Qu'il est beau de voir un Seigneur si distingué dans le monde, donner dès sa jeunesse des marques de la plus sublime vertu, & faire jusqu'à sa mort de continuels progrès dans la justice! Son épouse bien loin de l'affoiblir dans le généreux dessein

qu'il eut de ne vivre que pour Dieu, l'y exhorta puiſſamment, & ne marcha pas avec moins d'ardeur que lui dans la voie de la plus haute perfection. Leur maiſon étoit plutôt un Monaſtere qu'un Château de Seigneur. Il ſemble que l'Eſprit de Dieu, qui s'étoit retiré de la plupart des Communautés Religieuſes, ait pris plaiſir à faire éclater les merveilles de ſa puiſſance dans la Cour d'Elzéar. Un ſi beau modéle fut bientôt enlevé au monde, qui n'en étoit pas digne. Ce Seigneur ſi Chrétien mourut à vingt-huit ans, étant déja parvenu au comble de la vertu.

Le Bienheureux Pierre de Luxembourg, qui mourut à l'âge de dix huit ans, reçut de Dieu des diſpoſitions admirables. Elles ſuppléerent à l'ignorance de ſes guides, qui le conduiſirent fort mal en le chargeant de dignités Eccléſiaſtiques avant qu'il fût en âge d'en remplir les devoirs. Son humilité étoit profonde, ſes auſterités extraordinaires, ſes aumônes immenſes. Ce jeune Prince avoit une ſi grande délicateſſe de conſcience, que l'ombre même du péché le faiſoit trembler.

Sainte Eliſabeth de Portugal fit dès ſon enfance ſes délices du ſaint exercice de la Priére. Tout ce qui pouvoit affoiblir en elle la pureté & l'innocence, lui faiſoit horreur. Elle n'eut que du mépris pour les vains ajuſtemens, & pour les plaiſirs, même les plus légitimes. Le Roi d'Arragon ſon pere attribuoit à la ſublime vertu de cette jeune Princeſſe, le bon état où ſe trouvoient les affaires de ſon Royaume. De ſi heureux commencemens furent ſuivis d'une infinité de bonnes œuvres qu'elle fit étant devenue Reine de Portugal. Dieu voulut mettre en ſpectacle un exemple de vertu ſi accompli. Elle crut qu'elle n'étoit ſur le trône que pour rendre honorable la piété. Elle montroit par toutes ſes actions, qu'elle étoit la mere des pauvres, la tutrice des orphelins, & le refuge de tous les miſérables. Dieu ſe ſervit de cette Sainte pour rétablir la paix entre les Princes Chrétiens. Il la glorifia à proportion qu'elle s'efforçoit de s'abaiſſer, & rendit ſon nom célébre après ſa mort par pluſieurs miracles qu'il accorda à ſon interceſſion. Sainte Brigide de Suéde & Sainte Catherine de Sienne, ſe rendirent auſſi recommandables par leur pénitence, & par leur zéle pour les intérêts de la Religion.

On tint dans le quatorziéme siécle un grand nombre de Conciles, pour remédier aux maux de l'Eglise. On continuoit toujours de se plaindre hautement des abus & des désordres. Ceux qui élevoient leur voix avec le plus de force, étoient écoutés, & on ne leur en faisoit point un crime. On se rappelle ces beaux Mémoires qui furent dressés pour le Concile de Vienne. On n'y dissimule point les atteintes mortelles données à la discipline, & les divers scandales dont l'Eglise gémissoit. On montre la source du mal, qui est la facilité avec laquelle on éleve au Sacerdoce les sujets les plus indignes. On insiste sur la vie déréglée des Bénéficiers, & sur tous les maux qui en sont la suite. On propose les vrais remédes qui sont l'étude de l'antiquité, la tenue des Conciles, l'observation des Canons. On fait sentir l'absolue nécessité d'une réforme générale, en commençant par la Cour de Rome. On prouve combien il est important de bannir l'ignorance, & de répandre partout la lumiere. Ces excellens Mémoires furent composés par des Evêques, qui ne pouvoient donner une plus grande preuve de leur zéle, de leur sagesse, & de leur amour pour l'Eglise. Enfin si l'on ne pouvoit arrêter les scandales, du moins on en gémissoit; & si l'on ne pouvoit parvenir à retrancher les abus, du moins on recherchoit & on proposoit les moyens les plus propres à réussir dans une entreprise dont le succès étoit si désirable.

Nous terminerons ces réflexions par une remarque historique qui doit ici trouver sa place. Simon de Goucans, mort en 1325, fut le premier des Evêques d'Amiens, qui se soit dit : *Evêque par la grace de Dieu, & du Saint Siége Apostolique.* Il est bon de rechercher depuis quel tems, & à quelle occasion quelques Evêques ont commencé de se dire *Evêques par la grace de Dieu & du Siége Apostolique.* Il est vrai que dès le tems du Pape Grégoire VII, Robert, qui étoit Vassal de l'Eglise Romaine, pour l'Etat temporel des deux Siciles, prenoit ce titre : *Ego Robertus, Dei gratiâ & Sancti Petri, Appuliæ, Calabriæ & Siciliæ Dux.* Mais il s'agissoit d'une Principauté temporelle, pour laquelle ce Duc relevoit du Saint Siége, au lieu que les Evêques sont Princes de l'Eglise, & tiennent de Jesus-Christ immédiatement la divine origine

de leur éminente dignité. Les premiers que je trouve avoir pris cette marque d'une dépendance, ou d'une correſpondance plus particuliere avec le Saint Siége, furent les Evêques Latins de l'Iſle de Chypre. Car l'Archevêque de Nicoſie en uſa de la ſorte dès l'an 1251, dans les Conſtitutions qu'il publia. Un de ſes ſucceſſeurs l'imita dans un Concile de l'an 1298. Un autre Prélat du même Siége, prit le même titre, *Dei & Apoſtolicæ ſedis gratiâ Archiepiſcopus*, dans un Concile, où il préſida non ſeulement à ſes Suffragans Latins de la même Iſle, mais auſſi aux Evêques Grecs, aux Maronites, aux Arméniens, & aux Supérieurs ſpirituels des Neſtoriens & des Jacobites.

La raiſon qui donna peut-être commencement à cette coutume, fut que cet Archevêque Latin n'avoit acquis cette prééminence ſur les Evêques des Grecs, des Maronites & des Arméniens, que par la diſpoſition que les Papes en avoient faite. Les Evêques d'Italie ne tarderent pas longtems d'en uſer de même. Les Archevêques de Ravenne prirent le même titre dès l'an 1310, 1314, 1317, dans leurs lettres & dans leurs Conciles. Les Archevêques de Narbonne les imiterent bientôt : car, en l'an 1351, on les voit revêtus de cette qualité dans leurs Lettres & dans leur Concile. L'Archevêque de Tours les ſuivit de bien près : ſçavoir en l'an 1365 : l'Archevêque de Salsbourg en Allemagne prit le même titre l'an 1417. Je ne m'arrêterai pas aux autres Archevêques, qui ont voulu donner dans ces deux derniers ſiécles cette preuve de leur reconnoiſſance envers le Saint Siége ; le nombre en eſt trop grand dans l'Italie, dans la France & dans l'Amérique.

Mais je dirai, 1.° que ce furent ſeulement ou principalement les Archevêques qui ont d'abord pris ce titre. 2.° Que cet uſage a eu lieu d'abord dans l'Orient, & a paſſé delà en Italie, & enſuite dans le reſte de l'Occident 3.° Que ce n'a point été depuis que les Archevêques & Evêques reçoivent leur nomination du Pape après la préſentation des Rois, que cet uſage a été introduit, ni même depuis que les Papes ſe réſervent en pluſieurs rencontres la proviſion des Evêchés. Car les exemples que nous avons rapportés ſont avant ce tems-là. 4.° Qu'il y avoit bien plus de convenance que les Métropolitains en uſaſſent de la ſorte,

puisque leur autorité est comme une participation du privilége & de la primauté ou supériorité de Saint Pierre sur les Evêques, au lieu que l'Episcopat est immédiatement d'institution divine. 5.° Qu'il est apparent que plusieurs Evêques ne pénétrant pas la raison qui avoit fait prendre cette qualité aux Métropolitains, & ne la prenant que pour un témoignage, ou d'une correspondance ou d'une reconnoissance plus grande envers le Pape, ont voulu les imiter; sur-tout depuis que leur promotion se fait dans le consistoire par le Pape, après la nomination des Princes. 6.° L'antiquité fournit des exemples plus surprenans, quand elle nous fait voir le Patriarche Cyrus d'Alexandrie, se dire Patriarche ou Pape d'Alexandrie, par la volonté & le commandement des Empereurs : *per divinam sanctionem benignissimorum atque triumphantium Dominorum nostrorum locum obtinente Apostolicæ Sedis hujus Alexandrinæ civitatis.*

Le Concile œcuménique d'Ephese, se dit en cent rencontres assemblé par la grace de Dieu & par l'ordre des Empereurs : *Sancta Synodus congregata Ephesi juxta decretum piissimorum Imperatorum.* Ce qui n'empêche pas que le Concile ne fût assemblé au nom de Jesus-Christ, & par une autorité toute divine.

C'est ici le lieu de placer la Constitution de l'Ordre de Cîteaux, qui traite des Evêques qui sont montés de leur Ordre à l'Episcopat. Elle les distribue en deux classes : sçavoir, de ceux qui auroient été élevés à l'Episcopat par la grace du Saint Siége, & de ceux qui auroient été faits Evêques par une élection canonique. Voici les termes : *Illi quibus per Sedis Apostolicæ gratiam super electionem concordem canonicorum alicujus vacantis Ecclesiæ fuerit provisum vel providebit in futurum, de Episcopatûs officio est.*

On peut inférer de-là que les Evêques dont l'élection étoit partagée & envoyée à l'examen du Saint Siége, par le jugement ou dispense duquel ils étoient confirmés, sont ces sortes d'Evêques, que l'on dit être appellés à l'Episcopat *par la grace du Saint Siége*, & non pas ceux dont l'élection avoit été unanime.

Quoi qu'il en soit, tous les Evêques n'ont point encore

adopté la derniere formule : *par la grace du Saint Siége* ; nous avons encore en France plusieurs Evêques qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs dans leurs Siéges, ne l'admettent point. Ceux qui l'emploient, & c'est le plus grand nombre, n'ont point fait attention à son origine, & que la Cour de Rome s'en sert contre eux, pour prouver que les Evêques ne sont que les délégués du Pape, de qui ils tiennent leur mission. Il est bien certain que les Evêques qui se regardent avec justice comme établis de droit divin, ne prétendent point déroger à leur droit par cette formule ; mais ils donnent lieu, sans le vouloir, à la Cour de Rome d'en prendre acte contre eux ; & s'ils connoissoient bien leur véritable intérêt, ils oublieroient cette formule qui est certainement contraire à leurs droits & à nos maximes.

Fin du Tome second.

